PROPERTY OF THE Shelf No. 2220.52

Public Library of the City of Boston

SECUM PATRIBUS SIT DEUS NOBIS
BOSTONIA
CONDITA A.D.
1630.
CIVITATIS FORTUNÆ DUXERA A.D. 1822.

*From the Bates Fund.*

3

# NUMISMATIQUE

DE

# L'ORIENT LATIN

Le Chapitre des Monnaies des Seigneurs de Mételin a été rédigé par

M. P. LAMBROS, d'Athènes

748 — Paris, Imp. Laloux fils et Guillot, 7, rue des Canettes

# NUMISMATIQUE

DE

# L'ORIENT LATIN

PAR

G. SCHLUMBERGER

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE
LAURÉAT DE L'INSTITUT

Avec 19 Planches gravées par L. DARDEL

PUBLIÉ SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ DE L'ORIENT LATIN

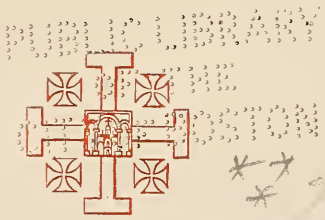

PARIS

ERNEST LEROUX, EDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'ORIENT LATIN
DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE
DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES, ETC.

28, RUE BONAPARTE, 28

M. D. CCC. LXXVIII

8200

Faide
247.185

# SOCIÉTÉ DE L'ORIENT LATIN

EXTRAIT DES STATUTS

*Article* 19. — Les publications de la Société sont faites sous la surveillance du Comité de Direction et la garantie de l'un des commissaires responsables.

---

Vu l'édition de la *Numismatique des Croisades*, par M. G. Schlumberger.

*Le commissaire responsable adjoint,*
A. de Barthélemy.

Certifié :

*Le secrétaire-trésorier,*
Comte Riant.

Paris, le 31 décembre 1877.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Boston Public Library

http://www.archive.org/details/numismatiquedelo00schl

# PRÉFACE

Ce livre, dont l'idée m'a été suggérée par un ami qui fut mon premier maître, m'a coûté plusieurs années de travail. J'ai voulu exposer le plus complètement possible l'état de nos connaissances sur l'histoire monétaire des Latins en Orient, pendant cinq cents ans, depuis la première croisade à l'aurore du douzième siècle, jusqu'à la chute des dernières colonies italiennes de l'Archipel, tombées sous le sabre des Turcs Ottomans, au seizième siècle. Prenant pour base le premier travail d'ensemble, publié, il y a trente années, sur la numismatique des croisades, par mon illustre maître, M. de Saulcy, j'ai élargi ce cadre, pour y faire entrer, à côté des monnaies des croisés de Syrie, de Chypre, et de leurs frères de la Grèce et du Péloponèse, les nombreuses séries monétaires émises dans le Levant par les chevaliers de Saint-Jean, par les Vénitiens et par les Génois. Surtout je me suis efforcé, à propos de chaque prince, de chaque seigneur, de chaque colonie franque, de donner un précis historique aussi complet et aussi exact que possible.

Autant que je l'ai pu, je suis remonté directement aux sources. Pour les principautés de Syrie, j'ai simplement résumé les chroniqueurs; pour les rois de Chypre, j'ai suivi pas à pas M. de Mas Latrie, et K. Hopf pour les principautés établies en Grèce à la suite de la croisade de 1204. Ce travail de résumés historiques a été ardu; j'espère qu'il pourra être de quelque utilité à d'autres qu'à des numismatistes; mais c'est spécialement en vue de faciliter à ces derniers des recherches futures que je l'ai rédigé; j'ai accumulé les renseignements et surtout les indications de noms et de dates, si précieuses pour l'attribution des monnaies que l'avenir fera connaître. Pour les nombreuses seigneuries de moindre importance,

pour toutes celles, en général, dont on ne possède encore aucune monnaie, mais qui en ont peut-être fait frapper, je me suis contenté de noter, d'après Du Cange et K. Hopf, les noms des titulaires retrouvés jusqu'à ce jour. Ces indications pourront être de quelque utilité dans la suite. Comme ce livre sera surtout un livre *à consulter,* je n'ai pas hésité à reproduire parfois le même fait dans les résumés historiques de deux principautés différentes. Pour les grandes divisions de mon travail, je me suis, le plus possible, attaché à suivre l'ordre chronologique combiné avec l'ordre géographique.

Pour la description même des monnaies, dont un nombre si considérable a été découvert depuis quelques années, je me suis efforcé de dépouiller scrupuleusement les très-nombreux mémoires publiés dans les diverses revues numismatiques et archéologiques de France et de l'étranger, mémoires qui ont fait faire à cette partie de la science numismatique des progrès immenses depuis la publication du travail de M. de Saulcy. Au point de vue de la bibliographie, je crois avoir réussi à être à peu près complet; on en aura la preuve en consultant la liste des divers travaux publiés depuis 1800, qui suit immédiatement cette préface. J'ai soumis à une révision sévère les attributions souvent un peu hasardées des auteurs; pour m'aider dans ce travail, je me suis servi des matériaux fort considérables que me fournissait ma propre collection. En vue de former cette collection, j'ai fait un long voyage en Orient; depuis, je l'ai incessamment enrichie de nombreux envois venus d'Asie-Mineure et de Syrie; elle peut compter aujourd'hui parmi les plus riches. En outre, j'ai pu étudier beaucoup de pièces du cabinet de M. Lambros, mises gracieusement à ma disposition par leur savant propriétaire. J'ai mis largement à profit le Cabinet des médailles de France. J'ai été étudier sur place les séries numismatiques des Cabinets de Londres, de Berlin, de Vienne, de Turin; j'ai eu communication de celles du Cabinet de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, et de la Collection royale de Copenhague. J'ai visité les principales collections particulières, parmi lesquelles je ne puis me dispenser de citer le riche cabinet de M. le marquis de Vogüé. J'ai entretenu de nombreuses correspondances dans toutes les directions.

Mais le travail qui m'a peut-être coûté le plus de peine, a été la recherche, dans les écrits contemporains, des passages faisant allusion, à un degré quelconque, aux monnaies dont je m'occupe. Persuadé que la description minutieuse des diverses pièces ne constitue qu'un côté accessoire de leur étude, je me suis efforcé de rechercher, dans les chroniques et dans les documents de l'époque, les textes trop rares concernant la monnaie, sa fabrication, son émission, ses types, son titre, les valeurs relatives des diverses espèces, en un mot, toutes les particularités s'y rapportant, d'une manière quelconque, et constituant l'histoire monétaire même de l'Orient latin. Là, surtout, j'ai dû remonter aux sources. Il n'est pas une chronique importante, pas un cartulaire imprimé, pas un recueil de documents, que je n'aie dépouillé avec

un soin extrême, pour y retrouver la moindre allusion à la monnaie des Latins d'Orient. Le plus ordinairement, je n'ai eu pour un travail aussi ingrat qu'une bien maigre récompense. Souvent, j'ai parcouru, feuillet après feuillet, de gros volumes pour y trouver un ou deux renseignements vagues ou parfaitement insignifiants. Je n'ai malheureusement pu visiter en détail les archives des villes italiennes où doivent se trouver encore des documents intéressant la monnaie latine en Orient. J'ai dû me contenter de dépouiller les portions de ces archives qui ont été publiées par MM. Tafel et Thomas, Miklosich et Müller, del Giudice, par feu K. Hopf, etc., etc.

Voici quelques observations sur la forme matérielle de cet ouvrage.

Devant l'impossibilité absolue de reproduire exactement à l'aide des caractères d'imprimerie, les innombrables formes de lettres des légendes monétaires, je me suis décidé à adopter, d'une manière générale, l'emploi des capitales latines, me réservant d'indiquer la forme véritable des caractères ou toute autre particularité, lorsque cette observation présenterait quelque importance.

Je me suis attaché à décrire tous les types à moi connus, avec leurs principales variétés. Pour les monnaies dont les émissions ont été très-abondantes et dont le type présente, en conséquence, des variétés aussi nombreuses qu'insignifiantes, je n'ai pas cru nécessaire de m'appesantir outre mesure, considérant l'exagération en ce sens comme absolument puérile et antiscientifique.

Ne pouvant songer à faire reproduire par le burin toutes les variétés que j'ai décrites, j'ai dû me borner à faire graver un exemplaire de chaque type ; au point de vue de l'étude, c'est amplement suffisant ; on verra que mes planches contiennent plusieurs centaines de figures ; j'en ai confié l'exécution au talent bien connu de M. Dardel.

Quelques monnaies qui me sont parvenues lorsque les planches étaient déjà terminées, et que j'ai décrites, soit dans le cours même de l'ouvrage, soit dans le chapitre des *Additions et Rectifications*, ont été gravées sur la dernière planche, où elles forment un groupe supplémentaire. J'appelle l'attention sur deux d'entre elles, deux deniers syriens inédits, qui peuvent compter parmi les plus intéressants monuments de la série des croisades proprement dite.

J'ai compris dans mon travail l'étude des monnaies frappées à Rhodes, au treizième siècle, par les frères Léon et Jean Gabalas et par divers autres dynastes, celle des monnaies des despotes d'Épire et de leurs cousins les sébastocrators de la Grande Vlaquie, enfin, celle des monnaies d'imitation chrétienne, frappées par les émirs Seldjoucides d'Asie-Mineure au quatorzième siècle. Tout le monde sait que l'histoire de ces divers personnages se relie intimement à celle des établissements des Latins dans le Levant.

Mes limites extrêmes sont la prise de Rhodes par Soliman, en 1522, celle de Chio, en 1566, et celle de Famagouste, le 1er août 1571.

Malgré les immenses progrès réalisés dans ces dernières années, la numismatique de l'Orient latin offre encore de trop nombreuses lacunes. Le temps est loin, où la Syrie, la Morée et es îles de l'Archipel auront restitué tous les monuments numismatiques du moyen âge épars sous leurs ruines, souvenirs précieux des Francs de la conquête; certainement, dans quelques années, il sera possible de publier un supplément considérable.

Je fais d'ores et déjà, dans ce but, appel à tous ceux qui s'intéressent à l'étude de ces reliques de la puissance de nos pères aux lointains rivages de la Grèce et de l'Asie. Peut-être alors pourrai-je joindre à ce supplément, l'histoire monétaire des rois chrétiens de la Petite-Arménie; cette histoire est à refaire en entier, ou plutôt elle est encore à faire; elle se rattache intimement, elle aussi, à la numismatique de l'Orient latin au moyen âge; des considérations spéciales m'ont empêché de joindre cette étude au présent travail.

J'attire l'attention sur des *errata* importants, concernant les renvois aux planches indiqués à la page 28.

Qu'il me soit permis, en terminant, de remercier tous ceux qui, à des titres divers, mais avec une égale bonté et un égal empressement, ont répondu à mes demandes de renseignements, et par leurs conseils, leurs communications de toute nature, ont rendu possible l'achèvement du présent ouvrage.

Avant tout, je dois un témoignage de profonde gratitude à MM. de Saulcy et de Longpérier.

M. de Saulcy a été pour moi un guide aussi précieux que constant; il s'est souvenu qu'il avait, le premier, véritablement initié les archéologues français à la connaissance des monnaies de la croisade, et c'est avec une parfaite bonté, un paternel intérêt, qui ne se sont jamais démentis, qu'il m'a suivi dans mon travail,

M. de Longpérier, depuis que les circonstances m'ont valu le précieux privilége de travailler et de m'instruire sous sa direction, m'a constamment permis d'avoir recours aux ressources de sa merveilleuse perspicacité et de son inépuisable érudition; je ne saurais assez lui témoigner ma reconnaissance pour la bienveillance vraiment infatigable, avec laquelle il a sans cesse répondu aux questions dont je l'accablais trop souvent. Il a nettement éclairci pour moi cent points obscurs : c'est à lui, notamment, que je dois la connaissance plus parfaite de toutes les monnaies à légendes arabes. Je n'exprimerai jamais assez ma gratitude pour tout ce que j'ai appris à l'école de ce maître, savant entre tous.

M. le marquis de Vogüé, qui a enrichi de tant de pièces intéressantes cette portion de la numismatique médiévale, m'a constamment fait le plus bienveillant accueil; non-seulement il a mis à ma disposition son catalogue et les monnaies les plus rares de sa collection, mais il a bien voulu, dans une lettre insérée dans les *Mélanges de numismatique*, me faire

connaître plus d'une pièce inédite, et me renseigner sur plusieurs points obscurs de la numismatique des croisades.

Je ne puis me dispenser de faire, après ces maîtres, une place à part à un travailleur qui a droit à toute ma reconnaissance. M. Paul Lambros, d'Athènes, a tant fait depuis des années pour étendre le champ de nos connaissances sur la numismatique des Latins en Orient, au moyen âge, il a élucidé tant de faits obscurs, qu'il m'est presque permis d'affirmer que mon œuvre eût été impossible, si je n'avais été partout précédé par ce hardi pionnier. Lorsque je me suis rendu à Athènes, au début de mon travail, M. Lambros m'a fait gracieusement les honneurs de sa collection, fruit de trente années de recherches. Depuis, il n'a cessé de me fournir tous les renseignements que je lui demandais. Enfin, il a bien voulu contribuer à mon ouvrage, en rédigeant, expressément à son intention, un précieux mémoire sur les monnaies des seigneurs génois de Mételin.

Je remercie de leur si utile et affectueux concours, M. Anatole de Barthélemy, qui m'a, le premier, donné l'idée de ce livre, et M. le comte Riant, dont la bienveillante initiative m'a valu le patronage de la Société de l'Orient latin.

Je prie MM. V. Promis, conservateur du Cabinet royal des médailles de Turin; R. Stuart Poole, conservateur du Cabinet des médailles, au Musée Britannique, à Londres; ainsi que MM. le Dr A. de Sallet, à Berlin, et le Dr F. Kenner, à Vienne, de bien vouloir agréer le témoignage de ma profonde reconnaissance pour la bonté avec laquelle ils m'ont accueilli, et ont bien voulu faciliter mes recherches.

Je remercie également, pour l'aide qu'ils m'ont donnée de diverses manières, M. le comte de Mas Latrie, MM. E. Rey et Henri Lavoix, de Paris; Laugier et Sauvaire, de Marseille; M. le comte de Marcy, de Compiègne; M. le Prof. Karabacek, de Vienne; M. le chevalier Desimoni, de Gênes; M. le baron de Köhne, de Saint-Pétersbourg; M. le Dr Yurgiewicz, d'Odessa; M. le recteur Stickel, d'Iéna; M. A. Morel Fatio, de Lausanne; M. le sénateur Marignoli, de Rome.

M. le Dr S. Riezler, archiviste de S. A. le prince de Fürstenberg, m'a gracieusement, sur l'autorisation du Prince, communiqué les empreintes de la riche série de monnaies des croisades, rassemblée jadis pour le cabinet du Prince à Donaueschingen, par feu le baron de Pfaffenhofen.

M. Arthur Engel, de Mulhouse, n'a cessé, dans ses nombreux voyages, de réunir à mon intention une foule d'empreintes et de renseignements divers qui m'ont été d'un précieux secours.

Paris, le 31 décembre 1877.

GUSTAVE SCHLUMBERGER.

# BIBLIOGRAPHIE NUMISMATIQUE

## DE L'ORIENT LATIN

# LISTE PAR NOMS D'AUTEURS

DES PRINCIPAUX TRAVAUX CONCERNANT LA NUMISMATIQUE DE L'ORIENT LATIN AU MOYEN AGE PUBLIÉS DEPUIS LE COMMENCEMENT DE CE SIÈCLE (1)


BARTHÉLEMY (A. de).. *Manuel de numismatique du moyen âge*, 1850. Monnaies des croisades, p. 392 à 404.

Id. .. Médailles baronniales inédites (monnaie de Damiette en 1219). *Revue numismatique française*, 1859, p. 371-374.

Id. .. Monnaies du moyen âge inédites (Fernand de Majorque, prince d'Achaïe; Louis de Savoie, roi de Chypre, etc.). *R. n.*, 1862, p. 366-373, pl. XIV.

BLAU (O.)..... *Die orientalischen Münzen des Museums der K. Hist.-Arch. Gesellschaft zu Odessa*. Odessa, 1876. (Monnaies génoises-tartares, p. 87-88.)

BORRELL..... Restitution à Hêthoum Ier et Isabelle, sa femme, d'une médaille attribuée par Sestini à Hêthoum Ier et Léon III, rois d'Arménie. *R. n.*, 1845, p. 451.

BRETAGNE..... Florin d'or de Robert d'Anjou, prince d'Achaïe. *R. n.*, 1866, p. 58.

BROSSET..... Monographie des monnaies arméniennes. Extrait du *Bulletin de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg*. T. VI, 3, 4, 1839.

BUCHON..... *Recherches et matériaux pour servir à une histoire de la domination française en Morée*. Première partie. Éclaircissements historiques, généalogiques et numismatiques sur la principauté française de Morée, etc, etc. Avec neuf planches de sceaux, monnaies et médailles, etc. Paris, 1841.

Id. ..... *Atlas de la principauté française de Morée*, contenant quarante-deux planches de vues, de monuments, de plans, d'armoiries, d'écussons, de sceaux, de monnaies des princes de Morée et de leurs hauts feudataires. Paris, 1845.

CAPPELETTI (l'Abbé)... *L'Armenia*, t. I, art. IV, p. 178-181. Quelques monnaies d'Arménie.

CARTIER..... Monnaies du XIIIe siècle; or et argent monnayés ou non monnayés, envoyés en Palestine, à Alfonse, comte de Poitiers. *R. n.*, 1847, p. 120.

CAUCICH..... *Bullettino di numismatica italiana*. Ire année. Florence, 1866-67. *Monete inedite o rare*, p. 23 (une monnaie de Chio).

Id. ..... *Bullettino di numismatica italiana*. IIIe année. Florence, 1868-69, p. 4. *Monete inedite corrette o rare*. (Une monnaie vénitienne frappée dans le Levant sous le doganat de Fr. Foscari.)


(1) J'ai négligé à dessein de faire figurer, dans cette Bibliographie, un certain nombre de catalogues donnant des descriptions de monnaies de l'Orient latin; ces ouvrages sont dépourvus de valeur scientifique. J'ai cité, par contre, les travaux concernant la numismatique du royaume chrétien de la Petite-Arménie, que j'espère publier un jour, comme complément au présent travail.

COUSINERY..... Catalogue raisonné de la collection des médailles de M. Cousinery, ancien consul de France en Turquie, qui ont été frappées en Orient, par les princes croisés; médailles totalement inconnues jusqu'à ce jour. (Extrait du cinquième vol. de l'*Histoire des Croisades* de Michaud, édition de 1822.)

CUMANO..... Lettre sur les deniers tournois frappés par Venise pour le Levant. (Journal *l'Istrie*, cinquième année, n° 11. Trieste, 1850.)

Id. ..... *Illustrazione d'una moneta argentea di Scio sul disegno del matapane di Venezia.* Trieste, 1852. (Cette monnaie avait été mal interprétée par Schweitzer, 1re *décade*. Trieste, 1852.)

DESIMONI..... *Numismatica genovese esterna.* — *Archivio storico italiano,* 1874, 1875, et *Periodico di numism. e sfragistica ital.* T. VI, 1874, p. 120-126.

EGGER..... *Zechine von Fabricius Caretto, Grossmeister des Johanniter-Ordens zu Rhodus,* 1513-1521. (*Wiener numism. Monatshefte,* 1866. T. II, p. 37.)

Id. ..... *Antike Münzen und Kreuzfahrer-M. eines General-Consuls im Oriente, deren Versteigerung,* etc. Catalogue de vente de la maison Egger. Vienne, 1869.

FITZ-GERALD..... *On a coin of Guy de Lusignan, King of Cyprus.* (*Numismatic Chronicle.* Londres. T. VIII, 1846, p. 197.)

FRIEDLÆNDER (Th.)... *Numismata medii ævi inedita, commentariis et tabulis illustrata.* Berlin, 1835. (P. 26, Monnaies des grands maîtres de Rhodes.)

FRIEDLÆNDER (Julius). *Numismata inedita.* Berlin, 1840. *Chios sub Genuensium imperio,* p. 30-35. *Balduinus primus, Balduinus secundus, imperatores Byzantini,* p. 46-50. (Compte rendu, par M. de Longpérier, dans la *R. n.* de 1842, p. 296.)

Id. *Frage.* — (*Zeitschrift für Münz-S-und-W-Kunde.* Berlin, 1842, p. 381.) (Question au sujet d'une monnaie des Gattilusio.)

Id. Monnaies des princes français d'Achaïe et d'Athènes. (*R. n.*, 1843, p. 123-127, pl. VII.) (A la p. 242, lettre de M. Éloi Johanneau à M. de la Saussaye sur un point de l'article de M. Friedlænder.)

Id. *Die Münzen des Johanniter-Ordens auf Rhodus, von* 1309-1522. Berlin, 1843, avec *Supplément* paru en 1845. (A la p. 8 du *Supplément*, description d'une monnaie du duché d'Athènes.) (Cet ouvrage a été traduit et annoté, en 1855, par M. Langlois, sous le titre de : *Recherches sur les monnaies frappées dans l'île de Rhodes, par les Gr. M. de l'Ordre de St-J. de Jérusalem.* Paris, 1855.)

Id. *Frænkische im Orient geprægte Münzen.* (Dans les *Beitræge zur ælteren Münzkunde,* de MM. Pinder et J. Friedlænder. Berlin, 1851.) 1° *Die Münzen der Familie Gattilusio von Lesbos und Phocæa.* Pl. III, A, p. 29 à 50, et *Suppléments,* pages 59 et 233. — 2° *Die ælteste Münze des Johanniter-Ordens.* Pl. III, B, p. 50 à 52. — 3° *Lateinische Münzen des Sarcan oder Ssaru-Khan, Seldschuken-Emirs in Lydien* (vignette, p. 52 à 61).

Id. *Marken mit dem Wappen der Palæologen.* — *Zeitschrift für Numismatik.* 1875, p. 180.

Id. Compte rendu du travail de M. G. Schlumberger sur *Deux sceaux et une monnaie des grands maîtres de l'Hôpital.* (*Zeitschrift für Numismatik.* T. V, 1876, p. 221-227.)

FURSE..... *Il medagliere Gerosolimitano, ossia raccolta di tutte le medaglie e monete coniate dai Gran Maestri dell' Ordine di San Giovanni di Gerusalemme in Rodi e Malta.* Malte, 1864. Compte rendu de M. de Köhne dans les *Berliner Blætter für Münz-S-und-W-Kunde.* Berlin, III, 1866, p. 337.

GRÉAU..... *Catalogue des monnaies françaises et étrangères de la collection de M. J. Gréau.* Paris, 1867. (Piéfort de la pougeoise de Henri de Champagne, etc., etc.)

GRIGORIEW (N.)..... Monnaies djoudjides, génoises, etc., trouvées en Crimée et appartenant au Cabinet de la *Société d'histoire et d'antiquités d'Odessa.* (Écrit en russe dans le *Bulletin de la Société,* année 1843-1844. T. Ier, p. 301-314, pl. VI.) Tirage à part, Odessa, 1843.

GROTE..... *Die Münzen der lateinischen Dynasten im Peloponnese.* — (*Blætter für Münzkunde.* T. I, 1835, n° 34.)

Id. ..... *Die Münzen der Ordensmeister von Rhodus.* — (*Ibid.* T. II, 1836, p. 10-31.)

Id. ..... *Zur Münzgeschichte der lateinischen Dynasten im Peloponnese.* Second article. — (*Ibid.* T. V, 1844, p. 182.)

GRUEBER..... *An account of a hoard of coins found at Ephesus.* Monnaies des grands maîtres, des princes musulmans d'Aïdin et de Sarukhan, des Génois de Chio, etc., etc. (*Numismatic Chronicle,* 1872, p. 120-156, pl. V.) — Cet article, accompagné d'une planche de médailles, se trouve résumé à la page 181 du livre de M. J. T. Wood, intitulé : *Discoveries at Ephesus,* Londres, 1877.

JOHANNEAU (Éloi)..... Lettre sur une monnaie des princes d'Achaïe, publiée par M. Friedlænder. *R. n.*, 1843, p. 242.

KARABACEK (Dr Jos.). *Gigliato des Ionischen Turkomanenfürsten Omar-beg.* — (*Numismatiche Zeitschrift.* Vienne. T. II, 1870-71, p. 525.)

Id. . *Gigliato des Karischen Turcomanenfürsten Urchân-beg.* — (*Ibid.* T. IX, 1877, p. 200.)

KÖHNE (le Baron de). Remarques sur le travail de M. Friedlænder, intitulé : *Die Münzen des Johanniter-Ordens auf Rhodus.* — (*Zeitschrift für Münz-S-und-W-Kunde.* Berlin. T. III, 1843, pages 62 et 236.) (Sequins de Pierre d'Aubusson et d'Émery d'Amboise.)

Id. . *Münzen aus den letzten Zeiten der Kreuzzüge. Ibid.* T. V, 1845, p. 89, pl. I, nos 6, 7, et pl. III, 8, 9.) (Antioche, Tripoli, Pierre d'Aubusson, Émery d'Amboise, etc.)

KÖHNE (le Baron de).. *Münzen aus den Zeiten der Kreuzzüge. Akkon, Beirut, Cypern, Antiochia.* (*Ibid.* T. VI, 1846, p. 27.) Dans le même volume, p. 206, description d'un aspre de Jean de Lastic.

Id. .. *Zur Geschichte der Litthauischen Wappenbilder.* — (*Mémoires de la Société d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg.* T. I, 1847, p. 353.) (Considérations sur les monnaies bilingues frappées par les Génois à Caffa.)

Id. .. Compte rendu critique de l'ouvrage de M. de Saulcy sur la *Numismatique des Croisades.* (*Ibid.* T. III, 1849, p. 268.)

Id. .. Lettre à M. Thomsen, sur la domination et la numismatique de la famille génoise Gatelusio (*sic*) à Lesbos. (*Ibid.* T. III, 1849, p. 475.)

Id. .. Supplément à la lettre précédente. (*Ibid.* T. IV, 1850, p. 110.)

Id. .. *Unedirte Münzen von Cypern, aus dem Mittelalter.* (*Ibid.* T. V, 1851, p. 358-360.)

Id. .. *Ueber einige merkwürdige Siegel des Mittelalters.* Considérations sur des monnaies d'Antioche à propos d'un sceau du prince Bohémond IV d'Antioche. (*Ibid.* T. VI, 1852, p. 149.)

Id. .. Monnaies frappées par les Génois à Caffa. *Musée Kotchoubey.* 1851. T. I, p. 269-321.

Id. .. *Genuesische Münze zu Famagusta.* Lettre à M. Thomsen. *Berliner Blætter für Münz-S-und- W-Kunde.* T. II, 1865, p. 192, pl. XIX, n° 1.

Id. .. *Kupfermünze des Guido von Blanchefort, Grossmeisters auf Rhodus.* (*Ibid.*, p. 194.)

Id. .. *Zur Münzkunde Genuas.* (*Ibid.*, p. 73.)

Id. .. Les monnaies génoises de Caffa. *Revue belge de numismatique,* 1875, p. 400.

KRAFFT (A.)..... *Armenische Münzen der rupenischen Dynastie in Cilicien.* — (*Jahrbuchder Lit. Anzbl.* 1843, III, p. 1.)

KUNZ (C)..... *Primo Catalogo di oggetti di numismatica.* Venise, 1855. (Monnaies de princes croisés.)

Id. ..... *Secondo Catalogo,* etc. Venise, 1855. *Monete bizantine, monete di principi occidentali in Oriente,* etc. Compte rendu de M. de Longpérier dans la *R. n.*, 1856, p. 143.

Id. ..... Sequin du doge de Gênes, Louis Frégose, frappé à Chio. (*Periodico di num. e. sfr. ital.* T. III, 1871, p. 270, pl. XI, 7.)

LAMBROS (P)..... Ἀνέκδοτα νομίσματα τῶν ἐκ τῆς οἰκογενείας Γαβαλᾶ Λῶβεντῶν Ῥόδου, ἀπὸ τοῦ 1233 μέχρι τοῦ 1309 ἔτους. — (Νέα Πανδώρα. Athènes. T. XII. N° du 1er juin 1861.)

Id. ..... Ἀνέκδοτον νόμισμα Γουλιέλμου τοῦ Βιλλαρδούενου, ὡς τριάρχου Εὐβοίας. — (Νέα Πανδώρα. Athènes. T. X, p. 481. Février 1860.) Reproduit par M. de Longpérier dans la *R. n.*, 1860, p. 153-156.

Id. ..... Monnaies et bulle de Michel Ier, despote d'Épire. — Νέα Πανδώρα. Athènes. T. V, p. 137. (Reproduit également en grec dans le Χρόνικον Γαλαξειδίου de M. Sathas. Athènes, 1865, p. 229.)

Id. ..... Monnaies inédites des comtes de Salone. Χρόνικον Γαλαξειδίου de M. Sathas. Athènes, 1865, p. 231-236; en grec. — (Traduit en français dans la *R. n.*, 1866. V. plus bas.) — (Également traduit en italien sous le titre : *Illustrazione di due monete inedite battute dai conti di Salona.* Athènes, 1866.)

Id. ..... Ἀνέκδοτα νομίσματα τῶν μεγάλων μαγίστρων τοῦ ἐν Ῥόδῳ τάγματος τῶν Ἰωαννιτῶν. — (Νέα Πανδώρα. Athènes, T. IX. N° de février 1859, p. 497, et n° de mars, p. 513.) Ce travail a paru en italien (traduction de M. Kunz), à Venise et à Athènes, en 1865, sous le titre : *Monete inedite dei Gran Maestri dell' ordine di S. Giovanni di Gerusalemme in Rodi,* 1865, avec *Supplément* publié également à Venise, en 1866. — Analysé par M. de Longpérier dans la *R. n.*, 1859, p. 210-218, et 1867, p. 466-467.

Id ..... Monnaies de Chypre et de Salona. *R. n.*, 1866, p. 125-132, pl. XIV.

Id ..... Monnaie inédite de Sarukhan, émir d'Ionie. *R. n.*, 1869-70, p. 335-343. — (Publié également en grec à Athènes, en 1870, sous le titre : Ἀνέκδοτον νόμισμα Σαρουκχὰν ἐμίρου τῆς Ἰωνίας κοπὲν ἐν Ἐφέσῳ, 1299-1346.)

Id. ..... Monnaies et bulles inédites de Néopatras et de Karytæna. *R. n.*, 1869-70, p. 184-193.

Id. ..... Ἀνέκδοτα νομίσματα κοπέντα ἐν Πέραν ὑπὸ τῆς αὐτόθι ἀποικίας τῶν Γενουηνσίων, 1421-1436, 1436-1443. Athènes, 1872. Ce travail a été reproduit en italien dans le *Periodico di numismatica e sfragistica,* Florence, 1873. T. V, p. 12.

Id. ..... Ἀνέκδοτα νομίσματα τοῦ μεσαιωνικοῦ Βασιλείου τῆς Κύπρου. (Tome II de la *Bibliotheca græca* de M. Sathas. Venise, 1873.) — Tirage à part, Venise, 1873. — Une nouvelle édition de ce travail avec traduction française, augmentée de deux monnaies inédites du roi Jean II, a paru à Athènes en 1876.

Id. ..... *Unedirte Münzen und Bleibullen der Despoten von Epirus.* — (*Numismatische Zeitschrift.* Vienne. T. III, 1871-72, p. 485-500, pl. XI et XII.) Tirage à part en 1873.

Id. ..... Catalogues (*deux éditions différentes*) de sa collection de monnaies frappées en Orient par les croisés et autres princes latins, depuis le démembrement des provinces de l'empire byzantin.

Id. ..... *Unedirte Mittelaltermünzen von Athen und Naxos.* — (*Zeitschrift für Numismatik.* Berlin. T. I, 1874, p. 190-197, pl. VI.) Inséré d'abord dans l'Ἀρχαιολογικὴ Ἐφημερίς, série B, p. 392.

Id. ..... *Unedirte Münze des Grossmeisters Fulco von Villaret.* — (*Ibid.*, p. 198-200.)

LAMBROS (P.)..... Monnaies inédites d'Antioche et de Tripoli. (Raymond, — Bohémond III, — Bohémond IV, — Rupin. — Bertrand.) *Mélanges de numismatique* de MM. de Saulcy et de Barthélemy. T. I, 1875. p. 359-368.

Id. ..... Ἀνέκδοτα νομίσματα κοπέντα ἐν Γλαρέντσᾳ κατὰ μίμησιν τῶν ἑνετικῶν ὑπὸ Ῥοβέρτου τοῦ ἐξ Ἀνδηγαυῶν, ἡγεμόνος τῆς Πελοποννήσου, 1346-1364. Athènes, 1876. Reproduit en français dans le *Bulletin de correspondance hellénique de l'École française d'Athènes*. Ire année, nº 2, février 1877.

Id. ..... Communication au sujet des monnaies des Gabalas. (Séance du 27 mai 1876 de l'*Institut de correspondance hellénique*.) — *Revue archéologique* de 1876, p. 286.

Id. ..... Monnaies inédites de Raymond Zacosta. *Bulletin de correspondance hellénique de l'École française d'Athènes*. 1re année, nº 3. Mars 1877.

Id. ..... Monnaies inédites des grands maîtres des chevaliers de Rhodes. *Mélanges de numismatique*. T. II, 1877, p. 26.

Id. ..... Monnaie inédite d'un baron de Damala en Argolide. *Ibid.*, p. 65.

Id. ..... Monnaies inédites de Chio. *Ibid.*, p. 246 à 267.

LANGLOIS (V.) ..... Restitution à Etienne Ier et Etienne III, rois de Serbie, de deux monnaies attribuées par l'abbé Sestini à Héthoum et à Sembat, rois d'Arménie, etc. *R. n.*, 1850, p. 348.

Id. ..... Essai sur les monnaies des rois arméniens, etc. Paris, 1850, avec trois planches. Extrait de la *Revue archéologique*, suivi de suppléments également extraits de la même *Revue*.

Id. ..... Observations sur la lettre de Mohammed-Bey, à propos d'une monnaie bilingue d'Héthoum, roi d'Arménie. *Revue archéologique*, 1851, p. 220-223.

Id. ..... Lettre à M. Lenormant sur les monnaies des rois arméniens de la dynastie de Roupène. *Revue archéologique*, 1851. p. 262-275, 357-358, 416-426. Pl. CXLIV, CXLVII, CXLVIII.

Id. ..... Lettre à M. Reinaud sur une contre-marque en caractères arméniens frappée sur une monnaie de Dicran IV, et sur une pièce inédite d'Ochin. *Revue archéologique*, VIII, 1851, p. 225-232.

Id. ..... Sur quelques monnaies inédites ou peu connues des rois de la Petite-Arménie au moyen âge. *Revue archéologique*, X, 1853, p. 466.

Id. ..... Lettre au R. P. Gabriel Aiwazowski sur quelques monnaies inédites ou peu connues des rois de la Petite-Arménie au moyen âge. *Revue archéologique*, X, 1854, p. 467. — Tirage à part, 1854, 2 pl.

Id. ..... Sur une monnaie d'argent inédite de Léon II, roi de la Petite-Arménie. Lettre à M. Soret. *Revue archéologique*, 1855, p. 483-484.

Id. ..... *Numismatique de l'Arménie au moyen âge*. Paris, 1855.

Id. ..... Recherches sur les monnaies frappées à Rhodes, par les Gr. M. de l'Hôpital. (Traduction de l'ouvrage de M. Friedlænder, parue en 1843-45.) Paris, 1855.

Id. ..... *Numismatique générale de l'Arménie*. Paris, 1859.

Id. ..... Lettre à M. Chalon sur deux monnaies inédites de Léon II, premier roi de la Petite-Arménie. — *Revue de la Numismatique belge*, 1866, p. 474-477, pl. XV.

Id. ..... Une monnaie de Gorig, dynaste bagratide de l'Albanie arménienne. *Ibid.*, p. 186-189.

LAUGIER (M ..... Étude historique sur les monnaies frappées par les grands maîtres de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Marseille, 1re édit., 1867; 2e édit., 1868. — Compte rendu de M. de Longpérier, dans la *R. n.*, 1868, p. 124. — Autre compte rendu dans la *R. belge*, 1868, p. 427.

LAVOIX (H)..... Articles sur les monnaies d'imitation à types arabes, frappées par les Vénitiens dans le Levant à l'époque des croisades. (*Moniteur* de 1865, et *Journal officiel* des 11 juin et 4 juillet 1875.)

Id. ..... Monnaies à légendes arabes frappées par les croisés. Paris, 1877.

LAZARI (V)..... *Le monete dei possedimenti veneziani di oltremare e di terraferma*. Venise, 1851.

LEITZMANN ..... *Erklærung einiger seltenen Münzen des Königreichs Cypern* (*Hugo III*, *Heinrich II*). — (*Numismatische Zeitschrift*. Weissensee, 1837, p. 33.)

Id. ..... *Bekanntmachung einer seltenen Münze eines Herzogs von Athen*. (Guy de la Roche.) (*Ibid.*, p. 158.

LELEWEL (J.)..... Monnaies des croisés. T. II de la *Numismatique du moyen âge*. Paris, 1835.

Id. ..... Note sur des monnaies d'Arménie au moyen âge, insérée à la suite du *Génie de l'Orient*, par L. Sawaszkiewicz, p. 24 et suiv., pl. XI, nº 95.

LENORMANT (F) ..... Monnaies du moyen âge découvertes à Éleusis. (Monnaies des princes croisés, de Jean l'Ange Comnène à Néopatras, etc.) *R. n.*, 1864, p. 37.

LEYS..... Explication d'une légende des monnaies de Baudouin de Flandre, empereur de Constantinople. *R. n.*, 1839, p. 415.

LINDSAY (J)..... *Notices of remarkable medieval coins mostly unpublished*. Cork, 1849. (Gros de Foulques de Villaret.)

LONGPÉRIER (A. de) *Description des médailles du cabinet de M. de Magnoncour*. Paris, 1840. (Princes croisés, p. 128.)

Id. Monnaies des princes chrétiens d'Orient de la collection Lambros à Athènes. *R. n.*, 1859, p. 489-490.

LONGPÉRIER (A de).. Remarques sur quelques monnaies décrites dans un article précédent de M. Carpentin. *R. n.*, 1860, p. 57-61. (Considérations sur des lis d'argent des princes angevins de Naples, imités par les émirs d'Asie-Mineure.)

Id. .. Monnaie de Sidon au XII$_e$ siècle. *R. n.*, 1865, p. 317.

Id. .. De quelques imitations de la monnaie française du XIV$^e$ au XVII$^e$ siècle. Monnaies des Génois de Chio, etc. *R. n.*, 1866, p. 464 et suiv., pl. XIX, n$^{os}$ 10 et 11.

Id. .. Les deux Gabalas Léon et Jean, seigneurs de Rhodes au XIII$^e$ siècle. *R. n.*, 1868, p. 446-452.

MARCHAND (le Baron). *Lettres sur la numismatique et l'histoire*, 1817-1818. *Lettre VII :* Monnaies des croisés et des princes français établis en Grèce après la croisade de 1204. *Lettre XX :* Médailles de Fréd de Souabe et de Conrad de Montferrat. *Lettre XXIX :* Monnaies des croisades, des empereurs de Constantinople, etc. — Ces lettres ont été réimprimées à Paris en 1851, avec des notes de divers numismatistes et, en particulier, de M. Langlois, pour les trois lettres désignées ci-dessus.

MAS LATRIE (L. de)... Notice sur les monnaies et les sceaux des rois de Chypre de la maison de Lusignan. *Bibliothèque de l'École des chartes.* T. V, 1843-44, pages 118 et 413.

MÉKHITARISTES..... (Les RR. PP.) de Vienne. Monnaies d'Arménie. Journal *l'Europe* (en arménien). 1851.

MOHAMMED-BEY..... Lettre à M. Langlois sur la légende arabe d'une monnaie bilingue d'Héthoum, roi chrétien d'Arménie. *Revue archéologique*, VIII, 1850, p. 328.

MÜNTER (Fréd.-Chr.).. *Om Frankernes Mynter i Orienten.* (Dans les *Kong. Danske Videnskab. Selsk. Skrifter*, 1805-1806. IV, I pp. 1-49, et 1820, I pp. 257-263. Tirage à part, Copenhague, 1806-1821. — Comptes rendus dans la *Leipzig. hist. Zeitung*, 1803, p. 1997, et dans la *Revue encyclop.*, août 1824.)

MURZAKEWITZ..... Description de pièces génoises frappées à Caffa; dans la *Descriptio Musei publici Odessani.* Odessa. 1841, et dans *Ueber wenig bekannte Münzen, welche sich in Odessa vorfinden.* (Dans les *Notizen der Odessœr Gesellschaft.* 1844, p. 315 et suiv.) (En russe.)

NEUMANN (J.)..... *Beschreibung der bekanntesten Kupfermünzen.* Prague, 1861. T. II, pages 491 (Chio, Chypre) et 494-496 (Athènes, Achaïe, Lesbos).

DECHANT (Le Père N.). *Kreuzfahrer-Münzen welche in der Münz-Sammlung des Stiftes Schotten in Wien aufbewahrt sind.* Vienne, 1868. — Compte rendu de M. Lüschin dans les *Wiener numismatische Monatshefte*, Vienne, 1868. T. IV, p. 164.

Id. *Beitrag zur Numismatik des Johanniter-Ordens auf Rhodus.* — (*Wiener numism. Monatshefte*, 1868. T. IV, p. 307.)

PAESSLER..... *Johanniterordensmünzen.* (Ersch et Gruber : *Allgemeine Encyklopædie der Wissenschaften und Künste.* II$^{de}$ section, t. XX, p. 281-286, Leipzig.)

PAPADOPOLI (N.)..... *Di alcune monete veneziane per Candia.* — (*Archivio Veneto.* T. II, 2$^e$ partie, 1871.) Reproduit dans le *Periodico di numismatica e sfragistica italiana.* An. V, 1873, p. 24-34.

PFAFFENHOFEN (F. de). Lettre à M. de Longpérier sur le prince croisé Baudouin. *R. n.*, 1863, p. 401.

Id. Lettre à M. de Saulcy sur quelques monnaies inédites de princes croisés. (Jérusalem, Damiette, Sidon, Tyr, Toron, Tripoli, Chypre). *R. n.*, 1867, p. 41-53.

PFISTER ..... *On a unique and unpublished gold coin (sequin) struck in the Island of Rhodus by James de Milly, the thirty-fourth Grand Master of the Order of Saint John of Jerusalem*, 1451-1461. — (*Numismatic Chronicle*, Londres, XV, 1852, p. 1.)

PROMIS (D.)..... *La zecca di Scio durante il dominio dei Genovesi.* Turin, 1865. Compte rendu dans les *Berliner Blœtter für Münz-S.-und-W.-Kunde.* T. III, p. 335, et dans les *Wiener numismatische Monatshefte*, T. IV, p. 309.

Id. ..... *Monete di zecche italiane inedite o corrette.* Turin, 1867. (Monnaie frappée par les Génois à Famagouste.) P. 35-39. pl. II, 23.

Id. ..... *Monete di zecche italiane inedite.* — *Memoria seconda.* Turin, 1868. — (Monnaies des Gattilusio de Mételin et de Georges Ghisi, seigneur de Tinos.)

PROMIS (V)..... *Tavole sinottiche delle monete battute in Italia e da Italiani all' estero.* Turin, 1869. (Toutes les monnaies connues frappées en Orient au moyen âge, par des Italiens, sont désignées dans cet excellent travail synoptique.)

REICHEL..... *Die Reichelsche Münzsammlung in St-Petersburg.* T. IX, p. 479 et suiv., 1844.

ROTTIERS (Colonel)... *Description des monuments de Rhodes.* Bruxelles, 1854. Sur la dernière planche de l'*Atlas* sont figurées des monnaies des grands maîtres.

ROZIÈRE (de)..... *Numismatique des rois latins de Chypre.* Paris, 1847.

SABATIER..... *Description générale des monnaies byzantines*, 1862. (Monnaies des empereurs latins de Constantinople, t. II, p. 231-37.)

S. QUINTINO (F. Cordero di) *Della parte dovuta agli Italiani nello studio delle monete battute nel corso dei secoli XIII e XIV nelle provincie meridionali dell' impero greco in Europa col tipo dei denari tornesi.* Turin, 1843.

S. QUINTINO (F. Cordero di) *Discorsi spettanti a monete battute nei secoli XVI e XVII.* — (*Memorie della R. accad. delle Sc. di Torino. Serie secunda.* T. X, 1847.) (Monnaies du grand maître Fabrice del Carretto.)

SAULCY (F. de)..... Restitution à l'empereur Conrad III et au roi de France Louis VII, d'une monnaie classée jusqu'ici au royaume de Jérusalem. *R. n.*, 1838, p. 83-89.

Id. ..... Monnaies des barons français qui, après la prise de Constantinople, en 1204, fondèrent des États héréditaires dans les provinces démembrées de l'Empire grec. I, Princes d'Achaïe. II, Sires et ducs d'Athènes. *R. n.*, 1er article, 1841, p. 285; 2e article, 1842, p. 136.

Id. ..... *Numismatique des croisades.* Paris, 1847. — (Comptes rendus de M. de Köhne dans les *Mémoires de la Société d'archéologie de Saint-Pétersbourg.* Vol. III, 1849, p. 268-271, et de M. Cartier, dans la *R. n.* de 1848, p. 389, etc., etc.)

SAVÉLIEFF (P.)..... Mémoires sur les monnaies bilingues de Caffa. Saint-Pétersbourg (en russe).

SCHLUMBERGER (G. L.) Monnaies inédites des Francs en Orient.—Raymond de Poitiers, — Bohémond III, — Raymond, — Rupin, — Bohémond IV. — *Mélanges de numismatique de* MM. de Saulcy et de Barthélemy. T Ier, 1875, p. 264-282.

Id. Monnaie inédite des seigneurs de Toron en Syrie. *Revue archéologique*, 1875.

Id. Monnaies des princes chrétiens d'Orient à l'époque des croisades. *Ibid.*, 1875.

Id. Deux sceaux et une monnaie des grands maîtres de l'Hôpital. *Ibid.*, 1876.

Id. Numismatique de Rhodes avant la conquête de l'île par les chevaliers de Saint-Jean (les Gabalas et leurs successeurs). *Ibid.*, 1876.

Id. Sceaux des grands maîtres de l'Hôpital. Jeton du Trésor d'Outremer. *Ibid.*, 1876.

Id. *Les principautés franques du Levant, d'après les plus récentes découvertes de la numismatique.* Paris, 1877. (Publié partiellement dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1876.)

SCHWEITZER (F.)..... *Brevi cenni storici che conducono alla illustrazione di una medaglia di Ugone III, re di Cipro e di Gerusalemme.* Trieste, 1846.

Id. ..... *Noticie peregrine di numismatica.* Troisième décade. Trieste, 1856-1857. Article 3, p. 45, pl. I, fig. 2. (Sequin de Jacques Gattilusio, seigneur de Mételin.)

SESTINI (D.)..... *Sopra le medaglie dei principi Rupenidi.* Dans la *Dissertatione sopra le medaglie della collezione Ainsley.* T. II des *Lettere e dissertationi*, etc., let. IX, p. 22. Paris, 1817; et T. IV, p. 84. Florence, 1818.

SIBILIAN (Le Père Cl.) *Beschreibung von siebzehn noch unedirten Münzen der armenisch-rubenischen Dynastie in Kilikien.* (*Wiener Akad. der Wissench. — Sitzungsber. der Phil.-Hist. Cl.* T. VIII, 1852, p. 275, 3 pl.)

SORET ..... Trois lettres sur des monnaies byzantines peu connues ou inédites. (Lettre à M. Cattaneo sur deux médailles des empereurs français de Constantinople. Monnaie d'Antioche, etc.). Genève et Paris, 1837.

Id. ..... Trois lettres sur des monnaies coufiques rares ou inédites du musée de Genève. Genève, 1841. A la p. 22, se trouve une lettre au comte Castiglioni sur deux médailles bilingues génoises. (Extrait des *Mém. et Doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève.* T. I.)

Id. ..... Lettre à M. Langlois sur quelques monnaies musulmanes trouvées par lui en Cilicie. *Revue archéologique*, 1854, p. 386. (Monnaies de Sarukhan imitées des pièces angevines de Naples.)

THOMSEN (C. J.)..... *Catalogue de la collection de monnaies de M. Thomsen.* (Seconde partie. T. I. Monnaies des princes croisés, nos 1476-1592.) Copenhague, 1873.

VOGÜÉ (M. de)..... Monuments de Jérusalem représentés sur les deniers des rois latins. *R. n.*, 1856, p. 125.

Id. ..... Monnaies inédites des croisades. 1er article. *Ibid.*, 1864, p. 275.

Id. ..... Monnaies inédites des croisades. 2e article. *Ibid.*, 1865, p. 294.

Id. ..... Lettre à M. Schlumberger sur des monnaies et des sceaux de l'époque des croisades. (*Mél. de numismatique* T. II. 1877, p. 168-196.)

YURGIEWICZ (L. de).. Monnaies génoises frappées à Caffa. (Dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'antiquités d'Odessa.* T. VIII. 1872, p. 147 et suiv.; avec *Supplément*, p. 465 et suiv.)

ZON..... *Cenni storici intorno alla moneta veneziana.* Venise, 1847. Travail inséré dans l'ouvrage intitulé : *Venezia e le sue lagune.* T. I, 2e partie.

31 *décembre* 1877.

# INTRODUCTION

La numismatique de l'Orient latin se divise, au point de vue historique, en deux groupes distincts. Le premier comprend les principautés de Syrie et de Palestine, fondées à la suite de la première croisade, et le royaume de Chypre, dont la création ne fut qu'une conséquence de l'occupation franque du continent; on peut y rattacher aussi les monnaies frappées à Rhodes, par l'Ordre de l'Hôpital, chassé de Syrie après plus d'un siècle d'existence en ces contrées. A ce même groupe, qui pourrait s'appeler groupe syrien ou des premières croisades, se relie également la numismatique des rois chrétiens de la Petite-Arménie. Cette portion si intéressante de la numismatique médiévale du Levant ne fait point partie du présent travail. Un jour, je l'espère, je pourrai la publier en supplément.

Le second groupe, plus moderne, ou groupe de la quatrième croisade, comprend l'ensemble des monnaies frappées par les Français et les Italiens, en Grèce, dans les îles de la mer Égée et, en général, dans les diverses portions de l'empire grec démembré à la suite de la croisade de 1204. On doit rattacher à ce groupe les monnaies frappées par les Génois à Caffa, celles des princes d'Épire et de Thessalie, issus du même bouleversement politique que les princes de Morée et les ducs d'Athènes, enfin celles des émirs d'Asie-Mineure, frappées à l'imitation du monnayage latin et destinées à faciliter les transactions entre les musulmans d'Asie-Mineure et les Francs de la conquête.

# PREMIER GROUPE

Les principautés de Syrie et de Palestine.

Le royaume de Chypre.

Les grands maîtres de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Rhodes.

LES

# PRINCIPAUTÉS DE SYRIE

## ET DE PALESTINE

Lorsque les chefs de la première croisade, immédiatement après la prise de Jérusalem, songèrent à poser les bases de la nouvelle administration des territoires qu'ils venaient de conquérir, ils n'eurent garde de négliger la question du droit de monnayage, question si importante à cette époque et surtout pour cette nouvelle société politique de Syrie, organisée d'après les plus purs principes de la féodalité. Aussi le droit de frapper monnaie a-t-il sa place à part dans ce recueil célèbre de lois et de coutumes, promulguées, à l'aurore même de la conquête, par Godefroy de Bouillon et ses compagnons d'armes, et qui, longtemps transmises par la tradition, sous le nom d'*Assises de Jérusalem,* furent enfin résumées et codifiées sous les rois de la maison de Lusignan, et demeurèrent le modèle le plus parfait de l'organisation politique des sociétés féodales au moyen âge.

Le chapitre CCLXX de la *haute cour,* lequel, du reste, se rapporte à une époque assez avancée de la domination franque en Syrie, contient l'énumération des seigneuries de Terre-Sainte, qui jouissaient du droit de frapper monnaie, du droit de coin (*jus cunei*), qui avaient « *coings* », suivant l'expression même des *Assises.* Après avoir nommé le roi, « *le chief seignor* », les *Assises* désignent successivement les vingt seigneuries suivantes :

La comté de *Japhe* (Jaffa) et d'*Escalonne* (Ascalon);
La seigneurie de *Rames* (Ramlèh);
La seigneurie d'Ibelin;
La *princée* de Galilée;
Le seigneur de *Sayette* (*Sagète*, Sidon) et *Biaufort* (Beaufort);
La seigneurie de *Césaire* (Césarée);
La seigneurie de *Bessan.*
La seigneurie du Crac et de Montréal;
La seigneurie de Saint-Abraham;
La seigneurie de la Blanchegarde;
L'évêché de *Saint-Jorge* (Saint-Georges) *de Lidde;*
Le seigneur d'Arsur;
Le seigneur de Caïphas;
La seigneurie de *Sésaire au château Pèlerin;*

La seigneurie *dou Caimont;*
L'archevêque de Nazareth;
La seigneurie *dou fié dou conte Josselin* (1);
La seigneurie d'*Escandelion;*
La seigneurie de *Sur* (Tyr);
La seigneurie du *Thoron;*
La seigneurie de *Baruth* (Beyrouth).

Une variante du même chapitre omet les seigneuries de *Sésaire au château Pèlerin* et de Caimont et indique, par contre, en plus, celles de *Bélinas* (Panéas) et de l'*Assebebe* (la Chamelle). Ces différences proviennent des réunions fréquentes de deux ou plusieurs seigneuries en une seule main, auquel cas l'atelier monétaire le plus important était seul désigné. Le rédacteur des *Assises* termine, du reste, cette énumération par les lignes suivantes : « *Et il peut estre que il ait aucune autre seignorie au reiaume qui ait court et coins et justice; mais je ne suis orres membrant d'autres que de ciaus que je ais orres devisié.* »

L'auteur anonyme du *Livre au Roi*, écrivant entre 1271 et 1291, donne, au chapitre XXXIX, une liste quelque peu différente et qu'il avoue être fort incomplète. Parlant des priviléges des barons du *royaume*, il dit : « *Le seignor dou Crac, et le conte de Jaffe et d'Escalonne, et le sire d'Arsur et de Césaire et de Caïfas et de Thabarie* (Tibériade) *et de Bessant, et le sire de Belinas et dou Touron, et le sire d'Escandelion, et le sire de Saïète et de Baruth et de ces autres villes entor, et mains autres qui ne sont si nommés, ont bien poer* (pouvoir) *d'aver coings et cel* (sceau), etc. »

Ces listes ne visent que les fiefs dépendant directement du royaume de Jérusalem, la première des quatre grandes baronnies de Terre-Sainte. Les trois autres, Antioche, Tripoli, Édesse, qui ne sont point citées par les *Assises*, jouissaient naturellement du droit de frapper monnaie. On connaît de nombreuses monnaies de chacune d'elles. Du reste, celle d'Édesse avait dès longtemps cessé d'exister lorsqu'écrivait le compilateur des *Assises*.

Tous les seigneurs énumérés par les *Assises* ont-ils, à un moment donné, exercé ce droit monétaire dont ils étaient investis, ou bien un certain nombre d'entre eux en ont-ils été empêchés par les mille agitations d'une vie de guerre quasi perpétuelle ? L'absence absolue de tout document contemporain ne permet pas de répondre à ces questions d'une manière satisfaisante ; il faut attendre qu'on ait retrouvé la monnaie frappée dans chacun de ces ateliers féodaux de Syrie, pour pouvoir affirmer qu'ils ont eu réellement tous une période d'activité. Et jusqu'ici, il faut l'avouer, bien nombreux sont les fiefs, parmi ceux énumérés par les *Assises*, dont on ne possède encore ni le plus humble denier, ni la plus chétive obole. C'est qu'aussi rien n'est plus difficile que de retrouver et de recueillir ces petites monnaies. Laides et mal frappées, elles n'attirent pas l'attention des négociants indigènes dont la rapacité est uniquement stimulée par la recherche des pièces antiques plus belles et d'un placement assuré. Un jour certainement, lorsque toutes ces tristes pièces médiévales seront moins dédaignées, on découvrira bien d'autres monuments curieux, et la liste des *Assises* sera peut-être presque complétée, ou même dépassée. Car les habitudes indépendantes des seigneurs du moyen âge, et, d'autre part, l'importance qu'avait pour eux, au point de vue pécuniaire, l'émission de la monnaie, sont choses trop connues pour que nous ne soyons pas assurés qu'en-dehors de l'énumération officielle, bien d'autres barons de Syrie ont dû chercher à s'emparer, sans l'autorisation du souverain, de ce droit si recherché. Déjà, depuis la publication de l'ouvrage de M. de Saulcy, d'importantes découvertes ont été faites, et les pièces des comtes de Jaffa, des princes de Tyr, des sires du Toron, sont venues combler quelques-unes des lacunes si nombreuses encore de la numismatique féodale de la Terre-Sainte.

(1) Probablement le fief palestinien du château du Roy et Montfort, appartenant à Josselin III, fils de Josselin II, et comte titulaire d'Édesse.

Rappelons ici qu'à côté des pièces franco-syriennes proprement dites, on retrouve encore aujourd'hui, en Syrie et en Palestine, d'innombrables pièces apportées d'Occident par les armées de la croisade, et, plus tard, par ce flot incessant de nouveaux arrivants, de commerçants et de pèlerins, que les navires d'Europe amenèrent journellement pendant des siècles dans les ports de Terre-Sainte. La variété de ces pièces est extrême. Toutes les nations d'Europe ont laissé en Syrie la trace de leur passage sous la forme de leur monnaie respective. J'ai insisté, dans un travail publié l'an dernier (1), sur ces faits intéressants. Ce furent d'abord les monnaies royales et surtout baronniales de France qui dominèrent en Syrie, comme dominaient, dans les armées de la croisade, les pèlerins d'origine française. Les deniers tournois, puis plus tard les gros tournois de nos anciens princes, les pièces des ateliers du Mans, de Valence, de Vienne en Dauphiné, de Dol, de Maguelonne, de Chartres, de Toulouse, sont en majorité parmi ces épaves de la croisade, qu'on retrouve encore journellement dans toutes les villes de Syrie (2). Après les pièces françaises, ce sont les deniers impériaux de Lucques et de Pavie, les pièces des Normands de Sicile, des Génois, des Pisans, les deniers des rois de Hongrie et d'Angleterre, des archevêques de Cologne, qui semblent avoir été les plus abondants. Plus tard, la proportion est entièrement renversée en faveur des pièces italiennes, des pièces vénitiennes surtout. Les matapans, les *soldini* et les diverses monnaies d'argent et de billon de Venise eurent, en Orient, un cours immense. Lorsque commença, dans le Levant, la vogue du sequin vénitien et du *gigliato* napolitain, les ports de Syrie étaient aux mains des musulmans, ce qui n'empêcha pas ces monnaies d'y circuler en grand nombre; on les retrouve encore dans ces contrées, mais moins abondamment qu'en Grèce et sur les côtes d'Asie-Mineure.

Les documents contemporains font, je l'ai dit, absolument défaut, tant au point de vue des ateliers monétaires des princes francs de Syrie, qu'à celui de la monnaie qu'ils y ont fait frapper, et les *Assises* se contentent de la simple énumération de seigneuries que j'ai rapportée plus haut. Les chroniqueurs et les actes, dans les innombrables passages faisant allusion à la monnaie, se bornent à employer les termes généraux de pièces d'or, de pièces d'argent, de pièces de cuivre, ou les désignations plus spéciales de besants, de deniers, d'oboles, de pougeoises, etc., sans insister autrement sur l'origine ou les particularités relatives à chacune de ces pièces. Une très-grande confusion régnait, du reste, dans cette question de la monnaie courante, et les payements se faisaient en numéraire byzantin, arabe ou latin, soit d'Orient, soit d'Occident. Il ne m'est pas possible de m'arrêter davantage à ces considérations d'ordre général qui me mèneraient à traiter, non plus de la numismatique de l'Orient latin, mais bien de son histoire monétaire au point de vue économique et financier. Je résumerai en quelques lignes les seuls faits indispensables à connaître ici.

En arrivant dans le Levant, les croisés y trouvèrent, circulant en immense quantité, le numéraire byzantin et arabe, et en particulier le besant d'or des empereurs grecs (*bizancium*, *bizancius*, *bizantius*, *bysantius*, *bysanteus*, *bysantus*, *besanz*, etc., etc.), et le dinar des khalifes, appelé également besant sarrasin. Le besant devint, on le sait, pour les nouveaux arrivants comme pour les anciens possesseurs du sol, le véritable instrument d'échange, la base des transactions commerciales, tant internationales, c'est-à-dire avec les Arabes ou les Byzantins, qu'entre les Latins eux-mêmes. La plupart des sommes citées dans les chroniqueurs et dans les actes contemporains sont indiquées en besants, le plus souvent en besants sarrasins; car le besant grec avait bien vite cédé le pas à la pièce d'or arabe. Fréquemment, le

(1) *Les Principautés franques du Levant d'après les plus récentes découvertes de la numismatique*. Paris, 1877.

(2) Je crois devoir rappeler ici un curieux passage du chroniqueur Raymond d'Agiles. Lorsque la grande armée de la première croisade, en marche sur Jérusalem, passa sous les murs de Tripoli, le 13 mai 1099, l'émir de cette ville, épouvanté de voir pareille multitude de guerriers, et peu confiant dans la solidité de ses hautes murailles, acheta la neutralité au prix de présents magnifiques; les chefs des pèlerins, brûlant d'atteindre Jérusalem et de surmonter rapidement tout obstacle, les acceptèrent sans scrupules. Parmi ces présents du prince arabe, se trouvaient quinze mille pièces d'or sarrasines; et le chroniqueur ajoute : « que chaque pièce d'or valait huit ou neuf sous de la monnaie des chrétiens, et que les espèces en usage dans l'armée des croisés étaient les monnaies du Poitou, de Chartres, du Mans, de Lucques, de Valence et de Melgueil (Maguelonne). » (*Hist. occid. des Croisades*, t. III, p. 278.)

besant est désigné sous le simple nom de *pièce d'or* (*nummus aureus, nummus aureatus, numisma, nomisma aureum*, parfois *solidus aureus*, ou simplement *aureus*); mais c'est toujours la même pièce sous tant de dénominations diverses. Seule, l'arrivée en Orient du sequin ou ducat vénitien, détruisit peu à peu la vieille prépondérance du besant.

Les premiers croisés, en quittant l'Occident, du moins les croisés originaires de France, qui étaient en immense majorité, ne connaissaient pas la pièce d'or ni celle de cuivre. En vrais barons féodaux, ils introduisirent dans leurs fiefs de Syrie, pour subvenir aux mille exigences de la vie de chaque jour et aux besoins du petit commerce, le seul monnayage en usage dans la mère-patrie, le denier d'argent ou plus souvent de billon, l'obole et sa division la pougeoise ou pite, monnaies de billon d'une valeur infime. Ils ne changèrent rien aux types en usage en Occident. Il en fut du moins ainsi à Jérusalem, à Tripoli, où l'affluence des chrétiens fut rapidement très-considérable, et où les croisés purent très-promptement faire pénétrer leur système monétaire en même temps que leurs coutumes politiques et administratives en face des Sarrasins vaincus. Plus au nord, au contraire, à Antioche et surtout à Édesse, les nouveaux conquérants eurent à compter avec un élément de plus, avec la population grecque indigène, encore libre du joug musulman à Édesse, soumise depuis peu aux Arabes à Antioche. C'est en considération de ces sujets de religion chrétienne, qu'on ne pouvait traiter comme les Sarrasins, qu'il fallait ménager, qu'il fallait même chercher à gagner par tous les moyens, que les premiers princes d'Antioche et d'Édesse semblent avoir monnayé quelque temps aux types byzantins. En effet, le premier numéraire latin de ces deux principautés se compose de grandes monnaies de cuivre, de type inconnu en Occident, frappées à l'imitation complète des pièces byzantines. Cela ne dura pas longtemps à Antioche, et bientôt, là aussi, la pièce de cuivre de grandes dimensions disparut devant le denier d'argent aux types traditionnels d'Occident. Il n'en fut pas de même à Édesse, où la population latine fut toujours probablement trop clair-semée pour que le besoin de l'ancienne monnaie nationale se soit rapidement fait sentir parmi les quelques milliers d'hommes qui, tout au début de la conquête, constituèrent la nouvelle société conquérante dans ce centre lointain, et pour qu'on ait même plus tard songé à y revenir, quand la domination latine fut un peu mieux établie. Aussi, tandis que nous voyons le denier latin apparaître à Jérusalem aussitôt après la conquête, avec les rois Baudouin I^er^ ou Baudouin II, à Tripoli avec le comte Bertrand, quelques années à peine après la première croisade, nous voyons la pièce de cuivre à types byzantins constituer à elle seule le monnayage latin des comtes d'Édesse. Il est vrai qu'on ne connaît malheureusement encore que les monnaies des deux premiers d'entre eux, mais je crois bien que, si jamais on retrouve celles des deux derniers, des deux Josselin, ce seront encore des pièces de cuivre et non pas d'argent ou de billon. Il semble, en vérité, qu'à Édesse, les envahisseurs francs ne se soient jamais trouvés assez solidement établis pour songer à frapper monnaie aux types et selon les coutumes de l'Occident.

Ces monnaies de cuivre, ces deniers de billon ont, pendant fort longtemps, et jusque dans ces dernières années, passé, avec les pièces d'argent un peu plus grandes de Jean de Brienne, et les gros et demi-gros des deux derniers comtes de Tripoli, pour la seule monnaie frappée par les princes latins de la conquête. On ne leur connaissait pas de monnaie d'or, et, bien qu'on sût que les besants grecs et surtout arabes avaient eu un cours extrêmement considérable en Syrie pendant toute la durée de l'occupation chrétienne, le fait de cette absence de toute pièce latine de valeur quelque peu considérable et de l'existence de la seule menue monnaie chrétienne, ne laissait pas que d'être fort bizarre, et nullement en rapport avec ce qu'on savait de l'immense trafic qui se faisait à cette époque dans les places de mer et les comptoirs de Syrie, de ce vaste négoce qu'entretenaient les négociants italiens du littoral avec les populations musulmanes de l'intérieur. Tout commerce de quelque importance réclame absolument un moyen commode d'échange; il lui faut la monnaie d'or. Or, cette monnaie d'or des Francs de Syrie, cette monnaie d'or si longtemps cherchée, on l'a enfin retrouvée, on sait aujourd'hui

quelle elle était. On sait qu'elle a existé en quantité considérable, et que cette monnaie d'or chrétienne, ce besant sarracénat frappé à Tyr, à Tripoli, à Saint-Jean-d'Acre, ne fut qu'une servile imitation du véritable besant sarrasin. C'est pour cela même qu'on a été si longtemps à le retrouver. Je traiterai, dans un chapitre spécial, de cette curieuse monnaie d'imitation à légendes musulmanes, et me bornerai, pour l'heure, à étudier les seules monnaies de cuivre, d'argent et de billon frappées par les Francs de Syrie, portant presque toutes des légendes nominales, soit grecques, soit latines, et connues de tous les numismatistes sous le nom générique de *monnaies des croisades*.

Et précisément, à propos de ce fait singulier de légendes tantôt grecques, tantôt latines, figurant sur ces monnaies, on peut recourir aux mêmes considérations que j'ai développées plus haut, à propos des types mêmes de ces pièces, des différences de métal et de dimensions qu'elles présentent. C'est Cousinéry qui, dans l'avant-propos de son mémoire numismatique sur les monnaies des croisés, a le premier donné cette explication fort plausible de la présence de légendes grecques sur les grandes pièces de cuivre à types byzantins de quelques-uns des premiers princes croisés de la Syrie du nord et de la Mésopotamie (Antioche et Édessé). Dans toute cette région septentrionale, partout où les Francs trouvèrent à leur arrivée, sinon l'autorité impériale byzantine encore établie, du moins l'influence grecque prédominante ou à peine ébranlée par l'invasion musulmane toute récente, la langue grecque prévalut quelque temps sur les monnaies frappées par les nouveaux conquérants, préoccupés de s'attirer ainsi les sympathies de la population indigène, et de ne pas heurter de front des coutumes séculaires. Plus au sud, au contraire, à Tripoli, à Jérusalem, partout où la conquête musulmane était depuis plus longtemps établie, ils frappèrent directement des espèces à légendes latines, appartenant aux systèmes en usage en Occident, sans recourir auparavant à la langue grecque inconnue à la majorité de leurs nouveaux sujets, et déjà fort oubliée par les autres. « Du reste, dit fort bien M. de Saulcy, ces causes de différences entre le nord et le sud de la Syrie, furent loin d'être permanentes et furent, au contraire, promptes à s'effacer, et lorsque l'autorité chrétienne fut bien assise dans les villes, comme Antioche, où la langue grecque avait eu d'abord la préférence, celle-ci finit par être supplantée définitivement par la langue latine. C'est donc pendant un laps de temps assez court que des monnaies à légendes grecques furent émises par les princes croisés. »

J'ai indiqué les principaux noms des monnaies ayant eu cours en Syrie au temps de l'occupation franque, et qui se trouvent citées dans les actes et les documents contemporains, soit comme monnaies effectives, soit seulement à l'état de monnaie de compte. C'étaient : la pièce d'or ou besant (besant grec, besant sarrasin, besant sarracénat ou d'imitation, ou encore besant staurat); — le dirhem arabe ou *drachme* d'argent, pièce également imitée par les Latins, ainsi qu'on le verra plus loin (1); de *drachme* on avait fait *drahan; drachme* ou *drahan* parfois aussi désignait le denier d'argent : ainsi, dans les *Assises*, là où le manuscrit de Venise dit *denier*, celui de Munich dit *drachme;* — le gros d'Occident qui fut copié par les comtes de Tripoli; — le denier surtout, immensément répandu, rarement d'argent, presque toujours de billon plus ou moins mauvais, plus tard enfin de cuivre pur; — l'obole, division du denier, beaucoup moins abondante; — la pougeoise, division de l'obole, seconde subdivision du denier, monnaie la plus infime; — parfois enfin la maille (2). Comme désignation de compte, servant seulement dans les stipulations, on retrouve à chaque instant : le marc (*marca argenti*), qui valait 25 besants blancs de Chypre; la livre; le sterling anglais, qui passait, en Orient comme en Occident, pour un type de monnaie d'argent, à cause de la pureté du type anglais primitif (3), etc., etc.

On ignore le nom que les Latins d'Antioche et d'Édesse donnèrent à leurs pièces de cuivre copiées du *follis* byzantin. Les diverses monnaies arméniennes, le *tahégan* (nom générique de la monnaie, qui servit

(1) Le mot *drachme* servait aussi à désigner la pièce d'argent ou *taccolin* d'Arménie.

(2) *Assises*, éd. Beugnot, t. II, p. 359.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 358, n° 2.

plus tard à désigner la pièce d'or ou besant arménien également imité du besant sarrasin, avec apposition du mot *staurat* pour indiquer la croix qui figurait au centre des légendes arabes copiées), la *drachme* d'argent (*drahan* ou *taccolin*, *tancolino*, *taccolino*), le *pogh* ou *fels* de cuivre, avaient également cours dans la Syrie septentrionale et sont cités dans les actes et les chroniques, ainsi qu'une foule d'autres. — Plus tard, lorsque les couronnes de Chypre et de Syrie furent réunies sur une même tête, et que les destinées des deux royaumes furent confondues jusqu'à la ruine de celui de Syrie, on vit circuler en Terre-Sainte, comme dans l'île voisine, la monnaie royale chypriote. Les besants blancs, les deniers, les gros de Chypre furent la monnaie courante commune aux deux pays. Pour nous en tenir aux Francs mêmes de Syrie, en-dehors de la monnaie d'or d'imitation, ils ont frappé presque exclusivement des deniers et des oboles. Bohémond VI et Bohémond VII de Tripoli ont seuls frappé des gros et demi-gros, et Jean de Brienne, une monnaie d'argent plus grande que le denier.

On trouve encore dans les documents contemporains, la mention très-fréquente de petites monnaies appelées *karats* ou *karoubes* (*carati*, *carti*, *keratia*, *caroubles*, *karobles*, *karoblæ*, *quarrobles*). Je parlerai plus spécialement de ces désignations au chapitre de la numismatique du royaume de Chypre. Le *karoube* ou *karat*, qui ne semble avoir été qu'une monnaie de compte, valait un vingt-quatrième du besant blanc de Chypre.

On rencontre également dans les documents du temps le terme de *rabouin* (*rabuinus*, *robuinus*, *rabuinum*), comme désignant une pièce de monnaie qui avait cours dans les royaumes de Chypre et de Jérusalem. J'estime que ce n'était point là, comme on l'a cru jusqu'à présent, une monnaie véritable, mais bien une monnaie de compte, équivalant au quart du besant. Dans le chapitre XXIII du XXII^e livre de Guillaume de Tyr, on lit ce passage, à propos de la taille établie en 1182, en Terre-Sainte, pour soutenir la guerre contre les Infidèles : « *Si vero prædicti quatuor selecti* (les quatre prud'hommes préposés à la levée de la taxe), *qui ad hoc deputati sunt, cognoverint pro certo, quod alicujus substantia non valeat centum bizantios, accipiant super eum foagium, id est, pro foco, bizantium unum; quod si non potuerint integrum, accipient dimidium; et si dimidium non potuerint, accipient rabuinum, secundum quod eis bona fide videbitur faciendum.* Il ressort clairement de ce passage que le *rabouin* valait encore la moitié moins que le demi-besant, que c'était donc le quart du besant syrien; et précisément, comme le fait remarquer M. Foucher (1), *rabouin* dérive du mot arabe *raba*, qui veut dire *quart*. Soit donc que ce fût une monnaie réelle, ce que je ne crois point, car je ne connais aucune pièce syrienne des croisés valant un quart de besant, soit que ce fût plutôt une valeur de compte, qui disait *rabouin* disait *quart de besant*. Voici encore un passage des *Assises*, indiquant pour le *rabouin* une valeur identique. « *Item pro sponsalibus contrahendis exiguntur a prælatis quibusdam tres solidi, sive raboinus unus, vel aliud pretium* (2). » Le sens de la phrase semble indiquer ici encore une proportion décroissante et fait voir que le *rabouin*, était soit la moitié de trois sous, soit du moins une valeur inférieure à cette somme. Or, on sait que le besant syrien valait, suivant les époques, six à sept sols parisis. Trois sous représentaient donc encore ici le demi-besant.

Quant aux *Assises* en particulier, elles ne nomment que le marc d'argent, le besant sarrasin ou sarracénat, le besant de Chypre, le sou, le denier, le *carouble* ou *carat*, la *drachme* et le *rabouin*.

A quelques exceptions près, comme par exemple, les deniers des Baudouin et des Amaury de Jérusalem ou ceux de Bohémond IV d'Antioche, les monnaies de cuivre et de billon des Francs de Terre-Sainte sont d'une grande rareté et paraissent avoir été frappées en petite quantité. Ce fait s'explique peut-être par le peu de densité de la population latine et par l'affluence du numéraire étranger tant d'Occident que d'Orient.

D'après ce que je viens de dire, nous diviserons l'étude de la monnaie frappée par les Francs de Syrie

(1) *Assises*, éd. Foucher, t. I^er, 1^re partie; p. 576, n.
(2) *Concile de Syrie de* 1254. V. Paoli, *Cod. dipl. di Malta*, t. I^er, p. 545.

en deux parties bien distinctes. La première comprendra les seules monnaies étudiées jusqu'ici, c'est-à-dire toutes les monnaies de cuivre, de billon et d'argent, généralement connues sous le nom de monnaies des princes croisés, monnaies à légendes grecques ou latines, frappées par les rois de Jérusalem, les princes d'Antioche, les comtes de Tripoli, d'Édesse, et un certain nombre de seigneurs de rang secondaire. La seconde partie, traitant de questions à peine connues et de découvertes tout nouvellement acquises à la science, comprendra l'étude de la monnaie d'imitation d'or, et même d'argent, (besants, *drachmes* et *demi-drachmes*), frappée par les Francs de Syrie dans un certain nombre de leurs villes, monnaie d'imitation arabe d'un type généralement uniforme, mais d'un cachet tout particulier et qui doit faire l'objet d'une étude spéciale.

Je vais, en conséquence, passer en premier lieu à l'étude des monnaies à légendes latines et parfois grecques frappées par les premiers croisés. J'étudierai successivement celles des quatre grandes baronnies de Terre-Sainte, en suivant l'ordre chronologique de leur fondation; à leur suite, je placerai celles des fiefs secondaires qui en relevaient. Bien qu'on ne connaisse point encore la monnaie du plus grand nombre de ces fiefs secondaires, énumérés par les *Assises* comme ayant eu droit de coin, je dirai un mot de chacun d'eux, et donnerai, d'après Ducange, la liste des divers seigneurs de ces baronnies; ces indications pourront servir aux chercheurs futurs.

# COMTES D'ÉDESSE

Le comté d'Édesse était borné : au nord, par le royaume d'Iconium et la Grande-Arménie; au sud, par la principauté d'Alep; à l'ouest, par la principauté d'Antioche, et, à l'est, par la principauté de Mossoul. D'après les chroniques arabes, ses limites s'étendaient de ce côté jusque près des villes de Mardin, d'Amidæ et de Raisaina (*Rhesæna*) (1).

Les villes principales du comté d'Edesse étaient : Marès, Hatab, Coris ou Coricie, Ravendel, Bir, Sororgie ou Sororge, Kenker. Raban, Gakta, Tell Gouran, Rom Kalah (2).

## BAUDOUIN Ier

PREMIER COMTE D'ÉDESSE. 1097 — *Août* 1100

Baudouin, fils du comte Eustache II de Boulogne, suivit à la première croisade son frère aîné, Godefroy de Bouillon, et se mit en route pour l'Orient avec une grande partie de la noblesse de son pays, vers le milieu du mois d'août 1096. Il était accompagné de sa femme, la comtesse Godwere (Gutueve, Gittuere, Gutuera, ou encore Gondechilde ou Godehilde), fille de Raoul II, seigneur de Toëny et de Conches, veuve en premières noces de Robert de Beaumont, comte de Meulan.

Baudouin prit une part active et glorieuse à toutes les fatigues, à tous les premiers combats de la grande armée des pèlerins; il se signala par sa bravoure au siége de Nicée et à la fameuse bataille de Dorylée. Mais, dès le mois de juillet 1097, il se sépara du gros de l'armée à Antioche de Pisidie, peu de temps après Tancrède, et le suivit par la route de Tarse, vers la mer de Cilicie. Ce n'est point ici le lieu de raconter les sanglants démêlés des deux princes au sujet de la possession de Tarse, ni le séjour que fit Baudouin en cette ville, et sa cruelle conduite envers les pèlerins égarés qu'il laissa massacrer au pied des murailles. Je n'insisterai pas davantage sur la lutte fratricide que se livrèrent, à Mamistra, Baudouin et Tancrède, et sur la réconciliation, plus apparente que réelle, qui s'en suivit. Baudouin rejoignit la grande armée à Marésie, où il apprit la mort de sa femme, qu'il avait confiée à ses frères, et qui venait de succomber aux fatigues du voyage. Il ne demeura, du

(1) *Recueil des Historiens des Croisades. Hist. occid.*, t. Ier, p. XLII. n.

(2) Note communiquée par M. E. Rey.

reste, que peu de temps auprès de ses anciens compagnons d'armes; poussé par l'ambition et la soif des aventures, entraîné par les conseils d'un baron arménien, il quitta bientôt le camp de Marésie, à la tête de deux cents chevaliers. S'avançant rapidement vers l'est, il conquit facilement tout le pays jusqu'à l'Euphrate, et délivra du joug sarrasin de nombreuses populations chrétiennes. Au-delà du fleuve, l'antique et populeuse ville d'Édesse, la Rohès ou Rohas des Arabes et des chroniqueurs francs, obéissait encore à cette époque, du moins nominalement, aux empereurs d'Orient, sous l'administration directe d'un stratége byzantin; mais presque tout son territoire était aux mains des Sarrasins, qui l'environnaient de toutes parts. Le stratége, vieillard affaibli, livré à ses propres ressources, sans aucune communication avec Byzance, était bien devenu, de ce côté, à peu près indépendant; c'était à peine, par contre, s'il pouvait résister encore aux incessantes attaques des Infidèles. Le bruit des faciles victoires de Baudouin vint à ses oreilles. Il lui envoya des ambassadeurs, du consentement ou plutôt d'après le désir formel de la population chrétienne. Il implorait son appui contre l'ennemi commun, promettant de l'adopter suivant la coutume byzantine, et de le nommer son successeur au gouvernement d'Édesse. Baudouin accepta sans hésiter. A la tête de vingt cavaliers seulement, il passa l'Euphrate et courut à Édesse, à travers mille dangers. Le stratége byzantin, fidèle à sa promesse, l'associa à son autorité et l'adopta officiellement. Puis, quelques jours après, jaloux de la popularité croissante du baron latin, redoutant ses projets ambitieux, il résolut de le perdre; mais la population ayant eu vent de ses desseins secrets, se souleva contre lui; dans sa fureur, elle mit en pièces le vieillard, sans que Baudouin, qui revenait d'une expédition contre Samosate, tentât rien pour le délivrer de la main de ses bourreaux. Dès le lendemain, il se laissait proclamer comte héréditaire d'Édesse, et fondait ainsi la plus ancienne des principautés franques d'Orient.

Baudouin I^er^ devint donc comte d'Édesse, vers la fin de l'an 1097. L'émir Balduc lui vendit sa ville de Samosate; il prit à Balac celle de Sororge, et assura la liberté des communications entre Édesse et Antioche. Il avait rapidement amassé de grands trésors, et de nombreux aventuriers quittaient chaque jour l'armée des croisés pour accourir sous les drapeaux de l'heureux conquérant. En 1098, on le voit envoyer des présents, des vivres, et cinquante mille besants sarrasins, à son frère Godefroy de Bouillon et aux pèlerins assiégeant Antioche, décimés par des privations inouïes; mais bientôt il est bloqué lui-même dans Édesse, par les innombrables contingents de l'émir Kerbogha, lieutenant de Barkijarok, qui courait délivrer Antioche. Les guerriers de Baudouin se défendirent si bien qu'au bout de trois semaines, Kerbogha, forcé de lever le siége d'Édesse, dut continuer sa marche vers Antioche.

Ce fut vers cette époque que Baudouin se remaria avec une Arménienne (Arda?), fille de Taphnuz ou Taphnous, un des principaux barons de la Petite-Arménie, étendant, par cette union, ses vastes domaines jusqu'au pied du Taurus. Puis il alla joindre ses troupes à celles des autres princes chrétiens, marchant contre le sultan d'Alep, qui était venu mettre le siége devant Hazarth. A peine de retour dans sa capitale, le comte d'Édesse dut regagner ses châteaux riverains de l'Euphrate, Turbessel, Hatab ou Aïntab, et Ravendel, pour y recevoir son frère Godefroy, fuyant la peste d'Antioche. Une foule de croisés venaient journellement prendre du service sous ses ordres, attirés par le bruit de ses succès et de sa magnificence. Après avoir déjoué une conspiration ourdie contre lui à Édesse, il mit à profit l'arrivée de ces nouveaux auxiliaires pour soumettre les derniers émirs du voisinage et ceux de leurs châteaux qui lui résistaient encore. Échappé par miracle à une embûche de Balduc, l'ex-émir de Samosate, qu'il croyait son allié, il abandonna définitivement toute idée de trêve ou d'alliance avec les Sarrasins, et fit décapiter le traître.

Dès l'automne de 1099, Baudouin apprit la prise de Jérusalem par ses anciens frères d'armes. Il partit aussitôt pour aller visiter le Saint-Sépulcre, en compagnie du nouvel archevêque latin d'Édesse. Au mois de novembre, à Valénie-sous-Margat, il fut rejoint par Bohémond de Tarente. Les deux princes, à la tête de vingt-cinq mille croisés et pèlerins, après mille dangers, après avoir livré plusieurs combats aux émirs sarrasins de la côte syrienne, arrivèrent dans la ville sainte vers la fin de l'année, et purent encore assister à la célébration des grandes fêtes de la Nativité à Bethléem. Pendant l'hiver, ils prirent part à la promulgation des célèbres assises, dites de Jérusalem, et Baudouin consentit à recevoir l'investiture de ses nouvelles possessions de Mésopotamie des mains du légat pontifical, Daimbert, archevêque de Pise, agissant au nom de l'Église, qui prétendait à la suzeraineté des nouvelles conquêtes de Syrie. Le printemps venu, Baudouin et Bohémond allèrent, après Pâques, se baigner dans le Jourdain; ils regagnèrent Antioche par Tibériade, le lac de Génésareth, Banias et Palmyre, où ils furent attaqués par les Sarrasins de Damas. Puis Baudouin

continua sa route vers Édesse; à peine y était-il arrivé, qu'il apprit la funeste nouvelle de la captivité de Bohémond, fait prisonnier par les troupes de Mohammed-Ibn-el-Danischmend, devant Mileteine ou Mélitène, au-delà de l'Euphrate. Bohémond, en signe de détresse, lui envoyait une longue mèche de ses cheveux blonds. Le comte d'Édesse, rassemblant ses chevaliers, se mit en marche sur-le-champ; il força les Sarrasins à se retirer, les poursuivit pendant trois jours et s'empara de Mileteine qui fut donnée en fief à son cousin Baudouin du Bourg. Quant à Bohémond, il avait été entraîné plus loin par ses geôliers, et ne put être délivré.

Trois mois après le décès de son frère, Godefroy, roi de Jérusalem, mort le 18 juillet 1100, le comte Baudouin vit arriver à Édesse, une députation des barons du royaume, qui l'appelaient à recueillir la succession du prince défunt. Il partit aussitôt pour la ville sainte, le 10 octobre, avec deux cents cavaliers et huit cents hommes de pied, laissant le comté d'Édesse à son cousin, Baudouin du Bourg, qui lui succéda sous le nom de Baudouin II.

## BAUDOUIN II DU BOURG

1100-1118

Au mois d'octobre de l'année 1100, Baudouin du Bourg ou de Bourg en Réthelois, surnommé aussi *Aguillon* ou *Aculeus*, devenu, depuis la croisade, seigneur d'Artaise (1098) et de Mileteine (1100), fils de Hugues, comte de Rethel, et de Mélissende de Montlhéry, succéda comme comte d'Édesse à son cousin Baudouin I^er^, devenu roi de Jérusalem. Baudouin II gouverna *vigoureusement* sa comté, suivant l'expression de Guillaume de Tyr. En 1102, il épousa Morfie (Marfie ou Marie), fille d'un grand baron d'Arménie, que les chroniqueurs appellent Gavéras ou Gabriel, grec de religion, et qui avait été ou était devenu seigneur de Mileteine ou Miletaine. Vers la même époque, Baudouin II vit arriver d'Occident à sa cour, son cousin Josselin de Courtenai en Gâtinais; il lui donna l'investiture de toutes les terres situées sur la rive droite de l'Euphrate, avec les villes et les châteaux de Coris ou Coritium, de Tulupa ou Tulupe, siége d'un évêché latin, de Turbessel, de Hamtab (Hatab ou Aïntab), de Ravendel, etc. Il garda pour lui les provinces de la rive gauche, plus directement exposées aux attaques des Infidèles, et ne conserva sur la rive opposée du fleuve que la seule ville de Samosate. Adversaire déclaré de Tancrède, il s'entremit activement pour obtenir des Sarrasins, la mise en liberté du prince Bohémond, depuis plus de deux ans leur captif.

En 1104, Baudouin du Bourg, attaqué par une formidable armée ennemie, appela à son secours Josselin de Courtenai, que les chroniqueurs désignent à cette époque comme sire de Marès ou Marésie, le prince Bohémond d'Antioche, Tancrède, et le patriarche de Jérusalem. Tous accoururent à Édesse, ils repoussèrent ensemble les Infidèles et allèrent assiéger la ville de Harran. Au moment de s'en emparer, Baudouin et Bohémond se disputèrent avec fureur la future possession de cette place, et ces criminelles discordes permirent à Djokarmich, émir de Mossoul, et à son allié l'émir Sokman-ben-Ortok, d'amener une forte armée au secours des assiégés. Les croisés forcés d'accepter le combat dans des conditions désavantageuses, furent mis en complète déroute; Bohémond et Tancrède réussirent à s'échapper, mais Baudouin et Josselin, faits prisonniers, furent entraînés chargés de fers jusqu'aux prisons de Mossoul. Bohémond, en repassant à Édesse, confia à Tancrède, sur l'avis des notables arméniens, la régence du comté durant la captivité de Baudouin. Cette captivité dura cinq ans. Pendant cette longue période, Tancrède bien qu'également investi de la régence d'Antioche, par suite du départ de Bohémond pour l'Europe, défendit avec vigueur la terre de Baudouin contre les incessantes attaques des Sarrasins. Les chroniqueurs, du reste, ne disent point d'une manière précise si Tancrède conserva la régence d'Édesse pendant tout ce temps, ou bien s'il ne s'y fit point représenter par quelque autre seigneur. Vers le commencement de 1108, le comté d'Édesse fut envahi par Maudoud, émir de Mossoul, successeur de Djokarmich, qui s'empara rapidement de toute la rive gauche de l'Euphrate, pendant que les garnisons chrétiennes se tenaient renfermées dans la capitale et dans les châteaux. Tancrède appela à son secours le roi Baudouin, qui accourut aussitôt. Les deux princes parvinrent à faire lever à Maudoud le siége de Turbessel (Tell-Bacher), principal château de Josselin de Courtenai; mais l'émir réussit de son côté à

éviter une action générale, et l'armée chrétienne après avoir largement ravitaillé les places de la rive gauche, et la ville même d'Édesse, dut repasser l'Euphrate et se retirer dans ses cantonnements.

En 1108, Baudouin II parvint enfin à se racheter au prix de cent mille besants fournis par son compagnon de captivité, Josselin, le sire de Marès et Turbessel, qui fut délivré avec lui. A cette nouvelle, Tancrède, habitué, après tant d'années, à regarder Édesse comme sa propriété, songea d'abord à interdire à Baudouin l'entrée de sa capitale, et, bien qu'il ne persistât guère dans ses mauvais desseins, le comte d'Édesse et Josselin de Courtenai en conçurent contre lui un tel redoublement de haine, que ce dernier alla jusqu'à envahir la principauté d'Antioche, avec des Sarrasins qu'il avait pris à solde. Après de sanglants combats, les deux princes, cédant à la réprobation générale, durent se résigner à faire la paix. Quant à Baudouin, qui avait trouvé son comté ruiné par un état de guerre perpétuel, il conserva contre Tancrède un ressentiment que rien ne put apaiser.

En 1113, Baudouin II se brouilla de nouveau avec Josselin de Courtenai, dont les fertiles domaines de la rive droite contrastaient avec les campagnes d'Édesse, ruinées et affamées. Il lui retira l'investiture de sa seigneurie et le retint prisonnier jusqu'à ce qu'il y eut renoncé formellement. Josselin, réfugié auprès du roi de Jérusalem, fut nommé par lui prince de Tibériade. Cette même année, Baudouin d'Édesse et Roger d'Antioche allèrent secourir le roi de Jérusalem, attaqué par l'émir Maudoud et par Toghtikîn, émir de Damas, dont les troupes ravageaient la Galilée. Une fois réunis, les princes chrétiens n'osèrent se mesurer contre un ennemi très-supérieur en nombre et se retirèrent, laissant les Sarrasins continuer tout à leur aise leurs sanglantes déprédations.

Au printemps de 1118, Baudouin, roi de Jérusalem, mourut à El-Arich, sur la route d'Égypte, désignant pour son successeur, le comte Baudouin II d'Édesse, son cousin. Toutefois les barons, de retour à Jérusalem, et après la célébration des funérailles royales, résolurent, à une grande majorité, de donner de préférence la couronne, au dernier frère de Godefroy de Bouillon et du roi défunt, à Eustache de Boulogne, de retour en France dans ses domaines héréditaires. Ce fut alors que Josselin de Courtenai, sire ou prince de Tibériade, oublieux de ses griefs, et mû par le sentiment du bien de tous, ou peut-être aussi par le secret désir de devenir à son tour comte d'Édesse, se déclara vivement en faveur de son ancien ennemi, candidat désigné par le roi mourant, et réussit à faire pencher la balance en sa faveur. Baudouin d'Édesse, qui venait précisément d'arriver en pèlerinage dans la ville sainte, témoigna sa reconnaissance à Josselin en lui cédant son comté, et, le jour de Pâques, 14 avril, il prit solennellement possession de la couronne de Jérusalem, sous le nom de Baudouin II.

## JOSSELIN Ier

1118-1131

Josselin (*Goscelinus, Joscelinus*) de Courtenai, second fils de Josselin, seigneur de Courtenai en Gâtinais et de sa seconde femme Élisabeth de Montlhéry, sœur de Mélissende, mère de Baudouin du Bourg, avait jadis, ainsi que je l'ai dit plus haut, été investi par ce dernier, de vastes fiefs sur la rive droite de l'Euphrate, avec les villes et châteaux de Coritium, de Tulupe, de Marésie, de Hatab, de Ravendel, de Turbessel, etc. Les chroniqueurs le désignent souvent sous le nom de Josselin de Turbessel, où était sa résidence ordinaire, parfois sous celui de seigneur de Marésie. Il avait été, de 1103 à 1108, captif des Sarrasins avec Baudouin du Bourg, puis avait eu avec Tancrède des querelles sanglantes. Vers 1113, dépouillé de ses fiefs de l'Euphrate par le comte d'Édesse, il s'était réfugié auprès du roi de Jérusalem, qui lui avait donné Tibériade. Réconcilié, en 1118, avec Baudouin du Bourg, qu'il avait puissamment contribué à faire élire roi de Jérusalem, il reçut de lui le comté d'Édesse, dont il alla prendre possession aussitôt, restituant à la couronne sa principauté de Tibériade. Il est très-souvent désigné par les chroniqueurs sous le nom de Josselin *le Vieux*, et aussi *le Grand*, à cause de ses exploits, et pour le distinguer de son fils et successeur Josselin II *le Jeune*. Josselin Ier avait épousé une sœur du grand baron d'Arménie, Léon ou Livon; il en eut un fils dont je viens de parler.

En 1122, Josselin d'Édesse, tombé dans une embuscade, devint, d'après Guillaume de Tyr, le prisonnier de l'émir Ortokide Balak; selon d'autres récits, Josselin, étroitement bloqué par les Sarrasins dans son château de Khorthobret, aurait appelé à son secours le roi Baudouin II et le comte de Tripoli; mais ceux-ci se laissèrent surprendre par Balac, entre Turbessel et Édesse, et le roi Baudouin alla rejoindre en captivité le comte Josselin. Le comte de Tripoli, plus heureux, échappa presque seul à ce grand désastre. Baudouin, Josselin et Galeran, son cousin, enfermés au château même de Quartapiert ou Kharpert (Khorthobret), furent délivrés au mois d'août 1123, par quelques Arméniens fidèles. Trop peu nombreux pour regagner, à travers d'innombrables périls, les terres chrétiennes, ils expédièrent, à Antioche, Josselin qui s'était dévoué avec deux compagnons. Le seigneur d'Édesse, chevauchant jour et nuit, gagna Turbessel et puis Antioche, risquant mille morts; puis, sans prendre un jour de repos, il courut à Jérusalem exciter, en faveur du roi, l'ardeur des barons. Cependant la détresse était telle dans le royaume, que le baile Eustache Grenier, sire de Césarée et de Sidon, put à peine rassembler trois mille combattants. Josselin les ramena jusqu'à Turbessel. La petite armée chrétienne apprit en ce lieu que, malgré toute sa diligence, elle arrivait trop tard. Le roi, un instant délivré, était retombé au pouvoir des Sarrasins, qui avaient massacré ses libérateurs arméniens et l'avaient entraîné plus loin vers l'intérieur, jusqu'à Marram. Les Francs découragés se retirèrent et allèrent vers Ascalon repousser et battre un ennemi dix fois supérieur. Josselin, rentré à Antioche, ne regagna que plus tard sa lointaine capitale.

En 1124, le comte d'Édesse, à la tête des faibles contingents d'Édesse et d'Antioche, mit en déroute, près de Gérable (l'ancienne Hiérapolis, aujourd'hui *Bambuk Kalassi*), l'émir Balak, qui assiégeait cette place. Balak, celui-là même qui retenait le roi en captivité, périt de la main du comte, et sa tête fut envoyée à Antioche. A la suite de ces événements, le roi Baudouin put enfin se racheter au prix de cent mille michelois (besants frappés à l'effigie de l'empereur Michel VII Parapinace), après une captivité, qui, cette fois, avait duré dix-huit mois. Aussitôt libre, il refusa de payer sa rançon. Quant à Josselin, il continua à se faire redouter des Sarrasins et à les tenir en respect sur les deux rives de l'Euphrate. De concert avec le roi et le comte de Tripoli, il défit devant Hasart les troupes réunies de Bursuk (Bursequin) et de Toghtikîn (le Doldequin des chroniqueurs), émirs de Hamadan et de Damas.

En 1125, Josselin et le roi allèrent assiéger Alep; mais, après cinq mois de blocus, ils durent se retirer devant la formidable armée de secours qu'amenait l'émir de Mossoul; réunis plus tard au comte de Tripoli, ils mirent l'ennemi en déroute et regagnèrent Antioche en triomphe. En 1127, une brouille éclata entre Josselin et Bohémond II d'Antioche; Josselin envahit même le territoire de la principauté, à la tête de contingents sarrasins, et souleva de ce fait contre lui l'indignation publique. L'intervention du roi put seule réconcilier les deux princes. En 1130, Josselin prit part à la tentative infructueuse des chrétiens contre la grande métropole sarrasine de Damas. Plus tard, au siége d'un château dans la vallée d'Alep, le comte d'Édesse fut enseveli sous les décombres d'une tour qui s'écroula sur lui. Retiré avec peine du milieu des débris amoncelés, il fut transporté presque mourant à Édesse. L'année suivante, malade encore des suites de cette terrible aventure, et apprenant que l'ennemi assiégeait en force une de ses villes, que Guillaume de Tyr appelle *Cressum* (probablement *Coricium*), il voulut envoyer son fils au secours de cette place. Sur le refus du jeune prince indolent et fantasque, le vieux comte prit en personne le commandement de l'armée et se fit transporter en litière au-devant de l'ennemi. Épuisé par ce suprême effort, il succomba en chemin, après avoir eu cette dernière joie d'apprendre que les Infidèles, épouvantés au seul bruit de son nom, avaient pris la fuite à son approche. Le fils de Josselin I^er^ lui succéda sous le nom de Josselin II.

## JOSSELIN II LE JEUNE

QUATRIÈME ET DERNIER COMTE D'ÉDESSE. 1131-1144

Autant Josselin I^er^ avait été prince énergique et belliqueux, autant son successeur se montra incapable de résister aux mille dangers qui menaçaient chaque jour plus sérieusement le comté d'Édesse, et faisaient pressentir sa fin prochaine. Adonné à l'ivrognerie et à toutes les débauches, Josselin II, se fit vite mépriser

de ses sujets. Bien que brave de sa personne, il ne sut rien faire pour conserver ses châteaux et les villes que ses prédécesseurs avaient conquis à force de vaillance. Aussitôt après que la mort de son père l'eût fait comte d'Édesse, il quitta sa capitale, trop voisine des terres sarrasines pour que son amour de la tranquillité n'en eût pas à souffrir, et courut s'installer à Turbessel. Dans ce « lieu de délices », sur les bords de l'Euphrate, il put se livrer tout à l'aise à sa vie de débauché. — On ne sait, du reste, que fort peu de choses sur les événements de ce règne, qui ne fut guère qu'une longue suite d'invasions et de désastres précédant le grand désastre final. Les campagnes d'Édesse étaient presque sans cesse aux mains des Sarrasins qui les envahissaient à la fois par l'est, par le nord et par le midi. Seules, les garnisons des villes et des châteaux résistaient encore à ces ennemis innombrables.

En 1137, Geoffroy de Courtenai, dit Charpalu, frère du vieux comte Josselin, oncle du comte régnant, fut tué par les Sarrasins devant Montferrant. En 1138, le comte d'Édesse et le prince d'Antioche accompagnèrent Jean Comnène au siége de Césarée (Césaire). L'empereur, lassé par la mollesse des deux princes francs, qui passaient leur temps à jouer aux dés au lieu de mener leurs troupes à l'assaut, leva le siége qui traînait en longueur. Il rentra avec eux à Antioche, d'où le comte Josselin parvint à l'éloigner à force de ruse, en soulevant contre lui la population latine. Aussi Jean, lorsqu'il repassa le Taurus, en 1142, en compagnie de son fils Manuel, voulut-il tirer vengeance du comte d'Édesse. Il envahit ses terres, et alla mettre le siége devant Turbessel. Josselin dut faire amende honorable, et l'empereur, pour s'assurer sa fidélité, se fit livrer en otage sa fille Isabeau; puis Jean Comnène s'en alla vers Antioche, réclamer de nouveau la suzeraineté de la principauté.

Cependant le jour du grand désastre approchait, la dernière heure d'Édesse allait sonner, et la première en date des principautés chrétiennes d'outre-mer allait retomber aux mains des Infidèles. Vers la fin de l'année 1144, le célèbre Emmad-ed-dyn-Zenghi I^er^, sultan de Mossoul et d'Alep, profitant de l'inimitié qui divisait depuis longtemps le comte d'Édesse et le prince d'Antioche, et les livrait isolément aux attaques de leurs adversaires, parut subitement sous les murs de la grande ville chrétienne, à la tête d'une formidable armée. Édesse était à peu près sans défense; depuis longtemps délaissée par son prince, elle n'avait, pour ainsi dire, plus de garnison, tant Josselin mettait de mauvaise grâce à payer la solde des quelques troupes qu'il y entretenait. Cependant la population, fort nombreuse encore, composée en majeure partie d'Arméniens, de marchands syriens, maronites et francs, résista avec la plus grande énergie et se défendit pendant vingt-huit jours, malgré les efforts de Zenghi, qui craignait à chaque instant de voir arriver une armée de secours. Enfin, le jour de Noël, les Sarrasins, grâce peut-être à la trahison d'un Arménien, qui voulait venger l'honneur de sa femme outragée par le comte Josselin, pénétrèrent par surprise dans la place, et le massacre commença. Ce fut une catastrophe sans nom; la population presque entière fut égorgée ou vendue en masse à l'encan. Durant ce temps, le comte Josselin, réfugié à Turbessel, implorait en vain le secours du prince d'Antioche.

L'année suivante, en 1145, Zenghi périt assassiné, et ses deux fils, Séif-ed-dyn-Rhazy et Nour-ed-dyn-Mahmoud, se disputèrent sa succession par les armes. Josselin, enfin réveillé de sa torpeur, sut profiter de cet état d'anarchie pour rentrer secrètement dans sa capitale. La faible garnison musulmane fut détruite, mais les chrétiens ne purent s'emparer de la citadelle où s'étaient réfugiés un certain nombre de Sarrasins. Josselin n'avait pas encore eu le temps d'en commencer le siége, que Nour-ed-dyn-Mahmoud, vainqueur de son frère et proclamé sultan d'Alep, vint, avec des forces immenses, investir de nouveau la malheureuse cité chrétienne.

La position des Francs, pris entre l'armée assiégeante et la garnison de la citadelle qui dominait toute la ville, devint rapidement intolérable. Bientôt, ils n'eurent d'autre ressource que de tenter une sortie en masse. Au milieu de la nuit, ils se précipitèrent hors de la ville comme un torrent, cherchant à se frayer un passage à travers les masses ennemies. Mais l'éveil avait été donné; attaqués en queue par les musulmans de la citadelle, repoussés en tête par toute l'armée de Nour-ed-dyn, les chrétiens périrent presque tous. Josselin, et avec lui un millier de braves, réussirent seuls à s'échapper, en se faisant une sanglante trouée, et se réfugièrent à Samosate. Nour-ed-dyn fit raser les murs, les tours, la citadelle et les églises d'Édesse, et en bannit à tout jamais les chrétiens. Ainsi périt le comté d'Édesse, après quarante-sept années d'existence. La chute de la grande métropole chrétienne excita dans tout l'Occident un immense et douloureux retentissement, et fut l'origine même de la seconde croisade. Le roi de France et l'empereur d'Allemagne, à la tête des armées chrétiennes, accoururent en Syrie, mais Édesse ne retomba jamais au pouvoir des Latins.

Josselin II, réfugié d'abord à Jérusalem, auprès du roi Baudouin III, tomba, en 1149, dans une embuscade des Sarrasins, aux environs d'Antioche. Jeté dans les cachots d'Alep, il y mourut de faim et de désespoir. Sa veuve, la comtesse Béatrice, déjà veuve en premières noces de Guillaume, seigneur de Saone, dame de grande vertu et de grand courage, continua quelque temps, dit Guillaume de Tyr, à gouverner *virilement* les derniers lambeaux du comté d'Édesse, sur la rive droite de l'Euphrate. Bientôt cependant, elle céda, du consentement du roi, à l'empereur de Byzance, Turbessel, Samosate, Ravendel, et les châteaux qu'elle possédait encore au comté d'Édesse; mais cette cession fut sans portée, car, dans l'espace d'un an, Nour-ed-dyn s'empara de toutes ces forteresses et les enleva définitivement aux chrétiens. — Josselin avait eu de son mariage avec Béatrice, un fils qui fut Josselin III, comte titulaire d'Édesse, et deux filles, Agnès et Isabeau. Agnès épousa, en premières noces, Renaud, seigneur de Marésie, tué par les Sarrasins le 27 juin 1148; en secondes, Amaury, comte de Jaffe et d'Ascalon, puis roi de Jérusalem, dont elle fut séparée pour cause de parenté; en troisièmes, Hugues, seigneur d'Ibelin et de Rame; en quatrièmes noces, enfin, Renaud de Sidon, dont elle fut également séparée pour la même raison.

Josselin III, comte titulaire d'Édesse, vécut à Jérusalem, et fut sénéchal du royaume, aux affaires duquel il prit une part considérable. Oncle de Sibylle, comtesse de Jaffa, il fut tuteur de son fils, le petit roi Baudouin V; à la mort de ce dernier, ce fut lui qui fit proclamer Sibylle et Guy de Lusignan son mari, roi et reine de Jérusalem. Il vivait encore en 1190. Sa femme, Agnès de Milly, lui donna deux filles seulement, qui épousèrent, l'une Othon, comte de Henneberg, l'autre, Guillaume de la Mandelée, chef de la famille italienne de ce nom, établie en Syrie, et qui portait indifféremment les noms de la Mandelée, de Amendalia, de Amigdalia, de Amandoleto, etc.

Dans la suite, divers personnages de la cour des rois de Chypre furent investis par eux du titre purement nominal de comtes d'Édesse, ou plutôt de Rohas, Rohès, ou Ruchas.

Nous ne possédons aucun document monétaire, concernant, soit le comté d'Édesse, soit les ateliers des Baudouin ou des Josselin, soit le système qui y fut établi par eux après la conquête. On connaît seulement, des deux Baudouin, de rares et barbares pièces de cuivre, surfrappées sur des monnaies plus anciennes, et qui ont été, en 1847, de la part de M. de Saulcy, dans sa *Numismatique des Croisades,* l'objet d'un essai de classification plein de sagacité. Depuis lors, c'est-à-dire depuis trente ans, la numismatique des comtes d'Édesse n'a, pour ainsi dire, pas fait un pas; aucune portion de l'histoire monétaire de l'Orient chrétien n'a fait aussi peu de progrès, aucune pièce nouvelle de quelque importance n'a été décrite, aucun des points douteux signalés par le savant académicien n'a été plus directement mis en lumière. Aussi, bien que M. de Saulcy n'ait pas entièrement élucidé cette partie si obscure de la numismatique latine dans le Levant, il est encore permis d'affirmer aujourd'hui, trente ans après la publication de son travail, qu'il serait bien difficile de dire mieux ou autre chose que ce qu'il écrivait alors sur ce point, tant sont grandes les difficultés que présente l'étude de ces monuments si rares, si barbares, si mal connus, et généralement d'une si mauvaise conservation. Je me contenterai donc, pour ce chapitre, de suivre pas à pas M. de Saulcy dans son exposition lumineuse, me bornant à rectifier quelques légendes, mieux connues aujoud'hui, grâce à la lecture d'exemplaires mieux conservés.

On ne connaît, des deux premiers comtes d'Édesse, que des monnaies de cuivre, et aucune pièce de billon. La raison en est probablement, ainsi que je l'ai dit en commençant, que la numismatique de ces princes appartient à la toute première période de l'établissement des croisés en Orient, et le même fait se reproduit, du reste, pour les monnaies des premiers princes d'Antioche. Si les conquérants

occidentaux tardèrent ainsi à introduire à Antioche, et plus particulièrement encore à Édesse, leur système monétaire national, représenté par le denier et l'obole d'argent ou de billon, il faut en chercher la raison dans l'extrême instabilité de leur premier établissement dans ces contrées, dans cette vie qu'ils menaient, pour ainsi dire, au jour le jour, et en outre, surtout pour Édesse, dans l'extrême rareté de la population latine aux débuts de la croisade. Préoccupés, en frappant monnaie, de consacrer, de légitimer, pour ainsi dire, leurs nouvelles conquêtes aux yeux des Grecs et des Arméniens indigènes, qui formaient la masse de la population d'Édesse, les deux Baudouin trouvèrent plus politique de commencer par émettre des pièces de cuivre à leur effigie, sur le modèle de la monnaie byzantine nationale, qui, jusque là, avait circulé parmi leurs nouveaux sujets. Ils jugèrent même inutile de procéder à un monnayage neuf de tous points, et, en surfrappant les anciennes pièces byzantines, ils réalisèrent un triple avantage : économie considérable, disparition de la monnaie des anciens souverains du pays, enfin fabrication d'une monnaie nouvelle qui, par le fait même de la surfrappe, conservait exactement le poids et la valeur de celle dont les types venaient de disparaître sous le marteau. Le flaon restait le même, son aspect extérieur seul était changé. Aucune modification n'était apportée aux habitudes de la population vaincue. Quant à la monnaie d'or, ce furent, on le sait, les besants des empereurs d'Orient et les dinars des khalifes ou besants sarrasins qui continuèrent, comme par le passé et du moins au début, à servir aux transactions plus importantes.

On pourrait, en conséquence, expliquer à la rigueur, par les raisons qui précèdent, l'absence absolue de deniers de billon des comtes d'Édesse, deniers qui n'auraient, en somme, servi qu'à ces Latins de la conquête si peu nombreux en Mésopotamie. Mais comment expliquer aussi l'absence tout aussi absolue, et bien autrement extraordinaire, de toute monnaie, non plus seulement de billon, mais même de cuivre, des deux derniers comtes d'Édesse, des deux Josselin, alors qu'on en possède de leurs deux prédécesseurs, qui régnèrent à une époque où la domination latine était encore bien moins assise en ces contrées ; alors surtout que ces deux Josselin ont régné l'espace de vingt-six ans, et que le premier d'entre eux, du moins, semble avoir établi avec quelque solidité sa domination sur les deux rives de l'Euphrate ? Quelle peut être l'origine de cette lacune étrange ? Les deux comtes Josselin jugèrent-ils que la prise de possession était suffisamment affirmée par l'émission des pièces de cuivre de leurs prédécesseurs, et que ces pièces informes, jointes aux espèces d'or et d'argent des empereurs d'Orient et des khalifes, suffisaient aux besoins de la circulation monétaire ? Ou, au contraire, ont-ils, eux aussi, frappé monnaie de cuivre, ou peut-être même de billon, à l'exemple de leurs contemporains royaux ou princiers de Jérusalem, d'Antioche et de Tripoli ? Faut-il espérer que quelque chercheur plus fortuné rapportera enfin des rives encore si peu explorées de l'Euphrate, les monnaies des deux Josselin d'Édesse ? L'avenir peut seul décider de cette question si intéressante. Quant aux documents concernant la monnaie ou les ateliers monétaires du comté d'Édesse, pas un seul, je l'ai dit, ne nous a été conservé par les chroniqueurs, pas un n'a échappé aux destructions de la conquête arabe.

En un mot, aujourd'hui comme au temps où écrivait M. de Saulcy, les monnaies de cuivre si barbares et si rares des deux Baudouin sont seules à représenter la numismatique de cette lointaine seigneurie latine. Il est juste d'ajouter, au sujet de leur extrême rareté, que des recherches quelque peu sérieuses sur le territoire même de l'ancien comté d'Édesse n'ont jamais été tentées. Les rares brocanteurs indigènes qui recueillent les monnaies de ces régions éloignées ne s'occupent guère que des pièces antiques, et négligent absolument les grossières pièces des comtes d'Édesse qu'ils prennent pour de vulgaires *follis* byzantins.

Je passerai rapidement sur la question qui touche à l'attribution même de ces monnaies aux deux Baudouin d'Édesse, question qui me semble résolue depuis la publication du travail de M. de Saulcy. Que dire, en effet, aujourd'hui de plus concluant que ce qu'il a dit à ce sujet, en réfutant les opinions erronées des Marchand et des Cousinéry ? Je pourrais me borner à renvoyer à ces pages

excellentes le lecteur désireux de se convaincre une fois pour toutes, que toutes ces monnaies, celles même qui sont anonymes, ou qui ne portent que le nom de Baudouin, sans désignation du titre comtal, appartiennent bien aux seuls souverains latins d'Édesse, et non point aux empereurs francs de Constantinople, qui régnèrent près d'un siècle plus tard. Qu'il me suffise d'enregistrer ici une preuve plus concluante que toutes les autres, pour ceux du moins qui savent à quel point, au moyen âge comme dans l'antiquité, la circulation de la monnaie de cuivre était limitée aux lieux mêmes où elle avait été frappée, et combien rarement elle s'en éloignait. *Toutes les pièces attribuées aux comtes d'Édesse, à quelques très-rares exceptions près, exceptions le plus souvent douteuses, proviennent de Syrie.* La plupart sont apportées de l'intérieur du pays, à Beyrouth et dans les autres villes du littoral, et jamais encore, que je sache, une de ces monnaies n'a été retrouvée directement à Constantinople même ou dans ses environs. Et si nous ne possédons pas encore l'indication positive de la découverte de quelques-unes de ces monnaies sur le territoire même de l'ancien comté d'Édesse, il ne faut en accuser que l'impossibilité presque absolue de se procurer des renseignements précis sur des contrées aussi peu fréquentées, vu l'absence à peu près complète d'explorateurs européens dans ces parages. C'est à peine si, de temps à autre, quelque voyageur, quelque prêtre arménien rapporte en Europe une de ces pièces si rares; c'est à peine, je l'ai dit, s'il en arrive, de temps à autre, quelques-unes à Beyrouth, à Alexandrette, ou à Latakieh. C'est de Beyrouth et d'Alep que me sont parvenus les quatorze exemplaires qui font partie de ma collection.

Les pièces de cuivre des deux Baudouin d'Édesse peuvent se classer en trois divisions très-distinctes, se rapportant à autant d'émissions successives : 1° des pièces anépigraphes et de grand module, pesant en moyenne 8 gr. 50, qui sont certainement les plus anciennes; 2° des pièces de même module, de même poids, mais avec légendes; 3° des pièces également avec légendes, mais de grandeur et d'épaisseur bien moindres, et, par conséquent, fort inférieures en poids. Les deux dernières catégories comprennent des subdivisions basées sur les différences des types figurés. Rappelons que presque toutes ces monnaies des trois catégories sont surfrappées sur des types plus anciens, types probablement byzantins pour celles de la première catégorie, types de la première pour celles de la seconde, et ainsi de suite. Presque toujours, malheureusement, les empreintes primitives sont à peu près effacées ou tout à fait méconnaissables. Parfois, cependant, et principalement pour les monnaies plus petites de la troisième catégorie, elles sont encore assez visibles pour qu'on puisse arriver par elles à reconstituer exactement la succession chronologique des types.

### PREMIÈRE DIVISION

*Pièces anépigraphes de grand module, pesant en moyenne 8 gr. 50, attribuées par M. de Saulcy à Baudouin Ier.*

Le comte, debout, en cotte de mailles, le casque en tête, tenant la croix de la main droite et s'appuyant, de la gauche, sur un bouclier.

℞ Croix élevée sur deux degrés. *Gravée*, pl. I, 1.

Ces pièces, encore fort rares dans les collections, sont d'une fabrique extraordinairement barbare. Toutes sont frappées sur des types plus anciens, généralement méconnaissables, mais qui paraissent appartenir à la numismatique byzantine, principalement à la classe des types pieux. On distingue des traces confuses de nimbe, de croix, de caractères grecs de grandes dimensions, rappelant les pièces si communes attribuées à l'empereur Jean Zimiscès. Par une véritable fatalité, aucun de ces types primitifs n'a pu encore être reconnu d'une manière certaine; mais, ainsi que je l'ai dit, selon toute apparence, ces pièces premières ne sont que les anciennes monnaies impériales byzantines qui devaient circuler en quantité à Édesse; on sait que cette ville obéissait encore aux empereurs grecs à l'arrivée des croisés. Aujourd'hui que l'attention se porte davantage vers l'étude du moyen âge chrétien d'Orient, nous sommes en droit d'espérer qu'on découvrira enfin un exemplaire sur lequel le type primitif sera nettement recon-

naissable. — On a pensé que ces types plus anciens pourraient appartenir à quelque gouverneur grec d'Édesse, devenu indépendant par suite des progrès de l'invasion musulmane; mais cette hypothèse est en contradiction avec ce qu'on sait de la rareté excessive des monnaies à types byzantins pouvant être attribuées à des autorités grecques secondaires.

Sur une de ces monnaies faisant partie de ma collection (*gravée*, pl. I, 2), on distingue sur la face portant l'effigie du comte Baudouin, les traces d'une légende, qui est celle des monnaies attribuées à Richard de Marésie. A la première ligne, on distingue un K; à la seconde, les caractères BO; à la troisième, le caractère P. Cette surfrappe a une haute importance pour l'attribution des pièces encore si mal connues de ce Richard de Marésie (1).

Les monnaies anépigraphes de Baudouin Ier, bien que frappées à un type uniforme, présentent de légères variétés consistant principalement dans des différences de forme de la croix du revers. L'effigie même du comte ne varie guère. Voici les principales variations de cette croix du revers :

*a*. Croix latine portant trois globules à chaque extrémité de la traverse; dans chaque canton, trois globules et une olive.

*b*. Croix sur deux degrés à branches recroisées, dite croix de Lorraine, cantonnée dans chaque canton de trois globules et d'une olive. Les quatre extrémités de la croix sont terminées par des besants. *Ma collection*.

*c*. Même croix cantonnée seulement d'un besant dans chaque canton. *Ma collection*.

*d*. Croix simple sur deux degrés, cantonnée inférieurement et peut-être supérieurement de quatre petits besants disposés en losange dans chaque canton. *Cabinet des médailles*.

*e*. Croix simple sur deux degrés. Deux traits arrondis partent du pied de la croix et remontent sous les cantons inférieurs, où ils sont terminés par des fleurons composés de trois globules ou besants. *Cabinet des médailles*.

### SECONDE DIVISION

*Pièces de même module, de même poids, que les pièces précédentes, mais avec légendes; appartenant évidemment au même système monétaire et attribuées également à Baudouin Ier par M. de Saulcy.*

Les pièces de cette seconde série sont également de fabrique extraordinairement barbare. Elles présentent deux types distincts, et paraissent avoir été presque toutes frappées sur des types plus anciens.

#### *a*. PREMIER TYPE

Au droit : la légende en trois lignes BAΔΔ — OVINOC — KOMEC — ou BAΔΔ — OINOC — KOMHC, *le comte Baudouin*.

℞ Grande croix à branches égales terminées chacune par un gros besant. Cette croix est anglée de quatre olives fort allongées, formant comme une seconde petite croix apposée en cœur sur la première. *Gravée*, pl. I, 3.

La légende du droit n'est presque jamais correcte et complète; toujours elle est mutilée, fautive, ou partiellement effacée; parfois même elle est disposée sur quatre lignes. En voici divers exemples empruntés à des pièces de ma collection et des Cabinets de Paris et de Vienne.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| BAA. | BAA. | ..A.. | — · — | BAA | BAAΔ | BAAΔ | BAAΔ |
| OVIN.. | AIN.. | O.I... | BΔA. | ΔOVIN | OVIN.. | AVIN.. | VINO. |
| K.... | .OMH. | KOM | OVI... | KOM | ..M.. | ...I. | ..MH. |
| | | ·S | ..... | EC | | | |

Ici, les types primitifs du flaon surfrappé sont parfois reconnaissables et facilitent singulièrement le

(1) V. au chap. des *Seigneurs de Marach ou Marès*, p. 26.

classement chronologique de cette série; *ce sont presque toujours les types des monnaies anépigraphes précédentes, à savoir : le comte debout et la longue croix du revers.* Il en résulte ce fait important que le type à la légende ΒΑΛΔΟΥΙΝΟϹ ΚΟΜΗϹ est postérieur au type anépigraphe du guerrier debout. C'est, en outre, une preuve de plus que ce premier type anépigraphe appartient bien aussi à un *comte* Baudouin d'Édesse.

Quelques exemplaires au même type sont encore frappés sur d'anciennes monnaies impériales byzantines. Ainsi, sur une pièce de la collection Fürstenberg (1) et sur un autre exemplaire du Cabinet de Vienne, on aperçoit, d'une part, le buste nimbé du Christ levant la main droite, de l'autre, une croix, dont les cantons supérieurs montrent les traces des sigles IC, XC. Il s'agit évidemment ici d'une de ces anonymes pieuses, attribuées à l'empereur Jean Zimiscès, qui, à en juger par leur abondance actuelle, devaient, à l'époque de la première croisade, circuler en quantités immenses dans toutes les provinces de l'empire.

Sur un exemplaire au même type de ΒΑΛΔΟΥΙΝΟϹ ΚΟΜΗϹ (2), exemplaire conservé au Cabinet des médailles, on distingue les traces d'une autre légende primitive, légende *circulaire,* en caractères grecs, qui diffère de toutes les légendes connues des pièces impériales byzantines. Je reparlerai plus loin de cette pièce curieuse (3). *Gravée,* pl. I, 4.

*b.* SECOND TYPE

Buste du Christ, avec le nimbe crucigère, tenant les Évangiles de la main gauche, entre les sigles IC, XC.

℞ Croix pommetée et anglée des pièces précédentes, haussée sur deux degrés et cantonnée des quatres lettres Β-Λ-Δ-Ν pour ΒαΛΔουιΝος ou ΒΑΛΔουιΝος, en admettant que la lettre Λ soit figurée comme la lettre Λ sans barre transversale,

Sur une autre variété, la croix n'est pas anglée, mais bien encore haussée sur des degrés. *Gravée,* pl. I, 5, d'après un superbe exemplaire de la collection Lambros.

Sur une autre variété, la croix n'est ni anglée, ni haussée sur des degrés.

Le style de ces pièces est très-supérieur à celui des précédentes. Elles sont littéralement calquées sur les monnaies presque contemporaines des empereurs Romain IV Diogène (1068-70) et Nicéphore III Botaniate (1078-1081). Ce rapprochement suffirait seul pour faire attribuer ces pièces aux Baudouin d'Édesse, et non point à ceux de Constantinople, qui régnèrent plus d'un siècle plus tard.

Quant à l'ordre d'apparition de ce type nouveau sur la monnaie du premier comte d'Édesse, il nous est indiqué par de précieuses surfrappes, une surtout de la collection Fürstenberg (4), où l'on voit apparaître, au-dessous du Christ nimbé et de la croix cantonnée de quatre lettres, les traces fort reconnaissables du type anépigraphe que j'ai décrit en premier lieu. Et ces surfrappes, qui viennent ici aussi affirmer l'antériorité du type anépigraphe, nous fournissent encore, par le seul fait de leur existence, un nouvel et décisif argument en faveur de l'attribution à Édesse de ces mêmes pièces anépigraphes.

Dans le catalogue de la collection Thomsen (5), figure une fort curieuse pièce de cuivre gravée sur la planche I. M. Thomsen, qui l'avait classée provisoirement aux empereurs de Constantinople, a ajouté en note, qu'elle pourrait bien appartenir plutôt à Baudouin I^er^ d'Édesse, dont on connaît des monnaies de type presque semblable. Le savant danois pourrait bien avoir eu raison; n'ayant pas vu la pièce, je m'en tiens à la description du catalogue, que je reproduis telle quelle avec la gravure qui l'accompagne.

(1) SAULCY, pl. v, 8.
(2) SAULCY, pl. v, 7.
(3) V. page 23.
(4) SAULCY, pl. v, 11.
(5) *Catalogue de la collection de monnaies de feu C. J. Thomsen.* Copenhague, 1872. 2^de^ partie, t. I^er^, n° 812.

Croix recroisetée à bras trifides, portant quatre rayons au centre, et cantonnée des lettres . — B (?) — N — B.

℞ Buste de face de Jésus-Christ, avec le nimbe crucigère, tenant le livre des Évangiles et accosté des sigles IC, XC. *Gravée*, pl. I, 6.

Le type du droit est en tous points semblable à celui des pièces précédentes de Baudouin Ier. Les lettres du revers sont difficiles à expliquer; celle du premier canton de la croix a malheureusement disparu. Le dernier B ferait-il peut-être allusion au nom de famille du second Baudouin, Baudouin du Bourg?

TROISIÈME DIVISION

*Pièces avec légendes, mais de module et de poids très-inférieurs, appartenant par conséquent, selon toute probabilité, à une époque postérieure, et très-vraisemblablement au règne de Baudouin II.*

J'ai dit que toutes les pièces des deux premières divisions avaient sensiblement le même module et le même poids, qui est en moyenne de 8 gr. 50. Les types que je décris maintenant sont frappés sur des flaons bien moins épais et ne pesant plus, en moyenne, que 4 gr. 30, soit à peu près la moitié des précédents. On pourrait presque songer à des subdivisions, si le type et la légende fort distincts, et la fabrique quelque peu différente, annonçant une époque postérieure, n'indiquaient nettement qu'il s'agit bien là d'une émission tout autre.

Il existe, de cette troisième catégorie, plusieurs types différents; le plus important est le suivant, dont la légende, presque toujours effacée ou indéchiffrable, a été correctement restituée par M. de Pfaffenhofen, grâce à un exemplaire plus distinct de la collection Fürstenberg.

BAΓΔOINOC ΔOYΛOCTAY̅- pour BAΛΔOYINOC ΔOYΛOC [TOY] CTAYPOY, *Baudouin, serviteur de la croix*. (Le T et l'A forment monogramme; le trait final est un signe d'abréviation). Le comte d'Édesse debout, le haume conique en tête, revêtu de la cotte de mailles, élevant de la main droite une croix, et tenant son épée de la gauche.

℞ Croix fleuronnée, au pied orné en feston, recroisée en cœur par une petite croix dont les quatre branches se terminent par un globule plus ou moins gros, parfois même de dimensions fort considérables. *Gravée*, pl. I, 7.

Ainsi que le dit fort bien M. de Pfaffenhofen, l'attitude respectueuse du comte élevant la croix au-dessus de sa tête, répond parfaitement au titre singulier que prend ici le souverain d'Édesse.

Voici maintenant les autres types de cette catégorie:

*a*. Même type, de style très-barbare, mais sans légende circulaire; dans le champ, on n'aperçoit que trois des lettres du nom de Baudouin, dont un A, à gauche, est seul reconnaissable, et peut-être un N à droite. *Cabinet des médailles*. *Gravée*, pl. I, 8.

*b*. Même type. Autour du comte, son nom ainsi disposé: B Δ / Δ O / Γ I / N Les lettres sont disposées irrégulièrement. L'A est fait comme un Δ. La croix fleuronnée et ornée du revers n'est pas toujours recroisée en cœur sur cette variété qui paraît moins rare que les autres. *Gravée*, pl. I, 9.

*c*. Le comte debout, de face, avec le casque conique et la cotte de mailles, tenant de la main droite une longue croix, et s'appuyant de la main gauche sur son bouclier. Dans le champ, quelques lettres du nom du prince.

℞ Petite croix à branches égales au centre des quatre lettres B - A - Δ - N. *Gravée*, pl. I, 10.

Il faut lire ces quatre lettres du revers dans l'ordre suivant B A Δ N, pour BAΛΔOYINOC. La lettre supé-

rieure n'est point un Η, ainsi qu'on pourrait le croire, mais bien un Λ à jambages si écartés qu'ils en sont devenus parallèles. La troisième lettre n'est également pas un Λ, mais bien un Δ. Ce qui prouve la vérité de ces affirmations, c'est que sur un exemplaire de la collection Fürstenberg, l'Η est positivement remplacé par un Λ à jambages presque verticaux, et l'Λ par un Δ (*gravée*, pl. I, 11). — Sur quelques pièces de cette dernière variété, j'ai dit qu'on apercevait, dans le champ du droit, quelques lettres du nom du prince; ainsi sur une, on voit encore un Δ, et sur une autre, les trois lettres ΒΔΝ. Enfin, remarque fort intéressante, qui fixe la succession des types, quelques-unes de ces monnaies sont frappées sur les pièces à la légende ΒΑΓΔΟΙΝΟΣ ΔΟΥΛΟΣΤΑΥ.

*d*. Le comte debout, de face, avec le casque conique et la cotte de mailles, tenant l'épée nue de la main droite. Dans le champ, des lettres du nom du comte; tantôt on ne distingue qu'un Β, tantôt un Β, un Δ, un Ν, comme sur un exemplaire de ma collection. *Gravée*, pl. I, 12.

℞ Buste du Christ de face, avec le nimbe crucigère.

Les monnaies de cette variété sont généralement frappées sur des exemplaires du type précédent, c'est-à-dire au revers de la croix cantonnée des quatre lettres Β - Λ - Δ - Ν. Elles occuperaient donc le dernier rang dans la succession chronologique des monnaies des comtes d'Édesse, si je ne croyais devoir attribuer en plus à ces princes, certaines pièces classées jusqu'ici aux empereurs latins de Constantinople.

On connaît, en effet, parmi les pièces anonymes pieuses de cuivre généralement décrites aux règnes de ces princes, le type suivant, qui figure sous les numéros 6, 7 et 8 de la planche XIII de l'ouvrage de M. de Saulcy, et sous les numéros 15, 16 et 17 de la planche LVIII du tome II de l'ouvrage de M. Sabatier, et dont voici la description :

Buste du Christ avec le nimbe crucigère, tenant le livre des Évangiles entre les sigles ΙC, XC.

℞ Croix latine, ornée à chacune de ces extrémités supérieures de trois globules, un gros et deux petits, portant au centre quatre rayons, formant une seconde petite croix recroisant la première. Celle-ci a, en outre, pour base des ornements ou fleurons, et ses deux cantons supérieurs sont occupés par des croissants. Parfois, la croix du revers est ornée à chaque extrémité supérieure d'un globule seulement. Parfois même, c'est une croix grecque à double croisillon ou croix patriarcale, dont chaque extrémité est également ornée de trois globules. *Gravée*, pl. I, 13 et 14.

Tous les exemplaires de ce type que j'ai reçus me sont venus de Beyrouth, d'Alep, et même de Bagdad, confondus avec d'autres pièces de cuivre des comtes d'Édesse, de Roger et de Tancrède d'Antioche. Les types, la nature et l'aspect du métal, le style et la fabrique, tout révèle pour l'ensemble de ces monnaies une origine commune. Il est impossible que des pièces frappées à Constantinople ne se retrouvent qu'en Syrie ou sur les bords de l'Euphrate, et M. de Saulcy, qui croyait autrefois à l'origine constantinopolitaine de ce type, a été le premier à accepter mon opinion et à lui donner la garantie de sa complète approbation. Remarquez qu'il existe une identité de types extraordinaire entre ces monnaies et les autres pièces des comtes d'Édesse; le type du Christ du droit est absolument le même que celui de la dernière variété des monnaies de Baudouin II décrites ci-dessus, et la croix latine du revers, recroisée en cœur, ornée, et ayant pour base des ornements en fleurons, est la copie presque exacte de celle de la plupart des monnaies du même prince; elle rappelle en même temps d'une manière frappante celle des grandes monnaies de Baudouin I^er^ (2^e^ division, 1^er^ type) et celle du revers des monnaies de Richard de Marésie. Pour moi, ces monnaies font incontestablement partie de la suite des comtes d'Édesse. Par leurs dimensions réduites, elles appartiennent plutôt à la série du comte Baudouin II. Peut-être représentent-elles le monnayage des deux Josselin. Elles sont très-souvent surfrappées sur des types primitifs, le plus souvent tout à fait méconnaissables; parfois, cependant, ce sont d'anciens types impériaux, appartenant aux empereurs des dixième et onzième siècles. En voici une sur laquelle apparaissent des traces évidentes de la légende de Michel VII *Parapinace*, qui fut empereur à Byzance de 1071 à 1078 (*gravée*, pl. I, 15). Comparez cette pièce surfrappée avec la monnaie du même Michel VII, gravée dans Sabatier (pl. LI, 8).

Les monnaies gravées dans l'ouvrage de M. de Saulcy, sous les nos 11 et 12 de la pl. VI, à la suite des monnaies d'Édesse, n'appartiennent point à cette principauté, mais bien plutôt aux rois de Géorgie ou aux empereurs de Trébizonde.

M. de Saulcy a fait graver sous les nos 1 de sa pl. V, et 3 de sa pl. XIX, deux grandes pièces de cuivre des cabinets Fürstenberg et Cadalvène, qui appartiennent incontestablement à la numismatique des comtes d'Édesse. Il semble presque que ce soient là deux de ces monnaies de Baudouin Ier, aux types du Christ et de la croix cantonnée de quatre lettres. Mais on y distingue, en outre, les traces d'un type différent dont je ne retrouve pas l'équivalent dans l'ouvrage de M. Sabatier sur les monnaies byzantines. C'est une petite croix à branches égales, entourée, d'un cercle environné lui-même d'une légende que je ne suis pas parvenu à déchiffrer. Il s'agit incontestablement là d'un type encore inconnu et qu'on retrouvera un jour, grâce à un exemplaire mieux conservé. Je ne saurais dire s'il s'agit là d'un type chrétien encore inédit des comtes d'Édesse. Je me borne à faire remarquer l'analogie qui existe entre les débris de la légende circulaire figurant sur la pièce du cabinet Cadalvène (Saulcy, pl. XIX, 3), et ceux d'une autre légende encore visible sur une monnaie du comte Baudouin Ier, dont j'ai déjà parlé à la page 20, monnaie également figurée par M. de Saulcy (pl. V, 7), et qui se trouve au Cabinet des médailles. J'ai fait graver sur la pl. I, aux nos 16 et 18 les deux pièces des Cabinets Fürstenberg et Cadalvène.

Voici encore une pièce de cuivre d'un style très-barbare, provenant de Syrie, et malheureusement fort mal conservée, mais qui doit probablement appartenir aussi à la numismatique des comtes d'Édesse. Elle a du moins un air de famille très-prononcé avec les monnaies décrites plus haut.

Buste du Christ nimbé entre les sigles IC, XC; le tout dans un grènetis.

℞ Croix à branches égales, terminées chacune par trois besants, un gros et deux petits. Chaque branche est en outre ornée de trois besants disposés sur un rang. La croix est recroisée en cœur par une petite croix de Saint-André, dont chaque branche est terminée par un besant. Enfin, dans chaque canton, se trouve une lettre; trois de ces lettres sont malheureusement peu reconnaissables. La première semble un Δ ou un Λ; la seconde a disparu; la troisième est certainement un Δ ou un Λ; la quatrième semble un Φ ou un D latin. Le tout dans un gros grènetis. *Gravée,* pl. I, 17.

J'ai dit que je ne reviendrais point sur les discussions jadis soulevées par l'attribution des pièces des comtes d'Édesse, la question me paraissant avoir été résolue par M. de Saulcy, autant qu'elle pouvait l'être dans l'état actuel de la science, et personne n'ayant trouvé mieux depuis. Je me bornerai à résumer brièvement les résultats auxquels est parvenu le savant académicien.

Deux questions capitales se présentent : 1° ces pièces appartiennent-elles bien au comté d'Édesse ? 2° ce premier point une fois admis, comment faut-il les distribuer entre les divers comtes d'Édesse ?

Sur la première question, aucun doute n'est possible pour les pièces signées Βαλδουίνος κόμης. Pour les autres pièces, tant anépigraphes que simplement signées Βαλδουίνος, sans addition de titre, cinq arguments d'importance inégale, mais décisifs par la somme des preuves qu'ils fournissent, militent en faveur de leur attribution aux mêmes comtes d'Édesse et non point à l'empereur Baudouin II de Constantinople, comme on l'a si longtemps soutenu.

1° L'argument principal est tiré de la provenance syrienne presque constante de ces pièces, provenance sur laquelle j'ai insisté au début.

2° L'existence de tant de surfrappes successives indique clairement, pour toutes ces monnaies, une origine commune, et puisqu'un certain nombre de ces surfrappes appartiennent au type portant la légende qui désigne certainement un des Baudouin d'Édesse, Βαλδουίνος κόμης, on doit nécessairement conclure de ce fait en faveur de l'attribution à Édesse de tous ces types successifs.

3° Le costume militaire du comte, le haume, la cotte de mailles, conviennent bien mieux aux guerriers

de la première croisade qu'au prince franc qui, près de cent cinquante ans plus tard, régna à Constantinople et qui se serait certainement fait représenter sur ses monnaies, comme il l'a fait sur ses bulles, en costume impérial et avec ses titres nouveaux de *Porphyrogénète*, *d'autocrate*, ou de βασιλεύς.

4° L'étrange et humble qualification de δοῦλος τοῦ Σταυροῦ prise par le comte Baudouin, cette glorification de la croix, convenaient à merveille à l'esprit de l'époque et aux préoccupations religieuses de la première croisade. On conviendra que cette légende est ici plus à sa place que sur la monnaie du dernier empereur latin de Constantinople.

5° Il existe une analogie des plus frappantes entre toutes ces monnaies et celles des Tancrède, des Roger d'Antioche, des Richard de Marésie, tous princes contemporains des deux Baudouin et leurs plus proches voisins. Toutes ces pièces appartiennent sûrement à une seule et même région, et aux premières années qui suivirent la conquête de la Syrie. Ce sont les mêmes légendes en langue grecque, disposées suivant un ordre identique, les mêmes types religieux, les mêmes ornements de la croix, le même aspect du métal, en un mot le même style et la même fabrique.

On a pensé encore que les pièces signées simplement *Baudouin* ou encore *Baudouin, serviteur de la croix*, pourraient bien avoir été frappées à Jérusalem, par les deux mêmes Baudouin devenus l'un après l'autre rois de Terre-Sainte. Je persiste à croire, avec M. de Saulcy, que l'attribution à l'atelier d'Édesse doit, en tous cas, être préférée, d'abord à cause de la provenance presque constante de ces pièces de la Syrie septentrionale, mais aussi à cause des légendes en langue grecque qui, ainsi que je l'ai fait observer, figurent exclusivement sur les monnaies franques du nord de la Syrie, tandis que les ateliers les plus méridionaux ont toujours émis des monnaies à légendes latines. Enfin je rappelle encore une fois que beaucoup de ces pièces, du moins parmi celles de grand module qui sont signées simplement *Baudouin*, ont été frappées précisément sur des monnaies à la légende ΒΑΛΔΟΥΙΝΟϹ ΚΟΜΗϹ, circonstance qui vient confirmer leur commune origine mésopotamienne.

J'estime, en conséquence, que, même dans l'état actuel de nos connaissances, il est permis d'affirmer, avec quelque chance de ne pas se tromper, que presque toutes les monnaies décrites dans ce chapitre ont bien été frappées, comme l'a dit il y a trente ans M. de Saulcy, par les deux Baudouin, comtes d'Édesse.

De même, sur la seconde question, relative à la distribution de ces diverses pièces entre les deux Baudouin, il sera difficile, tant que des surfrappes parfaitement nettes ne seront pas venues trancher la difficulté, d'arriver à des conclusions plus précises que celles qui ont été posées par M. de Saulcy. Je les résume ici, en rappelant qu'aucune considération nouvelle n'est venue les ébranler depuis, et que, pour de plus amples détails, les lecteurs devront consulter le travail même du savant académicien.

1° Il est probable que Baudouin I^er^, à son arrivée à Édesse, a frappé les monnaies anépigraphes au type du guerrier debout, en se servant des flaons des anciennes monnaies byzantines impériales.

2° Peu après, ce même Baudouin I^er^, devenu souverain incontesté d'Édesse, tout en conservant la monnaie de même poids et de même module, la surfrappa de types nouveaux, accompagnés, cette fois, des légendes nominales ΒΑΛΔΟΥΙΝΟϹ ΚΟΜΗϹ ou simplement ΒΑλΔουΙΝος.

3° Baudouin du Bourg, ou Baudouin II, a frappé monnaie de même métal, de même fabrique, de mêmes types, que son prédécesseur. Ses monnaies sont à légende nominale, et de nombreuses surfrappes établissent leur succession chronologique ; mais elles sont très-inférieures de taille et de poids à celles de Baudouin I^er^.

4° « On ne peut guère révoquer en doute l'existence de monnaies frappées par les deux Josselin de Courtenay, pendant les vingt-six années qu'ils ont été maîtres d'Édesse, et cependant il n'en existe encore dans aucun cabinet numismatique. Quelque jour, il faut l'espérer, l'Orient nous restituera ces monuments précieux qui viendront compléter la série monétaire des comtes d'Édesse ! » Voici ce que M. de Saulcy écrivait en terminant son savant chapitre sur la numismatique des comtes d'Édesse. Trente ans se sont écoulés depuis, et je ne puis que répéter les mêmes paroles, constater avec étonnement le même fait et

émettre le même vœu. Lorsque les rives de l'Euphrate et les campagnes de Mésopotamie auront été mieux et plus savamment explorées, il est presque impossible qu'on ne retrouve pas quelque monnaie de cuivre de ces deux comtes Josselin, sous le premier desquels, du moins, la principauté d'Édesse jouit encore d'une organisation solide et d'une fortune, relative peut-être, mais tout aussi réelle que sous les deux Baudouin.

# SEIGNEURS DE MARACH OU MARÈS

## (MARESCH, MARÉSIE, MARAS)

La ville de Marach, capitale actuelle du pachalik de ce nom, entre ceux de Roum au nord, de Diarbékir à l'est, d'Alep au sud, et d'Adana à l'ouest, fut, avec le territoire environnant, sous le nom de Marès ou Marésie, un des fiefs importants du comté d'Edesse, situé sur les confins mêmes de cette principauté et de celle d'Antioche. La ville de Marésie s'élevait à quelque distance de la rive gauche du Pyramus et au sud de la chaîne principale du Taurus. Les *Familles d'outre-mer* donnent le nom de plusieurs des seigneurs francs de Marès. D'après Guillaume de Tyr, il semble que cette ville ait été prise par les Turcs d'Iconium peu après la chute d'Édesse. Elle leur fut enlevée en 1155 par Nour-ed-dyn.

Cousinéry avait attribué à Richard Cœur-de-Lion, comme frappées par lui en Chypre, des monnaies de cuivre d'une excessive rareté, venant d'Orient et portant la légende ΚΕ . ΒΟΗΘ . ΡΙΚΑΡΔΩ : *Seigneur, sois secourable à Richard.* Lelewel et, après lui, M. de Saulcy, ont fait justice de cette fausse attribution. Ces monnaies sont certainement antérieures à la troisième croisade et contemporaines des plus anciennes pièces d'Antioche et d'Édesse, avec lesquelles elles offrent une analogie des plus complètes. Elles présentent surtout les ressemblances les plus frappantes avec les grandes pièces nominales de Baudouin Ier d'Édesse : mêmes caractères grecs, même fabrique très-barbare, même style, mêmes types. La croix du revers est absolument identique; la légende est disposée de même sur plusieurs lignes, de même aussi, du reste, que sur les monnaies de Tancrède et de Roger d'Antioche.

M. de Saulcy, s'appuyant sur les considérations que j'ai développées à la page 7, avait déjà reconnu que ces monnaies à légende grecque devaient nécessairement avoir été frappées au premier temps de la croisade et dans la partie septentrionale des territoires conquis par les croisés. Depuis, j'ai découvert une preuve nouvelle et décisive à l'appui de cette affirmation. Sur deux de ces pièces de *Richard*, conservées au Cabinet des médailles, on distingue les traces d'un type antérieur qui n'est autre que celui des monnaies de Baudouin Ier d'Édesse, portant d'un côté le buste du Christ, de l'autre la croix cantonnée des quatre lettres B - A - Δ - N. Sur une pièce même qui fait partie de ma collection et que j'ai signalée au chapitre précédent, le type de Richard est confondu avec celui des plus anciennes monnaies anépigraphes de Baudouin Ier. L'existence de ces précieuses surfrappes met décidément à néant toute tentative d'attribution des monnaies en question à une époque éloignée du règne du premier comte d'Édesse et à un atelier distant de celui d'Édesse, et c'est donc bien comme le disait, en 1847, M. de Saulcy (1), aux premiers temps de la croisade

(1) SAULCY, p. 42.

et au nord de la Syrie, qu'il faut rapporter le Richard qui fit frapper ces curieuses monnaies. Mais quel était ce Richard ? C'est précisément ici que réside la difficulté, bien que les personnages portant ce nom et ayant pris part à la première croisade soient peu nombreux. Pour M. de Saulcy, ces monnaies ont été frappées par un Richard qu'Albert d'Aix cite à la date de 1111 (1), comme seigneur (*præfectus*) de Marésie, et qui accourut en cette année au secours de Tancrède attaqué par Maudoud, émir de Mossoul : « *Venit et Richardus, præfectus civitatis Marech, cum sexaginta equitibus et centum peditibus.* » Tel est l'unique renseignement que nous possédions sur ce personnage, qui fut probablement le premier seigneur franc de ce fief important. Nous n'en savons, du reste, guère davantage sur sa seigneurie et ses successeurs. On trouve après lui, Geoffroy, dit *le Moine*, désigné par Orderic Vital comme *comes de Mareis*. Il périt dans un combat contre Balac, émir d'Alep. Guillaume de Tyr et Gauthier d'Antioche font mention de lui, de 1115 à 1131. Après lui, figure un Baudouin, seigneur de Marésie, qui fut, au dire de Guillaume de Tyr, un baron puissant et se signala par de nombreuses actions d'éclat. Il était avec Josselin II d'Édesse, quand ce dernier rentra par surprise dans sa capitale, mais fut tué peu de jours après, en 1146.

Renaud, seigneur de Marésie et, d'après Ducange, fils du précédent, avait pour femme la fille du comte Josselin II. Il fut tué le 27 juin 1148, dans le combat où périt Raymond d'Antioche. Sa veuve se remaria à Amaury, comte de Jaffa et d'Ascalon, futur roi de Jérusalem. Ce fut vers la même époque que Marésie tomba définitivement au pouvoir des musulmans, et le Baudouin de Marésie, dont il est fait mention dans un acte de 1163, ne devait certainement plus être que le simple titulaire de cette seigneurie.

Lelewel avait, de son côté, attribué les monnaies dont nous nous occupons à Richard, prince de Salerne. C'était un fils du Normand Guillaume *Fierabras*, comte du Principat, dans le Napolitain, frère de Robert Guiscard, et proche parent de Tancrède, son beau-frère, d'après Albert d'Aix. Selon Guillaume de Tyr, Foucher de Chartres et d'autres, Richard aurait été le propre père du prince Roger d'Antioche. M. de Saulcy, s'est fondé pour repousser l'attribution de Lelewel, sur ce fait qu'aucun des historiens de la première croisade ne mentionne le Richard en question comme ayant pris part à cette expédition. Cependant Guillaume de Tyr (2) cite Richard du Principat (*Principaut, Princepat, Richardus de Principatu*) au nombre des compagnons de Bohémond de Tarente. Plus loin (3), il dit que ce même Richard accompagnait Tancrède lorsqu'il se sépara de l'armée des pèlerins pour gagner la Cilicie; il le nomme encore parmi les prisonniers de Baudouin après la lutte fratricide de Mamistra (4). Les *Gesta Tancredi* de Raoul de Caen citent également Richard du Principat parmi les compagnons de Tancrède, et plusieurs autres chroniques font mention de sa bravoure à la bataille de Dorylée. Enfin, d'après Ducange (5), ce serait ce même Richard qui aurait été fait prisonnier avec Bohémond, près de Miletaine, par les Sarrasins. Il se peut, du reste, que Ducange ait ici confondu ce Richard du Principat, père de Roger, avec un autre Richard, son neveu, fils de son frère Ranulfe, qui est parfois cité également parmi les compagnons de Bohémond et de Tancrède. Mais, en tout cas, il semble certain que Richard du Principat, père de Roger, a pris part à la première croisade, et, comme ce devait être un personnage fort considérable parmi les nouveaux venus, il ne serait nullement étonnant qu'il ait possédé, vers les premières années de la conquête, des fiefs importants dans la Syrie septentrionale, bien que les chroniqueurs n'en fassent point mention. Qui sait même, si, pendant la captivité du comte Baudouin II, captivité qui dura cinq ans, Tancrède, chargé à la fois de la régence d'Édesse et de celle d'Antioche, et ne pouvant y suffire, n'aurait point confié la garde d'Édesse à ce Richard, son parent, qui devait, je le répète,

(1) Livre XI, chap. XL,
(2) Livre II, chap. XIII,
(3) Livre III, chap. XVII,
(4) Livre III, chap. XXIV,
(5) *Familles d'outre-mer*, p. 181.

occuper, parmi les guerriers de la Croix, une position de premier ordre. Ce serait à cette occasion que Richard aurait surfrappé à son nom les monnaies de Baudouin d'Édesse, et il n'y aurait là rien d'étonnant, puisque nous voyons les régents d'Antioche frapper monnaie, aussi bien le régent Tancrède que le régent Roger. Ceci n'est que pure hypothèse; mais, en tous cas, je crois qu'on peut hésiter encore entre l'attribution de ces monnaies énigmatiques à un Richard, seigneur de Marésie, ou à ce Richard du Principat.

Voici la description de ces précieuses et barbares monnaies.

K̄Ē — BOHΘ — PIKAP — ΔΩ : *Seigneur, sois secourable à Richard.*

℞ Croix pommetée, anglée de quatre olives, absolument identique à celle du revers des monnaies de Baudouin Ier d'Édesse.

*Cabinet des médailles.* Saulcy, pl. IV, 11. Catalogue de la collection Reichel, t. IX, p. 482, n° 94. Etc., etc. *Gravée*, pl. II.

J'ai dit que, sous ce type, on retrouvait parfois les traces du coin plus ancien de Baudouin Ier d'Édesse, portant le Christ nimbé et la croix cantonnée des lettres B — A — Δ — N. Il en est précisément ainsi sur l'exemplaire du Cabinet des médailles, gravé dans l'ouvrage de M. de Saulcy; ce ne sont point les lettres H et N qu'on y distingue, mais bien un Δ et un N. Mais un second exemplaire acquis depuis par le Cabinet des médailles présente le type primitif d'une manière bien autrement frappante. Sur une des faces, le Christ nimbé de la monnaie de Baudouin a si peu souffert de la surfrappe, qu'il semble être le type véritable de la monnaie, et qu'il n'existe aucune trace de la croix pommetée et anglée de Richard; ce serait à se demander, en ne considérant que cette face de la monnaie, si ce ne serait point là une variété nouvelle de la pièce de Richard. Sur la face opposée, au-dessous de la légende K̄Ē — BOHΘ — PIKAP — ΔΩ, on distingue fort nettement les extrémités de la croix de Baudouin et trois des lettres qui la cantonnent Δ — Δ — N (*gravée*, pl. II, 2). Ici le doute n'est plus possible. Il semble presque que le seigneur Richard, quel qu'il ait été, conservant le type pieux *anonyme* du droit, ait simplement substitué au revers son nom à celui du comte Baudouin. Ce serait encore une preuve en faveur de l'opinion, timidement avancée par moi, que ces monnaies auraient été frappées à Édesse, pendant la captivité de Baudouin Ier, par un régent du nom de Richard, lequel serait probablement Richard du Principat. Ne se pourrait-il même point que ce Richard du Principat et le Richard de Marésie, dont parle Albert d'Aix et qui accourut au secours de Tancrède, fussent une seule et même personne? Ne se pourrait-il point que ce Richard du Principat, soit devenu seigneur de Marésie, après avoir auparavant exercé la régence à Édesse. De cette manière, l'opinion de Lelewel, celle de M. de Saulcy, et la mienne, seraient parfaitement conciliées, et l'extraordinaire ressemblance des monnaies de Richard avec celles de Baudouin, sur lesquelles elles ont été refrappées, se trouverait naturellement expliquée.

Sur la pièce anépigraphe de Baudouin Ier de ma collection, où la légende de Richard est superposée à l'effigie en pied du comte d'Édesse (*gravée*, pl. II, 3), les types sont si bien confondus, qu'il serait difficile de préciser, d'après le seul examen de la monnaie, quel est le type le plus ancien, bien qu'on reconnaisse distinctement plusieurs lettres de la légende (1). D'après tout ce qui précède, le type de Richard a été évidemment superposé au type primitif de Baudouin.

Sur un exemplaire de la monnaie de Richard, conservé au Cabinet des médailles du Séminaire écossais de Vienne, la légende quadrilinéaire du droit a été frappée deux fois, la première frappe ayant probablement paru insuffisante; cette seconde légende, au lieu d'être directement superposée à la première, fait angle droit avec elle.

Dans une charte, en date de 1115, publiée par Paoli, à la page 45 de son Ier volume, Richard, grand-sénéchal, père du duc Roger, fait donation aux moines du mont Thabor du *Castrum Lycie*, *in terra nostra*.

(1) Voyez p. 19.

# PRINCES D'ANTIOCHE

« L'importance de la principauté d'Antioche fut très-grande. Cependant cette province, qui formait au nord-est la marche frontière des colonies chrétiennes, a été presque complétement laissée dans l'ombre par les historiens qui, jusqu'à ce jour, se sont occupés des croisades.

« Pendant que le domaine royal se constituait peu à peu par les efforts des rois Baudouin Ier et Baudouin II, la principauté d'Antioche atteignait rapidement, entre les années 1099 et 1120, sa plus grande étendue.

« A partir de 1119, toute la partie occidentale du territoire d'Alep, et notamment le district d'El Aouacem, était devenue tributaire des princes d'Antioche. Aboulféda nous apprend que cet état de choses durait encore en 1130.

« A cette époque, la principauté avait acquis un développement considérable au nord-ouest. Elle comprenait une partie de la Cilicie jusqu'à la rivière Djihoum; mais, depuis la constitution définitive du royaume d'Arménie, la frontière nord-ouest de la principauté d'Antioche, fut à la Portelle. Au nord-est, elle était limitée par la frontière de la principauté d'Édesse, qui passait au sud de Corice, entre Hazart et Turbessel. Vers le désert, elle comprenait, au-delà de l'Oronte, les territoires des villes d'El Bara, de Fémie ou Apamée, de Capharda et de Marra, nommée alors la Marre; de ce côté, les villes fortes d'Artésie, d'Astareb, de Sardonie, de Serminia ou Sermin, de la Marre enfin, formaient la ligne des places frontières.

« La principauté était bornée à l'ouest par la mer, au sud par le ruisseau et la crête des montagnes formant la frontière du comté de Tripoli; au sud-est, enfin, par les cantons montagneux de Kobeïs et de Massiad, possédés par les Bathéniens; mais, par suite de la chute de la principauté d'Édesse, survenue en 1145, cet état de choses fut profondément modifié dès la seconde moitié du douzième siècle (1). »

## BOHÉMOND Ier

PREMIER PRINCE D'ANTIOCHE. 1098-1111

Le 3 juin 1098, la grande ville d'Antioche tombait aux mains des croisés, après un siége fameux. Parmi les chefs de la croisade, aucun n'avait autant contribué à ce résultat par sa bravoure et son énergie, que le prince Bohémond de Tarente, qui, le jour de l'assaut final, monta le premier sur les murs de la ville. Presque aussitôt après leur triomphe, les croisés, enfermés dans la cité qu'ils venaient de conquérir, se virent à leur tour assiégés par l'immense armée du grand-vizir Kerbogha, lieutenant du sultan de Mossoul. Cette fois encore ce fut Bohémond qui se distingua entre tous par son infatigable activité. Ses talents militaires firent de lui le chef

(1) Note communiquée par M. E. Rey.

incontesté de la défense. Aussi, lorsqu'il fallut, après la défaite de Kerbogha (28 juin 1098), trouver un maître pour la nouvelle principauté franque, tous les suffrages se portèrent sur le prince normand. Seul, Raymond de Saint-Gilles, l'ambitieux comte de Toulouse, refusa de reconnaître le nouveau souverain, mais son influence ne put faire perdre le souvenir de services si récents, et, vers les premiers jours de juillet 1098, le prince de Tarente fut définitivement investi de la seigneurie d'Antioche. C'était, dans l'ordre de fondation, la seconde en date des principautés chrétiennes d'Orient.

Bohémond, qui s'était croisé, bien moins par zèle pieux que par ambition et par haine des Grecs, avec lesquels il s'était déjà battu en Italie et en Épire, était le fils aîné de Robert Guiscard, cet heureux aventurier normand, devenu duc de Pouille et de Calabre, et de sa première femme Alberade. Déshérité par son père au profit de son plus jeune frère Roger, il avait forcé ce dernier à lui céder la principauté de Tarente.

Au moment où commença la première croisade, Bohémond assiégeait Amalfi avec les deux Roger, son frère et son oncle. Séduit par l'espoir de conquérir un royaume en Asie, il avait embauché la plupart des soldats qui formaient l'armée des princes normands, et était allé s'embarquer sur l'Adriatique avec son cousin Richard, prince de Salerne ou du Principat, avec Ranulfe, frère de ce dernier, et ses propres neveux, Tancrède et Guillaume. Le rôle de Bohémond à l'armée des pèlerins, son attitude hautaine à la cour de Byzance, sa valeur, ses hauts faits, ses intrigues devant Antioche, sont connus de tous, et je n'ai pas à les rapporter ici.

En juillet 1098, Marc-Bohémond de Tarente fut donc proclamé premier prince franc d'Antioche sous le nom de Bohémond I^er^. L'horrible mortalité qui se déclara dans la ville, aussitôt après le siége, força les chefs croisés à se disperser avec leurs corps d'armée. Bohémond alla envahir la Basse-Cilicie, et s'empara des villes de Tarse, d'Adana, de Mamistra et d'Anazarbe. Puis les chefs croisés assiégèrent en commun la ville de Marrah (la Marre, Marra), entre Hama et Alep, qui capitula le 11 décembre. Bohémond et Raymond de Saint-Gilles, ces deux adversaires acharnés, s'en disputèrent la possession. Le comte de Toulouse l'emporta, et Bohémond, cachant mal son dépit, s'en retourna à Antioche, d'où Tancrède, son neveu, venait d'expulser les dernières troupes de Raymond de Saint-Gilles [1099]. En effet, ce dernier, malgré les furieuses réclamations de Bohémond, avait constamment refusé jusque-là de lui livrer la citadelle de la ville, où il avait eu la bonne fortune de pénétrer le premier, le jour de l'assaut. Grâce à Tancrède, Bohémond fut enfin le maître incontesté de la grande cité syrienne.

Le 18 mars 1099, l'armée des pèlerins se remit en marche vers Jérusalem. Bohémond n'alla que jusqu'à Laodicée, et, sous prétexte de veiller à la défense de ses nouvelles conquêtes, il abandonna ses frères d'armes pour retourner à Antioche. Il ne songeait plus, oubliant le but de la croisade, qu'à étendre de toutes parts sa principauté aux dépens des Sarrasins. Lorsqu'il eut appris la nouvelle de la prise de Jérusalem, il s'y rendit toutefois en pèlerinage au Saint-Sépulcre, avec le comte d'Édesse, qui le rejoignit à Valénie. Les deux princes entrèrent dans la ville sainte pour les fêtes de Noël. Ils y passèrent l'hiver de 1099 à 1100, et Bohémond consentit à y recevoir l'investiture de sa principauté des mains du patriarche Daimbert. Puis les deux nobles pèlerins allèrent se baigner au Jourdain, et regagnèrent Antioche, en passant par Tibériade.

Au mois de juillet de cette même année, Bohémond, franchissant l'Euphrate, envahit la Mésopotamie et marcha sur la ville de Malathia, que son seigneur, l'Arménien Gabriel ou *Gavérous*, s'était engagé à lui livrer. Mais en route il fut attaqué et fait prisonnier par l'émir Kamschteghin, plus connu sous le nom de *fils de Danischmend* (le Danisman, Doniman, Daninian, Danisinian des chroniqueurs). L'empereur Alexis, qui haïssait Bohémond pour tout le mal qu'il avait fait jadis à lui et à ses sujets, offrit à l'émir de lui acheter son prisonnier au prix de 260,000 besants. Mais le sultan Kilidj-Arslan, ayant voulu forcer Kamschteghin à partager avec lui cette riche rançon, les choses se brouillèrent si bien que Bohémond parvint à faire accepter à son vainqueur 130,000 besants seulement, pour prix de sa liberté, lui promettant de le soutenir contre tous ses ennemis, quels qu'ils fussent. Après avoir été près de deux ans captif, Bohémond rentra à Antioche, en mai 1102. Il trouva sa principauté dans un état relativement prospère, grâce à Tancrède, qui avait exercé la régence, pendant son absence. Mais, à peine était-il de retour, que l'empereur d'Orient lui fit réclamer en termes menaçants les anciennes provinces grecques conquises par les croisés et qui formaient ses États. A cette étrange requête, le prince Bohémond répondit par un refus insultant, et la guerre éclata aussitôt. On se battit sur terre et sur mer. Une flotte pisane, forte de neuf vaisseaux, au service de Bohémond, fut battue par les Grecs au printemps de 1103. L'année suivante, une flotte génoise, également au service du prince d'Antioche, débarqua des troupes de secours, malgré la flotte grecque commandée par le Lombard Landolphe, et l'armée grecque, commandée par Butumite, qui serrait de près

les troupes de Bohémond, dut se retirer, en conservant toutefois les villes de Cilicie : Tarse, Adana et Mamistra.

En 1104, Bohémond alla, en compagnie des autres princes croisés, assiéger Carrhae, non loin d'Édesse. Au moment de s'en emparer, Bohémond et Baudouin d'Édesse s'en disputèrent la possession. Une armée de secours eut le temps d'arriver, les chrétiens furent mis en déroute, et Baudouin fait prisonnier. Bohémond et Tancrède réussirent presque seuls à gagner Édesse, et de là Antioche. A court d'argent et de soldats, menacé de nouveau par les troupes de son mortel ennemi, l'empereur Alexis, Bohémond prit le parti de se rendre de sa personne en Pouille, pour y chercher les secours qui lui faisaient défaut. Laissant la régence à Tancrède, il réussit à traverser, grâce à un stratagème ingénieux, la flotte grecque, qui bloquait étroitement la côte, gagna Corfou, puis la Pouille, et, après y avoir séjourné quelque temps, passa les Alpes et se rendit à la cour du roi Philippe de France. A Chartres, aux fêtes de Pâques de 1105, il épousa la princesse Constance, fille de ce souverain, épouse divorcée de Hugues de Champagne. Puis il alla solliciter l'assistance des princes chrétiens d'Espagne, et regagna l'Italie, après avoir envoyé à Tancrède la princesse Cécile, autre fille du roi Philippe, mais celle-ci illégitime et que ce prince avait eue de sa concubine Bertrade. Bohémond avait obtenu la main de la jeune princesse pour le régent d'Antioche.

En 1107 enfin, Bohémond se retouva à la tête d'une véritable armée, plus de douze mille cavaliers et soixante mille fantassins, français, allemands, italiens, anglais; mais, au lieu de repasser directement en Syrie, il alla dévaster l'Épire et battre à nouveau les troupes de l'empereur Alexis. Un an presque entier il assiégea Durazzo, et dut se retirer, après avoir vu périr presque toute son armée sous les murs de cette ville. Au mois de septembre 1108, il dut signer une paix humiliante et retourna en Italie lever des troupes fraîches. Trois ans s'écoulèrent de nouveau, puis, comme Bohémond allait se rembarquer pour la Syrie, il tomba malade et mourut à Canossa, à la fin de février 1111 (le 3 mars, suivant Muralt), empoisonné peut-être par les Grecs. La princesse Constance, sa femme, qui, en sa qualité de fille de France, prenait le titre de reine, lui avait donné deux fils : Jean, qui mourut avant son père, et Bohémond II, son successeur, né en 1107 seulement.

Dans un acte du roi Foulques, Bohémond I^er^ et son fils Bohémond II sont désignés sous le simple titre de *seigneurs d'Antioche*, *domini Antiocheni*.

Après la mort du prince Bohémond, sa veuve, la reine Constance, et son fils Bohémond II, encore en bas âge, continuèrent à résider en Italie. La reine y mourut entre 1120 et 1126.

## TANCRÈDE

RÉGENT. 1104-1112

Tancrède, un des héros de la première croisade, était fils d'Eudes le Bon Marchis et d'Emma, fille ou peut-être sœur de Robert Guiscard. Il était donc neveu ou cousin du prince Bohémond de Tarente qu'il suivit en Orient. Je ne rappellerai pas ici la part importante que prit Tancrède à tous les grands événements de la première croisade, aux premiers combats des chrétiens en Asie, ses sanglants démêlés en Cilicie avec le comte Baudouin, sa conduite héroïque devant Antioche, sur les murailles de Jérusalem, à Naplouse, et dans les campagnes d'Ascalon. Vers la fin de 1099, il prit Tibériade et fut créé, par le roi Godefroy, seigneur de cette ville et de Caïphas, et prince de Galilée. Mais, dès le mois de juillet 1100, Bohémond de Tarente ayant été fait prisonnier par les Sarrasins, Tancrède, le plus important de ses proches, devint régent d'Antioche, et, en mars 1101, il remit sa principauté de Galilée au roi Baudouin, lequel en disposa avec Caïphas, en faveur de Gervais de Bazoches. Du reste, après la mort de ce dernier, Baudouin rendit à Tancrède ces seigneuries qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Tancrède gouverna avec prudence et bonheur la principauté d'Antioche jusqu'au retour de Bohémond. Puis, lorsqu'en 1104, celui-ci, en guerre avec l'empereur Alexis, se fut décidé à aller chercher en Europe de l'argent et des troupes, il confia derechef à Tancrède la régence de sa principauté qu'il ne devait plus revoir. J'ai dit

plus haut que Bohémond avait obtenu en France pour Tancrède la main de Cécile, fille illégitime du roi Philippe Ier et de Bertrade de Montfort, et ramené la jeune princesse en Italie, d'où elle s'embarqua pour aller rejoindre son fiancé à Antioche.

Dans l'automne de 1105, la flotte de Tancrède battit une flotte sarrasine; les nez et les pouces des prisonniers furent envoyés à l'empereur Alexis. En 1106, Tancrède prit Laodicée, Gabala, Valénie, s'empara de presque toute la Cilicie, et reprit entre autres la ville de Mamistra. En 1107, il vainquit Baudouin d'Édesse et son cousin Josselin de Courtenai avec lesquels il s'était brouillé.

Bohémond mourut en mars 1111, et son fils resta auprès de sa mère en Italie, pendant que Tancrède continuait à gouverner à Antioche en son nom; mais cette dernière période de la régence du prince croisé fut de courte durée. Il mourut presque subitement à la fin de l'année suivante, le 5 décembre 1112, au moment où, grâce à lui, la principauté d'Antioche était arrivée à un véritable état de prospérité. On accusa Bernard de Valence, patriarche latin d'Antioche, de l'avoir empoisonné. Il fut inhumé dans la cathédrale de Saint-Pierre d'Antioche. Pendant tout le temps de son gouvernement, il avait résisté vaillamment aux attaques incessantes du sultan d'Alep et de l'empereur de Constantinople. En 1104, après le désastre qui avait coûté la liberté au comte d'Édesse, Tancrède avait été également chargé de la garde de la seigneurie de ce prince. Lorsque Baudouin II fut sorti de captivité, Tancrède, malgré ses serments, refusa d'abord de le laisser rentrer dans sa capitale. Il céda cependant, mais ce fut là une des origines de ses querelles avec Baudouin et son cousin Josselin de Courtenai, querelles, je l'ai dit, qui se terminèrent par de sanglantes batailles.

Avant d'expirer, Tancrède fit promettre au jeune comte Pons de Tripoli d'épouser sa femme, la princesse Cécile de France, dont il n'avait pas eu d'enfants, et à laquelle il laissa ses deux châteaux d'*Arcicanum* (Arka) et de *Ruge* (Ruiah). La principauté de Tibériade fut donnée à Josselin de Courtenai, et la seigneurie de Caïphas à un certain Rohart ou Rorgius. Quant à Antioche, en l'absence du prince Bohémond II, Tancrède mourant en confia la régence au prince Roger.

## ROGER

### RÉGENT OU PLUTOT USURPATEUR. 1112-1119

Roger succéda à Tancrède, son parent, en qualité de régent d'Antioche, au nom et durant la minorité du prince Bohémond II, sous condition de restituer la principauté à ce dernier ou à ses héritiers dès qu'ils en feraient la demande. Roger était d'illustre naissance, fils, je l'ai dit, de Richard du Principat ou de Salerne, sénéchal de la Pouille, et d'une princesse, sœur de Tancrède. Il était vaillant, mais débauché et sans foi. Loin de tenir les promesses jurées au lit de mort de Tancrède, il refusa tant qu'il vécut de restituer à Bohémond II l'héritage paternel.

Au mois d'août 1113, Maudoud de Mossoul ayant envahi la Galilée, le roi Baudouin l'attaqua sans attendre l'arrivée des princes d'Antioche, de Tripoli et d'Édesse. Ses troupes moins nombreuses furent écrasées et lui-même n'échappa qu'avec peine au désastre. Trois jours après, les princes arrivèrent, mais il était trop tard, et les chefs chrétiens n'osèrent attaquer l'ennemi victorieux, qui se retira sans être inquiété, après avoir détruit le monastère du mont Thabor, pillant et dévastant tout le pays sur son passage.

En 1114, toute la Syrie et la ville d'Antioche, en particulier, furent bouleversées par d'effroyables tremblements de terre durant plus de cinq mois consécutifs. L'année suivante, le célèbre émir Bourski ou plutôt El-Borsoki Ak-Sonkor (le Borsequin des chroniqueurs) envahit au printemps la terre d'Antioche. Le roi et le comte de Tripoli accoururent au secours de Roger, et les chrétiens firent même alliance avec l'émir Toghtikîn (Doldequin) de Damas. Tous ensemble s'avancèrent jusqu'à Césarée; El-Borsoki ayant alors fait mine de se retirer, l'armée chrétienne se dispersa. Mais à peine les Francs étaient-ils rentrés dans leurs cantonnements, que l'émir envahit de nouveau avec une violence inouïe la principauté d'Antioche, inondant de ses cavaliers la contrée tout entière, brûlant les villes, ravageant les terres et faisant des milliers de captifs. Roger et le comte d'Édesse quittant précipitamment Antioche, coururent à l'ennemi qu'ils attaquèrent le 12 septembre 1115 ou 1116, au-delà de Ruge, dans le val de Sarmath (*in Sarmati valle*). Après un choc effroyable, les troupes

d'El-Borsoki furent mises en déroute, des milliers de Sarrasins périrent, leur camp fut pillé, et les princes, chargés d'un immense butin, rentrèrent triomphants à Antioche.

En 1119, Nedjm-ed-dyn-Ilghasi, sultan d'Alep, Toghtikîn, émir de Damas, et leurs alliés, s'apprêtèrent à envahir de nouveau la malheureuse terre d'Antioche. Ils avaient dépassé Alep, lorsqu'ils se heurtèrent à la petite armée du prince Roger qui s'était imprudemment avancée, sans attendre l'arrivée des troupes du roi et du comte de Tripoli. Une grande bataille s'engagea vers Arcas ou Arka, dans une plaine nommée le Champ-du-Sang (Thereb, *Vallée rouge*). Les Sarrasins, très-supérieurs en nombre, écrasèrent les Francs. Roger fut tué en combattant, et les croyants attribuèrent sa mort au châtiment divin, parce qu'il s'était toujours refusé, malgré ses serments, à restituer Antioche à son prince légitime et à faire droit aux réclamations incessantes de celui-ci.

Roger avait épousé Hodierne, sœur de Baudouin II d'Édesse, troisième roi de Jérusalem. Devenue veuve, cette princesse se remaria avec Herebrand d'Hierges et en eut un fils, Manassès, qui fut connétable du royaume de Jérusalem. On ne sait si elle avait eu des enfants de Roger.

## BOHÉMOND II

1119-1130

Lorsque Roger mourut, Bohémond II, héritier légitime des principautés d'Antioche et de Tarente, résidait encore dans cette dernière seigneurie auprès de sa mère, la reine Constance. Il avait alors douze ans. Le roi Baudouin II de Jérusalem, accouru à Antioche à la nouvelle du désastre et de la mort de Roger, se saisit du pouvoir vacant et demeura le maître réel de la principauté pendant près de sept années, bien qu'il prétendît n'agir que comme tuteur et protecteur légal du jeune Bohémond. Après quelques semaines de séjour à Antioche, Baudouin et le comte de Tripoli remportèrent, le 14 août 1119, une victoire importante sur Ilghazi, qui dut se retirer précipitamment. A cette occasion, le roi fut accueilli triomphalement à Antioche par les prélats et les barons qui l'acclamèrent. Après avoir réorganisé l'administration de la principauté, il s'en retourna à Jérusalem pour les fêtes de Noël.

En 1120 et 1121, nouvelles attaques d'Ilghazi contre Antioche. Chaque fois le roi et les comtes d'Édesse et de Tripoli, accourus en hâte, parvinrent à le repousser. — En 1121, Ilghazi mourut subitement; son armée se dispersa et le roi, après avoir séjourné quelque temps à Antioche, où il était fort populaire, s'en retourna derechef à Jérusalem. Les années suivantes et durant la captivité de Baudouin, Antioche partagea les destinées de Jérusalem. Lorsque, au mois d'août 1124, Baudouin eut réussi à se racheter, il se rendit directement à Antioche, où il arriva le 4 septembre. Il en repartit presque aussitôt pour aller sans succès assiéger Alep. A peine était-il rentré à Jérusalem, qu'il reçut de suppliants messages des barons de la principauté, qui lui donnait certes plus de soucis que le royaume même de Terre-Sainte. Cette fois encore, il s'agissait de repousser ces éternels envahisseurs des terres chrétiennes, Borsquin ou El-Borsoki, émir de Mossoul, et Toghtikîn, émir de Damas. Le roi, les comtes de Tripoli et d'Édesse, à la tête de dix-huit cents cavaliers et de quatre mille fantassins seulement, taillèrent en pièces les Sarrasins (11 juin 1125) et les poursuivirent jusqu'aux portes d'Alep. Il y eut plus de cinq mille Turcs de tués. Baudouin assiégea de nouveau Alep; mais une armée de secours conduite par El-Borsoki auquel les habitants de la ville s'étaient donnés, vint les délivrer au bout de quelque temps.

Au mois de septembre 1126, on vit subitement arriver de Tarente, à la tête d'une flotte nombreuse, le prince Bohémond II, alors âgé de vingt ans, qui venait réclamer l'héritage de son père. Le roi Baudouin prévenu à temps, alla au-devant du jeune prétendant, lui fit, à Antioche, une réception chaleureuse, et lui donna l'investiture de la principauté, sous condition d'épouser la princesse Alix, la seconde de ses filles. Le mariage fut presque aussitôt célébré, et le roi s'en retourna à Jérusalem. Ce ne fut donc que quatorze ans après la mort de son père, que le nouveau prince d'Antioche régna seul et sans partage sur sa principauté. Peu après son installation, il alla assiéger et prendre le château de Capharda, et ayant fait couper la tête à toute la garnison sarrasine, « *il dist qu'en ceste manière volait estrener la guerre de lui et des Turs.* »

A la suite de démêlés entre Bohémond et Josselin d'Édesse, ce dernier envahit la principauté d'Antioche; il s'allia même aux Infidèles et en prit un certain nombre à sa solde. Le roi accouru en toute hâte, parvint à réconcilier les deux adversaires.

En 1129, le prince d'Antioche, le roi, les comtes de Tripoli et d'Édesse, et le comte Foulques d'Anjou marchèrent contre Damas. Attaqués à l'improviste par Toghtikîn, ils furent entièrement défaits, le 7 septembre. Au mois de décembre de la même année, Emad-ed-dyn-Zengui Ier, le puissant souverain d'Alep et de Mossoul, envahit la principauté d'Antioche. Les troupes de Bohémond furent surprises au lieu dit *Pratum Palliorum* et s'enfuirent en désordre. Le prince d'Antioche périt en combattant vaillamment. Sa mort fut, pour sa principauté et pour tous les chrétiens d'Orient, une perte immense. Il n'avait que 23 ans et on fondait sur lui les plus brillantes espérances. Son cadavre fut retrouvé décapité parmi les morts. Il laissait, de son mariage avec la princesse Alix, une fille unique, appelée Constance.

## CONSTANCE

### 1° RÉGENCE DE BAUDOUIN II, PUIS DE FOULQUES D'ANJOU, ROIS DE JÉRUSALEM. 1130-1136

Après la mort de Bohémond II, sa veuve Alix, fille du roi Baudouin, princesse ambitieuse et sans foi, voulut s'emparer du pouvoir et dépouiller à son avantage sa propre fille, la petite Constance, dont elle espérait bien se débarrasser en lui faisant prendre le voile. Elle alla jusqu'à contracter alliance avec le sultan Zengui, le vainqueur de son mari. Fort heureusement, à la première nouvelle du désastre, le roi Baudouin, rappelé par les barons restés fidèles à leur princesse légitime, s'était sans retard mis en route pour Antioche. Il retira le pouvoir à sa fille, et lui laissa en fief les seules villes de Laodicée et de Gibelet. Il conserva la régence au nom de sa petite-fille Constance, et fit administrer la principauté par son autre gendre, Foulques d'Anjou.

Mais le roi Baudouin mourut à Jérusalem dès le mois d'août de cette même année 1130, et la princesse Alix ayant aussitôt renouvelé ses prétentions, au mépris des droits de sa fille, réussit cette fois encore à s'emparer du gouvernement. Elle parvint même à mettre dans son parti les comtes de Tripoli et d'Édesse, et s'efforça de gagner la faveur des principaux barons d'Antioche. Une violente opposition s'éleva néanmoins contre elle, et le parti resté fidèle à l'héritière légitime réclama la venue immédiate du nouveau roi Foulques, propre beau-frère de la princesse Alix. Foulques, un moment arrêté dans sa marche par le comte de Tripoli, qui voulait lui barrer le passage, fut accueilli avec enthousiasme à Antioche. La princesse Alix fut immédiatement déposée, et le roi nommé baile de la principauté et tuteur de la princesse Constance. Après avoir châtié le comte de Tripoli, réorganisé et mis en état de défense les domaines de sa pupille, Foulques remit l'administration aux mains de Renaud Mansuer, seigneur de Margat, et s'en retourna dans son royaume.

L'année d'après, les Sarrasins ayant encore envahi la principauté, Foulques, accouru de Jérusalem, remporta sur eux, près de Harenc, une victoire signalée. De retour à Antioche et sur la prière des barons, il envoya quérir en France un mari pour la petite princesse Constance. Son choix s'était porté sur le jeune comte Raymond de Poitiers, fils puîné de Guillaume IX, comte de Poitiers, et de Philippe de Toulouse, et frère cadet de Guillaume X, dernier duc de Guyenne. Ce brillant et hardi seigneur vivait pour lors à la cour de Henri Ier, roi d'Angleterre, qui l'avait armé chevalier. Les négociations se poursuivirent dans le plus grand secret, par crainte de la princesse Alix et aussi de Roger, duc de Pouille, qui élevait des prétentions à la souveraineté d'Antioche, en sa qualité de proche parent du premier comte Bohémond. Ayant eu vent du prochain passage de Raymond, Roger mit tout en œuvre pour l'empêcher d'arriver en Terre-Sainte. Ce ne fut qu'à force de ruses et de précautions et sous le déguisement d'un pauvre pèlerin, que le futur prince d'Antioche parvint à déjouer tant d'embûches. Après un long et pénible voyage, il débarqua enfin en Syrie dans le courant de l'année 1136. Pendant ce temps, de nouveaux changements s'étaient produits à Antioche, et Raymond trouva la principauté au pouvoir d'Alix. L'infatigable princesse, avec l'assistance du patriarche Raoul, avait de nouveau réussi à reprendre le dessus. Grâce à sa sœur, la reine Mélissende, qui exerçait un grand empire sur son mari, le roi Foulques, elle avait même obtenu que celui-ci fermât les yeux sur son usurpation et la laissât faire. Raymond

se conduisit avec habileté; il se hâta de s'assurer l'assistance du patriarche, lequel faisant croire à la princesse que c'était sa main que venait demander le comte de Poitiers, parvint à introduire celui-ci dans Antioche. Aussitôt dans la place, le jeune prince fit célébrer par le patriarche en personne, son mariage avec Constance qui n'était pas encore nubile, et Alix furieuse, s'apercevant trop tard qu'elle avait été jouée, n'eut d'autre choix que de se retirer dans son fief de Laodicée.

### 2° CONSTANCE ET RAYMOND DE POITIERS. 1136-1149

Ce fut donc en 1136, que Raymond de Poitiers et Constance devinrent princes d'Antioche. Ils ne tardèrent pas à être aux prises avec les plus graves difficultés. Depuis la conquête, les empereurs grecs n'avaient cessé de revendiquer la suzeraineté sur la nouvelle seigneurie latine d'Antioche, et Jean Comnène, qui régnait alors, s'offensa de ce qu'on eût disposé sans son consentement de la principauté et de la main de la jeune souveraine. Saisissant ce prétexte, il déclara sur l'heure la guerre au prince Raymond, et, après de longs et immenses préparatifs, traversa l'Asie-Mineure à la tête d'une puissante armée. En avril 1137, il chassa de Tarse, de Mopsueste, d'Adana, d'Anazarbe, les garnisons franques qui tenaient depuis près de quarante ans ces villes de Cilicie sous la domination des princes d'Antioche. Il alla ensuite assiéger Léon d'Arménie dans son château de Vaka. Raymond d'Antioche, Baudouin de Marès et le comte d'Édesse, qui étaient allés au secours du roi Foulques, étroitement assiégé dans Montferrand par une armée sarrasine, arrivèrent pour soutenir Léon. L'empereur, quittant alors le siége de Vaka, alla camper sur l'Oronte et bloquer Antioche. Raymond se défendit vigoureusement, mais il dut se soumettre. Du consentement du roi Foulques, en présence des chefs de l'armée grecque et des principaux barons latins, il rendit hommage à l'empereur pour sa principauté. Le pavillon grec fut arboré sur la plus haute tour d'Antioche. Un *duc* grec fut même désigné pour gouverner à côté du prince. A l'approche de la mauvaise saison, Jean Comnène, satisfait de cette soumission forcée, alla prendre ses quartiers d'hiver près de Tarse, après la prise des dernières places fortes de Cilicie.

Dès le printemps de l'année suivante, l'empereur et son armée reparurent dans la haute Syrie, prirent Pizza, Khama, Khafartab, et allèrent assiéger Césaire (Césarée ou Schizar). Ils furent rejoints devant cette ville par le comte d'Édesse et le prince d'Antioche, qui venaient, à la tête de leurs contingents, faire acte de vassaux fidèles. Ce siége, longuement raconté par Guillaume de Tyr, dans son XV^e^ livre, échoua, grâce peut-être à la mollesse des princes chrétiens, et l'empereur, mécontent d'eux, rentra dans Antioche, cachant mal sa colère. Les deux princes francs, fort inquiets, et ne sachant comment lui témoigner leur soumission, le précédaient, dit Guillaume de Tyr, « tenant verges et desfesant la presse devant lui. » Avant de regagner Constantinople, Jean réclama la remise de la citadelle. Alors les princes, à force de ruses, réussirent à susciter contre lui une sédition de la population chrétienne, sédition qu'ils exploitèrent avec tant d'habileté, que l'empereur dut quitter en hâte Antioche, dont il voulait faire le centre de ses opérations contre les Sarrasins. Après avoir séjourné quelque temps en Cilicie, l'empereur regagna l'Asie-Mineure.

En 1139, le prince Raymond prit part au siége de Panéas, qui se termina par la prise de cette ville. Il eut avec le patriarche Raoul de longs et violents démêlés, qu'il serait trop long de rapporter ici.

En 1142, Raymond s'étant refusé à reconnaître plus longtemps la suzeraineté de l'empereur, on vit aussitôt celui-ci reparaître en Cilicie avec son armée. Il était accompagné de son fils cadet, Manuel, auquel il voulait donner Attalie, Antioche et l'île de Chypre. Après avoir traversé la portion occidentale du comté d'Édesse, Jean Comnène s'arrêta à Gastoun (Gast), château voisin d'Antioche, et fit demander à Raymond la remise de la citadelle et de toutes ses forteresses. Raymond, qui avait au préalable fait jurer à ses barons qu'ils ne céderaient jamais sa ville à l'empereur, se tira d'embarras en envoyant à Jean Comnène le patriarche et les notables. Ils lui représentèrent que Raymond n'avait point qualité pour disposer de la seigneurie de la princesse sa femme, et que, s'il cédait à de pareilles exigences, la population chrétienne tout entière les chasserait aussitôt, lui et Constance. L'empereur reçut fort mal ce message ambigu; mais, redoutant réellement un nouveau soulèvement, il se borna à faire ravager les environs d'Antioche et retourna hiverner en Cilicie, auprès d'Anazarbe. Comme il se disposait, au printemps suivant, à retourner en Syrie pour châtier son vassal indocile, il mourut presque subitement, le 8 avril 1143, des suites d'une blessure qu'il s'était faite à la chasse.

Le prince Raymond, qu'une longue inimitié avait depuis longtemps indisposé contre le comte d'Édesse, assista impassible à la ruine de ce prince et à la double et terrible destruction d'Édesse (25 décembre 1143 et janvier 1145).

En 1144, l'empereur Manuel, fils et successeur de Jean Comnène, voulant venger les injures subies par son père, envoya une flotte grecque piller les rivages d'Antioche et une armée ravager le territoire de la principauté. Les Grecs reprirent les châteaux que ceux d'Antioche avaient enlevés et battirent deux fois Raymond, qui se vit contraint de venir à Constantinople implorer la grâce du vainqueur. Il prêta serment de fidélité à Manuel, qui le força, dit-on, à faire amende honorable sur la tombe de l'empereur Jean.

En mars 1147, Louis VII, roi de France, et sa femme, la reine Aliénor, débarqués au port Saint-Syméon, à l'embouchure de l'Oronte, arrivèrent à Antioche avec les débris de l'armée française de la seconde croisade, décimée durant la traversée de l'Asie-Mineure. Raymond, qui comptait sur l'appui du roi et de ses troupes pour réduire Alep et Césarée, leur fit une réception magnifique et les combla de riches présents. Mais Louis VII, résolu à se rendre de suite au Saint-Sépulcre, resta sourd à toutes les avances du prince. Alors celui-ci, furieux, changea si bien d'attitude que le roi dut quitter Antioche de nuit, sans même prendre congé de son hôte. Il laissait derrière lui cette reine Aliénor, qui devait être plus tard si funeste à la France. Cédant aux instances perfides du prince Raymond, qui se trouvait être son oncle, Aliénor avait refusé de suivre plus loin son mari. Elle resta dans Antioche, où elle tint, dit la chronique, une conduite indigne de son rang. Certains historiens ont été jusqu'à accuser Raymond d'avoir, dans sa soif de vengeance, fait avorter, par d'infâmes intrigues, le succès de la grande entreprise des croisés contre Damas, en 1148.

En 1149, Nour-ed-dyn, sultan d'Alep, ayant envahi la principauté d'Antioche, Raymond voulut l'arrêter, mais sa petite armée, surprise au lieu dit *Fons muratus*, fut écrasée, et lui-même périt en se défendant vaillamment (27 juin). Nour-ed-dyn fit couper à son cadavre la tête et le bras droit, et les emporta à Alep. Son corps mutilé fut enseveli à Antioche. De son mariage avec Constance, Raymond avait eu deux fils et deux filles. Bohémond, l'aîné des fils, lui succéda comme prince d'Antioche. L'autre, Baudouin, mourut vers 1174, au service de l'empereur Manuel. Une de ses filles, Philippe, épousa Andronic Comnène, qui fut depuis empereur, et, après avoir divorcé d'avec lui, se remaria, vers 1176, avec Humfroi du Toron, connétable de Jérusalem. La seconde, Marie, surnommée Xéné, épousa l'empereur Manuel.

### 3° CONSTANCE ET SON FILS MINEUR BOHÉMOND III. 1149-1153

A la mort de Raymond, sa veuve, la princesse Constance, âgée de vingt-deux ans seulement, resta en possession de la principauté d'Antioche, et demeura tutrice de son fils mineur Bohémond III. Elle s'empressa de mettre ses États sous la protection de l'empereur Manuel, ce qui n'empêcha pas les troupes victorieuses de Nour-ed-dyn de dévaster toute la principauté et de s'avancer jusqu'à quelques milles de la capitale. Le roi Baudouin, accouru pour défendre sa vassale, n'osa attaquer un ennemi trop supérieur en nombre, et se borna à renforcer les garnisons des villes et des châteaux. Pendant plusieurs années, les troupes de Nour-ed-dyn ne quittèrent pour ainsi dire plus le territoire d'Antioche. Le roi Baudouin, accompagné du comte de Tripoli, revint une seconde fois dans la Syrie du nord, mais il ne put que présider à l'évacuation des dernières places du comté d'Édesse, qui furent abandonnées par la population chrétienne, remises à l'empereur d'Orient, et, presque aussitôt, définitivement conquises par Nour-ed-dyn.

Le roi, avant de quitter Antioche pour retourner à Jérusalem, adjura la princesse Constance de se remarier et de donner ainsi à la principauté un plus sûr appui dans des temps aussi difficiles. Il lui offrit plusieurs partis, mais la princesse refusait obstinément de se prêter pour l'heure à une nouvelle union. Elle refusa ainsi la main du césar Andronic-Jean Comnène, veuf de Marie, sœur de l'empereur Manuel, bien que ce mariage lui fût offert par l'empereur en personne. Enfin, en 1153, Constance jeta son dévolu sur un cadet de famille, Renaud de Châtillon, seigneur de Gien-sur-Loire, qui devait jouer un rôle glorieux en Terre-Sainte, et servait pour lors à Antioche, sous la bannière du roi Baudouin, dans les troupes que celui-ci y entretenait à sa solde, en qualité de baile et protecteur de la principauté. Renaud était petit-fils, par son père Henri, de Gauthier, seigneur de Châtillon-sur-Loire et d'Ermengarde de Choisy. Sa mère était une Montjoie. Il avait suivi son frère aîné, Gauthier II de Châtillon, à la croisade de 1147. Avant de conclure cette union, la

princesse exigea le consentement de son cousin et tuteur, le roi, qui pour lors assiégeait Ascalon. Renaud courut au camp royal, fut agréé par Baudouin et retourna à Antioche, où le mariage fut célébré au printemps de 1153. Simple soldat de fortune, bien que de bonne maison, Renaud de Châtillon devint ainsi prince d'Antioche.

### 4° ET 5° CONSTANCE ET RENAUD DE CHATILLON PRINCES RÉGENTS POUR BOHÉMOND III. 1149-1159 CONSTANCE DE NOUVEAU SEULE RÉGENTE. 1159-1162

A peine devenu prince d'Antioche, Renaud de Châtillon eut, avec le patriarche, qui s'était déclaré son adversaire, les démêlés les plus violents. Il lui fit subir d'odieux outrages et le força à se réfugier auprès du roi, à Jérusalem.

En 1153 et 1154, Renaud et Constance confirmèrent et concédèrent d'importants priviléges aux Vénitiens et aux Pisans. Renaud, pour se concilier la bienveillance de l'empereur Manuel, alla, sur son ordre, attaquer, en 1155, le grand baron Thoros d'Arménie, depuis longtemps en guerre ouverte avec les Byzantins. Il fut vainqueur, mais Manuel, ayant refusé de solder les frais de l'expédition, ainsi qu'il avait été convenu, Renaud s'en vengea en allant ravager l'île de Chypre. Il battit les troupes du stratége grec, pilla les villes, brûla les campagnes et revint à Antioche avec un grand butin.

En 1157, le roi, le prince d'Antioche et le comte de Tripoli, le comte de Flandres et le grand baron Thoros d'Arménie, rassemblés à Antioche sur la nouvelle de la maladie de Nour-ed-dyn, et croyant à sa fin prochaine, allèrent en hâte assiéger Césarée. Sur le point de s'en emparer, ils s'en disputèrent la possession, et, incapables d'arriver à un accord, ils levèrent le siége, pour se détourner contre le château de Harenc, qui se rendit après une vive résistance. Le roi en fit don au prince Renaud, et l'armée latine, rentrée à Antioche, se dispersa aussitôt.

En 1158, l'empereur Manuel, qui voulait à tout prix se venger du prince Renaud, s'en vint, après avoir battu les Arméniens et reconquis la Cilicie, assiéger Antioche avec des forces considérables. Renaud, pris au dépourvu, fut réduit à implorer la grâce du vainqueur. Il se rendit au camp impérial, tête et pieds nus, en chemise, les bras découverts jusqu'aux coudes, la corde au cou; il implora sa grâce à genoux, devant les envoyés de tous les peuples étrangers, et ne l'obtint qu'après de longues humiliations. De nouveau, il se vit contraint de tenir Antioche en fief de l'empereur.

Bientôt après, le roi de Jérusalem traversa Antioche pour aller saluer Manuel, et, après Pâques, celui-ci fit à son tour son entrée solennelle dans la ville, où il fut reçu par le roi, Renaud, et les principaux barons du royaume. Après quelques jours consacrés à des fêtes, à des préparatifs de guerre en commun, préparatifs que Nour-ed-dyn sut habilement déjouer, l'empereur et le roi se quittèrent pour retourner chacun dans sa capitale.

En novembre 1159, au retour d'une expédition de pillage sur le territoire de l'ancien comté d'Édesse, le prince Renaud et les siens, chargés d'un lourd butin qui ralentissait leur marche, furent atteints par les troupes du gouverneur d'Alep, Aboubecr Medjd-ed-dyn. Un violent combat s'engagea le 26, près de Marésie; les chrétiens furent mis en déroute, et Renaud, cherchant à les rallier, fut fait prisonnier. Jeté dans les cachots d'Alep, il y languit seize ans, jusqu'en 1175, époque à laquelle il put se racheter au prix d'une énorme rançon (1).

Après leur victoire, les Sarrasins occupèrent et dévastèrent affreusement la principauté. Le roi de Jérusalem, appelé en hâte par les barons, nomma le patriarche d'Antioche baile aux côtés de la princesse Constance, et dut presque aussitôt regagner précipitamment son royaume également envahi par l'ennemi. Constance mourut en 1162, et son fils Bohémond III lui succéda définitivement.

(1) Lorsque Renaud sortit de captivité, en 1175 ou 1176, la princesse Constance sa femme, étant morte, ses droits sur Antioche n'existaient plus. Il se remaria à Étiennette, dame de Karak et Montréal, veuve de Humfroi II du Toron, connétable du royaume. En 1185, Selah-ed-dyn l'assiégea dans Karak, sans réussir à s'emparer de cette forteresse célèbre. Mais, en 1186, ayant surpris et mis aux fers une caravane de pèlerins musulmans, Renaud s'attira derechef la colère du fils d'Eyoub, qui, l'ayant fait prisonnier en 1187, à la bataille de Tibériade, le tua de sa main, sur son refus d'abjurer la religion chrétienne.

## BOHÉMOND III

1162-1201

Bohémond III, surnommé par les chroniqueurs le Bambe, c'est-à-dire l'Enfant, ou peut-être le Baube, c'est-à-dire le Bègue, succéda à sa mère en 1162 ou plutôt 1163, époque fixée par une charte de 1172, dans laquelle Bohémond date de la neuvième année de son règne. Suivant Aboulféda, Constance, avant de mourir, aurait eu avec son fils de vifs démêlés, et aurait même engagé son gendre, l'empereur Manuel, à s'emparer d'Antioche, dont elle avait été chassée par Thoros d'Arménie, allié de Bohémond.

En 1164, le prince d'Antioche, le comte de Tripoli, Thoros d'Arménie, et le stratége grec de Cilicie allèrent attaquer Nour-ed-dyn qui assiégeait Harenc. Les Sarrasins feignirent de se retirer, et l'armée chrétienne les poursuivit imprudemment. Ils revinrent sur leurs pas, et écrasèrent les troupes franques. Ce désastre eut lieu le 10 du mois d'août. Seul, Thoros parvint à s'échapper. Bohémond, le comte de Tripoli, Josselin III d'Édesse, furent faits prisonniers et emmenés à Alep, pendant que Nour-ed-dyn s'emparait de Harenc. — Le prince d'Antioche put se racheter, dès l'année suivante, et retourna dans sa principauté, qui avait été administrée pendant son absence par les soins du roi de Jérusalem. Puis Bohémond se rendit à Constantinople auprès de l'empereur Manuel, qui avait épousé sa sœur, la princesse Marie. Il en obtint des subsides qui lui permirent de payer la rançon due à Nour-ed-dyn.

On connaît fort mal l'histoire de la principauté d'Antioche pendant les années qui suivirent. Ce furent toujours des efforts nouveaux pour repousser les incessantes invasions des troupes de Nour-ed-dyn. Ce terrible ennemi des chrétiens mourut au mois de mai 1173. En 1169, Antioche avait été bouleversée par des tremblements de terre. En 1177, Bohémond, le comte de Tripoli et Philippe de Flandres, allèrent assiéger sans succès le château de Harenc. En 1180, Bohémond renvoya à Constantinople sa femme, la princesse Irène ou Théodora, nièce de l'empereur Manuel (1), ainsi que sa fille Constance, et épousa, malgré l'Église, une certaine Sibylle. Excommunié pour ce fait, il s'en vengea en accablant de mauvais traitements le clergé et le patriarche. Une partie des barons se prononça contre lui à cette occasion, et une complète anarchie régna dans la principauté. Le roi envoya comme médiateurs, le patriarche de Jérusalem, Renaud de Châtillon, qui était alors seigneur de Karak, et les maîtres du Temple et de l'Hôpital. Leurs efforts échouèrent contre l'obstination du prince, qui refusa de renvoyer Sibylle, séquestra les biens des barons, partisans du patriarche, et les força à se réfugier en Arménie.

En 1183, Bohémond vendit à Roupên, grand baron d'Arménie, la ville de Tarse, qui avait, paraît-il, été reprise par ceux d'Antioche. L'année suivante, il s'empara de ce prince par trahison et voulut le forcer à lui prêter hommage. Roupên refusa courageusement, et Bohémond envahit ses États; mais il fut repoussé et dut relâcher son prisonnier. En 1186, le turbulent prince d'Antioche accueillit à bras ouverts les barons qui avaient refusé l'hommage à Guy, le nouveau roi de Jérusalem. L'année suivante, il envoya cependant au secours de ce dernier, avant le désastre de Tibériade, un corps de cinquante chevaliers, sous le commandement de son fils aîné Raymond. Aussitôt après leur grande victoire, les troupes de Selah-ed-dyn vinrent dévaster la principauté d'Antioche et s'emparèrent, en trois mois, de vingt-cinq places fortes. La capitale et l'inexpugnable château de Cursat résistèrent seuls à cette attaque.

En 1191, le roi Richard d'Angleterre, ayant conquis l'île de Chypre, y fut rejoint par le prince d'Antioche, accompagné de son fils Raymond, qui était comte de Tripoli depuis 1187. En 1193, Bohémond III conclut avec les Hospitaliers un traité d'alliance offensive et défensive. Cette même année, il fut à son tour pris par trahison, avec sa femme et son fils, par Léon ou Livon, grand baron et futur roi d'Arménie, qui se vengea sur lui des mauvais traitements qu'il avait jadis fait essuyer à son frère Roupên. Léon ne lui rendit la liberté que grâce à l'intervention et aux instances de Henri de Champagne, roi titulaire de Jérusalem. Bohémond dut relever Léon du serment que les grands barons d'Arménie prêtaient aux princes d'Antioche.

(1) Avant cette femme répudiée, Bohémond III avait eu, dès 1170, une première femme, Orgueilleuse (Urgulosa ou Superba), fille du seigneur de Harenc; il en avait eu deux fils, Raymond et Bohémond, et l'avait répudiée pour épouser la princesse grecque.

En 1197, Bohémond III reprit aux Sarrasins la ville de Laodicée. Cette même année, il prit une part active à l'élection d'Amaury de Lusignan comme roi de Jérusalem. Il mourut en 1201. Il avait eu, de sa troisième femme, Sibylle, une fille, Alix, qui épousa, vers 1204, Guy, seigneur de Gibelet. Puis, ayant encore répudié Sibylle, il épousa, en quatrièmes noces, Isabeau ou Isabelle, dont le mari vivait encore, et en eut deux bâtards, Guillaume, qui mourut sans enfants, et Bohémond, qui fut seigneur de Boutron. Des deux fils d'Urgulosa, Raymond, l'aîné, était comte de Tripoli depuis 1187, et mourut en 1199, avant son père (1); le second lui succéda à Antioche, sous le nom de Bohémond IV, et cela au détriment de Rupin, fils de son frère aîné, Raymond de Tripoli, et par conséquent héritier légitime de Bohémond III.

## BOHÉMOND IV

USURPATEUR A ANTIOCHE ET TRIPOLI. 1201-1232
(RAYMOND-RUPIN, PRINCE LÉGITIME D'ANTIOCHE ET DE TRIPOLI. 1201-1222)

Bohémond, second fils de Bohémond III, avait, en l'an 1200, quelques mois avant la mort de son père, chassé du trône de Tripoli son jeune neveu et pupille, Raymond-Rupin, fils et héritier de son frère aîné défunt. La mère de Rupin était Alix, fille de Roupèn ou Rupin, grand baron d'Arménie, nièce du grand baron Léon, qui allait être proclamé roi de la Petite-Arménie, sous le nom de Léon II. En 1201, à la mort de Bohémond III, l'oncle dénaturé, déjà comte de Tripoli, consomma son usurpation en s'emparant encore du trône d'Antioche, qui revenait également de droit à Rupin, comme héritier légitime et descendant du fils aîné du prince décédé. Déjà Rupin avait reçu l'hommage des gens d'Antioche, lorsqu'il fut expulsé par le prétendant que soutenaient les chevaliers du Temple. Une double et odieuse usurpation consacra ainsi la réunion des deux couronnes d'Antioche et de Tripoli sur la seule tête de Bohémond IV, dit *le Borgne*, parce qu'il avait perdu un œil dans un combat près du Liban. Ajoutons cependant que, d'après certains auteurs, Bohémond aurait succédé directement à son frère au comté de Tripoli, par suite de cession, et que son usurpation ne concernerait que la principauté d'Antioche.

Rupin se réfugia auprès de son grand-oncle maternel, le roi Léon II d'Arménie, qui ne consentit point à laisser dépouiller de la sorte son petit-neveu de son héritage légitime. C'est ainsi que, durant les vingt premières années du treizième siècle, la principauté d'Antioche devint le théâtre de luttes incessantes entre Bohémond IV et son neveu, qui, tour à tour, s'emparèrent de la capitale et en expulsèrent leur rival. Le roi Léon II fut mêlé à toutes ces luttes, mais il semble ressortir de la conduite de Rupin à son égard et de la brouille finale des deux princes, que le roi d'Arménie, en soutenant son jeune parent, agissait plus encore par ambition personnelle que dans le simple intérêt de Rupin, et que son but secret était de profiter de tant de troubles pour annexer la riche principauté d'Antioche à ses domaines héréditaires. Rupin avait reçu son nom, altération française de l'arménien Roubèn ou Roupèn, en souvenir de son aïeul, le grand baron Roupèn III; le nom de Raymond avait été ajouté au premier en souvenir de son père, le comte de Tripoli.

On a voulu, à travers les longues luttes de Rupin contre son oncle, déterminer exactement les années où le premier resta maître d'Antioche et celles pendant lesquelles il en fut exclu par son rival, et cela surtout d'après les dates de plusieurs diplômes délivrés par lui, comme prince d'Antioche, en faveur des chevaliers de l'Hôpital. « Mais, ainsi que le dit M. Rey dans ses notes aux *Familles d'outre-mer* de Ducange, ces concessions de Rupin pouvaient bien n'être qu'un moyen d'attirer à lui les Hospitaliers et de les retenir dans son parti, lorsqu'il cherchait à recouvrer ce qu'il appelle l'héritage de son père; ces diplômes, d'ailleurs, ne portent pas le nom du lieu où ils ont été donnés, et plusieurs ont été expédiés par le chancelier ou par le protovestiaire du roi d'Arménie, ce qui fait du moins supposer que Rupin les a donnés lorsqu'il était réfugié auprès du roi Léon. »

Cependant, s'il est difficile d'arriver à une précision chronologique absolue, il est possible cependant de reconstruire à peu près les phases principales de la longue lutte entre Bohémond IV et son neveu Rupin. Dès

(1) Voyez au chapitre des *Comtes de Tripoli*.

le début, le patriarche d'Antioche et les chevaliers de l'Hôpital prirent parti pour Rupin et son grand-oncle, le roi d'Arménie. Bohémond IV fut, au contraire, soutenu par les chevaliers du Temple et par la population latine d'Antioche, qui redoutait le joug du prince étranger. En l'an 1203, le 11 novembre, le roi d'Arménie agissant en qualité de baile ou tuteur de Raymond-Rupin, parvint à s'emparer une première fois de quelques quartiers de la ville d'Antioche, de toute la portion du moins qui s'étendait entre les murailles et l'église de Saint-Pierre; mais il ne put s'y maintenir que trois jours, au bout desquels il fut expulsé par Bohémond, qui, par des concessions importantes, avait acheté l'alliance des Génois, et se hâta, aussitôt après sa victoire, de faire incarcérer le patriarche. Puis la lutte continua sans trêve ni merci, malgré les tentatives de conciliation faites par Innocent III. Des arbitres furent même nommés, mais sans effet. Vers 1205, Léon II réussit à reprendre le dessus; il fit son entrée solennelle dans Antioche aux côtés de Raymond-Rupin, qui reçut l'hommage de la population et des barons. D'après certains chroniqueurs ce retour paraît avoir eu lieu sans effusion de sang, grâce aux nouveaux efforts du patriarche, qui sacra de ses mains le jeune prince dans la cathédrale de Saint-Pierre. Pendant trois années, Rupin resta maître de la ville, mais la citadelle ne cessa jamais, durant tout ce temps, d'appartenir à Bohémond IV, qui y entretenait une forte garnison et épiait sans cesse une occasion favorable. Elle se présenta en 1208, grâce à une sédition populaire excitée contre Rupin et ses troupes arméniennes. Bohémond IV, profitant habilement de ces troubles, descendit de la citadelle, chassa Rupin et ses partisans, et se saisit du patriarche qu'il enferma et auquel il fit subir mille tortures. Un patriarche grec fut nommé à sa place. Bohémond IV réussit à son tour à se maintenir huit ans dans Antioche, malgré de fréquentes attaques de son rival. En 1216, vers la fin de l'année, la fortune le trahit de nouveau, et le sénéchal d'Antioche livra la ville et la citadelle à Rupin, qui chercha à s'attirer la faveur des Génois et des Pisans en confirmant toutes leurs franchises. Léon d'Arménie paraît avoir été l'instigateur principal de cette nouvelle révolution, mais il agissait probablement, je l'ai dit, dans un but tout personnel, car Rupin le força presque aussitôt à quitter Antioche et le vieux roi en conserva, contre son petit-neveu, un ressentiment violent (1).

Pendant les trois ans qui suivirent, Bohémond IV résida presque continuellement à Tripoli. En 1217, il se joignit à André, roi de Hongrie, à Léopold, duc d'Autriche, aux rois de Chypre et de Jérusalem, et alla avec eux guerroyer contre les Sarrasins. L'année suivante, Bohémond, de retour à Tripoli, avec les rois de Hongrie et de Chypre, y célébra son mariage avec Mélissende ou Milesende, sœur de ce dernier, et fille d'Amaury II de Lusignan et de la reine Isabelle. Bohémond IV était alors veuf, en premières noces, de Plaisance de Gibelet qui lui avait donné quatre fils. Il eut deux filles de sa seconde femme : Helvis, ou Héloïse, qui mourut en bas âge, et Marie, qui, depuis, transporta ses prétentions à la couronne de Jérusalem dans la maison des Angevins de Naples, en les cédant au roi Charles Ier d'Anjou.

En 1219, grâce à la complicité d'un bourgeois de la ville, Guillaume Farabel, Bohémond réussit de nouveau et cette fois pour toujours, à chasser d'Antioche son neveu Rupin. Il se maintint depuis jusqu'à sa mort dans ses deux principautés. Quant à Rupin, il courut implorer l'assistance du roi d'Arménie, dont il se prétendait l'héritier universel. « Il avait perdu le souvenir, dit Sanudo, de l'injure qu'il avait faite au vieux prince en l'expulsant d'Antioche. » Mais le roi, qui pour lors se mourait, en avait gardé bonne mémoire, et lorsque Rupin voulut aussi se faire reconnaître par lui comme son successeur au trône d'Arménie, Léon, l'abandonnant entièrement, désigna, avant de mourir, pour l'héritière de sa couronne, sa fille Isabelle (2).

(1) Ce qui donnerait à l'existence de visées personnelles du roi d'Arménie sur la principauté d'Antioche une probabilité de plus, ce qui tendrait même à faire croire, malgré le silence des chroniqueurs contemporains à cet endroit, que Léon II aurait, à un moment donné, presque réalisé ses projets d'annexion et compté, pour un instant, parmi ses sujets, les habitants francs d'Antioche, c'est la découverte faite, il y a quelques années, d'une monnaie à légendes latines frappée par ce prince. J'ai publié, dans la *Revue archéologique* de 1875 (t. XXX, p. 345, pl. XXV, 1), cet unique et précieux exemple d'une monnaie latine frappée par un roi de Petite-Arménie de dynastie roupénienne. Qui sait si ce ne fut point à l'intention des Latins d'Antioche dont il voulait faire ses sujets, que Léon II fit frapper, dans Antioche même, cette monnaie, retrouvée aux environs de cette ville, précisément en compagnie d'autres deniers des deux princes rivaux, Bohémond et Raymond-Rupin. J'ai fait graver la pièce en question au n° 10 de la pl. III. Je me borne à faire remarquer l'analogie extrême de types qu'elle présente avec ceux d'autres monnaies contemporaines des princes latins d'Orient, les deniers frappés par Jean de Brienne, à Damiette en particulier.

(2) La fin du prince Rupin fut aussi rapide que tragique. Léon II, mourant, avait frustré ses espérances en léguant ses États à sa fille Isabelle (1219). L'ambitieux prétendant tenta alors de s'imposer aux Arméniens par la force. Il alla jusqu'à Damiette implorer

Bohémond IV, resté maître définitif d'Antioche et de Tripoli, eut de vifs démêlés avec les Hospitaliers, démêlés qui lui valurent une excommunication, dont il ne fut relevé qu'en 1226. Alix de Champagne, reine douairière de Chypre, avait épousé, vers 1223, son fils aîné, le futur Bohémond V. Le mariage s'était fait, dit M. de Mas-Latrie, malgré le pape, et dut se célébrer presque clandestinement, sur un des îlots bordant le port de Tripoli, parce que l'on supposa que les rochers ne se trouvaient pas compris dans l'interdit dont les États de Bohémond étaient frappés. Ce mariage fut d'ailleurs dissous dès 1228. — Dans la fameuse guerre dite des Lombards, Bohémond conserva une attitude fort indécise. Après avoir été rejoindre l'empereur Frédéric en Chypre, il abandonna bientôt sa cause, et prit même, en vue de défendre son indépendance, une position si hostile vis-à-vis des Impériaux, que Frédéric l'exclut personnellement du traité de paix conclu en 1229 avec le sultan d'Égypte. Plus tard, en 1232, quand Jean d'Ibelin, chef du parti opposé à l'empereur, voulut gagner à ses intérêts le prince d'Antioche, et lui offrit pour son second fils, le prince Henri, la main d'Isabelle, sœur du jeune roi de Chypre, Bohémond resta dans une hésitation calculée et fit traîner les négociations en longueur, cherchant en même temps à regagner les bonnes grâces de l'empereur. Cependant le mariage projeté finit par se conclure, et, de cette union, naquirent deux enfants, Marguerite et Hugues, qui tous deux ont laissé de grands souvenirs dans l'histoire d'outre-mer. Hugues, sous le nom de Hugues III, commença la seconde maison royale de Chypre, celle d'Antioche-Lusignan. Marguerite, sa sœur, épousa Jean de Montfort, sire de Tyr et du Toron (1).

Bohémond IV mourut en 1233. L'aîné des quatre fils qu'il avait eus de Plaisance de Gibelet lui succéda à Antioche et à Tripoli, sous le nom de Bohémond V. Un autre de ses fils, Raymond, avait été assassiné dans l'église de Tortose, en 1219. Un troisième, Henri, épousa Isabelle, fille de Hugues II, roi de Chypre, fut baile et régent du royaume de Jérusalem en 1263, et se noya près des côtes de Chypre, le 27 juin 1276. Il fut père, je l'ai dit, de Hugues III, roi de Chypre, et de Marguerite du Toron. Le quatrième fils de Bohémond IV, Philippe, fut roi d'Arménie par son mariage avec l'héritière de Léon II, Isabelle.

Philippe de Navarre dit que Bohémond IV fut un administrateur énergique et un jurisconsulte habile. Sous son règne, le comté de Tripoli eut quelque paix, et fut moins inquiété par les musulmans.

## BOHÉMOND V

PRINCE D'ANTIOCHE ET COMTE DE TRIPOLI. 1233-1251

En 1233, Bohémond V succéda à son père comme prince d'Antioche et comte de Tripoli. En 1228, son mariage avec la reine Alix de Champagne avait été cassé. Les chroniqueurs sont malheureusement muets sur le compte de ce prince et des événements qui se passèrent à Antioche durant son règne. On sait cependant qu'il soutint contre le roi Héthoum Ier d'Arménie une guerre longue et sérieuse, qu'au commencement de cette guerre, c'est-à-dire dès 1233, il eut pour alliés les Templiers, mais que ceux-ci s'étant réconciliés avec Héthoum, Bohémond se vit forcé de demander la paix. Il la rompit, du reste, quelque temps après. Plus tard, en 1248, saint Louis, se rendant en Palestine, s'entremit entre les deux princes, et parvint à leur faire conclure un traité de paix, ou plutôt une trêve de deux ans.

Bohémond V eut aussi de longues et cruelles luttes à soutenir, à partir de 1247, contre les sultans Kharismiens. Il avait été quelque temps préservé de leurs invasions, peut-être à la sollicitation de l'empereur Frédéric, que seul, parmi les Francs d'outre-mer, il reconnaissait encore pour son suzerain. Cependant, dès 1244, ses troupes furent comprises dans la grande déroute de la plaine de Gaza, où le sultan d'Égypte

l'assistance du légat Pélage, qui lui donna quelques secours en hommes et en argent pour conquérir Antioche et aussi l'Arménie. Mais le baile d'Arménie, Constant, parvint à surprendre, à Tarse, le prince Rupin et ses troupes. Il le fit enfermer dans un cachot, où il mourut vers 1222. Après sa mort, tout ce qu'il avait cédé aux Hospitaliers fut rendu au prince d'Antioche, excepté Gibelet et un autre château. Rupin avait épousé Helvis ou Héloïse, fille du roi de Chypre, Amaury, après l'avoir enlevée, vers 1210, à son mari Eudes de Dampierre. Il en eut deux filles, Eschive, décédée sans alliance, et Marie, dame du Toron, femme de Philippe de Montfort, seigneur de Tyr.

(1) Pour plus de détails, voyez le récit de l'*Histoire de Chypre* de M. de Mas-Latrie, où j'ai puisé presque tous ces faits.

El-Malec es-Saleh Nedjm ed-dyn, aidé des Kharismiens, infligea aux chrétiens de Syrie la plus sanglante défaite. En 1247 enfin, la principauté d'Antioche fut subitement envahie par ces terribles adversaires. Déjà maîtres de Jérusalem, ils s'emparèrent des derniers châteaux de Bohémond et le forcèrent, ainsi que le roi Héthoum d'Arménie, à leur payer tribut.

Le prince d'Antioche eut encore de violents démêlés avec les Hospitaliers, au sujet de la possession du territoire de Maraclée, dans le comté de Tripoli. Il mourut en 1251. — On sait qu'il avait épousé, en premières noces, Alix, reine douairière de Chypre, et ce mariage ayant été cassé pour cause de parenté lointaine, il se remaria, vers 1238, avec Lucie ou Lucienne, sœur de l'évêque Paul de Tripoli. Il en eut un fils, Bohémond VI, et une fille, Plaisance, mariée en premières noces, en 1250, au roi Henri de Chypre, déjà veuf pour la seconde fois, et, en secondes noces, à Balian d'Ibelin, seigneur d'Arsur.

## BOHÉMOND VI

PRINCE D'ANTIOCHE ET COMTE DE TRIPOLI DE 1251 A 1268; RETIRÉ A TRIPOLI A PARTIR DE 1268

En 1251, Bohémond VI, âgé de quatorze ans, succéda à son père comme prince d'Antioche, comte de Tripoli, et seigneur de Tortose. La régence fut exercée par sa mère, la princesse Lucie, qui gouverna fort mal, si mal même, que, vers la fin de 1252, saint Louis étant à Jaffa, Bohémond VI, brouillé avec sa mère, alla trouver le roi de France, pour le supplier d'intervenir. La princesse accourut de son côté pour se justifier. Bohémond VI pria le roi de représenter à sa mère tout le tort qu'elle lui avait fait, combien elle avait compromis la sécurité de ses États par sa mauvaise administration, administration si déplorable que les quatre années du bailat qui lui restaient à faire ne suffiraient pas à réparer tant de mal. Saint Louis consentit à s'interposer, et obtint de la princesse que son fils, bien que mineur, gouvernerait dès lors par lui-même sa principauté. Il l'arma chevalier de ses propres mains, et força la princesse à faire abandon de sommes considérables, qui permirent à Bohémond de réparer quelque peu ses forteresses sans cesse menacées par les Infidèles. En souvenir de cette royale intervention, Bohémond écartela, dit le sire de Joinville, ses armes de celles de France. En 1254, le prince d'Antioche épousa Isabelle ou Sibylle, fille de Héthoum Ier, roi d'Arménie.

En 1257, Bohémond VI vint à Saint-Jean d'Acre avec la reine sa sœur, régente de Chypre, et le jeune roi, fils de celle-ci. Il prit parti pour les Vénitiens contre les Génois, dans la célèbre querelle des deux républiques au sujet de l'église de Saint-Saba, et profita, en outre, de cette circonstance pour faire reconnaître, par les chevaliers de Syrie, sa sœur comme régente de ce second royaume. Il mit tout en œuvre pour consolider l'autorité de la princesse, et, après avoir pris une part active à la réorganisation des affaires de Syrie, s'en retourna à Tripoli avec le petit roi et sa mère.

Des débats, suivis d'injures et de voies de fait, eurent lieu entre Bohémond VI et les Hospitaliers, comme il y en avait eu du reste entre eux et tous les précédents princes d'Antioche. Divers accords intervinrent entre les deux partis, aux mois d'avril 1256 et de mai 1262.

En 1259, Bohémond, seul parmi les barons francs, osa rompre les trêves avec les Sarrasins, et fit alliance avec Houlagou, frère et lieutenant de Mangou-Khan, grand khan des Mongols, dans l'espoir de rejeter définitivement les Arabes au-delà de l'Oronte. Son fils devait payer chèrement, dix ans plus tard, cette noble tentative. Houlagou, presque toujours vainqueur, battit les Turcs d'Iconium, prit Alep, Damas, et détruisit le khalifat de Bagdad. Les contingents des rois d'Arménie et d'Antioche figurèrent dans ses armées, tant qu'il agit en-deçà de l'Euphrate. Mais, l'année suivante, les Mongols furent repoussés par le sultan El-Malec el-Modaffer-Kotouz, et celui-ci, le 29 octobre, périt assassiné par le terrible émir Beïbars el-Bondokdari, dont l'avénement plongea dans la consternation les chrétiens de Syrie. C'était leur plus redoutable et leur plus irréconciliable ennemi. Deux ans se passèrent cependant avant la rupture des trêves, et ce ne fut qu'en 1262 que les lieutenants de Beïbars et les émirs de l'Oronte envahirent la principauté d'Antioche, dont le prince avait été l'infatigable instigateur des invasions mongoles si fatales aux Sarrasins. Ce fut une dernière et terrible dévastation. Séleucie fut prise, les vaisseaux chrétiens brûlés dans le port. Déjà Antioche était assiégée, quand une nouvelle invasion mongole vint encore donner aux Francs quelques mois de répit. L'année suivante, en 1263, Beïbars attaqua vainement

Saint-Jean d'Acre. Puis, deux ans après, il prit Arsur, Césarée et Caïphas. En 1266, il s'empara de la grande forteresse du Saphed, puis alla dompter l'Arménie, qui fut affreusement ravagée. Au mois de mars 1268, Jaffa succomba. Alors Beïbars, qui en voulait toujours au prince d'Antioche, que le roi d'Arménie, son beau-père, était incapable de secourir, marcha droit sur la principauté. En avril, il prit Beaufort aux chevaliers du Temple, attaqua sans succès Tripoli et ravagea toute la terre d'Antioche; enfin il alla mettre le siége devant la capitale qu'il emporta presque aussitôt, dans les derniers jours de mai (29 ou 30 mai 1268) (1).

Dix-sept mille hommes furent massacrés, cent mille emmenés en captivité, et la superbe capitale, qui avait vu, pendant cent soixante-dix ans, flotter sur ses murs la bannière des princes d'Antioche, fut transformée en une vaste solitude. Bohémond VI se réfugia à Tripoli, où il continua à règner jusqu'à sa mort (2).

Nous ne possédons aucun document sur le monnayage de la principauté d'Antioche, aucun renseignement sur le système monétaire qui y était en usage et sur les ateliers monétaires qui y furent établis. Il est probable que le seul atelier de la capitale suffisait aux besoins de la principauté.

## BOHÉMOND Ier

Il existe une monnaie de cuivre, des plus rares, qu'on peut attribuer avec quelque probabilité au premier prince d'Antioche. Le plus ancien exemplaire connu de cette pièce précieuse a passé, de la célèbre collection Thomsen, dans le Cabinet royal de Copenhague, et figure dans le Catalogue de cette collection, qui a été publié après la mort du savant archéologue danois (3). Depuis, il a été, à ma connaissance, retrouvé deux autres exemplaires de cette monnaie. C'est une pièce de cuivre à types byzantins et à légende grecque, comme celles des comtes d'Édesse.

Buste de saint Pierre, patron d'Antioche, bénissant de la main droite et tenant une croix de la gauche. A droite et à gauche, les lettres de la légende O ΠΕΤΡΟC, *saint Pierre.*

℞ Croix pommetée au pied fleuronné, entièrement analogue à celle de certaines monnaies d'Édesse, et cantonnée des quatre lettres B — H — M — T. *Gravée*, pl. II, 4, d'après l'exemplaire de la collection Lambros.

Le caractère du troisième canton est un M et non un H, comme le croyait M. de Saulcy, d'après le dessin inexact de cette monnaie donné pour la première fois par l'évêque Münter, et comme le répète, du reste, par erreur, le Catalogue de la collection Thomsen. Ainsi que le dit le baron de Köhne (4), il semble que la lecture la plus probable de ces quatre lettres soit BαΗΜουντος, *Baimountos.*

En résumé, cette monnaie a sûrement été frappée à Antioche, car le buste de saint Pierre est absolument identique à celui qui figure sur les monnaies de Tancrède, émises dans cette ville. Elle appartient, en outre, par sa légende en caractères grecs, aux premiers temps de l'occupation latine; on ne peut donc guère hésiter qu'entre Bohémond Ier, Tancrède et Roger, et les quatre lettres du revers semblent se rapporter bien plus facilement au premier de ses princes qu'aux deux autres.

(1) J'ai emprunté tous les détails de ce règne à l'*Histoire de Chypre* de M. de Mas-Latrie.

(2) Pour la suite du règne de Bohémond VI, et pour celui de son successeur, Bohémond VII, voyez au chapitre des *Comtes de Tripoli.*

(3) *Catalogue de la collection de monnaies de feu C. J. Thomsen*, 1872. 2le partie, t. Ier, no 1502.

(4) *Mémoires de la Société d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg*, vol. VII 1849, p. 270.

M. Lambros a bien voulu me communiquer le dessin d'une pièce de cuivre inédite de sa collection, qui appartient très-probablement aussi au prince Bohémond Ier d'Antioche, et dont voici la description :

Buste du Christ au nimbe crucigère, entre les sigles IC et XC.

℞ Croix élevée sur des degrés, cantonnée des quatre lettres A — N — B — O. *Gravée*, pl. II, 5.

Cette pièce si intéressante est grossièrement cisaillée sur ses bords. Le type du Christ au droit est absolument identique à celui de certaines pièces de Tancrède. Quant aux lettres cantonnant la croix du revers, les deux premières, A et N, me semblent bien être les initiales du nom d'Antioche, et les deux autres, B et O, celles du nom du prince Bohémond, écrit cette fois *Boaimountos*.

## TANCRÈDE

Les monnaies frappées par Tancrède à Antioche, durant les deux périodes où il exerça la régence, sont nombreuses et toutes de cuivre, comme celles de Bohémond Ier et des comtes d'Édesse, et, comme celles-ci, elles ne portent que des légendes grecques (1). On verra plus loin, à l'article Tibériade, pour quels motifs j'ai cru devoir provisoirement classer à l'atelier de ce nom les pièces à légendes latines frappées par Tancrède.

De nombreuses surfrappes viennent ici, comme pour toutes les monnaies de cuivre des premiers princes croisés, éclaircir singulièrement l'étude de la succession chronologique des types.

J'ai publié, dans la *Revue archéologique* de 1875 (2), une pièce fort étrange que je croyais être la plus ancienne monnaie frappée par Tancrède en Syrie. Le nom du prince était presque effacé ; il était précédé du titre extraordinaire de ΜΕΓΑΣ ΑΜΙΡΑΣ, *grand émir*, titre arabe écrit en bas-grec et semblant se rapporter à un prince chrétien, puisque, sur la face principale, figure le type si constamment reproduit du buste nimbé du Rédempteur. Depuis, l'examen de deux exemplaires un peu mieux conservés, sans me renseigner définitivement sur la véritable origine de cette pièce, m'a inspiré des doutes sur son attribution à Tancrède. Je la retire donc au règne de ce prince (3).

Le plus ancien type monétaire adopté par Tancrède fut certainement le suivant, qui rappelle d'une manière frappante, par sa disposition et sa légende invocative, les pièces byzantines contemporaines.

Buste de face de saint Pierre, barbu et nimbé, dans un grènetis, entre les lettres O ΠΕ — TOC (pour O ΠΕΤΡΟC) *saint Pierre*. Le patron d'Antioche bénit de la main droite et tient une croix de la gauche.

℞ Légende en quatre lignes : ΚΕΒΟΙ — ΘΗ ΤΟ ΔΥ — ΛΟCΟΥΤ — ΑΝΚΡΙ, pour ΚΥΡΙΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ ΔΟΥΛΩ CΟΥ ΤΑΝΚΡΗΔΩ, *Seigneur, sois secourable à ton serviteur Tancrède*. Au-dessus et au-dessous de la légende, une petite croix. *Gravée*, pl. II, 6.

Il existe de cette monnaie plusieurs coins différents ; les exemplaires sont de poids et de dimensions très-variables. Quelques-uns portent des traces fort vagues d'une première empreinte, et ont probablement été frappés sur des pièces byzantines impériales.

Ce type, portant le buste de saint Pierre et la légende quadrilinéaire, ne dut être employé que pendant un temps fort court ; il fut vite remplacé par ces monnaies si curieuses sur lesquelles le pieux Tancrède, plus fin politique qu'on ne serait tenté de le croire, s'est fait représenter sous le costume musulman. Ce dut être certainement dans un but de flatterie à l'adresse de ses nouveaux sujets, que Tancrède se

(1) Si les premiers princes d'Antioche et d'Édesse ont seuls frappé des monnaies à types byzantins et à légendes grecques, ne serait-ce point aussi un peu parce que Bohémond et Baudouin d'Édesse, à leur passage à Constantinople, avaient, seuls des autres chefs croisés, pris au sérieux le serment de foi et hommage prêté solennellement à l'empereur Alexis, et se considéraient, en conséquence, comme des feudataires byzantins. (V. Peyré, *Hist. de la première Croisade*, t. Ier, pages 244, 265, etc., etc.)

(2) *Revue archéologique*, 1875, t. XXX, p. 358, pl. XXV, 12.

(3) Voyez, à l'*Appendice*, à la fin de l'ouvrage, ce que je dis au sujet de cette monnaie.

décida à faire figurer sur ses monnaies son effigie affublée de ce déguisement si impie aux yeux des croyants.

K̄Ē BO TANKP, pour KYPIE BOHΘEI TANKPHΔΩ, *Seigneur, sois secourable à Tancrède.* Buste de face de Tancrède, portant la barbe longue et pointue, coiffé d'un vaste turban, ou plutôt de la *keffieh* surmontée d'une croix, vêtu d'une robe garnie de pierres précieuses; de la main droite, il tient une longue épée.

℞ Croix pommetée, au pied orné; dans les cantons, la légende I̅C̅ — X̅C̅ — NI — KA, pour IHΣOYΣ XPIΣTOΣ NIKATΩP, *Jésus-Christ, vainqueur.* — *Gravée,* pl. II, 7.

La légende du droit est parfois : K̄Ē BOHΘH TΩ ΔOYAΩ TANKP, pour KYPIE BOHΘEI TΩ ΔOYAΩ COY TANKPHΔΩ. Cette légende est, du reste, le plus souvent fautive.

L'ordre d'apparition de ce type est indiqué par de nombreuses surfrappes. La plupart de ces monnaies *au turban* ont, en effet, été frappées sur le type précédent à l'effigie de saint Pierre et à la légende quadrilinéaire du revers.

La présence du turban et de la robe musulmane sur les monnaies d'un prince croisé, bien que due évidemment à des raisons d'ordre politique, n'a en elle-même rien de particulièrement anormal. On sait, en effet, que les guerriers d'Occident, peu accoutumés à supporter, sous leurs pesantes armures et leurs haumes de métal poli, les ardeurs du soleil asiatique, adoptèrent, dès leur arrivée dans le Levant, l'usage de la *keffieh,* ce vaste et léger châle syrien, indispensable coiffure de ces climats brûlants, et qui devait être un jour l'origine du lambrequin héraldique. Ils le mirent le plus souvent par-dessus le casque ou haume, et ce ne dut pas être un des moins curieux spectacles de ces temps si fertiles en coups d'œil étranges que tous ces guerriers en cotte de mailles, cheminant sur leurs grands palfrois le long des sables brûlants de la mer de Phénicie, coiffés du casque d'Occident, surmonté de cette vaste pièce d'étoffe aux vives couleurs, de ce turban, dont les dimensions réduites de ceux d'aujourd'hui ne peuvent plus donner une idée même éloignée. La plupart des croisés adoptèrent également avec empressement, en-dehors des heures de marche et de combat, l'usage de ces amples vêtements flottants si nécessaires à l'hygiène des pays chauds et dont les monnaies de Tancrède nous fournissent un remarquable exemple. Tout ceci n'empêche que, comme je le disais plus haut, cette affectation même de paraître sur ses monnaies sous le costume des ennemis de la foi, ne trahisse chez Tancrède, non point comme on a voulu le croire, des velléités d'apostasie, mais bien des préoccupations d'un ordre infiniment plus pratique. C'était un appel direct aux sympathies de ses nouveaux sujets musulmans. C'est une preuve de plus, une preuve frappante de l'esprit bien plus politique et colonisateur des croisés qu'on ne serait tenté de le croire, de cet esprit de sage tempérance qui sut ménager l'ennemi musulman et en arriver souvent avec lui à un *modus vivendi* véritable, dont bien des travaux sur les guerres saintes, l'histoire de Michaud, par exemple, qui est dans toutes les mains, trop exclusivement préoccupés du côté purement exterminateur des expéditions de Syrie, ne donnent qu'une idée entièrement fausse.

Du reste, une circonstance spéciale semble démontrer que Tancrède, en adoptant le turban et la robe orientale, avait dû imaginer quelque chose de hardi et d'un peu prématuré, et qu'il dût bientôt revenir sur cette décision. Les plus pieux ou les plus ignorants des croisés furent sans doute choqués de cet appareil oriental sur les monnaies d'un prince chrétien. En effet, les monnaies à ce type disparurent bientôt et furent surfrappées d'un type nouveau, de caractère exclusivement religieux. Tancrède, cédant à de vifs reproches, et ne voulant point heurter de légitimes susceptibilités, fit de bonne heure pratiquer cette superposition, substituant le buste du Sauveur à son propre buste, pour témoigner plus implicitement de sa fidélité à la foi chrétienne, et, pour la millième fois, les surfrappes monétaires viennent ici éclairer un point mystérieux de l'histoire.

Voici la description de ces nouvelles espèces qui, presque toutes, je l'ai dit, sont surfrappées sur des exemplaires du type précédent.

Buste du Christ avec le nimbe crucigère, entre les sigles I̅C̅, X̅C̅.

℞ Croix pommetée au pied fleuronné; dans les cantons, les lettres TA — NK — P — H, pour TANKPHΔOC. *Gravée*, pl. II, 8.

Grâce aux surfrappes, nous connaissons donc l'ordre précis de succession de ces trois types monétaires de Tancrède; d'abord, celui du buste de saint Pierre, puis, celui à l'effigie orientale, enfin, celui au type du Christ. Les plus anciennes de ces monnaies sont en même temps les plus pesantes et les plus grandes; les dernières sont d'un poids quelque peu inférieur.

J'ai reçu de Syrie une monnaie de cuivre fort grossière, et malheureusement en très-mauvais état de conservation, au revers de laquelle figure la croix cantonnée des mots IC — XC — NI — KA. Au droit, on distingue les deux premières lettres seulement d'une légende qui paraît avoir deux lignes, et qui devait occuper tout le champ de la pièce. Ces deux lettres sont un M et un H; la lettre suivante paraît être un Γ ou un C. Cette monnaie appartient évidemment à la numismatique des croisades, elle a cet aspect si caractéristique des monnaies de cuivre des premiers princes d'Édesse et d'Antioche. L'analogie absolue du type du revers avec celui des monnaies de Tancrède au type oriental me porte à classer provisoirement cette pièce au même règne, en attendant qu'on en retrouve un exemplaire mieux conservé. *Gravée*, pl. II, 9.

## ROGER

Roger, régent ou plutôt prince usurpateur d'Antioche, a frappé monnaie à plusieurs types différents. C'est sous son règne que paraît avoir commencé, à Antioche, l'usage des légendes en langue latine, mais si les monnaies qui portent ces dernières légendes, et qu'on est presque forcé de lui attribuer, lui appartiennent bien réellement, les surfrappes semblent du moins démontrer qu'il y eut à cet égard, sous son gouvernement, des fluctuations et des hésitations considérables. Il semblerait que Roger ait d'abord voulu adopter les légendes latines, puis qu'il soit revenu aux légendes grecques, dont continua à se servir après lui son successeur Bohémond II.

Il serait bien plus simple et plus logique, je l'avoue, de refuser à Roger ces monnaies à légendes latines, puisque son successeur n'en a peut-être même pas encore frappé, et cela paraîtrait d'autant plus naturel que ces pièces ne portent même pas le nom de Roger écrit en toutes lettres, mais bien les seules initiales RO qui pourraient fort bien s'appliquer à un autre prince, à un Robert, à un Rorgius ou Rohard, par exemple. On serait donc facilement tenté de chercher ailleurs l'origine de ces pièces embarrassantes; et c'est un fait assez singulier qu'on rencontre précisément vers l'époque où Tancrède frappait, peut-être à Tibériade, des monnaies à légende latine absolument analogues à celles dont nous nous occupons, un Rorgius ou Rohart, seigneur de Caïphas, une des baronnies mentionnées par les *Assises* comme ayant cour, coin et justice. Quant à attribuer, comme le veut M. V. Promis (1), ces monnaies latines à un atelier monétaire que Roger aurait possédé dans le sud de la Syrie, attribution qui viendrait confirmer la règle générale dont j'ai parlé au début (2), il ne saurait en être ici question, puisque, d'après le dire unanime des chroniqueurs, il ne paraît pas admissible que Roger ait jamais régné autre part qu'à Antioche. On ne pourrait donc qu'hésiter entre l'attribution à Antioche même, et à Roger, ou bien à un prince tout différent possessionné dans le sud, si un obstacle considérable et formel ne se présentait. Je veux parler des surfrappes qui viennent s'opposer d'une manière fort embarrassante à toute tentative de retirer au régent Roger ces pièces latines. Mais, avant de poursuivre, il est nécessaire de donner la description de ces

(1) V. Promis, *Tavole sinottiche delle monete italiane battute in Italia e da Italiani all'estero*. Turin, 1869, p. 221.

(2) Voyez p. 7.

monnaies, et, du reste, il est logique de commencer par elles l'étude numismatique du règne de Roger, puisque, toujours d'après les surfrappes, elles doivent être les plus anciennes espèces frappées par ce prince.

IC — XC. Le Christ debout, nimbé et adossé à la croix, bénissant de la main droite.

℞ Croix pommetée ; dans les cantons, DNE — SAL — FT — RO, pour *Domine, salva famulum tuum Rogerium,* ou plutôt *Domine, salvum fac tuum Rogerium.* Les deux dernières lettres du sigle DNE sont réunies en monogramme. *Gravée*, pl. II, 10.

Sur quelques exemplaires, on lit DE au lieu de DNE.

Ce type est absolument analogue à celui des monnaies à légendes également latines, frappées par Tancrède, peut-être à Tibériade, et sur lesquelles la croix est cantonnée des lettres D — S — F — T ; il serait, je le répète encore, bien plus naturel de chercher à attribuer aussi ces monnaies de Roger à quelque atelier méridional, n'étaient les surfrappes ; en effet, un certain nombre de ces monnaies sont frappées précisément sur des monnaies à légendes grecques émises par Tancrède à Antioche ; d'autres, par contre, ont été surfrappées par Roger lui-même, qui y a fait graver ses légendes grecques d'origine certainement antiochienne. Un exemplaire du Cabinet des médailles présente même, à lui tout seul, toute cette série de surfrappes successives, et se fait remarquer par cette étrange superposition de trois types, d'abord le type grec de Tancrède, puis le type latin de Roger dont je m'occupe en ce moment, puis enfin, par-dessus celui-ci, le type de Roger avec le saint Georges et la légende grecque que je vais décrire tout à l'heure. Or, à moins de se refuser à reconnaître une loi constante en numismatique, du moins pour la monnaie de cuivre qui ne quittait pour ainsi dire pas le lieu d'origine, force est d'admettre qu'une émission monétaire frappée sur d'anciennes pièces d'Antioche, surfrappée elle-même par des coins du même atelier, doit nécessairement avoir pour origine cet atelier même d'Antioche, et pas un autre. Ces embarrassantes monnaies ont donc, malgré leurs légendes latines, été frappées par Roger à Antioche, avant celles à légendes grecques, et il faudra le reconnaître, malgré la bizarrerie du fait, tant qu'on n'aura point prouvé que Roger a frappé monnaie dans quelque autre atelier et qu'il y a frappé, non-seulement monnaie à légende latine, mais aussi monnaie à légende grecque. Quelle preuve plus frappante de ce fait, que cet exemplaire du cabinet des médailles sur lequel un type est ainsi interposé, sur un seul et même flaon, à deux autres types qui appartiennent, eux du moins, certainement à Antioche. Pour se refuser à être convaincu, il faudrait admettre, ce qui serait en opposition avec l'immense majorité des faits, que les pièces de cuivre des premiers princes croisés avaient une circulation beaucoup plus étendue que celle dont jouissait généralement la monnaie de cuivre au moyen âge, et qu'une monnaie frappée dans un atelier du nord, comme Antioche, pouvait fort bien être surfrappée par la suite dans un atelier méridional, comme Caïphas, et *vice-versâ,* toutes hypothèses fort improbables.

Je le répète, je ne prétends pas expliquer, je constate, et j'avoue même que je ne connais aucune explication raisonnable de cette anomalie de la présence, dans un seul et même atelier, de légendes latines venant interrompre momentanément une longue série de légendes grecques, anomalie que rend plus embarrassante encore la ressemblance extrême de ces monnaies latines avec celles de Tancrède, qu'on peut du moins tenter d'attribuer à l'atelier plus méridional de Tibériade, où il est constant que ce dernier prince a régné et où il a vraisemblablement battu monnaie. M. V. Promis a été tellement frappé de cette difficulté que, dans ses *Tavole sinottiche*, il n'a pas hésité à classer provisoirement ces monnaies latines de Roger à ce même atelier de Tibériade, disant que, malgré le silence des historiens à cet égard, il croyait, par le fait seul de l'existence de ces pièces, que Roger avait dû frapper monnaie quelque part dans le sud, soit à Tibériade, soit dans quelque autre seigneurie. J'avoue, pour ma part, que cette affirmation me paraît infiniment trop hardie, bien que je n'aie rien de positif à dire en échange.

En partant de cette opinion, exprimée dans une note d'une des pages précédentes, que le fait pour les princes d'Antioche de s'être reconnus vassaux des empereurs pourrait bien expliquer la présence,

sur les monnaies des premiers d'entre eux, de légendes en caractères grecs et de types byzantins, on serait à la rigueur en droit d'admettre que l'apparition des légendes latines sur les pièces de Roger, ne serait autre chose que l'indice d'une tentative d'affranchissement et coinciderait avec une période de lutte entre le régent d'Antioche et son impérial suzerain de Byzance. Mais il resterait toujours à expliquer dans ce cas, la persistance des types byzantins à côté des légendes latines, et on ne comprendrait guère que le prince Roger n'en soit pas, dans ces circonstances, revenu d'un seul coup au monnayage latin dans toute sa plénitude, non-seulement légende latine, mais aussi types, nature du métal, poids et dimensions du flaon.

En résumé, force nous est d'admettre, jusqu'à plus ample informé, que Roger a fait frapper sous son règne et peut-être même *simultanément*, des monnaies grecques et des monnaies latines, soit pour ménager à la fois les susceptibilités des deux races, soit dans certaines circonstances ou bien sous certaines influences politiques du moment.

Les types monétaires du prince Roger d'Antioche, portant légendes grecques, sont au nombre de deux. Ce sont toujours des pièces de cuivre. Voici la description du type le plus ancien :

$\overline{\text{MP}}$ — $\overline{\text{ΘY}}$ pour ΜΗΤΕΡ ΘΕΟΥ. La vierge nimbée, debout, couverte d'un manteau orné de pierreries, les deux mains levées dans l'attitude de l'oraison.

℞ Dans le champ, l'inscription suivante, en quatre ou cinq lignes : ΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ ΡΟΤΖΕΡΙΩ, pour ΚΥΡΙΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ ΔΟΥΛΩ CΟΥ ΡΟΤΖΕΡΙΩ : *Seigneur, sois secourable à ton serviteur Roger.* Au-dessus de l'inscription, une petite croix; quelquefois il existe aussi une croix au-dessous. *Gravée*, pl. II, 11.

Il existe de nombreuses variantes de la légende du revers, variantes portant sur l'orthographe des mots et sur la disposition des lettres dans chaque ligne. Voici quelques exemples de ces légendes grossièrement irrégulières :

ΚΕΒΟ — ΗΘΗΤΩ — CΩΔΟΥΛ — ΩΡΟΤΖΕ — ΡΙΩ
ΚΕΒΟ — ΗΘΕΙΤΩ — CΩΔΟΥΛΟ — ΡΟΤΖΕΡΙΩ
ΚΕΒΟΗ — ...ΤΩCΩ — ΔΟΥΛΩΡΟ — ΤΖΕΡΙΩ
ΚΕΒΟΗ — ΕΤΩCΩ — ΔΟΥΛΟCΩ — . ΟΤΖΕΡΙΩ
ΚΕΒΟΗ — ΘΕΙΤΩC — ΩΔΟΥΛΟ — ΡΟΤΖΕΡ — ΙΩ
ΚΕΒΟΗ — ΕΙΤΩCΟ — ΔΟΥΛΩ — ΟΤΖΕ
ΚΕΒΟΗΘ — ΕΙΤΩCΩ — ΔΟΥΛΩΡ — ΟΤΖΕΡΙΩ
ΚΕΒΟΗ — ΘΕΙΤΩ — ΔΟΥΛ . . — Ο . . . . .
ΚΕΒΟ . . — ΕΙΤΩ . . — ΔΟΥΛΟΡ — ΟΤΖΕΡΙ — Ω
ΚΕΒΟΗ — ΗΕΙΤΩ — CΝΔΟΛΥΩ — ΡΟΤΓΕΡ

J'ai déjà dit, à propos des pièces précédentes, que plusieurs exemplaires à ce type de la Vierge, sont frappés sur des monnaies à légendes latines de Roger, qui sont donc plus anciennes; sur un d'entre eux, on retrouve même, au-dessous de ce type primitif, les traces d'un type encore plus ancien, celui de Tancrède avec le buste du Christ et la croix du revers cantonnée des lettres du nom de ce prince.

Roger dut ordonner bientôt la démonétisation de ce premier type à légende grecque et l'émission de pièces nouvelles, sur lesquelles il prit, cette fois, le titre de prince d'Antioche. La plupart de ces dernières monnaies sont, en effet, frappées sur des exemplaires au type précédent. Roger ne prit probablement ce titre de prince, qu'après avoir entièrement consommé son usurpation au préjudice de Bohémond II. Voici la description de ce second type, moins rare que le précédent.

Dans le champ, $\overline{\text{OA}}$.ΓΕΩΡ pour Ο ΑΓΙΟC ΓΕΩΡΓΙΟC. [Les lettres Ο et Α forment monogramme.] Saint Georges nimbé, sur un cheval galopant à droite, transperçant de sa lance un dragon, en forme de serpent, qui semble s'élancer au poitrail du cheval.

℞ Légende, surmontée d'une croix, et disposée sur trois ou quatre lignes, avec diverses variantes :

POTZE — ΡΠΡΙΓΚΙ — ΠΟCΑ. — . . . . . .
POTZEΠ — ΡΙΓΚΠΟC — . . ΝΤΟ . .
POTZEP — ΠΡΙΓΚΠ — OCANT — ΙΟΧ
POTZ — ΕΠΡΓΚΙ — ΠΟCΑΝ — ΤΙΟΧ
POTZ — ΠΡΙΓ . . — OCANT — OX
POTZEP — ΠΡΙΓΚΠ — OCANTI
POTZE — ΠΡΙΓΚ — OCAN
POTZE — ΠΡΙΓΚΙ — ΠΟCΑΝ — ΤΙΟΚ. — etc., etc., pour ΡΟΤΖΕΡΙΟΣ ΠΡΙΓΚΙΠΟΣ ΑΝΤΙΟΧΕΙΑΣ : *Roger, prince d'Antioche. Gravée,* pl. II, 12.

Le comte de Vogüé a publié, dans le tome II des *Mélanges de numismatique* (1877), un exemplaire de sa collection, dont le revers porte la légende ordinaire, écrite à l'envers, ainsi qu'il suit : ϤƎZTOϤ — ΠΗΤΙϤΠ — . ΗΤΝΑ.

Le type du saint Georges au dragon, adopté par Roger d'Antioche, a été imité sur les monnaies de plusieurs princes musulmans. Il figure également sur un des plus anciens sceaux du Temple.

J'ai dit que la plupart de ces grossières monnaies étaient frappées sur des monnaies du premier type de Roger. D'autres le sont sur des pièces de Tancrède ou même des empereurs byzantins. Le comte de Vogüé (1) a décrit une pièce de Roger qui porte, au revers, la légende de l'empereur Léon VI le Sage (886-912), à peine effacée par le saint Georges, et, au droit, un mélange de la légende circulaire byzantine primitive, de la tête de l'empereur et des lettres mal venues de la légende quadrilinéaire du prince d'Antioche (2). *Gravée*, pl. II, 13.

## BOHÉMOND II

Les monnaies de cuivre de Bohémond II sont les dernières frappées à Antioche, avec des légendes en langue grecque. On serait même fort tenté de les attribuer au premier Bohémond, fondateur de la principauté, tant est frappante leur ressemblance avec les pièces de Tancrède, si l'inexorable logique des surfrappes ne venait, cette fois encore, parler plus haut que les théories basées sur l'analogie des types. En effet, certains exemplaires de ces pièces, du reste fort rares, sont frappés sur ces monnaies à la légende latine DNE — SAL — FT — RO, qu'il faut bien attribuer à Roger, ou sur d'autres pièces du même prince aux types de saint Georges ou de la Vierge, ou même sur des monnaies de Tancrède. Ces pièces, signées Bohémond, datent donc d'une époque postérieure au règne de Roger et appartiennent nécessairement à Bohémond II.

OA ΠΕΤΡΟC pour Ο ΑΓΙΟC ΠΕΤΡΟC. Buste nimbé de saint Pierre, tenant une longue croix de la main gauche.

℞ Croix pommetée au pied fleuronné; dans les cantons, les lettres : BA — IM — OYN (ou ON) — ΔOY (ou ΔOZ, ou ΔOC, ou encore ΔOY), pour Βαϊμοῦνδου, Βαϊμόνδου, Βαϊμοῦνδος. *Gravée*, pl. II, 14.

Un bel exemplaire du cabinet Fürstenberg est frappé sur une pièce de Tancrède, à la légende quadrilinéaire : KE ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ ΔΟΥΛΩ COY ΤΑΝΚΡΙ. On aperçoit, sur une face, le buste de saint Pierre de la monnaie de Bohémond II, sur l'autre, le buste du même saint de la pièce de Tancrède (*gravée*, pl. II, 15). Un autre exemplaire, tout aussi beau, du même cabinet, est frappé sur une pièce de Roger au type de la Vierge debout.

(1) *R. n.*, 1865, p. 304, pl. XIII, 8.

(2) Dans le même mémoire, de 1865, M. de Vogüé a attribué à Roger d'Antioche un denier de billon qui me semble être un exemplaire en mauvais état de la pougeoise frappée à Acre par Henri de Champagne.

Sur une variété inédite de ma collection, le buste de saint Pierre est remplacé par celui du Christ, avec le nimbe crucigère, entre les sigles IC — XC. Au revers, on aperçoit la même croix; dans les cantons, on lit [BA — IM] — OYN — ΔOC. *Gravée*, pl. II, 16.

Sur une autre variété de la collection Reichel, aujourd'hui au cabinet de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, le buste de saint Pierre est placé entre les lettres *latines* S — P, pour *Sanctus Petrus* (1).

## CONSTANCE ET RAYMOND

On ne connaît encore aucune monnaie frappée au nom de la princesse Constance, ou au nom de cette princesse et de son premier époux, le prince Raymond, ou bien encore au nom de cette princesse et de son fils Bohémond III, ou même d'elle et de son second mari, Renaud de Châtillon. On ne possède que de fort rares monnaies au nom du seul Raymond de Poitiers. Il existe cependant, au Cabinet royal de Turin, un cuivre de type byzantin, attribué par feu D. Promis, avec un point de doute, à Constance et Bohémond III d'Antioche. Sur la face principale, au-dessous d'une main divine bénissante, figurent deux personnages debout. Celui de gauche est plus petit; celui de droite semble être une femme. On ne distingue aucune trace de légende. Au revers, on voit le buste de saint Pierre entre les lettres OA (en monogramme) et Π pour Ὁ ἅγιος Πέτρος. On sait que saint Pierre était le patron d'Antioche. Cette monnaie est d'une fabrique élégante; en l'absence de preuves plus certaines, je me contente de la signaler, en m'abstenant de tout commentaire.

## RAYMOND DE POITIERS

J'ai publié, dans les *Mélanges de numismatique* de MM. de Saulcy et de Barthélemy (2), un denier inédit de Raymond de Poitiers, prince d'Antioche.

+ RAMVNDVS, entre deux grènetis. Tête nue de Raymond, à droite.

℟ + ANTIOCHIE, entre deux grènetis. Croix pattée.

Denier d'argent presque pur. 0gr. 75. *Gravée*, pl. II, 17.

La forme de plusieurs lettres est singulière, principalement celle de l'A du droit, qui ne ressemble nullement à celui du revers. Le T du revers est le T oncial. La lettre précédant l'H du revers est fort bizarre et ressemble bien plus à un S couché qu'à un C. J'ai insisté, dans les *Mélanges*, sur l'extrême analogie que ce denier offre avec divers deniers français, entre autres avec ceux des comtes de Toulouse de la première moitié du douzième siècle (3). Le prince Raymond, né à Toulouse, a tout naturellement imité, sur ses monnaies, les types adoptés dans son pays natal à l'époque de sa jeunesse.

Dans la livraison suivante du même tome des *Mélanges de numismatique* (4), M. Lambros a publié deux autres variétés de ce denier qu'il croyait encore inédit.

+ RAIMVNDVS, entre deux grènetis. (La lettre M est ici gothique et non plus latine.) Tête nue de Raymond à droite.

℟ + ANTIOCHIE, entre deux grènetis. Croix pattée.

+ RAIMV — NDVS, (même M gothique). Tête nue de Raymond, à droite, avec le cou dépassant le champ et recoupant le grènetis et la légende.

℟ + ANTIOCHIE, entre deux grènetis. Croix pattée.

(1) *Catalogue Reichel*, t. IX, p. 481, n° 89.
(2) T. Ier, p. 268.
(3) V. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, t. II, pl. LXXX.
(4) T. Ier, p. 360.

Les M sont, on le voit, de forme différente. Le T est toujours le T oncial.

La variété suivante du même denier a été publiée par M. de Vogüé, dans le tome II des *Mélanges de numismatique*.

+ RAIMVHDVS, entre deux grènetis. Tête nue de Raymond, à droite; son cou traverse la légende.

℟ + ANTIOCHIE. Croix pattée.

J'ai également dit, dans les *Mélanges de numismatique* (1), qu'on devait attribuer au prince Raymond, une pièce de cuivre d'une rareté extrême, et qui, jusqu'ici, avait été classée parmi les incertaines de la principauté d'Antioche.

Légende en trois lignes : ·AN — TIOC — HIE, dans un grènetis.

℟ Figure formée de trois lignes concourant au centre, cantonnées de trois lettres de forme bizarre : RAM, initiales de *Ramundus*.

1 gr. 30. *Gravée*, pl. II, 19.

Ces trois lettres, fort déformées, sont cependant facilement reconnaissables sur des exemplaires en bon état. L'A surtout est de forme étrange, mais il se rapproche cependant de l'A plus régulier du droit.

Le comte de Vogüé a publié, dans le tome II des *Mélanges de numismatique*, un denier de billon inédit du prince Raymond, de type tout différent des précédents deniers du même prince.

+ R°A°IMVNDVS, entre deux grènetis. Tête coiffée du casque à nasal, à gauche, entre une étoile à droite, et un croissant à gauche.

℟ °A°NTIOCHI·A°, entre deux grènetis. Croix pattée.

Denier de billon. *Gravée*, pl. II, 18.

Cette pièce est des plus intéressantes. Le type en est absolument calqué sur celui des deniers au casque, deniers si abondants, généralement attribués à Bohémond IV; elle ne s'en distingue que par le nom dont elle est signée. Comme le dit fort bien M. de Vogüé, on sera probablement amené à conclure de ce fait que les deniers si nombreux, à la tête casquée, signés du nom de Bohémond, doivent être attribués, non-seulement à Bohémond IV, mais aussi à Bohémond III, dont le règne est intermédiaire entre ceux de Raymond de Poitiers et de Bohémond IV. Je remarquerai toutefois, et cela après avoir examiné une empreinte du denier en question, que M. de Vogüé pourrait peut-être avoir pris la première lettre du nom du prince pour un R, au lieu d'un B, et que, dans ce cas, on aurait simplement affaire à un des deniers généralement attribués à Bohémond IV, avec cette seule différence que le nom du prince y serait écrit *Baimundus*, et non *Boamundus*, comme sur tous les autres.

## BOHÉMOND III

Je me suis fondé (2) sur l'extrême ressemblance d'un denier à tête nue de profil, signé Bohémond d'Antioche, avec le denier également à tête nue du prince Raymond, pour classer cette monnaie au successeur même de ce dernier, à Bohémond III, contrairement à l'opinion de M. de Vogüé, qui l'attribuait à Bohémond IV, lequel n'a régné qu'au treizième siècle (3). M. de Saulcy, bien que ne connaissant pas la pièce de Raymond, penchait déjà pour attribuer à Bohémond III ce denier, qui figure dans son ouvrage sous le n° 13 de la planche III. L'extrême similitude des types permet, en effet, de rapporter à un espace de temps fort restreint, les époques où furent frappés ces deux deniers; et comme le long règne de

(1) T. Ier, p. 270.
(2) *Mélanges de numismatique*, t. Ier, p. 270.
(3) *R. n.*, 1865, p. 305.

Bohémond III se prolongea jusqu'en 1201, il paraît naturel d'attribuer le denier signé *Boamundus*, si voisin de celui de Raymond, au prince qui lui succéda de si près, plutôt qu'à Bohémond IV, qui régna beaucoup plus tard.

+ BOAMVNDVS, entre deux grènetis. Tête nue et parfois barbue à droite.

℟ + ANTIOCHIA, entre deux grènetis. (L'O contient un point secret.) Croix pattée.

Billon. *Cabinet des médailles. Collection Lambros.* (Variété avec ANTIOCNIA). *Gravée*, pl. II, 20.

M. de Vogüé a classé avec raison à Bohémond III des pièces de très-mauvais billon ou de cuivre presque pur (oboles ou pougeoises ?), portant au droit une fleur de lis. Ces monnaies, qui semblent postérieures au denier décrit plus haut, appartiennent probablement à la fin du règne de Bohémond III, c'est-à-dire aux dernières années du douzième siècle; il se pourrait même qu'un certain nombre d'entre elles aient été frappées sous Bohémond IV, vers les premières années du treizième. La même fleur de lis figure, vers cette époque, sur une autre monnaie des Francs de Syrie, la pougeoise frappée à Acre, par Henri de Champagne.

BOANVNDVS, entre deux grènetis. Fleur de lis cantonnée supérieurement de deux besants.

℟ + ANTIOCHIA, entre deux grènetis. Croix pattée, cantonnée de besants.

Cuivre ou billon. 0gr.80. *Gravée*, pl III, 1.

Il existe plusieurs variétés de ce denier. Parfois il n'y a pas de besants aux côtés de la fleur de lis. D'autres fois, au contraire, ils sont au nombre de quatre. La croix et les lettres de la légende, parfois fort barbares, offrent aussi des différences sensibles.

Sur une belle variété de ma collection, la fleur de lis est cantonnée de quatre besants, et la croix du revers de quatre étoiles. Sur une autre variété fort distincte, faisant également partie de ma collection, on lit BAMVND. Peut-être même la lecture véritable serait-elle RAMVND, et, dans ce cas, faudrait-il attribuer ce denier au prince Raymond, prédécesseur de Bohémond III.

Je possède douze coins différents de ce type monétaire de Bohémond à la fleur de lis.

Je classe, à la suite de ces deniers, une monnaie encore inédite, au type de la fleur de lis, que j'attribue également à Bohémond III, jusqu'à plus ample informé. Elle est de plus grand diamètre que les précédentes. Le nom du prince se trouve répété sur les deux faces de la monnaie, mais écrit avec une orthographe différente.

+ BOHNVNDVS. Fleur de lis cantonnée supérieurement de deux besants.

℟ BOANVNDVS. Croix pattée.

Grande [pougeoise ?] de cuivre rouge. 0gr.95. *Ma collection. Gravée*, pl. III, 2.

J'ai publié, en 1876 (1), un denier inédit du Cabinet des médailles, denier fort curieux, que j'ai attribué à Bohémond III.

+ BOAMVDNVS, entre deux grènetis. Croix pattée, cantonnée de besants; un gros besant à chaque extrémité de la croix (2).

℟ + ANTIOCHIA, entre deux grènetis. (Un différent, assez semblable à deux losanges placés côte à côte, figure entre le C et l'H.) Type raymondin des comtes de Toulouse, et après eux des comtes de Tripoli, à savoir : le soleil surmonté par un croissant de lune.

Denier de billon de titre très-bas. *Gravée*, pl. III, 3.

La présence du type toulousain, adopté dans la suite par les comtes de Tripoli, sur une monnaie

(1) *Mélanges de numismatique*, t. Ier, p. 271.

(2) C'est la même croix qui figure sur certains deniers des comtes de Toulouse. V. POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, t. Ier, pl. XXXI, 18.

frappée à Antioche, est un fait curieux. Ce denier ne peut évidemment appartenir aux deux premiers Bohémond, morts avant la date de l'apparition du type en question sur la monnaie toulousaine, apparition qu'il faut placer très-probablement sous Raymond V de Toulouse (1148-1194). D'autre part, il ne peut non plus être ici question de Bohémond VI ou de Bohémond VII, d'abord parce que notre denier a tous les caractères d'une époque plus ancienne, puis, en ce qui concerne Bohémond VII, parce que ce prince n'a jamais régné qu'à Tripoli. Bohémond VI, lui-même, n'a pu frapper monnaie à Antioche que pendant une partie de son règne, avant la prise de sa capitale par les Infidèles. Je crois, en conséquence, qu'on pourrait hésiter, principalement entre Bohémond III et Bohémond IV; mais je penche d'autant plus volontiers pour le classement au premier de ces princes, que son long règne correspond précisément à celui de Raymond II de Tripoli, auquel est attribuée avec vraisemblance l'émission de la plus grande partie des deniers si connus de Tripoli, portant le même type raymondin du soleil et de la lune. Il est très-possible que les deniers tripolitains jouissant à cette époque d'une vogue considérable, le prince d'Antioche en ait fait imiter le type sur ses propres monnaies.

La collection Fürstenberg possède une variété de ce denier, sans le différent de la légende du revers; en outre, l'H est remplacé par un N, ce qui donne : ANTIOCNIA.

On pourrait encore supposer que ces deniers ont été frappés par Bohémond VII, retiré à Tripoli après la perte de sa principauté, et qu'on appelait cependant toujours le prince d'Antioche (1). Ce prince aurait laissé subsister sur sa monnaie le nom d'Antioche, tout en y faisant figurer le type accoutumé de Tripoli. Je ne crois pas à cette attribution, parce que le seul aspect de ces deniers indique une époque plus ancienne. Très-probablement ANTIOCHIA vise ici le nom de l'atelier où la monnaie a été frappée, et, en conséquence, celle-ci n'appartient point aux derniers Bohémond.

## BOHÉMOND IV

Les monnaies généralement attribuées à Bohémond IV, sont les plus communes qui aient été frappées à Antioche. Ce sont des deniers de billon, signés *Boamundus*.

+ BOAMVNDVS, entre deux grènetis. Tête coiffée du casque à nasal, à gauche; le casque est orné latéralement d'une croix. Dans le champ, un croissant appointé en haut, au devant de l'effigie, et derrière elle, une étoile.

℟ + ANTIOCHIA, entre deux grènetis. Croix pattée, portant au second canton un croissant appointé vers le centre.

0gr. 90, en moyenne. *Gravée*, pl. III, 4, 5, 6.

Il existe, de ces deniers, de très-nombreuses variétés, répondant à autant d'émissions successives. Les différences, parfois assez sensibles, portent tantôt sur le dessin de la tête casquée ou de la croix du revers, tantôt sur la forme des lettres, le nombre et la disposition des différents points secrets ou des annelets qui ornent ces diverses lettres, tantôt enfin sur l'orthographe même des noms de *Boamundus* et d'*Antiochia*. Il existe aussi de notables différences de poids, de diamètre et de titre.

Voici la description de quelques-unes des variétés principales. Les O des deux légendes sont souvent pointés.

Var. avec + BOAMVDDNVS.

— + BOAMVNDVS et au ℟ + ANTIOC·HIA. Les A et les S sont ornés d'annelets.

— + AITIOCHIA, au ℟. Les A et les S sont ornés d'annelets.

— + ANTI∘°∘OCHIA au ℟. De nombreux annelets aux A. N. C. M. S. H.

(1) Mas Latrie. *Histoire de l'île de Chypre*, t. Ier, p. 450.

Var. avec + ANTI∘∘OCHI∘A∘ au ℞.
— + ANTIOCHIA au ℞. Annelets aux A et S du droit.
— + BOAMVNDV∘S, et au ℞ + ANTIOCHIA. Annelets aux A. S. C.
— + BOANVNDVS, et au ℞ + AMTIOCHIA.
— + BOAIIVIIDVS, et au ℞ + AIITIOCIIIA.
— + BOANVNDVS, et au ℞ + ANTIVOCHIA. Le V est orné d'annelets.
— + BOANVNDVS, et au ℞ + ANTI∘∘OCHIA. Annelets et petits traits aux N. C. H.
— + BOAIIVIIDVS, et au ℞ + A∘ITIOCI∘I∘IA. Les A n'ont pas de barre transversale.
— + BOAIIVIIDVS, et au ℞ + AITIOCN̄N̄A. Même observation que pour la variété précédente.
— + BOAIIVIN̄DVS, et au ℞ + AIIIIOCIIIA. Même observation.
— + BOANVNDVS, et au ℞ + ANTIOCNIA. L'étoile est cantonnée d'un globule.
— + BOAIIVIIDVS, et au ℞ + AITIOCNIA. L'A du droit est dépourvu de barre transversale.
— + BOANVNDVS, et au ℞ + ANTIOCHIA. Annelets et traits aux N et aux A. Trois globules au-dessous du croissant.
— + BOANVNDVS, et au ℞ + ANTIOCHIA. Le croissant du revers renferme un globule.
— + BOAIIVIIDVS, et au ℞ + AITIOCII∘IA. Même globule dans le croissant.
— + BOANVNDVS, et au ℞ + ANTIOCHIA. L'étoile du droit est cantonnée d'un globule. Le croissant du revers est au premier canton de la croix et renferme un globule. Annelets aux A.
— + BOANVIIDVS, et au ℞ + ANTIOCIIIA. Les A sont ornés d'annelets. Le croissant du droit est appointé inférieurement.

La plupart de ces variétés ont été décrites par M. Lambros, dans le tome Ier des *Mélanges de numismatique*, paru en 1875. Il en existe beaucoup d'autres qui sont de peu d'importance. Ce sont toujours les mêmes variations insignifiantes dans le dessin de la tête casquée, dans le nombre et la disposition des points et des annelets, etc.

Une variété plus rare et plus distincte est celle que j'ai signalée dans les *Mélanges de numismatique* (1). La tête casquée de Bohémond, d'un dessin plus allongé et plus raide, est tournée à droite et non plus à gauche, le croissant devenant postérieur et l'étoile antérieure à la tête (*gravée*, pl. III, 7). Il existe de ce type deux ou trois variantes. Tout dernièrement encore, j'ai reçu de Syrie, un denier sur lequel la tête d'un dessin différent regarde également à droite, mais avec le croissant placé au devant, et l'étoile postérieurement.

La parfaite analogie du type de ces deniers, avec ceux de Raymond-Rupin, contemporain de Bohémond IV, permettrait de les classer avec quelque certitude au règne de ce dernier, s'il n'était plus que probable que tant de pièces, si nombreuses et présentant des variétés presque indéfinies, n'ont pu être frappées sous ce seul règne, et que non-seulement leur émission a dû continuer sous le règne suivant et peut-être même plus tard encore, mais qu'elle a dû même commencer dès le règne de Bohémond III, prédécesseur de Bohémond IV. La preuve de cette dernière affirmation est la découverte faite par M. de Vogüé, d'un denier au même type, portant le nom de Raymond de Poitiers, dont le règne fut antérieur même à celui de Bohémond III. J'ai décrit ce denier de Raymond au paragraphe des monnaies de ce prince. Comme le dit M. de Vogüé, il semble presque que ce type de la tête casquée du chevalier croisé ait été adopté par tous les princes d'Antioche, au moins à partir de Raymond de Poitiers; « d'où l'on sera peut-être amené à conclure que les deniers si nombreux à la tête casquée, signés du nom de

(1) T. Ier, p. 282.

Bohémond, doivent être attribués au moins en partie à Bohémond III, et non plus seulement à Bohémond IV; » j'ajoute — et à ses successeurs (1).

On retrouve souvent en Syrie de ces deniers mutilés dont toute la portion extérieure au grènetis intérieur a été retranchée. Il ne reste plus que le champ des deux faces avec les types qui y sont reproduits. Cette mutilation fréquente semble avoir été pratiquée régulièrement. Elle pourrait bien avoir pour origine non un caprice peu explicable, mais le besoin de créer une monnaie divisionnaire, l'obole pour ainsi dire du denier en question. On sait qu'on usait fréquemment au moyen âge de procédés à peu près semblables pour se créer de la monnaie d'appoint. Les deniers à tête casquée, signés Bohémond, pèsent en moyenne un gramme; deux de ces deniers mutilés que je possède dans ma collection, pèsent chacun exactement 0gr. 50. J'en ai fait graver un au n° 8 de la planche III.

## RAYMOND-RUPIN

Les deniers de billon de Raymond-Rupin, parfaitement semblables à ceux de Bohémond IV, sauf la différence du nom, mais infiniment plus rares, ont été publiés pour la première fois par moi, dans les *Mélanges de numismatique* (2). Dans la livraison suivante du même volume (3), M. Lambros a également publié plusieurs variétés de la même pièce. Les o des légendes sont également souvent pointés.

+ :R·V:P:I:N·V·S·⁘, entre deux grènetis. Un annelet à l'N. Tête coiffée du casque à nasal, regardant à gauche; le casque est orné latéralement d'une croix. Un croissant au devant de l'effigie, et derrière elle une étoile.

℟ ANTIOCI·I·IA·, entre deux grènetis. Annelets aux A. Croix pattée, cantonnée au second canton d'un croissant appointé vers le centre. 0gr. 90 en moyenne. *Gravée*, pl. III, 9.

Var. avec + R·V·P·I·N·V·S:, et au ℟ + AºITIOCI·IA·

— + ꝰRºVꝰ PꝰIꝰNꝰ V°°S, et au ℟ + AMTIOCIIIA :

— + ꝰRººVººPꝰIꝰ IººVꝰSꝰ, et au ℟ + AMTIOC:IIA

— + :R:V:P:I·N:V·⁘S:, et au ℟ + ANTꝰIOC:IIA

— + :R·VP:I:Nꝰ Vꝰ S:, et au ℟ + AM·T·OCI: I·IA

— + ·R·V·P·I·NV·S, et au ℟ + AITIOCII·IA. L'N du droit a un double jambage oblique. Les A sont dépourvus de barre transversale.

— + :R:V:P:I:N:V:IS·⁘, et au ℟ + AMTIOCIIIA

— + R·V·⁘P:I:N:V:S·⁘, et au ℟ + ANTIOCNIA. Traits et annelets à l'N du droit. Au-dessous du croissant du droit, trois globules. L'étoile est cantonnée de deux autres globules.

— + :R: P: NV:I·S:, et au ℟ + ANTIOCHIA

Une variété plus petite porte ANTIOCIII·A: au revers.

Plusieurs autres variétés sans importance.

La collection Fürstenberg possède plusieurs beaux deniers de Raymond-Rupin, mais ce sont des variétés insignifiantes.

(1) En ce qui concerne le denier de M. de Vogüé, il se pourrait, je l'ai déjà dit, que le savant académicien ait pris pour un R un B mal dessiné et lu *Raimundus* en place de *Baimundus*, forme dégénérée de *Boamundus*, se rapprochant du grec *Baimountos* ou *Baimoundos*. Il n'en resterait pas moins presque certain que les deniers à tête casquée ont été frappés à Antioche sous plusieurs règnes différents.

(2) T. Ier, p. 275.

(3) *Ibid.*, p. 366.

MONNAIES, LE PLUS SOUVENT ANONYMES, DE LA PRINCIPAUTÉ D'ANTIOCHE, QUI NE PEUVENT ÊTRE RAPPORTÉES A UN RÈGNE DÉTERMINÉ.

Les monnaies que je vais décrire sont toutes fort rares ; elles sont d'époques très-diverses, et il est encore impossible de les classer à tel ou tel règne en particulier. Je les décrirai, autant que faire se pourra, par rang d'ancienneté.

*a*

Le prince d'Antioche, à cheval, casque en tête, galopant à gauche et tenant à la main une grande bannière déployée.

℞ Croix pattée, cantonnée des lettres Δ — N — T — O.

*Gravée*, pl. III, 11, d'après un exemplaire de la collection Lambros.

Cette monnaie, déjà décrite par Cousinéry, est de cuivre et fort mince. Sa légende en caractères grecs et son style très-primitif doivent la faire rapporter aux premiers temps de l'occupation latine. Elle se rapproche extrêmement des plus anciennes monnaies franques d'Édesse et d'Antioche, en particulier de celles de Roger d'Antioche.

Le premier caractère cantonnant la croix, bien qu'ayant la forme d'un δέλτα, est certainement un ἄλφα, ainsi que cela se voit du reste sur d'autres monnaies de Tancrède et de Roger. « Sur ces mêmes monnaies, dit M. de Saulcy, le nom de la ville d'Antioche est écrit Ἀντοχία pour Ἀντιοχεία et je n'hésite pas à retrouver sur la petite pièce en question ce même nom d'Antioche. Mais à qui appartient-elle ? Voilà ce que je ne saurais dire. Peut-être fut-elle frappée pendant que Baudouin, roi de Jérusalem, était régent de la principauté d'Antioche, après la mort de Roger. »

Le baron de Köhne (1), M. de Kämmerer (2), et tout dernièrement M. Dannenberg (3), ont dit que cette monnaie appartenait à un des derniers princes d'Antioche. Je suis d'un avis différent, et me range de l'opinion de M. de Saulcy. La forme de l'A du premier canton de la croix se rapproche trop des A des monnaies de Tancrède et de Roger, pour ne pas indiquer certainement un mot écrit en caractères grecs, Ἀντοχεία pour Ἀντιοχεία, et non un mot latin ou français, *Antiochia* ou Antioche. Et qui dit *légende grecque*, dit *monnaie des premiers temps de la conquête*. Un sceau de Bohémond III porte l'effigie du comte, chevauchant et tenant en main une bannière de même forme que celle qui figure sur notre monnaie. Mais ce type sigillaire est probablement plus ancien, et doit se retrouver sur les sceaux des premiers Bohémond.

J'ai publié dernièrement (4), une variété inédite de cette pièce si rare, variété qui fait partie de la collection Fürstenberg. Le cavalier, au lieu de galoper à gauche, se dirige vers la droite. Il tient du reste la même longue bannière déployée. Le revers ne présente aucune différence.

Sur l'exemplaire de la collection Reichel, publié par M. de Köhne, la quatrième lettre du revers est Ɔ et non O. Sur un autre exemplaire de la même collection, les lettres du revers seraient A — D — D — Ɔ T (5).

Ce type équestre a dû être emprunté par les premiers souverains d'Antioche, qui étaient de sang normand-italien, aux monnaies frappées en Italie par les princes de leur famille (6).

La jolie petite pièce figurée, planche III, n° 10, dans *la Numismatique des croisades* de M. de Saulcy, et

(1) *Zeitschrift für Münz-Kunde*, t. VI, p. 34.

(2) *Mémoires de la Société d'archéologie de Saint-Pétersbourg*, t. VI, p. 153.

(3) *Zeitschrift für Numismatik*, t. IV, p. 227.

(4) *Revue archéologique*, 1875, p. 352, pl. XXV, 3.

(5) *Catalogue Reichel*, t. IX, p. 481, n° 88.

(6) Voyez, entre autres, dans SPINELLI : *Monete cufiche battute da principi Longobardi, Normanni e Suevi, nel regno delle due Sicilie*, les monnaies 9 à 12 de la p. 52.

attribuée à Raymond de Poitiers, est une monnaie de Roger Ier, roi de Sicile; les deux lettres du droit ne sont point R — P, comme le croyait M. de Saulcy, d'après le dire du baron Marchand, mais bien R̄ — R̄ pour *Rogerius rex* (1).

De même, la petite monnaie de cuivre figurée, planche IV, n° 1, dans le même ouvrage de M. de Saulcy, et attribuée avec un point de doute à Antioche, est une pièce mal conservée du prince normand Anfuso de Capoue (1136-1144); les lettres cantonnant la croix du revers doivent être rétablies comme suit: A — N — P — R (2).

*b*

Légende trilinéaire, AN — TIOC — HIA. Entre chaque ligne, un trait; au-dessus et au-dessous de la légende, trois points.

℟ Edifice formé de trois tours crénelées, dont une médiane plus élevée. Au-dessous, trois étoiles.

Obole? 0gr.70. *Gravée,* pl. III, 12.

Variété avec AN — TIOC — HIA. *Catalogue Thomsen*, 2de partie, t. Ier, n° 1517.

Variété très-curieuse avec NA — ƆOIT — AIH, au droit. Chaque syllabe du mot *Antiochia* est renversée séparément. *Cabinet de l'Ermitage de Saint-Pétersbourg.*

Cette monnaie est fort rare. La disposition de sa légende rappelle fort celle de la monnaie de cuivre de Raymond de Poitiers. Il est probable qu'elle appartient à la même époque. L'édifice du revers est évidemment emprunté à certaines monnaies italo-normandes (3).

*c*

Les monnaies qui me restent à décrire sont de petites pièces de billon et plus souvent de cuivre pur, oboles et pougeoises d'une époque postérieure aux pièces précédentes et qu'il est également impossible de classer à un règne en particulier.

+ BOAMVNDV, entre deux grènetis. Dans le champ, un grand B.

℟ + ANTIOCHIE, entre deux grènetis. Croix pattée.

Mauvais billon ou cuivre presque pur. *Gravée*, pl. III, 13.

Le comte de Vogüé, qui a le premier publié cette petite pièce, croit pouvoir l'attribuer à Bohémond III (4). Voici deux autres variétés que j'ai publiées en 1875 (5).

+ BOAMVNDV. Dans le champ, un grand B.

℟ .NTOCIHA pour ANTIOCHIA. Croix pattée.

Cuivre rouge. *Cabinet royal de Turin.*

+ SVDN . . . . B, entre deux grènetis très-apparents. La légende *Boamundus* est renversée. Dans le champ, un grand B.

℟ ANTIOCHIA, entre deux grènetis. Croix pattée.

Cuivre rouge. 0gr.80. *Ma collection.*

Variété avec + IOAMVNDV et au revers AIHCOITNA, légende rétrograde pour ANTIOCHIA. *Ma collection. Gravée,* pl. III, 14. Deux coins différents.

Plusieurs autres coins différents.

Quelle est la signification du B qui figure dans le champ de ces pièces? Je ne crois plus qu'il puisse se rapporter au nom même du prince. Ce serait une répétition fort inutile, le nom de Bohémond étant écrit tout au long sur la même face de la monnaie. Ne serait-ce point l'initiale de l'un des ateliers moné-

(1) SPINELLI, p. 52, fig. 4.
(2) *Ibid.*, p. 52, fig. 9 à 12.
(3) V. *Ibid.*, p. 99, fig. 3.
(4) *R. n.*, 1865, p. 305, pl. XIII, 9.
(5) *Revue archéologique*, 1875, p. 354, pl. XXV, 6 et 7.

taires de la principauté d'Antioche. La même lettre B apparaît sur certains deniers du comté de Châlon (1), mais j'ignore quelle en est la signification véritable. M. Poey d'Avant parle de *Benedictio*.

*d*

+ PRINCEPS. Croix cantonnée de quatre besants.

℟ ANTIOCHIE. Edifice tétrastyle fort dégénéré, surmonté d'une croix.

Bas billon ou cuivre pur. 1gr.20. *Gravée*, pl. III, 15.

Cette monnaie, frappée peut-être durant une régence, paraît être d'une assez grande rareté. Je n'en possède qu'un seul exemplaire dans ma collection. La collection Fürstenberg en possède deux.

*e*

SPECNIRP en légende rétrograde pour PRINCEPS. Dans le champ, un grand S renversé entre deux besants.

℟ + AI·H·O·I·T·N·A, en légende rétrograde pour ANTIOHIA. Croix cantonnée de quatre besants.

Denier de billon ou parfois de cuivre presque pur. 1gr.05.

+ SPECNIRP. Dans le champ, un grand S renversé et accosté de quatre besants.

℟ + AIdOITNA pour ANTIOhIA. Croix cantonnée de trois besants aux premier, deuxième et quatrième cantons, et d'un croissant au troisième.

Denier de cuivre inédit du *Cabinet royal de Copenhague*.

Variété avec + AIITIOIYIA au revers. *Catalogue Thomsen*, 2e partie, t. Ier, n° 1515.

+ PRIN·CEPS. Dans le champ, un grand S renversé et accosté de quatre besants.

℟ ANTIO·hIA. Croix cantonnée de trois besants aux premier, deuxième et quatrième cantons et d'un croissant au troisième.

Denier de cuivre inédit de ma collection. *Gravée*, pl. III, 16.

Une variété de ce dernier denier porte le croissant appointé inférieurement et placé au quatrième canton de la croix. *Cabinet des médailles*.

Autre variété avec + PRIH·CEPS, et au ℟ + ANTIOChIA. *Catalogue Thomsen*, 2e partie, t. Ier, n° 1514.

Ici encore il est difficile de découvrir la signification de l'S du champ. Cependant, ces deniers portant des légendes anonymes, il serait logique de prendre cette lettre pour l'initiale du nom du prince, et dans ce cas une explication possible se présente.

En 1274, Bohémond VI de Tripoli étant mort, son fils, Bohémond VII, lui succéda, et il y eut lutte pour l'exercice de la tutelle et de la régence, entre Hugues III, roi de Chypre, cousin germain du prince défunt, et Sibylle d'Arménie sa veuve, mère du prince régnant. M. de Mas Latrie a retracé, dans son *Histoire de l'île de Chypre* (2), les diverses phases de ce différend. Sibylle soutenue par son frère Léon III d'Arménie, aidée des chevaliers de la principauté et de Barthélemy, évêque de Tortose, exerça en réalité la régence durant quelque temps. Je croirais volontiers que l'S de ces deniers n'est autre que l'initiale de la princesse Sibylle, et que le mot PRINCEPS qui n'est accompagné d'aucun autre nom sur la légende, indique précisément une régence. On répondra que Bohémond VII ne possédant plus Antioche, le nom de cette ville ne pouvait plus figurer au revers des monnaies frappées sous son règne; mais M. de Mas Latrie nous apprend qu'on continua toujours à appeler Bohémond, prince d'Antioche, bien qu'il ne possédât plus que la ville de Laodicée dans l'étendue réelle de l'ancienne seigneurie de sa famille. En conséquence, je suis porté à croire que ces deniers ont été frappés à Tripoli par la princesse régente Sibylle, durant les luttes soulevées par la minorité de son fils Bohémond VII.

(1) POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, t. III, pl. CXXIX.

(2) T. Ier, p. 450 et suivantes.

*f*

J'ai publié dernièrement (1) deux petites monnaies de cuivre, muettes, provenant de Syrie et appartenant très-probablement à Antioche, ou peut-être à Tripoli. Elles font partie de la collection Fürstenberg.

La première de ces pièces est largement rognée sur les bords, ce qui expliquerait peut-être l'absence de légende. Sur le droit, figure la tête casquée de profil, type si connu des deniers de Bohémond IV et de Raymond-Rupin d'Antioche. Comme sur ces monnaies, le casque est ici orné latéralement d'une croix. En outre, il semble que, de chaque côté du casque, s'élève un rameau de feuillage ou une palme. Au revers, on voit une figure formée de quatre traits placés deux par deux, se coupant régulièrement à angle droit, fortement renflés à leurs extrémités, et cantonnés de cinq besants. Le tout est environné d'un cercle de croissants reliés les uns aux autres par leurs extrémités. *Gravée*, pl. III, 17.

Il est difficile, je le répète, dans l'état actuel de nos connaissances sur la numismatique des croisades, de se prononcer sur la signification de ce revers. S'agit-il d'une simple ornementation empruntée au monnayage arabe contemporain ? Il existe, on le sait, un certain nombre de ces figures occupant le revers de monnaies de divers princes croisés, figures ayant entre elles un certain air de famille et dont il n'a pas encore été possible de donner une explication bien satisfaisante. Il y a là, à la fois, de la simple figure ornementale, du nattage oriental, de la grille, de la herse, de la *frette* héraldique, de la porte de château (2), etc.

La seconde de ces petites monnaies de cuivre offre une grande analogie avec la précédente ; elle appartient à la même époque et très-probablement au même atelier monétaire. Au droit, une couronne de feuillage entoure une longue croix ; dans les cantons inférieurs de cette croix, on distingue deux petites croix de Saint-André, placées à l'extrémité de deux petites tiges renflées, qui semblent elles-mêmes se rattacher à la couronne. Au revers, on retrouve encore un des types dont nous venons de parler. Mais ici la figure est composée de cinq traits placés deux et trois, se coupant réciproquement à angle droit et considérablement renflés à leurs extrémités ; on n'aperçoit pas de besants dans les divers cantons. *Gravée*, pl. III, 18.

M. de Saulcy a fait figurer au n° 9 de la pl. VIII de sa *Numismatique des croisades*, une pièce très-voisine de cette dernière monnaie. Celle qu'il a fait graver au n° 8 de la même planche, et qu'il a, ainsi que la précédente, attribuée à Tripoli, se rapproche également des monnaies précédentes. Je crois que toutes deux doivent aussi plutôt être classées à Antioche ; voici du reste, ce qu'en dit M. de Saulcy : deux petites monnaies anonymes de cuivre provenant de Syrie et présentant un édifice crénelé (?), accompagné d'une croix cantonnée de quatre besants ou de quatre étoiles.

La petite monnaie, figurée au n° 6 de la pl. IV de l'ouvrage de M. de Saulcy, et attribuée à Antioche, est un denier d'Amaury de Jérusalem en fort mauvais état de conservation.

(1) *Revue archéologique*, 1875, p. 353, pl. XXV, 4 et 5.
(2) Voyez, entre autres, certaines monnaies anonymes de la seigneurie de Baruth et une monnaie de la seigneurie du Toron.

# ROIS DE JÉRUSALEM

Le *domaine royal* était borné au nord par le Nahar Ibrahim; vers l'est, par la vallée de Baccar et le Gor, noms déjà portés au moyen âge par le bassin du Jourdain et du lac Asphaltite. Pendant un demi-siècle environ, il posséda, au nord-est du lac de Tibériade, la ville de Bélinas et la forteresse qui en dépend.

Au sud, le royaume s'étendait jusqu'au golfe Élamitique et était séparé de l'Égypte par le désert de Sür, nommé alors la Berrerie.

Il comprenait *quatre grandes baronnies*, la terre de Montréal, le comté de Japhe et d'Ascalon, la principauté de Galilée, la principauté de Sagète; *dix seigneuries secondaires :* Le Darum ou Daroun, Arsur, Césarée, Naples ou Naplouse, Le Bessan, Caïphas, El Caïmon ou Le Caimont, enfin plus au nord, le fief de Saint-Georges, le Toron et Barut ou Baruth (1).

## GODEFROY DE BOUILLON

23 *juillet* 1099 — 18 *août* 1100

Godefroy, duc de la Basse-Lorraine, seigneur de Bouillon, fut élu chef du nouveau royaume de Jérusalem, le 23 juillet 1099, huit jours après la prise de la ville sainte. Les chroniqueurs nous ont laissé le récit détaillé des intrigues qui agitèrent à ce sujet la grande armée des croisés, et divisèrent en deux camps ennemis ses chefs religieux et militaires. Le clergé, en effet, fit une vive opposition à l'élection du nouveau roi, déclarant qu'il n'était pas permis d'élire un prince dans la cité de Dieu, et qu'on pouvait simplement choisir un *avoué*, qui défendrait au besoin Jérusalem, et répartirait, entre les divers protecteurs de celle-ci, les revenus du pays. Godefroy, comprenant ce que sa position aurait de difficile en face d'un clergé hostile, eut le bon esprit de chercher à se le concilier, et il est probable que ce fut là la véritable raison de son refus de porter la couronne royale. Godefroy, mû à la fois par un sentiment de piété pour la ville où le Sauveur avait été couronné d'épines, et par le désir de ne pas contrecarrer ouvertement toutes ces prétentions du clergé, n'accepta point, en effet, le titre de roi et ne voulut être que le baile ou l'avoué du royaume de Jérusalem. Il est certain même qu'il ne prit jamais dans la suite de son règne si court ce titre royal; et les chroniqueurs ne le comptent jamais parmi les rois de Jérusalem. Il n'en fut pas moins regardé comme le véritable souverain du royaume. Tancrède, prince de Galilée, dans un acte de 1101, le qualifie de « prince sérénissime de tout l'Orient » et dit que son frère Baudouin lui succéda « au royaume d'Asie. » Godefroy de Bouillon était fils d'Eustache II comte de Boulogne, et de Ide, fille de Godefroy II, duc de la Basse-Lorraine, et petit-fils d'Eustache Ier, comte de Boulogne, et de Mahaut de Louvain.

(1) Note communiquée par M. E. Rey.

Moins d'un mois après son élection, Godefroy eut à défendre ses nouveaux États. Le 12 août 1099, une formidable armée musulmane envoyée par le khalife d'Égypte pour exterminer les chrétiens, fut mise en déroute à la célèbre bataille d'Ascalon. La victoire des chrétiens fut complète, malgré l'énorme disproportion des forces. Le siége d'Ascalon fut aussitôt entrepris, mais sans succès. L'armée des croisés remonta alors vers la Galilée qui fut rapidement envahie et conquise, et qui devint l'apanage de Tancrède, avec Tibériade pour résidence.

Au printemps de l'année 1100, Godefroy alla assiéger sans succès la ville d'Arsur, l'Arsouf d'aujourd'hui, à trois lieues de Jaffa ; puis, passant le Jourdain, le prince et son armée conquirent un immense butin sur les tribus du désert et rentrèrent triomphants à Jérusalem, d'où Godefroy ne devait plus sortir. En effet, le 18 août de cette même année, il mourut à quarante ans, emporté par une maladie aigüe, disent les uns, empoisonné, dit Orderic Vital, par des habitants de Jaffa. Il n'avait jamais été marié. On l'ensevelit au Saint-Sépulcre, où son tombeau existe encore, malgré l'incendie de 1808. Dans l'hiver qui suivit la prise de Jérusalem, et pendant les courts loisirs que leur laissaient leurs incessantes prises d'armes, Godefroy et ses hauts barons, assistés des principaux personnages du royaume, avaient rédigé et promulgué les *Lettres du Sépulcre*, premier recueil des célèbres coutumes, qui, peu à peu modifiées, finirent par constituer les *Assises de Jérusalem*, telles que nous les a laissées Jean d'Ibelin, vers le milieu du treizième siècle. Sa rédaction est restée le texte définitif, au moins pour les *Assises* de la haute cour. Godefroy de Bouillon avait établi, pour la police de son royaume, deux cours de justice : la *haute cour*, pour les seigneurs, présidée par le roi ; la *basse cour*, pour les bourgeois, présidée par le vicomte.

## BAUDOUIN Ier

1100-1118

Malgré la résistance de Daimbert, patriarche de Jérusalem, et ses protestations au nom de l'Église, qui prétendait à la souveraineté du royaume de Terre-Sainte, la couronne, vacante par la mort de Godefroy, fut donnée par les barons au propre frère de ce dernier, à Baudouin, le vaillant comte d'Édesse, lequel, après avoir passé une partie de l'hiver à Jérusalem, venait précisément de regagner sa lointaine capitale. L'âme de la résistance aux empiétements du clergé fut Garnier, comte de Gray, cousin du roi défunt. Ce furent ses pressantes sollicitations qui entraînèrent l'avis des autres barons. Leur message trouva Baudouin guerroyant contre les Infidèles, leur enlevant villes et châteaux, et agrandissant ses domaines à leurs dépens. Il partit aussitôt pour Jérusalem, le 10 octobre 1100, laissant son comté à son cousin Baudouin du Bourg, et y arriva après maints périls et maints combats, trois mois après la mort de son frère. La population chrétienne tout entière, Latins, Grecs et Arméniens, se porta à sa rencontre, et lui fit une réception enthousiaste ; seul, le patriarche était absent, retiré sur le mont Sion. Baudouin fut le premier qui prit le titre de roi de Jérusalem, comme il le dit lui-même dans ses actes.

Le règne tout militaire de Baudouin fut une suite perpétuelle de combats sanglants, dans lesquels les Latins éprouvèrent les chances les plus diverses.

A peine installé à Jérusalem, le roi alla investir Ascalon ; mais, voyant bientôt qu'il ne réussirait pas avec sa petite armée à prendre une ville aussi forte, il leva le siége, pacifia la contrée qui s'étend entre Jérusalem et la mer, et tournant le lac Asphaltite, il pénétra dans la Syrie-Sobale, dont l'aridité et la pauvreté paraissent avoir fait sur les croisés une impression peu favorable, car l'armée rentra presque aussitôt à Jérusalem.

Tancrède, prince de Tibériade, brouillé avec Baudouin depuis leurs sanglants démêlés de Cilicie, et ne voulant point être son vassal, avait abandonné son fief de Galilée, et s'était retiré à Antioche où il devint régent pendant la captivité de Bohémond de Tarente. Baudouin donna Tibériade et la Galilée à Hugues de Saint-Omer. Guillaume de Tyr nous dit qu'à cette époque, le royaume de Syrie jouit d'une paix de quatre mois. Puis, Baudouin, repassant le Jourdain, pénétra de nouveau dans la Syrie-Sobale ; les chrétiens surprirent un campement considérable de Bédouins et en firent un grand carnage.

Au printemps de 1102, après Pâques, le roi, aidé par de nombreux croisés génois auxquels il avait cédé

d'avance le tiers des conquêtes à faire en commun, alla mettre le siége devant la cité maritime d'Arsur ou Arsour. Après une vive résistance, la ville fut prise et les Génois y reçurent un quartier et une rue. Puis ce fut le tour de Césaire (l'ancienne Césarée), également située sur le littoral. La ville fut prise d'assaut, le carnage fut immense et le butin également. On fendait le ventre aux musulmans, pour y trouver les joyaux et les *besants ployés* qu'ils avaient avalés. Ce fut là que les Génois s'emparèrent du fameux *Catino*, ce vase de verre qu'ils prirent pour une émeraude. Ils reçurent également un quartier de la ville. Un archevêché fut aussitôt créé à Césarée.

La guerre continua incessante; après une première victoire, aux environs de Ramleh, sur les troupes du khalife d'Égypte, sorties d'Ascalon, et qu'il poursuivit jusque sous les murs de cette ville, Baudouin fut à son tour complétement battu devant Ramleh, le 27 mai 1102; le comte de Blois et le duc de Bourgogne périrent dans la déroute. Baudouin réussit à grand'peine à se réfugier, lui sixième, dans la ville, où il fut poursuivi par l'ennemi victorieux. Il put encore en sortir comme par miracle au moment où elle allait être prise, et courut à Arsur où tous le croyaient mort; puis il passa par mer à Jaffa, où il battit les Sarrasins qui assiégeaient la ville. Il y eut alors sept mois de paix dans le royaume.

Au commencement de 1203, après avoir reformé son armée à Jérusalem et y avoir célébré les fêtes de Pâques, le roi alla mettre le siége devant la puissante ville de Ptolémaïs ou Saint-Jean d'Acre, mais il ne put la prendre. Au retour, attaqué par les Sarrasins au passage du *Détroit*, il fut dangereusement blessé d'un javelot, mais n'en réussit pas moins à mettre l'ennemi en déroute.

Au mois de mai 1104, le roi et l'armée allèrent de nouveau attaquer Ptolémaïs, qui, cette fois, fut prise, grâce au secours d'une flotte de soixante-dix vaisseaux Génois. Ce fut un grand succès. Ptolémaïs, Acre ou Accon, devint rapidement une des plus fortes places de guerre des Latins d'Orient. Les Génois y eurent également leur quartier, leur église, leurs coutumes et leurs franchises. La même année, Baudouin, divorça d'avec sa seconde femme, la fille de Taphnuz, qu'il avait épousée à Édesse, et l'obligea à prendre le voile. Peu après, elle se retira à Constantinople, où elle mena, paraît-il, une vie déréglée.

En 1105, une formidable invasion égyptienne fut repoussée dans les environs de Ramleh. La flotte ennemie, qui devait simultanément attaquer Jaffa, fut presque détruite.

En 1108, Tancrède, régent à Édesse pendant la captivité de Baudouin du Bourg, et menacé par une nouvelle invasion sarrasine, appela à son secours le roi de Jérusalem, son ancien ennemi. Baudouin, accouru en hâte, passa l'Euphrate, battit l'ennemi, et jeta dans Édesse et dans les principaux châteaux, de fortes garnisons bien approvisionnées. Lorsqu'il fallut repasser le fleuve, l'armée chrétienne, surprise par les Sarrasins, perdit de nombreux prisonniers.

L'année d'après, le roi, les Génois et le comte Bertrand de Saint-Gilles, qui venait de prendre Gibelet, allèrent assiéger Tripoli qui capitula le 10 juin. Le comte Bertrand la reçut en fief du roi, avec les châteaux environnants, et lui en fit hommage.

Au mois de février 1110, l'armée royale mit le siége devant Baruth ou Beyrouth. La grande cité se rendit le 20 avril, après un siége de deux mois. Sagète ou Sidon eut le même sort au mois de décembre, et le roi la donna en fief à Eustache Grenier ou Garnier. Les croisés scandinaves, conduits par Sigurd le Hiérosolymitain, roi de Norwége, prirent une part importante à ce dernier siége. L'année suivante, Baudouin attaqua inutilement Tyr ou Sour, la dernière cité sarrasine du littoral qui s'étend de Laodicée, ou Laliche de Syrie, à Ascalon.

En 1113, une immense armée musulmane, commandée par l'émir de Mossoul, Maudoud, le *Mauduc* des chroniqueurs, passa l'Euphrate, descendit entre la mer et le Liban, dépassa Tibériade, et alla mettre en déroute, au pont du Jourdain, l'armée royale qui n'avait pas voulu attendre l'arrivée des princes d'Antioche et de Tripoli. Les Latins se retirèrent précipitamment dans leurs châteaux, tandis que les vainqueurs ravageaient impitoyablement la campagne. La garnison égyptienne d'Ascalon, à la nouvelle de ce désastre, courut de son côté assiéger Jérusalem. La capitale du royaume était presque dépourvue de troupes. L'approche du roi força heureusement les Égyptiens à se retirer, et l'arrivée d'une foule de nouveaux croisés dans tous les ports de Syrie, obligea Maudoud à regagner en hâte Damas, où il périt assassiné, peut-être par ordre de Toghtikîn, émir de cette ville (1103-1127).

La même année, Baudouin épousa en troisièmes noces, la princesse douairière de Sicile, Adèle de Montferrat, veuve du comte Roger. Josselin de Courtenai, dépouillé de ses fiefs des bords de l'Euphrate par son

cousin Baudouin II d'Édesse, se réfugia auprès du roi de Jérusalem, qui lui donna Tibériade et la Galilée.

En 1115, Toghtikîn, émir de Damas, fit trève et alliance avec les chrétiens. Il alla, avec le roi et le comte de Tripoli, au secours d'Antioche attaquée par l'émir Bursuk ou Bourski (le Boursequin, Bursequin, Borsequin ou Borsses des chroniqueurs). Bourski, poursuivi jusqu'à Césarée, dut se retirer précipitamment. Pendant ce temps les Égyptiens d'Ascalon attaquaient Jaffa par terre et par mer. La ville tint bon, malgré de furieux assauts, et force fut aux Sarrasins de lever le siége. Mais à peine les princes avaient-ils quitté le territoire d'Antioche, que Bourski y reparut subitement; ce fut, du reste, pour se faire battre complétement par les contingents d'Antioche et de Tripoli.

Baudouin, voulant se défendre sur la rive gauche du Jourdain, tourna de nouveau la mer Morte, envahit la Syrie-Sobale ou Terre d'Outre-Jourdain, et y fit élever la fameuse forteresse de Montréal. Cette même année, il repeupla Jérusalem, en y faisant immigrer de nombreux chrétiens indigènes de Syrie et d'Arabie.

En 1116, l'armée royale pénétra une troisième fois dans la Syrie-Sobale, et alla jusqu'à la mer Rouge semer l'épouvante parmi les habitants de ces contrées lointaines, qui s'enfuyaient à la vue « de ces estranges gens venant en ces estranges parties. » De retour à Montréal, Baudouin tomba gravement malade; il eut peur de mourir, et, pour faire sa paix avec Dieu et l'Église, il se décida à renvoyer Adèle de Sicile, qu'il avait épousée du vivant de son autre femme. La famille princière de Sicile conçut d'un tel outrage une haine mortelle contre le roi et tous les Latins d'Orient.

Baudouin, rétabli de sa maladie et plus que jamais désireux de s'emparer de Tyr, dont la nombreuse garnison sarrasine constituait un danger permanent et une cruelle souffrance pour les populations latines environnantes, fit élever, à cinq milles de cette ville, la forteresse de Scandalion ou Scandelion.

Au printemps de 1117, l'infatigable souverain résolut d'aller attaquer les Sarrasins en Égypte, au cœur même de leur puissance. L'armée royale traversa rapidement le désert de l'isthme et s'empara de Pharamia, près des bouches du Nil, non loin de Damiette. Mais le roi de Jérusalem retomba si sérieusement malade qu'il fallut donner l'ordre de rebrousser chemin. On le transporta sur une litière. A Lars, ou Laris sur la mer, l'El Arich d'aujourd'hui, il ne put aller plus avant, et expira le 16 mars 1118, après dix-huit ans de règne. Il fut enterré à Jérusalem, au Saint-Sépulcre, aux côtés de son frère, le jour de Pâques fleuries, au milieu du deuil universel.

Baudouin Ier avait été marié trois fois. En premières noces (je l'ai dit au chapitre des comtes d'Édesse), il avait épousé, étant encore en Europe, Godwere, veuve de Robert de Beaumont, comte de Meulan, fille de Raoul II, seigneur de Toëny et de Conches, et d'Élisabeth de Montfort. Cette première femme mourut pendant la première croisade, à Marésie, peu avant l'arrivée de la grande armée des pèlerins devant Antioche. Devenu comte d'Édesse, Baudouin, se remaria avec la fille du prince arménien Taphnuz, laquelle paraît avoir été une folle et excentrique créature; il la répudia en 1105, et la força à se faire religieuse au couvent de Sainte-Anne de Jérusalem, d'où elle se sauva à Constantinople. Quelque temps après, en 1114, Baudouin contracta, je l'ai dit, un troisième mariage avec Adèle, nièce ou fille de Boniface, marquis de Montferrat, veuve de Roger, comte de Sicile, qui lui apporta une dot considérable. En 1116, malade et tourmenté par le patriarche Arnoul, il s'en sépara solennellement et la renvoya en Sicile, où elle mourut l'année suivante.

Baudouin ne laissa aucun enfant de ses trois femmes.

Libéral envers l'Église, il confirma et augmenta les priviléges du Saint-Sépulcre et de l'Ordre naissant des Hospitaliers. Il rendit, pendant quelque temps, Ascalon tributaire des chrétiens. Dans certains actes, il figure avec le titre bizarre de *roi de Babylone et d'Asie*.

## BAUDOUIN II DU BOURG

1118-1131

Le jour même des funérailles de Baudouin Ier, son cousin, Baudouin du Bourg, comte d'Édesse, venu en pèlerinage à Jérusalem, faisait son entrée dans cette ville. Il put assister aux derniers honneurs rendus au roi défunt, qui, à l'heure suprême, l'avait désigné pour son successeur. Mais un parti puissant se déclara pour le

troisième frère des rois Godefroy et Baudouin Ier, pour Eustache de Boulogne, alors de retour en France. Baudouin du Bourg eût peut-être été évincé, si son ancien ennemi, le comte Josselin de Courtenai, prince de Tibériade, mû probablement par le désir secret de lui succéder à Édesse, n'eût enlevé en sa faveur, par la chaleur de ses discours, les suffrages des barons. Baudouin II fut donc proclamé roi de Jérusalem, et céda son comté d'Édesse à Josselin de Courtenai, avec lequel il s'était solennellement réconcilié. Eustache, qui était déjà arrivé en Pouille, apprenant ces nouvelles, s'en retourna dans son pays, ne voulant point, par des discordes de famille, troubler le succès des armes chrétiennes en Syrie. Le couronnement solennel eût lieu le jour de Pâques, en avril 1119.

Le nouveau roi fit venir d'Édesse sa femme, la reine Morphie, fille d'un arménien, Gavéras ou Gabriel, seigneur de Mileteine ou Milytène. L'année de son avénement, Baudouin II repoussa, en avant d'Azot, une grande invasion de Sarrasins d'Égypte et de Damas. Cette même année 1118 fut marquée par la fondation de l'Ordre du Temple, qui devait jouer un rôle si considérable dans l'histoire du Levant.

En 1119, Al-Ghazi, sultan d'Alep, et Toghtikîn, sultan de Damas, ayant défait et tué Roger d'Antioche, Baudouin accourut avec le comte de Tripoli, au secours de la principauté. Ils passèrent le reste de l'année à Antioche, se préparant à tirer d'Al-Ghazi une vengeance éclatante. Enfin, le 14 août 1120, ils mirent en déroute complète, près du mont Danis, son armée et celle de ses alliés. Les Latins triomphants rentrèrent à Antioche, dont Baudouin était baile au nom du prince mineur Bohémond II. Puis le roi retourna célébrer les fêtes de Noël à Bethléem, et y reçut de nouveau, cette fois avec la reine, la couronne royale.

Le printemps de 1121 fut marqué par une nouvelle invasion d'Al-Ghazi. Le roi, accouru à Antioche, marcha à la rencontre de celui-ci avec le comte d'Édesse. La mort subite du prince sarrasin dispersa son armée, et Baudouin après avoir de nouveau consacré quelque temps à ses fonctions de baile de la principauté, s'en retourna derechef à Jérusalem. Lorsque l'hiver fut passé, ce fut le tour de Toghtikîn, l'émir de Damas, d'envahir la Galilée ; mais il se retira précipitamment à l'approche de l'armée royale, qui alla assiéger et prendre la ville de Gerasa (aujourd'hui Dscherrasch), au nord-est de la mer Morte (1122). Gerasa fut entièrement rasée.

Sur ces entrefaites, le comte de Tripoli refusa l'hommage au roi Baudouin ; mais il dût faire sa soumission à l'arrivée de l'armée royale. Baudouin se rendit alors de Tripoli à Antioche, et de là dans le comté d'Édesse où l'émir Balak venait de faire prisonnier le comte Josselin. Entre Turbessel et Édesse, Baudouin II se laissa à son tour surprendre par une embuscade sarrasine. Fait prisonnier, il fut enfermé au château de Khorthobret, où languissaient déjà le malheureux comte Josselin et son cousin Galeran. A cette terrible nouvelle, le deuil fut général en Palestine ; les barons du royaume nommèrent Eustache Grenier, seigneur de Sagète, baile du royaume, et mirent tout en œuvre pour sauver Baudouin. Durant ce temps, celui-ci et ses compagnons de captivité avaient été délivrés par des Arméniens fidèles, et, pendant que Josselin se dévouait pour aller, à travers mille périls, ramener à leur secours les forces chrétiennes, Baudouin, renfermé dans ce même château de Khorthobret, dont il n'avait pu s'éloigner, se défendait avec quelques hommes contre toute une armée ; il succomba, malgré des prodiges de valeur, et retomba aux mains de Balak qui l'emmena chargé de chaînes jusqu'à Marram.

L'armée de secours que ramenait Josselin apprit avec consternation, à Turbessel, la nouvelle captivité du roi, et se retira tristement. Le baile et le patriarche allèrent repousser une armée et une flotte égyptienne qui, d'Ascalon, avaient été attaquer Jaffa; on fit, à cette occasion, un grand carnage des Infidèles.

Eustache Grenier étant mort au mois de juin, Guillaume de Bures, seigneur de Tibériade, lui succéda comme baile du royaume. Sa régence fut signalée par un fait considérable, la prise de Tyr, qui capitula en juillet 1124, après un siége mémorable de près de cinq mois. Les Vénitiens contribuèrent pour une bonne part à ce succès qui délivra d'un péril incessant les principautés de Syrie, et le traité conclu avec leur doge Dominique Michieli, leur assura de grands avantages dans la ville conquise.

Un mois plus tard, vers le milieu d'août, Baudouin II, qui s'était racheté pour une forte rançon de cent mille *michelois*, rentra enfin à Antioche. Peu après, il regagna Jérusalem, qu'il avait quittée depuis plus de deux ans. Galbert écrit que, durant la captivité du roi, les barons qui n'étaient pas satisfaits de son gouvernement et le haïssaient à cause de son avarice, envoyèrent offrir la couronne à Charles de Danemark, comte de Flandres, qui la refusa.

En 1125, nouvelle invasion du territoire d'Antioche par les émirs Bourski et Toghtikîn. Le roi et les

comtes de Tripoli et d'Édesse les mirent en déroute, près du château de Hasart. La rançon des prisonniers permit à Baudouin de payer enfin la sienne et de faire revenir sa fille, âgée de cinq ans, qui était en otage chez les Sarrasins. De retour à Jérusalem, le roi fit construire le château de Mont-Glavian, au-dessus de Baruth; puis, après avoir ravagé la campagne de Damas, l'armée royale alla battre, aux environs d'Ascalon, la garnison de cette ville et une armée de secours égyptienne.

En 1126, au mois de janvier, Baudouin, rassemblant son armée à Tibériade, envahit de nouveau le territoire de Damas, et battit l'émir Toghtikîn.

L'année suivante, il alla aider le comte de Tripoli à prendre la ville de Raphania ou Rafanée (aujourd'hui Rafineh), qui se rendit le 31 mars, après un siége de dix-huit jours.

Étant à Tyr, où il résidait souvent, le roi fut de nouveau appelé à Antioche pour combattre une invasion de Bourski. Les Sarrasins furent repoussés, et Bourski lui-même périt bientôt après, assassiné par quelques-uns des siens.

Sur ces entrefaites, le prince Bohémond II d'Antioche, débarqua inopinément en Syrie et prit enfin possession de sa principauté des mains mêmes du roi dont il épousa la seconde fille, la princesse Alix. Après les fêtes du mariage, Baudouin retourna à Jérusalem; mais, dès l'année suivante, il dut accourir à Antioche pour y apaiser un différend qui s'était élevé entre Bohémond et le comte d'Édesse.

En 1129, Baudouin, dont la vie se passait ainsi presque continuellement dans les camps, donna la main de sa fille aînée Mélissende, héritière de sa couronne, au comte Foulques *le Jeune* d'Anjou, qu'il avait fait venir de France. Le mariage fut célébré le jour de la Pentécôte, et la princesse reçut en douaire les villes de Tyr et de Saint-Jean d'Acre. Foulques et Mélissende furent salués par les barons en qualité d'héritiers présomptifs de la couronne.

En 1130, le roi, les princes et comtes d'Anjou, de Tripoli, d'Antioche et d'Édesse, profitant de l'arrivée dans les ports de Syrie d'un nombre considérable de nouveaux croisés, allèrent assiéger Damas, mais cette expédition échoua complétement, grâce aux mésintelligences qui éclatèrent presque aussitôt entre les chefs de l'armée. Les chrétiens découragés durent opérer, à travers mille périls, une retraite désastreuse. Au retour, Baudouin fut appelé à Antioche par la terrible nouvelle de la défaite et de la mort du prince Bohémond, son gendre. Non-seulement il dut repousser les Sarrasins triomphants, mais il se vit forcé de déposséder sa propre fille, la princesse Alix, pour sauvegarder les droits de la petite princesse Constance, héritière du prince défunt. Le comte de Tripoli, partisan d'Alix, dut faire sa soumission, et le roi, après avoir assigné à sa fille la possession des deux seules villes de Laodicée et de Gibelet, retourna à Jérusalem, laissant la principauté en bon état de défense (1).

Au mois d'août de cette même année, Baudouin mourut à Jérusalem, dans les bras de sa fille Mélissende et de son gendre, auxquels il laissait son royaume. Il fut enseveli au tombeau des rois. Quelques heures avant sa mort, il s'était fait revêtir de l'habit de chanoine régulier du Saint-Sépulcre.

On sait que Baudouin II avait épousé, n'étant encore que comte d'Édesse, Marfie ou Morfie, fille d'un seigneur arménien. Il en avait eu quatre filles : Mélissende, qui épousa Foulques d'Anjou et succéda à son père au trône de Jérusalem; Alix, qui épousa Bohémond II, prince d'Antioche; Hodierne, mariée au comte Raymond II de Tripoli; et Juète ou Joye qui fut abbesse du monastère de Saint-Lazare de Béthanie.

## FOULQUES

### 1131-1144

Foulques *le Jeune*, comte d'Anjou, de Tours et du Mans, troisième roi de Jérusalem, du chef de sa femme, la reine Mélissende, était fils de Foulques le Rechin, comte d'Anjou et de Tours, et de Bertrade de Montfort. Lorsqu'il épousa l'héritière de Terre-Sainte, il était veuf en premières noces de Guiburge ou Eremburge, fille unique de Hélie, comte du Mans, dont il avait eu plusieurs enfants : Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, qui épousa, en 1127, Mahaut, fille du roi Henri Ier d'Angleterre; Hélie, qui prétendit au comté du Maine;

(1) Pour tous ces événements, voyez au chapitre des *Princes d'Antioche*.

Mathilde, mariée à Guillaume, fils du même roi Henri Ier, puis religieuse à Fontevrault; enfin, Sibylle, femme de Henri d'Alsace, comte de Flandres, mort en Syrie, dans l'exercice des bonnes œuvres. Foulques, je l'ai dit, avait été appelé par Baudouin II pour épouser l'héritière du royaume et avait abordé à Saint-Jean d'Acre au printemps de 1129; il avait, à cette époque, trente-huit à trente-neuf ans, et Baudouin, en attendant le moment de lui laisser sa couronne, lui avait donné les seigneuries de Ptolémaïs et de Tyr.

Aussitôt après la mort de Baudouin, Foulques et la reine Mélissende furent couronnés dans l'église du Saint-Sépulcre, des mains du patriarche Guillaume, le 14 septembre 1131. Foulques ne fut, du reste, jamais roi que du chef de sa femme; il déclare toujours dans ses actes qu'il agit du consentement de la reine Mélissende, et plus tard même, du consentement de son fils Baudouin, qui tenait de sa mère des droits directs à la couronne. Foulques avait hérité, à la mort de son beau-père, de la bailie de la principauté d'Antioche, au nom de la princesse mineure Constance. Il fut, à ce titre, et presque aussitôt après son avénement, appelé par les barons restés fidèles, afin de déjouer les nouvelles tentatives que la princesse Alix, mère de Constance, et propre sœur de la reine Mélissende, aidée des comtes de Tripoli et d'Édesse, faisait pour ressaisir le pouvoir. Le comte de Tripoli, également marié à une sœur de la reine, et, par conséquent, beau-frère de Foulques, tenta de barrer le passage à celui-ci. Pour l'éviter, Foulques dut gagner par mer le port d'Antioche, et, après avoir raffermi son autorité dans cette capitale, il alla châtier son vassal rebelle qui se vit forcé d'implorer la paix. Puis le roi, ayant installé à Antioche, en qualité de représentant, Renaut Mansuer, homme sage et prudent, s'en retourna à Jérusalem. Mais, dès l'année suivante, il fut rappelé dans la principauté par une nouvelle et redoutable invasion des Sarrasins. Il dut, avant tout, se détourner de sa route, pour aller délivrer le comte de Tripoli que Zengeddin (Immad-ed-dyn Zengui), sultan d'Alep, assiégeait dans la forteresse de Montferrand; il marcha ensuite contre la grande armée d'invasion, la surprit près de Harenc et la mit en complète déroute. Rentré à Antioche avec un immense butin, il mit toute sa sollicitude à réorganiser l'administration de la principauté, et, sur la prière des barons, qui désiraient voir se marier la princesse Constance, il fit venir de France, à cet effet, le prince Raymond de Poitiers. Puis Foulques regagna sa capitale.

Un violent différend surgit, vers cette époque, entre le roi et le comte Hugues de Jaffa, qui passait, à tort ou à raison, pour l'amant de la reine. Hugues alla, dans sa folie, jusqu'à faire alliance avec les Sarrasins d'Ascalon. Foulques assiégea Jaffa, et le vassal, forcé de se soumettre, fut puni d'un exil de trois ans. Le roi courut ensuite au secours de Bélinas assiégée par les Sarrasins de Damas; mais il arriva trop tard pour sauver cette place importante.

Pendant toutes les années suivantes, la vie de Foulques se passa, pour ainsi dire, dans les camps. En 1135, cependant, une trêve conclue avec l'émir de Damas rendit la liberté à tous les prisonniers faits à Bélinas. En 1136, Foulques fit élever le château de Bersabée pour tenir en bride les Sarrasins d'Ascalon, et en confia la garde aux chevaliers de l'Hôpital.

En 1137, le roi de Jérusalem, appelé par le nouveau comte de Tripoli, dont le territoire était envahi par Zengeddin, fut, avec son vassal, complétement battu par les Sarrasins. Le comte fut fait prisonnier, et Foulques, réfugié dans le château de Montferrand, avec toute sa noblesse, y fut assiégé par le vainqueur. Une armée de secours se forma sous la conduite du patriarche et des princes d'Antioche et d'Édesse; mais, avant qu'elle pût arriver, Foulques, de plus en plus pressé par l'ennemi, dut livrer Montferrand à Zengeddin, qui, en échange, le laissa se retirer avec les siens et donna même la liberté au comte de Tripoli.

L'année 1138 fut signalée par une expédition du roi Foulques et de son gendre, le comte Thierry de Flandres, au-delà du Jourdain; les princes réussirent à détruire un formidable repaire de brigands sarrasins. L'année suivante, Foulques fit alliance avec le sultan de Damas contre Zengeddin, qui se vit forcé de battre en retraite. Le roi, les princes et leur nouvel allié réussirent même à reprendre Panéas ou Bélinas, qui fut rendue à son ancien seigneur, Renier.

Dans le courant de l'année 1142, l'empereur Jean Comnène, qui était alors en Cilicie et depuis longtemps en guerre avec le prince d'Antioche, échangea des ambassades avec le roi Foulques, au sujet de la visite qu'il voulait faire à Jérusalem. Ce projet fut du reste abandonné, grâce au peu d'empressement témoigné par le roi. C'est à cette époque qu'il faut placer la construction des célèbres châteaux du Karak ou de la Pierre-du-Désert, au-delà du Jourdain, d'Ibelin, près de Lidde (1143), et de la Blanchegarde, près d'Ascalon. La garnison égyptienne de cette dernière ville avait, avec les défenseurs des forteresses chrétiennes, des luttes presque journa-

lières. De son côté, la reine Mélissende fonda l'abbaye de Saint-Lazare de Béthanie, qu'elle dota richement et à laquelle elle donna, pour première abbesse, sa sœur Joye ou Juète.

Le 13 novembre 1144, le roi Foulques, chevauchant en compagnie de la reine dans la plaine d'Acre, fit une affreuse chute de cheval, et mourut quatre jours après, sans avoir repris connaissance. Ce fut, dans tout le royaume, une immense affliction. Il fut enterré à Jérusalem, sous le Calvaire, à côté de ses prédécesseurs. Il avait eu de sa femme, la reine Mélissende, deux fils, Baudouin et Amaury, qui montèrent successivement sur le trône de Jérusalem.

## BAUDOUIN III

1144-1162

Baudouin III était âgé de treize ans lorsqu'il succéda à son père, le roi Foulques. Il fut couronné avec sa mère, la reine Mélissende, le jour de Noël 1144, en l'église du Saint-Sépulcre, des mains du patriarche Guillaume. Dans cette même nuit, la ville d'Édesse, une des métropoles de l'Orient latin, tombait aux mains des infidèles. On sait que cet événement décida la seconde croisade. Mélissende fut régente du royaume pendant la minorité de son fils. L'année même de son avénement, ce dernier, malgré sa jeunesse, accompagna l'armée royale, qui alla reprendre aux Sarrasins le château du Val-de-Moïse, au-delà de la mer Morte, dans la terre de Montréal.

En 1146, l'émir de Bosra, révolté contre le sultan de Damas, vint offrir au roi Baudouin de lui livrer sa ville. Sa proposition fut agréée et l'armée marcha sur Bosra; mais les chrétiens trouvèrent la ville déjà occupée par les troupes du sultan de Damas, et l'expédition échoua complétement. Elle faillit même se terminer par un désastre; l'armée latine dut faire une prompte retraite à travers un pays affreux, au milieu des incessantes attaques de l'ennemi.

En 1148, Baudouin III reçut à Jérusalem l'empereur Conrad III, venu de Constantinople, par mer, avec les débris des guerriers allemands de la seconde croisade. Quelque temps après, la ville sainte vit également arriver Louis VII et les croisés français venant par terre d'Antioche. L'empereur, les rois de France et de Jérusalem, tous les princes, une foule immense de barons et de prélats, réunis à Acre en parlement, y délibérèrent sur la conduite à donner à la guerre sainte.

Le siége de Damas fut résolu. Le 25 mai, l'armée chrétienne s'ébranla tout entière; le roi Baudouin III et tous ses vassaux accompagnaient l'empereur et le roi de France. On sait comment la mésintelligence des chefs chrétiens, les haines sourdes, les mesquines jalousies des barons établis en Terre-Sainte contre les croisés nouveaux venus, peut-être aussi les intrigues coupables de Raymond d'Antioche, firent misérablement échouer, après d'heureux débuts, cette grande entreprise, qui eut peut-être assuré l'existence du royaume de Jérusalem.

Les princes rentrèrent dans la ville sainte, découragés et profondément aigris les uns contre les autres. L'empereur Conrad s'embarqua pour retourner dans ses États; au printemps de 1149, après Pâques, le roi Louis VII prit également congé de Baudouin III et de la reine sa mère, et regagna la France. Son départ fut comme le premier signal de la décadence des principautés chrétiennes d'outre-mer, qui s'affaiblirent de jour en jour, sous l'effort croissant des Sarrasins.

Bientôt Baudouin III se vit appelé à Antioche par la défaite et la mort du prince Raymond de Poitiers et l'invasion de toute la principauté par les troupes victorieuses de Nour-ed-dyn et du sultan d'Iconium. L'armée royale assiégea inutilement le château de Harenc, qui venait d'être pris par les Sarrasins, et le roi, rentré à Antioche, dut se contenter, devant tant d'ennemis à la fois, de prendre les mesures indispensables pour la défense de la capitale et des forteresses.

Baudouin III, pour tenir encore davantage en échec la garnison d'Ascalon, perpétuel tourment des populations chrétiennes, fit relever les murailles de la ville ruinée de Gaza, et en donna la garde aux chevaliers du Temple. Le roi et le patriarche surveillèrent, en personne, les travaux, et ne rentrèrent à Jérusalem qu'au printemps de 1150. La construction de la nouvelle forteresse mit un terme, de ce côté, aux continuelles incursions de cette turbulente garnison, ainsi qu'à celles des armées égyptiennes venues à travers le désert de l'isthme.

En 1152, alors précisément que le royaume traversait quelques jours paisibles, un violent différend éclata entre Baudouin III et la reine-mère. Le jeune prince, fatigué de n'être que le second dans le royaume, jaloux de l'autorité qu'avait prise sur l'esprit de la régente le connétable Manassé, voulut à tout prix être le seul à porter la couronne aux cérémonies des fêtes de Pâques. Un moment, grâce à l'intervention de quelques barons plus sages, une sorte de réconciliation eut lieu, et la reine et son fils se partagèrent le pouvoir, la reine gardant Jérusalem et Naplouse, et Baudouin prenant pour lui Tyr et Saint-Jean d'Acre. Mais ce répit ne fut que de courte durée, et le jeune roi, de plus en plus impatient de régner sans contrainte, déclara ouvertement la guerre au parti de la reine-mère. Il alla assiéger et prendre dans Mirabel le connétable Manassé, s'empara de Naplouse, et, malgré l'intervention du patriarche, s'avança jusque sous les murs de Jérusalem, dont il trouva les portes fermées par ordre de la reine. Il réussit cependant à se les faire ouvrir à force de menaces, et assiégea aussitôt Mélissende dans la citadelle où elle s'était réfugiée. Après une longue résistance, la princesse fut réduite à implorer la paix; elle abandonna à son fils la direction complète des affaires et dut se contenter de la seule seigneurie de Naplouse. Quelque temps après, le roi, le sire de Baruth et le comte de Tripoli allèrent de nouveau secourir la principauté d'Antioche que les Sarrasins ravageaient presque incessamment. Puis Baudouin III alla jusqu'à Turbessel, présider à la remise à l'empereur d'Orient des dernières places du comté d'Édesse restées aux mains des Latins sur la rive gauche de l'Euphrate. Il surveilla en personne l'évacuation de toute cette contrée par la malheureuse population chrétienne. Près de Tulupe, à cinq milles de Turbessel, l'armée royale fut attaquée par Nour-ed-dyn qui s'efforça de transformer en déroute la retraite des troupes protégeant toute cette foule de fugitifs. La valeur du connétable Humfroi de Toron et de quelques barons sauva l'armée de ce grand péril, et les cavaliers de Nour-ed-dyn furent culbutés. Quant aux villes et aux châteaux remis aux mains des Grecs, ils furent presque aussitôt pris par le sultan d'Alep.

Baudouin, de retour à Antioche, pressa la princesse Constance de se remarier; mais elle s'y refusa d'abord obstinément. La roi convoqua ensuite à Tripoli un parlement général, où furent agitées les principales questions qui intéressaient l'avenir du royaume.

En 1153, le roi, à la tête de toute sa noblesse, alla mettre le siége devant Ascalon, qui succomba enfin après une défense mémorable de cinq mois, et capitula le 12 ou le 19 août. Baudouin III reçut à son camp, devant la ville, Renaud de Châtillon venant lui demander l'autorisation d'épouser la princesse d'Antioche. La seigneurie d'Ascalon fut donnée au frère du roi, le comte Amaury de Jaffa. Ce fut pendant ce siége que Nour-ed-dyn s'empara de Damas, au grand dommage des chrétiens de Syrie.

En 1156, Baudouin III, au mépris des traités, attaqua les tribus arabes qui vivaient sous la tente dans la forêt de Panéas. Cette trahison valut aux Francs un immense butin en chevaux et en bétail de toutes sortes. L'année suivante, par contre, Nour-ed-dyn s'empara de nouveau de la ville même de Bélinas ou Panéas, qui appartenait alors par moitié aux Hospitaliers et à Humfroi de Toron, connétable du royaume; celui-ci se réfugia avec ses fils dans le donjon, où ils furent vivement pressés par l'ennemi. Baudouin III, accouru à leur secours, parvint à les délivrer et à faire reculer les Sarrasins, qui mirent auparavant le feu à la ville. Le roi fit relever les murailles renversées et s'en revint par Tibériabe avec sa cavalerie. Près du lac Melcha, au gué du Jourdain, Nour-ed-dyn surprit l'escorte royale et la mit en complète déroute le 13 juin; une foule de chevaliers furent pris ou tués; le roi parvint à se réfugier dans le château de Saphed, et, de là, gagna Saint-Jean d'Acre.

Nour-ed-dyn victorieux alla remettre le siége devant Bélinas, alors défendue par Guy de Scandelion; mais l'arrivée de Baudouin, accouru de nouveau à la défense de sa ville avec les princes d'Antioche et de Tripoli, força derechef les infidèles à se retirer. Le roi, le comte de Flandres et le prince Renaud d'Antioche remontèrent alors vers le nord, et allèrent, avec le grand baron Thoros d'Arménie, assiéger et prendre Césarée, dans la principauté d'Antioche; mais des discordes entre les princes firent bientôt rétrograder l'armée.

En juillet 1158, Baudouin III battit Nour-ed-dyn, auprès du lac de Génézareth, à Putaha. Cette même année, en septembre, Baudouin épousa, à Jérusalem, la princesse grecque Théodora, nièce de l'empereur Manuel Comnène et fille du sébastocrator Isaac; Théodora reçut Saint-Jean d'Acre à titre de douaire. La nouvelle reine n'était âgée que de treize ans.

L'année suivante, 1159, fut signalée par une entrevue du roi Baudouin avec l'empereur Manuel, qui venait de faire la paix avec son vassal rebelle, Renaud de Châtillon, prince d'Antioche. Baudouin saisit cette occasion pour réconcilier également avec l'empereur, le grand baron Thoros d'Arménie. De retour à Antioche, il y vit

bientôt arriver Manuel qui venait lui rendre sa visite. Le roi, le prince d'Antioche, le comte de Jaffe et d'Ascalon firent au souverain byzantin une réception magnifique. A une chasse, le roi s'étant cassé un bras dans une chute, l'empereur voulut, au mépris de l'étiquette, le panser lui-même. Puis l'empereur, le roi et les princes, allèrent mettre le siége devant Alep, mais Nour-ed-dyn effrayé rendit ses prisonniers chrétiens, et les souverains alliés, renonçant à l'attaquer, se séparèrent pour regagner chacun sa capitale. L'année d'après, Nour-ed-dyn étant en guerre avec le sultan d'Iconium, l'armée royale en profita pour ravager et piller complétement, à deux reprises, le pays de Damas. Le roi tint à cette époque sur les fonds baptismaux le petit Baudouin, fils de son frère Amaury. Lui-même n'avait pas d'enfants. Cette même année, la reine-mère Mélissende mourut. A ce moment, le roi Baudouin était à Antioche, où il était venu à l'occasion de la captivité du prince Renaud de Châtillon. Il y institua, en qualité de baile et de conseiller de la princesse Constance, le patriarche même d'Antioche.

Baudouin reçut vers cette époque une ambassade de l'empereur de Constantinople, lui demandant la main d'une des princesses chrétiennes de Syrie. Il lui offrit Mélissende, sœur du comte de Tripoli, que l'empereur répudia bientôt pour épouser une princesse d'Antioche. Sur ces entrefaites, Baudouin, peut-être empoisonné par un charlatan sarrasin, tomba si malade qu'il voulut rentrer à Jérusalem. Il dut s'arrêter à Tripoli, et expira deux mois après à Baruth, le 14 février 1162, entouré de tous ses barons et des prélats du royaume. Il n'avait pas trente et un ans. Il n'avait eu aucun enfant de sa femme Théodora, qui n'était elle-même âgée que de dix-sept ans lorsqu'il mourut. Le deuil royal mit sept jours à franchir la distance de Baruth à Jérusalem, et les funérailles se firent au milieu de la consternation générale

## AMAURY Ier

1162-1173

Amaury, comte de Jaffe et d'Ascalon, second fils de Foulques d'Anjou et de la reine Mélissende, succéda à son frère Baudouin III, à l'âge de vingt-sept ans. Il fut couronné à Jérusalem, en février ou mars 1162, des mains du patriarche Amaury. Le prélat ne consentit au couronnement, que lorsque le roi eut répudié sa première femme, Agnès de Courtenai, dont il était parent au quatrième degré. Elle était fille de Josselin II, comte d'Édesse, et veuve en premières noces de Renaud de Marès. Amaury en avait eu deux enfants : Baudouin, qui fut après lui roi de Jérusalem, sous le nom de Baudouin IV, et Sibylle, qui fut mariée en premières noces à Guillaume Longue-Epée, marquis de Montferrat, dont elle eut Baudouin V, futur roi de Jérusalem, et en secondes noces à Guy de Lusignan, qui, par sa femme, devint également roi de Terre-Sainte. Malgré la répudiation de leur mère, Baudouin et Sibylle furent déclarés enfants légitimes. Hugues d'Ibelin, qui jadis avait été fiancé à Agnès de Courtenai et auquel Amaury l'avait enlevée, la reprit et l'épousa de nouveau après son divorce.

Amaury était un prince sage et guerrier, dont la vie se passa dans les camps, les grandes expéditions et les combats incessants. A peine sur le trône, il dut repousser une invasion du Fatemide El-A'dad li-dyn Illah, onzième et dernier khalife d'Égypte; il le mit en déroute, en plein désert de l'isthme, et le poursuivit jusqu'à Belbéis où le prince fugitif parvint à s'enfermer.

Le roi de Jérusalem mit aussitôt le siége devant la ville, mais le débordement du Nil, à travers les écluses rompues par les Égyptiens, le força à renoncer à cette entreprise et à se retirer. Il retourna fort peu de temps après en Égypte (1163), mais cette fois en qualité d'allié du khalife contre leur ennemi commun, Chîrcouh, lieutenant de Nour-ed-dyn, qui s'était à son tour emparé de Belbéis. Les troupes égyptiennes et franques allèrent assiéger Chîrcouh dans la ville même qu'il venait de prendre. Il dut capituler et se retirer à Damas. Pendant ce temps, profitant des longues absences d'Amaury, Nour-ed-dyn, à la tête d'une immense armée, ravageait le comté de Tripoli. Après un premier et sanglant échec que lui infligèrent les Templiers, il revint à la charge en 1164, avec des troupes plus nombreuses encore, s'empara du château de Harenc, battit et fit prisonniers le prince d'Antioche, le comte de Tripoli, le comte titulaire d'Édesse, et une foule de barons accourus au secours de la garnison. Seul, Thoros d'Arménie échappa à cet immense désastre. Poursuivant le cours de ses succès, Nour-ed-dyn s'empara ensuite de Panéas (Bélinas), qui succomba presque sans combat, le 15 novembre. C'est

alors qu'Amaury, apprenant tant de malheurs successifs, se décida enfin à quitter l'Égypte et ramena en Terre-Sainte l'armée royale décimée.

Il s'efforça d'abord de remettre quelque peu le royaume en état de défense, et se rendit ensuite à Antioche, où il réussit à racheter de captivité le prince Bohémond III. En 1165, le terrible Chîrcouh s'empara d'une forteresse située tout près de Sagète; en 1166, il attaqua un des grands châteaux de la terre d'Outre-Jourdain, et le prit avant que l'armée royale pût arriver à son secours. Le roi, furieux, fit pendre douze chevaliers du Temple qui avaient rendu la forteresse. Puis, comme Chîrcouh et son neveu Salah-ed-dyn, qui allait devenir si célèbre sous le nom de Saladin, se disposaient à envahir encore une fois l'Égypte, un grand parlement fut convoqué à Naplouse pour délibérer sur ce nouveau péril qui menaçait d'étreindre de toutes parts les principautés chrétiennes entre les États de leur pire ennemi. Il y fut décidé qu'on porterait secours au khalife d'Égypte. L'armée se réunit à Ascalon, et, trois jours avant la Chandeleur, elle s'enfonça dans le désert, et atteignit bientôt Belbéis, où les Égyptiens firent aux Francs un accueil empressé. Un traité d'alliance offensive et défensive fut conclu avec le khalife qui s'engagea à payer aux chrétiens quatre cent mille pièces d'or. Le roi et ses barons furent comblés de riches présents, et les deux armées allèrent camper sur les bords du Nil, non loin du Kaire. L'ennemi, après avoir beaucoup souffert des atteintes meurtrières du simoun, pendant la traversée du désert, se heurta bientôt aux troupes d'Amaury et du khalife. Le premier choc eut lieu dans une île du Nil et fut favorable aux chrétiens. La nuit suivante, les alliés franchirent un des bras du fleuve, et Chîrcouh dut se retirer, suivi de près par les vainqueurs. La poursuite dura trois jours; le quatrième (18 mars 1167), les Sarrasins acceptèrent le combat. Amaury n'avait avec lui que 374 chevaliers francs. La bataille dura indécise jusqu'à la nuit; chaque parti s'attribua la victoire, mais les Latins, mal secondés par leur allié, avaient éprouvé des pertes telles qu'ils durent battre en retraite. Lorsqu'on fit l'appel sous les murs du Kaire, un tiers des chevaliers français et plus de quinze cents Égyptiens étaient morts. Chîrcouh, de son côté, ralliant ses troupes épuisées, s'enferma dans Alexandrie où les alliés vinrent l'assiéger. Mais il ne purent l'empêcher de s'échapper avec la plus grande partie de ses forces avant l'investissement complet de la place. Il laissait dans la ville une forte garnison sous le commandement de son neveu Saladin. Alexandrie résista trois mois et dut alors se rendre à discrétion. Chîrcouh, qui avait fait sur le Kaire une tentative infructueuse, fit sa paix avec le roi chrétien et le khalife. Saladin et la garnison d'Alexandrie eurent la vie sauve, et Amaury, remettant la ville conquise à son allié, reprit avec les siens le chemin d'Ascalon, où il arriva vers le milieu du mois d'août. Il en repartit aussitôt pour aller épouser, à Tyr, la princesse grecque qu'il avait envoyé quérir à Byzance, Marie Comnène, fille du protosébaste Jean Comnène, petite-fille du sébastocrator Andronic Comnène, frère aîné de l'empereur Manuel. Il l'épousa en la cathédrale de cette ville, et s'y fit de nouveau couronner à ses côtés, des mains du patriarche.

L'année suivante (1168), Amaury, sous le prétexte que son ancien allié, le khalife d'Égypte, complotait contre lui avec Nour-ed-dyn, s'allia avec l'empereur Manuel, pour faire en commun la conquête de l'Égypte. Manuel promit au roi l'appui de sa flotte. Les Hospitaliers prirent part à cette nouvelle expédition, mais le grand maître du Temple, Gilbert d'Assailly, s'y opposa de toutes ses forces, affirmant que c'était une guerre injuste et infâme, entreprise sous de faux prétextes. Nonobstant cette opposition, dès le mois d'octobre, Amaury se mit en marche, à la tête de forces considérables. Le désert fut traversé en dix jours. Belbéis, prise d'assaut le 3 novembre, fut mise à feu et à sang et donnée aux Hospitaliers. Dans cette ville, les barons de Terre-Sainte imposèrent au roi une assise restreignant la durée du service militaire. Cependant le khalife épouvanté et son ministre Chaver imploraient l'assistance de Nour-ed-dyn qui leur renvoya le fameux Chîrcouh à la tête d'une armée. Amaury quittant Belbéis, alla mettre le siége devant le Kaire, après avoir perdu un temps précieux en négociations interminables pour forcer le khalife à se racheter lui et sa capitale à prix d'argent. La flotte gréco-latine rejoignit l'armée en remontant un bras du Nil. Mais l'arrivée de Chîrcouh changea rapidement la face des événements, et bientôt les Latins, joués par le khalife, forcés de lever le siége du Kaire, puis d'évacuer Belbéis, durent regagner la Syrie vers la fin de janvier 1169.

Une succession de crimes et d'événements imprévus mit, presque aussitôt après, sous la domination de Saladin, l'Égypte tout entière. Le péril devenait effrayant pour les principautés latines resserrées entre l'empire de Nour-ed-dyn et celui de Saladin, son vassal. Des prélats furent envoyés en Europe, pour implorer les secours des princes chrétiens; ils revinrent deux ans après, les mains vides. Quant à Amaury, aussi intrépide qu'opiniâtre,

il ne songeait toujours qu'à la conquête de cette terre d'Égypte qu'il avait tant de fois envahie. En août 1169, l'empereur Manuel lui envoya une flotte nouvelle qui comptait plus de deux cents galères. L'armée royale vint se reformer à Ascalon, et une fois encore toutes les forces chrétiennes de Syrie traversèrent le désert de l'isthme et arrivèrent, le 27 octobre, devant Damiette. Cette ville fut vainement assiégée cinquante jours durant. Les Sarrasins ayant réussi à brûler une partie de la flotte qui, seule, ravitaillait l'armée latine déjà épuisée, Amaury, à bout de ressources, sans argent pour payer ses subsistances, dut, la rage au cœur, ramener son armée à Ascalon, où elle arriva le 21 décembre. En même temps, le reste de la flotte grecque qui opérait également sa retraite, était presque détruit par une violente tempête.

Au mois de juin 1170, d'affreux tremblements de terre bouleversèrent la Syrie. Pour la première fois aussi, au mois de décembre de cette même année, Saladin, d'attaqué, devint à son tour agresseur. A la tête de 50,000 cavaliers, il prit le Daroun et Gaza, massacrant les garnisons et les populations chrétiennes, malgré les efforts d'Amaury accouru à la défense de ses villes. En même temps, les contingents de Damas opéraient une diversion redoutable sur la ligne du Jourdain.

La dernière heure du royaume de Jérusalem semblait avoir sonné, lorsqu'on apprit en Syrie que Saladin venait de reprendre subitement le chemin de l'Égypte avec son immense armée, la plus grande qu'on eût vue en Terre-Sainte depuis la conquête. Les Latins respirèrent et l'armée royale rentra dans ses cantonnements près d'Ascalon.

Le 10 mars 1171, Amaury, se sentant de plus en plus menacé par les nouveaux préparatifs de Saladin et de Nour-ed-dyn, s'embarqua pour Constantinople avec une suite nombreuse; il voulait conférer avec l'empereur, au sujet des mesures à prendre pour arrêter les progrès de l'ennemi commun. Manuel Comnène lui fit une réception magnifique, le combla de présents et le renvoya avec de belles promesses ; mais ce fut tout. Amaury était de retour à Sagète vers le milieu de l'année, convaincu qu'il n'avait plus aucun secours efficace à attendre de la cour de Byzance. En ce moment même, Nour-ed-dyn s'apprêtait à envahir encore une fois les principautés franques. L'armée royale, réunie en Galilée, réussit à le contenir de ce côté. Alors le prince arabe, excité par Mleh ou Meleh, grand baron d'Arménie, qui était en guerre avec le prince d'Antioche, se jeta brusquement sur cette principauté. Amaury le repoussa également de ce côté, et, pour se venger de Meleh, alla ravager et piller la plaine de la Basse-Arménie. Il en fut bientôt rappelé par la nouvelle que Nour-ed-dyn, rebroussant chemin, avait pénétré dans la Syrie-Sobale et assiégeait la Pierre-du-Désert. Lorsque le roi fut arrivé au secours de sa forteresse, il apprit que les barons restés en Terre-Sainte avaient réussi à repousser de ce côté l'envahisseur. Comme si ce n'était point assez de tant de luttes et de périls, il fallut presque aussitôt combattre une nouvelle invasion de Saladin qui dévasta tout le sud du royaume et se retira avec de nombreux captifs. Vers la fin de l'année, le cheïkh des Ismaéliens, ou Vieux de la Montagne, fit offrir au roi de se convertir au christianisme, lui et les siens, à condition qu'on lèverait le tribut qu'il payait aux Templiers. Amaury accepta cette offre, mais l'Ordre s'insurgea contre cette décision ; un chevalier, nommé Gauthier du Ménil, alla jusqu'à tuer l'ambassadeur du Vieux de la Montagne, et les Templiers se soulevèrent ouvertement contre Amaury. Une entrevue que le roi eut avec le grand maître, à Sagète, n'eut aucun résultat, et le différend allait prendre les plus graves proportions lorsque la mort d'Amaury vint y mettre un terme.

Nour-ed-dyn étant mort au printemps de 1173, Amaury était allé investir Panéas, mais la veuve du prince musulman, qui s'y était renfermée, s'y défendit si vigoureusement qu'elle finit par obtenir à prix d'argent la levée du siége. Amaury se retira alors à Tibériade; il y fut atteint de la dyssenterie, et n'eut que le temps d'atteindre Jérusalem, où il expira le 11 juillet 1173, à l'âge de trente-huit ans. On l'enterra auprès de ses prédécesseurs, au Saint-Sépulcre. De sa seconde femme, Marie Comnène, il n'avait eu que deux filles : Isabelle, qui eut successivement quatre maris : Humfroi, seigneur du Toron, le marquis Conrad de Montferrat, le comte Henri de Champagne, et le roi Amaury II de Lusignan; et Alix, qui mourut en bas âge. La reine Marie Comnène, après la mort de son royal époux, se remaria avec Balian d'Ibelin, lequel devint de ce fait seigneur de Naplouse.

Amaury avait été baile et procurateur du comté de Tripoli, pendant les huit années que dura la captivité du comte Raymond II.

## BAUDOUIN IV

1173-1185

Baudouin IV, fils du roi Amaury et de sa première femme répudiée, Agnès de Courtenai, succéda à son père à l'âge de treize ans. Il était le digne fils du grand prince qui venait de mourir, et eût peut-être été capable de résister à Saladin, si une lèpre affreuse ne l'eût tourmenté toute sa vie, et n'eût fait de son existence un long supplice. Elle lui valut le surnom de *Mésel, Mésiaux*, ou de *Lépreux,* et il en fut atteint dès son enfance, dit Guillaume de Tyr qui fut son précepteur.

Le nouveau roi fut couronné le 15 juillet 1173, au Saint-Sépulcre, par le patriarche Amaury. Malgré sa terrible maladie, Baudouin combattit sans relâche les Sarrasins et remporta sur eux des victoires signalées. Milon de Plancy, seigneur de Montréal, ami intime du roi défunt, fut investi de la régence et de la tutelle du jeune prince, malgré la vive opposition du comte de Tripoli, qui vint à Jérusalem réclamer cette charge à son profit. La sœur du roi, Sibylle, était élevée chez les religieuses de Saint-Lazare de Béthanie.

Un soir de cette même année, à Saint-Jean d'Acre, Milon de Plancy, qui s'était fait de nombreux ennemis, fut assassiné. Un parlement, convoqué à Jérusalem, confia au comte de Tripoli, devenu populaire, la garde du roi et la bailie du royaume. Pendant ce temps, Saladin, déjà maître de l'Égypte, s'emparait de Damas et de toutes les anciennes possessions de Nour-ed-dyn. Le comte de Tripoli prit vainement le parti du fils de ce dernier. Tout réussit à l'heureux émir, et l'armée royale, gardant les frontières de Terre-Sainte, ne put qu'assister à son complet triomphe. Saladin avait fait prier le comte de le laisser en paix régler ses affaires de famille. Ville après ville tombait entre ses mains; ce fut enfin le tour de la grande cité d'Alep, et l'armée chrétienne, la honte et le désespoir au cœur, dut, après une longue inaction, regagner ses cantonnements au printemps de 1175. La Syrie et la Mésopotamie presque entières, faisaient maintenant partie de l'immense empire de Salah-ed-dyn, et, de tous les côtés, ses frontières menaçaient celles des principautés latines. Deux fois, dans le courant de cette année, l'armée royale, commandée par le jeune roi, tenta une diversion vers Damas; le territoire environnant fut entièrement pillé et ravagé; un frère de Saladin fut même mis en déroute; mais ce n'étaient là que d'inutiles succès en face de l'immense prépondérance des forces ennemies. L'armée rentra à Tyr où le comte de Tripoli prit congé du roi.

En 1176, Guillaume Longue-Épée, marquis de Montferrat, désigné par le roi pour épouser sa sœur, la princesse Sibylle, débarqua à Sagète. Le mariage fut célébré quarante jours après, et Guillaume fut nommé comte de Jaffe et d'Ascalon. Mais il tomba malade presque aussitôt, et mourut au mois de juin. Sa femme accoucha dans l'année d'un enfant posthume, qui fut plus tard Baudouin V. A cette époque, le roi Baudouin était déjà fort malade, et ne pouvait plus vaquer seul à l'administration du royaume. Il offrit la bailie au comte Philippe de Flandres, qui venait de débarquer avec de nombreux croisés, et, sur son refus, il investit de cette charge l'ancien prince d'Antioche, Renaud de Châtillon, qui avait été si longtemps prisonnier des Sarrasins.

Une expédition projetée contre l'Égypte, de concert avec l'empereur d'Orient, échoua, grâce au mauvais vouloir de Philippe de Flandres, qui se contenta d'aller assiéger le château de Harenc, avec les princes d'Antioche et de Tripoli. Saladin, profitant de ce que presque toutes les forces chrétiennes étaient occupées de ce côté, se jeta brusquement sur le sud du royaume, et, laissant derrière lui Gaza et le Daroun, il parut devant Ascalon où le roi s'était renfermé avec ce qui lui restait de troupes. Les Égyptiens mirent toute la contrée à feu et à sang; Ramlèh et Lidda furent prises et brûlées, et les éclaireurs de Saladin se montrèrent sous les murs mêmes de Jérusalem. Le roi sortit alors d'Ascalon; il rallia les Templiers de Gaza, et ne craignit pas, avec sa petite troupe, d'offrir la bataille à Saladin, dont la seule cavalerie comptait plus de 20,000 combattants. Baudouin avait avec lui 375 chevaliers. La lutte s'engagea, le 25 novembre 1177, dans la plaine de Ramlèh. Les Sarrasins furent complétement battus, le carnage des fuyards fut immense, le camp de Saladin fut entièrement pillé et lui-même n'échappa que grâce à la vitesse de son chameau. Après cette miraculeuse victoire l'armée rentra dans Ascalon avec un énorme butin. Les Bédouins de l'isthme pillèrent les derniers bagages de l'émir vaincu. Le roi alla remercier Dieu à Jérusalem. Pendant ce temps, le siége de Harenc n'avançait pas; bientôt même il fallut le lever, et le comte de Flandres, sur lequel on avait fondé tant d'espoir, regagna ses États occidentaux, chargé du mépris et de la haine de tous.

L'année 1178 ne fut pas heureuse pour les forces chrétiennes. La construction d'un château sur le Jourdain, au gué de Jacob, fut sans cesse entravée par les attaques des Sarrasins, et l'armée royale fut complétement battue dans la forêt de Bélinas; le connétable Humfroi de Toron fut mortellement blessé dans cette journée. Saladin victorieux envahit le territoire de Sagète; les chrétiens furent mis en déroute dans une nouvelle bataille. Le grand maître du Temple, qui avait conseillé le combat, fut pris et périt en captivité. Il y eut une foule d'autres prisonniers de marque. Saladin, marchant alors rapidement sur le château du gué de Jacob, que défendaient les Templiers, s'en empara et le fit raser. Ces nouvelles répandirent en Syrie une consternation générale que vint quelque peu diminuer l'arrivée de nombreux croisés occidentaux, sous les ordres du comte Henri de Champagne et de Pierre de Courtenai, frère du roi de France.

En 1180, le roi, de plus en plus malade, craignant que les princes d'Antioche et de Tripoli ne le fissent déposer, remaria sa sœur Sibylle, héritière de la couronne, à Guy de Lusignan, simple chevalier poitevin, frère du connétable de Jérusalem, fils cadet de Hugues le Brun, sire de Lusignan, en Poitou. Le mariage fut conclu précipitamment, à Pâques. Les manières et la belle figure de Guy avaient plu au roi et à sa sœur, laquelle, au dire même d'un chroniqueur, lui avait déjà appartenu avant leur mariage. Mais cette union mécontenta la noblesse, et bientôt, du reste, le roi lui-même, qui regretta de s'être tant hâté de la conclure.

A la suite d'une nouvelle attaque de Saladin contre Tibériade, Baudouin fit demander une trève qui fut accordée. Ce fut la première conclue avec Saladin; elle le fut pour deux ans, et, pour la première fois, les conditions furent égales, au lieu d'être, comme elles l'avaient été constamment, à l'avantage des chrétiens. A la belle saison, Saladin envahit le territoire de Tripoli, qui n'était point compris dans la trève, et le ravagea horriblement pendant que sa flotte dévastait les côtes. Il finit cependant par accorder aussi une suspension d'armes au comte de Tripoli. A cette époque, on célébra le mariage d'Isabelle, fille d'Amaury et de sa seconde femme Marie Comnène, avec Humfroi de Toron.

En 1182, au moment de la moisson, Saladin rompit les trèves et envahit brusquement la Syrie-Sobale. Un parlement fut aussitôt convoqué, et l'armée royale, tournant en hâte la mer Morte, alla occuper la Pierre-du-Désert, tandis que l'ennemi bloquait Montréal. Les deux armées s'observèrent longtemps pendant que de nouvelles bandes sarrasines, sorties de Damas, allaient piller la Galilée. Baudouin, s'apercevant de l'erreur qu'il avait commise en laissant ainsi le royaume sans défense, se retira sur Nazareth, suivi par Saladin, qui l'attaqua près de Tibériade. Malgré l'énorme disproportion des forces, Baudouin et les princes latins remportèrent la victoire. On se battit tout un jour, par une chaleur épouvantable, et ce ne fut que le soir que la déroute se mit définitivement dans les rangs des Sarrasins. Ce grand succès ne donna, du reste, que peu de répit aux chrétiens. La flotte égyptienne bloquait Baruth; une nouvelle armée, commandée par le frère de Saladin, arrivait par le sud et assiégeait le Daroun; enfin, dès le mois d'août, l'émir en personne, passant les montagnes, allait attaquer par terre la grande cité de Baruth déjà investie du côté de la mer. En face de périls si graves, l'armée royale courut au plus pressé et marcha sur Baruth; de son côté, la flotte partait d'Acre pour la même direction. Saladin n'était pas en force et dut se retirer.

Les Latins eurent alors quelque repos. Saladin, ayant à lutter contre ses propres coreligionnaires, passa l'Euphrate et combattit en Mésopotamie. L'armée royale en profita pour ravager le territoire de Damas et reprendre quelques châteaux, et Baudouin alla célébrer les fêtes de Noël à Tyr. Au mois de février 1183, un parlement convoqué à Jérusalem décréta un impôt spécial et proportionnel sur toutes les fortunes et tous les biens, impôt destiné à soutenir la lutte contre Saladin. Bientôt on apprit le retour de ce dernier à Damas. Il avait été partout vainqueur, et revenait plus menaçant que jamais. Plusieurs mois se passèrent dans la crainte et l'incertitude sur les projets du terrible émir, qui faisait à Damas d'immenses préparatifs. Le roi et les princes allèrent l'attendre à la frontière à la tête de l'armée, mais la maladie de Baudouin empira à tel point qu'il dut de nouveau remettre la bailie du royaume et le commandement des troupes à son beau-frère Guy de Lusignan, ne gardant que le titre de roi, la cité même de Jérusalem et une rente de 10,000 besants. Grâce peut-être à son manque de capacités administratives et surtout à la haine que lui portait la noblesse, le nouveau régent ne tarda pas à se créer une situation presque impossible, entre le roi, qui ne l'aimait guère, et les barons qui l'exécraient. Sur ces entrefaites, Saladin envahit enfin les terres chrétiennes, à la tête de forces énormes, étendant ses ravages dans toutes les directions, tandis que l'armée franque, privée de toute communication, paralysée par les divisions des chefs et la jalousie qu'inspirait le nouveau régent, souffrait cruellement de la

famine et allait jusqu'à refuser le combat. Bientôt même les Latins se retirèrent, et Saladin alla assiéger la Pierre-du-Désert défendue par Renaud de Châtillon.

Alors les plaintes devinrent si violentes contre Guy de Lusignan, que Baudouin, sur les conseils des grands du royaume, se décida à lui retirer la régence et à faire couronner le petit roi Baudouin V, âgé de cinq ans, et qui était, on le sait, le fils posthume de sa sœur Sibylle et de Guillaume de Montferrat. Du même coup, Guy perdait donc la régence et l'espérance de succéder au roi lépreux en qualité de second mari de Sibylle. Le sacre de l'enfant-roi eut lieu le 20 novembre 1183. Le petit prince fut porté dans les bras par Balian d'Ibelin, pour qu'il ne parût pas plus petit que les chevaliers. Tous les barons lui prêtèrent hommage, et la bailie du royaume fut donnée au comte de Tripoli, dont les Arabes eux-mêmes reconnaissaient l'habileté. Quant à la tutelle du prince, elle fut remise au comte Josselin d'Édesse, son grand-oncle maternel. Il y eut donc deux rois à la fois, l'un lépreux, l'autre presque au berceau. Cependant Saladin serrait toujours de plus près la Pierre-du-Désert; elle allait succomber, lorsque l'armée, commandée par le comte de Tripoli, put accourir à temps et conserver au royaume, pour quelque temps encore, cette forteresse colossale d'une importance si grande. Saladin se retira vers Damas.

Les derniers événements avaient rendu complète la rupture entre Baudouin IV et son beau-frère, le comte de Jaffe et d'Ascalon. Baudouin voulut même faire casser le mariage de Guy et de Sibylle, et tout fut préparé dans ce but. Mais Guy, emmenant sa femme, alla s'enfermer dans Ascalon; sommé par le roi de comparaître devant la cour du royaume, il s'y refusa insolemment. La cour des barons et des prélats déclara qu'elle ne pouvait le juger sans l'entendre, et Baudouin en personne, tout mourant qu'il était déjà, se fit transporter à Ascalon; il trouva les portes closes et les frappa plusieurs fois de la main en demandant entrée; du haut des murs on lui cria de se retirer. Il dut dévorer cet affront. En 1184, ce prince infortuné envoya en Europe le patriarche de Jérusalem, et les grands maîtres du Temple et de l'Hôpital, pour implorer les secours de la chrétienté contre Saladin. Au nouveau parlement convoqué à Saint-Jean d'Acre, il refusa de pardonner à Guy de Lusignan, et bientôt après, le 16 mars 1185 (peut-être déjà en 1184), épuisé par de longues tortures, il expira à l'âge de vingt-cinq ans. Il n'avait jamais été marié.

## BAUDOUIN V

1183-1186

Baudouin V, fils de Guillaume de Montferrat et de Sibylle, sœur du roi défunt, avait huit ans à peu près, lorsque son oncle mourut. Il avait été couronné du vivant de ce dernier et placé sous la régence du comte de Tripoli. A la mort de Baudouin IV, il fut emmené à Saint-Jean d'Acre, toujours sous la garde de son grand-oncle, Josselin de Courtenai, qui s'occupait de son éducation. Mais le pauvre petit prince mourut dans cette ville dès l'année suivante, en septembre 1186, au moment même où le régent venait de conclure une trêve de plusieurs années avec Saladin, et non sans soupçon, dit Ducange, d'avoir été empoisonné par ce même régent qui aspirait à la couronne. Il fut enterré au Saint-Sépulcre, à côté de ses prédécesseurs.

## GUY DE LUSIGNAN

1186-1192

CONRAD DE MONTFERRAT, COMPÉTITEUR AU TRÔNE. 1190-1192

La mort de Baudouin V, en éteignant de nouveau la descendance mâle des rois de Jérusalem, redonna du crédit et des partisans à sa mère, Sibylle, et à Guy de Lusignan, le mari de celle-ci. Se trouvant l'aînée des deux seules héritières survivantes du roi Amaury Ier, Sibylle était, en effet, légalement appelée au trône, suivant la loi des *Assises* qui régissait le royaume. Cependant, invités par le comte de Tripoli, qui, ne pouvant lui-même arriver à la couronne, voulait du moins la faire donner à Isabelle, sœur de père de Sibylle, et à son mari

Humfroi de Toron, les barons de la haute cour, assemblés à Naplouse, refusaient de reconnaître la nouvelle reine et son mari. Humfroi, caractère faible et timoré, fut effrayé du rôle qu'il lui faudrait soutenir ; il courut se jeter aux pieds de sa belle-sœur à Jérusalem, et lui fit hommage, déclarant que c'était malgré lui qu'on voulait l'élever à la royauté. Sibylle, profitant des circonstances, forte des nécessités qui s'imposaient en face des grands périls qui allaient assaillir le royaume, grâce enfin à l'appui de l'ordre du Temple et de quelques seigneurs influents, triompha de toutes les résistances. Elle et son mari furent couronnés reine et roi de Jérusalem, le 19 septembre 1186. Les portes de la ville sainte avaient été fermées pour que personne ne pût aller prévenir les grands barons qui auraient pu s'opposer à cette cérémonie. Ils se calmèrent momentanément en face du péril imminent de l'invasion sarrasine et reconnurent les nouveaux souverains.

Pendant ce temps, Saladin, profitant de ce que le célèbre châtelain du Karak, Renaud de Châtillon, avait violé les trêves en pillant la grande caravane de la Mecque, avait assemblé des troupes nombreuses, et s'était jeté au centre du royaume, menaçant à la fois Jérusalem et Saint-Jean d'Acre, le port le plus considérable des Latins. Dès lors, les désastres se succédèrent sans interruption. Tibériade tomba la première. Les contingents du Temple et de l'Hôpital furent battus par l'avant-garde ennemie. Le 3 avril 1187, date à jamais néfaste dans l'histoire des principautés de Terre-Sainte, l'armée chrétienne fut détruite à Hittin, sur les bords mêmes du lac de Tibériade, après trois jours d'une lutte effroyable. Tous les chevaliers du Temple et de l'Hôpital furent massacrés. Le bois de la vraie Croix fut pris par les infidèles. Le roi Guy, son frère le connétable, toute la noblesse, furent faits prisonniers. Saint-Jean d'Acre fut forcé le 8 avril. Jaffe, Sagète, Baruth, Boutron, Naplouse furent enlevés et saccagés. Jérusalem enfin, défendue par Balian d'Ibelin, capitula le 2 décembre, après un siége de quatorze jours, et après avoir été quatre-vingt-huit ans aux mains des chrétiens. Arrêté deux fois devant Tyr par la brillante défense de Conrad de Montferrat, frère de Guillaume Longue-Épée, Saladin poursuivit ailleurs ses foudroyantes conquêtes. Il occupa ou détruisit dans le sud tous les points qui gênaient ses communications avec l'Égypte ; au nord, il soumit encore Tortose, Valénie, Gibelet, Laodicée, en tout plus de trente villes ou forteresses. Ascalon avait eu le même sort en septembre, et sa reddition avait payé la rançon du roi et des autres captifs. La possession de cette place rendit Saladin maître de la route directe entre le Kaire et Damas. Bientôt il ne resta plus aux chrétiens, vers la fin de 1188, que les trois places de Tyr, toujours défendue par le marquis Conrad, d'Antioche et de Tripoli, que tenaient le prince Bohémond III et Raymond son fils, puis encore les forteresses du Karak de Montréal, de Saphed, du Karak des Chevaliers, de Margat et de Chastel-Blanc. Saladin, après avoir dévasté les environs de ces grandes places de guerre, à la fois villes et châteaux, avait concentré ses forces, comptant bien s'en emparer avant l'arrivée des guerriers de la troisième croisade rassemblés en Europe, à la nouvelle de ces désastres immenses et de la perte de la ville sainte, qui avait consterné la chrétienté. La croisade avait été prêchée par toute l'Europe, et bientôt d'innombrables croisés quittèrent de toutes parts les ports de la Méditerranée pour gagner l'Orient.

Guy de Lusignan, encouragé par le prochain espoir d'un si grand secours, et relevé par l'Église du serment que Saladin lui avait imposé de ne plus porter les armes contre l'islamisme, reprit courageusement l'offensive dès le mois d'août 1189, et entreprit ce long siége de Saint-Jean d'Acre qui devait être si mémorable et dont l'heureuse issue devait prolonger d'un siècle l'existence des principautés de Syrie. Acre, seconde capitale du royaume, était la place dont il importait le plus de s'emparer, avant de songer à une expédition contre Jérusalem ; c'était la ville la plus forte qu'eussent perdue les chrétiens, et à l'époque où ils l'occupaient, l'entrepôt le plus considérable du commerce avec l'Orient. La petite armée de siége du roi Guy ne comptait que 9,000 hommes; la seule garnison assiégée était quatre fois plus nombreuse. Le roi, la reine, toute l'administration, étaient au camp. Seul, Conrad de Montferrat qui considérait Tyr comme sa conquête et sa propriété particulière, s'y tenait renfermé. Peu à peu arrivèrent les croisés d'Occident ; l'armée chrétienne grossissait chaque jour et se recrutait de toute la vieille chevalerie d'Europe. A mesure que tant de hauts personnages entraient en scène, le rôle et le crédit de Guy de Lusignan diminuaient, et un événement malheureux vint rendre sa position plus difficile encore. Vers le milieu de l'été 1190, la reine Sibylle mourut au camp avec ses deux dernières filles. Deux partis se formèrent aussitôt, l'un tenant encore pour Guy, l'autre le voulant détrôner au profit de sa belle-sœur, la princesse Isabelle, dernière héritière vivante du roi Amaury. Et, comme le mari de la jeune princesse, Humfroi de Toron, montrait toujours un caractère irrésolu et sans énergie, on circonvint Isabelle et on parvint à trouver un prétexte de divorce. Humfroi fut séparé de sa femme, et la nouvelle reine, à peine âgée de vingt

ans, épousa le marquis Conrad de Montferrat, l'héroïque et heureux défenseur de Tyr, qui seul, disait-on, était capable de sauver le royaume. Les plus grands barons tinrent pour lui contre Guy, bien que le principal des adversaires de ce dernier, le comte de Tripoli, ne fut plus là pour les exciter ; ce dernier était, vers ce temps, déjà mort, ou pour le moins tombé en démence. Guy de Lusignan, forcé de s'éloigner, protesta contre l'illégitime royauté de Conrad.

Sur ces entrefaites, arrivèrent en Syrie les rois Philippe-Auguste de France et Richard d'Angleterre, dont les armées prirent part au siége. Guy, qui avait couru en Chypre à la rencontre du roi Richard, porta selon les formes légales ses réclamations devant la cour de justice des deux souverains. Les princes, sans juger le fonds du débat, décidèrent que ni Conrad, ni Guy, ne jouiraient des priviléges attachés à la dignité royale et que les Ordres du Temple et de l'Hôpital feraient conjointement percevoir, par leurs préposés, les revenus de la couronne.

Conrad, retiré à Tyr, en fut bientôt rappelé par Philippe-Auguste, qui, chaque jour, se prononçait davantage en sa faveur contre Guy, candidat du roi d'Angleterre.

Après deux ans de siége, Acre capitula enfin, le 13 juillet 1191. Aussitôt après ce grand succès, les rois résolurent d'examiner solennellement la question de souveraineté restée pendante entre les deux compétiteurs. Les 27 et 28 juillet, une grande assemblée de tous les prélats et barons, réunis à Saint-Jean d'Acre, reconnut que Guy de Lusignan conserverait seul le titre de roi de Jérusalem, mais décida que s'il se remariait, ses enfants ne pourraient en rien prétendre à la succession royale. Conrad reçut la possession héréditaire de Tyr, de Baruth, de Sagète et de la moitié d'Acre, avec la moitié des revenus du royaume et le droit de succession à la royauté pour lui, sa femme, et après eux leurs enfants, en cas de prédécès de Guy. Seulement Conrad était astreint vis-à-vis de Guy au service militaire habituellement dû au roi de Jérusalem.

Quelques jours après cette sentence, le roi de France quitta la Syrie pour retourner dans ses États, et Richard, qui regardait ce départ comme une honteuse défection, remporta, le 7 septembre, à Arsur, une complète victoire sur l'armée de Saladin. Guy de Lusignan y commandait un corps de croisés poitevins. Puis, le roi d'Angleterre reprit et releva Jaffe, Césaire, ainsi que les autres forteresses de la Samarie et de la Judée, mais il ne put s'emparer de la ville sainte, but de tous ses désirs.

L'arrêt rendu en faveur de Guy, qui lui assurait le titre de roi, n'avait pas augmenté le nombre de ses partisans, pas plus que quelques succès remportés sur les Sarrasins. L'Hôpital et presque tous les barons se déclaraient de nouveau ouvertement pour Conrad, qu'ils considéraient comme leur roi. Ils voulaient même qu'il traitât directement et sans l'intervention de Richard avec Saladin.

La situation empirait chaque jour. Une réunion de la population et de l'armée, convoquée à Acre, demanda à l'unanimité que le sire de Montferrat fût aussitôt reconnu, et définitivement couronné. Richard dut céder ; il envoya à Tyr des lettres et des députés chargés d'engager Conrad à venir recevoir les insignes de la royauté. Le jour même où le marquis reçut ses lettres, il périssait assassiné par deux Arabes de la secte des Ismaéliens, adonnés à l'usage énivrant du *hachich,* le 28 avril 1192, à la suite d'un repas fait avec l'évêque de Beauvais, Philippe de Dreux. Il laissait de son mariage avec Isabelle, une fille unique nommée Marie.

A la nouvelle de cette catastrophe, la voix publique désigna aussitôt, pour remplacer Conrad, le comte Henri de Champagne, neveu du roi d'Angleterre, et qui se trouvait aussi à Tyr. Richard, qui ne demandait pas autre chose, y consentit sur-le-champ. Le jeune prince était d'une rare distinction. Il était également parent du roi de France. Dès le jeudi, troisième jour après le meurtre de Conrad, il se laissa proclamer officiellement roi de Jérusalem, à Tyr, sans vouloir cependant ceindre le diadème. Sept jours après, sur l'avis de Richard, redoutant peut-être quelque nouvel effort du roi Guy, il épousa, le 5 mai, la princesse Isabelle, veuve du marquis, et devint ainsi seigneur de Tyr, Acre, etc. Dès ce même mois de mai, Guy, dégoûté de ce royaume de Jérusalem, qui lui était de nouveau contesté, proposa à Richard de lui acheter la propriété de l'île de Chypre, sa récente conquête. Richard y consentit au moment même où il allait recommencer la campagne contre Saladin. Mais cette nouvelle prise d'armes fut de courte durée ; après quelques succès sans résultats, Richard, rappelé en Europe, se décida à signer, le 10 août 1192, avec Saladin, une trêve de trois ans qui devait achever la ruine des chrétiens d'Orient, bien qu'elle leur assurât toutes les forteresses par eux conquises, en échange de la destruction de celles d'Ascalon, de Gaza et du Daroun. La liberté des pèlerinages au Saint-Sépulcre était en outre accordée. Le 9 octobre, Richard quittait Saint-Jean d'Acre pour l'Occident, et presque au même mo-

ment. Guy de Lusignan passait dans son nouveau royaume de Chypre, où nous le retrouverons lorsque nous traiterons de l'histoire de cette île (1).

## HENRI DE CHAMPAGNE

1192-1197

Henri de Champagne, je l'ai dit, ne voulut jamais se laisser sacrer roi, bien qu'il eût épousé l'héritière du trône, parce qu'il conservait toujours la pensée de rentrer en France. En 1193, il voulut chasser de Palestine les Pisans, qui avaient fait offrir en secret à Guy de Lusignan de lui livrer la ville de Tyr. Il tenta même de forcer Amaury, le frère de Guy, à se démettre de ses fonctions de connétable du royaume. — Peu après, en avril 1194, le roi Guy mourut; il possédait depuis vingt-trois mois la seigneurie de Chypre, sans avoir porté jamais le titre de roi de cette île. Son frère, Amaury, comte de Jaffe et de Paphos, devenu son successeur, passa aussitôt en Chypre, refusant de remettre à Henri de Champagne sa charge de connétable. Cette même année, ce dernier, toujours simple *seigneur* de Terre-Sainte, se rendit en Cilicie, afin de traiter de la délivrance de Bohémond III d'Antioche, qui avait été fait prisonnier par Léon, grand baron d'Arménie. Henri alla à Sis, obtint la liberté de Bohémond, et de là, sur l'avis de ses barons, passa en Chypre pour se réconcilier avec Amaury, et s'entendre avec lui, au sujet des questions qui les avaient divisés jusque là. Amaury, accouru à la rencontre du comte de Champagne, se désista formellement de son comté et de sa connétablie, et scella avec Henri une paix sincère. Il y eut promesse de mariage entre les trois fils du roi de Chypre, et les trois filles de Henri et d'Isabelle, mais aucune de ses unions ne se réalisa. Le comte de Champagne alla, dans le même voyage, rendre visite au Vieux de la Montagne.

Les Arabes, quoique divisés depuis la mort de Saladin, qui avait expiré en 1193, envahirent de nouveau les terres chrétiennes dès l'expiration des trêves en 1195. En 1197, Malec-Adel alla assiéger Jaffa avec 60,000 hommes. Henri restitua alors cette ville à Amaury de Lusignan, sous condition que les troupes chypriotes viendraient la défendre; mais ce furent des négociations inutiles, car Jaffa succomba, malgré les secours que Henri y expédiait de son côté et qui y arrivèrent trop tard. Henri était à Acre, encore occupé à envoyer sa flotte au secours de la malheureuse ville, lorsque, dans une entrevue avec les délégués pisans, il fit une chute par la fenêtre de son palais et se tua du coup. C'était vers la fin de l'année 1197. De son mariage avec Isabelle, Henri de Champagne avait eu trois filles : Marie, qui mourut non mariée en 1207; Alix, qui épousa successivement le roi Hugues de Chypre, le prince Bohémond IV d'Antioche et Raoul de Soissons; et Philippe, qui épousa un Brienne. Henri fut un souverain pauvre et sans ressources pécuniaires; il vivait au jour le jour, et souvent le matin, dit la chronique, il ne savait pas ce que lui et ses enfants mangeraient le soir.

## AMAURY II

1197-1205

A la mort de Henri de Champagne, sa femme, la princesse Isabelle, se trouva, à vingt-six ans, veuve pour la troisième fois sans avoir été véritablement reine. Les prétendants à sa main furent nombreux; celui qui l'emporta fut le roi de Chypre, Amaury de Lusignan, veuf depuis quelque temps de sa première femme. En 1198, les deux époux furent couronnés, probablement à Tyr, premier siége archiépiscopal du royaume, où, depuis la perte de Jérusalem, on avait décidé, et où il fut ensuite toujours d'usage, jusqu'à la perte complète de la Terre-Sainte, de célébrer l'intronisation royale. Amaury II, devenu roi de Jérusalem par son mariage, ajouta cette vieille couronne à la jeune couronne chypriote. Laissant de côté les faits qui intéressent plus particulièrement le royaume de Chypre, je continuerai à résumer brièvement ici les principaux événements dont celui de Jérusalem fut depuis lors le théâtre; il faudrait plutôt dire : les débris de celui de Jérusalem,

(1) La suite de ce résumé historique du royaume de Jérusalem est, en très-grande partie, empruntée presque textuellement, avec les lignes précédentes, à l'*Histoire de l'île de Chypre*, de M. de Mas Latrie.

car au moment de l'élévation d'Amaury, les chrétiens, refoulés au-delà du Liban, ne possédaient plus, le long de la côte, que trois lisières de terrain isolées, peu profondes, restes des trois anciennes provinces du royaume. Dans la principauté d'Antioche, Laodicée et l'embouchure de l'Oronte appartenaient au sultan d'Alep. Seule, avancée dans l'intérieur des terres, Antioche se maintenait encore. Le domaine royal proprement dit ne comprenait plus, avec les villages qui en dépendaient, que les villes de Jaffe, Césaire, en ruines, Caïphas, Acre, Tyr et Sidon; dans le sud, au-delà de Jaffe et jusqu'à l'Égypte, tout le pays, avec Jérusalem, appartenait au sultan du Kaire. Le comté de Tripoli était complétement séparé du royaume par les ports de Baruth et de Gibelet, occupés par les troupes d'Égypte et de Damas, et au nord du comté, peu après Tortose et Margat, on rentrait en pays sarrasin.

L'administration d'Amaury fut ferme et prudente. Il sut ramener, conserver, les forces éparses du royaume et lui rendre quelques-unes des possessions qu'il avait perdues. L'armée, avec le concours des croisés allemands, reprit d'abord Baruth et Gibelet, et, par ces deux villes importantes, le comté de Tripoli fut géographiquement rattaché aux terres du royaume. Baruth fut donnée en fief au beau-frère du roi, Jean d'Ibelin, frère utérin de la reine Isabelle, le célèbre « vieux sire de Baruth, » sous l'administration duquel cette ville redevint florissante. Les chrétiens allèrent ensuite assiéger le Toron en avant de Tyr, mais la mort de l'empereur Henri VI occasionna le départ des Allemands, dès le 1er février, et Amaury, réduit à ses seules forces, dut lever le siége de cette forteresse et renouveler les trèves avec Malec-Adel. Le roi n'en continua pas moins à résider en Syrie, où il habitait depuis son couronnement; il y attendait impatiemment l'arrivée des guerriers de la quatrième croisade, dont la grande majorité avaient dû se réunir à Venise. Déjà les premiers groupes étaient arrivés en Syrie, et Amaury qui tenait à maintenir scrupuleusement les trèves jusqu'à l'arrivée de la grande armée, avait beaucoup de peine à modérer l'impatience des nouveaux débarqués et ne conservait que difficilement sa position d'attente et d'observation. La guerre éclata malgré lui, mais il ne voulut engager aucune entreprise, et, sans rester inactif, observa strictement la défensive. Les déplorables nouvelles qui lui arrivaient de la croisade, détournée sitôt de son but véritable par l'astuce des Vénitiens, l'annonce de l'attaque et de la prise de Constantinople, l'obligèrent à rester plus que jamais sur ses gardes, puisqu'il ne pouvait plus compter sur les renforts demandés. Une seule fois, en 1204, il put envoyer une flottille piller les rives du Nil. Les croisés, peu nombreux du reste, arrivés les premiers en Syrie rentrèrent déçus dans leur pays ou allèrent à Constantinople, et Amaury, débarrassé de leur gênante présence, conclut avec Malec-Adel une autre trève de cinq ans. Ce fut le dernier acte important de son règne; il ne semble pas qu'il soit jamais retourné en Chypre depuis son mariage avec Isabelle. Au moment où, en paix avec le sultan, il pouvait espérer jouir longtemps de la tranquillité qu'il venait d'assurer au royaume, il mourut presque subitement, le 1er avril 1205, à Acre, en revenant de Caïphas. Cinq enfants, nés de ses deux mariages consécutifs, lui survivaient. Le seul fils que lui eût donné la reine Isabelle, celui qui aurait été son successeur au royaume de Jérusalem, nommé, comme lui, Amaury, était mort deux mois avant son père. Des deux filles de ce même lit, une, Sibylle, fut mariée, vers 1210, à Léon II, roi d'Arménie, et la seconde, Mélissende, en 1218, à Bohémond IV, prince d'Antioche et de Tripoli.

## ISABELLE

1205

La mort d'Amaury II fut le signal de la séparation des deux royaumes d'outre-mer et les deux couronnes réunies sur sa tête par des droits divers furent séparées à sa mort. En Chypre, le nouveau roi fut Hugues, fils d'Amaury et de sa première femme, Eschive d'Ibelin, âgé de dix ans. En Terre-Sainte, la reine Isabelle, héréditairement saisie de la royauté de Jérusalem, qu'elle avait successivement partagée avec ses quatre époux, n'ayant point de fils, se retrouva de nouveau investie seule de la souveraineté, et associa à son pouvoir, en qualité de baile, son frère utérin, Jean Ier d'Ibelin, sire de Baruth, fils de la reine Marie Comnène, et signalé par l'élévation de son caractère. Mais Isabelle mourut presque aussitôt, et la dignité royale de Jérusalem passa alors à l'aînée des quatre filles qui lui survivaient. C'était Marie de Montferrat, âgée de treize ou quatorze ans, communément appelée la *Marquise*, en sa qualité de fille du second mari d'Isabelle, Conrad, marquis de

Montferrat. Elle fut reconnue reine de Jérusalem, et le sire de Baruth conserva en son nom la bailie qui devint une régence ordinaire.

## MARIE DE MONTFERRAT

SEULE DE 1205 A 1210; AVEC JEAN DE BRIENNE DE 1210 A 1212

Le futur mariage de la jeune princesse était chose grave. Jean d'Ibelin, son frère Philippe, également associé au pouvoir, et les barons du royaume convinrent de s'en remettre à ce sujet au roi de France qui, au lieu d'un grand feudataire de la couronne, leur envoya un cadet des seigneurs de Brienne, vassaux des comtes de Champagne ; c'était Jean de Brienne, pauvre et déjà vieux, mais véritable homme de guerre, aussi brave que prudent. Le futur roi demanda un délai de deux ans pour faire ses préparatifs de départ. Il partit enfin avec trois cents chevaliers, emportant les subsides du pape et du roi de France, et mit à la voile en juin 1210, pour débarquer à Acre dans la journée du 13 septembre, au milieu des acclamations des Francs de Terre-Sainte. Le lendemain, il épousa Marie de Montferrat, et fut peu après couronné roi de Jérusalem, à Tyr. Les trêves avec les Sarrasins avaient expiré en 1209, et le pays était, depuis lors, sans cesse en alerte; aussi les faibles ressources dont disposait le nouveau roi ne permirent d'entreprendre aucune opération de longue durée. Malec-Adel le savait si bien qu'il alla établir ses troupes au mont Thabor, à sept ou huit lieues seulement de Saint-Jean d'Acre. Néanmoins il accepta le renouvellement des trêves que lui demandait le roi Jean, et la paix fut conclue, en 1211, pour six ans.

## JEAN DE BRIENNE

RÉGENT POUR SA FILLE YOLANDE. 1212-1225

Ces six années de trève s'écoulèrent sans événements remarquables, sauf la mort de la reine Marie de Montferrat, en 1212, après deux ans de mariage. Elle laissait un seul enfant, Yolande, encore au berceau et future impératrice. Jean de Brienne se remaria presque aussitôt, avant le mois de mai 1214, avec Stéphanie ou Isabelle, fille du roi Léon II d'Arménie. Il continua de gouverner le royaume, plus directement encore qu'au nom de sa femme, en qualité de régent et de tuteur de sa fille Yolande.

A l'automne de 1217, au moment où expiraient les trêves, arrivèrent à Acre les guerriers de la cinquième croisade, sous la conduite du roi André de Hongrie, des ducs d'Autriche et de Bavière, auxquels s'était joint le roi Hugues Ier de Chypre. Leurs troupes, réunies au camp établi près de la ville, formaient un ensemble imposant. Mais l'irrésolution et les résistances secrètes des principaux chefs et surtout des princes occidentaux empêchèrent Jean de Brienne de prendre la direction générale des opérations. On ne sut tirer aucun parti des troupes, tandis qu'elles étaient encore fraîches et bien disposées. Toute la campagne se borna à trois reconnaissances sans résultat sérieux. Dès le mois de février 1218, le roi de Hongrie, découragé et dégoûté, quitta la Syrie pour regagner ses États. Presque en même temps, le roi de Chypre mourait à Tripoli, à l'âge de vingt-trois ans. Ces deux événements malheureux donnèrent cependant plus de liberté à Jean de Brienne, et il lui restait encore des forces assez nombreuses pour entreprendre quelque grande opération militaire. L'expédition d'Égypte fut décidée; on espérait, en s'emparant de la vallée du Nil, et en frappant ainsi l'ennemi au cœur même de sa puissance, pouvoir facilement ensuite rentrer à Jérusalem. Vers la fin du mois de mai 1218, Jean de Brienne, le duc d'Autriche, les trois Ordres de chevalerie et les croisés étrangers, conduits par des chefs aussi illustres que nombreux, abordèrent devant Damiette, la grande place de guerre d'Égypte, que défendait une garnison de 60,000 hommes. Le siége célèbre qui fut l'événement principal de cette malheureuse croisade, commença aussitôt. Il dura dix-sept mois avec les alternatives les plus diverses, que je n'ai pas à raconter ici. La mort de Malec-Adel, arrivée dans l'intervalle, ne fut pas profitable aux croisés, car tous ses fils, entre lesquels il avait partagé son immense empire, se réunirent pour porter secours à leur aîné Malec-Kamel, sultan d'Égypte. Vers la fin de septembre 1219, on vit arriver au camp chrétien le cardinal d'Albano, légat du pape, dont le caractère altier devait être bientôt une des causes principales de la ruine de cette grande expédition.

Dans la nuit du 5 novembre, Damiette, décimée par la peste et la famine, fut prise sans plus de résistance; tout ce qui n'avait pas succombé pendant le siége fut massacré, et la ville conquise fut donnée à perpétuité au roi Jean. Mais celui-ci ne devait pas conserver longtemps cette conquête précieuse si chèrement achetée. On connaît les événements qui suivirent. L'ambition du cardinal d'Albano, sa jalousie contre le roi Jean compromirent bientôt les premiers succès. La rivalité devint telle entre les partisans du prince et du prêtre, que Jean de Brienne se décida à quitter l'Égypte vers la fin de 1220, laissant le champ libre à son intraitable rival. Le vieux roi voulait aller à Sis réclamer la régence de la couronne d'Arménie, en sa qualité de gendre du roi Léon II qui venait de mourir. Mais ses espérances de ce côté ne se réalisèrent point, et il finit par rester en Syrie où il perdit presque en même temps son épouse arménienne et le seul fils qu'elle lui avait donné. Suivant une version, il aurait tué cette princesse « d'une batteure d'éperons » dans un accès de colère. Pendant ce temps, Malec-Moaddem, sultan de Damas et frère de Malec-Kamel, pour opérer une diversion en faveur de ce dernier, avait envahi et traversé la terre d'Outre-Jourdain et assiégeait le Château-Pèlerin.

Prévenu que les croisés d'Égypte, conduits par Pélage et le duc de Bavière, allaient enfin se remettre en marche et attaquer le Kaire, Jean de Brienne, inactif à Acre, prit le parti de retourner en Égypte au mois de juin 1221. Il n'arriva que pour assister à la fin désastreuse de la croisade. L'ennemi, profitant des lenteurs et des divisions de l'armée chrétienne, avait, de toutes parts, repris l'offensive, et, dès le mois de septembre, les Francs, complétement cernés, menacés d'une destruction totale par les eaux du Nil débordé, furent forcés de capituler au nombre de cinquante mille. Jean de Brienne dut conclure avec Malec-Kamel une capitulation déplorable. Damiette fut rendue au soudan, qui accorda en échange une trève de huit années et la liberté des captifs. L'armée chrétienne rentra en Chypre et à Acre, d'où les Occidentaux repartirent pour l'Europe.

Vers 1222, Jean de Brienne quitta la Syrie, qu'il ne devait plus revoir, pour aller supplier le pape Honorius III de prêcher une nouvelle croisade, et pour conférer avec lui sur l'état des affaires d'outre-mer. Il laissait à Saint-Jean d'Acre, comme gouverneur, en son absence, Eudes de Montbéliard. Le Saint-Siége fondait à ce moment les plus grandes espérances sur le jeune empereur d'Allemagne, Frédéric II. D'actives négociations s'engagèrent, et, dès le mois de mars 1222, dans un parlement général tenu à Ferentino, on annonça les fiançailles de Frédéric, veuf depuis peu de sa première femme Constance d'Aragon, avec la petite princesse Yolande ou Isabelle, fille de Jean de Brienne, âgée de onze ans, nubile dans un an, héritière directe de la couronne de Jérusalem, par sa mère Marie de Montferrat, petite-fille d'Amaury de Lusignan.

Les conditions stipulées réservaient au roi Jean le titre et les honneurs de la royauté sa vie durant; de plus, Frédéric s'engageait solennellement à se rendre en Terre-Sainte dans un délai de deux ans, c'est-à-dire avant l'été de 1225, ce qui était d'autant plus possible que la paix de Damiette devait durer jusqu'en 1229. On sait comment le jeune empereur éluda toutes ses promesses et quelle perfide lenteur il mit à remplir tant d'engagements solennels. En attendant, une ambassade alla chercher en Syrie la jeune princesse Yolande; au mois de mars 1225 seulement, elle reçut la couronne de Jérusalem dans la cathédrale de Tyr, et les barons de Syrie lui firent hommage. Des fêtes célébrèrent cet heureux événement et l'alliance auguste qui semblait devoir combler les vœux des chrétiens d'Orient. La nouvelle impératrice-reine partit pour l'Italie. Elle aborda en Calabre, où elle fut reçue par son fiancé et par son père le roi Jean, remarié depuis peu à Bérengère de Castille (1). Frédéric épousa Yolande, le 9 novembre, à Brindes, en présence d'un peuple immense. Il annonça de nouveau, solennellement, son intention irrévocable de partir pour la Terre-Sainte au mois d'août 1227, au plus tard. Le jour même de son mariage, il notifia, en outre, aux barons d'Orient déconcertés, qu'en épousant Isabelle, il entendait recevoir la couronne même et le titre de roi de Jérusalem, et que, par conséquent, on n'eût plus à considérer son beau-père comme roi. Les protestations indignées de Brienne furent inutiles; il dut céder, et remit, la rage au cœur, le sceptre de Terre-Sainte à Frédéric. Abreuvé par lui d'outrages, il dut presque aussitôt se réfugier auprès du pape.

(1) Jean eut, de cette troisième union, plusieurs enfants qui furent appelés *d'Acre*, leur père étant vulgairement connu sous le nom de « *roi d'Acre*. »

## YOLANDE ET FRÉDÉRIC II D'ALLEMAGNE

1225-1228

Les nouvelles d'Italie furent fort mal accueillies en Syrie. Les seigneurs d'Ibelin, oncles de la jeune souveraine et régents en Chypre pour le petit roi Henri Ier, se mirent dès lors à la tête de la résistance, résistance simplement légale au début, contre les prétentions de l'empereur. D'autre part, Thomas d'Aquin, marquis d'Acerra, arriva bientôt à Saint-Jean d'Acre en qualité de baile impérial. Il y déploya aussitôt une extrême activité, cherchant à préparer de son mieux un favorable accueil pour la prochaine venue de son maître. Vers le milieu de 1227, le régent de Chypre, Philippe d'Ibelin, mourut ; son frère Jean, « le vieux sire de Baruth, » fut son unique successeur, et se trouva de fait, dans les deux royaumes, à la tête du parti hostile aux empiétements de Frédéric. Les intérêts de Chypre et de Syrie étaient plus confondus que jamais, depuis que Frédéric réclamait également la régence de Chypre, se fondant sur le prétendu droit de suzeraineté de l'empire germanique sur le petit royaume insulaire.

On en était là, lorsque Frédéric, frappé d'excommunication par le pape lassé de ses lenteurs calculées, se décida enfin à passer en Orient avec les troupes impériales, non sans avoir conclu au préalable, avec Malec-Kamel, devenu également sultan de Damas, une convention secrète, qui devait lui procurer en apparence des résultats brillants sans fatigues réelles. Il s'était encore fait précéder en Syrie par un corps de cinq cents chevaliers, sous les ordres du maréchal Richard Filangieri. Il s'embarqua lui-même avec fort peu de troupes, le 28 juin 1228. Au mois d'avril, il avait perdu, à Adria, sa jeune femme, l'impératrice-reine Isabelle ou Yolande, morte en donnant le jour à un fils qui reçut le nom de Conrad. C'est à cet enfant que revenait désormais, d'après les coutumes d'outre-mer, la couronne de Jérusalem pour laquelle Frédéric n'était plus que simple régent. Quant à Jean de Brienne, qui devint par la suite empereur-régent de Constantinople et mourut en 1237, son histoire n'intéresse plus directement le royaume de Jérusalem.

## FRÉDÉRIC II D'ALLEMAGNE

RÉGENT POUR SON FILS CONRAD. 1228-1243

Frédéric s'arrêta en Chypre. Il y fit un séjour agité, dont il sera parlé à l'histoire de ce royaume. Jean d'Ibelin lui opposa une courageuse résistance, refusant de lui céder la régence et son fief de Baruth. L'empereur aborda à Saint-Jean d'Acre, le 7 septembre, et y fut honorablement reçu par le clergé et les barons. Mais le pape, toujours brouillé avec Frédéric qu'il avait frappé d'interdit, avait défendu aux trois Ordres militaires et au clergé d'obéir à l'excommunié. Le Temple et l'Hôpital firent même publier les bans généraux du royaume « au nom de Dieu et de la chrétienté. » En face de tant de discordes et de tant d'impuissance, la plupart des croisés étrangers, saisis de découragement, s'en retournèrent en Occident. Frédéric, à la tête des contingents impériaux et des Teutoniques restés fidèles, se mit en marche du côté de Jaffa, au mois de novembre; mais, pressé de rentrer en Italie, il entama presque aussitôt des négociations avec Malec-Kamel, dont l'armée était campée vers Gaza, à l'entrée du désert. A force de sollicitations, le sultan finit par signer, le 18 février 1229, le traité célèbre et dérisoire que l'opinion générale en Orient caractérisa bientôt comme il le méritait, du nom de *mauvaise paix*. Malec-Kamel restituait, il est vrai, les trois villes saintes, Jérusalem, Bethléem et Nazareth, et quelques positions avantageuses des rivages et de l'intérieur, Jaffa, Césaire, le Toron et Montfort; mais les musulmans retenaient toute la Syrie ; ils conservaient à Jérusalem leur droit de juridiction et la propriété de la mosquée d'Omar ; le prince d'Antioche, exclu des trêves, était abandonné à la vengeance du sultan. Enfin, par une foule d'autres clauses honteuses ou humiliantes, ce traité mécontenta les chrétiens autant que les musulmans, et le nouveau sultan de Damas, Malec-Djaouad refusa même de le ratifier. Le seul résultat réel de ce pacte fut d'agrandir quelque peu le royaume, sans lui donner plus de force, et de prolonger pour dix années la trêve conclue à Damiette par Jean de Brienne.

L'empereur marcha ensuite rapidement sur Jérusalem et y arriva le 17 mars; le 18, il se proclama lui-même

roi de Jérusalem, au Saint-Sépulcre; il tint cour plénière, et, dès le lendemain, il quitta la ville. Au même moment arrivait l'archevêque de Césarée, pour jeter l'interdit sur la ville sainte, par ordre du patriarche.

Frédéric, rentré à Acre, y vécut quelque temps encore dans une véritable hostilité avec la population ; il nomma baile du royaume, Balian d'Ibelin, sire de Sagète et neveu du régent de Chypre, et, laissant des garnisons impériales à Tyr et à Sagète, il s'embarqua, le 5 mai, au milieu des insultes et des malédictions du peuple, cachant au fond du cœur la profonde rancune qu'il conservait contre le vieux sire de Baruth.

Presque aussitôt après son départ, éclata la célèbre guerre, dite des Lombards, entre les Impériaux ou Lombards (1) d'une part, et le parti national, guidé par Jean d'Ibelin, de l'autre. Cette longue guerre, toute pleine de vicissitudes étranges, qu'ont longuement racontées les chroniqueurs, ensanglanta pendant bien des années les deux royaumes de Chypre et de Jérusalem. Je ne peux en retracer ici les innombrables péripéties. Je rappellerai seulement que les causes premières de cette lutte furent la querelle au sujet de la régence de Chypre, confiée par l'empereur aux ennemis des Ibelin, et la violation des coutumes d'outre-mer par l'empereur et les fonctionnaires laissés par lui en Syrie. — Vers le milieu de l'année 1230, Jean de Brienne, ayant accepté la régence de Constantinople, renonça officiellement à ses prétentions et à son titre de roi de Jérusalem. Frédéric, devenu de ce fait plus libre de ses mouvements, envoya de nouveau en Syrie le maréchal Richard Filangieri, à la tête de forces considérables, pour mieux soutenir ses droits en Terre-Sainte et en Chypre et en finir avec l'opiniâtre résistance des partisans d'Ibelin. Filangieri fut en même temps nommé, en place du sire de Sagète, baile du royaume de Jérusalem, légat impérial et grand justicier en Syrie. La guerre des Lombards, qui s'était bornée jusque là à des rencontres partielles et à des conflits isolés, continua de plus belle, ayant pour théâtre tantôt les campagnes de Chypre, tantôt les côtes de Syrie ou les murailles de Baruth. D'un côté luttaient, pour leurs droits, leurs coutumes et leur indépendance, les divers membres de la puissante famille des Ibelin, la confrérie de Saint-André dont le rôle fut si grand à cette époque, le roi de Chypre et son armée, la commune d'Acre et les populations de Baruth et des autres cités restées chrétiennes; de l'autre, Filangieri, à la tête des impériaux, voulait l'asservissement complet des deux royaumes, et la destruction de ces coutumes dont la violation avait fait éclater la guerre.

La complète défaite des Impériaux à Agridi en Chypre, et la prise de Cérines terminèrent, au mois de mai 1233, la guerre dans cette île, et brisèrent de fait et pour toujours le faible lien de vassalité qui la rattachait politiquement à l'empire d'Allemagne. Quand aux chevaliers et aux bourgeois de Syrie, pour avoir été moins décidés dans l'action, ils avaient encore quelques années difficiles à passer. Les troupes impériales, renfermées dans Tyr avec leurs chefs, s'y maintinrent encore dix ans. Mais déjà l'autorité véritable était aux mains du sire de Baruth et de la commune d'Acre. Dès 1234, les barons de Syrie avaient interrompu tout rapport avec les chefs impériaux, se bornant, du reste, à demander le rétablissement des formes normales du gouvernement, sans vouloir porter aucune atteinte aux droits souverains du jeune Conrad qu'ils regardaient toujours comme leur roi légitime, à condition cependant que, faisant droit aux coutumes, il vint personnellement en Syrie recevoir, à sa majorité, leur serment d'allégeance. Les barons consentaient même à laisser au connétable Eudes de Montbéliard, le rôle secondaire que les événements lui avaient fait, et le titre de baile impérial pour le royaume de Jérusalem, titre qu'à la mort du sire de Sagète, la haute cour d'Acre, ne reconnaissant pas Filangieri, avait conféré à Montbéliard, sur le refus successif de Jean de Césarée et de Jean d'Ibelin de Jaffa. L'intervention pontificale, également tentée, fut impuissante à réconcilier l'empereur avec les barons de Syrie. Ce fut au milieu de ces vives préoccupations, que Jean d'Ibelin mourut d'une chute de cheval, en 1236. Son fils Balian lui succéda comme chef du parti national, et cependant Conrad restait toujours le seigneur incontesté et le roi reconnu de Jérusalem, bien que les ordres de l'empereur, son père et son tuteur, ne fussent plus guère exécutés que dans l'enceinte même de Tyr, où était la garnison lombarde, et peut-être dans celle du château de Jérusalem.

La croisade de Thibaut de Champagne, en 1239 et 1240, ne rapporta aucun avantage aux chrétiens. Une partie considérable de l'armée fut taillée en pièces, près de Gaza, et de nouvelles trêves furent signées avec les musulmans, en septembre 1240. L'arrivée d'autres croisés, sous la conduite de Richard de Cornouailles, ne modifia pas davantage la triste position des Latins d'outre-mer.

(1) C'est ainsi qu'on désignait en Syrie et en Chypre les partisans de Frédéric et les ennemis des Ibelin.

## CONRAD. 1243-1254. — CONRADIN. 1254-1268

### ALIX ET RAOUL DE SOISSONS. 1243-1246. — HENRI Ier DE CHYPRE, HUGUES II, HUGUES III 1246-1268

Conrad atteignit la majorité de quinze ans, le 25 avril 1243. Aussitôt, au lieu de venir en personne, il envoya demander l'hommage aux barons de Syrie, comme roi de Jérusalem. L'autorité de son père cessait du même coup. Le 5 juin, un parlement fut tenu chez l'archevêque de Tyr, à Acre, et le serment fut refusé tant que Conrad ne viendrait pas le recevoir en personne. Il lui fut, en outre, enjoint d'arriver sur-le-champ. En même temps, la reine douairière, Alix de Chypre, qui assistait à la discussion, fut proclamée, suivant la coutume d'Orient, régente, comme plus proche parente présente, et en suite de la requête présentée par elle, en sa qualité d'héritière directe de sa nièce, l'impératrice-reine Yolande, mère du roi Conrad. Alix et son nouveau mari, Raoul de Soissons, furent, en conséquence, déclarés saisis de l'autorité souveraine, bien que toujours sous la réserve expresse des droits de Conrad, pour le cas où le roi se déciderait à venir dans ses domaines d'outre-mer. En réalité, cependant, cette décision entraînait la déchéance de Conrad. Le sire de Baruth et Philippe de Montfort, prince de Tyr et seigneur du Toron, prêtèrent, les premiers, serment à Alix, puis à son mari, et, après eux, les barons, les chevaliers, tous les liges et les bourgeois. Sommation fut faite aux Impériaux de remettre Tyr à la reine. Sur leur refus, Balian d'Ibelin, Jean d'Ibelin d'Arsur, Jean d'Ibelin de Jaffa, allèrent, avec le comte de Soissons, mettre le siége devant la ville. En l'absence du maréchal Richard Filangieri, son frère, Lothaire, commandait la garnison impériale. Le maréchal, qui voulut revenir à son secours, se fit prendre par les Syriens, et, après vingt-huit jours de siége, Tyr capitula (juin ou juillet 1243). Les Impériaux eurent la vie sauve et purent regagner l'Italie. « Enfin, disent les chroniques, cette venimeuse plante des Lombards fut déracinée à jamais du pays d'outre-mer; et ceux de la maison d'Ibelin gouvernèrent dès lors, en paix, le royaume de Jérusalem. » L'empereur Frédéric et le roi Conrad ne tentèrent plus rien pour la revendication de leurs droits dans le Levant; Conrad ne fut plus que le roi purement nominal de Jérusalem. C'est ainsi que ces longs troubles, connus sous le nom de guerre des Lombards, prirent fin, après quinze ans de durée.

Alix de Champagne, la régente, se vit bientôt abandonnée par son mari, Raoul de Soissons, qui, dégoûté des exigences croissantes des liges et de la commune d'Acre, se décida, dès l'année 1243, à rentrer en France, où il se remaria après la mort de sa femme. Alix continua à exercer nominalement la régence; mais les véritables chefs de fait furent de plus en plus les membres de la puissante famille des Ibelin.

Aux années d'agitation intérieure paraissaient avoir succédé quelques jours plus calmes; mais, dès l'année suivante, en 1244, la terrible invasion des Kharismiens força les Francs à évacuer pour la dernière fois Jérusalem, qui fut affreusement saccagée. Des six mille chrétiens qui s'enfuirent de la malheureuse cité, trois cents à peine arrivèrent sains et saufs à Jaffa. Au mois d'octobre, les forces chrétiennes de Syrie, alliées à celles du prince de Damas, furent de nouveau complétement défaites dans la plaine de Gaza, par les Kharismiens, alliés au soudan d'Égypte, Malec-Salah.

En 1246, la régente Alix mourut. Elle n'avait pas eu d'enfants de son mariage avec Raoul de Soissons. Aussitôt, la cour d'Acre assemblée reconnut le roi de Chypre, Henri de Lusignan, pour le plus proche parent du roi absent Conrad, et le saisit de l'autorité, les droits de Conrad étant toujours réservés, au cas où il consentirait enfin à paraître en Syrie. Henri de Lusignan se fit représenter par un baile de Terre-Sainte, résidant à Saint-Jean d'Acre, et ajouta, dès lors, à son premier titre de roi de Chypre, celui de *seigneur du royaume de Jérusalem*. Ce titre fut également porté par son fils et successeur, Hugues II. Enfin, en 1268, Hugues III, second successeur de Henri, consacra l'union des deux couronnes, quand la cour d'Acre, après avoir tenu en suspens pendant plus de vingt-cinq ans l'effet de la constitution d'outre-mer, par égard pour les droits de la famille d'Isabelle, dernière reine héréditaire de Jérusalem, et après avoir vainement sollicité la présence de Conrad, se fut décidée, quatorze ans après la mort de ce prince (1254), et aussitôt après celle de son fils et unique héritier, Conradin, décapité le 29 octobre 1268, à donner à ce même Hugues III l'investiture définitive de la couronne de Jérusalem. Conradin étant mort, le pape accorda son consentement à cet acte, et le vainqueur du jeune prince, Charles d'Anjou, qui se posait en héritier universel des

Hohenstaufen, n'ayant point osé protester, la solennité fut fixée à l'année suivante. En conséquence, le 24 septembre 1269, Hugues III, roi de Chypre, et jusque là seulement *seigneur du royaume de Terre-Sainte*, en fut couronné roi. A cette date, cesse réellement l'histoire particulière du royaume de Terre-Sainte, dont les débris ne sont plus qu'une partie du royaume de Chypre; mais on peut dire que, dès la mort de la régente Alix, en 1246, il en était déjà ainsi de fait. Les destinées des deux royaumes furent, depuis cette date, si étroitement unies, qu'elles ne peuvent être traitées séparément, du moins dans un aussi bref résumé; en conséquence, pour la fin de l'histoire du royaume de Jérusalem, depuis 1246 jusqu'à la prise de Saint-Jean d'Acre, en 1291, date dernière de l'occupation chrétienne en Syrie, je renvoie au chapitre même des rois de Chypre.

Nous ne possédons aucun document contemporain se rapportant au monnayage des rois de Jérusalem ou à leurs ateliers monétaires, dont le principal devait évidemment être installé à Jérusalem. Il y eut également des ateliers royaux, pendant un certain temps, à Tyr et à Saint-Jean d'Acre.

Les *Assises* contiennent un très-petit nombre de passages relatifs à la monnaie. L'un énumère, on le sait, les baronnies qui jouissaient du droit de *coin* (1); en tête de cette liste, figure *le roi*. Un second passage, relatif aux peines édictées contre ceux qui battraient monnaie, concerne uniquement le royaume de Chypre, où l'autorité royale était seule investie du droit de monnayage.

De toutes les séries monétaires de l'Orient latin, celle des rois mêmes de Jérusalem, qui est bien une des plus intéressantes, est peut-être aussi la plus pauvre. Elle s'est à peine enrichie de quelques pièces nouvelles depuis le travail de M. de Saulcy. C'est à peine si quelques deniers, quelques oboles, aux noms des Amaury, des Baudouin ou des Jean de Brienne, viennent nous parler encore de tant de rois glorieux, de tant de princes et de princesses qui, pendant près de deux siècles, portèrent à Jérusalem, et plus tard, à Tyr ou à Saint-Jean d'Acre, le titre royal de Terre-Sainte. On ne connaît aucune monnaie du premier et du plus grand peut-être de ces barons de la première baronnie chrétienne, de Godefroy de Bouillon, et l'on n'en retrouvera très-vraisemblablement jamais. Il est peu probable que le pieux guerrier qui poussa l'humilité jusqu'à refuser de recevoir la couronne royale dans la ville où le Sauveur avait été crucifié et couronné d'épines, ait eu cette autre vanité de faire frapper, à son effigie, des monnaies, et d'y faire inscrire le titre qu'il ne voulait point porter. L'hostilité du clergé, qui se refusait à reconnaître en lui autre chose que le vicaire du Saint-Sépulcre, fut peut-être la cause principale de cette décision. Du reste, Godefroy, eût-il voulu frapper monnaie, qu'il aurait eu quelque peine à réaliser ce désir; on sait qu'il mourut avant qu'une année se fût écoulée depuis l'entrée à Jérusalem des guerriers de la première croisade.

On ne connaît également encore aucune monnaie, ni de Foulques d'Anjou, ce roi chevaleresque qui périt si tragiquement, ni du brillant Conrad de Montferrat, qui a bien certainement frappé monnaie à Tyr (2), ni de sa veuve, la reine Isabelle, qui survécut à quatre maris, ni de sa fille, la marquise Marie. On ne connaît pas davantage de monnaies frappées spécialement pour le royaume de Terre-Sainte par Frédéric II d'Allemagne, à son nom ou à celui de sa femme, l'impératrice-reine Yolande ou Isabelle, ni par son fils Conrad, le roi titulaire, ou par les régents successifs et divers qui détinrent le pouvoir en Syrie à cette époque, les deux Ibelin, la reine Alix et son époux Raoul de

(1) Haute cour, chap, CCLXX.

(2) Il existe bien au cabinet I. et R. de Vienne, une petite pièce de billon. à la légende *Conradus rex Ierusalem*, qui est classée à *Conrad de Montferrat*, roi de Jérusalem. Je crois que c'est plutôt une monnaie frappée en Italie au nom de Conrad de Hohenstaufen.

Soissons. Il est bien probable que la plupart de ces personnages royaux et princiers ont fait frapper monnaie, soit à Jérusalem, soit plus tard à Tyr et à Saint-Jean d'Acre; un jour où l'autre, on retrouvera certainement ces monuments si précieux; mais il faut croire, en tous cas, qu'ils seront toujours d'une rareté excessive. Quant aux Baudouin et aux Amaury eux-mêmes, on ne connaît à chacun de ces noms, aujourd'hui comme à l'époque où écrivait M. de Saulcy, qu'un seul type monétaire, et il est difficile de décider si chaque type a été employé par un seul des deux Amaury, par un seul des cinq Baudouin, ou bien par tous ou plusieurs de ces princes également.

Ainsi que je l'ai dit à la page 6, les monnaies du royaume de Jérusalem, même les plus anciennes, présentent toutes des légendes latines; celles qui portent les noms des Amaury et des Baudouin se retrouvent plus communément en Syrie; les autres sont d'une excessive rareté. Toutes sont également intéressantes, parce qu'on y voit figurés, grossièrement, il est vrai, mais avec certains détails d'exactitude naïve, les principaux monuments qui faisaient, à l'époque des croisades, la gloire ou la force de la ville sainte, capitale du royaume chevaleresque d'outre-mer.

## AMAURY Ier

AMALRICVS·REX°, entre deux grènetis. Croix pattée, cantonnée d'annelets ou de besants aux deuxième et troisième cantons.

℟ + DE IERVSALEM, entre deux grènetis. Le Saint-Sépulcre.

Denier de bon billon. 0gr.90 en moyenne. *Gravée*, pl. III, 19.

Plusieurs coins différents.

M. de Saulcy (1) décrit une pièce analogue du cabinet Fürstenberg, qui serait de cuivre pur et fort épaisse. Serait-ce un piéfort? Quant à l'autre pièce figurée par M. de Saulcy (pl. IX, 6), c'est un denier ordinaire sur lequel, le point ou annelet final de la légende du droit ayant disparu, la dernière lettre X du mot REX a été prise pour une croix, ce qui fait + AMALRICVS · RE. J'ai examiné plus de deux cents de ces deniers, et, sur tous, j'ai lu REX et non RE. Sur une variété de ma collection, il y a REX ⁝ .

AMALRICVS REX°, entre deux grènetis. Même type.

℟ + DE IERVSALEM, entre deux grènetis. Même type.

Obole de bon billon. 0gr.40. *Gravée*, pl. III, 20.

L'obole d'Amaury est infiniment plus rare que le denier.

M. de Saulcy avait attribué ces pièces signées Amaury au second prince de ce nom, se fondant sur leur grande ressemblance avec celles de Jean de Brienne, qui régna en Terre-Sainte si peu de temps après Amaury II, et dont les monnaies portent une représentation absolument identique du Saint-Sépulcre. Plus tard, M. de Vogüé (2), en publiant un sceau du roi Amaury Ier, sur lequel figure le même édifice couronné par un tronc de cône ouvert supérieurement, a démontré que le Saint-Sépulcre était déjà représenté sous cette forme conventionnelle à l'époque de Baudouin III (3). Il n'est donc plus possible de s'appuyer sur cette ressemblance spéciale avec une monnaie de Jean de Brienne frappée au même type, pour classer plutôt à l'époque d'Amaury II, les pièces décrites plus haut, alors surtout que des raisons sérieuses militent en faveur de leur attribution à Amaury Ier. Et d'abord, les deniers signés *Amalricus* sont de très-bon billon, parfois même d'argent presque pur, et fort bien monnayés; les pièces du roi Amaury II, frappées à une époque d'extrême pénurie, alors que le royaume de Jérusalem semblait être à la dernière extrémité, devaient être, au contraire, comme le dit fort bien M. de Vogüé, d'argent très-mélangé ou de cuivre presque pur. Nous en avons un exemple frappant dans les deniers, tant hiéro-

(1) SAULCY, *Numismatique des croisades*, p. 70, pl. IX, 7.

(2) *R. n.*, 1864, p. 278.

(3) Voyez le sceau de Baudouin III, appendu à une charte de 1150, dans PAOLI, *Codice diplomatico*, pl. II, 17.

solymitains que chypriotes, du propre frère et prédécesseur d'Amaury II, de Guy de Lusignan, qui sont du plus détestable billon. Mais il est une raison plus importante qui s'oppose à l'attribution de ces pièces à Amaury II. En effet, ce prince, seigneur de Chypre depuis 1194, en avait été couronné roi dès 1196, avant d'être également appelé au trône de Jérusalem. Sur ses monnaies, il n'aurait certainement pas omis son double titre royal, et les deniers et oboles en question ne portent que le seul titre de roi de Jérusalem. Il faudrait donc admettre : 1°, qu'Amaury, à l'inverse de tous ses successeurs, aurait fait frapper deux monnaies différentes, l'une pour son royaume de Chypre, et l'autre pour les débris de son royaume, plus titulaire que réel, de Jérusalem, supposition déjà fort improbable; 2°, que ce seraient précisément les monnaies frappées pour ce royaume réduit à si peu de chose, qui se retrouveraient en si grande abondance — car ces deniers sont peut-être les plus communes de toutes les pièces des princes croisés — tandis que celles frappées pour le royaume bien plus important de Chypre auraient totalement disparu. On sait, en effet, que jusqu'ici il n'a encore été retrouvé aucune monnaie frappée par Amaury II, comme roi de Chypre.

Je me rallie entièrement à l'opinion émise par M. de Vogüé, — opinion que j'ai résumée dans les lignes qui précèdent, — et je crois qu'il faut attribuer les pièces signées *Amalricus*, sur lesquelles figure le Saint-Sépulcre, au roi Amaury Ier. « Si l'effigie de ce monument célèbre entre tous reparaît, quarante ans plus tard, sous une forme absolument identique, sur la monnaie de Jean de Brienne, c'est que ce type conventionnel déjà ancien, comme nous le prouve le sceau du roi Baudouin III, s'était perpétué à travers les ans sur les monnaies et les sceaux des souverains de Jérusalem, nouvel exemple de cette immobilité du type conventionnel adopté par certains ateliers monétaires ou certaines lignées de princes, et dont la numismatique du moyen âge nous fournit des preuves si fréquentes. »

Quant à l'identification avec le Saint-Sépulcre du monument figuré, tant sur les monnaies d'Amaury Ier et de Jean de Brienne que sur les sceaux des divers rois de Jérusalem, il ne peut subsister de doutes à cet égard, après les belles recherches de M. de Vogüé sur les monuments religieux de Terre-Sainte. « Il est impossible, dit le savant académicien, de ne pas reconnaître la rotonde du Saint-Sépulcre dans cet édifice circulaire, supporté par une série continue d'arcades, couvert par un toit conique dont les poutres de la charpente vont aboutir à un cercle ouvert; c'est bien là la célèbre rotonde, du moins telle qu'elle existait avant le grand incendie de 1808, avec son rang d'arcades soutenues par des colonnes, sa galerie supérieure et sa couverture en bois ouverte au centre. « En cele endroit, » dit le *Pèlerin du XIIe siècle* (1), « là où li monumens (le Saint-Sépulcre) estoit, estoit li moutiers tous roons, et si estoit ouvres par dessure, sans couvertures. » Outre cette mention succincte, dont l'intérêt est d'être contemporaine des médailles dont nous nous occupons, il existe, dans les nombreuses relations de voyage, écrites du XIIe au XVIIIe siècle, des descriptions bien connues de tous, et qui ne laissent aucun doute sur la forme primitive du monument fameux, dont la forme générale et les éléments principaux sont reproduits sur les pièces d'Amaury Ier et du roi Jean, autant que le permettaient l'exiguité du champ et l'inhabileté des artistes.

On retrouve très-fréquemment en Syrie des deniers signés *Amalricus*, qui, bien que portant absolument les mêmes types, diffèrent essentiellement du denier ordinaire. Autant celui-ci est beau, soigneusement monnayé et de bon argent, autant ces pièces sont mal frappées et de mauvais billon. Le coin est identiquement le même, mais le flaon est si mince et irrégulier que le type n'apparaît, le plus souvent, qu'incomplet et indistinct. Souvent l'empreinte d'une face se distingue en creux sur la face opposée. Quelques-unes de ces pièces ont presque la mincenr d'une feuille de papier. Irrégulièrement circulaires, elles ont toutes une dimension moindre que le denier type. Leur poids est très-inférieur, et pourtant ce ne peuvent être les oboles de ce denier, car l'obole type, nous l'avons vu, existe avec des types de dimensions réduites, tandis qu'ici les types sont exactement de même grandeur que ceux du

(1) L'auteur anonyme de la *Citez de Jérusalem. Recueil des Historiens des croisades. Hist. occid.*, t. II, p. 494.

denier. J'ignore quelle peut être l'origine de ces monnaies. Sont-ce là des produits du faux monnayage de quelque atelier inconnu? Ou bien, *ne seraient-ce pas bien plutôt les deniers frappés sous le règne d'Amaury II, à une époque de décadence et de détresse financière?* On se serait servi des coins anciens, mais en les appliquant sur des flaons diminués de taille, de poids et d'épaisseur, en rapport avec la dépréciation monétaire de l'époque. Les beaux deniers, régulièrement frappés et de bon poids, seraient ceux d'Amaury Ier; les deniers réduits de taille, mal frappés par suite de la minceur même du flaon, seraient ceux d'Amaury II, et ainsi se trouverait expliquée, par le fait de l'emploi économique de coins anciens, l'absence absolue des deniers particuliers à ce prince, frappés tant en Chypre qu'en Syrie. La comparaison entre un certain nombre de deniers du premier genre, et quelques-unes de ces pièces de mauvaise fabrique, est de nature à convaincre les plus incrédules. Il est impossible que des pièces aussi dissemblables soient contemporaines, et qu'elles n'aient pas été frappées dans des circonstances fort différentes. L'objection tirée du double titre royal que portait Amaury II, objection que j'ai fait valoir plus haut, ne pourrait avoir d'importance dans ce cas spécial. En effet, la raison d'économie prime ici sur toutes les autres, et Amaury II, qui aurait certainement fait allusion à son double titre royal de Chypre et de Jérusalem, au cas où il aurait frappé des pièces de type nouveau, a fort bien pu omettre ce détail important, pour se servir des coins déjà mis en usage sous le règne d'Amaury Ier.

## BAUDOUIN II, BAUDOUIN III ET BAUDOUIN IV

BALDVINVS REX, entre deux grènetis. Croix pattée.

℟ + DE IERVSALEM, entre deux grènetis. La Tour-David.

Denier de billon. 0 gr. 90 en moyenne. *Gravée*, pl. III, 21 et 22.

Mêmes types et mêmes légendes du droit et du revers.

Obole de billon. 0 gr. 40. *Gravée*, pl. III, 24.

L'obole est infiniment plus rare que le denier qui est, aujourd'hui, assez commun dans les collections. Ces pièces sont généralement d'un bon travail. Il existe du denier de nombreux coins différents, sur lesquels le dessin de la Tour-David varie d'une manière sensible. Parfois ce monument est terminé supérieurement et de chaque côté par un annelet qui rappelle peut-être la guette ou le pennon de la Tour-David du sceau d'Amaury Ier, publié par M. de Vogüé, dans la *Revue numismatique* de 1864 (1). Le module de ces deniers présente aussi d'assez grandes différences. Parfois, mais rarement, la légende du droit se termine par RE⁰, au lieu de REX; quelquefois aussi, on trouve au revers la variante D'IERVSALEM. La plupart des lettres de la légende du droit et du revers sont ornées d'annelets dont le nombre et la disposition, évidemment en rapport avec la succession des émissions, varient d'un coin à un autre. L'X est en particulier constamment orné d'annelets qui le défigurent entièrement. Il en est presque toujours de même des D, des A, des B, des M, des N. Souvent, il existe un point secret après l'I de Jérusalem, etc., etc. Quelques-uns de ces deniers sont d'un style moins bon et presque barbare; voyez l'exemplaire gravé au n° 22 de la planche III.

Ces pièces des Baudouin sont parfois d'argent presque pur; d'autres, probablement frappées à une époque postérieure, présentent une très-notable proportion de cuivre.

L'obole porte REX comme le denier, et non point RE°°, comme le croyait M. de Vogüé, qui a le premier décrit cette monnaie dans la *Revue numismatique* de 1864, prenant pour trois annelets isolés trois des quatre annelets qui terminent les quatre branches de l'X.

La comparaison avec la petite monnaie dont je vais parler à la page suivante, et qui porte le nom et l'effigie de la Tour-David, démontre, au premier coup d'œil, que l'édifice gravé sur toutes ces pièces

(1) *R. n.*, 1864, p. 278, pl. XIII, 1.

signées *Balduinus*, est bien toujours ce même monument qui joua un si grand rôle dans l'histoire de la Jérusalem latine, dont il était le donjon et la meilleure défense.

« Les types et la fabrique de ces pièces, dit M. de Saulcy, sont assez voisins de ceux du roi Guy que nous allons bientôt décrire, pour qu'il soit vraisemblable de les attribuer à une époque plutôt rapprochée de ce dernier règne. Il est donc naturel de les classer aux deux derniers Baudouin, prédécesseurs immédiats du roi Guy : Baudouin IV et Baudouin V, d'autant que le style et le titre de ces monnaies concordent parfaitement avec l'époque du règne de ces deux princes et avec les types monétaires des autres barons latins de Syrie contemporains (1). Or, Baudouin V mourut en bas âge, après quelques mois de règne seulement, sous la régence du comte de Tripoli. Il est plus que probable qu'aucune monnaie nouvelle n'a été frappée sous un règne aussi court, et s'il en eût été autrement, ces monnaies eussent plutôt porté le nom du régent, ou du moins auraient été anonymes, suivant l'usage constant des principautés de Syrie pendant la minorité des princes. Il est donc plus raisonnable d'attribuer les deniers décrits ci-dessus à Baudouin IV, dont le règne dura douze ans. »

Je ne partage pas entièrement l'opinion émise par M. de Saulcy. Le style, la fabrication relativement fort bonne de ces deniers et de ces oboles, leur titre même, empêchent-ils réellement de les attribuer à un des premiers Baudouin, à Baudouin III du moins. Comment admettre que les trois premiers princes de ce nom, lesquels ont occupé le trône de Jérusalem, de 1100 à 1162, sauf les treize années de règne du roi Foulques, n'aient pas frappé une seule monnaie, tandis que tant de deniers auraient été émis par le seul Baudouin IV. Je serais infiniment plus tenté de croire qu'un des premiers Baudouin ayant adopté pour sa monnaie l'image de la Tour-David, ce type se serait transmis immuable, avec les mêmes légendes, sur les pièces de ses successeurs homonymes. Nous aurions ainsi sous les yeux, non pas les deniers d'un seul et unique Baudouin, mais bien des monnaies de différents règnes, appartenant aux émissions successives de deux ou peut-être de trois des rois de Jérusalem de ce nom. Je pencherais plus volontiers pour Baudouin II et Baudouin III. En tous cas, la beauté de la fabrique et la bonté relative du métal indiquent plutôt une époque ancienne. Comme pour les pièces d'Amaury Ier, l'uniformité du type n'indique point nécessairement une même époque, puisque nous savons que certains de ces types, devenus traditionnels, se sont transmis immuables durant une longue série d'années.

J'ai reçu dernièrement de Beyrouth un très-curieux denier inédit signé *Balduinus*. Il porte les mêmes types que les deniers ordinaires, mais les légendes sont rétrogrades et quelque peu incorrectes, ainsi : BALDVINSREX et DEIEVSALEM. Ce denier est de fort mauvais billon. Je l'ai fait graver au n° 23 de la planche III.

## GUY DE LUSIGNAN

+ REX GVIDO D, entre deux grènetis. Tête barbue du roi, vue de face, encadrée d'une chevelure fortement bouclée et portant une couronne de forme spéciale, avec pendeloques retombant sur les tempes. De chaque côté de la tête, un besant.

℟ + E IERVSALEM. [L'M est oncial.] La coupole du Temple.

Denier de fort mauvais billon ou de cuivre presque pur. Plusieurs coins différents. 0gr.90 à 1gr. *Gravée*, pl. III, 25, d'après un superbe exemplaire de la collection Lambros.

Sur ces deniers, qui sont d'une rareté excessive, la légende, on le voit, se continue du droit au revers.

Depuis le travail de M. de Saulcy, il n'a pas été découvert d'autres monnaies frappées par Guy de Lusignan, comme roi de Jérusalem. Nous verrons, par contre, au chapitre des rois de Chypre, qu'on a retrouvé de nombreux deniers frappés par ce prince pour ses nouvelles possessions chypriotes, après qu'il eut renoncé à la couronne de Terre-Sainte.

(1) Voyez, par exemple, les deniers de Renaud de Sidon et ceux de Jean d'Ibelin, seigneur de Baruth.

Le type du revers des deniers hiérosolymitains du roi Guy, bien qu'il soit aussi très-grossièrement figuré, est cependant aussi fort reconnaissable. C'est un édifice circulaire, percé de larges fenêtres, recouvert d'une ample coupole ou calotte hémisphérique. Dans cette représentation bien distincte de celle du Saint-Sépulcre, M. de Vogüé a retrouvé la figure de la grande et célèbre mosquée d'Omar (*Qobbet-es-Sakhrah, Dôme de la Roche*) (1). « Cette mosquée, qui, pour la plupart des naïfs soldats de la Croix, était le Temple même des Juifs, fut transformée par les croisés en église et donnée à l'Ordre du Temple; pendant toute la durée du royaume de Jérusalem, cette grande coupole s'appela le *Templum Domini*. Dans le traité conclu, en 1229, entre Frédéric II et le sultan Malec-Kamel, qui restituait la ville sainte aux chrétiens, il est dit que l'empereur ne pourra toucher au *Templum Domini*, et que les musulmans y conserveront le libre exercice de leur culte. Alors, comme aujourd'hui, cet édifice, *là où li frères du temple manoient*, était composé d'une rotonde surmontée par une coupole. C'est lui que le graveur a voulu représenter sur les monnaies de Guy, choisissant pour type la représentation du monument qu'illustrait la présence des plus valeureux défenseurs de Jérusalem. Cette même rotonde à coupole figure, on le sait, sur des sceaux de l'Ordre du Temple du XII^e siècle (2), et elle y désigne cette même mosquée, devenue une des principales possessions des chevaliers dans la ville sainte. »

Presque aussitôt après la grande déroute de Tibériade, pendant la captivité du roi Guy et de presque toute sa noblesse, l'armée victorieuse de Saladin alla mettre le siége devant Jérusalem. « Dans cette grande détresse, dit le chroniqueur Ernoul, on dépouilla les églises, et le peuple, effrayé de l'approche de Saladin, vit sans scandale convertir en monnaie le métal précieux qui couvrait la chapelle du Saint-Sépulcre (3). » Ce fait de l'émission d'un numéraire de nécessité durant le siége de Jérusalem est bien curieux au point de vue de la numismatique de Terre-Sainte; il nous explique peut-être l'origine d'une des plus curieuses monnaies frappées à Jérusalem, monnaie qui a été publiée pour la première fois par Cousinéry; il s'agit de la célèbre et si rare petite pièce de cuivre qui porte le nom et l'effigie de la Tour-David, et dont voici la description :

T·V·R·R·I·S·, entre deux grènetis. La Tour-David surmontée de ses deux guettes, accostée de deux besants.

℟ + ·D·A·V·I·T·, entre deux grènetis. Étoile à huit rais.

Cuivre pur. 0gr.75. *Gravée*, pl. III, 26, d'après un exemplaire de ma collection.

Sur l'exemplaire qui est conservé au Cabinet des médailles, l'S de *Turris* est très-visiblement retourné. Sur les deux exemplaires de ma collection, cette lettre est disposée régulièrement. Il en est de même sur celui dont le P. Norbert a donné la description dans son *Catalogue des monnaies des princes croisés appartenant au Séminaire écossais de Vienne*.

Le comte de Vogüé a également publié (4) une variété de cette petite pièce, variété sur laquelle l'S est aussi en position normale, mais que M. de Vogüé croyait nouvelle, à cause de l'orthographe française DAVIT, comparée à celle de la version de Cousinéry et de M. de Saulcy qui lisaient DAVID sur l'exemplaire aujourd'hui déposé au Cabinet des médailles. Après un examen attentif, je me suis assuré que, sur ce dernier exemplaire, la dernière lettre, presque effacée, est bien aussi un T et non un D. Il en est de même sur tous les exemplaires que j'ai eus entre les mains. DAVIT est donc la seule lecture vraie.

M. de Saulcy, s'appuyant, en premier lieu, sur l'absence de tout nom royal, absence qui indique, au premier abord, soit une minorité, soit une vacance, et est, en tous cas, l'indice de quelque circons-

(1) VOGÜÉ, *R. n.*, 1856, p. 128 et suivantes.
(2) PAOLI, *Codice diplomatico*, t. II, pl. VII.
(3) ERNOUL, *éd. Mas Latrie*, p. 176, et *Rec. des Hist. des croisades*, t. II des *Hist. occid.*, p. 70.
(4) *R. n.*, 1864, p. 277, pl. XIII, 2.

tance particulière, en second lieu, sur la ressemblance de cette monnaie avec celles du comté de Tripoli et de la seigneurie de Sagète, contemporaines du grand désastre de Tibériade, M. de Saulcy, dis-je, a cru pouvoir établir une relation étroite entre le passage d'Ernoul et le petit denier de la Tour-David. En effet, ce denier a bien été frappé à Jérusalem, puisqu'il porte le nom et l'effigie du célèbre donjon de la ville sainte; en outre, il a été frappé dans des circonstances exceptionnelles, ce qu'indique, comme je viens de le dire, l'absence de tout nom de roi, et du titre royal même. Puis donc que son style s'accorde avec les dernières années du XII^e siècle, on peut fort bien y voir une véritable monnaie de nécessité, frappée, en 1187, par les défenseurs de la ville sainte à l'approche de l'armée de Saladin.

On sait que la Tour-David, qui portait déjà ce nom au moyen âge, est encore debout aujourd'hui. Les assises inférieures de cet édifice, bien connu des pèlerins et des voyageurs, sont contemporaines des rois de Juda; elles constituent un massif antique sans aucun vide intérieur, que M. de Saulcy croit être la base de la vieille tour Phasaël, décrite par Josèphe, une de ces trois tours qui furent considérées comme des merveilles par Titus lui-même, et qui, lors de la destruction de la Jérusalem judaïque, furent respectées par ordre exprès de ce prince. Au moyen âge, la Tour-David faisait partie de la citadelle, dont elle constituait le donjon; c'était là que résidait le vicomte, qui était en même temps le châtelain de la ville sainte, premier magistrat militaire et municipal préposé à la garde de la capitale. Les chrétiens de Jérusalem, privés de leur roi et de la majorité de leurs frères d'armes, abandonnés à leurs propres forces, entourés d'ennemis innombrables, furent naturellement conduits à graver sur leurs monnaies la Tour-David, leur dernier espoir, le donjon séculaire bâti sur les restes de cette tour Phasaël, qui avait vu les révoltes des Juifs contre Titus et leur courageuse résistance, et qui devait, cette fois encore, protéger la capitale contre l'effort des Sarrasins. Balian d'Ibelin, châtelain et gouverneur de Jérusalem, livré à lui-même, a fort bien pu, dit M. de Saulcy (1), ne mentionner, sur les monnaies dont il ordonnait l'émission, que le nom de la sainte forteresse qu'il était chargé de défendre.

Dans un catalogue de vente publié à Vienne, en 1869 (2), se trouve, sous le n° 4020, la description d'une pièce fort curieuse. C'est une de ces petites monnaies de la Tour-David qui a été frappée sur un coin plus ancien, où l'on déchiffre encore sur une des faces les lettres ERIT au-dessous de la légende T · V · R · R · I · S · Le catalogue ajoute que d'autres traces du premier coin sont encore visibles et que, sur cette même face, on voit une *porte*. Cette *porte* est-elle la Tour-David, ou bien la *porte* fortifiée des petites pièces de Béryte *de B*(ERIT)*O;* car le premier type, — ce reste de légende nous l'apprend, — appartient certainement aux seigneurs de Baruth. J'ignore où a passé cette pièce intéressante, dont je ne possède même pas le dessin. Si elle est exactement décrite, il faudrait attribuer les petites pièces anonymes de Baruth à une époque plus ancienne qu'on ne le fait ordinairement, ou bien, au contraire, renoncer à voir dans la petite pièce de la Tour-David une monnaie obsidionale de l'année 1187.

Ainsi que le dit fort bien M. de Vogüé, la forme française du mot *Davit*, sur cette monnaie, témoigne une fois de plus de la prédominance de l'esprit français dans tout ce qui se rapporte aux croisades.

Voici encore une monnaie anonyme du royaume de Jérusalem, fort énigmatique et des plus curieuses. Elle a été publiée pour la première fois par M. de Saulcy (3), mais sans note explicative, la pièce lui étant parvenue après l'impression de son volume. Depuis lors, M. de Vogüé, ayant trouvé un deuxième exemplaire de cette si rare monnaie, en a proposé une explication ingénieuse dans la *Revue numismatique* de 1865 (4). Je me borne à reproduire textuellement les lignes écrites à ce sujet par le savant académicien.

(1) SAULCY, *Numism. des croisades*, p 69.
(2) *Antike und Kreuzfahrer-Münzen eines General-Consuls im Oriente*. Vienne, 1869.
(3) SAULCY, *Numismatique des croisades*, pl. XIX, 6.
(4) *R. n.*, 1865, p. 297, pl. XIII, 4.

MONETA REGIS, entre deux grènetis. Croix à double traverse accostée d'un *alpha* et d'un *oméga*.

℟ + REX IERL'M, entre deux grènetis. Croix pattée.

Denier de billon. 0gr.90 environ. *Cabinet des médailles. Cabinet Fürstenberg. Collection de Vogüé*, etc. *Gravée*, pl. III, 27.

« En l'absence de tout nom propre, dit M. de Vogüé, les considérations tirées du style et de l'exécution sont les seules qui puissent nous guider pour l'attribution de cette pièce si rare. Au premier abord, l'aspect du droit fait penser aux premières années du XIIe siècle; mais la comparaison du revers avec celui des deniers de Philippe-Auguste ne permet guère de faire remonter au-delà du règne de ce prince la date de notre monnaie; c'est du moins l'avis de M. de Longpérier, dont chacun connaît l'autorité en pareille matière. Or, quelles sont, à la fin du XIIe siècle, les circonstances historiques qui ont pu amener l'émission de monnaies anonymes? Ce n'est pas la régence de Raymond II de Tripoli, pendant la minorité de Baudouin V (1186), car nous savons que l'usage d'outre-mer était de mettre le nom des régents sur la monnaie; il faut chercher ailleurs. Or, l'histoire de la troisième croisade nous met au fait des divisions qui agitèrent à cette époque le royaume de Jérusalem et nous montre une période pendant laquelle la royauté resta indécise entre les deux beaux-frères, Guy de Lusignan et Conrad de Montferrat, une moitié de la nation tenant pour chacun d'eux. Il y eut alors deux royautés et deux cours, l'une dans les murs de Tyr, celle de Conrad; l'autre, dans le camp devant Acre, seul territoire de Guy de Lusignan. Sur ces entrefaites, arrivèrent Richard Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste, amenant leurs armées au secours des chrétiens d'outre-mer. Guy s'étant empressé de les prendre pour juges du différend, les rois alliés, sans se prononcer sur le fond même du débat, décidèrent que provisoirement aucun des deux compétiteurs ne jouirait des priviléges royaux, et que les Ordres militaires du Temple et de l'Hôpital seraient chargés de percevoir les revenus de la couronne (1). Cet état de choses dura jusqu'à l'assemblée du 28 juillet 1191, tenue après la prise d'Acre, et qui confirma les droits du roi Guy. Nous savons que celui-ci ne put jouir que bien peu de temps de son triomphe, et que, quelques mois après l'assemblée d'Acre, une autre assemblée donnait la couronne à Conrad de Montferrat; mais ces dernières particularités ne nous intéressent pas directement en ce moment. Si nous considérons l'histoire de la lutte des prétentions rivales de Guy et de Conrad de Montferrat, au point de vue numismatique, nous voyons qu'il y a là une période à laquelle peut appartenir la monnaie anonyme qui nous occupe : c'est celle pendant laquelle, la royauté restant indécise entre Guy et Conrad, les droits régaliens furent officiellement exercés par les Ordres militaires. Mettre le nom d'un des compétiteurs sur la monnaie, c'eût été trancher la question que les rois alliés voulaient laisser en suspens; mettre les deux noms eût été contraire au droit, car en droit il n'y avait qu'un roi de Jérusalem; il est naturel de penser que l'on frappa au nom de ce roi quel qu'il fut, en laissant à chacun le soin d'appliquer la légende suivant ses sympathies. Si cette conjecture est vraie, le style si insolite de notre pièce pourrait s'expliquer à son tour. Sur les plus anciens sceaux et sur les plus anciennes monnaies des grands maîtres de Rhodes (2), la croix à double traverse, au pied de laquelle le grand maître est agenouillé, est accostée de l'*alpha* et de l'*oméga*, et absolument semblable à celle qui se voit sur notre denier. Si donc cette monnaie a été frappée au camp devant Acre et dans les conditions que nous avons expliquées, le type de la croix serait la trace de la part provisoire prise par les Hospitaliers dans l'exercice des droits régaliens. La ressemblance du revers avec les deniers de Philippe-Auguste s'expliquerait d'autant plus facilement que le roi pouvait avoir été suivi en Palestine par quelques-uns de ses monnayeurs. Enfin il me paraît évident qu'une monnayerie a dû être installée dans le camp devant Acre. Ce camp, entouré de palissades fortifiées, était une véritable ville; on y trouvait des églises de bois, des marchés; il s'y donnait des fêtes, des

(1) MAS LATRIE, *Histoire de l'île de Chypre*, t. Ier, p. 27.

(2) Les gros de Foulques de Villaret.

tournois; les vaisseaux de l'Europe y apportaient journellement des approvisionnements et des marchandises; là s'était réfugié ce qui restait de la société civile, religieuse et militaire de Jérusalem; c'était le royaume tout entier avec les débris de ses services publics. Le principal, pour ne pas dire le seul revenu de ce petit État, provenait des droits de douane acquittés par les vaisseaux et leurs cargaisons, des tarifs et taxes des marchés; pour l'acquittement de ces droits et la possibilité des transactions, il fallait un numéraire abondant, et nul doute que les Ordres militaires aient été préposés au monnayage des espèces nécessaires, comme à la gestion des finances.

« Pour toutes ces causes, il est permis de penser que le petit denier anonyme qui nous occupe, a été frappé, pendant l'année 1190-1191, dans le camp devant Saint-Jean d'Acre. »

## HENRI DE CHAMPAGNE

Le comte Henri de Champagne, troisième mari de la princesse Isabelle, héritière directe des rois de Jérusalem, refusa constamment, on le sait, de prendre le titre de roi, bien qu'il eût été élu après la mort du marquis de Montferrat, par ceux qui refusaient de reconnaître Guy de Lusignan. Henri résidait le plus généralement à Acre, et c'est dans cette ville qu'il fit frapper la rare monnaie de cuivre connue sous le nom de *pougeoise d'Acre;* il y figure avec son simple titre de comte.

+ COMES HENRICVS, entre deux grènetis. [L'M est oncial.] Croix pattée cantonnée de quatre besants.

℟ + PVGES D'ACCON, *Pougeoise d'Acre*, entre deux grènetis. Fleur de lis cantonnée de besants.

Pougeoise de cuivre. 1 gr. 40 en moyenne. *Gravée*, pl. III, 28.

La légende du revers est française. On sait que la pougeoise ou pite était la moitié de l'obole et, par conséquent, le quart du denier; c'était la monnaie de moindre valeur. Cette pièce du comte Henri est la seule monnaie des Francs d'Orient sur laquelle figure le nom de la valeur.

On connaît le piéfort de la pougeoise d'Acre; c'est le seul piéfort connu de la numismatique de l'Orient latin. Ce monument si précieux a passé du cabinet Gréau dans la collection de M. de Vogüé. Il est gravé dans le catalogue de la vente Gréau (1). M. de Vogüé l'a également reproduit tout dernièrement dans le tome II des *Mélanges de numismatique*. Je l'ai fait graver sous le n° 29 de la pl. III. Il est de cuivre pur. Son diamètre est de $0^m 022$; son épaisseur est de $0^m 0025$.

La fleur de lis gravée sur cette monnaie, sortie de l'atelier de Saint-Jean d'Acre, figure précisément sur les célèbres pièces d'argent à légendes chrétiennes en caractères arabes, frappées dans cette même ville par les Vénitiens, vers 1250, à l'époque du séjour de saint Louis en Syrie (2). La fleur de lis était-elle la marque de l'atelier monétaire de Saint-Jean d'Acre, comme la flèche était celle de l'atelier de Sagète?

## JEAN DE BRIENNE

M. de Saulcy a, le premier, publié une magnifique pièce d'argent du roi Jean de Brienne; cette pièce est d'une extrême rareté; je serais fort embarrassé de dire quels en étaient le nom et la valeur réelle. Un *lapsus calami* a fait dire à M. de Saulcy que c'était une monnaie de cuivre.

+ IOHANNES REX, entre deux cercles linéaires. Croix pattée.

℟ + DE IERVSALEM, entre deux cercles linéaires. Le Saint-Sépulcre.

L'exemplaire très-légèrement usé que je possède pèse 2 gr. 70, soit précisément trois fois le poids des deniers d'Amaury Ier ou des Baudouin, et presque quatre fois celui des petites pièces frappées à Damiette par le même Jean de Brienne, et que je vais décrire au paragraphe suivant.

(1) *Description des monnaies françaises, etc., composant la collection de M. J. Gréau*. Paris, 1867, n° 1272, pl. III.

(2) V. plus loin, au chapitre des *Monnaies arabes d'imitation frappées par les Francs de Syrie*.

Sur cet exemplaire de ma collection, en très-bel état de conservation, la croix est cantonnée d'un annelet aux deuxième et troisième cantons. *Gravée*, pl. III, 30.

La monnaie de billon mal conservée, que M. de Saulcy attribue, avec un point de doute, à Jean de Brienne, et qui est gravée dans son ouvrage, pl. IX, 9, est un denier anonyme des grands maîtres de Rhodes, et le fait qu'elle provient de Smyrne ne fait que confirmer cette attribution.

La numismatique du roi Jean de Brienne s'est, depuis la publication du travail de M. de Saulcy, enrichie d'une remarquable petite pièce d'argent publiée par M. A. de Barthélemy, dans la *Revue numismatique* de 1859 (1). C'est un denier frappé, en 1219, lors de l'occupation de Damiette par les Francs.

+ I·OhES: REX: . [La lettre S est ornée de deux annelets.] Croix cantonnée d'annelets aux deuxième et troisième cantons.

℟ + DAMIATA. Tête de face du roi, couronnée.

Denier d'argent presque pur. 0gr.70 en moyenne. *Gravée*, pl. III, 31.

Je possède huit exemplaires de trois coins différents de cette pièce si rare, mais ce ne sont que des variétés insignifiantes. M. de Barthélemy, sur l'exemplaire unique et mal conservé du Cabinet des médailles, qui a servi de type à sa description, avait cru lire IOhANS REX et au revers DAMITTA. Depuis, M. de Pfaffenhofen a publié, dans la *Revue numismatique* de 1867 (2), un autre exemplaire, sur lequel il lisait IOhES REX et DAMIATA.

Cette dernière lecture est la seule véritable. En effet, en comparant l'exemplaire fruste du Cabinet des médailles avec les huit autres exemplaires en bon état que j'ai reçus de Syrie, je me suis assuré que, même sur cette première monnaie, il y avait également IOhES et DAMIATA. M. de Barthélemy a pris l'A surmonté d'un trait horizontal et du reste très-effacé pour un T. Comme le fait remarquer M. de Pfaffenhofen, cette forme *Damiata*, se rapproche bien davantage du nom primitif *Tamiathis*, cité par Etienne de Byzance. On retrouve d'ailleurs le nom de *Damiata* dans les textes latins du moyen âge (3) et *Damiate* dans les vieux textes français (4).

Ces pièces de Jean de Brienne, frappées en 1219 à Damiette, sont et resteront d'une rareté excessive. Elles ne durent, en effet, être forgées que durant ce court intervalle où Damiette resta aux mains du roi Jean, et par conséquent, elles n'ont jamais existé qu'en faible quantité. C'est la seule monnaie d'origine franque, qui ait été frappée au temps des croisades, sur cette vieille terre d'Égypte si souvent trempée du sang des croisés, sur ces rives du Nil où se jouèrent les plus grands drames des guerres saintes.

Je cite pour mémoire la très-curieuse pièce suivante, mentionnée par M. de Longpérier (5), d'après la description qui en a été faite dans le *Catalogue des monnaies et des médailles antiques, du moyen âge, et des temps modernes, composant le cabinet numismatique de M. Gustave Lorichs* (Madrid, 1857), rédigé par don Antonio Delgado, numismatiste de talent. Cette monnaie porte, d'un côté, la légende FILIPP · REX autour d'une croix à bras égaux, et, de l'autre, la légende DE · IERVSALEM autour des quatre lettres C·I·R·C·, que M. Delgado dit être disposées en monogramme. M. de Longpérier n'a point vu cette pièce. De mon côté, j'ai fait, dans les collections publiques et privées de la Suède, où la collection Lorichs a été transportée et vendue, des recherches infructueuses pour retrouver cette monnaie. A l'exemple de M. de Longpérier, je m'abstiens, en conséquence, de tout commentaire sur cette monnaie énigmatique, me bornant à la citer, heureux si cette note, tombant sous les yeux de son possesseur actuel, pouvait nous mettre à même de l'étudier de plus près. En 1321, Philippe de Tarente prenait le titre de *Philippus regis Irlm filius* (6).

(1) *R. n.*, 1859. Médailles baronniales inédites, 2e art., p. 371.
(2) *R. n.*, 1867, p. 44, pl. III, 2.
(3) *Recueil des Hist. des croisades*, *Hist. occid.*, t. III, p. 541.
(4) *Ibid.*, t. II, p. 315.
(5) *R. n.*, 1859, p. 490.
(6) DUCANGE, *Hist. de C. P.*, preuves, p. 85.

# COMTES DE TRIPOLI

Le comté de Tripoli avait pour limites, au nord, le ruisseau qui coule au pied du château de Margat, entre cette forteresse et la ville de Valénie ; ce cours d'eau porte aujourd'hui le nom de Ouady-Mehika. Les pentes du Djebel-er-Ras formaient, vers le nord, la ligne frontière, jusqu'aux cantons montagneux occupés par les Ismaéliens, et dont les princes d'Antioche s'attribuaient la possession. A l'est, la vallée de l'Oronte formait la limite naturelle du comté. Il confinait de ce côté à la principauté musulmane de Hamah, tributaire des Francs, ainsi qu'à celle d'Émèse. Mais, à partir de la seconde moitié du XII^e siècle, on doit considérer le sommet de la crête du Liban et celui de la chaîne des Ansariés comme ayant formé la frontière effective du comté de Tripoli, qu'au sud le Nahar Ibrahim séparait du domaine royal.

Les principaux fiefs du comté de Tripoli étaient : Gibelet, le Monestre, le Boutron, Néfin, Jibelakkar, Arcas, Maraclée (1).

## BERTRAND

PREMIER COMTE DE TRIPOLI. 1109-1112

En 1103, Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, un des plus illustres chefs de la première croisade, était en possession de la cité de Tortose, prise, une année auparavant, par ses compagnons d'armes qui lui en avaient fait don. Ce prince, que l'ambition seule avait conduit en Terre-Sainte, était également maître de Laodicée (Latakieh), pour laquelle il avait fait hommage à l'empereur de Constantinople, lors de son retour dans cette ville. Désireux d'augmenter l'étendue de ses nouvelles possessions, il jeta les yeux sur la grande et forte place de Tripoli, qui était encore aux mains des infidèles. Par ses soins, une puissante forteresse fut construite sur un mamelon, à deux milles de la ville. De ce lieu élevé, qui prit le nom de Mont-Pèlerin, Raymond, non-seulement tint en respect les habitants de Tripoli, mais par ses attaques incessantes, rendit leur position de plus en plus périlleuse. Malheureusement pour le comte de Toulouse, ils pouvaient se ravitailler continuellement par mer, et, malgré des assauts répétés, Tripoli résistait encore quand la mort vint surprendre Raymond de Saint-Gilles, dans sa forteresse du Mont-Pèlerin, le dernier jour du mois de février 1105. La princesse, sa femme, était accouchée, à Tortose, d'un fils nommé Alphonse, qui lui succéda dans le comté de Toulouse. Quant aux possessions de Syrie, c'est-à-dire la seigneurie de Tortose et du Mont-Pèlerin, elles passèrent au neveu de Raymond, à Guillaume Jourdain, comte de Cerdagne, qui poussa vigoureusement le siége ou plutôt le blocus de Tripoli jusqu'à l'apparition inattendue, au commencement de l'année 1109, du fils naturel de Raymond, le comte Bertrand de Toulouse. Ce prince arrivait, accompagné d'une puissante flotte génoise qui comptait plus de soixante-dix galères. A peine était-il débarqué qu'une lutte ouverte éclata entre lui et Guillaume Jourdain. On parvint toutefois à les réconcilier et une transaction intervenue entre eux donna Arcas et Tortose à Guillaume, en

(1) Note communiquée par M. E. Rey

assurant à Bertrand la possession du Mont-Pèlerin et des deux villes de Tripoli et de Gibelet, aussitôt que celles-ci seraient tombées aux mains des chrétiens. Il fut, en outre, convenu que, si l'un d'eux mourait sans postérité, ses domaines feraient retour au survivant. A peine l'arrangement était-il conclu, à peine Guillaume avait-il fait hommage au prince d'Antioche, et Bertrand au roi de Jérusalem, qu'une rixe violente éclata de nouveau entre les écuyers des deux princes. Guillaume, accouru pour calmer ses hommes, reçut dans la mêlée une blessure mortelle, et le jeune comte de Toulouse ne parvint jamais à détruire les soupçons qui l'accusèrent d'avoir été l'auteur secret de ce meurtre. Il ne fut pas moins mis en possession des terres de Guillaume, et se trouva, en conséquence, héritier de toute la succession syrienne du comte Raymond de Saint-Gilles.

Aidé par les Génois, qui venaient de prendre Gibelet, et par le roi de Jérusalem, accouru avec ses chevaliers, Bertrand bloqua plus étroitement que jamais les malheureux défenseurs de Tripoli. Épuisés par les horreurs d'un si long siége, ils finirent par se rendre et ouvrirent leurs portes aux princes croisés, qui firent leur entrée dans la ville conquise, le 10 juin 1109. Le même jour, Bertrand fut élu comte de Tripoli, et fit aussitôt hommage de sa seigneurie au roi Baudouin de Jérusalem.

En 1110, le comte Bertrand alla rejoindre Baudouin Ier au siége de Baruth, qui ouvrit ses portes le 20 avril de cette année. Aussitôt après, le comte de Tripoli courut au secours du comte d'Édesse, que les Sarrasins appelés par Tancrède, régent d'Antioche, avaient attaqué. De là, Bertrand revint prendre part au siége de Sagète, que bloquaient le roi de Jérusalem et les croisés scandinaves, et qui capitula le 19 décembre de la même année.

Tancrède s'était emparé de Tortose, qui appartenait au comte de Tripoli ; cependant, lorsque le régent d'Antioche fut attaqué de nouveau par une immense armée sarrasine, qui menaçait de détruire toute la principauté, Bertrand accourut avec ses soldats au secours de Tancrède. L'armée chrétienne battit 100,000 infidèles, le 29 décembre 1111, dans les campagnes de Césarée.

Mais l'année suivante, Bertrand, qui avait fait taire son ressentiment lorsqu'il s'agissait de l'intérêt général de la chrétienté, fit un traité d'alliance avec l'empereur Alexis, lequel se préparait à contraindre Tancrède à reconnaître ses droits de suzeraineté sur la principauté d'Antioche. Le comte de Tripoli n'eut, du reste, pas le temps d'intervenir plus longuement dans ces débats, car il mourut le 21 avril de cette même année 1112, laissant un fils unique, Pons, né probablement de son premier mariage, et non de la seconde union contractée par lui avec Alix, fille d'Eudes Ier, duc de Bourgogne. Ce fut ce fils qui lui succéda au comté de Tripoli.

## PONS

1112-1136

Pons, second comte de Tripoli, épousa, suivant le vœu de Tancrède mourant, la veuve de ce prince, Cécile, fille naturelle du roi de France Philippe et de la célèbre Bertrade de Montfort. En 1113, au mois de juillet, le comte de Tripoli arriva trop tard pour prendre part avec ses troupes à la sanglante bataille livrée près de Tibériade, bataille qui se termina par la déroute de l'armée chrétienne. En 1115, Roger d'Antioche, attaqué par l'émir Bourski, fut secouru par le roi de Jérusalen et le comte Pons. En 1119, les sultans d'Alep et de Damas, ayant de nouveau envahi la terre d'Antioche, le roi et le comte de Tripoli marchèrent encore au secours du prince Roger. Celui-ci, au lieu de les attendre, engagea le combat, se fit battre et tuer. Le roi et le comte arrivés trop tard, repoussèrent l'avant-garde ennemie et rentrèrent dans Antioche, d'où ils ressortirent bientôt pour remporter, cette fois, une éclatante victoire sur les forces coalisées des princes musulmans.

Quelques années plus tard, en 1122, Pons, cédant à de perfides conseils, refusa l'hommage au roi Baudouin II et lui fit savoir qu'il ne se tenait point pour son homme-lige. Le roi voulut châtier son vassal rebelle, et marcha sur Tripoli. Comme il arrivait sous les murs de la ville, Pons, sollicité par ses barons et reconnaissant sa folie, inquiet d'ailleurs de l'approche de l'émir Balak, qui s'avançait à la tête de forces considérables, consentit à se soumettre et à jurer de nouveau fidélité à son suzerain.

En 1124, le comte de Tripoli prit part au mémorable siége de Tyr. En 1127, il alla, avec le roi, assiéger la ville de Raphania, qui fut prise le 31 mars. En 1130, il prit part à la tentative des forces chrétiennes de Syrie contre Damas, expédition qui échoua si malheureusement. L'année suivante, les comtes de Tripoli et d'Édesse

embrassèrent le parti de la princesse Alix d'Antioche, veuve de Bohémond II, révoltée contre son propre père, le roi Baudouin II, qui défendait les droits de sa petite-fille Constance. Baudouin mourut presque aussitôt, et son successeur le roi Foulques, appelé à Antioche, par les barons demeurés fidèles, partit pour cette ville, afin de briser la résistance de l'opiniâtre princesse et de ses alliés. Le comte de Tripoli lui barra le passage, et Foulques dut continuer son voyage par mer. Puis Pons, persistant dans sa rébellion, garnit de troupes les deux châteaux d'Arka ou Arcas et de Ruge, donnés par Tancrède mourant à la princesse Cécile, sa femme, et commença à guerroyer contre les troupes royales. Foulques, furieux de tant d'outrages, l'attaqua et lui infligea une sanglante défaite, à la suite de laquelle le comte de Tripoli dut implorer la paix.

En 1132, Zengeddin, sultan d'Alep, envahit les terres d'Antioche et de Tripoli, et bloqua étroitement le comte Pons dans sa forteresse de Montferrant. Le roi Foulques marcha précipitamment au secours de son vassal et réussit à le délivrer. Quatre ans après, en 1136, les troupes du sultan de Damas envahirent à leur tour le comté de Tripoli. Pons, trahi par des Syriens du Liban, fut battu et pris avec tous ses chevaliers près du Mont-Pèlerin. Son vainqueur le fit mettre à mort. Il eut pour successeur, au comté de Tripoli, son fils Raymond Ier.

## RAYMOND Ier

1136-1152

Raymond Ier (Raymond II, si l'on compte Raymond de Saint-Gilles, qui mourut avant la prise de Tripoli et ne fut jamais réellement comte de ce lieu), succéda, en 1136, à son père Pons. Brûlant de venger sa mort, il pénétra aussitôt avec ses troupes dans le Liban, qu'il mit à feu et à sang; il s'empara des principaux chefs, instigateurs de la trahison qui avait coûté la vie à son père, les ramena à Tripoli et les fit périr au milieu des plus affreux supplices; « einsint se comforta si comme il pot », dit le chroniqueur (1).

Dès l'année suivante, l'infatigable sultan d'Alep revint assiéger le château de Montferrant. Le comte de Tripoli appela à son secours le roi de Jérusalem, qui était déjà en marche pour délivrer Antioche, assiégée par les Grecs. Les deux princes, trahis par leurs guides, furent attaqués dans des conditions défavorables par les troupes du sultan ; le roi parvint à se réfugier dans le château même de Montferrand, avec tous les grands du royaume. Mais le jeune comte de Tripoli, malgré des prodiges de valeur, dut se rendre prisonnier. Le sultan poussa vigoureusement l'attaque du château; toutefois, apprenant l'arrivée prochaine d'une armée de secours, commandée par les princes d'Antioche et d'Édesse et par le patriarche de Jérusalem, il fit proposer au roi de lui rendre tous les prisonniers en échange de la forteresse assiégée et de la ville voisine de Raphania. Le roi, qui en était réduit aux dernières extrémités, consentit à cet arrangement, et c'est ainsi que le comte de Tripoli recouvra sa liberté. En 1139, Raymond prit part, avec l'armée royale, au siége de Bélinas. En 1148, le comte de Toulouse, Alphonse Jourdain, vint en Syrie avec les guerriers de la seconde croisade, amenant avec lui ses deux enfants naturels, un fils, nommé Bertrand, et une fille. Il mourut à peine débarqué, et ses deux enfants se réfugièrent dans un château du comte de Tripoli, qui, voyant probablement en eux des prétendants, eut l'infamie de les livrer aux Sarrasins. La jeune fille devint la femme de Nour-ed-dyn Mahmoud, et, en 1159 seulement, son frère Bertrand fut délivré par l'entremise de l'empereur Manuel et du roi Baudouin III de Jérusalem.

Le 27 juin 1149, le comte de Tripoli prit une part active à la bataille dite de *Fons muratus*, où Nour-ed-dyn fut défait par les chrétiens, et où périt le prince Raymond d'Antioche.

En 1152, Raymond, revenant d'escorter à quelque distance de la ville la comtesse sa femme, que la reine de Jérusalem emmenait avec elle dans la capitale, fut massacré par des Arabes ismaéliens, qui s'étaient embusqués sur la route.

Raymond Ier avait épousé Hodierne, fille de Baudouin II, sœur de Mélissende, reine de Jérusalem, et femme de Foulques d'Anjou. Il eut de ce mariage un fils qui lui succéda, et une fille, nommée Mélissende comme sa tante, qui fut fiancée à l'empereur Manuel, mais ne l'épousa point.

(1) Guillaume de Tyr, *Hist. occid.*, t. Ier, p. 640.

# RAYMOND II

1152-1187

Raymond II, surnommé *le Jeune,* succéda à son père, en 1152; il était âgé de douze ans, et sa mère, la comtesse Hodierne, exerça la régence en son nom. Raymond II prêta serment au roi de Jérusalem, qui se trouvait à Tripoli au moment de la mort de son père.

En 1157, Raymond II fit ses premières armes, et alla, avec le roi et le prince d'Antioche, porter secours à la ville de Panéas assiégée par les Sarrasins.

En 1161, Manuel Comnène, veuf de l'impératrice Irène, demanda au roi la main d'une princesse chrétienne de Syrie. Baudouin III lui fit offrir celle de la belle Mélissende, sœur du comte de Tripoli. Une année se passa en pourparlers irritants pour la fierté du comte, et, au bout de ce temps, l'empereur refusa définitivement la princesse pour épouser Marie d'Antioche. Furieux d'un tel outrage, et surtout des dépenses inutiles occasionnées par les préparatifs de ce mariage manqué, Raymond arma douze galères qui allèrent piller et ravager les côtes grecques de l'Asie-Mineure.

En 1164, Nour-ed-dyn, à la tête de forces immenses, envahit la terre d'Antioche et assiégea la forteresse de Harenc. Les princes, au nombre desquels se trouvait Raymond de Tripoli, marchèrent au secours des assiégés. Trompés par une ruse de l'ennemi, qui feignit de se retirer et de se laisser poursuivre, les chrétiens, enveloppés dans un défilé, durent accepter une honteuse capitulation. Les princes d'Antioche, de Tripoli et d'Édesse furent jetés, chargés de chaînes, dans les cachots d'Alep. Le roi exerça la bailie du comté de Tripoli durant la captivité de Raymond, qui dura près de huit ans. Pendant ce long emprisonnement, le comte apprit « un peu de lettres, » dit Guillaume de Tyr (1). En 1171, il parvint à se racheter enfin au prix de 80,000 besants, et reprit l'administration de son comté. Le roi, les barons et les prélats l'aidèrent à payer son énorme rançon.

En 1173, à l'époque de la minorité de Baudouin IV, le comte de Tripoli vint réclamer à Jérusalem la bailie du royaume, contre Milon de Plancy, qui avait été investi de ces hautes fonctions. Bien que soutenu par le peuple et par un parti nombreux dans la noblesse, Raymond dut d'abord se retirer, mais le sire de Plancy ayant été assassiné, la cour des barons, réunie à Jérusalem, confia au comte de Tripoli, qui était devenu populaire, « la garde et la défense du roi et du règne, » c'est-à-dire les deux hautes dignités de baile du royaume et de tuteur du roi. La même année, Raymond II épousa Eschive, veuve de Gauthier, prince de Galilée et de Tibériade, au nom de laquelle il hérita de cette principauté. Eschive était déjà mère de plusieurs enfants, mais son second mariage demeura stérile.

En 1175, le comte de Tripoli alla, par deux fois, avec le roi et l'armée royale, ravager le territoire de Damas. En 1177, il alla assiéger, avec le comte de Flandres, la forteresse de Harenc. En 1179, il assista à la défaite de l'armée royale par Saladin, près de Beaufort. Échappé à grand'peine à ce désastre, il se réfugia à Tyr avec quelques soldats seulement. Le vainqueur ayant envahi son comté l'année suivante, il dut se retirer avec ses chevaliers dans sa ville d'Arcas, pendant que Saladin, maître de tout le pays, le dévastait entièrement. Raymond II parvint enfin à obtenir une trêve du terrible émir, trêve après laquelle les Sarrasins quittèrent enfin cette terre de Tripoli qu'ils avaient presque entièrement dépeuplée.

En 1181, le comte de Tripoli, que cette lutte fatale contre Saladin avait retenu deux ans dans son comté, voulut aller à Tibériade qui était l'héritage de la comtesse Eschive. A Gibelet, il reçut de la part du roi, que des barons hostiles avaient mis en garde contre lui, défense de pénétrer sur le territoire du royaume, dont Tibériade était un fief. Furieux, Raymond retourna à Tripoli, et déjà il se préparait à la guerre contre son suzerain, quand de sages conseils intervinrent, à la suite desquels le comte alla faire sa paix avec le roi à Jérusalem.

Dans les luttes incessantes que les malheureuses principautés chrétiennes eurent à soutenir à cette époque contre les troupes de Saladin, le comte de Tripoli se distingua entre tous par son énergie et son indomptable

(1) *Rec. des Hist. des croisades. Hist. occid.*, t. I", p. 995.

bravoure. Son nom est à tout instant cité par les chroniqueurs, parmi les plus glorieux combattants de cette période si désastreuse pour les établissements francs de Syrie.

En 1183, Baudouin IV, le prince lépreux, fit sacrer roi son neveu, le petit Baudouin V, et la régence, exercée d'abord par Guy de Lusignan, fut confiée, dès l'année suivante, au comte de Tripoli, peu avant la mort de Baudouin IV. Raymond devait être baile du royaume jusqu'à ce que Baudouin V eût atteint l'âge de quinze ans. Dès que le roi lépreux fut mort, on emmena l'enfant à Acre; il y fut confié aux soins du comte Josselin d'Édesse, son grand-oncle maternel, car le comte de Tripoli avait refusé la garde du jeune prince, pour n'être pas responsable des accidents qui pourraient survenir. En 1186, Baudouin V mourut, et le comte de Tripoli fut violemment soupçonné de l'avoir fait empoisonner, pour monter à sa place sur le trône de Terre-Sainte. Son ambition, en tous cas, fut déçue, car les barons donnèrent la couronne à la mère du petit roi défunt, la princesse Sibylle, et à son mari, Guy de Lusignan, le rival détesté du comte Raymond. Il y eut, à la suite de ces événements, de violents démêlés entre les partisans des deux compétiteurs, démêlés qui achevèrent la ruine totale des principautés chrétiennes. Le comte de Tripoli, en effet, après avoir fait mine de se réconcilier avec le roi Guy, n'hésita pas à trahir la cause chrétienne en abandonnant, avec ses troupes, le champ de bataille, lors des terribles journées de Tibériade. La trahison de Raymond fut peut-être une des causes principales de cet effroyable désastre qui ruina d'un seul coup l'œuvre d'un siècle. De retour à Tripoli, que selon certains témoignages suspects, il s'était même engagé à livrer à Saladin, le comte mourut subitement, quinze jours à peine après la bataille de Tibériade, c'est-à-dire vers le 20 avril 1187. Je me hâte de dire qu'un certain nombre de témoignages tendraient à prouver que la conduite du comte de Tripoli dans ces derniers événements a été calomniée, et que ce fut sa prudence militaire qui fut taxée de perfidie; sa réconciliation avec le roi Guy aurait été sincère, et sa conduite à Tibériade à l'abri de tout reproche.

## RAYMOND III

1187-1200

Raymond, fils aîné de Bohémond III, prince d'Antioche, succéda à Raymond II, comme comte de Tripoli, sous le nom de Raymond III. Il était le filleul de Raymond, et, en mourant sans postérité, celui-ci le fit son héritier universel, sous condition cependant que les comtes de Toulouse n'élèveraient aucune réclamation à ce sujet, auquel cas le jeune prince serait tenu de leur restituer le comté de Tripoli.

On ne sait presque rien sur les événements dont cette seigneurie fut le théâtre sous le règne de Raymond III. Ce prince dut prendre part au long siége d'Acre et aux principaux actes de la troisième croisade. Au début de son règne, il participa à la brillante défense de Tyr par le marquis de Montferrat contre les troupes victorieuses de Saladin. Sur la fin de sa vie, il tomba, paraît-il, en démence, et mourut en 1200, après avoir confié la régence de Tripoli à son frère cadet Bohémond, au nom de son fils mineur Raymond-Rupin. Le tuteur infidèle n'accepta cette charge que pour dépouiller complétement son neveu, et pour usurper le pouvoir à Tripoli, comme il devait le faire l'année suivante à Antioche, à la mort de son père, le prince Bohémond III, et également au détriment de ce même neveu qui se trouvait aussi l'héritier direct de cette dernière principauté, comme fils du fils aîné de Bohémond III.

Par suite de cette usurpation, les principautés d'Antioche et de Tripoli se trouvèrent, à partir de 1201, réunies sous un même sceptre. Leur histoire se confond entièrement jusqu'à la prise d'Antioche par Beïbars, en 1268. Pour cette période de l'histoire du comté de Tripoli, c'est-à-dire pour les règnes de Bohémond IV, de Raymond-Rupin, de Bohémond V, et pour une partie de celui de Bohémond VI, je renvoie, en conséquence, au chapitre des princes d'Antioche.

Après la catastrophe de 1268, le prince Bohémond VI d'Antioche, chassé pour toujours de sa capitale, se réfugia avec les débris de la population chrétienne dans la ville de Tripoli, qui devait rester aux mains des chrétiens pendant quelques années encore.

## BOHÉMOND VI D'ANTIOCHE

*Retiré à Tripoli.* 1268-1274

Au mois de juin 1268, immédiatement après la prise d'Antioche, Bohémond VI, que son cousin, le roi Hugues de Chypre, forcé lui-même de se tenir sur la défensive, n'avait pu secourir, se réfugia à Tripoli, où il vécut six ans encore, luttant avec peine contre les incessantes attaques des troupes de Beïbars. A un moment même, au mois de mai 1271, Bohémond ne dut le salut de sa ville qu'à la nécessité où se trouva son terrible ennemi de surveiller les mouvements des croisés anglais débarqués à Saint-Jean d'Acre avec Richard de Cornouailles, le fils aîné de leur roi. Vers la fin de cette même année, le comte de Tripoli réussit cependant à obtenir une trêve de son adversaire; lui et le prince de Tyr purent enfin, pour quelque temps, licencier leurs vassaux.

Bohémond VI mourut au printemps de 1274. Il avait épousé, en 1254, Isabelle ou Sibylle, fille de Héthoum Ier, roi d'Arménie. Il en eut un fils, Bohémond, et trois filles, Isabelle, Marie, mariée à Nicolas de Saint-Omer, et Lucie, mariée à Narjot de Toucy.

## BOHÉMOND VII D'ANTIOCHE

*Retiré à Tripoli.* 1274-1287

Comme Bohémond VII était encore mineur à la mort de son père, la tutelle et la régence furent confiées à sa mère, Sibylle d'Arménie, et à l'évêque de Tortose. Hugues III, roi de Chypre, parent du jeune prince, protesta contre cette décision, et prétendit à la tutelle, du chef de sa suzeraineté sur Tripoli. Il vint même dans cette ville, avec une suite nombreuse, pour prendre possession solennelle du gouvernement qu'il se croyait sûr d'obtenir. Mais la princesse mère s'était hâtée de se placer, elle et son fils, sous la protection de son frère, le roi Léon III d'Arménie. Elle s'était réservée la tutelle de l'enfant jusqu'à sa complète majorité, mais avait remis le soin de la régence à l'évêque de Tortose, Barthélemy, homme sage et prudent. Hugues III, évincé, dut se retirer à Saint-Jean d'Acre.

Tripoli devint alors, pour quelque temps, le siége de querelles intestines violentes entre le parti national, guidé par la régente et l'évêque de Tortose, et le parti italien ou romain, soutenu par les Templiers et dirigé, à la fois, par la princesse Lucie, Romaine de naissance, veuve du comte Bohémond V, aïeule, par conséquent, du prince régnant, et par le propre frère de cette princesse, qu'elle avait fait nommer à l'évêché de Tripoli. Cette ville, dit M. de Mas Latrie, eut le spectacle de deux ministres de la religion devenus chefs de parti, et employant à se disputer le pouvoir les forces qui auraient dû les protéger contre l'ennemi commun.

En 1277, Bohémond VII, qu'on appelait toujours le prince d'Antioche, bien qu'il ne possédât plus que la seule ville de Laodicée, dans l'étendue réelle de l'ancienne seigneurie de sa famille, fit, avec les autres barons de Syrie, hommage, pour son comté de Tripoli, à Charles d'Anjou, devenu roi de Jérusalem grâce à la cession, à lui faite, de tous ses droits, par la princesse Marie d'Antioche (1). Les liges prêtèrent le serment, à Acre, entre les mains du vicaire royal, Roger de San Severino. Bohémond VII ne vint point, mais se fit représenter par des procureurs qui s'acquittèrent régulièrement de l'hommage en son nom.

Bohémond VII, à sa majorité, continua sagement la politique de sa mère, en s'appuyant sur les hommes du pays. Il força le chef du parti étranger, l'évêque de Tripoli, à quitter la Terre-Sainte. Il eut des démêlés avec le seigneur de Gibelet, et surtout avec le grand maître du Temple et ses chevaliers, qui continuèrent longtemps à le combattre ouvertement.

En 1280, le comte de Tripoli, qui ne songeait qu'à reconquérir Antioche, résolut, avec plusieurs autres seigneurs francs, d'attaquer le sultan Kélaoun. Les Hospitaliers promirent leur concours, et les Francs firent alliance avec les Mongols et les Arméniens, adversaires aussi acharnés qu'eux-mêmes des musulmans. Une armée latine s'avança jusqu'à Alep, mais elle dut se retirer. En 1281, une nouvelle armée mongole, avec des contingents géorgiens et arméniens, passa l'Euphrate, et chercha à rejoindre les forces du comte de Tripoli et de

(1) Voir le chapitre des *Rois de Chypre.*

l'Hôpital, auxquels devait également s'unir le roi de Chypre. Kélaoun déjoua par sa rapidité et sa décision tous les projets de ses ennemis. Le 30 octobre 1281, il remporta, sur les Mongols et les forces de Tripoli et de l'Hôpital, la victoire d'Émèse ou Homs, près de l'Oronte. Les deux armées furent fort maltraitées, et, bien que Kélaoun fût resté maître du champ de bataille, il dut se retirer lentement en Afrique. S'apercevant alors du danger que créaient pour lui ces alliances entre les Occidentaux et les Mongols, il changea de politique pour un temps, et employa toutes les ressources de sa diplomatie à empêcher cette union, dernière ressource des Francs d'outre-mer. Il conclut des trêves avec les princes chrétiens, et se prépara longuement et secrètement à en finir. Au printemps de 1285 seulement, brisant les trêves, il débuta brusquement par le siége de Margat, qui capitula le 27 mai; puis, tout aussi subitement, il consentit à de nouveaux armistices qu'il rompit du reste bientôt après. Le 13 avril 1287, il s'empara de Laodicée et la fit démanteler. Le 19 octobre de cette même année, Bohémond VII mourut; il devait être le dernier comte de Tripoli. Il avait épousé Marguerite de Beaumont, nièce de Marguerite de Bourgogne, comtesse de Tonnerre, reine de Sicile. A la mort de son mari, Marguerite se retira en France, auprès de cette princesse, devenue veuve de Charles d'Anjou; elle ne mourut que le 9 avril 1328.

A Tripoli, après la mort de Bohémond VII, un conflit s'éleva au sujet de la possession du comté réduit à la seule capitale. La comtesse Sibylle d'Arménie, mère du prince défunt, appuyée sur la population dont elle avait les sympathies, voulut s'emparer du pouvoir et se faire prêter serment par les liges. Les droits de Lucie ou Lucienne, sœur majeure de Bohémond VII, mariée à Narjot de Toucy, fils du célèbre baile de Constantinople et grand-amiral de Sicile — droits imprescriptibles, d'après la coutume d'outre-mer — l'emportèrent malgré la résistance des habitants de Tripoli constitués en commune, et qui refusaient d'obéir à Bertrand de Gibelet, représentant de la princesse. Le mouvement de Tripoli fut d'ailleurs de courte durée, et il était, en somme, fort inutile; le terrible Kélaoun était déjà arrivé sous les murs de la ville qu'il assiégeait étroitement. La princesse Lucienne, accourue de Naples à Acre, dans les premiers jours de l'année 1289, conduisit elle-même des secours à ses sujets; l'association ou commune des habitants abdiqua aussitôt le pouvoir entre ses mains et accepta sa direction pour la défense de la place. Tout fut inutile : ni les renforts de Lucienne, ni ceux envoyés de Chypre, sous le commandement du frère même du roi, ne purent sauver la malheureuse ville. Malgré les efforts combinés des chevaliers du pays, des Européens, des colonies marchandes, des Ordres militaires, tous résolûment mais trop tardivement unis devant le danger commun, Tripoli, prise d'assaut, succomba le 26 avril 1289, après un siége terrible de trente-quatre jours. La riche cité chrétienne fut brûlée. Une grande partie de la population se réfugia en Chypre. De tout le comté, il ne resta plus aux Latins que Gibelet, dont le seigneur paya tribut au sultan.

La comtesse Lucie alla résider au royaume de Naples. Elle devint veuve en 1292. Son fils, Philippe de Toucy, seigneur de la Terza, près d'Otrante, prit, du chef de sa mère, le titre de prince titulaire d'Antioche (1).

On ne possède aucun document contemporain concernant le monnayage du comté de Tripoli.

## BERTRAND

+ BERTRANDVS CO*mes*, entre deux grènetis. Croix pattée.

℟ + TRIPOLIS CIVI, entre deux grènetis. Dans le champ, les lettres TAS, fin du mot *civitas*, accompagnées de quatre points ou globules.

(1) J'ai emprunté le détail des événements de ces deux derniers règnes à l'*Histoire de l'île de Chypre*, de M. de Mas Latrie, pp. 422 et suiv.

Denier de billon. *Gravée*, pl. IV, 1. Vogüé, *R. n.*, 1865, p. 301, pl. XIII, 5, et *Antike und Kreuzfahrer Münzen eines General-Consuls im Oriente*, Vienne, 1869, n° 4012.

+ B·TRANDV[S] CO·*mes*, entre deux grènetis. Croix pattée.

℟ + TRIP[OL]IS CVI, entre deux grènetis. Dans le champ, mêmes lettres TAS, et mêmes globules.

Denier de billon. Lambros. *Mél. de num.*, t. Ier, p. 368, vignette.

Ainsi que le fait remarquer M. de Vogüé, qui a le premier donné la description de ce précieux denier du comte Bertrand, c'est la plus ancienne monnaie d'argent connue des princes croisés. Elle est à légendes latines et contemporaine des monnaies de cuivre à légendes grecques et à types byzantins que frappaient, plus au nord, les princes d'Antioche et les comtes d'Édesse.

Ces deux deniers du comte Bertrand, l'un unique jusqu'ici, l'autre dont on ne connaît encore que deux exemplaires, sont, du reste, absolument calqués sur ceux qui furent frappés par ce même prince, vers la même époque, en qualité de comte de Toulouse. Tout y est identique, jusqu'à la disposition en triangle des lettres complémentaires, placées dans le champ du revers (1).

J'ai publié, l'an dernier (2), une monnaie nouvelle unique jusqu'ici, qui est une très-curieuse variété anonyme du denier précédent. Sa fabrique soignée, la bonté du métal, indiquent également une époque ancienne, et ces deux deniers sont évidemment à peu près contemporains. Le revers est presque identique. Au droit, le nom de Bertrand est remplacé par celui de la ville de Tripoli, qui se trouve, en conséquence, reproduit sur les deux faces de la monnaie. Il semble que ce soit un denier frappé pendant une vacance, peut-être durant la captivité du comte Pons, successeur de Bertrand, dont on ne connaît encore aucune monnaie nominale, ce qui paraît étrange, quand on songe à la longueur du règne de ce prince.

Voici la description de ce denier :

+ TRI·:·PO·:·LIS. Croix pattée, dans un grènetis.

℟ + TRIPOVIS CIVI. Dans le champ, les lettres TAS, fin de CIVITAS, accompagnées de trois globules; le tout dans un grènetis.

Denier d'argent. 0gr.85. *Ma collection*. *Gravée*, pl. IV, 2.

Pour peu qu'on voulût donner carrière à l'imagination, ne pourrait-on voir, dans ce bizarre sectionnement du mot TRIPOLIS, et dans cette singulière mise en évidence de la syllabe médiane PO, une allusion au nom du comte Pons, allusion moitié cachée, moitié transparente, qui serait, du reste, assez dans le goût de l'époque ?

## RAYMOND Ier

Il est, ainsi que le dit fort bien M. de Saulcy, fort difficile de faire, avec quelque certitude, la part numismatique de chacun des trois comtes de Tripoli qui portèrent le nom de Raymond. Des divers points de reconnaissance indiqués par le savant académicien pour opérer une répartition quelque peu raisonnable de ces monnaies tripolitaines (3), le premier est détruit par le fait de la découverte du denier du comte Bertrand, qui est certainement une des plus anciennes monnaies frappées par les croisés, qui est de billon ou plutôt d'argent presque pur, et dont les bords ne sont point cisaillés. Le second point, basé sur la succession des types et sur leur passage de Toulouse à Tripoli, est infiniment plus important.

M. de Saulcy a attribué au comte Raymond la monnaie suivante, qui paraît fort rare :

RAIMVNDI COMITIS, entre deux grènetis. Croix pattée, devant les extrémités de laquelle sont placés de gros annelets.

(1) Voyez Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, t. II, pl. LXXX, 14.
(2) G. Schlumberger, *Les Principautés franques du Levant, d'après les plus récentes découvertes de la numismatique*, p. 40. Paris, 1876.
(3) Saulcy, *Numismatique des croisades*, p. 48.

℟ MONETA TRIPOLIS, entre deux grènetis. Croix cantonnée, aux premier et second cantons, d'un besant, aux troisième et quatrième, de trois annelets disposés deux et un vers le centre.

Cuivre. 1 gr. 30. *Gravée*, pl. IV, 3.

Plusieurs coins différents.

Cette monnaie a certainement été frappée avant l'adoption, par l'atelier monétaire de Tripoli, du type toulousain *du soleil et du croissant*, type si connu sous le nom de type raymondin de Toulouse, et qui parut, pour la première fois, après 1148. Il est donc très-probable qu'elle a été réellement frappée sous le règne de Raymond Ier. De plus, la légende *Moneta Tripolis*, pourrait encore être un indice de l'antériorité de cette pièce, puisque toutes les autres monnaies tripolitaines portent invariablement *Civitas Tripolis*, ou *Civitas Tripolis Surie*, ou bien encore *Cité Tripolis*.

La petite pièce figurée dans la *Numismatique des croisades* de M. de Saulcy, au n° 18 de la planche VII, me parait être un exemplaire mal conservé de cette même monnaie de Raymond Ier.

## RAYMOND II

Raymond II de Tripoli, qui régna si longtemps, de 1152 à 1187, est, comme l'a remarqué M. de Saulcy, placé chronologiquement, de telle façon, qu'à lui seul reviennent les monnaies tripolitaines, portant le type raymondin de Toulouse, type adopté, pour la première fois, par Raymond V, comte de ce lieu, dont le règne ne commença qu'en 1148. En outre, Raymond III, successeur à Tripoli du comte Raymond II, était de la maison d'Antioche, et non plus de celle de Toulouse; il est, en conséquence, moins probable qu'il ait également adopté ce type, devenu, en quelque sorte, un type de famille. Il est vrai, d'autre part, qu'il peut avoir simplement continué à s'en servir, à l'imitation de son prédécesseur; mais, en tout cas, la première apparition à Tripoli de ce type languedocien et son émission la plus abondante doivent remonter au règne de Raymond II; donc, jusqu'à plus ample informé, je laisserai au nom de ce prince les diverses monnaies frappées à ce type. Voici leur description :

+ RAMVNDVS COMS, entre deux grènetis. Croix cantonnée d'un besant aux premier et second cantons.

℟ CIVITAS TRIPOLIS, entre deux grènetis. Le type raymondin, composé d'un croissant de lune et d'un soleil ou astre à huit rais cantonnés de besants.

Denier de très-bon billon et de belle fabrique. 0 gr. 80, en moyenne. *Gravée*, pl. IV, 4.

Var. avec TRPOLIS. *Ma collection.*

— les deux besants aux troisième et quatrième cantons de la croix. *Ma Collection.*

— avec les besants aux premier et troisième cantons. *Ma collection.*

Des traits et des points secrets très-nombreux et variés ornent les différentes lettres des légendes.

M. de Vogüé a publié, dans le tome II des *Mélanges de numismatique*, une légère variante faisant partie de sa collection.

+ RAMVNDVS, entre deux grènetis. Le type raymondin.

℟ Pas de légende. Croix à branches s'élargissant en forme de massue, ornée de trois annelets à chacune de ses extrémités, recroisée par une deuxième croix pommetée et fleuronnée, de dimensions beaucoup moindres; le tout dans un gros grènetis.

Cuivre. 1 gr. 20. Rare. *Gravée*, pl. IV, 5.

CIVITAS TRIPOLIS, entre deux grènetis. Le type raymondin.

℟ Même revers que le précédent.

Très-nombreux coins différents.

Cuivre. 1 gr. 30, en moyenne. *Gravée*, pl. IV, 6.
Var. avec CIVITAS TIRIPOLIS, ou bien TRIPOILS, etc., etc.
— CIVTAS TRIPOLIS.
— CIVTAS TRISPOILS.

+ TRIPOLIS, entre deux grènetis. Le type raymondin.
℟ Même revers que les précédents.
Cuivre. 1 gr. 20. *Gravée*, pl. IV, 7.

La légende RAMVNDVS de la première des trois variétés précédentes fixe nettement la classification des pièces anonymes des deux autres variétés frappées au même type. Il est possible que ces dernières aient été émises pendant la longue captivité de Raymond II, c'est-à-dire entre 1163 et 1171. Au moyen âge, les pièces anonymes indiquent souvent une vacance ou une régence.

Il faut encore classer, au règne de Raymond II, de petites pièces de cuivre fort rares, portant l'*Agnus Dei* sur leur face principale. Ce type apparaît, on le sait, dans la première moitié du XII^e siècle, sur les deniers et oboles frappés à Saint-Gilles, par les comtes de Toulouse.
+ RAIMVNDVS COMES, entre deux grènetis. Croix cantonnée de quatre besants.
℟ + CIVITAS TRIPOLIS, entre deux grènetis. L'agneau symbolique.
[Denier ?] de cuivre. 1 gr. 10, en moyenne. *Gravée*, pl. IV, 8.

Enfin M. de Saulcy classe également aux règnes de Raymond II et de son successeur Raymond III, les monnaies de cuivre anonymes suivantes, qui sont extrêmement abondantes et peuvent compter parmi les moins rares des princes croisés de Syrie. Le savant académicien pense qu'elles ont été frappées pendant une vacance, soit durant la captivité de Raymond II, soit à l'époque de la démence de Raymond III. L'abondance de ces monnaies me fait plutôt croire qu'elles ont été émises pendant une longue suite d'années, et que leur type uniforme s'est transmis de règne en règne, à partir de Raymond II et sous ses divers successeurs. L'édifice du droit est calqué sur la Tour-David de la petite monnaie de ce nom, et sur l'édifice des pièces contemporaines de Renaud de Sidon, ce qui fixerait l'apparition de ces monnaies tripolitaines à la fin du règne de Raymond II, peut-être même aux premières années de celui de Raymond III.

*a*

+ CIVITAS, entre deux grènetis. Tour crénelée.
℟ + TRIPOLIS. Croix de saint André pommetée, largement évidée au centre, de manière à former un cercle, au centre duquel est un point; dans chaque canton un croissant et un besant. Les branches de la croix sont parfois terminées par de véritables annelets.
Cuivre. 0 gr. 85 en moyenne. Très-nombreux coins différents, avec des variétés dans la forme des lettres et surtout dans le dessin de la tour crénelée. *Gravée*, pl. IV, 9, 10 et 11.
Var. avec + C·V·I·T·A·S, au droit.
— + CIVITAꝏ ou CIVITAꝏ.

*b*

+ CIVITAS, entre deux grènetis. Croix pommetée, largement évidée au centre, de manière à former un cercle; dans chaque canton, un besant.
℟ + TRIPOLIS, entre deux grènetis. Même tour crénelée, parfois très-voisine de la porte génoise.
Cuivre. 0 gr. 85. Il existe également de nombreux coins différents de ce type, plus rare que le précédent. *Gravée*, pl. IV, 12 et 13.

*c*

+ TRIPOLIS, entre deux grènetis. Même croix cantonnée de besants.

℟ + CIVITAS, entre deux grènetis. Même tour crénelée.

Cuivre. 0gr 85. *Ma collection. Gravée*, pl. IV, 14.

*d*

+ CIVITAS, entre deux grènetis. Tour crénelée.

℟ SILOPIRT pour TRIPOLIS renversé. Croix pattée, évidée au centre, cantonnée de trèfles.

Cuivre. 0gr. 85. *Ma collection. Gravée*, pl. IV, 15.

## RAYMOND III

Dans la *Revue archéologique* de 1875 (1), j'ai établi deux classes de deniers tripolitains, au type simple de l'astre à huit rais, classes complétement distinctes l'une de l'autre, bien que, jusque-là, elles eussent été confondues. Outre des différences caractéristiques et constantes de style, de légendes et de fabrique, les uns sont signés *Ramundus*, et appartiennent par conséquent à un des comtes Raymond de Tripoli, les autres sont signés *Bamundus* et doivent, en conséquence, avoir été frappés par un des Bohémond d'Antioche qui ont régné à Tripoli. Le type de l'astre ou soleil sur la monnaie tripolitaine doit être une dégénérescence du type raymondin pur, qui figure sur les pièces attribuées à Raymond II, et puisque ce même type de l'astre sans le croissant apparaît sur les monnaies des Bohémond, il est logique d'attribuer les deniers, sur lesquels il figure avec le nom de *Ramundus*, au dernier des comtes de ce nom, à Raymond III d'Antioche, prédécesseur immédiat des Bohémond. C'est donc à ce prince qu'il faut classer les beaux deniers au type de l'astre, signés *Ramundus*.

+ RAMVNDVS COMS, entre deux grènetis. [La croisette initiale est cantonnée de quatre points.] Croix.

℟ + CIVITAS TRIPOLIS. [La croisette initiale est également cantonnée de quatre points.] Astre ou soleil à huit rais cantonnés d'annelets.

Denier de bon billon. 0gr. 85. *Gravée*, pl. IV, 16.

## BOHÉMOND IV, BOHÉMOND V ou BOHÉMOND VI

Les deniers au type de l'astre à huit rais, signés *Bamundus*, ont probablement été frappés pour le comté de Tripoli par Bohémond IV ou Bohémond V. Je pencherais volontiers pour Bohémond V, peut-être même pour Bohémond VI, à cause des grandes différences de poids et de fabrique qui existent entre ces monnaies et les deniers bien plus pesants et d'une fabrique très-supérieure, attribués à Raymond III.

BAMVND . COMES. [Les lettres M et E sont réunies en monogramme.] Croix cantonnée de trois besants au second canton.

℟ CIVITAS TRIPOL. [La lettre L est barrée en signe d'abréviation du mot TRIPOLIS.] Soleil ou astre à huit rais cantonnés d'annelets.

Denier de mauvais billon, mal frappé et à bords constamment irréguliers. 0gr. 60. *Gravée*, pl. IV, 17.

Dans le même article de la *Revue archéologique* que je viens de citer, j'ai publié une variété inédite du denier précédent — variété signée *Bamundus* — mais sur laquelle l'astre n'a que six rais. Comme la fabrique en est fort supérieure à celle des autres pièces au même nom, et se rapproche beaucoup de celle des de-

(1) *Revue archéologique*, 1875, p. 355, pl. XXV, 8 et 9.

niers de Raymond III, on pourrait l'attribuer, avec quelque vraisemblance, à Bohémond IV, le premier prince de ce nom qui ait régné à Tripoli.

BAMVND . COMS. Croix.

℟ + CIVITAS TRIPOL. [Même barre à la lettre L.] Soleil ou astre à six rais cantonnés d'étoiles.

Denier de bon billon. 0gr.70. *Gravée*, pl. IV, 18.

## BOHÉMOND VI

+ BOEMVNDVS : COMES, entre deux grènetis. Croix pattée dans un contour formé d'angles et d'arcs de cercle alternés, et orné de huit besants.

℟ + CIVITAS : TRIPOLI, entre deux grènetis. [Les I sont barrés et accostés de deux points.] Astre à huit rais dans un contour orné et formé de huit arcs de cercle; dans chaque angle rentrant extérieur, un besant.

Gros d'argent. 4gr.20 à 4gr.30. *Gravée*, pl. IV, 19.

Ces belles et rares pièces d'argent sont calquées sur les gros tournois des rois de France. M. de Saulcy en conclut qu'elles pourraient bien avoir été frappées seulement après la venue de saint Louis en Terre-Sainte, c'est-à-dire après 1250. Il y aurait donc, selon lui, de grandes présomptions en faveur de leur attribution à Bohémond VI, qui succéda à son père en 1251. Serait-ce plutôt saint Louis qui aurait rapporté d'Orient la première idée du gros tournois?

Variété avec deux points secrets entre *Boemundus* et *comes*.

— deux points secrets entre *Boemundus* et *comes*, et aussi entre *Civitas* et *Tripoli*.

— trois points secrets entre *Boemundus* et *comes*, et aussi entre *Civitas* et *Tripoli*.

Variété en plomb de la collection Fürstenberg. Cet exemplaire n'a point été coulé, mais bien frappé avec les coins qui servaient à la fabrication des gros d'argent. M. de Saulcy, qui a publié cette pièce curieuse, hésite entre une pièce de nécessité, une pièce de plaisir, ou à la rigueur même, une pièce d'essai.

Même pièce, avec les mêmes types et les mêmes légendes, mais de module et de poids moitié moindres.

Demi-gros d'argent. 2gr.10 à 2gr.15. *Gravée*, pl. IV, 20.

Le demi-gros paraît encore plus rare que le gros.

Mêmes variétés que pour le gros.

J'ai attribué (1) au comte Bohémond VI, à cause de l'orthographe du nom, qui est *Boamundus* et non *Bamundus*, un curieux denier au type de l'astre, qui se distingue par la présence au revers d'une légende française. C'est un fait rare dans la numismatique des croisades, du moins en Syrie, où les seules monnaies à légende française connues jusqu'à ce jour sont un denier de Sagète et la pougeoise frappée à Saint-Jean d'Acre par Henri de Champagne. L'astre de ce denier est à six rais, disposition également fort rare sur les pièces de Tripoli.

+ · B · O · C · O · M · S · , entre deux grènetis, pour *Boamundus comes*. Croix cantonnée de besants aux second et quatrième cantons.

℟ + CITE TRIPOL ·, entre deux grènetis. [La lettre L est barrée en signe d'abréviation.] Étoile à six rais cantonnés d'annelets.

Denier de billon. *Gravée*, pl. IV, 23. *Cabinet Fürstenberg*.

(1 *Revue archéologique*, 1875, p. 357, pl. XXV, 11.

## BOHÉMOND VII

+ SEPTIMVS : BOEMVNDVS : COMES, entre deux grènetis. Croix renfermée dans un contour formé de douze arcs de cercle.

℟ + CIVITAS : TRIPOLIS : SVRIE, entre deux grènetis. Donjon à trois tours crénelées, entouré d'un contour formé de douze arcs de cercle.

Gros d'argent moins rare que le précédent. 4 gr. 20 à 4 gr. 25. *Gravée*, pl. IV, 21.

Variété avec CIVITAS : TRIPOLI : S : SVRIE, au revers.

Même pièce, avec les mêmes types et les mêmes légendes, mais de module et de poids moitié moindres.

Demi-gros d'argent. 2 gr. 10. *Gravée*, pl. IV, 22.

Variété avec SETIVS au lieu de SEPTIMVS. L'I et le V sont liés ensemble de manière à former un N ou une moitié d'M. Au revers, il y a CHTAS au lieu de CIVITAS. Pfaffenhofen, *R. n.* 1867, p. 53, pl. III, 10.

Variété avec COIES au lieu de COMES. *Ma collection.*

— EOMES au lieu de COMES. *Ma collection.*

Variété sans les trois points entre BOEMVNDVS et COMES. *Ma collection.*

La monnaie suivante est inédite. Sur les deux exemplaires que je possède et qui ont tous deux été retrouvés aux environs de Tripoli, la légende, bien qu'évidemment incorrecte et barbare, semble être *Tripoli*, sur chaque face.

+ . . IPOLI. Châtel tournois dégénéré, ressemblant à la porte génoise et terminé supérieurement par une très-grosse croix. Au-dessous, un annelet également de grandes dimensions.

℟ + IIPOLI. . Croix largement pattée, cantonnée de besants.

Cuivre de très-mauvais billon. 0 gr. 65. *Gravée*, pl. IV, 24.

Je possède de la pièce suivante, un certain nombre d'exemplaires qui proviennent également de Beyrouth et de Tripoli. Tous sont malheureusement en si mauvais état de conservation, qu'il est impossible d'attribuer ce type à un quelconque des comtes de Tripoli en particulier. Du reste, il s'agit plutôt là, semblerait-il, d'un type dégénéré à légendes fort incorrectes. M. de Saulcy a déjà publié cette monnaie (1), mais d'après un exemplaire encore plus illisible. Le lieu d'origine et l'étoile du droit semblent déjà indiquer l'origine tripolitaine de ces monnaies barbares. Il semble, en outre, qu'on puisse démêler sur une des faces les mots *Comes Tripolis*, et sur l'autre les mots *Civitas Tripolis*, mais je ne suis arrivé à cette quasi-restitution qu'en comparant entre eux les nombreux exemplaires que je possède.

. . . . . COMITR, entre deux grènetis. Astre à six rais pommetés.

℟ + CHX . . . . . HIƆ, ou bien + CI . . . . . HIƆ, entre deux grènetis. Croix pommetée, cantonnée de besants.

Cuivre pur. Poids très-variable, de 2 gr. 25 à 0 gr. 50. *Gravée*, pl. IV, 25, 26 et 27.

Sur quelques exemplaires, la croix, qui marque le commencement de la légende du revers, est si bien unie au C initial et au Ɔ final retourné, qu'elle forme avec eux une figure de forme toute spéciale.

Quelques exemplaires sont de dimensions beaucoup plus grandes, de fabrique très-barbare, à bords grossièrement cisaillés. J'en ai fait graver un au n° 27 de la pl. IV.

Une petite pièce de billon, complétement fruste et illisible, du cabinet Fürstenberg, gravée dans la

(1) SAULCY, *Numismatique des croisades*, pl. VII, 16.

*Numismatique des croisades* de M. de Saulcy, pl. VII, 17, offre, au droit, une croix cantonnée de quatre besants, et, au revers, un astre à huit rais réunis extérieurement par des arcs de cercle et cantonnés de besants.

M. de Saulcy a décrit, à la suite des monnaies de Tripoli, quelques plombs qui peuvent être attribués à cette seigneurie. Je possède également plusieurs variétés de ces plombs grossiers, qui se retrouvent assez fréquemment en Terre-Sainte, mais je suis trop peu assuré que ce soient vraiment là des pièces de nécessité, pour faire rentrer leur description dans un ouvrage consacré à la seule numismatique des princes croisés.

Je donne encore, pl. IV, 28, la figure d'un denier de Tripoli, qui m'est venu de Beyrouth, et que je ne puis déchiffrer. Serait-ce plutôt une imitation du type tripolitain par quelque atelier voisin ?

✠ · ONSATOI ou ✠ ·OMSATOL. L'astre à huit rais cantonnés de besants.

℟ Légende effacée. Croix cantonnée de trois points au troisième canton.

Denier de mauvais billon. 1 gr. 25. *Ma collection.*

Il est difficile de ne pas remarquer qu'on retrouve dans la légende du droit trois des lettres du nom du comte Pons. Mais le type raymondin, dont l'astre tripolitain est une dégénérescence évidente, n'avait pas encore fait son apparition sur la monnaie de Toulouse à l'époque du règne de Pons à Tripoli.

# FIEFS OU BARONNIES SECONDAIRES

## DU ROYAUME DE JÉRUSALEM

Le royaume même de Jérusalem comprenait quatre baronnies principales : le comté de Japhe et d'Ascalon, la principauté de Galilée ou de Tibériade, les seigneuries de Sagète et de Montréal, et un certain nombre de fiefs d'ordre secondaire, probablement de simples arrière-fiefs. Il en fut du moins ainsi au début de la conquête. Plus tard, plusieurs de ces derniers fiefs acquirent une importance très-considérable. Je vais rapidement passer en revue, au point de vue historique et numismatique, premièrement : les quatre grands fiefs du royaume; secondement, parmi les fiefs secondaires : ceux principalement qui sont désignés dans les *Assises* comme ayant été investis du droit de coin. Je rangerai ces fiefs secondaires par ordre alphabétique; mais, pour ceux dont on n'a pas encore retrouvé de monnaies, je me bornerai à indiquer, à titre de renseignement, la liste des seigneurs de chaque fief, d'après les *Familles d'outre-mer* annotées par M. E. Rey (1).

### COMTES DE JAFFA, PUIS DE JAFFA ET D'ASCALON

Godefroy de Bouillon releva, en 1100, les murailles de la ville de Japhe (Jaffe, Joppe, Joppé, Jaffa), qu'il avait trouvée démolie et ruinée, et donna cette place importante à *Roger,* seigneur de Rosay (ou Rosoy), qui en partagea plus tard les revenus avec *Gérard,* chevalier de la maison du roi Baudouin I^er^.

Plus tard, Baudouin II donna le comté de Jaffa, *pour en jouir par luy et ses héritiers*, à son cousin germain, *Hugues I^er^ du Puiset,* fils d'Everard, vicomte de Chartres, et d'une sœur de la reine Mélissende, marié à une fille de Hugues de Roucy. *Hugues I^er^, le plus grand brigand et pillard de son temps*, dit Suger, chassé de France à la suite de démêlés avec Louis le Gros et de l'assassinat d'Anseau de Garlande, mourut peu après. Sa veuve, Mabile, se remaria avec Albert, fils du comte de Namur, mais tous deux aussi moururent presque aussitôt, et *Hugues II du Puiset,* fils de *Hugues I^er^* et de Mabile de Roucy, fut réintégré, avant 1122, dans son fief héréditaire de Jaffa. Il épousa, vers 1124, une nièce du patriarche Arnoul, veuve d'Eustache Grenier, prince de Césarée. *Hugues II* eut, avec son parent, le roi Foulques, de longs et violents démêlés qui nous ont été racontés en détail par Guillaume de Tyr. Accusé d'être l'amant de la reine, perdant la tête et provoqué en combat singulier par son propre beau-fils, Gauthier de Césarée, le comte de Jaffa se révolta ouvertement et eut l'infamie d'implorer le secours des Égyptiens d'Ascalon. Foulques alla assiéger le vassal rebelle qui dut se soumettre; grâce à l'entremise des barons, *Hugues II* en fut quitte pour un exil de trois ans, pendant lesquels les revenus de sa seigneurie servirent à payer ses dettes. Presque tué, avant son départ, par un Breton qui croyait être agréable au roi, *Hugues* renonça à vivre en Terre-Sainte, et alla se fixer en Pouille. Le grand comte Roger II de Sicile lui donna le fief de Gargano où il mourut prématurément.

(1) Les grandes baronnies et les fiefs secondaires dont on a retrouvé des monnaies sont désignés à la table, par un astérisque.

*Hugues II du Puiset* n'eût pas de successeur immédiat au comté de Jaffa, qui fit retour au domaine royal, jusqu'à ce que Baudouin III en eût investi son frère *Amaury* devenu majeur, probablement entre 1150 et 1151. Le roi joignit bientôt à ce fief celui d'Ascalon, lorsque cette ville si importante eut enfin été enlevée aux Égyptiens, au mois d'août 1153. Un tiers d'Ascalon fut donné aux Vénitiens, et, en 1157, le comte *Amaury* de Jaffa et d'Ascalon octroya, dans la première de ces villes, une rue et une place aux Pisans.

En 1162, *Amaury* succéda à son frère au trône de Jérusalem, et son double fief fit momentanément retour à la couronne. En 1176, Baudouin IV nomma son beau-frère, *Guillaume Longue-Epée*, marquis de Montferrat et mari de sa sœur Sibylle, comte de Jaffa et d'Ascalon. Après la mort de *Guillaume*, arrivée presque aussitôt, Sibylle se remaria avec *Guy de Lusignan*, qui, de ce fait, devint à son tour comte de Jaffa et d'Ascalon. *Guy* paraît avec ce titre dans des actes remontant à 1181. Ce fut dans Jaffa que ce prince, brouillé avec le roi Baudouin IV, se retira pour désobéir aux sommations de la cour de Naplouse, et sous les murs de cette ville que le malheureux roi dut dévorer les affronts des soldats de Lusignan.

Après le désastre de Tibériade, *Guy de Lusignan* dut, pour racheter sa liberté et celle de ses chevaliers, se résigner à un douloureux sacrifice. Ascalon paya la rançon des vaincus et fut livrée à Saladin le 4 septembre 1187; elle redevint ainsi sarrasine, après avoir appartenu trente-trois ans aux chrétiens. Saladin renversa ses murailles; elle fut un instant relevée par Richard Cœur-de-Lion, puis, presque aussitôt après, démantelée, par suite des trêves conclues en 1192 entre Richard et Saladin, et définitivement perdue pour les chrétiens. Jaffa, également prise et démantelée par Saladin après Tibériade, fut également relevée par Richard, en 1192, et, plus heureuse qu'Ascalon, resta quelque temps encore aux mains des chrétiens. Elle échut alors, avec Césaire (Césarée), à *Geoffroy de Lusignan,* dit *à la grande dent,* frère du roi Guy. Mais *Geoffroy* retourna en France dès la fin de l'année, et son second frère, *Amaury*, connétable du royaume, qui déjà, avant 1190, avait été investi du comté de Jaffa par Guy et Sibylle, en recouvra la possession définitive. Appelé à la souveraineté de Chypre, en 1194, il dut céder Jaffa à Henri de Champagne. Il y eut, à ce sujet, de longs démêlés entre les deux princes; cependant, dès l'année suivante, Henri réconcilié avec *Amaury*, lui céda le comté de Jaffa comme douaire de sa fille Alix, fiancée à Hugues, fils de Henri. Jaffa ne fut toutefois remise qu'en 1197 à *Amaury*, lequel y envoya, en qualité de représentant, Renaud Barlais. Celui-ci ne put empêcher Malec-Adel de s'emparer, cette même année, de la ville et du château de Jaffa.

Jaffa fut rendue aux chrétiens en 1205, et appartint alors à *Gauthier de Brienne,* dit *le Grand*, qui la tenait de son oncle, le roi Jean de Brienne. Il la conserva sa vie durant. Pris à Gaza par les Kharismiens, en 1244, il fut d'abord mis en croix devant Jaffa, puis exécuté au Kaire, après une affreuse captivité. Il avait épousé Marie de Lusignan, fille du roi Hugues Ier de Chypre. En 1252, saint Louis vint à Jaffa, le 15 avril, et les cendres de *Gauthier de Brienne* furent, vers cette époque, inhumées à Saint-Jean d'Acre, par les soins de sa cousine, Marguerite, dame de Sagète.

Après la mort de *Gauthier*, Henri Ier de Chypre donna Jaffa à *Jean d'Ibelin*, le jurisconsulte, baile du royaume de 1254 à 1256, fils de Philippe d'Ibelin, baile de Chypre, et d'Alix de Montbéliard. Il ne faut point confondre ce personnage avec son homonyme, Jean d'Ibelin de Baruth, qui était son petit cousin. *Jean d'Ibelin*, comte de Jaffa et comte titulaire d'Ascalon, dut mourir vers 1266. C'est lui qui fut le rédacteur des *Assises*. Sa femme était Marie, fille du baile Constant d'Arménie, sœur d'Étiennette, première femme du roi Henri Ier de Chypre. *Jean d'Ibelin,* de Jaffa, prit parti pour son oncle, le *vieux sire de Baruth,* dans la guerre contre les impériaux, dite guerre des Lombards.

En 1268, le 7 mars, deux ans après la mort du comte *Jean*, Jaffa fut prise par le terrible Beïbars. Elle appartenait probablement alors au fils de Jean, *Guy* ou *Guiotin*, qui figure comme comte de Jaffa en 1298 et 1299. Il avait épousé Marie d'Ibelin, laquelle était peut-être déjà veuve de lui en 1310, et l'était en tous cas en 1324. Sa fille, *Isabelle*, épousa Sembat, roi d'Arménie, et eut, pour fils ou petit fils, *Hugues d'Ibelin*, comte titulaire de Jaffa et d'Ascalon, seigneur de Rame, sénéchal du royaume, vers 1338. *Hugues* épousa Isabelle d'Ibelin, veuve de Ferrand de Majorque et déjà mère du jeune prince du même nom, qui épousa plus tard Eschive, fille de Hugues IV de Lusignan. En 1350, il est fait mention de la magnificence de ce personnage.

Les rois de Chypre conservèrent à leur cour le titre de comte de Jaffa. Il fut donné par Jean II de Lusignan, à Florin ou Fiorino, décapité à Constantinople, en 1463, par ordre de Mahomet II. Plus tard encore, on trouve une Florence de Rame, comtesse de Jaffa, citée à Rhodes en 1474. Le titre de comte de

Jaffa et celui de comte de Carpasso furent donnés ensuite à l'espagnol Jean Perez Fabrice; son fils, Louis Perez Fabrice, en fut dépouillé par la reine Catherine Cornaro. Cette princesse donna le titre comtal de Jaffa au Vénitien Georges Contarini, pour lui et ses descendants.

Les comtes de Jaffa et d'Ascalon avaient droit de cour, coin et justice.

---

Le seul denier du comté de Jaffa connu jusqu'à ce jour appartient à M. de Vogüé; il a été publié par lui dans la *Revue numismatique* de 1865 (1). Cette pièce si précieuse est malheureusement anonyme.

+ ◦IOPPENSIS◦. Edifice ayant quelque rapport avec la porte génoise.

℟ + ◦DENARIVS◦. Croix.

Denier de billon. *Collection Vogüé. Gravée*, pl. IV, 29.

M. de Vogüé estime que cette monnaie, par son style, appartient à la fin du XIIe siècle, ou au commencement du XIIIe, et qu'elle a en conséquence été frappée sous le règne de Henri de Champagne ou sous celui de Jean de Brienne. L'absence de tout nom de seigneur indiquerait-elle qu'il s'agit ici d'une monnaie royale frappée à l'atelier de Jaffa durant une des époques assez nombreuses, comme on l'a vu, où le comté de Jaffa fit retour à la couronne? Il est impossible qu'on ne retrouve pas quelque jour d'autres monnaies baronniales portant les noms des comtes de Jaffe et d'Ascalon, un des fiefs les plus importants de Terre-Sainte.

## SEIGNEURS DE TABARIE (TIBÉRIADE) ET PRINCES DE GALILÉE

Presque aussitôt après la prise de Jérusalem, l'armée royale alla conquérir la Galilée, qui fut donnée en fief, avec Tabarie pour capitale, à *Tancrède*. Lorsque Baudouin Ier eut remplacé Godefroy de Bouillon sur le trône de Jérusalem, *Tancrède*, qui le haïssait, résigna son fief de Judée, et alla prendre en main la régence d'Antioche.

Baudouin donna alors Tabarie à *Hugues de Fauquembergue*, seigneur de Fauquembergue, du diocèse de Thérouanne, issu des châtelains de Saint-Omer. *Hugues*, seigneur de Tabarie et prince de Galilée, fut tué dans un combat contre les Sarrasins en 1107, et son frère *Gérard* ne lui survécut que huit jours. Le roi, accouru à Tabarie, en donna alors la seigneurie à *Gervais*, originaire *de Bazoches* en Soissonnais. Ce personnage mécontenta d'abord le roi par son insolence; mais sa bravoure et ses succès contre les Infidèles le remirent bientôt en faveur. Fait prisonnier par les Sarrasins, il refusa d'abjurer, et fut tué par eux à coups de flèches.

Aussitôt après sa mort, Baudouin rendit les seigneuries de Tabarie, Nazareth et Caïphas, à *Tancrède,* qui les conserva cette fois jusqu'à sa mort, survenue en 1112. Après lui, *Josselin de Courtenai,* chassé de ses fiefs de Mésopotamie par le comte d'Édesse, fut à son tour seigneur de Tabarie et prince de Galilée; mais, élu presque aussitôt lui-même comte d'Édesse, il fut remplacé dans son fief palestinien par *Guillaume de Bures,* ou *de Buri*, connétable du royaume, marié, disent les *Lignages d'outre-mer*, à Eschive, fille aînée de *Hugues de Fauquembergue*, héritière naturelle de la principauté. *Guillaume de Bures* fut baile du royaume pendant la captivité du roi Baudouin II; plus tard, en 1128, il alla en ambassade chercher en France Foulques d'Anjou, qui devait épouser Mélissende, fille aînée et héritière de ce prince. « Ce fut, dit Guillaume de Tyr, un seigneur magnifique et digne de louange en toutes ses actions. » Il mourut sans héritiers directs, après 1141.

(1) *R. n.*, 1865, p. 305, pl. XIII, 10.

Après lui vint probablement un de ses parents, *Élinand* ou *Éliand*. puis un second *Guillaume*, de 1150 à 1158, sans qu'on puisse affirmer que ces deux personnages fussent réellement de la famille de *Guillaume de Bures,* ou de celle de *Hugues de Fauquembergue*.

*Gauthier*, que Guillaume de Tyr appelle tantôt châtelain de Saint-Omer, tantôt seigneur de Fauquembergue, et qui, lui du moins, paraît avoir été réellement de la famille de *Hugues de Fauquembergue*, fut ensuite seigneur de Tabarie et prince de Galilée, entre 1160 et 1172 environ. Il s'intitule souvent, dans ses actes, *prince de toute la Galilée*. Sa veuve Eschive se remaria, en 1173, à Raymond II, comte de Tripoli, qui paraît avoir joui, du chef de ce mariage, de la possession du fief de Tibériade, pendant la minorité de *Hugues,* fils aîné et héritier de *Gauthier*. Ce fut à l'occasion du siége de Tibériade par Saladin que se livra, en 1187, la désastreuse bataille de ce nom. *Hugues,* qui, fort jeune encore, s'était déjà signalé dans de nombreux combats et avait été prisonnier de Saladin, perdit sa ville et sa seigneurie; il réussit cependant à s'échapper sain et sauf, avec ses trois frères et son beau-père, le comte de Tripoli, et se vengea des Sarrasins en leur enlevant d'assaut la ville d'Arsur. En 1192, il commandait, avec Jacques d'Avesnes, l'arrière-garde de l'armée de Richard Cœur-de-Lion, lors de la marche de ce prince d'Acre sur Jaffa. Après 1204, il passa à Constantinople, avec son frère Raoul, et tous deux entrèrent au service du nouvel empereur Baudouin de Flandres. *Hugues* est plus généralement connu sous le nom de *Hugues de Tibériade*. Il avait épousé Marguerite d'Ibelin, sœur utérine de la reine Isabelle. Marguerite, devenue veuve, se remaria avec Gauthier, seigneur de Césarée. En 1197, *Hugues* avait vainement cherché à faire épouser la reine Isabelle à son frère Raoul. Il mourut sans héritiers. Ses trois frères, Guillaume, Otton et Raoul, jouèrent un rôle important dans les événements de cette époque, en Syrie.

Après *Hugues*, Tibériade, reprise sur les Sarrasins, appartint à *Eudes de Montbéliard,* connétable, mari d'Eschive, fille de Raoul de Tibériade. *Eudes* fut également, à plusieurs reprises, baile du royaume de Terre-Sainte. Il avait relevé les murailles de Tibériade, qui fut prise en 1247, par les troupes du sultan d'Égypte, et cette fois ravie pour toujours aux chrétiens.

*Eudes* laissa trois filles, dont l'une, Simone, en épousant Philippe d'Ibelin, apporta dans la famille de son époux, le titre de Tibériade, qui fut successivement porté par Balian et Jacques d'Ibelin. Un Jean de Tabarie, maréchal de Chypre et d'Arménie, mourut en 1402.

Les princes de Galilée avaient droit de cour, coin et justice. Il y avait, à Tabarie, cour de bourgeoisie et justice, comme aussi au Saphed, qui dépendait de la principauté.

Les rois de Chypre relevèrent, en faveur de divers personnages de leur cour, le titre tout honorifique de prince de Galilée, qui fut, paraît-il, à Nicosie, le plus honorable après celui d'Antioche.

---

M. V. Promis, dans ses *Tavole sinottiche delle monete battute in Italia e da Italiani all'estero* (1), s'appuyant sur des considérations que j'ai développées à la page 6 de cet ouvrage, a classé à l'atelier de Tibériade des monnaies de cuivre de Tancrède à légende latine. Ces monnaies, de provenance constamment syrienne, avaient été jusqu'ici classées à Antioche. Il est certain que cette nouvelle attribution serait, sous beaucoup de rapports, préférable; on n'aurait plus à s'étonner de ce bizarre mélange de légendes latines et grecques sur des pièces sorties d'un même atelier, sous un même règne; il est pareillement certain que ces légendes latines, au début de la croisade, sont plus à leur place à Tibériade qu'à Antioche. Malheureusement, il subsiste de nombreuses et presque insurmontables difficultés: la présence sur ces monnaies de l'effigie de saint Pierre, le patron d'Antioche; l'existence de monnaies également latines de Roger, successeur de Tancrède, et qui, lui du moins, n'a jamais, que l'on sache, régné autre part qu'à

(1) Page 221.

Antioche; enfin et surtout ce fait que la plupart de ces monnaies de Tancrède sont surfrappées sur des pièces du même prince à légende grecque, incontestablement frappées à Antioche. Il faudrait, rien que pour annuler la valeur de cette dernière objection, admettre que les pièces de Tancrède à légende, soit grecque, soit latine, auraient eu réciproquement cours dans les deux principautés d'Antioche et de Galilée. On le voit, la question est fort loin d'être résolue.

Voici la description de ces monnaies à légende latine, que, pour ma part, je persiste à regarder comme frappées à Antioche, malgré cette bizarrerie du mélange, sous un même règne et dans un même atelier, de légendes en langue grecque et en langue latine.

S PETRVS. Saint Pierre debout, une longue croix à sa gauche, bénissant de la main droite.

℟ Croix à extrémités arrondies, cantonnée des quatre lettres D·S·F·T·, pour *Domine Salvum Fac Tancredum*. Les jambages verticaux du D, de l'F et du T, sont coupés chacun par une barre horizontale d'abréviation qui leur donne l'apparence d'autant de petites croix. *Gravée,* pl. V, 1.

La plupart de ces monnaies, je l'ai dit, sont surfrappées sur des pièces de Tancrède en costume oriental à légende grecque. Un exemplaire de ma collection porte même, outre ces deux types successifs, un troisième type appartenant également à Tancrède et à l'atelier d'Antioche; c'est celui qui porte au droit le buste de saint Pierre, et, au revers, une légende grecque quadrilinéaire. Encore une fois, ceci ne laisse pas que d'être assez embarrassant pour l'attribution, autrement si séduisante, à Tibériade.

Sur une variété de cette monnaie, citée dans le *Catalogue Reichel* (1), le personnage debout et tenant la croix serait, non plus saint Pierre, mais bien le Rédempteur, entre les sigles IC — XP . ?

On ne connaît aucune monnaie des autres princes de Tibériade.

## SEIGNEURS DE SAGÈTE OU SIDON

La seigneurie de Sidon (au moyen âge : Sajette, Saiette, Saiète, Sayette, Sagète, Sagette, *Sagitta*, etc., etc., aujourd'hui Saïda), était une des principales baronnies du royaume de Jérusalem. Les seigneuries de Césarée et de Bethsan ou du Bessan en relevaient. Les seigneurs de Sidon avaient droit de cour, coin ou monnaie, et justice.

Le 19 décembre 1110, la ville musulmane de Saïda succombait aux attaques de l'armée royale commandée par Baudouin Ier et aidée des croisés scandinaves. Le jour même, Baudouin donna Sagète et son territoire à un de ses barons, *Eustache Garnier* ou *Grenier* (*Granarius*, Graniers, Granier, Graner, ou Gernirs), *à tenir à tozjors par héritage*. *Eustache*, probablement originaire du diocèse de Thérouanne, était déjà seigneur de Césaire de Palestine, depuis la prise de cette ville, en 1101. En 1122, il était connétable du royaume; en 1123, durant la captivité de Baudouin II, il fut baile de Terre-Sainte, mais il mourut dès le 15 juin de cette année. De sa femme, Emelotte (Hermeline, Emma), nièce d'Arnoul, patriarche de Jérusalem, il avait eu deux fils et une fille. L'aîné, *Girard,* lui succéda à Sagète; le second, Gauthier, à Césarée; la fille, Agnès, épousa le prince de Naplouse, Henri de Milly, dit le *Buffle*.

*Girard,* que Guillaume de Tyr appelle *Eustache le jeune*, seigneur de Sagète et de Beaufort, se distingua en 1154, au siége d'Ascalon; il souscrivit en qualité de témoin à un acte royal d'Amaury, en 1164. De sa femme, Agnès, nièce de Guillaume de Bures, prince de Tibériade, et veuve de Renier Brus, seigneur de Bélinas, il eut deux fils, dont le cadet, Eustache, faible d'esprit, mourut sans postérité; l'aîné, *Renaud*, lui succéda comme seigneur de Sagète.

Ce *Renaud*, échappé en 1187, avec Raymond, comte de Tripoli, au désastre de Tibériade, dépouillé, aussitôt après, de sa ville et de son territoire par Saladin, se réfugia d'abord à Tyr, puis dans son château de Beaufort. Forcé de traiter avec l'émir victorieux, qui réussit même à s'emparer de sa personne, il obtint de lui la restitution de la moitié de sa terre de Sagète, ainsi que de la place de Sarfent ou Sarepta, à quatre milles de Tyr. Il avait épousé, en premières noces, Agnès, fille de Josselin le jeune, comte d'Édesse, veuve de Hugues d'Ibelin; forcé de divorcer pour cause de parenté défendue, il se remaria avec Helvis ou Héloïse, fille de Balian II d'Ibelin et de la reine

(1) Tome IX, p. 482, n° 93.

douairière Marie Comnène; il en eut un fils et deux filles. Le fils, nommé *Balian*, lui succéda avant 1204, sous la tutelle de Guy de Montfort, qui épousa, vers 1204, la veuve de *Renaud*, et qui, en cette qualité, est qualifié parfois de seigneur de Sagète par les chroniqueurs. A cette époque, il n'est pas certain que la ville de Sidon fût encore aux mains des Latins; il semble même qu'elle ne leur ait été rendue qu'en 1229, lors de la croisade de l'empereur Frédéric. *Balian*, sire de Sagète, est vanté par les chroniqueurs pour sa sagesse et ses connaissances; il prit une part active à l'expédition d'Égypte et au siége de Damiette, et accompagna, en 1225, à Brindes, la cousine germaine de sa femme, l'impératrice reine Isabelle, fille de Jean de Brienne, qui allait épouser l'empereur Frédéric II. En 1228, à la mort de cette princesse, il fut nommé, par les liges de Syrie, baile du royaume, au nom du prince Conrad. Plus tard, il fut confirmé dans ce poste, avec Garnier l'Allemand pour assistant, par l'empereur lui-même, au moment de son départ de Terre-Sainte, en 1229. Il résidait généralement à Saint-Jean d'Acre, dans l'exercice de ses hautes fonctions. En 1230, à la suite des démêlés qui éclatèrent entre les liges et Richard Filangieri, commandant les troupes impériales, l'empereur voulut remplacer le sire de Sagète par Philippe de Maugasteau; mais Balian fut maintenu par l'assemblée des seigneurs. Après quelques hésitations, il prit parti avec les Ibelin contre les impériaux. On le voit encore figurer, en 1240, dans la tentative militaire infructueuse qui se termina par le désastre de Gaza. Il avait épousé, en 1218, au camp de Damiette, Marguerite de Risnel de Brienne, nièce par sa mère du roi Jean de Brienne; il en eut quatre enfants, dont *Julian*, l'aîné, lui succéda comme sire de Sagète.

Sidon, ruinée en 1253, par le sultan de Damas, fut relevée par saint Louis; mais *Julian*, désespérant de conserver plus longtemps sa ville, la vendit, en 1260, avec Beaufort, aux chevaliers du Temple. Peu de temps après, Sagète fut prise et ruinée de fond en comble par les infidèles.

*Julian* avait épousé, en 1252, Fémie ou Euphémie, fille de Héthoum Ier, roi d'Arménie; il en eux deux fils et une fille, Marguerite, qui épousa Guy II, seigneur de Gibelet. *Julian* mourut en religion, en 1275, à Tripoli. Son fils aîné, *Balian II*, prince titulaire de Sagète, épousa Marie, sœur de ce même Guy II de Gibelet, et en eut deux filles. Pendant sa vie, Sidon fut prise et saccagée pour la dernière fois par les Sarrasins, en 1291, après avoir été défendue pied à pied par les Templiers qui se retirèrent ensuite en Chypre. Beaufort avait succombé dès 1267.

---

Sur les rares deniers de cuivre ou de billon, seules monnaies connues des seigneurs francs de Sidon, figurent les curieuses armes parlantes qui furent, au moyen âge, celles de la vieille rivale de Tyr. Elles le devinrent, grâce à une série de transformations ingénieusement fixées par M. de Longpérier (1), transformations qui modifièrent petit à petit l'antique nom de Sidon, pour en faire, dans la langue des croisés francs, celui de Saette, qui voulait dire flèche en vieux français. Quant à la forme *Sidonia*, laquelle paraît dans la légende des deniers de Renaud de Sidon que je vais décrire tout à l'heure, c'était le nom, non point de la cité même, mais de la contrée, du territoire environnant Sidon. Cette forme *Sidonia* ou *Sidonie* produisit, en vieux français, *Sydoine*, comme *Babylonie* produisit *Babyloine*, et tel fut un des premiers noms francs appliqués à cette ville. Lorsque les Arabes eurent conquis la Phénicie et la Syrie, ils firent de Sidon, *Saïda*, qui est encore aujourd'hui le nom de la ville en langage musulman. Alors vinrent les croisés français; et, comme le dit M. de Longpérier, les Français ont surtout altéré les noms qui offrent quelque ressemblance avec des mots de leur langue. « Ils firent, dit le savant académicien, un rapprochement assez naturel, entre Saïda prononcé d'une manière rude par les Arabes : Saïta, avec les dérivés du latin *Sagitta : Saète*, *Saette* ou *Saiète*, qui signifiaient, je l'ai dit plus haut, *flèche* en vieux français. On disait encore *Seete*, *Saiette*, *Sagette*, etc., avec cette orthographe flottante dont le moyen âge nous offre

(1) *R. n.*, 1865, p. 317 et suiv.

tant d'exemples. Le nouveau nom fut adopté sans difficulté, et nous le retrouvons à chaque page, dans les chroniques contemporaines et les actes de l'époque; il subsista pendant toute la période de la domination franque en Orient; on l'altéra de mille manières; on écrivit : *Seette*, *Seete*, *Saiete*, *Saiette*, *Sayette*, *Sagète*, tous mots dérivant du primitif *Saete* ou *Saette*. Ce que nous venons de dire explique aisément pourquoi, sur les monnaies franques de Sidon, figure une flèche, emblème héraldique et parlant, dont les numismatistes ont longtemps ignoré la signification réelle. Rien, en effet, de plus insolite que la présence de cette image sur une monnaie d'origine française. L'explication devient maintenant fort claire; il faut se rappeler seulement la coutume qu'avaient les Français du moyen âge de peindre souvent sur leurs écus des armes parlantes, et de faire figurer sur leurs monnaies des types parlants. Les croisés avaient altéré le nom de Saïda, parce qu'il leur rappelait *Saète*, l'arme dont ils connaissaient l'usage. Voilà l'effort d'imagination dont nous pourrions nous étonner; mais le fait est constant. Une fois ce pas franchi, le choix du type monétaire semble tout tracé, et ce serait faire tort aux beaux-esprits de Sidon que de supposer qu'ils aient laissé échapper une si bonne occasion de s'exercer. » Comme le dit M. de Pfaffenhofen, c'est peut-être là un des plus anciens exemples des armes parlantes d'une ville sur des monuments du moyen âge.

La plupart de ces deniers à la flèche portent le nom de Renaud, qui fut, nous l'avons vu, seigneur de Sagète, entre 1165 et 1204 environ. Voici leur description :

+ RENALDVS, entre deux grènetis. Édifice crénelé, absolument identique à ceux de la monnaie dite *de la Tour-David* et des monnaies anonymes de Tripoli.

℟ + SIDONIA, entre deux grènetis. Flèche.

Denier de cuivre pur ou de mauvais billon. 0 gr. 90.

Var. avec + RENALDVS et + SYDONIA. *Gravée*, pl. V, 3.

— + SYDONIE, beaucoup plus rare.

Plusieurs coins différents.

L'orthographe *Sydonia* est de beaucoup la plus commune; c'est la seule que j'aie jamais rencontrée; je croirais même volontiers que la lecture *Sidonia* de Cousinéry et de M. de Saulcy n'est pas correcte, et que l'Y a été pris, par eux, pour un I. La forme de cet Y est, du reste, fort bizarre, celle du D également.

Plusieurs autres pièces de cuivre pur ou presque pur, portent également la flèche de Sidon accostée de besants, tantôt trois ou bien quatre de chaque côté, tantôt deux et un, tantôt un et un. Ces pièces sont de fabrique barbare et à légende incorrecte, le plus souvent indéchiffrable. M. de Pfaffenhofen, qui les a, le premier, fait connaître et qui en a fait graver trois exemplaires dans la *Revue numismatique* de 1867 (1), croit lire sur une d'elles HVECSAI, ce qui signifierait, selon lui, *Hues cuens de Saiète*. Mais il n'y a jamais eu, à ma connaissance, de comte de Sagète de ce nom, et ces lettres HVE désignent plutôt peut-être le comte *Julian*. Sur le revers de ces monnaies, dont il existe, je l'ai dit, plusieurs variétés, on voit une étoile à six rais pommetés, entourée d'une légende également indéchiffrable. En tous cas, ces pièces, assez nombreuses, semblent être des dégénérescences, aussi bien pour le type que pour la légende, des pièces beaucoup mieux frappées de Renaud, et sont évidemment d'une époque postérieure; quelques-unes sont de fabrique extraordinairement barbare. Leurs contours sont grossièrement et irrégulièrement cisaillés. *Gravées*, pl. V, 4 et 5.

Enfin, d'autres monnaies toutes voisines et à légendes également barbares et indéchiffrables, portent, au droit, la même flèche, entre deux ou plusieurs besants, et, au revers, un édifice, qui, tantôt, surmonté d'une croix, semble une dégénérescence d'une tour crénelée, tantôt affecte une ressemblance extraordinaire avec le Saint-Sépulcre des monnaies des rois Amaury Ier et Jean de Brienne.

(1) *R. n.*, 1867, p. 45, pl. III, 4, 5 et 6.

Ces monnaies sont fort difficiles à décrire exactement; j'ai fait graver un exemplaire de chaque type, la moindre représentation figurée valant mieux que la description la plus minutieuse. Je répète que toutes ces monnaies sont de fort mauvais billon ou de cuivre presque pur. *Gravées*, pl. V, 6 et 7.

Le joli denier suivant est à légendes françaises :

+ D·E·N·I·E·R· Croix pattée.

℟ + D E·S·E·E·T·E· Édifice large et bas, avec portique à triple arcade et coupole centrale, tantôt affectant une forme allongée, et supportée par des fenêtres à plein cintre, tantôt presque sphérique.

Denier de billon. 0gr.80. *Gravée*, pl. V, 8.

Plusieurs coins, sur lesquels l'édifice du revers affecte des formes sensiblement différentes.

Ce denier anonyme est d'une bonne époque. La leçon *Seete* est la vraie; je n'ai jamais vu *Secte* qui figure dans la description de M. de Saulcy (1). L'édifice gravé au droit est probablement la représentation d'un des principaux monuments religieux de Sidon, peut-être du dôme ou cathédrale, ancienne mosquée convertie en église par les conquérants francs.

J'ai reçu de Syrie une monnaie ou pièce de plomb fort curieuse, d'une fabrique soignée et élégante, bien que la légende en soit indéchiffrable, aussi bien que les caractères qui couvrent le champ d'une des faces. Tous ces caractères bizarres sont nets et bien formés. Au revers, figure un type très-voisin d'une flèche, et c'est pour cette raison seule, que, provisoirement et faute d'indications plus précises, je classe cette pièce étrange à la suite des monnaies de Sagète. *Gravée*, pl. V, 9.

A la numismatique des seigneurs de Sagète, se rapporte un curieux et touchant passage de Joinville (2) qui, outre le parfum de naïveté qui s'en échappe, est intéressant, parce qu'il est une affirmation contemporaine de l'existence de la monnaie des seigneurs de Sagète. Lorsque le roi Louis IX se trouva de passage à Sagète où gouvernait, en l'absence de son époux, Marguerite de Risnel, dame de Sagète, « *il fist faire* (à l'occasion d'une cérémonie religieuse) *le service en telle manière, que chacuns chevalier offri un cierge et un denier d'argent, et le roys offri un cierge et un besant d'or, tout des deniers Madame de Saiète. Dont l'on se merveilla mout quant le roys fist ce, car l'on ne l'avait onques veu offrir que de ses deniers, mais il le fist par sa courtoisie.* »

## LES SEIGNEURS DE LA TERRE DE MONTRÉAL OU D'OUTRE-JOURDAIN

On ne possède malheureusement encore aucune monnaie de cette mystérieuse seigneurie d'Outre-Jourdain, si peu connue, la plus curieuse peut-être des principautés chrétiennes de Syrie. Voici la liste chronologique des seigneurs de Montréal et de la terre d'Outre-Jourdain :

*Romain du Puy*, premier seigneur de Montréal, dont le château fut bâti en 1115, qualifié, par Guillaume de Tyr, seigneur de la terre d'Outre-Jourdain; paraît de 1110 à 1132.

*Païen*, dit *le Bouteiller* (*Pincerna*), fait seigneur de Montréal, au plus tard en 1132, en remplacement de *Romain du Puy*, qui avait conspiré contre le roi Foulques. *Païen* fit construire le célèbre château de Carak ou de la Pierre-du-Désert, dans la Moabitide. Il vivait encore en 1147.

*Maurice*, neveu du précédent, seigneur de Montréal, avant 1152.

*Philippe de Milly*, prince de Naplouse, peut-être gendre du précédent, échange sa seigneurie au roi Baudouin III, contre celles de Montréal et de Saint-Abraham. Etiennette, sa fille, mariée une première fois à Humfroi de Toron, épousa, en secondes noces, *Milon de Plancy*, sénéchal du royaume, qui, de ce fait, devint, à la mort de Philippe de Milly, seigneur de Montréal.

*Milon de Plancy*, champenois d'origine, seigneur de Montréal, fut baile du royaume, pendant la minorité

(1) SAULCY, *Numismatique des croisades*, p. 1 des *Additions*.
(2) Chapitre XCI; éd. de Wailly, p. 466.

de Baudouin IV, et périt assassiné à Acre en 1173. Sa veuve, Etiennette de Milly, épousa, en 1177, en troisièmes noces, l'ex-prince d'Antioche, *Renaud de Châtillon*, revenu d'une longue captivité chez les Sarrasins.

*Renaud de Châtillon* devint donc seigneur de Montréal et de Saint-Abraham, du chef de sa femme. Le Carak fut pris par Saladin quelque temps après la chute de Jérusalem. Quant à *Renaud*, il fut tué de la propre main de l'émir sarrasin, qui voulait se venger sur lui de ce qu'il avait violé les trêves et pillé la grande caravane de la Mecque.

La seigneurie de Montréal était fort importante. Il est fort possible que ses seigneurs aient eu un atelier monétaire en activité à la Pierre-du-Désert. En tous cas, ils avaient droit de cour, coin ou monnaie et justice, tant à Carak et à Montréal que plus tard à Saint-Abraham.

## LES SEIGNEURS D'ARSUR

Arsur (aujourd'hui Arsouf), ville maritime près de Jaffa, fut prise, en 1102, par le roi Baudouin I^er^, avec le concours des Génois et des Pisans.

On ignore le nom des premiers seigneurs francs d'Arsur.

*Jean*, seigneur d'Arsur, cité en 1174 et 1177, mourut sans postérité. Son père, dont on ignore le nom, était déjà seigneur d'Arsur. Sa sœur et unique héritière, *Mélissende*, épousa, en premières noces, *Thierry d'Orguenes* (*d'Orgue*, *de Orca*), qui devint seigneur d'Arsur, du chef de sa femme. Il est cité en 1198, et n'eut que des filles. A sa mort, sa femme se remaria, après 1206, avec le célèbre *Jean d'Ibelin*, fils de Balian II, déjà veuf d'un premier mariage, et plus connu sous le nom du *vieux sire de Baruth*. *Jean d'Ibelin* devint, à son tour, du droit de sa femme, seigneur d'Arsur. On sait qu'il mourut en 1236. Un des fils qu'il avait eus de Mélissende lui succéda à Arsur; ce fut *Jean III*, connétable du royaume vers 1251, et trois fois baile de Terre-Sainte. *Jean III* mourut en 1258. De sa femme, Alix de Caïphas, il avait eu un fils, *Balian d'Ibelin*, qui lui succéda comme seigneur d'Arsur, fut, en 1268, connétable du royaume, et épousa Plaisance, fille du prince Bohémond V d'Antioche et veuve du roi Henri I^er^ de Chypre. Ce mariage ayant été dissous, *Balian* d'Arsur en contracta un nouveau avec Lucie Gauvain. En 1251, il vendit à l'Ordre de l'Hôpital sa ville d'Arsur, qui fut prise par les troupes de Beïbars, en 1265. *Balian* d'Arsur fut également baile du royaume et mourut en 1277. Ses descendants conservèrent le titre, devenu tout nominal, de seigneurs ou sires d'Arsur.

Les seigneurs d'Arsur avaient droit de haute-cour, c'est-à-dire droit de cour, coin ou monnaie et justice. Ils avaient à Saint-Georges de Sébaste, cour de bourgeoisie et justice.

## LES SEIGNEURS DE BARUT OU BARUTH (BEYROUTH)

La ville de Baruth, qui devait devenir une des premières places de guerre et de commerce des Latins d'Orient, fut prise au mois d'avril 1110, par le roi Baudouin I^er^, assisté du comte Bertrand de Tripoli et des Pisans. Suivant Lambert d'Ardres, le roi donna l'ancienne Béryte et son territoire à *Foulques de Guines*, second fils de Baudouin I^er^, comte de Guines. Après lui vint un autre seigneur, nommé *Pierre*, dont on ignore le nom patronymique, et dont la descendance est fort embrouillée. Il est même probable qu'il ne régna que fort peu de temps, entre 1156 et 1157, et qu'entre lui et *Foulques* il faut encore placer deux frères : *Gauthier*, dit *Brisebarre*, et *Guy*, qui durent être conjointement seigneurs de Baruth, et dont on ne peut dire s'ils étaient fils de *Foulques*, et si l'un des deux fut le père de *Pierre*. Pour ce qui concerne ce dernier, qui se trouvait au siége de Damas en 1148, avec le roi Baudouin III, il semble avoir eu, entre autres fils, un nouveau *Gauthier*, qui fut son successeur à Baruth, et un *Guy*, qui épousa Julienne, héritière de la principauté de Césarée, etc., etc.

*Gauthier*, sire de Baruth, qui figure avec ce titre dans un acte de 1157, à côté de son frère *Guy*, céda, probablement après le désastre de Tibériade, sa seigneurie à la reine Isabelle et à Conrad de Montferrat, son époux, en échange du fief de la Blanchegarde, près d'Ascalon, dont sa descendance prit le nom de Blanchegarde. Il était, en 1157, suzerain de Banias, que le connétable Humfroi de Toron tenait de lui en fief. En 1167, Amaury I^er^,

avait donné la seigneurie de Baruth, probablement seulement à titre honorifique, sans préjudice des droits du véritable seigneur *Gauthier*, à Andronic Comnène, futur empereur de Constantinople.

Baruth tomba au pouvoir des Sarrasins après la défaite de Tibériade. Cédée virtuellement par Guy de Lusignan à Conrad de Montferrat, à la suite de la convention de 1191, elle ne fut reprise qu'en 1198 par le roi Amaury II et les croisés allemands. Elle passa alors aux mains de ce prince, quatrième mari de la princesse Isabelle; il la donna bientôt à son beau-frère, frère utérin de sa femme, le célèbre *Jean d'Ibelin*. Ce seigneur fut le véritable type du chevalier chrétien de Terre-Sainte; fils de Balian II d'Ibelin, lui-même seigneur d'Ibelin et de Rame, prince usufruitier de Naplouse par son mariage avec Marie Comnène, veuve d'Amaury Ier, il est surtout connu dans l'histoire de Syrie, où il joua un rôle si considérable, sous le nom du *vieux sire de Baruth*. En échange de ce riche fief, *Jean d'Ibelin* remit au roi sa charge de connétable. Le nouveau seigneur releva les murailles de Baruth; il en fit une place forte de premier ordre, et la rendit florissante en y encourageant l'établissement des trafiquants occidentaux. On sait que Jean d'Ibelin fut, grâce à l'influence que lui donnèrent sa position et son caractère, durant la minorité du roi Henri Ier de Chypre, un des membres les plus illustres de cette famille célèbre et puissante entre toutes celles de Terre-Sainte, qui posséda à la fois les fiefs d'Ibelin, d'Arsur, de Jaffa, de Rame ou Ramlèh, et la grande ville de Baruth. C'est lui que son neveu et son homonyme, Jean d'Ibelin, le brillant auteur de la première collection écrite des *Assises de Jérusalem*, désigne souvent sous le nom de « mon vieil oncle le sire de Baruth; » c'est lui que Philippe de Navarre appelle « le beau et bon parleur; » c'est lui que nous voyons jouer un rôle si considérable dans tous les événements qui se passèrent dans le Levant durant le premier tiers du XIIIe siècle, et surtout pendant cette célèbre guerre, dite *des Lombards*, que soutinrent pendant tant d'années les Chypriotes et les liges de Syrie contre les troupes impériales de Frédéric II. Tour à tour connétable du royaume, baile de Terre-Sainte et régent de Chypre, après la mort de Philippe, son frère, en lutte ouverte et constante avec les prétentions de l'empereur Frédéric II et de tout le parti des impériaux, battu, fugitif, défendant à outrance sa ville de Baruth contre les troupes des Hohenstaufen, accourant par deux fois à Chypre y rétablir son roi, triomphant des Allemands à Agridi et détruisant leurs dernières résistances au siége et à la prise de Cérines, en avril 1233, Jean d'Ibelin est certes un des caractères les plus attachants et les plus chevaleresques de la féodalité franque d'Orient. Peu d'hommes ont laissé une empreinte plus profonde dans l'histoire de ces temps agités. Il avait épousé Mélissende, fille du seigneur d'Arsur, au nom de laquelle on a vu qu'il devint également seigneur de cette principauté.

*Jean d'Ibelin* mourut, en 1236, au couvent du Temple, à Saint-Jean d'Acre, des suites d'une chute de cheval. Ce fut, dit M. de Mas Latrie, un grand malheur pour le roi de Chypre et pour les deux royaumes. A son lit de mort, il institua, pour son principal héritier et pour seigneur de Baruth, son fils aîné, *Balian*, recommandant à ses frères de le tenir désormais pour le chef de la maison et pour leur seigneur suzerain.

*Balian III d'Ibelin* succéda donc à son père et eut la gloire de terminer son œuvre. Il avait été, en 1228, livré en otage à l'empereur Frédéric. Son frère cadet, Jean, eut la seigneurie d'Arsur. Sa femme était Eschive, veuve de Gérard de Montaigu, fille de Gauthier de Montbéliard, et de Bourgogne, fille du roi Amaury et de sa première femme Eschive. *Balian d'Ibelin* fut un jurisconsulte habile, « personnage moult courtois, aimable et gracieux, » dit Philippe de Navarre. Ce fut lui qui, avec l'assistance des autres barons de Syrie, chassa définitivement de Tyr, au mois de juillet 1243, les impériaux commandés par Richard Filangieri et son frère Lothaire, et mit de la sorte un terme à la longue et désastreuse guerre des Lombards. Il fut connétable du royaume de Chypre. On ignore la date exacte de sa mort.

Le fils aîné de *Balian III*, *Jean II d'Ibelin*, fut, après lui, seigneur de Baruth. Il ne faut pas confondre ce personnage avec son oncle, Jean d'Arsur, ou avec son autre homonyme et contemporain, le comte de Jaffa, mort en 1268. *Jean II de Baruth* mourut en 1264. En 1260, il avait été prisonnier des Turcomans, et s'était racheté pour la somme de 20,000 besants. De sa femme, Alix de la Roche, fille du duc Guy Ier d'Athènes, il eut deux filles, dont l'aînée, *Isabelle*, lui succéda comme dame de Baruth. Elle eut quatre maris et point d'enfants; le premier de ces maris fut le roi Hugues II de Chypre, mort à quatorze ans, le 5 décembre 1267; le second, l'Anglais Raymond ou Heimont l'Estrange ou l'Étranger, qu'Isabelle épousa en 1272; le troisième, Nicolas l'Aleman, sire de Césaire, qui succéda à l'Anglais, en 1277, et fut tué peu après; le quatrième enfin, Guillaume Barlais ou Barlas. *Isabelle* mourut vers 1280, ne laissant aucune postérité. Sa sœur cadette, *Eschive*, hérita des titres et de toutes les terres de la branche aînée de la maison d'Ibelin, et fut, après elle, dame de Baruth. Cette prin-

cesse épousa en premières noces *Humfroi de Montfort*, fils puîné de Philippe de Montfort, prince de Tyr et de Toron, et lui apporta ses droits en héritage. Par ce mariage, le fief principal du *vieux sire de Baruth* passa aux Montfort d'Orient, déjà princes de Tyr, seigneurs de Toron, etc. *Humfroi* mourut le 12 février 1284. Eschive avait eu de lui deux fils, *Amaury* et *Rupin de Montfort;* ce dernier finit, après la mort de son frère, par réunir sur sa tête les seigneuries, alors titulaires, de Tyr, de Toron et de Baruth. Il eut de sa femme, Marie, fille de Balian d'Ibelin, sénéchal de Chypre, un fils, *Humfroi de Montfort*, seigneur de Baruth et connétable de Chypre, qui mourut le 24 juin 1326. Quant à *Eschive*, dame de Baruth, mère d'*Amaury* et de *Rupin*, elle avait épousé en secondes noces, après la mort de *Humfroi, Guy*, fils du roi Hugues III de Chypre; elle en eut un fils, le futur Hugues IV de Chypre, et une fille qui épousa Eudes de Dampierre, connétable de Jérusalem. Du temps de cette princesse *Eschive* et du prince *Guy*, Baruth tomba au pouvoir des Sarrasins, au mois de juillet 1291.

Les monnaies connues des seigneurs de Baruth sont bien peu nombreuses encore, et paraissent être d'une extrême rareté. M. de Saulcy, lors de la publication de son ouvrage, en 1847, ne connaissait que le précieux denier de Jean d'Ibelin, publié, une année auparavant, par le baron de Köhne (1). Depuis lors, M. de Vogüé (2) a décrit de nouveaux deniers anonymes de la seigneurie de Baruth, datant probablement du XIII^e siècle. Je n'en donnerai moi-même aucune variété vraiment nouvelle. Il est certain cependant que les puissants seigneurs de Baruth ont dû frapper un nombre bien plus considérable de monnaies; on les retrouvera sans doute un jour, lorsqu'on les recherchera avec plus de soin.

Voici d'abord la description du denier attribué à *Jean d'Ibelin* dit *le Vieux :*

✠ IOhANNES. Croix cantonnée d'un annelet aux deuxième et troisième cantons.

℟ ✠ DE BERITI. Porte crénelée.

Denier de billon d'une extrême rareté. 0^gr.70.

Variété avec D'BERITI. *Collection Reichel*, aujourd'hui au *Cabinet de l'Ermitage*, à Saint-Pétersbourg. *Collection Vogüé*.

Variété avec des croissants au lieu d'annelets dans les deuxième et troisième cantons de la croix. *Ma collection. Gravée*, pl. V, 10.

La ressemblance frappante de cette monnaie avec les deniers de Tripoli, de Sagète, et avec ceux de la Tour-David, émis vers la fin du XII^e siècle, est une raison pour chercher à l'attribuer plutôt au règne du *vieux sire de Baruth*, qu'à celui de son petit-fils et homonyme, Jean II, *le Jeune*, qui fut seigneur de Baruth seulement vers 1260.

C'est au règne de ce Jean II ou à ses successeurs, qu'appartiennent probablement les très-rares et curieux deniers anonymes suivants, dont les premiers ont été publiés par M. de Vogüé, sur des exemplaires à légendes incomplètes.

DE BARVTh. Haute porte crénelée, reliée de chaque côté à un pan de muraille également crénelé.

℟ Sans légende. Type analogue à celui du revers des deniers de Toron : sorte de lacis entremêlé de points, formant une figure dont il est impossible de donner une explication satisfaisante.

Denier ? ou obole ? de cuivre rouge, à bords fort irrégulièrement cisaillés.

Plusieurs coins différents. Poids variant de 1^gr.25 à 0^gr.70. *Gravée*, pl. V, 11.

(1) *Zeitschrift für M. S. u. W.-Kunde*, t. VI, p. 30, pl. I, 2.
(2) *R. n.*, 1865, p. 307, pl. XIII, 11 et 12.

Certains exemplaires sont de dimensions beaucoup plus grandes. Le dessin du revers présente une variante sur un exemplaire en fort mauvais état de conservation, faisant partie de ma collection.

On remarquera qu'ici la légende *de Baruth* est française. Sur la variété suivante, elle est latine.

DE BERITENSIS. Même édifice; la porte au lieu d'être centrale est parfois placée à gauche.

℟ Même revers.

Denier? ou obole? de cuivre, à bords également irréguliers. 0gr.70. *Gravée*, pl. V, 12, d'après un exemplaire de la collection Lambros.

Plusieurs coins différents.

M. de Vogüé (1) a, le premier, je l'ai dit, fait connaître cette dernière pièce; mais la légende de son exemplaire était en partie effacée. En outre, il a pris l'E lunaire pour un O et a lu la légende, ainsi : DE BERITO . . . . .

## SEIGNEURS DE BÉLINAS

Bélinas est l'ancienne Banias ou Panéas, située au sud de l'Anti-Liban, aux sources du Jourdain. C'était une des positions les plus importantes pour l'occupation et la défense de la Terre-Sainte. Le roi Foulques, qui l'avait reçue en don d'un cheikh des Ismaéliens, donna cette seigneurie à *Renier Brus*, d'origine anglaise, qui est cité, entre 1125 et 1138, sous les noms de *Renier Brusco*, *de Bruso*, *Bruns*, *Brusch*, etc. *Renier* perdit, pendant quelque temps, sa ville de Bélinas, mais réussit à y rentrer plus tard. Son gendre, *Humfroi II de Toron*, connétable du royaume, lui succéda dans cette seigneurie. *Humfroi* défendit vigoureusement Bélinas contre Nour-ed-dyn; toutefois ce dernier réussit à s'en emparer, le 18 octobre 1167, pendant que le connétable était en Égypte. Cette place, une des plus fortes de Palestine, fut démolie de fond en comble par ordre du vainqueur. A une demi-heure de la ville, sur la hauteur, étaient le château et le fief de la Subeibe (de la Sebele ou Sebebe). Le fief de Bélinas et de la Subeibe avait droit de cour, coin ou monnaie et justice.

## SEIGNEURS DU BESSAN

Le Bessan ou le Bethsan était l'ancienne Scythopolis. Voici la liste des seigneurs francs de ce fief, qui nous sont connus :

*Adam de Béthune*, un des guerriers de la première croisade, fils puiné de Robert III, seigneur de Béthune, premier seigneur du Bessan.

*Adam II* (*Ades*), fils du précédent; cité en 1155.

*Grémont I* (*Guermond*), fils du précédent.

*Adam III*, fils du précédent.

*Grémont II*, fils du précédent; cité de 1198 à 1220.

*Baudouin*, fils du précédent. De son temps, les Sarrasins s'emparèrent du Bessan, qui fut repris et démoli de fond en comble, le 5 novembre 1264, par les troupes françaises d'Olivier de Termes et les chevaliers des trois Ordres. *Gauthier*, fils de *Baudouin*, était alors seigneur titulaire du Bessan. Il se retira dans l'île de Chypre, où il vivait encore en 1309.

La seigneurie du Bessan avait droit de haute cour, c'est-à-dire cour, coin ou monnaie et justice.

## SEIGNEURS DE LA BLANCHEGARDE

Le château de la Blanchegarde fut élevé par le roi Foulques, en 1138, sur une colline à 8 milles d'Ascalon.

*Gauthier de Baruth*, fils de Pierre, seigneur de Baruth, devint, après 1178, seigneur de la Blanchegarde, qu'il obtint du roi Baudouin V en échange de sa seigneurie de Baruth. Il eut pour successeurs :

(1) *R. n.*, 1865, p. 307, pl. XIII, 11.

*Gilles*, son fils; cité en 1210, 1217, etc.

*Raoul*, fils du précédent; cité en 1254 et en 1265.

*Gauthier II*, fils du précédent.

*Raoul*, neveu du précédent, dernier seigneur de la Blanchegarde dont fassent mention les *Lignages*.

Les seigneurs de la Blanchegarde avaient cour, coin et justice; mais il est peu probable que leur atelier monétaire ait jamais fonctionné.

## SEIGNEURS DU CAIMONT

Le fief du Caimont est mentionné par les *Assises* comme ayant eu cour, coin et justice; c'était une localité située près de Saint-Jean d'Acre, et qu'on a identifiée avec la localité actuelle de Tell-Kaïmôn, située au pied des montagnes qui limitent, à l'ouest, la plaine d'Esdrelon.

On ne connaît le nom d'aucun des seigneurs du Caimont; il est peu probable qu'aucun d'entre eux ait jamais usé du droit de frapper monnaie primitivement accordé à ce fief.

## SEIGNEURS DE CAÏPHAS

Cayphas ou Caïphas, située au bord de la mer, au pied du Carmel, fut prise, en l'an 1100, par les croisés, aidés de la flotte vénitienne, et donnée par Godefroy de Bouillon, à *Geldemar Carpenel* ou *Charpenel*. Celui-ci fut violemment dépossédé de sa seigneurie par *Tancrède*, et n'en obtint la restitution que lorsque ce dernier eut été nommé régent d'Antioche. A peine réintégré, *Geldemar* fut tué dans un combat contre les Sarrasins. Baudouin Ier donna alors Caïphas à *Rorgius* ou *Rohart*, déjà seigneur de Saint-Abraham, qui mourut dès l'année 1107. *Païen Ier*, son fils, lui succéda à Cayphas, mais en fut également dépossédé pour un temps, et cela, de nouveau, au profit de *Tancrède*. Plus tard celui-ci restitua son fief à *Païen*, mais à titre de vassal. Puis Caïphas fit pendant quelque temps retour à la couronne. En 1138, nous voyons un *Vivien* (peut-être fils de *Païen Ier*) cité comme seigneur de Caïphas; il vivait encore en 1165. En 1190, son fils, *Païen* ou *Payen II*, est également cité comme seigneur de Caïphas. Mais, à cette époque, cette ville, prise par les troupes de Saladin, appartenait depuis trois ans aux infidèles. *Robert II*, fils de *Païen II*, seigneur titulaire de *Caïphas*, est cité de 1198 à 1244, époque à laquelle il périt dans un combat. Saint Louis reprit Caïphas et la fit fortifier à nouveau. Elle fut définitivement détruite par les Sarrasins, vers la fin du XIIIe siècle.

Les seigneurs de Caïphas avaient cour, coin et justice.

## SEIGNEURS OU PRINCES DE CÉSAIRE

Césaire ou Césarée de Palestine fut prise par les croisés en 1101, et *Eustache Graniers* (*Garnier* ou *Grenier*) en fut fait seigneur. En 1110, il reçut encore la seigneurie de Sagète. Il fut connétable du royaume et baile durant la captivité du roi Baudouin II, et mourut le 15 juin 1123. Son second fils, *Gauthier*, lui succéda à Césarée et mourut avant 1154. *Hugues de Césarée*, fils et successeur de *Gauthier*, est cité en 1154 et 1155. A cette date, on rencontre dans la série des seigneurs de Césaire, une lacune qu'il faut peut-être combler avec un certain *Amaury* et son fils *Gervais*. *Gauthier II*, seigneur de Césaire, est cité pour la première fois en 1182; il meurt entre 1186 et 1189. *Juliane*, sa sœur, lui succède, d'abord en compagnie de son premier mari, *Guy de Baruth*, puis en celle du second, *Adhémar de Lairon*, lequel, de 1193 à 1213, figure comme seigneur ou prince de Césaire. Cette ville avait été prise par Saladin, en 1187, puis reconquise par Richard Cœur-de-Lion. *Juliane* mourut en 1219. *Gauthier III*, fils de *Juliane* et *d'Adhémar de Lairon*, avait succédé à son père comme prince, bientôt titulaire, de Césaire; car sa ville, qui, en 1218, avait été fortifiée à nouveau par Jean de Brienne et le duc d'Autriche, avait été reprise, la même année, par le sultan de Damas, malgré la vigoureuse résistance des Génois, alliés de *Gauthier*.

*Gauthier III de Césaire* périt, en 1229, devant Nicosie, en combattant contre les impériaux. Son fils *Jean* lui succéda jusqu'après 1239. Puis vinrent *Marguerite de Césarée* et son mari *Jean l'Aleman* ou *Aleman*,

lequel est cité en 1250 et 1264. Leur fils *Nicolas* mourut sans postérité. Césaire avait été reprise par les Latins en 1228, et fortifiée à nouveau par saint Louis, en 1253. Elle fut définitivement enlevée aux chrétiens et ruinée de fond en comble, par Beïbars, en 1265 ou 1266.

## LE CHATEAU-PÈLERIN

Le Château-Pèlerin (aujourd'hui Athlit), forteresse célèbre, bâtie sur le littoral maritime, entre Caïphas et Césarée, au défilé du *Détroit*, fut construit, en 1218, par les chevaliers du Temple. Il ne leur fut enlevé qu'en 1291, par Malec-Achref. Dans l'énumération des *Assises*, la seigneurie de Césaire, ou textuellement de *Sésaire au Château-Pèlerin*, est citée comme ayant eu droit de cour, coin et monnaie. Évidemment, il s'agit uniquement ici de la seigneurie de Césaire, *voisine* du Château-Pèlerin. Ce dernier fief, possession des Templiers, qui ne frappaient pas monnaie, ne pouvait posséder d'atelier monétaire.

## SEIGNEURS DE GIBELET

La ville de Giblet ou Gibelet (Djebaïl, l'ancienne Byblos), située sur la côte phénicienne, entre Tripoli et Baruth, fut prise en 1103 ou 1104, suivant Albert d'Aix, en 1108 seulement, suivant Guillaume de Tyr, par le comte Bertrand de Saint-Gilles, aidé de croisés génois et pisans.

Voici la liste des seigneurs de ce lieu, dont les noms sont indiqués dans les *Lignages :*

*Hugues de Lembriac* ou *L'Embriac*, premier seigneur de Gibelet.

*Guillaume de Lembriac*, fils du précédent.

*Hugues II de Lembriac*, fils du précédent; cité en 1170, mort en 1184.

*Hugues III le Boiteux*, fils du précédent; cité de 1184 à 1196. En 1187, Gibelet fut prise par les troupes de Saladin.

*Guy Ier*, fils de *Hugues III*, rentra, en 1197, en possession de sa ville, par la trahison de la garnison musulmane. Ce seigneur vivait encore en 1228.

*Henri*, fils de *Guy Ier*, cité en 1262.

*Guy II*, fils de *Henri*, cité en 1271 et 1282. Peu d'années avant cette dernière date, Gibelet avait été perdue pour toujours par les chrétiens. *Guy II* fut donc le dernier véritable seigneur de Gibelet.

Les seigneurs de Gibelet ne sont pas compris dans l'énumération du chapitre CCLXX des *Assises*.

## SEIGNEURS D'IBELIN, PUIS D'IBELIN ET RAME

Le roi Foulques d'Anjou fit construire, près de Rame ou Ramlèh, le château d'Ibelin, qu'on identifie aujourd'hui avec le village arabe de Jebneh, et le donna à *Balian le Français*, lequel en prit pour lui et sa descendance le nom d'Ibelin (Ybelin). Ce nom devint un des plus glorieux d'outre-mer. *Balian Ier* mourut avant 1155. Il avait épousé Helvis, fille et unique héritière de Baudouin, seigneur de Rame (Ramlèh) et de Mirebel. Par ce mariage, ces deux seigneuries entrèrent dans la famille d'Ibelin.

*Hugues*, fils aîné de *Balian*, lui succéda à Ibelin et à Rame; *Baudouin*, le cadet, à Mirebel. *Hugues* est cité dès l'année 1155. Il épousa, vers 1164, Agnès, fille du comte Josselin II d'Édesse, épouse divorcée du comte Amaury de Jaffa et d'Ascalon; mais, comme il mourut sans enfants, son frère *Baudouin de Mirebel* fut son successeur universel. *Baudouin* est cité aux années 1174 et suivantes. Son fils, Thomas d'Ibelin, l'ayant précédé dans la tombe, la seigneurie d'Ibelin, Rame et Mirebel passa à *Balian II*, frère cadet de *Hugues* et de *Baudouin*, troisième fils de *Balian le Français*, déjà seigneur de Naples ou Naplouse (1). Sous le règne de *Balian II*, en 1187, Ibelin et Mirebel furent pris et brûlés par Saladin.

Ibelin fut plus tard reconquis par les chrétiens, et le fils aîné de *Balian II*, *Jean*, dit le *vieux sire de Baruth*, étant mort en 1236, *Marguerite*, sa sœur, mariée à Gauthier de Césaire, contesta à son neveu *Balian III*, fils de défunt, la seigneurie d'Ibelin ; elle obtint gain de cause.

(1) Voyez aux *Seigneurs de Naplouse*, p. 122.

Le titre de seigneur de Rame passa ensuite à Jean d'Ibelin, seigneur de Jaffa et d'Ascalon, lequel mourut en 1266.

La seigneurie d'Ibelin avait cour, coin et justice.

## SEIGNEURS DE MARGAT

La célèbre forteresse de Margat, debout encore aujourd'hui et située sur les bords de la mer, à la crête des monts Ansariés, dans la principauté d'Antioche, fut donnée en fief à *Renaud Mansoer* ou *Mazoier* (*Le Mazoir*, *Mansuerus*), lequel fut connétable de la principauté d'Antioche. Il mourut, en 1160, dans un âge fort avancé. Son fils, *Renaud II Mansoer*, mourut entre 1183 et 1186. *Bertrand*, fils de *Renaud II*, dernier seigneur de Margat, vendit aux Hospitaliers son beau château avec la ville de Valénie, le 1er février 1186, ne se sentant pas assez fort pour les défendre contre les Infidèles. Il vivait encore en 1217. Les Hospitaliers devaient conserver Margat près d'un siècle. Ils l'augmentèrent et le fortifièrent dans des proportions immenses. Le 27 mai 1285, il leur fut enlevé après un mois de siége, par le sultan Kélaoun.

La seigneurie de Margat n'est pas mentionnée dans les *Assises* comme ayant eu droit de cour, coin ou monnaie, etc. A l'époque où les *Assises* furent définitivement rédigées, Margat appartenait, depuis longtemps, à l'ordre de l'Hôpital.

## PRINCES OU SEIGNEURS DE NAPLOUSE

Naples ou Naplouse (l'ancienne Sichem, l'ancienne Samarie) fut prise dès le début de la conquête par le roi Baudouin Ier. *Païen*, puis, après 1142, le neveu de celui-ci, *Philippe de Milly*, en furent les premiers princes. *Philippe*, ayant obtenu du roi, vers 1161, les seigneuries du Karak, de Montréal et de Saint-Abraham, dut auparavant restituer à la couronne son fief de Naplouse.

Vers 1176, la veuve d'Amaury Ier de Jérusalem, *Marie Comnène*, reçut le fief de Naplouse. Cette princesse, s'étant remariée avec *Balian II d'Ibelin*, celui-ci devint, de ce fait, prince usufruitier de Naplouse. Ce fut lui qui commanda la défense de Jérusalem contre les troupes de Saladin, en 1187. Il mourut peu après 1193. Naplouse était tombée aux mains des Sarrasins aussitôt après la déroute de Tibériade.

La seigneurie de Naplouse n'est pas mentionnée dans les *Assises* comme ayant eu droit de cour, coin et justice, et cependant c'était une des plus importantes du royaume.

## SEIGNEURS DE RAME

Rame (Ramlèh, Rames ou Ramès), sur la route de Jaffa à Jérusalem, fut occupée par les Francs dès l'année 1099, et eut successivement pour seigneurs : *Baudouin*, *Hugues*, puis *Baudouin II*, dont la fille, *Helvis*, par son mariage avec *Balian le Français*, seigneur d'Ibelin, transporta dans la famille de ce nom les fiefs de Rame et Mirebel (1).

La seigneurie de Rame avait droit de cour, coin et justice.

## SEIGNEURS DE SAINT-ABRAHAM

Saint-Abraham, château bâti dans la vallée d'Hébron et siége de l'évêché d'Hébron, fut donné, par Godefroy de Bouillon, à *Hugues*, qui en prit le nom de *Saint-Abraham*. Puis *Robert de Caïphas* posséda ce fief pour un temps. Le roi Baudouin Ier le donna ensuite à *Gauthier*, surnommé *Mahumet* ou *Baffumeth*. Après la mort de celui-ci, Saint-Abraham, ayant fait de nouveau retour à la couronne, fut donné, par Baudouin III, avec le Karak et Montréal, à *Philippe de Milly*, en échange de Naplouse. Saint-Abraham resta, dès lors, aux mains des seigneurs du Karak et de Montréal, qui en confièrent la garde à des châtelains, jusqu'à la conquête sarrasine.

Saint-Abraham avait droit de cour, coin et justice, mais il est peu probable que ses premiers seigneurs aient

(1) Voyez aux *Seigneurs d'Ibelin et Rame*, p. 121.

usé du droit de frapper monnaie; plus tard même, si les seigneurs de Montréal ont jamais possédé un atelier monétaire, ce dut être à Karak et non point à Saint-Abraham.

## SEIGNEURS DE SCANDELION

Baudouin Ier fit construire, en 1117, entre Tyr et Acre, le fort château de Scandalion ou Scandelion *(Alexandrium)* et le donna à un de ses chevaliers. De 1150 à 1169, on trouve un *Guy*, seigneur de Scandelion, et après lui : *Pierre de Scandelion, Raymond de Scandelion,* en 1198 et 1206; puis *Guillaume de la Mandelée*, seigneur de Scandelion, par son mariage avec *Agnès*, fille de *Pierre*. *Guillaume* est cité en 1265. Après lui, en 1269 et 1270, on trouve encore un second *Raymond de Scandelion*, puis *Anfre (Amfred ou Humfroi) de Scandelion* qui paraît entre 1306 et 1327.

La seigneurie de Scandelion avait droit de cour, coin et justice; il est peu probable que l'atelier monétaire ait jamais fonctionné.

Les archevêques de Nazareth et les évêques de Saint-Georges de Lidde (ou encore de Saint-Georges de Lidde et Rame ou Ramlèh) sont également cités par les *Assises* comme ayant eu, en principe, le droit de frapper monnaie. Il est peu probable que les uns ou les autres aient jamais fait usage de ce privilége. D'ailleurs, on ne connaît encore aucune monnaie d'un seigneur ecclésiastique frappée en Syrie, pas plus que dans les autres possessions latines d'Orient, au moyen âge.

## SEIGNEURS DE TORON

*Hugues de Saint-Omer* ou *de Fauquembergue*, prince de Tibériade, pour garantir sa principauté des incursions incessantes des Sarrasins de Tyr ou Sour, fit élever, à dix milles de cette ville, une forteresse considérable au lieu dit l'*ancien Tebnin* ou *Tibnin*. Il choisit, pour établir l'assiette de ce château, le sommet d'une haute colline arrondie, isolée dans la plaine, à égale distance de Tyr et du Liban; de là lui vint son appellation, du vieux mot français : *touron* ou *toron*, qui signifie éminence ou colline isolée, motte féodale (1).

Tant que la ville de Tyr fut aux mains des Sarrasins, on comprend de quelle importance dut être, pour les Francs de Syrie, la possession de cette redoutable forteresse se dressant entre le pays chrétien et la ville ennemie; mais le Toron ne perdit aucun de ses avantages lorsque Tyr eut succombé aux attaques des croisés. Ce vaste château, dominant le pays entier, assurait aux chrétiens la possession du territoire conquis à bien des lieues à la ronde. Les chroniqueurs arabes des croisades désignent constamment le Toron sous le nom de *Tebnin*, que Guillaume de Tyr écrit *Tibenin*, et c'est encore de ce nom que les Arabes appellent le château élevé au XVIIIe siècle, sur les fondations de la vieille forteresse du sire de Saint-Omer.

Peu après la fondation du Toron, *Hugues de Saint-Omer* fut tué dans un combat contre les Sarrasins de Damas (1107). Le Toron fut alors donné par Baudouin Ier à un guerrier de la première croisade, *Humfroi* ou *Henfred*, dit le *Vieil* ou l'*Ancien*. On ignore quel était son non patronymique; sa descendance prit celui du fief que lui avait donné le roi Baudouin et s'appella *de* ou *du Toron*.

*Humfroi Ier*, à la faveur de son château, se rendit maître de tout le pays situé entre le Liban et les faubourgs de Tyr, et s'y tailla une riche seigneurie. Sa descendance quelque peu embrouillée, grâce à certaines contradictions de Guillaume de Tyr, est rétablie comme il suit dans les *Familles d'outre-mer*, annotées par M. E. Rey. Après la mort de *Humfroi Ier*, qui était encore à la tête de sa principauté en 1124, à l'époque de la prise de Tyr par les chrétiens, et qui vivait même probablement encore en 1136, son fils, *Humfroi II* dit *le Jeune*, lui succéda. *Humfroi II* fut connétable du royaume, vers 1148, et se distingua glorieusement dans toutes les luttes de ces temps agités. Il mourut, le 21 avril 1178, des suites d'une blessure reçue dans un combat contre les Sarrasins. Il avait épousé en secondes noces, Philippe, fille de Raymond de Poitiers, prince d'Antioche, épouse répudiée de l'empereur Andronic Ier. D'un premier mariage avec l'héritière de la seigneurie de Panéas,

(1) Voyez, dans GUILLAUME DE TYR, l. XI, ch. v, le récit détaillé de la fondation du Toron par Hugues de Saint-Omer.

il avait eu un fils, également nommé Humfroi, qu'on a souvent confondu avec lui. Ce dernier mourut avant son père, et ce fut seulement son fils, *Humfroi III*, qui succéda directement, en 1178, à son grand-père le connétable. Depuis le premier mariage de *Humfroi II*, Bélinas, une des plus fortes places du royaume, faisait également partie de la seigneurie de Toron; mais elle fut prise et ruinée, en 1167, par Nour-ed-dyn. *Humfroi III*, seigneur de Toron et de Bélinas, quatrième du nom, est ce prince chétif, aussi faible d'esprit que de corps, qui se laissa enlever, par le marquis de Montferrat, sa femme, la princesse Isabelle, fille du roi Amaury II, sœur et héritière de la reine Sibylle. On invoqua, pour casser le mariage de la princesse, une prétendue violence à elle faite par *Humfroi* pour la forcer à l'épouser.

Depuis ce fait si déshonorant pour lui, les chroniqueurs ne parlent plus guère de *Humfroi III*. On sait seulement qu'il devint, comme tant d'autres, le prisonnier de Saladin, sur le champ de bataille de Tibériade, et qu'il ne fut mis en liberté qu'après la reddition du Karak. Quant au château de Toron, que Humfroi avait, dès 1180, cédé au roi Baudouin IV, et que ce dernier avait donné à *Josselin*, comte titulaire d'Édesse, il fut pris par Saladin, immédiatement après le grand désastre de l'armée chrétienne. *Humfroi III* mourut sans postérité, en 1198. A la mort de *Josselin d'Édesse*, sa fille vendit aux Teutoniques sa part d'héritage paternel. Après diverses négociations, ceux-ci se trouvèrent, en 1229, maîtres de toutes les terres qui avaient appartenu à ce prince, sauf du Toron, qui était jusqu'alors resté presque constamment aux mains des Sarrasins, bien que les Teutoniques, pour constater leur droit, le nommassent constamment le Toron des chevaliers, *Turo militum*.

Le célèbre traité de Jaffa rendit, en 1229, le Toron aux chrétiens. Aussitôt les Teutoniques demandèrent à en être mis en possession. Mais *Alix d'Arménie*, fille du prince Roupên III d'Arménie et d'une sœur de Humfroi III, s'étant présentée devant l'empereur Frédéric, réussit à prouver son droit, fut réintégrée dans sa seigneurie et prit le titre de dame *de* ou *dû* Toron. *Alix*, fort avancée en âge, mourut peu après, et eut pour héritière *Marie d'Antioche*, sa petite-fille, fille de Raymond-Rupin, issu lui-même du premier mariage d'*Alix* avec le prince Raymond de Tripoli. *Marie* prit également le titre de dame du Toron. Elle épousa le célèbre prince de Tyr, *Philippe de Montfort*, et ce fut ainsi que ce personnage devint à son tour seigneur de Toron, du chef de sa femme, et que ce titre passa dans la famille princière de Tyr. Je n'ai pas à rapporter ici la vie agitée de *Philippe de Montfort*, ni celle de son fils *Jean*, qui lui succéda en 1270, et qui avait pris le titre de seigneur de Toron du vivant même de son père. *Jean* mourut sans postérité, en 1283; son frère, *Humfroi de Baruth*, qui lui succéda, ne lui survécut qu'un an, et ce fut *Rupin*, fils de *Humfroi*, qui réunit, en 1284, sur sa tête, les seigneuries de Tyr et de Toron. Au mois de juin 1291, Tyr fut prise par les Sarrasins. Quant au Toron, depuis plusieurs années déjà, il n'appartenait plus aux chrétiens.

Du vieux Toron des croisés, il ne reste plus aujourd'hui que les substructions et quelques assises de gros blocs taillés à bossages, sur lesquels s'élève le château bâti, il y a deux cents ans, par Daher l'Omar.

Les revenus de la seigneurie de Toron, dit M. E. Rey dans *les Familles d'outre-mer*, étaient fort considérables. De très-nombreux villages en dépendaient. Les seigneurs de Toron avaient, depuis *Humfroi II*, ajouté à ce titre ceux de Bélinas, de la Subeibe (la Sebebe ou Sebele) et de Châteauneuf (1). Ils avaient droit de cour, coin ou monnaie, et justice.

---

J'ai publié, dans la *Revue archéologique* de 1875, la première pièce connue des seigneurs mêmes de Toron. Les monnaies portant le nom de ce fief et publiées par M. de Pfaffenhofen ont été, on le sait, frappées par les Montfort, seigneurs de Tyr *et* de Toron. Depuis, j'ai reçu de Beyrouth un nouvel exemplaire de cette rarissime petite monnaie. La légende du droit est encore incomplète, mais la comparaison des deux exemplaires permet de la restituer presque entièrement.

· · · · RITORONE, pour *Cast*RITORONE, entre deux grènetis. La porte du château de Toron.

(1) Voyez aux *Seigneurs de Bélinas*, p. 119.

℞ Pas de légende. Le champ tout entier est occupé par un dessin bizarre figurant un entrelacement de traits coudés à angle droit et entourant de gros points.

Cuivre. 0gr.90. *Gravée*, pl. IV, 13.

Cette petite monnaie de cuivre rouge devait être une fraction de denier ou d'obole, peut-être une pougeoise. Le métal est absolument identique à celui de certaines petites pièces des comtes de Tripoli et même des pièces plus récentes de Philippe de Montfort, prince de Tyr, et de son fils Jean, seigneur de Tyr et de Toron.

Pour ce qui est de l'attribution de cette monnaie à un seigneur de Toron en particulier, je répéterai ce que j'ai dit dans mon article de la *Revue archéologique*. Sur les monnaies connues des seigneurs de la maison de Montfort, qui furent, en même temps, princes de Tyr et seigneurs de Toron, on lit constamment le nom de la ville *de Sur* (de Tyr), même sur celles où se retrouve également le nom du Toron. Ces Montfort de Tyr, qui ne devinrent que par alliance seigneurs de Toron, n'ont donc jamais négligé d'indiquer sur leurs espèces ce titre principal de *prince de Tyr*, et ont battu monnaie commune pour les deux principautés. Sur la monnaie dont il est actuellement question, il n'est fait mention que du seul Toron. Il est donc presque certain que nous avons sous les yeux la première monnaie connue des seigneurs de la famille de Toron proprement dite. En un mot, il s'agit d'une monnaie frappée *au* Toron, *pour* la seigneurie de Toron, *par un seigneur de Toron*, et non pas par un des princes de Tyr. Quant à en préciser l'époque d'émission, ou du moins le nom du seigneur qui la fit frapper, cela est impossible, mais il me semble qu'on pourrait la rapporter à la seconde moitié du XII^e siècle, c'est-à-dire au règne du connétable Humfroi, ou à celui de son petit-fils, Humfroi III.

L'orthographe du nom de Toron est plus correcte sur cette monnaie que sur celles de Jean de Montfort, où il est écrit *Tro*. Dans les documents et les chroniques de l'époque, le Toron est appelé indifféremment : *Toron, Toronum, Turon, Turonum, Turun, Tron, Tronum*, etc., etc.

Cette monnaie de Toron offre une ressemblance extraordinaire avec les petites pièces anonymes des seigneurs de Baruth; c'est la même porte de forteresse sur la face principale et le même type bizarre du revers. Ce type, occupant la surface entière de la pièce, et ne laissant aucun espace pour la légende, est extraordinaire et d'une disposition fort insolite; je répète que je n'en ai trouvé aucune explication quelque peu satisfaisante; tout au plus, pourrait-on retrouver dans ce dessin quelque analogie avec la représentation d'une herse, ou plutôt de la pièce héraldique nommée *frette*. Loin même d'y reconnaître de suite un type d'origine latine, on serait presque tenté, au premier coup d'œil jeté sur ce côté des monnaies de Baruth et de Toron, de les prendre pour des pièces arabes. Il n'y aurait là rien de fort étonnant, quand on songe à quel point il faut toujours compter avec l'influence de l'art arabe, lorsqu'on étudie les diverses productions des Latins établis en Syrie à la suite de la croisade.

La seigneurie de Toron n'est pas mentionnée dans l'énumération des *Assises*, comme ayant eu droit de coin.

## PRINCES DE TYR

Tyr, appelée Sour ou Sur par les conquérants arabes, constamment désignée sous ce nom durant le moyen âge, et connue encore aujourd'hui sous cette appellation, résista beaucoup plus longtemps que les autres grandes villes de Syrie aux attaques des croisés. Durant vingt ans et plus, les émirs de cette ville furent la terreur des populations chrétiennes environnantes. Ce fut pour contenir les Sarrasins de Sour, que Hugues de Tibériade éleva, à quelques milles de leur ville, la forteresse de Toron. Enfin, la grande cité succomba; elle capitula vers le milieu de l'année 1124, après un siége de plus de trois mois. Les barons de Syrie, commandés par le patriarche de Jérusalem et le connétable Guillaume de Bures, et soutenus par la flotte vénitienne du célèbre doge Domenico Michieli, avaient été attaquer Sour pendant la captivité de Baudouin II, et cela, à la suite d'une convention conclue à Saint-Jean d'Acre entre les barons et le doge. Le comte Pons de Tripoli vint également

prendre part à ce siége mémorable. Suivant les clauses convenues d'avance, Sour et son territoire furent divisés en trois parts par les vainqueurs, une pour les Vénitiens, les deux autres pour le roi, qui les donna plus tard à son gendre Foulques d'Anjou. Lorsque ce prince fut à son tour monté sur le trône de Terre-Sainte, Tyr fit retour à la couronne; elle fit depuis constamment partie du domaine royal, jusqu'au désastre de Tibériade en 1187. Aussitôt après sa victoire, Saladin se présenta devant cette ville, devenue une des plus importantes du royaume; mais Tyr fut sauvée par l'arrivée inopinée du célèbre et vaillant *Conrad*, marquis de Montferrat, qui, à peine débarqué en Syrie, prit en main la défense et força l'ennemi à se retirer. Un second siége, en 1188, ne fut pas plus heureux pour Saladin. La population de Sour, reconnaissante, se donna au marquis qui garda la ville malgré toutes les réclamations du roi Guy. A la suite de l'accord imposé aux deux princes par les rois de France et d'Angleterre, la possession de Tyr fut confirmée à *Conrad* avec la suzeraineté sur Sagète, Baruth et sur la moitié d'Acre, à condition que lui et ses successeurs feraient hommage à la couronne. On sait que, presque aussitôt après, le marquis fut tué dans les rues de Tyr par un Ismaélien. Sept jours plus tard, sa veuve *Isabelle*, héritière de ses droits au nom de leur fille mineure, la petite marquise Marie, épousait *Henri de Champagne*, qui devint ainsi seigneur de Tyr, Acre, etc.

*Henri* eut de violents démêlés avec les Pisans, qui avaient voulu livrer Tyr au roi Guy de Lusignan, retiré dans sa nouvelle seigneurie de Chypre; il mourut en 1197, maître de ce qui restait du royaume, mais sans avoir voulu se faire couronner roi. *Isabelle* épousa alors en quatrièmes noces, en 1198, le nouveau roi de Chypre, Amaury II, qui joignit ainsi à sa première couronne celle de Jérusalem. Amaury et Isabelle furent couronnés à Tyr. Depuis la perte de Jérusalem, il avait été décidé, et il fut ensuite toujours en usage, jusqu'à la fin de la domination chrétienne en Syrie, de célébrer l'intronisation royale dans cette ville, premier siége archiépiscopal du royaume. Tyr, ainsi réunie à la couronne de Chypre et de Jérusalem, retourna, lors de la séparation nouvelle des deux royaumes, après la mort d'Amaury, à la reine Isabelle, avec le reste des terres chrétiennes de Syrie, puis à sa fille, la marquise, et au mari de celle-ci, Jean de Brienne, et après eux, à leur fille l'impératrice-reine Isabelle ou Yolande, à l'empereur Frédéric, son mari, et à leur fils Conrad.

Ce fut en 1246 que Tyr devint le fief principal des Montfort d'Orient, puissante famille qui, dans tous les événements de ces temps agités et dans la guerre des Lombards, soutenue par les liges de Syrie contre les impériaux, joua le premier rôle, après les Ibelin, à la tête du parti national.

En 1240, *Philippe de Montfort*, fils de Guy de Montfort, frère du célèbre Simon de Montfort et d'Helvis d'Ibelin, sœur du « vieux sire de Baruth » et veuve de Renaud de Sagète, avait repris, de concert avec les autres barons de Syrie, la ville de Sour sur les impériaux. Pendant toute la longue guerre des Lombards, cette ville avait été le quartier général de ceux-ci, en même temps que leur forteresse principale et la résidence de leur chef, le maréchal Richard Filangieri. Déjà une fois Sour avait été vainement attaquée par Jean d'Ibelin et le roi de Chypre avant le désastre de Casal-Imbert, et les impériaux avaient réussi à s'y maintenir pendant sept ans encore après la capitulation de Cérines et le triomphe définitif de Jean d'Ibelin dans l'île de Chypre. *Philippe de Montfort*, né en Orient, puis retourné en France, s'y était marié; après avoir perdu sa première femme, il était revenu en Syrie, où il était devenu seigneur de Toron et de Bélinas du chef de sa seconde femme, Marie, dame héritière de Toron (1).

Le siége qui mit ainsi fin au pouvoir des impériaux dans le Levant fut entrepris, je l'ai dit, par les chevaliers de Chypre et de Syrie, commandés par *Philippe de Montfort*, par Balian d'Ibelin de Baruth, Jean d'Ibelin d'Arsur, Jean d'Ibelin de Jaffa, et le baile Raoul de Soissons, mari de la régente Alix. La ville, défendue par Lothaire Filangieri, frère du maréchal, capitula après vingt-huit jours de siége. Les impériaux eurent la vie sauve et la permission de se retirer en Italie.

Balian d'Ibelin eut alors la garde du château de Tyr, et *Philippe de Montfort*, celle du château d'Acre. Ces décisions de la haute cour des liges indisposèrent Raoul de Soissons, qui y vit un acte de défiance. Les Vénitiens avaient également à se plaindre des liges, dont ils avaient été les alliés fidèles et qui ne leur restituaient qu'une partie du tiers de Tyr et de ses dépendances à eux concédé par le pacte de 1124. Raoul quitta la Syrie dès 1243; la régente Alix mourut en 1246, et le roi Henri Ier de Chypre fut reconnu, par la cour d'Acre, comme souverain légitime de Terre-Sainte.

(1) Voyez aux *Seigneurs de Toron*, p. 124.

Aussitôt après son couronnement, le roi Henri confia le commandement de la ville de Tyr au seigneur de Toron, qui réunit bientôt les titres de ces deux fiefs, lorsque le roi eut changé cette charge de commandant en seigneurie héréditaire. *Philippe*, conseiller intime de son souverain, devint plus que jamais un des principaux personnages du royaume. Il prit part à la croisade de Louis IX. Son frère consanguin, Jean, mourut en Chypre auprès du roi de France. Au désastre de Mansourah, *Philippe* remplissait l'office de messager; il dut à cette circonstance de conserver sa liberté, et saint Louis ne fut pas obligé de payer pour lui une rançon comme pour les autres barons orientaux.

Dans la guerre des Génois et des Vénitiens, qui ensanglanta les côtes de Syrie de 1256 à 1257, le seigneur de Tyr fut toujours l'allié des ennemis de Venise. Il dépouilla brutalement les Vénitiens des priviléges et des domaines qu'ils étaient parvenus à recouvrer à Tyr depuis l'expulsion des Lombards, attribua leurs biens aux Génois, et, à force de vexations, les obligea à abandonner une ville où ils avaient été autrefois, pour un tiers, seigneurs absolus. Montfort voulait de la sorte mettre fin à une propriété gênante, et, en se séparant ouvertement des chevaliers d'Acre, alliés de Venise, marquer sa résolution de posséder définitivement et allodialement la ville de Tyr. Lorsque les Génois eurent été à leur tour chassés d'Acre, ils se retirèrent tous à Tyr, auprès de *Philippe*, qui leur accorda de grands priviléges. Sour devint ainsi leur principal entrepôt en Syrie, après la perte de leur riche colonie d'Acre. Montfort avait de grands biens dans l'île de Chypre.

En 1263, les Vénitiens attaquèrent et dispersèrent la flotte génoise devant Acre et vinrent bloquer leurs ennemis dans Tyr. La ville ne dut son salut qu'aux secours levés à la hâte dans Acre même, aux frais de Montfort, secours qui obligèrent l'amiral vénitien, André Baroccio, à se retirer.

En 1266, le terrible Beïbars envoya un corps de troupes contre Tyr, pour se venger, assure-t-on, de ce que Montfort et les Génois, qui avaient fait alliance secrète avec lui trois ans auparavant, et qui lui avaient promis leur concours contre Saint-Jean d'Acre, n'avaient pas tenu leur parole. Mais, heureusement pour Tyr, Beïbars dut concentrer ses principales forces contre le Saphed, et, après la capitulation de cette place importante, il se retira momentanément.

En 1267, le nouveau roi de Chypre, Hugues III, passa en Syrie et vint d'abord à Tyr, où sa sœur, Marguerite d'Antioche-Lusignan, épousa bientôt après *Jean,* fils aîné de *Philippe,* qui se faisait appeler seigneur de Toron du vivant même de son père. Si le roi ne put alors accorder le prince de Tyr et les Vénitiens, sa présence empêcha du moins de nouvelles hostilités et prépara les voies à un arrangement définitif. En septembre 1269, ce fut à Tyr que Hugues fut solennellement couronné roi de Jérusalem après la mort de Conradin, dernier héritier de l'impératrice-reine Isabelle.

En 1270, Philippe de Montfort périt assassiné, comme tant d'autres, dans une rue de Tyr, par le poignard d'un Ismaélien ou sectaire du Vieux de la montagne. Un fils, qu'il avait eu de sa première femme, une Courtenai, hérita de ses fiefs d'Occident. *Jean de Toron*, fils aîné de sa seconde femme, lui succéda comme prince de Tyr. Ce prince et son frère *Humfroi*, qui formaient la souche orientale de la famille, renoncèrent expressément aux biens qu'avait conservés leur père en Europe.

En 1271, *Jean de Montfort*, par quelques concessions de territoire, obtint pour sa seigneurie une trève de Beïbars. Vers cette époque, *Jean* se trouvait à Acre, et le baile vénitien, Pierre Zeno, qui y arrivait précisément, déclara qu'il ne souffrirait point que le prince de Tyr résidât dans cette ville, tant qu'il n'aurait pas restitué à la nation vénitienne le tiers de la ville de Tyr dont son père l'avait dépouillée. Des menaces, Zeno allait passer aux voies de fait; heureusement que des hommes sages et prudents déterminèrent Montfort à se retirer de suite à Nazareth d'où il put regagner Tyr.

Enfin, en 1277, le maître du Temple parvint à réconcilier les Vénitiens avec le seigneur de Tyr, et obtint de la sorte la précieuse adhésion de ce dernier à la reconnaissance des pouvoirs du baile envoyé en Syrie par Charles d'Anjou; on sait que Marie d'Antioche avait cédé à ce prince ses droits à la couronne de Jérusalem. Le 1er juillet 1277, la paix fut signée dans le camp des Templiers. Les Vénitiens reconnurent *Jean* pour seigneur de Tyr et de Toron, et celui-ci leur restitua le tiers déterminé de la ville et de la banlieue qui leur avait été assigné par la convention de 1124. Ainsi se termina cette lutte longue et désastreuse. A cette époque, les seigneuries de Tyr et de Toron comprenaient encore quatre-vingt-dix-neuf bourgs ou villages.

Le 23 novembre 1283, Jean de Montfort expira subitement dans les bras de son royal beau-frère. Les chroniques d'outre-mer font de lui un grand éloge. Il ne laissait aucune postérité, et le Toron passa à son frère cadet,

*Humfroi Ier*, déjà seigneur de Baruth du chef de sa femme Eschive d'Ibelin. *Humfroi de Montfort* fit hommage au roi de Chypre pour le Toron. Il reçut également la possession conditionnelle de Tyr, le roi se réservant, en dédommageant sans doute sa sœur, veuve de *Jean*, la faculté, jusqu'au mois de mai 1284, de racheter cette ville pour 150,000 besants sarracénats. Mais, dès le 12 février de cette année, *Humfroi* mourut, laissant un fils, *Rupin*, lequel, après la mort de sa tante *Marguerite d'Antioche-Lusignan*, devait finir par réunir sur sa seule tête les seigneuries, devenues titulaires en 1291, de Tyr, de Toron et de Baruth. A la mort de *Humfroi*, en effet, sa veuve avait conservé Baruth pour son fils; quant à Tyr, cette place appartint viagèrement à *Marguerite d'Antioche-Lusignan*, sa belle-sœur. Le 15 août 1286, le nouveau roi, Henri II, neveu de la dame de Tyr, fut couronné dans cette ville roi de Jérusalem.

Au mois de juin 1291, aussitôt après la prise de Saint-Jean d'Acre par Malec-Achref, les habitants de Tyr, sans chercher à se défendre, abandonnèrent leur ville et se retirèrent en Chypre. *Rupin de Montfort*, devenu dans la suite, à la mort de sa tante et de sa mère, seigneur de Sour, de Toron et de Baruth, transmit ces seigneuries devenues purement titulaires à sa famille retirée dans l'île de Chypre; elle devint une des plus considérables de la cour des rois Lusignan (1).

On ignore absolument si les rois de Jérusalem, et, plus tard, les rois de Chypre et de Jérusalem, ont possédé un atelier monétaire à Tyr, pendant le temps qu'elle fut ville royale, et surtout après la perte de Jérusalem, lorsque Sour fut devenue la ville du couronnement. Peut-être retrouvera-t-on un jour la marque monétaire particulière à l'atelier de Tyr, comme la fleur de lis l'est de celui d'Acre. Quant à l'important atelier monétaire établi par les Vénitiens, dans la portion de la cité qui leur appartenait, j'aurai, au chapitre suivant, l'occasion d'en parler à propos de la fabrication de la monnaie d'or, qui était tout entière entre leurs mains. Je rappellerai seulement que ce fut dans cet atelier vénitien de Tyr, que furent frappés en quantités considérables ces besants d'imitation, ces besants sarracénats, cités à chaque page des chroniques et des documents, sous la désignation de *bisanti sarracenati ad pondus Tyri*, pour les distinguer des autres besants également sarracénats d'Acre et de Tripoli. Bien qu'il se fût élevé quelques difficultés, dit M. de Mas Latrie, entre les Vénitiens et les barons de Syrie, sous le roi Jean de Brienne et, plus tard, sous Henri II, après la reprise de Tyr sur les impériaux, on avait toujours reconnu leur droit pour un tiers dans la seigneurie de cette ville. Il n'y avait pas, en Terre-Sainte, de propriété plus respectable, et ce n'est qu'au milieu des excès amenés par la guerre civile de Saint-Saba, que Philippe de Montfort avait pu chasser les Vénitiens de leur ancienne conquête.

Quant aux princes de la maison de Montfort qui régnèrent à Tyr, de 1246 à 1291, M. de Pfaffenhofen a fait connaître, dans la *Revue numismatique* de 1867, les premières monnaies que l'on ait retrouvées des deux principaux d'entre eux, Philippe et son fils Jean. Il est peu probable que leurs successeurs, Humfroi Ier, qui fut quelques mois seulement prince de Tyr, et Marguerite d'Antioche-Lusignan, qui régna après lui jusqu'à la conquête sarrasine, aient eu le temps ou l'occasion de frapper monnaie, au milieu de cette dernière agonie des terres chrétiennes de Syrie.

Les monnaies connues des princes de Tyr sont de cuivre. Elles sont d'une extrême rareté; on connaît un type de Philippe de Montfort, et un de son fils Jean. Je vais les décrire successivement.

+ : PHELIPE: entre deux grènetis. Croix.

℟ + · DE SVR, entre deux grènetis. Édifice polystyle, à fronton triangulaire.

Cuivre. Denier ou obole. 1 gr. 20. *Gravée*, pl. V, 14. *Cabinet des médailles* et *Cabinet Fürstenberg*.

(1) J'ai emprunté l'histoire des règnes de Philippe et de Jean de Montfort à l'*Histoire de l'île de Chypre*, de M. DE MAS LATRIE.

La légende est en français, ainsi que celle de la monnaie suivante.

Cette pièce n'a pu être frappée qu'après 1246, lorsque Philippe eut été définitivement investi des droits seigneuriaux sur Tyr, et qu'il fut, en conséquence, entré en jouissance des droits régaliens attachés à ce fief.

✠ IOhS TRO, *Jean de Toron*, entre deux grènetis. Croix.

℟ D · E · ꝏ · V · R · *de Sour*, entre deux grènetis. Édifice polystyle à fronton triangulaire.

Cuivre. 1 gr. 10. Deux coins différents. *Cabinet des médailles* et *Cabinet Fürstenberg*. *Gravée*, pl. V, 15.

L'orthographe du nom de Toron est ici *Tro* et non *Torone,* comme sur les monnaies de la seigneurie de Toron proprement dite. Philippe de Montfort ne prend sur sa monnaie que le titre de prince de Tyr, tandis que son fils y ajoute celui de seigneur de Toron, peut-être à cause de la coutume où il était de se faire appeler plus spécialement Jean de Toron, son père lui ayant transmis ce titre de son vivant.

Il serait intéressant de savoir si l'édifice représenté sur les monnaies des princes de Tyr est un simple édifice de convention, et non pas plutôt la représentation d'un des monuments religieux de la grande métropole chrétienne.

# MONNAIES D'IMITATION ARABE

## FRAPPÉES PAR LES FRANCS DE SYRIE ET DE PALESTINE

Je ne saurais mieux commencer ce chapitre qu'en rapportant ici les lignes que j'écrivais il y a un an, sur le même sujet (1).

« Lorsqu'on passe en revue les monnaies frappées par les divers princes croisés, on s'aperçoit qu'elles sont presque toutes de cuivre ou de mauvais billon, très-rarement d'argent pur, et que les monnaies d'or manquent absolument. Il est évident que toutes ces pièces de valeur infime ne furent jetées dans la circulation, par les barons de Terre-Sainte, que pour satisfaire aux exigences multiples du petit trafic et de la vie de chaque jour. Mais il est également certain que cette même monnaie ne pouvait suffire aux besoins d'un commerce aussi considérable que celui des riches comptoirs du Levant. Comment aurait-on soldé en deniers ou en oboles de cuivre et de billon, ces sommes si élevées, ces comptes si importants qui figurent dans la foule des actes et des documents contemporains parvenus jusqu'à nous, ces dix, ces cent mille pièces d'or, qui servaient à régler les traites des maisons de banque, les opérations des changeurs ou les emprunts faits aux négociants pisans ou génois, à payer la rançon du roi et des seigneurs tombés aux mains des Sarrasins, ou à acheter la trahison des émirs et des gouverneurs arabes. »

« Il y a fort peu de temps encore, on était dans une ignorance absolue de toute cette portion de l'histoire monétaire des croisades, et c'était vainement qu'on cherchait la monnaie d'or des princes chrétiens de Syrie. Il semblait impossible que leurs ateliers n'eussent pas frappé des pièces de ce métal indispensable à tout mouvement commercial de quelque importance ; mais, comme ces pièces ne s'étaient pas rencontrées encore, on en était réduit à supposer que toutes ces transactions se réglaient au moyen de l'or byzantin ou plutôt sarrasin. Cependant on ne pouvait s'expliquer comment, à côté de ces mots : *besants sarrasins*, figurait sans cesse, dans les chroniques et les actes du temps, cette autre expression de : *besants sarracénats, sarrazinats, sarracinas, sarcénats*, etc., etc., que l'on pourrait traduire par : *besants imités des besants sarrasins*. On retrouvait également à chaque page ces autres expressions : *besants au poids d'Acre, besants au poids de Tripoli* ou *besants tripolitains, besants au poids de Tyr* ou *besants tyriens* (*bizantii ad rectum pondus Accon* ou *Acconense, ad pondus Tripoli, ad pondus Tyri ; bizantii Tripolitani, Acconitani, Tyrenses ; besans au dreit peis* ou *poiz d'Acre,* etc.). Ces villes, on le sait, étaient précisément les grandes places commerçantes où

(1) G. Schlumberger. *Les Principautés franques du Levant, d'après les plus récentes découvertes de la numismatique.* Paris, 1876, p. 18 et suiv.

étaient installés les plus riches comptoirs italiens, et où s'était concentrée la majeure partie du mouvement des affaires en Orient. »

« Jusqu'à ces dernières années, on était donc d'accord sur un seul point, à savoir que les croisés n'avaient point frappé de monnaie d'or dans les mêmes conditions et aux mêmes types que leurs pièces de cuivre et de billon. On supposait que, toutes les transactions de quelque importance devant aboutir plus spécialement aux commerçants musulmans, les Latins établis en Orient s'étaient gardés de frapper une monnaie d'or dont les types chrétiens eussent été mal vus des Orientaux. Aujourd'hui, par contre, nous sommes infiniment mieux renseignés sur ces faits si curieux, et l'on sait, d'une manière certaine, que les croisés ont fait frapper en quantités énormes des besants d'or, et que ce sont ces besants qui sont désignés par ces mots : *au poids d'Acre, au poids de Tyr, au poids de Tripoli*, suivant qu'ils ont été frappés dans l'une de ces trois villes ; mais — fait étrange pour qui aborderait avec des idées préconçues l'étude des choses de la croisade, fait plus naturel pour ceux qui s'inspirent, à la fois, et de l'esprit véritable du grand mouvement oriental du moyen âge, et des constantes et invariables lois que suit la fabrication de la monnaie — on a découvert en même temps, qu'afin de faciliter les transactions avec les Arabes, ces besants chrétiens frappés en Orient ne furent que de serviles imitations des diverses pièces d'or sarrasines, imitations plus ou moins grossières, plus ou moins maladroites, suivant l'époque et les circonstances. Ce sont, en somme, et par à peu près, les mêmes légendes, célébrant Allah et Mahomet et indiquant les noms des khalifes avec la date de l'hégire. De là cette expression mystérieuse de « besants *sarracénats* » ou besants frappés à l'imitation des pièces sarrasines. »

C'est à M. H. Lavoix, conservateur au Cabinet des médailles, qu'on doit la première connaissance de ces faits nouveaux, qui jettent une si grande clarté sur la véritable histoire monétaire des pays d'outre-mer à l'époque de la croisade. Le savant numismatiste a successivement exposé le résultat de ses recherches dans un article du *Moniteur* de 1865, dans deux articles du *Journal officiel* de 1875, et tout dernièrement dans un mémoire détaillé paru au mois d'août 1877 (1). Plus récemment encore, M. de Vogüé, dans un article inséré dans le tome II des *Mélanges de numismatique* (2) a fait faire un grand pas à la question, en proposant, pour les diverses classes de besants *sarracénats*, des attributions aux divers règnes et aux diverses souverainetés de Syrie. Je renvoie à ces travaux spéciaux les lecteurs désireux de connaître tout ce qui a été écrit jusqu'à ce jour sur cette question si nouvelle. Je me contenterai de résumer ici les faits dont la connaissance est indispensable, et dont l'exposition me paraît indiquée et nécessaire dans un ouvrage d'ensemble comme celui-ci. Le plus ordinairement je reproduirai textuellement les déductions si savantes et si précises de M. de Vogüé.

Quant à la raison d'être de cette monnaie d'imitation, j'estime que, dans un travail purement et exclusivement numismatique, il est inutile d'aborder cette question d'ordre plutôt économique. Il n'est pas un archéologue, pas un numismatiste qui ne s'explique facilement les mille raisons puissantes qui, rapprochant forcément en Syrie les deux grandes races ennemies sur le terrain des transactions commerciales ou autres, engagèrent les Francs à modeler leur monnaie d'or sur celle des Sarrasins ; il n'est pas un numismatiste qui n'ait présents à la mémoire bien des exemples de faits pareils. Et à ceux qui croiraient à une exception pour la numismatique chrétienne du Levant, se basant sur des impossibilités d'ordre religieux, qui ne permettraient point d'admettre la possibilité de l'imitation de la monnaie sarrasine dans les propres ateliers des défenseurs de la Croix, il y aurait simplement à répondre qu'ils ignorent le véritable esprit des croisades, et n'ont qu'une idée bien imparfaite de ce qu'était la réelle situation des colonies chrétiennes en Orient. Cette situation peut se résumer en une phrase unique : il y eut, pendant des siècles, entre chrétiens et Sarrasins, malgré des guerres innombrables, des relations incessantes qui amenèrent un échange constant des besoins de la vie. « Dès lors, comme le dit fort bien M. Lavoix, le mon-

(1) Voyez à la *Bibliographie numismatique de l'Orient latin*, p. 8.
(2) *Mélanges de numismatique*, t. II, 1877.

nayage latin frappé aux types chrétiens ne suffit plus. Il fallut se conformer aux usages des Arabes et leur donner en payement une monnaie frappée à un type qui leur fût familier. Cette monnaie d'or, commune aux Arabes et aux chrétiens, dut faciliter singulièrement leurs rapports journaliers. Ce besant chrétien, au poids d'Acre, de Tyr ou de Tripoli, fut, avec le dinàr ou besant purement sarrasin, le numéraire le plus en usage dans tout l'Orient chrétien; il semble que le besant au type sarrasin, accepté de tous, fut le seul qui ait eu cours légal dans toutes les principautés latines du Levant. »

On peut, dès aujourd'hui, diviser en deux séries absolument distinctes, les besants d'imitation arabe frappés par les Francs de Syrie. La première division, de beaucoup la plus nombreuse, contient les pièces à légendes arabes ou plutôt pseudo-arabes proprement dites, serviles et souvent maladroites imitations des légendes des dinàrs sarrasins; la seconde comprend des pièces frappées vers la seconde moitié du XIIIe siècle seulement, et probablement dans le seul atelier de Saint-Jean d'Acre, portant bien encore des légendes copiées sur celles des dinàrs arabes et écrites en caractères arabes, mais dont la signification est *chrétienne;* dans cette seconde série, viennent se ranger un certain nombre de pièces d'argent qui ne constituent pas une des moins curieuses portions de ce monnayage bizarre.

## PREMIÈRE DIVISION

### BESANTS A LÉGENDES IMITÉES DE CELLES DES DINÀRS DES KHALIFES

Je laisse la parole à M. de Vogüé. Le savant académicien subdivise les monnaies d'imitation de cette première série en deux classes bien distinctes, se rapportant, selon lui, à deux systèmes assez différents. « Celles de la première classe, dit-il, sont des contrefaçons relativement exactes des anciens dinàrs des sultans Fatemides d'Égypte et de Syrie. L'aspect général est le même. A première vue, la falsification ne saute pas aux yeux : elle n'apparaît qu'à la suite d'une lecture attentive qui révèle l'incorrection des légendes; des lettres sont oubliées; l'orthographe des noms est fautive; les dates et les indications d'ateliers monétaires sont illisibles, ainsi que les sentences pieuses qui forment d'ordinaire le cadre circulaire des légendes concentriques. Malgré ces incorrections, il paraît évident que le monnayeur qui a gravé les coins de ces pièces savait l'arabe ou, tout au moins, avait une assez grande habitude du pays pour en imiter, avec une certaine fidélité apparente, l'écriture compliquée. »

« Les autres imitations, au contraire,— celles qui forment la classe, selon moi, la plus ancienne de la première division — sont l'œuvre grossière de graveurs occidentaux, s'efforçant de reproduire, par des procédés imparfaits, des monnaies dont ils ne connaissaient ni le sens, ni le mode de fabrication. La plupart des lignes d'écriture pseudo-coufique qui simulent les légendes de ces pièces, sont formées de la juxtaposition arbitraire de petits traits en forme de coins allongés et de petits annelets obtenus les uns et les autres à l'aide de poinçons pareils à ceux dont l'emploi est si apparent sur la plupart des deniers français de la même époque. *Des lettres latines et des croix, souvent mêlées à ces fausses légendes, achèvent de démontrer leur origine chrétienne.* Les pièces de ce système sont évidemment l'œuvre de monnayeurs occidentaux; le doute ne me paraît pas possible; celles que l'on connaît jusqu'ici appartiennent à la première croisade : je crois être arrivé à les classer avec une certitude suffisante. Quant à celles du système précédent, je ne saurais à qui les attribuer; elles ne portent pas par elles-mêmes, comme les autres, la preuve de leur origine franque; faut-il les considérer comme des contrefaçons indigènes, œuvre de faussaires contemporains, ou à peu près, de l'émission des pièces originales? Ou bien sont-elles le produit d'un monnayage franc perfectionné, comme celui qui a dû s'établir, à la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècle, dans les villes du littoral? Je ne saurais le dire. Nous verrons plus

loin qu'à cette époque, il est certain qu'on frappait des besants *sarracenati* en grand nombre, à Saint-Jean d'Acre, à Tyr, à Tripoli, et nous verrons aussi (1) que cette industrie fut excommuniée, en 1250, par le légat du pape qui accompagnait saint Louis, indigné de voir le nom de Mahomet et l'ère musulmane figurer sur des espèces fabriquées par des chrétiens. Cette sainte colère et cette rigueur s'expliquent si les espèces condamnées portaient réellement des symboles et des légendes empruntées à l'islamisme, comme les monnaies d'une correction relative auxquelles j'ai fait allusion en commençant; la sévérité pontificale se justifierait moins si le monnayage arabe des croisés était resté tel qu'il était au début, c'est-à-dire une imitation purement matérielle, sans signification réelle, couverte, d'ailleurs, contre le reproche d'hérésie, par l'adjonction de symboles chrétiens. Si donc les pièces du premier système ne sont pas tout simplement l'œuvre de faussaires musulmans, on peut les considérer comme le produit d'ateliers chrétiens de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe. Il est permis de croire qu'à cette époque, les monnayeurs employés dans les ateliers francs avaient fait de grands progrès dans l'usage de la langue et de l'écriture arabes; nous verrons encore tout à l'heure qu'après 1250, à la suite de l'excommunication qui interdisait la fabrication des pièces musulmanes, l'atelier d'Acre émit, entre autres, des pièces semblables, comme types, aux dirhems *ayoubides*, mais portant des légendes chrétiennes gravées avec la pureté et la correction des légendes musulmanes contemporaines (2) : le monnayage arabo-chrétien avait donc atteint alors la perfection : il est permis de penser que ce résultat n'a pas été obtenu en un jour et qu'il est le fruit d'efforts successifs dont les monnaies devaient porter la trace. Dans cette hypothèse, les pièces auxquelles j'ai fait allusion en commençant, et qui, tout en offrant les caractères d'une contrefaçon, sont douées d'une correction relative, ces pièces, dis-je, ne pourraient-elles être considérées comme marquant l'un des degrés de l'échelle progressive, l'une des étapes qui conduisirent le monnayage chrétien des besants informes du début aux besants et aux dirhems absolument chrétiens et absolument arabes de 1250 ? »

Passons maintenant à l'étude des monnaies de chacun de ces deux systèmes qui, d'après M. de Vogüé, se partagent les besants de notre première grande division.

### *a. Besants du système le plus ancien, à légendes pseudo-coufiques entremêlées de croix et de lettres latines.*

« Les besants de ce premier système sont ces monnaies grossières — je laisse de nouveau la parole à M. de Vogüé — frappées pendant les premières années qui suivirent la conquête de la Terre-Sainte, et dont l'attribution, soit aux premiers rois de Jérusalem, soit à leurs premiers feudataires, ne me semble pas contestable. A cette époque, la société fondée par les croisés vainqueurs était absolument occidentale, pour ne pas dire française; la société chrétienne et féodale s'était transportée en Orient, tout d'une pièce, avec ses institutions, ses mœurs, ses arts, ses monuments. Je suis loin de nier que la marche naturelle des événements, le contact des deux civilisations chrétienne et musulmane, les nécessités de la vie sociale et commerciale aient amené certains rapprochements, certaines compromissions, du genre de celles que M. Lavoix a signalées dans ses récents articles, et qui, sur certains points, ont pu faire confondre la vie d'un baron d'outre-mer avec celle d'un émir sarrasin. Mais, au début, la séparation était plus profonde : les croisés n'empruntaient à la civilisation locale que les organes que leur civilisation ne leur fournissait pas. En ce qui touche spécialement le monnayage, ils n'avaient ni l'habitude de l'or, ni celle du cuivre; en Europe, l'argent était, au XIIe et même encore au XIIIe siècle, le seul métal soumis au marteau du monnayeur. Fixés en Terre-Sainte, les croisés y installèrent le monnayage d'argent, qui leur était propre, sans rien changer ni aux types, ni aux procédés en usage en Occident.

(1) Voyez à la seconde division.

(2) Ce sont précisément là les monnaies que nous étudierons dans la seconde grande division de ce chapitre.

Quant au monnayage d'or et de cuivre qu'ils trouvèrent en vigueur et qu'ils durent forcément continuer, ils se bornèrent à adopter les systèmes locaux, et calquèrent plus ou moins servilement les espèces byzantines ou arabes. Telle est, pour moi, l'explication la plus naturelle et la plus simple de l'émission des curieuses pièces dont il est ici question. »

Voici la description des types principaux de ces pièces, qui commencent à être abondantes dans les diverses collections. Comme toutes les pièces d'imitation, elles présentent une foule de variétés presque insensibles, nées d'une copie plus ou moins exacte du type primitif. Il serait impossible et surtout inutile de passer en revue toutes ces variantes insignifiantes des types bien distincts que, seuls, je reproduirai ici et dont on ne connaît que *trois* pour le moment.

*Type n° 1.* Quatre lignes d'écriture pseudo-coufique entourées d'un double cercle, puis d'une légende circulaire en écriture pseudo-coufique. Dans le champ qui sépare les deux cercles, un croissant et un point.

℞. Quatre lignes et une légende circulaire en écriture pseudo-coufique, disposées comme sur le droit.

Or. Besant sarracénat. 3 gr. 45. *Gravée*, pl. V, 16, 17 et 18.

Ce type est grossièrement imité du dinàr d'or du khalife Fatemide Mostansir-Billah. M. de Vogüé, dans son article des *Mélanges de numismatique*, a étudié en détail la dégénérescence du type musulman primitif vers l'imitation chrétienne. Je renvoie à son travail pour toute cette étude trop longue pour être reproduite ici en entier. Je me bornerai à faire remarquer après lui que, si certaines parties de la légende sont assez fidèlement reproduites sur ces monnaies, d'autres, au contraire, sont, ou complétement omises, ou, du moins, comme par exemple les deux légendes circulaires du droit et du revers, réduites à un trompe-l'œil sans aucune signification. « Elles se composent d'une succession presque informe de traits et de petits cercles dont la disposition reproduit l'aspect général d'une ligne d'écriture coufique, mais non sa forme véritable. »

M. de Vogüé s'est encore attaché à prouver que la première monnaie d'or imitée par les rois francs de Jérusalem devait bien naturellement avoir été celle de Mostansir. « Ce khalife venait de mourir en 1094, cinq années à peine avant l'arrivée des croisés, après un règne de près de soixante ans. Il avait émis durant cette longue période, un nombre considérable de monnaies, non-seulement en Égypte, siége principal de son gouvernement, mais aussi dans les villes de la Syrie et de la Palestine, provinces qu'il avait toujours, du moins nominalement, possédées. Il est certain qu'au moment de l'arrivée des croisés en Palestine, les espèces d'or qui circulaient le plus abondamment dans le pays étaient celles de ce prince, son fils et successeur Mostali n'ayant pas eu le temps d'atteindre un chiffre d'émissions en rien comparable à celui de son père, et d'ailleurs ses luttes contre les Turcs Ortokides ne lui ayant guère permis d'exercer d'une manière continue, en Syrie, les droits régaliens du monnayage. »

En outre, un précieux passage de l'auteur arabe Ibn-Khallicân, que nous citerons tout à l'heure, prouve qu'à partir de Baudouin II, ce fut à l'imitation des deniers d'Amer, petit-fils de Mostansir, que les Francs monnayèrent. « C'est donc bien, dit M. de Vogüé, *au roi Baudouin Ier* que nous sommes conduits à attribuer ces pièces d'or manifestement fabriquées par des Occidentaux à l'imitation des dinàrs de Mostansir et qu'aucune désignation spéciale ne permet de classer sous le nom de l'un des princes feudataires du royaume de Jérusalem. »

Je répète qu'il existe, de ce premier type d'imitation, de très-nombreuses variétés, dépendant du plus ou moins d'habileté des ouvriers chargés de copier le dinàr de Mostansir. Il est assez facile de former une série présentant tous les degrés, depuis l'imitation élégante et relativement exacte, jusqu'à l'à peu près, tout-à-fait grossier et lointain (1).

*Type n° 2.* Le type suivant, d'imitation chrétienne, est une copie des dinàrs du khalife Fatemide Abou' Ali el-Mansour Amer bi-Ahkam Illah, petit-fils de Mostansir, et qui a régné de 495 à 524 de

(1) Voyez, dans le dernier mémoire de M. Lavoix, p. 37, la vignette n° 6 représentant le dinàr type de Mostansir.

l'hégire (1101-1129). Amer avait adopté pour ses dinàrs un type différent de celui de son grand-père, mais que son père avait déjà employé. Ce second besant d'imitation a été, avec raison, attribué par M. de Vogüé au règne de *Baudouin II du Bourg*, qui fut roi de 1118 à 1131, et qui fut, par conséquent, pendant tout ce temps, le contemporain d'Amer. C'est précisément, du reste, à l'époque du règne de ce prince, que se rapporte le fameux texte du biographe Ibn-Khallicàn, texte relevé par M. Sauvaire, et qui a servi de base à tous ces premiers débuts de l'étude des besants d'imitation frappés par les chrétiens de Syrie; c'est, en effet, avec les chartes des rois d'Arménie et la lettre d'Innocent IV à son légat, Eudes de Châteauroux, la seule allusion contemporaine aux monnaies arabes imitées par les Francs de Syrie, connue jusqu'à ce jour. « Durant les trois années qui suivirent la conquête de Tyr, — lisons-nous dans le *Dictionnaire biographique* de l'écrivain arabe (1), — les Francs continuèrent à battre monnaie au nom du khalife El' Amer, mais, au bout de ce temps, ils cessèrent de le faire. » On sait que Tyr fut prise en 1124. Les pièces signalées par l'auteur arabe sont, sans aucun doute, ces besants d'imitation frappés sur les types d'Amer, que je vais maintenant décrire. J'ajoute, avec M. de Vogüé, que, grâce à Ibn-Khallicàn, nous avons, du même coup, deux indications bien précieuses, à savoir : et la date de ces pièces, et la durée de leur émission, qui fut limitée aux années 1124-1127. Comme cette période correspond exactement au règne de Baudouin du Bourg, c'est donc bien à ce roi qu'il faut attribuer les besants sarracénats en question. En voici la description. Ils pèsent, en moyenne, 3 gr. 40.

Dans le champ d'un cercle, deux lignes d'écriture pseudo-coufique reproduisant à peu près les mots arabes du dinàr d'Amer, « l'Imam-el-Mansour. » Deux légendes circulaires en écriture pseudo-coufique, séparées par un double cercle.

℞ Même type que le droit, sauf que les deux lignes du champ offrent l'imitation assez exacte, en écriture pseudo-coufique, des mots placés au centre du revers du dinàr d'Amer, mots composant une formule sur le sens de laquelle les arabisants ne sont, du reste, pas encore d'accord (2).

Or. Besant sarracénat. 3 gr. 40 en moyenne. *Gravée*, pl. V, 19 et 20.

Variété au même type, deux points dans le champ du revers. *Gravée*, pl. V, 21.

Nombreuses autres variétés constituant toujours des imitations plus ou moins exactes du même dinàr sarrasin.

« Sur ces pièces, que j'attribue à Baudouin II, dit M. de Vogüé, les légendes circulaires sont, comme sur les pièces de Baudouin Ier, réduites à une succession arbitraire de signes, qui n'ont rien de commun avec les formules originales, si ce n'est une vague ressemblance extérieure; mais les caractères du champ sont imités beaucoup plus rigoureusement et ne laissent aucun doute sur la nature du dinàr qui a été copié par le graveur croisé. »

*Type n° 3.* Le troisième type de besants d'imitation de notre premier système a été attribué, par M. de Vogüé, à la principauté d'Antioche et aux règnes de *Bohémond Ier* et de *Bohémond II*, à l'époque de la régence de Tancrède. Ces besants sont de même type et de même famille que ceux du type n° 1, que le même auteur a attribués à Baudouin Ier, mais ils s'éloignent davantage encore de la pièce qui leur a, à tous, servi de modèle, c'est-à-dire du dinàr de Mostansir-Billah, et, sans la connaissance du type intermédiaire, que nous fournit le besant même de Baudouin Ier, il serait difficile d'établir la filiation. Parmi les pièces des Bohémond, toutes postérieures à celles de Baudouin Ier, les unes, plus anciennes, sont attribuées par M. de Vogüé à Bohémond Ier, les autres montrent un type encore plus dégénéré, ce qui a conduit le savant académicien à classer les pièces de cette dernière catégorie au règne de Bohémond II. Le poids de tous ces besants de la principauté d'Antioche varie entre 3 gr. 30 et 3 gr. 45.

(1) Ed. du Kaire, t. II, p. 189.

(2) Voyez, dans le dernier mémoire de M. Lavoix, la vignette n° 1, représentant le dinàr type d'Amer.

*Besants attribués à Bohémond Ier sous la régence de Tancrède, 1104-1111.* Quatre lignes d'écriture pseudo-coufique, entourées d'un double cercle et d'une légende circulaire pseudo-coufique; dans le champ, au-dessus des quatre lignes, la lettre B (initiale de *Bohémond*), entre deux points.

℞ Quatre lignes et légende circulaire d'écriture pseudo-coufique, disposées comme celles du droit. Dans le champ, la lettre T (initiale de *Tancrède*). *Gravée*, pl. V, 22.

Nombreuses variétés sans importance.

*Besants attribués à Bohémond II, sous la régence de Tancrède, 1111-1112.* Mêmes types et mêmes légendes que les précédents besants, plus une croisette au centre du droit. *Gravée,* pl. V, 23.

Variété avec la croisette au centre du revers. *Gravée,* pl. V, 24.

Nombreuses variétés sans importance.

« La croisette, dit M. de Vogüé, en accusant le caractère chrétien de ces pièces, confirme l'attribution aux princes croisés de toute la série à laquelle elles appartiennent. »

Je rappelle, pour mémoire, qu'on a voulu expliquer les deux initiales B et T, tantôt par les noms du comte *Bertrand* ou des villes de *Baruth, de Tripoli* ou *de Tyr*, tantôt même par ces mots *Beata Trinitas.*

Le Cabinet de Paris et celui du prince de Fürstenberg, les collection de médailles de M. de Vogüé, de M. Sauvaire et la mienne contiennent de nombreux exemplaires des diverses variétés de coin de tous ces besants.

*b. Besants du système le moins ancien, à légendes d'imitation relativement exacte.*

J'ai rappelé, au début de cet article, et je crois devoir de nouveau reproduire ici, les lignes mêmes par lesquelles M. de Vogüé, dans son article des *Mélanges de numismatique*, établit une catégorie d'imitations de besants arabes, dont l'exécution est beaucoup plus correcte que celle de toutes les pièces que je viens de décrire. « Cette catégorie, dit le savant académicien, se compose de contrefaçons relativement exactes des anciens dinàrs des sultans Fatemides d'Égypte et de Syrie. L'aspect général est le même. A première vue, la falsification ne saute pas aux yeux : elle n'apparaît qu'à la suite d'une lecture attentive qui révèle l'incorrection des légendes; des lettres sont oubliées; l'orthographe du nom est fautive; les dates et les indications d'ateliers monétaires sont illisibles, ainsi que les sentences pieuses qui forment d'ordinaire le cadre circulaire des légendes concentriques. Malgré ces incorrections, il paraît évident que le monnayeur qui a gravé les coins de ces pièces savait l'arabe ou, tout au moins, avait une assez grande habitude du pays, pour en imiter, avec une certaine fidélité apparente, l'écriture compliquée. Si ces pièces, qu'on retrouve également assez communément en Syrie, ne sont pas simplement l'œuvre de faussaires musulmans, elles sont peut-être le produit des ateliers établis dans les villes de la côte syrienne, soit par les princes croisés, soit par les Vénitiens, à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe. »

Ces imitations relativement correctes sont nombreuses; M. de Vogüé en décrit qui sont copiées sur les dinàrs du khalife Fatemide Daher-li Azaz-dyn Allah (A. H. 411-427, A. D. 1021-1036). Les légendes du champ sont écrites en coufique incorrect, reproduction fautive des formules gravées sur les pièces originales. Quant aux doubles légendes circulaires, elles ne présentent, comme les pièces des catégories précédentes, qu'une suite arbitraire de signes, dans une apparence relativement correcte. — D'autres sont encore imitées du même dinàr de Mostansir-Billah, qui a servi de modèle aux besants attribués à Baudouin Ier de Jérusalem et aux deux Bohémond d'Antioche, mais ici l'imitation, surtout celle des formules centrales, est beaucoup moins imparfaite.

J'ai fait graver aux nos 25 et 26 de la planche V, un exemplaire de chacun de ces types d'imitation presque correcte, un besant copié sur celui de Daher, et un sur celui de Mostansir. A la page 34 du mémoire de M. Lavoix figure sous le n° 2 un de ces besants du même système, copié avec une correction presque absolue sur le dinàr d'Amer.

Enfin, M. de Vogüé a encore publié, dans le même travail des *Mélanges de numismatique*, un bien curieux piéfort dont le revers est lisse, mais dont le droit porte l'empreinte d'un coin ayant servi à la fabrication de besants aussi éloignés que possible de leur prototype. « Ces légendes pseudo-coufiques, dit le savant académicien, n'ont même plus conservé l'apparence du modèle : c'est le dernier degré de la dégénérescence dans l'imitation. Aucune indication ne permet, du reste, de porter un jugement sur l'époque précise et le lieu de cette fabrication barbare. »

Après avoir donné la description des deux systèmes de besants d'imitation compris dans la première division, il me reste à résumer, en quelques lignes, les diverses circonstances de leur fabrication qui sont parvenues à notre connaissance, grâce aux témoignages bien rares et bien sommaires que les documents contemporains nous fournissent à ce sujet.

Et d'abord, pour ce qui concerne le lieu d'émission, nous savons *certainement*, par les désignations mêmes sous lesquelles étaient connues les diverses catégories de besants sarracénats, désignations qui reviennent incessamment dans les actes et documents contemporains, que les ateliers de Tyr, d'Acre et de Tripoli furent les principaux, peut-être même les seuls, à fabriquer cette monnaie si abondante (1).

Les noms de ces ateliers nous sont encore donnés par diverses chartes des rois Roupéniens de la Petite-Arménie, chartes dans lesquelles nous retrouvons en même temps la qualité des personnages qui, dans l'un au moins de ces ateliers, fabriquèrent cette monnaie d'imitation. *Toutes ces chartes*, en effet, *sont d'accord pour nous montrer les seuls Vénitiens en possession de ce privilége lucratif, dans la ville d'Acre ; il est probable qu'il en en était de même à Tyr et à Tripoli.*

Ces rois d'Arménie stipulent, à chaque nouvelle charte octroyée dans leurs états aux négociants de la République, que, si les Vénitiens importent en Arménie de l'or ou de l'argent, et qu'ils en frappent des besants ou de la monnaie d'argent, ils seront tenus de payer les mêmes droits que payent ceux d'entre eux qui frappent des besants et de la monnaie d'argent au pays de Saint-Jean d'Acre (2).

(1) La désignation de *bisantii antiocheni* se retrouve cependant parfois dans les actes du temps ; ainsi dans un accord, en date de 1231, entre les Hospitaliers, d'une part, et Bohémond IV, comte de Tripoli, de l'autre (Paoli *Cod. dipl.*, t. Ier, n° CXII), ce prince assure aux chevaliers diverses rentes payables, à Tripoli, en *bisantiis tripolitanis*, à Antioche, en *bisantiis antiochenis*. — Parfois encore les chartes mentionnent le « besant de Syrie. »

(2) « ... *excepto quod omnes Venetici qui adduxerint aurum et argentum, et bizancios seu monetas inde fecerint, teneantur persolvere dricturam, sicut persolvunt hii qui bizancios seu monetas operantur in Acconensibus partibus ; quodsi bizancios seu monetas non fuerint operati, nullatenus dricturam persolvere teneantur.* » (Privilége de Héthoum et d'Isabelle, roi et reine d'Arménie, aux Vénitiens, en date de 1245, renouvelé d'un privilége contenant des expressions identiques, délivré aux Vénitiens par Léon II d'Arménie, dès le mois de décembre 1201.)

« *Mais tous les Veneciens chi porteront or et argent, et vodront coygner bezanz ou monée, si douront la droiture, si cum ceaus chi à Acre donent droiture de bezanz ou de monée. E se l'or ou l'argent ne se coigne besanz ou monoye, ne donront nulle droiture.* » (Privilége de Léon III, roi d'Armémie, aux Vénitiens, en date du mois de janvier 1271.)

Les mêmes expressions se trouvent reproduites presque littéralement dans le privilége accordé aux Vénitiens par Léon IV, en date du 20 mai 1307, avec cette différence qu'au lieu des mots « cum ceaus chi à Acre *donent* droiture, » il y a : *donoient*. En effet, depuis longtemps, à cette époque, Acre n'appartenait plus aux chrétiens.

Quant à ces mots : *monetas*, *monée*, *monoye*, constamment reproduits dans tous ces priviléges, et qui paraissent opposés à ces premiers mots : *bizancios* ou *besanz*, ils désignent certainement, du moins dans les chartes postérieures à 1250, ces pièces d'argent à légendes *chrétiennes* écrites en arabe, que nous étudierons dans la seconde division, et qui furent frappées à Acre vers l'époque du séjour de saint Louis en Palestine. Mais, comme ces mêmes mots figurent déjà dans le privilége accordé par Léon II en 1201, il en résulte ce fait particulièrement intéressant que, *dès cette époque*, les Vénitiens frappaient aussi de la monnaie d'argent ; ce devaient être des *dirhems* sarracénats, analogues aux dinârs de même ordre. Nous devons donc nous attendre à retrouver un jour des pièces d'argent, frappées par les Francs de Syrie, et qui différeront de celles que nous allons étudier bientôt, en ce qu'elles porteront, non point des

Ainsi, ces mêmes Vénitiens, qui, plus que tout autre peuple d'Occident, profitèrent des croisades, qui s'étaient arrogés tant de droits en Syrie, jusqu'à posséder leurs quartiers, leurs coutumes et leurs franchises dans toutes les villes considérables de Terre-Sainte, nous les voyons encore achetant aux rois de Jérusalem et accaparant le plus fructueux de tous les priviléges, celui de battre monnaie. Ils payaient à la couronne un droit de 15 o/o sur les sommes mises par eux en circulation.

Un document du temps nous donne jusqu'à l'indication de la maison où était établie, vers la fin du XII^e siècle, sous le règne de Conrad de Montferrat, la *Zecca* vénitienne de Tyr, l'atelier monétaire où se fabriquait vraisemblablement cette curieuse monnaie d'imitation si répandue en Syrie (1).

A l'inverse des Francs, qui désignaient le besant d'imitation ou besant sarracénat par trois ou quatre noms différents, suivant qu'il avait été frappé dans tel ou tel atelier, les Sarrasins semblent l'avoir constamment connu sous le seul nom de dinàr de Sour ou sourien, *dinàr soury*, du nom de la ville de Tyr, son principal atelier de production. Ces termes de *dinàr soury*, *dinàr* ou *monnaie de Sour*, etc., reviennent très-fréquemment dans les textes des historiens arabes. M. Lavoix en cite de nombreux exemples dans son Mémoire. D'ordinaire cette désignation spéciale de dinàr de Sour n'est accompagnée d'aucun autre renseignement. Cependant deux textes, cités par le savant conservateur du Cabinet des médailles, sont particulièrement précieux en ce qu'ils nous laissent entrevoir la véritable origine du dinàr de Sour, et les indications qu'ils nous fournissent à ce sujet concordent, du reste, entièrement avec ceux, plus certains, qui nous parviennent des autres sources que j'ai déjà citées.

Le premier de ces textes se trouve dans le récit du pèlerin Ibn Djobeïr (2). Il est question d'un impôt levé par les Francs sur une tribu de Moghrabins, pour les punir d'avoir fait alliance contre eux avec Saladin. Or, cet impôt, dit le pèlerin arabe, se payait en dinàrs de l'espèce des dinàrs *soury*. Le dinàr *soury* désigne donc bien la monnaie en usage chez les Francs.

Le second texte cité par M. Lavoix, d'après M. Stickel, est de Cazwîni. Ce géographe remarque, à l'article *Sour*, que les dinàrs dits *soury* tirent leur nom de cette ville, et que les habitants de la Syrie et de l'Irak s'en servaient pour faciliter leurs transactions commerciales. Or, dit M. Lavoix, Cazwîni est mort en l'an 682 de l'hégire, soit 1283 de J.-C., et Tyr ne succomba que huit ans après, en 1291. Les dinàrs *soury* dont parle l'écrivain arabe étaient donc bien de fabrique chrétienne.

A propos de l'expression : *bisantius sarracenatus*, je rappelle qu'elle indique bien positivement le besant frappé *au type sarrasin*, *sur le type sarrasin* pris comme modèle. Les auteurs contemporains distinguent soigneusement le besant *sarracenatus* du besant *sarracenus*, et c'est pour ne pas avoir saisi cette distinction que Du Cange a attribué à ces deux termes la même signification. Quand un chroniqueur parle d'une somme payée ou stipulée par un Franc en monnaie chrétienne, il dit : *bisantii sarracenati ;* lorsqu'il s'agit d'un payement fait par les Sarrasins, ce sont les *bisantii sarraceni* qui figurent dans son récit.

« De tous les sarracénats, dit avec raison M. Lavoix, celui qui jouit du plus grand crédit, ce fut le besant au poids d'Acre ; aussi est-ce lui que nous trouvons le plus souvent nommé et qui est le plus particulièrement stipulé dans les contrats : *bisantii ad rectum pondus Accon ; besans bien prisés au dreit peis d'Acre.* »

légendes arabes à signification chrétienne, mais bien des légendes pseudo-arabes ou pseudo-coufiques, et ne seront que de simples imitations par à peu près, de la monnaie arabe, comme le sont les besants de notre première division.

Dans le traité conclu en l'an 614 de l'hégire (1207-1208) entre le sultan d'Alep, Gaiat-ed-dyn Azzahir, fils de Saladin, et l'ambassadeur vénitien, Marignoni, il est également fait allusion à la fabrication de la monnaie par les Vénitiens dans le Levant. TAFEL et THOMAS, *Urk. d. S. Ven.*, t. II, p. 63 et suiv.

(1) « *Retinetur nobis una domus in nostro tercierio magna, in qua, in tempore marchionis Montisferrati, qui fuit dominus regni, fabricata et incusa moneta fuit.* » (Marsilii Georgii baiuli in Syria *Relatio : Domus que retinentur communi Venecie infra civitatem Tyri, a rege de Jerusalem;* document de 1243, dans TAFEL et THOMAS, *Urk. d. S. Ven.* t. I^er.) Conrad de Montferrat mourut en 1192. Dès cette époque donc, Venise frappait monnaie à Tyr.

(2) IBN DJOBEÏR. Éd. Wright, p. 304.

M. Lavoix cite une charte de l'année 1243, extraite des Tables de la commune de Marseille et citée par Du Cange, où se trouve cette équivalence : *dimidius Acconis pro libra*, ce qui fait bien deux besants d'Acre ou deux besants sarracénats à la livre. Joinville dit, d'autre part, au sujet de la rançon de saint Louis : « et alors les conseillers retournèrent parler au soudan, et rapportèrent au roi que si la reine voulait payer un million de besants d'or, qui valaient cinq cent mille livres, il délivrerait le roi (1). » Il s'agit évidemment de besants sarracénats.

## SECONDE DIVISION.

### BESANTS ET DRACHMES A LÉGENDES CHRÉTIENNES, ÉCRITES EN CARACTÈRES ARABES.

Comment la portion pieuse de la population, et surtout l'élément ecclésiastique, prenaient-ils leur parti de ce monnayage spécial dont je viens de résumer brièvement l'histoire ? Comment ne s'opposaient-ils point à ces actes qui constituaient la plus criminelle des transactions avec les ennemis de Dieu ? Nous n'avons guère de données sur ce sujet ; les chroniqueurs contemporains n'y font aucune allusion, et leur silence même en dit plus long que tous les anathèmes auxquels on pourrait s'attendre. Dans les commencements du moins, il est fort probable, comme le dit M. Lavoix, que cette fabrication d'une monnaie impie dut traverser une période clandestine ou du moins de pure tolérance. Et si, plus tard, cette même monnaie fut publiquement et officiellement acceptée, il faut en chercher la cause dans cette avidité du gain qui fut, au temps des croisades, comme elle l'a toujours été, le grand mobile des actions humaines. Les Vénitiens de Terre-Sainte, qui jouissaient principalement de ce privilége, avaient un intérêt puissant à ce qu'il fût maintenu. Nous pouvons être assurés qu'ils trouvèrent le moyen infaillible de vaincre les résistances dévotes et de triompher des pieux scrupules des rois de Jérusalem, dispensateurs de cette source de fortune importante.

Beaucoup plus tard cependant, et lorsque les débris du royaume de Jérusalem étaient depuis longtemps réunis à la couronne de Chypre, se place un fait capital, attesté à la fois par des documents contemporains et par les plus extraordinaires monuments numismatiques que compte actuellement la série monétaire des princes croisés du Levant.

La fabrication de la monnaie pseudo-arabe se poursuivait depuis près d'un siècle et demi, avec des alternatives diverses, dans les ateliers chrétiens de Syrie, lorsque débarqua en Terre-Sainte le célèbre légat pontifical, Eudes de Châteauroux, qui accompagnait Louis IX à la croisade. Ce prélat fut outré de colère en constatant l'existence de ce monnayage d'imitation arabe, si directement en opposition avec l'esprit général des croisades. Il en écrivit longuement au pape Innocent IV ; sa lettre même n'a malheureusement pas encore été retrouvée, mais nous avons la réponse du souverain pontife. Innocent blâme vivement une telle coutume ; il approuve l'excommunication lancée par son légat contre les chrétiens de Saint-Jean d'Acre et de Tripoli « qui frappaient des besants et des drachmes avec le nom de Mahomet et l'ère musulmane » ; il ordonne à Eudes de Châteauroux de faire cesser aussitôt cette abominable coutume.

Voici le texte même de la lettre d'Innocent IV :

« *Innocentius, etc., etc., venerabili fratri... episc. Tusculano, apostolicæ Sedis legato, salutem... etc., etc.*

« *Transmissa nobis insinuatione monstrasti, quod, cum tibi liquido constitisset quod in bisanciis et drachmis, quæ in Acconensi et Tripolitana civitatibus fiebant a Christianis, nomen Machomethi atque annorum a Nativitate ipsius numerus sculpebantur, tu in omnes illos qui nomen et numerum ipsa in eisdem bisanciis et dragmis, sive in auro sive in argento, sculperent de cetero vel sculpi facerent in regno Ierosolymitano, principatu Antiocheno ac comitatu Tripolitano, excommunicationis sententiam promulgasti ; quare petiisti ut eamdem sententiam robur faceremus firmitatis debitum obtinere. Nos*

(1) JOINVILLE. Éd. Wailly, p. 187.

*igitur, attendentes non solum indignum esse, sed etiam abominabile, hujusmodi blasphemum nomen tam solemni memoriæ commendare, mandamus quatenus sententiam ipsam facias auctoritate nostra, sublato appellationis obstaculo, inviolabiliter observari. — Datum Perusii,* II *id. februarii, pontificatus nostri anno decimo.* (1). »

Je rappelle une seconde fois que nous ne connaissons pas encore les *drachmes* primitives d'argent auxquelles fait allusion le souverain pontife en les citant conjointement avec les besants que, seuls, nous possédons jusqu'ici. Ces *drachmes* à légendes pseudo-coufiques, et la *monée* des plus anciens priviléges des rois d'Arménie, ne sont certainement qu'une seule et même chose.

L'intervention d'Innocent IV, si nette et si sévère, effraya les Vénitiens, et la fabrication des besants dut être provisoirement suspendue, mais où ne pouvait se passer d'une monnaie qui était devenue familière aux marchands des deux nations, et dont l'absence gênait singulièrement leurs relations. Que firent les Vénitiens pour tourner cette difficulté. Ils usèrent d'une pieuse supercherie, qui nous montre sous son véritable jour cet esprit de négoce subtil et plein de ressources des trafiquants italiens du moyen âge. Au lieu des légendes musulmanes frappées d'interdit, ils inscrivirent, mais toujours en arabe, des légendes chrétiennes sur leurs monnaies et placèrent au centre une croix. Il n'y avait guère que le sens de changé; l'apparence extérieure de la monnaie restait presque la même. Ces pièces d'or nouvelles, et véritablement extraordinaires, ne sont pas aujourd'hui d'une rareté excessive dans les collections publiques et privées. J'en ai recueilli pour ma part un certain nombre. La collection Sauvaire, le Cabinet des médailles, le *British Museum* en possèdent de fort bons exemplaires. Elles paraissent avoir toutes été frappées à Saint-Jean d'Acre. Au centre du champ, couvert par les mots arabes, on aperçoit une croix qui, seule, révèle aux non-initiés l'origine chrétienne de ce monnayage étrange. Enfin des dates arabes nous donnent la plus précieuse de toutes les indications, celle de l'âge précis de ces monnaies. En outre, non-seulement on possède les besants d'or à ce type nouveau, les besants sarracénats de l'époque, mais on connaît également la monnaie d'argent du même système, émise au même moment par les croisés; les légendes, bien que chrétiennes, diffèrent de celles de la monnaie d'or; il en est de même du type, qui est copié sur celui des dirhems contemporains frappés par les princes Ayoubides régnant à Damas, tandis que celui des besants l'est encore sur les dinàrs des sultans Fatemides. On connaît la drachme d'argent (denier ou dirhem) et la demi-drachme, toutes deux jusqu'ici d'une excessive rareté. Je possède deux drachmes et une demi-drachme, toutes trois de coin différent. M. Sauvaire possède également deux variétés de la drachme et une demi-drachme. C'est là la *monée* qui, dans les documents de la chancellerie arménienne cités plus haut, où il est question du monnayage vénitien à Acre, accompagne constamment l'autre désignation de *besants* ou *besanz*.

Voici la description d'un exemplaire de ma collection de ce besant à légendes chrétiennes; je l'ai fait graver au n° 27 de la planche V.

Légende marginale : ضرب بعكّا سنة الف ومايتين احد وخمسين لتجسّد المسيح

*Frappé à Acco, l'an mil deux cent cinquante et un de l'incarnation du Messie.*

Légende intermédiaire : الاب والابن والروح القدس

*Le Père et le Fils et l'Esprit Saint.*

Légende centrale : الاه واحد

*Divinité unique.*

*Revers :* Légendes intermédiaire et marginale : نفتخر بصليب ربنا يسوع المسيح الذى به سلامتنا وحيانا وقيامتنا وبه تخلّصنا وعفينا

*Nous nous glorifions par la Croix de Notre-Seigneur Jésus le Messie, de qui nous tenons notre salut et notre vie et notre résurrection, et par qui nous avons été délivrés et pardonnés.*

(1) *Bibl. nat.*, Fonds Moreau, n° 1202, fol. 92, 93.

Au centre, une croix.

De petites croisettes sont placées au commencement des légendes, comme sur les monnaies purement chrétiennes.

Il existe de nombreuses variétés de ce besant à la croix ou besant *staurat*. Les seules importantes sont celles qui intéressent la date. Le plus ancien besant staurat que nous connaissions actuellement est de 1251. Le plus moderne appartient à M. Sauvaire; il est de 1257 ou de 1259. « En l'absence des points diacritiques, dit M. Lavoix, le mot sept si rapproché en arabe du mot neuf, explique notre hésitation dans la lecture de cette dernière date. »

Les autres variantes portent sur des différences presque insignifiantes dans les légendes. Le poids moyen de tous ces besants est d'environ 3gr.20.

M. Lavoix remarque avec justesse que ces besants *staurats* conservent encore le type des pièces fatemides, trente ans après que les princes Ayoubides l'ont abandonné. « Cette persistance, dit-il, n'est-elle pas la preuve du grand crédit dont jouissait le besant sarracénat, qui maintenait encore le type disparu qu'il avait imité à son origine ? »

Voici maintenant la description du dirhem à la croix ou *drachme* des croisés, contemporain des besants que je viens d'étudier. Je rappelle que cette monnaie et sa division sont frappées aux types des dirhems ayoubides contemporains. Les dirhems à la croix pèsent en moyenne 2gr.60, et les demi-dirhems 1gr.20 Les uns et les autres paraissent avoir été frappés en totalité à Saint-Jean d'Acre, de même que les besants.

Carré inscrit dans un cercle; légende des segments du cercle : ضرب بعكّا سنة الف ومايتين احد وخمسين

*Frappé à Acco, l'an mil deux cent cinquante et un.*

Légende du carré inscrit :

| | |
|---|---|
| الله واحد هو<br>الايمان + واحد<br>المعموديّه واحد | *Un Dieu unique*<br>*une foi unique*<br>*un baptême unique* |

La croix centrale est entourée d'un cercle en gros grènetis.

*Revers.* Carré inscrit dans un cercle; légende des segments : للّه المجد الى ابد الابدين امين امين امين

*Gloire à Dieu, de siècle en siècles. Amen, Amen, Amen.*

Légende du carré inscrit :

| | |
|---|---|
| الاب والابن<br>والروح القدس<br>الاه واحد | *Le Père et le Fils*<br>*et l'Esprit Saint*<br>*Divinité unique.* |

Croisettes dans le champ.

J'ai dit que M. Sauvaire possédait deux variétés de ce dirhem chrétien : le Cabinet des médailles en possède trois; j'en possède, pour ma part, deux, entre autres celui dont je donne ci-dessus la description comme type de l'espèce, et que j'ai fait graver au n° 28 de la planche V. Tous ces exemplaires sont des variétés, mais la date ne diffère pas. J'ai fait graver, au n° 31 de la même planche, d'après la figure qu'en donne M. Lavoix, un des exemplaires du Cabinet des médailles, sur lequel la croix centrale est fort petite et non entourée d'un cercle de grènetis. Cette croix centrale est très-variable, suivant les exemplaires encore si peu nombreux que nous connaissons. Très-probablement on retrouvera prochainement les dirhems de toutes les années qui ont suivi la date 1250, date qui paraît bien être celle de la création même de ce monnayage arabo-chrétien.

Le demi-dirhem ou obole de ces *drachmes* ou deniers d'argent semble être plus rare encore que le dirhem. Ma collection, le Cabinet des médailles, et la collection Sauvaire en possèdent chacun un exemplaire. Ces trois exemplaires sont autant de variétés d'un seul et même type.

Voici la description de l'exemplaire que je possède et que j'ai fait graver au n° 29 de la planche V :

Carré inscrit dans un cercle ; légende des segments : لله المجد الى ابد الابدين امين

*Gloire à Dieu de siècle en siècles, Amen.*

Légende du carré :

*Le Père*
*et le Fils.*

Au centre, une petite croix dans un cercle ; à gauche, une fleur de lis ; à droite, un croissant.

*Revers.* Carré inscrit dans un cercle ; légende des segments : ضرب بعكّا سنة الف ومايتين وخمسين

*Frappée à Acco, l'an mil deux cent cinquante.*

Légende du carré :

*et l'Esprit*
*Saint.*

Au centre, fleur de lis ; à droite, deux points.

On voit que, sur cet exemplaire, on lit le nom de la ville et la date de l'émission. Il n'en est pas de même de l'exemplaire du Cabinet des médailles, qui présente certaines différences de légendes, et que j'ai fait graver au n° 30 de la pl. V, d'après la figure qu'en donne M. Lavoix. Il en est ainsi, par contre, de l'exemplaire appartenant à M. Sauvaire, sur lequel, m'écrit celui-ci, on lit parfaitement le nom de la ville d'Acre ; malheureusement, l'empreinte que j'en possède est trop effacée pour que j'aie pu la faire graver.

On connaît donc actuellement des dinàrs et des *drachmes* à légendes chrétiennes frappés à Acre dans les années 1250, 1251, 1253, 1254, 1255 et suivantes. Ces dates coïncident précisément avec le séjour de saint Louis en Palestine et avec l'excommunication lancée par le pape et son légat contre les fabricants syriens de monnaie à légendes musulmanes. Le rapprochement autorise, il me semble, à accepter entièrement les conclusions de M. Lavoix, qui voit dans ce monnayage nouveau, où le sens chrétien des légendes est substitué au sens musulman sur les besants sarracénats, qui y voit, dis-je, l'effet immédiat des plaintes d'Eudes de Châteauroux et des foudres pontificales. Ce fut là le biais inventé par les Vénitiens pour combiner la prolongation de leur fructueuse industrie avec les nouvelles exigences imposées par l'Église. « Je serais porté à croire, dit encore et fort justement M. Lavoix, que ce fut le roi saint Louis qui imposa aux ateliers syriens cette réforme monétaire, et qui fit inscrire en arabe les pieuses formules de la foi sur cette monnaie devenue dès lors chrétienne sous un type purement musulman ». A partir de saint Louis, le besant et le dirhem sarracénats ne dissimulent plus leur origine et leur nationalité ; ils l'affirment.

Je rappelle que la fleur de lis qui paraît sur les demi-dirhems ou oboles, frappés vers 1250 dans l'atelier de Saint-Jean d'Acre, figure déjà sur l'unique monnaie latine connue, sortie de cet atelier, et qui porte le nom d'Acre inscrit dans sa légende : je veux parler de la pougeoise du comte Henri de Champagne. La fleur de lis était-elle la marque de cet atelier qui dut toujours être la plus importante officine monétaire des rois chrétiens de Palestine, après celle de la capitale, en attendant de devenir la première ou peut-être même la seule de toutes, une fois que Jérusalem fut retombée aux mains des Sarrasins ?

Je ferai remarquer encore que, puisque les besants et les drachmes à légendes chrétiennes écrites en arabe paraissent avoir tous été frappés à Acre, vers le milieu du XIII^e siècle, lorsque cette ville et toute la Syrie franque reconnaissaient le pouvoir des rois de Chypre, ce serait, en bonne justice, au règne de Henri I^er de Lusignan, qu'il faudrait classer ces pièces étranges. Il est évident que ce fut par ce prince que dut être délivrée en dernier ressort l'autorisation nécessaire pour leur fabrication. Si j'ai réuni ces pièces aux précédentes pièces d'or d'imitation, si j'ai fait un chapitre à part de tout ce monnayage pseudo-arabe des Francs de Syrie, je n'ai voulu que faciliter les recherches d'ensemble dans un cadre aussi restreint et encore aussi imparfaitement étudié. Du reste, comme le dit M. Lavoix, il s'agit là d'un véritable monnayage anonyme. Cette monnaie, frappée par les Vénitiens, ces habiles spéculateurs, devenus les fermiers monétaires des princes francs d'Orient, cette monnaie de la croisade forme véritablement un tout spécial.

LE

# ROYAUME DE CHYPRE[1]

L'île de Chypre, la plus grande île de la Méditerranée après la Sicile et la Sardaigne, est de forme irrégulière, très-allongée de l'ouest à l'est, échancrée sur tous ses bords par des golfes et des caps nombreux. Dans sa plus grande longueur, elle présente cinquante-cinq lieues de développement, dans sa largeur la plus considérable, elle en a vingt et une. Toute la région orientale est occupée par des groupes de montagnes, et ne présente de parties planes qu'au fond des vallées et sur certaines côtes. Le point culminant est le mont *Troados*, l'ancien Olympe, la plus haute montagne de Chypre. Au nord-est, l'île se termine par un cap considérable, qui s'avance dans la direction même du golfe d'Alexandrette. Ce vaste promontoire est formé par le prolongement de la chaîne de Cérines, chaîne escarpée qui protège la partie nord-est de l'île, et se partage en s'affaissant un peu jusqu'à l'extrémité du promontoire oriental. Cette muraille de trente lieues de longueur domine au sud les grandes plaines de l'île; au nord, elle forme de courtes vallées, et se termine par une étroite lisière de terrain fertile, sur laquelle s'ouvre, entre autres, le port fortifié de Cérines, un des principaux de Chypre au moyen âge. Les passages de cette chaîne étaient défendus par des châteaux célèbres, qui ont joué un grand rôle dans l'histoire de Chypre au moyen âge; les principaux étaient Kantara ou les *Cent et une chambres*, Buffavent, et Saint Hilarion, appelé par les conquérants francs : Château du Dieu-d'Amour.

Entre les deux régions dominantes du nord et de l'ouest, s'étendent transversalement d'immenses plaines, séparées par de larges ondulations de terrain; au nord-ouest, celle de Morpho, baignée par le golfe de Pendaïa; au centre, la plaine de Nicosie, principale capitale de l'île, continuation de la première; à l'est, la féconde Massaria ou Messorée, l'un des trésors de l'île, qui, partant des montagnes du nord et du pied du Karpas, entoure la ville maritime de Famagouste, seconde capitale de Chypre, s'étend vers Nicosie et s'arrête aux collines de Larnaca et de Dali (l'ancienne Idalie). Le facile accès de ces plaines ouvertes vers la mer, les nombreux mouillages disséminés autour de l'île, dans les golfes, et jusqu'au pied des montagnes, ont toujours favorisé la descente des corsaires, attirés par la richesse et la fécondité prodigieuse du sol.

A l'époque où les Francs arrivèrent dans l'île, les villes célèbres que les Phéniciens et les Grecs y avaient autrefois élevées n'existaient plus que de nom. La plupart avaient été remplacées par de nouveaux centres de population, fondés souvent à une assez grande distance des anciennes cités païennes. Il ne restait plus que des ruines de Salamine, d'Uranie, d'Æpæa, de Golgos, d'Aphrodisium, d'Amathonte, d'Idalie, de la première Paphos, et de tant d'autres villes renommées. La nouvelle Paphos d'Auguste était remplacée par une autre ville, édifiée en partie sur ses ruines. A l'extrémité occidentale de la plaine d'Amathonte, à deux lieues de la vieille

(1) J'ai emprunté presque textuellement les détails géographiques qui suivent, ainsi que *tout le résumé historique* de la domination des Lusignan en Chypre, *jusqu'à la prise de Saint-Jean d'Acre*, à l'*Histoire de l'île de Chypre* de M. de Mas Latrie, œuvre capitale, malheureusement inachevée.

ville, s'élevait Limassol. Larnaca remplaçait l'antique Citium, la première ville de Chypre. Piskopi succédait à Curium, etc., etc. Mais, au temps où le roi Guy de Lusignan devint maître du petit empire d'Isaac Comnène, le gouverneur byzantin révolté, les villes les plus considérables de l'île étaient la nouvelle Salamine ou Famagouste, l'Ammochoustos des indigènes, et Leucosia, que les Latins appelèrent Nicosie. Famagouste acquit, au moyen âge, par son commerce, une prospérité inouïe, et rivalisa quelque temps avec les plus grandes villes commerçantes de l'Orient. Nicosie, presque au centre de l'île, ancienne résidence des *ducs* ou catapans de la Chypre byzantine, devint la ville royale des Lusignan (1).

Au mois de mai 1191, la flotte du roi Richard d'Angleterre, partie de Sicile le 10 avril, faisait voile pour la Syrie. Une violente tempête la jeta vers la côte méridionale de Chypre. Cette île était depuis quelques années sous la souveraineté d'un prince rebelle de la famille impériale de Byzance, Isaac Comnène, ancien gouverneur d'Arménie. Il s'était fait proclamer empereur de Chypre et s'était rendu odieux à la population par d'atroces cruautés. Plein de haine et de défiance pour les Francs de Syrie, il communiquait à Saladin tous les renseignements sur les armements des Latins. Il avait même défendu de laisser aborder dans l'île aucun navire des croisés. Accouru à Limassol, Isaac maltraita les naufragés anglais, et chercha à s'emparer par ruse de la princesse Bérengère de Navarre, fiancée du roi d'Angleterre, et de sa belle-sœur, Jeanne de Sicile, dans l'espoir de tirer d'elles une forte rançon. Irrité de voir échouer ses tentatives, il voulut user de violence, mais le navire qui portait les princesses, et qui avait fait côte, parvint à regagner la haute mer, où elles retrouvèrent le vaisseau de Richard, et bientôt le reste de la flotte anglaise. Le roi, furieux d'un tel outrage, se décida aussitôt à débarquer à Limassol, avec une portion de son armée, pendant qu'Isaac se retirait précipitamment vers les montagnes de l'Olympe. Convié par Richard à une entrevue, il se rendit cependant à Limassol, accompagné d'une brillante escorte, afin d'apprécier par lui-même les desseins et les forces du prince anglais; il le trompa par ses promesses, et, la nuit suivante, s'échappant furtivement de sa tente, courut rejoindre son armée à Kolossi; de là il fit signifier à Richard d'avoir aussitôt à quitter l'île de Chypre. Ce dernier, perdant patience, interrompit la croisade; il attaqua Isaac, le mit en déroute, et rentra à Limassol avec un immense butin. C'est là qu'il fut rejoint par le roi de Jérusalem, Guy de Lusignan, roi sans terres, auquel on refusait même les égards dus à la royauté. Guy venait à la rencontre du prince anglais, pour chercher à le disposer en sa faveur et s'en faire un appui contre le rival qu'on lui opposait, le marquis Conrad de Montferrat. Le roi de Jérusalem était accompagné par son frère Geoffroy de Lusignan, dit *à la grande dent*, par son beau-frère Humfroi de Toron, par Bohémond III, prince d'Antioche, et par Léon, frère de Roupên, grand baron d'Arménie, et futur roi lui-même, sous le nom de Léon II.

Richard, en présence de cette noble compagnie, fit célébrer, le dimanche 12 mai, en la cathédrale de Limassol, son mariage avec la fille du roi de Navarre, la belle princesse Bérengère. Puis, instruit qu'Isaac avait reformé son armée dans le centre montagneux de l'île, il se rendit à Larnaca avec ses troupes, et envoya le roi Guy occuper fortement avec un corps détaché, l'importante cité de Famagouste, qui était à la fois le port et l'arsenal de Chypre. Ayant sa retraite assurée de la sorte, le prince anglais marcha en personne sur Nicosie, où Isaac Comnène concentrait le gros de ses forces. Le choc eut lieu au village de Tremithoussia; les Grecs furent de nouveau culbutés, et Isaac, renversé de cheval, fut fait prisonnier. Nicosie fut alors occupée sans coup férir. Puis les Anglais, conduits par Guy de Lusignan, qui remplaçait Richard, resté malade à Nicosie, allèrent s'emparer en hâte des quatre châteaux qui tenaient encore pour Isaac, dans le nord de Chypre, et qui formaient la clé de la défense de toute cette portion de l'île, à savoir le port et le château de Cérines, et les châteaux de Kantara, de Buffavent ou château de la Reine, et de Saint-Hilarion. La famille et les trésors d'Isaac tombèrent aux mains des vainqueurs. L'île entière ayant fait sa soumission, Richard, loin d'avoir constitué en ces circonstances, comme on l'a dit, un royaume et tout un gouvernement royal en Chypre, se borna à prendre les mesures indispensables à la conservation du pays qu'il venait de conquérir. Il plaça des garnisons dans les châteaux-forts, et nomma deux lieutenants. Le 5 juin, il s'embarquait à Famagouste pour la Syrie, où l'avaient précédé les princesses et l'ex-

(1) Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, t. Ier, p. 58 et suiv.

empereur Isaac, lié, dit la tradition, de chaînes d'or et d'argent. Isaac mourut au château de Margat, prisonnier des frères de l'Hôpital (1). Jamais armée du moyen âge n'avait gagné butin si magnifique que celui que la conquête de Chypre fit tomber aux mains des soldats de Richard.

« En un mois à peine, une révolution aussi rapide qu'inattendue s'était accomplie : un nouveau fleuron était « tombé de la couronne de Constantin; un des Comnène, déchu de la position élevée qui lui permettait de dis- « puter l'Empire, était devenu captif d'un prince latin et d'étrangers odieux; le vieux gouvernement grec, ins- « titué dans l'île par le fils de sainte Hélène lui-même, était aboli, pour n'y plus être rétabli. En même temps, « les chrétiens de Syrie, resserrés depuis quelques années dans les villes de la côte, acquéraient à leur proximité « un pays renommé par sa fertilité, et qui allait, en assurant leurs approvisionnements, permettre à l'armée « franque de reprendre l'offensive contre les Sarrasins. »

Guy de Lusignan, dès que les rois alliés de France et d'Angleterre furent réunis devant Acre, s'était hâté de porter, dans les formes légales, devant leur cour de justice, ses réclamations au sujet du royaume de Jérusalem. Les princes, sans juger en ce moment le fond du débat, avaient décidé que, ni Conrad de Montferrat, ni Guy de Lusignan ne jouiraient des priviléges royaux, et que les ordres du Temple et de l'Hôpital feraient conjointement percevoir par leurs préposés les revenus de la couronne. Les Anglais soutenaient Guy; les Français, au contraire, tenaient pour Conrad de Montferrat.

Dès le départ de Richard, les faibles garnisons anglaises qu'il avait laissées à Chypre avaient dû se concentrer dans les châteaux du nord et les villes principales. De nombreux soulèvements dans les campagnes se transformèrent rapidement en une insurrection nationale. Les révoltés prirent pour chef et proclamèrent empereur de Chypre, un moine grec, parent d'Isaac Comnène. Robert de Torham, lieutenant de Richard, marcha droit au foyer de la rébellion, dispersa les révoltés, s'empara de leur chef, le fit pendre, et étouffa du coup ces événements gros de périls. C'est alors que Richard, désireux de rassembler toutes ses forces autour d'Acre, vendit ou engagea, pour la somme de cent mille besants sarrasins, l'île de Chypre aux Templiers, dont le grand maître, Robert de Sablé, appartenait à une famille de son comté du Maine. »

Le 27 ou le 28 juillet, une grande assemblée ou parlement des seigneurs et prélats du royaume et des chefs des armées confédérées eut lieu à Acre, qui avait capitulé quinze jours auparavant; il y fut décidé, on le sait, que Guy de Lusignan, déjà sacré, conserverait seul le titre de roi de Jérusalem, mais que les revenus du royaume seraient partagés entre lui et le marquis Conrad. Il fut déclaré que, si Guy de Lusignan, lequel n'avait plus d'enfants de son premier lit, venait à se remarier, ses enfants ne pourraient en rien prétendre à la succession royale. La possession héréditaire de Tyr fut assurée à Conrad; on y ajouta Baruth et Sidon, qu'on espérait reprendre. Au cas de prédécès de Guy, les deux époux Conrad et Isabelle, et après eux leurs enfants, devaient succéder à la plénitude de la royauté de Terre-Sainte. Peu de jours après cet acte, Philippe-Auguste s'embarquait, le 3 août, à Tyr, pour la France. Richard, aidé du roi Guy, continua à lutter contre Saladin.

Le grand maître du Temple avait cru suffisant d'envoyer en Chypre quelques chevaliers seulement, sous la direction d'un commandeur nommé Arnaut Bouchard, pour prendre possession du pays et l'administrer au nom de l'ordre. Ces nouveaux arrivants ne considérèrent la riche acquisition du Temple, que comme une grande ferme d'où ils se proposaient de retirer le plus de produits possible. L'île fut mise littéralement au pillage, et ces terribles vexations d'une vingtaine de chevaliers excitèrent bientôt une conspiration à Nicosie même. Elle

(1) Isaac Comnène, gouverneur impérial, devenu par usurpation empereur ou plutôt despote de Chypre (1184-1191), a frappé des monnaies d'argent, de cuivre, et probablement aussi d'or, témoignage palpable de son éphémère souveraineté. C'est à M. Lambros que nous devons la connaissance de la plupart de ces monnaies. Comme elles ne rentrent pas directement dans le cadre que je me suis tracé, je ne les cite ici que pour mémoire. M. Sabatier ne connaissait qu'une seule monnaie de ce prince (voyez SABATIER, t. II, p. 227, pl. LVIII, 9). Quelques autres qui avaient été attribués par lui à Isaac l'Ange ont été restituées par M. Lambros à Isaac de Chypre, et le même auteur en a, de plus, décrit un certain nombre d'inédites; toutes ensemble ont été réunies par lui au commencement de son récent mémoire sur les *Monnaies inédites du royaume de Chypre au moyen âge*. Ce sont des monnaies d'argent et aussi de cuivre, à types purement byzantins, copiées sur celles des empereurs contemporains. Elles s'en distinguent par une élégance plus grande de fabrication, par un certain cachet spécial qui ne permet guère de les confondre avec les produits des ateliers purement impériaux; en outre, et surtout, on les retrouve constamment en Chypre même. Isaac Comnène prend sur ces monnaies le titre de *despote*. On n'a pas encore su distinguer les besants ou hyperpres d'or frappés par lui; il est probable qu'on les confond avec les espèces équivalentes de ses divers homonymes de Byzance. Je possède un grand médaillon de bronze, certainement coulé sur un exemplaire original, et qui appartient à Isaac de Chypre; il s'y intitule : *Isaac Comnène Ducas despote*.

éclata le 5 avril. Les Templiers prévenus se réfugièrent dans le château avec leurs soldats, en tout 120 hommes. Électrisés par le péril, ils firent une sortie subite, massacrèrent les révoltés qu'ils poursuivirent jusque dans les églises. Les habitants épouvantés se réfugièrent dans les montagnes avec les paysans, et la ville de Nicosie devint déserte ainsi que les campagnes environnantes. Mais les frères du Temple ne voulurent plus conserver un domaine qui leur était à charge. Robert de Sablé vint trouver Richard et le pria de reprendre l'île, en rendant à l'ordre l'argent qu'il en avait reçu.

Sur ces entrefaites, le roi Guy, de plus en plus abandonné par les liges de Syrie, qui, presque tous, s'étaient déclarés pour Conrad de Montferrat, au nom duquel on avait même voulu traiter avec Saladin, ne profitait nullement de l'illusoire reconnaissance qui avait été faite de ses droits au parlement d'Acre. Son protecteur, le roi Richard, malgré ses répugnances, convoqua une nouvelle assemblée de la population et de l'armée, soit à Ascalon, soit plutôt à Saint-Jean d'Acre. Tous, sans exception, demandèrent que Conrad de Montferrat fût aussitôt reconnu et couronné roi. Richard céda, et envoya des messagers à Conrad ; le jour même où celui-ci les reçut, il tombait à Tyr sous le poignard de deux Ismaéliens.

En apprenant cette catastrophe, le peuple et l'armée, se conformant aux secrets desseins de Richard, désignèrent d'un commun accord, pour monter sur le trône de Syrie, le comte Henri de Champagne, neveu à la fois du roi d'Angleterre et de Philippe-Auguste. Il fut proclamé trois jours après le meurtre de Conrad, et presque aussitôt, il épousa la veuve de ce dernier, la princesse Isabelle.

C'est durant le cours de ces événements rapides qu'avait éclaté l'insurrection des Chypriotes contre les Templiers. Guy de Lusignan, éloigné pour toujours de la couronne de Jérusalem, conçut alors la pensée d'acheter cette île de Chypre, dont les frères du Temple ne voulaient plus. Il proposa au roi d'Angleterre de la reprendre, en se substituant aux droits des chevaliers. Richard consentit, et, vers le même temps où il inaugurait en Terre-Sainte la royauté du comte de Champagne, il remit au roi Guy la propriété de l'île de Chypre (mai 1192). Les conditions de la vente furent les mêmes que celles de la cession faite précédemment au grand maître Robert de Sablé, soit cent mille besants d'or, que Guy de Lusignan réussit à se procurer, grâce à l'activité de son chancelier, Pierre d'Angoulême, évêque de Tripoli.

Le 10 août, Richard conclut une trêve de trois ans, trois mois, trois semaines et trois jours avec Saladin, et, le 9 octobre, il quittait la Syrie avec les deux reines et la fille de son ancien rival, Isaac Comnène. Depuis plusieurs mois déjà, le roi Guy était installé dans sa nouvelle seigneurie insulaire.

## GUY DE LUSIGNAN

PREMIER ROI DE CHYPRE. *Mai* 1192 — *Avril* 1194

Dès que le roi Guy eut reçu du roi d'Angleterre la possession, ou, comme on disait alors, la *saisine* de l'île de Chypre, il s'empressa, rapporte une vieille chronique, d'en faire part à Saladin, en lui demandant ses conseils pour arriver à bien gouverner ses États. Puis il rassura les habitants des villes et des campagnes, effrayés encore de la vengeance des Templiers, et plaça des garnisons dans les châteaux. Il distribua aux chevaliers venus avec lui, comme récompense de leur dévouement, les terres et les premières habitations dont il put disposer, et fit en même temps annoncer dans les villes de Syrie qu'il donnerait des fiefs, des biens et des franchises à tous ceux qui se rendraient dans l'île dans l'intention de s'y fixer. Un grand nombre de familles franques, de chevaliers et de sergents, une foule de gens du peuple, attirés par l'espoir de la sécurité ou du gain, répondirent à son appel, et vinrent en Chypre, de Syrie, d'Antioche et d'Arménie. Guy distribua aux chevaliers, aux hommes d'ancienne race franque, des fiefs et des revenus, pour être régis et gouvernés suivant les usages et les statuts des *Assises* du royaume de Jérusalem. Trois cents chevaliers et deux cents écuyers ou turcoples furent dotés. Ce fut le premier noyau de la noblesse et des corps privilégiés de Chypre. Sur la nature de ces concessions et sur toute l'organisation féodale du royaume de Chypre, je me borne à renvoyer aux premiers chapitres de l'ouvrage de M. de Mas Latrie, chapitres que je résume en ce moment.

La tâche du nouveau souverain était ardue; l'administration irrégulière et despotique des *ducs* grecs, l'invasion meurtrière des Anglais, la domination courte mais sanglante des Templiers, avaient créé bien des

difficultés de tout genre au nouveau gouvernement. Les différences de religion, de mœurs, de lois, et la haine invétérée des Grecs contre les Latins rendaient plus difficile encore la position de Guy; son règne si court fut consacré tout entier à ce travail d'organisation intérieure, et à des efforts pénibles mais heureux pour assurer sa domination. Par des mesures libéralement appliquées, il attira et parvint à fixer, au milieu des populations mélangées de l'île de Chypre, les premiers représentants d'une nation nouvelle, presque entièrement européenne et généralement française, dévouée instinctivement à sa politique par la communauté de race, de religion et d'intérêts. Sur cette première base, s'éleva et se développa peu à peu le nouvel ordre social, qui dura en Chypre près de trois siècles, en conservant toujours, au milieu de ses modifications, l'esprit et les principes de la féodalité française d'où il était sorti.

Quant à la population grecque, elle fut réduite à une sorte de vasselage; toutes les classes supérieures furent, par le fait de l'établissement du nouveau système, rabaissées d'un degré et ne conservèrent plus aucune espèce de prérogative politique ou de droit à l'administration intérieure des affaires de la cité; quant aux paysans, ils continuèrent à être colons, les vrais serfs de la glèbe et les hommes de mainmorte de nos coutumes françaises.

Au moment du départ de Richard, et comme il était occupé à consolider le trône de son neveu Henri de Champagne, qu'il laissait à la tête des chrétiens de Syrie, les Pisans ralliés au roi Guy avaient offert à ce dernier de lui livrer la ville de Tyr. Cette proposition faillit amener les plus grands malheurs; elle transpira heureusement, et, par cela même, ne put aboutir. Guy, accouru de Ptolémaïs pour saluer Richard, ne l'y trouva plus et revint dans son royaume; mais le comte de Champagne eut vent des projets de Guy, et son ressentiment contre la famille de Lusignan se manifesta bientôt ouvertement. Il s'efforça de chasser les Pisans des ports de Syrie, où leurs corsaires exerçaient la piraterie, et, sur les représentations que lui fit à ce sujet Amaury, frère du roi Guy et connétable de Jérusalem, il eut avec lui les plus violents démêlés. Suivant un chroniqueur, Amaury se serait même démis de la connétablie et retiré pour quelque temps en Chypre. Cependant il se trouvait en Syrie, en 1194, lorsque la mort prématurée de son frère l'appela à venir recueillir la succession de celui-ci en Chypre. Guy mourut, en effet, presque subitement, dans la force de l'âge, en avril 1194, treize mois après Saladin. Il avait porté pendant six ans le titre de roi de Jérusalem, depuis son couronnement avec Sibylle en 1186, jusqu'à l'élection de Henri de Champagne. Il possédait depuis vingt-trois mois seulement la *seigneurie* de l'île de Chypre. Chypre, en effet, n'était point encore un royaume, mais une simple seigneurie. Et si Guy porta jusqu'à sa mort le titre de roi, c'est qu'il se regardait toujours comme souverain, du moins nominal, de Jérusalem. C'est avec ce simple titre de *rex* qu'il figure sur les monnaies frappées par lui en Chypre, et non avec celui de *rex Cypri*, qu'il ne porta jamais et qui ne fut jamais le sien. Les chroniqueurs font souvent une distinction de plus; ils le nomment, en effet, toujours *Rex Guido de Liziniaco*, et ajoutent parfois *Dominus Cypri*. On ne possède, du reste, aucun acte authentique émané de Guy pendant sa courte domination en Chypre, et nous ignorons, par conséquent, les qualifications qu'il jugea à propos de joindre à son nom dans le protocole des actes publics. Guy avait perdu, au camp d'Acre, sa femme, la reine Sibylle, et les enfants qu'elle lui avait donnés. Il ne s'était pas remarié depuis, et son frère plus âgé, Amaury, le connétable, devint son successeur naturel, à défaut de Geoffroy, l'aîné de tous les fils de Hugues de Lusignan.

## AMAURY DE LUSIGNAN

*Avril* 1194 — 5 *Avril* 1205

Guy de Lusignan, mort sans postérité vivante, avait désigné, pour son successeur, son frère Geoffroy *à la grande dent;* mais celui-ci, désireux de retourner en Poitou, s'étant obstinément refusé à accepter ce royal héritage, les lois de la succession et le vœu des chevaliers chypriotes désignèrent pour prendre sa place, son autre frère Amaury ou Aimery, homme de grande expérience, élevé à la connétablie du royaume, mais brouillé en ce moment avec Henri de Champagne, qui refusait de le maintenir dans sa charge. Il avait été fait comte de Paphos en Chypre, par le roi Guy, et avait, semble-t-il, succédé à son frère Geoffroy dans la possession du comté de Jaffa. Henri de Champagne, jaloux de la nouvelle fortune d'Amaury, l'avait également forcé à

abandonner cette seigneurie, et avait remis à un membre de la famille d'Ibelin les fonctions effectives de la connétablie de Jérusalem, fonctions auxquelles Amaury refusa de renoncer. Ce prince avait alors pour femme Eschive, fille de Baudouin d'Ibelin, seigneur de Rame.

Rendu dans son nouveau royaume, Amaury, plus jaloux de l'autorité souveraine que son frère Guy, reprit une partie des donations faites par celui-ci et qui avaient, à son gré, rendu la noblesse chypriote trop puissante. L'administration créée par lui, analogue à celle du royaume de Jérusalem et connue sous le nom de *secrète royale*, devint une des institutions principales du gouvernement des Lusignan, par suite de l'accroissement rapide des revenus royaux.

L'organisation du clergé latin chypriote fut également l'œuvre d'Amaury, qui entra à ce sujet en négociations avec la cour de Rome dès l'année 1195; un archevêché fut créé à Nicosie, et trois évêchés à Paphos, Limassol et Famagouste. Le premier archevêque de Chypre fut Alain, ex-archidiacre de Lidda, qui était en même temps chancelier d'Amaury. Toutes ces créations ne se firent pas sans exciter l'amer mécontentement du clergé grec et de la population autochthone. Mais il n'empêcha pas le développement des institutions latines en Chypre; chaque jour le gouvernement des Francs prenait plus de force; un titre seul lui manquait pour consacrer son existence aux yeux des populations; il ne tarda pas à le recevoir.

Amaury, n'ayant pas comme son frère été roi, avait dû se contenter du titre de *seigneur de Chypre*. Dès 1195, il résolut de demander la couronne et l'investiture royales à l'empereur d'Allemagne, suzerain reconnu de tous les princes chrétiens. De l'avis de sa haute cour, Amaury envoya à l'empereur Henri une ambassade commandée par Renier de Gibelet, chargée de lui offrir l'hommage et de demander en retour les insignes royaux. Renier, arrivé en octobre 1195, avant la Toussaint, au palais impérial de Gelnhausen, reçut une réponse favorable. Au mois de septembre 1197, Conrad, évêque d'Hildesheim, envoyé par l'empereur, arriva dans l'île avec une portion de la flotte impériale, et couronna solennellement Amaury roi de Chypre dans le dôme de Nicosie. Plusieurs grands seigneurs allemands assistèrent à la cérémonie; le nouveau souverain prêta hommage-lige à l'empereur, après quoi l'envoyé impérial se rembarqua pour la Syrie. Cette reconnaissance de la suzeraineté impériale n'imposa, du reste, à l'île de Chypre aucune obligation politique, et Amaury étant presque aussitôt après devenu roi de Jérusalem, titre dont jamais empereur d'Allemagne n'aurait songé à accepter la suzeraineté, son hommage tomba rapidement dans l'oubli.

Je renvoie au tome I^er^ de l'*Histoire de l'île de Chypre* de M. de Mas Latrie pour tout ce qui concerne la constitution de Chypre, qui commença à prendre corps, principalement sous le règne d'Amaury, pour ce qui concerne encore l'esprit général des *Assises* régissant le royaume, la prépondérance si considérable de la haute cour qui siégeait à Nicosie, et le rôle du roi, qui n'était que le premier baron de Chypre, le chef de l'aristocratie et de l'armée, etc., etc. Remarquons cependant qu'il n'y eut jamais, à proprement parler, en Chypre, de grands vassaux, comme il y en avait en France et en Syrie; il n'y eut que des vassaux et des arrière-vassaux, tous directement hommes liges de la couronne, et participant ou pouvant participer aux réunions de la haute cour. Nul des seigneurs chypriotes n'eut le droit de *battre monnaie*, ni le droit de justice sur les bourgeois. Les grands dignitaires furent : le connétable, le sénéchal, le maréchal, le chancelier, l'amiral, le vicomte de Nicosie, chargé de la police générale, et le grand bailli de la *secrète;* plus tard, il y eut un grand turcoplier.

Vers la fin de cette année 1197, la reine Eschive mourut des suites d'un enlèvement commis par un pirate grec; elle avait été délivrée par l'intervention du nouveau roi d'Arménie, Léon II, qui allait être couronné, lui aussi, le 6 janvier 1198, par l'envoyé impérial Conrad de Wittelsbach, archevêque de Mayence, remplaçant le chancelier de l'empire, l'évêque d'Hildesheim, retenu en Syrie par les soins du départ des croisés allemands.

Henri de Champagne, revenant d'Arménie, où il avait été négocier la mise en liberté de Bohémond III d'Antioche, se décida à aller rendre visite à Amaury, et à faire la paix avec lui, le roi de Chypre ayant formellement renoncé au comté de Jaffa et à ses prétentions à la connétablie. Il y eut même à cette occasion promesse de mariage entre les trois fils du roi de Chypre et les trois filles de Henri et de la reine Isabelle, mais tous ces mariages ne se réalisèrent point. Sur ces entrefaites, la guerre ayant recommencé avec les Sarrasins, à l'expiration des trêves, ceux-ci enlevèrent Jaffa, et Henri de Champagne mourut d'accident à Saint-Jean d'Acre, au moment où il se préparait à marcher au secours des assiégés (fin de l'année 1197). Les barons du royaume,

à l'instigation du chancelier d'Allemagne, et appuyés par le Temple et l'Hôpital, séduits par les qualités qui, depuis longtemps, avaient rendu Amaury célèbre et populaire en Orient, lui firent alors offrir la main de la reine Isabelle, veuve du comte de Champagne, veuve pour la troisième fois sans avoir été véritablement reine. De ce fait, les barons offraient à Amaury la seigneurie même du royaume de Terre-Sainte. Ils l'avaient préféré à un autre prétendant à la main d'Isabelle, à Raoul de Tibériade, parce qu'il leur paraissait plus que tout autre capable de protéger et de défendre les principautés chrétiennes. Malgré la gravité des circonstances, Amaury accepta l'invitation des liges. Il débarqua à Saint-Jean d'Acre, épousa la reine Isabelle (1198), et alla recevoir avec elle, à Tyr, la couronne royale de Jérusalem. Il joignit, dès lors, ce titre à celui de Chypre. Le couronnement fut fait, en présence du chancelier d'Allemagne, par le patriarche de Jérusalem, qui s'était d'abord opposé à cette union royale.

Les chrétiens d'Orient étaient trop faibles pour résister seuls à l'effort incessant du monde musulman. L'État que recevait Amaury ne conservait plus que les débris et le nom du royaume de Jérusalem. Le nouveau roi ne cessa d'implorer le secours des princes occidentaux, leur dépêchant ambassade sur ambassade. L'Europe sembla répondre à son suppliant appel, et la quatrième croisade fut décidée. Les guerriers d'Occident, excités par l'ardent Innocent III et par les prédications du curé de Neuilly, quittèrent en foule la France, les bords du Rhin et l'Italie. On connaît l'issue imprévue de ce grand ébranlement. Détournés de leur but pieux par des influences diverses, les croisés ne dépassèrent point Constantinople, et, au lieu de reprendre Jérusalem, ils fondèrent, en 1204, un empire latin sur les débris du vieux trône des descendants de Constantin. Seuls, quelques milliers de croisés, parmi ceux qui avaient les premiers quitté l'Europe, gagnèrent directement la Palestine dans le courant des années 1202 et 1203. C'étaient surtout des Flamands commandés par Jean de Nesle. Amaury, déçu dans ses plus chères espérances, abandonné par l'Europe, réduit presque à ses propres forces, ne perdit pas courage. Il continua à défendre ses deux royaumes avec une merveilleuse énergie et à les gouverner avec une sagesse qui fit, paraît-il, l'admiration de ses contemporains.

Dès son arrivée en Syrie, où il était accouru après la mort de Henri de Champagne, Amaury avait proposé de continuer la guerre en profitant du concours du Temple, de l'Hôpital et des croisés allemands, en attendant l'arrivée de la grande croisade. Les premières opérations furent la prise de l'importante ville de Baruth, puis celle de la ville de Gibelet, conquêtes heureuses qui rattachèrent le comté de Tripoli au royaume de Jérusalem. Amaury donna Baruth en fief à son beau-frère Jean d'Ibelin, frère utérin de la reine Isabelle, lequel releva la ville et la rendit florissante. Puis l'armée royale alla assiéger le Toron ; mais la nouvelle de la mort de l'empereur Henri VI ayant entraîné le départ des croisés allemands, Amaury dut se résigner à rester sur la défensive et à renouveler avec Malec-Adel, frère de Saladin, les trêves conclues précédemment entre ce dernier et le roi Richard. Pendant cette trêve, arrivèrent les premières bandes de la quatrième croisade, celles précisément dont j'ai parlé plus haut ; et, malgré tous les efforts d'Amaury, des actes de rapine et de piraterie firent malheureusement rompre la paix et recommencer les hostilités dès 1203. Toutefois Amaury n'engagea aucune entreprise et se contenta de rester sur une défensive ferme et menaçante, ne dépassant jamais le Jourdain, spectateur lointain, inquiet et étonné, des événements incroyables qui, après avoir retenu si longtemps l'armée croisée dans le golfe de Venise, devaient l'éloigner chaque jour davantage de la Terre-Sainte, sous l'influence des intérêts les plus opposés, pour la précipiter sur l'empire de Byzance. Une seule fois, une flottille d'Amaury, alla incendier et piller les abords de Damiette. Convaincu des dangers d'une lutte aussi disproportionnée, désespérant de ressaisir Jérusalem, abandonné par la plupart des croisés à la nouvelle des événements de Constantinople, Amaury convint, à la fin de 1204, d'une trêve nouvelle de cinq ans avec Malec-Adel. Le renouvellement de cette paix fut le dernier acte important de son règne. Il mourut très-subitement, à Saint-Jean d'Acre, le 5 avril 1205 (1206, d'après les *Familles d'outre-mer*), amèrement regretté de tous les Latins d'Orient. Il n'était âgé que de soixante ans ; on ne voit pas qu'il soit retourné en Chypre avant sa mort ; depuis son mariage avec Isabelle, il avait constamment résidé sur le continent, où sa présence était plus nécessaire. De sa première femme Eschive, il avait eu trois fils et trois filles, savoir : Hugues, qui lui succéda, Guy et Jean morts jeunes, Bourgogne qui épousa Gauthier de Montbéliard, un des croisés de la quatrième croisade, nommé par Amaury connétable de Jérusalem, Helvis ou Héloïse, mariée à Eudes de Dampierre à qui elle fut enlevée, en 1210, par le prince Rupin d'Antioche, et Agnès, morte en bas âge. De la reine Isabelle, sa seconde femme, Amaury eut un fils appelé comme lui Amaury, qui mourut fort jeune, deux mois avant son

père, et deux filles : Sibylle (*Isabelle* pour les Arméniens), qui épousa, vers 1210, le roi Léon II d'Arménie, et Mélissende, qui épousa, en 1218, Bohémond IV *le Borgne,* prince usurpateur d'Antioche et de Tripoli. La reine Isabelle, veuve pour la quatrième fois, survécut à son mari jusqu'en 1208, et gouverna, durant cette période, le royaume de Jérusalem.

## HUGUES Ier

*5 Avril* 1205. — *Février* 1218

Tandis que la reine Isabelle, héréditairement saisie du royaume de Jérusalem, qu'elle avait successivement partagé avec quatre époux, conservait la possession de cette couronne après la mort d'Amaury, le fils aîné de celui-ci et de sa première femme Eschive, Hugues Ier, âgé de dix ans, succéda à son père comme roi de Chypre. Isabelle, régente légale de son fils, d'accord avec les hauts feudataires, associa au pouvoir en qualité de baile, son frère utérin, Jean d'Ibelin, le *vieux sire de Baruth.* Mais cette princesse étant morte presque aussitôt, la dignité royale de Terre-Sainte passa à l'aînée des quatre filles qui lui survivaient, alors âgée de treize ou quatorze ans. Marie de Montferrat, surnommée *la marquise*, parce qu'elle était fille du marquis Conrad, le second époux d'Isabelle, fut donc reconnue reine de Jérusalem, et le sire de Baruth son beau-frère, conserva en son nom le bailat, qui devint une régence ordinaire. Quant au royaume de Chypre et au petit roi Hugues, la régence et l'administration revinrent de droit au plus proche parent du jeune prince, à son beau-frère Gauthier de Montbéliard, mari de sa sœur aînée, Bourgogne de Lusignan. La garde même du roi fut confiée à Gauthier qui la réclamait, et les liges, dérogeant en ce cas à l'usage, ordinaire des fiefs, lui déférèrent cette double autorité.

La régence du comte de Montbéliard fut fatale au royaume (1). Gauthier, avare et cupide, s'attira la haine du peuple par les exactions dont il l'accabla, et finit par se faire détester du prince lui-même. Cependant, s'il eut de grands défauts, ce fut du moins un régent fidèle ; il veilla avec soin aux intérêts financiers et commerciaux du royaume. Il prit en personne le commandement d'une expédition dirigée contre Satalie, ville commerçante des côtes de Pamphylie, où les Lusignan auraient eu un siècle plus tôt, si l'entreprise de Gauthier eût réussi, un établissement avantageux. Il s'agissait surtout alors de défendre contre les Seldjoucides d'Iconium, l'aventurier italien Aldobrandini, devenu prince indépendant de Satalie et de son territoire. L'expédition habilement conçue, échoua grâce à la mésintelligence qui se mit entre les Chypriotes et les sujets grecs d'Aldobrandini. Le sultan Gaiat-ed-dyn reprit Satalie et, du même coup, fit prisonniers Gauthier et ses soldats. Le baile put bientôt se racheter et repassa aussitôt en Chypre, où nous le voyons en 1207, fort occupé du mariage du jeune roi son beau-frère. Celui-ci allait, dans un an, accomplir sa treizième année, âge auquel les jeunes nobles, en Orient, pouvaient prendre femme. Il s'agissait, en ce cas particulier, de préparer l'exécution de l'accord jadis arrêté entre Amaury de Lusignan, père du roi, et le comte Henri de Champagne. Par la mort des frères de Hugues et d'une des filles de Henri, les mariages projetés se bornaient à celui du jeune roi avec l'une des deux filles survivantes de Henri, Alix l'aînée, ou Philippine la cadette. Les négociations furent entamées avec le régent de Jérusalem et Philippe d'Ibelin son frère, tous deux oncles par leur mère, la reine douairière Marie Comnène, des fils de Henri de Champagne. Ils étaient eux-mêmes assistés de Garnier de Ligny, venu de France comme représentant de la tante paternelle des jeunes princesses, la régente de Champagne, Blanche de Navarre, et d'un chevalier croisé, Guillaume de la Pierre. Ce fut après ces longs préliminaires que le mariage de Hugues avec Alix, l'aînée des princesses de Champagne, fut enfin célébré dans le courant de l'année 1208. Les seigneurs d'Ibelin conduisirent eux-mêmes en Chypre la jeune fiancée leur nièce. Ils étaient également oncles, mais à des titres différents du roi Hugues. Ce mariage ne changea rien aux conditions de la régence de Gauthier, régence qui ne devait prendre fin qu'avec la majorité de Hugues, c'est-à-dire lorsqu'il pourrait être fait chevalier, à quinze ans révolus.

Le 13 septembre 1210, Jean de Brienne, fiancé depuis deux ans à l'héritière de Jérusalem, la *marquise*

(1) Sur les *régences* en Orient, au moyen âge, voir également l'*Histoire de l'île de Chypre* de M. de Mas Latrie, t. Ier, p. 171.

Marie, débarqua à Saint-Jean d'Acre. Le lendemain il épousait Marie de Montferrat, et recevait l'hommage des liges en qualité de roi de Jérusalem. Peu de jours après, les deux époux furent couronnés à Tyr.

Lorsque le roi Hugues eut atteint sa majorité, Gauthier de Montbéliard résigna entre ses mains la dignité de régent. Mais le jeune prince témoigna ouvertement de sa profonde rancune contre ce tuteur qui avait été, pour lui, dur et sans générosité, bien que constamment fidèle. Il lui demanda raison de sa conduite, lui réclama des sommes énormes, le força à se réfugier à Acre, auprès de Jean de Brienne, son cousin germain, et confisqua ses biens ; il est juste d'ajouter que Gauthier avait réussi à emporter avec lui des sommes fort considérables, profit, regardé dans ce temps comme légitime, de la tutelle et de l'administration des biens de la couronne, pendant six années consécutives. Il continua à résider auprès de Jean de Brienne, lequel, après quelques hostilités, finit par conclure avec Malec-Adel, vers le milieu de l'année 1211, une trêve qui devait se prolonger jusqu'en 1217.

Ces six années s'écoulèrent sans événements bien remarquables dans les deux royaumes, sauf la mort de la reine Marie de Montferrat, en 1212. Elle laissait une seule fille, Yolande ou Isabelle. Le roi Hugues avait à sa majorité, pris personnellement la direction de l'État, mais nous savons fort peu de chose des actes de son gouvernement. Il poursuivit l'achèvement des travaux de tout genre entrepris par son père Amaury. Il avait coutume de dire qu'ayant trouvé partout des maisons de briques, il voulait les transformer en palais de marbre. Son caractère violent, altier et vindicatif, lui attira bien des conflits et des querelles avec ses barons, avec Jean de Brienne à propos de l'accueil cordial que celui-ci avait fait à Gauthier de Montbéliard, et surtout avec le Saint-Siége et le pape Innocent III, au sujet de la nomination des évêques.

Sous ce règne les progrès de l'occupation latine en Chypre furent très-considérables ; les Occidentaux affluèrent de tous côtés et pénétrèrent partout, nobles et commerçants. Willebrand d'Oldenbourg, chanoine d'Hildesheim, qui vint en Chypre en 1211, nous a laissé de ces faits une relation curieuse.

L'église de Sainte-Sophie de Nicosie fut également commencée vers le règne de Hugues Ier. Des temples et des couvents latins s'élevèrent de toutes parts. C'est à la même époque que remonte l'origine de la grande commanderie de l'Hôpital en Chypre ; elle devint, par le nombre et la fertilité de ses villages, un des plus riches bénéfices de l'ordre.

Les guerriers confédérés de la cinquième croisade, décrétée au concile de Latran, sous l'impulsion de l'énergique Innocent III, s'embarquèrent au mois d'août 1217, à Spalatro et en général dans tous les ports de l'Adriatique. Ils étaient commandés par le roi André II Béla de Hongrie, par les ducs d'Autriche, de Bavière, de Moravie, de Brabant, qu'accompagnaient une foule de barons d'Occident. Le roi de Hongrie se rendit directement à Acre, où il fut rejoint par le roi de Chypre et l'archevêque de Nicosie, amenant un corps de chevaliers et de turcoples sous le commandement du connétable Gauthier de Césarée et des deux Ibelin. Les forces chrétiennes offraient un ensemble imposant ; trois rois, celui de Hongrie, celui de Chypre et celui de Jérusalem, les commandaient, et cependant elles ne purent arriver à aucun résultat sérieux, grâce surtout à la résistance obstinée des Occidentaux, qui persistèrent à se refuser à une direction unique. Une première fois on s'avança jusqu'au Jourdain et au lac de Génésareth ; puis, pour occuper le loisir des soldats, que l'oisiveté ne portait que trop à la licence, les chefs s'en allèrent assiéger les ouvrages élevés par Malec-Adel sur le mont Thabor ; cette expédition échoua comme la précédente. Enfin, dans une deuxième sortie, à la Noël, les croisés feignirent un mouvement sur Damas, marchèrent jusqu'à Sidon, et, fatigués par les ruses des Arabes qui refusaient systématiquement le combat, rentrèrent à Saint-Jean d'Acre, sans avoir rencontré de résistance sérieuse. La discorde se mit au camp des chrétiens déjà aigris par la tactique de l'ennemi, les rigueurs de la saison et le manque de vivres dans un pays qu'on avait commencé par dévaster. Les chefs se séparèrent ; les rois de Hongrie et de Chypre se retirèrent à Tripoli avec le prince Bohémond. L'hiver se passa tristement pour eux et leurs soldats. Hugues Ier, gagné par le découragement du roi de Hongrie, se préparait, comme lui, à regagner ses États, lorsqu'il tomba malade et mourut, en février 1218, âgé de vingt-trois ans seulement, peu de jours après les fêtes du mariage de sa sœur Mélissende avec Bohémond IV d'Antioche. Le corps du jeune roi fut inhumé en l'église de Tripoli, d'où il fut depuis rapporté à Nicosie, en l'église de Saint-Jean de l'Hôpital.

Hugues Ier avait épousé, on le sait, en 1208, Alix, fille du comte Henri de Champagne et de la reine Isabelle de Jérusalem ; il en eut un fils, Henri, qui lui succéda, et deux filles, Marie, qui épousa Gauthier IV de Brienne, comte de Jaffa, dit *le Grand*, mort depuis prisonnier au Kaire, et Isabelle, qui épousa Henri d'An-

tioche, fils puîné de Bohémond IV. Isabelle et Henri d'Antioche eurent un fils, Hugues III, futur roi de Chypre et chef de la seconde dynastie des rois de Chypre et de Jérusalem de la maison d'Antioche-Lusignan, et une fille, Marguerite, mariée à Jean de Montfort, seigneur de Tyr et de Toron.

La reine Alix, après la mort de Hugues Ier, se remaria, en 1222, avec Bohémond V d'Antioche ; cette union ayant été dissoute par l'Église, en 1238, elle épousa, deux ans après, en troisièmes noces, Raoul, seigneur de Cœuvres, frère du comte de Soissons.

## HENRI Ier

*Février* 1218 — 18 *Janvier* 1253

Lorsque Hugues Ier mourut à Tripoli, son fils Henri, qui plus tard fut surnommé *le Gros,* n'avait que neuf mois. La tutelle et le bailat du royaume appartenaient de droit à la reine-mère, Alix de Champagne. La situation étant difficile, cette princesse se fit adjoindre par la haute cour son oncle maternel Philippe d'Ibelin. Le nouveau régent, agissant constamment de concert avec son frère aîné Jean, le *vieux sire de Baruth,* fût bientôt le véritable chef du royaume. Il figure, en sa qualité de régent, dès le mois de juillet 1218, dans un diplôme accordé aux Génois, au nom de la reine. De cette époque datent l'alliance des Génois avec les Lusignan de Chypre, et les faveurs exceptionnelles que ces princes accordèrent aux consuls de cette nation.

Le célèbre siége de Damiette commençait en ce moment. La noblesse chypriote se rendit en foule en Égypte, et prit une part glorieuse à toutes les fatigues de cette expédition si heureusement entreprise, qui devait se terminer d'une façon si désastreuse.

Longtemps, la reine Alix vécut en bonne harmonie avec les Ibelin. Elle finit cependant par se brouiller avec eux, grâce aux intrigues de quelques hommes jaloux de leur autorité. Ses plaintes contre les deux frères n'ayant trouvé aucun écho auprès des liges, Alix prit le parti de se retirer en Syrie, où, ainsi que je l'ai dit plus haut, elle se remaria bientôt (1223) avec Bohémond d'Antioche, fils de Bohémond IV, qui devait lui succéder en 1233, sous le nom de Bohémond V. Ce mariage mécontenta les Chypriotes et le Saint-Siége qui finit par le faire casser.

En novembre 1225, furent célébrées, à Brindes, les noces solennelles de l'empereur Frédéric et de l'impératrice-reine Isabelle ou Yolande de Brienne, fille unique de Jean de Brienne et de Marie de Montferrat, héritière directe du royaume de Jérusalem. La jeune princesse avait été couronnée à Tyr, avant son départ, en présence des Ibelin et de tous les liges. On sait qu'aussitôt après la cérémonie du mariage, Frédéric, malgré les réclamations de Brienne se déclara seul roi de Jérusalem. Jean de Brienne dut céder et remettre le sceptre à son gendre, qui prit de suite dans les actes publics, les titres réunis d'empereur des Romains, de roi de Jérusalem et de roi de Sicile. L'évêque de Melfi alla à Saint-Jean d'Acre réclamer et recevoir en son nom l'hommage des barons et renouveler, également en son nom, au connétable Eudes de Montbéliard, gouverneur du royaume, les pouvoirs qui lui avaient été confiés par le roi Jean. Tous ces actes produisirent le plus mauvais effet sur la noblesse chrétienne d'Orient; cependant, les liges, enchaînés par les précédents et la force de la constitution, ne purent se défendre de reconnaître pour roi, le mari de la reine, héritière personnelle de la couronne et majeure. Quant au Saint-Siége, il refusa de considérer l'empereur autrement que comme régent de Terre-Sainte, et ne lui donna que bien plus tard le titre de roi de Jérusalem, bien que Jean de Brienne y eût formellement renoncé en acceptant la couronne impériale de Constantinople.

Cependant les Ibelin, se défiant des desseins de plus en plus manifestes de Frédéric, se hâtèrent de faire sacrer le petit roi de Chypre, à peine arrivé à sa dixième année. La cérémonie eut lieu à Nicosie. Frédéric en conçut un violent dépit contre les deux régents, qui étaient, on le sait, parents de sa femme. Il envoya, comme lieutenant impérial à Saint-Jean d'Acre, Thomas d'Aquin, comte d'Acerra, lequel fit aussitôt preuve dans son administration de la plus grande vigueur. En même temps, Frédéric, alléguant les coutumes de l'empire d'Allemagne, réclama la suzeraineté de la régence de Chypre, en sa qualité d'empereur d'Occident. Les Ibelin opposèrent à ses prétentions une ferme résistance, et Philippe continua à gouverner le royaume de Chypre au nom du seul roi Henri. Le crédit des deux frères s'en augmenta encore davantage dans les deux royaumes, dont les intérêts étaient alors confondus, grâce au peu de sympathie qu'inspirait l'empereur.

En 1226, Alix de Champagne, poussée par quelques seigneurs jaloux des Ibelin, et surtout par leur ennemi mortel, Amaury Barlas ou Barlais, fit réclamer, de Tripoli, le pouvoir auprès de la haute cour de Nicosie, la priant de reconnaître ce même Barlas comme baile, en place de Philippe. De l'avis unanime des chevaliers, la requête de la princesse fut rejetée et les droits de Philippe maintenus. Un seul, Baudouin de Belleyme, osa se prononcer pour Barlas, qui se retira à Tripoli, attendant avec impatience l'arrivée tant de fois annoncée de l'empereur, car tous les ennemis des Ibelin devenaient du même coup les alliés des impériaux, déjà fort détestés en Syrie.

En 1227, Barlas, de retour en Chypre, se battit en champ clos avec Anseau de Brie, partisan des Ibelin et le plus preux chevalier du royaume. Vers le milieu de l'année, le régent Philippe mourut; son frère, le sire de Baruth, acclamé par la presque totalité des liges, lui succéda, et se trouva, de fait, complétement chargé de la direction et de la responsabilité des événements dans les deux royaumes.

Le 28 juin 1228, on vit enfin partir de Brindes pour la Syrie, malgré la défense du Saint-Siége, la flotte impériale, portant l'empereur excommunié. Il avait conclu d'avance, avec Malec-Kamel, un traité secret pour la cession de Jérusalem et de la Palestine, et s'était fait précéder en Syrie par le maréchal Richard Filangieri, avec un corps de cinq cents chevaliers. Au mois d'avril précédent, l'impératrice-reine Yolande était morte en donnant le jour à un fils, Conrad, auquel revenait désormais, d'après les coutumes d'outre-mer, la couronne de Jérusalem, son père n'en étant plus que le régent.

Le 21 juillet, Frédéric débarqua à Limassol, suivi de Barlas et de quatre autres barons chypriotes qui avaient juré la perte d'Ibelin, et étaient allés à la rencontre de l'empereur jusqu'en Morée. Frédéric fit demander une entrevue au sire de Baruth, et témoigna le désir de voir le jeune roi et sa cour. Ibelin ne voulant pas compromettre, par des discussions anticipées, le succès d'une croisade dont on attendait de si grands résultats pour la chrétienté, accueillit l'empereur avec une respectueuse cordialité. Mais le lendemain, en plein banquet d'apparat, Frédéric réclama de Jean la cession de son fief syrien de Baruth, et la remise des comptes de la régence de Chypre. Sur le refus net et absolu d'Ibelin, une violente discussion s'engagea; elle se termina par la remise à l'empereur des deux fils de Jean comme otages, en attendant la solution du différend devant la cour de justice. Quant au roi de Chypre, il resta à Limassol, à la garde de l'empereur, qui se considérait, on le sait, comme investi de la tutelle du jeune prince, en vertu des droits de la prétendue suzeraineté impériale. Ibelin se retira à Nicosie avec ses partisans. Bientôt Frédéric s'y rendit de son côté avec le roi Henri et le vieux Bohémond IV d'Antioche, et Ibelin, décidé à ne recourir aux armes qu'en face d'une nécessité absolue, alla se réfugier au château du Dieu-d'Amour. L'empereur, plus calme, se prêta alors à un arrangement, en vertu duquel les chevaliers chypriotes lui jurèrent fidélité et le reconnurent pour seigneur de leur seigneur le roi Henri; mais ils refusèrent de suivre Frédéric plus loin et de joindre au serment de fidélité l'engagement plus direct de la prestation d'hommage, qu'ils ne devaient qu'au roi Henri, ou à sa mère Alix, régente légale du royaume jusqu'à sa majorité. Quant au jeune roi, il fut forcé de prêter l'hommage personnel à l'empereur, en sa qualité de haut suzerain de la couronne de Chypre. Ibelin jura, de son côté, aveu et hommage à l'empereur pour son fief de Baruth, et lui et tous les seigneurs s'engagèrent à suivre Frédéric à la croisade.

Le parti opposé aux Ibelin, parti que dirigeait Barlas, triomphait décidément. Frédéric, après avoir nommé de nouveaux baillis, préposés à l'administration des domaines du royaume, et installé de nouveaux châtelains, s'embarqua à Famagouste, le 3 septembre, avec le roi Henri, le sire de Baruth et toute la noblesse chypriote. Le 7, la flotte impériale débarquait à Saint-Jean d'Acre.

Pour les événements de la croisade de Frédéric, croisade qui se termina, après le couronnement clandestin de l'empereur à Jérusalem, par le célèbre traité de Jaffa, dit la *mauvaise paix*, je renvoie au chapitre des *Rois de Jérusalem*.

Le 1er mai, Frédéric se rembarquait à Acre, avec le roi de Chypre et le marquis Boniface III de Montferrat, roi titulaire de Salonique, laissant, comme baile du royaume et son lieutenant particulier, Balian d'Ibelin, sire de Sagète. Balian était neveu de Jean d'Ibelin par sa mère, Héloïse d'Ibelin; il avait épousé Marguerite de Brienne, nièce de Jean de Brienne. Le vieux sire de Baruth accompagna l'empereur jusqu'au port, et les deux adversaires dissimulèrent mutuellement la haine qu'ils éprouvaient l'un pour l'autre. Frédéric s'arrêta à Limassol, et y fit célébrer par procuration le mariage qu'il avait décidé entre le jeune roi Henri et la sœur du marquis Boniface, Alix de Montferrat. Puis, l'empereur partit pour Brindes, croyant l'ancienne suzeraineté im-

périale rétablie pour toujours en Chypre, et le gouvernement assuré aux mains de ses partisans, par les mesures qu'il avait concertées avec eux, en leur remettant le roi Henri. L'énergie et la persévérance d'Ibelin devaient déjouer toutes ces prévisions.

Frédéric avait, avant de partir, abandonné à Barlas et à ses partisans la tutelle du roi Henri, pour trois ans, c'est-à-dire jusqu'à la majorité du prince, et cela moyennant une redevance de dix mille marcs d'argent. Les nouveaux bailes, appuyés sur les troupes impériales, s'imposèrent violemment au pays. Sous le nom de *Lombards* ou partisans de Frédéric, eux et leurs adhérents commencèrent, contre les nationaux guidés par les Ibelin, la longue guerre dite *des Lombards*, dont je vais résumer en quelques mots les phases principales : exactions de Barlas et des co-régents; — ils se font remettre tous les châteaux de l'île et confisquent les biens de leurs adversaires ; — les chevaliers chypriotes de la croisade rentrent à la hâte dans l'île de Chypre sous la conduite d'Ibelin, pour délivrer le roi ; — ils attaquent les bailes en avant de Nicosie, le 23 juin ; — l'armée impériale est mise en pleine déroute après une lutte sanglante ; — les bailes réfugiés avec le roi, leur prisonnier, dans les châteaux-forts du nord, y sont assiégés par Ibelin; — ces forteresses se défendent pendant plus de dix mois, mais finissent toutes par succomber; au mois de mai 1230, la dernière, celle du Dieu-d'Amour où s'étaient renfermés Barlas et les deux autres bailes avec le roi et une foule de Lombards, est, elle aussi, réduite à capituler; — le roi Henri est rendu aux Chypriotes ; — Barlas et les bailes font leur soumission à Jean d'Ibelin, qui les traite avec générosité; — la reine Alix de Champagne, qui vivait toujours à Tripoli, se fondant sur l'absence prolongée de Frédéric et de son fils Conrad, demande et obtient cette fois de la haute cour la régence du royaume de Jérusalem, les droits de Conrad étant réservés, au cas où il viendrait personnellement en Syrie ; — Frédéric, trop occupé en Italie, ajourne sa vengeance; mais, vers le milieu de l'année, il envoie en Syrie des forces considérables, qui sont de nouveau placées sous le commandement de Richard Filangieri, maréchal de l'empire, nommé en place du sire de Sagète, *baile du royaume de Jérusalem, légat impérial et grand justicier de Syrie*, chargé expressément d'abaisser les Ibelin, de les expulser définitivement de leur fief de Baruth et de restaurer, en Chypre, la suzeraineté impériale ; — Jean d'Ibelin, prévenu, se prépare de nouveau à la guerre, et vient s'établir avec le roi à Larnaca ; ils y reçoivent les ambassadeurs impériaux chargés de réclamer l'expulsion d'Ibelin et de sa famille; le roi refuse péremptoirement ; — les impériaux vont alors assiéger Baruth, qui est étroitement bloquée (1231), et, pendant ce temps, Richard Filangieri s'installe à Acre, en qualité de baile impérial ; — les liges de Syrie, qui l'avaient d'abord reconnu, le somment, au nom du droit féodal, de lever le siége de Baruth ; Filangieri, pour toute réponse, va presser lui-même l'attaque de la ville ; — l'isolement des impériaux concentrés à Tyr et devant Baruth devient alors presque complet ; sous le couvert de la confrérie de Saint-André, des centres de résistance s'organisent contre eux à Acre et dans toute la Syrie chrétienne ; — Ibelin entraîne sur le continent le roi et la noblesse de Chypre, pour délivrer sa ville ; il nomme en son absence un *capitaine de l'île;* l'armée chypriote s'embarque à Famagouste, le 25 février 1232, et aborde au nord de Baruth ; aussitôt Barlas et ses partisans désertent, et vont rejoindre Filangieri ; Ibelin parvient cependant à faire entrer dans Baruth des hommes et des vivres ; il demande des secours aux chevaliers de Syrie ; quarante-trois seigneurs viennent le rejoindre sous les murs de la ville assiégée ; il cherche, mais vainement, à entraîner aussi dans son parti Bohémond IV d'Antioche, bien que ce prince eût, à cette époque, donné son adhésion au mariage de son second fils Henri, avec Isabelle de Lusignan, sœur du roi ; — au mois d'avril, Ibelin lève son camp d'observation de Baruth, laisse le roi et l'armée à Sidon, et vient à Acre où la population se prononce en sa faveur ; il s'empare des navires de l'empereur ; la confrérie de Saint-André s'organise en commune ; — Ibelin, assuré du secours de la population syrienne et de l'alliance des Génois, va alors menacer Tyr et établit l'armée chypriote dans un camp retranché, à Casal-Imbert ; mais, durant son absence, cette armée se laisse surprendre par Filangieri, qui remporte une victoire complète dans la nuit du 2 au 3 mai ; le roi, cependant, réussit à se sauver ; — Jean d'Ibelin réorganise l'armée retirée à Saint-Jean d'Acre ; le jour même de la défaite, le 2 mai, le roi était devenu majeur et avait accompli sa quinzième année, mais Jean d'Ibelin n'en conserva pas moins toute la direction des affaires ; — Filangieri envoie Barlas en Chypre avec un corps de troupes ; — Ibelin fait des prodiges d'activité, et, laissant l'armée syrienne à Acre, passe en Chypre avec les Chypriotes (30 mai) ; — les impériaux, toujours conduits par Barlas, tenaient déjà tout le pays ; Richard Filangieri s'y était rendu de son côté et l'île entière lui obéissait à l'exception des châteaux du Dieu-d'Amour et de Buffavent ; — Ibelin, débarqué à Famagouste, malgré la résistance de Filangieri, poursuit les Lombards dans l'intérieur de l'île ; il concède aux

Génois, ses fidèles alliés, les plus importants priviléges ; — Filangieri se retire vers le nord, se rapprochant de sa grande place d'armes de Cérines ; — bataille d'Agridi (15 juin) ; les Chypriotes remportent une victoire complète, glorieuse revanche de la déroute de Casal-Imbert; ils poursuivent et détruisent les divers corps impériaux; — Filangieri se réfugie à Cérines, dont les Chypriotes viennent faire le siége ; il parvient cependant à quitter la ville bloquée et se rend auprès de Frédéric avec Barlas, que la haute cour de Chypre venait de condamner comme traître et parjure, ainsi que ses adhérents; — mort de la jeune reine Alix de Montferrat ; — longueurs considérables du siége de Cérines ; — les impériaux repoussent un grand assaut ; — l'empereur cherche à diviser les chevaliers de Chypre et de Syrie; — enfin, Cérines capitule au mois d'avril 1233, et Jean d'Ibelin va lui-même en Syrie présider à l'échange de la garnison lombarde prisonnière, contre les Chypriotes retenus captifs depuis la journée de Casal-Imbert.

La prise de Cérines brisa, de fait et pour toujours, le faible lien qui rattachait politiquement le royaume de Chypre à l'empire d'Allemagne, car, s'il y eut encore quelque temps une vassalité fictive, elle n'exista plus de fait. Frédéric, abandonnant l'idée de s'imposer par la force au royaume de Chypre, ne s'occupa plus que de la Syrie, où ses troupes restèrent encore pendant dix ans, jusqu'à la capitulation de Tyr. Quant à Barlas et à ses partisans, l'histoire n'en parle plus. Une ère de prospérité et de paix commença pour le royaume de Chypre, après tant de misères et de souffrances, où chacun avait fait dignement son devoir.

Pour le détail des événements de Syrie, depuis la fin de la guerre en Chypre, et pour les croisades de Thibaut de Champagne et de Richard de Cornouailles, je renvoie encore au chapitre des *Rois de Jérusalem*.

En 1236, un grand malheur frappa le roi et les deux royaumes ; Jean d'Ibelin mourut des suites d'une chute de cheval. Il laissa sa baronnie à son fils aîné Balian.

Vers 1237, Henri Ier épousa en secondes noces Stéphanie ou Étiennette, sœur de Héthoum, roi d'Arménie, et, vers 1241, la reine douairière Alix de Champagne, séparée depuis 1228 de son second mari, Bohémond d'Antioche, pour cause de parenté prohibée, se remaria avec Raoul, fils cadet du comte de Soissons, et l'un des chevaliers croisés venus en Syrie avec le comte Thibaut de Champagne.

La conduite imprudente et les empiétements de Richard Filangieri, retiré depuis plusieurs années avec les troupes impériales à Tyr, où il était toujours gouverneur au nom de Frédéric, ou plutôt de son fils, le roi Conrad, les tentatives qu'il fit pour reprendre Acre, au nom de l'empereur, amenèrent une nouvelle lutte, courte, mais décisive, qui ne commença sérieusement qu'après la majorité de Conrad, proclamée le 25 avril 1243. Un parlement des seigneurs de Jérusalem et de Chypre, vu l'absence constatée du prince, donna la régence de Jérusalem à la reine Alix (5 juin), comme plus proche parente présente de Conrad. Alix et son mari, Raoul, furent aussitôt proclamés et saisis des droits souverains de l'autorité, sous la réserve expresse de ceux de Conrad, pour le cas bien improbable où il viendrait en personne visiter ses domaines d'outre-mer. Puis, les chevaliers chrétiens de Jérusalem, joints à une foule de Chypriotes, partirent le 9 juin, pour assiéger Tyr, de concert avec les Vénitiens, et pour expulser ainsi définitivement de Syrie les impériaux. Ceux-ci avaient alors pour chefs, Lothaire Filangieri, remplaçant son frère Richard, rappelé depuis peu, et l'ancien baile, Thomas d'Aquin, comte d'Acerra. Les assiégeants étaient commandés par Balian d'Ibelin, sire de Baruth, par Jean d'Ibelin d'Arsur, Jean d'Ibelin de Jaffa, Raoul de Soissons, mari de la régente, et par l'illustre Philippe de Montfort. La ville fut bientôt emportée ; mais le château aurait longtemps résisté si ses défenseurs ne s'étaient vus forcés de capituler pour sauver la vie de Richard Filangieri, ramené vers Tyr par la tempête, et tombé aux mains des assiégeants. Les vaincus eurent le droit de se retirer en Italie. Cette prise de Tyr mit fin à la terrible et longue guerre des Lombards, et l'on n'entendit plus parler des impériaux en Syrie. Conrad ne fut plus que le roi purement nominal de Jérusalem, et ni lui, ni l'empereur son père n'exercèrent plus le moindre acte d'autorité sur le territoire du royaume proprement dit, qui comprenait toute la Syrie méridionale, à partir de Baruth.

En 1244, Jérusalem fut prise et saccagée par les Kharismiens. Les chrétiens, commandés par Philippe de Montfort, et alliés aux Arabes de Syrie, furent battus à Gaza.

En 1246, mourut la régente Alix. Depuis longtemps, Raoul de Soissons, son mari, se voyant sans influence, jaloux de l'autorité prise par les Ibelin et par Philippe de Montfort, était retourné en France. Cette mort, sans donner encore au roi de Chypre, Henri, la royauté de Syrie, remit de fait entre ses mains le gouvernement des deux pays. La cour d'Acre le reconnut pour le plus proche parent du roi Conrad, et le saisit en conséquence de l'autorité ; il ajouta dès lors à ses qualifications, le titre de *seigneur du royaume de Jérusalem*, que

son fils conserva. Hugues III, son second successeur devait consommer l'union des deux couronnes, en 1269, lorsque la haute cour de Saint-Jean d'Acre, après avoir tenu en suspens pendant plus de vingt-cinq ans l'effet de la constitution d'outre-mer, par égard pour le droit de la famille d'Isabelle, dernière reine héréditaire de Jérusalem, et vainement sollicité la présence de Conrad, ou de Conradin, ses fils et petit-fils, se fût décidée à donner l'investiture définitive de la couronne de Jérusalem au roi de Chypre.

Henri Ier nomma successivement bailes du royaume de Jérusalem, Balian, fils du *vieux sire de Baruth*, puis, à sa mort, son frère, Jean d'Arsur. Une constitution du pape Innocent IV, déclara, en 1247, le roi Henri, libre de tout serment et de tout hommage à l'égard de l'empereur, et plaça directement sa famille et sa couronne sous la protection du Saint-Siége.

Cette même année, le sultan d'Égypte enleva aux chrétiens Tibériade et Ascalon, et les Turcomans envahirent la principauté d'Antioche. Tant de désastres excitèrent une grande consternation par toute l'Europe. La croisade de saint Louis et de toute la noblesse française en fut la conséquence. Le rendez-vous général fut fixé à Chypre, où le roi de France débarqua à Limassol, le 17 septembre, avec la reine Marguerite, sa femme, et les comtes d'Artois et d'Anjou, ses frères. Le saint roi résolut de passer l'hiver dans l'île, et se fixa à Nicosie, auprès du souverain de Chypre, qui se croisa avec toute sa chevalerie.

Le 13 mai 1249, les deux rois, à la tête d'une armée de 50,000 hommes, mirent à la voile, du port de Limassol; la flotte comptait dix-huit cents bâtiments de toute grandeur; les mauvais temps retardèrent jusqu'au 4 juin, l'arrivée en vue de Damiette. Le roi Henri, dont les récits contemporains parlent à peine en toutes ces circonstances, assista à la prise de possession de cette ville (le 6 juin). Un an plus tard, Louis IX et les restes de son armée (juin 1250) quittaient avec désespoir la terre d'Égypte et se retiraient en Syrie, après le désastre de Mansourah. Quant au roi Henri, il s'était séparé de saint Louis, peu après la prise de Damiette, pour retourner à Nicosie, laissant une partie de ses hommes à l'armée des croisés. Ceux-ci furent tous faits prisonniers à Mansourah, et tous rachetés, Chypriotes et Syriens, des deniers du roi Louis.

La fin du règne de Henri Ier s'écoula sans événement notable, et ce souverain, demeuré depuis son départ d'Égypte, loin du théâtre sur lequel se concentre l'attention des chroniqueurs, passa les dernières années de sa vie dans l'oubli le plus complet. Veuf de sa seconde femme, sœur du roi d'Arménie, et n'ayant pas encore d'enfants, il épousa en troisièmes noces, au mois de septembre 1250, Plaisance d'Antioche, fille du prince Bohémond V. De ce mariage naquit un fils. Mais, dès le 18 janvier 1253, Henri mourait à Nicosie. Il y fut inhumé en l'église du Temple.

## HUGUES II

18 *Janvier* 1253 — 5 *Décembre* 1267

Hugues II, fils unique et héritier de Henri Ier, n'avait, comme son père, que quelques mois, lorsqu'il monta sur le trône de Chypre. La régence et la tutelle furent d'abord exercées par la jeune reine-mère Plaisance, qui se fiança à cettte époque avec Balian, fils aîné du sire d'Arsur, fils lui-même du *vieux sire de Baruth* et baile de Syrie; mais ce mariage ne fut que projeté et jamais définitivement conclu.

Au mois d'avril 1254, saint Louis, après avoir relevé les murailles des villes syriennes appartenant encore aux chrétiens, se rembarqua pour l'Occident. Il laissait à Acre, comme son lieutenant particulier, Geoffroy de Sergines, sénéchal du royaume de Jérusalem. Cette même année, Jean d'Ibelin de Jaffa remplaça son parent, le sire d'Arsur, comme baile du royaume de Jérusalem. Après une première trêve, lors du départ de saint Louis, et une courte reprise des hostilités, les chrétiens conclurent, en 1256, une trêve nouvelle de dix ans, avec les deux sultans d'Égypte et d'Alep. En même temps, le comte de Jaffa renonça au bailat de Syrie, qui fit derechef retour au sire d'Arsur.

L'année suivante, la régente de Chypre prit parti pour les Vénitiens et les Pisans contre les Génois, qui leur faisaient une guerre acharnée sur les côtes de Syrie. Elle vint même à cette occasion à Saint-Jean d'Acre, avec le roi son fils, à l'instigation de son frère, le prince Bohémond VI d'Antioche, du comte de Jaffa et du grand maître du Temple. Hugues II avait, ainsi que son père, pris le titre de *seigneur du royaume de Jéru-*

*salem*, en l'absence constatée de Conrad et de Conradin son fils, lequel avait succédé, en 1254, aux droits nominaux du premier. En arrivant à Acre, la régente requit et obtint en conséquence, de la haute cour, l'investiture de cette seigneurie pour son fils, malgré les intrigues des Génois et de leurs alliés. L'absence des Hohenstaufen, prolongée abusivement et contrairement à la coutume d'Orient, ne leur permettait d'exercer en réalité aucune autorité dans le pays. A la même époque, la reine Plaisance et Balian d'Ibelin se dégagèrent réciproquement des promesses de mariage qu'ils s'étaient faites et des obligations qu'ils avaient pu contracter. Enfin, sur les conseils de Bohémond VI, Plaisance confirma le sire d'Arsur dans ses fonctions de baile de Syrie; puis elle s'en retourna à Tripoli, avec son frère et le petit roi. Pendant ce temps, la guerre entre Génois et Vénitiens se poursuivait sans relâche; elle se termina par l'expulsion des premiers de Saint-Jean d'Acre. Le sire d'Arsur étant mort, le bailat de Terre-Sainte fut donné à Geoffroy de Sergines, lieutenant du roi de France, lequel exerça ses fonctions en inexorable justicier, selon le dire des chroniqueurs.

La reine Plaisance mourut en 1261. La régence des deux royaumes et la tutelle du jeune roi, alors âgé de neuf ans, passèrent à Hugues d'Antioche-Lusignan, son parent, fils du prince Henri d'Antioche, oncle de la reine Plaisance, et d'Isabelle de Lusignan, fille de Hugues Ier. Cette régence aurait pu être contestée à Hugues, par deux personnes, sa propre mère Isabelle et son cousin Hugues de Brienne, fils de Marie de Lusignan, sœur aînée du roi Henri Ier, et de Gauthier le Grand, comte de Brienne. Hugues de Brienne pouvait, en particulier, contester le droit du prince d'Antioche-Lusignan, parent du jeune roi au même degré que lui, en se fondant sur ce que lui-même était fils de la fille aînée de Hugues Ier, tandis qu'Antioche-Lusignan n'était que le fils d'une seconde fille de ce roi; mais ce dernier était, par contre, plus âgé que le seigneur de Brienne. Il s'agissait donc de faire décider une question de la dernière importance, à savoir, si la représentation devait se combiner avec le droit d'aînesse dans les successions royales; en effet, la régence devant être donnée au plus proche héritier, le régent se trouvait implicitement désigné comme héritier présomptif de la couronne. Les droits de Hugues de Brienne, fils de la fille aînée du roi Hugues Ier, bien qu'il fût plus jeune que Hugues d'Antioche étaient donc incontestables, si la représentation était admise. Mais la haute cour décida que *chacun devait venir de son chef*, et consacra ainsi les prétentions éventuelles de Hugues d'Antioche. Il fut admis sans contestation, mais par une exclusion tacite de sa mère et de son cousin, au bailat du petit roi dont il devait bientôt recueillir la couronne.

Sous cette régence du prince d'Antioche-Lusignan, pendant que les villes de Syrie tremblaient devant les immenses préparatifs du terrible Beïbars, et que le baile Geoffroy de Sergines repoussait avec peine ses attaques contre Saint-Jean d'Acre, l'île de Chypre jouit d'une ère de sécurité et de grande prospérité. En 1263, le père du régent, Henri d'Antioche, espérant donner ainsi plus d'autorité au bailat du royaume de Jérusalem, en réclama et en obtint l'investiture pour sa femme, la princesse Isabelle d'Antioche-Lusignan, qui fut reconnue régente de Terre-Sainte. Elle remit l'exercice du pouvoir à son mari, et retourna vivre à Nicosie, auprès de l'autre régent, son fils, mais elle y mourut dès l'année suivante, et cet événement fut l'occasion d'un de ces grands débats judiciaires, dont les *Assises* de Jérusalem ont conservé les actes, et qui avaient pour origine la compétition au sujet de la régence de Terre-Sainte. Les concurrents étaient encore Hugues d'Antioche et son cousin de Brienne, lequel, en 1261, était resté à l'écart par respect pour sa tante Isabelle de Lusignan. Cette fois il réclama devant la cour d'Acre, mais Hugues d'Antioche eut encore ici gain de cause, et fut, en conséquence, proclamé régent des deux royaumes.

En avril 1265, Hugues d'Antioche conduisit à Acre un corps de troupes chypriotes dont faisaient partie cent trente chevaliers, pour secourir cette ville contre les troupes de Beïbars, qui, rompant subitement les trêves, venaient de s'emparer coup sur coup de Césaire, d'Arsur et de Caïphas. Les Sarrasins se retirèrent devant le régent de Chypre, mais ce fut pour prendre, dès l'année suivante, la ville de Ramlèh, et pour emporter, au mois de juillet 1266, le Saphed, le plus fort établissement militaire des chrétiens de Syrie. Tyr même fut assiégée. Les Latins résistaient avec énergie, mais que pouvaient-ils contre un ennemi si supérieur en nombre? Il y eut toutefois quelque répit lorsque Beïbars se fut détourné pour fondre sur l'Arménie, qu'il ruina de fond en comble. Le régent et Geoffroy de Sergines, lequel, depuis qu'il avait résigné entre les mains du prince d'Antioche ses fonctions de baile, n'en était pas moins resté en Syrie, comme lieutenant particulier du roi de France à Acre, en profitèrent pour s'avancer jusqu'au lac de Tibériade, et cherchèrent à reprendre le Saphed, mais ils se heurtèrent contre des forces ennemies de beaucoup supérieures en nombre et furent mis en complète

déroute. Beïbars s'avança derechef contre Saint-Jean d'Acre ; il exerça d'horribles ravages dans les campagnes environnantes, puis se retira subitement et consentit même à des trêves partielles.

Le 5 décembre 1267, le roi Hugues II mourut, à peine âgé de quatorze ans ; son corps fut enseveli aux Dominicains de Nicosie, dans le tombeau des Ibelin, fondateurs de l'église de ce monastère. Hugues II était fiancé à Isabelle, fille aînée de Jean II d'Ibelin de Baruth, et d'Alix d'Athènes, mais il n'avait pu l'épouser encore à cause de son bas âge ; il mourait donc sans postérité. Sa fiancée eut dans la suite trois autres maris, mais elle n'eut d'enfants d'aucun d'eux.

Avec Hugues II s'éteignit la première maison royale de Chypre et la descendance immédiate des enfants de Hugues le Brun, comte de la Marche, venu en Orient avec les Anglais de la troisième croisade. Hugues II n'était que l'arrière-petit-neveu du roi Guy et l'arrière-petit-fils d'Amaury, le vrai fondateur du royaume chypriote. De tous les mâles survivants, le plus rapproché de la couronne, d'après la coutume d'Orient, était le régent Hugues d'Antioche, fils du prince Henri d'Antioche et d'Isabelle de Lusignan. Hugues devint donc roi sous le nom de Hugues III, et fonda ainsi la seconde maison royale de Chypre, celle d'Antioche-Lusignan.

## HUGUES III

5 *Décembre* 1267 — 26 *Mars* 1284

Hugues d'Antioche avait quitté son nom patronymique pour celui de Lusignan. Dans les actes publiés et les récits des chroniqueurs, il n'est connu que sous le nom de Hugues de Lusignan et jamais sous celui d'Antioche. Les décisions des cours de Nicosie et de Saint-Jean d'Acre, en lui accordant les régences de Chypre et de Syrie, lui avaient assuré par avance une double couronne. Le sacre eut lieu le 25 décembre, dans la cathédrale de Sainte-Sophie, à Nicosie.

Dès le mois d'avril suivant, informé que Beïbars avait envahi le sud du royaume et pris Jaffa, Hugues III passa sur le continent. Il se rendit d'abord à Tyr, puis alla s'enfermer à Saint-Jean d'Acre avec Geoffroy de Sergines. Après une courte trève, les hostilités furent reprises, bien qu'assez mollement.

Hugues, qui avait fait requête à la haute cour d'Acre pour être investi de la royauté effective et définitive de Jérusalem, se basant pour cela sur l'absence persistante et indéfinie des héritiers de l'impératrice-reine Yolande, vit soudain ses droits contestés par sa tante Marie d'Antioche, violemment excitée contre lui par les Templiers. La haute cour, convoquée, décida toutefois en faveur de Hugues, qui fut reconnu roi de Jérusalem et prêta serment comme tel. Geoffroy de Sergines, sénéchal du royaume et lieutenant du roi de France, et après lui tous les feudataires de Syrie, prêtèrent hommage au roi et inaugurèrent ainsi sa royauté nouvelle. Presque au même moment, le 29 octobre, mourait à Naples l'infortuné Conradin, que la proclamation de Hugues venait d'évincer définitivement de ses droits au royaume de Jérusalem. Son vainqueur, Charles d'Anjou, ne crut pas le moment venu d'élever des prétentions personnelles à cette royauté devenue ainsi vacante, et, malgré les réclamations de Marie d'Antioche, il déclara ne voir aucun obstacle au couronnement du roi de Chypre. Le 24 septembre 1269, la cérémonie du sacre eut donc lieu à Tyr et Hugues III fit rédiger une charte où figuraient les décisions des barons de Jérusalem à son endroit. Le choix de Hugues III, rappelons-le encore une fois, procédait de sa reconnaissance par les grands vassaux, comme héritier le plus proche de la dernière reine de Jérusalem, et non, comme on affecta de le dire dès le siècle suivant, de l'héritage même de Conradin.

En 1270, les chrétiens de Syrie virent avec consternation la nouvelle croisade de saint Louis, attendue par eux avec tant d'impatience, détournée de son but premier pour aller misérablement échouer devant Tunis. Pendant ce temps, Beïbars continuait à accabler les dernières possessions latines de Syrie. Il prit, en 1271, Montfort, le grand établissement de l'ordre Teutonique. Après avoir échoué dans une expédition contre Chypre, il résolut d'enlever enfin définitivement Acre aux chrétiens. Toutefois, à ce moment même, les craintes d'une nouvelle invasion tartare le forcèrent à traiter encore une fois et à accorder aux Francs des trèves partielles, à des conditions extrêmement dures, du reste. Les soldats du roi Hugues, réduits par ce fait à l'inaction, demandèrent à regagner leurs foyers. Il y eut à ce sujet de vifs dissentiments entre Hugues et ses barons, et le débat fut porté à Acre devant le prince Édouard d'Angleterre, mais rien n'y fut conclu ; et le roi Hugues se décida à signer avec

Beïbars une trève de dix ans, dix mois, dix jours. Cette convention, datée du 21 ou 22 avril 1272, dans la plaine de Césarée, n'eut de valeur que pour la ville et les environs d'Acre. Pendant ce temps, Marie d'Antioche, à l'instigation du Temple, déférait à la cour de Rome le jugement de ses réclamations contre le roi Hugues, et s'abouchait avec Charles d'Anjou.

En 1273, de nouveaux pourparlers amenèrent une transaction satisfaisante entre le roi et les barons, au sujet du service militaire. L'année suivante des démêlés éclatèrent entre Hugues III et Beïbars au sujet de la protection à accorder à Isabelle d'Ibelin, ex-reine de Chypre, dame de Baruth, veuve d'Heimont l'Étranger. En 1275, Hugues se vit refuser la tutelle du jeune Bohémond VII, prince de Tripoli, son neveu. Il s'était cependant rendu à cet effet dans cette ville avec une suite nombreuse. Il se retira aussitôt au château d'Acre, d'où il vit son autorité s'affaiblir de jour en jour. L'insubordination des habitants et des ordres militaires devint bientôt telle qu'il dut quitter cette ville, puis la Syrie, et se retirer dans l'île de Chypre, en 1276, après avoir nommé Balian d'Ibelin, ancien sire d'Arsur, baile du royaume de Jérusalem en son nom.

Marie d'Antioche finit par se désister de ses réclamations en cour de Rome, et, au commencement de 1277, elle fit, au roi de Naples, Charles d'Anjou, moyennant une rente annuelle, cession solennelle de tous ses droits au royaume de Jérusalem. Aussitôt Charles prit non moins solennellement possession de cette couronne, et nomma pour son vicaire général en Syrie, avec le titre de baile, Roger de Saint-Séverin, comte de Marsico. Ce dernier, arrivé avec six galères, alla tranquillement s'installer à Acre, et en prit possession au nom de son maître. Soutenu par les Templiers, il expulsa du château le baile chypriote Balian d'Ibelin, qui mourut peu après, arbora au haut des tours les drapeaux angevins, et fit proclamer dans la ville les bans du roi Charles, roi de Jérusalem et de Chypre. Mais les chevaliers de Syrie, convoqués en assemblée par lui, lui refusèrent l'hommage, et, comme il ne voulait rien brusquer, il dut attendre qu'ils se fussent mis d'accord avec le roi de Chypre sur ce qu'ils auraient à faire. Outre les Templiers, Roger de Saint-Séverin avait encore pour lui l'appui des Vénitiens et des Provençaux. Après de longs atermoiements, les liges, fatigués des réponses peu catégoriques de Hugues III, se décidèrent à prêter l'hommage et à reconnaître Roger en qualité de baile du royaume. Celui-ci institua alors d'une manière définitive la nouvelle administration au nom du roi Charles. Eudes Poilechien fut nommé sénéchal, et, à la fin de l'année, l'autorité du roi de Naples était partout acceptée de gré ou de force dans le royaume. Bohémond d'Antioche, comte de Tripoli, fit, comme les autres, acte d'adhésion au nouveau souverain.

En 1278, Hugues III, après de longs préparatifs, passa à Tyr avec sept cents chevaliers, et chercha à nouer des intelligences dans Acre; mais quatre mois se passèrent en délais infructueux, et le roi, forcé de regagner Chypre, se vengea sur les Templiers, ses plus grands ennemis, en saisissant leurs revenus dans le royaume. En même temps, il protestait publiquement auprès du Saint-Siége contre l'usurpation de Charles d'Anjou.

En 1281, Kélaoun, sultan du Kaire, battit à Émèse, sur l'Oronte, les envahisseurs mongols soutenus par les contingents de Bohémond III et de l'Hôpital. Le roi de Chypre arriva trop tard pour les secourir. Quant à Roger de Saint-Séverin, enfermé dans Ptolémaïs, il garda la neutralité et demeura même en bons rapports avec Kélaoun. L'année suivante, celui-ci fit une trève de dix ans avec les Templiers, et renouvela également pour dix ans, à partir du 3 juin 1283, le traité de Césarée, qui concernait uniquement Acre et son territoire. Le pacte fut signé par Eudes Poilechien, sénéchal de Jérusalem, qui avait définitivement remplacé Roger de Saint-Séverin, rappelé en Italie par son maître. Cette même année, au mois d'août, Hugues III et ses trois fils, Jean, Bohémond et Henri, firent une nouvelle tentative contre Acre, tentative qui échoua comme la première. Le 3 novembre, Hugues perdit son fils cadet Bohémond, et, le 23 du même mois, son beau-frère, Jean de Montfort, auquel succéda le prince Humfroi Ier, qui mourut lui-même le 12 février 1284. Hugues, frappé par tant de pertes successives, expira le 26 mars de cette année, à Tyr. Son fils et successeur Jean, rapporta son corps en Chypre, où il fut inhumé à Sainte-Sophie de Nicosie.

## JEAN Ier

*26 Mars 1184 — 20 Mai 1185*

Jean, fils aîné de Hugues III, couronné roi de Chypre à Nicosie, le 11 mai 1284, eut à peine un an de règne. Il mourut le 20 mai 1285, et eut pour successeur son frère cadet Henri, troisième fils de Hugues III.

## HENRI II

20 *Mai* 1285 — 31 *Mars* 1324

Le règne du nouveau prince commençait sous les plus tristes auspices. Kélaoun avait rompu les trêves au printemps et assiégeait l'immense et célèbre forteresse de Margat, défendue par les Hospitaliers. Il la prit le 27 mai, mais il consentit cependant ensuite à signer une trève de dix ans avec les princesses de Baruth et de Tyr. En 1286, Charles d'Anjou étant mort, la population d'Acre se prononça cette fois en faveur du roi Henri, qui se décida à se rendre en personne dans cette ville. Il y débarqua le 24 juin, au milieu de l'allégresse générale, et fit aussitôt sommer le sénéchal Eudes Poilechien et ses chevaliers napolitains d'avoir à lui livrer le château royal où ils s'étaient renfermés. Sur leur refus, le château fut cerné et les Chypriotes se préparèrent à l'attaque. Eudes dut se prêter à une transaction, et, le 29 juin, le château fut livré à Henri qui en fit sa résidence. Le 15 août, il se fit solennellement couronner roi de Jérusalem, à Tyr, et des fêtes merveilleuses eurent lieu à Acre, quinze jours durant. Aussitôt après, Henri retourna en Chypre, où était sa véritable royauté, et il ne prit plus qu'un faible intérêt aux affaires de Syrie. Il avait, avant de partir, remis les pouvoirs de régent de Jérusalem à son oncle, Philippe d'Ibelin.

Cependant la dernière heure allait sonner pour les Latins de Syrie, et chaque jour amenait une catastrophe nouvelle. En 1287, le terrible Kélaoun s'empara de Laodicée, la seconde ville du comté de Tripoli, puis il prit Tripoli même, qui succomba, après trente-sept jours de siége, le 26 avril 1289. Henri se rendit alors à Acre et obtint encore du sultan une nouvelle trève de dix ans, trève qui devait être, du reste, tout aussi illusoire que les précédentes. Le roi de Chypre donna, cette fois, la lieutenance du royaume de Jérusalem avec le titre de baile, à son frère Amaury de Lusignan, prince de Tyr, déjà connétable de Chypre, puis s'en retourna derechef à Nicosie. Il est probable que le bailat de Jérusalem était devenu biennal, depuis l'époque où les Lusignan le déléguaient comme leur lieutenance en Syrie.

En 1290, malgré les efforts des magistrats d'Acre pour éviter un dernier et irréparable désastre, un incident occasionné par des croisés nouvellement débarqués, amena la rupture tant redoutée avec Kélaoun, qui s'apprêta de nouveau à la guerre. Sa mort, arrivée à la fin d'octobre, ne retarda l'ouverture du siége d'Acre que d'une saison, et, le 5 avril 1291, son fils, Malec-Achref, à la tête d'une immense armée de plus de 220,000 hommes, investit ce dernier et glorieux boulevard de la chrétienté en Syrie. La défense, qui se composait de tous ces Occidentaux d'origine et de races si diverses, connus sous le nom de gens de la croisade, comptait quarante-cinq mille combattants. Le manque d'unité dans le commandement ne put être compensé par le brillant courage des assiégés. Le 4 mai, on vit arriver le roi de Chypre venant rejoindre son frère; il amenait avec lui quelques secours; mais dès le 15 mai, épouvanté par la mêlée, blessé dans ses prétentions au commandement suprême, il abandonna la ville, entraînant avec lui une foule de chevaliers, et retourna directement en Chypre. Sa constitution débile et maladive (il était épileptique) peut seule expliquer un pareil manque de courage.

Le 18 mai 1291, Saint-Jean d'Acre fut emporté d'assaut. Tous les Latins qui purent échapper au carnage se retirèrent en Chypre sous les ordres des grands maîtres des Teutoniques et de l'Hôpital, du baile et des autres chefs. Dix jours après, le château du Temple, qui avait jusque là résisté, succombait à son tour. Pas un habitant chrétien demeuré à Acre ne fut épargné par le vainqueur. Dans l'espace de deux mois, toute la côte de Syrie tomba aux mains des Arabes. Caïphas, Tyr, Sidon, Aradus, furent abandonnés par leurs défenseurs qui se retirèrent en Chypre. Baruth fut prise d'assaut. Le Mont-Pèlerin et les îles de Tortose, derniers lieux occupés par les Francs de Syrie, furent enlevés le 30 juin et le 4 juillet 1291. La Syrie était à jamais perdue pour les Latins, mais tout n'était pas encore terminé pour eux en Orient, et la chute même du royaume de Jérusalem fut un avantage pour celui de Chypre, qui le continua en apparence durant deux siècles encore.

« De l'époque de la chute d'Acre, dit M. de Rozière (1), date le commencement d'une longue série d'infor-

(1) *L'Histoire de l'île de Chypre sous la domination des Lusignan* de M. de Mas Latrie se trouvant malheureusement interrompue à la prise de Saint-Jean d'Acre, j'ai dû, pour la fin du règne de Henri II et pour les règnes suivants, me borner à reproduire les

tunes qui devaient remplir le reste du règne de Henri II, et la perte de la Syrie, bien qu'elle le privât d'un royaume entier, ne fut que la moindre des calamités qui attendaient le malheureux prince. Un de ses frères, Amaury, prince titulaire de Tyr, né avec un caractère inquiet et remuant, avait trouvé jusque là dans la guerre de Syrie, un aliment à son ambitieuse activité; rentré dans l'inaction depuis la perte de Ptolémaïs, il s'efforça avec une habileté persévérante de gagner les nobles et le clergé par ses promesses et le peuple par ses libéralités, pour se frayer un chemin au pouvoir. Son autre frère (Camérino?), connétable du royaume, l'aidait de tout son pouvoir. Quand il vit que le succès de ses desseins était assuré, il assembla la haute cour, se fit décerner le titre de *gouverneur*, avec l'exercice de l'autorité royale, exila tous ceux dont il pouvait craindre la résistance, et relégua dans un château proche de Nicosie, son frère qu'il avait détrôné, sous prétexte qu'il était épileptique et incapable de régner ; il ne lui avait laissé que le vain titre de roi (avril 1306). Ce furent principalement les ravages des Génois, à Piscopia, sur les terres de Guy d'Ibelin, qui servirent de prétexte aux ennemis de Henri II, pour le décrier comme incapable. Bientôt même le voisinage du prince détrôné lui paraissant dangereux, Amaury fit, de connivence avec le connétable, embarquer de nuit le malheureux roi, prince débonnaire et résigné, et l'expédia au roi d'Arménie, son beau-frère, qui était dans le complot (1). Avec le roi, furent expulsés de l'île une foule de barons et de gentilshommes qui lui étaient restés fidèles. Le prince de Tyr, demeuré seul maître du pouvoir, se saisit aussitôt du trésor et des finances et fit faire les bans et les cris publics en son nom ; il régna par la tyrannie, courbant tous les Chypriotes sous un joug de fer. Quant au roi d'Arménie, il traita brutalement son prisonnier, enfermé au château de Lampron. Un légat du pape Clément V, chargé de plaider auprès d'Amaury et du connétable la cause de leur frère, n'obtint aucun succès.

Le prince de Tyr jouissait ainsi depuis six ans, du fruit de son usurpation, et chaque jour, il affermissait son pouvoir , lorsqu'il périt, assassiné, à la *Monnaie* de Nicosie, par un de ses familiers, Simon de Montolif, sans qu'on ait jamais pu connaître la cause de ce crime. Ce fut Amaury qui accorda aux Vénitiens leur premier privilége commercial à Chypre, privilége qu'ils considérèrent constamment depuis comme le fondement de leurs franchises dans ce royaume.

La mort d'Amaury fut le signal d'un mouvement de réaction, qui, parti de Famagouste, s'étendit rapidement dans tout le royaume. Le meurtrier du prince de Tyr, d'une part, voulut prendre en main le pouvoir ; de l'autre, les partisans du roi Henri, groupés autour de la reine-mère et du légat pontifical, disputèrent l'autorité au connétable Camérino, placé à la tête de l'ancien parti du prince de Tyr. Le connétable prit même un instant le titre de *gouverneur* ; mais il fut obligé de fuir devant les partisans du roi qui s'armaient de toutes parts. Pendant ce temps, Henri et ses compagnons de captivité étaient traités plus durement que jamais par le roi d'Arménie qui voulait les rendre responsables du meurtre de son beau-frère. Cependant ce prince, voyant que le mouvement grandissait, craignant pour les jours de sa sœur Isabelle, la veuve du prince de Tyr, dont il avait espéré faire une reine de Chypre, et pressé par le légat du Pape, finit par relâcher son prisonnier. Henri rentra dans son royaume; il fut échangé contre la princesse de Tyr et ses fils, que le légat amena lui-même en Arménie (août 1310). Jusqu'au dernier instant, le souverain d'Arménie hésita à laisser partir son royal captif.

Henri fit son entrée à Famagouste, puis à Nicosie, au milieu d'une véritable allégresse (août 1310). Malheureusement il ne sut pas mettre de modération dans sa victoire, et de nombreuses victimes, parmi lesquelles se trouvait son propre frère, le connétable, payèrent de la vie leur rébellion. Toutefois, Henri, devant le progrès de l'ennemi commun musulman, se réconcilia avec le roi d'Arménie et lui donna même sa sœur en mariage.

Les dernières années de ce règne n'offrirent aucun événement important. Henri eut de violents démêlés avec les Génois. Il eut aussi, en 1318, des querelles avec Balian d'Ibelin, prince de Galilée et de Tyr, son

résumés historiques du travail sur les *Monnaies des rois de Chypre* de M. de Rozière, travail inséré dans l'ouvrage de M. de Saulcy sur la *Numismatique des croisades*, en les enrichissant toutefois de quelques emprunts faits aux *Familles d'outre-mer* de Du Cange, et au *second* volume de *Documents* publiés par M. de Mas Latrie, documents qui m'ont permis de faire certaines modifications au texte primitif.

(1) Amaury avait épousé Isabelle, sœur du roi d'Arménie.

beau-frère. Bien que fort mal avec le roi Léon IV d'Arménie, il lui envoya des secours et des troupes dans ses guerres contre le khalife d'Égypte, et attira de la sorte contre lui-même les armes de ce prince. En 1323, il se brouilla avec les Hospitaliers.

Henri II mourut subitement, le 31 mars 1324, après trente-trois ans de règne, sans laisser de postérité. Ses sujets l'appelèrent « le bon roi Henri, » et le pleurèrent. Les lois et les règlements qu'il fit pour l'administration de son royaume montrent qu'il était législateur éclairé et prévoyant. Il avait épousé, en 1318, Constance, fille du roi Frédéric de Sicile, dont il n'eut pas d'enfants, et qui se remaria plus tard avec Léon IV d'Arménie. »

## HUGUES IV

31 *Mars* 1324 — 10 *Octobre* 1359

« Le prince qui succéda à Henri II, sous le nom de Hugues IV, était son propre neveu; il descendait de Guy, quatrième fils de Hugues III, qui avait été également connétable de Chypre. Ce Guy était mort à la fleur de l'âge, en 1303, et n'avait pu être mêlé aux dissensions intestines du dernier règne. La mère de Hugues IV, était Eschive d'Ibelin, fille et héritière de Jean d'Ibelin, sire de Baruth, et d'Alix d'Athènes. Le sœurs encore vivantes de Henri II, et le fils aîné du prince de Tyr, celui-ci en invoquant le droit de représentation, celles-là en le repoussant, auraient pu disputer la couronne au nouveau souverain; mais aucun de ces compétiteurs n'était dans une position à faire valoir utilement ses prétentions. Dès que Henri fut mort, Hugues se représenta devant la haute cour, et demanda, par messire Barthélemy de Montolif, chevalier, d'être saisi des deux royaumes et d'être préféré aux sœurs du roi, les princesses Alix et Helvis « attendu que les masles, suivant les *Assises*, estoient préférés aux femelles, » ce qui lui fut accordé par le lieutenant du sénéchal, au nom de la haute cour, le 2 avril 1324. Il fut couronné roi de Chypre, avec la reine Alix sa femme, à Sainte-Sophie de Nicosie, le 15 du même mois, et roi de Jérusalem à Famagouste, le 13 mai. Cette ville, depuis la perte des possessions chrétiennes de Syrie, avait été désignée, par Henri II, comme le lieu du couronnement de ses successeurs en qualité de rois de Jérusalem.

Le règne de Hugues IV, bien qu'il ait duré trente-quatre ans, ne fut marqué par aucun événement bien considérable. Des intrigues intérieures dont le roi sut profiter pour s'attacher le peuple ainsi qu'une partie de la noblesse, et pour frapper ceux qu'il savait lui être opposés; des négociations habilement conduites avec les puissances maritimes de l'Occident, qui fréquentaient les ports de Chypre, et des traités qui portèrent à un haut point de prospérité le commerce du royaume; un voyage en Europe, entrepris par Hugues lui-même, pour déterminer le roi de France à secourir les États chrétiens d'Orient; enfin des désastres, occasionnés tour à tour par une effroyable inondation et par plusieurs invasions de sauterelles, en occupèrent la plus grande partie. Le fait le plus remarquable que rapportent les chroniqueurs, est une ligue contre les Turcs, ligue qu'après de nouveaux efforts, demeurés longtemps stériles, le roi de Chypre réussit enfin à conclure, avec le pape Clément V, la république de Venise, et les chevaliers de l'Hôpital à Rhodes, en 1344. Les flottes confédérées s'emparèrent de Smyrne cette même année (les Latins devaient conserver cette ville près d'un siècle); puis on traîna la guerre en longueur, et l'expédition n'eut pas d'autre résultat, bien que la ligue ait duré jusqu'en 1348. Le 11 août 1350, Hugues IV conclut bien, par convention signée à Villeneuve-lès-Avignon, un nouveau traité d'alliance contre les Turcs avec Venise et les chevaliers de Rhodes. Cette ligue, dissoute dès l'année suivante, renouée avec peine en 1353 et 1356, fut renouvelée le 20 mars 1357, mais le roi n'y participait qu'à regret, et elle ne produisit aucun résultat sérieux, paralysée qu'elle fut par la guerre entre Gênes et Venise. L'esprit des croisades était mort chez les peuples d'Occident, et l'ordre de Saint-Jean lui-même commençait à n'en plus être animé.

Les derniers jours de Hugues IV furent attristés par la folle conduite d'un de ses enfants, Pierre, comte de Tripoli, qui devait être son successeur. Le vieux roi usa d'abord envers son fils d'une rigueur extrême, et le tint enfermé dans une étroite prison; revenu plus tard à des sentiments plus doux, il lui rendit la liberté et l'investit même de son vivant de l'autorité royale, au mois de novembre 1358, en vue sans doute des prétentions du fils de Marie de Bourbon, mais sans abdiquer et se retirer dans un monastère, comme l'ont dit certains chroniqueurs. Le 10 octobre suivant, c'est-à-dire en 1359, Hugues IV mourut. Il avait épousé, dès 1319, du vivant de

Henri II, Alix d'Ibelin, fille de Guy ou Balian d'Ibelin, petite-fille de Balian d'Ibelin, sénéchal de Chypre. Il en eut plusieurs enfants : 1° Guy de Lusignan, décédé de son vivant, avant 1347, marié en 1330, à Marie de Bourbon, fille de Louis, duc de Bourbon et comte de la Marche, père d'un fils unique, Hugues de Lusignan, prince de Galilée, dont il sera question plus bas; 2° Pierre, comte de Tripoli, successeur de son père, au royaume de Chypre, sous le nom de Pierre Ier; 3° Jean de Lusignan, créé en 1358 par son père, prince d'Antioche et connétable de Chypre; 4° Jacques de Lusignan, sénéchal, puis connétable du royaume, puis enfin roi de Chypre sous le nom de Jacque Ier; 5° Thomas ou Thomassin de Lusignan, qui se noya le 15 novembre 1340, avec sa sœur Isabelle; 6° cette princesse Isabelle; 7° Eschive, mariée à l'infant Ferrand ou Fernand de Majorque, frère du roi Jayme II de Majorque, fils du célèbre infant de Majorque, prince d'Achaïe, et de sa seconde femme Isabelle d'Ibelin (Ferrand de Majorque eut avec son royal beau-père les plus graves démêlés, et dut quitter l'île en fugitif, à l'insu du roi, en 1343; sa femme, retenue en Chypre par le roi, mourut en 1363); 8° Marie, mariée à Gauthier de Dampierre, frère du connétable de Jérusalem, Eudes de Dampierre, lequel en 1324, avait épousé une propre sœur de Hugues IV, Isabelle, fille comme celui-ci de Guy de Lusignan, mort en 1303.

La veuve de Hugues IV se remaria avec un prince Philippe de Brunswick, frère d'Othon de Brunswick, mari de la reine Jeanne de Naples. Une fille de ce personnage épousa Jacques Ier de Chypre.

Hugues IV avait, disent les *Familles d'outre-mer*, établi une bonne police dans tout son royaume. Plusieurs ordonnances prouvent son zèle pour la justice; afin de perpétuer les bonnes traditions dans la décision des affaires judiciaires et contentieuses, il fit construire une maison à voûte, destinée à garder les registres de la cour des bourgeois. »

## PIERRE Ier

10 *Octobre* 1359 — 17 *Janvier* 1369

« Pierre Ier, comte de Tripoli, avait été couronné roi de Chypre à Nicosie, le 24 novembre 1358; il attendit la mort de son père pour recevoir la couronne de Jérusalem, et cette seconde cérémonie n'eut lieu que le 5 avril 1360, dans l'église de Famagouste. Ce prince ne semblait point d'abord appelé par sa naissance à recueillir ce double héritage, car il n'était que le second des fils de Hugues IV; mais son frère aîné était mort du vivant de son père, et le fils unique qu'il avait laissé, Hugues de Lusignan, prince de Galilée, ne pouvait réclamer le trône qu'en vertu de ce droit, toujours si contesté, de la représentation. Il essaya cependant de le faire valoir auprès du souverain pontife Innocent VI; mais ses prétentions étaient trop ouvertement contraires aux sympathies du peuple chypriote pour que le nouveau roi eût à les redouter. Hugues de Galilée mourut vers 1386, sans postérité, et fut inhumé à Nicosie en l'église des Frères Prêcheurs. Les *Lignages* disent que dans ses lettres il prenait le titre de *chevalier, fils de l'aîné fils du roi de Chypre*. Sa mère, Marie de Bourbon, s'était remariée en 1347 avec Robert d'Anjou-Tarente, roi de Sicile, empereur titulaire de Constantinople. La mère et le fils prétendirent, après la mort de Robert en 1364, à l'héritage de la principauté d'Achaïe. Une expédition tentée par eux en 1366, les mit même pour un temps en possession de la plus grande partie de la Morée franque. Marie mourut en 1387, et Hugues de Galilée dès 1379.

L'avénement de Pierre Ier au trône de Chypre opéra une véritable révolution dans la politique traditionnelle des Lusignan. Autant le roi son père s'était montré prudent, économe et négociateur pacifique, autant Pierre afficha dès les premiers jours de son règne, la prodigalité, l'amour de la gloire, et une ardeur indomptable à tenter de nouvelles conquêtes. Une de ses premières entreprises fut l'expédition dirigée contre Satalie de Caramanie. Vers la fin de 1359, les habitants de la forte place de Gor'igos, voyant que leur roi Constantin IV ne pouvait plus les protéger contre les attaques des divers princes turcs d'Asie-Mineure, s'étaient donnés à Pierre Ier, dont la réputation de bravoure faisait leur espoir. Le 15 janvier 1360, Pierre envoya son parent Robert de Lusignan prendre en son nom possession de Gor'igos. Les habitants le reçurent avec transport, et prêtèrent serment au roi de Chypre, qui fit mettre la place en état de défense. Elle devait rester aux mains des Lusignan jusqu'en 1448.

La prise de possession d'une ville aussi forte par un prince aussi belliqueux mit en émoi les populations musulmanes du voisinage, le terrible Karaman Ibrahim-Bey, souverain de Phrygie, et tous les émirs voisins de

Satalie, de Scandelor et Manavgat, etc., etc. Tous se liguèrent contre l'ennemi commun. Pierre, toujours actif, équipa une flotte, à laquelle vinrent se joindre quatre galères fournies par le grand maître de Rhodes et commandées par frère Jean de Forbin. Parti le 12 juillet 1361 de Famagouste, il arriva le lendemain en vue de Satalie, et s'en empara après douze jours de siége. Il y plaça une garnison sous les ordres du Templier Jacques de Nores. Effrayé de ce succès, l'émir de Scandelor et Manavgat sollicita la paix, offrant de se déclarer le vassal de Pierre. Le roi de Chypre y consentit et fit arborer sa bannière sur les cités et les châteaux de l'émirat. Il quitta Satalie et se rendit le 8 septembre à Scandelor dont l'émir lui apporta les clefs avec de magnifiques présents. Le 22 du même mois, il rentrait triomphant au port de Cérines. Tous le sautres petits princes turcs de Cilicie ne tardèrent pas à lui payer tribut.

En même temps qu'il prenait pied en Cilicie, Pierre songeait à organiser une nouvelle ligue générale de la chrétienté contre les Infidèles, et une nouvelle croisade pour le recouvrement de la Terre-Sainte. Il commença par faire écrire à la seigneurie de Florence et au roi de Sicile, et, le 24 octobre 1362, il s'embarquait en personne pour l'Europe, afin de déterminer les princes d'Occident à seconder ses projets. Il visita successivement Rhodes, Venise, Milan, Gênes, Avignon, où il séjourna en avril et mai 1363, et où il trouva le roi de France, Jean II, auprès du pape Urbain V. La croisade y fut décidée et tous les préparatifs en furent organisés. Le roi de France prit solennellement la croix avec les plus grands seigneurs de son royaume. D'Avignon, Pierre se rendit en Allemagne; il eut à Prague une conférence avec l'empereur Charles IV. Revenant sur ses pas, il alla visiter les ducs de Juliers et de Brabant, le comte de Flandres et le roi de Danemark, hôte de ce dernier, et arriva à Paris où il revit le roi Jean. De Paris, il alla à Cherbourg pour y trouver le roi de Navarre, s'embarqua à Calais, vit à Londres les rois d'Angleterre et d'Écosse, parcourut au retour la Saintonge et le Poitou, et alla visiter le comte de Guyenne. Sur ces entrefaites on apprit la mort de Jean II, événement funeste qui devait faire évanouir tous ces grands projets. Pierre assista, le 7 mai 1364, à ses funérailles à Saint-Denis, puis revint en Allemagne, en Hongrie, en Bohême, en Pologne et à Venise par la Carinthie. Il avait été accueilli par tous les souverains qu'il avait visités, avec les plus grands témoignages d'affection pour sa personne et d'admiration pour sa bravoure, son éloquence, sa grâce chevaleresque; partout, on avait multiplié, pour lui faire honneur, les festins, les tournois, les carrousels, on lui avait offert de riches présents, et fait les plus grandes promesses de secours. Mais lorsqu'au mois de juin 1365, il se disposa enfin à partir de Venise, où il avait passé plus de six mois, et qui avait été indiquée comme rendez-vous à tous les croisés, le roi de France et le doge de Venise étaient morts, et les autres souverains absorbés par les soins intérieurs de leurs États; il se trouva donc réduit à ses propres ressources, n'ayant d'autre armée que quelques troupes équipées avec les présents qu'il avait reçus. Ainsi ce long et brillant voyage demeura stérile pour les intérêts de la chrétienté.

Cependant Pierre n'hésita pas à mettre à la voile. Il toucha à Rhodes, où il passa deux mois, et où il reçut des chevaliers un renfort considérable. Il y trouva également les secours qu'il avait ordonné à ses frères de lui amener de Chypre. A la tête d'une flotte de cent soixante-cinq voiles, il se dirigea, en septembre, droit sur Alexandrie, ce grand centre de la civilisation arabe, ce repaire de tous les corsaires qui ravageaient les mers du Levant. Le débarquement s'opéra malgré l'énergique résistance des Égyptiens, et la ville fut prise d'assaut dès le lendemain, 10 octobre 1365. Après ce brillant début, Pierre voulait continuer une conquête à laquelle son courage ne prévoyait aucun obstacle; mais le pillage d'Alexandrie et ses trésors inouïs avaient enrichi tous ceux qui avaient pris part à l'expédition, et ils ne songeaient plus qu'à mettre leur butin en sûreté. En vain, le roi essaya-t-il de lutter contre l'avarice et le découragement intéressé de ses compagnons; ni les reproches, ni les promesses, ni les prières, ni les menaces ne purent les retenir. Lâchement abandonné par son armée, demeuré presque seul dans Alexandrie, Pierre se vit contraint de se rembarquer trois jours après la prise de la ville, et de renoncer à une entreprise qu'il avait rêvée si glorieuse.

Il revint en Chypre, la rage dans le cœur, mais non découragé; il écrivit au pape ainsi qu'à tous les princes de l'Europe, pour les supplier une fois encore de se réunir à lui contre les infidèles, redoubla d'activité dans les armements nouveaux qu'il préparait, repoussa en 1367 une formidable attaque des Turcs de Karamanie contre sa forteresse de Gor'igos, prit et brûla Tripoli, Tortose, Laodicée, même Valénie et d'autres places, battit l'ennemi dans presque toutes les rencontres, mais sans pouvoir conserver aucune des villes dont il s'était emparé, puis alla prendre d'assaut Lajazzo d'Arménie et culbuter les Égyptiens qui la défendaient; enfin, épuisé par tant d'efforts infructueux, mal secondé par le faible Léon V d'Arménie, il se décida à passer une seconde fois en

Europe dès la fin de cette même année 1367, et surtout à aller revoir le pape. Il aurait dû savoir que les chrétiens d'Orient ne pouvaient plus attendre aucun secours de leurs compatriotes d'Occident.

Laissant le gouvernement du royaume au prince d'Antioche son frère, il partit avec son fils unique, le comte de Tripoli, vint à Rhodes, et de là à Naples et à Rome, où il arriva au mois de mars 1368; mais le pape lui-même était trop occupé des affaires de l'Italie pour que son attention pût en être détournée. Pierre visita encore quelques autres villes, Pise, Lucques, Prato, Pistoie, sans pouvoir réveiller nulle part l'esprit des croisades. Ce fut au milieu de ces vaines tentatives qu'il reçut de Chypre des nouvelles qui précipitèrent son retour. La reine Éléonore d'Aragon, profitant de son absence, affichait une conduite dissolue et faisait le scandale du royaume. En outre, Pierre apprit que les malheureuses populations d'Arménie, lasses de Léon V, ou peut-être après la mort de ce prince, lui avaient décerné la couronne des descendants de Roupên. On ignore, du reste, quels furent les événements précis qui amenèrent les Arméniens à prendre cette décision; tout ce que nous savons par Guillaume de Machaut, c'est que le renom militaire du conquérant d'Alexandrie et l'espoir de trouver en lui une protection efficace contre les incessantes invasions des Égyptiens déterminèrent l'élection du roi de Chypre. En outre, ainsi que nous le verrons, ce témoignage est confirmé par une monnaie d'argent portant l'effigie de Pierre et son nom : *Petros*, écrit en caractères arméniens. Entre la fin de septembre 1368 et le 17 janvier 1369, date de sa mort, Pierre Ier dut donc faire acte d'autorité sur le royaume de la Petite-Arménie.

Pierre s'embarqua à Venise au mois de septembre 1368; à peine arrivé à Nicosie, il traduisit la reine et le comte Jean de Rohas, son complice, devant la haute cour; mais, soit que les barons qui composaient cette assemblée n'osassent point condamner une reine, soit que le comte de Rohas comptât parmi eux beaucoup d'amis, la reine et le comte furent absous. Pierre dissimula d'abord sa colère; mais dès ce jour, il jura la ruine de cette noblesse qui venait de refuser satisfaction à son honneur. Il n'eut plus qu'une pensée, la vengeance. On le vit, animé d'une sorte de rage, séduire par menaces ou par promesses les femmes et les filles des plus hauts barons, fouler aux pieds les lois pour jeter les membres de la haute cour dans les cachots, ou condamner leurs fils, comme des malfaiteurs, aux travaux des ports et des fortifications. Bientôt la noblesse chypriote s'émut de tant d'outrages; une conspiration s'organisa et le mercredi matin 17 janvier 1369, au moment où Pierre allait s'embarquer pour ceindre sa nouvelle couronne d'Arménie, il tomba à Nicosie sous les coups des conjurés.

Prince d'une vaillance au-dessus de tout éloge, dont les contemporains ont été unanimes à vanter la grâce, l'éloquence, la générosité, le plus glorieux de tous les rois qui aient régné sur l'île de Chypre, et qui serait un des héros de l'histoire, s'il eût vécu aux temps de Godefroy de Bouillon, de Richard ou de saint Louis, il mérita sa fin déplorable; mais ses excès furent causés par la sentence de la haute cour, et s'il eût obtenu justice, sa mort aurait été glorieuse comme sa vie.

Pierre Ier avait été marié deux fois : une première, du vivant de son père, en 1342, à Eschive de Montfort, fille de Rupin de Montfort; une seconde, en 1359, à Éléonore d'Aragon, nièce du roi Jacques II d'Aragon. Il eut, de cette seconde femme, deux fils : Pierre et Jacques, qui furent successivement rois de Chypre, et une fille : Marguerite de Lusignan, qui épousa, vers 1385, son cousin germain, Jacques de Lusignan, comte de Tripoli, fils de Jean, prince d'Antioche, frère de Pierre Ier, qui avait été connétable de Chypre et régent du royaume.

La reine Éléonore se retira, vers 1380, en Aragon, et mourut vers 1417, à Barcelone. »

## PIERRE II

*17 Janvier 1369 — 13 Octobre 1382*

« Nous entrons dans une période de décadence, où la guerre et l'occupation étrangère, les discordes civiles et les usurpations, vinrent tour à tour, et comme à l'envi, affaiblir l'héritage des Lusignan.

Pierre II, surnommé par les historiens Pierrin ou le petit Pierre, et plus tard Pierre le Gros, était mineur à son avénement au trône. La haute cour assemblée le jour même de la mort de son père nomma pour tuteur du jeune prince, baile et régent du royaume, le plus âgé des frères de Pierre Ier, Jean d'Antioche, et cela à l'exclusion de la reine-mère Éléonore, à laquelle la régence appartenait de droit. Les premières années du nouveau

règne furent entièrement remplies par les intrigues de cette princesse, qui, ne pouvant se consoler d'avoir été supplantée par son beau-frère, cherchait à soulever contre l'autorité de ce dernier toutes les cours d'Occident, sous prétexte de venger sur lui et ses adhérents la mort de Pierre Ier.

Parvenu à sa majorité, Pierre II fut solennellement couronné roi de Chypre, à Nicosie, le 13 janvier 1372, et roi de Jérusalem, à Famagouste, le 2 octobre de la même année. C'est au jour de cette seconde cérémonie que remonte l'origine des malheurs qui allaient fondre sur le royaume de Chypre. Une question de préséance, soulevée entre le consul des Génois et le baile des Vénitiens que favorisait le régent, amena sous les yeux mêmes du jeune roi, une rixe violente dans laquelle plusieurs Génois furent tués. Le bruit se répandit bientôt que ceux-ci avaient ourdi une conspiration contre le roi, et le peuple de Famagouste, qui les détestait à cause de leur avidité, profita de l'occasion pour se ruer sur leurs magasins et les mettre au pillage. Le roi lui-même prit parti pour les Vénitiens. Alors le consul génois, dont la vie n'était plus en sûreté, réunit tous ses compatriotes, s'embarqua avec eux, et fit voile pour Gênes.

La guerre éclata aussitôt; le pape Grégoire XI et le roi de France, au nom des intérêts de la chrétienté, firent d'inutiles efforts pour la prévenir, et, vers la fin d'avril 1373, la flotte génoise équipée par la célèbre Mahone de Chypre et portant 15,000 hommes de débarquement, parut en vue de Famagouste qui fut livrée par trahison. Pendant trois jours entiers, cette ville, joyau de la couronne des Lusignan, fut livrée au pillage, et plusieurs grands barons du royaume, qui avaient été faits prisonniers, furent mis à mort par ordre du commandant génois, l'amiral Frégose. Le jeune roi lui-même demeura aux mains des vainqueurs. De Famagouste, les Génois marchèrent sur Nicosie qu'ils prirent d'assaut et mirent aussi au pillage; puis ils se répandirent dans l'intérieur de l'île qu'ils dévastèrent horriblement.

Cependant les oncles du roi, le prince Jacques, sénéchal de Chypre, et le prince Jean d'Antioche, s'étaient enfermés dans les châteaux de Cérines et de Saint-Hilarion. Le premier repoussa à plusieurs reprises les assauts des Génois, qui l'assiégeaient par terre et par mer, et leur fit éprouver des pertes considérables. Le second, pris par les Génois et également enfermé à Famagouste, s'évada vers la fin de l'année 1373. En même temps, des bandes de paysans et d'esclaves, que les deux princes avaient armés, parcouraient la campagne et faisaient aux Génois une guerre de partisans souvent meurtrière. L'amiral Frégose, voyant qu'il lui serait impossible d'accomplir la conquête entière de l'île, eut recours aux négociations. Le roi, toujours prisonnier, et que l'on accablait de mauvais traitements, consentit à toutes les conditions qui lui furent imposées. Le 21 octobre 1374, il signa un traité par lequel il s'engageait à payer aux Génois des sommes énormes, remettait entre leurs mains, comme otages, les deux fils du prince Jean avec un grand nombre des principaux seigneurs, leur cédait enfin la possession de Famagouste, seconde capitale de l'île, pour garantie des sommes promises. Famagouste devait rester près d'un siècle aux mains des Génois, et par elle ils devaient ruiner entièrement le commerce de Chypre. Ce ne fut pas tout : car, à peine les otages furent-ils arrivés à Gênes, qu'on les traita comme des prisonniers; et le prince Jacques lui-même, qui se rendait en Europe, fut arrêté par la flotte génoise en pleine mer, et jeté dans un cachot.

A peine les troupes de Frégose avaient-elles évacué le royaume, que la reine-mère, toujours ardente dans la haine qu'elle portait au prince d'Antioche, reprit contre lui ses projets de vengeance, qu'elle avait tenté d'exécuter durant sa régence. Maîtresse de l'esprit de son fils, elle le décida à appeler son oncle à une conférence, où Jean fut assassiné sous les yeux mêmes du roi (1375). En même temps, Pierre II s'épuisait en vains efforts pour enlever Famagouste aux Génois; et cependant les Turcs d'Asie-Mineure, que la vaillance de Pierre Ier avait un moment contenus et refoulés, avaient repris Satalie et se montraient toujours plus menaçants.

Ainsi les discordes intérieures, l'occupation étrangère, les progrès des infidèles, se réunissaient comme autant de présages d'un avenir sinistre, lorsque Pierre II mourut, le 13 octobre 1382, à la fleur de l'âge (il n'avait que vingt-six ans), et sans laisser d'enfants de sa jeune femme, la princesse Valentine de Milan, qu'il avait épousée en 1378.

## JACQUES Ier

13 *Octobre* 1382 — 30 *Septembre* 1398

« Le prince Jacques de Lusignan, sénéchal, puis connétable du royaume, oncle et successeur de Pierre II, était encore retenu dans les prisons de Gênes, lorsque la mort de son neveu l'appela à monter sur le trône. Cette élection se fit sans avoir égard aux dernières volontés du roi défunt qui avait déclaré ses héritiers, Marie, sa sœur, et le comte de Tripoli, son mari. La haute cour, tout en reconnaissant les droits du prince Jacques à la couronne, ne voulut cependant pas, par des motifs politiques, lui donner le titre de roi tant qu'il serait à l'étranger; elle se contenta de lui conserver son titre de sénéchal du royaume, et de désigner pour son lieutenant, chargé jusqu'à son retour d'exercer l'autorité royale, un seigneur nommé Jean de Brie, assisté de douze membres de la haute cour.

A la nouvelle de la mort de Pierre II, les Génois offrirent au prince Jacques de lui rendre la liberté, à la condition qu'il signerait un traité qu'on lui présentait. Les clauses en étaient fort dures : outre le payement des sommes dues par Pierre II, et qui n'avaient jamais été versées, la république stipulait la cession pleine et définitive de Famagouste et de son territoire, qu'elle n'avait jamais possédés jusque-là que provisoirement et comme garantie; elle exigeait encore de nouveaux et énormes payements et la fermeture presque complète des ports du royaume. Jacques, impatient de sortir de prison, souscrivit à tout ce qu'on lui demandait; et la haute cour, non moins désireuse de voir le roi rentrer dans ses États, ratifia les engagements qu'il avait pris.

Après l'échange des signatures et des serments, Jacques fut enfin libre de partir. Il ne débarqua à Cérines avec sa famille, que le 24 avril 1385, se rendit de suite à Nicosie, où le peuple le reçut avec des transports de joie, et fut couronné roi de Chypre dans l'église de Sainte-Sophie. L'espérance illusoire de reprendre un jour Famagouste lui fit retarder jusqu'en 1386, selon les uns, et jusqu'en 1390, selon les autres, la cérémonie de son couronnement comme roi de Jérusalem.

En novembre 1393, la mort à Paris de Léon VI, dernier roi d'Arménie, vint poser sur la tête du roi de Chypre une troisième couronne; à partir de cette époque, Jacques et ses successeurs joignirent dans les actes officiels le titre de roi d'Arménie (qui avait été quelques mois seulement porté par Pierre Ier), à ceux qu'ils portaient déjà. Ajoutons que cette royauté, comme celle de Jérusalem, était purement illusoire et nominale, et n'apportait au roi de Chypre aucun accroissement de puissance; car les chrétiens ne possédaient plus, sur la côte d'Arménie, que la forteresse de Gor'igos, qui ne tarda même pas à leur être enlevée.

Le règne de Jacques Ier dura seize ans, pendant lesquels l'histoire n'a à enregistrer aucun fait d'une grande importance. Une peste, qui donna au roi l'occasion de déployer une grande énergie; la création de nouveaux impôts pour payer les Génois; la construction de forteresses, destinées à préserver la capitale des attaques de ce peuple envahisseur; enfin un projet de ligue avec le roi de France contre les infidèles, projet signé à Paris, le 7 janvier 1398, entre Jean de Lusignan, sire de Baruth, neveu du roi, et le vicomte de Melun pour le roi de France, projet qui n'eût, du reste, aucun résultat : tels sont les principaux événements qui remplissent cette période de seize années.

Jacques Ier mourut le 30 septembre 1398, à l'âge de soixante-six ans; il laissait une nombreuse postérité, au moins quatre fils et cinq filles. Sa première femme avait été Héloïse, fille de Philippe de Brunswick et de la veuve de Hugues IV de Lusignan. Etienne de Lusignan dit qu'il épousa en secondes noces Agnès, fille du duc Etienne de Bavière. »

## JANUS

30 *Septembre* 1298 — 28 *Juin* 1432

« Jacques Ier eut pour successeur son fils aîné, le prince Janus, âgé pour lors de vingt-quatre ans. Plusieurs historiens ont méconnu le véritable nom du nouveau roi et l'ont indifféremment appelé *Janus* ou *Jean*. C'est une grave erreur. Le nom de *Janus*, bien distinct de celui de *Jean*, était assez fréquent aux quatorzième et quin-

zième siècles. Il fut donné au fils du roi Jacques, parce que ce prince naquit à Gênes (*Janua*), à l'époque où son père y était retenu prisonnier.

Le nouveau roi annonçait de belles qualités et un brillant courage. Un moment, on put croire qu'il serait le digne héritier de Pierre Ier. Mais une sorte de fatalité pesa sur toutes ses actions, et le malheur, qui s'attacha à chacune de ses entreprises, put, à bon droit, être considéré comme un signe de la ruine prochaine du royaume.

Après avoir solennellement reçu à Nicosie des mains de l'évêque de Tortose, le 11 novembre 1399, la triple couronne de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie, Janus concentra tous ses efforts sur son projet favori, l'expulsion des Génois de Famagouste. L'amiral Frégose repoussa une première et audacieuse tentative des Chypriotes, et bientôt le maréchal Boucicaut, qui commandait les forces génoises depuis que la république s'était mise sous le patronage du roi de France, vint lui-même au secours de la ville assiégée. Boucicaut mit l'armée royale dans une déroute complète, s'empara du camp et poursuivit les Chypriotes jusqu'aux portes de Nicosie; il se serait sur-le-champ rendu maître de la capitale, si le grand maître de Rhodes, Philibert de Naillac, n'eût offert sa médiation, et amené la conclusion d'un traité qui fut signé en 1403. Boucicaut alla alors piller les côtes de Syrie, et Janus lui donna même deux galères pour l'accompagner dans cette expédition; ce qui n'empêcha pas le roi de Chypre, pour qui le traité conclu n'était qu'une trève imposée par la nécessité, de recommencer ses tentatives sur Famagouste, aussitôt que le maréchal se fut éloigné; elles durèrent, sans amener de résultats décisifs, pendant de longues années, jusqu'en 1414, époque où le roi, impuissant et découragé, consentit à signer avec le gouvernement génois un nouveau traité, plus onéreux que tous ceux qui avaient été imposés à ses prédécesseurs. Tout le commerce d'exportation et d'importation de l'île continuait à passer par le seul port de Famagouste.

Pendant que les Chypriotes s'épuisaient en vains efforts pour reprendre cette ville, un orage terrible s'apprêtait à fondre sur eux. Depuis la mort de Pierre II, le royaume n'avait eu rien ou presque rien à redouter de la part des musulmans, affaiblis par d'innombrables divisions intestines; le soudan d'Égypte, Malec-Achref-Barsebaï, avait même conclu avec Janus un traité de paix et d'amitié, qu'il avait jusque-là fidèlement observé. Mais bientôt, l'accueil que recevaient dans les ports de Chypre les pirates génois ou catalans, qui ne cessaient de dévaster les côtes d'Égypte et de Syrie, la présence de navires chypriotes parmi ces corsaires, et le refus fait par Janus ou plutôt l'impossibilité où il était de donner sur ce point aucune satisfaction au soudan, rompirent la bonne intelligence des deux souverains. Une expédition formidable, partie d'Alexandrie pendant l'été de 1426, vint débarquer à Limisso (Limassol), dont elle s'empara sans éprouver aucune résistance, et de là s'avança sur Nicosie, en ravageant tout le pays. A cette nouvelle, Janus, à la tête de l'armée royale, marcha au-devant des Égyptiens. Les deux armées se rencontrèrent, le 7 juillet 1426, à Chierokitia, sur le Vasilipotamo. Les Chypriotes, inférieurs en nombre, furent culbutés; le prince Henri de Galilée, frère du roi, périt dans l'action, et le roi lui-même fut fait prisonnier avec ses principaux barons. Dès lors, rien n'arrêta plus les progrès des vainqueurs; ils s'emparèrent de Nicosie, réduisirent en esclavage les principaux habitants, renversèrent les fortifications, brûlèrent les palais et les églises; puis, quand ils n'eurent plus laissé que des ruines, ils se retirèrent, entraînant à leur suite le malheureux Janus et un grand nombre de prisonniers, plus de six mille dames, damoiselles et seigneurs de marque.

Après le départ des Égyptiens, la reine et le cardinal Hugues de Lusignan, qui s'étaient réfugiés dans le château fort de Buffavent, rentrèrent à Nicosie. Mais telle était la misère et la désolation répandues dans tout le royaume, qu'on ne put jamais réunir les 200,000 ducats exigés par le souverain égyptien pour la rançon du roi; il fallut quêter dans toute la chrétienté, et Janus serait demeuré longtemps captif, sans le dévouement d'un riche baron, Jean Podocatero, d'un citoyen génois, et de l'ordre des Hospitaliers, qui firent, pour le racheter, d'immenses sacrifices. Après que le payement eut été assuré, le sultan tira Janus de sa prison, le 15 août 1426; mais Janus ne revint dans l'île de Chypre que le 12 mai 1427, dix mois après la perte de sa liberté.

En rentrant à Nicosie, Janus ne put retenir ses larmes à l'aspect des ruines de cette ville. Ce spectacle et le sentiment de son insuffisance à réparer tant de désastres le plongèrent dans un état de découragement et de mélancolie profonde, dont rien ne put le distraire. Il passa les cinq dernières années de sa vie dans une solitude presque complète, réduisant chaque jour ses dépenses, uniquement occupé à recueillir l'argent nécessaire pour tirer de captivité les Chypriotes faits prisonniers avec lui. Il expira le 28 juin 1432. Il avait épousé, à Nicosie,

le 25 août 1411, Charlotte de Bourbon, fille de Jean de Bourbon, comte de la Marche, déjà mariée à lui par procuration, à Melun, en 1409, et en avait eu trois fils et deux filles. L'aîné des fils mourut en bas âge; le second, Jean, succéda à son père. Anne, l'aînée des filles, fiancée d'abord à Aimé de Savoie, épousa, après la mort prématurée de celui-ci, son frère, Louis de Genève, futur duc de Savoie; elle fut belle et célèbre. »

## JEAN II

28 *Juin* 1432 — 26 *Juillet* 1458

« Jean II avait dix-huit ans quand il succéda à son père. Malgré la sévère économie de ses dernières années, Janus laissait le royaume presque entièrement dépourvu de ressources, et soumis, depuis les désastres de 1426, à un tribut annuel envers le sultan d'Égypte. Son successeur n'avait aucune des qualités que les circonstances réclamaient: ce prince, d'un esprit borné, d'un caractère faible, sans volonté, comme sans courage, devait être toute sa vie le jouet de ceux qui sauraient le dominer.

Le début de son règne s'annonça cependant sous des auspices favorables, grâce à la reine-mère, Charlotte de Bourbon, qui, maîtresse incontestée de l'esprit de son fils, se mit à la tête du gouvernement, et le dirigea pendant deux ans avec autant d'habileté que d'énergie. Mais, à la mort de cette princesse, arrivée le 13 décembre 1434, le faible souverain tomba bientôt sous des influences étrangères, et tout alla de mal en pis. Jean II épousa, par procureur, à Ripaille, le 23 décembre 1437, Aimée ou Amée, fille de Jean-Jacques Paléologue, marquis de Montferrat. Cette princesse ne débarqua en Chypre que vers le milieu de l'année 1440. Le mariage fut célébré le 3 juillet, mais la reine Aimée mourut déjà le 13 septembre, deux mois à peine après son arrivée. Jean II épousa alors en secondes noces, le 3 février 1442, une autre princesse de la même famille, Hélène Paléologue, fille unique de Théodore Paléologue, despote de Misithra, second fils de l'empereur Manuel. Cette princesse joignait à un esprit astucieux beaucoup d'orgueil et peu d'aptitude pour les affaires. Elle s'empara rapidement de l'esprit du roi qui lui abandonna entièrement la direction du royaume. Ouvertement autorisé par elle, le clergé grec, depuis longtemps soumis au clergé latin, renouvela ses prétentions à la suprématie; la noblesse s'indigna de voir les honneurs et les charges de l'état prodigués aux favoris grecs, que la reine avait amenés avec elle; les Égyptiens, auxquels on payait cependant le tribut de vassalité accoutumé, depuis les désastres de 1426, les Génois, imprudemment provoqués par plusieurs tentatives sur Famagouste, reprirent une attitude hostile; enfin, les émirs turcs, les Karamans de Karamanie, de Lycie et de Cilicie, se mirent eux-mêmes à dévaster les côtes demeurées sans défense et à épuiser les Chypriotes par d'incessantes hostilités. Quelques-uns de ces petits princes se faisaient même payer par la couronne de Chypre une capitation annuelle.

Au milieu de ces dangers et de cet abaissement, le roi maria sa fille unique, la petite princesse Charlotte, à Jean de Coïmbre ou de Portugal, petit-fils du roi Jean de Portugal, qui, à son arrivée en Chypre, reçut le titre de prince d'Antioche (1455). La réputation de bravoure, de sagesse et de fermeté du jeune prince ranima un instant les espérances des Chypriotes. Bientôt, l'ascendant qu'il sut prendre sur son beau-père et l'heureuse influence qu'il exerça, prouvèrent que ces espérances étaient fondées. Malheureusement elles furent de peu de durée. Tous les favoris de la reine, tous les Grecs que le prince d'Antioche avait éloignés des affaires se liguèrent contre lui, et l'un d'entre eux, qui avait des motifs particuliers de redouter sa colère, lui fit verser un breuvage empoisonné dont il mourut en 1457.

En 1448, Gor'igos, la glorieuse prise de Pierre Ier, dernière conquête de ce roi qui restât aux Chypriotes, fut livrée par trahison au grand Karaman, Ibrahim-beg.

Le prince d'Antioche étant mort, la reine reprit son empire; et, sûre désormais de commander sans partage, elle tourna tous ses efforts contre un bâtard nommé Jacques, que le roi avait eu vers 1440, d'une Grecque, Marie ou Marguerite de Patras, surnommée *Comomutena*, parce que, par jalousie, la reine Hélène lui avait fait couper le nez. Jacques, dont l'ambition devait un jour consommer la ruine de la dynastie des Lusignan, avait été forcé d'entrer dans les ordres, et d'accepter, à dix-sept ans, l'archevêché de Nicosie, nomination qui ne fut, du reste, jamais ratifiée par le Saint-Siége. Mais, de son état, il n'avait pris que l'habit.

Avide de pouvoir, passionné, violent et vindicatif, mais sachant dissimuler son caractère sous des allures affables et chevaleresques, il avait réussi à se concilier l'affection d'un grand nombre des principaux seigneurs, et les avait gagnés à ses projets. Les derniers jours du roi furent attristés par la lutte de la reine et de ce fils, qu'il chérissait à l'égal de la princesse Charlotte. Jacques, après avoir assassiné, en mai 1457, plusieurs partisans de la reine, entre autres le vicomte de Nicosie, dut se retirer à Rhodes, auprès des chevaliers de Saint-Jean. La reine mourut le 11 avril 1458.

Sur ces entrefaites, des négociations, jusque-là arrêtées par la reine, furent reprises à Turin pour le nouveau mariage de la princesse héritière Charlotte, avec son cousin germain Louis de Savoie, comte de Genève, second fils de Louis, duc de Savoie, et de la belle et célèbre Anne de Lusignan, sœur de Jean II. Le bâtard, alors, revint en Chypre, ne déguisant plus ses projets ambitieux. Il était à peine de retour que le roi Jean expira, le 26 juillet 1458. Le pauvre souverain, portant la peine de sa faiblesse, put prévoir en mourant tous les malheurs dont il avait laissé le germe se développer à la fois hors de son royaume et dans le sein de sa famille. »

## CHARLOTTE DE LUSIGNAN ET LOUIS DE SAVOIE

26 *Juillet* 1458 — *Septembre* 1460

« Quelques historiens assurent que, dans ses derniers jours, Jean II avait conçu le projet d'assurer le trône à son fils bâtard. On ne voit pas cependant qu'à la mort du roi, l'ambitieux archevêque ait fait aucun effort pour empêcher la princesse Charlotte d'être reconnue légitime héritière de la couronne. Ce fut pendant l'espace de quarante jours, qui sépara l'avénement de la reine de son couronnement, que les inimitiés, sourdes et contenues jusque-là, éclatèrent dans toute leur force. De part et d'autre, on eut recours à la violence; les partisans de Charlotte pillèrent la maison du bâtard, tandis que lui-même, à la tête d'une bande dévouée, cherchait à pénétrer dans le palais. La haute cour, impuissante à réprimer de pareils excès, fit, en vain, citer l'archevêque devant elle; Jacques refusa de comparaître. Bientôt même, ayant su qu'on prenait des mesures pour se saisir de sa personne, il se sauva de Nicosie pendant la nuit, gagna la mer, et s'embarqua pour l'Égypte, laissant ses ennemis plus effrayés de sa fuite qu'ils ne l'étaient de sa présence.

Cependant la jeune reine, demeurée quelque temps seule et sans appui, venait d'être définitivement mariée à son cousin Louis de Savoie. Cette union, préparée par les soins du feu roi, fut conclue par procuration, à Turin, le 10 octobre 1458. Louis s'embarqua bientôt pour son nouveau royaume et le mariage fut solennellement célébré à Nicosie, le 7 octobre 1459. Louis fut couronné roi de Chypre. Ce mariage ne répondait, ni aux espérances de Jean II, qui avait voulu assurer à sa fille un protecteur, ni aux besoins des Chypriotes, qu'un chef fort et respecté aurait pu sauver à la fois de la guerre civile et des invasions étrangères. D'un extérieur grêle, d'une constitution faible et maladive, d'un esprit indolent et timide, inhabile au maniement des armes, sans expérience des hommes et des affaires, Louis de Savoie n'avait aucune de ces qualités qui séduisent la foule, aucun de ces talents que les circonstances réclamaient; et la princesse Charlotte, dont l'âme courageuse était faite pour d'autres destinées, ne dut pas tarder à déplorer, chez son mari, l'absence des mâles vertus qu'elle sentait dans son propre cœur.

La situation des deux époux devenait chaque jour plus critique. Le bruit s'étant répandu que Jacques avait réussi à gagner la faveur du sultan d'Égypte, Charlotte et Louis de Savoie avaient, à leur tour, envoyé des ambassadeurs au Kaire. Mais le sultan, après quelques hésitations, finit par embrasser hautement le parti du bâtard, qui fut proclamé roi de Chypre, au Kaire, et parut bientôt en vue des côtes de l'île, à la tête d'une puissante flotte égyptienne. La frayeur s'empara de tous ceux qui entouraient la reine; personne ne songea à organiser des moyens de défense; les uns se réfugièrent dans les châteaux des montagnes; les autres coururent au devant du vainqueur. Charlotte et Louis, abandonnés, allèrent s'enfermer dans le château de Cérines, tandis que Jacques débarquait ses mamelouks, le 18 septembre 1460, près de la vieille Salamine, et s'emparait successivement de Baffo, de Limassol et de Nicosie, sans éprouver de résistance. Il se fit aussitôt couronner roi. De cette date, cessa, à proprement parler, le règne de Charlotte de Lusignan et de son époux.

Maître de la plus grande partie de l'île, le bâtard réunit toutes ses forces pour assiéger Cérines. Ce fut

alors, surtout, qu'on put admirer l'héroïque fermeté de la reine, qui, seule, sans argent, soutenait le courage de ses rares défenseurs, en partageant leurs dangers et leurs privations. On la vit, tour à tour, courir à Rhodes, où elle demanda l'appui du grand maître, à Rome, à Bologne, à Venise, à Milan, en Savoie, où elle venait solliciter l'envoi des secours promis par le duc son beau-père, à Mantoue, implorer l'assistance du pape, puis, avec quelques galères qu'elle avait obtenues, revenir en Chypre, s'emparer de Baffo, et rentrer dans Cérines, dont la garnison était épuisée.

Enfin, la trahison rendit inutiles tant de généreux efforts, et termina cette lutte inégale. Pendant que l'impétueuse Charlotte était une seconde fois retournée à Rhodes, où le roi Louis s'était retiré depuis l'année précédente, Cérines fut livrée aux assiégeants par son gouverneur Sor de Naves (1463). C'était le dernier point de la terre de Chypre qui appartînt à la reine Charlotte.

La courageuse princesse continua à porter le titre de reine, et conserva longtemps encore l'espoir de faire triompher ses droits. Mais l'usurpation du bâtard était consommée; et l'exil qui commençait pour la malheureuse reine, seule héritière légitime des Lusignan, ne devait finir qu'avec sa vie. Charlotte et Louis se retirèrent de Rhodes, en Savoie; Louis y précéda la reine. »

## JACQUES II, DIT LE BÂTARD

*Septembre* 1460 — 6 *Juillet* 1473

« Dès qu'il se vit libre possesseur du trône par la capitulation de Cérines, Jacques II ne songea plus qu'à reprendre Famagouste aux Génois. C'était, depuis Pierre II, le projet favori de tous les rois de Chypre. Profitant du moment où la République, affaiblie par des divisions intestines, était devenue impuissante à protéger sa colonie, qu'elle avait, du reste, cédée pour un espace de vingt-neuf ans à la Banque de Saint-Georges, le nouveau roi fit investir la ville par les troupes chypriotes et les auxiliaires mamelouks restés dans l'île. Les Famagoustains, qui avaient favorisé la résistance de la reine Charlotte, demandèrent d'abord un délai, pendant lequel ils espéraient être secourus; à la fin, perdant courage, ils ouvrirent leurs portes, le 20 janvier 1464, après avoir obtenu du vainqueur la conservation de leurs priviléges. Le roi ne prit possession formelle de la ville que le 29 août. La prise de Famagouste, occupée pendant quatre-vingt-dix ans par les Génois, restituait au royaume de Chypre son intégrité. Elle eut aussi pour effet de rendre populaire le roi, dont l'activité infatigable, la générosité et l'habile clémence envers les conspirateurs et les anciens partisans de Charlotte, affermissaient chaque jour la domination, en diminuant les chances de restauration de son intrépide rivale.

Ce fut après la prise de Famagouste que Jacques II, se défiant des auxiliaires mamelouks que le sultan d'Égypte lui avait permis de conserver en Chypre, les fit tous massacrer en une nuit, avec leur chef, l'émir Tzami-bey. Il réussit même, à force d'habileté, de calmer, à ce sujet, la colère du sultan.

Quelques années avant sa mort, Jacques II, après avoir refusé la main d'une nièce du pape Pie II, et s'être attiré, de ce fait, la haine du souverain pontife, épousa Catherine, fille de Marc Cornaro, très-riche patricien de Venise qui, jadis, avait peut-être excité Jacques à enlever la couronne à sa sœur. Catherine lui apportait cent mille ducats de dot, et la promesse de l'appui et de la protection de la République, qui adoptait pour fille la jeune princesse. Les fiançailles eurent lieu dès l'année 1468, mais Catherine ne partit pour Chypre qu'en 1472. « Dans l'intervalle, dit M. Rey (1), Jacques, comprenant que, par cette alliance, il se mettait, en quelque sorte, à la discrétion de la République, hésita longtemps, et chercha même à renouer d'autres alliances, entre autres, un projet de mariage avec une fille de l'ex-despote Thomas de Misithra ou de Morée, réfugiée à Rome. Mais, enfin, il céda aux pressantes instances de Venise, qui le sommait presque avec menaces de remplir ses engagements envers la jeune patricienne. » Il est difficile, en somme, d'après les récits divergents des historiens, de savoir si ce fut l'amour, la politique ou l'intrigue, qui portèrent le roi à conclure ce mariage. Quoi qu'il en soit, la nouvelle reine était enceinte, lorsqu'au retour d'une partie de chasse,

(1) Du Cange, *Familles d'outre-mer*, éd. Rey, p. 101.

Jacques fut pris d'une fièvre violente, et expira à Famagouste, le 6 juillet 1473. Il n'était âgé que de trente-trois ans. Par son testament, il instituait la reine et l'enfant dont elle était grosse héritiers de la couronne de Chypre, sous la protection de la république de Venise.

« Sans vouloir atténuer les torts de Jacques II, dit encore M. Rey, ni excuser ses actes nombreux de violence, on ne saurait disconvenir qu'il n'ait été un des rois de Chypre les plus remarquables, par la justesse autant que par l'élévation de son esprit. D'une activité qui lui faisait tout entreprendre et réussir partout, il conquit son royaume, il reconstitua l'unité du territoire; il eût peut-être réparé les malheurs des règnes précédents s'il eût vécu. »

## CATHERINE CORNARO ET JACQUES III DE LUSIGNAN, SON FILS

6 *Juillet* 1473 — 26 *Août* 1474

« Nous approchons du terme de cette histoire et du moment où la race des Lusignan perd sans retour le royaume de Chypre. Depuis longtemps les souvenirs glorieux de Pierre Ier étaient effacés, et ses successeurs déchus du rang élevé qu'ils avaient occupé parmi les princes chrétiens. Les malheurs de Pierre II et les conquêtes de l'amiral Frégose, d'une part; de l'autre, le mariage de Jean II avec Hélène Paléologue, et la faveur exclusive de cette princesse pour ses compatriotes, avaient donné, tour à tour, aux Génois et aux Grecs une grande influence sur les affaires de Chypre, et successivement dénaturé les mœurs, l'esprit, les projets et les alliances de la cour de Nicosie. Dans la période où nous entrons, les Vénitiens succèdent aux Génois, aspirant comme eux à se rendre maîtres de l'île, non plus par la guerre et la conquête, mais par la ruse et les négociations.

Conformément aux dernières volontés de Jacques le Bâtard, la reine Catherine fut nommée régente, et l'enfant dont elle accoucha à Famagouste, le 27 août suivant, moins de deux mois après la mort de son mari, proclamé roi sous le nom de Jacques III. Il fut baptisé en présence de tous les hauts personnages vénitiens de séjour à Chypre, le 26 septembre.

L'espoir des troubles et de la confusion qui accompagnent d'ordinaire les longues minorités avait relevé le courage des partisans de Charlotte, en même temps qu'il donnait naissance à un nouveau parti, celui du catalan Louis Perez Fabrice, archevêque de Nicosie, qui avait résolu de faire passer la couronne sur la tête d'un bâtard du roi Ferdinand de Naples, qu'on aurait marié à une fille naturelle de Jacques II. Tandis que Charlotte, instruite par ses précédents revers, faisait prudemment sonder le terrain, et, sans cesse en voyage entre Rhodes et l'Italie, sollicitait, tour à tour, les chevaliers de Saint-Jean, le duc de Savoie, le pape et jusqu'au sultan du Kaire, Fabrice et ses partisans, plus hardis, soulevèrent violemment le peuple de Nicosie contre l'influence déjà prépondérante des partisans de Venise et marchèrent sur Famagouste, où la cour s'était retirée. Le palais fut envahi le 15 novembre. Deux parents de la reine, André Cornaro et Marc Bembo, furent massacrés, ainsi que plusieurs de ses conseillers intimes et autres notables personnages de son parti. Le triomphe des révoltés, partisans de la couronne de Naples, fut de courte durée. Ce fut, dit M. Rey, une occasion favorable pour Venise d'établir sa domination dans l'île, en envoyant ses galères dans tous les ports, soi-disant pour secourir la reine, et en plaçant des hommes dévoués à la République dans toutes les villes, les forteresses et les châteaux. Mais la reine resta en Chypre, sous sa dépendance, et continuellement surveillée par ses agents. Les partisans de Charlotte, effrayés, se cachèrent. Fabrice et ses principaux adhérents prirent la fuite. Ainsi, ces divers mouvements n'avaient servi qu'à consolider la puissance des futurs dominateurs de Chypre.

La tranquillité rétablie se maintenait ainsi sous la protection menaçante des Vénitiens, lorsque le petit roi mourut à Famagouste, le 26 août 1474, âgé d'un an moins un jour. »

## CATHERINE CORNARO, SEULE

26 *Août* 1474 — 26 *Février* 1489

« La mort du petit roi Jacques III semblait devoir anéantir les espérances des Vénitiens; mais la République lâchait difficilement la proie dont elle s'était une fois emparée. Maîtres du trésor, des ports et de toutes les places

fortes, les Vénitiens, au mépris des institutions du royaume et des droits de la famille de Lusignan, maintinrent Catherine sur le trône et l'on put, dès ce jour, les regarder comme les véritables souverains de Chypre. Ils déjouèrent tous les vains efforts que fit encore l'infatigable Charlotte pour rentrer en possession de son légitime héritage. Catherine, reine, par leur bon plaisir, de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie, ne fut entre leurs mains qu'un instrument docile; son entourage lui fut imposé par le doge; les moindres actes de son gouvernement furent dictés par le Conseil de la République; on lui enleva petit à petit la nomination aux emplois et la disposition des revenus de l'État : ce fut à peine si elle conserva la liberté de voyager à son gré dans l'intérieur de son royaume. Enfin, lorsqu'ils eurent habitué le peuple à souffrir leur domination, voyant qu'une usurpation définitive ne rencontrerait pas d'obstacles, et craignant toujours que, malgré leurs efforts pour l'empêcher, Catherine ne contractât quelque nouveau mariage avec un infant de Naples, les chefs de la République envoyèrent à la reine son propre frère, Georges Cornaro, pour l'effrayer sur les dangers qu'elle courait, et obtenir son abdication et la cession de Chypre à la toute-puissante Venise. Catherine était lasse du rôle qu'on lui faisait jouer depuis la mort de son fils; du reste, elle dépendait de la République, et, bon gré mal gré, elle dut accepter; elle consentit donc à tout. Après avoir eu un moment la pensée de s'enfuir à Rhodes, elle abdiqua à Famagouste, le 26 février, et vit la bannière de Saint-Marc remplacer, ce jour-là, celle des Lusignan sur les murs de la ville. Puis elle s'embarqua, le 19 mars 1489, et, en arrivant à Venise, où on lui fit une réception magnifique, elle remit au doge, dans l'église de Saint-Marc, l'acte solennel par lequel elle cédait le royaume de Chypre à la République. Il n'existe cependant aucun acte écrit de cette cession faite par la reine Catherine aux Vénitiens. La princesse reçut, en échange de son trône, la seigneurie d'Asolo, dans la Marche Trévisane, où elle vécut entourée d'une petite cour, aimée pour sa bienfaisance et célébrée par les gens de lettres qu'elle attirait auprès d'elle. Elle y mourut, le 10 juillet 1510, âgée de cinquante-six ans. La République de Venise lui faisait une pension qui, avec les revenus d'Asolo, formait un total annuel de 8,000 ducats.

De son côté, la reine Charlotte, laissant son indolent mari, Louis de Savoie, s'ensevelir dans sa retraite de Ripaille, où il mourut en août 1482, était venue se fixer à Rome, cet auguste asile de tous les rois détrônés. Elle était morte le 16 juin 1487, moins de deux ans avant l'abdication de sa royale belle-sœur. Deux ans auparavant, le 25 février 1485, elle avait, à Rome, cédé tous ses droits sur les couronnes de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie, à son neveu Charles Ier, duc de Savoie, pour lui et ses successeurs. C'est depuis lors que les souverains du Piémont ont ajouté à leurs anciens titres ceux de rois de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie. Pendant longtemps, la Savoie conserva l'espoir de recouvrer l'héritage de Charlotte.

Ainsi finit l'indépendance de cette célèbre île de Chypre, gouvernée pendant trois siècles par la maison de Lusignan. Les Vénitiens en devinrent les maîtres pour une période de quatre-vingts ans encore, jusqu'à la conquête turque de 1570. Ils continuèrent à payer au sultan d'Égypte, suzerain des Lusignan, le tribut annuel de 8,000 ducats. »

## DOMINATION VÉNITIENNE EN CHYPRE

26 *Février* 1489 — 1er *Août* 1571

La domination vénitienne en Chypre commença officiellement le 26 février 1489. Ce jour-là prit fin le simple protectorat exercé par la République et qui était en vigueur depuis quelques années déjà. Catherine Cornaro abdiqua formellement à Famagouste, en faveur de Venise, en présence de François Priuli, capitaine général de la flotte de la République. L'étendard de Saint-Marc fut immédiatement hissé à Famagouste, à Nicosie et dans tout le reste de l'île. A partir de cette date, Chypre tomba sous la loi commune des colonies vénitiennes. « Tout en conservant en apparence l'ancienne législation des *Assises*, elle perdit, dit M. de Mas Latrie, toute indépendance. Le baile ou consul que la République entretenait depuis deux siècles à Chypre, pour y veiller aux intérêts de ses nationaux, fut remplacé par un lieutenant ou vice-roi, assisté de deux conseillers, lesquels, à eux trois, constituèrent le gouvernement même de l'île. On désignait communément ces trois magistrats sous le nom de recteurs, *rettori* : ils étaient élus pour deux ans. »

Les Turcs enlevèrent définitivement Chypre aux Vénitiens sous le règne du sultan Sélim II. Nicosie fut prise d'assaut, le 9 septembre 1570. Famagouste ne capitula que le 1er août 1571, après un siége célèbre, illustré

par l'héroïque défense du gouverneur, le fameux Marc-Antonio Bragadin, lequel fut, on le sait, écorché vif par ordre du vainqueur.

L'organisation monétaire du royaume de Chypre différait entièrement de celle du royaume de Jérusalem, où plus de vingt feudataires jouissaient, à côté du souverain, du droit de frapper monnaie. En Chypre, elle se résumait dans ces mots de l'écrivain contemporain Pegolotti : *tuta l'isola di Cipri ha pure uno peso e una misura e una moneta* (1). Cette monnaie unique, c'était la monnaie royale; le roi jouissait *seul* du droit de frapper monnaie. Dans le chapitre XVI du *Livre au Roi,* écrit, on le sait, entre 1271 et 1291, on lit ce passage : « ici orrès par quantes raisons peut li rois deseriter ses hommes liges, sans esgart de cort. . . . . .; la siste raison si est, se aucun home lige, qui que il fust ou terrier ou autre, faiset faire et labourer et batre monée en sa terre, por ce que nul hom ne deit aver monée *(atelier monétaire)* labourant, fors li roi, par dreit ne par l'assize (2). » Le crime de battre monnaie était donc considéré, en Chypre, comme assez grave, puisqu'il entraînait la confiscation du fief; mais, comme le fait remarquer M. Beugnot, l'*Assise* ne considérait pas cependant dans ce cas l'homme lige comme faux monnayeur, car les peines admises partout en Europe contre ce crime étaient bien autrement sévères.

Cette monnaie que le roi seul pouvait faire frapper, l'était suivant un système invariable, sur lequel les chroniqueurs chypriotes ne nous ont laissé que peu de détails, et dont nous ignorerions encore la clef si le précieux ouvrage de Pegolotti ne nous fournissait à ce sujet des données d'une importance capitale, grâce, du moins, à l'habile interprétation qui en a été faite dernièrement par M. Lambros. C'est à ce dernier que revient, en effet, l'honneur d'avoir restitué le texte fautif du passage si important consacré par Pegolotti à la monnaie chypriote. Cette correction heureuse a permis à M. Lambros de reconstituer d'une manière certaine le système monétaire adopté par les Lusignan. Je renvoie à son travail (3) pour les détails de la rectification proposée par lui avec une réelle sagacité.

Voici le passage restauré; on sait que Pegolotti écrivait vers 1340 : « *In Cipri si spendono bisanti bianchi d'oro e grossi d'argento, che sono di lega d'once 11 d'argento fine per libbra, e come ane la Zecca dello Re di Cipri di due maniere, cioè l'una maniera grossi grandi, che n'entrano 48 nel mar. di Cipri, e si contano due de' detti grossi grandi uno bisante bianco, cioè soldi quattro.*

*All'altra maniera di grossi piccioli, che n'entrano 96 in uno mar. di Cipri, de'quali 4 de'detti grossi piccioli si contano per uno bisante bianco, e il bisante bianco vale soldi 4 di piccioli, e i denari due piccioli si contano uno carato di carati 24 per uno bisante bianco.*

*E spendesi anche in Cipri moneta piccola che è di lega d'once due e mezza d'argento fine per libbra, ed entrane per libbra soldi 36 a conto, e ogni soldi 4 della detta moneta piccola si contano per uno bisante bianco, e il bisante è carati 24, sicchè ogni carato vale denari 2 piccoli.* »

De ce qui précède, on peut conclure que les monnaies de Chypre étaient entre elles dans les rapports suivants :

(1) *Della Decima e delle altre gravezze, etc. imposte dal Comune di Firenze. Tomo terzo contenente la pratica della mercatura scritta da Francesco Balducci Pegolotti, e copiata da un codice manoscritto existente in Firenze nella Biblioteca Riccardiana. Lisbona e Lucca,* 1766, p. 68.

(2) *Assises,* éd. BEUGNOT, t. Ier, p. 617.

(3) P. LAMBROS, *Monnaies inédites du royaume de Chypre au moyen âge.* Mémoire inséré à la fin du tome II de la *Bibl. gr. medii ævi* de M. Sathas, paru à Venise en 1873. En 1876, une seconde édition de ce travail a été publiée, en grec et en français, à Athènes.

Deux deniers qui étaient la plus petite monnaie chypriote, valaient un carat.

Six carats valaient un petit gros (*grosso piccolo*) ou demi-gros.

Deux petits gros valaient un gros (*grosso d'argento*).

Deux gros d'argent valaient un besant (d'or) blanc (*bisante bianco*).

A propos du besant de Chypre ou *besant blanc* comme il s'appelait d'ordinaire, Pegolotti, à la page 291 de son ouvrage, s'exprime encore comme suit: *Bixanti d'oro copoluti di Cipri a carati 4, e pesa l'uno carati 22 di Cipri, di carati 24 per un peso, e di pesi 6 e den. 14 per un'oncia di Cipri, de'quali 22 carati che pesa l'uno, ne sono di carati 4 meno un quarto d'oro fine, e di carati 4 e un quarto di rame, e di carati 14 ne sono d'argento fine.*

Il résulte de ce passage que dans le besant chypriote l'or n'entrait que pour un sixième, et l'argent pour près des quatre sixièmes, ce qui donnait à cette monnaie la couleur blanche et l'aspect d'une pièce de ce dernier métal. Et c'est pour cela même qu'on appelait ces besants, *besants blancs de Chypre;* c'est donc par erreur que jusqu'ici, tous les auteurs avaient cru que cette expression qu'on retrouve à chaque page dans les documents contemporains, servait à désigner le gros d'argent chypriote. Le mot besant a toujours désigné une monnaie d'or, mais, en Chypre, les besants étaient d'or très-mélangé d'argent, d'où leur dénomination spéciale de *besants blancs*. Quant aux pièces d'argent, c'étaient des gros. Les véritables besants d'or pur qui circulaient aussi dans l'île provenaient tous de la côte syrienne ou de l'étranger, et étaient d'origine grecque ou arabe, ou bien des besants sarracénats frappés par les Latins de Syrie.

Les renseignements donnés par Pegolotti sur la valeur des diverses monnaies chypriotes se trouvent confirmés par un grand nombre de passages de chroniqueurs et d'écrivains contemporains. Je me bornerai à citer les plus importants de ces témoignages.

C'est ainsi, par exemple, qu'Uzzano, qui écrivait en 1442, n'est pas moins affirmatif que Pegolotti, bien que pour les raisons données plus haut, il prenne précisément le besant blanc pour une monnaie d'argent. Voici ce qu'il dit, en parlant des monnaies des Lusignan, qui avaient cours sur le marché de Famagouste: *il detto Bisante è una moneta d'argento, e cosi il charato, e charati 24 fanno uno bisante.* De même, plus loin, le même auteur, bien que tombant toujours, au sujet du besant blanc, dans la même erreur, s'exprime ainsi : *il perpero* (on sait que perpre ou hyperpre et besant sont termes équivalents) *è una moneta d'argento e cosi lo carato, e carati 24 fanno un perpero, ragiona vale il perpero in genere circa soldi 10 di Genova.*

On pouvait d'autant mieux prendre le besant blanc pour une monnaie d'argent, que la grande proportion de ce dernier métal qu'il contenait faisait qu'il ne possédait en somme qu'une valeur peu considérable, deux fois seulement celle du gros d'argent.

Je vais maintenant, suivant pas à pas M. Lambros, passer en revue chacune des monnaies chypriotes dont je viens d'indiquer les valeurs relatives.

### *Besant blanc ou besant chypriote (hyperpre chypriote, bisante bianco, bisante di Cipro)*

Avant la domination franque, la monnaie qui circulait en Chypre, comme dans tout l'empire d'Orient, était la monnaie byzantine, dont la base était le besant ou hyperpre d'or. L'empereur Isaac de Chypre copia les empereurs byzantins et frappa probablement des besants à l'imitation de ceux de ces princes. Après la chute de Constantinople et l'établissement d'une foule de principautés latines en Orient, on vit surgir de nombreux systèmes monétaires différents, et l'hyperpre ou besant ne fut plus guère une monnaie courante; cependant il subsista presque partout comme monnaie de compte ou « valeur nominale correspondant à une somme fixée d'avance de la monnaie effective en circulation. » Il en fut autrement en Chypre, et, vers 1340, par exemple, à l'époque où écrivait Pegolotti, les hyperpres ou besants chypriotes, connus sous le nom de besants blancs, étaient encore une monnaie réelle. On en connaît de Hugues I^er^, des deux

Henri et de Jean Ier. C'étaient des monnaies scyphates, copiées exactement sur les pièces des empereurs byzantins et du despote Isaac, mais, ainsi que je l'ai dit, d'un titre tout différent.

Il semble que la fabrication de ces besants blancs ait cessé après la mort du roi Henri II; mais ceux qui existaient alors demeurèrent en circulation, et le besant conserva sa valeur de monnaie réelle jusqu'à la conquête vénitienne, en suivant naturellement les oscillations que subissait la valeur de l'or en Chypre.

En s'aidant du passage de Pegolotti que j'ai cité tout à l'heure, et d'autres encore, M. Lambros a pu fixer exactement le poids et la valeur du besant blanc de Chypre. Voici ses conclusions : ce besant blanc qui pesait 22 carats (dont 3 $\frac{3}{4}$ d'or, 4 $\frac{1}{4}$ de cuivre, et 14 d'argent pur) était au marc d'argent comme 1 est à 25 $\frac{9}{24}$, c'est-à-dire qu'il allait 25 besants blancs et 9 carats au marc d'argent de Chypre, lequel pesait 4,321 $\frac{1}{16}$ grains vénitiens, soit environ 222 grammes 560. Le poids exact du besant blanc n'était que de 75 $\frac{196}{1000}$ grains vénitiens, soit environ 3 grammes 870, poids qui concorde parfaitement avec le résultat moyen des pesées faites par M. Lambros, sur les exemplaires de sa collection, abstraction de la perte par le fait de l'usure; quant à sa valeur, étant donné le rapport des valeurs relatives de l'or et de l'argent en Orient à cette époque, elle était de 165 $\frac{40}{1000}$ grains d'argent pur et correspondait exactement à celle de deux gros d'argent.

Bustron, d'accord avec Pegolotti, dit, à l'année 1313, qu'*una marca d'argento al qual hora valeva 25 bisanti, ovvero 200 soldi tornesi;* et, je le répète, Bustron parlait ici des besants d'or blanc, et non point, comme le croyaient jusqu'ici tous les auteurs, des simples gros d'argent qui avaient une valeur deux fois moindre.

De même, au livre du Plédéant, chapitre XXI, on lit ceci : *un marc d'argent qui a été esclerzi et prizé et uzé, c'est assaver* XXV *besans en Chypre* (1), et au chapitre XXIII : *1 marc d'argent de quoi il est ordonné* XXV *besants* (2), et encore, dans la version italienne : *uno marco d'argento ch'è statuito valer bizanti vinticinque*, etc., etc.

De tout ceci, il ressort donc bien clairement : 1°, que le besant blanc de Chypre avait une valeur équivalente à celle de 165 $\frac{40}{1000}$ grains vénitiens d'argent fin; 2°, que cette monnaie était toujours d'or et jamais d'argent, puisqu'on n'a jamais retrouvé de monnaie d'argent chypriote ayant deux fois la valeur du gros. Et cependant, comme le fait remarquer encore une fois M. Lambros, jusqu'ici tous les auteurs, y compris même M. de Mas Latrie, ont fait une confusion complète, confondant le besant avec le gros, et croyant que la dénomination de *bisante bianco* s'appliquait à cette dernière monnaie.

Bien qu'on n'ait pas encore retrouvé de besants blancs des successeurs de Henri II de Lusignan, il est certain que cette monnaie resta, jusqu'à la chute du royaume de Chypre, la base du système monétaire, soit comme monnaie ancienne encore en circulation, soit du moins comme valeur nominale, et correspondant toujours et partout, en Chypre, à la valeur de deux gros. Et jusqu'au règne de Pierre Ier, le besant blanc conserva la valeur que nous lui avons assignée plus haut, puisque 3 besants 3/4 valaient encore alors un sequin vénitien ou un florin. Amadi dit en effet que : *el ducato venetian alhora* (1349) *valeva bisanti tre, carati disidotto, e el grosso di argento vinti quarti carzi* (3), et Bustron que : *li ducati alhora* (même date) *valevano bisanti* 3, *carati* 18, *l'uno* (4). »

Sous le règne de Pierre II, on compta d'abord quatre besants pour un ducat vénitien; Machæras nous dit en effet que : δέκα χιλιάδες δουκάτα valaient μ' χιλιάδες ἄσπρα τῆς Κύπρου (5). Mais déjà, en 1372, le ducat était estimé dix gros d'argent de Chypre, soit cinq besants blancs (6), et Strambaldi, qui nous donne ce renseignement, ajoute que l'on fit entrer à cette époque, dans l'alliage de la monnaie chypriote, des

(1) *Assises*, éd. Foucher, t. Ier, 2de partie, p. 104.
(2) *Ibid.*, p. 106.
(3) Amadi, *Storia di Cipro*, Ms. f. 243 v.
(4) Florio Bustron, *Storia di Cipro*, Ms. f. 233 v.
(5) Sathas, *Bibl. gr. medii ævi*, t. II, p. 327.
(6) Strambaldi, Ms. f. 169.

quantités considérables de cuivre. A partir de cette période néfaste, qui correspond à la prise de Famagouste par les Génois, la valeur du besant chypriote tombe de plus en plus, tout en subissant de légères oscillations en plus ou en moins. Ainsi, en 1383, première année du règne de Jacques Ier, 200 ducats valent 850 besants (1), ce qui fait 4 besants 1/4 par ducat. En 1391, on comptait 4 besants 1/8 pour un ducat. Ainsi, dans un accord entre l'envoyé de Jacques Ier et la Mahone génoise de Chypre, accord conclu à Gênes, le 30 mai 1391 (2), on fixa à ce taux la valeur du florin pour éviter toute discussion au sujet du compte des espèces : *quod omnis solutio fienda et etiam jam facta de dicta summa florenorum noningentorum quinquaginta duorum millium, intelligatur fieri et facta esse ad rationem bisantiorum quatuor bonorum et veterum de Nicossia et talium qualium expendi solebant temporibus serenissimorum regum Ugonis et Petri, exceptis illis florenis centum viginti quinque millibus solvendis ut supra, quorum solutio intelligatur fieri debere ad rationem bisantiorum quatuor bonorum et veterum prout supra et karatorum triorum pro singulo floreno.*

En 1395, dans une cédule de la Secrète royale de Nicosie, datée du 28 janvier, et indiquant les payements à faire annuellement pour le douaire de Marie de Bourbon, mère de Guy de Lusignan, prince de Galilée, le ducat est évalué à 4 besants 1/4 : *les dytes payes sont besans LXVm LXXVII et cart, monte, à besans IIII [et un] cart le ducat, ducas XVm CCCXII et cart* (3).

Le 9 décembre 1410, dans le traité de paix signé à Famagouste, entre le capitaine de cette ville, agissant au nom de la République génoise, et les ambassadeurs du roi Janus, ceux-ci s'engagent à payer à la nouvelle Mahone de Chypre, la somme de 22,500 florins d'or, soit 90,000 besants blancs de Nicosie, *rationando et computando bisantios quatuor veteres de Nicossia bonos nunc currentes per quolibet floreno.* Ils verseront, en outre, 25,000 ducats de Venise, *ducatorum auri 25,000 boni et justi ponderis cunei Venetiarum sive bizantios sex albos de Nicossia veteres bonos nunc currentes.* Ces mots « *bizantios veteres* » désignent bien évidemment les anciens besants des premiers rois, besants dont la fabrication cessa après le règne de Henri II. C'est que les diverses espèces émises par les rois de Chypre, depuis la perte de Famagouste, étaient, tous les chroniqueurs l'affirment, et nous le verrons bien en les étudiant, du plus détestable alliage. C'est ce qui explique, dit M. de Mas Latrie, l'insistance constante des Génois pour obtenir du trésor royal le payement de leurs créances, en *vieux besants* du temps de Hugues IV et de Pierre Ier.

Sous Jean II, successeur de Janus, un ducat d'or s'échangeait contre cinq besants et une fraction (4). Cette décroissance ne devait pas s'arrêter là. Sous Jacques le Bâtard, entre 1464 et 1473, de nombreux documents nous donnent pour la valeur du ducat d'or *venecien de bon pois*, la somme de sept besants chypriotes par ducat (5).

Enfin, au moment même de l'établissement de la domination vénitienne, dans un acte du 27 août 1489, contenant les instructions du gouvernement de la République au capitaine de Chypre, B. Trevisan, on lit ces mots : *quas quidem solutiones facies ad rationem bisanciorum octo pro ducato, ut alias fuit deliberatum.* Nous voici donc arrivés à une époque où le besant, en tant que monnaie équivalant à deux gros d'argent actuels, avait perdu moitié de la valeur réelle qu'il possédait avant le règne de Pierre II.

On se tromperait fort si l'on croyait que le besant blanc fût l'unique monnaie d'or ayant cours dans le royaume de Chypre. Trois autres espèces de ce même métal y circulaient surtout en abondance. Leurs noms reviennent à chaque page dans les documents contemporains ; c'étaient : les besants sarracénats des ateliers vénitiens de Syrie (*bisantii sarracenati*), les besants purement sarrasins acceptés par tout le commerce du Levant (*bisantii sarraceni*), enfin, les ducats ou sequins vénitiens, dont nous venons de donner la valeur en besants de Chypre aux diverses époques. Le besant sarrasin et son imitation, le besant sarra-

(1) Mas Latrie, *Documents*, t. Ier, p. 394.

(2) *Ibid.*, t. Ier, p. 422.

(3) *Ibid.*, t. Ier, p. 424.

(4) *Ibid.*, p. 450-452 ; *Journal de Bertrand Lesgare.*

(5) Voyez, entre autres, dans Mas Latrie, *Documents*, t. II, p. 211, un acte du 24 décembre 1468, par lequel le roi fait donner à un certain Petropoulo, la somme de *XXXV ducas d'or veneciens de bon peis, à besans VII le ducat*, etc., etc.

cénat, avaient un cours excessivement répandu en Chypre, comme dans tout le reste du Levant; on les y distinguait par l'adjonction de ces épithètes qualificatives d'avec le besant blanc chypriote, dont la valeur était bien inférieure. Jusqu'au règne de Pierre II, tant que le besant de Chypre conserva sa valeur première, son rapport avec le besant sarrasin ou avec le sarracénat, fut comme 1 est à 3 1/2 ou 3 1/3. Ainsi, dans une décision des *Pregadi* de Venise, du 8 juin 1372, concernant les gages des bâtonniers du consul vénitien de Chypre, trois besants sarracénats, « *tres saracinati* », sont évalués à la somme de 10 1/2 besants blancs, soit 3 1/2 besants de Chypre pour un besant sarracénat. De même, dans l'ouvrage de Francesco di Dino, imprimé à Florence au XV^e siècle, sous le titre : *Questo è il libro che tracta di mercatantie e usanze de paesi* (1), on trouve au chapitre des *Costumi di Cypri,* les lignes suivantes : *in Cypri sono due monete : bisanti bianchi e bisanti saracinati, e lo saracinato vale tre e un terzo di bianchi.* Le même auteur ajoute cette phrase, qui est une confirmation de la valeur du besant chypriote à cette époque et de son rapport avec le gros, tels que nous les avons établis plus haut : *ragionassi bisanti di Cipro cinque per un fiorino (grossi due di la sono bisante uno).*

Plus tard, à mesure que diminua la valeur du besant chypriote, son rapport avec le besant sarrasin se modifia naturellement de plus en plus.

Le ducat ou sequin de Venise, on le conçoit facilement, eut également en Chypre, un cours immense. Il finit même par devenir la principale monnaie courante du pays. On y voyait aussi le florin de Florence, mais dans des proportions infiniment moindres. A chaque ligne des documents contemporains reparaît le ducat vénitien. Tous les grands payements des XIV^e et XV^e siècles se font en ducats. Le sequin vénitien constitue les indemnités de guerre, les dots des princesses, les tributs à payer au vainqueur, etc., etc.

Le mot *talent* est parfois employé dans le sens de besant dans les chroniques et les actes contemporains. Il y a là une réminiscence du sens antique du mot *talent* signifiant toujours monnaie d'or. Ainsi, dans un acte du 12 septembre 1392, fait à Barcelone, et concernant un accord passé entre le roi Pierre II et sa mère, Éléonore d'Aragon, on lit : *XLII m. talentorum sive besants.*

### *Gros* et *demi-Gros.*

De même que l'hyperpre ou besant blanc fut une imitation de la monnaie byzantine, de même le gros, le demi-gros et le denier chypriotes furent des imitations des pièces françaises. D'après Pegolotti, il fallait un marc d'argent de Chypre pour frapper 48 gros, et le marc chypriote équivalant à $4,321\frac{1}{10}$ gr. vén., il s'en suit que le poids précis du gros des Lusignan était de $90\frac{22}{1000}$ gr. vén., soit environ 4 grammes 650, et celui du demi-gros, de $45\frac{11}{1000}$ gr. vén., soit environ 2 grammes 325.

Les premiers gros furent frappés sous le règne de Henri II. Trente-trois gros de ce prince ont donné à M. Lambros un poids variant entre 81 et $93\frac{5}{8}$ gr. vén., ce qui s'accorde fort bien avec le poids légal de $90\frac{22}{1000}$ gr. vén., soit 4 grammes 650, indiqué plus haut, pour peu qu'on tienne compte de la perte de poids par suite de l'usure. On peut répéter, pour la valeur relative du gros chypriote aux différentes époques, tout ce qui a été dit à propos du besant; ainsi, du règne de Henri II à celui de Pierre I^er, son poids ne varie pas; mais, à partir de Pierre II (2), et surtout de Jacques I^er, il diminue progressivement, jusqu'à Catherine Cornaro; sous le règne de cette princesse, il est réduit à 48 gr. vén., soit 2 grammes 480, presque la moitié du poids primitif.

Le gros conserva sa désignation jusqu'à la fin de la domination des Lusignan. Divers actes et docu-

(1) C'est probablement un abrégé de Pegolotti.

(2) De nombreux passages des chroniqueurs font allusion à l'altération de la monnaie sous le règne agité et malheureux de Pierre II. Ainsi, dans *Amadi* (f. 498), à l'année 1375, un des conseillers de la reine-mère Eléonore engage le roi à *far fare monete di rame in lo de argento, con le croce partite* (croix divisées, séparées), allusion aux croisillons séparés les uns des autres par la grande croix de Jérusalem sur le revers des gros chypriotes.

ments en font foi, en particulier un très-intéressant passage du chroniqueur Bustron, cité par M. Lambros (1). L'écrivain, parlant du roi Jacques II, après avoir raconté que ce souverain, poussé par la nécessité, fit fabriquer de la monnaie de cuivre, *cartzie* et sixains, avec les chaudrons des bains publics et les ustensiles de cuivre des maisons particulières, ajoute que, plus tard, sous le même règne, on fabriqua : γροχία (des gros) ἀργυρᾶ, καὶ κεῖνος καβαλλάρης. Ce sont là les fameux et rarissimes gros de Jacques le Bâtard, sur lesquels figure son effigie à cheval.

Le gros était, je l'ai dit, la moitié du besant. Il fallait donc quatre sous ou demi-gros pour faire un besant. En confrontant le texte français et la traduction italienne du livre du Plédéant, on voit que ces mots de la version française : « III besants et II sols » ont été rendus en italien par les mots : « *bisanti tre e mezzo,* » ce qui confirme bien ce que je viens de dire (2).

Il est parfois fait mention, dans les chroniques, des *aspres* de Chypre. Il est probable que c'était là une des désignations du *demi-gros*, dont le poids, les dimensions et la valeur correspondaient à peu près à ceux des aspres des grands maîtres de Rhodes, des aspres comnénats, turcs et autres, qui circulaient à cette époque en Orient.

On donnait parfois aux gros de Chypre le nom de *Cipresi*, *Cipresi di Cipro*.

*Carat.*

Le carat ou karat était une monnaie d'argent équivalant au vingt-quatrième de l'hyperpre ou besant blanc. C'était la vieille division de l'hyperpre byzantin maintenue. Nous savons encore, d'après Pegolotti, que chaque carat valait deux deniers; or, parmi toutes les monnaies chypriotes retrouvées jusqu'à ce jour, il n'en est aucune qu'on puisse identifier avec une pièce de cette valeur. Il s'en suit que, vraisemblablement, le carat n'a jamais dû compter dans les transactions que comme valeur nominale équivalant à un double denier, sans exister jamais à titre de monnaie effective.

Le carat (karat, *karatum*, *charatum, keratum,* plus rarement *quiratum* de l'arabe *kirat*, en grec κεράτιον, par abréviation *car.* ou *kar.*) se disait aussi *caroube, careube, karoube, karouble, kareuble, carouble, quaroble, karoble, carroble, caruble, caroubla,* etc., etc., et ces diverses désignations, le plus souvent écrites en abrégé, se rencontrent à chaque page, avec les orthographes les plus fantaisistes, dans les chroniques et les documents contemporains intéressant les deux royaumes de Chypre et de Syrie. *Karoube* ou *carouble* est, paraît-il, une corruption ou traduction des mots arabes *kharoub,* au pluriel *khararib*, qui désignent la fève du caroubier *(Ceratonia siliqua),* dont il se fait, en Orient, une grande consommation. Le poids de cette fève fut pris pour type par les Grecs comme par les Arabes; les premiers appelèrent ce poids κεράτιον, d'où vient notre mot karat ou carat; les Arabes lui donnèrent le nom de *kirat*, mais ils lui conservèrent aussi celui de *kharoub*, que les Latins leur empruntèrent également. A Tunis, dit M. V. Foucher (3), auquel j'emprunte ces détails, les petites pièces de cuivre portent encore le nom de *etnin kharouba* (deux *kharoub*). Les habitants de Tunis, dit Bonneville, appellent *karoubs* la seizième partie de la piastre de Tunis.

Le besant blanc de Chypre ayant, en France, le cours légal de huit sous, la valeur de la *karouble* était donc de quatre deniers et un tiers, monnaie de Paris, en comptant le sou *parisis* à treize deniers (4).

L'expression *per caroublas, par karobles,* qu'on retrouve dans les documents du temps, répond, dit M. de Mas Latrie, lequel s'est inspiré ici de l'opinion de Roquefort dans son *Glossaire de la langue romane,* t. Ier, p. 216, à l'expression moderne : *au prorata, en proportion* (5). M. Beugnot (6) est d'un avis

(1) Bustron, *Bibl. gr. medii ævi* de M. Sathas, t, II, p. 461.
(2) Voyez aux chapitres xv, xviii, xix, xxiv, xxxi du livre du Plédéant.
(3) V. Foucher, *Assises de Jérusalem*, 1840, t. Ier, 1re partie, p. 576.
(4) Beugnot, *Assises de la haute cour*, p. 173, n. *b*.
(5) Mas Latrie, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1re série, t. V, p. 124.
(6) Beugnot, *Assises de la haute cour*, p. 291.

différent. Il fait remarquer qu'Ibelin, dans les *Assises,* fait suivre l'expression *par karobles* des mots : *à chacun son avenant*. Or, si l'on traduisait *par karobles* par *à proportion,* il y aurait, dans la phrase d'Ibelin, un pléonasme, car ces mots et les suivants : *à chacun son avenant,* auraient le même sens. Ici, dit M. Beugnot, les mots *par karobles* signifient *par fractions*.

Les passages indiquant la valeur relative du besant et du carat et confirmant les évaluations de Pegolotti à ce sujet, sont extrêmement nombreux. Je n'en citerai qu'un, tiré des *Assises;* en comparant les deux manuscrits de Venise et de Munich, on trouve que, lorsque le premier dit, par exemple : « 9 besans et 8 karoubles », le second exprime cette valeur par « 9 besans et tiers » ; il fallait donc bien 3 fois 8, soit 24 caroubles, pour faire 1 besant.

*Il mezzo bizante valeva carati dodice*, dit un chroniqueur contemporain; un autre, Uzzano, s'exprime ainsi : « *lo carato è una moneta d'argiento e carati 24 fanno un perpero; ragiona il perpero vale in genere circa 10 soldi di Genova*.

*Denier.*

Le denier était la quarante-huitième partie du besant, la vingt-quatrième partie du gros, la douzième partie du sou ou demi-gros, la deuxième partie du carat. C'était une monnaie effective. Pegolotti dit que 36 sous (soit 432 pièces) de cette petite monnaie faisaient une livre de Chypre, et qu'ils renfermaient deux onces et demie d'argent pur. « Chaque denier, dit M. Lambros, équivalait donc à 15 $\frac{3}{1000}$ gr. vén., dont $\frac{3}{8}$ seulement d'argent pur. Nous avons dit que 48 deniers valaient un besant, dont nous avons fixé la valeur à 165 $\frac{40}{1000}$ grains d'argent pur; mais l'argent contenu dans les 48 deniers a une valeur de 150 grains, de sorte qu'il y a un déficit de 15 $\frac{40}{1000}$ grains. Or, si nous songeons que le cuivre contenu dans les deniers, a, lui aussi, quelque valeur, et que les frais de monnayage de 48 pièces étaient plus considérables que celui d'une seule, nous voyons que le rapport du denier avec le besant et le gros demeure parfaitement exact. »

Dès le début de leur fabrication, c'est-à-dire dès le règne de Guy de Lusignan, les deniers continrent donc une quantité d'argent fort peu considérable; mais sous Jacques Ier ils furent réduits encore davantage, et surtout sous Janus, qui diminua notablement leur poids. C'est pour cela que le peuple, à Chypre, les désignait sous le nom de καρτζία, καρτζά, c'est à dire χαλκία et χαλκά, *monnaies de cuivre*.

De καρτζία, les Vénitiens firent *cartzia*. Les *cartzie* furent les deniers de très-mauvais billon, ou plutôt de cuivre, de l'occupation vénitienne dans l'île de Chypre, après la chute des Lusignan (1).

Voici une ordonnance royale délivrée à Nicosie, le 4 février 1469, pour la nourriture de la « lionne du roi » (2) : *Sachés que nous avons fait croissiance de la paste de la lionece, oultre les 24 diniers que les chascun jour, autres diniers vints catre, pour avoir le jour besant hun;* ce qui fait bien quarante-huit deniers pour un besant, prix de l'entretien journalier de la lionne royale.

*Sesin, Sezain* ou *Sixain*

Le roi Janus fit frapper le premier une monnaie nouvelle, les *sezins* (*sizinia*), ainsi que nous l'apprend ce passage du chroniqueur Machæras : « Καὶ εἰς τὴν ἐχρονίαν αὐγ' πάλε ἀργέψαν εἰς μεγάλην γκάρραν ὡς τοὺς αὐς'καὶ ἐξωδίασεν (le roi Janus) πολὺν βίον καὶ πολλὰ δανεικὰ ἔβαλεν. Καὶ ἐποῖκαν χαράγιν (monnaie) ἀπὸ ς'καρτζὰ καὶ ἐλέγαν τὸ σιζίνιν, καὶ καρτζὰ μικρά. Καὶ ἔβαλεν ἕναν ἐφφίκην καὶ ἐπέρναν δύο καρτζὰ εἰς τὸ νόμισμα (besant) ἀπὸ πᾶσα πρᾶμαν νὰ πουληθῇ » (3).

Ce témoignage du chroniqueur chypriote est confirmé par l'existence de monnaies semblables à

(1) V. plus loin, au chapitre des *Monnaies frappées par les Vénitiens pour le royaume de Chypre*.
(2) Mas Latrie, *Documents*, t. II, p. 239.
(3) Sathas, *Bibl. gr. medii ævi*, t. II, p, 377.

celles dont il parle. Les sixains ou sezins du roi Janus sont fort rares et de très-mauvais billon. On n'en connaît point de Jean II, de Charlotte et de Louis de Savoie; mais ceux de Jacques II sont extrêmement abondants, et le passage de Bustron, que j'ai déjà partiellement cité plus haut (1), nous apprend que ce roi fit frapper toutes ces pièces et beaucoup de *carzie* de cuivre pur, avec le métal des chaudrons pris dans les bains publics et les ustensiles de cuivre des maisons particulières : « Καὶ ἐποῖκεν (le roi Jacques) μονέδαν χαρκῆν, καὶ ἐπῆρεν τὰ χαρκία τῶν λουτρῶν· καὶ κεῖνος ἦτον ἡ ἀφορμὴ καὶ ἐχαλάσαν τὰ λουτρά· Καὶ ἐπῆρεν τὰ χαρκωματικὰ τοὺς νοικοκυροὺς, καὶ ἐποῖκεν καρτζὰ καὶ σιζινία· καὶ πᾶσα σιζίνιν ἐπήγαινεν ς'καρτζά. »

M. de Mas Latrie donne, sur les sezins, les renseignements suivants (2) :

« *Moneta sixinorum* : c'était une monnaie de bas aloi, que le roi Janus avait fait frapper, et qu'il fut « obligé de décrier lui-même. « *Præterea, cum vir nobilis Nicolaus Delphyno, seu providus vir Jacobus Gombresia,* « *ejus factor, pro resto ducatorum V^m per dictum ser Nicolaum mutuatorum domino regi, receperit bisantios XI^m de* « *moneta sixinorum, que immediate fuit bannita de regno in grave damnum dicti ser Nicolai, ob quid ipse petit refec-* « *tionem condignam, eris propicius dicto ser Nicolao in quantum de jure sibi spectare noveris, semper cum honore nostri* « *dominii, quod ipsi reficiatur de dicto damno.* » (Venise. *Archiv. génér. Doc. du 26 août 1406.*)

« Le nom de cette monnaie est écrit très-différemment dans les chroniques; Strambaldi : « *et duro (la* « *guerra) fin l'anno 1406, et hanno speso gran richezza, et hanno messo assai imprestidi. Et fece il re moneda di 6 carci et* « *le chiamavano Nizin, et carci minuti, e ha messo un officio, et tolevano duoi carci per bizanti de ogni cosa che si vendeva.* » « Nous avons vu que dans Machæras, c'est σιζήνιν ou σιζίνιν. Dans Amadi : « *1406. Et non potendo star a le* « *spese, fece far Sisigna una moneta de rame grossa, di sei carci l'una, et fece etiam danari* (3). » « *Et per mantener la* « *guerra fece battere moneta di rame grande chiamata Lisinia* (*Sisinia* dans Bustron), *la quale valeva sei crati* (*carci*) « *l'una* (4). » Attiré par la leçon de Loredano, *Lisinia* (que les manuscrits ne confirment pas), j'avais cru « que le nom de cette monnaie était une altération du nom de Lusignan (5). La chronique de Léon « Machera ou Machæras, nouvellement découverte et publiée par M. Sathas, et la présente pièce des *Pregadi* « repoussent absolument cette conjecture. Le nom de la monnaie est tiré de sa valeur même, 6 carci, ou « 6 deniers, et signifiait un *sixain.* »

On a cru que c'étaient ces mêmes sixains qui s'appelaient parfois du nom du roi qui les fit le premier frapper, des *Janneti* (6). *Janneti* ne devrait-il pas plutôt être lu *Janueti,* mot dérivé de *Janua?* Il s'agirait alors de la monnaie de Gênes au type du portail (*janua*), monnaie si répandue dans le Levant et en Chypre même, grâce surtout à la colonie génoise de Famagouste.

On connaît, de Henri I^er, des monnaies de cuivre pur et aussi de billon, de dimensions relativement considérables et frappées à deux types différents. On ignore leur nom véritable. Elles sont d'uneextrême rareté.

« La fabrication des monnaies de Chypre jusqu'à Pierre II, dit encore M. Lambros, comparée à celle d'autres monnaies de la même époque, est médiocre. Cependant quelques monnaies de Pierre I^er peuvent passer pour belles. Depuis Jacques I^er jusqu'à Louis de Savoie, la fabrication baisse encore, surtout pour quelques-unes des monnaies de Jacques I^er et de Jean II, qui sont tout à fait barbares. Les beaux *cavallotti* d'argent ou *gros au cavalier* de Jacques II, sont d'une facture bien meilleure, mais il y a une nouvelle décadence sous le règne de Catherine Cornaro. »

Beaucoup de gros d'argent des Lusignan de Chypre, ceux des derniers rois surtout, portent des contremarques vénitiennes, généralement au nombre de cinq sur chaque pièce (7).

(1) V. p. 180.

(2) Mas Latrie, *Nouvelles preuves de l'histoire de Chypre,* 2^de livraison, 1874, *docum.* 22, p. 99, n.

(3) Ms. Venise, fol. 303, et Bustron, Ms. Londres, fol. 166.

(4) Voyez *l'Histoire de l'île de Chypre,* t. II, p. 527 et 528, n° 3, où il faut lire *Sisinia* et *Sisigna.*

(5) *Bibliothèque de l'Ecole des chartes,* I^re série, t. V, p. 427.

(6) « *Janneti etiam, nummi erant argentei, a Jano rege Cypri, cujus nomine cudebantur, ut quidam existimant.* » *Dict.* Rodriguez, *Statuta ordinis hospitalis Hierus.,* lit. XIX : *de verborum significatione.* Rome, 1556.

(7) V. plus loin, au chapitre des *Monnaies frappées par les Vénitiens pour le royaume de Chypre.*

Les armes du royaume de Chypre et des Lusignan étaient : *burelé d'argent et d'azur, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout.* Celles du royaume de Jérusalem étaient : *d'argent, à la croix de Jérusalem, qui est une croix potencée, alésée, cantonnée de quatre croisettes pareilles, le tout d'or.* Celles du royaume d'Arménie, qui figurent sur les monnaies de quelques-uns des derniers souverains de Chypre, étaient : *d'argent, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout.*

J'ai indiqué, une fois pour toutes, pages 177 et 179, le poids moyen des besants et des gros chypriotes; je n'y reviendrai donc point à propos des monnaies de chaque règne.

On connaît des monnaies d'or et de cuivre de l'empereur Isaac de Chypre, qui fut détrôné par le roi Richard d'Angleterre. Ces pièces, copiées exactement sur celles des empereurs de Byzance, rentrent dans l'étude de la numismatique byzantine. M. Lambros en a publié un certain nombre, qui étaient encore inédites, dans son dernier mémoire sur des *Monnaies inédites du royaume de Chypre au moyen âge.*

## GUY DE LUSIGNAN

Longtemps on a cru que Guy de Lusignan n'avait pas frappé monnaie en Chypre, durant sa courte domination dans cette île, et que la numismatique de ce prince était uniquement constituée par les deniers émis par lui comme roi de Jérusalem. Les circonstances si difficiles au milieu desquelles ce prince vécut durant ses deux ans de souveraineté à Chypre, donnaient quelque vraisemblance à cette opinion. Il n'en était rien cependant; car on connaît aujourd'hui un certain nombre de deniers de bas billon émis en Chypre même par Guy de Lusignan. La première de ces pièces précieuses a été publiée dans le *Numismatic Chronicle* (1), par M. Fitz-Gerald, au moment même où M. de Saulcy mettait la dernière main à sa *Numismatique des croisades*, ce qui explique comment le savant académicien n'a pu en avoir à temps connaissance.

✠ REX GVIDO. Un point secret au centre de l'O. Dans le champ, étoile à huit rais, cantonnée de besants.

℟ ✠ DE CI·PRO. Croix pattée, cantonnée de quatre besants (2).

Dans la *Revue numismatique* de 1864 (3), M. de Vogüé a donné la description d'une légère variété nouvelle.

✠ REX GVIDO. Étoile à huit rais.

℟ ✠ DE CI°PRO. Croix pattée, cantonnée de quatre besants. *Gravée,* pl. VI, 2.

Dans le même article, M. de Vogüé a encore publié, mais sans en donner le dessin, un autre denier de Guy, offrant un type différent.

✠ REX GVIDO. Croix cantonnée de deux besants et de deux croissants.

℟ ✠ DE CI·PRO. Sorte de châtel, avec une étoile au centre.

Dans le *Catalogue de vente de la collection Borrell de Smyrne*, publié à Londres en 1852 (4), figurent, sous les nos 1150 et 1151, deux de ces deniers dont voici la description sommaire. Cette description est peut-être inexacte, mais elle est antérieure à celle de l'exemplaire de M. de Vogüé.

✠ REX · GVIDO. Châtel avec une étoile au centre.

℟ ✠ DE · ChIPRO. Croix cantonnée de deux croissants et de deux besants.

✠ REX [GVI]DO. Croix cantonnée de deux croissants et de deux besants.

℟ ✠ C[IPR]I? Châtel.

(1) Vol. VIII, Londres, 1846, p. 197.

(2) La description de ce même denier reproduite plus tard par M. de Vogüé, dans la *Revue numismatique* de 1865, p. 278, ne s'accorde pas avec la description originale de M. Fitz-Gerald.

(3) *R. n.*, 1864, p. 279, pl. XIII, 4.

(4) P. 108.

En 1873, M. Lambros, dans son mémoire sur des *Monnaies inédites du royaume de Chypre au moyen âge,* a publié plusieurs variétés nouvelles de ce type au châtel.

+ REX°GVIDO. Croix cantonnée de croissants aux premier et quatrième, et de besants aux second et troisième cantons.

℟ + DE CI · PRO. Châtel, avec une étoile au centre.

+ REX GVIDO. Châtel, avec une étoile au centre.

℟ + DE CI°PRO. Croix cantonnée, aux premier et quatrième cantons, d'un croissant, aux second et troisième, d'un besant.

REX GVIDO. Châtel, avec une étoile au centre.

℟ + DE CI°PRO. Croix cantonnée, aux premier et quatrième cantons, d'un globule ou besant, aux second et troisième, d'un croissant (1).

+ REX GVIDO. Châtel, avec une étoile au centre.

℟ DE CI°PRO +. Croix cantonnée, aux premier et quatrième cantons, d'un besant, aux second et troisième, d'un croissant.

Je possède la plupart de ces variétés, et en outre la suivante qui est inédite :

+ REX GVIDO. Châtel, avec une étoile au centre.

℟ + DE CIPRO. Croix cantonnée de quatre besants. *Gravée,* pl. VI, 1.

Il existe encore, de ce même type de deniers au châtel, du roi Guy, plusieurs variétés presque insignifiantes. Le poids des deniers de Guy de Lusignan est en moyenne de 0 gr. 70. Je répète qu'ils sont toujours de bas billon, parfois même de cuivre presque pur.

## AMAURY II DE LUSIGNAN

On ne connaît encore aucune monnaie d'Amaury II, ni comme seigneur, ni comme roi de Chypre; MM. de Saulcy et de Rozière avaient cru pouvoir lui attribuer une petite monnaie d'argent en fort mauvais état de conservation (2). M. Lambros a démontré qu'il ne s'agissait ici, ni d'une monnaie d'Amaury II, ni même d'une monnaie du roi Guy, comme l'a cru un moment M. de Mas Latrie, mais bien d'une petite monnaie génoise, dont il a fait graver un exemplaire bien conservé, dans son dernier travail sur des *Monnaies inédites du royaume de Chypre au moyen âge* (3).

Je rappelle ici que les deniers de billon attribués à Amaury II, comme roi de Jérusalem, doivent être rapportés à Amaury Ier. On ne connaît donc encore aucune monnaie absolument certaine du frère de Guy de Lusignan, premier roi véritable de Chypre, ni comme souverain de cette île, ni comme souverain de Terre-Sainte.

## HUGUES Ier

*Besants blancs scyphates.* — Hugues Ier est le premier roi de Chypre dont on possède des pièces d'or ou besants blancs. Ces monnaies scyphates sont, je l'ai dit, imitées des hyperpres byzantins des Comnène et des pièces d'Isaac l'Ange, mais elles sont faites d'un alliage dans lequel l'or entre pour une quantité à peine appréciable. Elles sont d'une extrême rareté.

HVGO REX CY · PRI, dans un double grènetis extérieur. Le roi debout, en grand costume de souverain byzantin, enrichi de pierres précieuses, la tête couverte d'une couronne à trois perles et à trois

(1) Ce denier avait déjà été publié par M. Kunz, dans son *Secundo catalogo di oggetti di numismatica vendibili presso Carlo Kunz,* Venise, 1855, p. 48, pl. II, 17.

(2) Saulcy, *Numismatique des croisades*, p. 99, pl. X, 1.

(3) P. 16.

fleurons simples, tenant de la gauche un globe crucigère, s'appuyant de la droite sur un long sceptre surmonté d'une croix; le tout enveloppé d'un double grènetis.

℟ IC — XC, dans un double grènetis. Le Christ assis sur un trône richement orné, la tête environnée du nimbe crucigère, bénissant de la main droite, et tenant les Évangiles de la gauche. Saulcy, pl. X, 2. *Cabinet ducal de Gotha.*

Variété avec HVGO · REX · CYPRI. *Catalogue Borrell.* Londres, 1852, n° 1152.

HVGO REX CVPRI. Le roi debout, en empereur byzantin. Le dessin de l'effigie royale diffère du précédent; la couronne est de forme plus archaïque.

℟ Même type, mais de coin différent. Köhne, *Mémoires de la Soc. d'archéol. de Saint-Pétersbourg,* 1851, t. V, pl. XIII, n° 9. *Catalogue Reichel.*

Variété du précédent, avec la croix du globe crucigère à double traverse horizontale. Vogüé, *R. n.,* 1864, p. 280, pl. XIII, 5, et *Cabinet des médailles.*

HVGO · · · · CYPRI. Le roi, etc..... Coin différent. La croix n'a qu'une seule traverse.

℟ Même type, de coin différent. Vogüé. *R. n.,* 1864, p. 280, pl. XIII, 6.

HVGO · REX · CY · PRI · Le roi debout, etc. La couronne est de forme différente. La hampe du sceptre crucigère est marquée d'un croissant, marque probable du maître de la monnaie.

℟ Même type, de coin différent. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au moyen âge,* p. 21, n° 12.

Variété du précédent, sans point après CY · PRI. *Ma collection. Gravée,* pl. VI, 3.

Je ne reviendrai pas ici sur la savante discussion par laquelle M. de Saulcy a prouvé, dans sa *Numismatique des croisades,* p. 100, que ces besants appartiennent bien à Hugues Ier. Tout le monde aujourd'hui est à peu près d'accord sur ce point. Je rappellerai seulement que ces monnaies, ne portant que le seul titre de *roi de Chypre, rex Cypri,* sont nécessairement antérieures à l'année 1269, époque à laquelle Hugues III acquit la double couronne de Chypre et de Jérusalem, et qu'en conséquence, elles ne peuvent appartenir, ni au règne de Hugues IV, qui fut revêtu de ce double titre dès son avénement, ni aux quinze années pendant lesquelles Hugues III régna encore à partir de 1269. Or, Hugues II n'ayant très-probablement jamais frappé monnaie, ainsi que nous le verrons plus loin, ces besants ne peuvent donc avoir été frappés que par Hugues Ier, ou pendant les deux premières années du règne de Hugues III, qui devint roi en 1267. On conviendra, comme le dit M. de Saulcy, que la nécessité où l'on serait, dans ce dernier cas, de limiter à un si court espace de temps l'émission de la monnaie qui nous occupe, établit déjà une grande probabilité en faveur de l'attribution à Hugues Ier. En outre de ces considérations capitales, il en existe d'autres tout aussi concluantes, particulièrement le caractère si archaïque des légendes, du costume du prince et de la couronne qu'il porte sur la tête.

*Deniers.* — M. de Vogüé a, le premier, fait connaître les deniers de billon de Hugues Ier avec la légende *Hugo rex Cypri.* Ils doivent tous avoir été frappés entre 1210, date de la majorité de Hugues Ier, et le mois de février 1218, date de sa mort. Ils pèsent, en moyenne, 0 gr. 60.

+ · HVGO REX · Croix cantonnée de croissants aux premier et quatrième cantons, d'un fer de lance au second, d'une étoile au troisième; le tout dans un grènetis.

℟ + : CYPRI. Châtel dans un grènetis. Vogüé, *R. n.,* 1864, p. 281, pl. XIII, 7.

+ · HVGO REX · Même croix, seulement le fer de lance est au troisième canton et l'étoile au second.

℟ + · · CYPRI: Châtel. *Ma collection.* Inédit.

+ · HVGO · REX · Croix cantonnée de deux croissants et de deux annelets.

℟ + CY · PRI · Châtel. Vogüé, *R. n.,* 1864, p. 281, pl. XIII, 8.

· HVGO · REX. Croix cantonnée de deux croissants, opposés chacun à un petit besant, et de deux besants.

℟ + · CYPRI ·. Un point secret entre les deux branches de l'Y. Châtel. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au moyen âge,* p. 22, n° 13.

+ ·REX· HVGO· Même type que le précédent. Même revers. *Ma collection.* Inédit. *Gravée,* pl. VI, 4.

+ ·hVGO· REX· Croix cantonnée de deux croissants et de deux étoiles.

℟ + :CYPRI. Châtel. *Ma collection.* Inédit.

+ VGONI RE. Croix cantonnée de deux croissants, opposés chacun à un petit besant, et de deux besants.

℟ + ·DE CIPRO· Châtel. Lambros. *Monnaies inéd. du r. de Chypre au moyen âge,* p. 22, n° 14.

+ VGONIS REX. Même croix.

℟ + DE CIPRO· Châtel. *Ma collection.* Inédit. *Gravée,* pl. VI, 5.

## HENRI Ier

Les besants blancs et autres monnaies qui portent le simple titre de *Henricus rex Cypri* appartiennent incontestablement à Henri Ier, lequel, jusqu'en 1246, fut seulement roi de Chypre. Ce fut à cette époque, on le sait, qu'il joignit à sa première couronne celle de Jérusalem. Henri II fut, tout au contraire, pendant la durée totale de son règne, à la fois roi de Chypre et de Jérusalem. Du reste, les besants scyphates qui portent cette simple légende : *Henricus rex Cypri*, présentent déjà, par eux-mêmes, un caractère archaïque incontestable, et ont une ressemblance frappante avec ceux de Hugues Ier, tandis que ceux de Henri II ont, au contraire, une apparence et un style tout différents, beaucoup plus modernes.

*Besants blancs scyphates.* — hENRICVS REX CYPRI. Le roi, en grand costume byzantin, revêtu d'une dalmatique ornée de perles, retombant sur le bras gauche, la tête couverte d'une couronne à cinq perles et trois fleurons simples, s'appuyant de la droite sur un sceptre surmonté d'une croix, tenant de la gauche un globe crucigère; le tout environné d'un double grènetis.

℟ IC — XC. Le Christ assis sur un trône, bénissant; le tout dans un double grènetis. Saulcy, pl. X, 3. Vogüé, *R. n.,* 1864, p. 282.

L'exemplaire de M. de Saulcy, emprunté au *Catalogue Magnoncourt,* était fort mal conservé. Il se peut que celui de M. de Vogüé en soit une variété, car les E sont arrondis, tandis que le seul E visible sur le dessin de M. de Saulcy est carré.

hENRICVS REX CYPRI. Même type. La croix qui surmonte le globe est à double traverse horizontale. Annelet entre le genou gauche du roi et le pli de la dalmatique. Même revers. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au moyen âge,* p. 22, n° 15. *Gravée,* pl. VI, 6.

Les besants suivants, frappés par le même roi, portent *Henrici,* au lieu d'*Henricus.*

hENRICI REX CYPRI. Le roi debout, en grand costume byzantin. La croix du globe crucigère porte une double traverse horizontale. Dans le champ, trois points ou besants près de la hampe de la croix. Le tout dans un grènetis.

℟ IC — XC. Le Christ assis, bénissant. Le tout dans un grènetis. Vogüé, *R. n.,* 1864, p. 282, pl. XIII, 9.

hENRICI : REX CVPRI. Le roi debout, etc. La hampe du sceptre crucigère porte inférieurement une traverse horizontale, simulant une seconde croix. Dans le champ, à droite, un croissant.

℟ IC — XC. Le Christ assis, bénissant. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au moyen âge,* p. 22, n° 16.

hENRICI REX CIPRI. Le roi debout, etc. Le globe crucigère est un peu effacé. Entre la robe du prince et la hampe du sceptre crucigère, trois points ou besants disposés un et deux. Le tout dans un double grènetis.

℟ IC — XC. Le Christ assis, bénissant. Le tout dans un double grènetis. *Ma collection.* Inédit. *Gravée,* pl. VI, 7.

Une variété décrite dans le *Catalogue de la collection Borrell* (1), sous le n° 1154, porte la légende HENRIC · REX · CYPRI.

*Pièces de cuivre et de billon, dont le nom et la valeur nous sont inconnus.* — M. Lambros a, le premier, fait connaître les belles monnaies de cuivre suivantes du roi Henri Ier. Elles sont d'une extrême rareté.

+ HENRICVS. Tête couronnée du roi de face, dans un grènetis.

℟ + REX : CYPRI. Croix pattée, cantonnée de besants, dans un grènetis. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au moyen âge*, p. 22, n° 17, et *Cabinet royal de Turin. Gravée* pl. VI, 8.

+ HENRICVS : Même tête du roi, couronnée de face, dans un grènetis.

℟ + REX CYPRI. Croix pattée, dans un grènetis. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au moyen âge*, p. 23, n° 18. *Gravée*, pl. VI, 9.

Coin différent de cette dernière variété. Pièce de module plus considérable. *Cabinet royal de Turin.*

Les types de ces belles pièces de cuivre ont une ressemblance frappante avec ceux du denier presque contemporain frappé par Jean de Brienne, à Damiette, et aussi de certaines monnaies de cuivre du roi Héthoum II d'Arménie. Henri Ier paraît être le seul roi de Chypre qui ait frappé de ces curieuses monnaies de cuivre.

Voici maintenant de grandes et rarissimes pièces de billon du même prince, pièces d'un titre si bas, qu'elles paraissent être de cuivre. Elles sont frappées au type de la porte royale de Nicosie.

+ HENRICVS ⁘. Croix pattée.

℟ Grande porte de ville, surmontée de trois tours crénelées, celle du milieu plus élevée que les autres. Sur le fronton, on lit REX en grandes lettres. Saulcy, pl. X, 5. *Gravée*, pl. VI, 10.

La collection de médailles du *Séminaire écossais de Vienne* possède un exemplaire de cette monnaie, de cuivre pur. De plus, la dernière lettre du mot REX est faite comme un Z (2).

La porte gravée sur le revers de cette pièce a de grandes analogies avec la porte de Nicosie, figurée sur un sceau du roi Hugues Ier.

HENRICVS +. Croix pattée.

℟ Haute porte de ville, crénelée, sans tourelles; sur le fronton, le mot REX. Bas billon ou cuivre. Module inférieur à celui de la pièce précédente. Saulcy, pl. X, 7.

+ HENRICVS. Croix pattée.

℟ Haute porte de ville, surmontée de trois tours crénelées, d'un dessin quelque peu différent; sur le fronton, le mot REX. Même module que la pièce précédente. Saulcy, pl. X, 6. *Gravée*, pl. VI, 11.

Henri Ier paraît être également le seul roi de Chypre qui ait fait frapper des monnaies de ce genre. Seraient-ce peut-être des doubles deniers ou carats?

*Deniers de billon au type du portail génois.* — + HENRICVS : Croix pattée, cantonnée de besants.

℟ + REX CYPRI : Portail génois. Saulcy, pl. X, 4.

+ HENRICVS. Croix pattée, cantonnée d'annelets.

℟ + ◦R◦EX⁘CYPRI◦ Portail génois. *Ma collection.* Inédit. *Gravée*, pl. VI, 12.

+ HENRICVS : Croix pattée.

℟ + REX CYPRI : Portail génois. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au moyen âge*, p. 23, n° 19.

Sur une variété à la croix du revers sans besants dans les cantons, l'Y de CYPRI est dirigé en arrière, comme sur le denier suivant, et non en avant comme sur les précédents.

+ HENRICVS : Croix cantonnée de besants aux premier et quatrième cantons seulement.

℟ + REX CYPRI : Portail génois. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au moyen âge*, p. 23, n° 20.

(1) Londres, 1852.

(2) P. Norbert Dechant, *Kreuzfahrer-Münzen*, etc., Vienne 1868, p. 16, vignette.

Nombreuses autres variétés avec différences insignifiantes. Les deniers du roi Henri Ier pèsent, en moyenne, 0 gr. 60.

L'usage existait, en Chypre, comme dans les autres royaumes chrétiens d'outre-mer, pendant la minorité des princes, de battre monnaie au nom des régents, et, bien qu'on n'ait point encore retrouvé de pièces chypriotes au nom de la reine Alix et des deux Ibelin, il est probable, comme le dit M. de Vogüé, qu'on finira aussi par en découvrir.

Une autre conséquence du même fait est que toutes les monnaies du roi Henri Ier décrites jusqu'ici, ont très-probablement été frappées pendant la période comprise entre les années 1232, date de sa majorité, et 1246, lorsqu'il joignit à son premier titre celui de roi de Jérusalem.

## HUGUES II

Hugues II mourut à quatorze ans; de plus, ce prince n'avait jamais été couronné, puisque Sanudo dit expressément qu'il mourut avec la qualité d'héritier du royaume. On ne retrouvera donc vraisemblablement jamais de monnaies frappées à son nom. Il est plus que probable, par contre, que la régente Plaisance et son successeur, le régent Hugues d'Antioche, ont fait monnayer à leur nom pendant la durée de leurs pouvoirs, bien qu'on n'ait encore retrouvé aucune pièce qui puisse leur être attribuée.

## HUGUES III

On ne connaît également aucune monnaie qui puisse être attribuée avec quelque certitude à Hugues d'Antioche, devenu roi sous le nom de Hugues III. Les besants blancs scyphates qui lui ont été attribués par M. de Saulcy (1) semblent appartenir plutôt à Henri II (2).

## JEAN Ier

M. de Vogüé a plublié, dans la *Revue numismatique* de 1864 (3), la seule monnaie connue de ce prince, qui n'a régné qu'un an. C'est un besant blanc scyphate, frappé sur le type de ceux de Hugues Ier et de Henri Ier.

IOh' REX IR — LMECYPR. *Johannes rex Jerusalem et Chypri.* Le roi, en grand costume byzantin, debout de face, tenant, de la droite, un sceptre, dont on n'aperçoit que la croix, et, de la gauche, le globe crucigère. La couronne est à trois fleurons fleurdelisés. Dans le champ, une étoile.

℟ IC — XC. Le Christ assis de face, bénissant. *Gravée,* pl. VI, 13.

M. de Vogüé observe que les types de cette précieuse monnaie, bien que byzantins, comme ceux des besants blancs précédents, sont déjà plus latinisés; la couronne du roi est française, l'ajustement de son manteau moins archaïque, les traits plus réguliers.

Ce besant ne peut appartenir qu'à Jean Ier. Lorsque Jean II monta sur le trône de Chypre, il y avait longtemps que les ateliers des Lusignan ne frappaient plus de ces monnaies scyphates d'or pâle, à types archaïco-byzantins.

(1) SAULCY, *Numismatique des croisades*, p. 103.
(2) V. à la page suivante.
(3) *R. n.*, 1864, p. 283, pl. XIII, 10.

## HENRI II

*1° Monnaies frappées par Henri II avant l'usurpation d'Amaury, prince de Tyr.*

*Besants blancs scyphates.* — h·REI : D . . . _ EM ED hIP. Le roi debout, en grand costume royal, tenant de la main droite le sceptre, et de la gauche le globe crucigère. La couronne est à trois fleurons fleurdelisés. A gauche, dans le champ, une rosette. Le tout dans un grènetis.

℟ IC — XC. Le Christ assis de face, bénissant. Le tout dans un double grènetis.

M. de Saulcy, qui a décrit cette monnaie (1), dit que le Christ, au lieu de bénir de la main droite, tient sur ses genoux le globe crucigère, et la gravure le représente ainsi; je crois qu'il y a eu erreur, provenant du mauvais état de conservation de la pièce. Le type du Christ bénissant d'une main, tenant de l'autre les Évangiles, est invariable sur tous les besants blancs de Chypre.

h·REI : D'IH _ R _ L'M·E . . hIP. Même type; même rosette; l'R est isolé entre les deux pieds du prince. La couronne est d'un dessin différent; elle est ornée sur le devant de quatre grosses perles ou pierres précieuses; une grosse perle brille tout au sommet. Même revers. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au moyen âge,* n° 21. Le même besant probablement que celui qui est figuré sur la pl. X, fig. 9, de l'ouvrage de M. de Saulcy. *Ma collection.*

h'REI D'IR _ LM ED hIP. Mêmes types. Une croisette dans le champ à gauche. La tête du roi est d'un dessin *beaucoup moins archaïque;* des boucles abondantes retombent sur les tempes. Même couronne que sur le précédent, mais d'un dessin beaucoup moins maigre et moins raide. Même revers, d'un dessin également plus moderne. *Ma collection.* Inédit. *Gravée,* pl. VI, 14.

Variété avec h'REI _ D'IhR _ ED'hIP. Vogüé, *R. n.*, 1864, p. 284, pl. XIV, 1.

Variété du précédent avec une couronne à trois fleurons comme sur le premier besant décrit. Vogüé, *Ibid.*, p. 284, pl. XIV, 2.

Plusieurs autres coins différents avec variations insignifiantes, et toujours avec la croisette dans le champ.

On a longuement discuté sur l'attribution de ces besants blancs, où le nom du roi n'est indiqué que par une simple initiale. Ils ne peuvent avoir été frappés ni par Hugues Ier, ni par Henri Ier, ni par Hugues II, puisque ces princes n'étaient que rois de Chypre et point de Jérusalem. Mais on pouvait hésiter entre Hugues III, Henri II et Hugues IV. M. de Saulcy opinait pour Hugues III. Depuis la découverte du besant blanc de Jean Ier à légende latine, je crois, avec M. de Vogüé, qu'il faut plutôt attribuer ces besants à légende française aux successeurs de ce dernier prince, à Henri II ou à Hugues IV, dont les gros et demi-gros d'argent ont également des légendes en français. « La langue des monnaies chypriotes, dit à ce propos le comte de Vogüé, paraît avoir suivi une loi déterminée; latine au début, puis française, elle redevient latine sous les derniers Lusignan. La pièce de Jean Ier étant latine, il est probable que celles de Hugues III devaient être dans le même cas. En outre, il existe une ressemblance frappante entre la tête du royal personnage sur nos besants blancs, et celles des rois Henri II et Hugues IV sur leurs pièces d'argent : l'ajustement des cheveux fortement bouclés sur les tempes, la forme de la couronne, surtout de celle à fleurons, sont les mêmes. Les couronnes des rois antérieurs à Jean Ier sont très-différentes, d'un dessin beaucoup plus maigre, plus allongé, plus archaïque, et les planches en font foi. La difficulté véritable commence lorsqu'il faut choisir entre Henri II et Hugues IV, dont les monnaies d'argent sont, on le sait, identiques, au nom près, et dont les espèces d'or ont, par conséquent, fort bien pu être semblables entre elles. » Ici encore, je suis de l'avis de M. de Vogüé, et je crois avec lui que les besants scyphates à l'initiale H appartiennent aux deux règnes, et que, pour les classer, il faut avoir recours aux

(1) Saulcy, *Numismatique des croisades*, p. 103, pl. X, 8.

petits détails, le titre d'espèces d'aussi mauvais aloi ne pouvant servir d'indication. Les marques monétaires peuvent donc servir de guide. La croix pattée et la rosace se retrouvant sur les seuls gros et demi-gros de Henri II, c'est une raison assez plausible pour attribuer au même prince tous ces besants blancs marqués des mêmes signes monétaires. Par contre, ceux qu'on retrouverait sans ces marques, ou pourvus de marques différentes, appartiendraient plutôt à Hugues IV.

Henri II et peut-être Hugues IV, paraissent être les derniers rois de Chypre qui aient fait frapper des besants scyphates d'or pâle à types byzantins; et c'est une chose à noter que ce soit précisément Henri II qui ait fait frapper les plus anciens gros et demi-gros de Chypre connus.

*Gros.* — HENRI· — ·REI:DE, dans un grènetis. Le roi portant la couronne à triple fleuron, assis de face sur un trône richement orné, mais de forme différente et de dimensions plus grandes que celui des autres gros de Henri II.

℟ + IERVSALM E D'ChIPR; entre deux grènetis. Le lion de Chypre. Dans le champ, derrière la queue du lion, trois points, et souvent un besant devant la queue. La couronne du lion n'est souvent indiquée que par trois points. *Gravée,* pl. VI, 15.

Plusieurs variétés insignifiantes dépendant soit du nombre et de la place des points dans les légendes, soit de l'orthographe de ces légendes. Parfois il y a REI:D' au lieu de REI:DE.

*Demi-gros.* — + hENRI — REI DE. Même type que le gros.

℟ + IERVSAL'M ED'ChIPR'. Même lion. Mêmes points et besant dans le champ. *Cabinet royal de Turin. Collection Lambros. Ma collection. Gravée,* pl. VI, 16.

Variété avec hENRI· ·REI:DE, et au ℟ IERVSAL'M . ED'ChIPR. *Cabinet des médailles du British Museum.*

Ces gros et demi-gros au type du lion sont d'un travail remarquable et infiniment plus rares que ceux au type de la croix de Jérusalem, qui furent frappés en quantité par Henri II, très-probablement, ainsi que nous le verrons plus tard, pendant la seconde partie de son règne, après la mort de l'usurpateur Amaury. Le demi-gros surtout est presque introuvable.

2° *Monnaies frappées par Amaury, prince de Tyr, frère du roi, usurpateur de la couronne.*

Durant l'usurpation d'Amaury, la monnaie fut frappée à un type tout différent. On lit sur ces pièces précieuses le nom de l'usurpateur suivi du titre de *gubernator,* qu'il porta de 1304 à 1310. On connaît de lui des gros et des demi-gros de deux catégories distinctes, mais tous d'une rareté extraordinaire. Il en existe tout au plus une dizaine d'exemplaires dans les divers cabinets d'Europe.

Un premier type fort curieux, dont l'émission dut avoir lieu tout au début de l'usurpation d'Amaury, porte encore le nom du roi Henri à côté de celui de son indigne frère. On ne connaît que le gros de cette catégorie, et pas encore sa division ou demi-gros.

+ HENRIC' IRH'M E CIPRI REX. Croix de Jérusalem.

℟ + AMALRIC' GVB'NATOR CIPRI. Le lion de Chypre. Saulcy, *Numismatique des croisades,* pl. XI, 1. *Catalogue de la collection Borrell,* Londres, 1852, n^os 1161 et 1162. Lambros, *R. n.,* 1866, pl. IV, 1, et *Monnaies inéd. du r. de Chypre au moyen âge,* n° 25. *Gravée,* pl. VI, 17.

Je possède deux forts beaux exemplaires de cette pièce extraordinaire. Sur l'un d'entre eux, il existe deux points entre les deux derniers mots de la légende du revers. M. Lambros en possède également trois exemplaires, mais non point, comme il le dit à la page 22 de son mémoire sur des *Monnaies inéd. du r. de Chypre au moyen âge,* celui même qui a servi à la description de M. de Saulcy, et qui se trouvait dans la *Collection Borrell.* M. Borrell possédait deux exemplaires, dont l'un a été acquis, à la vente de sa collection, par M. Rollin (1), l'autre racheté par le frère de M. Borrell en personne.

(1) Cet exemplaire, qui est celui qui a servi à la description de MM. de Rozière et de Saulcy, et qui est actuellement au *Cabinet des médailles,* porte bien les légendes suivantes, un peu différentes de celles des autres gros connus de ce type : AMAL . . . . . GVBNATO . R CIPRI, et au droit HENRI . . . IRLM E . CIPRI . R. (Voyez le *Catalogue de la collection Borrell,* Londres, 1852, n° 1161.)

Ces gros, je l'ai dit, ont dû être frappés tout au début de la souveraineté irrégulière d'Amaury, lorsque, n'osant encore faire disparaître de la monnaie le nom du roi son frère, il y plaçait déjà le sien avec le simple titre de *gouverneur (régent)* de Chypre. Quand il fut entièrement maître du pouvoir, il jeta là tout scrupule et fit frapper d'autres gros également rares, sur lesquels le nom de son frère ne paraît plus, et où il figure seul avec les titres de *prince de Tyr,* de *gouverneur,* de *recteur* ou *régent,* et de *fils du dernier roi, regis filius* (prince royal, prince héritier). Ces dernières monnaies s'éloignent entièrement du type et du système chypriotes ordinaires, et sont imitées du gros tournois français. En voici la description :

✠ AMALRIC' TIRENSIS· DOMINVS· et plus intérieurement, seconde légende concentrique, CIPI *(sic)* GVBNATO E RETOR :, *Gubernator et Rector Cipri.* Le lion de Chypre.

℟ ✠ IRL'M : ET · CIPRI · REGIS · FILIVS : Écu parti de Jérusalem et de Chypre ou Lusignan. De chaque côté et au-dessus de l'écu des rameaux de feuillage. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au moyen âge,* n° 26. M. Lambros rectifie la description légèrement fautive de cette monnaie, faite de mémoire par M. de Vogüé, dans la *R. n.* de 1864, p 286.

Variété avec ✠ AMALRIC· TIRENSIS·DOMINIS et CIPI GVBNATO·E RETO·, et au ℟ IERLM· ET· CIPRI· REGIS· FILIVS. *Catalogue de la collection Borrell.* Londres, 1852, n° 1162.

Variété avec ✠ AMALRIC' TIRENSIS DOMINVS et CIPRI GVBNATO' E'RETOR, et au ℟ IRL'M: ET: CIPRI REGIS: FILIVS. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au moyen âge,* n° 27. *Gravée,* pl. VI, 19.

Variété ne différant que par la disposition de l'ornement en forme de rameau de feuillage, qui est à la gauche de l'écu. Lambros, *Ibid.,* n° 28.

J'ai acquis tout dernièrement une variété très-curieuse et encore inédite de ce précieux gros d'Amaury. La légende du revers est entièrement renversée. L'ouvrier, après avoir disposé la série des poinçons correspondant à chaque lettre, a, par erreur, commencé par le dernier de ces poinçons, et ainsi de suite, de manière à produire ce curieux renversement de la légende. J'ai fait graver cette monnaie sur la dernière planche, parmi les pièces supplémentaires; elle m'est arrivée de Chypre, lorsque la pl. VI était terminée.

*Demi-gros.* — ✠ AMALRIC' TIRE·SI' DOMINI, et plus intérieurement CIPRI GVBNAT E RET, entre deux grènetis. Le lion de Chypre. Derrière la queue, trois points. Devant la queue, un gros besant.

℟ ✠ IRLM E' CIPRI REGI' FILIS. Même écu que sur le gros, mais sans les rameaux de feuillage de chaque côté.

Le seul exemplaire connu est au *Cabinet royal de Turin. Gravée,* pl. VI, 18.

Ces gros et demi-gros offrent un grand intérêt. L'usurpateur n'osant prendre le titre royal qui lui est cependant donné par le pape dans une bulle du 13 décembre 1306 (1), et désirant néanmoins se revêtir d'une sorte de légitimité, rappelle sa qualité de fils du roi, c'est-à-dire de fils de Hugues III. En même temps, il prend les armes royales que son père avait adoptées, bien que descendant indirect des Lusignan. Le titre complet, tel qu'il se trouve en tête des chartes d'Amaury, est ainsi conçu : *Amalricus olim Regis Iherusalem et Cipri filius, Tyrensis dominus, ac regni Cipri gubernator et rector* (2).

Amaury a dû évidemment emprunter le type qui figure au droit de toutes ses monnaies, c'est-à-dire le lion de Chypre, aux gros de Henri II décrits précédemment. Comme ce type ne reparaît plus sur les gros chypriotes, M. Lambros a eu parfaitement raison d'en conclure qu'il fallait attribuer les gros au lion signés *Henricus* à la première période du règne de Henri II, celle qui précéda l'usurpation d'Amaury, puisque les premiers gros de ce dernier, frappés avant 1306, en sont une imitation très-voisine.

3° *Monnaies frappées par Henri II, pendant la seconde période de son règne, après sa restauration à la mort d'Amaury.*

*Gros.* — Le type nouveau que nous allons voir paraître sur les gros et demi-gros de la seconde

(1) *Cartulaire de Sainte-Sophie,* n° 8.
(2) Mas Latrie, *Documents,* t. II, p. 679-680.

partie du règne de Henri II, demeura, presque jusqu'à la fin de la domination des Lusignan en Chypre, le type monétaire immuable et uniforme de ces princes. Henri II avait adopté, au commencement de son règne, le type du lion rampant qui fut copié par son frère Amaury; mais, lorsqu'à la mort de ce dernier, il eut été restauré sur le trône de Chypre, il abandonna vraisemblablement ce premier type pour celui de la croix de Jérusalem, qui fut copié par tous ses successeurs. Le type du droit : l'effigie royale assise de face sur le trône, type fort différent, au point de vue de la disposition et en particulier du dessin du trône, de celui qu'on voit sur les premiers gros de Henri II, est une imitation évidente des *gigliati* napolitains des princes angevins Charles II et Robert, *gigliati* qui furent, on le sait, si en faveur dans tout le Levant et qui y furent copiés un peu partout.

hENRI REI · DE, dans un grènetis. Le roi, revêtu de la robe et du manteau royal, assis sur un trône supporté par deux lions, trône très-différent de celui des premiers gros de Henri II. Le roi tient, de la droite, le sceptre, et de la gauche, le globe crucigère. La couronne est à trois fleurons fleurdelisés.

℟ + IERVSAL'M ED ChIPR', entre deux grènetis. La croix de Jérusalem.

Il existe de ce gros de Henri II, aujourd'hui l'une des moins rares parmi les monnaies latines d'Orient, de très-nombreux coins avec de grandes différences de dessin dans la figure du roi, ses traits, le tracé du manteau, etc., etc. Il y a surtout deux types fort distincts de l'effigie royale : l'un, le plus ordinaire, d'un style lourd et ample, l'autre où le personnage assis est beaucoup plus raide, plus allongé, d'un dessin plutôt étriqué. — Voici les variétés principales, tant au point de vue de la légende, qu'à celui des différents monétaires :

Variété avec un besant dans le champ du droit, près de la main gauche du prince.

— une croisette dans le champ du droit, à la droite du roi, et parfois alors deux points après hENRI: , ou bien encore ChIPRE au revers.

Variété avec une rosette dans le champ du droit, à la gauche du roi.

— REI DE, REI DE: , ou REI DE:

— REI DE: , et au ℟ ChIPRE: . Ce coin est de fabrique fort barbare.

— trois annelets au lieu de trois points après REI DE.

— les trois annelets après REI DE placés, un, deux, ∘°∘. et au ℟ DE ChIPR'.

Variété comme la précédente, mais avec D ChIPR au revers.

Variété avec la lettre F dans le champ, à la droite du roi, et parfois alors avec deux points après REI DE.

— la même lettre F, avec REI DE: , et au ℟ DE ChIP.

— la légende :hENRI: — :REI: DE: ; une fleur de lis à la gauche du roi, deux à sa droite; au ℟ D'E hIPR.

Variété avec une étoile dans le champ du droit, à la droite du roi. *Gravée,* pl. VI, 20.

Variété au type du personnage assis, raide et allongé, avec REI:DE: : , et au ℟ IERVSALEM E DE ChIPR'. *Gravée,* pl. VI, 21.

Variété au même type du personnage assis, avec REI : DE :, et au ℟ E DE ChIPRE.

Variété avec hENRI REI : DE:

— hENRI : REI : DE :

— hENRI REI : DE, et au ℟ IERVSALM E DE ChIPR.

Il existe encore de nombreux coins différents, ne se distinguant que par d'insignifiantes modifications dans l'orthographe des légendes, le nombre et la disposition des points, etc., etc.

*Demi-gros.* — Les demi-gros de Henri II sont beaucoup plus rares que les gros; ils présentent les mêmes variétés de coins, correspondant aux diverses émissions.

hENRI REI DE, dans un grènetis. Le roi assis sur un trône, supporté par deux lions, etc.

℟ + IERVSAL'M ED'ChIPR, entre deux grènetis. Même croix de Jérusalem. *Gravée,* pl. VI, 22.

Mêmes variétés que pour le gros, suivant le *nombre* et la *position* des points dans la légende, suivant

*l'orthographe* des mots de cette légende, suivant les *signes* ou *différents monétaires : étoile, croisette, rosette, lettre* F, placés dans le champ du droit.

*Deniers de billon.* — Le châtel et le portail génois des deniers de Guy de Lusignan, de Hugues Ier et de Henri Ier font place, sur ceux de Henri II, au lion de Chypre, qui devient le type des deniers de tous ses successeurs; ce type fut même adopté, dans la suite, par les conquérants vénitiens, pour leurs petites monnaies de billon, *cartzie,* frappées dans l'île de Chypre. Ces deniers pèsent, en moyenne, 0gr. 60.

+ hENRI ·REI : DE. Croix potencée, cantonnée d'un besant aux 1er, 3e et 4e cantons.

℟ + IRL'M· ED CPR. Le lion de Chypre.

+ hENRI : REI : DE: . Croix potencée.

℟ + IRL'M ED'ChIPR'. Le lion de Chypre. *Gravée,* pl. VI, 23.

+ hENRI : REI · DE. Croix potencée, cantonnée de quatre besants.

℟ + IRL'M ED' ChIPR'. Le lion de Chypre. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au moyen âge,* n° 36.

Variété avec hENRI REI DE, et au ℟ IRLM ED ChIPR'. *Ma collection.*

Plusieurs autres coins avec légères différences dans le nombre et la position des points placés entre les mots des deux légendes.

Parfois on voit un besant devant la queue du lion; d'autres fois, trois points derrière la queue.

## HUGUES IV

*Gros.* — On ne connaît pas de besants blancs qu'on puisse rapporter sûrement au roi Hugues IV, et il est probable que la fabrication de cette monnaie cessa sous le règne précédent, devant la vogue croissante du gros d'argent imité du *gigliato* italien. Toutefois, il se pourrait, je l'ai dit, que des *bisanti bianchi* pareils à ceux attribués à Henri II et portant l'initiale seule du nom royal, H, aient été frappés pendant les premières années du règne de Hugues IV. En tous cas, même après l'émission si abondante des gros de Henri II, de Hugues IV et de leurs successeurs, les besants blancs de leurs prédécesseurs, *bisantii veteres,* continuèrent à circuler abondamment en Chypre.

Les gros de Hugues IV sont, avec les sixains de Jacques II, les plus communes des monnaies des Lusignan. Il en existe de très-nombreuses émissions se distinguant par de légères différences. Voici quelques-unes des principales variétés :

hVGVE REI DE. Le roi assis sur un trône, supporté par deux lions, etc.

℟ + IERVSALEM ED'ChIPR; entre deux grènetis. La croix de Jérusalem.

Variété avec ChIPRE au revers.

— deux petites croisettes après la légende du droit, REI DE ××, et parfois alors hUGVE, au lieu de hVGVE.

Variété avec un B dans le champ, à la droite du roi, et parfois alors au ℟ DE ChIPR', ou D ChIPRE.

— le même B surmonté cette fois d'un annelet ou d'un besant, et au ℟ DE ChIPR, ou D ChIPR, ou encore D ChIPRE. *Gravée,* pl. VI, 24.

Variété avec le même B surmonté d'un annelet; à la gauche du roi, une petite croisette.

— le B surmonté d'une croisette.

— un G ou d'autres fois un C surmonté ou non d'une croisette, dans le champ, à la droite du roi, et au ℟ D'ChIPR ou D'ChIPRE.

Variété avec une croisette microscopique entre les pieds du roi assis.

*Demi-gros.* — Mêmes types, avec les mêmes légendes HVGVE REI DE et IERVSAL'M ED ChIPRE ou ChIPR. — Mêmes variétés, parmi lesquelles je citerai : celle avec un C surmonté d'une croisette dans le

champ et au ℟ D ChIP; celle avec un B dans le champ, à la droite du roi, et un besant à sa gauche; celle avec un B surmonté d'un annelet à la droite du roi, etc., etc. *Gravée,* pl. VI, 25.

Les demi-gros de Hugues IV sont, comme ceux de Henri II, et, en général, de tous leurs successeurs, beaucoup plus rares que les gros.

*Deniers de billon.* — ✠ hVGVE : REI: DE : Croix pattée.

✠ IRLM : ED CHIPR : Le lion de Chypre.

Variété avec un besant au second canton de la croix. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au m. âge,* n° 42.

Variété avec ✠ hVGVE: REI DE et au ℟ ✠ IRL'M: ED'ChIPR. Vogüé. *R. n.,* 1864, pl. XIV, 5. *Catalogue Thomsen*, t. II, 1re partie, n° 1542.

Variété avec ✠ hVGVE : REI : DE . et au ℟ ✠ IRL'M : ED' ChIPR': *Ma collection.* Inédit. *Gravée,* pl. VI, 26.

Deux de ces deniers ont été également décrits par M. Kunz, dans son *Secondo Catalogo di oggetti di Numismatica,* Venise, 1855, p. 49, pl. II, fig. 13.

## PIERRE Ier

On a longtemps confondu les monnaies d'argent des deux Pierre de Chypre, car elles sont frappées absolument au même type; c'est à M. Lambros qu'on doit de pouvoir les distinguer aujourd'hui. Sur un certain nombre de ces gros et demi-gros signés Pierre, l'effigie royale figure tenant de la main droite une grande épée nue, tandis que sur les autres, comme sur ceux de tous les autres rois de Chypre, le souverain tient de cette main un simple sceptre. Or, Pierre Ier, n'étant encore que comte de Tripoli, avait créé, du vivant même de son père, l'*Ordre de l'Épée,* sorte de confrérie noble, vouée à la guerre sans trève ni merci contre les infidèles. Pour M. Lambros, et je me range entièrement de son avis, il existe une relation évidente entre l'institution de cette association fondée par Pierre Ier, et cette unique apparition de l'épée sur des gros chypriotes, frappés par l'un des deux seuls Lusignan qui aient porté le nom de Pierre. Pierre Ier, monté sur le trône, dut faire graver son effigie sur ses monnaies l'épée à la main, en souvenir de la fondation de cette confrérie, devenue un véritable ordre de chevalerie, qu'il continua à favoriser pendant toute la durée de son règne, et qui fut, du reste, protégé par tous ses successeurs. Il est également naturel d'attribuer à Pierre II les monnaies signées *Pierre,* et sur lesquelles le prince tient un sceptre comme tous les autres rois de Chypre. Une preuve de plus que celles où figure l'épée appartiennent bien à Pierre Ier, c'est que ce prince, vraisemblablement pour donner plus de relief à l'ordre qu'il avait fondé, en avait fait également graver l'insigne sur son propre sceau (1). Pagano (2) nous rapporte encore que Pierre Ier nourrissait une haine si profonde contre les musulmans et songeait si constamment à organiser contre eux une nouvelle croisade, qu'il portait d'habitude une épée nue, suspendue à son cou, afin que cette pensée ne le quittât point.

Ces gros et demi-gros de Pierre Ier et de Pierre II sont d'un style infiniment plus fin et plus élégant que ceux des rois Hugues IV et Henri II. L'écusson royal apparaît pour la première fois dans le champ, au côté gauche du trône. La légende s'allonge fréquemment. Le trône est de forme très-différente, de dimensions beaucoup plus considérables, plus richement orné, affectant l'apparence d'un banc royal. Il n'est plus supporté par des lions accroupis. On aperçoit distinctement, sur un certain nombre de ces monnaies, la barbe courte et pointue des deux princes. Les légendes sont presque toujours françaises, comme celles des monnaies précédentes de Henri II et de Hugues IV.

(1) Mas Latrie, *Biblioth. de l'École des chartes*, 1re série, t. V, p. 423.
(2) Pagano, *Delle imprese e del dominio dei Genovesi nella Grecia*, p. 223.

Il existe, de toutes ces monnaies, de nombreux coins différents, constituant autant de variétés sans grande importance.

Voici la description des gros et demi-gros de Pierre Ier. Je ne connais pas de deniers de ce prince ni de son successeur, Pierre II.

*Gros.* — *Premier groupe.* — + PIERE PAR · LA GRACE D' DIEV ROI, entre deux grènetis. Le roi assis sur un trône, portant la couronne fleuronnée, tenant l'épée nue et le globe crucigère. A sa gauche, l'écu royal.

℟ DE IERVSALEM · E · DE ChIPRE. La croix de Jérusalem. *Gravée*, pl. VI, 27.

Variété avec + PIERE PAR LA GRACE D' D'R. ., et au ℟ + D'IERVSALEM · ED' ChIPRE.

— + PIERE PAR LA GRACE DE DIE ROI, et au ℟ + DE IERVZALEM : E DE ChIPRE.

Variété de la précédente, avec un point entre chaque mot de la légende du droit. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au moyen âge,* n° 44.

Variété avec DE DIEV.

— D' DIE ROI.

— D' DE RE, et au ℟ + D'IERVZAL . . ED' ChIPRE.

— GRAC' D' DIE ROI, un I dans le champ, à la droite du roi, et au ℟ + DE IERVSALEM Z: DE ChIPRE. Lambros, *Ibid.*, n° 45.

Variété de la précédente avec + D'IERVSALEM ED' ChIPRE au revers.

Variété avec D' DIE RE.

— + PIERE PAR L(A GR)ACE D' D' RE, et au ℟ + D'IERVSALEM ED' ChIPRE. *Catalogue Thomsen.* 2de partie, t. Ier, n° 1543.

Variété avec + IERVSALEM E ChIPR au revers. *Catalogue Norblin,* Fontenay-le-Comte, 1855, n° 2830.

*Second groupe.* — + PIERE ROI · DE GERV. Le roi assis, etc.

℟ ZALEM · E DE ChIPRE. La croix de Jérusalem. *Gravée,* pl. VI, 28.

Variété avec + PIERE ROI DE . . RVA, et au ℟ + ZALEM · E DE ChIPRE. Pfaffenhofen, *R. n.,* 1867, p. 53, pl. III, 11.

*Troisième groupe.* — + PETRVS : DEI : GRA : REX. Le roi assis, etc.

℟ + IERVSALEM : E ChIPRI. La croix de Jérusalem. Vogüé. *R. n.,* 1864, p. 288, pl. XIV, 6.

Cette intéressante variété porte une légende en langue latine, langue qui fait ici pour la première fois sa réapparition sur la monnaie des Lusignan.

Il existe encore de nombreux coins avec des différences sans importance.

Les gros de Pierre Ier sont d'une grande rareté.

*Demi-gros.* — ∘∘PI—ERE ROI∘. Le roi assis, etc., tenant l'épée nue; à sa gauche, l'écu royal.

℟ + DE IERVZALEM : E DE ChIPRE. La croix de Jérusalem. Lambros, *Ibid.,* n° 46. *Gravée,* pl. VII, 2.

Variété avec PIERE ROI D·, et au ℟ + IERVZALEM E DE ChIPRE. Lambros, *Ibid.,* n° 47. *Gravée,* pl. VII, 3.

Variété avec PIER + — + ROI DE +, et au ℟ + DE IERVSALEM · Z · D — ChIPRE, ou encore + D' IERVSALEM · Z · D ChIPRE. Lambros, *Ibid.,* n° 48.

Variété avec PIERE + RE +, et au ℟ + D'IERVZALEM E D' ChIPRE. Lambros, *Ibid.,* n° 49.

— PIER . . REI D, et au ℟ + PIER . . . . . E D CIPRE. Barthélemy. *R. n.,* 1862, p. 373, pl. XIV, 5.

Variété avec P—I—ERE ROI, et au ℟ + D'IERVSALEM E D' ChIPR'. C. Kunz, *Secondo catalogo,* etc. Venise, 1855, p. 50, pl. II, 14.

Variété avec PIERE + RE +, et au ℟ + D'IERVZALEM E D' ChIPRE. *Cabinet Fürstenberg.*

Sous le numéro 1168 du *Catalogue de la collection Borrell,* Londres, 1852, figure un denier inédit

de Pierre Ier (le catalogue dit *obole*), au type ordinaire des deniers chypriotes de cette époque, à savoir: sur une face, le lion de Chypre, sur l'autre, une croix cantonnée d'une étoile dans deux de ses cantons. Les légendes ne sont pas indiquées. N'ayant pas vu la monnaie, je ne saurais dire si l'attribution est fondée; si elle l'était, ce serait le seul denier connu frappé au nom d'un des deux rois de Chypre du nom de Pierre.

J'ai dit, à la page 166, que le fait de l'élection de Pierre Ier au trône de la Petite-Arménie se trouvait confirmé par l'existence d'une monnaie d'argent à légendes arméniennes, calquée sur les pièces roupéniennes contemporaines, et portant l'effigie cavalière et le nom de Pierre Ier, « *Bedros* ou *Pedros,* roi ou *thakavor* de tous les Arméniens ». C'est M. Langlois qui a, le premier, publié cette pièce si précieuse, dans sa *Numismatique de l'Arménie au moyen âge,* Paris, 1855, p. 96, pl. VI, 9. Je me borne à citer cette monnaie, sans la faire graver, parce qu'elle ne porte que le simple titre royal d'Arménie et non celui de Chypre, et qu'elle rentre, en conséquence, directement dans la série des monnaies purement royales d'Arménie, série que j'espère publier un jour, comme complément du présent ouvrage.

## PIERRE II

J'ai dit qu'on devait attribuer à Pierre II tous les gros et demi-gros signés *Pierre,* sur lesquels le roi est figuré tenant un sceptre à la main, à l'exemple des autres souverains chypriotes, le seul Pierre Ier excepté. Je rappelle également que les légendes des gros et demi-gros de Pierre II sont encore en langue française, et qu'on ne connaît de deniers ni de ce prince, ni de son prédécesseur.

*Gros. — Premier groupe.* — ✠ PIERE PAR LA GRACE DE DIE ROI. Le roi assis sur un trône semblable à celui des monnaies de Pierre Ier, la couronne en tête, le sceptre et le globe crucigère en main. A sa gauche, l'écu royal.

℟ ✠ DE IERVSALEM E DE ChIPRE. La croix de Jérusalem.

Variété avec DE ChIPPRE au revers.

— ✠ PIERE PAR LA GRACE D DI, la lettre P dans le champ, à la droite du roi, et au ℟ ✠ DE IERVSALM E D ChIPI.

Variété avec ✠ PIERE PAR LA GRACE D DIE, la lettre R dans le champ, à la droite du roi, et au ℟ ✠ DE IERVZALEM E DE ChIPR:

Variété avec D DIE RO, et au ℟ ✠ D IERVZALEM E DE ChIPRE, ou parfois E D ChIPRE.

— ✠ PIERE PA L·A GRACE D DIE ROI, et au ℟ ✠ DE IERVSALEM E D ChIPR. *Gravée,* pl. VII, 4.

Variété avec ✠ PIERE PAR L·A GRACE D DIE ROI, et au ℟ ✠ DE IERVSALEM E DE hIPRE.

— D DIE R, et au ℟ ✠ DE IERVZSALEM E DE ChIPRE.

— D DIE RO, la lettre D dans le champ, à la droite du roi, et au ℟ ✠ DE IERVZALM E D' ChIPR. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au moyen âge,* n° 51.

Nombreux autres coins ne différant des précédents que par d'insignifiantes variations de la légende ou du dessin.

*Second groupe.* — ✠ PIERE ROI DE GERV. . Même type.

℟ . . . EM E D ChIPRE. Même type. *Ma collection. Gravée,* pl. VII, 5.

Variété avec ✠ PIERE ROI DE GERVA, et au ℟ ✠ ESALEM· E D ChIPRE · E·. Vogüé, *Mélanges de numismatique,* t. II.

*Demi-gros.* — PIERE ROI. Le roi assis, tenant le sceptre et le globe crucigère, etc.

℟ ✠ IERVZALEM E D' ChIPR. La croix de Jérusalem. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au moyen âge,* n° 53.

Variété avec P—I—ERE R, et au ℟ + DE IERVSALEM E Ch. Lambros, *Ibid.*, n° 54.

— + PIE —RE RO —I, et au ℟ + D IERVSALEM D' ChIPRE. Lambros, *Ibid.*, n° 55.

Plusieurs autres coins avec différences insignifiantes. Les demi-gros sont encore plus rares que les gros; un des exemplaires décrits ci-dessus, est gravé au n° 6 de la pl. VII.

## JACQUES Ier

Les gros et demi-gros de Jacques Ier sont déjà d'une fabrique presque barbare, comparée à celle des monnaies de ses prédécesseurs immédiats. Toutes les monnaies de ce prince sont d'une rareté extrême; toutes celles qu'on connaît portent des légendes françaises.

*Gros.* — IAQVE — ROI D. Le roi assis sur un trône supporté par deux lions, tenant le sceptre et le globe crucigère.

℟ + IERVXALEM E DE H,IPRE. La croix de Jérusalem. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au moyen âge*, n° 56.

Variété avec IAQV — E ROI ɑ, et au ℟ + GE IERVZALE . . . . Lambros, *Ibid.*, n° 57.

— IAQVE ROI, et au ℟ + DE IERVZALEM∘E . . E R R. Lambros, *Ibid.*, n° 58. Une partie des E sont faits comme des C.

Variété avec IAQVE. . OIɑ, et au ℟ + DE IERVSALEM AD . *Ma collection. Gravée,* pl. VII, 7.

— IAC . . E ROI ., et au ℟ + D DIERVZALEM ∘ DE CPR. *Catalogue Thomsen*, 2de partie, t. Ier, n° 1544.

*Demi-gros.* — IAQ — ·EX RO ∘ Le roi assis, etc.

℟ + DE IERVZALEM DE C. La croix de Jérusalem. Lambros, *Ibid.*, n° 59. *Gravée,* pl. VII, 8.

*Deniers de billon.* — + IAQVE ROI DE. Le lion de Chypre.

℟ EROZALAM D. Croix. Lambros, *R. n.*, 1866, p. 128, pl. IV, 5.

Variété avec + IAQVE ROI DE : *Ma collection.*

— + IAQVE ROI DE, et au ℟ IERVZALMCH. Lambros, *R. n.*, 1866, p. 128, 5.

— + IAQVE ROI DEI, et au ℟ + EIERVZALEM. Lambros, *Ibid.*, p. 128, 6.

— + IAQVE ROI DEI, deux besants derrière la queue du lion, et au ℟ + EIERVZALEM. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au m. âge,* n° 60. *Gravée,* pl. VII, 9.

Variété avec + IAQVE ROI DC, et au ℟ + IERVZALM CH. Lambros, *Ibid.*, n° 61.

— + IAQVE ROI D , un petit besant au second canton de la croix du revers et + E IERVZALEI. Lambros, *Ibid.*, n° 62.

Variété avec IAQVE ROI D, une croisette au second canton de la croix du revers et IERVZALEM. *Ma collection.*

## JANUS

La fabrique des monnaies se relève quelque peu sous le règne de Janus, dont les gros, les demi-gros et les deniers sont également d'une excessive rareté. Les légendes sont en langue française. Janus est le premier roi de Chypre qui ait fait frapper des sixains; on n'en connaît encore qu'un ou deux exemplaires. Il est aussi le premier roi de Chypre sur les monnaies duquel figure le titre royal d'Arménie, que jusque là, seul, Pierre Ier avait pris sur quelques monnaies à légendes purement arméniennes.

*Gros.* — + IANVS· PAR LA GRACE· DE· DIE ·ROI. Le roi assis sur un trône analogue à celui des monnaies de Pierre Ier et de Pierre II, tenant le sceptre et le globe crucigère. A la gauche du trône, écu

écartelé, au premier de Jérusalem, au second et au troisième du lion de Chypre, au quatrième également d'un lion pour l'Arménie. L'S de IANVS est renversé.

℟ + D'IERVZALEM · D' CIPRE · D'ARMENI. La croix de Jérusalem. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au m. âge,* n° 63. Vogüé, *R. n.,* 1864, p. 289, n° 21.

Variété avec + IANVS PAR LA GRACE DE DIE ROI, et au ℟ + D'IERVZALEM · D' CHIPRE E D'ARMENI. Lambros, *Ibid.,* n° 64. *Gravée,* pl. VII, 10.

+ IANVS · PAR ..... DE · DIE · ROI · Même type, mais l'écu est écartelé, aux premier et quatrième, d'une croix à branches égales pour Jérusalem, et aux deuxième et troisième, d'un lion pour Chypre. Dans le champ, à gauche, un S gothique à l'envers.

℟ + D'IERVZALEM · D'CIPRE · D'ARMENI. Croix de Jérusalem. Vogüé, *Mélanges de numismatique,* t. II.

*Demi-gros.* — IAN · PA. Le roi assis, etc. Pas d'écu dans le champ.

℟ + R LA GRACE DE DIE ROI. La croix de Jérusalem. Saulcy, pl. XII, 1.

La même monnaie existe dans la collection du Séminaire Écossais de Vienne (1). Il semble que, sur ces deux exemplaires, tous deux remarquables par leur belle fabrique, la lettre effacée avant PA soit un O, et qu'il faille lire IANO. J'ai fait rétablir cette lettre O sur la gravure, pl. VII, 11.

Variété avec IAN R . ., et au ℟ + PAR LA GRACE DE DIE. Vogüé. *R. n.,* 1864, p. 290, n° 26, sans gravure. M. de Vogüé avait attribué cette pièce ainsi que les précédentes au roi Jean II, erreur qui a été rectifiée depuis par M. Lambros (2) et par M. de Vogüé lui-même, dans un article des *Mélanges de numismatique,* t. II, où est gravé un exemplaire du même demi-gros, légèrement différent.

Variété avec IAN · VS · PAR · , dans le champ, à la droite du roi, la lettre S, et au ℟ + LA GRACE · DE · DIE · R · . Lambros. *Ibid.,* n° 65.

L'exemplaire publié dans les *Mélanges de numismatique,* par M. de Vogüé est semblable au précédent, sauf que l'S de Janus est retourné et qu'il y a, au revers, ROI au lieu de R.

*Sixains.* — Le sixain, je l'ait dit, valait six deniers : c'était une monnaie de cuivre grossièrement mélangée d'un peu d'argent. Janus fut bien vite forcé de retirer cette détestable monnaie, et c'est ce qui explique son excessive rareté actuelle, comparée surtout à l'abondance des sixains frappés sous le règne de Jacques II.

+ IANV · S · RIO DE. Le lion rampant de Chypre. Entre les deux pattes de derrière, un signe méconnaissable.

℟ + IERLM E DE CIP. La croix de Jérusalem. Lambros, *M. inéd. du r. de Chypre au m. âge,* n° 66. *Gravée,* pl. VII, 12.

*Deniers de billon.* — *a* — + IANVS ROI D. Le lion de Chypre.

℟ + IERVZALEM. Croix. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au m. âge,* n° 67.

Variété avec + IANOS ROI D., et au ℟ + IERVZALE E. Lambros, *Ibid.,* n° 68.

— + IANVS ROI DE, et au ℟ + IERVZALEM E. Lambros, *Ibid.,* n° 69.

— + IANVS ROI DE C., et au ℟ + DE CHIPRE DRI. *Ma collection.*

— + IANO ROI DE, et au ℟ + IERVZALEM. *Ma collection.*

*b* — + IANVS ROI DE Ch. La croix de Jérusalem.

℟ + DE CHIPRE D ERI. Le lion de Chypre. Lambros, *Ibid.,* n° 71. *Gravée,* pl. VII, 13.

Variété avec + IANOS ROI DE Ch, la croix simple, et au ℟ + DE · CHIPRE D ER.

Les deniers de billon du roi Janus pèsent, en moyenne, 0 gr. 60.

(1) P. NORBERT DECHANT, *Kreuzfahrer-Münzen,* etc. Vienne, 1868, p. 20.

(2) LAMBROS, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au m. âge,* p. 37.

## JEAN II.

Sous le règne de Jean II, les légendes latines commencent à reparaître, bien qu'une grande partie des monnaies de ce prince portent encore des légendes en langue française. On ne connaît ni demi-gros, ni sixains, ni deniers de ce règne. Les demi-gros attribués à Jean II par M. de Vogüé, appartiennent à Janus (1).

*Gros. — Premier groupe. — Gros à légendes latines.* — IOHANES DEI GRA. Le roi assis sur un trône supporté par deux lions, tenant le sceptre et le globe crucigère.

℟ + IHRLM : ET : CIPRI : REX, dans un double grènetis. La croix de Jérusalem. Saulcy, pl.XII, 2. *Cabinet de Paris. Ma collection*, etc., etc. *Gravée*, pl. VII, 14.

Variété avec IOHANSE : DEI GRA ·, et au ℟ + HIRLM : ET : CIPRI REX. Vogüé, *R. n.* 1864, p. 290, n° 23.

Variété avec IOHANES : DEI GRA·, et au ℟ + HIRLM : ET : CIPRI : REX· Lambros, *Mon. inéd. du r. de Chypre au m. âge*, n° 71.

Variété avec IOHANES : DEI GRA·, et au ℟ + IHRLM ET CIPRIE : REX. Lambros, *Ibid.*, n° 72.

— une contre-marque au revers ayant l'apparence d'un des chiffres 6 ou 9. *Cabinet royal de Turin.* C'est une contre-marque d'origine probablement vénitienne (2).

IOAN REX : D : Même type. Dans le champ, à la droite du roi, un différent indéterminé ressemblant à un chaudron à anse.

℟ + IERVSALEM : E CHIPRI. Même croix. Vogüé. *R. n.*, 1864, p. 290, n° 22, pl. XIV, n° 7.

Variété du précédent avec le même différent indéterminé ressemblant à un chaudron, dans le champ, à la droite du roi, et avec IERVZAL'M : E : D : CHIPR, au revers. Lambros, *Ibid.*, n° 73.

Je ferai remarquer que, parmi ces gros à légende latine, les uns, les premiers, portent des caractères romains, et les autres, dont la légende est différente et plus courte, des caractères gothiques.

Ces gros à légende latine diffèrent beaucoup des suivants, frappés sous le même règne avec légendes françaises, et ils en diffèrent, non-seulement par la langue adoptée, mais surtout par leur fabrique, qui est infiniment supérieure. Il en est surtout ainsi des quatre premiers, dont les légendes sont inscrites en caractères purement romains, à l'inverse de tous les autres gros chypriotes des prédécesseurs et successeurs de Jean II, sur lesquels on ne voit jamais que des caractères plus ou moins gothiques. Il n'est cependant pas possible d'attribuer ces monnaies à Jean Ier, 1° parce que leur poids est de beaucoup inférieur au poids moyen de 4grammes65 qu'elles devraient encore avoir en ce cas; 2° parce que la croix de Jérusalem, qui orne leur revers, a fait pour la première fois son apparition sur la monnaie chypriote au temps de l'usurpateur Amaury, postérieurement au règne de Jean Ier; 3° enfin, parce que la modification du type du roi assis, modification empruntée aux *gigliati* napolitains des princes angevins, n'est apparue que durant la seconde partie du règne de Henri II.

M. de Mas Latrie, remarquant à quel point le type de ces belles monnaies s'éloigne du type adopté par les prédécesseurs immédiats de Jean II, pour se rapprocher beaucoup plus des gros si connus de Henri II et de Hugues IV, a suggéré de ce fait une explication ingénieuse :

Le royaume de Chypre ayant contracté envers les Génois des dettes considérables, la République, dans la crainte que les rois Lusignan n'altérassent la monnaie pour payer leurs dîmes, stipulait, à chaque nouveau contrat, que les payements se feraient en *vieilles espèces*, c'est-à-dire en espèces *du temps de Henri II et de Hugues IV*. On en vint alors, sous le règne de Jean II, pour essayer de tromper les Génois, à copier le

(1) V. p. 198.
(2) V. au chapitre des *Monnaies frappées par Venise pour l'île de Chypre.*

type des anciennes monnaies, et à fabriquer des espèces extérieurement semblables, bien que leur valeur intrinsèque fût très-inférieure, à cause de la forte proportion de cuivre qui entrait dans leur composition. Cette explication est confirmée, dit M. de Vogüé (1), par ce fait que, sur ces gros frappés à l'imitation de ceux de Henri II ou de Hugues IV, on a été jusqu'à supprimer le titre nouveau de roi d'Arménie, pour que la ressemblance fût plus complète. Ajoutons, avec M. de Mas Latrie, que les Génois, ayant découvert la ruse, exigèrent, lors du renouvellement des traités, que le payement fût fait en *véritables espèces anciennes* (2). M. Lambros n'adopte point l'hypothèse de M. Mas Latrie; en effet, il fait observer que, dans le traité renouvelé en 1445, il est fait mention de *besants* et non de *gros*, et que, si même il s'était agi de gros, la clause aurait été mise, non parce que Jean II falsifia le type des monnaies de Henri II et de Hugues IV, mais bien parce que, ainsi qu'il a été dit plus haut, la diminution du poids des monnaies, commencée déjà sous Jacques Ier, avait encore pris des proportions plus considérables sous Jean II; et c'est précisément pour cette raison que les Génois exigèrent le payement en anciennes espèces (3).

*Second groupe. — Gros à légendes en langue française ou romane. — a* — + IEhAN PAR · LA · GRACE · DE · DIEV. Le roi assis sur un trône en forme de banc, tenant le sceptre et le globe crucigère; à la gauche du trône, l'écu royal, surmonté de trois fleurons.

℟ + DE IERVSALEM · E DE ChIPRE. La croix de Jérusalem. Vogüé, *R. n.*, 1864, p. 291, n° 27. *Catalogue Borrell*, Londres, 1852, n° 1171.

Variété avec + IEhAN · PAR LA GRACE · DE DIE · R ·, et au ℟ + DE IERVSALEM · E DE ChI · PRE. Lambros, *Mon. inéd. du r. de Chypre au m. âge*, n° 76.

Variété avec + IEhEAN PAR LA GRA, la lettre P dans le champ, au-dessus de l'écu, et au ℟ + CE DE DIE · ROI · D'IE. Lambros, *Ibid.*, n° 77.

Variété avec + IEhAN · PAR LA GRACE DE DIE RO ·, et au ℟ + DE IERVSALEM · E DE ChIPRE. Lambros, *Ibid.*, n° 78.

Variété avec + IEhAN · PAR LA GRACE DE CE RO. *Ma collection. Gravée*, pl. VII, 17.

— + IEhAN PAR LA GRACE DE DIE ° V ROI, et au ℟ + DE IERLM ° DE ChIPRE · ED ARMEN. Lambros, *Ibid.*, 2e édition, 1876, n° 75a.

Variété avec + IEhAN PAR LA GRACE DE DIE RO, et au ℟ + DE IERVSALEM · E DE ChIPRE. Vogüé, *Mélanges de numismatique*, t. II.

*b* — IEh — $\overline{AN}$ · ROI. Le roi assis sur le même banc royal: dans le champ, à sa gauche, l'écu royal surmonté de la lettre P.

℟ + D'IERVZALEM · D'hIPRE, ou parfois D'hIP. Lambros, *Ibid.*, n° 75. *Ma collection.*

Variété avec IE . — ROI, et au revers trois points placés après D'hIPRE · : , ou bien encore DhIP au lieu de D'hIPRE. *Ma collection.*

Variété avec IER — $\overline{AN}$ ROI, et au ℟ + D'IERVSALEM · D'hIPR. *Ma collection.*

— IEhE — $\overline{AN}$ · · ROI, ou encore · ROI, et au ℟ + D'IERVSALEM · D'hIPR ou D'HIPRE. *Ma collection. Gravée*, p. VII, 16.

Variété avec IEH ° — $\overline{AN}$ ° ROI, et au ℟ + D'IERVSALEM · D'hIP. Vogüé, *Mélanges de numismatique*, t. II. M. de Vogüé, dans le même article, publie un exemplaire de sa collection, absolument semblable au précédent, mais surchargé après coup de cinq contre-marques vénitiennes, dont une centrale, représentant une croix, et quatre, aux quatre angles, portant un objet indéterminé.

*c*. — IEhA — N REI D. Le roi assis, etc. Pas d'écu. Dans le champ, à la droite du prince, une rosette, d'autres fois une croisette. Le type du roi assis est d'un dessin bien moins élégant, presque barbare. Le

(1) *R. n.*, 1864, p. 290.
(2) Mas Latrie, *Biblioth. de l'École des chartes*, 1re série, t. V, p. 430.
(3) Lambros, *M. inéd. du roy. de Chypre au m. âge*, p. 37.

trône est de forme toute différente, supporté par deux lions, et non plus large et vaste, comme sur les gros précédents du même règne. Le titre est des plus bas.

℟ + IERVSALEM E D ChIPR, ou bien + IERVSALĒM E D ChIPR, ou encore DE ChI·PRE · La croix de Jérusalem. Lambros, *Ibid.*, n° 74. *Ma collection.*

Variété avec IEhA—N REI, et au ℟ + IERUSAL'M E D ChIPR. *Ma collection.* Lambros, *Ibid.*, 2de édition, 1876, n° 73A.

Variété avec IEhA—N REI, et au ℟ + IERVSAL'M E D ChIPRE. *Ma collection.*

— IEhĀN—REI D : ; dans le champ, à la droite du roi, un A gothique en place de la rosette, et au ℟ + IERVZALEM E D ChIPR. *Ma collection. Gravée,* pl. VII, 15.

Variété avec IEhAN REI D, et au revers + IERVZALEM ED ChIPR. Vogüé, *R. n.*, 1864, p. 290, n° 25.

Variété avec IEhAN—ROI, et au ℟ + IERVSALEM D'hIPRE. Vogüé, *R. n.*, p. 290, n° 24.

Tous ces gros du roi Jean II sont d'une extrême rareté. Il en existe encore d'autres variétés avec des différences presque insignifiantes.

## CHARLOTTE

Les monnaies de la reine Charlotte sont d'une rareté excessive. M. Lambros a publié, pour la première fois, un gros de cette princesse, en 1866. On en connaît aujourd'hui deux ou trois variétés. Le type en est essentiellement différent de celui des gros que nous avons décrits jusqu'ici, et le titre en est très-bas. Presque toujours le flaon était trop petit pour le coin, ce qui fait que les légendes ne sont qu'en partie visibles.

*a* — + CARLOTA · DI GRA REGNA. Écu couronné, écartelé de Jérusalem et de Chypre.

℟ + IERVSAIM : E· . . . RI. La croix de Jérusalem. Lambros, *Mon. inéd. du r. de Chypre au m. âge,* n° 79, et *R. n.*, 1866, p. 128, pl. IV, 6. *Gravée* pl. VII, 18.

*b* — + CARLOTA DI GRA · REGNA. Écu couronné, écartelé, au premier de Jérusalem, aux second et troisième de Chypre, au quatrième également d'un lion pour l'Arménie.

℟ + IERVZALM · E D ChIPR. La croix de Jérusalem. Lambros, *Ibid.*, n° 80. *Ma collection.*

+ CARLOTA · DI · GRA · REGNA. Même écu écartelé et couronné.

℟ + IERVZALM · E D ChIPR. Même croix. *Ma collection. Gravée,* pl. VII, 19.

Variété avec les quatre contre-marques vénitiennes ⊙, ⊙, 6, 1, dans le champ du revers. *Cabinet royal de Turin.*

## LOUIS DE SAVOIE

On ne connaît de ce prince que des gros d'une extrême rareté.

*a* — + LVDOV . . . . . GRACIA · REX, entre deux grènetis. Le roi assis sur un trône en forme de banc, tenant le sceptre et le globe crucigère. A sa gauche, l'écu royal.

℟ + IERVSALEM · CIPRI · ET ARMENIE. La croix de Jérusalem. Vogüé, *R. n.*, 1864, p. 291, pl. XIV, 8.

Variété avec + LODVVICVS : DEI : GRACIA : REX ·, et au ℟ + IERVZAIM : CIPRI : ET · ARMI; pas d'écu à la gauche du prince. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au m. âge,* n° 81.

Variété avec + IERVSALM : CIPRI ET : ARMINI au revers. Lambros, *Ibid.*, n° 82. *Gravée*, pl. VII, 20.

— LVDOVICVS DE G REX, et au ℟ . . . . . ALM : CIPRI.ET.A . . . . . Lambros, *Ibid.*, n° 83.

*b* — + LVDOVICVS · DEI · GRACIA · RE. Le roi assis, etc. Dans le champ les lettres S — G. La forme de la couronne est particulière

℟ . . . . . ALEM · CIPRI · ET · ARMENI · La croix de Jérusalem. Lambros, *Ibid.*, n° 84, et *Cabinet des médailles. Gravée*, pl. VII, 21.

*c* — L . DOVIC . . S · DEI . . ACIA. Le roi assis, etc.; à sa gauche, écu écartelé, au premier de Jérusalem, aux trois autres cantons d'un lion pour Chypre et pour l'Arménie. Au centre du champ, la contre-marque I; aux quatre angles de la circonférence, quatre contre-marques affectant la forme d'un 9 ou bien d'un 6 retourné. Ce sont probablement des contre-marques vénitiennes.

℟ + IERVSAL'M · CIPRI ET ARMENIE · La Croix de Jérusalem. Lambros, *Ibid.*, n° 85. *Gravée*, pl. VIII, 13.

Variété avec une contre-marque centrale, représentant le chiffre 2, et quatre autres aux quatre angles portant des croix. Vogüé, *Mél. de numismatique*, t. II.

Variété avec la contre-marque 8 au centre, la contre-marque 2 sur les genoux du roi, et aux quatre angles sur la circonférence, une contre-marque en forme de 9 ou 6, ou peut-être un simple rond avec un point au milieu. Autrefois dans le *Cabinet Rollin*.

M. de Barthélemy a, le premier, publié deux de ces gros de Louis de Savoie (1). Mais les exemplaires qu'il avait à sa disposition étaient mal conservés, et M. Lambros les a publiés à nouveau avec des légendes plus complètes.

## JACQUES II.

*Gros.* — ⁘ IAC ∘ ∘ O ∘ ∘ B S ∘ DEI G. Le roi couronné chevauchant à droite, tenant de la main droite son épée nue.

℟ + ⁘ R ⁘ IERVS ⁘ CIPRI ⁘ ET ARMIA ⁘ La croix de Jérusalem. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au m. âge, n°* 86. *Ma collection. Gravée*, pl. VII, 22.

IA ⁘ COB ⁘ ⁘ DEI ⁘ G ⁘ Le roi couronné galopant à droite; sous la tête du cheval, la lettre R.

℟ + ⁘ R ⁘ IERVS ⁘ CIPRI ⁘ ET ⁘ A ⁘ R ∘ M ∘ La croix de Jérusalem. Lambros, *Ibid.*, n° 87.

⁘ IA ⁘ COBO ⁘ DEI ⁘ G ⁘ . Même type; sous la tête du cheval, la lettre R.

℟ + ⁘ R ⁘ IERVSALEM ⁘ CIPRI ⁘ ET ⁘ A. Même croix couverte de rayures parallèles. Vogüé. *R. n.*, 64, p. 292, n° 29, pl. XIV, n° 9. *Ma collection.*

IACOB · DEI · GRA. Même type. Même lettre R.

℟ + R· IERVS · CIPRI · ET · ARM. . . . Même croix. Vogüé, *Ibid*, n° 30, sans gravure.

Variété avec ⁂ IAC ∘ ∘ O ∘ BS ∘ DEI G ⁂ . *Ma collection.*

I ⁘ ... COB ⁘ — ⁘ VS. Même type; pas de lettre sous la tête du cheval galopant.

℟ + ∘ I . . . RVS ⁘ AIPR . . . . . ARM. Même croix. Autrefois dans le *Cabinet Rollin*.

Le Cabinet des médailles du *British Museum* possède un admirable exemplaire de la variété sur laquelle le cavalier est figuré galopant. Les légendes de ce gros sont ⁘IA⁘ COBO ∘ — ⁘ DEI ⁘G⁘, et au ℟ + ⁘R⁘ IERVS⁘ CIPRI⁘ ET⁘ ARMIN. Il y a un petit R sous la tête du cheval, et la grande croix du revers est ombrée de traits obliques disposés dans deux sens différents. J'ai fait graver, parmi les pièces supplémentaires de la dernière planche, ce superbe gros du *British Museum*, qui ne m'est parvenu qu'après l'achèvement de la planche VII.

Ces magnifiques gros, joyaux de la numismatique chypriote, presque introuvables aujourd'hui, sont imités des *Cavallotti* italiens; la croix ombrée du revers est empruntée aux monnaies de Ferdinand Ier de Naples.

G. Bustron fait allusion à ces monnaies de Jacques le Bâtard, sur lesquelles ce prince est figuré à cheval (2).

Le demi-gros à ce type n'a pas encore été retrouvé.

M. de Vogüé a publié dans le t. II des *Mélanges de numismatique*, un de ces gros au cavalier portant des contre-marques : au centre un 8, dessous un 2, aux quatre points cardinaux un point entouré d'un cercle.

(1) *R. n.*, 1862, p. 369, pl. XIV, 2 et 3.
(2) G. Bustron, d. la *Bibl. gr. medii ævi* de M. Sathas, t. II, p. 461.

*Demi-gros.* — + ∘ IACOB ∘ S ∘ — DEI ∘ G ∘ R ∘ IER ∘ . Tête couronnée du roi à droite.

℟ + ∘ R ∘ IERVS ⁝ CIPRI ⁝ ET ARMIA. La croix de Jérusalem. Lambros. *Monnaies inéd. du r. de Chypre au m. âge*, n° 88. *Gravée*, pl. VII, 23.

Cet unique et magnifique demi-gros avait déjà été publié par M. de Vogüé, dans la *Revue numismatique* de 1864 (1), mais seulement de mémoire, l'auteur n'ayant pu réussir à s'en rendre acquéreur, et par conséquent avec quelques inexactitudes; il fait aujourd'hui partie de la collection Lambros. Le type en est emprunté aux monnaies frappées à Naples par les princes aragonais, et rappelle tout à fait le *Coronato* du roi Ferdinand Ier, qui a régné de 1458 à 1494.

Le gros de Jacques II au même type, n'a pas encore été retrouvé.

*Sixains.* — + IACOBVS DEI GRATIA R. Le lion de Chypre.

℟ + EX DE IERVSALEM : CIPRI. Croix de Jérusalem.

Très-nombreux coins différents dont voici les principaux:

Variété avec + IACOBVS DEI GRATA RX, et au ℟ + . . . . . IHERVSAL · M.

— + IACOBVS DE GRAIA, et au ℟ + X · [RE] X IERVSAL · S.

— + IACOBVS DEI GRAIA EXR (pour REX), et au ℟ + . . . . IHERVSALEM CIPRI E(*rmenia*).

— + IACOBVS DEI GAA · REX, et au ℟ + IE . . . . . ARME.

— + IACOBVS DEI GAA REX, et au ℟ + IERVSALEM : CIPRI.

— + IACOBVS : DE : GRACIA : REX, et au ℟ + IERVSALEM : CIPRI : ARMENIE. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au m. âge*, n° 89. *Gravée*, pl. VII, 24.

Variété avec + IACVS · DEI · RE · X ·, et au ℟ + IERSLEM · CIPRI. Lambros, *Ibid.*, n° 90. *Gravée*, pl. VIII, 3.

Variété avec + IACOBVS . . . . GATA ·, et au ℟ + . . . . ERX IHERVSAL ·

— + ICBS . . . . . RX, et au ℟ + IERVSAL . . . . . .

— + IACOBVS · DE GRAIA, et au ℟ + RX IhALE . . . . . .

— + IACOBVS ∘ DEI · GRATIA · REX ·, et au ℟ + IERVSALEM · CIPRI · ET · ARMENIE. Vogüé, *Mélanges de numismatique*, t. II (belle fabrique).

Variété avec + IACOBVS D GRAIA, et au ℟ + XX REX IERVSALE.

Ces sixains sont de cuivre, ou plutôt de cuivre primitivement mélangé de quelques parcelles d'argent. Ils pèsent, en moyenne, 2 gr. 10.

Il existe une foule d'autres variétés de cette monnaie fort commune en Orient, variétés frappées toujours au même type, avec des différences considérables de fabrique, parfois élégants, plus souvent presque barbares, avec des différences, par contre, presque insignifiantes, dans l'orthographe des légendes; un certain nombre ont ces légendes presque indéchiffrables, tant l'exécution en est grossière; quelques-unes conservent des traces de l'argenture primitive, qui en faisait une si déplorable fausse monnaie. Leur métal rouge, rappelle leur origine, dont j'ai parlé plus haut, et qui est indiquée par le P. Lusignan, dans cette phrase de son histoire de Chypre : « Le roi Jacques, se trouvant en grande nécessité d'argent, print tous les chaudrons d'airain qui estoient aux baings publics, et fit battre d'iceux plusieurs sortes de monnaies (2). » Il s'agissait, je le crois, surtout de sixains.

## CATHERINE CORNARO ET JACQUES III

*Gros.* — + KATERIN ⁝ D ⁝ G ⁝ R ⁝ IRM ⁝ ⁝ CP . . Écu couronné, écartelé, au premier de Jérusalem, aux trois autres cantons d'un lion pour Chypre et pour l'Arménie.

(1) *R. n.*, 1864, p. 292, n° 31.

(2) *Il re Giacomo, perche non haveva dinari, fece disfare i bagni di tutta l'isola, quanti erano assai, e di quelle caldare fece delli dinari, e grossi e byzanti.* Et. Lusignan, *Storia di Cipro*, p. 67.

℞ + IACOBS ⁘ D ⁘ G ⁘ R ⁘ IRM ⁘ CIP ⁘ A ⁘ I ⁘ . La croix de Jérusalem. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au m. âge,* n° 91. Vogué, *R. n.*, 1864, p. 293, n° 32, sans gravure. M. de Vogüé, n'ayant pu acquérir l'exemplaire unique qui est aujourd'hui dans la collection Lambros, avait dû le décrire de mémoire, et, par conséquent, avec quelques légères inexactitudes. *Gravée,* pl. VII, 25.

Après la mort de Jacques II, le parti des Aragonais, ou parti hostile à l'influence vénitienne, voulut marier Charlotte, une des filles naturelles du roi défunt, âgée de six ans, avec un bâtard du roi Ferdinand de Naples, don Alonso d'Aragon.

Les conjurés révoltés contre Catherine et son fils, que protégeait Venise, battirent, semble-t-il, monnaie, au nom du couple princier qu'ils voulaient faire reconnaître. La preuve nous en est donnée par ce passage de Lorédan (1) : « *Et quoniam in erario nihil pecuniarum erat, tyranni* (les révoltés) *multa vasa regis argentea conflant, satellitibus suis stipendium daturi, nummum percutiunt*, etc. »

Aucun exemplaire de cette monnaie, frappée par le parti national, probablement au nom et à l'effigie de la princesse Charlotte et de son époux, et destinée à solder les frais de la lutte contre le parti vénitien, n'a encore été retrouvé.

## CATHERINE CORNARO, SEULE.

*Gros.* — *a* — + KATERINA ⁘ VENETA ⁘ REGIAN. La reine couronnée et voilée assise de face sur un trône, tenant le sceptre et le globe crucigère; dans le champ, la lettre P, à la gauche de la reine.

℞ + IERVSALEM ∘ CIPRI ∘ ET ∘ ARMI · AE. La croix de Jérusalem. Köhne, *Mémoires de la Société d'archéologie de Saint-Pétersbourg*, 1851, t. V, pl. XIII, n° 9. L'exemplaire admirablement conservé qui a servi à la description de M. de Köhne, est aujourd'hui au *Cabinet de l'Ermitage,* à Saint-Pétersbourg. Vogüé, *R. n.,* 1865, p. 294, n° 33, pl. XIII, n° 1. *Gravée,* pl. VII, 26. On remarquera l'étrange et significative épithète *Veneta,* qui suit le nom de la reine.

Variété avec + . . ATER . . . EN RE . . . A REN, et au ℞ + IERVA . . . . RI ∘ ET . . . AA. Dans le champ du droit, deux contre-marques vénitiennes, l'une marquée d'un A, l'autre d'un I, et, sur la circonférence, quatre autres, marquées du signe ⊙; ces quatre dernières contre-marques forment comme les quatre angles d'un rectangle. Au revers, la légende est une autre fois : + IERVMVS . . . RI ∘ ET . . AA. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au m. âge*, n° 94. *Ma collection.*

*b.* — + KATERIN ⁘ D ⁘ G ⁘ R ⁘ IRM ⁘ CP ⁘ AR. Écu couronné, écartelé, au premier de Jérusalem, au trois autres cantons d'un lion pour Chypre et pour l'Arménie. Au centre, la contre-marque vénitienne 9, et sur la circonférence, formant les quatre angles d'un rectangle, quatre autres contre-marques marquées du signe ⊙.

℞ + R ⁘ IERVS ⁘ CIPRI ⁘ ET ARMIA ⁘ . La croix de Jérusalem. Lambros, *Ibid.*, n° 92. *Gravée,* pl. VIII, 1.

Variété sans contre-marques, et au revers avec deux annelets entre la croix initiale de la légende et la lettre R, ainsi : + ⁘ R. Lambros, *Ibid.*, n° 93.

Les gros de la reine Catherine sont d'une excessive rareté. Les demi-gros, sixains et deniers, au nom de cette princesse, n'ont pas encore été retrouvés.

## DENIERS ANONYMES DES ROIS DE CHYPRE

Ces deniers de billon sont frappés au même type que ceux de Henri II, de Hugues IV, de Janus et de Jacques Ier, mais il ne portent pas de nom de roi. Jusqu'au règne de Jean II, on connaît des deniers de

(1) LORÉDAN. *De bello asiatico*, éd. de 1594, lib. III, p. 50.

tous les rois de Chypre, sauf de Pierre Ier et de Pierre II; d'autre part, on n'en connaît aucun de Jean II ou de ses successeurs, et, comme ces deniers anonymes, par leur fabrique, ne paraissent pas appartenir à ces derniers règnes, on peut fort bien conjecturer, avec M. Lambros, qu'ils ont plutôt été frappés par les rois Pierre Ier et Pierre II. Leur poids est, en moyenne, de 0gr.60.

+ S · DE ChIPRE ·:· Le lion de Chypre.

℟ + · S · DE IERVZALM. La croix de Jérusalem. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au m. âge*, n° 95.

Variété avec + S DE ChIPRE · N., et au ℟ + S DE IERVZALEM.

— + S · D IERVZALEM, et au ℟ + S D IERVZALEM D.

— + S DE IERVZAM, et au ℟ + S DE IERVZALI.

— + S ∘ DE ChIPRE : DI, et au ℟ + S · DE IERVSALEM. *Ma collection. Gravée*, pl. VIII, 2.

— + : S DIERVSALEM : , et au ℟ + : S DE CHIPRE ∘ *Collection Fürstenberg.*

Plusieurs autres variétés insignifiantes.

Je ne m'explique pas la signification de l'initiale S qui figure dans les deux légendes du droit et du revers. Serait-ce l'initiale de *Seigneurie?* C'est peu probable; ou plutôt de *Secrète?*

J'ai fait graver au n° 1 de la pl. VII, un plomb fort intéressant que j'ai reçu de Chypre. Sur une face, on voit une tête couronnée, de face. La légende est HVGVE ROI DE CIPRO. Ce petit monument est de fabrique ancienne, et doit appartenir à un des premiers souverains de Chypre qui aient porté le nom de Hugues.

## MONNAIES FRAPPÉES EN CHYPRE PENDANT L'OCCUPATION VÉNITIENNE

Les archives de la *Zecca* ou Hôtel des monnaies de Venise, assignent la date de 1553 à la plus ancienne émission de monnaies frappées spécialement pour le royaume de Chypre, et, en effet, les plus anciennes qui aient été retrouvées, sont au nom de Marc Antoine Trévisan, qui fut doge de 1553 à 1554. De 1489 à cette date, il est probable que les pièces purement vénitiennes et surtout l'ancien numéraire royal, suffirent amplement aux besoins de la circulation dans l'île.

Les monnaies frappées spécialement par Venise pour Chypre, à partir de 1553 et pendant les dix-sept années que dura encore sa domination sur cette île, sont de petits deniers de billon, quelquefois de cuivre presque pur, appelés *carzie* (1). On en connaît actuellement de cinq doges différents. L'un d'entre eux, Pierre Lorédan, a, en outre, fait frapper pour Chypre de très-nombreux *sixains* ou pièces de six deniers (*sizinia, sezins*). M. Lambros est le premier qui ait restitué à ces dernières monnaies leur attribution chypriote véritable; il fait à leur sujet les remarques suivantes (2) : « sous Henri II et Hugues IV, les deniers chypriotes pesaient 15 $\frac{3}{1000}$ grains vénitiens, soit environ 0gr.77, et chaque livre de deniers contenait deux onces et demie d'argent pur. Mais on sait qu'avec le temps, la quantité d'argent que contenaient ces petites pièces diminua graduellement, et qu'il en fut, par conséquent, de même de leur poids. A l'époque de la domination vénitienne, le poids légal du denier ou *cartzia* fut de 10 grains vénitiens, soit environ 0gr.52, et comme, dans chaque marc composé de 4608 grains, il n'allait que 384 grains d'argent pur, soit un douzième, les pièces en question étaient donc en réalité de cuivre pur; d'où précisément leur nom populaire de χαλκία ou χαλκᾶ, que le peuple prononçait par corruption καρτζία et καρτζά. Les deniers ou *cartzie* des doges Marc Antoine Trévisan, François Vénier, Laurent et Jérôme Priuli, ont exactement le poids légal; seul, le denier de Pierre Lorédan ne pèse que 7 $\frac{1}{4}$ grains vénitiens, et le poids des sixains du même doge est diminué dans des proportions encore plus notables. Si l'on songe aux circonstances périlleuses dans lesquelles se trouvait Venise à l'époque du règne de ce doge, et aux sommes immenses

(1) Voyez, p. 181.

(2) LAMBROS, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au m. âge*, pages 46 et 47.

que coûtait la défense de Chypre contre les Turcs, on s'expliquera aisément la raison de cette diminution du poids de la monnaie; on comprendra également pourquoi, au lieu de deniers, on se mit à frapper des sixains, qui rapportaient davantage à la Monnaie, en raison même de leurs dimensions plus considérables; c'est pour cela que les deniers de Lorédan sont plus rares que ceux de ses prédécesseurs; on n'en connaît actuellement que deux ou trois exemplaires, tandis que les sixains du même doge sont très-communs. »

Les deniers et sixains frappés à Venise pour Chypre (on sait que toutes les monnaies frappées pour les colonies de la République l'étaient à la *Zecca* même de la métropole), rappellent de très près les types des deniers des rois Jacques Ier et Janus de Chypre; tous portent, au revers, une croix cantonnée de quatre olives ou de quatre besants, avec le nom du doge pour légende, et, au droit, le lion des Lusignan devenu l'enblème même du royaume chypriote, et le nom de Saint Marc, patron de Venise. Sur les sixains, le lion est nimbé, comme celui de Saint-Marc.

Voici la description des monnaies frappées par Venise pour sa colonie de Chypre, qui ont été retrouvées jusqu'à aujourd'hui :

*Marc Antoine Trévisan, doge de 1553 à 1554.*

✠ S · MARCVS · VENETVS. Le lion de Chypre.

℟ ✠ M · ANT · TRIVISA · DVX. Croix cantonnée d'olives. *Denier* ou *Carzia. Gravée*, pl. VIII, 4.

*François Vénier, doge de 1554 à 1556.*

✠ S · MARCVS · VENETVS. Le lion de Chypre.

℟ ✠ FRANC · VENERIO · DVX. Même croix cantonnée de petites olives. *Carzia. Gravée*, pl. VIII, 5.

*Laurent Priuli, doge de 1556 à 1559.*

✠ S · MARCVS · VENETVS. Le lion de Chypre.

℟ ✠ LAVREN · PRIOLI · DVX. Même croix cantonnée d'olives. *Carzia. Gravée*, pl. VIII, 6.

*Jérôme Priuli, doge de 1559 à 1567.*

✠ S · MARCVS · VENETVS. Le lion de Chypre.

℟ ✠ HIERON · PRIOLI · DVX. Même croix cantonnée d'olives. *Carzia. Gravée*, pl. VIII, 7.

Les *carzie* de Jérôme Priuli sont beaucoup plus communes que celles des autres doges, moins cependant que ne le sont les sixains du doge suivant.

*Pierre Lorédan, doge de 1567 à 1570.*

*Sixains* ou *sezins*. — ✠ SANCTVS MARCVS VENET. Le lion de Chypre nimbé.

℟ ✠ PETRVS · LAVREDA · DVX. Croix cantonnée de losanges ou fuseaux. *Gravée*, pl. VIII, 9.

Nombreux coins différents.

Variété avec ✠ SANCTVS MARCVS VENET, et au ℟ PETRVS · LAVRETA · DVX. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au m. âge*, n° 101. Variété fort rare.

Variété avec ✠ SANCTVS MARCVS VENET ·, et au ℟ ✠ PETVS · LAVREDA · DVX. Lambros, *Ibid.*, n° 102.

Variété avec ✠ SANCTVS MARCVS VENET, et au ℟ ✠ PETRVS · LAVRED · DVX · Lambros, *Ibid.*, n 103.

Variété avec ✠ SANCTVS MARCVS VENET. , et au ℟ ✠ · PETRI · LAVREDA · DVX · Lambros, *Ibid.*, n° 104.

Variété avec ✠ SANCTVS MARCVS VENET ·, et au ℟ ✠ PET · LAVREDA · DVX · VEN. Lambros, *Ibid.*, n° 105. Exemplaire unique.

Variété avec + SANCTVS MARCVS VENET, et au ℟ + PET · LAVREDA DVX · VENET. La croix du champ est de forme toute différente, ornée, à l'extrémité de chaque branche, de trois globules, et cantonnée de quatre rayons ou olives surmontés d'un globule. Lambros, *Ibid.*, n° 106. Exemplaire unique. *Gravée*, pl. VIII, 10.

*Carzie.* — + S · MARCVS · VENETVS. Même lion sans nimbe.

℟ + PETRVS · LAVREDA · DVX. Croix cantonnée de losanges. Lambros, *Ibid.*, n° 100. Deux exemplaires connus, dont un dans ma collection. *Gravée*, pl. VIII, 10.

En-dehors de ces pièces spécialement vénitiennes, on retrouve, sur de nombreux gros d'argent des anciens souverains de Chypre, des traces non équivoques de l'occupation étrangère. Ce sont diverses contre-marques que j'ai mentionnées à plusieurs reprises en décrivant les monnaies du royaume de Chypre, et qui se retrouvent presque toujours sur les gros des derniers souverains de cette île, surtout sur ceux de Louis de Savoie, de Jacques II et de Catherine Cornaro. Cependant, on les retrouve parfois sur des pièces plus anciennes. Ainsi le cabinet du prince Fürstenberg possède un de ces gros contre-marqués, du règne de Hugues IV (*gravée*, pl. VIII, 12); M. Lambros en possède un, le cabinet de Turin et M. de Vogüé chacun un, de Jean II (1). Ces contre-marques, de forme ronde, parfois ovale, sont généralement au nombre de cinq sur chaque pièce, une centrale, et quatre disposées sur la circonférence, formant comme les quatre angles d'un carré ou rectangle; parfois on en distingue encore une sixième dans le champ de la pièce. La contre-marque la plus fréquente porte un 9 ou un 6 renversé; sur d'autres, on voit : une croix, les chiffres 1 (ou la lettre I), 2 (ou la lettre S), 8, parfois un simple rond portant souvent un point au centre et simulant alors un Θ grec, ou bien encore la lettre A, etc., etc.

Il est difficile, dans l'état actuel de nos connaissances, de dire dans quelles circonstances et pour quelles raisons précises ces contre-marques ont été appliquées sur la vieille monnaie royale chypriote, mais leur présence presque constante sur les gros de Louis de Savoie et de Catherine Cornaro, est un indice certain de leur origine vénitienne; elles ont probablement été appliquées sur ces pièces à une époque de détresse financière. J'ai reçu dernièrement de Chypre, une pièce d'argent purement vénitienne, au nom du doge Jean Mocenigo, sur laquelle figurent des contre-marques identiques, au nombre de six : quatre sur la circonférence, portant un cercle avec un point central, et deux dans le champ de la monnaie, portant, l'une, un 8, l'autre, un 2. Plusieurs gros chypriotes portent *exactement* le même groupement de contre-marques. J'ai fait graver parmi les pièces supplémentaires, sur la dernière planche, cette monnaie curieuse, qui, grâce à cette particularité, rentre dans la série monétaire frappée par Venise pour l'île de Chypre.

Lazari (2) a publié une petite monnaie de très-bas billon ou plutôt de cuivre pur, du Cabinet royal de Turin, qu'il attribue à l'occupation vénitienne en Chypre, en raison du type du droit, qui est le lion des Lusignan. Je possède un second exemplaire de cette monnaie qui paraît être d'une rareté extraordinaire; il m'a été généreusement cédé par M. A. Morel-Fatio.

Voici la description de Lazzari :

Dans une couronne, le lion de Chypre entre les quatre lettres I . P . L . N.

℟ Dans une couronne, les trois lettres V. E S placées deux et une, au-dessous d'une petite croix.

D'après Lazari, les quatre lettres du droit pourraient désigner Girolamo Pesaro qui fut *lieutenant* ou vice-roi de Chypre de 1491 à 1493 : *Jeronimus Pisauro Locumtenens Nicosiæ.* Toutefois, sur mon exemplaire, la lettre supérieure est certainement un F et non un P; de plus la lettre inférieure me paraît être un M. Les trois lettres du revers seraient, d'après le même auteur, une abréviation de *Venetus;* le point qui

(1) Voyez p. 200.

(2) LAZARI, *Le Monete dei possedimenti veneziani*, etc., p. 167, pl. XIV, n° 65.

sépare très-distinctement le V de la lettre suivante E, rend cette seconde hypothèse au moins aussi invraisemblable que la première. J'ai fait graver l'exemplaire que je possède de cette monnaie énigmatique, au n° 11 de la pl. VIII.

Tous les numismatistes connaissent ces monnaies fiduciaires de cuivre qui se rencontrent encore communément en Chypre et dans le Levant, et qui furent frappées par ordre du fameux M. A. Bragadin, lors de la défense suprême de l'île de Chypre contre les Turcs et du célèbre siége de Famagouste, dernier drame de l'occupation vénitienne dans cette contrée. Elles avaient la valeur fictive d'un besant. Bien que ces monnaies frappées en 1570 seulement, ne rentrent plus strictement dans les limites du présent travail, comme elles représentent les dernières pièces émises en Chypre par les conquérants latins, derniers successeurs de Richard Cœur de Lion et des Templiers, je crois devoir en reproduire brièvement la description. Il existe, du reste, de ces monnaies obsidionales, un type unique, présentant quelques légères variétés de coin.

L'historien Antonio Riccoboni, contemporain du siége même de Famagouste, a fait allusion à l'émission et au cours forcé de cette curieuse monnaie de nécessité, dans le passage suivant, que cite Lazari (1) : *Cum autem IV. Non. Majas (A. 1570.) per totam insulam Cyprum bellum inter Venetos et Turcas promulgatum esset, Bragadin, pecuniis indigens..... quod totum aurum, consumpsisset, nec facile, propter locorum distantiam, opportunum nummorum subsidium sperare posset,... ærarium confici quamprimum voluit, nummosque diu noctuque signari æreos mandavit, alteros duodecim assium, alteros quattuor quadrantium, atque hujusmodi moneta peditibus italis et græcis, equitibusque et omnibus qui in præsidio erant satisfaciebat, edito facto ut suspendii pœna illis esset proposita quicumque talem pecuniam recusarent.*

PRO REGNI CYPRI PRESSIDIO; entre chaque mot et le suivant, un petit trèfle. Le lion de saint Marc, accroupi à gauche, la tête de face, tenant entre ses pattes de devant le livre des Évangiles; au-dessous de lui, la date de 1570, entre deux petits trèfles.

℞ Au-dessous d'un amour volant à droite, l'inscription trilinéaire : VENETORV FIDES INVIOLABILIS; chaque mot est placé entre deux petits trèfles. Au-dessous, formant une quatrième ligne, le mot BISANTE (*besant*), avec les marques suivantes, figurant en cinquième ligne et variant suivant les exemplaires : les lettres IE ou IF entre des trèfles, le chiffre IIII. Le tout dans un grènetis. *Gravée,* pl. VIII, 14.

L'amour qui figure au revers de ces monnaies, est une allusion probable aux traditions mythologiques de l'île chère à Vénus.

Ainsi que le fait observer Lazari, le poids de ces pièces est si variable, de 7 et 8 grammes à 3 gr. 50, qu'il semble être absolument arbitraire. Restent les indications diverses ou sigles placés au-dessous du mot *bisante*, et qui correspondent très-probablement à la valeur fiduciaire attribuée à chacune de ces pièces. « Mais comment, dit encore Lazari, reconnaître parmi ces valeurs énigmatiques, celles de *duodecim assium* ou de *quattuor quadrantium*, auxquelles Riccoboni fait allusion. Les mêmes sigles figurent sur des exemplaires de poids absolument différent. Donc le poids n'est pas l'élément distinctif, pas plus que les types gravés sur la pièce, ou la composition même du métal, qui sont toujours identiques. Si tous les exemplaires portaient le sigle IIII, on pourrait penser à la pièce de quatre *quadrans*. Mais que faire alors des autres sigles I. F., et I. E. Mieux vaut avouer que l'explication vraie de ces signes et de ces lettres est encore à trouver. »

Une variété publiée par M. Lambros (1), porte au droit PRAESIDIO au lieu de PRESSIDIO, et à l'exergue du revers la seule lettre I entre deux petits trèfles. Sur une autre variété, on lit FIDE au lieu de FIDES.

(1) Lazari, *Le Monete*, etc., p. 126.
(2) Lambros, *Monnaies inédites du r. de Chypre au m. âge*, n° 107.

Sur un exemplaire de ma collection, portant au revers les lettres IF entre des trèfles, les deux dernières lettres de *Pressidio* forment monogramme.

M. de Vogüé a recueilli, dans les ruines mêmes de Famagouste, plusieurs exemplaires de ces pièces de nécessité.

## OCCUPATION GÉNOISE A FAMAGOUSTE

### 1373-1464

Famagouste, seconde ville du royaume de Chypre, où les Lusignan se faisaient sacrer rois de Jérusalem, était située sur la côte méridionale de l'île, sur la mer d'Égypte. Elle s'élevait tout près des ruines de l'ancienne Arsinoé. Les indigènes l'appelaient et l'appellent encore aujourd'hui : *Ammochoustos*, ἡ Ἀμμόχωστος; c'était la métropole religieuse de Chypre ; son port était le meilleur de l'île. « Peuplée, dit M. de Mas Latrie, de Grecs, de Syriens et d'Européens industrieux, elle était rapidement arrivée à un degré de prospérité inouï, et rivalisait avec les plus grandes cités commerçantes du Levant, lorsque les calamités et les querelles avec Gênes, qui signalèrent les débuts du règne de Pierre II, la firent tomber au pouvoir de cette République. Elle resta près d'un siècle aux mains des Génois. »

Les relations de Chypre avec Gênes dataient de loin (1). Dès le commencement du XII^e siècle, des négociants génois s'étaient fixés dans cette île. Des rapports plus suivis et plus étroits s'établirent entre la République et le royaume des Lusignan, pendant les longues années de la régence, lors de la minorité de Henri I^er. Durant la lutte prolongée que les régents Philippe et Jean d'Ibelin soutinrent dans les deux royaumes, à la tête du parti national, contre les troupes et les partisans de l'empereur Frédéric, les Génois furent les alliés constants et fidèles des deux frères, qui leur avaient octroyé de nombreux priviléges en Chypre et en Syrie. Ils les aidèrent de leurs flottes et de leurs deniers. Entre autres donations, les Ibelin leur avaient concédé un vaste territoire dans la ville de Baruth. En 1218, Philippe d'Ibelin, au nom de la reine-mère Alice, leur accorda deux terrains pour y élever des constructions marchandes, l'un à Limisso (Limassol), l'autre à Famagouste, et divers autres priviléges, un surtout d'une importance capitale, l'exemption de tous droits d'entrée et de sortie pour leurs marchandises. Tels furent les modestes débuts de la puissance génoise en Chypre, puissance qui devait un jour devenir si formidable.

Les priviléges octroyés aux Génois par Philippe d'Ibelin leur furent confirmés par son frère Jean, après la défaite définitive des impériaux, dans un acte du 10 juin 1232, qui demeura comme la charte des Génois en Chypre. Ils eurent dès lors des quartiers ou des maisons à eux dans les quatre principales villes de l'île, à Nicosie, à Limassol, à Famagouste, et à Baffo (l'ancienne Paphos), avec une forte tour à Limassol, tour détruite en 1295 par les Vénitiens. Ces quatre colonies dépendirent d'abord des consuls génois de Syrie; elles n'eurent de consuls particuliers qu'à partir de la fin du treizième siècle.

La chute de Saint-Jean d'Acre, en supprimant brusquement toutes les relations commerciales entre l'Occident et les comptoirs de Syrie, imprima aux établissements des Génois en Chypre un accroissement prodigieux. Ils devinrent les héritiers presque exclusifs (l'Arménie exceptée, laquelle, du reste, était bien moins favorablement située) de cette activité commerciale, si longtemps florissante, des côtes de Syrie. Rien ne favorisa davantage cet essor soudain que la publication des bulles pontificales prohibant, sous peine d'anathème, tout commerce avec Alexandrie et les ports de Syrie et d'Asie-Mineure devenus mulsumans. Les ports de la côte orientale de Chypre, Famagouste en particulier, devinrent les grands entrepôts de toutes les productions précieuses de l'Asie et de l'Égypte, le grand rendez-vous de l'Occident et de l'Orient commerçants. Ludolf de Suchen qui visita Famagouste en 1346, dit que les *drogues* y étaient aussi communes que le pain en Occident, que, pour ce qui était des pierres précieuses et des tissus d'or qui s'y accumulaient, il s'abstenait d'en parler, vu qu'on ne le croirait pas en Europe. Tout ceci donna, on le conçoit, aux négociants génois établis en Chypre, une importance et une

(1) J'ai emprunté la majeure partie des détails historiques qui suivent au remarquable travail du professeur Heyd, sur l'*Histoire des Colonies italiennes dans le Levant*, ouvrage traduit de l'allemand en italien, par le professeur J. Müller, sous le titre : *Le Colonie commerciali degli Italiani in Oriente nel medio evo*, Venise et Turin, 1866, 2 vol. in-12.

puissance considérables. Malheureusement, dès le règne de Henri II, des mésintelligences éclatèrent entre eux et le gouvernement chypriote, à propos des incessantes pirateries commises par leurs nationaux. En 1305, Henri II força même les Génois à abandonner en masse le littoral et à transférer leur résidence à Nicosie, au centre des terres, menaçant en cas de résistance de leur retirer tous leurs priviléges. Les difficultés continuèrent durant tout le temps de l'usurpation d'Amaury et même après le retour de Henri II au pouvoir. Des conflits entre Génois et Chypriotes ensanglantèrent les rues de Famagouste. Gênes finit par déclarer les gens de Chypre hors la loi et ennemis de la République. Baffo fut prise et saccagée par les Italiens. Un traité de paix, conclu en 1329, avec le nouveau roi, Hugues IV, fut mal observé de part et d'autre, par les Génois surtout, qui, voyant la faiblesse croissante des Lusignan et les embarras toujours plus grands dont ils étaient accablés, songeaient déjà à s'établir plus solidement dans l'île, et à s'y installer en maîtres, fût-ce les armes à la main. Ils cherchaient par tous les moyens à faire éclater de nouveaux conflits.

Sous le règne de Pierre Ier, les Génois prirent part, avec les Vénitiens, à l'expédition dirigée en 1365 par ce prince contre Alexandrie.

Le 12 novembre 1372, au couronnement de Pierre II à Nicosie, un conflit de préséance, suivi d'une rixe affreuse, éclata entre Génois et Vénitiens. Les Chypriotes prirent parti pour ces derniers; presque tous les Génois furent massacrés dans les rues de la ville; leurs maisons furent pillées et brûlées. Gênes s'émut de ce grave outrage, et, le 3 octobre de l'année suivante, une flotte de plus de quarante galères, transportant 15,000 hommes de troupes, parut devant Famagouste. Pierre de Campo Fregoso commandait l'expédition. Le gouvernement chypriote avait vainement imploré l'appui du Saint-Siége et celui de Venise, absorbée par ses affaires d'Italie; il essaya de lutter seul contre les envahisseurs, mais la résistance était impossible; elle fut de courte durée. Famagouste fut forcée, les galères chypriotes brûlées, et l'île presque entière, les châteaux du nord exceptés, tomba aux mains des Génois qui firent le jeune roi prisonnier. Les vainqueurs exercèrent d'horribles vengeances. Le roi, remis en liberté, dut signer, le 21 octobre 1374, un traité désastreux. Il s'engageait à payer à Gênes un tribut annuel de quatre-vingt-dix mille florins d'or, et lui abandonnait, en outre, Famagouste, le port où se concentrait précisément la plus grande partie du commerce de l'île. La ville ne devait être restituée aux Chypriotes qu'après remboursement complet des frais de guerre à la Mahone génoise, qui avait supporté la dépense de l'expédition victorieuse. Ces frais s'élevaient à plus de deux millions de florins, évalués chacun à 4 besants de Chypre. Les Chypriotes, naturellement, ne purent arriver à payer cette dette énorme, et Famagouste demeura quatre-vingt-dix ans au pouvoir de Gênes, malgré tous les efforts diplomatiques des successeurs de Pierre II, malgré toutes leurs attaques à main armée contre cette place, but de leurs constants efforts.

Gênes exerçait à Famagouste le pouvoir civil et militaire, ainsi que le droit de juridiction sur tous les habitants demeurant tant au-dedans qu'en-dehors des murs. Les rois de Chypre avaient toutefois conservé le droit de percevoir certains revenus dans la ville et le port. L'autorité suprême était exercée, au nom de la République, par un lieutenant *(capitaneus)*, dont l'importance et le faste étaient grands; il jouissait d'un pouvoir absolu sur toutes les autres colonies génoises dans l'île.

La conquête de Famagouste par les Génois marque une date importante dans l'histoire commerciale de l'Orient. Cette place devint, plus que jamais, le grand entrepôt du Levant. Les Italiens, maîtres absolus du commerce de l'île, imprimèrent à toutes les transactions une activité nouvelle. Il se faisait surtout, à Famagouste, un immense trafic de sucre et de sel, de brocards d'or, d'épices et de pierres précieuses. D'énormes magasins s'y élevèrent; il s'y fit des fortunes colossales pour l'époque, d'autant que les traités conclus par Gênes avec les divers rois de Chypre, interdisaient généralement à ceux-ci d'ouvrir aucun autre port aux nations voisines. Toutes devaient subir, pour pénétrer dans l'île, l'écrasant monopole de la place de Famagouste; et l'on peut croire que les Génois surveillaient cette dernière clause avec une jalouse rigueur.

La prospérité de Famagouste se soutint jusqu'à l'époque où le Saint-Siége crut devoir lever l'ancienne interdiction de commercer directement avec l'Égypte et la Syrie; elle commença dès lors à décliner rapidement. Déjà une fois, Pierre II, allié aux Vénitiens, avait attaqué, mais sans succès, la colonie génoise. Son successeur, Jacques Ier, lequel, avant de monter sur le trône, avait été longtemps captif dans les prisons de Gênes, ne fut pas plus heureux. Il dut même signer un traité qui concédait à la République de nouveaux avantages, et qui lui confirmait la possession de Famagouste avec un territoire de deux milles tout à l'entour, jusqu'au payement intégral des dettes énormes contractées par les Lusignan envers leurs implacables adversaires.

En 1402, le fils de Jacques Ier, Janus, attaqua à son tour Famagouste, à la fois par mer et par terre. Il dut également se retirer devant l'énergique résistance des habitants et l'arrivée d'une flotte de secours. Un nouvel assaut, dirigé par lui bientôt après, échoua pareillement, et déjà une puissante flotte génoise, commandée par le fameux maréchal Boucicaut, s'apprêtait à tirer, du malheureux et imprudent souverain, une vengeance éclatante, lorsque, par l'active entremise du grand maître de l'Hôpital, Philibert de Naillac, la paix put être conclue, le 30 octobre 1403. Famagouste continua à demeurer aux mains des Génois comme gage du payement de la dette chypriote; cependant les droits des Lusignan furent, cette fois, quelque peu sauvegardés; Janus continua à percevoir certaines taxes dans la ville; sa bannière fut même relevée sur les murailles, où elle flotta à côté de l'étendard de la République. Mais Famagouste restait toujours l'unique port de l'île ouvert au commerce extérieur, et l'on conçoit bien quelle situation intolérable cette mesure tyrannique devait faire à toutes les autres villes du littoral. Il est fort probable que l'influence génoise dut contribuer, vers cette époque, à attirer en Chypre les troupes du soudan d'Égypte, qui s'emparèrent, on le sait, du roi Janus, battirent sa petite armée et dévastèrent affreusement tout le royaume.

En 1447, Gênes, déjà en pleine décadence, céda, pour une durée de vingt-trois années, la ville de Famagouste à la banque de Saint-Georges. A cette époque, cette ville était plus qu'à moitié ruinée par la concurrence du commerce syrien et alexandrin. Elle se dépeuplait rapidement à mesure que son port devenait désert. La banque de Saint-Georges ne devait la posséder que dix-sept ans. En 1464, en effet, Jacques le Bâtard, usurpateur de la couronne chypriote, en guerre avec les Génois, qui soutenaient contre lui sa sœur Charlotte, légitime héritière du royaume, réussit à leur enlever ce précieux joyau de leurs possessions levantines; ce ne fut qu'après un siége long et difficile que Famagouste retomba ainsi au pouvoir des Chypriotes. Le gouvernement royal fut rétabli dans la ville, mais les résidents génois purent conserver leurs coutumes. Seulement, le monopole commercial qui, si longtemps avant, avait fait la richesse de la ville, fut annulé en faveur des autres ports chypriotes. Fort peu de temps, du reste, après ces événements, le royaume de Chypre tomba tout entier aux mains des Vénitiens, et Famagouste, la vieille cité royale, puis la riche métropole génoise, ne fut plus qu'une des villes les plus importantes de la nouvelle colonie vénitienne.

Dans aucune des nombreuses conventions conclues, à propos de la cité de Famagouste, entre les rois de Chypre et le gouvernement de Gênes, ou entre ce gouvernement et la Mahone de Chypre ou la banque de Saint-Georges, il n'est fait mention d'un atelier monétaire génois existant dans cette ville, ou de monnaies qui y aient été frappées. Seulement Amadi (1) dit que, à partir du règne de Hugues IV, le timbre de l'hôtel des monnaies de Famagouste fut aux armes de Gênes. Mais nous possédons une preuve palpable de l'existence de la monnaie génoise de Famagouste; ce sont de petits deniers de billon, d'un grande rareté, frappés au type ordinaire des monnaies génoises, avec le nom de la ville, l'emblème de la République et le titre du doge en place du nom du roi Conrad. Il est certain d'ailleurs que les besants blancs, les gros et demi-gros, les sixains et deniers des Lusignan, circulaient à Famagouste sous la domination génoise, et constituaient la masse du numéraire existant. Dans toutes les conventions entre Génois et Lusignan, les sommes se stipulent en *bisanti bianchi del regno vecchi* ou en *bisanti bianchi del regno nuovi*. Les Génois frappaient seulement, pour les besoins journaliers du petit commerce et pour servir de monnaie d'appoint, les petits deniers famagoustains dont je parle actuellement. En voici la description; il en existe quelques rares exemplaires dans les principales collections publiques et privées.

+ CIVI + · FAMAG (*usta*). Le portail génois.

℟ + DVX · IANVEN (*sium*). Croix pattée. Köhne, *Berliner Blätter für M. S. und W-Kunde*, t. II, 1865, p. 192, pl. XIX, 1.

Variété avec + CIVIT · FAMAG · , et au ℟ + DVX · IANVE · Promis, *Monete di zecche italiane inedite o corrette*, 1867, pl. II, 23. *Ma collection.*

(1) Amadi, *Storia di Cipro*, p. 439.

℞ Variété avec ✠ CIVIT · FAMAG, et au ℞ ✠ DVX · IANVEN. Lambros, *Monnaies inéd. du r. de Chypre au m. âge*, n° 99. *Ma collection. Gravée,* pl. VIII, 15.

Plusieurs autres coins ne différant que par le dessin du portail génois.

Ces petites pièces, de bon billon et de type génois, sont également frappées sur le modèle des deniers de certains rois de Chypre, et devaient avoir une valeur égale. M. Lambros estime qu'elles ont été émises vers l'époque du règne de Janus ou plutôt encore de celui de Jean II, si l'on doit s'en rapporter à la comparaison de leur poids avec celui des deniers de ces princes.

## THIBAUT (*Tibat*) DE GOR'IGOS

Gorighos, Gorhighos ou Gor'igos (Korycos, Κώρυκος), l'ancien *Corycus,* appelé par les chroniqueurs du moyen âge : *Curcum, Curtum, Curchum,* Corc, le Courch, le Court, Cure, aujourd'hui Korghos, était, à l'époque médiévale, une ville maritime importante de Cilicie, située entre les embouchures des fleuves Calycadnus et Lamus. C'était un des fiefs principaux du royaume de la Petite-Arménie. Sa situation, sur le point de la côte le plus rapproché de Chypre, lui donnait, pour les transactions commerciales avec cette île, une importance considérable. Ses deux châteaux, d'une force extrême, en faisaient une place militaire de premier ordre. Son port, quoique petit, était extrêmement fréquenté ; c'était le principal point d'embarquement pour Chypre. Les barons de Gor'igos comptaient parmi les plus importants personnages de la cour d'Arménie. Léon II donna cette ville au prince Héthoumien, le grand baron Constantin, lequel fut baile d'Arménie après la mort de ce roi. Constantin passa son fief à son fils cadet, Oschïn, mort en 1266. Après lui, nous trouvons à Gor'igos, un autre membre de la famille des princes Héthoumiens de Lampron, Grégoire, puis un frère de celui-ci, Héthoum l'Historien, qui hérita de ce fief, érigé en comté par le baile Oschïn, son beau-père, durant la minorité de Léon V. Je passe sous silence d'autres seigneurs arméniens de Gor'igos. Enfin, en 1367, cette place fut, nous l'avons vu, livrée aux troupes du roi de Chypre, Pierre Ier, par ses habitants abandonnés sans défense aux attaques des Turcs de Lycie et de Caramanie. Pierre envoya d'abord son parent, Robert de Lusignan, prendre, en son nom, possession de ce point si important de la côte asiatique, puis il vint en personne recevoir le serment des habitants et repousser l'attaque des émirs voisins. Grâce à cette annexion, le port de Gor'igos entra plus pleinement encore dans le courant des transactions commerciales si importantes qu'entretenaient les Chypriotes sur cette côte et sur celle de Pamphylie. Cette place ne leur fut enlevée qu'en 1448, par un des souverains turcs de Caramanie. Le titre de comte de Gor'igos, devenu purement nominal depuis l'annexion de la ville à la couronne de Chypre, se maintint cependant à la cour d'Arménie. Le gendre de Léon VI, dernier roi chrétien de la Petite-Arménie, marié à la fille unique de ce prince, était Schahan, *comte de Gor'igos.*

Sous le règne de Pierre II de Chypre, un certain *Tibat* ou *Tipat* (Thibaut ?), fils d'un bourgeois de Chypre, en grand crédit auprès de ce prince, obtint de lui le commandement de la place de Gor'igos. Strambaldi, qui rapporte ce fait, ajoute que les instances du solliciteur étaient stimulées par l'appât des revenus de la douane de Gor'igos, revenus qui s'élevaient annuellement à la somme de trois ou quatre mille ducats.

Un précieux passage de la chronique inédite de Léon Machæras, publiée, en 1873, par M. Sathas (1), passage qui donne de longs détails sur ce *Tibat*, nous apprend que ce personnage a frappé monnaie dans la ville de Gor'igos : Καὶ ὁ ἄνωθεν σίρ Τιπὰτ δὲν ἔθελε νὰ πάρῃ τὴν Ἐλλὰν, ἂν δὲν πάρῃ καὶ τὸ Κούρικος καὶ ἐννοιάζετο νὰ τὸ πάρῃ· καὶ ἐποῖκεν καὶ μονέδα τοῦ Κουρίκος δικήν του, θαρρῶντα πῶς το' χει, καὶ ἔκραζεν τὴν Κουρίαν.

La monnaie du sire de Gor'igos, dont cet unique passage du chroniqueur chypriote vient nous

(1) SATHAS, *Bibl. gr. medii ævi,* t. II, p. 349.

révéler l'existence, et qu'il serait si intéressant de retrouver, n'a point encore été rapportée d'Orient; mais voilà du moins les futurs explorateurs de la côte de Cilicie dûment avertis d'avoir à rechercher les pièces frappées au quatorzième siècle, par Thibaut ou *Tibat,* seigneur ou capitaine chypriote de Gor'igos. Ce devaient être des pièces imitées de la monnaie arménienne, ou, plus probablement encore, de la monnaie chypriote, et certainement frappées à un titre inférieur.

# SEIGNEURS OU DYNASTES

## DE RHODES

A PARTIR DE LA CROISADE DE 1204, JUSQU'A LA CONQUÊTE DE L'ÎLE PAR LES CHEVALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM.

Rhodes, située en face de la côte de Caramanie, à une faible distance du continent, dont elle n'est séparée que par un canal de trois lieues de largeur à sa partie septentrionale, a la forme d'un ovale qui s'allonge dans la direction du nord au sud. Vers le nord et l'ouest, elle est entourée d'un cercle d'îles ou d'îlots qui, de tout temps, ont suivi sa changeante fortune; les plus importants sont Symia, l'ancienne Syme, qui touche presqu'à la côte d'Asie, Chalki, Piscopia, Nisara, autrefois Chalcis, Pelos et Nisyros, qui se succèdent les unes aux autres jusqu'à l'île de Cos, la plus grande de ces satellites, encore fertile et verdoyante, aujourd'hui appelée Stancho, qui, elle aussi, appartint aux chevaliers de l'Hôpital. Vers le sud-ouest de Rhodes, se dresse l'ancienne Carpathos, Scarpanto, qui eut, au moyen âge, ses seigneurs italiens particuliers.

Au moyen âge, en-dehors de Rhodes, dont les chevaliers firent peut-être la plus forte place militaire de l'Orient latin, les points les plus importants de l'île étaient : Lindo ou Castello di Lindo, château fort situé au pied de la montagne qu'occupait l'antique Lindos, Phileremos, très-fort château d'origine byzantine, Héraclée, Trianda, Archangelon, Villa-Nova, etc., etc. Une ceinture de forts de second ordre et de tours formait à l'île entière une défense redoutable.

Jusqu'à la prise de Constantinople par les guerriers de la quatrième croisade, c'est-à-dire jusqu'au commencement du XIII^e siècle, l'île de Rhodes avait fait partie de l'empire byzantin. A cette époque, un gouverneur grec, Léon Gabalas, y fonda une souveraineté, jusqu'à un certain point indépendante. Il eut pour successeurs : son propre frère, puis, après celui-ci, divers dynastes, en partie d'origine génoise, en partie d'origine grecque, qui disputèrent aux Turcs de l'Asie-Mineure, la possession de l'île, jusqu'à l'époque de la conquête par les chevaliers de Saint-Jean. Certains de ces personnages ont frappé des monnaies dont l'étude et la description doivent prendre place à côté de celles des séries monétaires des princes latins d'Orient, au même titre que celles des princes grecs d'Épire et de Thessalie, car les uns comme les autres ont dû leur souveraineté au même bouleversement politique que les princes francs de Byzance ou de Morée, et leur histoire est intimement unie à celle des établissements latins d'Orient, issus de la croisade de 1204.

J'ai résumé, dans deux articles de la *Revue archéologique* de 1876, tout ce que l'on sait de l'histoire des divers seigneurs de Rhodes et des îles environnantes, à partir de la croisade de 1204 jusqu'à la conquête des chevaliers de Saint-Jean. J'ai donné, dans les mêmes articles, la description de toutes les pièces connues de ces mêmes seigneurs, pièces fort curieuses, qu'on ne retrouve qu'à Rhodes, et dont les premières ont été publiées par M. Lambros, en 1861. Elles ont été frappées, les unes, par les deux frères Léon et Jean Gabalas, les autres très-probablement par leurs divers successeurs, durant la seconde moitié du XIII^e siècle. Je renvoie, pour plus de détails, au travail que je viens de citer; je me bornerai ici à résumer les principaux faits historiques que j'y ai rapportés, et donnerai, en même temps, la description succincte de toutes les monnaies rhodiotes du XIII^e siècle,

à moi connues; il s'en trouvera quelques-unes qui ne figuraient point encore dans mon mémoire de la *Revue archéologique*, et qui sont, par conséquent, inédites.

## LÉON GABALAS

On sait fort peu de chose des origines des frères Gabalas, Gabala ou Gavalas, qui furent successivement seigneurs de Rhodes pendant la première moitié du XIIIe siècle. Il est plus que probable qu'ils étaient de famille candiote. L'archonte Léon Gabalas, gouverneur impérial des îles de l'Archipel, avait profité de l'anarchie générale qui suivit la conquête de Constantinople par les guerriers de la quatrième croisade, pour se déclarer indépendant à Rhodes. Il prenait le titre de *césar* et se disait seigneur de Rhodes et des Cyclades. Les îles environnantes firent quelque temps partie de sa seigneurie; mais la plupart lui furent bientôt ravies par des aventuriers vénitiens. En 1224, Jean Ducas Vatatsès, second empereur de Nicée, lui enleva l'île de Stancho et le força à reconnaître, du moins nominalement, sa suzeraineté, et à lui payer tribut. Mais le belliqueux archonte rejeta, à la première occasion, cette importune suprématie, et, pour le réduire, l'empereur dut envoyer une flotte puissante, sous le commandement du grand domestique Andronic Paléologue. Ceci se passait en 1233. Léon Gabalas dut de nouveau faire sa soumission, mais la flotte byzantine, rappelée en toute hâte pour combattre Jean de Brienne, était à peine retournée à Constantinople, que le despote insulaire reprenait son indépendance première. Sa défaite n'avait pas dû, en tous cas, être considérable, puisque, dès le printemps de l'année suivante, on le voit prêter serment de fidélité à Venise, dont les intérêts, dans ces parages, s'accordaient avec les siens, et conclure, avec la République, précisément contre l'empereur de Nicée, un curieux traité d'alliance offensive et défensive, traité qui fut définitivement ratifié au mois d'août 1234.

Depuis lors, on sait seulement, sur le compte du césar Léon Gabalas, qu'il continua à régner à Rhodes jusqu'à sa mort, et qu'il dut encore une fois se réconcilier avec l'empereur de Nicée, puisqu'il commandait la flotte grecque à la grande bataille navale, livrée devant Constantinople, le 11 août 1238. K. Hopf dit qu'il mourut en 1240

Les monnaies connues de Léon Gabalas ne portent pas son prénom; on y lit simplement son titre de *césar* suivi du nom patronymique. Mais, comme les historiens et les documents contemporains le désignent seul et constamment sous ce titre : *Kserrus* (*Cæsar*) *Leo Gavala*, soit qu'il en eût été réellement investi par l'empereur Vatatsès, soit qu'il s'en fût simplement emparé; comme d'autre part, les monnaies de son frère Jean portent ce dernier prénom suivi d'un titre tout différent, on doit en conclure que toutes celles qui sont signées *le césar Gabalas* ont bien certainement été frappées par Léon.

Voici la description des monnaies du césar Léon, connues jusqu'à ce jour. Elles sont de cuivre. M. Lambros les a, le premier, fait connaître en même temps que celles de son frère Jean.

KAIC — CAP · O'ΓA — BAAAC', *le césar Gabalas,* dans un grènetis.

Ñ O^ΔOŶA — TOŶ BA — CIAEC, pour ὁ δοῦλος τοῦ βασιλέως, *le serviteur de l'empereur*. Au-dessus et au-dessous de la légende, une petite croix. *Rev. archéol.*, 1876, pl. VI, 1. *Gravée,* pl. VIII, 17.

KAIC — CAP · O'ΓA — BAAA, et au Ñ O ΔOY — AOC TOY (*en monogramme*) — BACIAE. Au-dessous, et parfois au-dessus, une petite croix. *Ibid.*, pl. VI, 2. *Gravée,* pl. VIII, 18.

## JEAN GABALAS

Jean Gabalas succéda en 1240, comme seigneur de Rhodes, à son frère Léon. Voyant la puissance de l'empereur de Nicée s'accroître de jour en jour, il prit sans doute le parti d'être un vassal plus fidèle que son prédécesseur. Georges Acropolite nous dit expressément qu'il était lieutenant impérial à Rhodes. Sur les monnaies frappées par lui, il n'est plus question du titre de *césar*; il s'y intitule toutefois encore : αὐθέντης, *domi-*

*nateur*, *souverain*, de l'île. Acropolite nous dit aussi que Jean Gabalas, *gouverneur de Rhodes*, suivit Vatatsès, avec ses vassaux et ses troupes, contre les Latins. Cependant le seul fait du monnayage du seigneur de Rhodes est une preuve évidente de la situation fort anormale de quasi-indépendance où il dut se trouver vis-à-vis de son impérial suzerain, grâce aux circonstances exceptionnelles que traversait le jeune empire de Nicée.

L'absence de Jean Gabalas et son séjour à la tête de ses troupes au camp de l'empereur de Nicée furent mis à profit par des aventuriers génois qui s'emparèrent de Rhodes par surprise en 1248. Georges Acropolite nous a laissé un récit détaillé de ces événements fort curieux. Il fallut deux expéditions des troupes de l'empereur de Nicée pour chasser de l'île les audacieux Italiens qu'étaient venus renforcer cent chevaliers francs de Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe. Après un long siége, les Latins durent se rendre à discrétion, et ce fut ainsi, dit le chroniqueur byzantin, que Rhodes rentra sous la domination des Grecs. On ignore si Vatatsès restitua à Jean Gabalas sa seigneurie, et s'il lui en laissa la tranquille possession jusqu'à sa mort; nous ne connaissons même pas exactement la date de ce dernier événement, que K. Hopf place en 1250. Il semble probable, cependant, que le despote grec retourna à Rhodes après l'expulsion des Génois.

Les variétés connues des monnaies de Jean Gabalas sont au nombre de quatre, toutes également de cuivre; sur toutes quatre, il prend le titre d'αὐθέντης τῆς Ῥόδου, *dominateur de Rhodes,* sans y ajouter celui de *césar*, dont il n'avait pas osé s'emparer, ou dont il n'avait pas été investi par l'empereur. Ce titre d'αὐθέντης est unique jusqu'ici dans la numismatique byzantine.

* Ω I + — O' Γ·ΑΒΑ — ·.· ΑΑC⁻, *Jean Gabalas*. Au dessus, une petite croix. La croix terminale de la première ligne est de forme bizarre. Le tout dans un grènetis.

℞ [O'] ΑΥΘΕΝ — ΤΗC ΤΗC — ΡΟΔΟΥ : · Une croix au dessus et au dessous. Les lettres A et Y de la première ligne forment monogramme. Le tout dans un grènetis. *Rev. archéol.*, 1876, pl. VI, 3. *Gravée*, pl. VIII, 19 et 20. Deux variétés différentes.

Variété avec + IΩ * — O ΓΑΒΑ — ΑΑC·, et au ℞ O' ΑΥΘΕ — ΝΤΗC Τ (pour ΤΗC) — (Ρ)ΟΔΟΥ. Une croix au dessus, entre deux points. *Rev. archéol.*, 1876, pl. VI, 4.

Variété avec les deux premières lettres du mot ΤΗC formant monogramme. *Ma collection.*

M. Lambros a publié une autre monnaie de cuivre des Gabalas trouvée à Rhodes; comme elle ne porte que les deux premières lettres du nom patronymique, il est difficile de décider auquel des seigneurs de ce nom elle doit être attribuée.

ΓΑ, en monogramme, dans un grènetis.

℞ Croix dans un grènetis. *Rev. archéol.*, 1876, pl. VI, 5. Le Cabinet de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, possède un fort bel exemplaire de cette monnaie. *Gravée*, pl. VIII, 21.

De même, la pièce suivante, que j'ai rapportée de Rhodes, appartient aussi à l'un des Gabalas, sans qu'il soit possible de lui donner une attribution plus précise; elle est également en cuivre.

Croix cantonnée au premier canton d'un monogramme formé par les lettres Γ et Α, au second d'un Β, au troisième d'une lettre malheureusement effacée, au quatrième d'un caractère de forme bizarre se rapprochant d'un Γ.

℞ Très-fruste. Traces de légende. Une étoile marquant peut-être la fin d'un mot. *Rev. archéol.*, 1876, pl. VI, 6. *Gravée,* pl. VIII, 22.

## SEIGNEURS DE RHODES

de 1250 à 1309.

On doit ranger à la suite des pièces des Gabalas une série fort intéressante de monnaies de cuivre, étudiées pour la première fois par M. Lambros. Cette série très-homogène est spéciale à Rhodes et aux

petites îles environnantes. On ne retrouve pour ainsi dire jamais ces monnaies autre part que dans cette île, où elles sont, du reste, assez abondantes. Elles offrent une ressemblance extrême avec celles des Gabalas, et ont évidemment été frappées vers la même époque. Elles sont anonymes et presque toujours fort mal conservées. Toutes, sans exception, sont de cuivre; la forme en est souvent grossièrement quadrangulaire, avec les angles rabattus. Toutes se distinguent par la présence du type si fréquent sur les monnaies des Paléologue, et qui est caractérisé par la lettre B répétée une, deux ou plusieurs fois. Dans mon travail de la *Revue archéologique*, j'ai longuement insisté sur les difficultés que présente l'interprétation de cet emblème; j'ai également discuté l'origine possible de cette nombreuse série de monnaies, que M. Lambros a attribuées à des descendants des deux frères Gabalas. J'étais arrivé sur ce point aux conclusions suivantes : 1° ces monnaies ont probablement toutes été frappées à Rhodes après la mort de Jean Gabalas, entre 1259, date de l'avénement de Michel Paléologue, et 1307, date du premier débarquement des chevaliers de Saint-Jean sur le territoire de Rhodes; 2° elles ont été vraisemblablement frappées par les divers personnages qui se sont succédés pendant cette période dans la seigneurie de Rhodes, sous la suzeraineté plus ou moins effective des Paléologue de Constantinople. Ces personnages, dont j'ai donné, d'après Karl Hopf, l'histoire malheureusement encore fort incomplète, paraissent avoir été successivement : un frère même de l'empereur Michel, Jean Paléologue, de 1261 à 1275, puis des gouverneurs impériaux, puis des vassaux génois, un *dello Cavo*, des *Moresco* et un *Vignolo*, qui ne furent jamais entièrement maîtres de Rhodes, à cause de la conquête partielle de l'île par les Turcs de Carie et de Lycie (1). Ce furent ces personnages, prince impérial ou dynastes génois, qui, s'étant sans

(1) Vu l'importance du sujet, je crois devoir reproduire *in extenso* les détails historiques que j'ai pu réunir dans mon article de la *Revue archéologique*, sur ces divers personnages qui ont régné à Rhodes pendant la seconde moitié du XIIIe siècle. Je rappelle que j'ai emprunté toutes ces notes à la précieuse *Histoire de la Grèce au moyen âge*, de feu K. Hopf, insérée dans l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber.

« Un premier fait aujourd'hui certain est que Rhodes, après la mort de Jean Gabalas, retomba, pour un temps, sous la puissance des empereurs grecs. Vers 1261, en effet, le despote Jean Paléologue reçut cette île en apanage de son frère l'empereur Michel, avec Lesbos, depuis longtemps déjà réoccupée par les Grecs. Il conserva ces deux îles jusqu'à l'époque de sa disgrâce, en 1275, et dut alors résigner tous ses biens à l'empereur Michel. Plus tard, lorsque les Génois, alliés de celui-ci, firent aux Vénitiens et à leurs partisans cette terrible guerre de piraterie dont Sanudo nous fait une si effrayante description, et qu'une foule d'îles et d'îlots de l'Archipel furent devenus les repaires de ces forbans, il paraît qu'après l'île d'Anæa, voisine de Samos, qui était leur retraite la plus habituelle, un de leurs refuges favoris fut Rhodes, où le gouverneur impérial, le capitaine Krivikiotes, se montrait leur plus fidèle auxiliaire et leur offrait un sûr asile dans son port, déjà solidement fortifié. Plus tard encore, après 1278, Michel Paléologue donna Rhodes et les îles environnantes en fief à Jean dello Cavo, célèbre corsaire italien et seigneur de l'île de Namfio (Anaphe). Puis Rhodes fut prise en partie par les Turcs de l'Asie-Mineure, qui avaient poussé leurs conquêtes jusqu'à la côte de Carie. Ceux qui s'emparèrent de Rhodes furent des Turcomans, les émirs ou souverains indépendants de Mentesche et de Tekke (l'ancienne Carie et l'ancienne Lycie), qui commencèrent alors à infester de leurs pirateries toute cette côte semée d'îles et d'îlots. Divers seigneurs ou chefs de corsaires italiens partagèrent avec eux la domination de Rhodes et des îles environnantes. C'est ainsi qu'au moment même de la conquête turque, on voit un célèbre aventurier génois, Vignolo de' Vignoli, recevoir en fief des Paléologue plusieurs de ces îles. Pendant tout ce temps, la suzeraineté plus ou moins nominale de tout ce groupe insulaire appartenait toujours au *megadux* ou grand amiral de Byzance, préposé au gouvernement de l'Archipel. Après Jean dello Cavo, ce corsaire génois d'Anaphe qui tint quelque temps Rhodes en fief des Paléologue, apparaît, à partir de 1282, un autre seigneur également génois, André Moresco, neveu de Vignolo de' Vignoli, amiral d'Andronic Paléologue le Vieux, et combattant pour lui contre les Turcs et plus tard contre les Catalans. Andronic octroya par un chrysobulle, à lui et à son frère Lodovico, diverses îles de cette région, parmi lesquelles figurent Rhodes et Scarpanto (Karpathos). Quant à Rhodes même, nous avons déjà vu que les deux frères ne durent point en avoir la jouissance entière, puisqu'ils la partageaient forcément avec les Turcs du continent, qui en étaient plus qu'eux les maîtres véritables. André Moresco, qui tenait également Ténédos en fief de l'empereur, était un pirate redoutable. Ses galères dévastaient les possessions vénitiennes et les rivages de Chypre. Fait prisonnier par le roi Henri II de Lusignan, il n'échappa à la potence que grâce au titre élevé qu'il portait à la cour de Byzance. Pendant sa captivité, son frère Lodovico continua à se dire seigneur des îles, mais sa puissance ne fut plus guère que nominale, battue en brèche à la fois par les Vénitiens, les Chypriotes, et les émirs turcs de l'Asie-Mineure. Les aventuriers vénitiens lui enlevèrent une partie de ses îles. Un noble candiote, André Cornaro, lui prit, vers 1306 ou 1307, Karpathos, Kasos et Stasida (Staria). C'est alors que Lodovico Moresco et son frère André, toujours captif des Lusignan, invoquèrent, pour soutenir contre tant d'ennemis divers leurs droits fondés sur des chrysobulles impériaux, l'assistance de leur oncle, ce fameux génois, Vignolo de' Vignoli, qui avait, on le sait, pris du service auprès des Paléologue, et tenait d'eux en fief les îles de Stancho (Cos) et Léros, ainsi que de grands biens *in partibus* sur le territoire même de Rhodes. Contrairement à

doute emparés sans autorisation aucune du droit de frapper monnaie, firent, pour se faire pardonner cette usurpation par leurs suzerains, Michel et Andronic II Paléologue, graver sur leurs espèces les emblèmes impériaux, sans même y faire inscrire leurs propres noms. Il se pourrait, en particulier, fort bien, que quelques-unes de ces monnaies aient précisément été frappées par ce Jean Paléologue, qui fut un certain temps prince de Rhodes, qui tomba plus tard en disgrâce et dut résigner son fief à l'empereur. Une preuve de cette hypothèse pourrait bien être une monnaie de cuivre d'origine également rhodiote, absolument de la même famille que celle dont nous nous occupons, et sur laquelle on lit cette fois le nom de Paléologue. Le reste de la légende est malheureusement incomplet. Voyez, plus loin, la description de cette monnaie.

Encore une fois, répétons-le en terminant, un fait semble probable, c'est que toute cette série de monnaies dont je vais maintenant donner la description, a été frappée entre 1250 et 1309, à Rhodes, sous la suzeraineté plus ou moins nominale des Paléologue, par des dynastes plus ou moins indépendants, princes impériaux, gouverneurs byzantins ou seigneurs génois insulaires. Une petite découverte que j'ai faite tout récemment, vient encore à l'appui de cette hypothèse, du moins pour ce qui est de l'âge de ces monnaies. Au Cabinet des médailles de Berlin, figure une pièce de cette série, celle qui porte, au droit comme au revers, un grand B, avec une croisette au-devant; or, ici, ce type a été frappé sur une des monnaies de Léon Gabalas, décrites plus haut; il lui est donc postérieur. Voyez cette monnaie surfrappée, gravée parmi les pièces supplémentaires de la dernière planche.

Voici la description de cette étrange série de monnaies; presque tous les types sont représentés dans ma collection par plusieurs exemplaires.

Croix cantonnée de quatre B; au ℞ même type. *Rev. archéol.*, pl. VI, 7. *Gravée,* pl. VIII, 23.

Croix cantonnée de quatre B comme sur la monnaie précédente; au ℞ croix cantonnée de quatre B disposés obliquement. *Ibid.*, 8. *Gravée,* pl. VIII, 24. Deux ou trois coins différents.

Deux B affrontés et ornés; entre eux, une croix; au ℞ une fleur de lis dans un grènetis. *Ibid.*, 9. *Gravée,* pl. VIII, 25.

Variété du type précédent. *Cabinet de l'Ermitage. Gravée,* pl. IX, 11.

Deux B affrontés et ornés; au ℞ croix ornée de perles et cantonnée des quatres lettres I · C · X · C · (Ἰησοῦς Χριστός). *Ibid.*, 10. *Gravée,* pl. VIII, 26.

Même type; entre les B, une étoile, et au ℞ croix à branches ramées. *Ibid.*, 11. *Gravée,* pl. VIII, 27.

Croix cantonnée de quatre besants et de quatre B disposés obliquement et regardant extérieurement.

l'espérance des deux frères Moresco, et grâce à l'habile conduite de Foulques de Villaret, qui avait depuis longtemps jeté les yeux sur Rhodes pour y établir son Ordre fugitif, l'intervention de Vignolo ne tourna qu'au profit des chevaliers de Saint-Jean. Lorsqu'en mai 1306, le seigneur génois se présenta devant Chypre, réclamant la mise en liberté de son neveu Moresco, il fut aussitôt amené à nouer des relations avec Foulques de Villaret, dans le but de conquérir en commun l'île de Rhodes, presque entièrement tombée aux mains des Sarrasins. La flottille de Vignolo devait aider à transporter les chevaliers dans l'île dont il voulaient s'emparer. Le 27 mai, Vignolo, peu soucieux des droits des Paléologue, ses anciens suzerains, et s'intitulant simplement bourgeois de Gênes, signait avec le grand maître une convention définitive par laquelle il cédait à l'Ordre son île de Léros et les deux tiers de celle de Cos. Il conservait, pour sa part, un tiers de cette île et les fiefs qui lui avaient été concédés à Rhodes par lettres impériales, avec faculté d'en choisir d'autres à sa convenance. De plus, il était convenu que Vignolo exercerait, sa vie durant, dans les deux îles de Cos et de Léros, les fonctions de vicaire de l'Ordre, et qu'il y jouirait des prérogatives les plus étendues; l'Ordre ne pourrait même y entretenir aucune garnison. Toutefois, la convention ne devait entrer en vigueur qu'après la conquête définitive de Rhodes.

Le 22 juin de la même année, Vignolo et Villaret firent voile pour Rhodes avec six galères; mais la résistance inattendue des Turcs, les intrigues du duc vénitien de Candie et du capitaine de la flotte vénitienne, Gabriel Dandolo, qui cherchaient à détourner la conquête de Rhodes au profit de Venise, firent si bien traîner les choses en longueur que quatre années s'écoulèrent avant que l'île ne tombât définitivement aux mains de l'Ordre. Les Byzantins, qui avaient refusé de céder leurs droits sur Rhodes à Villaret, malgré l'offre faite par lui de mettre chaque année trois cents chevaliers au service de l'empereur, soutinrent les Turcs de toute leur puissance. Ce ne fut qu'après la prise de la forteresse de Phileremos, le 11 novembre 1309, qu'on put considérer Rhodes comme appartenant définitivement aux chevaliers. L'Ordre entier se transporta de Chypre dans l'île, et les familles Vignolo et Moresco y furent richement apanagées. Un Louis Moresco, petit-fils d'André Moresco, était citoyen de Rhodes en 1359, et son

En haut et en bas de la croix, tantôt une étoile, tantôt une petite croix; au ℞ type absolument analogue. *Ibid.*, 13. *Gravée,* pl. VIII, 28.

Un B; au devant, une petite croix cantonnée de quatre points; au ℞ un B; au devant une croix.

Un B; au devant, une croix; derrière, une étoile; au ℞ un B; au devant une croix. *Ibid.*, 14. *Gravée,* pl. VIII, 29.

Un B; au devant, une croix cantonnée de quatre points; derrière, une étoile; le tout dans un grènetis; au ℞ un B; derrière, une étoile.

Un B; au devant une croix; derrière, une étoile; au ℞ un B; au devant une croix; derrière, une étoile.

Croix cantonnée de quatre B disposés obliquement; au ℞ croix cantonnée des quatre lettres Θ . Δ . O . C . *Ibid.*, 15. *Gravée,* pl. VIII, 30 (1).

Les lettres ΠΑ, initiales de ΠΑλαιολόγος,; au ℞ un B et un A de forme singulière, initiales de ΒΑσιλεύς. *Ibid.*, 16. *Gravée,* pl. VIII, 31.

Monogramme des Paléologue, voisin de ceux qui figurent sur certaines monnaies de Michel VIII; au ℞ monogramme voisin de ceux qui figurent sur certaines monnaies des Paléologue (2). *Ibid.*, 17. *Gravée,* pl. IX, 1.

. . . . . ΑΛΕΟΛΟΓ . . . . . Personnage debout, couronné, tenant le sceptre ou le *labarum* de la main gauche, vêtu de la robe byzantine; au ℞ croix cantonnée des quatre B. *Ibid.*, 19. C'est la monnaie dont j'ai parlé à la page précédente. *Gravée,* pl. IX, 4.

La fabrique de cette dernière pièce est, je l'ai dit, absolument identique à celle des autres monnaies de cette série : même type du revers, même flaon de forme quadrangulaire à angles rabattus. Il serait fort à désirer qu'on retrouvât une de ces pièces à légendes complètes; peut-être y lirait-on simplement le nom de l'empereur, peut-être, au contraire, celui du prince Jean Paléologue. Mais, incontestablement, cette pièce a la même origine que les précédentes; le type du revers ressemble, à s'y méprendre, à celui des deux premières monnaies de la série (3).

Voici encore une petite pièce de cuivre, également trouvée par moi à Rhodes, et qui donnerait peut-être la clé du mystère, si précisément, ici aussi, le mot capital n'était effacé.

Dans le champ, un grand B; la légende de gauche est effacée; à droite, on lit distinctement, en carac-

fils Ferrand, en 1382, était seigneur de la moitié du fief de Lombardo ou Lardo, près de Lindos; l'autre moitié appartenait à Stefano Vignolo de' Vignoli, arrière-petit-fils du seigneur de Cos. En 1402, son fils Simon Vignolo vendit le fief entier à Dragonetto Clavelli.

Il résulte de ce rapide résumé, qu'après la mort de Jean Gabalas, l'île de Rhodes, rentrée sous la domination directe des empereurs grecs, fut d'abord, de 1261 à 1275, l'apanage d'un prince de la famille impériale, qu'elle fut ensuite administrée par des gouverneurs impériaux, et qu'enfin les Paléologue en cédèrent la souveraineté à des vassaux génois, un dello Cavo, puis des Moresco et un Vignolo, qui n'en furent jamais entièrement maîtres à cause de la conquête turque.

(1) Sur l'exemplaire à ce type, dont j'avais donné la gravure dans la *Revue archéologique*, pl. VI, 15, les quatre lettres du revers étaient effacées et en partie méconnaissables. Depuis, j'ai reçu de Rhodes, plusieurs exemplaires de la même pièce, en parfait état de conservation. Les quatre lettres cantonnant la croix sont incontestablement un Θ, un Δ, un O, un C; il est difficile d'y voir autre chose que des lettres du mot ΘεΟΔωροC; ce serait alors de l'empereur de Nicée, Théodore III Ducas Lascaris Vatatsès, qu'il s'agirait, lequel a régné de 1255 à 1259. Cette date s'accorde parfaitement avec mes conjectures sur l'âge approximatif de ces monnaies. Le nom de Théodore III figurerait ici en sa qualité de suzerain du dynaste rhodiote, quel qu'il soit. Seulement il faudrait faire remonter l'apparition des quatre B cantonnant la croix à une époque un peu antérieure à l'avénement des Paléologue.

(2) V. Sabatier, t. II, pl. LXI, fig. 3 et 4.

(3) Il y a peu de temps, j'ai reçu, *toujours de Rhodes*, deux nouvelles pièces presque identiques, mais malheureusement tout aussi frustes et à légendes aussi incomplètes (*gravées*, pl. IX, 5, 6). Sur la première, on déchiffre encore quelques lettres du nom de Paléologue, . ΑΛΑΙΟ. . . . Mais la légende complète doit être différente de la première, car ces lettres du mot *Paléologue* sont placées bien plus haut. Sur la dernière de ces pièces, au point où, sur la première de toutes, figurent les lettres. . . . ΑΛΕΟΛΟΓ, on lit quatre lettres du mot Αὐτοκράτωρ. Le revers est identique sur les trois pièces; c'est toujours la croix cantonnée de quatre B. Il serait fort à désirer qu'une monnaie complète vînt nous donner la légende définitive de ces pièces, légende qui nous permettrait peut-être d'être enfin fixés sur leur attribution véritable.

tères d'une grande finesse, ΔΟΥΛΟΣ; au ℞ dans le champ, un grand B; derrière, une étoile. *Ibid.*, 20. *Gravée*, pl. VIII, 16.

Sur la partie effacée du champ du droit, à gauche du B, devait se lire le nom du personnage qui s'intitule *serviteur* de l'empereur, représenté lui-même par l'emblème de sa famille.

Une dernière et étrange monnaie faisant partie de ma collection, mais dont j'ignore la provenance orientale exacte, porte au droit le buste d'un prince couronné, revêtu d'une robe et d'un manteau, et portant un sceptre terminé par une fleur de lis; au revers figure une croix, dite de Saint-André, croix très-fine à branches renflées à leurs extrémités, cantonnée de quatre B; en face de chaque B on voit trois besants (*Rev. arch.*, pl. VII, 21). Sur un exemplaire presque semblable, qui m'a dernièrement été cédé par M. Morel-Fatio, mais également sans indication de provenance, les quatre lettres ressemblent plus à des E très-fermés qu'à des B. *Gravée*, pl. IX, 10.

J'ai reçu, depuis deux ans, de Rhodes, à diverses reprises, des pièces d'argent des sultans Seldjoucides d'Iconium, portant en contre-marque très-nette, les deux B, si fréquemment représentés sur les monnaies rhodiotes. Ces pièces arabes appartiennent toutes au XIIIe siècle. C'est bien certainement à Rhodes que ces contre-marques ont été appliquées sur elles à cette époque, très-probablement par ordre d'un des seigneurs de Rhodes dont j'ai parlé plus haut, pour donner libre cours à cette monnaie d'un pays voisin, qui circulait abondamment dans l'île. Qui sait si ces curieuses contre-marques ne correspondent point à l'époque du blocus prolongé à la suite duquel l'Ordre de Saint-Jean s'empara définitivement de l'île de Rhodes ? Sur la face opposée de tous les exemplaires que je possède ou que j'ai étudiés, figure une seconde contre-marque dont l'examen ne révèle, du reste, aucune particularité nouvelle. Je possède actuellement des monnaies seldjoucides portant la marque de l'atelier monétaire rhodiote, de presque tous les sultans, depuis Gaiat-ed-dyn Keikhosrou ben Kilidj Arslan (1192-1210), jusqu'à Messaoud ben Azz-ed-dyn Kei Kaous (1283-1308). J'ai fait graver une de ces monnaies, au n° 8 de la pl. IX; deux autres, qui me sont arrivées tardivement, figurent parmi les pièces supplémentaires, gravées sur la dernière planche.

*Note additionnelle.* — Dans une communication lue à la séance du 27 mai 1876 de l'*Institut de correspondance hellénique d'Athènes*, avant la publication complète de mon travail de la *Revue archéologique*, communication insérée à la page 286 de cette même *Revue* (livraison de *novembre* 1876), M. Lambros maintient son explication de l'*épisème* des Paléologue et persiste à y voir le πυρεκβόλον ou briquet. Il m'est difficile d'être de son avis, et, plus que jamais, je penche à croire, que cet emblème est purement et simplement la lettre B, initiale de Βασιλεύς. En outre, M. Lambros croit devoir persister à attribuer à des descendants inconnus des deux frères Gabalas, la longue série de monnaies rhodiotes sur lesquelles on voit figurer un ou plusieurs B. Le savant antiquaire grec communique, à ce sujet, le dessin d'une des pièces de cette série, pièce que j'avais déjà fait graver au n° 12 de la planche de mon mémoire de la *Revue archéologique*, mais, paraît-il, d'après un exemplaire quelque peu incomplet. Au revers, j'avais cru distinguer deux B; sur l'exemplaire de M. Lambros et sur un autre qui est au Cabinet de l'Ermitage, la boucle inférieure du second B est remplacée par le monogramme l'A, qui semble bien se rapporter au nom des Gabalas. Cette pièce, que j'ai fait graver au n° 3 de la pl. IX, ne me semble pas assez concluante pour faire attribuer à des descendants inconnus de Léon et de Jean Gabalas, souverains de Rhodes sous la suzeraineté des Paléologue, toute cette série de monnaies qui ont plus probablement été frappées, je le crois et je le répète, par des dynastes rhodiotes d'origines diverses. Qu'un d'entre eux ait appartenu à la descendance des Gabalas et ait fait figurer sur la monnaie frappée par lui les initiales de ce nom, il n'y aurait là rien d'étonnant. Je rappelle cependant que K. Hopf, dont personne ne niera la compétence exceptionnelle en fait d'histoire grecque du moyen âge, s'élève catégoriquement contre l'existence de ces prétendus Gabalas, seigneurs de Rhodes et descendants des deux frères, Léon et Jean. C'est à lui que j'ai emprunté, je le répète, tous les détails précédents sur les divers dynastes rhodiotes de la seconde moitié du XIIIe siècle. J'ajoute que, sur la pièce du Cabinet de l'Ermitage, pareille à celle sur laquelle M. Lambros a insisté, on aperçoit les traces d'un type plus ancien, qui n'est autre que celui d'une monnaie de Jean Gabalas, gravée au n° 18 de la pl. VIII; on aperçoit distinctement le monogramme qui, sur cette pièce, remplace le mot τοῦ, et au-dessous, d'autres traces de lettres. La pièce en question est donc postérieure à cette émission monétaire du second des Gabalas. J'ai fait graver cette monnaie surfrappée sur la dernière planche, parmi les pièces supplémentaires.

*Seconde note additionnelle.* — Je viens de recevoir directement de Rhodes quatre pièces inédites de cette même série rhodiote caractérisée par la présence d'un ou plusieurs B. Deux d'entre elles sont vraiment extraordinaires, et sont un nouveau témoignage de l'incessante activité de l'atelier rhodiote au XIIIe siècle; elles appartiennent toujours au même groupe de monnaies de cuivre; l'une a les angles grossièrement rabattus; sur toutes deux figure le B caractéristique; mais sur l'une on aperçoit également les deux premières

lettres du nom des Paléologue, et sur l'autre, une effigie qui paraît bien être celle de l'empereur, s'appuyant de la gauche sur un grand B. C'est toujours, en somme, la même classe de monnaies qui semblent avoir été frappées par quelque seigneur, vassal de l'empereur. En tous cas, il est permis d'attribuer aujourd'hui avec certitude à l'atelier de Rhodes toutes les nombreuses pièces de cuivre sur lesquelles figurent le ou les B; cette lettre paraît être la caractéristique de cet atelier au XIIIe siècle.

Voici, du reste, la description des deux belles et étranges pièces que je viens de citer :

Longue croix entre les deux grands caractères Π et A, initiales du nom de Paléologue. Les branches de la croix et les jambages des deux caractères grecs sont façonnés en forme de troncs noueux et épineux d'un dessin très-soigné et très-remarquable. Le jambage de droite de l'A est peut-être uni à un B avec lequel il forme monogramme, mais je ne puis l'affirmer, cette portion de la monnaie étant quelque peu effacée.

℞ Grand B de dessin bizarre et très-soigné. Au devant, une étoile. *Gravée*, pl. IX, 7.

La Vierge debout dans l'attitude de l'oraison, entre deux étoiles.

℞ Personnage (l'empereur?) debout, de face, s'appuyant? de la main gauche sur un grand B renversé. Au-dessus du B, autre personnage ailé et nimbé (l'archange Michel?) couronnant le personnage debout. Cette pièce est d'un travail très-élégant. *Gravée*, pl. IX, 9.

Les deux autres pièces, moins importantes, sont, l'une, une variété de la pièce, portant, de chaque côté, la croix cantonnée de quatre B, avec les B différemment disposés; l'autre, une petite pièce singulière, quadrangulaire, à angles grossièrement rabattus, portant, sur une face, un B et un C, peut être pour Βασιλεύς, et sur l'autre face, également deux caractères, un X et un M, peut-être pour Μιχαήλ, *Michel Paléologue*, suzerain du dynaste rhodiote. Cette pièce énigmatique, qui existe aussi au Cabinet de Berlin, rentre absolument, ainsi que la précédente, dans la série que j'attribue aux successeurs des Gabalas; je les ai fait graver toutes deux parmi les pièces supplémentaires de la dernière planche.

Enfin, une rapide visite faite cet été au Cabinet des médailles de Berlin, m'a donné encore deux types nouveaux de cette riche série; tous deux ont été rapportés directement de Rhodes. Sur l'un, figurent, sur une face, deux B adossés; sur la face opposée, une simple croix potencée. Sur l'autre, figure, de chaque côté, une croix dont deux des branches opposées portent chacune un B disposé dans un sens différent; dans les deux cantons demeurés vides, on aperçoit, dans l'un, une étoile, dans l'autre, une petite croisette. Ces deux monnaies sont également gravées sur la dernière planche parmi les pièces supplémentaires. Inutile de répéter qu'elles sont de cuivre comme toutes les autres monnaies de cette nombreuse série.

J'ai fait graver au n° 2 de la pl. IX un petit plomb de même famille, que j'ai rapporté de Rhodes; sur une face on voit un B; sur la face opposée, un N.

# GRANDS MAITRES DE L'ORDRE

## DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM A RHODES

1309-1522

Les chevaliers de l'Hôpital de Saint-Jean, après avoir glorieusement combattu en Terre-Sainte, tant que la résistance avait été possible, contre l'effort sans cesse croissant du monde musulman tout entier, avaient dû quitter la Syrie lorsque Saint-Jean d'Acre fut tombée aux mains du sultan d'Égypte en 1291. Leurs restes décimés se retirèrent à Chypre, auprès du roi Henri II de Lusignan, sous la conduite de leur vaillant grand maître, Jean de Villers. Jean mourut, en 1294, à Limassol, où le roi de Chypre avait installé l'Ordre en lui permettant de s'y fortifier. Mais ce n'était là pour les chevaliers qu'une situation provisoire qui ne convenait ni à l'Ordre et à ses besoins d'indépendance, ni au roi pour lequel il était un hôte trop puissant. Guillaume de Villaret, second successeur de Jean de Villers, mécontent de cette hospitalité ombrageuse, résolut de donner à ses chevaliers une résidence où ils ne dépendraient d'aucun souverain temporel, et où ils pourraient continuer, sans relâche, la guerre contre l'islamisme. Il jeta les yeux sur l'île de Rhodes, que se disputaient alors les conquérants turcs de la Caramanie et des dynastes grecs ou italiens presque indépendants, bien que soi-disant vassaux de l'empereur de Byzance, fort impuissant à intervenir avec quelque efficacité dansces parages lointains. La position géographique de cette île offrait tous les avantages désirables; son état précaire semblait promettre une facile conquête. Guillaume de Villaret, sans rien communiquer à personne de ses desseins, vint à Rhodes, en parcourut les côtes, en examina les fortifications; de retour à Limassol, il se préparait à agir, lorsque la mort vint le surprendre.

### FOULQUES DE VILLARET (1)

1305-1309-1319.

Le nouveau grand maître fut Foulques de Villaret, frère du précédent, homme de grand entendement et de grand cœur, qui hérita des projets et des espérances de Guillaume, et se mit aussitôt à l'œuvre. Il passa d'abord en France et mit dans ses intérêts Philippe le Bel et le pape Clément V. Ce dernier prêcha même la croisade en faveur du but que rêvait le grand maître et qu'on tenait toujours secret. En outre, Foulques, par convention du 27 mai 1306, avait fait alliance avec le célèbre corsaire génois Vignolo de' Vignoli, lequel tenait en fief de l'empereur Andronic les îles de Cos et de Léros. Par cette convention, Vignolo de' Vignoli, s'engageait à trans-

(1) J'ai emprunté la majeure partie de ces résumés historiques aux divers auteurs, cités dans ma *Bibliographie*, qui ont traité précédemment des *Monnaies des grands maîtres de l'Hôpital*. J'ai contrôlé leurs données sur les récits mêmes où ils avaient puisé, c'est-à-dire sur ceux des véritables historiens de l'Ordre, Bosio et Paoli.

porter sur ses galères les chevaliers de l'Ordre; il conservait pour sa part Léros et un tiers de Cos, en qualité de vicaire de l'Ordre et sous sa suzeraineté. Foulques et Vignolo partirent de Limassol, le 22 juin 1306, et allèrent débarquer à Macri, l'ancienne Telmissos de Lycie, située sur la côte de Caramanie en face de Rhodes. C'est de là que, d'après le témoignage suspect de Pachymère, Foulques aurait fait demander l'investiture de Rhodes à l'empereur Andronic qui s'y serait refusé.

La conquête de l'île convoitée présenta plus de difficultés qu'on ne s'y attendait, grâce à la résistance des infidèles, au mauvais vouloir des Grecs, aux intrigues du duc vénitien de Crète et de tous ceux qui espéraient faire tomber cette riche proie aux mains de Venise, grâce enfin à la désertion de la plupart des étrangers amenés d'Europe par le grand maître qui se trouva presque réduit à ses seuls chevaliers. La défense se prolongea près de quatre ans, à travers mille péripéties. Ce ne fut qu'après la chute du château de Phileremos, le 11 novembre 1309, que les chevaliers purent enfin considérer l'île comme leur appartenant. Rhodes même ne capitula que le 15 août 1310, malgré les secours envoyés aux Turcs assiégés par l'empereur Andronic, qui les aida de tout son pouvoir. La prise de la capitale fit cesser les dernières résistances, et entraîna celle de l'île entière et des îlots voisins, Nisara, Piscopi, Kalchi (Calki ou Carchi), Limonia, Simie, Tilo et Saint-Nicolas. C'est ainsi que Rhodes fut du même coup détachée définitivement de l'empire grec, et enlevée aux aventuriers italiens et aux princes Caramaniens de Mentesche, Orkhan et son frère Strumbrachi, qui furent rejetés sur la côte de Carie. Durant plus de deux siècles, Rhodes devait demeurer le glorieux avant-poste de la chrétienté contre les attaques des infidèles.

Vignolo devint vicaire de l'Ordre à Cos, et sa famille obtint dans Rhodes même des fiefs considérables. Quant à Venise, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, elle se décida aussitôt à entrer en relations amicales avec Foulques de Villaret qu'elle préférait encore aux Byzantins ou aux Turcs. Le grand maître conclut aussi une ligue contre les musulmans avec le roi Robert de Naples, et lia des relations amicales avec les divers dynastes vénitiens et génois de l'Archipel et de la mer Égée. En 1313, cependant, il enleva aux Cornaro leur île de Scarpanto, qui était pour l'Ordre d'une importance capitale. Les Cornaro réclamèrent à Venise et les arbitres nommés décidèrent que l'île en litige ferait retour à ses anciens maîtres. Par contre, l'Ordre s'annexa définitivement, en 1315, au préjudice de Vignolo, l'île de Cos qui devint une des commanderies les plus importantes. Les chevaliers prirent également au même capitaine génois, Nisyros, qui fut donnée en fief aux Assanti d'Ischia et ne fut transformée en commanderie que soixante-dix ans plus tard.

Fort peu de temps après la conquête de Rhodes, des dissentiments violents éclatèrent entre le grand maître et ses chevaliers. Ce grand triomphe et un événement plus important encore, l'immense accroissement de la fortune de l'Ordre, occasionné par la ruine des Templiers et la confiscation de leurs biens au profit de l'Hôpital (1312), toutes ces causes réunies avaient rapidement contribué à corrompre l'esprit de la Religion, et exalté en même temps l'orgueil du grand maître. Bientôt cet orgueil ne connut plus de bornes et rendit l'autorité de Villaret presque insupportable. Les chevaliers, enrichis chaque jour davantage par les prises que leurs galères faisaient sur les infidèles, rassasiés de combats et de victoires, passaient leurs jours dans une complète oisiveté. Le plus indolent, le plus luxueux de tous était le grand maître, qui violait toutes les règles de l'Ordre. Enfin, il réussit si bien à s'aliéner, par son despotisme et sa hauteur, la portion la plus saine des membres de la Religion, que, réunis en assemblée à Rhodes, ils le firent sommer d'avoir à s'expliquer devant eux sur les vices de son administration. Sur son refus de comparaître devant cette juridiction, un certain nombre de chevaliers, ayant à leur tête le rigide commandeur Maurice de Pagnac, résolurent de se saisir de sa personne et de le mener de force devant le conseil. Averti à temps, il put s'échapper et courut s'enfermer à Lindo, d'où il lança une protestation contre tout ce qui pourrait être décrété contre lui. En même temps il en appelait au pape. Les chevaliers, irrités, le déposèrent, et, de leur propre autorité, élirent pour grand maître, Maurice de Pagnac. Un schisme déplorable allait éclater. Alors le pape Jean XXII, auquel Villaret avait fait appel, ayant pris connaissance des faits, expédia à Rhodes deux commissaires chargés de déposer les deux grands maîtres et de les inviter à venir s'expliquer devant le Saint-Siége, à Avignon. Tous deux se mirent en route. Villaret fut, tout le long de son voyage, accueilli avec les honneurs qui convenaient à la brillante renommée du conquérant de Rhodes. Il eut, à Avignon, une entrée triomphale, et trouva le pape infiniment mieux disposé pour lui que pour Pagnac. La voix publique, qui connaissait imparfaitement les faits, et voyait en Villaret le vainqueur des infidèles, traitait ouvertement son rival de rebelle. Pagnac, voyant la tournure que prenaient les choses, se

retira plein de tristesse à Montpellier, où il tomba malade et mourut en 1318. Le pape, dont la décision était rendue plus facile par cet événement, fut plein d'indulgence pour Villaret ; il le traita en fils égaré mais repentant, et consentit, en souvenir de tant de glorieux services rendus à la chrétienté, à le confirmer ou plutôt à le réintégrer dans sa dignité.

Toutefois, il dut y avoir une clause secrète, par laquelle Villaret dut prendre l'engagement, une fois son honneur sauvegardé, de résigner des pouvoirs qu'il avait par trop gravement compromis, ou, plus probablement encore, l'Ordre dut opposer à sa réintégration une répugnance, qui fit comprendre au grand maître la nécessité de demander son remplacement. Dès 1319, en effet, il résigna définitivement ses pouvoirs. Il reçut, en dédommagement, les revenus d'une des plus riches commanderies de l'Ordre, celle de Capoue, avec exemption spéciale de tout acte d'obédience envers son successeur et de toute redevance. Il se retira dans un château de France, sur les domaines de sa sœur, et mourut près de Montpellier, en 1327. Il fut enseveli dans l'église de Saint-Jean de cette ville.

## HÉLION DE VILLENEUVE

### 1319-1346

Un chapitre convoqué par Jean XXII, à Avignon, après l'abdication de Villaret et la mort de Pagnac, élut pour grand maître le candidat préféré du pape, le chevalier Hélion de Villeneuve, grand prieur de Saint-Gilles, âgé de cinquante-six ans. Issu d'une famille noble de Provence, il s'était enrôlé à vingt ans parmi les Hospitaliers, et s'était distingué au siége de Saint-Jean d'Acre, ainsi qu'en mainte autre occasion. Le Pape conçut une si grande satisfaction de son élection, qu'il voulut lui en faire part personnellement par lettre, s'en félicitant avec lui, au nom de la chrétienté, et le conjurant d'agréer cette haute dignité qu'il se plaisait à confirmer de ses mains. Hélion accepta, et, peu après, dans un chapitre tenu à Montpellier, il fit consacrer la division de l'Ordre en sept langues : celles de Provence, d'Auvergne, de France, d'Italie, d'Allemagne, d'Aragon et d'Angleterre. Ce fut une grande faute politique qui eut dans la suite des conséquences funestes, et fut une source incessante de rivalités entre les diverses branches de l'Ordre, ainsi opposées les unes aux autres.

Hélion de Villeneuve passa encore plusieurs années en Europe, retenu par le déplorable état de sa santé, occupé à régler les affaires de l'Ordre sur le continent, et à terminer tous les différends relatifs à l'immense succession des Templiers. Cette absence prolongée eut des suites graves; la discipline des chevaliers se relâcha encore davantage; les garnisons de Rhodes, mal payées, allèrent jusqu'à se débander. Un brillant fait d'armes signala cependant cette période. Les Turcs du continent, mis au fait des dissensions des chevaliers, brûlant de s'emparer de Rhodes, avaient fait d'immenses préparatifs et armé une flotte de quatre-vingts navires. Gérard de Pins, lieutenant du magistère à Rhodes, en l'absence du grand maître, se décida à les prévenir. Rassemblant quatre galères de l'Ordre et tous les navires marchands qu'il put réunir, il embarqua les chevaliers, les mercenaires et tous les habitants valides. A la tête de cette flotte improvisée, soutenu par six galères génoises, il courut hardiment à l'ennemi, le mit en complète déroute, coula la plupart de ses vaisseaux et rentra à Rhodes chargé de butin. Les Turcs, rendus prudents, se tinrent tranquilles pour quelque temps, mais les chevaliers, retombés dans leur oisiveté, se livrèrent à de nouveaux excès. En 1324, l'Ordre s'était emparé de l'île d'Astypalée ou Stampalia, laquelle retomba bientôt, du reste, au pouvoir des Vénitiens.

Enfin, en 1332, l'arrivée tant de fois différée du grand maître vint amener dans ce lamentable état de choses, une réforme brusque et radicale. Les fortifications de Rhodes et de toute l'île furent mises en état et renforcées, les forces navales considérablement augmentées; chaque année de nouveaux faits d'armes jetèrent l'épouvante parmi les Turcs. Partout le grand maître payait de sa personne et de sa fortune. Modèle de sagesse et de prudence, il ramenait en même temps la discipline, rappelait, sous la menace des peines les plus sévères, les chevaliers, qui, durant son absence, s'étaient retirés dans leurs commanderies et y vivaient à peu près à leur guise. Enfin, grâce à la perception exacte des impôts, le trésor de l'Ordre, presque vide, put être rempli à nouveau. Bien plus, les dettes énormes contractées jadis pour la conquête de Rhodes et l'entrée en possession des biens du Temple, purent être éteintes.

Les dernières années de ce magistère furent signalées par des succès plus éclatants encore. Le 30 octobre

1343, à la tête de 20,000 hommes, Villeneuve mit en déroute les 70,000 soldats d'Abou'l-Haçan, roi du Maroc, à la bataille du Rio del Salado. Le 28 octobre de l'année suivante, le prieur de Lombardie, le fameux Jean de Biandrate, généralissime de la flotte de l'Ordre, aidé par les galères du Pape, de Venise et du roi de Chypre, s'empara de la riche ville de Smyrne, sur Omar-Beg, émir d'Aïdin. Les chevaliers ne purent, il est vrai, se maintenir dans l'intérieur de la ville, mais les forces alliées conservèrent la citadelle, qui reçut bannière et garnison papale. En mémoire de cette victoire, Hélion construisit, au nord de l'île de Rhodes, le château de Villanova. La prise de Smyrne fut le dernier événement de ce long et glorieux magistère de vingt-sept ans. Hélion mourut à Rhodes, âgé de quatre-vingt-trois ans, le 27 mai 1346, après avoir relevé la discipline de l'Ordre et ranimé l'esprit guerrier, engourdi par un long repos.

Les armes des Villeneuve de Provence étaient : *de gueules à une bande d'or et un renard du même, courant au-dessus de la bande; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles à cinq rais du sec.*

## DIEUDONNÉ DE GOZON

1346-1353

Dieudonné de Gozon succéda à Hélion de Villeneuve. Issu d'une vieille famille du Languedoc, il s'était fait connaître dans toute la chrétienté, par un combat singulier avec un monstre ou dragon de taille énorme, un crocodile suivant toute apparence, amené d'Afrique par quelque jongleur, et qui, pendant de longues années, avait été la terreur de Rhodes. Le récit de cette prouesse, bien qu'embelli par la légende et nié par Paoli et d'autres historiens de l'Ordre, semble vrai dans le fond. Lorsque Dieudonné mourut, on mit sur son tombeau, dans l'église de Saint-Étienne, cette inscription : *Ci-gist le vainqueur du dragon*, et Thévenot, qui était à Rhodes, au commencement du XVII^e siècle, vit, au-dessus de la porte du port, la tête du prétendu dragon, une simple tête de crocodile. Enfin, le colonel Rottiers a encore vu, dans une maison de Rhodes, une vieille peinture à fresque représentant le grand maître combattant un crocodile, preuve de plus de la vérité de ce fait singulier dénaturé par la légende.

Entre autres inventions, Vertot et d'autres historiens de l'Ordre racontent qu'à la mort d'Hélion de Villeneuve, le chapitre s'étant assemblé pour procéder à l'élection de son successeur, Gozon aurait eu l'impudence de se donner sa propre voix, sous prétexte qu'il remplissait ainsi le serment d'élire le plus digne. Un bref du pape Clément VI démontre la fausseté de cette allégation ; le souverain pontife y dit expressément que Dieudonné de Gozon n'avait accepté sa nomination qu'à contre-cœur, et après de longues hésitations, trouvant cette haute fonction beaucoup au-dessus de ses forces.

A peine installé, le nouveau grand maître dut se défendre contre les Turcs. Une flotte nombreuse, composée des galères de la Religion, du roi de Chypre, de Venise et du Pape, alla, sous le commandement de Jean de Biandrate, attaquer les galères ennemies qui avaient pris Imbros et étaient à l'ancre devant cette île. Les Turcs, surpris, furent défaits, leur flotte incendiée, et 5,000 de leurs soldats faits prisonniers. Malheureusement, la retraite du roi de Chypre et les querelles des Génois et des Vénitiens, au sujet du commerce de la mer Noire, rompirent l'alliance, dont on attendait de si brillants résultats. Les chevaliers de l'Hôpital restèrent seuls chargés de la guerre, qui continua avec moins de violence.

En 1347 et 1349, sur les instances de Clément VI, l'Ordre secourut le roi Constantin IV d'Arménie, attaqué par les immenses armées du sultan d'Égypte. Les galères de la Religion transportèrent en Cilicie le grand maître et ses chevaliers. Les Égyptiens furent repoussés, l'Arménie momentanément délivrée, et un corps d'Hospitaliers resta dans le pays à la disposition du roi.

Pendant que Dieudonné de Gozon et les chevaliers de Rhodes luttaient courageusement contre toutes les forces musulmanes, ceux des Hospitaliers qui résidaient en Occident causaient au grand maître les plus graves soucis. Un certain nombre de commandeurs, oublieux de leurs devoirs, s'appropriaient les revenus de l'Ordre au lieu de les envoyer en Orient, pour subvenir aux frais de guerre. Gozon, voyant chaque jour le chiffre des contributions diminuer, et le trésor s'épuiser davantage, désespérant de détruire de tels abus, accablé par l'âge et la fatigue, écrivit à plusieurs reprises à Rome, pour implorer du Saint-Siége son remplacement. Innocent VI résista d'abord à ses instances ; toutefois, il finit par céder et expédia enfin au grand maître la permis-

sion de se démettre d'une fonction devenue trop lourde. Mais l'autorisation pontificale arriva trop tard ; Dieudonné de Gozon venait d'expirer presque subitement, le 7 décembre 1353. Les fortifications de Rhodes furent considérablement augmentées sous son magistère, et ce fut lui qui fit commencer la construction du grand môle.

La maison de Gozon tirait son nom d'une vieille terre seigneuriale du Languedoc; ses armes étaient : *de gueules à la bande d'azur, bordée d'argent ; à la bordure componée d'argent et de gueules.*

## PIERRE DE CORNEILLAN

1354-1355

Pierre de Corneillan, grand prieur de Saint-Gilles, chevalier de la langue de Provence, homme austère et jouissant d'une considération universelle, fut élu grand maître à la place de Gozon. Son magistère ne dura malheureusemeut qu'un an; il mourut en 1355, après avoir dirigé les affaires de l'Ordre pendant dix-huit ou vingt mois à peine. Cette courte période fut remplie par de violents démêlés entre le grand maître, d'une part, le pape Innocent VI et les princes chrétiens, de l'autre. L'immense accroissement des biens de l'Ordre, occasionné par la spoliation du Temple, avait excité les jalousies et les revendications d'une foule de princes séculiers et ecclésiastiques, qui réclamaient chacun sa part des dépouilles; voyant le pape déjà irrité contre l'Ordre pour des raisons que j'indiquerai tout à l'heure, ils lui représentèrent que cette fortune prodigieuse avait pour effet de détourner les chevaliers de faire la guerre aux Infidèles, et de les engager au contraire à revenir vivre en Europe dans l'abondance et l'oisiveté, ce qu'avaient déjà fait beaucoup d'entre eux, sans paraître songer à retourner à Rhodes. Le pape, je l'ai dit, avait, en outre, contre le grand maître des griefs particuliers; effrayé des foudroyants progrès d'Orkhan, le grand fondateur de la puissance des Ottomans, qui venait de conquérir, les unes après les autres, les dernières provinces démembrées de l'empire grec, et dont les troupes avaient déjà paru en Morée, Innocent VI crut avoir trouvé un remède à tant de maux, en conseillant, ou plutôt en ordonnant au grand maître de quitter Rhodes à jamais et de transférer le siége de l'Ordre en Syrie. Trompé par de perfides et imprudents conseillers, Innocent espérait, en portant la guerre en plein pays ennemi, et en y établissant une force aussi considérable, forcer, par cette diversion, Orkhan à abandonner le cours de ses conquêtes et à venir se défendre sur son propre territoire. Le souverain pontife fut pressant, impérieux, même menaçant. Il ne parlait de rien moins que de céder aux avis des ennemis de l'Ordre et de lui enlever tous les biens du Temple. Et cependant l'Hôpital avait bien à sa tête le modèle des grands maîtres, homme énergique et dévoué s'il en fut. Dès son avènement, il avait convoqué à Rhodes un chapitre général et fait promulguer de nombreuses et importantes réformes. Mieux à même de concevoir l'imprudence et l'impraticabilité des projets d'Innocent, il lui exposa en vain que ce déplacement entraînerait la ruine de l'Ordre. L'impétueux pontife insista avec violence. Alors, pour gagner du temps, Pierre de Corneillan proposa de convoquer à Rhodes un nouveau chapitre général, pour y discuter ces résolutions si graves. Innocent VI, en vue de se ménager une influence prédominante, répondit à cette demande par l'ordre de convoquer le chapitre général en France même; mais la bulle apportant cette injonction arriva à Rhodes au moment où Pierre de Corneillan venait de mourir.

Les armes des Corneillan étaient : *de gueules à la bande d'argent chargée de trois merlettes de sable.*

## ROGER DE PINS

1355-1365

Le successeur de Pierre de Corneillan fut Roger de Pins ou des Pins (*Rogerius de Pinibus*), d'une vieille famille provençale qui avait déjà donné à l'Ordre de nombreux chevaliers, un grand maître, Othon de Pins, et un vaillant capitaine, Gérard de Pins, le glorieux lieutenant d'Hélion de Villeneuve. La mort de Pierre de Corneillan n'avait point modifié les résolutions d'Innocent VI. Il insistait toujours pour le transfert des chevaliers en Palestine, et,

par ses ordres, le chapitre général, convoqué par le grand maître défunt, se réunit en sa présence à Avignon. Roger de Pins s'y fit représenter par deux prieurs. Très-heureusement alors pour l'existence de l'Ordre, de nouvelles influences vinrent agir sur l'esprit ardent et mobile du pape et lui inspirer de nouveaux projets. La Morée était depuis des années en butte aux incessantes attaques, aux terribles pirateries des Turcs; d'autre part, Jacques de Savoie et Robert de Tarente, empereur titulaire de Constantinople, se disputaient la possession de ce malheureux pays, plongé dans une affreuse anarchie. Innocent VI, abandonnant l'idée d'un établissement impossible en Palestine, ne songea plus qu'à transporter l'Ordre en Morée et à l'établir solidement dans cette contrée pour en faire le boulevard de l'Occident et plus particulièrement de l'Italie contre les entreprises des Ottomans. Ce projet était presque aussi impraticable et tout aussi dangereux que le précédent, et jeta le grand maître dans de nouvelles perplexités. Par bonheur, les princes qui se disputaient la Morée se montrèrent récalcitrants et soulevèrent mille difficultés; le prince de Savoie, en particulier, secrètement inspiré par le persévérant grand maître qui ne cherchait qu'à gagner du temps, finit même par refuser nettement de céder à l'Ordre ses droits sur la péninsule. Enfin, les difficultés de toutes sortes devinrent telles, que le pape, bien qu'adroitement excité par le prieur Jean de Hérédia, alors déjà l'un des plus influents parmi les membres de l'Ordre, dut abandonner son nouveau projet comme le premier.

Les chevaliers continuèrent donc à résider à Rhodes, grâce à l'habile conduite de leur grand maître, convaincu de l'excellence de la position de cette île.

Roger de Pins fut un chef modèle, austère observateur de la discipline de l'Ordre. Lors de la terrible peste qui ravagea tout l'Orient, et Rhodes en particulier, et de la famine qui en fut la conséquence, Roger prodigua son dévouement, son argent et les approvisionnements de sa maison. Lorsqu'il eut épuisé ses revenus, il fit fondre l'argenterie du palais, et vendit ses objets précieux pour secourir les affamés. Ce dévouement incessant lui valut les surnoms de Miséricordieux ou de l'Aumônier. Entre autres abus qu'il fit disparaître, il fit décréter par le chapitre général tenu à Rhodes en 1364, l'abolition du cumul des commanderies. En même temps il faisait assurer à nouveau le payement des responsions. Il fit aussi rédiger en latin les statuts de l'Ordre et les fit ensuite traduire dans presque toutes les langues de l'Europe, pour mettre un terme aux excuses continuelles des chevaliers; ceux-ci prétendaient, en effet, ne pouvoir observer une coutume écrite dans une langue qu'ils ne lisaient ni ne comprenaient.

Roger de Pins mourut, le 28 mai 1365, après dix années de magistère. Ses armes étaient: *de gueules à trois pommes de pin versées d'or;* son cri: *Du plus hault les pins.*

## RAYMOND BÉRENGER

### 1365-1374

Raymond Bérenger ou de Bérenger (*Raimundus Berengarii*) succéda au grand maître Roger de Pins. Il était aussi de la langue de Provence, d'une illustre famille qui avait fourni de nombreux chevaliers à l'Ordre, et qui comptait parmi ses ancêtres plusieurs personnages importants. C'était un guerrier accompli, et, sous son magistère, la renommée militaire des chevaliers, qui s'était quelque peu obscurcie depuis Gozon, reprit un nouveau lustre. L'Ordre se distingua par de nombreux hauts faits. L'année même de son élévation, Raymond Bérenger conduisit ses chevaliers à l'assaut d'Alexandrie, aux côtés des troupes de Pierre I^er^ de Chypre. Alexandrie, principal centre de la civilisation arabe, défendue par des remparts d'une force extrême, servait incessamment de refuge aux flottes musulmanes et aux pirates turcs, toujours prêts à fondre sur les rivages chrétiens. L'expédition fut préparée et conduite dans le plus grand secret. Les habitants et la garnison d'Alexandrie, surpris à l'improviste par cette flotte de cent navires latins, refusèrent de se rendre, tant était grande leur confiance dans la solidité de leurs murailles. Les chrétiens livrèrent alors un furieux assaut, qui les mit en possession de la place malgré une résistance acharnée. Alexandrie fut mise à sac et démantelée; tous les vaisseaux réunis dans le port furent brûlés. Cependant la position ne pouvait être longtemps tenable pour les Latins, et, après avoir ainsi détruit de fond en comble ce refuge de leurs ennemis, les flottes alliées reprirent le chemin de Chypre et de Rhodes, malgré les efforts du roi Pierre pour donner une plus grande extension à cette tentative de croisade.

Le sultan d'Égypte, violemment irrité, fit, en vue d'attaquer Rhodes, des armements extraordinaires. Raymond Bérenger, pour mettre l'île en état de défense, intima aux commandeurs d'Occident, l'ordre de faire de grands achats d'armes et de chevaux, et d'expédier en toute hâte, au trésor central, leurs contributions en retard, ainsi que toutes les sommes disponibles. Mais l'insubordination avait fait de tels progrès en Europe que beaucoup d'entre eux refusèrent d'obéir ou négligèrent de répondre au grand maître. Outré d'une conduite aussi injurieuse, Raymond voulut aller en France pour confondre les rebelles, mais son âge avancé et l'extrême péril qui menaçait Rhodes ne lui permirent pas de mettre ce projet à exécution. Alors, découragé par l'inertie et l'indifférence qui répondaient à ses efforts, il voulut, lui aussi, abdiquer et en demanda l'autorisation à Grégoire XI. Le pape refusa de consentir à sa retraite, le conjura de conserver ses fonctions, et, pour forcer au respect des statuts les chevaliers récalcitrants, convoqua, en 1374, un chapitre général. Le grand maître, en raison de son grand âge, fut exempté du devoir de s'y rendre, d'autant plus que son séjour à Rhodes était indispensable dans ces graves conjonctures. De nombreuses querelles, des rivalités entre les diverses langues, et surtout entre celles de Provence et d'Italie au sujet des prérogatives de la première, devaient également être portées devant le chapitre d'Avignon. Tant de préoccupations avaient rempli d'amertume le cœur du grand maître déjà affaibli par l'âge. Au moment où le chapitre allait se réunir à Avignon, Raymond Bérenger expirait à Rhodes, au mois de novembre 1374.

Les armes des Bérenger étaient : *de gueules au sautoir alésé d'or.*

## ROBERT DE JUILLY

1374-1376

Robert de Juilly succéda à Raymond Bérenger. M. de Longpérier, dans la *Revue numismatique* de 1859, a prouvé que le nom de ce grand maître était bien Juilly, et non point Julliac, comme on l'écrivait d'ordinaire. Il était seigneur de Juilly et de Claye, près de Meaux, ainsi qu'il résulte d'une charte reproduite par le savant académicien. Robert de Juilly résidait dans son prieuré de France au moment de son élection. Il partit aussitôt pour Avignon, afin d'y recevoir de Grégoire XI la confirmation de ses pouvoirs. Le souverain pontife l'accueillit à merveille, et fit entre ses mains cession à l'Ordre de la citadelle de Smyrne, jadis enlevée aux Infidèles, et qui, depuis lors, avait eu garnison papale. Le gouverneur pontifical, Ottoboni Castaleo, était plutôt un trafiquant qu'un chef militaire; entraîné par les exigences de son négoce, il abandonnait plus souvent que de raison le poste qui lui avait été confié. Robert de Juilly, ne jugeant pas que l'avantage de posséder un château même aussi fort que celui de Smyrne, compensât le danger de braver l'ennemi sur son propre territoire, s'efforça de décliner les offres du souverain pontife, et voulut refuser cette augmentation de territoire. Grégoire XI tint bon, et force fut au grand-maître d'accepter ce don onéreux d'un poste trop éloigné de Rhodes pour pouvoir être efficacement défendu par les troupes de l'Ordre.

Lorsque Robert de Juilly fut arrivé à Rhodes, il mit tout en œuvre pour se préparer aux éventualités les plus menaçantes. En effet, Amurat, fils d'Orkhan, marchant sur les traces de son père, et animé du même esprit de conquête, armait sur terre et sur mer avec une activité sans cesse grandissante. Chaque jour, on s'attendait à voir la guerre éclater avec le terrible sultan, et Robert de Juilly comptait bien que Rhodes recevrait une bonne partie de l'orage. L'île entière fut de nouveau fortifiée et mise en meilleur état de défense. Des chevaliers, des troupes mercenaires, des armes furent mandés d'Europe. Au milieu de ces préparatifs, le grand maître fut surpris par la mort, vers le mois d'août ou de septembre 1376, après un peu moins de deux ans de magistère.

Les armes des Juilly étaient : *d'argent à la croix fleuronnée de gueules, au lambel de cinq pendants d'azur, brochant en chef.*

# JEAN-FERNANDEZ DE HÉRÉDIA

1376-1396

Jean-Fernandez de Hérédia qui succéda à Robert de Juilly, descendait d'une des plus illustres familles d'Aragon. C'était un des hommes les plus remarquables de son époque, également distingué par ses talents, sa haute intelligence et l'air de noblesse que respirait toute sa personne. Obéissant aux conseils de son frère aîné, Vlasco, qui n'avait pas de descendance, il s'était marié deux fois et avait eu quatre enfants. Mais ses espérances d'obtenir un jour l'héritage fraternel ayant été déçues par la naissance tardive d'un fils de Vlasco, Jean de Hérédia, veuf pour la seconde fois, confia ses enfants à ce frère, et, partant pour Rhodes, se fit chevalier de l'Hôpital. Par son habileté, il réussit rapidement à atteindre aux plus hautes dignités de l'Ordre. Du temps d'Hélion de Villeneuve, deux chevaliers se disputèreut la dignité de prieur de Catalogne, appuyés l'un par le souverain pontife, l'autre par l'Ordre presque entier. Le grand maître chargea Hérédia d'aller soutenir auprès du pape ce dernier choix, mais l'ambitieux et infidèle messager sut si bien captiver les bonnes grâces de Clément VI, qu'il osa demander pour lui-même le riche prieuré, objet du litige, et l'obtint sans peine. Renonçant à retourner à Rhodes, il se fixa alors à Avignon, et y jouit rapidement d'une grande considération, rendant de nombreux services diplomatiques au Saint-Siége, sous les pontificats de Clément VI et d'Innocent VI. Au milieu des richesses et des honneurs, il oublia et négligea vite les préceptes de l'Ordre et ne songea qu'à enrichir sa famille aux dépens de la Religion. Cette conduite lui valut de nombreuses dénonciations et enfin une accusation en règle portée devant le pape par le grand maître, qui était alors Roger de Pins, et par le chapitre de l'Ordre. Fort de l'appui du souverain pontife, Hérédia déjoua toutes les attaques, et sut à ce point gagner la confiance du Saint-Siége qu'il obtint à Avignon, avec le titre de gouverneur de cette ville et du Venaissin, la dignité de premier ministre de la cour pontificale et l'influence d'un favori. Les ambassades les plus importantes lui furent confiées. Ce fut lui qui fut chargé de négocier la paix entre Philippe VI et Édouard III d'Angleterre. Ce dernier ayant orgueilleusement repoussé les propositions dont il était porteur, Hérédia, qui, prévoyant le cas, s'était muni d'une autorisation pontificale à cet effet, déclara solennellement que la cause du roi de France devenait celle du Saint-Siége, et passa aussitôt dans le camp de Philippe VI. Il combattit vaillamment à Crécy, donna son cheval au roi, continua à lutter à pied, et ne se retira que couvert de blessures. Il vécut ainsi longtemps à la cour des papes, comblé d'honneurs et de dignités. Aussi, lorsque Robert de Juilly fut mort, malgré le peu de souci que Hérédia semblait avoir de l'Ordre, et bien qu'après la mort d'Innocent VI il eut perdu quelque peu de son autorité, malgré toutes les haines et les jalousies qu'il avait suscitées, ce fut lui que le chapitre crut prudent d'élire grand maître, aucun autre chevalier ne pouvant lutter d'influence avec lui, et tous préférant l'avoir pour eux que contre eux. Suivant d'autres témoignages, Hérédia dut surtout sa nomination à l'influence de quelques cardinaux et de quelques princes séculiers. Peu de temps avant que son élection ne fut officiellement connue, et peut-être encore du vivant de Robert de Juilly, en septembre 1376, Grégoire XI, décidé à ramener la cour pontificale d'Avignon à Rome, s'était mis en route pour l'Italie. Ce fut Hérédia qui le conduisit jusqu'à la ville éternelle, par Marseille et Ostie, avec une escorte de neuf galères de la Religion, équipées à ses frais. L'évêque Pierre de Sinigaglia, compagnon de traversée du pape, décrit dans une narration latine, le superbe Hérédia, « haut de taille, la barbe longue et bifurquée, assis au milieu de la tempête au gouvernail de sa galère, entouré de ses chevaliers et conduisant d'une main sûre le Saint-Père dans la capitale du monde. » Lors de l'entrée à Rome, Hérédia, en qualité de gonfalonnier de l'Église, porta l'étendard du pape. Il remit ensuite à la voile avec les mêmes galères et se dirigea sur Rhodes pour y prendre possession de son magistère. A la hauteur de Candie, il rencontra la flotte vénitienne qui allait reprendre sur les Turcs, Patras, récemment conquise par eux. L'amiral vénitien n'eut pas de peine à entraîner à sa suite l'aventureux grand maître. Leur entreprise réussit à souhait. Hérédia, une échelle en main, monta le premier sur la brèche et tua le gouverneur turc. Patras fut reconquise, mais les alliés enivrés de leur succès, et rêvant déjà de chasser les Turcs de toute la Morée, se gardèrent mal. Dans une reconnaissance du côté de l'Acro-Corinthe dont on voulait s'emparer, Hérédia tomba dans un parti ennemi et fut fait prisonnier. Tout fut mis en œuvre pour obtenir sa délivrance; Vénitiens et chevaliers offrirent aux Turcs de leur restituer, en échange, Patras avec une somme considérable. Mais ceux-ci refusèrent, tant ils attachaient d'im-

portance à cette capture. Alors, trois grands prieurs voulurent se constituer prisonniers en place du grand maître qui s'y opposa lui-même avec une générosité aussi opiniâtre qu'inattendue. Il s'opposa de même à ce qu'on le rachetât des deniers de l'Ordre, et ne voulut être délivré que par sa propre famille, bien qu'il la sut trop pauvre pour payer une telle rançon. « Laissez-moi mourir dans les fers, dit-il aux prieurs, je ne suis qu'un vieillard inutile, mais vous, courageux jeunes gens, continuez à défendre la foi et à combattre pour elle. » Une pareille abnégation rendit vaines toutes les tentatives faites en sa faveur. Entraîné dans les montagnes d'Albanie, il y demeura dans une étroite prison jusqu'en 1381, époque à laquelle sa famille, à force de sacrifices, parvint enfin à le racheter.

Durant cet intervalle, le grand schisme entre Clément VII et Urbain VI avait éclaté. Hérédia, aussitôt arrivé à Rhodes, se prononça pour l'antipape Clément VII, avec une partie de ses chevaliers, et, parmi ces derniers, presque tous ceux de France. Les autres persistèrent à reconnaître Urbain, qui prononça la déchéance de Hérédia, et enjoignit aux chevaliers restés fidèles d'élire à sa place Richard Caracciolo, prieur de Capoue. Les seules langues d'Italie et d'Angleterre reconnurent l'anti-grand maître qui fut élu à Valmontone près des monts Albains. Le reste de l'Ordre prit le parti de Hérédia. Tant de désordres devaient naturellement avoir les suites les plus fâcheuses et augmenter dans des proportions considérables l'insubordination des divers commandeurs; leur désobéissance restait impunie, et la répression de tant d'abus et de désordres devenait impossible. Hérédia jugea nécessaire de retourner en Europe; il convoqua, tant à Avignon qu'à Valence, divers chapitres généraux, et parvint à ramener à l'obéissance la plupart de ses subordonnés rebelles, sans cependant arriver à réconcilier les partis. En même temps il veillait de loin à la défense de Rhodes et de Smyrne sans cesse menacées par le sultan des Ottomans, qui était alors Bajazet; il y envoyait à ses frais des navires chargés de troupes, de munitions, d'armes et de secours en argent. Toute la fortune qui lui restait fut absorbée par ces dépenses.

Hérédia ne mourut qu'en mars 1396, à Avignon, après un magistère de près de vingt années. La prospérité de l'île de Rhodes fut grande sous son gouvernement, grâce à sa sévère discipline, à son administration à la fois douce et libérale. Par son ordre, les *Vies* de Plutarque, traduites en grec vulgaire par Demetrio Ialodichi de Rhodes, furent transcrites en aragonais, par un évêque latin, et plus tard, d'aragonais en italien.

Ambitieux, cupide et libertin dans sa jeunesse, dédaigneux des statuts de l'Ordre, quand il était simple chevalier, mais guerrier intrépide et diplomate habile, Hérédia montra plus tard, à la tête de ses Hospitaliers, les plus belles qualités du souverain. Ses armes étaient : *de gueules, à cinq tours d'or*, suivant M. de Vogüé, qui a retrouvé l'écusson de Hérédia sur une des portes de Rhodes (1).

## PHILIBERT DE NAILLAC

1396-1421

A la mort de Richard Caracciolo survenue en 1395, le pape Boniface IX avait annulé toutes les nominations et dispositions faites par lui. Le successeur de Hérédia fut Philibert de Naillac, sous le magistère duquel, la discipline, si longtemps troublée par le manque d'unité, fut promptement restaurée. Le nouveau grand maître, élu à l'unanimité, était grand prieur d'Aquitaine; il descendait d'une vieille famille française, et s'était fait remarquer par son courage et ses vertus.

A ce moment précis, les Turcs, par leurs foudroyants succès, jetaient plus que jamais l'alarme et la consternation par toute l'Europe. A la voix de leur terrible sultan Bajazet, ils avaient envahi la Grèce entière, vaincu les Serbes et les Bulgares, et menaçaient déjà la Hongrie. A l'appel suppliant du pape, une ligue se forma, dans laquelle entrèrent Venise, le roi de France, Sigismond de Hongrie, une foule de princes, l'empereur Manuel lui-même, lequel, du reste, en était presque réduit pour tout empire à sa seule capitale. A peine élu, Philibert de Naillac fut invité à se joindre avec ses contingents à l'armée chrétienne réunie en Hongrie. Il accourut avec ses principaux commandeurs et de nombreux chevaliers. Les chrétiens étaient pleins d'espoir, mais l'horrible défaite de Nicopolis, le 28 septembre 1396, causée par l'indiscipline et la folle témérité de la chevalerie française, ruina

(1) Vogüé, *R. n.*, 1865, p. 310.

d'un seul coup tant de projets triomphants. L'armée latine fut presque entièrement massacrée ou réduite en captivité. Le roi de Hongrie et le grand maître de Rhodes, après s'être vaillamment battus, réussirent à s'échapper presque seuls. Montés sur une petite barque, ils se laissèrent entraîner par le courant du Danube. La flotte alliée, stationnée à l'entrée du fleuve, les recueillit, et, tandis que le roi de Hongrie regagnait ses états, Philibert de Naillac retournait à Rhodes, sur un navire de l'Ordre. Bajazet, vainqueur de l'Europe chrétienne, alla de nouveau assiéger Constantinople qu'il aurait prise certainement sans l'arrivée en Asie-Mineure du fameux Tamerlan. Bajazet, vaincu à Angora, en 1402, tomba entre les mains de son rival Les chrétiens d'Orient n'avaient, du reste, fait que changer d'adversaires. Lorsqu'il eut achevé la conquête de l'Asie-Mineure, Tamerlan, brûlant tout sur son passage, parut, dès 1403, devant Smyrne. Il ne pouvait songer à attaquer Rhodes, faute de vaisseaux pour y transporter ses troupes. Smyrne et sa citadelle, fortifiées par les précédents grand maîtres et défendues par de fortes garnisons, firent une résistance désespérée, mais furent néanmoins bientôt forcées de capituler. Tous ceux des chevaliers qui n'avaient pas péri pendant le siége furent massacrés par les vainqueurs. Un très-petit nombre parvinrent à rejoindre la flotte chrétienne, accourue trop tard pour sauver la malheureuse cité. Tamerlan allait jeter sur l'Europe ses forces immenses, lorsque des révoltes menaçantes parmi ses vassaux asiatiques forcèrent le terrible conquérant à regagner précipitamment la Boukharie.

Au moment de la plus grande puissance de Bajazet, après le désastre de Nicopolis, et lorsque les troupes turques ravageaient incessamment la Grèce, Théodore Paléologue, despote de Misithra, frère de l'empereur Manuel, incapable de protéger davantage ses villes et ses châteaux de Morée contre ce torrent destructeur, avait fait offrir à l'Ordre de l'Hôpital de lui céder à prix d'argent, Corinthe, Sparte, et les autres places fortes qui lui appartenaient encore en Péloponèse. Philibert de Naillac avait accepté en principe les propositions du prince grec, mais les habitants de Sparte refusèrent de recevoir les envoyés de l'Ordre, et d'accepter la domination des chevaliers. Cette résistance et la retraite générale des forces turques, rappelées en toute hâte en Asie par l'invasion de Tamerlan, firent échouer la cession préparée; Philibert de Naillac consentit même à ce que le despote Théodore lui restituât les sommes d'argent déjà déboursées à cet effet par le trésor de l'Ordre.

La retraite de Tamerlan permit aux chevaliers de Rhodes de reprendre pied en Asie-Mineure. Ils réussirent, entre autres, à s'emparer d'un point important de la côte de Caramanie, situé en face de l'île de Stancho, au nord de Rhodes; c'était une forteresse élevée sur les ruines de l'ancienne Halicarnasse. Philibert de Naillac fit élever sur ce point un très-fort château, pour la construction duquel le chevalier Schlegelhold employa, paraît-il, les matériaux du tombeau de Mausole. Le nom du chevalier vit encore parmi les habitants de ce coin de terre, et la forteresse, aujourd'hui ruinée, se nomme encore Budrun, corruption du nom qui lui avait été donné par les chevaliers: Saint-Pierre, *San Pietro* ou *Petronion.*

L'Ordre était arrivé à l'apogée de sa puissance; ses richesses, sa gloire et son influence étaient extrêmes. A chaque instant, les princes chrétiens d'Orient, dans les querelles qui les agitaient, avaient recours à sa médiation. Philibert de Naillac parlait en maître aux rois comme aux républiques. C'est ainsi qu'il figura comme arbitre dans la grande querelle entre la couronne de Chypre et la ville de Gênes, au moment même où la République victorieuse envoyait Boucicaut à la tête de sa flotte châtier l'imprudent roi Janus, qui avait voulu reprendre Famagouste. Déjà les Génois, après avoir culbuté l'armée chypriote, et fait le roi prisonnier, avaient conquis l'île presque entière, lorsque le grand maître, qui s'était rendu personnellement en Chypre, parvint, à force d'énergie et d'habileté, à provoquer un arrangement entre les deux partis. Puis Naillac et Boucicaut allèrent, de concert, à la tête des galères franco-génoises et de celles de l'Ordre, attaquer et piller les côtes d'Égypte et de Syrie. Ils menacèrent Tripoli et plusieurs autres villes du littoral. Le danger parut tel au sultan d'Égypte, qu'il demanda la paix et permit même aux alliés de faire réparer l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem. Le monument sacré fut entouré de murailles et confié à la garde de quelques chevaliers, qui furent exemptés de toute taxe et purent héberger les autres chevaliers et les divers pèlerins. L'Ordre eut le droit d'entretenir des consuls à Jérusalem, à Ramlèh et à Alexandrie, et fut autorisé à racheter les esclaves chrétiens en indemnisant leurs propriétaires.

Nous retrouvons, en 1409, Philibert de Naillac, avec une suite de seize commandeurs, au concile de Pise, qui termina le grand schisme en déposant à la fois Grégoire XII et Benoît XIII, et en les remplaçant par Alexandre V. Le grand maître fut préposé à la garde officielle du concile, et le nouveau pape, pour augmenter encore son autorité, le confirma dans ses pouvoirs magistraux, le nomma grand maître général de l'Ordre, et l'envoya, en

qualité de légat du Saint-Siége, auprès des cours de France et d'Angleterre qui étaient alors en guerre. Naillac accepta d'autant plus volontiers cette mission, qu'il espérait amener les deux souverains à faire partie d'une nouvelle ligue générale contre les Turcs, ligue dont il caressait depuis longtemps le projet. Mais la mort subite d'Alexandre V empêcha la réalisation de ces beaux rêves, et fut l'occasion de nouveaux et graves désordres dans l'Église et dans l'Ordre. Il y eut, cette fois, trois papes en même temps, et le dernier nommé de tous, le simoniaque Jean XXIII, s'immisçant dans les affaires intérieures de la Religion, y causa de graves scandales. Le 11 novembre 1417, on vit se réunir enfin le célèbre concile de Constance, qui fit l'élection du pape Martin V Colonna. Cette grande solennité valut un nouveau lustre au grand maître, qui, pour la seconde fois, se vit confier la garde de l'illustre assemblée, de concert avec Frédéric Ier, le nouvel électeur de Brandebourg. Ce fut seulement alors que les chevaliers de langues italienne et anglaise, qui avaient tenu pour Grégoire XII, revinrent à l'obédience du grand maître.

Philibert de Naillac retourna à Rhodes, en juillet 1420, après onze ans de séjour en Europe. Les habitants lui firent une réception enthousiaste. Il convoqua aussitôt un chapitre général, un des plus nombreux qui se fussent encore réunis, et qui eut à mettre en règle les affaires générales de l'Ordre, et aussi à assurer la paix intérieure et le retour normal des dissidents. Au milieu de tant de préoccupations, la mort surprit le grand maître au mois de juin 1421, moins d'un an après son retour en Orient. Sa mémoire fut pleurée de tous.

Les armes de Naillac étaient : *d'azur à deux léopards d'or, l'un sur l'autre.* Ce fut sous son magistère que fut élevée la célèbre tour qui dominait encore il y a quelques années l'entrée du port de Rhodes.

## ANTOINE FLUVIANO

1421-1437

Antoine Fluviano ou Fluvian, dit de la Rivière, le successeur de Philibert de Naillac, était de langue catalane. Il avait été longtemps grand prieur de Chypre et lieutenant de son prédécesseur. Son élévation se faisait au moment le plus critique, où la paix dont l'Orient avait joui pendant les dernières années du magistère de Naillac allait être rompue. De toutes parts, des ennemis formidables menaçaient l'Ordre dans son existence. D'une part, Mahomet, fils de Bajazet, relevant partout, en Europe comme en Asie, la puissance ottomane, qui semblait écrasée depuis Angora, faisait ravager par ses flottes les îles de l'Archipel, les rivages de la Grèce et de Morée, jusqu'aux îlots avoisinant Rhodes, et qui faisaient partie des domaines de l'Ordre ; de l'autre, Seif ed-dyn, le sultan d'Égypte, continuellement menacé sur son trône par la turbulente milice des Mamelouks, voulant fournir à leurs appétits belliqueux une dérivation violente, avait envahi le royaume de Chypre, et détruit l'armée chypriote dans une bataille à laquelle prit part un corps de chevaliers de l'Hôpital. Le roi Janus fut emmené captif au Kaire, et son royaume eût succombé pour toujours, sans la valeur des Hospitaliers, qui, seuls, surent résister à l'envahisseur, et prévenir un désastre irréparable en traînant la guerre en longueur. Seif-ed-dyn, furieux d'être ainsi tenu en échec, jura la perte de l'Ordre. Il fit ruiner les possessions que l'Hôpital avait en Chypre, et fit, en secret, les préparatifs d'une immense expédition contre Rhodes. Mais Fluviano, mis au courant de ce péril, eut le temps de mettre l'île en état de défense ; il accumula dans Rhodes des troupes, des munitions, des armes, des provisions de toutes sortes, rappela tous ses chevaliers, et fit si bien que le sultan, voyant ses projets devancés, dut en ajourner l'exécution. C'était en 1426. Ces luttes incessantes, les dépenses énormes nécessitées par la mise en état de défense de Rhodes, la félonie d'un des lieutenants du grand maître, qui avait livré au roi d'Aragon cent mille sequins du trésor de l'Ordre, avaient presque épuisé les ressources de l'Hôpital. Le grand maître dut convoquer un chapitre général, le 10 mai 1428. Il y exposa la détresse du trésor, les raisons qui rendaient impossible le recouvrement d'une foule de revenus, la perte des riches possessions de l'Ordre en Chypre. En France, la guerre avec les Anglais avait également ruiné les commanderies, et privait les chevaliers de tout secours de ce côté. De même, on ne pouvait espérer aucun subside des commanderies de Bohême, de Moravie, de Silésie et des provinces avoisinantes, désolées par la guerre des Hussites. Le chapitre général résolut d'apporter à des maux si graves un remède énergique. De sévères mesures financières furent adoptées, et le trésor fut réorganisé sur un pied différent. Fluviano, pour sa part, fit un don de 12,000 florins.

Les derniers temps de ce magistère s'écoulèrent plus paisiblement, et furent employés par Fluviano à toutes sortes de mesures réparatrices et de pacification intérieure. Il mourut le 26 octobre 1437, après avoir, à son lit de mort, fait vendre tous ses biens; le produit en fut remis au trésor de l'Ordre, soit plus de 200,000 ducats. Les armes des Fluviano étaient : *d'or à la fasce ondée de gueules.*

## JEAN DE LASTIC

1437-1454

Le successeur de Fluviano fut le chevalier Jean de Lastic, grand prieur d'Auvergne. Il se trouvait en France lors de son élection, et s'embarqua aussitôt pour Rhodes, qu'il trouva sous le coup d'une invasion imminente. Ses espions d'Égypte lui apprirent, en effet, que le sultan était à la veille d'attaquer les chevaliers. Sans perdre un instant, il remit l'île et tous les îlots voisins en état de défense. Partout s'élevèrent de nouveaux ouvrages fortifiés. La flotte se composa de huit galères, de quatre vaisseaux de premier ordre et d'un nombre considérable de bâtiments de transport. Lastic y fit embarquer toute la population valide qui n'était pas indispensable à la garde de la ville et des forts. En même temps, il s'efforçait de faire avorter l'orage qui le menaçait, et entretenait d'actives négociations avec les deux sultans d'Asie-Mineure et d'Égypte. Amurat, le premier, consentit à une trève. Le sultan d'Égypte, qui avait contre l'Ordre de nombreux griefs, se montra moins accommodant. S'appuyant sur l'ancienne occupation arabe de Chypre et de Rhodes, il réclama ces deux îles comme sa propriété, jurant de les reprendre au besoin de vive force. Les faits suivirent de près ces menaces, et le 25 septembre 1440, une immense flotte égyptienne parut devant Rhodes. Elle y trouva la flotte de l'Ordre qui l'attendait. L'amiral égyptien, qui n'avait pas cru à une résistance aussi sérieuse, fut intimidé et craignit d'engager la bataille. Il rétrograda et se dirigea vers l'île de Stancho (l'ancienne Cos), cherchant à s'en emparer. Mais les galères de la Religion, le gagnant de vitesse, allèrent se ranger en bataille, au large de cette île, et le forcèrent, malgré une nouvelle tentative de fuite, à accepter le combat. La lutte fut fatale aux Égyptiens, et ceux de leurs vaisseaux qui échappèrent, durent leur salut à une tempête qui contraignit les Latins à regagner le port de Rhodes. Les chevaliers ne perdirent que trente hommes dans cette affaire, et les Égyptiens près de mille.

Quatre ans plus tard, en août 1444, une nouvelle flotte égyptienne parut devant Rhodes. Cette fois, des troupes furent débarquées et la ville et le port furent bloqués, six semaines durant. Lastic avait fait les préparatifs nécessaires, et Rhodes était admirablement défendue et approvisionnée. Le grand maître avait aussi expédié des messagers à tous les princes d'Occident, mais presque tous étaient en guerre, et, seul, l'empereur grec était entré dans la ligue des chevaliers. On n'a presque aucun détail sur ce premier siége de Rhodes. On sait seulement que les Égyptiens durent se retirer après avoir perdu leurs meilleurs soldats. Ce succès éclatant assura enfin la paix avec l'Égypte, et le sultan, vaincu, ne fut plus pour l'Ordre une source de dangers incessants.

Il n'en fut pas de même du côté des Turcs Ottomans. Mahomet II avait pris Constantinople en 1453 et mis fin pour toujours à l'empire grec. Enivré d'un tel succès, il voulut asservir ses derniers voisins chrétiens et fit demander au grand maître un tribut annuel de deux mille ducats, le menaçant, en cas de refus, d'une déclaration de guerre immédiate. Le grand maître répondit avec noblesse : « Jamais je ne laisserai dans les fers mon Ordre, que j'ai trouvé libre; avant que cela n'arrive, je mourrai. » Mahomet fut violemment irrité et la guerre devint inévitable. Lastic envoya en Europe le commandeur Pierre d'Aubusson, pour ramener les chevaliers dispersés et pour avertir le roi de France et les autres souverains du nouveau péril qui menaçait l'Ordre. A ce moment même, il mourut brusquement, le 19 mai 1454. Peu de grands maîtres avaient fait preuve de plus brillantes qualités et de plus de prudence au milieu des circonstances les plus critiques.

Les armes des Lastic étaient, dit M. de Longpérier : *de sable à la fasce d'argent, bordé de gueules.* Joseph Manara, dans son histoire de l'Ordre, dit que ces armes étaient : *de gueules à la fasce d'argent*, sans bordure. Rietstap a suivi cette dernière opinion.

## JACQUES DE MILLY

1454-1461

Jacques de Milly fut élu, le 1er juin 1454, à la place de Jean de Lastic. Il était également grand prieur d'Auvergne, et vivait dans son prieuré lorsque le chapitre de Rhodes lui dépêcha en hâte son neveu, également chevalier, pour lui faire part de son élection et réclamer sa présence immédiate. On attendait d'un jour à l'autre, l'arrivée de l'immense flotte rassemblée par Mahomet II pour en finir avec les chevaliers. Jacques de Milly s'embarqua aussitôt, pendant que le pape cherchait à former contre le sultan une nouvelle ligue chrétienne. Le grand maître fut invité à en faire partie, et cette union conjura un des périls les plus imminents qui eussent jamais menacé l'Europe. Mais Rhodes restait exposée à toute la fureur du sultan. La flotte turque, portant près de vingt mille combattants, parut devant l'île, après avoir ravagé les côtes de Carie et les campagnes de Cos. Rhodes fut horriblement dévastée ; tous les arbres furent coupés, les maisons brûlées, mais l'ennemi n'osa s'attaquer aux remparts de la ville et aux forts, et se rembarqua, emmenant une foule de captifs chrétiens. Ce n'était, du reste, que le prélude d'une expédition plus considérable.

L'année suivante, Hamza-beg parut devant Rhodes avec deux cents navires; après avoir inutilement attaqué Lesbos, Chio, Cos, Simie, etc.; il ne fut pas plus heureux devant l'île des chevaliers, et, après avoir commis d'horribles déprédations, les Turcs durent, cette fois encore, se retirer sans avoir remporté de succès marquant. Ils s'en allèrent dévaster Léros, Calamos et Nisara, qui appartenaient à l'Ordre.

Ainsi débarrassé des Turcs pour quelque temps, Milly ne songea qu'à augmenter la force des défenses de l'île. En même temps, il envoyait les galères de la Religion ravager le littoral turc et ruiner le commerce des Infidèles. Malheureusement, Mahomet n'était pas le seul adversaire qu'on eût à combattre. Il fallait de nouveau songer à se défendre contre le sultan d'Égypte. Un instant même, la guerre fut près d'éclater entre l'Ordre de l'Hôpital et la République de Venise. Celle-ci en voulait aux chevaliers de ce qu'ils avaient pris avec chaleur le parti de la princesse Charlotte, véritable héritière de la couronne de Chypre, contre son frère illégitime, Jacques le Bâtard, soutenu par les Vénitiens et mari de Catherine Cornaro, la future fille de la République. Jacques avait été jusqu'à s'allier avec le sultan d'Égypte. Les troupes d'Égypte et de Venise débarquèrent en Chypre et mirent au pillage les commanderies de l'Ordre. Une flotte vénitienne fit même une descente à Rhodes et bloqua le port jusqu'à ce que Jacques de Milly se fût décidé à traiter pour ne pas augmenter le nombre de ses ennemis. Comme si ce n'était pas assez de tant de calamités, le grand maître voyait encore l'Ordre déchiré par de violentes discordes intestines. Les langues d'Allemagne, d'Angleterre et d'Italie se prétendaient moins bien traitées que les chevaliers français et s'en plaignaient hautement. Ce ne fut qu'à force de modération que Jacques de Milly parvint à ramener quelque paix dans les affaires si troublées de la Religion. Il put heureusement signer, à cette époque, une trêve avec Mahomet, qui voulait d'abord en finir avec l'empire de Trébizonde. L'Ordre put ainsi respirer quelque peu; malheureusement, une maladie rapide emporta le grand maître, le 17 août 1461.

Les armes de Jacques de Milly étaient : *de gueules au chef denché d'argent.*

## PIERRE-RAYMOND ZACOSTA

1461-1467

Pierre-Raymond Zacosta (en espagnol Sacosta), Castillan de naissance, châtelain d'Emposta, fut élu successeur de Jacques de Milly, le 14 août 1461. Ce fut à l'occasion de son élection et pour éviter des discussions nouvelles que fut créée, en 1462, une huitième langue en faveur des Castillans et des Portugais. On attribua à cette nouvelle langue la dignité du grand chancelier.

La trêve existait de fait entre l'Ordre et Mahomet II. Malgré cela, les galères du sultan et les pirates turcs attaquaient continuellement les îles appartenant à l'Hôpital et cherchaient toutes les occasions de nuire aux chevaliers. Zacosta fit porter plainte au sultan, qui n'en tint aucun compte; le grand maître se décida alors à

user de représailles, et envoya ses galères ravager le littoral ottoman. Mahomet en conçut une telle colère qu'il jura derechef d'en finir avec les chevaliers. Zacosta fit fortifier encore tous les points réputés faibles, et, par ses soins, le célèbre fort Saint-Nicolas fut construit. Philippe de Bourgogne contribua à l'élévation de cet édifice pour une somme de 12,000 écus d'or. Mahomet voulait avant tout enlever Lesbos à Nicolas Gattilusio, fidèle allié des chevaliers. Il fit envahir cette île par une puissante armée. Les Hospitaliers accoururent en nombre au secours des Génois; mais, malgré leur résistance opiniâtre, Lesbos dut se rendre en 1462. Ainsi se termina, sous le sabre ottoman, la domination séculaire des Gattilusio de Mételin.

Ce désastre porta un coup sensible aux chevaliers de Saint-Jean. Ils perdaient de précieux alliés. Zacosta, voyant que l'Ordre n'avait plus qu'à se défendre en désespéré devant une attaque chaque jour plus imminente, convoqua un chapitre général pour faire voter les secours nécessaires à la défense de la capitale. Tous les commandeurs furent invités à expédier leurs contributions en retard et à se mettre en règle avec le trésor. Quelques-uns se plaignirent d'être taxés trop fortement; d'autres affirmèrent que le grand maître, rendu craintif par l'âge, exagérait le danger. Ces injustes récriminations enhardirent les ennemis de Zacosta; ils osèrent demander au pape Paul II de convoquer le chapitre à Rome et non à Rhodes, et d'y citer le grand maître pour qu'il eût à se disculper des accusations portées contre lui. Zacosta vint à Rome; il se justifia sans peine auprès du pape, et prouva la fausseté de tant d'odieuses calomnies. Le chapitre décréta contre les commandeurs et les chevaliers rebelles, des peines sévères qui furent sanctionnées par le souverain pontife. Mais, à ce moment même, Zacosta atteint d'une pleurésie, expirait à Rome, le 21 février 1467. Le pape le fit enterrer à Saint-Pierre, et lui fit célébrer des funérailles solennelles. Les armes des Zacosta étaient : *d'or à deux fasces ondées de gueules, à la bordure de sable chargée de huit besants d'or.*

## JEAN-BAPTISTE ORSINI

1467-1476

Jean-Baptiste Orsini ou des Ursins, des princes romains de ce nom, grand prieur de l'Ordre à Rome, fut élu grand maître dans cette ville, le 4 mars 1467, en remplacement de Zacosta et à une seule voix de majorité. Après avoir reçu la bénédiction pontificale, il se rendit en hâte à Rhodes, où sa présence était indispensable à la veille d'une aussi terrible crise. Réunissant aussitôt en conseil les membres les plus importants de la Religion, il leur distribua les premières charges de la défense. Pierre d'Aubusson, déjà célèbre comme capitaine et comme ingénieur, fut nommé surintendant des fortifications de l'île. Sur son avis, on élargit et on creusa les grands fossés de la ville; une haute muraille fut encore élevée du côté de la mer. L'ennemi ne tarda pas à faire son apparition. Dès 1467, une première flotte de trente navires débarqua à Rhodes, un corps turc qui dévasta la campagne. Les paysans purent se réfugier dans les châteaux, et les chevaliers, par d'heureuses sorties, firent tant de mal aux troupes musulmanes, que cette avant-garde fut forcée de se rembarquer.

L'année d'après, bien que Venise, qui redoutait la concurrence commerciale des chevaliers, ne leur eût jamais témoigné grande amitié, Orsini n'hésita point à envoyer les galères de l'Ordre au secours de la riche colonie vénitienne de Négrepont, attaquée par les troupes de Mahomet II, qui assiégeaient la capitale de l'île. Pierre d'Aubusson, qui, déjà alors, passait pour le premier capitaine de la Religion, et Cardone, allèrent, avec la flotte des Hospitaliers et un corps d'élite, rejoindre les vaisseaux vénitiens. Mais que pouvait cette petite troupe contre les 200,000 hommes du sultan soutenus par une flotte immense.

Les coupables hésitations de l'amiral vénitien Canale vinrent mettre le comble à tant de désavantages et rendirent inutiles le courage des chevaliers et l'habileté de leurs chefs. Après cinq assauts successifs, Carystos, première forteresse de Négrepont, fut enlevée par les Turcs; l'île entière fut horriblement saccagée. Mahomet, apercevant du rivage, parmi la flotte chrétienne, les galères de la Religion, entra dans une fureur terrible et expédia, cette fois, au grand maître à Rhodes, une déclaration de guerre en forme, avec serment de la continuer jusqu'à l'extermination de l'Ordre. Orsini, conservant tout son calme malgré ces menaces, et profitant des bonnes dispositions des puissances chrétiennes, réussit à conclure de précieuses alliances avec plusieurs cours de l'Europe. A la tête des flottes du Saint-Siége, du roi de Naples, de Venise et de la Religion, il alla, en 1472,

de concert avec le célèbre Mocenigo, attaquer Satalie de Pamphylie et dévaster le littoral turc de ces parages.

Des ambassadeurs vénitiens, qui avaient réussi à entraîner dans l'alliance contre le sultan Hussum Hassan, schah de Perse, arrivèrent à cette époque à Rhodes avec des envoyés de ce souverain, pour demander de l'artillerie dont les forces persanes étaient dépourvues. Ces Orientaux firent un court séjour auprès d'Orsini, qui les envoya à Venise, d'où ils retournèrent en Perse avec des officiers d'artillerie et des fondeurs de canons. L'intervention de la Perse fut d'ailleurs heureuse pour les chevaliers, car la lutte entre elle et le sultan se prolongea si bien que Mahomet ne put de longtemps rien entreprendre contre Rhodes, et dut renoncer momentanément à ses projets de vengeance. Les Hospitaliers profitèrent de ce nouveau répit pour se fortifier encore davantage, sous l'active conduite de Pierre d'Aubusson. Orsini, très-vieux et hydropique, ne pouvait plus guère s'occuper de la direction des affaires. Il voulut cependant présider le chapitre général qui devait se réunir à Rhodes, le 6 décembre 1476. Mais une première fois déjà, le 12 avril de cette année, on crut qu'il expirait. Il mourut le 8 juin, et fut enterré à l'église Saint-Jean. Ses armes étaient : *bandé de gueules et d'argent, au chef du second chargé d'une rose de gueules et soutenu d'une trangle d'or chargée d'une anguille ondoyante d'azur.*

## PIERRE D'AUBUSSON

1476-1503

Dans la position critique où ils se trouvaient, les chevaliers n'eurent tous qu'une pensée ; Pierre d'Aubusson, le plus éminent des membres de l'Ordre, fut élu grand maître à l'unanimité. Il était né en 1418 et descendait des anciens vicomtes de la Marche. Parmi tant de grands maîtres sages et vaillants, il fut sans contredit le plus illustre de tous. Son avénement fut salué avec enthousiasme parmi les chevaliers et dans toute la chrétienté.

La ligue organisée contre les Turcs par les soins d'Orsini, eut le sort de tant d'alliances semblables. Les soucis de l'égoïsme mercantile, les rivalités de la politique la firent s'effondrer avant même qu'elle eût produit de résultats appréciables. L'Ordre restait seul en face d'un ennemi mille fois plus puissant. Mais l'activité et l'énergie du nouveau grand maître devaient faire face à tous les dangers. Le sultan d'Égypte qui prévoyait bien qu'après Rhodes, ce serait au tour de ses États de tenter l'insatiable ambition de Mahomet II, fit la paix avec l'Ordre. A Rhodes, de nombreux fortins, des tourelles, furent élevés de distance en distance, pour que les habitants pussent s'y réfugier en cas d'attaque subite; de nombreux renforts arrivèrent des commanderies d'Europe ; des provisions de toutes sortes furent amassées. Une assemblée générale conféra la puissance dictatoriale à Aubusson. Enfin, après diverses alternatives trop longues à rapporter ici, les premiers navires turcs parurent en vue de l'île, le 4 décembre 1479. Mésih ou Misach-Pacha, à la tête de 100,000 combattants, prit position devant Rhodes. Repoussées après un premier échec, toutes ces forces reparurent le 23 mai 1480, et le siége commença définitivement. Ce fut une des pages les plus glorieuses de l'histoire de l'Ordre, un des plus beaux faits d'armes de toutes les guerres du Levant. Pendant trois mois, les chevaliers, du haut de leurs murailles, repoussèrent tous les assauts d'une armée cinquante fois plus nombreuse ; le dernier fut le plus terrible; Aubusson y reçut de graves blessures. Le vizir dut se retirer le 18 août, après avoir perdu l'élite de ses troupes. Il alla assiéger inutilement le fort de Petronion, puis ramena sa flotte à Constantinople. Ce fut une grande joie pour la chrétienté et un grand deuil pour le sultan, qui ne songea qu'à se venger. Une armée de 300,000 hommes fut aussitôt réunie par ses soins; mais la mort l'arrêta en Asie-Mineure, et ses deux fils, Dschem (Zizim) et Bajazet II, se disputèrent le pouvoir les armes à la main, ce qui donna un nouveau répit aux chevaliers. Dschem, battu, se réfugia à Rhodes, où Aubusson, heureux de tenir une pareille arme contre le repos de l'empire ottoman, lui fit une réception magnifique. Bajazet offrit la paix en échange du fugitif; sur le refus de Pierre d'Aubusson, le sultan proposa alors de payer à l'Ordre une pension annuelle de 4,500 ducats, à condition que les chevaliers retiendraient Dschem captif et ne le livreraient à aucun prince qui pourrait s'en servir contre l'empire turc. Ces offres furent acceptées, et, dès ce jour, le faible sultan fut au pouvoir de l'Ordre qui, à chaque tentative de sa part, menaçait de rendre la liberté au prétendant. Cependant Dschem ne se croyant pas en sûreté à Rhodes, avait obtenu d'aller en France sous la conduite de Guy de Blanchefort, neveu du grand maître. Ce n'est

pas le lieu d'insister sur la triste odyssée de ce malheureux prince, odyssée bien connue de tous. On sait que, sur les instances du pape Innocent VIII, Pierre d'Aubusson finit par lui livrer son illustre captif. Cette faiblesse valut au grand maître le chapeau de cardinal. On voulait à Rome se servir de Dschem pour attaquer la Turquie par la Hongrie et susciter de ce côté un rival à son frère. Mais le prince errant continua à vivre prisonnier du Vatican, car tous ces beaux projets échouèrent. Il mourut enfin à Naples, où il avait suivi Charles VIII de France, le 26 février 1494, des suites, dit-on, du poison que lui avait administré César Borgia. Son corps fut enseveli à Brousse auprès de ses ancêtres. Telle fut la fin de cette victime de la politique européenne. Aubusson, dont on avait forcé la main lorsqu'il s'était agi de livrer Dschem, déplora hautement sa mort. Bajazet, au contraire, osa récompenser le meurtrier de son frère. Pour répondre au reproche public qui l'accusait d'intelligence avec le sultan des infidèles, Alexandre VI dut cimenter une nouvelle ligue générale contre les Turcs. Aubusson fut nommé général de la future armée des croisés, et Charles VIII, qui rêvait également la prise de Constantinople, l'appela à Naples pour en conférer avec lui.

Mais ce brillant projet se dissipa tout aussi promptement que les précédents, après que le roi de France eut été forcé d'abandonner précipitamment ses éphémères conquêtes d'Italie. Pierre d'Aubusson mourut en juillet 1503, âgé de plus de quatre-vingts ans. Le bruit courut que la conduite d'Alexandre VI, qui trafiquait publiquement des charges de l'Ordre, avait hâté la fin du grand maître.

## ÉMERY D'AMBOISE

1503-1512

Émery ou Aimery d'Amboise, fils du chambellan de Louis XI et de Charles VIII, frère du célèbre cardinal de ce nom, se trouvait en France, lorsqu'il fut élu grand maître à la place de Pierre d'Aubusson. Il partit aussitôt pour Rhodes, où la guerre était toujours imminente. Une administration sage et douce, plusieurs engagements heureux contre les flottes des sultans de Constantinople et du Kaire rendirent ce magistère un des plus brillants, bien qu'aucun événement important n'en ait marqué le cours. Bajazet, enhardi par la mort de Pierre d'Aubusson, débarrassé également de son frère et des embarras qu'il aurait pu lui susciter, avait fait alliance avec le sultan d'Égypte contre les chevaliers de l'Hôpital. Un jour, en 1505, une flottille turque commandée par l'un des plus fameux corsaires musulmans, après avoir inutilement attaqué Rhodes, Simie, Nisara, etc., débarqua un corps ennemi sur l'île de Leros. Déjà les Turcs avaient fait brèche et allaient s'emparer de la ville et du château, lorsqu'un jeune chevalier, nommé Siméoni, eut l'idée de faire revêtir aux habitants des costumes de chevaliers. Ils les conduisit au feu sous cet accoutrement, et les Sarrasins, croyant que des renforts importants étaient arrivés de Rhodes pendant la nuit, abandonnèrent précipitamment l'île de Léros. Une autre fois, cinq navires égyptiens, qui devaient s'emparer de Lango, tombèrent aux mains du gouverneur de cette île. En 1507, une prise plus considérable fut faite par les Hospitaliers. La *Reine des mers,* le plus grand bâtiment de la flotte égyptienne, navire à cinq ponts, monté par mille soldats, outre les marins et les rameurs, fut pris, ainsi que trois autres bâtiments sarrasins, avec un chargement d'une richesse prodigieuse, par le commandeur de Limoges, monté sur la galère amirale de la Religion. La *Reine des mers* devint le vaisseau amiral de l'Ordre.

Sur ces entrefaites, le sultan d'Égypte, Khansou-Gaouri, qui avait fait alliance avec le souverain de Calcutta, contre Emmanuel de Portugal, obtint de Bajazet la permission de faire couper des bois de marine dans les grandes forêts de Cilicie. Une flotte de vingt-cinq navires devait ramener ces bois à Alexandrie. Mais vingt-trois bâtiments armés aux frais de l'Ordre et du roi de Portugal, atteignirent le convoi égyptien dans la baie d'Ajazzo. Quinze navires furent pris aux infidèles, et tout le bois brûlé. Tant de prises avaient rempli à nouveau le trésor de l'Ordre, auquel beaucoup de chevaliers faisaient en outre remise des bénéfices de leurs commanderies.

Émery d'Amboise termina sa vie en 1512, dans sa soixante-dix-huitième année. Il mourut sans biens, mais avec la consolation de ne laisser aucun pauvre dans ses États.

On sait que la maison d'Amboise portait : *palé d'or et de gueules.*

## GUY DE BLANCHEFORT

1512-1513

Guy de Blanchefort, neveu de Pierre d'Aubusson, était en Europe, lorsqu'il apprit son élection au rang de grand maître. Rappelé en hâte par les nouveaux préparatifs des Turcs, il partit, bien que gravement malade, et alla s'embarquer à Villefranche-de-Nice. La mer augmenta ses souffrances. Il refusa néanmoins de se laisser débarquer en Sicile, de peur que la nouvelle de sa mort arrivant à Rome plus vite qu'à Rhodes, le pape Jules II n'empiétât sur les droits électoraux de l'Ordre. Il expira en mer, à la hauteur des îles Ioniennes, un an et deux jours après son élection, sans avoir jamais séjourné à Rhodes, en qualité de grand maître. Ses armes étaient : *d'or à deux léopards de gueules, l'un sur l'autre.*

## FABRICE DEL CARRETTO

1513-1521

Guy de Blanchefort, en expirant, avait ordonné qu'un navire serait, aussitôt après sa mort, détaché de la flotte qui l'accompagnait, et irait avec toute la diligence possible, apporter à Rhodes cette triste nouvelle. Ses ordres furent ponctuellement exécutés ; le navire porteur du message, arriva dans l'île, le 13 décembre 1513, et, comme on attendait d'un jour à l'autre, l'attaque des Turcs, le chapitre aussitôt convoqué élut à la place de Blanchefort, l'amiral Fabrice del Carretto, ancien frère d'armes de Pierre d'Aubusson, de la famille des marquis de Finale, sur le golfe de Gênes. Le premier soin du nouveau grand maître fut de réunir, à son tour, un chapitre général, pour prendre les mesures de défense. Entre autres précautions, on fit acheter de nombreuses pièces d'artillerie, par un négociant de Lyon.

Le sultan des Turcs, était alors Sélim, meurtrier de son père Bajazet II et de ses frères, prince ambitieux et guerrier. La guerre avec la Perse l'avait absorbé jusque là. Vainqueur du schah, il lui avait enlevé Tauris, malgré la ligue conclue par lui avec les chevaliers de l'Hôpital et avec Khansou-Gaouri, sultan d'Egypte ; puis il avait attaqué ce dernier, qui périt en combattant ; en moins de quatre ans, l'Égypte avait été réduite à l'état de province turque. Mais à ce moment même, et comme il allait attaquer les chevaliers de Rhodes, plus que jamais réduits à leurs propres forces, Sélim mourut, le 22 septembre 1520. Son successeur fut le célèbre Soliman II, dit le *Magnifique,* le plus grand des sultans. Persuadé que, tant que Rhodes, au sud, et Belgrade, au nord, appartiendraient aux chrétiens, il n'aurait aucune sûreté dans ses États, le nouveau chef des Ottomans résolut de s'en emparer à tout prix. Il commença par aller assiéger Belgrade, l'année même de son avénement, pendant qu'une flotte paraissait devant Rhodes, pour immobiliser les forces de l'Hôpital. Belgrade dut capituler le 29 août 1521, après avoir repoussé vingt assauts sanglants. Fabrice del Carretto, qui avait soutenu les Égyptiens révoltés après la mort de Sélim, comprit que cette catastrophe était un arrêt de mort pour les chevaliers de Saint-Jean. Il résolut de vendre chèrement à son terrible ennemi, l'île qui avait été confiée à sa défense. Des ambassadeurs furent envoyés à toutes les cours de l'Europe, pour faire part aux princes du grand péril qui menaçait Rhodes. Partout ils furent éconduits, et le grand maître ne put supporter l'échec de ces tentatives, faites par lui pour organiser une nouvelle ligue contre les Turcs. Il comptait, en dernier ressort, sur la diversion de l'Égypte révoltée, mais les rebelles furent battus en Syrie, et Carretto mourut de douleur au mois de janvier 1521, laissant une réputation de haute sagesse et de grande vertu. Le peuple l'aimait. Il était fort instruit, et parlait couramment plusieurs langues anciennes et modernes. Il avait été le familier et le correspondant de Léon X. Les armes des marquis Carretto del Carretto, étaient, suivant les uns : *de gueules à cinq cotices d'or,* suivant les autres : *d'or à cinq bandes de gueules.*

## PHILIPPE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM

1521-1522-1534

L'heure était solennelle : jamais encore Rhodes n'avait été si gravement menacée. La chrétienté tout entière s'intéressa à l'élection du nouveau grand maître. Le choix tomba sur un des hommes les plus remarquables de

son siècle, Philippe Villiers de l'Isle-Adam, grand prieur de France, alors en résidence à Paris. Il fut préféré au grand prieur de Castille, Amaral, lequel en conçut, contre son heureux rival, une haine mortelle. L'Isle-Adam s'embarqua aussitôt avec une foule de chevaliers. Il arriva à Rhodes, après mille dangers, le 19 septembre 1521. La population lui fit un accueil enthousiaste. Sur ces entrefaites, Belgrade était, on le sait, tombée aux mains des Turcs, et Soliman, qui avait inauguré de la sorte le plus glorieux règne de la dynastie ottomane, en fit part au nouveau grand maître, dans un message plein d'une hautaine ironie. La réponse de l'Isle-Adam fut noble et ferme. Après un nouvel échange de lettres, la guerre fut définitivement déclarée. Je ne raconterai pas ici les préparatifs de défense du grand maître, et les événements de ce siége célèbre entre tous, un des plus grands événements du XVI^e siècle. Tous connaissent ce grand drame militaire, tous ont entendu parler de la trahison et de la fin lamentable du chancelier Amaral, de l'habileté du grand ingénieur Martinengo, de toutes les péripéties de cette longue lutte de géants. Une flotte de quatre cents voiles, partie de Constantinople, le 18 juin 1522, avait transporté sous les murs de Rhodes, le grand vizir Mustapha-Pacha, à la tête de 140,000 soldats, sans compter 60,000 mineurs et travailleurs employés aux tranchées. Le siége commença le 28 juillet. Soliman en personne, avec des renforts considérables, vint relever le courage de ses soldats ébranlés par une résistance inouïe. Quatre assauts infructueux provoquèrent la disgrâce de Mustapha, qui fut remplacé par Achmet-Pacha. Enfin le nombre l'emporta, grâce aussi à la trahison d'Amaral. Il fallut capituler. Soliman ému par le courage des défenseurs, fit aux rares survivants des conditions honorables. Le 1^er janvier 1523, jour de la Circoncision, le grand maître, les chevaliers et une partie des habitants quittèrent pour toujours ce dernier boulevard de la chrétienté dans le Levant. Cette date fatale ferme l'histoire des possessions acquises, en Orient, par les Latins, à la suite des croisades. Les Hospitaliers retirés à Viterbe et à Civita-Vecchia, obtinrent de Charles-Quint, la cession de l'île de Malte, et des îlots voisins de Comino et de Gozo. Philippe Villiers de l'Isle-Adam, arriva, à la fin du mois d'octobre 1530, dans la nouvelle résidence de l'Ordre, et y devint le premier représentant d'une nouvelle et glorieuse série de grands maîtres dont nous n'avons pas à nous occuper ici. Il mourut à Malte, le 21 août 1534. Ses armes étaient : *d'or au chef d'azur chargé d'un dextrochère d'argent, mouvant du flanc senestre, revêtu d'un manipule d'hermine, pendant sur l'or.*

Soliman, après le départ des chevaliers, acheva la conquête des îles environnantes, qui reçurent garnison musulmane. Il en fut de même de Budrun, le Petronion d'Halicarnasse.

---

C'est grâce à Francesco Balducci Pegolotti que nous connaissons le système monétaire en usage à Rhodes sous la domination des chevaliers, et c'est à M. Lambros qu'on doit les éclaircissements indispensables pour pouvoir tirer parti de ces renseignements un peu confus de l'écrivain italien. M. J. Friedlænder, qui paraît presque avoir ignoré l'existence de l'important ouvrage de Pegolotti, *la Pratica della mercatura* (1), avait donné, de ce système, des notions inexactes.

Pegolotti, qui écrivait vers 1340, consacre à la place de Rhodes le passage suivant : « *Spendesi a Rodi una moneta d'argento che si batte a Rodi, che si chiamano gigliati e sono di lega d'once XI e sterlini 3 d'argento fine per libbra; ed entrane in uno marchio di Rodi 57 a conto, e la zecca di Rodi ne rende pure 55 e mezzo a conto per marco, e spendesi a Rodi per carati 16 l'uno, di danari 2 di Rodi per uno carato, e di carati 24 per uno bixante, e di soldi 4 di piccioli per uno bixante. E spendesi a Rodi un' altra moneta d'argento, che si chiamano aspri, che sono di lega d'once ... d'argento fine per libbra, e mettesi l'uno per danari 16, cioè per carati 8, l'uno; sicche i tre dei detti aspri si contano per uno bixante di Rodi.*

*Ragionasi che vaglia il fiorino d'oro a Rodi comunalmente bixanti 6 e carati 16 di Rodi, di carati 24 di Rodi per un bixante, e di danari 2 di piccioli per uno carato.* »

(1) Voyez p. 175.

Il résulte de cet important passage, que la base du système monétaire à Rhodes était le denier;

Deux deniers valaient un carat;

Huit carats valaient un aspre;

Deux aspres valaient un *gigliato;*

Un *gigliato* et demi valait un besant;

Six besants et deux tiers valaient un florin d'or, ou bien un ducat ou sequin, soit exactement dix *gigliati* au florin ou ducat.

De nombreux passages de documents contemporains confirment l'exactitude des évaluations de Pegolotti. Ainsi, pour en citer un entre mille, dans un acte du 26 novembre 1473, sous le magistère du grand maître Orsini, il est fait mention d'une somme de 4,500 florins ayant cours à Rhodes, à raison de vingt aspres, soit dix *gigliati* par florin (1).

Grâce à Pegolotti, nous savons encore que le poids légal du *gigliato* de Rhodes, était de 75 $\frac{26}{32}$ grains de Venise, soit un peu plus de 3 gr. 9.

De toutes les monnaies des chevaliers de Rhodes énumérées par Pegolotti, les seules effectives étaient le *ducat* ou *sequin,* le *gigliato,* l'*aspre* et le *denier.* Le besant n'existait qu'à l'état de valeur nominale correspondant à une quantité donnée de la monnaie en circulation, n'équivalant même pas à un chiffre rond de *gigliati*, principale monnaie courante des possessions de l'Hôpital.

Quant au carat, vingt-quatrième partie du besant, il n'existait non plus qu'à l'état de valeur nominale correspondant à deux deniers de monnaie effective; il est plus que probable que les grands maîtres n'en firent jamais frapper; en tous cas, on n'a, jusqu'ici, retrouvé aucune de leurs monnaies ayant cette valeur de deux deniers.

*Ducat.* — Le ducat ou sequin d'or des grands maîtres n'est qu'une imitation aussi servile que possible du sequin vénitien frappé pour la première fois vers 1284, et qui eut, en Orient, une vogue si prolongée. Aujourd'hui encore, les sequins de Venise sont connus, en Orient, sous le nom de φλωρία βενετικά.

Dieudonné de Gozon paraît avoir été le premier grand maître qui ait fait frapper monnaie d'or, n'imitant encore que la face principale du sequin de Venise, mais ses ducats ne nous sont malheureusement connus que par la gravure qu'en donnent les historiens de l'Ordre, Bosio et Paoli. Antoine Fluviano frappa monnaie d'or à l'imitation exacte du sequin vénitien et copia jusqu'aux plus petits détails, jusqu'aux noms de saint Marc et de Venise, substituant simplement son nom à celui du doge. On possède quelques-uns des sequins de ce grand maître, et bien qu'on n'en connaisse point encore de ses prédécesseurs, nous verrons plus loin, à propos de Dieudonné de Gozon, que, vraisemblablement, tous les successeurs de ce dernier, jusqu'à Fluviano, ont également frappé de ces monnaies qu'on retrouvera certaiment un jour. Quant aux *successeurs* de Fluviano, on connaît des ducats de chacun d'eux, jusqu'au dernier de tous, Villiers de l'Isle-Adam, à deux exceptions près, Lastic et Zacosta. Le poids légal du ducat d'or à Rhodes était de 3 gr. 557.

*Gigliato.* — Foulques de Villaret, le premier grand maitre qui ait frappé monnaie, ne fit fabriquer que des gros et des demi-gros, en partie imités du gros tournois français; mais ce fut précisément à l'époque de son magistère que le *gigliat*, *gigliato* ou *lis* d'argent des princes angevins de Naples, des rois Charles II et Robert, commença à jouir, dans tout le Levant, d'une vogue considérable (2). Il y fut, en conséquence, imité dans un grand nombre d'ateliers, dans celui de Rhodes en particulier, par Hé-

(1) Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre. Documents*, t. II, p. 93.

(2) On sait que cette belle monnaie fut frappée pour la première fois à Naples, par Charles II d'Anjou, vers l'an 1300, au titre de 930 grammes d'argent fin et de 80 pièces à la livre, soit quatre grammes pour le poids d'une pièce. Le *lis* d'argent fut imité ou contrefait dans le Levant : à Rhodes, à Chio, à Magnésie, à Théologos (Ephèse), à Palatia, en Chypre, etc., etc. Presque toutes ces imitations sont frappées à peu près au même titre. On sait que les *gigliati* ou *lis* d'argent devaient leur nom aux quatre fleurs de lis cantonnant la croix ornée et fleurdelisée du revers.

lion de Villeneuve, successeur de Villaret, et, après lui, par tous ses successeurs, jusques et y compris le grand maître Orsini. Ces *gigliati* devinrent la principale monnaie courante d'argent des chevaliers; ils portent au revers la croix ornée des pièces napolitaines, mais sans les fleurs de lis traditionnelles, qui valurent leur nom aux *gigliati* des Angevnsi; les quatre branches de la croix sont terminées par des écussons ovales, portant la croix de l'Ordre. Au droit, figure un type spécial à la numismatique des grands maîtres, type caractéristique représentant, comme sur les sceaux et bulles de l'Ordre, le grand maître agenouillé devant la croix patriarcale élevée sur des degrés. J'ai dit plus haut (1) quel était le poids légal du *gigliato* de Rhodes. On possède des *gigliati* de tous les grands maîtres, depuis Hélion de Villeneuve jusqu'à Orsini, à trois exceptions près, Jean de Lastic, Jacques de Milly et Zacosta.

*Aspre* (2). — Les aspres de Trébizonde avaient, dans le Levant, un cours considérable, si bien que plusieurs monnaies d'argent ayant à peu près les mêmes dimensions et la même valeur, furent, par la suite, désignées sous ce même nom. Il en fut, entre autres, ainsi du demi-*gigliato* des grands maîtres, et cette monnaie ne fut guère connue que sous le nom d'*aspre;* Hélion de Villeneuve, le premier, en fit frapper sur le type du *gigliato.* Tous ses successeurs, jusqu'à Orsini, l'ont imité; cependant, on n'a pas encore retrouvé les aspres de Pierre de Corneillan, de Hérédia et de Philibert de Naillac. Sous le magistère de Lastic, le type ancien de la croix ornée du revers fut abandonné et remplacé par celui de saint Jean-Baptiste, vu de face à mi-corps, tenant la bannière de l'Ordre et l'agneau symbolique. Le poids légal de l'aspre était de 1 gr. 961, moitié de celui du *gigliato.*

*Denier.* — Le denier de Rhodes était de billon, comme tous ceux frappés par les Latins en Orient; Pegolotti dit qu'il en allait trende-deux au *gigliato,* mais il ne dit pas combien il en allait à la livre, ni combien cette livre de deniers contenait d'onces d'argent fin; M. Lambros estime avec raison qu'elle devait en contenir deux onces et demie, tout comme la livre des deniers de Chypre si voisins, ou encore, comme la livre des deniers de Chiarenza ou des ducs francs d'Athènes. Du poids des deniers de Rhodes, on peut conclure qu'ils étaient, par contre, plus légers que ceux de Chypre. Une partie de ces deniers des grands maîtres sont de cuivre pur. Tous sont anonymes, sauf ceux de Pierre d'Aubusson et d'Émery d'Amboise; en outre, ceux de Roger de Pins sont reconnaissables à ses armes. Pour ce qui est des deniers anonymes, qui sont en immense majorité, M. Lambros propose d'attribuer ceux de billon aux cinq premiers grands maîtres jusques et y compris Roger de Pins, et ceux de cuivre aux deux derniers de tous, Fabrice del Carretto et Villiers de l'Isle-Adam. On ne connaîtrait pas encore, en conséquence, les deniers frappés par Raymond Bérenger et par ses successeurs jusqu'à Orsini.

*Tiers de gigliato.* — Sous les magistères de Hérédia et de Naillac, par conséquent postérieurement à la rédaction de l'ouvrage de Pegolotti, seul guide que nous possédions pour étudier le système monétaire des chevaliers de l'Hôpital, les aspres paraissent avoir été remplacés par des monnaies de même type, mais d'une valeur moindre, pesant exactement le tiers d'un *gigliato.* Ce seraient donc des *tiers de gigliato,* mais nous n'avons aucun renseignement sur le nom réel de cette nouvelle division monétaire, dont l'émission semble n'avoir été que momentanée, puisque, sous les magistères suivants, on voit reparaître les aspres anciens ou demi-*gigliati.*

Plus tard encore, sous Pierre d'Aubusson, il se fit une nouvelle et complète révolution monétaire, révolution sur laquelle nous n'avons malheureusement aucun renseignement écrit. Seulement, on voit les *gigliati* et les aspres avec leurs types uniformes et caractéristiques, disparaître, pour être remplacés sous ce grand maître et ses successeurs, jusqu'à la prise de Rhodes, par un système entièrement différent de monnaies d'argent. Ce sont de belles et grandes pièces, voisines, comme poids et comme dimensions, du *scudo* italien ou du *thaler* allemand. Ces monnaies et leurs subdivisions portent des types nouveaux : au droit, le Précurseur debout, ou bien encore l'agneau symbolique;

(1) Voyez à la page précédente.

(2) Au sujet de l'étymologie de ce nom, voy. au chapitre des Monnaies frappées par les Génois à Caffa.

au revers, les armes du grand maître écartelées de celle de la Religion. On ne possède aucun renseignement, ni sur les noms sous lesquels ces pièces et leurs subdivisions étaient connues à Rhodes, ni sur le système nouveau auquel elles se rattachaient. Il est toutefois probable que c'est au système monétaire des papes, c'est-à-dire à la monnaie alors frappée par le Saint-Siége, dont relevait directement l'Hôpital, qu'il faudrait rapporter ces pièces de type nouveau; c'est certainement dans ce sens que des recherches auraient le plus de chance d'aboutir.

La rareté extrême des monnaies des grands maîtres est un fait connu de tous les archéologues. Elles peuvent compter à bon droit parmi les plus introuvables monnaies du moyen âge. Les *gigliati* d'Hélion de Villeneuve sont un peu plus nombreux que ceux des autres grands maîtres. Par contre, il est des grands maîtres, comme Orsini et Zacosta, dont on ne connaît actuellement que deux ou trois pièces.

La raison de cette extrême rareté des monnaies des chevaliers est fort simple; elles n'ont guère quitté Rhodes, où les isolait, au moyen âge, la situation géographique et politique même de cette île, située en face des terres musulmanes, où la monnaie chrétienne n'avait point cours. C'est donc à Rhodes même, et non point seulement dans la capitale, mais bien dans l'intérieur de l'île, qu'il faut aller chercher les *gigliati* et les aspres des grands maîtres, et c'est, en somme, un voyage qu'il est donné à peu de personnes de pouvoir exécuter (1).

## FOULQUES DE VILLARET

*Gros.* — C'est en 1849 que M. Lindsay (2) a publié la première monnaie connue de Foulques de Villaret, qui se trouve être en même temps la plus ancienne monnaie de l'Ordre. C'était un gros tournois qui, par un hasard singulier, avait été retrouvé aux environs de Dublin. Voici la description de cette pièce si précieuse, telle qu'elle a été donnée par M. Lindsay, avec les rectifications suggérées depuis par M. J. Friedlænder (3).

+ FR · FVLChO · D · VILLRTO · DI · GRA, *Frater Fulcho de Villareto Dei gratia*, et dans le champ, derrière le grand maître, IRL. Foulques de Villaret agenouillé devant la croix patriarcale dressée sur un piédestal, accostée de l'*alpha* et de l'*oméga;* sous le piédestal, le crâne d'Adam.

℟ + MRO, hOPITAL'I QVET · SCI · IOhI .·., *Magister hospitalis Conventûs sancti Johannis*, et plus intérieurement + IhERIL' · RODI. *Hierosolymitani Rhodi.* Dans le champ, une croix. *Gravée*, pl. IX, 16.

M. J. Friedlænder estime qu'au revers, au lieu de IhERIL', il faudrait peut-être bien lire IRLNI, ou encore IERLME, abréviations ordinaires de *Hierosolymitani* ou de *Gerusalemme.* La double légende circulaire du revers, entourant la croix centrale, est une imitation exacte de la même disposition sur les gros tournois français. Le type du droit figure sur les plus anciens sceaux, sur les plus anciennes bulles de l'Ordre; c'est toujours le grand maître agenouillé devant la croix patriarcale, accostée de l'*alpha* et de l'*oméga;* souvent, au-dessous de la croix élevée sur des degrés, figure le crâne d'Adam, lequel, suivant la tradition, fut retrouvé sous la croix du Calvaire. Le type du grand maître agenouillé s'est, on le sait, perpétué sur la monnaie d'argent des Hospitaliers jusqu'au magistère de Pierre d'Aubusson; mais, déjà à partir d'Hélion de Villeneuve, la croix n'est plus accostée des deux lettres symboliques.

(1) Voici encore, à titre de document, quelques indications sur la monnaie des grands maîtres, tirées de l'ouvrage de Diégo Rodriguez, intitulé : *Statuta Ordinis domus Hospitalis de Hierusalem*, Rome, 1556. Ces renseignements sont en partie inexacts, mais curieux.

« *Gigliati nummi quidam argentei, in quibus lilium, quod insigne est Gallorum, insculptum erat (Itali enim lilium giglium appellant), quorum sex florenum Rhodi constituebant. Nonnulli tamen eum nummum a fratre Roberto de Juli* (Robert de Juilly) *appellationem sumpsisse arbitrantur, quod ab eo institutum putent, ut singuli gigliati singulis fratribus secunda quinquagesimæ feria distribuantur, quod quidem minime constat.* » (*Op. cit., Lit. XIX. De verborum significatione*, § 31.) Et au paragraphe suivant : « *Florenus Rhodius aspra Turcica viginti continet, asprum unum denarios Rhodios sexdecim; floreni autem Rhodii tres, aspra sex, denarii octo, aureum solarem* (écu au soleil d'or) *conficiunt.* »

(2) LINDSAY, *Notices of remarkable medieval coins.* Cork, 1849.

(3) PINDER et FRIEDLÆNDER, *Beiträge für älteren Münzkunde.* Berlin, 1851, p. 50.

Jusqu'à cette année, le gros de M. Lindsay était demeuré unique. Mais, il y a quelques mois, M. Lambros a acquis deux exemplaires à fleur de coin, retrouvés à Éphèse avec d'autres pièces des chevaliers. Un de ces exemplaires appartient aujourd'hui à M. de Vogüé; j'ai fait graver sur la dernière planche, parmi les pièces supplémentaires, celui de M. Lambros, dont le dessin m'est arrivé malheureusement trop tard pour pouvoir remplacer sur la pl. IX la gravure fort infidèle du gros de M. Lindsay. Cette seconde figure servira, du moins, à corriger la première et à restituer les légendes dans leur intégrité.

*Demi-gros.* — M. Lambros a publié, en 1874, le premier demi-gros connu de Foulques de Villaret (1). Depuis lors, on a reçu de Rhodes quelques très-rares exemplaires de cette introuvable monnaie, présentant quelques bien légères différences de coin.

· FRATER · FVLCO · (Le C gothique semble être un E.) Le grand maître agenouillé devant la croix patriarcale, accostée de l'*alpha* et de l'*oméga*. Au-dessous de la croix, le crâne d'Adam.

℟ + MAGR · hOSPITAL'. Croix.

J'ai fait graver au n° 13 de la pl. IX, un exemplaire en parfait état de conservation, faisant partie de ma collection; il pèse 1 gr. 60.

Variété avec [FRA] TER · FVL'CO ·, et au ℟ + MAGR · hOSPITAL'. 1 gr. 50. *Collection de Vogüé.* Vogüé, *Mélanges de numismatique,* t. II.

Il existe encore un autre exemplaire du demi-gros de Villaret, au *British Museum.* Tout dernièrement enfin, M. de Vogüé a acquis de M. Lambros un nouvel exemplaire à fleur de coin.

M. Lambros estime que cette monnaie est un demi-gros, si du moins on admet que la pièce précédente soit bien réellement un gros, ce qui, est fort vraisemblable d'après son poids, qui est de 3 grammes environ. Le poids de la pièce dont il est question actuellement est précisément de moitié inférieur; il s'agit donc bien là du demi-gros.

J'ai déjà dit que Foulques de Villaret était le seul grand maître qui eût frappé des gros et des demi-gros. Immédiatement après lui on frappa des pièces d'un poids un peu différent, *gigliati* et aspres, sur le type des *lis* napolitains qui commençaient à être en grande faveur en Orient.

*Deniers de billon.* — + · SCI · ION · · IS B ·, *Sancti Johannis Baptista,* entre deux grènetis. Châtel à trois tours.

℟ + MAGR · hOSPITAL', *Magister hospitalis,* entre deux grènetis. Croix. 0 gr. 912. Lambros, *Mélanges de numismatique,* t. II, 1877, pl. I, n° 1. *Gravée,* pl. IX, 12.

Ce denier anonyme, unique jusqu'ici, a un poids supérieur à celui de tous les autres deniers des grands maîtres. Comme le type diffère également du type traditionnel des deniers de l'Ordre, M. Lambros estime que cette pièce a dû être frappée par Foulques de Villaret, le premier grand maître établi à Rhodes. Le châtel du droit rappelle d'une manière frappante celui d'une des pièces d'argent de Martin et Benoît Zaccaria, princes génois de Chio, contemporains de Villaret, qui leur a peut-être emprunté ce type pour le faire figurer sur sa propre monnaie.

On ne connaît aucune monnaie frappée au nom de Maurice de Pagnac, le rival de Foulques de Villaret; il est peu probable qu'il en ait fait frapper dans sa situation mal établie, alors qu'une grande partie de l'Ordre ne voyait en lui qu'un usurpateur, et durant le court espace de temps qui s'écoula entre son élection entachée d'irrégularité et son départ pour Avignon.

## HÉLION DE VILLENEUVE

Avec Hélion de Villeneuve commence la série des *gigliati* et des aspres des grands maîtres. Les légendes sont en caractères gothiques (2).

(1) *Zeitschrift für Numismatik.* Berlin, t. I^er, 1874, p. 198, vignette. *Article publié précédemment en grec, à Athènes.*

(2) J'ai indiqué, aux p. 240 et 241, le poids moyen des diverses monnaies des grands maîtres; je m'abstiendrai, en conséquence, de donner de nouveau cette indication à propos de chaque monnaie en particulier, à moins qu'il n'y ait pour cela, quelque raison spéciale.

La figure du grand maître agenouillé présente, sur les pièces d'Hélion de Villeneuve, deux types distincts. Sur les plus anciennes, de beaucoup les plus nombreuses, la tête du grand maître est nue, sans capuchon; sa barbe est courte; il regarde de face comme sur les anciens sceaux de l'Ordre et sur les gros et demi-gros de Villaret. Sur les pièces plus nouvelles, frappées dans les toutes dernières années du magistère de Villeneuve, et qui sont infiniment plus rares, le grand maître est placé entièrement de profil, fixant la croix; sa barbe est longue et flottante, et, derrière sa tête, apparaît le capuchon du froc rejeté en arrière. C'est ce dernier type qui va reparaître uniformément sur les *gigliati* de tous les successeurs de Villeneuve. A ce dernier grand maître seul appartient le premier type, et c'est précisément pour cela, et à cause de la ressemblance avec les gros de Villaret, que je le crois le plus ancien des deux.

*Gigliati.* — *a. Premier type, plus ancien.* — + FR · : ELION · D · VILAN̄OVA · DI · GRA · MR, *Frater Elion de Villanova, Dei gratia Magister.* Le grand maître agenouillé, en froc sans capuchon, une croix sur l'épaule, la tête de face, la barbe courte et frisée, devant la croix patriarcale élevée sur trois degrés.

℟ + · OSPTA'· S'· IOhIS · IRLNI · QTI RODI, *Hospitalis sancti Johannis Hierosolymitani Conventus Rhodi* (1). Croix ornée, feuillagée, terminée à chaque extrémité par l'écu de l'Ordre, qui est *de gueules à la croix d'argent.* Th. Friedlænder, *Numism. medii ævi inedita,* pl. II, 3.

Variété avec ELION' au lieu d'ELION.

— + FR · ELION DE VILAN̄OVA MR, et au ℟ + OSPITAL'S · IOh · IEROS · RODI. J. Friedlænder, *Die Münzen des Johanniter-Ordens auf Rhodus,* 1843, p. 9.

Variété avec + · FR : ELION' D' VILAN̄OVA · D'I : GRA · MR, et de chaque côté de la croix, un besant; au ℟ + · OSPTAL' · S' · IOhIS : IRLNI · QT' · RODI. Le P. Norbert Dechant, *Wiener numismatische Monatshefte,* t. IV, p. 309, et *Collection Marignoli* à Rome.

Variété avec + · FR'ELION · D' · VILANOVE · D'· GRA · MR ·, et au ℟ + OSPITAL' · S · IOHIS · IRLNI · QT? RODI. Vogüé, *Mélanges de numismatique,* t. II.

Variété avec + FR · ELION · D · VILANOVA · DI GRA : MR ·, et au ℟ + : OSPITAL': S: IOhIS: IRLNI: QT : RODI. *Ma collection.*

Variété avec + · FR · ELION' · D' · VILAN̄OVA · D'I GRA : MR ·, et au ℟ + · OSPTAL' · S? IOhIS : IRLNI: QT': RODI. *Ma collection.*

Variété avec + · FR : ELION · D' · VILAN̄OVE · D'I : GRA : MR, et au ℟ + · OSPTAL' S? IOhIS · IRLNI · QT'· ROD ·. *Ma collection.*

Variété avec + · FR : ELION'·D'· VILAN̄OVA D'I : GRA MR ·, et au ℟ + : OPTAL'· S? IOhIS · IRLNI · QT·RODI. *Ma collection.*

Variété avec + · FR : ELION'· D'· VILAN̄OVA · D'I : GR · A · MR ·, et au ℟ + · OSPTAL'· S'· IOhIS · IRLNI · QT? RODI. *Ma collection. Gravée,* pl. IX, 17.

Variété avec + FR · ELION? D' : VILAN̄OVA : DI · GRA : M : R, et au ℟ + : OSPITAL · S · IOhIS · IRLNI : QT RODI : Lambros, *Mélanges de numismatique,* t. II, n° 2.

Nombreux autres coins ne différant des précédents que par des détails insignifiants.

*b. Second type, plus moderne, beaucoup plus rare.* — + FR ELION · D : VILA : NOVA · DI GRA MR. Le grand maître fixant du regard la croix patriarcale devant laquelle il est agenouillé; sa barbe est longue et pointue. Derrière la tête, le capuchon du froc est rejeté en arrière.

℟ + OSPITAL'S'IOhIS : IRLNI · QT · RODI. Même croix que sur le type précédent. *Ma collection.*

Variété du précédent avec QT RODI au lieu de QT · RODI.

Variété avec + FR ELION' D' VILANOVA DI GRA MR, et au ℟ + : OSPITAL' S' IOhIS : IRL'NI · QT · RODI : *Cabinet royal de Turin.*

(1) On sait que le signe que je représente tant bien que mal par la lettre Q, est une abréviation commune au moyen âge pour CON, ainsi QTARINI pour Contarini, etc., etc.

Variété avec + FR : ELION D VILANOVA DI GRA MR : , et au ℟ + : OSPITAL' · S · IOhIS · IRLNI · QT' RODI : Lambros, *Mél. de numismatique*, n° 5. *Ma collection. Gravée,* pl. IX, 18.

Variété avec + : FR : ELION : D : VILA : NOVA : DI : GRA MR, et au ℟ + · OSPITAL'S' · IOhIS IRLNI · Q · T' · RODI. Lambros, *Ibid.*, n° 6. — Plusieurs autres variétés presque insignifiantes.

*Aspres. — a. Premier type.* — + · FR · ELIONVS · DEI · GRA . . . Le grand maître, la tête de face, etc., agenouillé devant la croix élevée sur trois degrés.

℟ + : OSPITALIS · IRLNI . . . MAR. Même croix que sur les *gigliati*. Lambros, *Monete inedite*, etc. Venise, 1865, pl. I, 1.

Variété avec + FR · ELION DE VILANOVA : MR, et au ℟ + OSPITALIS · IOH IEROS · RODI. Furse, pl. I, 4.

Variété avec + · FR · ELIONVS · DEI · GRA · C · h · (pour DEI GRACIA), et au ℟ + · MAR · OSPITALIS · IRLNI. Grueber, *Numismatic chronicle*, 1872, p. 135.

Variété avec + · FR : ELIONVS · DEI : GRA MA ·, et au ℟ + · OSPITALIS · S IOhIS · IRLNI · QT · RO ·. Lambros, *Mél. de num.*, n° 3.

Variété avec + FR : ELIONVS · DEI : GRACIA, et au ℟ + MAR · OSPITALIS · IRLNI. Lambros, *Ibid.*, n° 4, et *Collection Marignoli* à Rome.

Variété avec + · FR · ELIONVS · DEI · GRACIA ·, et au ℟ + · MAR · OSPITALIS · IRLNI ·. *Ma collection. Gravée,* pl. IX, 14.

Variété avec + FR' : ELIONVS : DEI : GRACIA : MAR : , et au ℟ + OSPITALIS · S · IOhIS IRL'NI QT R. Vogüé, *Mél. de numismatique*, t. II. — Plusieurs autres variétés presque insignifiantes.

*b. Second type.* — + FR ELIONVS · DEI · GRACIA · MAGR · Le grand maître, fixant du regard la croix devant laquelle il est agenouillé, avec la barbe longue et le capuchon comme sur les *gigliati* au même type.

℟ + : OSPITALIS · S · IOhIS · IRLNI QT RO : Même croix. Lambros, *Mél. de num.*, n° 7. *Ma collection. Gravée*, pl. IX, 15.

Variété avec + · FR ELONVS · DEI : GRACIA : MAR, et au ℟ + : OSPITALIS S IOhIS IRLNI · QT · R : Lambros, *Ibid.*, n° 8.

## DIEUDONNÉ DE GOZON

*Ducats.* — J'ai dit que le ducat ou sequin de Dieudonné de Gozon n'est connu jusqu'ici que par la gravure qu'en ont donnée Bosio (1) et Paoli (2). C'est la plus ancienne monnaie d'or connue des grands maîtres. Le type du revers est curieux. On se contentait encore à Rhodes de copier le seul type du droit du sequin vénitien.

F : DEODAT. Le grand maître agenouillé, recevant une bannière des mains du Précurseur. Derrière le saint : S IOHES · B · (*Baptista*). Le long de la hampe, en place de DVX, les lettres MGR, *Magister*.

℟ + hOSPITAL ou + hOSPITALIS · QVENT : RODI. L'ange assis au tombeau du Christ, tenant de la droite, un sceptre terminé par une croix. *Gravée,* pl. IX, 22.

*Gigliati.* — + FR : DEODAT : D : GOSONO : DI : GR : MR . Le grand maître agenouillé à gauche devant la croix élevée sur trois degrés.

℟ : + OSPITAL : S : IOhIS : IRLNI : QT : RODI. Même croix. Lambros, *Monete inedite* etc., *Suppl.* Venise, 1866, pl. I, 1.

Variété avec + FR DEODAT · D · GOSONO DI · GRA M, et au ℟ + OSPITAL' S' IOhIS' IRLNI · QT RODI. Furse, pl. I, 6.

Variété avec + FR · DEODAT · D · GOSONO · DI · GRA · MGR ou encore + FR DEODAT D, etc., et au ℟ + OSPITAL' · S' · IOhIS · IRLNI · QT · RODI. *Ma collection. Gravée,* pl. IX, 19.

(1) Bosio, *Storia della Relig. di S. Giovanni Gerosolimitano*, t. II, p. 85.
(2) Paoli, *Cod. dipl.*, t. II, pl. IV.

Variété avec + FR' : DEODAT : D : GOSONO : D'I : GRA' : MR ·, et au ℟ + OSPITAL : S : IOhIS : IRLNI : QT : RODI. Vogüé, *Mélanges de numismatique,* t. II.

Variété avec + FR : DEODAT : D ⁘ GOSONO : DI : GR : MR : , et au ℟ + : OSPITAL' : S : IOhIS · IRLNI · QT : RODI : *Cabinet royal de Turin.*

Variété avec + FR · DEODAT · D · GOSONO · DI · GRA · MR ·, et au ℟ + OSPITAL' · S · IOhIS · IRLNI · QT' · RODI. Grueber, *Numismatic chronicle,* 1872, p. 137, pl. IV, 5.

Variété avec + FR · DEODAT' · D' · GOSONO · DI · GRA · M ·, et au ℟ + OSPITAL' · S · IOhIS · IRLNI · QT' · RODI. *Ibid.,* p. 138.

Variété avec + F · R · DEODAT · D · GOSONO · DI · GRA · MGR, et au ℟ + OSPITAL' · S · IOhIS · IRLNI · QT · RODI ·. Lambros, *Mélanges de numismatique,* t. II, n° 9.

Variété avec + : FR : DEODAT : D : GOSONO : DI : GRA : MR : , et au ℟ + : OSPITAL : S : IOhIS : IRLNI : QT : RODI. *Cabinet des médailles.*

*Aspres.* — + : FR : DEODAT · D · GOSONO : DI · GRA : MR · Le grand maître agenouillé à gauche devant la croix élevée sur des degrés.

℟ + : OSPITAL · S : IOhIS : IRLNI : QT : RODI. Même croix. Friedlænder, *Supplément,* p. 2, n° 1. Furse, pl. I, 7.

Variété avec + : FR : DEODAT D : GOSONO : DI : GRA : MR : , et au ℟ + : OSPIPAL · S : IOhIS : IRLNI : QT : ROD : Le P. Norbert Dechant, *Wiener numismatische Monatshefte,* t. IV, p. 310.

Variété de la précédente avec + : OSPITAL : S : IOhIS : IRLNI : QT : RODI : , au revers. *Ma collection.*

Variété avec + : FR : DEODAT : D : GOSONO : DI : GRA : MR : , et la même légende du revers que la pièce précédente. *Ma collection. Gravée,* pl. X, 1. Un coin un peu différent est au *Cabinet royal de Turin.*

Variété avec + FR ·' : D . . . . . D : GOSONO : D'I : GRA : MR, et au ℟ + : OSPITAL : S : IOhIS : IRLNI : QT : + : RODI : Vogüé, *Mélanges de numismatique,* t. II.

Les *gigliati* et les aspres de Déodat de Gozon sont d'une grande rareté; il en existe encore quelques autres variétés insignifiantes.

J'ai dit que le premier grand maître dont on connaissait des ducats ou sequins d'or, était Dieudonné de Gozon, et qu'après lui on n'en possédait d'aucun de ses successeurs jusqu'à Antoine Fluviano. Or, dans une lettre que cite M. Lambros (1), lettre écrite en 1444, et où il est question de diverses monnaies d'or et d'argent alors en circulation, on trouve ce passage concernant les ducats d'or des chevaliers de Rhodes : « *Fiorini di Rodi anno da uno lato uno santo in ginocchione a piedi di Santo Giovanni, dall'altro lato un angelo a sedere sul monimento.* » Ce sont là précisément les types figurés sur la monnaie d'or de Gozon, rapportée par Bosio et Paoli, et ce passage, en confirmant l'exactitude des affirmations des deux auteurs italiens et l'existence de ces pièces d'or, nous apporte de plus la preuve que ces ducats au revers de l'Ange assis étaient encore en circulation vers la moitié du xv^e siècle, soit un siècle entier après le magistère de Dieudonné de Gozon, qui se place entre 1346 et 1353.

« Or, dit fort bien M. Lambros, il est invraisemblable que Dieudonné de Gozon ait été seul à frapper des ducats en quantité assez considérable, pour que, près de cent ans après leur émission, ils se soient trouvés encore en circulation abondante. Il est bien plus probable que les successeurs de Dieudonné, en ont aussi fait frapper, et que, tôt ou tard, on découvrira des ducats d'or au type de l'ange assis, non-seulement de ce grand maître mais encore de ses successeurs, jusques et y compris Philibert de Naillac. On sait qu'à partir d'Antoine Fluviano, successeur de Naillac, on connaît des sequins de tous les autres grands maîtres de Rhodes, mais portant, cette fois, le revers vénitien du Christ dans une auréole elliptique. Il n'existe que deux exceptions, Jean de Lastic et Zacosta, dont on n'a point encore retrouvé les ducats. »

(1) Lambros, *Mélanges de numismatique,* t. II, 1877, p. 32.

*Deniers anonymes de billon attribués aux premiers successeurs de Foulques de Villaret.*

*Premier type.* — + CIVITAS ∘ RODIS ∘, entre deux grènetis. Châtel.

℟ + MAGR · OSPITALIS ·, entre deux grènetis. Croix cantonnée d'un besant aux premier et quatrième cantons. 0gr.666. Lambros, *Mélanges de numismatique,* t. II, n° 12.

Variété avec + CIVITAS ∘ RODI, et au ℟ + MAGR °.° OSPITAL °.°, avec deux annelets en place de besants. 0gr.427. Lambros, *Ibid.,* n° 13.

Variété avec + CIVITAS : RODI, et au ℟ + MAGR : OSPITALI ·. 0gr.504. Lambros, *Ibid.,* n° 14.

— du précédent avec OSPITAL. *Ma collection.*

— avec + CIVI[TA]S ∘ RODI ·ꝗ·, et au ℟ . . . . MAGR · OSPITAL . ., avec un seul annelet au quatrième canton. 0gr.530. Lambros, *Ibid.*, n° 15.

Variété avec + CIVITAS RODIS ∘, et au ℟ + MAGR OSPITALIS, avec deux annelets en place de besants. Le P. Norbert Dechant, *Wiener numismatische Monatshefte,* t. IV, p. 319, n° 20.

Variété avec + CIVITAS · RODIS ·, et au ℟ + MAGR · OSPITLIS. Friedlænder, *Supplément*, p. 7.

— + CIVITAS · RODIS ·, et au ℟ + MAGR OSPITALI ⁘, et au lieu de besants, deux annelets placés, cette fois, aux second et troisième cantons. *Ma collection.*

Variété avec + SIVITAS (*sic*) ∘ RODI ·.·, et au ℟ + MAGR · OSPITALI ·, et deux annelets en place de besants. *Ma collection.*

Variété avec + MAGR ⊙ OSPITALIS ⁘ au revers. *Ma collection. Gravée,* pl. X, 2.

Plusieurs autres coins, ne se distinguant des précédents que par des différences insignifiantes.

*Second type.* — + CIVIS · RODI. Châtel identique au portail génois. Dans le champ, à droite, un besant.

℟ + MAGR · OSPITAL' · Croix. 0gr.504. Lambros, *Mél. de num.*, t. II, n° 16. *Gravée,* pl. X, 3.

Variété avec CIUIS au lieu de CIVIS.

— + · MAGR · hOSPITAL' ·, au revers. *Ma collection.*

Variété avec un besant de chaque côté du châtel. 0gr.608. Lambros, *Ibid.*, n° 17.

— sans besants aux côtés du châtel, et avec + MAGR : HOSPITAL, au revers. Langlois, pl. II, 18.

— sans besants et avec + MAGR · hOSPITAL' ·, au revers. *Ma collection.*

— du précédent, avec un grènetis autour du châtel. *Ma collection.*

— du précédent, avec + · CIVIS · RODI · *Ma collection.*

Plusieurs autres coins peu différents.

On remarquera que, sur tous ces deniers, tant du premier type que du second, le nom de Rhodes est encore écrit RODI et non RHODI. Ceux d'entre eux, dit M. Lambros, qui portent le châtel génois et la légende CIVIS et que nous avons classés les derniers, sont de tous points semblables à ceux du grand maître Roger de Pins, qui sont, eux, facilement reconnaissables à la pomme de pin placée dans le champ. Ce sont les mêmes légendes et les mêmes types exactement, la pomme de pin exceptée. Ils doivent donc être postérieurs aux deniers du premier type qui portent CIVITAS et non CIVIS, avec un édifice ou châtel de forme différente, et qui ont très-probablement été frappés sous les magistères d'Hélion de Villeneuve et de Dieudonné de Gozon. Ceux avec CIVIS ont vraisemblablement été émis sous Pierre de Corneillan, peut-être même pendant les premières années du magistère de Roger de Pins, dont les plus anciens *gigliati* ne portent également pas encore la pomme de pin.

## PIERRE DE CORNEILLAN

Le peu de durée du magistère de Pierre de Corneillan explique l'excessive rareté de ses monnaies: le nom du grand maître y est écrit tantôt *Cornilliani* ou *Cornillani,* tantôt *Cornilliano* ou *Cornillano.*

*Gigliati.* — + F · PETRVS · CORNILLIANI · DI · GRA · M. Le grand maître agenouillé devant la croix.

℟ + OSPITAL · S · IOHhS · IRLNI · QT · RODI. Même croix. Lambros, *Monete inedite,* etc., *Supplément,* Venise, 1866, pl. I, 25. *Ma collection* et *Cabinet des médailles.*

Variété avec DI GRA M, au lieu de DI · GRA · M, et IOhES, au lieu de IOhS au revers. Grueber, *Numismatic chronicle,* 1872, 2de partie, p. 139, n° 1.

Variété avec + OSPITAL · S · IOhIS · IRLNI · QT · RODI au revers. *Ibid.,* n° 2. pl. IV, 6.

— CORNILLANO au lieu de CORNILLIANI, et au ℟ OSPITAL · S · IOhIS · IRLNI · QT : Furse, pl. I, 8.

Variété avec + F · PETRVS · D' · CORNILLIANO : DI · GRA · M, et au ℟ + OSPITAL' · S · IOhIS · IRLNI · QT' · RODI. Grueber, *Numismatic chronicle,* 1872. 2de partie, p. 139, n° 3.

Variété avec + F · PETRVS · CORNILLIANO · DI · GRA · M ·, et au ℟ + OSPITAL' · S · IOhIS · IRLNI · QT 'RODI · *Ibid.,* n° 4. *Ma collection. Gravée,* pl. IX, 23.

Variété du précédent avec IOhS. *Ibid.,* n° 5, et Lambros, *Mélanges de numismatique,* t. II, n° 10.

— — — + OSPITAL' · S · IOhS IRLNI QT · RODI. Lambros, *Ibid.,* n° 11.

— avec + F · PETRVS · CORNILIANI · D'I · GRA · M · Vogüé, *Mélanges de numismatique,* t. II.

— avec + F · PETRVS · D · CORNILLIANO · DI · GRA M ·, et au ℟ + OSPITAL' · S · IOhS · IRLNI · QT · RODI · Grueber, *Numismatic chronicle,* 1872, 2de partie, p. 140, n° 6; pourrait bien être un aspre, d'après les dimensions indiquées par M. Grueber.

On n'a pas encore retrouvé les aspres de Pierre de Corneillan.

## ROGER DE PINS.

Roger de Pins est le premier grand maître qui ait fait figurer ses armes sur sa monnaie. Elles étaient, je l'ai dit, *de gueules à trois pommes de pin, la pointe en haut,* et dans le champ des *gigliati* et deniers de Roger, on voit une pomme de pin. Les armes de ses successeurs figurent également sur leurs *gigliati,* mais enfermées dans un petit écu placé dans le champ de la pièce; plus tard même, écartelées de celles de l'Ordre, elles remplissent entièrement le champ du droit. Pour ce qui concerne spécialement Roger de Pins, il faut ajouter qu'un certain nombre de ses *gigliati,* vraisemblablement les plus anciens, ne portent pas encore la pomme de pin. Il semble que ce ne soit qu'après quelques années et après un certain nombre d'émissions monétaires, que l'addition de cet emblème héraldique ait été décidée.

*Gigliati.* — On connaît de nombreuses variétés des *gigliati* de Roger de Pins, ne se distinguant d'ordinaire que par des différences insignifiantes. Cependant, ainsi que je viens de le dire, on peut les diviser en deux grandes classes, l'une plus ancienne, l'autre d'émission plus moderne, d'après la présence ou l'absence dans le champ de la pièce, de la pomme de pin, emblème héraldique du grand maître.

*a. Premier type plus ancien, sans pomme de pin.* — + F · ROGIERIVS · D · PINIBVS · DI · GRA · M · Le grand maître agenouillé à gauche devant la croix.

℟ + OSPITAL' · S · IOhIS · IRLNI · QT' · RODI ·. Même croix. Grueber, *Numismatic chronicle,* 1872, 2de partie, p. 140, pl. IV, 7, et Lambros, *Monete inedite,* etc., Venise, 1865, p. 26, pl. I, 3. *Gravée,* pl. IX, 20, d'après un magnifique exemplaire de ma collection.

Variété avec + FR · ROGIERIVS · D · PINIBVS · DI · GR : M · et au ℟ + OSPITAL' · S · IOhIS · IRLNI · QT' · RODI. Grueber, *Ibid.,* p. 141, n° 2, et *Cabinet royal de Turin.*

Variété avec + F · ROGIERIVS · D · PINIBVS · DI · GRA · M, et au ℟ + OSPITAL' : S : IOhIS : IRLNI : QT : ROD · Grueber, *Ibid.,* n° 3, et *Collection Marignoli* à Rome, avec RODI au lieu de ROD.

Variété avec + F · ROGERIVS · D · PINVB · DEI · GRA · M, et au ℟ + OSPITAL' · S · IOhIS · IRLNI · QT' · RODI · Grueber, *Ibid.,* n° 4.

Variété avec + F · ROGERIVS · D · PINVB · DEI · GRA · M ·, et au ℟ + OSPITA : S : IOhIS : IRLNI : QT : ROD. Grueber, *Ibid.*, n° 5.

Variété avec + F · ROGERIVS · D · PINVB · DEI · GRA · M · , et au ℟ + OSPITAL · S · IOhIS · IRLNI · QT · ROD. Grueber, *Ibid.*, n° 6.

Variété avec + F · ROGIERIVS · D · PINIBVS · DI · GRA . M, et au ℟ + OSPITAL' · S · IOhIS · IRLNI · QT · ROD · Grueber, *Ibid*, n° 7.

Variété avec + F · ROGIERIVS · D · PINIBVS · DI · GRA · M ·, et au ℟ + OSPITAL' · S · IOhIS · IRLI · QT · RODI .·. Grueber, *Ibid.*, n° 8 et Lambros, *Mélanges de numismatique*, t. II, n° 18.

Variété avec + F · ROGIERIVS : D : PINIBV : DI : GRAN, et au ℟ + OSPITAL' : S : IOhIS : IRLNI : QT : ROD'. Lambros, *Ibid.*, n° 19

Variété avec + F · ROGIERIVS : D (· PI) NIBVS ✪ D ✪ GRA M, et au ℟ + OSPITAL · S · Ih-S · IRL'NI ⊙ S QT ·.· RODI °. *Catalogue Schulthess-Rechberg*, n° 2954. Exemplaire surfrappé sur un *gigliato* probablement napolitain.

*b. — Second type d'époque postérieure, avec la pomme de pin.* — + · F · ROGERIVS · D · PINIBVS · D · I' GRA · MR · Le grand maître agenouillé à gauche, devant la croix. Dans le champ, à droite, une pomme de pin.

℟ + OSPITAL · S · IOhIS : IRLNI · QTS : RODI * Même croix. Friedlænder, *Die Münzen des Johanniter-Ordens*, etc., *Supplément*, p. 2.

Variété avec + F · ROGIERIVS · D · PINIBVS · D · GRA · M ·, et au ℟ + OSPITAL' · S : IOhIS · IRLNI : QT · Le P. Norbert Dechant, *Wiener numismatische Monatshefte*, t. IV, p. 310, n° 3.

Variété avec + F · ROGIERIVS · D · PINIBVS · DI · GRA · M ·, et au ℟ + OSPITAL' · S · IOhIS · IRLNI · QT · RODI. Fabrique grossière. Le P. Norbert Dechant, *Ibid.*, n° 4.

Variété avec + F · ROGIERIVS · D · PINIBVS DEI GRA · M, et au ℟ + OSPITALIS IOhIS · IRLNI · QT RODI. Furse, p. 1, 9.

Variété avec + F · ROGIERIVS · D · PINIBVS · DI · GRA · M, et au ℟ + OSPITALI · S · IOhIS · IRLNI · QT · RODI · Grueber, *Numismatic chronicle*, n° 9, et Vogüé, *Mél. de mun.*, t. II.

Variété avec + F · ROGIERIUS : D : PINIBVS · DI · GRA · M ·, et au ℟ + OSPITAL' · S · IOhIS · IRLNI · QT · RODI · Grueber, *Ibid.*, n° 10.

Variété avec + F : ROGIERIVS : D : PINIBVS : D : GRA : M ·, et au ℟ + OSPITAL · S · IOhIS · IRLNI · QT · RODI. Grueber, *Ibid.*, n° 11.

Variété avec + · ROGIERIVS · D · PINIBVS · D · GRA · M · ,et une petite pomme de pin à la fin de la légende, outre celle qui est placée dans le champ. Grueber, *Ibid.*, n° 12.

Variété de la précédente avec D : GRA : M · au lieu de D · GRA · M · Grueber, *Ibid*, n° 13.

Variété avec + F : ROGIERIVS · D · PINIBVS · D · GRA · M, et au ℟ + OSPITAL' · S : IOhIS · IRLNI · QT · S : RODI : *Ma collection* et *collection Marignoli* à Rome. *Gravée*, pl. IX, 21.

Variété avec + + F ∘ R ∘ OGIERIVS ∘ D ∘ PINIBVS ∘ D ∘ GRA ∘ M, et au ℟ + OSPITAL' ∘ S ∘ IOhIS ∘ IRLNI ∘ QT ∘ RODI ∘ . Grueber, *Ibid.*, n° 15, et Lambros, *Mélanges de numismatique*, n° 22.

Variété avec + + F · ROGIERIVS · D · PINIBVS · D : GRA : M ∘ , et au ℟ + OSPITAL' ∘ S ∘ IOhIS ∘ IRLNI ∘ QT ∘ RODI ∘ . Grueber, *Ibid.*, n° 16.

Variété avec + · F · ROGERIVS · D · PINVB · DEI · GA · M, et au ℟ + OSTPITAL · S · IOhIS · IRLNI · S · QT RODI . Grueber, *Ibid.*, n° 17.

Variété du précédent sans S entre IRLNI et QT au revers. *Collection Marignoli* à Rome.

Variété avec + F · ROGERIVS · PINVS · D · GRA · M, et au ℟ + OSPITAL · S · IOhIS · IRLNI · QT · RODI * : : Grueber, *Ibid*, n° 18.

Variété avec + F · ROGIERIVS · D : PINIBVS : D · GRA : M · :· , et au ℟ + OSPITAL · S · IhS · IRLNI · ET Q · RODIS ·:· Lambros, *Mélanges de numismatique*, t. II, n° 20.

Variété avec + F · ROGIERIVS D' · PINIBVS · DI · GRA · M ·, et au ℟ + OSPITĀL · S · IOhIS · IRLNI · QT · RODI : · Lambros, *Ibid.*, n° 21.

Variété avec + F ⁘ ROGIERIVS ∘ D ⁘ PINIBVS ∘ D ⁘ GRA M ∘ ,et au ℟ + OSPITĀL' ∘ S ∘ IOhS ∘ IRLNI ∘ QTS ⁘ RODI. Lambros, *Ibid.*, n° 23.

Variété avec + F ∘ ROGIERIVS ∘ D ∘ PINIBVS ∘ D ∘ GRA ∘ M, et au ℟ + OSPITĀL ∘ S ∘ IOhIS ∘ IRLNI ∘ QT ∘ RODI ⁘ Lambros, *Ibid*, n° 22.

Variété avec + F · ROGIERIVS : D · PINIBVS ⊙ D ⊙ GRA M, et au ℟ + OSPITĀL · S · IhS ⊙ IRLNI : QT ∘ RODI · : Lambros, *Ibid.*, n° 24.

Variété avec + F · ROGIERIVS · D : PINIBVS · D · GRA M · : , et au ℟ + OSPITĀL · S · IhS ⊙ IRLNI : SQT ⊙ RODI : Lambros, *Ibid.*, n° 25.

Variété avec + F ∘ ROGIERIVS ∘ ∘ D ∘ PINIBVS ∘ D · GR ∘ ∘ M, et au ℟ + OSPITĀL ∘ S ∘ IOhIS · IRLNI · QT ∘ ROD ∘ . Lambros, *Ibid.*, n° 26.

Variété avec + F ∘ ROGIERIVS ∘ D : PINIBVS ∘ D · GRA · M ⁘ , et au ℟ + OSPITĀL · S · IOhS · IRLNI · QTS ∘ RODI, une petite pomme de pin et ⁘ . *Ma collection.*

Variété avec + F : ROGIERIVS · D · PINIBVS · D · GRA M, et au ℟ + OSPITĀL S : IOhIS · IRLNI · QTS : RODI : *Ma collection.*

Variété avec + · F · ROGIERIVS · D · PINVB · I GRA M, et au ℟ + OSPITALIS IOIS · I · IRLNI QT · RODI · *Cabinet royal de Turin.*

Plusieurs autres coins peu différents.

*Aspres.* — Tous les aspres connus de Roger de Pins, portent une pomme de pin dans le champ, et sont, en conséquence, contemporains des *gigliati* du second type. Ils sont beaucoup plus rares que les *gigliati*.

+ F · ROGIERIVS · D · PINIBVS · D · GA · M. Le grand maître agenouillé à gauche devant la croix: derrière lui, une pomme de pin.

℟ + OSPITĀL' · S · IOhIS · IRLNI · QT · ROD. Même croix. Lambros, *Monete inedite,* etc., 1865, p. 27, pl. I, 4. *Gravée*, pl. X, 5.

Variété avec + F · ROGIERIVS · D · PINIBVS · D · GRA · M ·, et au ℟ + OSPITĀL? S · IHS ∘ IRLNI : QTS : RODI · Lambros, *Ibid.*, n° 5.

Variété avec + F · ROGIERIVS DE · PINIBVS · D G AM, et au ℟ + OSPITĀLS · IhS : IRLNI · QT : ROD. Furse, p. 20, pl. IV, 1. (Très-mal lu par M. Furse; différence complète entre le texte et la gravure.)

Variété avec + F · ROGIERIVS · D · PINIBVS · D · GRA M, et au ℟ + OSPITAL ∘ · S · IhS · IRLNI ∘ Q · ROD · Lambros, *Mélanges de numismatique,* n° 27.

Variété avec + F · ROGIERIVS · D · BINIBVS · (*sic*) D · GM, et au ℟ + OSPITĀL · S · IhS · IRLNI : QTS : RODI. *Ma collection.*

*Deniers de billon.* — + · CIVIS · RODI. Châtel génois; à gauche du châtel, une pomme de pin.

℟ + MAGR OSPIT . . . Croix. 0gr.492. Lambros, *Mélanges de numismatique,* n° 28. *Gravée*, pl. X, 6.

Variété avec + MAGR · OSPIT · au revers. *Ma collection.* Quatre exemplaires légèrement différents les uns des autres.

Ces deniers de Roger de Pins, sont les seuls deniers anonymes au type du châtel; sur lesquels figure l'emblème héraldique du grand maître qui les a fait frapper. Ils paraissent fort rares. J'en ai acquis trois d'un paysan du village de Koskinou, à quelques kilomètres de Rhodes.

## RAYMOND BÉRENGER

*Gigliati.* — + F · RAIMVNDVS ∘ BERENGARII · D · G ⁘ M. Le grand maître agenouillé à gauche, au pied de la croix; derrière lui, un petit écu à ses armes (*voyez* p. 228).

℟ + OSPITAL · S · IOHS · IRLNI · QTS ⁘ RODI. Même croix. Lambros, *Monete inedite*, etc., 1865, p. 27 pl. I, 6.

Variété avec + F : RAIMVNDVS ⁘ BERENGARII ⁘ D ⁘ GRA · M ∘, et au ℟ + OSPITAL' S ⁘ IOhIS ⁘ IRLNI ∘ QTS ∘ RODI. Lambros, *Ibid.*, pl. I, n° 7.

Variété avec + F · RAIMVNDVS BERENGERII · D · G ⁘ M, et au ℟ + OSPITALS · IOhIS · IRLNI QT RODI · Furse, p. 22, pl. I, 10.

Variété avec + F · RIMVNDVS · BERENGARII ∘ D ⁘ GRA ⁘ M, et au ℟ + OSPITAL'S ⁘ IOhIS ⁘ IRLNI ∘ QTS ∘ RODI. *Ma collection.*

Variété avec +F · RAIMNDVS · BERENGARII ⁘ D ⁘ GRA · M ·, et au ℟ +OSPITAL' ∘ S ∘ IOhS ∘ IRLNI QTS ∘ RODI · Lambros, *Mélanges de numismatique*, n° 29. *Ma collection. Gravée*, pl. X, 7.

Variété avec + F · RAIMVNDVS · BERENGARII · D : GRA · M ·, et au ℟ + OSPITAL' ∘ S ∘ IOhS ∘ IORLNI QT · RODI ⁘ . Lambros, *Ibid.*, n° 30.

Variété avec + · F · RAMVNDVS · BERENGARII · D : GR ∘ M, et au ℟ + OSPITTAL ∘' S · IOhS ∘ IRLNI ∘ QTS ⁘ RODI ∘ . Lambros, *Ibid.*, n° 31.

Variété du précédent avec QTS : RODI ⁘ . *Ma collection.*

Variété avec + F · RAIMVNDVS ∘ BERENGARII ∘ D : G · M, et au ℟ + OSPITAL : S ∘ IOhS ∘ IOROLNI ∘ QT ∘ RODI. Lambros, *Ibid.*, n° 32.

Variété avec + F · RAIMVNDVS · BERENGARIV · D G · M, et au ℟ + OSPITAL · S · IOhS · IRLNI · QTS · RODI. Lambros, *Ibid.*, n° 33.

Variété avec + F ∘ RAIMVNDVS · BERENGERII ⁘ D G ⁘ M, et au ℟ + OSPITAL · S · IOhES · IRLNI · QTS · RODI. *Ma collection.*

Variété avec + F · RAIMVNDVS ∘ BENGARII (*sic*) DEI GR M, et au ℟ + OSPITAL · S · IOhS · IRLNI · QTS · RODI, et à la suite, un petit écu aux armes du grand maître. *Ma collection.*

Variété avec + F · RAIMVNDVS ∘ BENGARII ∘ DEI GR M, et au ℟ + OSPITAL' ∘ S ∘ IOh'S ∘ IRLNI ∘ QTS ⁘ RODI ∘ Vogüé, *Mélanges de numismatique*, t. II.

Variété avec + F RAIM'VS · DES · BERENGER · DEI · GRA · M, et au ℟ + OSPITAL · S · IOhES · IRLNI · QTS · RODI. Vogüé, *Ibid.*, t. II (1).

*Aspres.* — + F · · RAIMNDVS · BENGARII · DG : M. Le grand maître agenouillé au pied de la croix; derrière lui, écu à ses armes.

℟ + OSPITAL · S · IhS · IRLNI ∘ Q : ROD. Même croix. Lambros, *Mélanges de numismatique*, n° 34.

C'est le seul aspre connu de ce grand maître. *Gravée*, pl. X, 4.

## ROBERT DE JUILLY

*Gigliati.* — Je connais, de ce grand maître, dix *gigliati*, dont un fait partie de la collection Lambros; quatre sont dans la collection de Vogüé, et trois dans la mienne; les deux derniers, dont un admirablement conservé, sont au *British Museum*.

+ F · ROBERTVS : D : GVLIAC D GRA M ⁜ . Le grand maître agenouillé à gauche, au pied de la croix; derrière lui, l'écu à ses armes qui sont : *d'argent à la croix fleurdelisée ou fleuronnée de gueules, chargée en chef d'un lambel de cinq pendants d'azur*. Sur ce petit écu, trois des pendants sont seuls figurés.

℟ + OSPITAL · S · IOhS · IRLNI · QT · RODI. La croix ordinaire des *gigliati*. *Ma collection. Gravée*, pl. X, 8.

Variété avec + F · ROBERTVS · D : GVLIIO · D · GRA · M ∘ ∘ ,et au ℟ + OSPITAL · S IOhS · IRLM · QTS ·

(1) Comme le dit M. de Vogüé, le mélange du latin et du français dans la légende de cette dernière variété est remarquable.

ROD' · Vogüé, *R. n.*, 1865, p. 309, pl. XIV, 13, et *Mélanges de numismatique,* t. II. Quatre exemplaires avec différences insignifiantes.

Variété avec + F · ROBERTVS° D : GVLIACO : D : GAM; une rosette sous les degrés de la croix; au ℟ + OSPITAL'S · IOhS : IRLNI : QTS : ROD. *British Museum.*

Variété avec + F : ROBERTVS : DE : ..... O : D : GAM : et au ℟ + OSPITAL · S : IOhIS : IRLNI: QT · ROD. *Ma collection.*

Je ne possède pas la description de l'exemplaire appartenant à M. Lambros. Un des exemplaires de ma collection et un de ceux du *British Museum,* sont trop frustes pour que les légendes puissent être rétablies avec quelque exactitude.

## JEAN-FERNANDEZ DE HÉRÉDIA.

*Gigliati.* — + FR : IOANES : FERDINANDI : DI : GR : M · Le grand maître agenouillé à gauche, au pied de la croix; derrière lui, une tour à deux étages, rappelant ses armes dont elle est un élément (1). Sous les degrés de la croix, écu cordiforme portant la croix de l'Ordre, et servant vraisemblablement de différent monétaire.

℟ + : OSPITAL : S : IOhIS : IRLNI : QT : ROD. Même croix. Lambros, *Monete inedite,* etc., *Supplément,* 1866, p. 12, pl. I, 2. *Gravée,* pl. X, 9.

Variété avec + FR IOhES FERADI : D GRA MAGR, et au ℟ + OSPITALIS S IhOIS IERLM'. Lambros, *Ibid.,* pl. I, 3.

Variété avec + F · IOh · FERRADI DEI GRAM, sans écu sous la croix, et au ℟ + OSPITALS IOhIS IRLNI QT RODI. Furse, p. 59, pl. IV, 9.

Variété avec + F · IOhES · FERAD : D GRA MAGR ⁂, sans écu sous la croix. et au ℟ + OSPITALIS [S] IhOIS ICRIM Q R : Lambros, *Mélanges de numismatique,* t. II, n° 35.

Variété avec + F : IOhA FERANDI · D : G : M OSPITLIS; sous les degrés de la croix, le différent P en place de l'écu, et au ℟ + OSPTAL : S : IOhIS · IRLNI Q RODI. Lambros, *Ibid.,* n° 36.

Variété du précédent avec + F · IOh · A FERANDI · G : M OSPITLIS ·, et au ℟ + OSPTAL : S IOhIS : IRLNI QT RODI. Lambros, *Ibid.*, n° 37.

Variété avec + F · · IOh : FERANDI : D · G M OSPITLI; sous la croix, le différent G, et au ℟ + OSPTAL : S · IOhIS : IRLNI QT R · Lambros, *Ibid.,* n° 38.

Variété du précédent avec + F : IOh : FERANDI : D : G : M : OSPITLI, et au ℟ + OSPTAL : S IOhIS · IRLNI · QT RDI. *Ma collection.*

Variété avec + F : IOh FERANDI : DEI : GRACI : M; à la gauche de la croix, un différent bizarre, ressemblant peut-être aussi à une tour, mais de forme différente de celle qui figure derrière le grand maître; au ℟ + OSPTAL S : IOhIS : IRLNI QT RODI, et après ce mot, le même différent qu'au droit. *Ma collection.*

Variété avec + F : IOhES FERDINANDI DEI GRA : MRO, et au ℟ + OSPITAL · S · IOhIS IRLN : QT : RO. *Ma collection.*

Variété avec + F IOhES FERADI D GRA MAG RO, une petite rosette au-dessus de l'écu de l'Ordre, placé sous la croix, et au ℟ + . . . IOALS S IhOIS IER. . . . . *Ma collection.*

Variété avec + F · IOhES FERD · DI GRA MAG RO. *Cabinet Fürstenberg.*

— + F : IOh : FERANDI : D : GR : M : OSPITLI, et au ℟ + OSPTAL · S · IOhIS · IRLNI QT · RDI. *Cabinet Fürstenberg.*

Variété avec + F · IOhES FERDINANDI : DI : GRA : MR. *Cabinet Fürstenberg.*

— + F · IOh'ES : FERANDI ∘ D'I · GRA · MAGR ·, et le différent G. Vogüé, *Mélanges de numismatique,* t. II.

(1) Voyez p. 230.

*Tiers de gigliato.* — Les tiers de *gigliato* de Hérédia sont peut-être, avec les premiers *gigliati* d'Hélion de Villeneuve, les moins rares de toutes les monnaies d'argent des chevaliers de l'Hôpital; ils sont beaucoup plus communs que les *gigliati* du même grand maître.

+ F · IOhES · FERANDI · DEI · GRA · M · Le grand maître agenouillé au pied de la croix; derrière lui, une tour à deux étages, surmontée du différent G.

℟ + OSPITALIS · IOhIS · IERLEME · R · Même croix. Langlois, pl. I, 4.

Variété avec + F · IOhES · FERANDI DEI GRA · M, et au ℟ + OSPITĀL . . . . . IOhIS IERLEME : R. Friedlænder, *Die Münzen des J. O.*, p. 17, n° 4.

Variété avec + F · IOhES · FERANDI · DEI GRA · MAG ·, et au ℟ + OSPITALS · IOhIS IERLM . . Langlois, pl. I, 5.

Variété avec + · F · IOhES · FERNANDI · DEI GRA M (et non DERDIA pour *de Heredia*), et au ℟ + OSPITALI · S · IOhIS IERLEME R · *Ibid.*, p. 18.

Variété avec + F · IOhES · FERANDI · DEI GRA MA, et au ℟ + OSPITA · S IOhIS IER . . . RO. La forme des croisettes initiales des légendes est remarquable. Furse, pl. II, 9.

Variété avec + F IOhES : FERANDI DEI GRA · MA ·, et au ℟ + OSPITAL S IOhS . . . O RODII. Vogüé, *R. n.*, 1865, p. 310, pl. XIV, 14.

Variété avec + F · IOhES FEANDI DEI GRA MAG ·, et au ℟ + OSPITĀL · S · IOhIS · IERLEM Q R. Lambros, *Mélanges de numismatique*, n° 39.

Variété avec + OShITALIS · S IONS IERLM Q R au revers. *Ma collection.*

— + F · IOhES · FERANDI · DEI · GRA · MAG, et au ℟ + OSPITĀL : S · IOhIS · IERLEM · R. Lambros, *Ibid.*, n° 40. *Ma collection. Gravée*, pl. X, 10.

Variété avec + F IOhES · FERANDI · DEI · GRA : M, et au ℟ + OSPITĀL S IOhIS IERLEM · Q · R. Lambros, *Ibid.*, n° 41.

Variété avec + F IOhES · FERADI DEI GRA : MAG : , et au ℟ + OSPITĀL : S IOhS · IERLM · Q RO. Lambros, *Ibid.*, n° 42.

Variété du précédent avec + OSPITĀL : S IOhIS · IERLEM · Q · R au revers. *Ma collection.*

— avec + F · IOhES FERAD : D : GRA MAGR ·, et au ℟ + OSPITĀLIS : S · IOhIS IERL · Lambros, *Ibid.*, n° 43.

Variété du précédent avec MAG au lieu de MAGR ·, et au ℟ + OSPITĀLIS IOhIS IERLM.

— avec + F IOhES FERAD : C GRA MAG ·, et au ℟ + OSPITĀLIS IOhIS IERLM. Lambros, *Ibid.*, n° 44.

Variété avec + F IOhES FERĀNDI · DEI GRA MAG, et au ℟ + OSPITĀL IOhS IERLEM RODI. *Ma collection.*

Variété avec + F · IOhES FEANDI DEI GRA MAG, et au ℟ + OSPITĀLIS S IOhIS IERLM. *Ma collection.*

Nombreux autres coins à peine distincts des précédents.

Sur les monnaies de ce grand maître, le nom est presque toujours écrit *Joannes Ferandi* (*Feradi* ou *Feandi*). Cette forme *Ferandi* correspond exactement au mot espagnol *Fernandez*, génitif de *Fernando* : *Jean*, (fils) *de Fernand*. Ferrand est une ancienne forme très-usitée de Fernand ou Ferdinand.

## PHILIBERT DE NAILLAC.

*Gigliati.* — Les monnaies de Philibert de Naillac, principalement ses *gigliati*, sont d'une fabrique barbare; de plus, grâce précisément à cette détestable fabrique, ils sont le plus souvent en fort mauvais état de conservation. Les légendes sont la plupart du temps complétement incorrectes ou presque illi-

sibles. Le type du personnage agenouillé est des plus grossiers. Le nom du grand maître est écrit, tantôt *Naillaco*, tantôt *Neillaco, Neilaco* ou *Neilhaco*.

+ F · PhIB · D . . . LACO · MGI, *Frater Philibertus de Naillaco magister*. Le grand maître agenouillé à gauche au pied de la croix. Derrière lui, écu à ses armes (*voyez* p. 232); le lambel n'est ici que de quatre pièces.

℟ + hOSPITA · S · IOAN . . . . RII. Même croix. Vogüé, *R. n.*, 1865, p. 311, pl. XIV, 15.

Variété avec + F · PhILIBERT . . . . NAILLA, et au ℟ légende inintelligible presque effacée. Furse, pl. II, 3.

Variété avec + FRE FILIBE . . . S MAST · La croix est à quatre degrés. Au revers, légende irrégulière, en partie effacée, d'interprétation impossible. Lambros, *Monete inedite*, etc., *Supplément*, 1866, p. 15, pl. I, 4.

Variété avec + F : PhIB' DE NEILhACO · MGRI · OS · Sous les degrés de la croix, le différent A, et au ℟ + OSPITAL · S · IOANES · IE . . . M. Lambros, *Mélanges de numismatique*, t. II, n° 45.

Variété avec + F : PhIB' · DE NEILLACO : MGRI : OS · Sous les degrés de la croix, le différent A, et au ℟ + OSPITA S · IO . . . S INRLM · D · G · M · Lambros, *Ibid.*, n° 46.

Variété avec + F : PhIB : DE NEILACO : MGRI : O · Sous les degrés, le différent M ou peut-être encore le crâne d'Adam devenu méconnaissable, et au ℟ + OSPITAL : S : IO : IhRLM : D : G : M : . Lambros, *Ibid.*, n° 47, et *Cabinet des médailles*.

Variété avec + F · PhIL' D . . . . LACO · M . . . Sous les degrés, le différent M, et au ℟ + ∘hOSPITA · S · IOANES : IRLM . . . . . *Ma collection. Gravée*, pl. X, 11.

Variété avec + FRE FILIBERTVS MRIS, et au ℟ + · S : A · N : TЯ · C · R · OSE · Я : PT · Я . T: . Lambros, *Mélanges de numismatique*, n° 48.

Variété avec + F : PhI . . . . TU : MAGISTRI : OS, et au ℟ + I · Я · N · T · Я : C : R · O : S · E : FЯ . . . Lambros, *Ibid.*, n° 49.

Variété avec + F · PhIB · D . . . LhACO MGRI; sous les degrés, le différent M, et au ℟ SЯNTREFO . . EЯIVTЯ. Lambros, *Ibid.*, n° 50 (1).

Variété avec + FR : PhILIBERTI ∘ DE NAI . . . . CO : M . ., et au ℟ + O · PITAL'IS : IOANS : OP . . . ∘ D ∘ G ∘ Vogüé, *Mélanges de numismatique*, t. II (2).

*Tiers de gigliato*. — Les tiers de *gigliato* de Philibert de Naillac sont d'une excessive rareté, malgré la longue durée du règne de ce grand maître.

+ : F : PhILIBERTI . . . . S NEIL . Le grand maitre agenouillé aupied de la croix. Derrière lui, écu à ses armes. (Le graveur, gêné par l'exiguité de l'écu, n'y a fait figurer qu'un seul lion, au lieu de deux qu'il faudrait.)

℟ + OSPITAL · S : IOANIS Ih : D : Même croix. Lambros. *Monete inedite*, etc., *Supplément*, 1866, p. 15, pl. I, 5.

Variété avec + FR : PhIL . . . TI . . . . NEIL, et au ℟ + OSPITAL · S · IO · IhRLM RDI. *Ma collection*.

— + F : PhILIBER . . . . . NEIL, et au ℟ même légende à peu près, que sur la variété précédente. *Ma collection. Gravée*, pl. X, 12.

Je possède encore plusieurs coins ne différant que par des variations insignifiantes.

(1) M. Lambros, en publiant ces trois derniers *gigliati*, fait remarquer que les légendes du revers diffèrent essentiellement de celles des autres *gigliati* du même grand maître ; il estime, avec raison, que ce ne sont point là des pseudo-légendes, mais il n'en a point encore trouvé d'explication satisfaisante.

(2) M. de Vogüé fait remarquer que la fin de la légende du revers de ce *gigliato* est difficile à interpréter ; elle semble être, dit-il, une altération de la formule ordinaire *Conventus di Rodi* ; le G aurait été gravé par erreur pour un R ; à moins pourtant que cette lettre ne soit l'initiale du mot *Jérusalem* écrit en italien *Gerusalemme*. Nous avons vu, poursuit M. de Vogüé, cette orthographe usitée à Chypre à la même époque, et les pièces du grand maître suivant, nous font assister à l'apparition de la langue italienne sur les monnaies de Rhodes.

## ANTOINE FLUVIANO

*Ducats* ou *sequins*. — J'ai dit à la page 240, qu'Antoine Fluviano était le premier grand maître dont on connaisse des sequins frappés, sur leurs deux faces, à l'imitation exacte de ceux de Venise.

F · ANTONIUS. Le grand maître agenouillé, recevant une bannière des mains de saint Marc debout à gauche. Derrière le saint, S. M. VENET; le long de la hampe de la bannière, DVX.

℟ SIT · T · XRE · DATVS Q TV · REGIS ISTE · DVCAT. Le Christ dans une auréole elliptique. Lambros, *Monete inedite*, etc., 1865, p. 29, pl. I, 8. *Cabinet royal de Turin. Gravée*, pl. X, 15.

Ce beau ducat, déjà mentionné au siècle dernier par Zanetti (1), faisait, au temps de l'écrivain italien, partie de la célèbre collection Gradenigo. L'imitation vénitienne est ici si parfaite qu'elle va jusqu'au maintien du nom de saint Marc, en place de celui de saint Jean-Baptiste, patron de l'Ordre, et à celui du titre de *dux* en place de *magister*. L'unique différence consiste dans les mots *F (rater) Antonius* substitués au nom du doge.

L'imitation vénitienne est un peu moins sensible sur le ducat suivant, qui est au Cabinet de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. Saint Jean-Baptiste y remplace, cette fois, saint Marc. Même type. Derrière le grand maître, F · ANTONIUS. Derrière le saint, S IOhANI, et le long de la hampe de la bannière, DVX. Au ℟ SIT · T · XRE DATVS S REGIS ISTE DVCAT. Le Christ dans une auréole elliptique. Furse, pl. II, 4.

*Gigliati*. — ✠ : F : ANTONIVS · FLVVIAN · GRAMMASTRO DI RODI. Le grand maître agenouillé au pied de la croix. Derrière lui, écu à ses armes (*voyez* p. 233). Sous l'écu, le différent G.

℟ ✠ · OSPITALIS : S : IOhIS · IRLNI : D : RODI. Même croix. Schlumberger, *Revue archéologique*, 1876, p. 58. *Ma collection. Gravée*, pl. X, 14.

Variété avec ✠ · F · ANTONIVS · FLVVIAN : GRAM : MASTO, le différent G sous les degrés de la croix et non au-dessous de l'écu, et au ℟ ✠ · OSPITALIS : S : IOhIS : IRLNI : D : RODI. *Collection Lambros*. Lambros, *Mélanges de numismatique*, t. II, n° 51.

Variété avec . . . . . LVVIAN GRAMMASTRO, et au ℟ ✠ OSPIT . . . . . DI : RODI · *Cabinet des médailles*. Vogüé, *Mélanges de numismatique*, t. II.

Variété avec ⁘ F ⁘ ANTONIVS ⁘ FLVVIANI ⁘ GRAN ⁘ MAO ⁘. Le différent G est sous la croix. Vogüé, *Ibid.*

Ces quatre *gigliati* de Fluviano, les seuls connus jusqu'à ce jour, sont d'un travail remarquable. Les lettres de la légende sont d'une régularité parfaite, la fabrique est d'une grande élégance : ce sont peut-être les plus belles monnaies de la série rhodiote. Zanetti avait déjà décrit ce *gigliato* au siècle dernier et avait remarqué ce curieux titre italien de *grammastro* (2), mais comme aucune pièce semblable n'avait jamais été retrouvée, on en avait conclu que l'auteur en question s'était trompé. Mon exemplaire, le premier qui ait été publié après celui de Zanetti, provient de Smyrne; la seule différence avec la description de Zanetti consiste dans la présence des mots DI RODI, au lieu de DI RO, à la fin de la légende du droit. La répétition du nom de Rhodes sur les deux faces de ce *gigliato* est exceptionnelle.

Ce titre essentiellement italien de *grammastro* ou *gran mastro*, écrit *in extenso* sur trois des pièces, en abrégé sur une autre, ne laisse pas que de faire une figure assez singulière dans une légende essentiellement latine; il constitue une véritable exception dans la numismatique des grands maîtres, exception presque unique que Zanetti avait déjà relevée. On avait même, à ce sujet, également taxé de légèreté le numismatiste italien; en fin de compte, il a bien fallu reconnaître que Zanetti avait parfaitement raison. Dès la conquête de Rhodes, les grands maîtres faisaient figurer dans leurs chartes le mot *magnus*

(1) ZANETTI, *Monete d'Italia*, t. II, p. 144, *note a*.
(2) *Ibid.*, t. V, p. 61.

devant leur titre de *magister,* et Bosio a fait erreur en affirmant que Jean de Lastic s'était le premier décerné le titre de grand maître. Nous allons, du reste, retrouver cette forme italienne de *grammastro* sur quelques monnaies du successeur de Fluviano.

On connaît actuellement, je le répète, quatre exemplaires seulement du *gigliato* de Fluviano, celui de ma collection, ceux des collections Lambros et de Vogüé, et un second exemplaire appartenant à M. de Vogüé, et qui, cédé par lui à M. Lambros, se trouve actuellement au *Cabinet des médailles.*

On ne connaît encore ni *aspres,* ni tiers de *gigliato* d'Antoine Fluviano, à supposer que ce grand maître ait fait frapper des uns ou des autres.

## JEAN DE LASTIC

On ne connaît encore ni ducats, ni *gigliati* de Jean de Lastic. Les aspres de ce grand maître sont, par contre, assez nombreux et paraissent être devenus un peu moins rares depuis quelque temps. Pour la première fois, la croix du revers fait place sur ces monnaies à un type nouveau, le buste du Précurseur, de face, tenant dans ses bras la bannière de la Religion et l'agneau symbolique. Il existe de plus, sur ces aspres, deux types assez distincts de l'effigie du grand maître agenouillé. Le nom de *Lastic* est parfois écrit *Lestic.*

+ : F IOhS · LEST · MAISTRI. Le grand maître agenouillé à gauche, au pied de la croix; derrière lui, écu à ses armes (*voyez* p. 233).

℟ + OSPITALIS · S · IOhS · IRLVS. Saint Jean-Baptiste à mi-corps, de face, tenant dans les bras la bannière de l'Ordre et l'agneau symbolique. Friedlænder, *Die M. des J. O., Supplément,* p. 4. Langlois, p. 24.

Variété avec + OSPITALIS : S : IOhS : IRLINVS au revers. Furse, p. 35.

— + F : IOhS : D : LESTIC : MAGISTER, et au ℟ + : OSPITALIS : S : IOhS : IRLIN : R : Lambros, *Monete inedite*, etc., 1865, pl. I, 9. Le P. Norbert Dechant, *Wiener numismatische Monastshefte,* t. IV, p. 313, 7. Longpérier, *R. n.,* 1859, p. 215, pl. VII, 8.

Variété avec + : F : IOhS : LESTIC : MAGISTRI : , et au ℟ + : OSPITALIS : S : IOhS : IRLNI : RO : Lambros, *Ibid.,* pl. I, 10. Longpérier, *Ibid.,* p. 216.

Variété avec + : F : IOhS : LESTIC : MAGISTRI, et au ℟ + : OSPITALIS : S : IOhS : IRLNI : R : Lambros, *Ibid.,* pl. I, 11. Longpérier, *Ibid.,* p. 216.

Variété avec : + : F : IOhS : D : LESTIC : MAGI : , et au ℟ + : OSPITALIS : S : IhS : IRLI : R : Lambros, *Monete inedite*, etc., *Supplément*, 1866, pl, I, 6.

Variété avec + : F : IOhS : D : LSTIC : MAGIST : (la plupart des S sont renversés), le différent G sous les degrés de la croix, et au ℟ + : OSPITALS : S : IOhS : RILIMI. *Ma collection.*

Variété avec + F : IOhS : D : LETIC : GRAMAGS, le différent B au-dessous du grand maître agenouillé, et au ℟ + OSPITALIS : S : IOhS : IRLIN . R : Lambros, *Ibid.*, pl. I, 7.

Variété du précédent avec LESTIC. *Ma collection.*

— avec + : F IOhS : D LETIC GRAMAGST : , le différent G sous les degrés de la croix, et au ℟ + : OSPITALIS : S : IOhS : IRLIM R : Lambros, *Mélanges de numismatique*, t. II, n° 52.

Variété du précédent avec le même différent, et MAGS : au lieu de MAGST : etc. *Cabinet des médailles.*

— avec + : F : IOhS : D : LESTIC : MAGIST : , le différent B sous les degrés de la croix, et au ℟ + : OSPITALIS · S · IOhS : IRLNR. Lambros, *Ibid.*, n° 53.

Variété avec + : F : IhS : D : LESTIC : MAGISR, le différent B sous les degrés de la croix, et au ℟ + : OSPITALIS : S : IhS : IRLIN : R : Lambros, *Ibid.,* n° 54.

Variété avec + : F : IOhS : D : LESTIC : MAGIST : , le différent B sous les degrés de la croix, et au ℟ + : OSPITALIS : S : IhS : IRLNI : R : *Ma collection.*

Variété avec + F : IOhS : D : LESTIC : MAGISTRI, et au ℟ + : OSPITALIS : S : IOhS : IRLNI : RO : La croix initiale est placée un peu à gauche et non plus sur la ligne médiane. *Ma collection.*

Variété avec + : F · IOhS : D : LESTIC MAGISTRI : , et au ℟ + · OSPITAL · S · IOhS : IRLM : R· Furse, pl. II. 5.

Variété avec + FR IOhS · LESTIC MAGISTRI : , et au ℟ + OSPIT. . . . S · S · IOh : IRLIN : Le P. Norbert Dechant, *Wiener numismatische Monatshefte*, t. IV, p. 314, 8.

Variété avec + : F : IOHS : D : LESTIC : [G]RAMMA : , et au ℟ + OSPITALIS : S : IOhS : IRL'I : . . . . DI · *Ma collection.*

Variété avec + : F : IOhS : D : LESTIC : GRAM : MAST ·, et au ℟ + : OSPITALIS : S : IOhS : IRLINI : RO : *Ma collection. Gravée,* pl. X, 16. (La réapparition sur des monnaies de Lastic, de la forme italienne *grammastro,* que l'on n'avait jusqu'ici rencontrée que sur les *gigliati* de son prédécesseur, constitue une exception remarquable.)

Variété du précédent avec + : F : IOhS : D : LESTIC : GRAMMA, et au ℟ + OSPITALIS : S : IOhS : IRL'I. . . . . DI. Vogüé, *Mélanges de numismatique*, t. II.

Variété avec ✠ F : IOhS : DE : LASTIC : MAGISTER, et au ℟ + : OSPITALIS : S : IOhS · IRLNIM : R : Un besant sous la croix. *Ma collection.*

Variété avec + : F : IOhS : DE : LASTIC · MAGISTR : , le différent G sous l'écu, et au ℟ + : OSPITALIS : S : IhS : IRLM : R. *Ma collection.*

Plusieurs autres coins ne présentant que des différences insignifiantes.

## JACQUES DE MILLY

*Ducats* ou *sequins.* — IACOBV · D · ML ·, *Iacobus de Milly.* Saint Jean-Baptiste tendant une bannière au grand maître agenouillé, la tête nue. Derrière le saint, · S · IO IERS, *Sanctus Johannes Hierosolymitanus;* le long de la hampe de la bannière, M · RD, *Magister Rhodi*, et sous l'extrémité inférieure de la hampe, un grand B.

℟ SIT · T · XRE · DATV Q TV · REGIS ISTE DVCA. Le Christ dans une auréole elliptique. Pfister, *Numismatic chronicle*, 1852, t. XIV, p. 2. *British Museum. Gravée*, pl. X, 17.

Variété inédite avec S IOHI . . . , et F · IACOB D· ML · Le long de la hampe, M R seulement. Au pied de la hampe, un M gothique en guise de différent. Au ℟ SIT · T · XPE DAT · Q [TV] REGIS ISTE D . . . *Collection Marignoli* à Rome.

On ne connaît que ces deux seuls exemplaires du ducat de Jacques de Milly.

*Aspres.* — On ne connaît pas encore les *gigliati* de Jacques de Milly; quant aux aspres de ce grand maître, ils sont d'une extrême rareté. Il en existe tout au plus quatre ou cinq exemplaires dans la collection Lambros et dans la mienne.

+ : F IAVOBVS : DE MILLI · D · G · M : Le grand maître agenouillé à gauche au pied de la croix. Derrière lui, un écu à ses armes. Au-dessous de l'écu, la lettre G .

℟ + : OSPITALIS : S : IOh RILIMI : Saint Jean-Baptiste vu de face à mi-corps, tenant de la main gauche l'agneau symbolique et la bannière de l'Ordre. Lambros, *Monete inedite,* etc., *Supplément,* 1866, p. 17, pl. I, 9.

Variété avec + : F · IACOBVS · DE . . . . . , la lettre G *sous la croix,* et au ℟ + OSPITALIS : S : IOhSS IMIR : (tous les S sont retournés). *Ma collection.*

Variété avec + · F · IACOBVS · DE MILI DG · MAISTRI ·, et au ℟ + : OSPITALIS S : IOhANIS · IER · VSAL ⁝ Lambros, *Ibid.*, pl. I. 8. *Ma collection. Gravée*, pl. X, 18. (Cet aspre doit être le même que

celui qui a été décrit par M. de Vogüé, d'après un exemplaire mal conservé, dans la *R. n.*, de 1865, p. 312, pl. XIV, 16). L'exemplaire de M. Lambros porte un B sous la croix.

Variété avec + · F IACOBVS : DE MILLI . . . ., au-dessous de l'écu le différent M, et au ℟ + : OSPITALIS : S : Oh RILMI R. Lambros, *Ibid.*, pl. I, 10.

Variété avec + F · IACOBVS DE MILI . . . . . ., le différent B au-dessus de l'écu, et au ℟ + OSPITAL . . . . . S · IER · SAL : *Ma collection.*

Variété avec + · R · IACOBVS · DE · MILI DG MAIST ·, au-dessous de l'écu le différent B, et au ℟ + OSPITALIS : S : IOhA. Lambros, *Mélanges de numismatique,* t. II, n° 55.

## PIERRE-RAYMOND ZACOSTA

On ne connaissait, jusqu'à cette année, aucune monnaie du grand maître Zacosta, successeur de Jacques de Milly; M. Lambros vient de publier deux aspres de lui, dans le 3e fascicule du *Bulletin de l'Institut de correspondance hellénique*, paru en 1877, à Athènes. Ces précieuses monnaies comblent la dernière lacune qui existait encore dans la numismatique des grands maîtres de Rhodes.

+ · F : PERE · RAMON · SACOSTA : Le grand maître agenouillé à gauche au pied de la croix. Derrière lui, écu à ses armes. Au-dessous, le différent M.

℟ + : OSPITALIS · S : IOANIS : IhL : (tous les S sont retournés). Saint Jean-Baptiste vu de face à mi-corps, tenant de la main gauche la bannière de l'Ordre et l'agneau symbolique qu'il montre de la main droite. Lambros, *Monnaies inédites de Raymond* (1) *Zacosta* (1461-1467), dans le *Bulletin de l'Institut de correspondance hellénique,* Athènes, 1877.

Variété avec + · F : PERE · RAMON · SACOSTA : , et au ℟ + : OSPITALIS : S : IOANIS : Ih : (même observation pour une partie des S). Lambros, *Ibid. Gravée,* pl. X, 22.

M. de Longpérier me fait remarquer que le nom du grand maître est écrit sur ces monnaies avec sa prononciation espagnole.

## JEAN-BAPTISTE ORSINI

Les monnaies du grand maître Orsini sont d'une extrême rareté. Il y a fort peu de temps encore, M. Lambros possédait dans sa riche collection, toutes celles qui étaient connues, sauf un seul aspre qu'il avait cédé au *British Museum.* J'ai été assez heureux pour acquérir à mon tour un aspre de ce grand maître.

*Sequins.* — Le grand maître coiffé du bonnet des doges, agenouillé aux pieds de saint Jean-Baptiste, qui lui tend une bannière. Derrière le saint : S : IOhAN · IE, *Sanctus Johannes Hierosolymitanus.* Derrière le grand maître : F · B · D · ORSINIS, *Frater Baptista de Orsinis.* Le long de la hampe de la bannière, les deux lettres superposées M B, probablement pour *Magister Rhodi,* le B figurant à tort pour un R.

℟ : SIT · T · XRE · DAT Q TV · REGIS ISTE DVC · Le Christ dans une auréole elliptique. Lambros, *Monete inedite,* etc., *Supplément,* 1866, pl. I, n° 11. *Gravée,* pl. X, 19.

Variété avec F · B · D · VRSINIS · O ·, derrière le grand maître; S IOhANI, derrière le saint, et MB le long de la hampe; au ℟ SIT · T · XPE · DATVR · Q ° REGIS ISTE · DVC · *Collection Lambros.* Lambros, *Mélanges de numismatique,* n° 56.

*Gigliati.* — + : F : BAPTISA : DE : VRSINIS : MAGISTER · Le grand maître agenouillé au pied de la croix. Sous la croix, le différent M. Derrière le grand maître, écu à ses armes.

℟ + : HOSPITALIS : S : IOhANIS : IEROSOLIM. Même croix. *Collection Lambros.* Lambros, *Mélanges de*

(1) Il faut dire *Pierre* et non *Raymond* Zacosta. *Raymond* était le nom du père du grand maître, qui s'appelait en réalité *Pierre* Zacosta, *fils de Raymond* (*Raimundi*).

*numismatique*, t. II, n° 57. *Gravée*, pl. X, 20. M. Lambros possède un second exemplaire de coin différent.

*Aspres.* — + · F : B : D : VRSINIS : M : OSPITLIS · Le grand maître agenouillé au pied de la croix; derrière lui, l'écu des Orsini; à ses pieds, le différent M.

℟ + : OSPITALIS : S : IOANIS : P : RS : Saint Jean-Baptiste vu de face à mi-corps, tenant de la main gauche l'*agnus Dei* et la bannière de l'Ordre. *Déjà reproduit dans Paciaudi.* J. Friedlænder, *Die Münzen des J.-O.*, etc., p. 26. Lambros, *Monete inedite*, etc., *Supplément*, 1866, p. 20, pl. I, 12.

Variété avec + : F : B : . . VRSINIS : MAGISTER F, et au ℟ + : OSPITALIS : S : IOANIS : IEROSOLIMITA : (tous le S sont retournés). *Ma collection.*

Variété avec + : F : B : DE : VRSINIS : M : OSPITALIS : IERVS : , et au ℟ + OSPITALIS : S : IOANIS : IEROSOLIMITAN : (les S sont retournés). Lambros, *Mélanges de numismatique*, n° 58. *Gravée*, pl. X. 23.

Variété avec + : F : B : D : VRSINIS : M : OSPITLIS : . : , et au ℟ + : OSPITLIS : S : IOANIS : DRSLI. Lambros, *Ibid.*, n° 59.

Variété avec + : F : B : D RVSINIS (*sic*) : M : OSPITALIS : , et au ℟ + : OSPITALIS · S · IOANIS : IEROS · Lambros, *Ibid.*, n° 60.

Variété avec + : F : B : D : RVSINIS : M : OSPITALIS : , et au ℟ + : OSPITALIS : S : IOANIS · IEROS : *British Museum;* très-bel exemplaire.

## PIERRE D'AUBUSSON

J'ai dit que l'émission des *gigliati* et des aspres avait cessé avec le magistère de Pierre d'Aubusson. Ces monnaies firent place, du moins à partir de l'élévation d'Aubusson au cardinalat, à un système nouveau et tout différent de pièces d'argent d'un volume beaucoup plus considérable, se rapprochant du *scudo* italien ou du *thaler* allemnad, et ayant plusieurs subdivisions. On ignore encore quels étaient les noms de ces nouvelles monnaies, et quel était la base du système monétaire auquel elles se rattachaient. Il est probable cependant, ainsi que je l'ai dit à la page 241, que ce serait du côté de la monnaie pontificale contemporaine que des recherches à ce sujet — recherches dont l'idée m'a été suggérée par M. de Longpérier, et qu'il serait intéressant de poursuivre — auraient le plus de chance d'aboutir. Les types anciens sont définitivement remplacés sur ces monnaies, par ceux de saint Jean-Baptiste ou de l'agneau symbolique. Les armes du titulaire, écartelées de celles de l'Ordre, occupent tout le champ de la pièce. Le type de la monnaie d'or reste, par contre, toujours celui du ducat vénitien, et se perpétue même longtemps après le transfert de l'Ordre de Rhodes à Malte. Quant aux deniers, perdant, eux aussi, leur type accoutumé du châtel, ils portent les effigies du patron de l'Ordre ou de l'agneau symbolique, et cessent d'être anonymes.

*Sequins.* — Les légendes des sequins d'Aubusson sont écrites tantôt en lettres gothiques, tantôt en lettres latines; le plus souvent même, les deux genres de caractères sont mélangés dans une même légende. Je n'ai pu reproduire dans mes descriptions ces différences insignifiantes, qui ne prendront d'intérêt que lorsqu'on écrira l'histoire même des émissions monétaires des grands maîtres.

Le grand maître agenouillé aux pieds de saint Jean-Baptiste, qui lui tend une bannière. Derrière le grand maître, F · PETRVS DAVBVSSON. Derrière le saint, S · IOhANI. Le long de la hampe de la bannière, M · P.

℟ SIT · T · XRE · DATVS · S · REGIS · ISTE · DVCAT. Le Christ dans une auréole elliptique. Friedlænder. *Die Munzen des J.-O.*, 1843, pl. I, 9.

Variété avec · F · PE · DAVBVSS, et · S · IOhANNI. Le long de la hampe M · P · et une étoile. Au ℟ · SIT · T · XRE · DATVR · (*sic*) REGIS · ISTE DVC. Köhne, *Zeitschrift für M. S. und W.-Kunde*, t. V, 1845, pl. I, 6, et t. III, p. 12.

Variété du précédent sans étoile, et avec · SIT · T · XRE · DATV · · REGIS · ISTE · D · au revers. *Ma collection.*

Variété avec F PETRVS DAVBVSSON et S IOhANI; le long de la hampe M · P et une rosette; au ℟ · SIT · T · XPE · DATVSS · REGIS · ISTE · DVCAT. Lambros, *Mélanges de numismatique*, t. II, n° 61. *Ma collection. Collection Marignoli* à Rome, etc.

Variété avec F · PETRVS DAVBVSSON et S IOhANNI; le long de la hampe, seulement MP ·; au ℟ · SIT · T · XPE · DATVS · REGIS · ISTE · DVCIS, ou parfois DVCAT. Lambros, *Ibid.*, n° 62 et *Cabinet Fürstenberg.*

Variété du précédent avec · SIT · T · XPE · DATV · REGIS · ISTE · DVC · *Cabinet royal de Turin.*

— avec F · PE · DAUBVSSON et S · IOhANNI; le long de la hampe MP ·, et au ℟ SIT · T · XPE · DATV · · REGIS · ISTE . D. Lambros, *Ibid.*, n° 63.

Variété avec F · PETRVS · DAVBVSSON et S · IOhANNI; le long de la hampe MP, et au ℟ · SIT · T · XPE · DATVS REGIS ISTE DVC · *Ma collection. Gravée*, pl. XI, 1.

Variété avec F · PE · DAVBVSSON et S IOhANI; le long de la hampe MP; au ℟ · SIT · T · XPE DATV REGIS · ISTE · D. Lambros, *Ibid.*, n° 64.

Variété avec F · PETRVS DAVBVSSON et S IOHANNI; le long de la hampe MP ·; au ℟ SIT · T · XPE · DATVS REGIS IST · E DVCAT · *Catalogue Schulthess-Rechberg.*

Variété avec · F · PE · DAVBVSSON et S IOANNI; le long de la hampe MP; au ℟ SIT · T · XPE · DATV · · REGIS · ISTE · D · Lambros, *Ibid.*, n° 65.

Variété avec · F · PETRVS DAVBVSSON et S IOhANNI; le long de la hampe MP; au ℟ SIT · T · XPE · DATVSS · REGIS · ISTE · DVCA. *Cabinet des médailles.*

Nombreux autres coins présentant des différences insignifiantes. Je n'ai pas insisté, je le répète, sur les N, les V, etc., tantôt latins, tantôt gothiques.

Le sequin d'Aubusson est le moins rare de tous ceux des grands maîtres de Rhodes.

*Pièces d'argent de grand module.* — ✠ · F : PE : DAUBS — SON : CARD : MAG · RhODI : Écu écartelé, aux premier et quatrième de l'Ordre, aux second et troisième d'Aubusson, qui est une croix ancrée. Au-dessus de l'écu, le chapeau de cardinal; les glands inférieurs coupent la légende de chaque côté. Entre le chapeau de cardinal et l'écu, une petite croix ornée.

℟ ✠ : ECCE : AG · DEI : E — C · QI · T · L : PECAT MUD : *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi.* Saint Jean-Baptiste, debout de face, montrant de la main droite le livre des Évangiles, qu'il tient de la gauche, avec l'agneau symbolique et la bannière de l'Ordre. La tête et les pieds du saint coupent la légende; entre ses deux pieds, le différent O ou plutôt G.

37 millim. 13 gr. 30. Mader; J. Friedlænder; Grote; Schulthess-Rechberg; etc., etc. Les descriptions de ces divers auteurs varient d'une manière presque insignifiante.

Variété avec ✠ F · PE · DAUBV — SSON · CAR · ET · MAG · MAN · RODII (*sic?*), et au ℟ ✠ ECCE : AGNVS : DEI : QVI : TO : P : M : Paoli, t. II, pl. III, 23.

Variété avec ✠ : F : PE · DAUBSS — ON : CARD : E — MAG · RhODI : , et au ℟ ✠ : ECCE : AG : DEI : E — C · QI · TL : PECAT · MVD · Entre les pieds du saint, un différent qui, ici, est sûrement un G et non point un O. *Cabinet des médailles.* Furse, pl. II, 8. *Gravée*, pl. XI, 2.

Variété avec ✠ · F : PE : DAUBS — SON : CARD : — MAG · RhODI, et au ℟ ✠ : ECCE : AG · DEI : E — C · QI · T · L : PECAT MUD — : Le P. Norbert Dechant, *Wiener numismatishe Monatshefte*, t. IV, 1868, p. 314.

Quelques autres variétés insignifiantes.

*Première subdivision du type précédent.* — ✠ F · PE · DAVBSSON CAR ET · MAG · MAN · RODII. Les armes de l'Ordre écartelées de celles du grand maître, dans un grènetis.

℟ ✠ ECCE ‡ AGNVS — DEI ‡ QVI ‡ TO ‡ P ‡‡ M : Saint Jean-Baptiste, debout de face, montrant de la

main droite le livre des Évangiles, qu'il tient de la gauche, avec l'agneau symbolique et la bannière de l'Ordre. La tête et les pieds du saint coupent le grènetis et la légende; entre ses pieds, le différent O ou G.

33 millim. 6 gr. 60. Furse, pl. II, 11. (Ici encore la description de l'auteur diffère totalement de la gravure.)

Variété avec + : F : PE · DAVBSSON : CAR : ET MAG : MR · RODI : , et au ℟ : + : ECCE ‡ AGNVS ‡ — ‡ DEI ‡ QVI ‡ TO ‡ P ‡ M ‡. Entre les pieds du saint, le différent G. *Cabinet des médailles. Gravée,* pl. XI, 5.

Toutes ces belles pièces d'argent sont d'une rareté excessive; on voit qu'elles sont toutes postérieures à l'élévation d'Aubusson au cardinalat, puisque ce titre figure à côté de celui du grand maître.

*Deniers de billon.* — + · F · PE · DAVBOSSON · M · OSPIT. La croix ancrée des Aubusson dans un grènetis.

℟ S · IOhANNS — B · *(Baptista)* IERVL. Saint Jean-Baptiste, debout de face, tenant la croix de la main droite, et de la gauche, une banderole flottante. Langlois, pl. II, 10.

Variété avec + F · PE · DAVBVSSON · M · OSPIT, et au ℟ · S · IOhANNS — · B · IERVL. Le P. Norbert Dechant, *Wiener numismatische Monatshefte*, t. IV, p. 316, 10, 11, 12.

Variété avec + F · PE · D'AVBVSSON M · OSPIT, et au ℟ S · IOhANNES — · B · HIERVL. Furse, pl. II, 10.

— + · F · PE · D'AVBVSSON · M · OSPIT, et au ℟ S · IOhANNS — B · IERVL · *Ma collection. Gravée,* pl. X, 24.

Variété avec + F · PE · D'AVBVSSON M · OSPIT, et au ℟ S · IOhAN — ꞮERVN *(sic). Ma collection.*

— · S · IOAERS — B IERVL au revers. *Ma collection.*

— + · F · PE · D'AVBSON · M · OSPIT, et au ℟ S · IOhAN — B · IERVL · *Ma collection.*

Plusieurs autres variétés sans importance. Ici aussi, les caractères des légendes, en particulier les V et les N, sont tantôt gothiques, tantôt latins. Le poids de ces deniers est en moyenne de 0 gr. 50.

## ÉMERY D'AMBOISE

Les monnaies d'Émery d'Amboise sont frappées d'après le nouveau système adopté par son prédécesseur. Ce sont, outre les ducats ou sequins, de grandes pièces d'argent, analogues aux *scudi,* avec leurs subdivisions, et enfin des deniers de billon. Seulement, tandis qu'on ne connaît encore que la première subdivision de la grande pièce d'argent d'Aubusson, on possède d'Émery d'Amboise, la subdivision suivante, c'est-à-dire la pièce valant le quart de la grande. En outre, on possède, de ce grand maître, de grandes et rarissimes pièces d'or dont on ignore le nom et la valeur relative exacte, comparée à celle du ducat, et qui portent les mêmes types que la monnaie d'argent. Ce sont peut-être des doubles ducats, ou peut-être bien aussi de simples pièces de circonstance.

*Doubles ducats?* — + F EMERICVS ΔAMBOYSE MAGN Q MAG · R · Armes écartelées du grand maître et de la Religion.

℟ + AGN : DE : QVI · TOLIS : PECCA · MVΔ · MISE · NO · L'agneau symbolique portant la bannière.

26 millim. 7 grammes. *Collection Montenuovo* à Vienne. Lambros, *Mélanges de numismatique,* t. II, n° 66.

Variété avec + · F · MERICVS · DAMBOISE · M · MG · R ·, et au ℟ + · ECCE · AGNVS DEI · QVI TOLIS · PC · M · Sous l'agneau, le différent P. *Cabinet des médailles.* Exemplaire superbe de conservation. *Gravée,* pl. X, 21.

Le colonel Rottiers, M. Friedlænder, M. Furse d'après Paoli, et M. Langlois, donnent la gravure d'une monnaie d'or semblable, mais de diamètre un peu inférieur, bien que plus grande encore que le sequin ou ducat. Comme ces auteurs ont négligé de donner le poids de cette pièce, il se pourrait qu'elle soit d'épaisseur moindre que les précédentes et qu'elle corresponde précisément à la valeur du ducat.

✠ : F : EMERICVS : DAMBOISE : MAGNO : M · G : R : Armes écartelées du grand maître et de la Religion.

℟ ✠ · AGN · DEI · QVI · TOLLIS · PECCA · MVN · MISE · NO · L'agneau symbolique portant la bannière. 24 millim. Rottiers, *Atlas,* pl. 74, 1. Friedlænder, *Die M. des J.-O.*, 1843, pl. I, 16. Langlois, pl. II, 11. *Gravée,* pl. XI, 6.

Variété avec ✠ F EMERICVS DAMBOISE · MAGNVS MR, et au ℟ ✠ AGN DEI · QVI · TOLIS · PECCA · MVD · MISE · NO. Paoli, *Cod. dipl.,* t. II, pl. III, 24. Furse, pl. III, 3. L'exemplaire de Paoli présente quelques différences insignifiantes. Ici aussi, la description de M. Furse est entièrement différente de la gravure.

*Sequins.* — F · EMERICVS · DAMBOIS · Saint Jean-Baptiste tendant la bannière au grand maître agenouillé. Derrière le saint, S · IOhANI ; le long de la hampe de la bannière, MB ✠.

℟ SIT · T · XPE · DATVS · — EGIS · ISTE · DVC. Le Christ dans une auréole elliptique. Friedlænder, *Die M. des J.-O,* 1843, pl. I, 13.

Variété avec F · MERICVS · DA · Friedlænder. *Ibid.*, p. 33, et *Supplément,* p. 5.

— F · EMERICVS · DAMBOS · et S · IOhANIS écrit de bas en haut; au ℟ SIT · T · XPE · DATVS — S · REGIS · ISTE · DVCAT. Friedlænder, *Ibid.*, p. 34. Zanetti, t. IV, p. 28.

Variété avec F · MERICVS · DB et S · IOANNI ·; au ℟ · SIT · T · XRE · DAT — · REGIS · ISTE · D · Le P. Norbert Dechant, *Wiener numismatische Monatshefte,* t. IV, p. 316.

Variété avec · F · MERICVS · DB · et S · IOANNIS. Le long de la hampe, M · B · et une rosette. Au ℟ SIT · T XPE · DAT · T — · REGIS · ISTE · DV. *Ma collection.*

Variété du précédent avec · S · IOhANI, et au ℟ SIT · T · XPE · — · DA · REGIS · ISTE. Lambros, *Mélanges de numismatique*, n° 69.

Variété avec F · EMERICVS · DAMBOYSE, et S · IOhANI. Le long de la hampe, ME ✠. Au ℟ SIT · T · XPE · DATVS · — · REGIS · ISTE · DVCAT · Lambros, *Ibid.*, n° 67.

Variété avec F EMERICVS · DAM — BOIS · et S · IOhANI. Le long de la hampe, MD ✠ · Au ℟ · SIT · T · XPE · DATTVS · — · REGIS · ISTE · DVCAT · Lambros, *Ibid.*, n° 68. *Gravée*, pl. XI, 3.

Variété avec · F · MERICVS · D B · et S · IOhANI. Le long de la hampe, MB ✠. Au ℟ · SIT · T · XPE · DAT · TV — · REGIS · ISTE · DVCA. Lambros, *Ibid.*, n° 70.

Variété avec · F · MERICVS · DB · et S · IOhANI. Le long de la hampe, MB ✠. Au ℟ SIT · T. XPE · DAT · TV · — · REGIS · ISTE · DV · Lambros, *Ibid.*, n° 71, et *Cabinet royal de Turin. Gravée*, pl. XI, 4.

Variété avec F · MERICVS · DAB et S · IOANNI. Le long de la hampe, MB ✠. Au ℟ · SIT · T · XPE · DA · — REGIS · ISTE · DV · *Ma collection.*

M. Lambros fait observer qu'au revers de ces trois derniers ducats, la dextre bénissante du Christ est levée et ne dépasse pas le corps du personnage, tandis que, sur tous les autres sequins de ce grand maître et de tous ses prédécesseurs, cette même dextre est figurée de champ ou plutôt étendue presque horizontalement et dépassant le corps du Christ. M. Lambros en conclut que ces ducats d'Émery d'Amboise ont été frappés les derniers, et voici ce qui le lui fait dire. Le Christ à la dextre étendue figure sur tous les sequins de tous les doges de Venise jusques et y compris Augustin Barbarigo; mais sous Leonardo Lorédan, qui fut doge de 1501 à 1521, et qui fut, par conséquent, le contemporain d'Amboise, le type traditionnel fut modifié et la main du Christ relevée ne dépassa plus la ligne du corps. Les ducats de Rhodes, qui n'étaient qu'une contrefaçon constante de ceux de Venise, adoptèrent aussitôt cette modification sous le magistère d'Amboise, et, de même que ce type nouveau se maintint sur les ducats des successeurs de Lorédan, il se maintint également sur ceux des successeurs d'Amboise à Rhodes, comme on peut s'en assurer par l'examen des ducats de Fabrice del Carretto et de Philippe Villiers de l'Isle-Adam qui nous restent à décrire. M. Lambros a donc eu raison de considérer les ducats sur lesquels le Christ figure avec la main levée, comme les derniers frappés par Émery

d'Amboise, en vue de copier la nouvelle modification adoptée par les ateliers vénitiens, modification précisément adoptée, selon toutes probabilités, pour chercher à opposer un obstacle nouveau à une contrefaçon tous les jours plus générale et plus audacieuse.

*Pièces d'argent de grand module.* — + : F : EMERICVS · DAMBOISE · MAGNUS · MAG · RO : Armes écartelées du grand maître et de la Religion.

℟ + AGNUS ⁘ DEI ⁘ QUI ⁘ TOLI ⁘ PECATA ⁘ MUNDI ⁘ M. L'agneau symbolique portant la bannière; au-dessous, parfois, la date 1503?

35 millim. 0 gr. 00. Furse, pl. IV, 4. *Cabinet de l'Ermitage* à Saint-Pétersbourg. *Gravée,* pl. IX, 8.

Variété avec + ⁘ F ⁘ MERICVS ⁘ DAMBOISE ⁘ MAGNVS ⁘ M ⁘ ROD ⁘, et au ℟ + ⁘ ECCE ⁘ AGNVS ⁘ DEI ⁘ QVI TOVIS ⁘ PECCAT ⁘ M; au-dessous de l'agneau, le différent P. Le P. Norbert Dechant, *Wiener numismatische Monatshefte,* t. IV, p. 317, 14. *Collection du Séminaire écossais de Vienne.*

*Première subdivision du type précédent.* — + · FEMERICVS ⁘ DAMBOISE ⁘ MAGNVS ⁘ M ⁘ R. Armes écartelées du grand maître et de la Religion.

℟ + ECE : AGNUS : DEI QVI · TOLIS : PECAT M. L'agneau symbolique portant la bannière; au-dessous, le différent P.

29 millim. 4 gr. 80. *Cabinet royal de Turin.* Lambros, *Mélanges de numismatique,* n° 72. *Gravée,* pl. XI, 7.

*Seconde subdivision du premier type.* — + F · EMERICVS · DAMBOISE · MAGNVS · MA, entre deux grènetis. Armes écartelées du grand maître et de la Religion.

℟ + · AGN · DEI · QVI · TOLIS : PECCA · MVD · MISE · NO. L'agneau symbolique portant la bannière. 26 millim. 2 gr. 06. Lambros, *Mélanges de numismatique,* n° 73.

Variété avec + : F : EMERICVS : AAMBOISE · MAGN Q · MAG : , et au ℟ + AGN : DEI · QVI · TOLIS : PECCA · MVD · MISE · NO. 2 gr. 49. Lambros, *Mélanges de numismatique,* n° 79.

Variété avec + ⁘ F ⁘ MERICVS ⁘ DAMBOISE ⁘ M ⁘ M ⁘, et au ℟ + ⁘ ECCE ⁘ AGNVS ⁘ DEI ⁘ QVI TOLLIS. Sous l'agneau, le différent P. — Köhne, *Zeitschrift für Münz-S. und W.-Kunde,* t. V, pl. I, 7.

Variété avec + : F : MERICVS : DABOISE : MAGNVS : M : ROD, et au ℟ + ECCE : AGNVS : DEI : QVI : TOLIS : PECCAT : M. Friedlænder, *Die M. des J.-O., Supplément,* p. 6.

Variété avec + : F · EMERICVS DAMBOISE · MAGNO : MAGIS · , et au ℟ + AGN · DEI · QVI : TOLIS : PECCA · MVA · MISE · NO. 2 gr. 40. *Ma collection. Gravée,* pl, X, 9.

Variété du précédent avec + F EMERICVS DAMBOISE · MAGNVS MII. Furse, pl. III, 2.

— avec + F · EMERICVS · DAMBOISE · MAGNO · MAG · R, et au ℟ + AGN · DEI QUI TOLIS PECCA · MVN · MISE NO. Furse, pl. IV, 5.

Variété avec + F · EMERICVS · DAMBOISE · MAGNO · MAGIS, et au ℟ + AGNO DEI QUI TOS : PECCA · MVD · MISE NO · 2 gr. 55. Vogüé, *Mélanges de numismatique,* t. II.

*Deniers de cuivre et de billon.* — *1er type; billon.* — + F · EMERI · DABOISE · MAGNO · M · RO. Armes écartelées du grand maître et de la Religion.

℟ ECCE · ANNS · DEI · EC . . . Saint Jean-Baptiste debout, tenant de la main droite une longue banderole, et de la gauche une longue croix.

Friedlænder, *Die M. des J. O.,* 1843, pl. II, 19. Furse, pl. III, 4. *Gravée,* pl. X, 25.

Variété avec + F . . . . DAMBOISE · MAG ·, et au ℟ E . . . . GNVS DEI ECCE : QV. Les pieds du saint coupent la légende et sont placés de chaque côté de l'S d'*Agnus.* Le P. Norbert Dechant, *Wiener numismatische Monatshefte,* t. IV, p. 318, n° 15.

*2d type; billon.* — + F · EMERICVS · D'AMBOISE · M · Écu aux armes d'Amboise.

℟ ECCE · AG — NVS DEI. Saint Jean-Baptiste debout, tenant l'agneau symbolique de la main droite, et une longue croix de la gauche.

Furse, pl. III, 5. *Ma collection.*

Variété avec + F · MERICUS · DABOIS · M · M ·, et au ℟ ECCE · AG — NVS DEI. Lambros, *Mélanges de numismatique,* n° 75.

Variété avec + · F · EMERICVS · DABOISE · M · R ·, et au ℟ . . . . AGVS — DEI ECCE · V · Lambros, *Ibid.*, n° 76. *Gravée,* pl. XI, 10.

*3me type; cuivre.* — + F EMERICVS : DABOIS · M · M · Croix potencée, cantonnée de croisillons.

℟ ECE · ANVS · D · I OI TO. L'agneau symbolique portant la bannière.

Lambros, *Mélanges de numismatique*, n° 77.

Variété avec + F · EMERICVS · DABOIS · M · A ·, et au ℟ ECE · ANVS · DI · QI · T — O. *Ma collection.*

— + F · EMRICVS · DABOIS · M · M · *Ma collection.*

— + F MERICVS · DABOIS, et au ℟ ECE NNIVS DI · QI. Lambros, *Ibid.*, n° 78.

— + F EMERICVS · DABOI · M M, et au ℟ ECE ANIVS DI QI TO. *Ma collection. Gravée,* pl. XI. 12.

Variété avec + F EMERICVS · DABOIS · M M ·, et au ℟ ECE ANIVS DEI QI TO. Lambros, *Ibid.*, n° 79.

— + F MERICVS · DABOIS · MA · M, et au ℟ légende très-incorrecte. *Cabinet royal de Turin.*

— + F EMERICVS · DABOIS · MA · M, et au ℟ légende presque effacée. *Ma collection.*

Plusieurs autres coins avec différences presque insignifiantes, et légendes toujours incorrectes. Ce dernier type est moins rare que les deux précédents, qui sont presque introuvables. Le poids de tous ces deniers est en moyenne de 0 gr. 50.

## GUY DE BLANCHEFORT

Bien que Guy de Blanchefort n'ait jamais exercé le magistère à Rhodes même, puisqu'il mourut en mer pendant la traversée pour se rendre dans cette île, il existe cependant de ce grand maître, des monnaies de cuivre pur, d'une extrême rareté, qu'il fit peut-être frapper en Europe, en commémoration de son élection. Ces monnaies, qui équivalaient peut-être à un double denier, sont frappées aux types et d'après le système qui furent adoptés dans la suite, par les grands maîtres de l'Ordre retiré à Malte. On n'a pas encore retrouvé la monnaie de cuivre des deux derniers successeurs de Blanchefort à Rhodes, Fabrice del Carretto et Philippe Villiers de l'Isle-Adam, et il est possible qu'elle ait été frappée au même type.

Je rappelle que les armes des Blanchefort étaient d'or, à deux léopards de gueules, l'un sur l'autre.

+ GVIDO : DE : BLANCHEFORT. Écu écartelé aux armes du grand maître et de la Religion. Sur les côtés et au-dessus de l'écu, des ornements en forme de rameaux.

℟ + IN HOC SIGNO VINCES · * . Écu portant la croix de l'Ordre. Mêmes ornements sur les côtés et au-dessus de l'écu.

1 gr. 50. Köhne, *Berliner Blätter für Münz-Siegel und Wappenkunde*, pl. XIX, 3.

Variété avec + GVY : DE : BLANCHEFORT, et au ℟ + IN HOC SIGNO : VINCES. Vogüé, *R. n.,* 1865, p. 312, pl. XIV, 17.

Variété avec + GVY DE BLACHEFORT ·, et au ℟ + IN HOC SIGNO VINCES · Furse, pl. IV, 6.

— + GVI DE : BLANCHEFORT · * , et au ℟ + IN HOC SIGNO : VINCES · * . *Ma collection.*

— + GVI : DE : BLANCHEFORT · * , et au ℟ + IN HOC : SIGNO : VINCES : * . *Cabinet de la Ville de Marseille. Gravée,* pl. XI, 13, d'après un dessin de M. Laugier, qu'il a bien voulu me communiquer.

## FABRICE DEL CARRETTO.

*Sequins.* — F · FABRICII · D · CA · Saint Jean-Baptiste tendant la bannière au grand maître agenouillé. Derrière le saint, S · IOANNIS · Le long de la hampe de la bannière, M · F · X.

℟ SIT · T · XPE · DAT · Q · TV · REGIS · ISTE · DVCAT · Le Christ dans une auréole elliptique.

Friedlænder, *Die M.des J.-O.*, 1843, pl. II, 21, et *Catalogue Schulthess-Rechberg*.

Variété avec SIT · T · XPE DATVS S—REGIS ISTE DV · *Catalogue Reichel*, t. IX, p. 467.

— SIT · T XPE · DAT · QT · —REGIS ISTE · DVC. Egger, *Wiener numismatische Monatshefte*, t. II, 1861, p. 37, pl. I, 10.

Variété avec F · FABRICII · D · C · et S · IOhANNI. Le long de la hampe, M · F · ✠, et au ℟ SIT · T XPE · DAT · Q · TV — · REGIS · ISTE · DVCAT . Lambros, *Mélanges de numismatique*, n° 80.

Variété du précédent avec · SIT · T XPE · DAT · Q · T · —REGIS · ISTE · DVC. *Cabinet des médailles.*

Variété avec F · FABRICII · D · C · et S · IOANNIS. Le long de la hampe, MF✠, et au ℟ · SIT · T · XPE · DA · — · T · REGIS · IST · D · Lambros, *Ibid.*, n° 81.

Variété avec F · FABRICII · D · C · et S · IOANNIS · Le long de la hampe, MF✠, et au ℟ SIT · T · XPE · DAT · T—REGIS · ISTE · DV. Lambros, *Ibid.*, n° 82.

Variété avec F · FABRICII · D · CA et S IOANNI · Le long de la hampe, MFX, et au ℟ SIT · T · XPE · DAT . Q · TV—REGIS · ISTE · DVC. *Cabinet des médailles.*

Variété du précédent avec ISTE · DVCA au lieu de ISTE · DVC · *Cabinet royal de Turin.*

Variété avec F · FABRICII · D CR et S IOANNIS. Le long de la hampe, MF ✠, et au ℟ · SIT · T · XPE · DAT · Q · T · — · REGIS · ISTE · DVCAT · *Ma collection. Gravée*, pl. XI, 14.

Plusieurs autres coins avec différences insignifiantes dans les légendes.

*Pièces d'argent de grand module.* — + F ∘ FABRICII ∘ DE ∘ CARRETTO ∘ MAGN ∘ M ∘ R ∘ (la forme des M est très-particulière). Armes écartelées du grand maître et de la Religion.

℟ ECCE ∘ AGNVS ∘ DEI ∘ QVI · TOLIS ∘ P ∘ M ∘. Saint Jean-Baptiste, debout de face, tenant de la main gauche la bannière, le livre des Évangiles et l'agneau symbolique, qu'il montre de la droite.

36 millim. 9 gr. 30. *Cabinet du Séminaire écossais de Vienne. Cabinet des Médailles. Gravée*, pl. XI, 11.

Muratori (*Antiquitates Italiæ*, t. II, p. 764), et Argelati (1) ont publié un exemplaire presque pareil avec ∘ M ∘ MGR ∘ R ∘ , et au ℟ TOLLIS.

Variété avec TOLIT ∘ P ∘ au revers, au lieu de TOLIS ∘ P ∘ M ∘ Furse, pl. IV, 7.

Plusieurs autres variétés sans importance.

*Première subdivision du type précédent* — + F ∘ FABRICII ∘ DE · CARRETTO ∘ MAGNVS · M ∘ R · Armes écartelées du grand maître et de la Religion.

℟ ECCE ∘ AGNVS ∘ D — EI ∘ QVI · TOLLIS ∘ P · Saint Jean-Baptiste, debout de face, tenant la bannière, le livre des Évangiles et l'agneau symbolique. Dans le champ, les initiales du grand maître F . C .

29 millim. 5 gr. 10. Friedlænder, *Die M. des J.-O.*, *Supplément*, p. 6. *Cabinet grand-ducal de Gotha.*

Variété avec M · M · R, et au ℟ ECCE · AGNVS · DE · QVI · TOLI · P · Paoli, *Codice diplomatico*, t. II, pl. III, n° 15, et Furse, pl. III, n° 7.

Variété avec M · M · RO et ECCE · AGNVS · DEI · QVI · TOLLIT · P. Furse, p. 53 (sans gravure). *Cabinet de l'Université de Bologne.*

Variété de la précédente avec TOLLIS ∘ . Le P. Norbert Dechant, *Wiener numismatische Monatshefte*, t. IV, p. 318, n° 16.

Variété avec MAGN · M · R ·, et au ℟ ECCE · AGNVS · D — EI · QVI · TOLIS · P · 4 gr. 49. Lambros, *Mélanges de numismatique*, n° 83.

Variété comme la première pièce décrite, sauf TOLIS. 5 gr.. *Cabinet des médailles.*

Variété avec + F · FABRICII · DE CARRETTO · M · M · RO, et au ℟ ECCE · AGNVS · DEI · QVI TOLIS · P ∘ (Des annelets en place de points entre les mots.) *Cabinet royal de Turin. Ma collection. Gravée*, pl. XI. 16.

Plusieurs autres variétés insignifiantes. Les armes du grand maître occupent parfois, comme sur

(1) *De Monetis Italiæ*, etc., t. I", p. 97, pl. LXXXIV.

l'exemplaire que j'ai fait graver, les premier et quatrième cantons, au lieu d'occuper, comme c'est le cas ordinaire et normal, les cantons deuxième et troisième. Cette transposition est évidemment le résultat d'une erreur matérielle.

*Seconde subdivision du premier type, avec modification du type du droit.* — ✠ F · FABRICII · DE CARRETTO · M · G · M. Écu aux armes du grand maître dans un double grènetis.

℟ ECCE · AGNVS DEI QVI TOLI · Saint Jean-Baptiste debout, tenant dans ses bras l'agneau symbolique, le livre des Évangiles et la bannière de l'Ordre.

25 millim. 2 gr. 40. Furse, pl. IV, n° 8. *Cabinet de Gotha.*

Variété avec ECCE ∘ AGN DEI ∘ QVI ∘ TOLIS. *Cabinet des médailles. Gravée*, pl. XI, 19.

M. Friedlænder a publié, dans son travail sur les monnaies des grands maîtres, une belle médaille d'argent de Fabrice del Carretto. Toutes les monnaies de ce grand maître sont d'une extrême rareté.

## PHILIPPE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM

Les monnaies de Philippe Villiers de l'Isle-Adam, décrites ci-dessous, ont été retrouvées à Rhodes. Il est donc probable qu'elles ont encore été frappées dans cette île, et non point à Malte, pendant la seconde période du magistère de l'Isle-Adam. On ne possède, du reste, aucun document constatant que Villiers de l'Isle-Adam, ou ses successeurs immédiats, jusqu'au grand maître Jean de Homedes, aient fait frapper monnaie dans la nouvelle résidence des chevaliers, bien qu'avant de s'embarquer pour Malte et étant encore à Syracuse, l'Isle-Adam eût obtenu de Charles-Quint, par l'entremise du pape Clément VII, le droit de monnayage, privilége qui lui avait été une première fois refusé par l'empereur.

*Ducats* ou *sequins.* — F · PhILPPVS. Saint Jean-Baptiste tendant la bannière au grand maître agenouillé. Derrière le saint, S · IOANNES · Le long de la hampe de la bannière, M · P · ✠ .

℟ SIT · T · XPE · DATV · REGIS · ISTE · DV · Le Christ dans une auréole elliptique.

Paciaudi, p. 318, n° 4.

Variété du précédent avec S · IOANES. *Collection Marignoli* à Rome.

Variété avec F · PHILIPPVS, et au ℟ SIT · T · XPE DAT Q TV REGIS · ISTE · DVCAT. Furse, pl. III, 10.

— F · PhILIPPVS · et S IOANNI. Le long de la hampe, MP ✠. Au ℟ SIT · T XPE · DAT · REGIS · ISTE · DV · Lambros, *Mélanges de numismatique,* n° 84. *Gravée*, pl. XI, 15.

La monnaie d'or suivante, rapportée de Rhodes par le colonel Rottiers, y a été très-probablement frappée. C'est la plus ancienne monnaie des chevaliers de Saint-Jean sur laquelle figure le portrait en buste du grand maître.

✠ · F · PHVS · DE · LILE · ADAM · M · HOSPLIS · HIERL · M · Buste du grand maître, à gauche, coiffé d'un bonnet; il porte une croix sur l'épaule gauche.

℟ DA · MIHI · VIRTVTEM · COTRA · HOSTES · TVOS. Écu écartelé aux armes du grand maître et de la Religion

Rottiers, *Atlas*, pl. LXXIV, 2. Friedlænder, *die M. des J.-O.*, p. 42, n° 26. Langlois, pl. II, 15. Furse, pl. III, 9. Etc., etc. *Gravée*, pl. XI, 18. J'ignore le poids de cette monnaie

La légende du revers fait évidemment allusion à l'attaque de Soliman. Charles-Quint, lors de son expédition contre Tunis, fit mettre la même légende sur ses monnaies d'or et d'argent frappées en Néerlande.

Voici maintenant la seule monnaie d'argent connue de Philippe Villiers de l'Isle-Adam ; elle porte la même devise que la précédente pièce d'or.

✠ · F · PH̄PS · DE · LILE · ADAM · M · HOSPLIS · HIERIM · (les lettres I de LILE, S et I de HOSPLIS, et M de HIERIM sont de dimensions beaucoup moindres; la lettre S de HOSPLIS est même enfermée dans l'O précédent). Même buste du grand maître, à gauche, coiffé d'un bonnet.

+ ℟ · DA · MI · VIRTVTEM · CONTRA · HOSTES · TVO · (l'I de MI est de dimensions microscopiques et placé au-dessus de l'M). Armes écartelées du grand maître et de la Religion.

Furse, pl. III, 11. *Gravée,* pl. XI, 20.

M. Furse (1) donne le dessin d'une autre monnaie de cuivre du même grand maître; mais les légendes et le type du revers sont totalement effacés. Sur le droit figurent les mêmes armes écartelées que sur les pièces précédentes.

Toutes ces monnaies du grand maître L'Isle-Adam sont d'une excessive rareté.

*Deniers anonymes des grands maîtres*

Il existe un certain nombre de deniers anonymes des grands maîtres, qu'il est impossible de classer à un magistère en particulier, mais qui sont évidemment antérieurs aux deniers de types fort différents qui portent les noms de Pierre d'Aubusson et de ses successeurs; par contre, ils rappellent extrêmement les deniers également anonymes, qui portent la légende CIVITAS RODI, et que nous avons classés aux prédécesseurs de Roger de Pins; ils appartiennent cependant à une époque postérieure. Il est plus que probable du reste, que ces deniers qui représentaient la menue monnaie en usage à Rhodes, ont été frappés sous plusieurs magistères successifs. Presque introuvables autre part, ces petits deniers, qui sont presque constamment de cuivre pur, se retrouvent en grande abondance dans les villages de l'intérieur de Rhodes; j'en ai rapporté de cette île de très-nombreux exemplaires, constituant plusieurs variétés, dont voici les plus importantes :

*a.* — + MAGISTRI : hOSPITALS. Édifice (châtel ou le Saint-Sépulcre).

℟ + IEROSOLIMITANI : ROD · Croix ancrée, cantonnée d'un annelet aux deuxième et troisième cantons. Lambros, *Monete inedite,* etc., 1865, pl. I, 13. Furse, pl. IV, 11.

Variété avec + MAGISTRI · OSPITALIS et + IEROSOLEMITANI : RODI : *Gravée,* pl. XII, 1.

— RO au lieu de ROD. *Ma collection.*

Plusieurs autres variétés insignifiantes.

*b.* — + OSPITALS · S · IO. Édifice (châtel ou le Saint-Sépulcre).

℟ + OSPITALIS · S · IOA. Croix ancrée, cantonnée d'un annelet ou d'un besant aux premier et quatrième cantons. Lambros, *Monete inedite,* etc., 1865, pl. I, 14. Furse, pl. IV, 12. *Gravée,* pl. XII, 2.

Variété avec + · OSPITALS · S ·, et au ℟ + OSPITAL . . HIEROS. Friedlænder, *Die M. des J.-O.,* 1843, pl. II, 27. Furse, pl. III, 14.

Variété avec + OSPITALIS S IO, et au ℟ + OSPITALIS S IO, *Hospitalis sancti Johannis*; un seul annelet au quatrième canton. *Ma collection.*

Variété avec + OSPITLIS, et au ℟ OSPILI. *Ma collection.*

— + M OPITLI MI, et au ℟ . . OMS · I · PTS; un seul annelet au deuxième canton de la croix. Lambros, *Mélanges de numismatique,* n° 85. *Gravée,* pl. XII, 3.

Variété avec + M OPITLI M, et au ℟ . . . . PITLI; un seul annelet au troisième canton. *Ma collection.*

*c.* — + CONVENTVS · RhODI. Édifice (châtel ou le Saint-Sépulcre).

℟ + MAGISTER · OSPITALIS. Croix cantonnée d'annelets aux premier et quatrième cantons. Friedlænder, *die M. des J.-O., Supplément,* p. 7.

Variété avec + CONVENTVS RhODI, et au ℟ + MAGISTER hPITALI. Lambros, *Mélanges de numismatique,* n° 86.

Variété avec + CONVENTVS RhOCI (le C de *Rhoci* est tantôt gothique, tantôt latin), et au ℟ + MAGIS TER OSPITALIS. Lambros, *Ibid.,* n° 87.

(1) Pl. III, 13.

Variété du précédent avec OSPITALS, au lieu d'OSPITALIS au revers. *Ma collection. Gravée,* pl. XII, 4.

Variété avec + CONVENTV RONTI, et au ℟ + MAGISTER OSPITALI. Lambros, *Ibid.,* n° 88.

— + CONVENTVS RODI. *Ma collection.*

— OSPITALS. *Ma collection.*

*d.* — + CONVENTO ROCI. Même édifice.

℟ + OSPITNLIS IERVSLEM. Croix cantonnée d'annelets aux premier et quatrième cantons. Lambros, *Mélanges de numismatique,* n° 89.

Variété avec + CONVENTO RODI. *Ma collection. Gravée,* pl. XI, 5.

— IERVSALE au lieu de IERVSLEM au revers. *Ma collection.*

— IERVSALEM. *Ma collection.*

Je possède encore plusieurs variétés inédites de tous ces deniers, représentant de nombreuses émissions différentes, mais ne se distinguant que par d'insignifiants changements dans le dessin du châtel ou dans l'orthographe plus ou moins fantaisiste des légendes.

Je ne puis m'empêcher de rappeler, en terminant ce chapitre des monnaies des grands maîtres, que toutes ces différences si nombreuses et en apparence insignifiantes, que l'on constate dans leurs légendes, dans le nombre et la forme des caractères, des points, annelets et autres signes qui sont entremêlés à ces mêmes caractères, ont un grand intérêt au point de vue spécial de l'histoire des émissions successives. Ce n'est pas à des numismatistes que j'ai a expliquer ce fait; mon observation se rapporte à toutes les monnaies des grands maîtres, des trois métaux.

J'ai fait graver au n° 17 de la pl. XI, le si curieux jeton du *Trésorier* (et non *Trésor*) *d'outre-mer,* que j'ai publié dans la *Revue archéologique* de 1876. Sur ce précieux petit monument du XIVe siècle, le trésorier, un bourdon à la main, est figuré agenouillé devant la croix, exactement dans la posture traditionnelle des grands maîtres sur leurs sceaux et leurs monnaies.

M. Furse a publié, à la page 106 de son travail sur les monnaies des grands maîtres, un curieux extrait du règlement de l'Hôtel des monnaies de Rhodes, sous le magistère d'Émery d'Amboise. Ce document inédit est conservé aux Archives de Malte.

# SECOND GROUPE

L'Empire latin de Constantinople.

Le Royaume de Salonique.

Les Principautés et seigneuries franques fondées en Grèce et dans l'Archipel, à la suite de la croisade de 1204.

Les Despostes et sébastocrators d'Épire et de Thessalie.

Les Génois de Mételin, de Chio, de Péra et de Caffa.

Les Monnaies frappées par les Vénitiens pour leurs colonies du Levant.

Les Monnaies d'imitation latine, frappées par les émirs Seldjoucides d'Asie-Mineure.

# EMPEREURS LATINS

## DE CONSTANTINOPLE [1]

L'absence de monnaies émises par les empereurs latins de Constantinople est trop complète pour qu'un résumé détaillé de leur histoire puisse présenter ici une utilité réelle. Je me contenterai de rappeler quelques dates principales.

*Treize avril* 1204. — Prise de Constantinople par les Latins.

*Neuf mai* 1204. — Baudouin, comte de Flandre, est élu empereur de Constantinople sous le nom de Baudouin Ier.

*Seize mai* 1204. — Couronnement de Baudouin Ier.

Boniface de Montferrat, obtient le royaume de Salonique. L'empereur marche sur la ville d'Andrinople, et de là sur Mosynopolis, où Alexis III venait de faire crever les yeux à Murzuphle. Hostilités avec Boniface de Montferrat. Baudouin s'empare de Salonique. Boniface cherche à s'emparer d'Andrinople; le 12 août, il cède l'île de Crète aux Vénitiens, qui, en retour, le prennent sous leur protection et ménagent la paix entre lui et l'empereur; arbitrage de Henri Dandolo. Partage de l'empire entre l'empereur, Venise et l'*armée des pèlerins*.

*Octobre* 1204. — Alexis V Murzuphle, fait prisonnier, est mis à mort à Constantinople. Guerre contre les Grecs et conquêtes en Asie. Fondation des empires grecs indépendants de Nicée et de Trébizonde.

*Février* 1205. — Révolte des populations grecques de Thrace, soutenues par Joanisa, roi des Vlaques ou Bulgares. Massacre de Didymotichon. Prise d'Andrinople par les Grecs. Baudouin et Dandolo vont assiéger Andrinople.

*Quatorze avril* 1205. — Joanisa met les Latins en déroute. Baudouin disparaît; fait prisonnier par les Bulgares, il mourut peu après, sans qu'on ait jamais eu de détails précis sur sa fin.

*Avril* 1205. — Henri d'Angre, frère de Baudouin, en l'*absence* de celui-ci, est proclamé baile de l'empire.

*Fin de mai* 1205. — Joanisa évacue les terres de l'empire et va attaquer le royaume de Salonique.

*Octobre* 1205. — Le baile rentre à Constantinople, après avoir reconquis et pacifié les provinces révoltées.

*Janvier* 1206. — Nouvelle guerre contre Joanisa. Constantinople est un moment menacée.

(1) J'ai emprunté la plus grande partie de l'historique concernant les principautés franques et grecques issues de la croisade de 1204 à la précieuse *Histoire de la Grèce au moyen âge* de K. Hopf.

*Vingt août* 1206. — Henri d'Angre est proclamé empereur, aucun doute n'existant plus sur le fait de la mort de Baudouin. Guerre avec les Bulgares.

*Quatre février* 1207. — Henri Ier épouse Agnès de Montferrat, fille du roi de Salonique. Guerre contre Lascaris de Nicée et Joanisa, alliés ensemble contre les Latins.

*Juin* 1207. — Trève de deux ans avec Lascaris.

Mort du roi Boniface de Salonique. Mort de Joanisa devant Salonique, le 8 octobre 1207. Son successeur Boris continue la guerre contre les Francs. Il est mis en déroute, le 31 juillet 1208.

Lutte de l'empereur contre les régents de Salonique et le parti dit « des Lombards ». Henri fait son entrée à Salonique, le 31 décembre 1208. Le 6 janvier 1209, il arme chevalier et couronne le petit roi Démétrius. La lutte avec les régents et leurs partisans continue jusqu'au triomphe de l'empereur, au printemps de 1210.

*Deux mai* 1210. — Seconde et principale convention de Ravennika.

Les dernières années du règne de Henri Ier se passent en luttes incessantes, en Asie et en Europe, contre l'empereur de Nicée, vainqueur du sultan d'Iconium, contre Boris, roi des Bulgares, contre Stresa de Prosakon, et contre le nouveau despote d'Épire, Michel Ier. Contestations entre les clergés français et vénitien à propos de l'élection du patriarche. En janvier 1209, l'empereur, cédant aux nécessités de la politique, avait épousé à Salonique, la fille de Boris, roi des Bulgares.

1214. — Boris est détrôné par Jean Asan.

1216. — Nouveaux troubles à Salonique. L'empereur, accouru au secours de la régente et du petit roi Démétrius, meurt subitement le 11 juin 1216, probablement empoisonné par le Lombard Oberto de Biandrate, son adversaire acharné, ou peut-être même par son épouse bulgare. Conon de Béthune est nommé baile de l'empire, en attendant qu'un parlement proclame le successeur de Henri.

1217. — Pierre de Courtenai, comte d'Auxerre, beau-frère des deux derniers empereurs, et alors résidant en Occident, est proclamé empereur, les barons l'ayant préféré à son gendre, le roi André de Hongrie. Le 9 avril, Pierre est couronné à Rome par le pape. Il va d'abord assiéger Durazzo pour le compte des Vénitiens ; ayant échoué dans cette entreprise, il se met en marche pour gagner Constantinople par terre ; il est pris, avec ses meilleurs chevaliers, dans une entrevue qu'il avait demandée à Théodore, le nouveau despote d'Épire (*juin 1217*). Pierre disparut dès lors si complétement qu'on ne sut jamais exactement le mode et les circonstances de sa mort.

L'impératrice veuve, Yolande, est proclamée régente en l'absence de l'empereur, avec Conon de Béthune pour conseiller. Troubles intérieurs. Paix avec les puissances voisines. Une des filles de l'impératrice, Agnès, épouse le prince héritier d'Achaïe, et l'autre, Marie, l'empereur de Nicée, Lascaris.

1219. — Mort de l'impératrice-régente Yolande. Le parlement, des barons, proclame Conon de Béthune administrateur de l'empire, de la portion du moins qui échappait encore à l'autorité rivale et bien autrement considérable du podestat de Venise.

1220. — Robert, fils cadet de l'empereur Pierre de Courtenai, accepte la couronne impériale qu'avait refusée son frère aîné, Philippe de Namur, et se met en route pour Constantinople.

1221. — Robert est couronné le 25 mars, par le patriarche, à Constantinople. Il ratifie les conventions conclues avec Venise. Le règne de ce prince, faible et vain, fut pour l'empire une longue suite de calamités de toute nature.

Robert est fiancé à Eudoxie, fille de Théodore Lascaris, empereur de Nicée. Ce dernier meurt malheureusement, en 1222, et son successeur, Jean Ducas Vatatsès, usurpateur de la couronne, se montre, dès le début de son règne, l'intraitable ennemi des Latins.

1222. — Cette même année, Théodore d'Épire met fin au royaume latin de Salonique et fonde sur ses ruines l'empire grec de ce nom.

1224. — La trève avec l'empire de Nicée étant expirée, Jean Vatatsès chasse les Latins de presque toutes leurs possessions d'Asie et leur fait subir un horrible désastre à Poimanenos. Les deux frères de Théodore Lascaris, qui combattaient avec les Francs, sont faits prisonniers par lui. En même temps, une autre armée franque, en marche contre Salonique, est presque détruite à Seres. Cette année 1224 marque le commencement de la ruine totale de l'empire latin de Constantinople. Un des derniers héros de la conquête, Conon de Béthune, meurt à ce moment. Les efforts des Grecs, tant à l'occident qu'à l'orient de Constantinople, deviennent

de plus en plus pressants et audacieux. Les dernières villes d'Asie capitulent, dans l'hiver de 1224 à 1225. La flotte de Vatatsès enlève à Robert les dernières îles qu'il possédait dans l'Archipel et ravage les côtes de Thrace. Les Grecs d'Andrinople se donnent à Vatatsès.

1225. — Trève avec Vatatsès. Les Latins cèdent Pegæ et recouvrent quelques villes d'Asie, entre autres Nicomédie. Les fiançailles de Robert et de la princesse Eudoxie sont de nouveau célébrées.

Théodore de Salonique poursuit ses conquêtes jusque sous les murs d'Andrinople, où il se heurte pour la première fois aux troupes de l'empereur de Nicée. La lutte des deux empires grecs donna aux Francs quelques années de répit. Théodore l'emporte à Andrinople sur les soldats de l'empereur de Nicée, et s'empare de presque tout le pays jusqu'à Constantinople. L'expédition de Guillaume de Montferrat le rappelle à Salonique. La paix dura dès lors entre Byzance et Salonique jusqu'à la mort de l'empereur Robert.

1227. — Robert, par sa faiblesse et ses déportements, s'attire la haine de ses barons, qui massacrent sa maîtresse, secrètement épousée par lui. Il court se plaindre à Rome, au pape Honorius, qui l'engage à retourner dans ses États. Il meurt au retour en Achaïe, en 1228. Narjaud de Toucy, déjà nommé baile pendant son absence, est proclamé administrateur de l'empire durant la minorité de Baudouin II, le nouvel empereur, frère cadet de Robert, âgé de onze ans seulement. Narjaud s'efforce de vivre en paix avec l'empire de Salonique; le 11 décembre 1228, il signe, avec Théodore, une nouvelle trève d'un an.

*Avril* 1229. — La convention de Pérouse, conclue sous les auspices du Saint-Siége, remet à Jean de Brienne, ex-roi de Jérusalem, les fonctions d'administrateur de l'empire. Jean est en même temps associé à l'empire. Sa fille, Marie de Brienne, est fiancée au jeune Baudouin II. A la majorité de ce dernier, les deux princes devaient se partager l'empire, qui était presque tout entier à reconquérir sur les Grecs et les Bulgares. Jean de Brienne prend aussitôt le titre d'empereur élu de Constantinople.

1231. — Après de longs retards, Jean de Brienne s'embarque en Italie au mois d'août, avec une petite armée, et fait son entrée à Constantinople aux acclamations de la multitude. Son avarice extrême paralyse toutes ses belles qualités chevaleresques. Il reste deux ans inactif, « sans que, suivant l'expression d'un chroniqueur, cela fût la paix et sans que cela fût la guerre. »

1233. — Jean de Brienne se décide enfin à attaquer Vatatsès et va assiéger Lampsaque. Il s'empare seulement de Pegæ et retourne à Constantinople, après quatre mois d'absence, sans avoir fait aucune opération militaire importante.

1234. — Jean Vatatsès s'allie au roi des Bulgares, Jean Asan; au printemps de 1235, ils attaquent les Latins, chacun de leur côté. Vatatsès s'empare de Gallipoli et massacre les populations de Thrace, tandis que les Bulgares s'avancent, en pillant, par le nord. Les deux alliés assiègent Constantinople, qui est sauvée de cet extrême péril par l'arrivée des flottes combinées de Venise et du prince Geoffroy II d'Achaïe (1236). La flotte grecque est dispersée devant la Corne-d'Or, et Jean de Brienne culbute l'armée bulgare, qui est presque détruite.

Baudouin II épouse sa fiancée, la fille de Jean de Brienne.

1236. — La détresse de l'empire décide Baudouin II, âgé de dix-neuf ans, à aller en personne quêter les secours des princes d'Occident; il se rend à Rome, puis en France, auprès de Louis IX, en Angleterre et en Flandres; il y apprend la mort de Jean de Brienne à Constantinople, le 22 mars 1237; jusqu'à son retour, qui n'eut lieu qu'en 1240, Anseau de Cayeux et, après lui, Narjaud de Toucy, remplirent les fonctions de baile. Cayeux, pour trouver quelque argent, engage aux Vénitiens la célèbre couronne d'épines (4 *sept.* 1238). Le roi Jean Asan s'allie aux Latins contre les Grecs. Invasion des barbares Comans. Le baile Narjaud de Toucy, pour les gagner, consent à épouser la fille de leur chef Jonas. Tous, Latins, Bulgares et Comans, marchent contre Vatatsès, mais, presque aussitôt, Jean Asan trahit les Latins et se réconcilie avec les Grecs.

1240. — Baudouin rentre enfin dans sa capitale avec sept cents chevaliers et une véritable armée. Il se fait couronner empereur unique de Constantinople. L'empereur et ses alliés Comans vont attaquer Tzurulon et s'en emparent. Presque en même temps, les Grecs enlèvent de nouveau les derniers points occupés par les Latins en Asie.

1241. — Les Vénitiens battent la flotte grecque et dégagent encore une fois Constantinople. Trève de deux ans avec Jean Vatatsès. Mort de Narjaud de Toucy.

1245. — Baudouin II retourne en Occident, en quête de troupes et de subsides. L'impératrice Marie et le baile Philippe de Toucy, fils de Narjaud, gouvernent en son absence.

1246. — Jean Vatatsès met fin à l'empire de Salonique.

1247. — Vatatsès prend aux Latins Tzurulon et Bizya. L'empire n'est plus guère composé que de la seule ville de Constantinople et de ses faubourgs.

1248. — Retour de Baudouin II à Constantinople.

L'empereur, l'impératrice et le baile cherchent, par tous les moyens, à se procurer quelque argent pour remédier à la détresse toujours croissante de l'empire.

*Octobre* 1250. — Baudouin quitte Constantinople, et va de nouveau errer, en mendiant, à travers l'Europe.

*Trente octobre* 1254. — Mort de Jean Vatatsès, empereur de Nicée. Innocent IV fait prêcher une croisade en faveur de Constantinople.

*Premier janvier* 1259. — Michel Paléologue se fait couronner empereur à Magnésie et marche (*juin* 1260) contre Constantinople. Il s'empare des quelques points réoccupés par les Francs sur la côte d'Asie et bloque Constantinople. Trève d'une année.

*Treize mars* 1261. — Traité de Nymphée entre Michel Paléologue et les Génois.

*Vingt-cinq juillet* 1261. — Les Grecs s'emparent de Constantinople et mettent fin à l'empire latin de ce nom. Le 15 août, Michel Paléologue fait son entrée dans sa nouvelle capitale. Baudouin II se réfugie en Grèce, et de là en Italie.

---

Que n'a-t-on pas écrit sur la monnaie des empereurs latins de Constantinople? Tout le monde est d'accord sur ce point qu'on ne connaît aucune pièce nominale de ces princes. Mais, sur la foi d'un passage du chroniqueur Nicétas Choniates, on leur a attribué un certain nombre de ces pièces de cuivre dites anonymes pieuses, qui sont figurées, sur la pl. XIII de la *Numismatique des Croisades* de M. de Saulcy et sur les pl. LVIII et LIX du t. II de la *Numismatique byzantine* de M. Sabatier. Tout ce morceau de Nicétas est une pure amplification ; j'admets cependant que le fait rapporté par lui soit exact, et que, suivant ses expressions, « ce qui avait coûté d'immenses trésors (les statues de bronze) fut changé par les Latins, à leur arrivée, en pièces de monnaie de peu de valeur (1). » Mais, de là à déclarer que les pièces anonymes en question soient précisément celles qui ont été frappées par les Baudouin, les Henri, les Robert de Courtenai, il y a loin ; il n'existe, à mon avis, *aucune* raison déterminante, *aucun* prétexte sérieux pour les attribuer plutôt à ces princes qu'à leurs prédécesseurs ou successeurs byzantins, lesquels peuvent, tout aussi bien que les empereurs latins, avoir frappé des monnaies de cuivre anonymes. Il n'y a, dans cette attribution, que le désir fort légitime, il est vrai, de remplir une lacune très-regrettable de la numismatique de l'Orient latin. En l'absence de preuves certaines, je ne peux donc me décider à faire graver, dans ce *Corpus* de la numismatique des Francs d'Orient, les types de ces pièces anonymes généralement connues sous le nom de monnaies des empereurs latins de Constantinople.

Cette lacune, étrange en apparence, est, du reste, peut-être très-facilement explicable. Si, en effet, on ne retrouve aucune monnaie, nominale ou autre, qu'on puisse attribuer avec certitude aux empereurs latins de Constantinople, ne faut-il pas chercher la raison d'être de ce fait dans les rapports de dépendance presque absolue où ces princes et leur empire se trouvaient vis-à-vis de la république de Venise? Pour peu qu'on ait présente à l'esprit l'histoire de la croisade de 1204 et de ses conséquences à Constantinople, on sait l'influence immense que Venise sut se réserver dans l'empire, non-seulement par l'étendue et la richesse des territoires qu'elle se fit attribuer, mais aussi par l'immixtion de ses nationaux dans toutes les branches du gouvernement et de l'administration du nouvel État. Conserver l'autorité réelle à Cons-

(1) Nicetas Choniates, *Ed. Bonn.*, p. 787.

tantinople, par tous les moyens pratiques, fut le but unique de la politique vénitienne, l'objet des constants efforts de ces podestats de Constantinople, qui semblaient, à côté des faibles souverains latins, les maîtres réels de l'empire, et dont les titres, assez pompeux cependant, n'indiquaient encore qu'imparfaitement la puissance réelle. L'émission de la monnaie était, à cette époque, un privilége trop important et surtout trop lucratif, pour que les Vénitiens, ces politiques d'une habileté si consommée, n'en aient pas tenu compte dans la série de conditions qu'aussitôt après la conquête ils firent poser au jeune empire latin par la bouche du tout-puissant Dandolo. Il est plus que probable que les Vénitiens, ces négociants sans pareils, qui avaient partout réussi à accaparer tant de priviléges, durent, ici aussi, se faire adjuger, au moment du partage, le droit si lucratif de fournir la monnaie d'or et d'argent nécessaire au nouvel empire. Si donc on ne retrouve pas celle des souverains latins de Byzance, c'est qu'elle n'a sans doute jamais existé! Nous ne possédons malheureusement point le texte de la convention additionnelle, par laquelle Venise dut certainement imposer aux chefs de la croisade cette obligation nouvelle. Peut-être la retrouvera-t-on un jour; mais, en attendant, il est presque permis d'affirmer, je le répète, — et l'absence même de toute monnaie nominale de ces empereurs en est la preuve la plus certaine, — que Baudouin de Flandre et ses successeurs n'eurent jamais le droit de frapper monnaie, du moins monnaie d'or et d'argent, ce qui constituait la partie lucrative du monnayage. Le bénéfice de la circulation monétaire, dans toutes les provinces de l'empire latin de Byzance, dut être réservé aux seuls Vénitiens, exactement comme nous avons vu qu'il l'était, vers la même époque, pour ceux de leurs concitoyens qui s'étaient établis à Tyr, à Acre et à Tripoli, et qui étaient seuls chargés de l'émission de la monnaie d'or des Francs de Palestine et de Syrie; avec cette différence cependant, qu'en Syrie, les Vénitiens fabriquaient un monnayage d'imitation copié sur les dinàrs arabes, tandis qu'à Constantinople et dans tout l'empire, ce devait être la monnaie vénitienne même qui circulait, comme dans les propres possessions de la République. A côté de l'ancien numéraire des empereurs grecs détrônés, ce furent donc les pièces vénitiennes qui se répandirent en immense quantité; et, grâce à la bonté de leur titre, elles jouirent d'une vogue aussi inouïe que méritée. Les Vénitiens devinrent entrepreneurs officiels de la monnaie de l'empire; ils en inondèrent tout le territoire conquis par les Latins, et les bénéfices qu'ils retirèrent de ce monopole durent certainement être très-considérables; s'ils ne le furent même pas davantage, il ne faut en accuser que les infortunes de toutes sortes qui assaillirent presque aussitôt, et de toutes parts, le jeune empire latin, et les progrès si rapides de cette souveraineté grecque de Nicée, où s'était réfugiée l'âme même du peuple grec, et d'où partirent les coups auxquels devait succomber si tôt l'œuvre de 1204.

Les Vénitiens, pour la fabrication de cette monnaie, établirent-ils à Constantinople, où ils furent si nombreux et si puissants durant toute la durée de l'empire latin, un hôtel monétaire spécial? Nous n'avons, à ce sujet, aucune donnée de quelque nature que ce soit; mais, s'il faut en juger d'après les traditions de la République en cette matière, je serais fort disposé à croire que toute la monnaie vénitienne destinée à circuler dans l'empire grec, fut constamment, comme celle qui devait servir aux besoins des colonies de la République, frappée aux seuls ateliers de la métropole, à la *Zecca* même de Venise.

Lors de la trève de cinq ans, conclue au mois d'août 1219, entre Jacques Tiepolo, podestat vénitien à *Constantinople*, et l'empereur Théodore Lascaris de Nicée, les deux parties, après avoir réciproquement garanti toute sécurité aux négociants vénitiens trafiquant dans l'empire de Nicée, et aux négociants grecs trafiquant à Constantinople, s'engagèrent mutuellement à ne frapper aucune monnaie d'or ou d'argent, les uns à l'imitation des autres: « *Conventum est quod nec imperium meum neque tuus dispotatus habeat licentiam formare yperperos vel manuelatos, aut stamina equalis forme alterius partis.* » Dans ce document si important (1), il

(1) TAFEL et THOMAS, t. II, p. 205-207.

n'est fait mention ni de l'empire latin, ni de la monnaie impériale latine, ni de l'impératrice Yolande qui, à cette époque, était régente au nom de son fils mineur, Robert, et qui, évidemment, dut être comprise dans cette trève. C'est que, précisément, c'étaient les Vénitiens qui étaient les monétaires de l'empire et que cette question les regardait exclusivement. Si les deux parties s'engageaient à ne pas copier leurs types monétaires respectifs, c'était que les Vénitiens avaient cherché à imiter les hyperpres de l'empereur de Nicée, ou, bien plus probablement, que Théodore Lascaris avait voulu copier les gros matapans de la République, si en vogue dans tout l'Orient.

Dans tout ceci, je n'ai eu en vue que la question d'émission de la monnaie d'or et d'argent, dont seule, je le répète, la fabrication avait quelque importance et constituait un privilége sérieux. Pour la monnaie de cuivre, le passage tant cité de Nicétas Choniates peut, je le répète également, être véridique. Mais, encore une fois, il me paraît bien difficile de considérer comme représentant précisément cette monnaie de cuivre mentionnée par le narrateur byzantin, les anonymes pieuses que l'on sait. Sur la foi d'un passage plus explicite d'un autre chroniqueur, on a classé à l'empereur Jean Zimiscès d'autres monnaies appartenant à la même classe des anonymes pieuses. Qui oserait affirmer que ces monnaies dites de l'empire latin, n'ont pas plutôt été frappées par quelque autre empereur grec, voisin de la catastrophe de 1204? Des attributions basées sur des données aussi vagues et dictées surtout par le désir de combler un vide, ne me semblent pas avoir d'intérêt ou d'importance réelle. Le seul fait qui militerait en faveur de cette présente attribution, du moment qu'on admet l'exactitude du passage de Choniates et l'existence d'une monnaie de cuivre spéciale aux Latins de Byzance, ce serait peut-être l'absence même de toute monnaie nominale de ce genre, absence complète, et par cela même, étrange. Il faudrait admettre que les Vénitiens, poursuivant dans ses conséquences les plus extrêmes, ce système qui mettait l'empire sous leur complète dépendance, auraient été jusqu'à interdire aux princes latins de faire figurer leurs noms et leurs titres sur la seule monnaie qu'ils les autorisaient à frapper. Tout ceci me semble trop hypothétique pour être affirmé avec la rigueur que réclame une attribution archéologique de quelque importance.

Voici cependant, pour ceux des numismatistes qui ne partageraient pas mon avis sur ce point, la description des monnaies de cuivre, dites des empereurs latins de Constantinople, telle qu'elle est donnée par MM. de Saulcy et Sabatier.

IC — XC. Buste de face du Christ avec le nimbe crucigère, tenant les Évangiles. ℞ Croix latine au pied fleuronné, cantonnée en haut de deux croissants et portant quatre rayons au centre; les trois extrémités supérieures sont ornées de trois globules. Sabatier, t. II, pl. LVIII, 15.

Même type. ℞ Croix latine au pied fleuronné, cantonnée de deux croissants, portant quatre rayons au centre; à chaque extrémité supérieure un globule. *Ibid.*, pl. LVIII, 16.

Même type. ℞ Croix grecque, à double croissillon et au pied fleuronné, dont chaque extrémité est garnie de trois globules, un gros et deux petits. *Ibid.*, pl. LVIII, 17.

Même type dans un grènetis. ℞ Croix latine, cantonnée des sigles IC — XC — NI — KA. *Ibid.*, pl. LVIII, 18 (1).

IC — XC. Buste du Christ sur une croix ornée de globules et cantonnée de deux croissants. ℞ Croix latine sur un croissant, cantonnée de quatre gros globules dans un cercle de huit globules plus petits; chaque extrémité de la croix est terminée par un gros globule et deux petits. *Ibid.*, pl. LVIII, 19.

IC — XC. Le Christ au nimbe crucigère, assis de face. ℞ Croix ornée de globules, reposant sur un croissant. *Ibid.*, pl. LIX, 1.

(1) Pour toutes les variétés de ce premier type monétaire, généralement attribué à l'empire latin de Byzance, je renvoie à ce que j'en ai dit au chapitre des comtes d'Édesse, p. 22.

IC — XC. Le Christ au nimbe crucigère, de face et debout; de chaque côté une étoile. ℞ Croix grecque cantonnée de quatre globules. *Ibid.*, pl. LIX, 2.

Plusieurs de ces monnaies, surtout parmi celles qui appartiennent au dernier type, sont frappées sur des flaons anciens des empereurs grecs, Jean Zimiscès, Nicéphore III, etc. Je possède une de ces surfrappes qui est fort curieuse; c'est un exemplaire du dernier type, qui a été frappé sur un flaon du grand comte Roger de Sicile.

Toutes ces anonymes de cuivre sont planes.

# ROIS DE SALONIQUE

Des renseignements précis nous manquent sur les limites géographiques véritables de l'éphémère souveraineté du marquis lombard Boniface de Montferrat et de son unique successeur, rois latins de Salonique. Selon toutes probabilités, dit Karl Hopf, la séparation entre les terres de l'empire et celles de Boniface dut être fixée à l'ouest du fleuve Mestos, et Boniface eut primitivement pour sa part toute la Macédoine au-delà du Vardar, la Thessalie ou Grande-Vlaquie, la Béotie, l'Attique, la Mégaride et la plus grande partie du Péloponèse, avec Salonique, Beroë, Cassandria, Platamon, Molyskos, Moglena, Prilapos ou Prilapon, Prespa, Larissa, Castoria, Deavolis, etc., etc., pour villes principales; et, en Thessalie, Bessena, Pharsalos, Domokos, Ravennika, Halmyros, Demetrias, puis encore Néopatras, Zeitoun, Athènes, Thèbes, Mégares, etc. A l'ouest, les domaines de Boniface touchaient aux territoires d'Épire, d'Acarnanie, d'Étolie, d'Albanie, qui étaient échus à Venise, mais qui furent conquis par Michel l'Ange avant que la République eût seulement pu songer à s'en emparer. Au nord, la frontière de Salonique était mouvante, sans cesse exposée aux invasions et aux redoutables empiétements des Bulgares.

## BONIFACE DE MONTFERRAT

1204-1207.

Par une première convention conclue avant la prise de Constantinople, Boniface de Montferrat, le marquis lombard, le grand chef de la quatrième croisade, avait obtenu, pour sa part, tout ce qui restait de l'empire grec en Asie, plus l'île de Crète qui lui avait été antérieurement concédée par l'empereur Alexis IV. Aussitôt après le couronnement de Baudouin, le 16 mai 1204, Boniface rappela à celui-ci ses engagements, lui proposant de lui céder ses provinces d'Asie en échange du royaume de Salonique qu'il se faisait fort de défendre avec succès, maintenant qu'il était devenu l'allié des Hongrois, par son mariage avec l'ex-impératrice Marguerite de Hongrie, veuve d'Isaac l'Ange. Baudouin opposa un refus absolu à la demande du redoutable marquis.

Les Latins durent bientôt marcher contre Murzuphle qui s'était emparé de Tzurulon. Boniface et Henri Dandolo demeurèrent en arrière, pour veiller à la garde de Constantinople. Baudouin et Henri d'Angre remportèrent sur Murzuphle et son beau-père, Alexis III, des succès répétés. Alexis III fit aveugler Murzuphle, puis, chassé lui-même de Mosynopolis et d'Andrinople, il se réfugia à Salonique. Alors Boniface, excité par le parti grec qui

mettait son espoir dans le jeune Manuel l'Ange, fils d'Isaac, devenu le beau-fils du marquis par le récent mariage de sa mère avec ce dernier, Boniface, dis-je, prenant ombrage des succès de Baudouin, quitta brusquement Constantinople avec ses troupes, et, rejoignant l'empereur qui s'apprêtait à attaquer Salonique, le somma d'avoir à lui abandonner la conduite de cette grande opération militaire. Il y eut entre les deux princes des scènes d'une violence extrême; Boniface se retira furieux, suivi de Guillaume de Champlitte, d'Othon de la Roche et d'une foule de barons français attachés à sa fortune, qui comptaient sur son étoile et sur sa bravoure reconnue pour s'enrichir aux dépens des Grecs. Presque incontinent le marquis ouvrit les hostilités contre l'empereur, lequel avait achevé la conquête de la Thrace, et pris Salonique après trois jours de siége, puis, son but atteint, était rentré à Constantinople. Boniface déclara hautement qu'il se ralliait aux Grecs et alla jusqu'à faire proclamer empereur des *Roméens* son beau-fils Manuel. Il s'empara d'une foule de châteaux de Thrace et ne trouva de résistance que devant Andrinople. Ce fut sous les murs de cette ville qu'il reçut les ambassadeurs de Dandolo; il y conclut avec eux, le 12 août 1204, un traité secret par lequel il abandonnait à Venise ses droits plus ou moins contestables sur l'île de Crète et sur certains autres territoires, moyennant quoi la République prenait sous sa protection son futur royaume de Salonique. Grâce à l'influence toute-puissante de Dandolo, des arbitres acceptés par le marquis de Montferrat, furent imposés à l'empereur. Ils se déclarèrent en faveur des prétentions de Boniface, et le royaume de Salonique lui fut définitivement adjugé. C'est ainsi que, dès la fin du mois de septembre 1204, le marquis se trouva établi à côté de l'empereur, à la tête d'une royauté quasi-indépendante que des liens de vasselage bien faibles reliaient seuls à l'empire. Les domaines de Boniface devaient, en cas de conquêtes nouvelles, comprendre également la Grèce proprement dite. Le nouveau souverain latin fit son entrée triomphale dans Salonique, avec sa femme, l'ex-impératrice Marguerite (Marie pour les Grecs) et ses plus fidèles barons; puis, laissant à Marguerite la régence, il partit aussitôt pour combattre les Grecs et les divers princes qui cherchaient à profiter de l'anarchie générale pour se créer des États sur les débris de l'empire. Continuant, pour tromper les Grecs, sa comédie en l'honneur du jeune Manuel, il l'emmena vêtu du costume impérial dans ses courses victorieuses à travers la Thessalie et la Grèce. Quant à Baudouin, l'empereur latin, il restait réduit, outre sa capitale, aux seules villes de Thrace et aux provinces d'Asie qui étaient encore à conquérir. Ce fut à peine si son énergique successeur parvint à maintenir quelque ombre d'un lien de vasselage entre le royaume et l'empire, et à empêcher une séparation absolue. L'esprit de la féodalité franque balaya rapidement les derniers vestiges de la forte unité byzantine.

Il est plus que probable, je l'ai dit, que la frontière entre l'empire et le royaume de Salonique fut tracée à l'occident du Mestos. La Macédoine tout entière, au-delà du Vardar, la Thessalie ou Grande-Vlaquie, la Béotie, l'Attique, la Mégaride, la majeure partie du Péloponèse, furent la part de Boniface et de ses compagnons. Baudouin, outre la Thrace, eut l'Asie et les Sporades; mais, de tous côtés, ses possessions si réduites se trouvèrent encore environnées par celles de Venise.

Dans l'armée qui suivait Boniface et son beau-fils Manuel l'Ange, figuraient de nombreux patrices grecs, une foule de chevaliers lombards et allemands, bourguignons et champenois. Tous marchaient à la conquête de cette Grèce dont le nouveau roi avait d'avance fait le partage entre ses fidèles. Boniface, dès le commencement d'octobre, s'avança sur Beroë et de là, par le val de Tempe, sur Larisse, l'antique capitale de la Thessalie. Presque nulle part on ne trouva de résistance. Kydros, l'ancienne Pydna, fut donnée à Ulrich de Thone; Platamon, à Roland Piscia; Larisse devint, avec Halmyros, le fief d'un chevalier lombard qui en prit le nom de *Larsa;* le comte Berthold de Katznellenbogen eut Vélestino (l'ancienne Pheræ) et les frères Albertino et Rolandino di Canossa, Thèbes de Thessalie et les districts environnants. Puis les « Lombards » s'avançant par Pharsale et Thaumakia, franchissant l'Othrys, s'approchèrent des Thermopyles par Lamia (Zeitun ou Zeitoun, Chitonia). Sauf Athènes, où se soutenait encore le vaillant archevêque Michel Akominatos, la Hellade tout entière obéissait alors à Léon Sguros, devenu, par le fait des circonstances, le chef reconnu de la résistance nationale. Patrice (primat) et tyran de Nauplie, Léon, par son mariage avec Eudoxie, fille du prince fugitif Alexis III et veuve de Murzuphle, venait de légitimer pour ainsi dire sa souveraineté qui s'étendait, à l'arrivée des Lombards, sur la Thessalie, la Grèce continentale et la Morée. Il voulut défendre les Thermopyles; mais, à l'approche des Francs, son armée prise de panique courut s'enfermer dans l'Acro-Corinthe, résidence ordinaire de Sguros. Boniface, si facilement victorieux, donna le fief thermopylien de Bodonitza à son plus fidèle compagnon, le marquis Guy Pallavicini, puis, franchissant l'Oeta, il parut en Béotie, acclamé par les populations, lasses de la

tyrannie de Sguros, heureuses de voir leur nouveau maître leur rendre leurs franchises et leurs antiques coutumes. Thèbes seule fut mise au pillage. Alexis III et Euphrosyne, qui cherchaient à tenir la campagne avec quelques troupes, furent pris, internés à Halmyros, puis de là envoyés dans le Montferrat; en même temps, Manuel, qui continuait à prendre son rôle au sérieux, était, sous un prétexte quelconque, expédié en Sicile. Alexis III, enfermé à Casal, puis racheté par les Génois en 1205, alla débarquer en Épire. Il devait bientôt après aller périr misérablement en Asie, chez le sultan d'Iconium.

Boniface, poursuivant sa marche rapide, eut bientôt conquis l'Attique. Michel Akominatos s'en alla mourir dans l'île de Céos où il s'était réfugié. L'Acropole reçut garnison franque, et Athènes fut érigée en fief pour le frère d'armes de Boniface, le Bourguignon Othon de la Roche-sur-Ognon, sire de Ray en Franche-Comté. Othon avait déjà reçu Thèbes de Béotie et son territoire. L'Eubée ou Négrepont, bien que ses meilleures villes eussent été promises aux Vénitiens, devint l'apanage de Jacques d'Avesnes et de ceux des « Lombards » qui le suivirent. Jacques éleva une forteresse sur l'Euripe, et, laissant garnison dans l'île, courut rejoindre Boniface qui passait déjà l'isthme de Corinthe, poursuivant facilement ses rapides conquêtes, grâce aux divisions des primats grecs. Sguros, le plus acharné des combattants, se retira dans l'imprenable Nauplie dont Boniface vint faire le siége, pendant que Jacques d'Avesnes et d'autres chefs entreprenaient ceux de l'Acro-Corinthe et du château d'Argos. Ce fut au milieu de ces succès que grandit subitement, sur le flanc du nouveau royaume de Salonique, une puissance hostile et redoutable. Michel l'Ange, d'abord rallié à Boniface, puis devenu son ennemi lorsqu'il eut perdu l'espoir de voir Manuel l'Ange proclamé empereur par l'appui du marquis, fonda le despotat d'Épire ou d'Arta qui comprenait la vieille province de ce nom, l'Acarnanie, l'Étolie, tout le pays enfin qui s'étend de Dyrrachium ou Durazzo à Naupacte ou Lépante. Une alliance fut aussitôt conclue contre les Francs entre le nouveau despote et Léon Sguros, et la position de l'armée de conquête s'en trouva subitement fort modifiée. C'est à ce moment qu'on vit arriver au camp lombard devant Nauplie un personnage nouveau, Geoffroy de Villehardouin, qui avait déjà pris pied en Morée par l'extrémité opposée de la péninsule, et qui, à la nouvelle de la présence en Argolide du célèbre marquis et de ses bandes, avait, en six jours, traversé tout ce pays hostile, de Patras jusqu'à Argos. Il trouva, au camp royal, son ancien frère d'armes, le Champenois Guillaume de Champlitte, et lui proposa de faire en commun la conquête de la Morée. Boniface donna son acquiescement à cet arrangement et céda d'avance à titre de fief à Champlitte, tout le pays qu'il pourrait conquérir; il y consentit d'autant plus volontiers qu'en réalité la Morée ne lui appartenait point, mais avait été, lors des partages, cédée à Venise, trop occupée ailleurs en ce moment pour pouvoir s'opposer à tant d'événements imprévus.

Alors, comme les nouvelles du nord devenaient de plus en plus mauvaises, et tandis que Villehardouin et Champlitte commençaient par la côte septentrionale d'Achaïe leur expédition aventureuse, le roi Boniface, en mai 1205, leva le siége de Nauplie; laissant en face de l'inexpugnable Acro-Corinthe un corps d'observation pour lequel il fit construire, sur une pointe escarpée, le château de Montesquiou, il remonta rapidement vers Salonique. Joanisa, le terrible roi des Vlaques ou Bulgares, appelé par les Grecs mécontents et révoltés, avait, le 14 avril 1205, tué et défait, devant Andrinople, l'empereur Baudouin. Le frère de ce dernier, Henri d'Angre, avait été élu baile de l'empire. A la fin de mai, Joanisa, abandonné par ses alliés, les Comans encore païens, quitta la Thrace dévastée, et, à la tête de ses Bulgares et des Grecs ralliés, marcha droit sur Salonique dont il espérait se rendre maître en l'absence de Boniface. Il avait d'abord pris Seres, malgré la courageuse défense du maréchal du royaume, Guillaume (d'Aulnoy?) et de Hugues de Celemy, qu'il fit massacrer avec toute la garnison franque; puis, il avait franchi le Strymon. Des Bulgares, à la solde des Francs, qui s'étaient soulevés à l'approche de leurs frères, assiégeaient déjà, dans la citadelle même de Salonique, la régente Marguerite, lorsque le marquis apparut soudain. Joanisa dut reculer en hâte; les mercenaires bulgares furent rudement châtiés, mais Seres et toute la campagne environnante restèrent aux mains de l'ennemi. Boniface se trouvait presque réduit à la citadelle et à la ville même de Salonique. Lorsque tout fut dévasté, lorsque la Thrace et la Macédoine eurent été transformées en désert, lorsque Philippopolis eut été saccagée et rasée, Joanisa rentra en Bulgarie; dès le milieu de janvier 1206, il reparut avec ses hordes de Vlaques, de Bulgares et de Comans, recommençant contre les Francs sa guerre d'extermination.

Lorsque, le 20 août 1206, le baile Henri d'Angre eût été solennellement couronné empereur à Sainte-Sophie, Boniface, après avoir quelque temps hésité à reconnaître l'autorité de son nouveau suzerain, finit par lui

donner en fiançailles, sa fille, la belle Agnès de Montferrat. Le mariage fut célébré à Sainte-Sophie, le 4 février 1207. Peu de temps auparavant, Boniface avait repris aux Bulgares et aux Grecs révoltés, Seres et quelques places, et conquis ainsi un repos de plusieurs semaines, repos qui devait être aussi brusquement que fatalement interrompu. Vers le mois de juin, le « marquis », quittant Seres, se dirigea sur Mosynopolis, recevant de toutes parts la soumission des villes et des châteaux ; il convia son gendre, l'empereur, à une entrevue à Kypselæ, et lui prêta serment de fidélité. Les deux princes, après avoir convenu de réunir en octobre leurs forces sous les murs d'Andrinople et d'aller de là attaquer les Bulgares, se séparèrent à la fin de juillet. Boniface, regagnant sa capitale par la route de Mosynopolis, et traversant les montagnes voisines de cette ville, tomba dans une embuscade bulgare et fut tué d'une flèche empoisonnée. La tête du plus intrépide des croisés de 1204 fut apportée en triomphe à son féroce adversaire, le roi Joanisa.

## DÉMÉTRIUS

1207-1222

Boniface de Montferrat, roi de Salonique, laissait deux fils; l'un, Guillaume V, fils de sa première femme, Éléonore de Savoie, lui succéda dans le Montferrat; le plus jeune, Démétrius, fils de l'ex-impératrice Marguerite de Hongrie, fut le second et dernier souverain latin de Salonique. Son règne ne fut guère qu'une longue anarchie, entremêlée de troubles intérieurs et de guerres étrangères. A la première nouvelle de la mort de son père, Guillaume de Montferrat avait voulut accourir en Orient, soit pour sauvegarder les droits de son frère mineur, soit peut-être pour s'emparer du pouvoir à sa place. Mais l'état agité de l'Italie le força à renoncer à ce projet. Le petit Démétrius, âgé de deux ans à peine, demeura donc seul roi sous la régence de sa mère, princesse d'un caractère faible et timoré. Quant à son frère utérin, Manuel l'Ange, on sait qu'il était exilé. Le pouvoir suprême fut confié au connétable du royaume, Amédée Buffa, et au baile élu, le comte Oberto III de Biandrate, dit le Gros, seigneur de Cario et allié à la famille de Boniface. Ces deux hommes, d'une ambition démesurée, ne pouvaient se résoudre, eux « Lombards », à prêter le serment de vasselage à ce Henri d'Angre, dont Boniface avait jadis été l'égal. Le but de leurs constants efforts pendant la longue minorité de Démétrius fut d'arriver à rompre ce lien de suzeraineté.

A peine Boniface avait-il expiré que Joanisa, « ce chien sanguinaire », par une marche rapide, vint, avec ses Comans, mettre le siége devant Salonique. Mais, le 6 octobre, il fut assassiné dans son camp par le capitaine Monastras, à l'instigation de sa propre femme, elle aussi de race comane. Son armée se retira aussitôt, et l'épouse coupable ne tarda pas à se remarier avec son neveu, Boris II (Boril). Boris, proclamé roi à Ternovo (Tirnova), devait régner dix ans sur la nation bulgare, de 1207 à 1217, ou du moins sur une portion considérable de ce peuple.

L'invasion étrangère avait à peine disparu que des discordes intestines éclatèrent avec violence à Salonique. Les barons lombards voulaient une plus grande indépendance et faisaient force difficultés pour le serment à prêter à l'empereur. Henri dut céder d'abord, mais en 1208, comme Constantinople jouissait de quelques moments de sécurité, il se décida à se rendre en personne à Salonique. Il y trouva Buffa et Biandrate, qui prétendaient exercer le pouvoir au nom de l'enfant-roi, mais qui étaient, en réalité, les maîtres absolus, soutenus qu'ils étaient dans leurs prétentions par la grande majorité des barons de la conquête établis en Macédoine, en Thessalie et en Grèce, presque tous d'origine lombarde; c'étaient Albertino de Canossa, seigneur de Thèbes de Thessalie et son frère Rolandino, le marquis Guy Pallavicini de Bodonitza et son frère Rubino, Ravano dalle Carceri, tiercier d'Eubée, Renier de Travala, Rolandino Pico, seigneur de Platamon, Guillaume de Larsa, Pierre Vento, et bien d'autres, même quelques Français, comme Robert de Manchicourt. Les nouveaux feudataires d'origine germanique, également fieffés en Thessalie et en Attique, étaient, par contre, demeurés fidèles à l'empereur et à leur serment. L'ambition des mécontents ne connaissait pas de bornes. Ils rêvaient de créer un État indépendant qui comprendrait la péninsule entière, de l'Hèbre aux rives de l'Adriatique, en y comprenant la Morée et les terres du nouveau despotat d'Épire. Pour détacher entièrement ce royaume de l'empire de Byzance, dont les maîtres véritables étaient les Vénitiens, il fallait la main d'un homme et non celle d'un

enfant; aussi les conjurés jetaient-ils les yeux sur ce Guillaume V de Montferrat, frère aîné de Démétrius, bien qu'issu d'une autre mère; ils l'avaient, sous prétexte de lui confier la régence, convié à se rendre à Salonique, comptant bien le proclamer aussitôt son arrivée. Guillaume, mu peut-être par un sentiment de loyauté, avait si longtemps hésité que les barons lombards, las d'attendre, et le traitant de lâche, se décidèrent à agir en-dehors de lui. Organisés en vraies bandes féodales, fiers de leurs nombreux et forts châteaux de Salonique, de Larisse ou Larsa, de Bodonitza, de Négrepont, de la Cadmée, qu'ils avaient enlevée au duc d'Athènes demeuré fidèle à l'empereur, ils attendirent l'arrivée de Henri pour prendre, suivant qu'il se comporterait, une décision définitive. En plein hiver, en décembre 1208, l'armée impériale passa l'Hèbre sur la glace. Le châtelain lombard de Christopolis, lui refusa des vivres et l'entrée de la ville. « Ainsi commença la trahison. » Henri marcha droit sur Salonique. Le 28, il eut à Zichna une froide entrevue avec Albertino de Canossa, envoyé du régent Biandrate. Le 30, arrivé à Chortaïton, abbaye située aux portes de la ville, il tenta un dernier effort de conciliation et réclama le serment qui lui était dû avec le droit de protectorat sur son vassal Démétrius. On lui répondit par une proclamation d'indépendance et la demande formelle de tout l'immense territoire situé entre l'Hèbre, Dyrrachium, Argos et Corinthe. Pour gagner du temps, l'empereur promit son consentement à ces propositions, le subordonnant toutefois à celui de la régente Marguerite, assuré qu'elle ne le donnerait point. Henri fit ensuite son entrée solennelle dans la capitale. Comme il s'y attendait, Marguerite rejeta la demande des vassaux de Salonique et implora l'intervention de l'empereur, qui, le 6 janvier 1209, arma chevalier le jeune Démétrius. Devant la fermeté déployée par Henri, Biandrate dut se résigner à prêter le serment exigé. L'empereur prit la régente et son fils sous sa protection spéciale. Le pape Innocent devait bientôt en faire autant par bref du 31 mars 1210. Mais Biandrate n'était pas homme à se décourager aussi rapidement. Quittant Salonique sous un faux prétexte, il courut s'emparer de Seres et de Christopolis d'où il allait recommencer la guerre, lorsqu'il fut, par surprise, appréhendé par les impériaux, forcé de résigner ses fonctions de régent, et dépouillé de ses châteaux. La régence fut confiée à un baron resté fidèle entre tous, à Berthold de Katznellenbogen, Allemand de nation, sire de Vélestino en Thessalie. Alors les chefs des rebelles résolurent de lutter encore; ils soulevèrent les barons de leur parti et la guerre éclata terrible et sanglante. Henri jura de ne rentrer à Salonique qu'après après avoir tiré de ces factieux, une vengeance éclatante. Il les atteignit et les battit cruellement à Larsa. La ville fut prise et pillée. Sept cents chevaliers réfugiés dans la citadelle obtinrent la vie sauve. L'empereur triomphant accorda aux vaincus, représentés par un de leurs chefs principaux, le connétable Buffa, une trève qui fut signée à Ravennika, près de Zeitun, en avril 1209. Seuls, un certain nombre de barons révoltés qui se sentaient protégés par Venise, et parmi eux, le marquis de Bodonitza et le tiertier d'Eubée, Ravano dalle Carceri, refusèrent opiniâtrément la grâce qu'on leur offrait. Les feudataires repentants furent tous ensemble convoqués à Ravennika, au mois de mai 1209, Là, Buffa et ceux qui suivirent son exemple, reçurent leur pardon solennel; mais les plus compromis, dont je viens de donner les noms, et, avec eux, tous les premiers instigateurs de la rébellion, se retranchèrent dans la Cadmée, l'antique acropole de Thèbes. Henri les y poursuivit et les força à capituler, après une vive résistance; toutefois il consentit à leur rendre Biandrate. A peine délivré, ce dernier, ne rêvant que vengeance, courut organiser à nouveau la rébellion en Eubée. Henri, après avoir réintégré, dans Thèbes, le mégaskyr d'Athènes, poursuivit l'ex-régent, comptant bien cette fois en finir avec lui. Mais, à ce moment précis, une invasion du roi Boris et de ses Vlaques le força à regagner précipitamment le nord; Biandrate fut même reçu par lui à composition et réintégré dans sa charge de régent; cependant, comme Henri ne se fiait guère à son ancien ennemi, il plaça à ses côtés, à la tête du gouvernement de Salonique, pour protéger la régente ,son propre frère, Eustache, et le comte de Katznellenbogen. En même temps, Henri signait la paix avec Michel d'Épire.

Les Bulgares furent repoussés, et Henri, rassuré de ce côté, se décida à prolonger son séjour à Salonique, Biandrate, réduit à l'impuissance, se lassa d'une situation redevenue secondaire. Il passa en Italie pour chercher à exciter enfin sérieusement l'ambition de Guillaume V. Dès qu'il fut parti, les dernières résistances tombèrent, et les barons lombards firent leur soumission à Ravennika (*mai* 1210).

Cette même année, une trahison de Michel d'Épire fit tomber en son pouvoir le connétable Buffa et de nombreux chevaliers de sa suite. Ils furent tous mis en croix par ordre de ce prince féroce. Tandis qu'Henri accourait pour délivrer la Macédoine saccagée par les Épirotes à la suite de cet événement, Boris et ses Vlaques attaquaient l'empire par le nord, et Lascaris de Nicée l'envahissait par le sud. L'empereur dut voler au secours

de sa capitale, laissant à Salonique, à la tête de la défense, son frère Eustache, marié à la propre fille du despote Michel d'Épire, et le comte de Katznellenbogen. Le danger commun arrêta Michel l'Ange. Il s'unit aux Latins de Salonique pour repousser Boris et son allié Stresa, dont les armées furent détruites par les coalisés francs et épirotes, dans la plaine de Pélagonia (mai 1211). Le royaume de Salonique jouit alors de quelques années de tranquillité relative.

Mais la mort de Michel l'Ange, assassiné en 1214, ramena de nouveau la guerre avec toutes ses calamités. Le successeur de ce prince, Théodore, ennemi acharné des Latins, n'eut qu'un but dans sa vie, les ruiner et les expulser de l'empire. C'est ce moment même que les anciens factieux de Salonique choisirent pour reprendre leurs éternels projets d'indépendance. Biandrate reparut soudain, réclamant la régence et la direction du jeune roi, au nom du frère de ce dernier, le marquis Guillaume V. Marguerite de Hongrie, dans cette détresse, en appela au pape et à l'empereur. Par bref du 13 août 1216, Honorius III la prit, avec son fils, sous sa protection particulière. De son côté, Henri d'Angre était accouru. Par ses soins, le jeune roi fut solennellement couronné à nouveau. Déjà les révoltés tremblaient pour leurs biens et leur vie, lorsque l'intrépide empereur mourut presque subitement. Il expira à Salonique, le 11 juin 1216, sans laisser d'héritier. Il est presque certain qu'il fut empoisonné par son intraitable adversaire Biandrate. Les impériaux en deuil retournèrent à Constantinople. Biandrate, redevenu maître de la situation, profita de l'affaiblissement extrême de l'empire qui suivit la mort de Henri, pour réaliser enfin ses projets favoris. L'empereur ne fut plus que le suzerain nominal de Salonique; en fait, les régents du royaume et leurs partisans jouirent d'une indépendance absolue; Biandrate gouverna au nom du marquis Guillaume V, considéré comme tuteur de son jeune frère; cependant, au bout de quelque temps, et on ne sait trop dans quelles circonstances, il dut encore une fois abdiquer le pouvoir et retourner en Occident. De nouveau, Marguerite de Hongrie, assistée cette fois de Guy Pallavicini de Bodonitza, exerça la régence. Ce fut alors que Théodore d'Épire, qui, depuis longtemps, s'attaquait sourdement au faible royaume latin, se décida à en finir avec lui. Démétrius, arrivé à l'âge d'adolescence, avait passé en Occident pour implorer l'assistance de l'empereur Frédéric II. De son côté, le marquis de Montferrat, réunissant quelques troupes de secours, en avait donné le commandement à Biandrate. Mais il était trop tard; Salonique tomba presque sans résistance, et sans que la régente put se soutenir un seul instant contre le despote d'Épire. En quelques semaines, l'empire de Théodore s'étendit de l'Adriatique aux murailles d'Andrinople. L'heureux vainqueur quitta son titre de despote pour celui d'empereur, tandis que Marguerite de Hongrie et les Francs de Macédoine s'enfuyaient précipitamment sur les galères de Venise. Le royaume latin de Salonique avait cessé d'exister. En 1225, Guillaume de Montferrat tenta, pour le relever, une expédition où il trouva la mort. Son frère, le roi Démétrius, mourut deux ans après, sans laisser de postérité de sa jeune femme, qui était la nièce du duc d'Athènes. Il légua son royaume à l'empereur Frédéric II; celui-ci fit, en 1230, abandon de ses droits sur Salonique, en faveur du marquis Boniface III, fils de Guillaume V. Il y eut, dans la suite, bien d'autres prétendants à la couronne de Salonique; mais les Grecs en restèrent constamment les maîtres jusqu'au moment de la conquête turque, sauf une éphémère occupation vétienne.

---

Il n'existe aucune monnaie connue des rois latins de Salonique, et cette regrettable lacune qui a tant intrigué les numismatistes, doit certainement avoir la même origine que l'absence des monnaies des empereurs francs de Constantinople. Ce que les Vénitiens obtinrent pour Byzance, ils l'obtinrent à coup sûr également, pour le royaume vassal de Salonique. Boniface et son fils Démétrius n'ont donc

probablement jamais monnayé, et les seules espèces qui eurent cours à Salonique, de 1204 à 1222, furent, bien vraisemblablement, les monnaies des anciens empereurs grecs et celles de la république de Venise.

Après la conquête de 1204, des fiefs importants furent constitués en Asie-Mineure, le long de la mer de Marmara et du Bosphore, pour les vassaux du nouvel empire. Pierre de Brachieux, Païen d'Orléans, et le propre frère de l'empereur Baudouin, furent seigneurs latins en Bythinie; Louis de Blois fut duc de Nicée. Mais on sait à quel point fut éphémère la durée de toutes ces seigneuries, qui succombèrent si vite sous les efforts du nouvel empire grec de Nicée. Aussi n'est-il point étonnant qu'on ne retrouve aucune monnaie de ces fiefs asiatiques de l'empire des Baudouin et des Henri d'Angre, lors même qu'on n'admettrait point l'explication la plus probable de cette absence, c'est-à-dire le monopole vénitien. Je ne m'arrêterai, en conséquence, pas davantage à l'histoire à peine connue de ces fugitives seigneuries des Latins en Asie, pas plus d'ailleurs, qu'à celles des fiefs européens du même empire, situés en Thrace, en Roumélie, et sur les confins de la Bulgarie, duchés francs de Philippopolis, de Didymotichon, etc., etc. On ne retrouvera très-probablement jamais aucune monnaie qu'on puisse attribuer à ces diverses seigneuries latines, dont la durée fut si courte et l'existence si précaire.

# LES PRINCIPAUTÉS ET SEIGNEURIES FRANQUES

FONDÉES EN GRÈCE ET DANS L'ARCHIPEL, A LA SUITE DE LA CROISADE DE 1204

## PRINCES D'ACHAÏE

Lors du partage de l'empire byzantin entre les guerriers de la quatrième croisade, la presqu'île de Morée (Achaïe ou Péloponèse) était échue à Venise avec une foule d'autres territoires, mais la République ne disposait pas de troupes assez nombreuses pour pouvoir occuper à la fois tant de points disséminés sur une aussi vaste étendue. Aussi le champ resta libre dans ces lointains parages aux entreprises de tous les aventuriers.

Geoffroy de Villehardouin, neveu du célèbre maréchal de ce nom, s'était croisé comme lui et avait fait voile directement pour la Palestine avec un certain nombre de compagnons plus pieux, plus zélés ou plus pressés d'arriver au but de leur pèlerinage. Le jeune chevalier apprit en Terre-Sainte les succès prodigieux de ses compatriotes dans l'empire grec. Il se rembarqua aussitôt pour les rejoindre. Forcé par des vents contraires de débarquer dans l'île de Sapienza (*insula Moncionis*, l'ancienne Œnussa, sur la côte de Messénie), il gagna de là la terre ferme de Morée, au port de Modon. Il y prit ses quartiers d'hiver avec ses quelques compagnons, et, grâce à l'anarchie générale qui régnait dans le pays depuis la chute de l'empire, il réussit à se ménager des accointances avec les principaux archontes de Messénie. Brave et aventureux autant qu'ambitieux, il conclut alliance avec plusieurs d'entre eux pour la conquête commune du Péloponèse, et parvint à mettre dans ses intérêts le plus puissant de tous ces personnages, Jean Cantacuzène, époux d'Irène l'Ange et beau-frère d'Isaac.

Dès le printemps de l'année suivante (1205), Villehardouin s'empara sans peine de presque tout le littoral occidental du Péloponèse, de toute la côte d'Élide et de plusieurs points importants de celle d'Achaïe. Les places fortes capitulèrent. Zonclum (l'ancienne Pylos, non loin de laquelle les Navarrais devaient élever plus tard le *Castellum Navarrinum* ou Castel des Navarrois, le Navarin de nos jours), Andravida, riche ville ouverte située non loin d'Olenos, Patras et son château, ouvrirent leurs portes. Le baron franc laissa aux populations qui faisaient si facilement leur soumission, leurs lois et leurs coutumes, et ce fait même explique l'extraordinaire rapidité de ses conquêtes. Sur ces entrefaites, Jean Cantacuzène mourut, et son fils Michel, ancien partisan d'Alexis III, fort hostile aux Latins, rompit l'alliance conclue entre son père et Villehardouin, souleva le pays contre ce dernier et se ligua contre lui avec Michel l'Ange, le nouveau despote d'Épire, et avec Léon Sguros, tyran d'Argos et de Nauplie, châtelain de Corinthe. Les coalisés jurèrent d'expulser à jamais les

conquérants francs. Geoffroy ne disposait que de quelques troupes dispersées dans les villes nouvellement conquises ; il ne perdit point courage devant une aussi formidable coalition, et, comme il apprit qu'à ce moment même le nouveau roi latin de Salonique, avec son armée et une foule de chevaliers, assiégeait Nauplie après avoir conquis la Thessalie, la Béotie et l'Attique, l'audacieux aventurier n'hésita point à abandonner momentanément aux Grecs ses conquêtes plus méridionales. Concentrant ses forces dans le nord de la péninsule, il traversa en six jours tout le pays soulevé contre lui, de Patras jusqu'à Nauplie, en passant par Vostitza. Boniface de Montferrat lui fit le meilleur accueil, et chercha à se l'attacher par les plus brillantes promesses. Préoccupé de ses desseins de conquête, Geoffroy repoussa les offres royales, et, comme il avait rencontré au camp de Boniface, son ancien frère d'armes, Guillaume de Champlitte, il lui proposa de recommencer en commun la conquête de la Morée tout entière, Champlitte, aussi ambitieux que lui pour le moins, n'eut garde de repousser de semblables ouvertures.

## GUILLAUME DE CHAMPLITTE

1205-1207

Guillaume de Champlitte, surnommé le Champenois, du pays de sa naissance, était fils d'Eudes Ier de Champlitte, sire de Longey et Quingey, vicomte de Dijon. Hugues de Champagne, le père d'Eudes Ier, avait refusé de reconnaître son fils, qui avait dû se contenter de l'héritage maternel. Des quatre fils d'Eudes, deux, Eudes II et Guillaume, avaient pris une part active à la quatrième croisade; le premier mourut à Constantinople peu avant le couronnement de l'empereur Baudouin; le second, Guillaume de Champlitte, s'était attaché à la fortune du nouveau roi de Salonique. Villehardouin, le tenant pour héritier légitime du comté de Champagne, et par conséquent pour son suzerain direct, lui proposait de faire la conquête de la Morée, lui jurant d'avance fidélité pour toutes les villes qu'il lui octroierait en fief. Guillaume, dépouillé de l'héritage paternel en France, accepta, je l'ai dit, les propositions du hardi aventurier; il se fit accorder par le roi de Salonique l'investiture de tous les territoires qu'il pourrait conquérir en Morée; Boniface la lui accorda d'autant plus volontiers, qu'il n'avait, en réalité, je l'ai dit, aucun droit sur cette terre du Péloponèse, échue à Venise de par le traité de 1204.

Villehardouin et Champlitte, à la tête de 120 chevaliers, reprirent donc la route de Patras et d'Andravida. Les villes de la plaine d'Élide ne leur opposèrent aucune résistance, et les forteresses des montagnes d'Arcadie n'arrêtèrent pas davantage leur marche. Alors déjà, s'il faut en croire la *Chronique de Morée*, pour châtier certains archontes de ces provinces qui refusaient de se soumettre, leurs biens et leurs domaines furent partagés entre les chevaliers latins. Geoffroy, toujours habile, institua pour présider à cette répartition, une commission mixte composée de Grecs et de Francs. Pendant ce temps, la conquête du pays se continuait avec succès. Le port de San Zaccaria, près de Chiarenza, le château de Pondikokastron, les dernières places d'Élide tombèrent aux mains des deux frères d'armes. Seule, la forteresse d'Arkadia résista, grâce à sa position naturelle. Les deux barons s'en retournèrent par Zonclum à Modon et à Sapienza. Mais les Grecs, refoulés vers l'est, ne restaient point inactifs; maîtres encore de la portion sud-est de la péninsule, ils s'assemblèrent en grand nombre à Chrysorhéas; il en vint de Lacédémone, d'Amyklæ (Nikli), de Mégalopolis (plus tard Véligurt ou Véligosti); les populations slaves des montagnes des Mélingi se joignirent à eux, ainsi que le despote Michel d'Épire qui avait passé avec ses troupes le détroit de Corinthe ; tous ensemble marchèrent contre Modon. Guillaume et Geoffroy s'avancèrent sans hésitation contre ces forces dix fois supérieures et remportèrent une victoire décisive à Kondura près du cap Schienô. Le despote Michel s'enfuit presque seul et courut à Arta cacher sa honte. Ce fut depuis lors que Guilllaume de Champlitte prit le titre de *seigneur de toute l'Achaïe*, Villehardouin ayant consenti à rester au second rang et à lui prêter hommage pour les fiefs de Coron et de Kalamata qui lui furent assignés.

Après cette grande victoire, la conquête fut immédiatement poursuivie. L'inexpugnable château d'Arkadia finit par succomber, et, après lui, tous les châteaux, toutes les villes du centre de la péninsule, Mégalopolis, Nikli, Lacédémone, etc. Seul, Léon Sguros sut se maintenir dans ses États déjà fort réduits, que venait d'évacuer le roi de Salonique, subitement rappelé dans sa capitale par les mauvaises nouvelles du nord. Boniface, en se retirant, avait laissé une garnison dans la nouvelle forteresse de Montesquiou, élevée par lui en face de l'Acro-Corinthe.

En-dehors du despotat de Léon Sguros, dont les troupes tenaient encore Nauplie, Argos et Corinthe, la ville de Monembasie resta la seule place qui ne fût pas aux mains des envahisseurs. Ce fut alors qu'on vit entrer en scène un ennemi fort inattendu; c'était Venise, qui envoya subitement flotte sur flotte défendre ses droits à la possession intégrale de la Morée. Une première expédition portant à Constantinople le nouveau patriarche, Thomas Morosini, avait, dès 1205, pris possession de Dyrrachium ou Durazzo et occupé, bien que faiblement, Corfou et quelques points de la côte d'Épire. Les Corfiotes s'étant presque aussitôt soulevés, une seconde flotte bien plus considérable partit en 1206, sous le commandement de Renier Dandolo et de Roger Premarini; elle reprit Corfou et vint attaquer à l'improviste la côte sud-ouest de Morée, alors presque dégarnie de troupes franques. Coron et Modon furent enlevés par les Vénitiens qui s'y fortifièrent aussitôt. Ils devaient conserver pendant des siècles ces deux places importantes. Champlitte et Villehardouin, seigneur suzerain de Coron, accourus à la défense de leurs récentes conquêtes, livrèrent aux Vénitiens, durant tout le cours de l'année 1207, de sanglants mais inutiles combats. Pendant ce même temps, la lutte se continuait incessante, vers l'est, avec des succès divers, contre les partisans de Léon Sguros. A la mort de celui-ci, en 1208, Michel d'Épire devint, pour les Grecs de Morée, son successeur, comme le premier et plus puissant défenseur de l'indépendance nationale contre les étrangers. Il succéda à Léon Sguros dans la possession de ses imprenables châteaux de Corinthe, de Nauplie et d'Argos. Tant que les Francs ne tenaient point ces trois grandes citadelles, on pouvait considérer leur conquête du Péloponèse comme incessamment compromise; Michel en confia la garde à son frère Théodore, qui lui fit hommage pour ces importants domaines. Avec Monembasie et une portion de la montagne de Laconie, ils constituaient, je l'ai dit, les derniers vestiges de la domination byzantine en Morée. Sauf Coron et Modon qui restaient aux Vénitiens, tout le reste de la péninsule était devenu la proie des Francs.

Dans le courant de 1209, Champlitte, à la nouvelle de la mort de son frère Louis, quitta en hâte la Morée pour arriver en France avant le délai à l'expiration duquel devaient cesser ses droits et ceux de ses fils mineurs à l'héritage paternel. Il fit voile pour l'Apulie, croyant ne s'éloigner que pour peu de temps. Il avait auparavant confirmé Villehardouin dans la possession de Kalamata et y avait joint l'important fief d'Arkadia, en compensation de la perte de Coron; enfin il avait nommé son neveu, Hugues de Champlitte, fils de son frère du même nom, baile de Morée durant son absence. On sait que cette absence devait durer toujours; Champlitte, en effet, ne revit point la Morée, et la mort le surprit dès son arrivée en Italie. Eudes, son fils aîné, hérita de ses droits sur la seigneurie champenoise de Champlitte, et sur la lointaine principauté d'Achaïe. Quant au baile Hugues, il mourut, lui aussi, presque aussitôt après le départ de son oncle. Une véritable anarchie féodale menaça de s'établir dans cette péninsule dont la conquête réelle était, au reste, à peine ébauchée. Aucun parent de Champlitte, qui fût connu des barons de la conquête et qui pût leur inspirer quelque confiance, n'était présent. Tous, d'un commun accord, jetèrent les yeux sur le brillant Villehardouin, qui continuait, pour lors, avec l'aide du nouveau mégaskyr d'Athènes, à soutenir dans l'est la lutte contre les Grecs.

Il est certain, du reste, que Villehardouin songeait de son côté à usurper le pouvoir et qu'il s'y était préparé dès le départ de Champlitte. Non content de se comporter en seigneur indépendant de Kalamata et d'Arkadia, il avait, en quittant Patras pour aller assiéger Corinthe, fait proclamer son ban dans cette ville, et négocié avec Byzance et Venise pour qu'on ne mît aucune opposition à ses projets. Appuyé par les barons, il fut proclamé baile de Morée, pour gouverner le pays jusqu'au retour des héritiers de Champlitte, mais il n'accepta ces fonctions temporaires qu'avec le dessein secrètement arrêté de n'obéir jamais à aucun prince mineur ou venu de l'étranger. Il regardait ses engagements envers Champlitte comme rompus par la mort de ce dernier.

Au mois de mai de cette même année 1209, le nouveau baile d'Achaïe et le mégaskyr d'Athènes quittèrent tous deux le camp latin établi devant Corinthe, dont la résistance se prolongeait, avec une obstination sans égale pour aller trouver l'empereur Henri d'Angre, dans le val de Ravennika, en Thessalie. Villehardouin s'y fit confirmer dans la possession de son fief particulier de Kalamata et reçut de l'empereur le titre de « sénéchal de Romanie », qui lui donna rang au-dessus des autres barons de Morée et l'émancipa de fait entièrement de la suzeraineté éventuelle des Champlitte. Par contre, Michel et Théodore d'Épire, ayant également fait leur paix avec l'empereur, et ce dernier ayant même consenti à prêter serment à Henri pour les anciens domaines de Sguros, Villehardouin se vit forcé de lever momentanément le siége de Corinthe.

Ce mécompte n'empêcha point le baile d'Achaïe de poursuivre vigoureusement la conquête totale de la péninsule, organisant à mesure, suivant le système féodal, les territoires définitivement annexés, c'est-à-dire les trans-

formant aussitôt en fiefs pour ses plus fidèles partisans. Telle fut l'origine de la féodalité franque de Morée. Il semble qu'il y ait eu, dès cette époque, en Péloponèse, dix grandes baronnies, outre un certain nombre de fiefs secondaires répartis entre le clergé et les chevaliers des Ordres religieux. Puis Villehardouin fit décréter au parlement d'Andravida, un certain nombre de coutumes dont bien peu nous ont été conservées. Je n'insiste pas davantage sur ces divers points, car tout cet établissement de la féodalité franque en Morée, bien qu'intéressant à plus d'un titre, doit être forcément laissé de côté dans un aussi bref résumé des principaux faits historiques.

Le point saillant qui se dégage de toute cette histoire des premiers temps du règne de Villehardouin, est que, loin de considérer la Morée comme pays conquis, le baile et ses chevaliers la regardaient plutôt comme encore presque entièrement à conquérir (*pays de conqueste*), et que la défense même des territoires définitivement organisés nécessitait un état de guerre permanent. Les vassaux devaient huit mois de service annuel au gré du prince, et pendant les quatre autres, ils ne pouvaient s'absenter de Morée. Villehardouin s'était bien vite, du reste, par sa générosité et ses qualités personnelles, attiré l'affection de tous, conquérants francs et Grecs vaincus dont il avait protégé les coutumes. Tous entrevoyaient avec effroi la seule possibilité de l'arrivée de quelque baile étranger, mandataire soit d'Élisabeth, la veuve de Champlitte, soit du tuteur de son fils mineur.

Aussitôt après l'entrevue de Ravennika, Villehardouin était retourné en Messénie pour y traiter de la paix avec les Vénitiens de Coron et de Modon. Par une convention signée, en juin 1209, dans l'île de Sapienza, Venise s'engagea à laisser au baile de Morée ses coudées franches dans toute la péninsule jusqu'à Corinthe, c'est-à-dire dans toute la contrée primitivement attribuée à la République. De son côté, Villehardouin faisait hommage au doge de tous ces territoires, pour lui et ses héritiers, sans préjudice cependant du serment prêté par lui à l'empereur à Ravennika. De nombreuses dispositions favorables à Venise signalèrent encore ce traité; Coron et Modon et tout le territoire environnant de Messénie, lui furent définitivement abandonnés. C'est ainsi que la seigneurie de *Maureson* (Morée) fut légalement cédée par la République au baile Villehardouin; ce sont là les seules données certaines que nous possédions sur ce fait; tout le reste n'est que légende.

## GEOFFROY Ier DE VILLEHARDOUIN

1209-1218 (*baile de Morée, depuis* 1207)

Dans ce traité de 1209, Villehardouin ne portait encore que le titre de sénéchal de Romanie. Dès le mois de mars suivant, en 1210, il apparaît dans une bulle d'Innocent III avec le titre de prince d'Achaïe. Tout le monde connaît le récit de la *Chronique de Morée* et comment, suivant elle, Villehardouin ravit le pouvoir à Robert de Champlitte, retenu sur sa route par mille obstacles, et arrivant à Lacédémone quatorze jours après le délai fatal, au-delà duquel il ne pouvait réclamer la succession de son oncle. Ce récit, qui ne repose sur aucun document positif, est, jusqu'à un certain point, confirmé par un passage des *Assises de Jérusalem,* cité par K. Hopf(1), et, certainement, il n'a rien que de très-plausible. En tous cas, *d'une manière ou d'une autre, Geoffroy de Villehardouin resta seul maître et seigneur du pays.* Il ne prit, cependant, jamais officiellement le titre de *prince*, πριγκὶψ, de Morée, mais bien celui de *seigneur*. Le titre de *prince* ne figura sous son règne que dans des documents d'un caractère privé, et ne lui fut jamais donné officiellement que dans l'acte d'investiture délivré à Constantinople en sa faveur, à l'occasion du mariage de son fils avec une princesse impériale.

Villehardouin n'en eut pas plus tôt fini avec les prétentions des Champlitte, qu'il songea à briser les dernières résistances des Grecs, à consolider la conquête de la Laconie, et surtout à s'emparer de ces châteaux et de ces villes de Corinthe, d'Argos, de Nauplie et de Monembasie, sans la possession desquels il ne mériterait jamais, disait-il, de porter le titre de *prince de Morée.* Il rouvrit, en conséquence, les hostilités contre Théodore qui tenait ces places pour son frère le despote Michel. De concert avec le mégaskyr Othon, il alla une fois de plus assiéger l'Acro-Corinthe. La vieille forteresse byzantine opposa, cette fois encore, aux Francs, une résistance désespérée. Cependant Théodore fut enfin forcé de capituler vers les derniers jours de 1210. Il courut alors se renfermer dans Argos et s'y défendit plus d'un an; cette forteresse ne se rendit, en effet, aux Francs, qu'en 1212. Nauplie en avait fait autant quelques mois auparavant. Le mégaskyr d'Athènes reçut en fief ces deux fortes places

(1) *Assises de Jérusalem,* édit. Beugnot, t. II, p. 401.

et leur territoire sous la suzeraineté de Villehardouin, qui, pour son compte, ne prétendit jamais à ce que cette suzeraineté s'étendit sur le duché d'Athènes proprement dit. Ce furent ses successeurs qui émirent cette prétention, mais en réalité les mégaskyrs ne durent jamais l'hommage aux princes d'Achaïe que pour le seul duché d'Argos et de Nauplie.

En 1216, la mort tragique de l'empereur Henri d'Angre et l'anarchie qui s'ensuivit précipitèrent extraordinairement la dissolution de l'empire; tous les liens de vasselage se rompirent; il en résulta pour la Morée et ses princes une indépendance complète. A partir de ce jour, l'histoire de la Grèce proprement dite se sépara radicalement de celle de l'empire de Byzance et du royaume de Salonique. Quant à Villehardouin, il ne survécut guère à l'empereur Henri, et ce fut en 1218 déjà que dut mourir le premier « seigneur franc d'Achaïe et de Morée ». En 1217 encore, nous voyons le pape Honorius III l'exhorter à secourir le malheureux empereur Pierre de Courtenai, qui avait été massacré par Théodore, le nouveau despote d'Épire, et qu'on croyait alors simplement disparu ou prisonnier. Ce fut même à la cour de Geoffroy que l'épouse de ce prince infortuné, l'impératrice Yolande, qui était allée par mer attendre avec sa fille l'entrée triomphale de Pierre à Constantinople, apprit le malheur qui la frappait; elle y avait marié sa fille Agnès à Geoffroy de Villehardouin, fils aîné et héritier du prince d'Achaïe. A cette époque, ce dernier et le mégaskyr d'Athènes venaient précisément d'être excommuniés par le patriarche Gervasius, pour s'être approprié des biens ecclésiastiques, ceux de l'église de Corinthe très-probablement. En 1218, ils firent agir auprès du Saint-Siége le cardinal Jean Colonna, qui obtint enfin, en 1219, du pape Honorius, la levée de la sentence; mais, à cette époque, Geoffroy n'existait plus. Il était mort très-probablement vers la fin de 1218, regretté de tous ses sujets. Il fut enterré dans l'église de Saint-Jacques, à Andravida, où il résidait habituellement. Sa veuve, la princesse Élisabeth, se remaria avec Jacques de Saint-Omer, frère de Nicolas de Saint-Omer, qui possédait des fiefs importants en Béotie. Elle mourut sans enfants de cette seconde union; de la première, avec le prince d'Achaïe, elle avait eu, une fille qui épousa Hugues de Bruyères, seigneur de Karytæna, et pour le moins deux fils, Geoffroy, né en France, qui succéda à son père, et Guillaume, né à Kalamata; cette dernière baronnie fut érigée en fief à l'intention de ce jeune prince qui, lui aussi, devait, à la mort de son frère, monter sur le trône d'Achaïe.

## GEOFFROY II DE VILLEHARDOUIN

1218-1245.

Geoffroy II de Villehardouin succéda à son père comme premier *prince* d'Achaïe, en 1218; Geoffroy I^er^, je l'ai dit, n'avait jamais porté ce titre avec lequel son fils figure déjà dans un document du mois de mars 1219, où il prend également la qualité de *sénéchal de Romanie*. Marino Sanudo désigne aussi Geoffroy II sous le nom de *premier prince d'Achaïe*. Cette quasi-légitimation n'était qu'une suite des relations d'alliance contractées par Geoffroy II avec les Courtenai de Byzance. Le récit de ces faits dans la *Chronique de Morée*, bien que très-altéré, repose sur une base réelle. Suivant cette chronique, Geoffroy, n'étant encore que prince héritier, aurait réussi à se faire aimer de la fille de l'empereur Robert, qui allait rejoindre son fiancé, Jayme I^er^ d'Aragon, et avait fait halte quelques jours au château de Beauvoir (*Belvedere;* en grec, Pondikokastron), en Morée. Un mariage s'en serait suivi, mais l'empereur en aurait été si fort irrité que Geoffroy, pour l'apaiser, se serait déclaré son vassal et son allié contre les Grecs. Une entrevue aurait eu lieu entre eux, à Larissa de Thessalie, entrevue suivie de fêtes splendides auxquelles assistait le duc Guy I^er^ d'Athènes. L'empereur y aurait investi son vassal Geoffroy de la suzeraineté sur l'Archipel, en lui confirmant ses titres héréditaires de prince d'Achaïe et de sénéchal de Romanie, avec le droit de frapper monnaie et d'émettre, en Morée, des deniers tournois à son nom. Ce récit curieux mais certainement inexact, puisque Robert de Courtenai n'a jamais eu de filles, constitue à peu près tout ce que la *Chronique de Morée* nous apprend sur le règne de Geoffroy II, qui dura cependant trente années. Quant au mariage de ce prince, j'ai donné déjà la version véritable. L'impératrice Yolande, qui était allée attendre en Morée, à la cour de Geoffroy I^er^ de Villehardouin, l'arrivée à Constantinople de son époux, Pierre de Courtenai, le nouvel empereur latin, y avait conclu, en 1217, avec le prince d'Achaïe, une alliance entre sa propre fille et le fils aîné de ce dernier. Cette princesse, nommée Agnès de Courtenai, était donc la sœur et non la fille de l'empereur Robert, lequel a fort bien pu, du reste, confirmer après son avénement au trône, les titres et priviléges princiers de son beau-frère devenu seigneur de Morée, à la mort de Geoffroy I^er^.

A l'exemple de son père, Geoffroy II eut à soutenir contre le clergé de Morée de nombreux et violents démêlés, dont la durée se prolongea indéfiniment. En 1223 cependant, après s'être signalé par d'innombrables confiscations de biens ecclésiastiques, après avoir subi pendant trois ans l'interdiction, le prince d'Achaïe finit par accéder à la convention de Ravennika, qui avait réglé la constitution du clergé et l'économie religieuse des nouvelles conquêtes franques en Orient. La *Chronique de Morée* donne à cette querelle religieuse une origine inexacte, en accusant le clergé d'avoir refusé d'aider de ses deniers le prince à s'emparer des grandes forteresses de Corinthe, d'Argos, de Nauplie et de Monembasie. En réalité, toutes ces places fortes, sauf la dernière, étaient déjà à cette époque au pouvoir des Francs.

Geoffroy II se fit construire, au-dessus de la ville maritime de Chiarenza, en Élide, où il avait placé la nouvelle capitale de sa principauté, une résidence fortifiée, Clairemont (Clermont, Chlomutzi), qui, plus tard, nous le verrons, s'appela aussi Castel-Tornese (Château-Tournois), du nom des deniers tournois des princes d'Achaïe qui y furent frappés. La tour colossale de Clermont, encore debout aujourd'hui, est un saisissant témoignage de la puissance du second des Villehardouin. Son règne fut, en effet, l'époque la plus brillante de la féodalité franque de Morée. Aussi sage administrateur que prince d'un courage éprouvé, Geoffroy sut s'entourer d'une belle et chevaleresque noblesse. Presque toute la Morée lui appartenait, à l'exception de l'inexpugnable Monembasie, qui s'opiniâtrait à reconnaître encore l'autorité du despote d'Épire. Bien que la jalouse Venise eût fait défense au prince d'Achaïe de se construire une flotte, il n'en entretenait pas moins des relations amicales avec les châtelains vénitiens de Coron et de Modon. En 1224, le pape Honorius le pressa vivement, ainsi que le duc d'Athènes, et les tierciers d'Eubée, de restaurer dans sa capitale le jeune roi Démétrius de Montferrat, chassé de Salonique par le despote Théodore l'Ange. Cet appel resta sans écho, tant les princes francs se sentaient assurés d'un complet insuccès dans une entreprise aussi téméraire. En 1228, l'empereur Robert de Courtenai vint terminer, à la cour de son beau-frère, son existence agitée. En 1236, à l'appel du pape Grégoire IX, la principauté d'Achaïe s'imposa de lourdes charges, dans le but de contribuer à la défense de l'empire, qui croulait de toutes parts; le chiffre annuel de cette imposition volontaire, 22,000 hyperpres, témoigne de la prospérité financière dont jouissaient alors les États du prince Geoffroy. Lui-même, non content de soutenir de son argent l'empire latin si profondément ébranlé, se rendit de sa personne à Constantinople, laissant l'administration de l'Achaïe aux mains de son frère Guillaume de Kalamata; aidé par les Vénitiens, il réussit même à débloquer Byzance, assiégée à la fois par la flotte de l'empereur de Nicée et par l'armée bulgare du roi Asan. Pour lui témoigner sa reconnaissance, le jeune empereur Baudouin II investit, *mais seulement alors,* son sauveur de la suzeraineté sur l'Archipel et sur les tierciers d'Eubée; il confirma, en outre, la suzeraineté du prince de l'Achaïe sur Argos et Nauplie, fief des ducs d'Athènes, et peut-être aussi sur le marquisat de Bodonitza, alors encore aux mains de Guy Pallavicini. Enfin Baudouin, pour s'assurer davantage encore l'aide du prince d'Achaïe contre l'empereur de Nicée, alla jusqu'à lui céder, en 1239, ses possessions héréditaires des Courtenai en Flandre. Mais cette cession fut annulée par le roi de France, Louis IX, et Geoffroy de Villehardouin dut restituer, en 1241, cette seigneurie à son impérial neveu.

En 1239, le prince d'Achaïe voulut se croiser et partir pour la Terre-Sainte. Il fut détourné de ce projet par le pape, qui lui enjoignit de réserver plutôt toutes ses forces contre les entreprises chaque jour plus redoutables de l'empereur de Nicée. Cette même année, le prince eut de violents démêlés avec les Teutoniques établis en Morée. Malgré ces ombres diverses, le règne de Geoffroy II fut presque continuellement paisible et prospère. En 1243, sur la fausse nouvelle de la mort de Baudouin II, le prince d'Achaïe accourut de nouveau à Constantinople, pour y prendre en mains la régence en qualité de plus proche parent du jeune empereur; mais apprenant son erreur, il regagna presque aussitôt ses états; il dut mourir peu après, très-probablement en 1245. Il n'eut pas d'héritiers de sa femme Agnès de Courtenai, et ce fut son frère, Guillaume de Kalamata, qui lui succéda au trône d'Achaïe. Geoffroy fut enterré à côté de son père dans l'église de Saint-Jacques d'Andravida.

## GUILLAUME Ier DE VILLEHARDOUIN

### 1245-1278.

Guillaume de Villehardouin, seigneur de Kalamata, était dans la force de l'âge lorsqu'il succéda, en 1245, à son frère Geoffroy II. Ce prince, le plus brillant et chevaleresque représentant de son illustre race, ne parvint

pas cependant à maintenir l'Achaïe en-dehors des orages qui fondirent à cette époque sur les établissements latins d'Orient, et ce règne de plus de trente ans fut une suite presque ininterrompue de guerres et d'agitations sans cesse renouvelées. Les premières pertes de territoire faites par les Francs en Morée, datent déjà de cette époque.

Au moment de son avénement, Guillaume était veuf d'une première femme, fille de Narjaud de Toucy et d'une fille de Théodore Branas d'Andrinople et de l'ex-impératrice Agnès, princesse royale de France. Aucun enfant n'était né de cette première union. Guillaume en contracta une seconde avec une noble héritière de sa principauté, Carintana dalle Carceri, sextière d'Eubée en sa qualité de fille unique de Rizzardo dalle Carceri, un des premiers sextiers d'Eubée, mort en 1220. A la mort de Rizzardo, son frère Marino, propriétaire de l'autre moitié de ce tiers d'Eubée, avait dépouillé à son profit sa nièce Carintana de l'héritage paternel; lorsqu'il mourut lui-même, son fils, Narzotto, appuyé sur les Vénitiens et sur les autres tierciers, lui succéda dans la possession entière de ce même tiers de l'île. Guillaume II, absorbé par d'autres soucis, remit à plus tard la défense des droits de sa femme contre les tierciers, ses vassaux. Il avait, pour lors, concentré toutes ses forces disponibles contre Monembasie, dernier rempart des Grecs en Morée, d'où ils continuaient à être la terreur des Latins par leurs incessantes incursions de rapine et de pillage, et d'où ils soulevaient, en l'attisant sans relâche, la résistance des tribus slaves demeurées indépendantes dans les hautes vallées du Taygète. Ce siége fut un des événements les plus importants du règne de Guillaume de Villehardouin ; malheureusement, le seul récit que nous en possédions est celui de la *Chronique de Morée*, qui le confond avec les siéges d'Argos, de Nauplie et de Corinthe, sous le règne de Geoffroy Ier. Celui de Monembasie dura trois ans, de 1246 à 1248. Les Vénitiens, les seigneurs d'Eubée et le mégaskyr d'Athènes unirent leurs forces à celles du princes d'Achaïe, allié des uns, suzerain des autres. Les Monembasiotes, réduits enfin à capituler, furent bien traités par Guillaume, qui leur laissa leurs priviléges et leurs coutumes. Monembasie devint, avec Clermont, une des principales forteresses de la principauté, et sa prise fut suivie de la soumission de tout le pays environnant. Puis Guillaume, congédiant ses vassaux, alla passer l'hiver de 1248 à 1249 dans sa résidence favorite de Lacédémone (*la Crémonie*). Au printemps, pour tenir en bride les tribus slaves et les populations de Laconie, à peine domptées, il commença la construction de trois puissantes forteresses : Misithra, à un mille de Lacédémone; Gross-Maïna, dans le pays des Maïnotes, et Levtron (Beaufort), près de Kisterna, entre Maïna et Kalamata. Les derniers Slaves indépendants, les sauvages clans des Mélingi, ainsi bloqués dans leurs montagnes, durent faire leur soumission.

Ce fut là l'époque de la plus grande prospérité de l'Achaïe. La cour de Chiarenza et sa chevalerie brillaient d'un vif éclat; on y remarquait, entre tous, Marc II Sanudo, qui fut plus tard troisième duc de Naxos; Hugues IV de Bourgogne, plus tard roi titulaire de Salonique, y passa l'hiver de 1248 à 1249; puis, lui et le prince d'Achaïe allèrent, au mois de mai, rejoindre le roi Louis IX de passage dans l'île de Chypre, et se rendant à la croisade. C'est à cette occasion, raconte Sanudo, que le roi de France autorisa le prince d'Achaïe à frapper en Morée des deniers tournois, sur le modèle de ceux de France. Puis Villehardouin prit congé du roi à son départ pour l'Égypte, et, passant par Rhodes et par Naxos, où il salua le duc Angelo, il retourna dans ses États qui jouirent jusqu'en 1255 d'une tranquillité relative. A cette époque, la mort de la princesse Carintana devint le signal d'un bouleversement général et d'une guerre longue et désastreuse, entre le prince d'Achaïe et ses vassaux soutenus par Venise, guerre qui ruina la Morée, et ne se termina que par l'épuisement général des combattants, sous le coup de la prise de Constantinople par les Paléologue, événement qui permit pour la première fois à ceux-ci de prendre pied dans le Péloponèse.

La princesse Carintana était morte sans enfants ; le prince d'Achaïe, déjà suzerain de fait en Eubée, fit alors valoir, en qualité d'héritier direct de sa femme, ses droits sur le tiers de l'île, qui était la propriété légale de celle-ci. Venise, qui prétendait déjà à la souveraineté de l'île tout entière, s'opposa énergiquement à la demande du prince par la voix de son baile, en résidence à Négrepont, Paul Gradenigo ; les deux autres tierciers, qui étaient cependant tous deux vassaux du prince, suivirent la bannière de la République. Tous les autres vassaux du prince d'Achaïe, fieffés en-dehors du Péloponèse même, se tournèrent également contre lui.

Le 14 juin 1256, les tierciers révoltés prêtèrent serment à Venise et livrèrent au baile, en signe de vasselage, le fort château d'Égrippos; une alliance offensive, *viva guerra*, fut conclue contre le prince d'Achaïe. La guerre éclata et dura plusieurs années. Bientôt ce fut le tour de Guillaume de la Roche, sire de Véligosti, frère du duc

d'Athènes, de se déclarer aussi contre Villehardouin ; enfin, en 1258, le puissant mégaskyr lui-même, embrassa l'alliance de la République contre son suzerain légitime pour Argos et Nauplie. De son côté, le prince fit alliance avec les Génois, ces éternels ennemis des Vénitiens. Il serait trop long de faire ici le récit de toutes les péripéties de cette guerre, qui s'étendit bientôt sur la Grèce et la Morée tout entières, et dont les événements les plus importants furent le siége de Négrepont par les Vénitiens et les vassaux révoltés, et ceux de Coron et de Modon par le prince d'Achaïe. Enfin Guillaume résolut d'en finir, et jura la perte du mégaskyr, qui était devenu l'âme de la résistance depuis la prise des deux tierciers d'Eubée par les Moréotes. Il rassembla ses vassaux dans la plaine de Nikli et marcha droit sur Athènes avec une forte armée. Malgré la trahison, à la dernière heure, de son propre neveu Geoffroy de Bruyères, le brillant sire de Karytæna, principal baron de Morée après le prince même, Guillaume eut le dessus. Les alliés furent culbutés dans une grande bataille livrée à Karydi, et se réfugièrent à Thèbes où le prince vint les assiéger. Ils furent forcés de se rendre à merci, et le mégaskyr dut promettre d'aller se justifier de sa conduite devant le roi Louis IX de France, la cour des barons s'étant déclarée incompétente, sur le fait de savoir s'il serait dépossédé de son duché au profit de son suzerain. La paix ainsi partiellement rétablie fut célébrée par de grandes fêtes dans la plaine de Nikli, et, au printemps de 1259, le duc Guy d'Athènes s'embarqua pour la France. Les hostilités continuèrent avec Venise et les tierciers ; mais bientôt, de nouveaux événements, autrement graves, vinrent brusquement modifier tout cet état de choses, déjà si troublé. Guillaume de Villehardouin, sans descendance de ses deux premières femmes, avait épousé en troisièmes noces, Anne Ange Comnène, fille du despote Michel II d'Épire, dont l'autre fille avait épousé Manfred de Hohenstaufen. Michel II, trop confiant dans l'appui de deux gendres aussi puissants, avait imprudemment déclaré la guerre à Michel Paléologue, alors déjà sous les murs de Constantinople. Pressé bientôt par l'armée grecque, le despote appela les deux princes à son secours. Je renvoie à l'histoire d'Épire pour le récit de cette campagne désastreuse. Les Épirotes et leurs alliés latins furent complétement battus en octobre 1259, dans la plaine de Pélagonia. Le prince d'Achaïe, abandonné par ses lâches alliés, dut se rendre à merci avec presque toute sa noblesse. Amené devant l'empereur Michel, au camp établi sous les murs de Constantinople, il refusa la liberté qu'on lui offrait au prix de sa principauté, et, pendant deux ans, il demeura captif, d'abord sur les côtes d'Asie, puis dans Constantinople même, après la prise de cette ville par Paléologue. On put alors croire l'Achaïe définitivement perdue; une armée grecque marcha sur la péninsule privée de ses meilleurs défenseurs; les Slaves, longtemps contenus, recommencèrent à s'agiter dans leurs montagnes. Les Francs se donnèrent pour baile, en l'absence de leur prince, le mégaskyr d'Athènes, qui venait d'être absous par le roi de France. Il se hâta d'accourir, réussit à pacifier l'intérieur du pays, et ouvrit des négociations avec Venise.

Enfin le prince d'Achaïe recouvra sa liberté ; mais ce fut au prix des forteresses de Monembasie, de Misithra et de Maïna, c'est-à-dire, au prix de toute la Laconie qui fit retour aux Grecs. Il fallut, pour faire accepter un si douloureux sacrifice et de si dures conditions au baile et au parlement des barons réunis à Nikli, toutes les supplications de la princesse Anne et des femmes des autres seigneurs captifs. Les forteresses furent remises au frère de l'empereur, le sébastocrator Constantin Paléologue, nommé gouverneur byzantin des conquêtes de Morée, et qui établit sa résidence à Misithra. Villehardouin, aussitôt mis en liberté, prêta serment à Michel Paléologue, qui le confirma dans son titre de prince d'Achaïe, et retourna enfin dans ses États au commencement de 1262. Il y conclut, à Thèbes, dès le 16 mai de cette même année, une paix définitive avec les tierciers d'Eubée et la république de Venise. Les progrès des Paléologue étaient en effet trop menaçants pour que tous les Latins d'Orient ne s'unissent pas dans un but de commune défense. L'existence même de la principauté de Morée devenait intimement liée à la suprématie de Venise dans les mers du Levant, suprématie sans cesse battue en brèche par les Génois, fidèles alliés de l'empereur Michel.

Malgré le peu de documents que nous possédions sur tous ces faits, il est certain que, dès le commencement de 1268, la guerre avait éclaté de nouveau entre l'Achaïe et les Paléologue, et que Guillaume, malgré l'appui des flottes vénitiennes, et les prédications du pape Urbain IV, était vivement pressé par le sébastocrator Constantin. Celui-ci, à la tête de forces nombreuses et de mercenaires turcs, soutenu par une flotte imposante, avait soulevé les tribus slaves des montagnes et juré de chasser les derniers Francs de Morée. Le prince d'Achaïe réclama l'appui de tous ses vassaux et de tous les princes latins de la Grèce continentale. Le Péloponèse fut entièrement dévasté, les forteresses d'Arkadia, de Véligosti, de Kalavryta, furent prises ou brûlées par les Grecs; mais, soudain, la fortune des armes changea brusquement, et, tandis que Guillaume et ses principaux barons se

défendaient dans l'Acro-Corinthe, un de ses lieutenants, Jean de Karabas, à la tête d'une poignée d'hommes, attaqua et défit, à Prinitza, l'armée grecque victorieuse. Le despote Constantin, réfugié à Misithra, passa l'hiver à reformer une armée, et, l'année suivante, il alla attaquer à nouveau le prince dans Andravida. Repoussé par les contingents d'Eubée accourus au secours de Guillaume, il se retourna sur Nikli; mais, abandonné par les Turcopoles qui passèrent au service de Guillaume, il dut se retirer encore une fois, et se vit rappelé par l'empereur mécontent. Son successeur, le grand domestique Alexis Philes n'eut pas plus de bonheur. Son armée fut écrasée par les Francs, à Makryplagi, et il dut se réfugier à Misithra, où les vainqueurs vinrent l'assiéger. Enfin, après diverses alternatives, après l'échec des premières négociations et le refus fait par le prince d'accorder la main de sa fille aînée et héritière Isabelle au fils aîné de l'empereur, une trêve fut conclue en 1268, sous les murs mêmes de Misithra.

Sur ces entrefaites, le traité de Viterbe, signé le 27 mai 1267, entre l'empereur Baudouin II fugitif et Charles Ier d'Anjou, roi de Sicile, avait fait de ce dernier le suzerain direct et légitime de la principauté d'Achaïe, en place de l'empereur qui lui avait cédé ses droits. Guillaume consentit sans peine à ce transport du fief qu'il tenait. Charles d'Anjou fut, en conséquence, aussitôt investi de la seigneurie supérieure d'Achaïe, et Guillaume se reconnut son vassal; pour mieux se concilier son appui dans la suite, il passa même en Italie avec ses chevaliers, après la trêve avec les Grecs, et contribua puissamment au gain de la bataille de Tagliacozzo, livrée le 23 août 1268, où sombra définitivement la fortune des Hohenstaufen. Le prince d'Achaïe séjourna plusieurs mois à Naples, fêté par son suzerain; il y conclut avec lui une alliance solide et retourna, au mois de février 1269, à Chiarenza. Après un nouveau séjour en Italie, il en revint encore avec des vaisseaux et des troupes napolitaines. En outre, Charles d'Anjou lui donna le fief de Vallona, en Épire. Un traité, réglant définitivement la question de suzeraineté, fut conclu tout à l'avantage de Charles d'Anjou, qui rêvait de faire de la Morée une de ses principales bases d'opération contre les Paléologue; de nobles fiançailles furent arrêtées, et, le 28 mai 1271, à Trani, la princesse Isabelle, héritière d'Achaïe, épousa en grande pompe Philippe d'Anjou, le fils favori du roi Charles; le même jour, la sœur d'Isabelle, âgée de cinq ans, fut fiancée à Isnard de Sabran, un des plus puissants barons de la cour angevine. Philippe et Isabelle allèrent résider à Naples. Un capitaine général du roi pour l'Achaïe alla commander en Morée les troupes de secours que Charles envoyait à son vassal de nouveau attaqué par les Grecs, qui avaient rompu les trêves, dès 1270. Cette charge de capitaine général fut successivement remplie par Anselme de Toucy, par Dreux de Beaumont et Guillaume des Barres. En 1274, enfin, le prince Guillaume reçut pour lui-même ce titre de capitaine général de l'armée de secours angevine. La guerre continua avec des péripéties diverses, interrompue par de courtes trêves.

Le 1er janvier 1277, le prince Philippe, gendre de Villehardouin, mourut à Bari. Cette même année fut remplie par des différends entre le prince d'Achaïe et quelques-uns de ses vassaux. Par contre, la paix fut signée avec les Grecs.

Le 1er mai 1278, Guillaume expira après un règne agité de trente-trois ans. Il fut enterré à Andravida. Sa mort marqua la fin de la prospérité de la principauté de Morée, et la cour de Chiarenza ne vit plus que des gouverneurs napolitains ou des princes étrangers, vassaux de la maison d'Anjou.

## CHARLES Ier ET CHARLES II D'ANJOU-NAPLES

### 1278-1285-1287.

A la nouvelle de la mort du prince d'Achaïe, Charles d'Anjou qui avait à s'occuper des affaires de Morée à la fois comme suzerain et comme tuteur de sa belle-fille Isabelle de Villehardouin encore mineure, envoya à Chiarenza deux de ses grands officiers pour y recevoir le serment que lui devaient les barons et pour se faire reconnaître par eux comme seigneur légitime. Guillaume, en mourant, avait assigné comme douaire à sa veuve, la princesse Anne d'Épire, les fiefs de Kalamata et de Clermont, et nommé pour son exécuteur testamentaire, le connétable Jean Chaudron, qui remit la seigneurie de Morée aux mains de Galeran d'Ivry, sénéchal de Sicile, principal envoyé du roi Charles. Ce dernier prit le titre formel de prince d'Achaïe, ce qui prouve bien qu'il s'attribua la seigneurie utile de la principauté, et le 27 août 1278, les vassaux de Morée, les tierciers d'Eubée et le mégaskyr d'Athènes, prêtèrent à son représentant le simple serment de fidélité. L'acte même de vasselage fut refusé, les barons ne voulant le remplir, selon la coutume, qu'entre les mains du prince en personne.

Galeran d'Ivry, Philippe de Lagonessa, Guy de la Trémouille, sire de Chalandritza, Guillaume de la Roche, duc d'Athènes, Nicolas II de Saint-Omer, seigneur de la moitié de Thèbes, Guy de Charpigny, sire de Vostitza, furent successivement gouverneurs de Morée pour le roi Charles, et, après sa mort survenue le 7 janvier 1285, pour son fils Charles II, alors prisonnier des Aragonais. Ce fut sous l'administration de Galeran d'Ivry, nous le verrons, que fut fait le règlement de l'atelier monétaire de Chiarenza qui nous a été conservé. En 1279, la guerre avait de nouveax éclaté contre le gouverneur byzantin de Misithra. On se disputa longtemps le territoire d'Arkadia. Ivry, mal soutenu par le roi de Naples fort occupé du côté de l'Épire, fut complétement battu et les Grecs firent en Morée des progrès considérables. Des troubles de toutes sortes, provoqués par les résistances du clergé, par les grands différends auxquels donnèrent lieu la régularisation du testament de Guillaume Ier et la fixation du douaire de sa veuve, remariée à Nicolas II de Saint-Omer, co-seigneur de Thèbes, une foule d'autres circonstances, contribuèrent à paralyser l'activité du capitaine général. Les plaintes auxquelles donnèrent lieu les excès des Turcopoles établis en Morée par le prince Guillaume, l'arrogance des troupes angevines, achevèrent de discréditer Ivry; Charles d'Anjou dut le rappeler. La guerre contre les Grecs continua sous ses successeurs que j'ai désignés plus haut.

Le plus énergique de ces gouverneurs fut, sous Charles II, le vaillant Guillaume de la Roche, duc d'Athènes; son administration fut vigoureuse et réparatrice; malheureusement, il mourut dès 1287. Robert d'Artois, régent à Naples, le remplaça par le comte Nicolas II de Saint-Omer, le même qui se construisit à Thèbes le superbe château de Saint-Omer, plus tard détruit par les Catalans. Nicolas II coutinua la lutte contre les lieutenants des Paléologue, gouverneurs grecs de Misithra, mais Charles II, prisonnier en Espagne, ayant recouvré la liberté le 25 juillet 1289, lui enleva presque aussitôt le bailat de Morée pour le donner à Guy de Charpigny, baron de Vostitza. L'administration de ce dernier ne dura également que quelques mois, mais elle fut signalée par la conclusion d'une paix durable avec les Grecs. Toute cette longue guerre de Morée n'avait, du reste, été qu'un incident de la lutte générale engagée entre les Angevins de Naples et les Paléologue, au sujet de l'héritage des Courtenai, héritage cédé par le traité de Viterbe à Charles Ier, lequel représentait, en outre, les prétentions de son gendre Philippe Ier de Flandre et Courtenai, fils de Baudouin II, et empereur titulaire de Constantinople. Philippe Ier mourut dès 1283. Le principal théâtre de cette guerre fut l'Épire, où les troupes angevines combattirent sous le commandement du célèbre Hugues le Rousseau de Sully.

La jeune veuve de Philippe d'Anjou, Isabelle de Villehardouin, avait continué à résider à Naples, pendant que son beau-père et après lui son beau-frère, régnaient en maîtres sur la principauté d'Achaïe. Dès le retour de Charles II dans sa capitale, les barons de Morée lui avaient dépêché deux d'entre eux, pour lui demander un prince qui viendrait régner en Morée même et résider au milieu d'eux à Andravida. Il y avait alors à la cour de Naples un jeune chevalier, Florent d'Avesnes, allié par le sang aux princes angevins et que le régent Robert d'Artois avait nommé connétable de Sicile. Son grand-père, Bouchard d'Avesnes, avait épousé Marguerite de Constantinople, la plus jeune fille de l'empereur Baudouin. Son frère aîné, Jean, avait succédé en 1280 à leur grand-père, comme comte de Hainaut. Lui, qui n'était que le sixième fils, n'avait obtenu, le 22 avril 1287, que deux petites seigneuries fort insuffisantes pour son ambition. Il avait, en conséquence, été prendre du service à la cour de Naples, où on l'avait engagé à demander la main de la princesse Isabelle. Florent sut se faire appuyer par quelques-uns des grands feudataires de Morée, et fit agréer sa requête par le roi Charles II lui-même. Charles jugea que Florent était plus que personne en état de maintenir l'intégrité de la principauté dont il restait le suzerain, et se décida à l'envoyer en Morée, ainsi que sa femme Isabelle, plutôt comme bailes à vie qu'en qualité de princes véritables. Les vains titres de ducs du Péloponèse et de princes d'Achaïe ne protégèrent ni Florent et Isabelle, ni leurs successeurs, d'une complète et constante dépendance à l'endroit de la cour royale de Naples.

## FLORENT DE HAINAUT ET ISABELLE DE VILLEHARDOUIN

### 1289-1297.

Le 13 septembre 1289, Charles II, qui jusque là avait porté personnellement le titre de prince d'Achaïe, fit préparer par Narjaud de Toucy, amiral de Sicile et capitaine général en Épire, des galères pour conduire en Morée

la princesse Isabelle et son futur époux. Il reçut leur serment pour eux et leurs descendants, enjoignit aux barons de Morée de les reconnaître comme seigneurs légitimes, et fit abandon à la princesse des baronnies de Karytæna et de Bosselet. Mais en même temps il imposa au jeune couple une disposition spéciale destinée à assurer à jamais la prépondérance de la couronne de Naples sur les futurs princes d'Achaïe. Il fut convenu que si Florent mourait avant Isabelle, celle-ci pourrait régner seule; mais que si elle se remariait contre la volonté royale, la Morée ferait aussitôt retour à la couronne de Naples. Les mêmes clauses furent stipulées au cas où l'héritier de Florent et d'Isabelle serait une fille.

Le 16 septembre, le mariage princier fut célébré, et le nouveau seigneur d'Achaïe s'embarqua à Brindes avec Isabelle et un petit corps d'armée; les princes touchèrent à Coron, où les Vénitiens leur firent bon accueil, et vinrent débarquer à Chiarenza, où ils furent reçus par l'ancien baile, Nicolas II de Saint-Omer. Les barons réunis dans l'église des Franciscains prêtèrent serment à Florent, sous réserve de la fidélité due au roi, leur chef suprême. Le prince entreprit aussitôt un voyage dans sa seigneurie; il destitua et changea de nombreux fonctionnaires, imprima à l'administration une impulsion énergique, réforma les impôts et punit les concussionnaires. Le 26 mai 1290, Bartolommeo Ier Ghisi, seigneur de Tino, lui prêta également serment de fidélité, et le 21 juillet, Charles II déclara que, sauf le droit de suzeraineté, toute la seigneurie utile d'Achaïe était, de ce jour, transférée à Florent de Hainaut.

Une clause singulière de la paix conclue avec les Grecs, paix qui n'avait été signée que pour le seul territoire de Morée, permit à Florent de soutenir activement le despote Nicéphore Ier d'Épire, oncle maternel de la princesse Isabelle, dans sa guerre contre l'empereur Andronic Paléologue. Florent fut même, pendant quelque temps, investi des fonctions de vicaire général pour Charles II, en Épire. Nicéphore s'était engagé à soutenir de ses deniers les troupes que lui fournirait Florent et lui avait envoyé en otage son fils Thomas. Florent se rendit en Épire par Patras et Arta, et combattit les Grecs aux côtés du despote (1). Ceux-ci ayant été définitivement repoussés, le prince d'Achaïe retourna à Chiarenza vers la fin de 1291, et renvoya le prince Thomas à la cour d'Arta.

Florent eut de longs démêlés avec le duc d'Athènes, avec les Vénitiens et avec plusieurs de ses vassaux. Il dut même, au mois de mai 1292, se rendre à Naples pour se justifier devant le roi de diverses accusations portées contre lui; mais, dès le 16 juin, il rentrait précipitamment en Morée, à la nouvelle de l'expédition du grand-amiral Roger de Loria, partisan de l'infant Frédéric d'Aragon, héritier des droits de l'infortuné Manfred. Loria, après avoir pillé et ravagé les îles de l'Archipel, après s'être emparé de Monembasie, avait battu près de Zonclum, les barons de Morée, commandés par Jean de Tournay, seigneur de Kalavryta, qui fut fait prisonnier avec la plupart des siens. A la suite d'une entrevue avec la princesse Isabelle, Roger consentit cependant à relâcher les captifs et s'en alla plus loin continuer sa course de véritable forban, au moment même où Florent regagnait ses États.

Le 30 novembre 1293, la princesse Isabelle mit au monde une fille, qui fut appelée Mathilde (Mahaut); cette enfant devait être, sur le trône d'Achaïe, le dernier et infortuné rejeton du sang des Villehardouin.

Le 4 février 1294, Charles II arma chevalier son fils puîné Philippe, et lui donna la seigneurie de Tarente; le 13 mai de la même année, il fit ratifier le célèbre traité de Viterbe par l'impératrice titulaire Catherine de Courtenai, petite-fille de l'empereur Baudouin II, unique héritière de ses prétentions. Le traité avait été une première fois ratifié en 1274 par le père de la princesse, Philippe de Courtenai, mort en 1283. Catherine s'engagea, en outre, à ne jamais contracter mariage sans l'autorisation de la couronne de Naples, de sorte qu'en fait, tous les droits sur l'empire latin de Constantinople passèrent définitivement aux mains du roi Charles II. Le 13 août, enfin, celui-ci transmit ses droits de suzeraineté sur l'Achaïe, le duché d'Athènes, l'Albanie, Corfou, l'Épire, et en général toute la Romanie, à Philippe de Tarente, lequel devenait ainsi, en son lieu et place, suzerain direct de toutes les seigneuries franques établies en ces contrées.

En septembre, Philippe épousa à Naples, Thamar, fille du despote Nicéphore Ier, et prit aussitôt lui-même le titre de despote qui lui fut octroyé par son beau-père, avec de vastes possessions en Épire comme dot de la princesse, et la ville de Lépante pour capitale de ces nouveaux territoires.

Florent de Hainaut eut aussi à lutter contre les Zassi, (les *Chazy* de la *Chronique de Morée*), tribu slave

(1) Voyez au chapitre des *Despotes d'Épire*.

établie en Tschakonie, et contre d'autres chefs slaves qui, en 1293, avaient réussi à s'emparer par surprise de Kalamata, soutenus en secret par les Grecs. Grâce à la trahison d'un autre Grec, le prince d'Achaïe put, avant la fin de l'année, rentrer en possession de cette importante forteresse.

Lorsqu'arrivèrent les envoyés de Charles II chargés d'annoncer la transmission de droits faite à Philippe de Tarente, par son père, et de réclamer en son nom l'hommage, Florent fit le récalcitrant. Il se rendit à Naples ; on réussit à y calmer quelque peu sa colère et à mettre également un terme à ses longues querelles avec le duc d'Athènes. Il repartit en octobre pour l'Achaïe, emmenant avec lui son beau-frère Isnard de Sabran et sa belle-sœur Marguerite de Villehardouin, arrivée à l'âge nubile, et que celui-ci venait seulement d'épouser. Après la mort d'Isnard, Marguerite, qui avait reçu de sa sœur, la baronnie d'Akova ou Matagrifon, se remaria au vieux et riche comte Riccardo de Céphalonie.

L'année 1294 fut signalée par la mort du vieux connétable Jean Chaudron, le meilleur conseiller de Florent, et l'année 1295 par une querelle avec le nouveau co-seigneur de Thèbes, Othon de Saint-Omer.

En 1296, Florent se rendit de nouveau à Naples, laissant la régence aux mains de la princesse Isabelle. Les Grecs profitèrent de son absence pour rompre aussitôt les trêves et s'emparer, par surprise, de la forteresse de Saint-Georges, clé de l'Arcadie. Ainsi fut brisée la longue paix conclue avec les Paléologue, et l'ancien état de guerre reprit de plus belle en Morée. Florent, revenu en hâte, alla mettre le siége devant Saint-Georges, pendant que la princesse Isabelle courait chercher des secours en Apulie.

Forcé de se retirer, Florent revint prendre ses quartiers d'hiver à Andravida, où il mourut presque subitement, le 23 janvier 1297. Ce fut pour la Morée une perte irréparable que la fin prématurée de ce prince héroïque et chevaleresque.

## ISABELLE DE VILLEHARDOUIN

### 1297-1301.

Conformément aux conventions conclues jadis avec la cour de Naples, Isabelle de Villehardouin demeura seule princesse d'Achaïe ; elle conserva auprès d'elle l'unique enfant qu'elle avait eu de Florent, son héritière universelle en Morée comme en Occident, la petite Mahaut ou Mathilde de Hainaut. Florent laissait en héritage à sa veuve le soin difficile de terminer définitivement sa longue querelle avec le mégaskyr d'Athènes, lequel s'était toujours opiniâtrément refusé à prêter serment à celui qu'il regardait comme son pair et son égal. La lutte entre les deux princes s'était, dans les derniers temps, quelque peu calmée, mais non éteinte.

Isabelle alla fixer sa résidence à Nisi (*L'Isle*), laissant à Chiarenza le bailat aux mains du comte Riccardo de Céphalonie, le plus puissant baron de Morée. Engelbert de Liedekerke remplissait la charge de connétable. C'est à cette époque que les Francs élevèrent, dans le val de Kalamata, la forteresse de Château-Neuf,

La guerre continuant avec les Grecs, Isabelle sentit la nécessité de se créer un plus ferme appui et songea à se remarier ; des négociations furent ouvertes à cet effet avec Philippe de Savoie, fils du comte Thomas III de Savoie, alors âgé de vingt ans, et héritier présomptif des comtés de Savoie et de Maurienne.

Sur ces entrefaites survint, pour la Morée, un événement des plus heureux. La longue querelle avec le duché d'Athènes prit fin par les fiançailles du duc Guy II de la Roche avec la petite Mahaut, héritière d'Achaïe, alors âgée de cinq ans, qui lui apporta en dot la baronnie de Kalamata. Guy II emmena sa future épouse à Thèbes. Le roi de Naples et le pape, d'abord opposés à cette union, finirent par y donner leur consentement, le 18 avril 1300.

La princesse Isabelle se rendit alors à Rome pour le grand jubilé de l'an 1300, laissant comme baile en Achaïe, Nicolas III de Saint-Omer, maréchal héréditaire de Morée. A Rome, la princesse se rencontra avec Philippe de Savoie, et, grâce aux efforts de deux cardinaux, le mariage entre eux fut conclu dès le 12 février 1301. Isabelle fit don de la châtellenie de Corinthe, à Philippe, qui, de son côté, s'engagea à faire tous ses efforts pour reprendre aux Grecs la portion de la Morée qu'ils avaient reconquise. Il fut convenu que si un fils naissait de ce mariage, la cession de Corinthe faite à Philippe, serait nulle de plein droit, puisque cet enfant hériterait de la principauté tout entière. Philippe prit incontinent le titre de prince d'Achaïe, titre que ses descendants ont conservé jusqu'à ce jour, bien que lui-même n'ait été souverain de Morée que durant un espace de six ans, de 1301 à 1307.

## PHILIPPE DE SAVOIE ET ISABELLE DE VILLEHARDOUIN

1301-1307.

L'union de Philippe et d'Isabelle, conclue au mépris des conventions jadis arrêtées avec la couronne de Naples, devait nécessairement provoquer des réclamations violentes de la part des princes Angevins qui n'avaient pas été consultés; elles ne tardèrent guère, en effet, à se faire jour, et, dès le 6 février 1301, parut une protestation en règle du roi Charles II, rappelant le texte des anciennes conventions qu'on avait enfreintes, revendiquant en conséquence la restitution par Isabelle de sa principauté à son suzerain Philippe de Tarente. Mais l'intervention intelligente du Pape ayant fait comprendre à Charles II de quelle utilité pourrait être pour lui en Orient un vassal aussi énergique que l'était Philippe de Savoie, le roi de Naples commença par accorder son consentement provisoire, et finit ensuite, dès le 25 février, par ratifier absolument la nouvelle union de la princesse Isabelle. De ce jour, Philippe de Savoie devint légalement prince de Morée sous la suzeraineté de Philippe de Tarente.

De Rome, les nouveaux époux se rendirent en Piémont, et là, vers la fin de cette année 1301 ou vers le commencement de l'année 1302, Isabelle accoucha d'une fille nommée Marguerite, qui devait être l'unique rejeton de cette troisième union de la princesse.

Ce ne fut qu'en décembre 1302 que Philippe se décida à aller visiter sa lointaine principauté d'Achaïe. Il prépara tout pour son départ, laissant en Piémont un conseil de régence composé de cinq nobles; mais les dispositions à prendre pour l'administration des biens de sa femme et de sa fille en Hainaut le retinrent en Occident près d'une année encore. Aussi les deux époux, après avoir reçu à Venise une réception somptueuse, n'arrivèrent-ils à Chiarenza que vers la fin de 1303. Ils y furent accueillis avec enthousiasme par la population tout entière.

Philippe jura d'observer les coutumes et reçut l'hommage des barons. Le premier qui prêta le serment fut le bailli Nicolas de Saint-Omer. Le comte de Savoie se mit à l'œuvre avec ardeur et enteprit tout d'abord de réorganiser les finances de la principauté; mais il n'avait malheureusement en cela d'autre but que d'amasser des trésors pour lui même. Il traita la seigneurie de sa femme en pays conquis et l'accabla d'impôts, extorquant à chacun le plus qu'il pouvait.

Dans le cours de l'été de l'année 1303, Philippe eut une entrevue à Vostitza avec le beau-fils de sa femme, le mégaskyr Guy II qui lui prêta serment pour Argos et Nauplie et aussi pour Kalamata, douaire de la princesse Mahaut. Puis Philippe regagna Andravida dont il avait fait sa résidence favorite en place de Chiarenza.

Par actes des 29 décembre 1303 et 21 février 1304, Philippe et Isabelle transmirent à leur fille Marguerite, à titre héréditaire, les châtellenies de Karytæna et de Bosselet. Cette petite princesse n'eût, du reste, à la mort de son père, aucune part à la seigneurie de Morée. Elle épousa en 1324, Rainaud II de Forez, fils du comte Jean II de Forez, seigneur de Malleval. Elle n'en eut pas d'enfants. En 1370, elle céda une dernière fois à Jeanne, comtesse de Foix, et au fils de celle-ci, ses droits sur l'Achaïe, et mourut après 1371; elle avait porté toute sa vie le titre purement nominal de princesse d'Achaïe.

Cependant Philippe de Savoie continuait à appliquer en Morée son système d'exactions injustes et vexatoires. En même temps, il tendait toujours davantage à s'isoler et à s'affranchir de la tutelle de la couronne de Naples; bientôt même, les rapports entre lui et son suzerain Philippe de Tarente devinrent tendus à tel point, que le roi Charles II, persuadé que le prince de Savoie n'avait d'autre but que de se rendre entièrement indépendant, se décida subitement à renouveler sa protestation du mois de février 1301. Le 9 octobre 1304, parut une ordonnance royale déclarant derechef qu'Isabelle, en épousant le comte de Savoie sans le consentement royal, avait perdu ses droits à la couronne de Morée. L'Achaïe était, en conséquence, restituée à Philippe de Tarente, pour en disposer à son bon plaisir. Cependant, cette fois encore, l'envoyé du prince de Savoie réussit à faire suspendre la mise à exécution de l'ordonnance royale, et Philippe demeura prince d'Achaïe, mais, voyant bien que les princes Angevins ne toléreraient plus longtemps sa présence dans le pays, à quelque titre que ce fût, il se hâta de tirer encore le plus d'argent qu'il le pouvait de sa malheureuse principauté. Il augmenta toutes

les taxes, et cribla d'impôts les habitants du district de Skorta, coupables d'entretenir pour les Grecs de secrètes sympathies. Excités par les deux frères Mikronas, les Skortiotes se soulevèrent ; appuyés par le stratége impérial en résidence à Misithra, ils réussirent à s'emparer des deux châteaux francs de Sainte-Hélène et de Crèvecœur. Après avoir échoué devant Beaufort, ils allèrent investir la forteresse de Saint-Georges, mais le prince de Savoie, accouru en toute hâte, les mit en complète déroute.

Au mois de juin 1304, Charles II et Philippe de Tarente, en guerre avec la princesse Anne d'Épire et son fils, le despote Thomas, réclamèrent l'assistance de leur vassal, le prince d'Achaïe. Franchissant le golfe de Patras, Philippe alla réunir ses troupes à celles des capitaines napolitains, Raymond de Candolle et Jean Mauchevrier. Ils allèrent ensemble mettre inutilement le siége devant Arta, puis devant Rogus, après quoi le prince de Savoie regagna ses États, espérant qu'à la cour de Naples, on lui tiendrait compte de son zèle. Il n'en fut rien, et, après de nombreuses alternatives trop longues à rapporter ici, une nouvelle et soudaine décision du roi Charles II, en date du mois d'avril 1306, vint bouleverser encore une fois l'état de choses existant, en confisquant complétement l'Achaïe au profit du prince de Tarente, qui devait gouverner directement, sans l'entremise d'aucun vassal. Tarente se prépara à passer sur le champ en Achaïe et en Épire, pour y recevoir le serment de ses barons. Quant à Philippe de Savoie, il était accouru en Italie, avec la princesse sa femme, dès le mois de novembre de l'année précédente, laissant le bailat de Morée aux mains de Nicolas III de Saint-Omer, espérant calmer encore une fois par sa présence les griefs que ses suzerains avaient contre lui. Parmi ces griefs, les principaux était l'intervention hostile de Philippe de Savoie dans les démêlés de la succession de Montferrat, et le refus mal déguisé des barons de Morée de continuer la guerre contre les Épirotes, refus qui était devenu définitif en avril 1305, au grand parlement de Corinthe, convoqué par le prince de Savoie. La décision prise par le roi Charles, dans ce même mois d'avril, fut une réponse directe aux agissements de Philippe de Savoie.

Le 5 juin, une nouvelle ordonnance releva les barons de Morée du serment qu'ils avaient prêté à Philippe de Savoie. La flotte, qui devait conduire le prince de Tarente, était prête depuis longtemps ; elle mit aussitôt à la voile, et les barons de la principauté, fatigués des exactions de Savoie, ne firent aucune difficulté pour prêter directement serment au fils de Charles II. Du reste, le jeune prince ne fit que passer en Achaïe, et courut en Épire, l'esprit plein des plus grands projets de conquête. On sait comment son expédition, si brillamment commencée, finit par un piteux échec, au milieu de l'été de 1306. Tarente rentra à Naples, plus chargé de dettes que de lauriers, et dut signer une paix humiliante avec le despote d'Épire et la princesse, mère de celui-ci.

## PHILIPPE DE TARENTE

1307-1313.

Philippe de Savoie et la princesse Isabelle, après leur déconfiture de Naples, avaient gagné la Provence. En mai 1307, ils se résignèrent enfin à signer la cession à Philippe de Tarente de tous leurs droits sur l'Achaïe, en échange du comté d'Alba, dans les Abruzzes. Charles II ratifia cette convention, et transforma même, le 3 janvier 1308, le comté d'Alba en principauté. Le 16 mars de la même année, ce prince signa un nouvel et définitif acte d'abandon de l'Achaïe et de Tarente, en faveur de son fils Philippe, ses propres droits de suzeraineté étant toutefois réservés. En réalité, Philippe de Tarente était, de fait, seul et unique prince d'Achaïe depuis l'année précédente. Il le fut pendant cinq ans encore, jusqu'en 1313. Dès 1307, il enleva le bailat de Morée au sire de Saint-Omer, pour le donner au premier baron de Grèce, au mégaskyr d'Athènes, Guy II seigneur de Kalamata, du chef de sa femme, et propre gendre, on le sait, de la princesse Isabelle. Le nouveau baile établit sa résidence ordinaire à Kalamata; malheureusement, la mort le surprit dès le 5 octobre de l'année suivante. Il fut remplacé dans le bailat de Morée, par Bertino Visconti.

En 1309, le prince de Tarente, veuf de la princesse Thamar, entama des négociations, en vue de conclure une alliance nouvelle avec sa cousine l'impératrice titulaire Catherine II de Valois-Constantinople. Par cette union, toutes les prétentions des Courtenai sur le pays de Romanie devaient entrer dans la maison d'Anjou-Naples.

En mai 1309, Bertino Visconti avait été remplacé par Thomas de Marzano, lequel demeura baile de Morée jusqu'à la mort de Philippe de Tarente. Il eut de longs démêlés avec les châtelains vénitiens de Modon et de Coron, mais on ne sait, du reste, que peu de chose sur son administration.

L'effroyable désastre du Céphise, qui mit fin, le 15 mars 1311, au duché franc d'Athènes, et fonda, en Thessalie, en Béotie et en Attique, la puissance des aventuriers Catalans, eut nécessairement en Morée, un profond contre-coup. Ce fut comme le signal de la fin de tout gouvernemeut fort dans la péninsule, et le commencement d'une longue anarchie féodale, qui ne devait céder que bien longtemps après aux habiles intrigues de marchands italiens enrichis, et aux attaques de nouvelles bandes de soldats étrangers.

Philippe de Tarente, effrayé pour sa principauté, de l'invasion des Catalans, songea à se rendre en Achaïe; il en fut retenu par les négociations fort compliquées, entamées pour son mariage. Catherine II de Courtenai, dont il convoitait la main, avait, en effet, été fiancée, à l'âge de cinq ans, à Hugues V de Bourgogne, dernier fils de Robert II, duc de Bourgogne et roi titulaire de Salonique, par cession de l'empereur Baudouin II. Le 6 avril 1313, par traité signé à Paris, Hugues renonça à la main de l'impératrice Catherine, alors arrivée à l'âge de douze ans, et la céda au prince de Tarente, lequel, en retour, fit abandon de tous ses droits sur l'Achaïe, sauf ceux de suzeraineté, au propre frère de Hugues, Louis de Bourgogne, et à la fiancée de celui-ci, Mahaut de Hainaut, veuve, depuis peu, on le sait, du mégaskyr Guy II d'Athènes. Cette légitime héritière du trône d'Achaïe, fille unique d'Isabelle de Villehardouin et de Florent de Hainaut, venait, précisément avant ce traité, d'être fiancée à Charles de Tarente, fils de Philippe de Tarente et de sa première femme, Thamar; mais cette union fut sur-le-champ dissoute, pour faciliter les négociations nouvellement entamées. Louis de Bourgogne, pour sa part, s'engagea à prêter serment au prince de Tarente, son suzerain pour l'Achaïe. Mahaut, de son côté, comme jadis sa mère Isabelle, promit de ne contracter, en cas de veuvage, aucune union nouvelle, sans le consentement du prince de Tarente, sous peine de perdre tous droits à sa principauté. Enfin Louis de Bourgogne s'engageait à aider fidèlement et par tous les moyens Philippe de Tarente à conquérir la Romanie, c'est-à-dire l'empire de Byzance. Par une dernière clause, Jeanne de Valois, fille du premier lit de Charles de Valois, et sœur de père, par conséquent, de l'impératrice Catherine, fut fiancée à ce même Charles de Tarente, fils et héritier présomptif de Philippe, dont on venait de rompre l'union avec la petite princesse Mahaut.

## LOUIS DE BOURGOGNE ET MAHAUT DE HAINAUT

### 1313-1316.

(FERNAND DE MAJORQUE, PRÉTENDANT, 1315-1316.)

Le 30 juillet, Philippe de Tarente et Catherine furent unis; quelques jours plus tard, ce fut le tour de Louis de Bourgogne et de Mahaut de Hainaut, qui leur firent hommage pour l'Achaïe, et pour le royaume de Salonique, dès qu'il serait conquis. C'était donc, en réalité, en qualité de lieutenant général des princes Angevins de Naples, que Louis de Bourgogne, comme jadis Florent de Hainaut, devait aller administrer la Morée, repousser les Grecs envahisseurs et triompher de l'anarchie féodale, qui s'établissait chaque jour davantage dans ce malheureux pays. Avant tout, en qualité de prince créé par la grâce de Philippe de Tarente, il devait relever de ses fonctions le baile Thomas Marzano. Dans aucune des conventions, il n'était question d'indépendance réelle pour la principauté d'Achaïe. Toutefois, dès cette année 1313, Mahaut et Louis de Bourgogne prirent le titre de princes d'Achaïe, et l'inscrivirent sur leurs monnaies. Il avait été convenu entre eux ainsi qu'avec la cour de Naples, qu'au cas où Mahaut survivrait à Louis, mort sans postérité, celle-ci jouirait de l'usufruit de la principauté sa vie durant, mais qu'à sa mort, même si elle avait des enfants d'un second lit, l'Achaïe ferait retour à la maison de Bourgogne.

Plus de dix-huit mois s'écoulèrent après le mariage de Louis de Bourgogne, avant qu'il ne se décidât à passer en Achaïe. Le 30 novembre 1315, il fit son testament à Venise, et au printemps de 1316, il s'embarqua pour la Grèce à la tête d'une suite nombreuse. Mais, durant ce long intervalle, de grands changements s'étaient accomplis dans cette contrée; l'anarchie la plus complète y régnait; l'archevêque de Patras avait proclamé son indépendance, et les ordres du baile n'étaient plus guère obéis que dans les domaines immédiats du prince. De tous côtés, avaient éclaté des luttes entre les barons. Le plus grave de ces différends était celui du comte

Jean de Céphalonie avec sa belle-mère, seconde femme de son père défunt, Marguerite de Villehardouin, sœur cadette de la princesse Isabelle, et dernière fille de Guillaume Ier d'Achaïe. Jean voulait enlever à Marguerite la baronnie de Matagrifon. Celle-ci, retirée en Sicile, y avait marié sa fille Isabelle (Élisabeth), qu'elle avait eue de son premier mari, Isnard de Sabran, avec un jeune et noble aventurier, cadet de famille royale, l'infant Fernand ou Ferrand de Majorque. Ce bâtard du roi Jayme Ier, avait jadis accompagné pendant quelque temps les Catalans, lors de leur marche à travers la Thrace, vers la Thessalie et l'Attique; il pouvait compter sur l'appui de ces terribles aventuriers, maintenant qu'ils étaient fixés en Grèce.

Ferdinand et Isabelle fiancés, dès le mois de février 1311, furent mariés à Messine, en février 1314. Marguerite de Matagrifon fit cession à son beau-fils de ses prétendus droits sur la Morée. Au mois de juillet, laissant ses enfants en Sicile, elle retourna en Achaïe, mais elle y fut aussitôt emprisonnée, à cause du bien que lui voulaient les Catalans, devenus odieux à tous les Francs établis en Grèce. Ce fut en vain, que l'infant de Majorque fit réclamer la mise en liberté de sa belle-mère. Il se prépara à passer en Morée. Le 5 avril 1315, sa jeune femme mit au monde, à Catane, un fils, qui fut plus tard le roi Jacques II de Majorque (mort en 1349), et qui devait se trouver bien vite le seul légitime héritier de la couronne d'Achaïe et de toutes les prétentions des Villehardouin, en en exceptant cependant sa cousine germaine, Marguerite de Savoie-Forez.

Presque au moment où l'infant apprenait la mort de sa belle-mère, décédée dans sa prison, sa femme mourait également à Catane, des suites de ses couches, le 7 mai, le laissant inconsolable, et lui léguant tous ses droits à la couronne de Morée. Ferdinand envoya son fils, âgé de six semaines, à Perpignan, auprès de sa grand-mère, et, au mois de juin 1315, il quitta enfin la Sicile et vint aborder avec quelques troupes auprès de Chiarenza, espérant rentrer du moins en possession de sa baronnie de Matagrifon, comptant sur la fortune pour conquérir le reste de la principauté. Fort mal reçu par les barons de Morée, il se décida à agir plus énergiquement, s'empara de vive force de Chiarenza, où il se fit reconnaître, et conquit de nombreux châteaux. Alors il se fit proclamer régent de la principauté au nom de son fils, le petit prince Jacques, seul héritier légitime des Villehardouin du chef de sa mère. L'administration sage et réparatrice de l'infant s'étendit bientôt sur une grande portion de la Morée, sauf les districts de l'intérieur; Ferdinand s'y maintint un an à peu près, du mois de juillet 1315 au 5 juillet 1316. Dès le 16 juillet 1315, il avait fait demander à Nicosie la main de la comtesse Isabelle d'Ibelin, fille de Philippe d'Ibelin, sénéchal de Chypre, cousine du roi Henri II de Lusignan. Le 5 octobre, le mariage fut célébré en Chypre par procuration, et la jeune princesse arriva presque aussitôt à Chiarenza, où elle devint enceinte d'un fils qui ne devait naître qu'après la mort de son père. Le court triomphe de l'infant de Majorque allait, en effet, avoir un brusque et terrible dénoûment. En avril 1316, son plus mortel ennemi, le comte de Céphalonie, Nicolas le Noir de Saint-Sauveur, et quantité d'autres seigeurs mécontents allèrent recevoir, à Patras, le prince Louis de Bourgogue et la princesse Mahaut, sa femme, qui arrivaient enfin, et qui débarquèrent à la tête de troupes nombreuses. Ferdinand réduit à de trop faibles ressources, réclama de tous côtés des secours en hommes et en argent. Il écrivit à sa mère, la reine Esclarmonde; mais il était trop tard. La guerre commença sur-le-champ, et, le 5 juillet, en avant de Chiarenza, en rase campagne, l'infant fut défait en bataille rangée. Abandonné de tous, il fut pris et décapité par les ordres du comte de Céphalonie, qui le haïssait, parce qu'il avait jadis pris en main contre lui la cause de la dame de Matagrifon, sa belle-mère.

Louis de Bourgogne, vainqueur, alla mettre le siége devant Chiarenza, où les partisans de l'infant et les chefs de ses Almugavares avaient proclamé la souveraineté toute nominale de son fils, le petit prince Jacques. Leur résistance fut, du reste, de peu de durée, et Chiarenza ouvrit ses portes aux soldats du prince de Bourgogne.

Dès la fin du même mois, un événement imprévu vint de nouveau tout bouleverser en Morée; le prince Louis mourut subitement, empoisonné très-probablement de la main de l'ambitieux comte de Céphalonie.

## MAHAUT DE HAINAUT, SEULE

1316-1318.

Par son exécrable attentat, Nicolas de Céphalonie devint le maître véritable de la principauté, et la veuve de Louis de Bourgogne, Mathilde ou Mahaut, retirée à Andravida, n'eut plus qu'une ombre de souveraineté.

Mais, l'année suivante, le meurtrier mourut à son tour, et son fils, le comte Nicolas de Céphalonie, concentra tous ses efforts du côté de l'Épire. La Morée, aux mains inexpérimentées de la jeune princesse, retomba dans la plus profonde anarchie. Les Grecs d'une part, les Catalans de l'autre, menacèrent de s'emparer de toute la péninsule : Mahaut, éperdue, se réclama de son suzerain, le roi Robert de Naples, qui avait succédé à son frère, Charles II, mort déjà en 1309.

Le 9 mai 1317, Robert nomma Eustache Pagano de Nocera, recteur et capitaine général en Achaïe, et l'envoya en Morée à la tête d'un corps de troupes considérable. Puis, malgré les répugnances de la jeune princesse, voulant l'avoir sous son influence directe, il la fit venir à Naples, et là, la malheureuse jeune femme, fut de force fiancée, en 1318, au brutal Angevin, le comte Jean de Gravina, troisième frère du roi Robert. Jean prit aussitôt, au mois de mars de cette année, du chef de sa fiancée, le titre de prince d'Achaïe, et envoya un baile en Morée pour y faire reconnaître son autorité. Mahaut dut, malgré ses résistances, faire abandon de tous ses droits aux princes Angevins, et s'en remettre entièrement à leur plaisir. Par acte formel, elle dut céder provisoirement au roi Robert, l'Achaïe tout entière, à charge par celui-ci de la faire gouverner par ses capitaines et défendre par ses soldats. La princesse ne conservait que son domaine particulier, la baronnie de Kalamata; quant à la principauté, elle devait lui être restituée, sous la suzeraineté royale ou plutôt sous celle plus directe de Philippe de Tarente, dès que son mariage avec le comte de Gravina serait consommé; même, si cet événement ne se réalisait pas, le roi restait toujours libre de garder pour lui l'Achaïe, à charge de dédommager la princesse par le don de quelque autre souveraineté.

Cependant les choses traînaient en longueur, et la malheureuse Mahaut ne pouvait se décider à s'unir définitivement à son brutal promis. Elle implora l'intervention de Venise et celle du pape Jean XXII, qui, seul, pouvait annuler ces fiançailles détestées. A ce moment même, le duc Eudes IV de Bourgogne, successeur de son frère Hugues, et, par le fait du contrat de 1313, héritier des droits sur l'Achaïe et sur Salonique de son autre frère, l'infortuné Louis, mort sans postérité, se trouvait dans l'impossibilité de faire valoir en personne ces mêmes prétentions sur des contrées aussi lointaines; il fit, en conséquence, vente, le 24 avril 1320, de ses droits à Louis de Bourbon, comte de Clermont, son proche parent. Celui-ci se prépara sur-le-champ à conquérir la principauté. Mais le suzerain direct d'Achaïe, Philippe de Tarente, empereur titulaire de Constantinople, se jeta résolûment à la traverse de ces nouvelles prétentions, pour conserver sa seigneurie à son frère, Jean de Gravina. Des négociations furent engagées, et le 29 mai 1321, Philippe de Tarente fiançait le second fils qu'il avait eu de Thamar, Philippe, avec Béatrix, propre fille de Louis de Clermont, lequel consentit alors à transiger et à céder lui aussi, aux Angevins, ses droits sur la principauté d'Achaïe, à condition que, si le jeune despote, Philippe, venait à mourir sans postérité l'Achaïe, reviendrait à sa veuve Béatrix.

Le 7 octobre, Philippe de Tarente, pour affirmer encore plus énergiquement ses droits de suzeraineté, prit de nouveau, par acte solennel, possession de l'Achaïe. La cession de la Morée aux Angevins était donc formelle et complète, et, de fait, Jean de Gravina, en était bien véritablement le maître, bien que sa fiancée refusât toujours de le reconnaître pour mari, et qu'en réalité la convention signée par elle n'eût encore, par le fait de ce refus, aucun effet légal. C'est alors que le roi Robert, perdant patience, invoqua, à son tour, l'arbitrage du pape Jean XXII. La malheureuse princesse, se débattant vainement contre ses deux futurs beaux-frères et le mari qu'on lui imposait, fut traînée de Naples à Avignon. Sommée par le pape d'avoir à épouser le comte de Gravina, elle se décida alors à avouer qu'elle s'était secrètement unie à un gentihomme bourguignon qu'elle aimait, Hugues de la Palisse. Aussitôt le roi Robert la déclara, de ce fait, déchue de tous ses droits, et renouvela la cession de la principauté de Morée en faveur de Jean de Gravina. Une tentative d'assassinat ayant été dirigée, en septembre 1322, contre le roi de Naples, Hugues de la Palisse, fut accusé de ce crime. Il réussit à s'échapper, mais Mahaut fut arrêtée, ramenée à Naples et enfermée au château de l'Œuf, puis, en 1328, à Aversa, où elle mourut en 1331. Elle ne laissa point de testament, mais désigna, comme héritier de tous ses droits, le jeune Jacques de Majorque, fils de sa cousine Isabelle de Sabran-Villehardouin et de l'infant Ferdinand.

D'autre part, on sait que la sœur utérine de Mahaut, Marguerite de Savoie, avait, dès le 3 mai 1324, au moment d'épouser Rainaud de Forez, fait abandon de tous ses droits sur l'Achaïe à son père, Philippe de Savoie, et aux enfants qu'il avait eus de son second mariage avec Catherine, dauphine de Viennois. C'est ainsi que s'éteignit à jamais la maison de Villehardouin. Toutes les prétentions qu'élevèrent, dans la suite, les mai-

sons princières de Majorque et de Piémont, au sujet de son héritage en Achaïe, furent vaines. Le Péloponèse était définitivement acquis à des princes étrangers, les usurpateurs napolitains de race angevine.

## JEAN D'ANJOU-GRAVINA

1318-1333.

Jean de Gravina, depuis 1318, prince de fait en Morée, y avait nommé, en qualité de baile, Frédéric Trogisio, dont l'administration dura trois ans, et fut une suite non interrompue de désastres et de pertes de territoires pour les Francs. Les Catalans d'Athènes menacèrent Argos et tout ce qui restait des fiefs des Brienne en Morée ; les Grecs conduits par un chef brillant, le sratége Andronic Paléologue Asan, un des meilleurs lieutenants de l'empereur Andronic II, s'emparèrent de presque toute l'Arcadie, de son plus fort château, Saint-Georges, puis de Matagrifon, de Karytæna, enfin de tout le district de Scorta. Les stratéges grecs de Misithra, au lieu d'être comme autrefois nommés pour un an, ne l'étaient plus qu'à de longs intervalles, avec mission expresse d'en finir systématiquement avec les Francs. Monembasie était redevenue un port grec florissant. La Laconie et l'Arcadie entière appartenaient aux Byzantins; le baile angevin n'eut plus, sous son autorité, que la portion occidentale de la péninsule.

Le 18 juin 1321, Trogisio fut remplacé par Ligorio Guindazzo qui se démit de sa charge dès le mois d'octobre de l'année suivante. L'anarchie ne faisait qu'augmenter. Beaucoup de Moréotes, nobles et vilains, passaient aux Grecs dont la protection leur offrait plus de sécurité, et abjuraient en masse la foi latine. Les barons, en foule, voulaient se donner à Venise. Jean de Gravina se borna, pour conjurer tant de périls, à envoyer quelques troupes fraîches, promettant toujours de venir, en personne, combattre les Grecs et les Catalans qui, pour lors, assiégeaient Corinthe. Le 22 juin 1324, le roi Robert et Philippe de Tarente, suzerain direct d'Achaïe, adressèrent à tous les barons de la Morée, de la Grèce continentale, et de l'Archipel, l'injonction pressante d'avoir à prêter serment à Jean de Gravina et à lui porter secours contre tant d'ennemis si divers; à cette époque, les Turcs eux-mêmes avaient commencé à venir piller régulièrement, chaque année, les côtes de la Morée.

Enfin, au mois de janvier 1325, Jean de Gravina mit à la voile à la tête d'une flotte nombreuse, suivi par la meilleure chevalerie du Napolitain, rêvant de reconquérir, non pas seulement toute la Morée, mais bien la Romanie tout entière, et de mettre l'empire des Paléologue aux mains de son frère, Philippe de Tarente, et de sa belle-sœur, l'impératrice Catherine de Valois. Zante et Céphalonie furent occupées sans coup férir. Mais, comme le despote d'Épire, Jean Orsini, témoignait de dispositions hostiles, Gravina résolut d'abord de se rendre à Chiarenza où il se fit reconnaître par les barons de Morée. Il fut convenu qu'on irait, tous ensemble, attaquer l'Épire. Les Acciaiuoli, riches banquiers florentins, fournirent les fonds nécessaires pour l'expédition et reçurent en échange, les baronnies de la Lichina et de la Mandria, premier noyau de leur immense fortune en Grèce. Mais, en ce moment même, les difficultés soulevées par Venise, vinrent tout arrêter, et Jean de Gravina, après avoir fait évacuer, par ses troupes, les îles qu'elles venaient de conquérir, dut, au bout de quelques mois d'attente, regagner honteusement l'Italie, criblé de dettes et le cœur gonflé de rage. L'Achaïe continua à être plus ou moins administrée par des bailes, au milieu du plus affreux désordre féodal. L'archevêque de Patras devenait de plus en plus indépendant, et les nouveaux barons italiens qui avaient presque partout succédé aux vieux barons francs de la conquête, dont les familles s'étaient éteintes, s'isolaient chaque jour davantage du pouvoir central; chaque jour aussi les banquiers et les négociants italiens, établis dans le pays, prenaient une influence plus considérable. Jean de Gravina, qui se trouvait, en juillet 1326, à Florence, avec son neveu, le jeune despote Philippe, et son parent, Gauthier II, duc titulaire d'Athènes, guerroya plus tard du côté de Rome, au service de son frère, le roi Robert; mais il ne revit plus jamais sa principauté de Morée.

L'Achaïe fut successivement administrée, au nom de Gravina, par les bailes Pierre de Sus, François della Monaca, Guillaume Frangipani, archevêque de Patras, et Gérard d'Anguilara, dont l'administration se place de 1331 à 1332. A cette époque, les Grecs occupaient, on le sait, toute la Laconie et l'Arcadie; la Messénie, presque entière, était aux mains des Vénitiens de Coron et de Modon et des Mélisseni, puissants archontes de race grecque, protégés par les Paléologue; l'Argolide appartenait encore au duc Gauthier II d'Athènes, et

constituait, pour lui, le dernier reste de l'héritage paternel en Grèce. Ce n'est point ici le lieu d'insister sur l'expédition tentée par ce prince, à la tête de troupes angevines, en vue de conquérir l'Épire et la Romanie, au nom des princes de Naples, et de chasser ensuite les Catalans de son propre duché d'Attique. Après de brillants débuts, cette expédition échoua, comme tant d'autres, devant les intrigues de toutes sortes, l'indiscipline des liges, et les difficultés pécuniaires. Au commencement de 1332, Gauthier de Brienne dut évacuer l'Épire. Il passa en Morée, alors presque journellement exposée aux effroyables dévastations des Turcs, y fit excommunier, par l'archevêque de Patras, les Catalans d'Athènes, ses mortels ennemis, ravisseurs de son héritage, puis s'en retourna, vers la fin de l'année, en Italie, après avoir fait relever les fortifications d'Argos et de Nauplie. Il ne devait, lui non plus, jamais revoir ses fiefs de Morée.

Pendant ce temps, un grave événement s'était passé en Italie; Philippe de Tarente était mort, à Naples, le 26 décembre 1331, quelques mois après son fils, le despote Philippe. Sa veuve, l'impératrice Catherine, lui succéda au despotat de Romanie, et fut nommée tutrice de ses trois fils. L'aîné, Robert de Tarente (1331-1364), fut l'héritier de son père; après la mort de sa mère, il devait également avoir la Romanie avec le titre d'empereur. Mais de nombreuses difficultés surgirent aussitôt, et Jean de Gravina, oncle du jeune prince, refusa de prêter serment pour la Morée, tant à lui qu'à sa mère. Le 17 décembre 1332, un arrangement intervint cependant, et comme Jean n'avait plus à redouter les prétentions de la malheureuse princesse Mahaut, qui venait également de mourir (1), il se décida à abandonner ce qu'il appelait impudemment ses droits sur l'Achaïe, à son neveu Robert et à la mère de celui-ci, l'impératrice Catherine, en échange des possessions angevines d'Épire, du royaume plus ou moins titulaire d'Albanie, et de la ville et du comté de Duras. En même temps, Jean renonçait définitivement au titre même de prince d'Achaïe.

## CATHERINE DE VALOIS-TARENTE ET ROBERT DE TARENTE

### 1333-1346

Robert de Tarente, héritier de tous les prétendus droits des princes Angevins sur la Morée, n'avait pas attendu ce moment pour en faire montre; dès la mort de son père, il avait pris le titre de prince d'Achaïe. Maintenant que les difficultés étaient aplanies avec Jean de Gravina, la mère du jeune prince, Catherine de Valois, se mit en devoir de prendre possession de cette malheureuse principauté, où, depuis le départ de Gauthier de Brienne, tout avait continué à aller plus que jamais de mal en pis. Le 2 avril 1333, le baile de l'impératrice Catherine reçut à Chiarenza, en son nom, le serment des vassaux. Catherine conserva, du reste, à côté de son fils, le titre de princesse d'Achaïe jusqu'à sa mort arrivée en 1346. Cette époque de l'histoire de Morée marque le commencement de l'élévation et de la grandeur de la famille des Acciaiuoli, ces banquiers florentins qui devaient finir par succéder aux chefs Catalans sur le trône ducal d'Athènes, et qui devaient s'y maintenir jusqu'à la conquête turque.

De 1336 à 1338, le baile de Catherine et de Robert en Morée, fut le provençal Bertrand des Baux, sire de Courthezon, qui portait les titres de maréchal d'Achaïe et de baile de la seigneurie de Céphalonie et de Lépante. Il eut à soutenir de violents conflits contre l'archevêque de Patras, qui ne voulait plus reconnaître aucune espèce d'autorité. Ce prélat était soutenu par le Saint-Siége qui alla jusqu'à mettre le Péloponèse en interdit, déclarant que Patras ne faisait plus partie de la principauté. L'anarchie fut alors portée à son comble, et la présence de l'impératrice Catherine devint absolument indispensable; elle se décida, en conséquence, à passer en Achaïe où elle arriva, le 10 août 1338, accompagnée de Nicolas Acciaiuoli, déjà possesseur de riches fiefs en Morée, qu'elle nomma baile à la place de Bertrand des Baux. L'ordre fut quelque peu rétabli par leurs soins, les difficultés avec Venise furent aplanies, et, vers la fin de 1340, ils purent déjà quitter le Péloponèse. Mais le pays n'était pacifié qu'en apparence, et presque aussitôt de nouveaux troubles éclatèrent de toutes parts. Catherine renvoya Acciaiuoli en qualité de baile. Il arriva en Morée, le 15 novembre, avec des troupes de renfort et se rembarqua déjà au mois de juillet 1341, laissant, à sa place, son parent Jacques di Donato Acciaiuoli, Celui-ci fut presque aussitôt remplacé par Bertrand des Baux, lequel devint ainsi baile pour la seconde fois; il

(1) Il y avait longtemps, du reste, que Jean de Gravina s'était remarié, du vivant de Mahaut, avec Agnès de Périgord.

le resta de 1341 à 1346, gouvernant au milieu des plus déplorables circonstances. L'archevêque de Patras, plus indépendant que jamais, avait cependant peine à se défendre lui-même contre les incessantes attaques des Turcs qui pillaient de toutes parts les rivages de Morée et du golfe de Corinthe. Un parti considérable s'était formé dans la principauté, lequel considérait comme la seule chance de salut contre ce danger toujours plus formidable, la réunion des dernières baronnies franques au despotat grec de Misithra. Une autre portion de la noblesse soutenait ouvertement les intrigues des émissaires du roi Jacques II de Majorque, le fils de l'infant Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Sabran, et par conséquent, le descendant direct des Villehardouin. Cette faction prit même un moment le dessus, en 1344, et les barons partisans du roi de Majorque se réunirent à Rhoviata sous la présidence de l'archevêque de Patras, qui, d'autre part, les trahissait avec Venise et Naples. Dans cette assemblée, il fut résolu, pour sauver l'Achaïe du joug des Turcs, de proclamer Jacques de Majorque, et de l'inviter à venir aussitôt défendre sa nouvelle principauté. Jacques accepta et promit d'accourir; le 24 novembre 1345, il nomma Érard *Mauro* ou le Noir, baron d'Arkadia, son maréchal en Morée, mais la guerre avec les Aragonais l'empêcha d'en faire davantage. Il ne put quitter l'Espagne et périt en combattant, le 25 octobre 1349.

Vers la même époque, un second prétendant à la couronne de Morée, Jacques de Savoie, fils du second lit du prince Philippe de Savoie et héritier de la princesse Marguerite de Savoie-Villehardouin, transmit, au mois d'août, tous ses droits à son fils Philippe, âgé de six ans.

Ce fut sur ces entrefaites que le pape Clément VI, préoccupé de ce déplorable sort de la Morée, et voyant quelle proie facile elle allait devenir pour les Turcs, chercha à exercer une pression considérable sur le grand maître des chevaliers de Rhodes, Roger de Pins, pour le décider à s'emparer du Péloponèse au nom de l'Ordre et à y transporter le siége même de la Religion. Roger de Pins, convaincu des innombrables difficultés de cette entreprise, peu soucieux de se brouiller avec les princes Angevins et tous les autres ayants-droit au trône de Morée, résista de toutes ses forces aux propositions du bouillant pontife. On en était là, lorsque, au milieu de tant d'intrigues, l'impératrice Catherine mourut à Naples, au mois d'octobre 1346.

## ROBERT D'ANJOU-TARENTE, SEUL

### 1346-1364

Robert d'Anjou, qui jusque là n'avait porté que nominalement les titres de despote de Romanie et de prince de Tarente et d'Achaïe, succéda à sa mère, Catherine, dans la seigneurie utile de tous les territoires soumis à sa loi, ainsi que dans son titre impérial. Mais ce changement de règne ne devait amener aucune amélioration pour les malheureux pays de Morée, et chaque baron continua à faire exactement ce qu'il voulait. Les Acciaiuoli, seuls, profitèrent du nouvel état de choses pour augmenter encore démesurément leur fortune et leur puissance aux dépens du pouvoir central, de plus en plus affaibli. Du reste, nous ne possédons, sur cette période de l'histoire du Péloponèse, que de fort rares et incomplets documents. Il semble qu'un certain nombre de barons moréotes aient soutenu de longues luttes contre les Catalans qui gouvernaient à Athènes, pendant que, d'autre part, Cantacuzène poursuivait plus ardemment que jamais son plan favori d'en finir avec tous les Francs d'Achaïe.

Robert, devenu majeur, épousa, à Naples, le 9 septembre 1347, Marie de Bourbon, fille de Louis de Clermont, veuve du prince Guy de Galilée, fils aîné du roi Hugues IV de Chypre, mort cette même année, du vivant de son père. Marie avait eu, de ce premier mari, un seul fils, Hugues de Lusignan-Galilée, lequel, dépouillé de sa couronne par son oncle Pierre I^er^, s'était réfugié avec sa mère à Naples; c'était dans cette ville que Marie avait connu l'empereur Robert,

En 1349, les Turcs d'Altoluogo (Ephèse) arrivèrent en nombre par le golfe de Corinthe, et dévastèrent l'Achaïe et surtout le territoire de l'évêque de Patras, qui continuait à se maintenir absolument indépendant. Après cette catastrophe nouvelle, le pouvoir de Robert, en Morée, devint plus nominal que jamais. Les chevaliers de Saint-Jean, établis dans le pays, refusèrent de reconnaître son autorité. De leur côté, les Catalans, alliés de Venise, sans respect pour la neutralité des princes Angevins, pillèrent et ravagèrent le Magne.

Jean Cantacuzène qui avait fini par se substituer à Jean V Paléologue sur le trône de Byzance, voulut profiter de tant de troubles pour asseoir en Morée une dynastie de son sang. A la fin de l'année 1348, il envoya à Misi-

thra, en place du stratége impérial, son propre fils, Manuel Cantacuzène, lui remettant, pour lui et ses descendants, le gouvernement du Péloponèse. Manuel transforma donc l'ancienne *stratégie* grecque de Misithra en un despotat indépendant et héréditaire ; il réussit à s'y maintenir après la déchéance de son père, et ne mourut qu'en 1380, après s'être emparé, petit à petit, de la Morée presque entière. Les populations préféraient mille fois son pouvoir fort et sage à la protection illusoire des lieutenants de l'empereur Robert, aux luttes incessantes des barons et aux ravages répétés commis par les Turcs. Il est juste de dire que Manuel Cantacuzène n'obtint pas sans peine d'aussi importants résultats. Il eut à lutter contre de puissants rebelles, l'archonte Lampudios, entre autres, et contre les généraux de Jean V Paléologue, redevenu empereur de Constantinople. Après les péripéties les plus diverses, Jean V finit pourtant par reconnaître la complète indépendance du despote de Misithra.

Manuel Cantacuzène eut aussi à combattre longuement les Catalans d'Athènes, mais, ainsi que je l'ai dit, il n'en mourut pas moins en paisible possession de son despotat. Quant à ce qui restait des possessions angevines de Morée, l'histoire de ce territoire, qui allait chaque jour se rétrécissant, n'offre plus, jusqu'à la mort de l'empereur Robert, aucun intérêt véritable ; ce ne sont que luttes incessantes, obscures et monotones, entre les Vénitiens de Coron et de Modon, l'archevêque de Patras et les lieutenants de Robert. En 1356, une nouvelle démarche du Saint-Siége pour mettre fin à cette pitoyable anarchie, par la cession aux chevaliers de Rhodes, des territoires encore occupés par les Francs, échoua, faute de l'argent nécessaire, et aussi à cause de la répugnance du grand maître. Enfin, lorsque Robert mourut, ses bailes étaient absolument passés au second plan, et le vrai chef des Francs de Morée se trouvait être le célèbre sénéchal Nicolas Acciaiuoli, l'ancien baile de l'impératrice Catherine, déjà comte de Melfi, de Malte, etc., auquel Robert avait donné, en avril 1358, l'importante châtellenie de Corinthe, espérant protéger ainsi cette place de premier ordre contre les incessantes agressions des pirates turcs ; à ses côtés, ses plus fidèles partisans, et en même temps les premiers barons de Morée, étaient, son fils adoptif, Jean Acciaiuoli, archevêque de Patras, puis Érard le Noir de Saint-Sauveur, le puissant seigneur d'Arkadia. Le châtelain de Corinthe était, je le répète, le vrai souverain du pays encore aux mains des Latins ; c'est en vrai seigneur indépendant qu'il concluait, en 1362, alliance contre les Turcs avec le roi de Chypre, qu'il faisait, en 1363, acheter, par son neveu Renier Acciaiuoli, la baronnie de Vostitza, etc., etc.

## MARIE DE BOURBON ET HUGUES DE LUSIGNAN-GALILÉE

1364-1370

(PHILIPPE II D'ANJOU-TARENTE, PRÉTENDANT)

Ce fut le 16 septembre 1364 que l'empereur Robert mourut à Naples ; il ne laissait pas de postérité. Divers prétendants se disputèrent son héritage. C'étaient : d'une part, Philippe II d'Anjou-Tarente (1364-1373), lequel, de même qu'il héritait du titre impérial de Robert, se prétendait également son successeur légitime en Péloponèse, non pas seulement en qualité de suzerain impérial, mais bien de possesseur direct ; d'autre part, la veuve de Robert, l'impératrice Marie de Bourbon, maîtresse de tout le pays, de toute cette portion du moins où les barons moréotes ne jouissaient pas d'une indépendance absolue, et son fils du premier lit, Hugues de Galilée. Tous deux se prétendaient souverains légitimes en Morée.

En 1366, Hugues et sa mère vinrent, à la tête d'une armée, faire reconnaître leurs droits et imposer leur autorité aux barons rebelles, et surtout à l'archevêque Ange de Patras. Une longue guerre s'ensuivit, au bout de laquelle Hugues et Marie, maîtres du sud-ouest de la péninsule, durent reconnaître l'indépendance du prince-évêque. En même temps, Philippe de Tarente tenait Chiarenza, et y avait installé un baile.

En 1370, Hugues et sa mère, par contrat signé à Naples le 4 mars, firent à Philippe, moyennant une forte somme d'argent, abandon de leurs droits sur le Péloponèse, sauf la seule baronnie de Kalamata. Depuis cette date, ils n'intervinrent plus dans les affaires de la péninsule.

## PHILIPPE II D'ANJOU-TARENTE

1370-1373

C'est ainsi que Philippe de Tarente devint, de fait, souverain d'Achaïe en 1370 ; il continua à s'y faire représenter par un baile, lequel était presque constamment en guerre avec le prince-évêque de Patras.

## JEANNE DE NAPLES

1374-1381.

## ET OTHON DE BRUNSWICK

1376-1381.

Philippe mourut à Naples le 25 novembre 1373, sans laisser d'héritiers directs. Son neveu Jacques des Baux lui succéda légalement dans son titre impérial, ainsi qu'à Tarente, en Romanie et en Achaïe. Il était fils de Marguerite, sœur de Philippe, et de François des Baux, duc d'Andria. Mais les Corfiotes se donnèrent à la reine Jeanne de Naples, et les barons de Morée en firent autant. Jeanne, malgré les protestations de François des Baux au nom de son fils mineur, prit le titre de princesse d'Achaïe (1374-1381) et se fit représenter en Morée par un baile. Dès 1376, elle donna les deux principautés de Tarente et d'Achaïe à Othon de Brunswick, son quatrième époux, lequel, à son tour, céda l'Achaïe pour cinq ans à Jean de Hérédia, grand maître des chevaliers de Rhodes. Hérédia passa en Morée, où il fut accueilli à bras ouverts par les barons et l'archevêque de Patras. Il enleva Lépante aux Albanais et reprit Patras, mais il fut fait prisonnier peu après, et vendu aux Turcs. Cette catastrophe permit à l'ennemi de reprendre Lépante. En même temps parut en Morée la grande Compagnie navarraise, et, devant les rapides succès de cette bande guerrière et la défaite de la reine Jeanne, déposée et mise à mort, le 2 mai 1382, par ordre de son rival, Charles III de Duras, les Hospitaliers se décidèrent à évacuer le Péloponèse avant l'expiration des cinq années.

## JACQUES DES BAUX

1381-1383

C'était Jacques des Baux, qui, en 1380, lorsque Jeanne Ire avait été déclarée déchue de son pouvoir par le Saint-Siége, avait soudoyé la grande Compagnie navarraise pour revendiquer ses droits à l'héritage de Philippe II. Il avait lui-même repris Tarente à Othon de Brunswick, et envoyé, comme baile en Achaïe, Maiotto de Coccarelli, à la tête de nombreux aventuriers recrutés en Navarre et commandés par Bernard Varvassa et le bordelais Pierre de St-Exupéry, dit *Bordo*. Jacques espérait, avec leur aide, reconquérir la Romanie tout entière.

Les Navarrais reprirent d'abord Corfou, puis ils se tournèrent contre les Catalans d'Athènes et contre le despote de Misithra. Mathieu Cantacuzène (1380-1383), successeur de son frère Manuel, lequel était mort, le 25 mars 1380, après un règne long et glorieux, avait eu, lui-même, pour successeur, son fils Démétrius, qui avait cherché à secouer la suzeraineté de Byzance. L'empereur Jean V l'avait alors remplacé par son propre fils Théodore Ier Paléologue (1383-1407), auquel il avait donné le titre de despote de Morée. Théodore sut d'abord éviter le choc des Navarrais. Les Catalans d'Athènes, par contre, furent battus; Athènes, Livadia, furent prises rapidement; mais l'Acropole tint bon, la résistance s'organisa, et les bandes navarraises durent, dans le cours de cette même année, évacuer l'Attique tout entière. Elles se ruèrent alors sur le Péloponèse, prirent Vostitza, Zonklon (qui devait en prendre le nom de Navarin), Andrusa, alors capitale de la principauté, Kalamata, etc., et proclamèrent Jacques des Baux seul maître légitime de la péninsule. Deux ans durant, ces aventuriers furent les maîtres en Morée, en apparence au nom de Jacques des Baux, mais, en réalité, ne reconnaissant aucune autorité. Seule, Corfou fut reprise par Charles III de Naples, qui se posait en héritier de la reine Jeanne sa victime, et avait déclaré Jacques des Baux rebelle.

Dès le 7 juillet 1383, Jacques des Baux mourut à Tarente; il fut le dernier empereur titulaire de Constantinople de race franque. Il ne laissait pas d'enfants, et désigna pour son héritier le prétendant Louis d'Anjou. Aussitôt Charles III de Duras protesta contre ce nouvel adversaire, et Marie de Bourbon, qui vivait encore, revendiqua de son côté ses droits à la couronne de Morée. Grâce à ces contestations, les Navarrais se trouvèrent plus que jamais les maîtres incontestés du pays, et se partagèrent les vieux fiefs moréotes de la conquête. Ainsi s'établit en Achaïe une nouvelle et troisième série de seigneurs féodaux d'origine latine, qui, héritiers des che-

valiers français de Villehardouin, des gentilshommes napolitains et des banquiers florentins, réussirent à se maintenir un demi-siècle en Morée, à côté des Grecs de Misithra, des Vénitiens de Coron et de Modon, des Acciaiuoli, châtelains de Corinthe, et des seigneurs d'Argos et Nauplie.

## *Anarchie*

1383-1396

Les Navarrais avaient fini par reconnaître très-nominalement Charles III. Quant à Louis Ier d'Anjou, il était mort en 1384, et sa veuve, Marie de Bretagne, au nom de son fils mineur, Louis II, couronné roi de Naples à Avignon, avait immédiatement entamé des négociations avec le grand maître Hérédia pour recouvrer la Morée avec l'aide des chevaliers de Rhodes, et en déloger les Navarrais. Hérédia fit à ce sujet des ouvertures à ces derniers, mais les choses traînèrent en longueur. Le baile navarrais, Maiotto de Coccarelli, mourut en 1386, et eut pour successeur le capitaine Pierre *Bordo* de St-Exupéry, qui fut nommé vicaire de la principauté. Sur ces entrefaites, Marie d'Anjou finit par vendre la Morée à Hérédia, bien qu'elle n'en fût que la très-titulaire princesse au nom de son fils Louis II. Deux prétendants s'interposèrent aussitôt; le premier, Louis, duc de Bourbon-Clermont, héritier désigné de l'impératrice Marie et de son fils Hugues de Galilée, n'eut aucun succès, et conserva cependant jusqu'à sa mort, en 1410, son vain titre de prince d'Achaïe; le second, Amédée de Savoie-Piémont, héritier des droits lointains de son ancêtre Philippe, qui avait régné sur l'Achaïe, agit avec une bien autre vigueur, et protesta contre la vente faite par Marie d'Anjou aux Hospitaliers. Il poursuivit par tous les moyens la revendication de ses prétentions, malgré l'opposition de Hérédia. Pendant ce temps, les Navarrais continuaient à posséder la Morée.

En 1389, St-Exupéry avait fait prisonnier par surprise le duc Nerio Acciaiuoli d'Athènes. Soutenu par Venise, il résista à toutes les réclamations de Florence et de Gênes, comme aux attaques du despote de Misithra, Théodore Cantacuzène, propre gendre de Nerio. Le 22 mai 1390, un accord intervint enfin, en vertu duquel Nerio put recouvrer sa liberté vers la fin de l'année. Il y eut paix entre les Navarrais et le despote de Misithra.

Le 5 juin 1391, un accord fut conclu à Venise entre les envoyés des Navarrais et le prince Amédée de Savoie. Ils le reconnurent comme l'héritier légitime de Jacques des Baux et obtinrent de lui la conservation de leurs fiefs. Amédée se prépara aussitôt à passer en Morée, mais il dut renoncer à ce projet devant l'opposition de Venise, et son nouveau pouvoir demeura un vain mot. La Morée resta divisée entre les Navarrais, le despote de Misithra, Venise, et le duc Nerio d'Athènes et de Corinthe. A cette époque, les ravages et les incursions périodiques des Turcs étaient devenus presque intolérables sur toutes les côtes de la péninsule.

Au commencement de 1394, St-Exupéry alla invoquer le secours du sultan Bajazet contre Nerio d'Athènes et contre Théodore de Misithra que soutenaient en outre de nombreux immigrants albanais. Bajazet lui envoya le fameux Evrenos-Beg, pacha de Thessalie. Navarrais et Turcs réunis s'emparèrent de Misithra et d'Akova, mais Evrenos, croyant le despote incapable de se relever, eut le tort de se retirer trop tôt. Les Grecs ralliés fondirent à l'improviste sur les Navarrais et les culbutèrent, le 4 juin de cette même année. St-Exupéry et tous ses chevaliers furent pris et ne parvinrent à se racheter que six mois après. La paix fut alors, pour quelque temps, tant soit peu rétablie entre les divers maîtres de la péninsule. St-Exupéry, abandonnant le parti d'Amédée, se rapprocha du roi Ladislas de Naples, qui se considérait comme le légitime suzerain de Morée, et obtint de lui, en 1396, d'échanger le titre de vicaire pour celui de prince héréditaire d'Achaïe, sous la suzeraineté de la couronne de Naples. Le 10 juillet de cette même année, il fut reconnu en cette qualité par Venise.

## PIERRE DE ST-EXUPÉRY

1396-1402.

En 1397, Evrenos-Beg envahit la Morée avec 50,000 hommes. Argos fut prise et saccagée. Le despote Théodore de Misithra et St-Exupéry devinrent tributaires de la Porte. Théodore céda peu à peu aux Hospitaliers la plus grande portion de son territoire, entre autres Corinthe et même Misithra; les chevaliers s'y maintinrent de 1400 à 1404.

## MARIE DE St-EXUPÉRY, RÉGENTE

1402-1404.

Pierre de St-Exupéry mourut en novembre 1402. Outre son titre de prince d'Achaïe, il avait reçu du pape celui de « gonfalonnier de l'Église » pour la Morée. Sa veuve, Marie Zaccaria, devint régente pour ses fils mineurs, et se maintint avec eux deux ans en Achaïe; le 20 avril 1404, ils furent tout ensemble dépossédés par leur suzerain, le roi Ladislas, au profit de Centurione Zaccaria, neveu de Marie, et fils aîné de son frère, le grand connétable Asan Zaccaria, seigneur d'Arkadia. C'est ainsi que ce Génois ambitieux, chef d'une des plus importantes familles de la péninsule, devint prince de Morée. Il devait être le dernier souverain de race franque de cette contrée, et ne succomba qu'en 1432, sous les attaques des Paléologue.

## CENTURIONE ZACCARIA

1404-1432.

En 1404, en-dehors des colonies vénitiennes et de l'archevêché souverain de Patras, la Morée était tout entière divisée entre le despote Théodore et Centurione Zaccaria, presque toujours en guerre l'un avec l'autre. Théodore mourut, sans enfants, en 1407, et son despotat fit retour à l'empire, en la personne de son frère, l'empereur Manuel Paléologue, lequel y installa son second fils, Théodore II (1407-1433). Centurione Zaccaria soutint de longues guerres, tant contre ce dernier que contre les Tocco, comtes de Leucade et de Céphalonie, qui s'étaient rendus maîtres de Chiarenza; en 1415, il dut se reconnaître le vassal de l'empereur Manuel, qui vint passer un an en Morée. En 1423, une armée turque commandée par Turakhan, ravagea la Morée tout entière. En 1428, 1429 et 1430, les Grecs réoccupèrent Chiarenza et Patras, dont fut chassé le dernier prince-archevêque; un second despotat fut érigé, avec Andrusa et Vostitza pour capitales, en faveur de Constantin, frère cadet du nouvel empereur Jean VII Paléologue et du despote Théodore II.

En 1430, Théodore II, Constantin Paléologue, et leur frère Thomas, détrônèrent Centurione Zaccaria qui ne conserva que son titre princier et la seule baronnie d'Arkadia. Il mourut deux ans plus tard, en 1432. Cette date marque la fin suprême de la puissance des Latins en Morée; les Byzantins, qui les avaient dépossédés, s'y maintinrent vingt-huit années encore, jusqu'à la conquête turque définitive, en 1460.

---

La date précise du premier monnayage des princes d'Achaïe est douteuse, bien qu'il semble résulter du récit trop souvent inexact de la *Chronique de Morée,* que Geoffroy Ier de Villehardouin fut le premier d'entre eux qui acquit le droit de frapper monnaie, à l'occasion du mariage de son fils avec Agnès de Courtenai, sœur et non fille de l'empereur Robert. Robert aurait octroyé au prince d'Achaïe le droit « *de faire batre monoye de petits tornoys en son pays* » (1). Mais on ne peut se fier à des indications aussi vagues, d'autant plus suspectes que la *Chronique de Morée* fait erreur au sujet de presque toutes les autres concessions indiquées par elle, comme faites à la même occasion par l'empereur au prince d'Achaïe (2). Un fait, en tous cas, est constant, du moins pour ce qui regarde les *deniers tournois* désignés par la *Chronique,* c'est que leur émission n'a dû commencer que plus tard, ainsi que nous allons le voir tout à l'heure. Il est

(1) *Livre de la conqueste*, édit. Buchon, p. 79.
(2) Voyez, sur ce point, l'opinion de K. Hopf dans son *Histoire de la Grèce au moyen âge*, 1re partie, p. 269.

vrai que, vivant à une époque où les *tournois* étaient presque la seule monnaie courante en Morée, l'auteur anonyme de la *Chronique* a fort bien pu employer ce terme dans un sens générique, sans y attacher la signification spéciale de deniers tournois; il est, en effet, certain qu'au moyen âge, cette expression τουρνέσια s'employait en Grèce dans le sens très-général de *richesses, biens, fortune*, comme le prouve ce vieux dicton en vers, cité par M. Lambros, et qui est encore aujourd'hui en usage chez les habitants de l'île de Zante :

Τῶν κουμέσσων τὰ τορνέξια, τῆς μαμμῆς, τοῦ μυλωνᾶ
Καὶ τῶν σταροπουλητάδων εἶν' ἀράχνη καὶ κλωνά.

De nos jours même, dit encore M. Lambros, le paysan grec emploie dans le sens général de monnaie, indistinctement, et suivant les circonstances, les mots ἄσπρα (*aspres*), γρόσια (*gros*), γαζέται (*gazettes vénitiennes*), σολδία (*sous*), παράδες (*paras*), λεπτά, etc., etc.

Je viens de dire que la fabrication en Achaïe des deniers au type tournois ne pouvait pas dater de l'époque indiquée par la *Chronique de Morée*. En effet, grâce à un précieux passage de l'*Istoria del Regno di Romania* de Marino Sanudo, publiée, pour la première fois, dans les *Chroniques gréco-romanes* de K. Hopf, on sait aujourd'hui que cette première émission d'une monnaie qui devait être, pendant si longtemps, d'un usage presque exclusif dans toute la Grèce, remonte, non point au règne de Geoffroy Ier de Villehardouin, mais bien à celui de son second successeur, Guillaume, et qu'elle eut lieu à la suite du voyage fait par ce dernier en Chypre, dans le courant de l'hiver de 1249, pour aller saluer le roi de France, Louis IX, en route pour la croisade. Ce fut Louis IX lui-même qui accorda, en cette circonstance, à Guillaume, l'autorisation de frapper des deniers tournois au type de ceux de France. Voici le texte de Sanudo :

« *Intendendo il principe Guglielmo che il Rè passava in persona, volse andar egli a passarvi con circa 24 trà Gallere Navili e con 400 boni Cavalli passò al Rè. E dicendo egli al Rè : « Signor Sir, tu sei maggior Signor di me, e poi condur gente dove vuoi e quanta vuoi senza denari : io non posso far cosi », il Rè li fece gratia, che'l potesse battere Torneselli della Lega del Rè, mettendo in una libra tre onze e mezza d'argento* » (1).

Voici donc bien une date précise et d'une importance extrême, puisqu'elle concerne la première émission de ces deniers tournois qui constituent l'immense majorité des monnaies d'Achaïe, et qui furent frappés en quantité par tous les successeurs de Guillaume de Villehardouin, et par les divers princes leurs voisins. Grâce au témoignage de Sanudo, nous savons, à n'en pas douter, que ces deniers tournois furent frappés pour la première fois à partir de l'année 1249, après le retour du prince Guillaume dans ses états. Lorsque leur fabrication se fut éteinte après un siècle de durée, sous le règne de Robert de Tarente, avec la puissance même des princes Angevins en Achaïe, les ateliers vénitiens reprirent encore pendant quelque temps, pour le compte du commerce de leurs nationaux en Grèce et dans le Levant, l'émission de cette petite monnaie empruntée à la France, dont la vogue fut telle en Orient qu'elle y fut partout imitée.

Quant aux quelques deniers de type et de système différents, qui portent la légende : *G. princeps Achaie*, et qui constituent toute la numismatique des princes francs de Morée en-dehors des deniers tournois et des imitations vénitiennes de Robert de Tarente, quant à ces deniers, dis-je, ils ont vraisemblablement été frappés avant 1250, date de l'introduction du type tournois, soit par Geoffroy II, soit, beaucoup plus probablement, par Guillaume de Villehardouin, avant son voyage en Chypre et son entrevue avec le roi Louis IX.

Je ne crois donc point qu'il faille être aussi absolu que l'est K. Hopf (2), dont l'autorité est cependant si grande pour tout ce qui touche à l'histoire de la Grèce médiévale, lorsqu'il affirme que *toutes* les monnaies des princes d'Achaïe sont postérieures à cette entrevue de 1250. Mais, je le répète, cela est, en

(1) K. Hopf, *Chroniques gréco-romanes inédites ou peu connues*. Berlin, 1870, p. 102.
(2) *Geschichte Griechenlands im Mittelalter*, etc., 1re partie, p. 274.

tout cas, vrai pour les deniers tournois, et le récit de Sanudo, en nous révélant ce fait curieux d'une concession octroyée par le roi de France au prince d'Achaïe, nous fait voir à quel point, dans ces lointains parages, le nom royal de France avait alors de force et de prestige. Il semble, en effet, qu'il s'agisse ici d'une concession véritable faite par le roi de France à son vassal, depuis longtemps éloigné de la mère patrie, et qui tient cependant à ne pas laisser rompre les liens de suzeraineté qui l'attachaient naguère à son souverain. Pour me résumer, je dirai donc, non pas, comme K. Hopf, que le droit monétaire des princes d'Achaïe date de cette année 1249, mais bien que cette date représente celle de l'émission des premiers deniers tournois. Avec K. Hopf, par contre, je me refuse à croire à la véracité des faits avancés par la *Chronique de Morée*, lorsqu'elle nous parle de concessions monétaires faites par les empereurs latins de Constantinople, soit déjà en 1210, soit, un peu plus tard, à l'entrevue de Larisse et au mariage du prince héritier Geoffroy.

Sur la plupart des plus anciens deniers des princes d'Achaïe, c'est-à-dire sur quelques-uns de ceux qui, ne portant que l'initiale G, ne sont pas frappés au type tournois, et qui, pour moi, ont été émis pendant les premières années du règne de Guillaume de Villehardouin, on lit le nom de l'atelier de Corinthe. Par contre, tous les deniers tournois de ce prince, sauf ceux qu'il frappa peut-être à Thèbes, après sa victoire sur le duc d'Athènes, ainsi que tous ceux de ses successeurs sans exception, jusqu'à la cessation définitive du monnayage d'Achaïe, ont été émis dans la ville de Chiarenza, en Élide, capitale de la Morée franque. Les florins d'or de Robert de Tarente ont également été fabriqués dans cet atelier, et il en fut certainement de même des ducats et autres monnaies que fit frapper ce prince, à l'imitation des pièces vénitiennes.

Chiarenza fut, sous les princes d'Achaïe, la capitale politique et administrative du pays. Cette ville oubliée, dont le souvenir n'existe plus aujourd'hui que dans le titre de duc de Clarence, passé de la maison d'Achaïe dans la maison royale d'Angleterre, et que portait la victime infortunée du roi Édouard IV, cette ancienne capitale chevaleresque des princes francs de Morée, fut, au moyen âge, une cité florissante, une cour féodale célèbre par sa magnificence. Ce fut, avec Andravida, la résidence la plus ordinaire des Villehardouin, puis, après eux, des princes Angevins ou de leurs lieutenants et capitaines généraux. L'importance politique et commerciale de Chiarenza était extrême, grâce à sa situation au point le plus rapproché de l'Italie; c'était par elle que se faisaient toutes les communications avec l'Occident; j'ai dit qu'elle était également la capitale administrative de la principauté, et, par conséquent, nécessairement, le siége de l'atelier monétaire principal. Clarentza, Chiarenza ou Glarenza, située à la pointe d'Élide, au promontoire du même nom, l'ancien cap Chélonatas, qui regarde vers l'île de Zante, n'est plus, à cette heure, qu'une ville chétive, une bourgade grecque tout à fait déchue de son ancienne splendeur, aussi désolée qu'elle fut autrefois riche et prospère. Le gouvernement grec, dit M. Isambert dans le *Guide d'Orient*, lui a imposé, il y a quelques années, le nom officiel et classique de la vieille Cyllène, à tort, suivant Curtius, qui fixe l'emplacement de la cité antique plus au nord, sur la côte sablonneuse qui marque l'entrée du golfe de Lépante. Sur le sommet même du cap Chélonatas, au-dessus et en arrière de Chiarenza, les Villehardouin avaient élevé la forteresse célèbre de Chlomutzi ou Clermont, qui dominait leur capitale et qui est également connue sous le nom de *Castel Tornese (Château Tournois)*. Ce nom de *Tornese*, qui a passé par la suite au promontoire même de Chiarenza, rappelle précisément les monnaies émises par les princes d'Achaïe, ces deniers tournois qui, pendant quelque temps du moins, furent certainement fabriqués dans cette forteresse, dont la tour colossale, encore debout aujourd'hui, domine toute la contrée environnante, rappelant, à travers les siècles dont elle a bravé les assauts, le nom de son fondateur, Geoffroy II de Villehardouin. Aujourd'hui encore, cette ruine franque a conservé le nom populaire de *Castro Tornese*.

La quantité considérable de deniers tournois des princes d'Achaïe, qu'on retrouve encore en Grèce, est une preuve des émissions continuelles qui en furent faites pendant plus d'un siècle. M. Lambros

disait, il y a plusieurs années déjà, en avoir vu passer par ses mains plus de dix-huit mille. Dans une trouvaille faite à Éleusis, dont parle M. Lenormant dans la *Revue archéologique* de 1864, il s'en trouvait plusieurs milliers. Ces deniers durent jouir en Grèce d'une vogue immense, car leur type fut imité, non-seulement par les autres princes francs de la péninsule et de l'Archipel, mégaskyrs d'Athènes, comtes de Salone, seigneurs de Tino, etc., mais encore par les princes grecs eux-mêmes, despotes d'Épire et sébastocrators de Grande-Vlaquie, puis, plus loin encore vers l'Orient, par les Génois de Chio et les Gattilusio de Mételin et d'Ænos de Thrace.

Le type des tournois d'Achaïe s'est maintenu constamment uniforme sous tous les successeurs de Guillaume de Villehardouin. Il est absolument calqué sur celui des tournois français. La légende *de Clarentia*, *Clarentia* ou *de Clarencia* remplace la légende *Turonus civis*. La fabrique de ces pièces, d'abord assez bonne, devient de plus en plus barbare à mesure qu'elle se rapproche de la fin de la domination latine en Morée; les deniers tournois de Jean de Gravina et de Robert de Tarente sont d'affreuses monnaies, grossièrement frappées et presque indéchiffrables.

Pegolotti, dans son traité écrit vers 1340, donne de précieux renseignements sur le monnayage d'Achaïe et sur la fabrication des deniers tournois dans l'atelier de Chiarenza; ils peuvent, du reste, s'appliquer également au monnayage des autres seigneurs francs de la Grèce continentale, de l'Eubée et de l'Archipel, dont le système monétaire était copié sur celui d'Achaïe. Voici le passage de Pegolotti, concernant l'atelier monétaire de Chiarenza :

*In Chiarenza e per tutta la Morea vanno a perpero 20 sterlini, e gli sterlini non vi si vendono, nè vi si viàgiono, ma spendonsivi torneselli piccioli che sono di lega d'once due e mezza d'argento fine per libbra, ed entrane per libbra soldi 33, denari 4 a conto. E ogni denari 4 dè detti torneselli piccioli si contano per un sterlino, e gli 3 sterlini per un grosso viniziano d'argento di zecca di Vinezia, e gli 7 grossi per un pipero (perpero). Lo pipero di Chiarenza si è carati 23, cioè carati 23 a peso per un perpero cioè pipero. La moneta di Chiarenza chiamasi tornesella picciola.*

D'autre part, le passage de Sanudo, cité plus haut, nous apprend qu'au début de la fabrication des deniers tournois d'Achaïe, c'est-à-dire vers 1250, ceux-ci devaient contenir trois onces et demie d'argent fin à la livre. Au temps où Pegolotti écrivait, il n'y avait plus que deux onces et demie d'argent dans la livre de ces mêmes deniers. En quatre-vingts ans, dit M. Lambros, leur titre avait donc subi une dépréciation de près d'un tiers. La bonté de leur exécution avait, nous l'avons vu, dégénéré dans des proportions tout aussi considérables.

Grâce à Pegolotti, nous savons avec exactitude quel était le système monétaire en usage en Achaïe. Le denier tournois était la monnaie courante, constituant la base de toutes les transactions. Le *sterling*, évalué à quatre tournois, n'était qu'une monnaie de compte. Quant à l'hyperpre, qui valait vingt *sterlings*, c'était : soit une monnaie de compte, ayant la valeur du besant de Constantinople, soit ce besant même des empereurs grecs, qui continuait à avoir cours dans toute la Grèce.

En même temps, la péninsule était inondée par la monnaie vénitienne, dont Pegolotti établit les rapports avec celle des princes d'Achaïe, et les ducats, les matapans, les *soldini* de Venise, jusqu'aux florins de Florence, furent assez en faveur en Morée, pour que Robert d'Anjou les ait fait copier servilement dans son atelier de Chiarenza.

Un passage du testament de Gauthier II, duc titulaire d'Athènes, en date du 18 juin 1347, confirme les renseignements de Pegolotti sur la valeur relative des diverses monnaies en usage dans la Grèce franque. « Quant aux yparprées (hyperpres), est-il dit dans ce document, la valeur en est fixée à vingt estrelins, comptés pour une yparprée et quatre tournois pour un estrelin (1). »

Enfin Pegolotti nous fournit encore un document d'un vif intérêt; c'est le compte des dépenses de l'atelier monétaire de Chiarenza, ou suivant les expressions mêmes de l'écrivain italien : *le spese che si vanno a fare la moneta picciola di Chiarenza.*

(1) K. Hopf, *Chroniques gréco-romanes*, etc., p. 537.

« *La moneta picciola di Chiarenza si è di lega d'onze due e mezza d'argento fine per libbra, e vannone in una libbra soldi 33, den. 4 a conto, e chiamasi tornesella picciola, e hanno di spesa a lavorargli nella zecca, come dirà qui appresso :*

*Primeramente, per once due e mezza d'argento fine, piperi.....*

*Per mancamento a fondere, da sterlini 3 per libbra.*

*Per uvraggio agli uvrieri che lavano, da sterlini 2 e mezzo per libbra.*

*Per affinatura, un mezzo sterlin per libbra.*

*Per salaro dell' intagliatore de' ferri da coniare la detta moneta, soldi 150 di veneziani grossi l'anno.*

*Per salaro del fabbro, che fa i detti ferri, e acconciari gli altri stovigli della zecca, piperi cent l'anno.*

*E per salaro di colui che sta alla bilancia, piperi 100 l'anno.*

*E per salaro de' maestri della zecca, piperi 300 l'anno.*

*E per monetaggio a' monetieri che coniano, sterl. 1 e mezzo per libbra.* »

Tous ces détails donnés par Pegolotti sur la monnaie d'Achaïe et l'atelier monétaire de Chiarenza, sont reproduits par Uzzano (1), en termes presque identiques. Il dit que le *perpero di Chiarenza* valait vingt *sterlings* ou bien sept *viniziani grossi d'argento*. Mais c'est dans les archives de Naples, dans les *Registri angioini*, mine inépuisable, malheureusement à peine fouillée jusqu'ici, que se trouvent les sources les plus riches pour l'histoire de l'atelier monétaire de Chiarenza, du moins à partir de l'établissement de la domination angevine en Morée. Il m'a été impossible de consulter ces précieuses archives. J'ai seulement pu rapporter aux règnes des différents princes Angevins, quelques renseignements importants relevés çà et là dans les *Registri* par K. Hopf, et consignés par lui dans son *Histoire de la Grèce au moyen âge*.

« La fabrication des deniers tournois dans les ateliers de Chiarenza, se continua sans interruption, dit M. Lambros, depuis Guillaume de Villehardouin jusqu'à Robert d'Anjou, qui régna de 1332 à 1364, et sous lequel la principauté franque d'Achaïe, depuis longtemps en proie à l'anarchie, cessa en réalité d'exister. Comme les tournois de Robert sont fort rares, il faut croire qu'on n'en a pas frappé pendant tout le cours de son long règne. Les Vénitiens, en effet, dont l'influence dans le Péloponèse était devenue tout à fait prépondérante, ayant reconnu les grands profits que l'on pouvait retirer de la circulation des deniers tournois, s'étaient mis à en fabriquer des quantités considérables pour leur commerce d'Orient. Le plus ancien denier tournois vénitien connu porte le nom d'André Dandolo, qui fut doge de 1343 à 1354. On peut en conclure que la fabrication des deniers tournois à l'atelier princier de Chiarenza dut cesser entièrement vers 1350, devant la concurrence écrasante des ateliers vénitiens. »

## GUILLAUME DE VILLEHARDOUIN

Avant 1250, époque à laquelle commence l'émission des deniers tournois à Chiarenza, il faut placer, je l'ai dit, quelques monnaies d'Achaïe, d'un type essentiellement différent, et qui sont évidemment antérieures à ces tournois. Malheureusement, ces monnaies, dont la plupart ont été frappées à Corinthe, ne portent que l'initiale du prince, G. Il est donc impossible de décider si elles ont été frappées par Guillaume de Villehardouin, avant 1250, ou déjà par Geoffroy II pendant les dernières années de son règne. M. Lambros, dont l'avis fait autorité en cette matière, penche pour l'attribution de toutes ces plus anciennes monnaies aux premières années du règne de Guillaume.

1° *Deniers de billon et de cuivre frappés avant 1250.* — *a.* — + · G · PRINCEPS · entre deux grènetis. Tête de face du prince d'Achaïe.

℟ + · ACHAIE · entre deux grènetis. Croix pattée, cantonnée de besants.

Cuivre ou très-bas billon. Très-belle fabrique. *Gravée*, pl. XII, 6.

(1) *Della Decima*, etc., t. IV, contenant la *Pratica della Mercatura, scritta da Giovanni di Antonio da Uzzano, nel 1442*, pp. 89, 90 et 145.

Variété avec ꞁꞁ au revers au lieu de ꞁ. Saulcy, pl. XIV, 5.

Plusieurs légères variétés sans importance.

*b.* — · COR — INT — VM · Édifice crénelé surmonté d'une grande croix (le château franc de l'Acro-Corinthe).

℟ G · P · — AC — CA — IE · entre deux grènetis. Croix coupant le grènetis et la légende.

Cuivre. Très-belle fabrique. *Gravée*, pl. XII, 7.

La forme de l'M oncial du revers est bizarre.

Plusieurs variétés sans importance.

*c.* — M. de Saulcy (*Num. des Cr.* p. 141, pl. XIV, n° 1) a décrit un fort rare denier d'Achaïe, également frappé à Corinthe et antérieur à l'apparition du type tournois. En voici la description corrigée d'après les magnifiques exemplaires de la collection Lambros :

G · P · ACCAIE · entre deux grènetis. Croix pattée.

℟ + · CORINTI · entre deux grènetis. Dans le champ, un édifice affectant la forme du portail qui sert de type aux monnaies de Gènes.

Bas billon. *Gravée*, pl. XII, 10.

Variété avec G P ACCAIE . Le G est placé entre deux petits croissants ouverts à droite. Un troisième croissant entre le P et l'A . Au ℟ + CORINTI; de chaque côté de la croix initiale, un petit croissant ouvert à droite. *Collection Lambros.*

Variété avec G ∘ P ∘ ACCAIE ∘ et au ℟ + ∘ CORINTI ∘ . *Collection Lambros.*

Il est plus que probable, je le répète, que ce denier appartient également aux premières années du règne de Guillaume de Villehardouin.

2° *Oboles de billon et de cuivre frappées avant 1250.* — On ne connaît encore que les oboles des deux derniers deniers précédents; elles sont, du reste, absolument semblables, sauf les dimensions et le poids qui sont naturellement moindres; elles paraissent être d'une excessive rareté.

*a.* — · COR — INT — VM · . Édifice crénelé, surmonté d'une grande croix.

℟ G · P · — AC — CA — IE · entre deux grènetis. Croix coupant le grènetis et la légende.

Cuivre pur ou très-bas billon. *Gravée*, pl. XII, 8.

*b.* — G · P · ACCAIE · entre deux grènetis. Croix pattée.

℟ + · CORINTI · entre deux grènetis. Le portail dit génois.

Bas billon. Inédite. *Gravée*, pl. XII, 9.

3° *Deniers tournois de billon (parfois, bien que fort rarement, de cuivre presque pur) frappés après 1250.* — Ces deniers tournois portent des légendes tantôt françaises, tantôt latines.

*a.* — + G · PRINCEPꝏ . Croix pattée.

℟ CLARENTIA. Châtel; de chaque côté de la croix qui le surmonte, un gros besant.

Variété avec quatre besants au lieu de deux au revers.

— + : G : PRINCEPꝏ :, et au ℟ CLARENTIA et deux rosettes remplaçant les deux besants.

— + · G · PRINCEPꝏ, et au ℟ CLARENTIA et deux rosettes.

— + : G · PRINCEPꝏ : , et au ℟ CLARENTIA et deux rosettes.

— + · G : PRINCEPS ·, et au ℟ CLARENTIA et deux points au lieu des deux besants.

— + : G : PRINCEPS : , et au ℟ CLARENTIA et quatre points au lieu des deux besants.

— + · G PRINCEPS ·, et au ℟ CLARENTIA et quatre points et deux croissants au lieu des deux besants. *Gravée*, pl. XII, 11 (1).

Variété avec + · G PRINCEPS ·, et au ℟ : CLARENTIA et un petit croissant entre deux points.

(1) Sur tous les deniers tournois frappés à Chiarenza, et figurés sur la planche XII, le graveur a, par inadvertance, placé le revers avant le droit.

Variété avec les légendes du droit et du revers entièrement renversées. *Cabinet Fürstenberg. Gravée* pl. XII, 15.

Variété avec + G · PRINCEPS, entre deux rosettes, et au ℟ CLARENTIA et deux rosettes.

*b.* — + GV · PRINCESP *(sic)*. Croix.

℟ D'CLARENTIA. Châtel.

Variété de la précédente avec CLARENTIA au revers.

*c.* — + · G · PRINCE · ACh (1). Croix.

℟ CLARENTIA · Châtel.

Variété avec 'CLARENTIA, au revers.

— : CLARENTIA · au revers, et un différent de forme triangulaire.

— + · G : PRINCE · ACh, et au ℟ CLARENTIA[d]. Saulcy, pl. XIV, 16.

— + : G : PRINCE · ACh, et au ℟ CLARENTIA[o].

— + : G : PRINCE · ACh, et au ℟ [v]CLARENTIA[o]. *Gravée,* pl. XII, 12.

— + : G : PRINCE · ACh, et au ℟ [v]CLARENTIA[v].

*d.* — + TVRONVS CIVI, entre deux grènetis. Croix pattée.

℟ D CLARENTIA. Châtel. *Gravée,* pl. XII, 13.

Variété avec TVRONVꝰ, et au ℟ DE CLARENTI.

M. de Saulcy pense que ces derniers deniers tournois représentent les plus anciens produits de l'atelier monétaire établi à Chiarenza pour y frapper cette menue monnaie d'Achaïe. Il me semble qu'il s'agit plutôt ici de quelque faux monnayage plus tardif, et que cette apparition insolite du mot TVRONVS sur une pièce moréote ne peut provenir que d'une négligence d'un monnayeur illettré, qui a combiné le revers d'un tournois de Chiarenza avec celui d'un tournois français.

Les plus curieux de tous ces tournois de billon du prince Guillaume seraient, sans contredit, ceux qu'on croit avoir été frappés par lui à Thèbes, après son triomphe sur son vassal le mégaskyr Guy de la Roche, et qui portent le nom de cet atelier monétaire. On sait que Guy I^er fut exilé après sa défaite; Guillaume, maître de Thèbes durant son absence, y aurait fait frapper ces précieux tournois dont voici la description :

+ G ⁘ PRINCEPS. Croix.

℟ ⁘ THEBE ⁘ CIVIS ⁘ . Châtel. *Gravée,* pl. XII, 14.

Je crois bien, pour ma part, et c'est aussi là, si je ne me trompe, l'avis de M. Lambros, que ce sont encore là de simples contrefaçons d'une monnaie fort répandue, contrefaçons inhabiles, produit de la combinaison d'un tournois de Chiarenza avec une pièce des ducs d'Athènes.

## CHARLES I^er D'ANJOU.

Charles I^er d'Anjou, suzerain d'Achaïe de par le traité de Viterbe, gouverna directement cette principauté à partir de 1278, et cela en qualité de tuteur de sa belle-fille encore mineure, Isabelle de Villehardouin. Il s'attribua la seigneurie utile de Morée, et prit dans ses actes le titre formel de *princeps Achaie*. Les deniers tournois frappés par son ordre à Chiarenza doivent donc avoir été émis après 1278 et avant 1285, date de sa mort. Du reste, on retrouve dans les *Registri angioini* conservés aux Archives de Naples (2), le règlement même qui réorganisait l'atelier de Chiarenza sous le gouvernement de Charles I^er, et ce règlement est du mois d'avril 1279. Il y est ordonné que le métal nécessaire à la fabrication des deniers sera expédié de Brindisi au châtelain de Chiarenza, Giovanni di Tancredo, et aux

(1) Sur ces deniers tournois et sur *tous* les suivants, la lettre h du mot *Ach* ou *Ache* pour *Achaie*, est traversée par un signe d'abréviation.

(2) *Reg. Ang.*, n° 28 (1277. F.), fol. 261 v, 265 v, 292 v, 309 v. — 10.

deux maîtres de la monnaie, Bartolommeo Salimpipe et Nicolas di Cesare lequel fut rappelé en 1248. Un ouvrier affineur d'argent leur est également envoyé. Les nouveaux deniers devront être frappés exactement au même poids et au même titre que ceux du dernier souverain, Guillaume de Villehardouin; seulement, ils porteront le nom du nouveau seigneur : K. R (*ex*). PRINC. ACh.

En 1281, le nouveau chancelier du roi Charles à Chiarenza, Gauthier de Collepierre, s'occupe derechef de l'atelier monétaire de Morée, dirigé à cette époque par Jacques Castaldo et Thomas d'Afflitto de Brindisi (1). Il se fait expédier de Bari de nouveaux lingots et les ouvriers nécessaires. Les comptes de la monnaie de Chiarenza sont scrupuleusement vérifiés par lui. L'atelier de fabrication était, à ce moment, installé au château même de Chiarenza et placé sous la haute surveillance personnelle du châtelain.

*Deniers tournois de billon.* — + : K · R · PRINC' · ACh ⁘ Croix.

℟ : CLARENTIA : Châtel.

Variété avec + ⁘ K ∘ R ∘ PRINC ∘ ACh ⁘, et au ℟ ⁘ CLARENTIA ⁘. et parfois un différent dans le champ à la gauche du châtel.

Variété avec + ▾ K R · PRINC' ACh, et au ℟ ▾ CLARENTIA ▾.

— + · K · R · PRINC' ACh' et au ℟ · CLARENTIA · *Gravée,* pl. XII, 16.

## CHARLES II D'ANJOU

Charles II, successeur de son père en sa qualité de suzerain d'Achaïe, se dépouilla en 1289 de la seigneurie utile de Morée en faveur de Florent de Hainaut, à l'occasion du mariage de ce dernier avec Isabelle de Villehardouin. Charles II a donc pu faire frapper monnaie à son nom, à Chiarenza, entre 1285 et 1289. On peut lui attribuer un certain nombre de deniers tournois qui, bien que ne portant aussi que l'initiale K et pouvant en conséquence appartenir à Charles Ier, se distinguent cependant des deniers précédents, et leur semblent postérieurs tant par le style et l'exécution que par la forme de la légende du revers, qui, pour la première fois est DE CLARENTIA et non plus CLARENTIA tout court.

*Deniers tournois de billon.* — + · K · R · PRINC' · ACh · Croix.

℟ ⁂ DE ⁂ CLARENTIA ⁂ Châtel.

Variété avec + · K · R · PRINC' · ACh ·, et au ℟ ⁂ DE ⁂ CLARENTIA ⁂. *Gravée,* pl. XII, 17.

## FLORENT DE HAINAUT

A partir du règne de Florent, l'orthographe *Clarentia,* qui avait été constamment usitée, sauf sur un seul denier de Guillaume de Villehardouin, est remplacée par la forme *Clarencia* qui devient définitive, au moins jusqu'à Jean de Gravina.

*Deniers tournois de billon.* — + FLORENS P : ACh. Croix.

℟ DE CLARENCIA. Châtel.

Variété avec D'· CLARENCIA au revers.

— + FLORENS · P · ACh ·, et au ℟ DE CLARENCIA.

— + *FLORENS P'ACh, et au ℟ *DE CLARENCIA*

— + · FLORENS · P'ACh (d'autres fois ACh'), et à la fin de la légende, un rameau de feuillage avec une fleur ou un gland de chêne (?); au ℟ DE CLARENCIA ⁱ. *Gravée,* pl. XII, 18.

(1) *Reg. Ang.*, nº 38 (1280. A.), fol. 10 v; nº 42 (1281. B.), fol. 91; nº 44 (1282. B.), fol. 86; nº 154 (1305-6. C.), fol. 272.

Variété avec + : FLORENS · P · ACh' : , et au ℟ · DE CLARENCIA *

— + * FLORENS P'ACh, et au ℟ * DE CLARENCIA ⁑

— + FLORENS · P · A · Ch, et au ℟ D'CLARENCIA et un différent en forme de clou.

— + FLORENS · P ACh, entre une petite fleurs de lis et un petit B; au ℟ DE CLARENCIA, suivi d'un petit B.

Variété avec + FLORENS · P · ACh, et au ℟ D'CLARENCIA.

— + * FLORENS · P · ACh' et un petit h, et au ℟ DE CLARENCIA[I]

Plusieurs autres variétés ne différant que par le nombre et la position des points, étoiles et autres signes monétaires.

## ISABELLE DE VILLEHARDOUIN

*Deniers tournois de billon.* — + YSABELLA · P · ACH' · Avant la légende, une fleur de lis; à sa suite, deux annelets. Croix.

℟ DE CLARENCIA[I]. Châtel.

Variété avec le différent E après ACH'

— avec YSABELLA P AC, et au ℟ . . . . ALCNCA (légende fort incorrecte, probablement l'œuvre d'un faux-monnayeur). L'S d'*Ysabella* est retourné.

Variété avec une feuille de trèfle avant la légende du droit et une à sa suite; et avec deux étoiles avant la légende du revers et deux à sa suite.

Variété avec + · YSABELLA'P'ACh', et au ℟ ∘ DE CLARENCIA *

— + YSABELLA · P · ACh', entre deux différents en forme d'étoile à trois rais recourbés, et au ℟ * DE CLARENCIA *

— + * YSABELLA ∘ P · ACh' * , et au ℟ DE CLARENCIA[I]

— + YSABELLA · P · ACh'[S] (avant la croix une petite fleur de lis), et au ℟ DE CLARENCIA[S], ou parfois DE CLARENCIA[I]. *Gravée,* pl. XII, 19.

Variété avec + [A]YSABELLA · P · ACh' et au ℟ * DE CLARENCIA *

— + YSABELLA P · ACh ·, et au ℟ DE CLARENCIA.·.

— + [V]YSABELLA PACh'[V], et au ℟ ∘ DE CLARENCIA[V]

Très-nombreuses autres variétés insignifiantes, inutiles à reproduire tant qu'on n'écrira pas l'histoire des points secrets et des émissions successives de l'atelier de Chiarenza.

Les *Registri angioini* (1) nous apprennent que les premiers tournois au nom d'Isabelle de Villehardouin ne furent frappés qu'en 1299, quelque temps après la mort de son mari, Florent de Hainaut. C'est une grande erreur de croire, remarque K. Hopf, que cette princesse ait exercé le droit de frapper monnaie aussitôt après la mort de son père.

## PHILIPPE DE SAVOIE

Les *Registri Angioini* (2) témoignent de l'activité incessante de l'atelier monétaire de Chiarenza sous le règne de Philippe de Savoie.

*Deniers tournois de billon.* — + · PhS · D · SAB · P · AChE (3).

℟ D' CLARENCIA, entre deux petites croisettes. Châtel. Au-dessous, une étoile.

(1) *Reg. Ang.*, n° 101 (1299-1300. C.) fol. 271.

(2) *Reg. Ang.*, n° 130 (1303. A.) fol. 222 v, 224 v; n° 143 (1304-5. F.) fol. 159; n° 154 (1305-6. C.) fol. 56 v.

(3) Sur ce denier, comme sur tous ceux du même prince, l'h de *Philippus* est muni d'un signe d'abréviation, tout comme celui d'*Achaie*.

Variété avec + · PhS D : SAB · P · AChE, et au ℟ * DE CLARENCIA, suivi d'une petite fleur de lis; au-dessous du châtel, une étoile, et de chaque côté, un besant.

Variété avec + : PhS : D : SAB : P : AChE : , et au ℟ DE CLARENCIA entre deux petites fleurs de lis; de chaque côté du châtel, un gros annelet.

Variété avec + · PhS · D · SAB · P · AChE · et au ℟ DE CLARENCIA entre deux petites fleurs de lis; un point de chaque côté du châtel, et une étoile au-dessous. *Gravée,* pl. XII, 20.

Variété avec + Ph'S · D'· SAB · P · AChE, et au ℟ *DE CLARENCIA*

— + · PhS · D'SAB · P · AChE, et au ℟ DE CLARENTIA, entre deux feuilles de trèfle; une autre feuille de trèfle sous le châtel, et de chaque côté, une petite pyramide surmontée d'un besant. Saulcy, pl. XV, fig. 8.

Variété avec DE CLARENTIA entre deux fleurs de lis; un point de chaque côté du châtel, et une fleur de lis au-dessous.

Plusieurs autres variétés se distinguant par des modifications dans le nombre, la position ou la forme des signes monétaires.

## PHILIPPE DE TARENTE

*Deniers tournois de billon.* — + PhS : P ACh · TAR : D : R : (1), *Philippus princeps Achaie, Taranti, despotes Romanie.* Croix.

℟ DE CLARENCIA; avant la légende, un différent en forme de trèfle. Châtel.

Variété avec + Ph'S · P ACh' · TAR D R, et au ℟ D · CLARENCIA :

— + Ph'S (l'S est retourné) · P · ACh' · TAR · D · R, et au ℟ D : CLARENCIA.

— + Ph'S · P ACh' TAR' DP', et au ℟ D · CLARENCIA entre deux petites fleurs de lis; une autre fleur de lis sous le châtel et de chaque côté de lui un besant.

Variété de la précédente avec D · R · au lieu de DP' soit *despotes Romanie* au lieu de *despotes. Gravée,* pl. XII, 21.

Variété avec D ✕ CLARENCIA au revers.

— D · CLARENCIA : au revers.

— + PhS · P · ACh TAR' · , et au ℟ DE CLARENCIA; un petit F de chaque côté du châtel.

— + PhS · P · ACh TAR' ✕

— + Ph'S P · ACh' TAR D R, et au ℟ + DE CLARENCIA.

— + Ph'S (l'S est retourné) D · ACh' · TAR D R', et au ℟ D : CLARNCIA : (*sic*).

— + Ph' D R · ACh'TAR · DP, et au ℟ D' · CLARENCIA ✱

Nombreuses autres variétés insignifiantes.

On voit que Philippe de Tarente n'oublie de faire figurer aucun de ses titres sur ces monnaies, ni celui de Tarente, ni celui d'Achaïe, ni surtout le titre de despote de Romanie, qu'il devait à son mariage avec Thamar l'Ange. Philippe de Tarente a frappé, à Lépante, pour ses domaines d'Étolie et d'Épire, d'autres deniers tournois qui seront décrits plus loin.

## LOUIS DE BOURGOGNE

*Deniers tournois de billon.* — LODOVIC' · D' · B' · P · AChE, *Ludovicus de Burgundia, princeps Achaie.* Croix.

℟ ∘ DE CLARENCIA ∘ Châtel; un annelet, à gauche dans le champ. *Ma collection. Gravée,* pl. XII, 23.

(1) Sur ces deniers, l'h de *Philippus* est également barré en signe d'abréviation.

Variété avec ✠ LODOVIC D' B' P ACH'E, sans l'annelet dans le champ du revers. *Ma collection.*

— ◦ DE CLARENCIA au revers. *Ma collection.*

Les deniers de Louis de Bourgogne sont aussi rares que son règne fut de courte durée.

## FERNAND DE MAJORQUE

Les deniers tournois de Fernand de Majorque seront toujours d'une extrême rareté. En effet, ils n'ont pu être émis qu'entre le mois de mai de l'année 1315 et le mois de juillet de l'année suivante. Un premier denier a été publié par M. de Saulcy dans sa *Numismatique des croisades*, un second par M. de Barthélemy, dans la *Revue numismatique* de 1862. Celui de M. de Saulcy faisait partie de la *Collection Fürstenberg* et a malheureusement été égaré depuis; mais il se pourrait bien que le savant académicien ait eu affaire à une pièce quelque peu détériorée, car tous les deniers actuellement connus de l'infant Fernand portent la légende de l'exemplaire de M. de Barthélemy; en outre, cette leçon est conforme aux textes officiels contemporains. Ainsi, dans la convention passée en 1306, à Milazzo, entre Frédéric III de Sicile et Fernand de Majorque, ce dernier est appelé « *Illustris dominus infans Ferrandus, filius illustris domini regis Majoricarum* », et, dans la suite du texte, on lit tantôt « *dominus infans Ferrandus* », tantôt, en abrégé, *dominus infans*. En février 1314, dans l'acte de mariage de ce prince, celui-ci est, à plusieurs reprises, désigné sous le nom de « *dominus Ferrandus infans* ».

*Deniers tournois de billon.* — ✠ FNANS · P · D · MAIORIC · Croix.

℟ DE CLARENCIA. Châtel; à sa gauche, un annelet. Saulcy, pl. XVI, 16.

✠ IFANS · F · D' · MAIORI, *Infans filius domini Majoricarum*, ou plutôt, il me semble, *Infans Ferrandus de Majoricis*. Croix.

℟ ◦ DE CLARENCIA ◦ Châtel; à sa gauche, un annelet. Barthélemy. *R. n.*, 1862, pl. XIV, n° 1.

Variété du précédent avec MAIOR'K' au lieu de MAIORI, et au ℟ ◦ DE CLARENCIA ◦ . *Ma collection.*

Variété de la précédente avec un annelet de chaque côté du châtel. *Ma collection. Gravée*, pl. XII, 22.

Quelques autres variétés sans importance.

## MAHAUT DE HAINAUT

Les deniers de Mahaut de Hainaut sont d'une fabrique barbare. Les lettres des légendes sont très-mal formées. Les variétés sont nombreuses.

*Deniers tournois de billon.* — ✠ MAhAV · P · ACh. Croix.

℟ DE CLARENCIA. Châtel; au dessous, fer de flèche entre deux points.

✠ MAhAVTA · P · ACH. Croix.

℟ * DE CLARENCIA ◦ Châtel.

Variété avec un besant à la droite du châtel en place de l'étoile.

— une fleur de lis en place de l'étoile.

— une petite croix sous le châtel.

— un C gothique à la gauche du châtel, en place de l'annelet, et un autre annelet, dans le champ, à la droite du châtel.

Variété avec un gros besant au quatrième canton de la croix du droit, et une fleur sous le châtel. *Gravée*, pl. XII, 24.

Variété avec un fer de flèche ou de lance sous le châtel, et un annelet, dans le champ, à gauche.

— DE CLARENCIA ◦ au revers, trois petites feuilles (de chêne ?) sous le châtel et un annelet à sa gauche.

Variété avec une petite croisette à la gauche du châtel.

Nombreuses autres variétés insignifiantes.

## JEAN DE GRAVINA

Les deniers tournois de Jean de Gravina sont d'une fabrique encore plus barbare que ceux de la princesse Mahaut. Les légendes sont grossières, incorrectes, souvent presque indéchiffrables.

*Deniers tournois de billon.* — + IOhS P · AChE. Croix.

℟ ∘ D'CLARENTIA ∘ . Châtel; au dessous, un petit N; à droite, un annelet; à gauche, un croissant. *Gravée,* pl. XII, 25.

Variété avec + ·IOhS P'AChE: au-dessous du châtel, un petit M gothique et un besant de chaque côté.

— + IOANS · P · ACh, et au ℟ DE CLARENTIA, avec une croisette sous le châtel.
— + IOAN . . CII; sous le châtel, un T, et un petit I à sa gauche, dans le champ.
— + IOhS P . . . . ., et un petit M sous le châtel.
— + · IOhS · P AChE, et un annelet sous le châtel.
— + IOANS P · ACh'I, et une croisette sous le châtel.
— un annelet de chaque côté du châtel.
— + IOANS P · AChI, et au ℟ DE CLARENTIA.
— un E ou un L à la gauche du châtel.
— un B sous le châtel, et un annelet à sa droite.
— un T sous le châtel, et un annelet de chaque côté de lui.

Nombreuses autres variétés insignifiantes.

## ROBERT D'ANJOU

Robert d'Anjou, le dernier prince qui paraisse avoir fait frapper des deniers tournois à l'atelier de Chiarenza, y a fait, en outre, fabriquer d'autres espèces imitées de la monnaie étrangère. Déjà M. Bretagne avait fait connaître, dans la *Revue numismatique* de 1866, un précieux florin d'or de Robert d'Anjou, frappé en Morée; mais, bien que les types de cette pièce soient exactement calqués sur ceux du florin si connu de Florence, elle porte du moins l'initiale du nom de Robert, suivie du nom de *Clarentia*, très-voisin de *Florentia,* et cependant distinct. Depuis lors, l'année dernière, M. Lambros, dont la rare sagacité s'acharne sans cesse à diminuer les inconnues de sa science de prédilection, a fait connaître une série curieuse d'imitations bien autrement serviles, ayant, selon lui, pour origine, ce même atelier de Chiarenza sous le règne de Robert d'Anjou (1). Ce sont d'audacieuses contrefaçons des sequins, des matapans. et des *soldini* de Venise, véritable œuvre de faussaire, où parfois seulement l'initiale travestie du nom du prince se cache mystérieusement parmi les lettres d'une légende minutieusement copiée.

*Florins d'or imités du florin de Florence.* — R · (*Robertus*) CLAR · — · ENTIA · Lis épanoui; type ordinaire du florin.

℟ · S · IOHA — NES · B · R (*obertus*). (Les deux S et l'N sont retournés). Saint Jean-Baptiste debout; type ordinaire du florin.

3 gr. 525, poids égal à celui des florins de Florence. Or fin. Bretagne, *R. n.,* 1866, p. 58-60, vignette. *Gravée,* pl. XII, 33.

(1) LAMBROS, Ἀνέκδοτα νομίσματα κοπέντα ἐν Γλαρέντσᾳ κατὰ μιμήσιν τῶν ἑνετικῶν ὑπὸ Ῥοβέρτου τοῦ ἐξ Ἀνδηγαυῶν. Athènes, 1876.

L'exemplaire de M. Bretagne, passé dans la collection Lambros, était unique il y a quelques mois encore. Depuis, le Cabinet des médailles a acquis un nouvel exemplaire de cette précieuse monnaie, exemplaire presque entièrement semblable au précédent, sauf un point de plus entre l'S de *Johannes* et la lettre suivante B.

R · CLARENTIA, pour *Robertus Clarentia*, simule à s'y méprendre FLORENTIA. Le but du contrefacteur était pleinement atteint.

*Ducats ou sequins d'or imités du sequin de Venise.* — Les sequins d'imitation frappés par Robert d'Anjou à Chiarenza, qui, tout dernièrement, ont été publiés par M. Lambros, contiennent une forte proportion d'argent. Ils sont frappés à l'imitation exacte de ceux du doge André Dandolo, et présentent d'assez nombreuses variétés se distinguant surtout par des incorrections dans les légendes; *sur tous*, on remarque à côté de la légende du revers et aux pieds du Christ, un *kappa* grec isolé, qui ne figure jamais sur ceux de Venise. Cette circonstance a éveillé l'attention de M. Lambros, en le portant à croire qu'il s'agissait là, non point de simples produits de faux-monnayage, ainsi qu'il l'avait pensé tout d'abord, mais bien d'imitations véritables, œuvre de quelque atelier de dynastes francs de la Grèce ou de l'Asie-Mineure, dont la lettre K devait être la marque monétaire, peut-être même l'initiale. M. Lambros songea aussitôt à l'atelier de Chiarenza, mais une objection se présentait: sur les nombreuses productions monétaires de cet atelier, Chiarenza s'écrit toujours par un C, *Clarentia*, et jamais par un *kappa*. M. Lambros fit alors une découverte nouvelle qui vint définitivement lever ses doutes, et lui prouva que, malgré tout, ces sequins avaient bien été frappés à Chiarenza; sur deux nouveaux exemplaires au même type, acquis par lui, et dont l'un était d'or fin, l'autre si mélangé d'argent qu'il en avait pris la couleur de ce métal, on lisait KO en place du seul K, qui ne pouvait donc être l'initiale de Chiarenza. Sur ces deux sequins, les lettres KO étaient, du reste, disposées différemment. Que pouvaient-elles signifier? Une comparaison attentive de tous les sequins en sa possession, convainquit M. Lambros qu'ici le K n'était qu'un R de forme mauvaise et devait être lu R, ainsi qu'on pouvait s'en assurer sur ces mêmes pièces, dans le nom ANDR ·, où le R est également en tout semblable à un *kappa* grec. Si donc ce K doit vraiment figurer pour un R, il s'ensuit que les lettres KO doivent être lues RO, initiales de Robert d'Anjou, prince d'Achaïe, et que ces sequins, tout comme le florin du même prince, où l'on retrouve également son initiale, ont bien été frappés par son ordre dans son atelier de Chiarenza, à l'imitation de ceux de Venise.

La compétence de M. Lambros, pour tout ce qui touche à la numismatique latine en Orient au moyen âge, est trop fondée pour que je puisse me dispenser d'accepter, jusqu'à preuve absolue du contraire, l'attribution, peut-être un peu hasardée, qu'il fait ainsi à Robert d'Anjou de ces sequins au nom d'André Dandolo, portant les initiales isolées K ou KO; j'introduis donc ici, sous son patronage direct, ces curieuses pièces d'imitation, dans la grande famille des pièces frappées au moyen âge par les Latins de la conquête. Dans le travail que j'ai cité plus haut, M. Lambros a décrit et figuré neuf de ces sequins; tous portent des légendes plus ou moins incorrectes, et le fameux *kappa* qui figure dans le nom *Andr.* est isolé aux pieds du Christ: sur deux seulement, le *kappa* est accompagné d'un O; une fois, les deux lettres sont placées ensemble à la gauche des pieds du Christ; l'autre fois, elles sont séparées par les pieds. J'ai fait graver ce dernier sequin au n° 34 de la pl. XII.

Robert d'Anjou, prince d'Achaïe jusqu'en 1364, et André Dandolo, doge de Venise de 1343 à 1354, furent contemporains, et c'est pour cela que les sequins contrefaits par Robert portent le nom de Dandolo. De 1354 à 1364, quatre autres doges se sont succédé : Marino Faliero, Jean Gradenigo, Jean Delfino et Laurent Celso, mais M. Lambros n'a point encore retrouvé de leurs sequins imités par Robert; on ne peut donc encore savoir si l'atelier de Chiarenza a continué à contrefaire les sequins vénitiens jusqu'à la mort de ce prince.

Il n'est point étonnant que les sequins imités par les ouvriers de Robert d'Anjou soient beaucoup

plus nombreux que les florins sortis du même atelier. Autant le ducat vénitien avait en Orient une vogue universelle, autant le florin avait cours en Occident, d'où proviennent, du reste, toutes les imitations connues de la pièce d'or florentine, sauf cette unique exception moréote.

Il résulte des observations faites par M. Lambros, que la quantité d'or contenue dans les sequins de Robert d'Anjou varie considérablement d'un exemplaire à l'autre; les uns sont d'or fin, comme les sequins de Venise; d'autres contiennent quinze, vingt-six, quarante et une, jusqu'à soixante-cinq parties pour cent d'un alliage presque exclusivement composé d'argent, ce qui explique leur coloration blanchâtre.

Dans le même mémoire que j'ai cité à propos des sequins précédents, M. Lambros a décrit et figuré un gros matapan, au nom du doge André Dandolo, et de nombreux *soldini* d'argent de type vénitien, au nom du doge Laurent Celso, autre contemporain de Robert d'Anjou; toutes ces monnaies, retrouvées en Morée, se distinguent par des légendes relativement incorrectes, et sont évidemment le produit de quelque atelier secondaire, qui s'est efforcé de copier la monnaie vénitienne, si répandue en Grèce au XIV^e siècle. M. Lambros attribue toutes ces imitations à l'atelier de Chiarenza, sous le règne de Robert d'Anjou; il est très-possible, probable même, que le savant numismatiste soit dans le vrai, bien qu'aucun signe extérieur n'indique sur ces monnaies cette origine spéciale. C'est plutôt, je pense, en procédant par exclusion, que M. Lambros est arrivé à cette conviction, que le seul atelier de Chiarenza avait dû fabriquer toutes ces monnaies. J'ai fait graver aux n^os 35 et 26 de la pl. XII, le gros matapan et un des *soldini* décrits par M. Lambros.

*Deniers tournois de billon.* — Les deniers tournois de Robert d'Anjou sont rares et d'une fabrique détestable. Les légendes sont, le plus souvent, illisibles et presque toujours fort incorrectes. De cette rareté même des deniers frappés pendant un si long règne, comparée, par exemple, aux nombreuses émissions des tournois d'Isabelle de Villehardouin, qui ne fut véritablement princesse d'Achaïe que pendant trois ans, on pourrait conclure, avec M. Lambros, que Robert d'Anjou a fait diminuer ou même suspendre complètement la frappe de ces petites pièces, trouvant plus de profit à contrefaire la monnaie vénitienne.

✠ ROBT P ACHI, *Robertus princeps Achaie.* Croix.

℟ DE CLARENCIA. Châtel.

Variété avec ✠ ROBT P ACHE; un annelet au second canton de la croix, et au ℟ CLARENCIA.

— ✠ ROBT P ACHIE, et au ℟ DE CLARENCA. Lambros, *Mon. inéd. fr. à Clarence,* p. 12, n° 29, pl. II, 29.

Variété avec ✠ ROBT P ACHAIE, et au ℟ DE CLARENCA. Lambros, *Ibid.,* p. 12, n° 30, pl. II, 30.

— ✠ ROBT P ACHE, et au ℟ CLARENCIA. Sous le châtel, le différent N. Lambros, *Ibid.,* p. 12, n° 31, pl. II, 31. *Gravée,* pl. XII, 27.

Plusieurs autres variétés insignifiantes. Presque tous les E des légendes sont faits comme des C, grâce à l'absence presque constante de la barre transversale.

On ne connaît encore aucune monnaie, ni des divers princes qui, après la mort de Robert d'Anjou, se disputèrent son héritage de Morée (Marie de Bourbon et son fils Hugues de Galilée, Philippe II d'Anjou-Tarente, Jacques des Baux, Amédée de Savoie, Louis d'Anjou, Marie d'Anjou, Louis II de Naples, etc., etc.), ni des chefs de la compagnie Navarraise (le baile Maiotto, et le vicaire, puis prince, Pierre de S^t-Exupéry), ni de Centurione Zaccaria, dernier prince franc de Morée avant la conquête turque. Très-probablement, la monnaie vénitienne suffisait à la circulation monétaire. Cependant il ne serait pas étonnant qu'on retrouvât un jour des deniers de billon de quelques-uns de ces nombreux princes.

Les monnaies frappées par les ducs de Savoie avec le titre princier d'Achaïe, titre purement nominal, ne rentrent pas dans le cadre de ce travail.

On ne connaît pas davantage de monnaies frappées par les despotes grecs de Misithra. Toutefois, nous avons la preuve que l'un, au moins, de ces princes a frappé monnaie, du moins monnaie d'imitation. Dans le traité signé, le 27 mai 1394, à Modon, entre Venise et Théodore, despote de Misithra, ce dernier s'engage, entre autres concessions, à ne pas frapper monnaie à l'imitation de celle de Venise (1). Si le despote était forcé de faire une pareille promesse, c'est que, très-probablement, il s'était en réalité rendu coupable de cette fraude monétaire, et il est possible qu'un jour, parmi les nombreux sequins ou matapans à types vénitiens, mais à légendes plus ou moins irrégulières, on retrouve ceux qui furent frappés par Théodore Paléologue, despote de Misithra.

(1) *Commemoriali*, vol. VIII, fol. 461-467.

# HAUTES BARONNIES FRANQUES
## DE MORÉE

On ne connaît encore que deux deniers des hauts barons de Morée, dont la plupart, cependant, ont dû frapper monnaie, ne fût-ce que des deniers de billon au type tournois, comme leurs suzerains, les Villehardouin et les princes Angevins de Naples. Ces deux monnaies féodales de Morée ont été retrouvées, dans ces dernières années, par M. Lambros; ce sont deux deniers, l'un d'une baronne de Karytæna, l'autre d'un baron de Damala. Je compte bien que les découvertes ne s'arrêteront pas en si bon chemin. Il est certain que l'immense quantité de tournois mis en circulation à Chiarenza, est un argument puissant contre le fait de l'existence d'un monnayage féodal d'Achaïe, du moins d'un monnayage féodal considérable, les barons Moréotes n'ayant guère eu l'occasion de frapper des deniers, en face de l'écrasante prépondérance de l'atelier princier de Chiarenza. Mais, d'autre part, pourquoi les barons de Karytæna et ceux de Damala feraient-ils exception, et puisque ces ateliers secondaires ont frappé monnaie, pourquoi n'en serait-il pas de même de tous les autres, presque tous plus importants? Pourquoi n'en serait-il pas de même, par exemple, des riches barons d'Arkadia ou de Vostitza, ou des puissants archevêques, presque toujours indépendants, de Patras?

Dans le but de faciliter les recherches futures, je donne ici la liste des principales baronnies franques de Morée, avec les noms des titulaires de chacune, tels qu'ils sont rapportés par K. Hopf dans les tableaux généalogiques des familles seigneuriales de la Grèce au moyen âge, insérés à la suite des *Chroniques gréco-romanes inédites*.

### BARONS DE PATRAS

La baronnie de Patras, une des plus importantes de la Morée franque, fut, en 1209, érigée en fief par Geoffroy I^er^ de Villehardouin, en faveur de *Pierre Aleman*, qui mourut l'année suivante. Après lui, on trouve, en 1231, un second *Pierre Aleman*. Puis la baronnie passe aux archevêques de Patras, primats de Morée, qui finissent par devenir des souverains absolument indépendants, lorsque la mort de Robert d'Anjou devient le signal d'une complète anarchie. Le premier des prélats de Patras avait été Anselme, 1205-1232. Bien après lui, on trouve :

Benoît, 1277-1301.
Jean I^er^, 1304.
Renier, mort en 1316.
Guillaume Frangipani, 1316-1337.
Roger, 1337-1347.

Nicolas Ier da Canale, 1347-1350.
Rainald de Lauro, 1350-1358.
Raymond, 1358-1359.
Jean II Acciaiuoli, 1360-1365.
Ange Ier Acciaiuoli, 1365-1369.
Jean de Noviacho, vicaire, 1369-1371.
Jean III Piacentini, 1371-1376, mort en 1404.
Paul Foscari, 1376-1394.
Ange II Acciaiuoli, 1394-1400, mort en 1409.
Pierre-Antoine Cornaro, 1400-1403.
Étienne Zaccaria, 1404-1424.
Pandolphe Malatesta, 1424-1430; dépossédé par les Grecs, entre 1429 et 1430; mort en 1441 à Pesaro.
Patras fut enlevée aux Grecs par les Turcs en 1458.
On ne connaît encore aucune monnaie des barons ni des archevêques de Patras.

## BARONS D'AKOVA OU MATAGRIFON

Cette seigneurie, une des deux grandes baronnies franques de la Mésarée (ancienne Arcadie), comptait vingt-deux fiefs de chevaliers et comprenait toute la vallée du Ladon. Sa forteresse, puissant château, nommée Matagrifon ou Mategrifon *(Mort aux Grecs)*, s'élevait sur le mont Corphoxyllia.

Le premier baron d'Akova fut *Gauthier Ier de Rozière*, en 1209.

Après lui, on trouve *Gauthier II de Rozière*, entre 1259 et 1268. Il mourut vers 1276, et Guillaume de Villehardouin donna alors la baronnie d'Akova à sa propre fille, *Marguerite de Sabran,* dame de Matagrifon, morte en 1315. Dès 1276, une autre *Marguerite*, nièce de *Gauthier II de Rozière*, fille de sa sœur et de Jean II de Neuilly, baron de Passava, fut réintégrée dans un tiers de la baronnie d'Akova. (V. au chapitre des *Barons de Passava.*)

On ne connaît encore aucune monnaie des barons d'Akova.

## BARONS DE KARYTÆNA OU SKORTA

La seigneurie de Karytæna (Karytène, Karytèna), la seconde des deux grandes baronnies de la Mésarée (ancienne Arcadie), et la plus grande baronnie de Morée à l'époque de la conquête, comptait vingt-quatre fiefs de chevaliers. Elle comprenait la plus grande partie de l'ancien territoire de Skorta dont elle prenait parfois le nom. Le château, construit sur les ruines de l'ancienne Bronthe, commandait la haute vallée de l'Alphée. Le premier seigneur de Karytæna fut le champenois *Hugues de Bruyères*, (1209), qui fut gendre de Geoffroy Ier de Villehardouin. Puis vint *Geoffroy de Bruyères*, (1255-1275), marié à *Isabelle de la Roche*, sœur de Guillaume de la Roche, laquelle, à la mort de son époux, conserva, en qualité de douaire, la moitié de la baronnie, et se remaria, en 1277, à *Hugues de Brienne*, comte de Lecce, mort en 1296. *Isabelle* mourut en 1279, et la demi-baronnie passa à *Hugues de Brienne* et à ses descendants, qui devinrent, dans la suite, ducs d'Athènes. L'autre moitié de Karytæna avait fait retour au domaine, après la mort de *Geoffroy de Bruyères.*

Revenons à *Hugues de Brienne*, comte de Lecce, devenu, du chef de sa femme, seigneur du demi-fief de Karytæna. Il avait eu d'*Isabelle* un fils, Gauthier, futur duc d'Athènes. En 1291, *Hugues*, revenu de Naples, peu après 1287, se remaria avec sa belle-sœur, *Hélène l'Ange,* duchesse douairière d'Athènes, veuve du mégaskyr Guillaume de la Roche. Hélène était fille de Jean Ier l'Ange, sébastocrator de Vlaquie; depuis 1287, elle était régente du duché d'Athènes, au nom de son fils mineur, Guy II. Lors de son premier mariage, *Hélène l'Ange* avait reçu en dot les châteaux thessaliens de Zitouni (Zeitoun), de Gravia et de Sidérokastron. C'est elle que nous verrons frapper des deniers tournois pour le duché d'Athènes, pendant la minorité de son fils. *Hugues de Brienne*, son dernier mari, lui assigna comme douaire cette même demi-baronnie de Karytæna

et quelques domaines qu'il avait à Naples, et prit directement en main la tutelle du jeune mégaskyr Guy II, tutelle qu'il conserva jusqu'à la majorité de celui-ci, en 1294. Par la suite, *Hugues* retourna à Naples. Il s'y distingua au service des princes Angevins, et périt au combat de Gagliano en Sicile, en 1296. *Hélène*, demeurée en Grèce, paraît avoir été une princesse ambitieuse et turbulente. Elle eut de fréquents démêlés avec son fils le mégaskyr. Sa résidence ordinaire était le monastère de Saint-Luc, en Béotie. On sait qu'elle vivait encore en 1299.

Par suite de son second mariage, Hélène l'Ange était, nous l'avons vu, entrée en possession du demi-fief de Karytæna et de tous les droits régaliens qui y étaient attachés. Elle s'intitula dès lors *dame de la moitié du fief de Karytæna,* et frappa monnaie nominale à ce titre, ce qu'elle n'avait pu faire comme régente du duché d'Athènes.

M. Lambros a, le premier, publié un précieux denier tournois de billon qui porte le nom de cette princesse grecque, mariée successivement à deux barons francs.

✠ hELENA · D'I · GRA· Croix.

℟ CLARICTIA · S'F · Châtel.

Lambros, *R. n.,* 1869-70, p. 193, pl. IX, 8.

La légende doit être lue comme suit : HELENA DeI GRAtia CLARICTIAe SemiFeudi [*Domina*].

L'an dernier, j'ai eu le bonheur d'acquérir également un de ces précieux deniers de la baronne de Karytæna. Cette pièce faisait partie de la riche collection de M. Morel-Fatio, qui me l'a gracieusement cédée; il l'avait trouvée à Naples, ce qui n'a rien d'étonnant. Les légendes de cet exemplaire sont ✠ · hELENA ∘ DI GR ꝰ A ∘ , et au ℟ ✠ · CLARICTIA · S'F · *Gravée,* pl. XII, 28.

Enfin, cette année même, on a fait à Sierck, près de Metz, une trouvaille de plus de trente mille deniers tournois, appartenant en grande partie aux rois de France; il s'en trouvait une centaine des princes d'Achaïe et des ducs d'Athènes, et, parmi ceux-là, chose extraordinaire, deux de la dame de Karytæna. Je dois un de ces exemplaires à la gracieuse amabilité de M. Gariel, acquéreur du trésor de Sierck. Ce sont encore des variétés quelque peu différentes. Les légendes sont, sur l'un, ✠ hELENA · DI GRA ∘ , et au ℟ ✠ CLARICITIA (*sic*) · S'F ∘ ; sur l'autre, ✠ hELENA ∘ DI GR˜A ∘ , et au ℟ ✠ ∘ CLARICTIA · S'F.

## BARONS DE VÉLIGOSTI ET DAMALA

(LES ZACCARIA, 1325-1430).

Véligosti ou Véligourt, en Laconie, était la Christianopolis byzantine, élevée elle-même sur les ruines de la Mégalopolis antique, et devait son nom à son premier baron franc, *Mathieu Ier de Valaincourt*, de Mons en Belgique, (1209). *Mathieu II*, mort avant 1264, céda ses baronnies à un cadet des la Roche d'Athènes, *Guillaume*, qui avait épousé une de ses sœurs (1259-1264); elles restèrent depuis dans cette famille jusqu'au mariage, en 1325, de *Jacqueline*, ou *Jacobine de la Roche*, arrière-petite fille de *Guillaume*, avec *Martin Zaccaria*, le puissant seigneur génois de Chio, lequel, de ce fait, devint baron de Damala et Véligosti. Il était déjà, par un premier mariage, baron de la moitié de Chalandritza en Morée.

*Martin* et son frère Benoît II Zaccaria, les derniers princes de Chio, furent, on le sait, dépossédés par les Byzantins en 1329 (v. au chapitre des Génois de Chio), et Benoît II mourut de douleur dès l'année suivante. Quant à *Martin*, qui fut longtemps prisonnier des Paléologue, il vécut seize ans encore et périt à Smyrne, le 17 janvier 1345, en combattant contre les troupes de l'émir d'Aïdin. Il s'était, après la perte de l'île de Chio, établi en Morée, où son fils *Bartolomeo*, mort avant lui, vers 1334, avait porté le titre de baron de Damala,

et aussi celui de marquis de Bodonitza, de par son mariage avec Guglielma Pallavicini, héritière de cette seigneurie. Quant à Véligosti, elle était retombée au mains des Grecs depuis quelques années déjà.

*Centurione Ier*, frère de *Bartolomeo*, lui succéda comme seigneur de Damala, Chalandritza, Maniatochori et Lisaréa. Il mourut en 1382. Son fils, *Andronic Asan*, baron de Chalandritza (Damala avait été également repris par les Grecs), connétable de Morée en 1391, accrut considérablement la puissance de sa maison par son mariage avec l'unique héritière d'Érard III de Saint-Sauveur, seigneur de la grande baronnie d'Arkadia. Marie, sœur d'*Andronic Asan*, épousa le fameux Pierre de St-Exupéry, dit *Bordo*, capitaine des Navarrais, puis vicaire général de Morée, enfin prince même de Morée, depuis 1396 jusqu'à sa mort arrivée en 1402. A cette date, *Marie Zaccaria* fut princesse régente de Morée pour ses enfants mineurs dont on ignore les noms. En 1404, elle fut traîtreusement dépossédée avec eux de sa principauté, par son propre neveu, fils et héritier d'*Andronic Asan*. C'était le célèbre *Centurione II*, depuis trois ans baron d'Arkadia et de Chalandritza, par la mort de son père, et qui, par cette usurpation, porta le comble à sa puissance. Déjà maître de la plus grande partie des baronnies encore aux mains des Francs, il devint prince de Morée au lieu et place de sa tante et de ses cousins. Il devait être le dernier prince franc de cette contrée. Après vingt-six années de règne, il fut, en 1430, dépossédé par les despotes grecs et ne conserva que son titre princier et la baronnie d'Arkadia. Sa fille et son héritière, Catherine, épousa le despote de Morée, Thomas Paléologue, propre vainqueur de *Centurione*, et lui apporta en dot les états de celui-ci. *Centurione II* mourut en 1432. Un de ses bâtards, Jean Asan, se fit proclamer prince de Morée sous le nom de Centurione, en 1454, mais il dut presque aussitôt se réfugier à Modon.

Ce n'est que cette année, dans le t. II des *Mélanges de numismatique* (p. 65), que M. Lambros a publié l'unique denier tournois connu de la baronnie de Damala; cette pièce est un des plus curieux joyaux de sa magnifique collection; elle avait été simplement signalée par M. de Longpérier, dans la *R. n.* de 1859, p. 490, par M. Lambros lui-même, dans la *R. n.*, de 1866, p. 132, ainsi que dans les catalogues imprimés de sa collection, et par M. V. Promis, dans ses *Tavole sinottiche*, p. 62.

CASTE DAMALA ∘ . Châtel tournois.

℟ + CASTE DAMALA. Croix. (Les M sont faits comme des N.)

Denier tournois de billon. Un seul exemplaire connu. *Gravée*, pl XII, 29.

M. Lambros fait remarquer que, bien que cette précieuse monnaie ne porte pas le nom de celui des barons de Damala qui l'a fait frapper, il nous reste cependant un indice précieux qui peut nous mettre sur la voie. Cette pièce, en effet, provient de la même trouvaille que d'autres deniers tournois de la collection Lambros, qui ont été frappés par Martin Zaccaria, comme prince de Chio. Il paraît donc fort probable que c'est bien ce même personnage qui a fait fabriquer, pour ses possessions moréotes, ces deniers tournois au nom de Damala, qui semblent être d'une si excessive rareté. M. V. Promis avait attribué la pièce en question au fils de Martin, à Centurione Ier, qui l'aurait fait frapper entre 1345 et 1382. Mais, ainsi que le fait remarquer M. Lambros, tous les ateliers monétaires de Grèce, à cette époque, avaient cessé d'être en activité, à l'exception du seul atelier de Chiarenza; celui-là même ne frappait plus de deniers tournois, mais en était réduit à imiter la monnaie vénitienne. En outre, le style même de ce denier de Damala démontre qu'il a été, en tous cas, frappé avant 1333, les tournois fabriqués après cette époque, au nom de Robert d'Anjou, étant d'une exécution absolument différente et tout à fait barbare.

## BARONS DE GRITZENA

Dans la plaine de Stényclaros, en Messénie (familles et descendance inconnues).

## BARONS DE GÉRAKI ET NIVELET

La forteresse de Géraki (*Hierakion*), en Tschakonie, à l'est de l'Eurotas, non loin des ruines de Geronthræ, fut bâtie par les Villehardouin pour tenir en respect les tribus slaves indépendantes fixées dans ces régions, et commander la route de Monembasie. Le premier seigneur de Géraki fut *Guy de Nivelet,* 1209.

Après lui, on retrouve *Jean Ier de Nivelet,* 1250-1268; dépossédé de Géraki en 1262, au profit des Grecs, à la suite de la captivité du prince Guillaume de Villehardouin, il s'établit à Nivelet, auprès de Vostitza, sur le golfe de Lépante.

*Jean II,* seigneur de Nivelet, mourut avant 1316, peut-être dès 1311. Après la mort de sa veuve, Béatrix, en 1321, la seigneurie de Nivelet, désormais réunie à celle de Vostitza, fut réclamée par *Henri de Prato,* d'Athènes.

On ne connaît aucune monnaie féodale de la baronnie de Géraki et Nivelet, ni des baronnies suivantes.

## BARONS DE NIKLI

Nikli, en Arcadie, élevée sur les ruines de Tégée et confondue à tort avec l'ancienne Amyclæ, commandait la route conduisant de Messénie en Argolide. Il y avait déjà, en ce point, au moment de la conquête franque, un fort château byzantin.

*Guillaume Ier de Morlay,* 1209, premier seigneur de Nikli.

*Guillaume II.*

*Hugues*, mort avant 1280. Sa sœur *Sachette* épouse Androuin de Villiers et hérite du fief en 1289; sa descendance est inconnue.

Nikli fut reconquis par les Grecs vers 1320.

## BARONS DE PASSAVA (PUIS DE PASSAVA, LISARÉA ET MORÉNA)

Le château de Passe-Avant ou Passava, s'élevait en plein Magne (Maïna), au sud de l'ancienne Gythium. Il était destiné à contenir les belliqueuses et turbulentes populations de cette terre sauvage entre toutes.

*Jean Ier de Neuilly*, maréchal héréditaire de Morée, premier baron héréditaire de Passava.

*Jean II*, vers 1250, marié à la fille de Gauthier I d'Akova.

*Marguerite*, fille de Jean II, mariée : 1° à Gilbert de Cors, seigneur de Lisaréa ou Lisarée, mort en 1258; 2° à Guillaume II de Vérone, tiercier de Négrepont, mort en 1275; 3° à Jean de Saint-Omer, des co-seigneurs de Thèbes, héritier, vers 1276, avec sa femme, d'un tiers de la baronnie d'Akova, mort en 1278.

Les enfants de *Marguerite* de Passava furent, *de son premier mariage* : 1° *Guillaume de Cors*, seigneur de Lisaréa, mort avant 1280; 2° *Marguerite de Cors*, dame de Lisaréa, 1280-1289, mariée d'abord au seigneur de Moréna, dont elle eut une fille, *Hélène,* dame de Moréna, mariée à Vilain II, baron d'Arkadia, puis, vers 1288, à Geoffroy de Bruyères; *de son troisième mariage*, Nicolas de Saint-Omer, co-seigneur de Thèbes, 1299, mort en 1314.

## BARONS DE KALAVRYTA

Kalavryta était la principale ville de l'Arcadie septentrionale, située sur l'Érasinos, au-dessus de l'ancienne Kynætha.

*Othon Ier de Tournay*, 1209, premier baron de Kalavryta.

*Geoffroy*, 1260-1283. Dès 1268, les Grecs rentrent en possession de Kalavryta.

## BARONS DE VOSTITZA

Vostitza, sur la côte d'Achaïe, non loin de l'ancienne Ægium, possédait un bon port et commandait la route de Patras à Corinthe.

*Hugues Ier de Lille (de Insulis), seigneur de Charpigny*, 1209, premier baron de Vostitza.

*Guy Ier*, 1270-1295, baile de Morée depuis 1289.

*Hugues II*, 1295-1304.

*Geoffroy*, mort avant 1327.

*Agnès*, dame de Vostitza, en 1327, pendant un an à peine. Sa sœur, *Guillemette*, est dame de Vostitza après elle, 1328-1359; elle épouse Philippe de Joinville-sur-Saône, baron de Vostitza et de Nivelet en 1344, puis, en 1359, elle vend ses baronnies à Marie de Bourbon, impératrice titulaire de Constantinople; celle-ci y installe un châtelain, Roger de Mota, puis revend les deux baronnies, en 1363, au grand sénéchal Nicolas Acciaiuoli.

## BARONS DE CHALANDRITZA

Chalandritza était située un peu au sud de Patras, sur la rive orientale du Pieros, entre les ruines de Pharæ et de Tritæa.

*Audebert de la Trémouille*, 1289, premier baron de Chalandritza.

*Guy de la Trémouille*, 1278-1286; baile de Morée de 1282 à 1285.

Sa fille et unique héritière, épouse Georges Ier Ghisi, châtelain de Kalamata, 1292-1311.

Plus tard, la baronnie de Chalandritza passa dans la maison des Zaccaria.

## BARONS D'ARKADIA

Arkadia fit d'abord partie du domaine particulier des Villehardouin, avec le reste de la Messénie et Kalamata. Cette puissante forteresse s'élevait à une faible distance de la côte occidentale du Péloponèse, au sud de Sidérokastron. Dès 1262 cependant, cette grande baronnie appartenait à *Vilain Ier d'Aulnoy*, maréchal de Romanie, chassé de Constantinople, en 1261. Ses deux fils, *Érard Ier* et *Geoffroy*, se la partagèrent après lui. En 1293, *Érard* était mort et *Geoffroy d'Aulnoy* était devenu seul seigneur de toute la baronnie. Il fut, de 1290 à 1294, connétable de Morée, et mourut après 1297.

Son fils, *Vilain II*, épousa Hélène de Bruyères, dame de Moréna, et en eut deux enfants qui se partagèrent la baronnie d'Arkadia : 1° *Érard II*, mort sans enfants, avant 1338, dont la veuve transporta le demi-fief d'Arkadia à son second mari, *Pierre dalle Carceri* de Négrepont; 2° Agnès, qui épousa Étienne le Noir, seigneur de Saint-Sauveur, 1324-1330.

## BARONS DE SAINT-SAUVEUR (PUIS DE SAINT-SAUVEUR ET ARKADIA)

*Nicolas Mauro* (le Noir), baron de Saint-Sauveur, 1297, châtelain de Skorta et de Kalamata, 1304-1309.

*Étienne*, 1324-1330, épouse *Agnès d'Aulnoy*, dame de la moitié du fief d'Arkadia qui passe dans la maison de Saint-Sauveur.

*Érard III*, 1345-1388, seigneur d'Arkadia, de Saint-Sauveur, etc., maréchal de Morée pour Jacques de Majorque; une de ses filles épouse *Andronic Asan Zaccaria* de Damala qui hérite ainsi d'Arkadia, malgré les prétentions d'Érard IV Lascaris, cousin germain de cette princesse; Érard IV tint Bosselet, Sidérokastron, etc., en 1391, et mourut, en 1409, sans enfants.

# DUCS D'ATHÈNES

Le duché franc d'Athènes, créé par Boniface de Montferrat en faveur d'Othon de la Roche, comprenait l'Attique et la Béotie, avec Athènes, Thèbes et Mégare, pour villes principales. La résidence habituelle des mégaskyrs fut Thèbes; cette capitale chevaleresque, bâtie sur les ruines de la cité de Cadmus, prit, sous le gouvernement des la Roche, une importance considérable ; il s'y tint une cour brillante; ce fut un riche centre commercial. De nombreuses fabriques de soie y attiraient de toutes parts les trafiquants italiens. Plus tard, les Saint-Omer, par le mariage d'une nièce d'Othon de la Roche avec Béla de Saint-Omer, possédèrent en fief une moitié de cette ville de Thèbes, et l'un d'entre eux s'y fit construire un palais somptueux, une des merveilles de la Grèce médiévale.

Lorsque Argos et Nauplie eurent été prises sur les Grecs, en 1212, ces deux villes, avec leurs célèbres et forts châteaux, et toute la plaine d'Argos où gisent les ruines de Tyrinthe, furent érigées en comté et données également aux ducs d'Athènes, qui, pour ce seul fief moréote, durent hommage aux princes d'Achaïe; *ce ne fut que plus tard* que ces derniers élevèrent des prétentions à la suzeraineté sur le duché même d'Athènes.

# DUCS D'ATHÈNES D'ORIGINE FRANÇAISE

## OTHON DE LA ROCHE

1205-1225

Vers la fin de l'année 1204, le nouveau roi latin de Salonique, Boniface de Montferrat, conduisant son armée et ses barons à la conquête de la Thessalie, de l'Attique et de la Morée, arriva au défilé des Thermopyles.

Sauf la ville d'Athènes, alors administrée par le vaillant archevêque grec Michel Akominatos, toute la Grèce avec le Péloponèse obéissait au primat Léon Sguros, tyran de Nauplie, l'époux d'Eudoxie, la fille d'Alexis III et l'ancienne maîtresse de Murzuphle. Boniface força sans peine l'antique défilé, et pénétra dans la Grèce proprement dite. Laissant à Bodonitza son fidèle compagnon, le marquis Guy Pallavicini, il envahit la Béotie et prit Thèbes qui fut livrée au pillage. Puis, l'armée franque continua son rapide mouvement sur Athènes. L'Acropole fut enlevée par un heureux coup de main; le Parthénon, devenu une église de la Vierge, fut dévalisé; bientôt toute l'Attique fut soumise, et l'archevêque Michel, réfugié dans l'île de Céos,

y mourut de douleur en 1215. Une forte garnison franque occupa l'Acropole, et le bourguignon Othon de la Roche-sur-Ognon (*de Rupe* ou *de Rocca*), sire de Ray en Franche-Comté, intime ami de Boniface et déjà investi de Thèbes, reçut Athènes à titre de vassal direct du roi de Salonique.

Othon prit le titre de *mégaskyr*, [μέγας κύριος] d'Athènes et de Thèbes; dans les lettres pontificales, il est constamment désigné sous celui de *dominus Athenarum* ou *Atenarum*.

Dans le courant de 1206, beaucoup de Bourguignons et de nombreux membres de la famille d'Othon, attirés par le bruit de sa fortune, passèrent les mers pour le rejoindre, entre autres sa sœur Sibylle, mariée au chevalier Jacques de Cicons, avec leur jeune fils Othon (plus tard seigneur de Carystos en Eubée), puis les fils de son plus jeune frère, Pons de la Roche de Flagey, dont l'aîné, Guy, devait, dès 1211, partager avec son oncle la seigneurie de Thèbes.

En 1207, à la mort de Boniface de Montferrat, Othon de la Roche, à l'exemple des autres barons de la Grèce moyenne, se déclara indépendant du royaume de Salonique, et prétendit relever directement de l'empereur même de Constantinople ; il fit, en outre, alliance avec le prince d'Achaïe.

Othon résidait d'ordinaire à l'Acropole d'Athènes et n'avait qu'un château à Thèbes où ses successeurs devaient plus tard se fixer définitivement. Il régna quelque temps paisiblement sur l'Attique et la Béotie; mais, en 1208, étant demeuré fidèle à l'empereur Henri, lors des démêlés avec les régents de Salonique et leurs partisans, « les Lombards », ceux-ci, pour le punir, envahirent la Béotie, démantelèrent la Cadmée ou citadelle de Thèbes que protégeait une trop faible garnison, et menacèrent de détruire le mégaskyrat tout entier.

L'année suivante, le duc Othon prit part à la convention de Ravennika, puis l'empereur Henri marcha contre ceux des rebelles qui avaient refusé de se soumettre, reprit Thèbes déjà fatiguée du joug intolérable des Lombards, et, après un premier assaut infructueux, parvint à s'emparer aussi de la Cadmée. Othon de la Roche rentra immédiatement en possession de la ville et du territoire environnant.

En 1210, Othon prit part à la seconde convention de Ravennika, où fut réglée l'organisation ecclésiastique du territoire conquis par les Francs.

Dans la suite, le duc d'Athènes prêta son appui au prince d'Achaïe, lors du siége des forteresses de Corinthe , de Nauplie et d'Argos en 1212. Il reçut de lui, en fief, Argos et Nauplie, et devint pour ces deux villes et leurs territoires, mais seulement pour elles, vassal du prince d'Achaïe dont il demeura toujours l'allié fidèle. Tous deux furent excommuniés pour les spoliations dont ils se rendirent coupables à l'endroit des biens du clergé.

En 1211, Othon donna en fief la moitié de la ville de Thèbes à son neveu Guy de la Roche. Le manque presque absolu de documents ne permet pas de donner plus de détails sur le règne de ce prince. Il finit probablement par aller résider à la Cadmée de Thèbes et s'attira l'amour des Grecs par la douceur de son administration. En 1225, il abdiqua et retourna dans ses terres de France avec sa famille; il y mourut avant 1234. Il avait eu, de sa femme Isabelle, fille et héritière de Guy de Ray, deux fils : Guy (1210-1233) et Othon (1205-1247), restés en Occident, et dont les ducs de Marmier actuels sont les descendants directs. Son neveu, fils aîné de son frère Pons, et déjà sire de la moitié de Thèbes, lui succéda au duché d'Athènes. Un autre fils de Pons, Guillaume, fut la tige des la Roche, barons de Véligosti, en Laconie. Un troisième fils, Othon, fut quelque temps baile du duché d'Athènes pour son frère aîné Guy. Une de leurs sœurs, Bonne, épousa, nous l'avons vu, Béla de Saint-Omer, et lui apporta en dot l'autre moitié de Thèbes.

## GUY Ier DE LA ROCHE

1225-1263

Guy Ier de la Roche succéda, en 1225, à son oncle Othon de la Roche. C'est à tort que Buchon lui donne pour femme la princesse Anne Ange d'Épire. Sanudo affirme qu'il avait épousé une princesse française, nièce de Guillaume de Villehardouin. Il en eut trois fils, dont l'un mourut en bas âge, et dont les deux autres, Jean Ier et Guillaume Ier, furent successivement après lui ducs d'Athènes; et trois filles, Alice ou Alix, mariée à Jean II d'Ibelin, sire de Baruth († 1264), régente de la baronnie de son époux de 1274 à 1277, Catherine, mariée au

baron napolitain, Charles de Lagonessa († 1304), et Isabelle, mariée, en premières noces, à un neveu du prince d'Achaïe, Geoffroy de Karytæna, et en secondes noces, à Hugues de Brienne, comte de Lecce (1).

Guy résida presque constamment à Thèbes dont le commerce et l'industrie, celle de la soie principalement, étaient des plus prospères à cette époque. Les Génois avaient, dans cette ville, un consul auquel Guy octroya, en 1240, d'importantes franchises en faveur de ces derniers.

En 1250, Guy était au faîte de sa puissance, souverain indépendant de toute l'Attique et de la Béotie, vassal du prince d'Achaïe pour ses seuls fiefs moréotes d'Argos et de Nauplie, et partageant la souveraineté de la ville de Thèbes avec son cousin par alliance, Guillaume de Falkenberg, de Saint-Omer, qui était son homme-lige.

Ce fut en 1256 qu'éclata la longue guerre dite de la succession de la princesse Carintana, entre les tierciers d'Eubée, soutenus par Venise, et leur suzerain, Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe.

Je renvoie à l'histoire des princes d'Achaïe pour les principaux détails de ces événements. Dès 1258, Guy, entraîné par l'exemple de son frère Guillaume de la Roche, baron de Véligosti, abandonna le parti du prince d'Achaïe et refusa de le suivre. Les deux frères, bien que barons de Morée pour Véligosti, Argos et Nauplie, osèrent déclarer la guerre à leur suzerain. Guy redoutait avant tout que le prince d'Achaïe, se posant en successeur de la maison de Montferrat, ne voulût faire acte de suzeraineté sur toute l'Attique et la Béotie; il consentait à le tenir pour ami et frère d'armes, mais nullement pour son supérieur. Villehardouin jura de ne poser l'épée qu'après avoir dompté ce rebelle, et la guerre redoubla de violence. Guy et son frère aidèrent de tout leur pouvoir les Vénitiens et les tierciers à reprendre la ville de Négrepont, où la garnison du prince de Morée dut capituler en 1258. A la suite de cet événement, la guerre, tout en se généralisant, diminua quelque peu d'intensité; mais, vers la fin de l'année, Villehardouin, résolu à porter un coup décisif, réunit toutes ses forces dans la plaine de Nikli, et marcha contre le mégaskyr et son frère, auxquels s'étaient joints Thomas II de Salone, le marquis Ubertino Pallavicini de Bodonitza, et les trois Saint-Omer, neveux de Guy et co-possesseurs de Thèbes. Enfin, le plus puissant baron de Morée, après le sire de Véligosti, venait également d'embrasser le parti du duc d'Athènes, et l'avait rejoint avec ses hommes; c'était le neveu du prince Guillaume d'Achaïe, le brillant Geoffroy de Bruyères, sire de Karytæna, qui trahit, au dernier moment, son ami et son bienfaiteur, dont il avait été jusque-là le plus vaillant champion.

Les deux armées se rencontrèrent au-delà des défilés de Mégare, près du mont Karydi; la bataille fut sanglante et décisive. Guy, complètement battu, se réfugia, avec ses alliés, derrière les murailles de Thèbes. Villehardouin courut l'y assiéger et envoya des troupes occuper l'Attique. Le duc vaincu dut capituler; il obtint une trêve, jura de ne plus porter les armes contre son suzerain, et se rendit, en suppliant, au parlement réuni dans la plaine de Nikli; il y implora la compassion du prince d'Achaïe. Celui-ci s'attendait à ce que la cour plénière des barons proclamât la déchéance du duc et la réunion à la Morée, de l'Attique et de la Béotie; il répondit fort durement aux instances du vaincu; mais les prélats et les barons, presque tous alliés à Guy, osèrent se déclarer incompétents, se basant pour cela sur l'indépendance même du mégaskyr qui ne relevait de la principauté de Morée, et, par suite, de leur juridiction, que pour Argos et Nauplie. Ils renvoyèrent en conséquence le mégaskyr devant son suzerain originel, le souverain du pays dont lui et le prince d'Achaïe étaient issus, à savoir le roi de France, Louis IX, qu'ils désignèrent pour arbitre. En attendant, de longues fêtes célébrèrent, dans la plaine de Nikli, la conclusion de cette paix partielle.

Guy, après avoir passé l'hiver à Thèbes, s'embarqua, au mois de mars 1259, pour Brindisi; de là il gagna par terre Paris et la cour de Louis IX. Son frère Othon fut baile du duché en son absence, et fixa sa résidence à Thèbes; mais dès la fin de l'année, après le désastre de Pélagonia (octobre 1259) et la captivité de Guillaume de Villehardouin à Constantinople, les barons de Morée, échappés au glaive ou aux fers des Grecs et rassemblés pour élire également un baile d'Achaïe en l'absence du prince, ne trouvèrent personne qui fût plus digne de ce poste dangereux que le mégaskyr Guy en personne; ils le proclamèrent, en conséquence, malgré son éloignement, et le rappelèrent en toute hâte.

Guy, qui avait passé l'hiver presque entier en Bourgogne, comparut seulement en avril 1260, devant Louis IX et ses barons, réunis précisément en assemblée pour délibérer sur les mesures à prendre contre les pro s

(1) V. p. 324.

incessants des ennemis de la foi. Guy fut reconnu innocent ou du moins jugé suffisamment puni de sa rébellion par son long exil; il obtint même de cette haute assemblée une sorte de reconnaissance de son indépendance. Louis IX lui octroya le titre de *duc*; jusque là, tous les actes contemporains ne lui donnent que celui de *sire*.

Aussitôt après cette réhabilitation, Guy s'embarqua pour se rendre à la pressante invitation des barons de Morée. Investi de la régence dès son arrivée dans la principauté, il réussit à assurer la tranquillité du pays. Ses premiers actes furent la mise en liberté des deux tierciers d'Eubée que Guillaume retenait toujours en prison, et la conclusion de la paix avec Venise. En 1261, il offrit un asile, en Morée, à l'empereur Baudouin II fugitif. Vers le commencement de l'année suivante, Guillaume de Villehardouin obtint enfin de Michel Paléologue sa liberté au prix des plus dures concessions; il revint en Morée, où le mégaskyr lui remit sans difficulté les pouvoirs qui lui avaient été confiés, bien qu'il eût du reste montré fort peu d'empressement à faciliter la délivrance du prince.

Guy de la Roche mourut en 1263, laissant le duché d'Athènes à son fils aîné Jean, et le château de Livadie ou Livadia (*Lebadia*) au plus jeune, Guillaume.

## JEAN DE LA ROCHE

1263-1280

Jean de la Roche, successeur de son père, régna jusqu'en 1280. Il était d'une santé chétive et ne se maria point; les documents que l'on possède sur son règne sont fort peu nombreux. Son nom figure pour la première fois dans une donation du mois de février 1267. Par le traité de Viterbe, conclu cette même année, Jean de la Roche était devenu le vassal de la maison d'Anjou-Naples, pour ses fiefs moréotes d'Argos et de Nauplie, qui paraissent avoir été gouvernés sous sa suzeraineté par la ligne cadette des la Roche, sires de Véligosti.

L'année 1273 fut marquée par les contestations du duc Jean et de sa mère avec la république de Venise. En 1275, le sébastocrator de la Grande Vlaquie, Jean l'Ange, étroitement bloqué dans sa capitale de Néopatras par l'armée grecque de Jean Paléologue, frère de l'empereur Michel, réussit à s'échapper sous un déguisement, et courut à Thèbes implorer le secours du mégaskyr, qui allait devenir à la mort du dernier des Villehardouin, et malgré sa faible santé, le principal représentant de la chevalerie franque en ces contrées. Il lui offrit la main de sa fille, la belle princesse Hélène. Jean, atteint d'une maladie goutteuse incurable, refusa pour lui-même cette union, mais il proposa à sa place son frère Guillaume, le sire de Livadie, qui fut sur le champ fiancé à la princesse grecque. Hélène apportait en dot à son époux les châteaux de Zeitun, Gardiki, Gravia et Sidérokastron. Puis le duc Jean, à la tête de trois cents chevaliers d'élite, ramena le sébastocrator sous les murs de sa capitale assiégée. L'armée grecque, dix fois supérieure en nombre, fut mise en déroute complète et se retira précipitamment.

La guerre, quelque peu calmée en Thessalie, se continua plus violemment en Eubée, où les tierciers luttaient de leur côté contre les Grecs commandés par le fameux renégat Licario. Celui-ci, maître de l'île presque entière, mit, en 1278, le siége devant la capitale, Négrepont, défendue par le tiercier Giberto et le duc Jean d'Athènes. Le mégaskyr, sortant de la ville, marcha avec les troupes d'Eubée et ses mercenaires espagnols, catalans et siciliens, à la rencontre des Grecs; il fut mis en déroute à Varonda; lui-même fut blessé grièvement et pris avec le tiercier Giberto. Toutefois, la ville de Négrepont fut délivrée, grâce à l'arrivée inattendue de Jacques de la Roche, sire de Véligosti, gouverneur d'Argos, accouru avec ses chevaliers à la nouvelle de la captivité de son cousin. Les débris de l'armée franque se concentrèrent à Athènes. Ce fut alors que, fort heureusement, les nouveaux succès du sébastocrator Jean en Thessalie forcèrent l'armée grecque victorieuse à s'éloigner rapidement.

Le prince Guillaume de la Roche, sire de Livadie, fut nommé régent ou baile du duché durant la captivité de son frère. Celui-ci, par sa fière attitude, sut se concilier l'amitié de l'empereur Michel Paléologue, qui lui offrit même une de ses filles en mariage. Jean refusa, et réussit même à se racheter pour 30,000 sous d'or; il conclut la paix avec Michel, puis s'en retourna à Thèbes. Son mal empira rapidement, et il expira dans cette ville, dès l'année 1280, laissant son duché à son frère Guillaume, le sire de Livadie.

## GUILLAUME Ier DE LA ROCHE

1280-1287

Guillaume de la Roche, l'époux d'Hélène l'Ange, succéda en 1280 à son frère Jean, comme quatrième *seigneur* et troisième *duc* d'Athènes. Il prit part à toutes les luttes de son suzerain Charles d'Anjou contre les Grecs. En 1284, il fut compris dans la trève conclue entre Venise et l'empereur de Constantinople. Chaque année, jusque là, la flotte grecque était venue piller et dévaster les côtes de l'Attique. L'année suivante, à la mort du roi Charles d'Anjou, Guillaume de la Roche fut nommé baile de Morée par le régent de Naples, Robert d'Artois, en remplacement de Guy de la Trémouille. Il remplit cette tâche difficile avec zèle et vigueur. C'était un prince intelligent et éclairé; sa cour devint le dernier et brillant refuge de la société féodale franque en Grèce. Il restaura de ses deniers les forteresses de Morée; il réussit à terminer à l'amiable les différends suscités par l'importante succession du marquisat de Bodonitza, et installa son beau-frère, Hugues de Brienne, veuf de sa sœur Isabelle, dans la possession de la demi-baronnie de Karytæna (1).

Malheureusement, ce prince énergique, si populaire, si nécessaire à la Morée déjà en proie à un commencement d'anarchie féodale, mourut en 1287, après sept années de règne seulement. Il laissait son duché d'Athènes à Guy, le seul fils qu'il avait eu de sa femme Hélène. Nicolas de Saint-Omer lui succéda comme baile de Morée pour le roi Charles II.

## GUY II DE LA ROCHE

1287-1308

Guy II de la Roche, encore en fort bas âge, succéda, en 1287, à son père Guillaume Ier, sous la tutelle de sa mère Hélène l'Ange, la fille du sébastocrator Jean de Thessalie. Hélène se remaria en 1291 avec son beau-frère Hugues de Brienne, comte de Lecce, grand échanson du roi de Naples, seigneur de la demi-baronnie de Karytæna, veuf lui-même d'Isabelle de la Roche, sœur des mégaskyrs Jean et Guillaume. Hélène reçut en douaire de son nouveau mari, cette demi-baronnie de Karytæna, avec d'autres biens dans le Napolitain, et porta dès lors le titre de dame de Karytæna. Hugues de Brienne, au nom de son épouse, assuma les fonctions de régent pour le jeune mégaskyr Guy II ou *Guiot*, ainsi qu'il est plus généralement désigné par les chroniqueurs. Le régent, personnage ambitieux et hautain, refusa de prêter au nouveau prince d'Achaïe, Florent de Hainaut, « ce parvenu », comme il l'appelait, le serment que celui-ci lui réclamait pour le duché d'Athènes, au nom du traité de Viterbe, qui avait fait des mégaskyrs les vassaux de la cour de Naples, bien qu'ils se fussent constamment refusés à admettre la chose. Le refus de serment de Hugues de Brienne devint l'origine de complications qui durèrent plusieurs années et ne cessèrent qu'à la mort des deux principaux intéressés. Hugues, en sa qualité de tuteur de Guy II, aurait bien consenti à renouveler entre les mains du représentant direct de Charles II, le serment déjà prêté une première fois par la régente Hélène; mais il se refusait à reconnaître également pour son suzerain le prince Florent, aucun lien de vasselage n'existant en fait entre le duché d'Athènes et la principauté d'Achaïe. Les contestations entre les deux parties se poursuivirent durant toute l'année 1292. Le roi Charles II finit par citer les deux princes à venir s'expliquer devant lui à Aix en Provence, et, vu l'impossibilité où ils se trouvèrent de faire un aussi long voyage, il consentit à leur envoyer Guillaume de Pontiac, lequel échoua, du reste, complétement, dans ses tentatives d'arbitrage.

En 1293, Brienne passa en Italie afin d'y prêter serment au roi Charles pour ses possessions du Napolitain. En octobre de cette même année, on le retrouve encore luttant, de Naples où il se trouvait, et de concert avec la princesse Hélène restée à Athènes, contre le prince Florent, au sujet de cette éternelle question de l'indépendance du duché d'Athènes. Hugues et Hélène voulaient même étendre la question au comté d'Argos et de Nauplie, qui, bien qu'appartenant aux ducs d'Athènes, avait toujours été considéré jusque là comme un fief de la

(1) Voyez au chapitre des barons de Karytæna, p. 324.

principauté d'Achaïe. Les deux partis se préparèrent à la guerre après que les nouveaux arbitres envoyés par Charles II eurent également échoué dans leurs efforts de conciliation.

Enfin, le 13 mai 1294, Charles II, ayant transmis à son fils Philippe de Tarente tous ses droits de suzeraineté sur l'ensemble des possessions de la maison d'Anjou en Grèce, fit prévenir Florent et Guy II, lequel venait d'atteindre sa majorité, qu'ils eussent à prêter serment à leur nouveau suzerain; puis, le 25 juillet, une seconde ordonnance royale déclara le duché d'Athènes, partie constituante de la principauté de Morée, enjoignant en conséquence à Guy II d'avoir, avant tout, à prêter serment à Florent, « car telle avait toujours été l'intention du roi, bien que la question de droit pût en elle-même paraître complexe ». Cependant Hugues de Brienne, qui était toujours à Naples, et Guy II, persistèrent à refuser le serment. Longtemps les négociations se poursuivirent sans faire le moindre progrès. Alors le roi Charles, décidé à en finir, ordonna une dernière fois, le 1er octobre 1296, au jeune duc et à ses vassaux d'avoir à s'exécuter entre les mains de l'archevêque Étienne de Corfou et du chevalier Jean de Gallipoli, fondés de pouvoir de Florent de Hainaut. Cette fois, la mise en demeure était énergique; le roi fut enfin obéi, mais à contre-cœur, et, longtemps encore, il n'y eut que haine et inimitié entre Athènes et l'Achaïe. Brienne mourut, le 9 août 1296, des suites des blessures qu'il reçut à la déroute de Gagliano, quelques mois seulement avant la fin de Florent, son ennemi détesté, ce parvenu de Hainaut, devenu prince d'Achaïe. Hugues avait eu de son premier mariage avec Isabelle de la Roche, un fils, Gauthier V de Brienne, et une fille, Agnès. De son second mariage avec la duchesse Hélène l'Ange, devenue dame de Karytæna, il eut une seule fille, Jeanne (Jeannette), qui épousa Nicolas Ier Sanudo, duc de Naxos.

Gauthier V, sous la tutelle de l'amiral Philippe de Toucy, succéda à son père comme comte de Brienne et de Lecce, et comme seigneur des domaines particuliers de Morée qui comprenaient, entre autres, une part de Karytæna. Le jeune prince devait, dès 1308, monter sur le trône ducal d'Athènes, après la mort de son cousin germain et demi-frère, Guy II.

La mort de Hugues de Brienne apaisa quelque peu la lutte de suzeraineté entre l'Achaïe et le duché d'Athènes; mais elle ne fut complétement terminée qu'en 1298, à la suite de négociations qui aboutirent aux fiançailles du duc Guy II avec Mahaut ou Mathilde de Hainaut, héritière d'Achaïe. Cette union fut due aux instances des grands feudataires de Morée, qui engagèrent la princesse Isabelle, veuve de Florent de Hainaut, à se donner un appui en prenant pour gendre « le plus noble chevalier de toute la Romanie ». Les fêtes du mariage durèrent vingt jours, après lesquels Guy II retourna à Thèbes avec sa fiancée, âgée de cinq ans; elle lui apportait en dot la baronnie de Kalamata, patrimoine héréditaire des Villehardouin. Charles II d'Anjou, d'abord violemment irrité et décidé à faire rompre ce mariage conclu sans son autorisation, finit par y consentir, le 18 avril 1300, après qu'il se fut bien convaincu de l'importance qu'il y avait à ménager un aussi puissant vassal que le duc Guy. Le pape Boniface VIII se décida également à envoyer les dispenses depuis longtemps réclamées.

En 1303, Constantin l'Ange, sébastocrator de la Grande Vlaquie et duc de Néopatras, désigna, à son lit de mort, son neveu le duc Guy II, pour être le tuteur de son fils et successeur Jean II l'Ange Comnène, encore mineur. Il déclara à ses barons que le mégaskyr serait le seul maître absolu de la Thessalie tout entière jusqu'à la majorité de Jean II. A peine avait-il expiré, que tous les voisins de ce malheureux pays, les Bulgares, les Paléologue de Constantinople, la princesse Anne d'Épire, et d'autres encore, se disposèrent à l'envi à dépouiller l'enfant princier de ses états héréditaires. Les barons thessaliens restés fidèles firent supplier Guy II, qui résidait alors à Athènes, d'accourir à Néopatras. Le bouillant chevalier se mit en marche sur l'heure, accompagné de ses meilleures troupes; il passa à Zeitun, propriété de sa mère Hélène l'Ange, et pénétra de là dans la Grande Vlaquie. Les archontes thessaliens vinrent en foule à sa rencontre, et lui prêtèrent serment; de son côté, il jura fidélité aux coutumes du pays. Arrivé à Néopatras, il prit toutes les dispositions propres à assurer le règne paisible de son neveu et pupille. Maître absolu de la Thessalie, il l'organisa entièrement à la franque. Pour repousser les entreprises hostiles des princes voisins, il installa, à Néopatras, Jean le Flamenc, avec le titre de maréchal de Vlaquie, et confia l'administration civile au propre père de ce dernier, Antoine le Flamenc, avec le titre de baile. Puis Guy II s'en retourna à Thèbes vers la fin de l'année. Pendant son absence, la fausse nouvelle de sa mort s'était partout répandue, et avait couru jusqu'à Naples. Charles II avait même déjà désigné Thomas de Stromoncourt, comte de Salone, pour exercer provisoirement les fonctions de baile du duché d'Athènes.

En 1304, la turbulente princesse d'Épire s'empara par surprise du château de Phanarion, en Grande Vlaquie, cherchant à regagner de ce côté de son despotat, pour elle et pour son fils, le despote Thomas, ce que Philippe de Tarente leur avait enlevé de l'autre. A la nouvelle de cette agression, Guy II réunit une formidable armée, la plus forte troupe franque qui eût traversé la Grèce, plus de quarante mille combattants. Suivi de tous ses hauts feudataires et de Nicolas III de Saint-Omer, son vassal pour la demi-seigneurie de Thèbes, maréchal héréditaire de Morée — qui le rejoignit malgré la défense expresse de Philippe de Tarente, — Guy II marcha droit sur Arta, capitale du despotat d'Épire. Alors, Anne épouvantée, se hâta de restituer Phanarion et d'implorer la paix. Guy, si facilement victorieux, rentra directement à Thèbes.

En avril 1305, le duc d'Athènes assista au parlement convoqué et tenu à Corinthe par Philippe de Savoie. La fleur de la chevalerie franque de Grèce et de Morée, figura à cette réunion solennelle et aux fêtes et tournois qui la suivirent. Nul n'y brilla d'un plus vif éclat que le duc d'Athènes, un des meilleurs jouteurs de la chrétienté. Sous le règne du « bon duc », la cour des mégaskyrs fut plus que jamais célèbre par sa splendeur et son élégance. Guy résidait d'ordinaire à Thèbes ; mais il faisait à Athènes de fréquents séjours.

Cette même année 1305, la duchesse Mahaut, ayant atteint l'âge de douze ans, fut déclarée majeure, définitivement mariée au mégaskyr, et mise en possession de l'héritage paternel en Hollande et en Flandre.

En 1307, Guy II fut nommé, par Philippe de Tarente, baile de Morée. Depuis lors, il résida le plus souvent au château de Kalamata, l'anarchie féodale qui s'était graduellement établie en Morée réclamant dans ce pays sa présence presque constante ; il y fut d'ailleurs d'autant plus le bienvenu que beaucoup de barons le regardaient presque, par son mariage avec Mahaut, comme l'héritier légitime de la principauté d'Achaïe. En 1308, le 10 mai, Guy et Mahaut confièrent l'administration de leurs biens du Hainaut à leur mère, Isabelle de Villehardouin, retirée en Occident.

Le 5 octobre de cette même année 1308, le brillant duc Guy II mourut à Athènes, laissant une veuve à peine âgée de 15 ans. Il fut enterré au monastère des Cisterciens de Daphné ou Daphni (*l'abbaye de Dalfinet*), le plus célèbre couvent de l'Attique, où se trouvaient déjà les dépouilles de ses prédécesseurs, sur la voie Éleusinienne, au col du même nom. Guy II, à son lit de mort, avait désigné pour baile provisoire du duché d'Athènes, son vieux compagnon d'armes, Boniface de Vérone, baron de Carystos en Eubée, et exprimé le désir que sa jeune veuve fixât sa résidence à Thèbes. C'est de là que quelques semaines après la mort de son époux, Mahaut céda à sa mère Isabelle, pour sa vie durant, sa châtellenie de Kalamata. Jamais décès princier n'était survenu dans des conjonctures plus graves. De toutes parts se formaient des orages redoutables ; les Épirotes menaçaient la Thessalie, où Antoine le Flamenc exerçait toujours les fonctions de baile au nom du sébastocrator mineur, et la terrible grande Compagnie Catalane, après avoir transformé la Thrace et la Macédoine en un immense désert, s'approchait rapidement des frontières de cette malheureuse province.

Le 31 octobre 1308, notification fut faite du décès de Guy II, à Guillaume de Hollande, pour qu'il veillât aux intérêts occidentaux de la jeune veuve, sa vassale.

## GAUTHIER Ier DE BRIENNE

5 *octobre* 1308 — 15 *mars* 1311

L'héritier du duché d'Athènes était Gauthier V de Brienne, comte de Lecce, à la fois cousin germain et demi-frère de Guy II, comme fils de Hugues de Brienne et d'Isabelle de la Roche, sœur des mégaskyrs Guillaume Ier et Jean Ier. Depuis 1296, Gauthier avait succédé à son père dans la seigneurie de la moitié de Thèbes. Ni les la Roche établis en France, descendants directs du premier mégaskyr Othon, ni la ligne cadette des la Roche de Véligosti, ne firent opposition aux prétentions du jeune et brillant comte de Lecce. Au moment de la mort de Guy II, il se trouvait en France où il avait épousé Jeanne de Châtillon, fille de Gaucher de Saint-Pol-Château-Porcien. Il en eut un fils, le futur Gauthier VI de Brienne, duc titulaire d'Athènes, et une fille, Isabelle de Brienne.

Gauthier Ier, duc d'Athènes, débarqua en Grèce au commencement de l'année 1309 ; il devait être le dernier mégaskyr de race française (1).

Durant ce même printemps de 1309, la fameuse Compagnie Catalane, pressée par les Grecs et profitant des complications suscitées par la mort de Guy II, avait pénétré en Thessalie pour chercher fortune plus au sud. Les aventuriers espagnols occupèrent ce pays pendant une année tout entière, s'y comportant en maîtres, sans cependant engager encore ouvertement les hostilités contre le sébastocrator Jean II. Ils s'y constituèrent d'abord en république militaire, après de violentes luttes intestines. Puis bientôt, perdant tout reste de discipline, ils se mirent à piller et à dévaster les campagnes thessaliennes. Attirés ensuite par les richesses de l'Eubée et de l'Attique, ils reprirent leur mouvement vers le sud, et menacèrent la Phocide. Ce fut alors que l'imprudent Gauthier de Brienne, dans l'espoir de faire servir ces bandes redoutables à la réalisation de ses rêves ambitieux, leur fit faire des offres brillantes et voulut les prendre à sa solde pour combattre les Grecs. Il croyait l'occasion d'autant meilleure pour agir vigoureusement contre ces derniers, qu'il vivait en termes excellents avec la principauté voisine d'Achaïe et avec le roi Robert ; celui-ci, au mois de mars 1311, reconnaissant que la présence de Brienne en Grèce était indispensable, l'avait même dispensé de l'obligation de venir lui prêter le serment personnel.

En sa qualité de successeur de Guy II, Gauthier avait revendiqué la tutelle du jeune sébastocrator de la Grande Vlaquie, ce qui équivalait à la possession réelle de ce pays. Mais ses prétentions étaient contestées par l'empereur, et aussi par la princesse d'Épire, qui se posaient tous deux en protecteurs de Jean II l'Ange, ne cherchant en réalité qu'à le dépouiller à leur profit. Telle était l'origine du conflit en vue duquel Gauthier ne craignit point de prendre à son service les bandes indisciplinées des Catalans et des Almugaraves. En juin 1310, il campait avec eux sous les murs de Zeitun, et se heurtait déjà à l'armée grecque qui occupait la Thessalie méridionale. En six mois il eut, grâce à eux, reconquis toute cette province, ainsi que la Phthiotide. L'empereur et la princesse d'Épire, effrayés, demandèrent à traiter. Alors Gauthier, aveuglé par ses succès et commençant déjà à redouter l'indiscipline et les exigences des Catalans, voulut se débarrasser d'eux, ou tout au moins les diviser au lieu de régler la solde qui leur était due. La Compagnie irritée se retira en Thessalie qu'elle considérait comme lui appartenant, et y prit ses quartiers d'hiver. La mauvaise saison se passa de part et d'autre en préparatifs de guerre. Gauthier de Brienne, désireux de se débarrasser à tout prix de ces hôtes dangereux, appela à son secours la chevalerie franque de la Grèce entière. Tous les représentants des grandes familles, tous les hauts feudataires d'Attique et de Morée, tous ceux de l'Eubée et de l'Archipel, accoururent se ranger sous la bannière du téméraire mégaskyr.

Dès le commencement du mois de mars 1311, Gauthier se mit en marche avec sa superbe armée et ses sept cents chevaliers aux éperons d'or, rêvant de courir, non pas seulement à l'annexion de la Thessalie et à la destruction de la grande Compagnie, mais bien à la conquête de l'empire grec tout entier. Les Catalans, abandonnés par leurs auxiliaires musulmans les Turcopoles, furent rejoints au dernier moment par ceux des leurs que Brienne avait cru s'attacher, à force de largesses; soutenus, en outre, par de nombreux partisans Thessaliens, ils s'étaient retranchés au nord de Thèbes, sur la rive gauche du Céphise, non loin des marais du Copaïs. Ce fut le 15 mars 1311, date funèbre et mémorable pour l'histoire de la conquête franque en Grèce, que fut livrée la célèbre bataille du Céphise ou d'Halmyros. Elle se termina par une horrible déroute où périt presque tout entière la chevalerie franque de Morée et de l'Attique, victime, cette fois encore, de sa folle témérité. Là, périrent Gauthier de Brienne, qui mourut en héros, Georges Ier Ghisi, seigneur de Tinos, Myconos, Céos et Sériphos, tiercier d'Eubée, Albert Pallavicini, marquis de Bodonitza, baron en Eubée, Thomas III de Stromoncourt, seigneur de Salone, Rainaud de la Roche, sire de Véligosti, les deux le Flamenc, le père et le fils, seigneurs de Karditza, l'un baile et l'autre maréchal de Vlaquie, et d'innombrables autres barons. La tête de Gauthier fut coupée et rapportée en triomphe au camp des vainqueurs.

Après ce grand carnage, les Catalans, traversant rapidement la Béotie et l'Attique, qu'ils mirent à feu et à sang, s'emparèrent de Thèbes et de la Cadmée et marchèrent sur Athènes qui fut prise et horriblement saccagée. La veuve de Gauthier, Jeanne de Châtillon s'enfuit en Italie avec son fils, le petit Gauthier II (Gauthier VI de Brienne, II comme duc d'Athènes). C'en était fait à jamais de la domination des ducs français d'Athènes. La Compagnie s'installa triomphante dans le duché dévasté où régna la plus brutale anarchie militaire, et bientôt la ville d'Athènes vit régner dans ses murs les chefs nouveaux de cette turbulente milice étrangère.

(1) Pour la suite de la vie de la princesse Mahaut, veuve de Guy II, voyez au chapitre des princes d'Achaïe, p. 299-301.

Le monnayage des ducs francs d'Athènes est fort voisin de celui des princes d'Achaïe. Le premier des mégaskyrs, Othon de la Roche, n'a probablement jamais frappé monnaie, pas plus que les deux premiers princes d'Achaïe. Du long règne de Guy Ier, on ne connaît encore que quelques oboles de billon ou de cuivre, toutes fort rares, sur quelques-unes desquelles figure le portail dit génois. Les monnaies du mégaskyr Jean n'ont pas encore été retrouvées. Son successeur, Guillaume Ier, a frappé, pendant quelques années, de petites pièces fort rares, portant, pour la plupart, au revers, le châtel analogue au portail génois, et une fleur de lis sur l'autre face; puis, le denier tournois d'Achaïe ayant pris une vogue considérable, Guillaume adopta également ce type monétaire dont il fit fabriquer des quantités considérables. Il en fut de même de son successeur, Guy II, dont les deniers tournois sont fort abondants, bien que ce prince ait aussi fait frapper quelques oboles de types différents. Enfin Gauthier de Brienne, le dernier des mégaskyrs, semble, pendant son règne si court, avoir abandonné le type tournois, pour frapper de petites pièces (probablement des oboles) d'un type différent et qui sont aussi fort rares.

On ne connaît aucune monnaie d'or ou d'argent des ducs francs d'Athènes, et, s'ils en ont jamais fait frapper, ce ne durent être que des imitations vénitiennes, à l'exemple de celles qui furent émises plus tard par l'atelier de Chiarenza, sous le règne de Robert d'Anjou.

Les mégaskyrs paraissent n'avoir jamais frappé monnaie à Athènes, mais seulement à Thèbes, où était leur résidence habituelle, et qui devait être, du moins, leur atelier principal. Nous avons vu que Guillaume de Villehardouin fit peut-être aussi frapper, dans cette ville, des tournois à son nom, durant l'exil de Guy Ier de la Roche.

## GUY Ier

✠ · DNS · ATHEN ·, *Dominus Athenarum.* Châtel ayant la forme du portail génois, entre deux grènetis
℟ ✠ · THEB · CIVI ·, *Thebe civis.* Croix, entre deux grènetis.

Obole? Friedlænder, *Num. ined. medii ævi.*, etc., 1835, pl. II, 10. Saulcy, pl. XVII, 1. *Ma collection.* Etc., etc. L'exemplaire en superbe état de conservation que j'ai fait graver, pl. XII, n° 31, appartient à M. Lambros.

✠ DNS · ATHEN · Dans le champ, un grand G, initiale de Guy, surmonté d'un signe d'abréviation, entre deux points.

℟ ✠ THEB · CIVI ·, entre deux grènetis. Croix pattée, cantonnée d'étoiles ou de croisettes aux premier et quatrième cantons, et de croissants au second et au troisième.

Obole? Saulcy, pl. XVII, 2. *Cabinet des médailles de Berlin. Ma collection.* Etc., etc. Sur une variété de ma collection (*Gravée,* pl. XII, 30), et sur l'exemplaire du *Cabinet de Berlin*, la croix du revers est cantonnée de deux étoiles et de deux fleurs de lis, et je crois bien, d'après le dessin, qu'il devait en être de même sur celui de M. de Saulcy.

Ces deux rarissimes monnaies appartiennent incontestablement à l'époque où Guy Ier ne portait que le simple titre de *Dominus*, et n'avait point encore été autorisé par Louis IX à prendre celui de duc d'Athènes.

Les deux pièces figurées par M. de Saulcy, dans sa *Numismatique des croisades*, pl. XVII, 3 et 4, et attribués par lui à Guy Ier, sont deux exemplaires en mauvais état de conservation des monnaies frappées pendant la minorité de Guy II, avec la légende *Guiot dux Ath.* Quant aux deniers tournois attribués également par M. de Saulcy à Guy Ier, il me semble qu'il est plus rationnel de les classer tous au second mégaskyr de ce nom.

## GUILLAUME Ier

*Oboles? — a.* — + ⁜ G ⁜ DVX · ATENES, entre deux grènetis. Dans le champ, une grande fleur de lis.

℟ + ThEBE CIVIS ⁜, entre deux grènetis. Châtel en forme de portail génois.

Variété avec deux petites étoiles à trois rais contournés, en place de croisettes, après la légende du revers.

Variété avec + : G : DVX : ATENES : , et au ℟ + ThEBE CIVIS, et deux petites étoiles à trois rais contournés. Plusieurs variétés. *Gravée,* pl. XII, 32.

*b.* — + · G · DVX · ATENES ·, entre deux grènetis. Écu aux armes des la Roche, qui portaient, non point, comme le dit M. de Saulcy (1), *d'or à cinq points équipollés d'azur,* mais bien : *cinq points de gueules équipollés à quatre d'hermine.*

℟ + · TEBES CIVIS ·, entre deux grènetis. Croix.

Saulcy, pl. XVII, 10. *Cabinet de Paris. Ma collection.* Etc., etc.

Variété avec + : G : DVX : ATENES : *Ma collection.*

Variété de la précédente avec + : TEBES : CIVIS ⁜, au revers. *Gravée,* pl. XIII, 1.

*Deniers tournois frappés à Thèbes.* — Les E des légendes sont tantôt carrés, tantôt arrondis. L'orthographe du nom de Thèbes est tantôt *Tebani,* tantôt *Thebani* ou *Thebe.*

+ · G · DVX ATENES. Croix.

℟ TEBANI CIVIS. Châtel.

Variété avec + : G : DVX : ATENES : , et au ℟ : TEBANI CIVIS :

— + ⁘ G ⁘ DVX ∘ ATENES ⁘ , et au ℟ ⁘ ThEBE CIVIS ⁘

Variété du précédent avec ⁘ ThEBE ⁘ CIVIS ⁘ , au revers.

Variété avec + ⁘ G' DVX * ATENES ⁘ , et au ℟ ⁘ ThEBE * CIVIS ⁘; chaque mot des deux légendes est placé entre des trèfles, deux de chaque côté.

Variété avec + ⁘ G ∘ DVX * ATENES ⁘ , et au ℟ ∘ ThEBANI * CIVIS . *Gravée,* pl. XIII, 3.

— + G : DVX : ATENES : (deux petits trèfles après la croix initiale), et au ℟ THEBE : CIVIS (deux petits trèfles avant le T). *Gravée,* pl. XIII, 2.

Variété avec +-+ G DVX · ATENES+ , et au ℟ ThEBE CIVIS entre deux petits V.

— + · G · DVX · ATENES ·, et au ℟ ThEBE CIVIS, avec le différent I.

— + G · DVX · ATENES, et au ℟ TEBANI CIVIS.

— + + G · DVX ATENES · , et même revers que le précédent.

— + ⁘ G ⁘ DVX · ATENES ⁘ , et au ℟ + ⁘ ThEBE ⁘ CIVIS ⁘

— + + G · DVX · ATENES ·, et au ℟ + 'ThEBE · CIVIS'

— + ⁜ · G : DVX : ATENE : S : , et au ℟ : ThEBE : CIVIS :

— + G · DVX · DATENES *(sic). Catalogue Borrell,* 1852, n° 1180.

— + G : G · DVX · * ATENES, et au ℟ ThEBANI * CIVIS.

— + : G · DVX · ATEHIS, et au ℟ · ThEBE · CIVIS ·

Nombreuses autres variétés insignifiantes.

## GUY II

Les monnaies connues du mégaskyr Guy II consistent presque exclusivement en deniers tournois. Les E des légendes sont tantôt carrés, tantôt de forme arrondie. On peut diviser ces monnaies en trois

(1) SAULCY, *Numismatique des croisades,* p. 162.

catégories : *a,* pièces anonymes émises entre 1287 et 1291, pendant la régence d'Hélène l'Ange; *b,* pièces émises entre le mois de janvier 1292 et le commencement de l'année 1294, pendant la régence de Hugues de Brienne; enfin, *c,* deniers émis depuis la majorité de Guy II, à cette dernière date, jusqu'à sa mort, survenue en 1308.

*a. — Monnaies anonymes émises pendant la régence d'Hélène l'Ange.*

1° *Deniers tournois.* — + DVX ACTENAR'.

℟ TEBAR ·' CIVIS · Châtel.

Variété avec + DVX ·ACTENAR'·, et au ℟ TEBAR'· CIVIS. (L'S est retourné).

— + DVX · ACTEN · AR'·, et au ℟ TEBAR'· CIVIS. (L'S est retourné).

— + DVX · ATENES ·, et au ℟ TEBAR : CIVIS ·

— + · DVX · ATENES, et au ℟ ThEBE : CIVIS.

— + ⁘ DVX ⁘ ATENES ⁘ , et au ℟ ⁘ ThEBE ⁘ CIVIS ⁘ . *Gravée,* pl. XIII, 5.

— + ⁘ DVX ⁘ ATENES ⁘ , et au ℟ ⁘ ThEBE ⁘ CIVIS ⁘ ; au-dessous du châtel, une petite croix.

— + ∘ DVX ∘ ATENES ∘ , et au ℟ ThEBA' CIVIS. *Ma collection.*

— + DVX ATENES : , et au ℟ ThEBA' CIVIS. *Ma collection. Gravée,* pl. XIII, 4.

Suivant toute probabilité, dit M. Lambros, qui a le premier publié ces curieuses pièces anonymes (1), ces deniers ont été frappés sous la régence de l'ambitieuse Hélène l'Ange. Ce fut *volontairement* qu'elle fit omettre sur la monnaie le nom du jeune mégaskyr, son fils, ne pouvant y faire figurer le sien. La preuve de ce fait, c'est que, dès qu'elle le put, cette même princesse Hélène se hâta d'exercer le droit monétaire en son nom propre, bien que ce ne fût qu'en qualité de baronne du demi-fief de Karytæna (2).

2° *Oboles de cuivre.* — Il faut ranger dans la catégorie des deniers précédents, une curieuse et presque introuvable obole anonyme qui porte sur chaque face un châtel, ou plutôt une tour de type tout particulier.

+ DVX ∘ ACTENAR. Châtel ou tour à trois tourelles.

℟ + TEBAR CIVIS. Même type.

Lambros, Ἀρχαιολογικὴ Ἐφημερίς, et *Zeitschrift für Numismatik* de Berlin, t. Ier, p. 192, pl. VI, 6. *Ma collection,* etc. *Gravée,* pl. XIII, 6.

*b. — Monnaies émises pendant la régence de Hugues de Brienne.*

1° *Deniers tournois.* — + : GVIOT : DVX ATh' : Croix.

℟ : ThEBE : CIVIS : Châtel.

Variété avec deux petits trèfles après chaque mot en place de points. *Ma collection. Gravée,* pl. XIII, 7.

— + : GVIOT : DVX : ATh'· , et au ℟ : ThEBE : CIVI · S :

— + : GVIOT : DVX : TAh'· *(sic)*, et au ℟ ThEBE : CIVIS :

C'est encore M. Lambros qui a, le premier, publié ces pièces si intéressantes, en même temps que les précédentes. On sait, par les chroniqueurs, que Guy II, durant ses années d'adolescence, était communément appelé *Guiot, petit Guy,* et nous avons, sur ces deniers, un curieux exemple du passage d'un mot de la langue familière française dans une légende monétaire pour ainsi dire officielle et pour le reste entièrement latine. Il est logique, dit fort bien M. Lambros, de classer ces deniers signés *Guiot,* à cette seconde période de la minorité du mégaskyr, lorsqu'il était encore en pouvoir de régence, celle-ci étant exercée cette fois par Hugues de Brienne, son beau-père. Ce ne fut que lorsque Guy II fut devenu majeur, qu'on inscrivit son vrai nom sur la monnaie.

2° *Oboles de cuivre.* — Il faut ranger également dans cette seconde catégorie, la rarissime obole suivante :

+ · GVIOT · DVX · ATh'. Croix cantonnée de petits trèfles.

(1) Lambros, Ἀρχαιολογικὴ Ἐφημερίς, et *Zeitschrift für Numismatik*, t. Ier, p. 192, pl. VI.

(2) Voyez au chapitre des barons de Karytæna, p. 325.

℟ + : ThEBE : CIVIS : Château ou tour à trois tourelles, comme sur les oboles de la catégorie précédente

Lambros. Ἀρχαιολογικὴ Ἐφημερίς, et *Zeitschrift für Numismatik* de Berlin, t. Ier, p. 192, pl. VI, 9.

Variété avec de petits trèfles, en place de points, entre les mots. *Ma collection. Gravée,* pl. XIII, 8.

M. de Saulcy, dans sa *Numismatique des croisades,* p. 162, pl. XVII, nos 3 et 4, avait attribué à tort cette monnaie à Guy Ier, n'ayant eu à sa disposition que des exemplaires en mauvais état, sur lesquels il avait cru lire une fois GVI DNS . . . ., et une autre fois GVIVT DVX.

*c. — Deniers tournois émis à partir de 1294, jusqu'en 1308.*

Ces deniers tournois sont de très-mauvais billon, parfois même de cuivre pur.

+ : GVI · DVX · ATENES · Croix.

℟ : ThEBANI · CIVIS. Châtel; au-dessous une étoile à six rais évidée au centre.

Variété avec + ✓GVI · DVX✓ ATENES ✓, et au ℟ ✓ ThEBANI : CIVIS ✓. Pas d'étoile sous le châtel.

— + GVI ƆVX ATENES, et au ℟ T(h)EBAHI CIVES. (Les S sont retournés.) *Catalogue Thomsen,* n° 1579.

Variété avec + : GVI : DVX ATENES ·, et au ℟ ThEBANI · CIVIS. (Un croissant avant le T.) *Ibid.*, n° 1580.

Variété avec + GVI · DVX : ATENES, et au ℟ · ThEBANI CIVIS.

Variété avec les V présentant un renflement intérieur au sommet de chacune de leurs branches.

Variété de cuivre pur, d'une fabrique fort élégante et d'un diamètre plus petit. *Cabinet Fürstenberg. Ma collection.*

Variété avec + GVI · DVX · ATENES, et au ℟ ThEBANI CIVES *(sic)*.

— + ⁘ GVI · DVX * ATENES, et au ℟ ⁘ ThEBANI * CIVIS ⁘ . *Gravée*, pl. XIII, 9.

— + : GVI · DVX : ATENES ·, et au ℟ ThEBANI · CIVES ·.

— + GVI · DVX ATENES, et au ℟ ThEBANI · CIVIS. (Des trèfles sont placés entre les mots.)

— + GVI · DVX ATENES, et au ℟ ThEBANI · CIVIS. (Des trèfles sont placés entre les mots.)

— + GVI · DVX ATENES, et au ℟ + ThEBANI : CIVS. *Catalogue Reichel,* t. IX, p. 486, n° 117, et *Catalogue Thomsen,* n° 1587.

Variété avec + *GVI · DVX ATENES, et au ℟ + *ThEBANI : CIVIS *

— + GVI DVX ATENS, et au ℟ ThEBANI · CIVIS. (Un croissant avant le T.) *Catalogue Thomsen,* n° 1588.

Variété avec + GVI · DVX · ATENS, et au ℟ ThEBANI : CIVS. *Ibid.,* n° 1589.

Nombreuses autres variétés sans importance.

On trouve parfois de curieux deniers tournois au nom de Guy II, portant au revers, en place de la légende accoutumée ThEBE ou ThEBANI CIVIS, les mots DE CLARENCIA. M. de Saulcy avait pensé que ce pouvaient être des pièces frappées à Chiarenza par le mégaskyr d'Athènes (1), lorsqu'il fut nommé baile de Morée par le roi de Naples. Mais ce fait serait en désaccord avec tout ce que nous savons des coutumes de l'Orient, qui ne permettaient pas au baile ou au capitaine général de faire graver leur nom sur la monnaie, privilége réservé exclusivement au prince. J'incline à penser avec M. Lambros que ces monnaies sont simplement le produit d'un faux monnayage; des imitateurs inhabiles ou ignorants auront, par erreur, marié le droit d'un denier de Guy II, avec le revers d'un denier d'Achaïe. *Gravée,* pl. XIII, 10.

## GAUTHIER DE BRIENNE

Les pièces frappées par Gauthier de Brienne pendant son règne si court, sont très-rares et paraissent

(1) SAULCY, *Numismatique des Croisades*, p. 163, pl. XVII, 18.

avoir été fort peu nombreuses. Deux seules oboles ont été attribuées par M. de Saulcy à ce prince; on n'a retrouvé depuis aucune pièce nouvelle qui puisse être considérée comme lui appartenant, et quant à ces oboles, il me semble qu'elles pourraient aussi bien appartenir à Guillaume Ier ou à Guy II de la Roche.

Voici, en effet, la description de la première de ces précieuses petites pièces, d'après l'unique exemplaire, en fort mauvais état de conservation, qui se trouve au Cabinet des médailles.

✠ [D] V [x] ACTENAR. Dans le champ, un grand S,

℟ ✠ TEBAR · CIVIS. Croix.

Saulcy, pl. XVI, 15. *Gravée,* pl. XIII, 11.

Sur cette pièce, M. de Saulcy avait cru lire *Valter. de B.* J'ai vérifié avec soin la légende qui est fort endommagée, et qui est bien celle que je donne ici. J'ignore la signification du grand S du champ; cette lettre est d'ailleurs si effacée, que je me demande si ce ne serait pas simplement un G. Tout ce qu'on peut dire de cette obole et de la suivante, c'est qu'elles ont été frappées par un des ducs d'Athènes.

✠ DVX · ACTENAR'. Croix.

℟ ✠ TEBAR : CIVIS. Dans le champ, un grand G.

Saulcy, pl. XVII, 20. Neumann, t. II, n° 19361 (*Collection Freudenthal*). *Gravée,* pl. XIII, 12.

# DUCS D'ATHÈNES ET DE NÉOPATRAS

## D'ORIGINE ESPAGNOLE

PUIS LEURS SUCCESSEURS D'ORIGINE FLORENTINE (LES ACCIAIUOLI) JUSQU'A LA CONQUÊTE TURQUE

(*Châtelains de Corinthe, Seigneurs d'Argos et de Nauplie*)

On ne possède encore aucune monnaie, ni des chefs des Catalans, qui remplacèrent, à Athènes, les mégaskyrs de race française, ni de leurs propres successeurs, les Acciaiuoli de Florence. On ignore même si les uns ou les autres ont jamais fait frapper monnaie. L'histoire de ces princes importe, par conséquent, moins directement à un ouvrage consacré à la numismatique, et je me bornerai à donner la liste, presque inconnue de la masse des lecteurs, de tous ces divers dynastes. J'y joindrai l'énumération des principaux événements de leurs règnes, énumération empruntée à l'*Histoire de la Grèce* de K. Hopf, et destinée à faciliter les recherches dans le cas très-probable de découvertes numismatiques futures. Je rappelle, en commençant, que les ducs d'Athènes de race espagnole, résidèrent constamment loin de cette ville, et s'y firent simplement représenter par des gouverneurs ou capitaines généraux. Ils étaient vassaux du roi de Sicile et d'Aragon, pour le duché d'Athènes; plus tard, ils le furent également pour celui de Néopatras (Thessalie méridionale). Dans ce précis chronologique, je donnerai incidemment les noms d'un certain nombre de seigneurs d'origine française ou italienne, qui furent, les uns, châtelains de Corinthe, les autres, seigneurs d'Argos et de Nauplie; on ne connaît également encore de monnaie d'aucun d'entre eux.

1311. Les Catalans, vainqueurs de Gauthier de Brienne, nomment Roger Deslaur, gouverneur provisoire du duché d'Athènes. Argos et Nauplie restent à Gauthier VI de Brienne (Gauthier II, comme duc d'Athènes), réfugié avec sa mère dans son comté de Lecce.

1312. Frédéric d'Aragon, roi de Sicile, nomme son second fils, encore enfant, Manfred d'Aragon, chef de la Compagnie et *duc d'Athènes*. Béranger d'Estañol vient à Athènes recevoir au nom de ce prince le serment de la Compagnie. Roger Deslaur est nommé comte de Salone. Béranger d'Estañol gouverne le duché pendant quatre ans.

1316. Mort d'Estañol. Il est remplacé provisoirement par Guillaume Thomas.

1317. Frédéric de Sicile nomme, au nom de Manfred, Alfonse Fadrique d'Aragon, son fils naturel, capitaine général et gouverneur du duché d'Athènes. Fadrique épouse l'héritière de Carystos, d'Égine et de treize autres châteaux, Marulla de Vérone, fille de Boniface de Carystos. Le 9 novembre de cette année, le duc Manfred meurt à Trapani. Il a pour successeur son frère, encore enfant, Guillaume II, troisième fils de Frédéric d'Ara-

gon; Alfonse Fadrique, pendant treize années, reste, au nom de ce dernier, maître indépendant et incontesté du duché d'Athènes.

1317-19. Guerre avec Venise pour la possession de l'Eubée. Guerre avec les vassaux des Angevins de Naples, et avec les seigneurs de l'Archipel. Attaques contre Argos et Nauplie. Alliance avec les Turcs.

1319. Profitant de l'anarchie qui règne en Thessalie depuis la mort de Jean II l'Ange, dernier sébastocrator de la Grande Vlaquie, Alfonse Fadrique conquiert la Phthiotide, ainsi que la plus grande et la plus riche partie de la Thessalie qui prend le nom de duché de Néopatras, avec la ville de ce nom pour capitale, et les châteaux de Lidorikion, Sidérokastron, Zeitun, Gardiki, Domokos, Pharsalos, etc. Dès lors, Alfonse prend le titre de vicaire général des duchés d'Athènes et de Néopatras. Le duc titulaire, Guillaume, ainsi que ses successeurs, portèrent également depuis lors ce double titre.

De leur côté, les Vénitiens s'emparent du port de Ptéléon, sur la côte de Thessalie.

1327-1331. Nouvelle guerre avec Venise au sujet de la possession de l'Eubée. Nouvelles alliances avec les Turcs. Alfonse Fadrique est investi, par le roi son père, du comté de Malte et Gozzo, à titre de fief héréditaire pour lui et ses successeurs.

1337. Frédéric II meurt, le 25 juin, laissant par testament à son fils cadet, Guillaume, les duchés d'Athènes et de Néopatras, et les comtés et seigneuries de Calatafimi et de Noto en Sicile.

1338. Mort d'Alfonse Fadrique. Ses vastes domaines sont répartis entre sa nombreuse descendance. Son second fils, Pierre, était devenu comte de Salone, à la mort de Roger Deslaur. L'aîné, Boniface, hérite de Carystos, Égine et Zeitun.

Le 22 août de cette année, meurt également à Palerme, le duc d'Athènes, Guillaume II d'Aragon. Sa santé débile l'avait toujours empêché de se rendre en Grèce. Il désigne pour son unique héritier, son dernier frère, le jeune et vaillant marquis Jean de Randazzo, qui lui succède au duché d'Athènes, sous le nom de Jean II d'Aragon-Randazzo, 1338-1348, toujours sous la suzeraineté de la couronne de Sicile. A cause de la situation troublée dela Sicile, Jean II ne parvint jamais non plus à se rendre dans son duché grec.

1348. Le duc Jean II meurt, le 3 avril, de la peste, à Catane. Son fils, Frédéric Ier d'Aragon-Randazzo, lui succède aux duchés d'Athènes et de Néopatras. Le tuteur du jeune prince, Blas de Alagona, reçoit, en son nom, le serment des vassaux grecs.

1355. Frédéric Ier d'Aragon-Randazzo meurt, le 11 juillet, de la peste, à Catane, sans avoir non plus jamais visité Athènes. Il a pour successeur son neveu, Frédéric II d'Aragon, lequel devint bientôt après, par la mort de son frère, le roi Louis, roi de Sicile sous le nom de Frédéric III, et réunit alors à cette couronne les deux duchés d'Athènes et de Néopatras. En 1358, il voulut les donner à sa sœur Eléonore, mais il renonça à ce projet devant la résistance de ses sujets gréco-catalans. Ce fut depuis lors que les rois de Sicile ajoutèrent à leur titre royal, celui de ducs d'Athènes et de Néopatras.

1356-59. Jacques Fadrique, troisième fils d'Alfonse Fadrique, et comte de Sula ou Salone, est vicaire général des deux duchés, en remplacement de Raymond Bernardi. Cette même année 1356, le prétendant au trône d'Athènes, le chevaleresque Gauthier II de Brienne, duc titulaire d'Athènes, est tué à Maupertuis, en combattant sous la bannière du roi Jean le Bon. Avec lui s'éteignit la lignée impériale et royale des Brienne. Son neveu, Sohier d'Enghien, fils aîné de sa sœur et de Gauthier d'Enghien, et les descendants de celui-ci, lui succédèrent comme ducs titulaires d'Athènes. Le quatrième frère de Sohier, Guy d'Enghien, eut, pour sa part, le comté d'Argos et Nauplie, pour lequel il fit hommage à Venise; il se rendit peu après, en personne, à Nauplie, où il résida presque continuellement, sans cesse en hostilité avec la Compagnie.

1359. Gonsalve Ximenès de Arenos, puis Matteo de Moncada, succèdent à Jacques Fadrique, comme vicaires généraux à Athènes.

1361. Roger Ier de Loria succède à Matteo de Moncada.

1363. Roger de Loria, en guerre avec Venise, attire en Béotie les troupes du sultan Mourad Ier, qui ravagent toute la contrée. Frédéric III destitue Roger, et le remplace par son prédécesseur, Matteo de Moncada, qui repousse les Turcs et réunit au duché d'Athènes le marquisat de Bodonitza.

1365. Roger Ier de Loria remplace de nouveau Moncada comme vicaire général.

1367. Trève avec Venise. Les Turcs attaquent Athènes et sont repoussés.

1371. Mort de Roger Ier de Loria; il est remplacé par Matteo Peralta, châtelain d'Athènes, fils du comte de Calatabellota.

1372. Grand parlement de Thèbes, ouvert le 1er octobre. La plupart des seigneurs de la Grèce et de l'Archipel s'y réunissent, pour aviser aux moyens de combattre les Turcs.

1374. Guerre des Catalans contre Nerio Acciaiuoli, châtelain de Corinthe. Nerio s'empare de Mégare.

1375. Mort du vicaire général Peralta. La population le remplace par Louis Fadrique, comte de Sula (Salone) et Zeitun, dont l'élection est confirmée par le roi Frédéric.

1377. Le 27 juillet, le roi Frédéric, duc d'Athènes et de Néopatras, meurt à Messine, léguant son royaume et ses duchés à sa fille unique encore mineure, Marie d'Aragon. Le roi Pierre d'Aragon lui dispute cet héritage. Il est proclamé à Thèbes par Louis Fadrique et les principaux barons des duchés.

1377. Mort de Guy d'Enghien, seigneur d'Argos et de Nauplie. Son héritière épouse le vénitien Pierre Cornaro lequel meurt sans enfants en 1388; après quoi sa veuve est forcée de vendre sa seigneurie à Venise. La République, de cette manière, entra en possession légitime de ces deux forteresses importantes, mais elle dut préalablement les enlever au despote de Misithra qui avait réussi à s'en rendre maître dans l'intervalle.

1380. Invasion du duché d'Athènes par les Navarrais de Morée. Ils marchent sur la capitale et s'en emparent ainsi que de Livadie et d'autres forteresses. Mais les Catalans, retranchés dans l'Acropole, reprennent bientôt le dessus et chassent les Navarrais. Ils envoient chercher des secours en Aragon, auprès du roi Pierre, qui leur envoie pour vicaire général le vicomte Philippe de Roccaberti. Le roi Pierre ajoute alors définitivement à ses autres titres celui de duc d'Athènes et Néopatras, titre qu'ont porté après lui tous ses successeurs d'Aragon et plus tard d'Espagne. Roccaberti, arrivé à Athènes avec une flotte nombreuse, y reçoit le serment des liges et conclut une paix générale avec tous les voisins des Catalans.

1382. Roccaberti, rappelé en Occident, est remplacé par Raymond de Vilanova.

1383. Raymond de Vilanova est remplacé par Roger II et Antoine de Loria, tous deux fils de Roger Ier.

Nerio Acciaiuoli, le remuant châtelain de Corinthe, soutenu par tous les ennemis ordinaires des Catalans, leur déclare de nouveau la guerre et s'empare de toute l'Attique, sauf de l'Acropole et de quelques forteresses. Des troupes de secours, envoyées en 1385, par Pierre d'Aragon, sous le commandement de Pierre de Pau, ne réusssisent pas à chasser le vainqueur.

1387. Mort du roi Pierre d'Aragon. Son successeur, le roi Jean Ier, le nouveau duc d'Athènes et de Néopatras, envoie de nouveau en Grèce, Philippe Roccaberti, en qualité de vicaire général. Mais cette même année, malgré les efforts de ce dernier, l'Acropole, assiégée depuis quatre ans, est forcée de se rendre à Nerio Acciaiuoli, dont la victoire devient ainsi complète. La domination des Catalans sur l'Attique, fait place à celle des Acciaiuoli de Florence.

Dès 1385, Nerio (*Rainerio*) Acciaiuoli avait pris le titre de souverain de Corinthe et du duché d'Athènes (*Ducaminis*). Lui et ses successeurs fixèrent leur nouvelle résidence à Athènes; l'époque de leur domination fut la plus brillante de l'histoire de cette ville au moyen âge.

1389. Pierre de Saint-Exupéry, chef des Navarrais de Morée et vicaire de la principauté d'Achaïe, s'empare, par trahison, de la personne du duc Nerio. Intervention de Florence et du despote Théodore de Misithra, dont Nerio avait épousé la fille.

1390. Traité de paix, signé le 22 mai 1390, à Vostitza, grâce à l'entremise de Venise. Nerio rachète sa liberté au prix de la cession de Mégare, qui est livrée aux Vénitiens. Il ne sort de prison qu'à la fin de l'année.

1393-1394. L'Attique est ravagée par les Turcs, commandés par Evrenos-Beg. Nerio devient tributaire du sultan. Cette même année 1393, le roi de Naples, Ladislas, lui confère définitivement le titre de *duc d'Athènes,* déclarant qu'il ne relèvera que de lui personnellement, détruisant ainsi le dernier vestige de la suzeraineté de la principauté d'Achaïe sur Athènes. Cette même année encore, le despote de Misithra restitue enfin Argos et Nauplie avec toute l'Argolide, à Venise. — Nerio survécut à peine à son élévation au titre de duc. Il mourut en novembre 1394, léguant la ville d'Athènes à la Vierge du Parthénon, Thèbes, la Béotie, et le château de Livadie à son bâtard Antonio, Mégare à sa fille Françoise, mariée au duc Charles Ier Tocco, etc., etc.

Ce testament devint aussitôt l'objet des plus violentes querelles. Seul, Antonio Ier, demeura d'abord en paisible

possession de la Béotie, 1394-1435. Charles Ier Tocco s'empara de Corinthe qu'il dut céder plus tard au despote de Misithra, et prétendit à toute la succession de son beau-père. Venise occupa, en 1395, au nom de la Vierge, la ville d'Athènes, pour la protéger contre les Turcs, qui avaient réussi à s'en emparer momentanément. Albano Contarini, Lorenzo Vitturi, Ermolao Contarini, Nicolo Vitturi, furent successivement podestats vénitiens d'Athènes, de 1395 à 1402. En 1396, les Turcs d'Evrenos-Beg s'emparèrent de presque toute la Thessalie et du duché de Néopatras, qui fut définitivement détruit.

Dès 1397, le seigneur de Béotie, Antonio Ier, le fils bâtard de Nerio Ier et de Marie Rendi, commence ses attaques contre l'Attique. Allié aux Turcs, il réussit, en 1402, à enlever la capitale aux Vénitiens. L'Acropole seule lui oppose encore une longue résistance.

1405. Antonio Ier se réconcilie avec Venise et lui prête serment pour le duché d'Athènes. Depuis lors, jusqu'à sa mort, arrivée trente ans après, il régna paisiblement sur l'Attique et la Béotie, en paix avec Venise et payant tribut aux Turcs. Cette longue période fut presque florissante pour la ville d'Athènes. Antonio Ier l'embellit considérablement et y résida continuellement au milieu d'une cour brillante, chevaleresque et lettrée.

1435. Antonio Ier, duc d'Athènes, meurt subitement sans laisser d'héritiers directs. Malgré l'opposition de sa veuve, Marie Mélissena, il a pour successeur un petit-neveu de Nerio Ier, Nerio II, qui continue à payer tribut au sultan.

1439. Nerio II, prince faible et sans énergie, est détrôné par son frère, Antonio II, et se réfugie à Florence.

1441. Antonio II meurt laissant un fils mineur, Francesco (Franco), sous la tutelle de sa mère, Marie Giorgio de Bodonitza. Mais cette princesse et son fils sont bientôt forcés de céder de nouveau le pouvoir à Nerio II, soutenu par la Porte, à laquelle il paie tribut.

1444. Constantin, despote de Misithra, envahit le duché d'Athènes et force Nerio II à lui payer tribut et à se déclarer son vassal pour la Béotie. Il met garnison à Thèbes.

1446. Le sultan Amurat II, appelé en Grèce par Nerio, chasse Constantin et remet le duc d'Athènes en possession de Thèbes. Puis les Turcs s'en vont dévaster le Péloponèse.

1451. Nerio II, devenu plus que jamais l'humble vassal de la Porte, meurt en laissant un fils mineur, Francesco Ier, sous la tutelle de sa mère, Chiara Giorgio de Bodonitza. Celle-ci épouse son amant, le Vénitien Bartolomeo Contarini, et le crée duc d'Athènes, pendant la minorité de Francesco; mais Mohammed II donne le duché à l'autre Francesco, fils d'Antonio II (1455). Francesco II fait périr la duchesse Chiara.

1458. Les Turcs s'emparent de Corinthe, le 6 août. Mohammed II va visiter Athènes, dont venait également de s'emparer Omer-ibn-Turakhan, envoyé par lui, à la suite du meurtre de Chiara, pour en finir avec les Francs. Francesco II, renfermé dans l'Acropole, capitule vers la fin de l'année. Athènes conserve quelques franchises et reçoit garnison turque. Francesco II demeure seigneur de Béotie, sous la suzeraineté de la Porte, avec Thèbes pour capitale.

1460. Mohammed II, revenant du Péloponèse, fait massacrer le duc Francesco, qu'il soupçonnait de conspirer contre lui, et fait incorporer ses trois fils dans le corps des janissaires. Telle fut la fin des Acciaiuoli, ducs d'Athènes. Le duché franc, fondé plus de deux cent cinquante ans auparavant, par les compagnons de Boniface de Montferrat, avait pour toujours cessé d'exister. Athènes devint le siége d'un pachalik turc.

---

On ne connaît encore, je l'ai dit, *aucune* monnaie frappée en Grèce par les ducs d'Athènes et de Néopatras de race espagnole, ou, en leur nom, par les capitaines généraux de la Compagnie Catalane établie en Attique. On n'en connaît également *aucune* de Nerio Acciaiuoli, duc d'Athènes, et de ses successeurs jusqu'à la conquête turque. Même absence totale de monnaies frappées à Corinthe, soit par le châtelain Nerio, avant la conquête d'Athènes, soit par les despotes grecs de Misithra, après qu'ils eurent

reconquis cette place demeurée entre leurs mains jusqu'au triomphe définitif des Turcs. Il n'existe pas davantage de monnaies émises pour la seigneurie d'Argos et de Nauplie, par Gauthier II de Brienne ou par ses successeurs, Guy d'Enghien, le Vénitien Cornaro, ou Théodore de Misithra, jusqu'à l'occupation vénitienne qui ne précéda que de peu d'années la conquête turque. Enfin, il n'existe aucun document contemporain, faisant mention de l'existence de quelqu'une de ces monnaies, ou concernant le monnayage de tant de princes. Dans les actes qui nous sont parvenus, il est constamment question du ducat vénitien et des autres monnaies de la République.

Cette absence complète de tout monument numismatique, dont le moindre serait si précieux, ne laisse pas que d'être fort peu naturelle. L'avenir et des recherches nouvelles diront un jour si réellement aucun de ces princes n'a frappé monnaie, ou si peut-être la plupart d'entre eux, comme nous en avons la preuve pour les despotes de Misithra (1), ne se sont point contentés de copier le plus servilement possible la monnaie vénitienne (2).

Je ne cite que pour mémoire les nombreuses monnaies frappées en *Sicile* par Frédéric II, Martin I^er^ (1402-1410), Ferdinand I^er^ (1412-1416), Alphonse V (1416-1458), Jean II (1458-1479), etc., etc., rois de Sicile, puis de Sicile et d'Aragon, monnaies sur lesquelles, après les titres royaux de ces princes, figure celui de *dux Athenarum et Neopatrie*. Ce sont là des monnaies siciliennes ou espagnoles, qui n'ont pas plus été frappées pour Athènes ou la Thessalie, que les pièces des princes de Savoie, portant le titre de *prince d'Achaïe*, ne l'ont été pour la Morée.

(1) V. p. 322.

(2) Lors de mon passage à Vienne, au mois de juin 1875, M. le Prof. J. Karabacek m'a fait voir le dessin d'une merveilleuse pièce d'argent qu'il croyait avoir été frappée au XV^e^ siècle, pour le duché d'Athènes. M. Karabacek devait publier incessamment ce monument unique, dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne. Depuis, à deux reprises, j'ai écrit à M. Karabacek; chaque fois, il a bien voulu me promettre que son mémoire paraîtrait dans la prochaine livraison de cette Revue. Cependant une dernière lettre écrite par moi, cette automne, en désespoir de cause, est demeurée sans réponse. Cette précieuse monnaie étant encore inédite, il m'est interdit, à mon vif regret, d'en donner une description même par à peu près.

# AUTRES BARONNIES FRANQUES DE LA GRÈCE

## CONTINENTALE

### SEIGNEURS, PUIS COMTES (1) DE SALONE (*Sula, la Sula*)

Deux dynasties féodales d'origine étrangère ont régné à Salone, à partir de la quatrième croisade : une dynastie française, de 1205 à 1311, sur laquelle nous ne possédons que des notions fort restreintes, et une d'origine espagnole, qui a duré de 1311 jusqu'à la conquête turque, et sur laquelle les archives de Palerme et de Venise fournissent des documents un peu plus nombreux.

Lorsque Boniface de Montferrat, premier roi latin de Salonique, après son expédition victorieuse en Grèce, distribua des fiefs à la nombreuse et brillante chevalerie qui combattait sous sa bannière, *Thomas de Stromoncourt* reçut pour sa part le territoire de l'ancienne Phocide, entre le golfe de Lépante et les pentes méridionales du Parnasse. Sa seigneurie s'étendait à l'ouest jusqu'aux frontières d'Étolie, à l'est jusqu'à celles du nouveau duché d'Athènes. Il fixa sa résidence à Salona ou la Sola (Soula, Sula, la Sula), l'ancienne Amphissa, sur le golfe de Corinthe, et prit le titre de seigneur de Salone.

La seigneurie de Salone fut gouvernée par la dynastie des Stromoncourt jusqu'en 1311 ; d'abord vassaux des princes d'Achaïe, ils le furent ensuite des ducs d'Athènes.

A la mort de Boniface de Montferrat, *Thomas Ier de Stromoncourt* fut un de ces nouveaux feudataires qui, se considérant déliés de leur serment par la mort de leur suzerain, refusèrent d'obéir aux régents de Salonique, nommés pendant la minorité du roi Démétrius, et proclamèrent leur indépendance, ne reconnaissant d'autre suzeraineté que celle, fort illusoire, du lointain empereur latin de Constantinople.

En 1210, nous voyons le nom de *Thomas Ier* figurer dans la convention de Ravennika, conclue avec l'empereur Henri d'Angre. Par suite de cette convention, la suzeraineté sur les baronnies de Morée, de l'Archipel, et aussi sur Salone, fut cédée par l'empereur au prince d'Achaïe.

*Thomas Ier* fut tué vers 1212, bien avant l'avénement de Geoffroy II d'Achaïe.

Son successeur, *Thomas II de Stromoncourt*, épousa une des nièces de Guillaume de Villehardouin, que ce dernier avait mandées de France pour les marier à des barons de la conquête ; il en eut un fils, *Guillaume*, et deux filles.

*Thomas II* prit part à la guerre des tierciers d'Eubée et du mégaskyr Guy, contre le prince d'Achaïe. Après leur défaite commune, il comparut avec eux au parlement de Nikli, en 1258, pour y implorer la grâce de leur suzerain victorieux.

On ignore la date exacte à laquelle *Guillaume de Stromoncourt*, « κύριος τῶν Σαλόνων, *dominus de Salona in Romania* », succéda à son père *Thomas II*. Sa fille, Agnès de Stromoncourt, épousa, le 16 septembre 1275,

(1) Les Stromoncourt n'ont jamais porté le titre de *comtes* de Salone, titre qui ne fut adopté que par leurs successeurs d'origine espagnole.

Dreux de Beaumont, seigneur de Policeno, qui avait été capitaine général d'Achaïe, de 1271 à 1272, pour Charles d'Anjou. Agnès n'eut pas de postérité et devint veuve en 1277.

*Thomas III de Stromoncourt*, le seul fils de *Guillaume*, fut son successeur. Il est cité comme seigneur de Salone à partir de 1294. Lorsque le mégaskyr Guy II d'Athènes, alla épouser à Chiarenza la petite princesse Mahaut de Hainaut, la *Chronique de Morée*, parmi sa nombreuse suite, ne cite que le seul *Thomas III de Salone*, « l'homme le plus sage de toute la Romanie ».

En 1294 et 1296, *Thomas III de Stromoncourt*, avec son suzerain, le mégaskyr, et d'autres barons, furent sommés par le roi Charles d'Anjou d'avoir à prêter serment à Florent de Hainaut, prince d'Achaïe. Ils s'exécutèrent d'assez mauvaise grâce et jurèrent l'hommage entre les mains des représentants de Florent, Étienne, archevêque de Corfou, et le chevalier Jean de Gallipoli.

Lorsque Guy II alla, en 1303, en Thessalie, au secours de son pupille, le sébastocrator Jean II l'Ange, le bruit courut qu'il avait été tué dans un combat. Comme il n'avait pas d'héritiers directs, de nombreux prétendants à sa succession surgirent aussitôt, et Charles d'Anjou, en attendant que la funèbre nouvelle se confirmât, nomma *Thomas III de Salone*, baile du duché d'Athènes, en l'absence du mégaskyr. Vers la fin de l'année, ce dernier rentra sain et sauf à Thèbes.

En 1304, *Thomas III*, bien que fort âgé, suivit en Thessalie le mégaskyr Guy II, lors de la nouvelle expédition de ce prince contre les troupes d'Épire, qui menaçaient encore son pupille, le sébastocrator Jean II. Nicolas III de Saint-Omer, maréchal de Morée, prié par le duc d'Athènes, de prendre le commandement en chef de l'armée, voulut céder cet honneur à *Thomas de Stromoncourt*, comme plus âgé que lui et bien plus expérimenté dans les choses militaires.

En 1309, le 24 septembre, *Thomas de Stromoncourt* signa comme témoin aux fiançailles de Mahaut de Hainaut, devenue veuve, avec Charles de Tarente, fils de Philippe de Tarente et de Thamar d'Épire. Le 11 août, il avait été élevé aux fonctions de vice-maréchal d'Achaïe, à la place du maréchal héréditaire Nicolas III de Saint-Omer; dans un document contemporain, il est désigné sous le nom de *Ser Thomas de la Sola, dominator Salone et principatus Achaye marescalcus* (1).

*Thomas III de Stromoncourt* périt le 15 mars 1311, à la déroute du Céphise, en combattant à côté du duc Gauthier de Brienne. Il ne laissait pas d'enfants. Avec lui prit fin la dynastie française des seigneurs de Salone, dont les Catalans et les Grecs se disputèrent l'héritage.

La veuve de *Thomas III de Stromoncourt* se remaria presque aussitôt après la mort de son mari, avec un des vainqueurs, *Roger Deslaur*, nommé par les Catalans gouverneur provisoire du nouveau duché d'Athènes. Elle lui apportait en dot la seigneurie de Salone tout entière avec le fort château de ce nom, et presque toute la Phocide, que venaient de ravager les bandes victorieuses. *Roger* prit le titre de comte de Salone. Il ne resta, du reste, qu'un an à la tête de la Compagnie, à Athènes. Il mourut avant 1335, peut-être seulement en 1338.

Le successeur de *Roger Deslaur* fut *Pierre*, le second fils d'Alfonse Fadrique, capitaine général du duché d'Athènes, et peut-être le propre gendre de *Roger*.

*Pierre*, comte de Salone et Lidorikion, régna plus de vingt années. Soutenu par les Catalans d'Athènes, il pratiqua la piraterie sur une grande échelle, et devint, par ses excursions de corsaire, la terreur de tous ses voisins grecs et épirotes. Il n'hésita même pas à s'allier aux forbans turcs contre les tierciers d'Eubée et autres seigneurs latins, et à partager avec les Infidèles le butin fait sur les chrétiens. Il mourut, sans enfants, en 1356, et la Compagnie fit venir de Sicile, son jeune frère, *Jacques Fadrique*, pour lui succéder. Le roi de Sicile confirma cette élection, le 5 décembre 1356. *Jacques*, comte de Salone et Lidorikion, fut en outre vicaire général du duché d'Athènes, de 1356 à 1359, et vice-régent en 1365. Il mourut cette même année, et eut pour successeur, au comté de Salone, son fils *Louis*, qui s'empara, en 1367, des châteaux de Sidérokastron et de Zeitun. Louis fut également vicaire général du duché d'Athènes, de 1376 à 1380, et mourut en 1382. Sa veuve, *Hélène Cantacuzène*, régna après lui à Salone jusqu'en 1396, au nom de leur fille unique, *Marie Fadrique*, qui mourut elle-même vers 1404. Son successeur à Salone, Lidorikion, Galaxidi, etc., fut le despote grec,

(1) *Patti*, t. Ier, fol. 120.

*Théodore Ier de Misithra*, qui vendit Salone aux *Chevaliers de Rhodes* en 1402. Ceux-ci se maintinrent jusqu'en 1410, dans une portion du comté. Salone tomba alors au pouvoir des Turcs, avec Galaxidi et tous les territoires environnants.

Il est presque certain que Thomas Ier, premier seigneur de Salone, n'a jamais frappé monnaie; en effet, à l'époque de son règne, les princes d'Achaïe, propres suzerains de Salone, n'exerçaient pas encore le droit de monnayage. Ce ne fut, on le sait, que sous Guillaume de Villehardouin, ou, au plus tôt, sous son prédécesseur Geoffroy II, que se fit la plus ancienne émission de monnaies d'Achaïe; et, comme Thomas Ier était mort avant même l'avènement de Geoffroy II, il est peu probable, je le répète, qu'il ait jamais frappé monnaie.

M. Lambros a publié, il y a quelques années, un précieux denier de Thomas II de Salone.

✠ : ThOMAS : Croix.

℟ ✠ : DELLASOLA. Écu chargé d'une fasce.

Lambros, *R. n.*, 1866, pl. IV, 7, et *Chronicon Galaxidi* de Sathas, Athènes, 1865, p. 233, n° 3 de la pl. I. *Gravée*, pl. XIII, 13.

Les premiers deniers tournois d'Achaïe et du duché d'Athènes n'ont été frappés qu'à partir de 1250. Les ateliers secondaires ont dû copier presque aussitôt le type adopté par les grands ateliers de Chiarenza et de Thèbes. Le denier précédent, qui n'est pas frappé au type tournois, est donc évidemment antérieur à cette date de 1250, et doit appartenir à Thomas II de Stromoncourt.

Par contre, la pièce suivante qui, elle, est bien un véritable denier tournois, et qui est également signée *Thomas*, ne peut appartenir qu'à Thomas III; elle a été publiée par M. Lambros à la suite de la précédente.

✠ : ThOMAS : Croix.

℟ ✠ : DEL : LA SOLA : Châtel tournois.

Lambros, *R. n.*, 1866, pl. IV, 8, et *Chronicon Galaxidi*, p. 234, n° 4 de la pl. I. *Gravée*, pl. XIII, 14.

Ces précieuses monnaies des seigneurs francs de Salone, uniques jusqu'ici, font partie de la collection de M. Lambros.

On ne connaît encore aucune monnaie de Guillaume de Stromoncourt.

Il nous reste un curieux document concernant le monnayage des seigneurs de Salone. C'est une ordonnance du roi Charles II d'Anjou, en date du 20 décembre 1301 (1). Le mégaskyr d'Athènes ayant interdit à Thomas III de Stromoncourt de continuer à battre monnaie à Salone, ce dernier avait demandé au roi de Naples, son suzerain, l'autorisation de faire fabriquer sa monnaie à l'atelier princier de Lépante. Cette autorisation lui fut accordée. Il est, en conséquence, probable que les deniers aux armes des Stromoncourt frappés par Thomas II, furent émis à Salone, tandis que les deniers tournois de Thomas III le furent à Lépante, ainsi qu'il appert du document royal auquel je viens de faire allusion. Ce document est adressé par le roi à un certain Raymond, « *militi capitaneo et in partibus Romanie fideli suo*, etc., etc.; en voici la teneur : *Inter alia que per litteras tuas nostre curie noviter intimasti, continebatur quod Thomasius de Salona, miles, habet in terra sua siclam* (pour *zeccam*) *in qua Turonenses parvos cudi hactenus faciebat, et dux Athenarum sibi prohibuit exercicium dicte sicle, quodque dictus Thomasius vult secum pro parte curie concordare ut exercendi siclam sibi licentia concedatur. Super quo rescribo tibi nostrum beneplacitum; postulasti utrum dictus Thomas pro dicta sicla facienda in civitate Nepanti* (Lépante) *sit ad predictam concordiam admittendus, et dicta sicla sit cum aliis mercatoribus Clarencie* [*de capite pro parte curie?*] *ordinanda, ad quod tibi presentibus respondentes volumus tibique committimus et mandamus ut sive de concordando cum predicto Thoma pro faciendo* [*pro cum sicla*

(1) *Reg. Ang.*, n° 119 (1301-2. A), fol. 72.

*predicta scoisilla ?] cum mercatoribus pro curia ordinanda id exinde facias quod pro ipsius curie commodo melius et utilius expedire (videris), cum id tuo arbitrio relinquamus,* etc. » (1).

On ne connaît encore aucune monnaie de Roger Deslaur, ni de ses successeurs, les comtes de Salone d'origine espagnole.

## SEIGNEURS D'ÉGINE

*Alfonse Fadrique d'Aragon*, capitaine général du duché d'Athènes, épousa en 1317, *Marulla de Vérone,* héritière de Carystos en Eubée, *d'Égine*, de Zeitun et Gardiki. Leur fils aîné, *Boniface*, hérita de Carystos, d'Égine, et de Zeitun en Thessalie. Il vendit Carystos à Venise, en 1365, et mourut après 1374. Son fils, *Jean d'Aragon*, fut seigneur d'Égine, de 1378 à 1385. La fille de ce dernier, dame d'Égine, épousa, en 1394, *Antoniello Ier de Caopena*, tige des *Caopena*, seigneurs d'Égine, qui régnèrent sur cette île jusqu'au moment de la conquête turque.

On ne connaît encore aucune monnaie des seigneurs d'Égine.

## CO-SEIGNEURS DE THÈBES

Les Saint-Omer, co-seigneurs de la ville de Thèbes, en partageaient la souveraineté avec les ducs d'Athènes. Ils possédaient dans cette ville un palais somptueux. Voici les noms de ces princes à partir de la conquête et par ordre chronologique:

*Guillaume de Falkenberg*, châtelain de Saint-Omer.

*Jacques de Saint-Omer*, 1204-1219, fils du précédent.

*Béla de Saint-Omer*, neveu du précédent, devient, vers 1240, co-seigneur de Thèbes, par son mariage avec Bonne de la Roche, sœur du mégaskyr Guy Ier :

*Nicolas II de Saint-Omer*, 1258-1294, fils du précédent, baile de Morée, de 1287 à 1289.

*Othon de Saint-Omer*, frère du précédent, lui succède en 1294, meurt avant 1299.

*Nicolas III de Saint-Omer*, neveu des deux précédents, fils de leur frère Jean, devenu baron de Passava, par son mariage avec Marguerite de Neuilly. *Nicolas III*, co-seigneur de Thèbes, baron de Passava, maréchal héréditaire de Morée, deux fois baile de cette principauté, fut dépouillé en 1311 de sa seigneurie de Thèbes par les Catalans, victorieux au Céphise. Il mourut le 30 janvier 1314. Passava ou Passe-Avant avait été précédemment repris par les Grecs de Misithra.

## MARQUIS DE BODONITZA

Bodonitza, fort château situé aux Thermopyles, fut donné en fief par Boniface de Montferrat à son fidèle et célèbre partisan, le marquis *Guy Pallavicini (Gui marchesopoulos de Bodonitza). Guy*, marié à une parente du mégaskyr Guy Ier de la Roche, fut baile du royaume de Salonique de 1221 à 1222. Il fut tué par les Grecs peu après 1237. A cette date, toutes les anciennes conquêtes de Boniface de Montferrat en Thessalie, sauf Larisse et Bodonitza, avaient depuis longtemps été reconquises par les despotes d'Épire. Le marquisat de Bodonitza acquit par ce fait une importance considérable; il constituait la première défense des Francs d'Athènes et de Morée contre les entreprises des Grecs, leurs éternels ennemis. En outre, Bodonitza commandait le célèbre défilé des Thermopyles, qui conduit de Thessalie dans la Grèce proprement dite. Le marquisat était séparé, au sud, du duché d'Athènes par les marais du Copaïs; au sud-ouest, il touchait presque au comté de Salone, dont il était

(1) Je n'ai pu, malheureusement, collationner ce texte sur l'original. Je n'ai eu à ma disposition qu'une copie peu fidèle qui se trouve à la page 239 du *Chronicon Galaxidi* de M. Sathas. Je suis redevable des très-nombreuses corrections qui, sauf en un point ou deux, rendent ce document intelligible, au savant concours de M. Ulysse Robert, de la Bibliothèque nationale.

séparé par l'extrémité du sébastocratorat grec de Thessalie ou de Néopatras, qui le bornait à l'ouest et au nord. A l'est, entre le marquisat et l'île d'Eubée, se trouvaient l'Euripe et le golfe de Zeitoun ou Zeitun.

Le successeur de *Guy Pallavicini* fut son fils *Ubertino*, qui mourut avant 1278. *Isabelle*, sœur d'*Ubertino*, héritière du marquisat, mourut sans enfants, vers 1286. Son mari, qui était peut-être *Antoine le Flamenc*, sire de Karditza, fut dépouillé de Bodonitza, par *Tommaso*, arrière-petit-fils de *Guy Pallavicini*, descendant de son plus jeune fils.

*Alberto*, fils et successeur de *Tommaso*, devenu sextier d'Eubée par mariage, fut le dernier des Pallavicini, marquis de Bodonitza. Il périt, comme tant d'autres, le 15 mars 1311, à la déroute du Céphise. Par sa veuve, *Marie de Vérone*, sextière d'Eubée, morte vers 1322, la moitié du marquisat de Bodonitza passa pour un temps dans la maison des Cornaro de Scarpanto, où celle-ci s'était remariée. L'autre moitié resta à *Guglielma*, fille unique d'*Alberto* de Bodonitza et de *Marie de Vérone*; *Guglielma*, mariée d'abord à un Zaccaria, épousa dans la suite *Nicolas Ier Giorgio*, qui fut marquis de Bodonitza de 1338 à 1345, date à laquelle il divorça d'avec *Guglielma*. Celle-ci, à la mort de sa mère, en 1322, était rentrée en possession du marquisat tout entier; elle ne mourut qu'en 1358. *François Ier Giorgio*, le fils qu'elle avait eu de son second mari, lui succéda comme marquis de Bodonitza, sous la suzeraineté des Catalans d'Athènes; il était citoyen vénitien et mourut vers 1388.

*Jacques Ier Giorgio*, fils de *François*, régna jusqu'en 1410, d'abord sous la régence de sa mère *Euphrosyne Sommaripa*. Il payait tribut au sultan, qui déposa son frère et successeur *Nicolas II Giorgio*, après la prise de Bodonitza par les Turcs, le 20 juin 1414. La ville fut détruite, 1,800 habitants furent emmenés en esclavage, et *Nicolas II* conduit prisonnier à Constantinople.

On ne connaît encore aucune monnaie des marquis de Bodonitza.

## SEIGNEURS DE LARISSA OU LARSA

La seigneurie franque de Larisse ou Larissa (Larsa) et Halmyros en Thessalie, érigée en fief par Boniface de Montferrat pour un certain *Guillaume* dit *Guillaume de Larsa*, eut une durée assez longue. En 1280, *Béatrice* de Larsa, héritière de cette dernière des baronnies franques de la Grande Vlaquie, et veuve d'un Courtenai, épousa en secondes noces *Jean Chaudron*, connétable d'Achaïe, mais il est plus que probable qu'à cette époque déjà les Ange de Thessalie avaient depuis longtemps repris Larsa, et que *Béatrice* en était simple souveraine titulaire.

## SEIGNEURS DE VÉLESTINO, SEIGNEURS DE THÈBES DE THESSALIE, ETC., ETC.

Les seigneuries, de Vélestino (l'ancienne *Pheræ*), donnée à *Berthold de Katzenellenbogen*, de Thèbes en Thessalie, donnée aux frères *Albertino* et *Rolandino di Canossa*, et bien d'autres baronnies moins importantes, établies dans cette contrée après les rapides conquêtes de Boniface de Montferrat, n'eurent qu'une durée tout à fait éphémère, et furent bientôt reconquises par la ligne cadette des Ange d'Épire, dite de Grande Vlaquie.

# SEIGNEURS (TIERCIERS) DE NÉGREPONT

## OU D'EUBÉE

L'île de Négrepont, l'ancienne Eubée, était un des plus riches territoires des conquêtes franques de la quatrième croisade. Séparée de la Grèce continentale par l'Euripe, elle lui était reliée, à la partie la plus étroite du canal, par un pont que commandaient le château et la ville d'Égripos (l'ancienne Chalcis). Au nord, la principale forteresse de l'île était Oréos, qui regardait la côte de Thessalie; au sud, c'était la célèbre et presque imprenable Carystos, en face de l'île d'Andros.

L'histoire de l'île d'Eubée sous la domination latine au moyen âge, est infiniment trop compliquée pour que je puisse la traiter ici avec quelque détail. J'ai dû me borner à donner les noms des nombreux seigneurs, et à résumer très-brièvement, d'après le récit de K. Hopf, les faits les plus importants et les dates principales.

Malgré le traité de Constantinople qui avait inscrit dans la part réservée à Venise, Oréos, Carystos, et les plus fortes places d'Eubée, Boniface de Montferrat, dans sa campagne de la Grèce méridionale, jeta son dévolu sur cette grande île, si riche et si fertile, et la donna en fief à son fidèle partisan, *Jacques d'Avesnes*. *Jacques* fit, presque sans coup férir, la conquête de sa nouvelle seigneurie; il mit garnison dans les principaux châteaux et rejoignit Boniface au siége de Corinthe, se réservant le simple droit de suzeraineté sur l'île dont il venait de s'emparer. Aussi, dès le mois d'août de l'année suivante, 1205, Boniface divisa l'Eubée en trois grands fiefs secondaires, destinés à trois des capitaines lombards qui servaient sous la bannière de *Jacques d'Avesnes;* ceux-ci en prirent le nom de *terzieri*, tierciers, nom qui passa à tous leurs successeurs.

Les trois premiers tierciers d'Eubée, se nommaient *Ravano dalle Carceri, Pegoraro dei Pegorari* ou *Pecoraro di Mercanuovo* qui repartit presque aussitôt pour l'Italie, et *Giberto* de Vérone, cousin ou frère de *Ravano*, qui mourut en 1209, laissant deux fils mineurs, *Guillaume* et *Albert*. Tous trois étaient d'origine véronaise. Lors donc que la mort de *Jacques d'Avesnes*, arrivée cette même année 1209, eut, de fait, rendu aux seigneurs d'Eubée, leur entière liberté, un seul des trois restait à Négrepont; c'était *Ravano dalle Carceri* qui, profitant de l'anarchie dans laquelle était plongé le royaume de Salonique, se déclara seigneur indépendant de toute l'île. Il s'empara des biens de l'Église, et, par peur de l'empereur Henri d'Angre, se jeta dans les bras de Venise, brisant ainsi les derniers liens qui l'unissaient encore à l'empire latin de Constantinople ou au royaume de Salonique. Il se déclara vassal de la République pour lui et ses descendants. Les Vénitiens eurent un quartier à eux dans la capitale de l'île et dans chacune des villes principales, et un baile vénitien fut installé à Négrepont en permanence.

*Ravano* adopta alors les deux fils de son frère Redondello qui vivait à Vérone, *Marino* et *Rizzardo dalle Carceri*. Il fut un des chefs principaux de la rébellion, dite « des Lombards », contre l'empereur Henri d'Angre, et se fit excommunier pour avoir épousé, en 1212, son ancienne maîtresse, Isabelle. Il mourut en

1216, plus lié que jamais à Venise par les biens d'un étroit vasselage. Aussitôt après sa mort, une querelle violente éclata au sujet de son héritage, entre sa veuve *Isabelle* et sa fille mineure *Berta* d'une part, de l'autre ses quatre neuveux, *Marino* et *Rizzardo,* les fils de Redondello, et *Guillaume* et *Albert*, les fils de *Giberto* ou *Goberto.* Grâce à l'arbitrage du baile vénitien dont l'influence devenait de jour en jour plus prépondérante, l'ancien *tierciérat* fut rétabli le 17 novembre 1216. Le tiers méridional de l'île, avec Carystos, fut donné à *Isabelle* et à sa fille *Berta*, le tiers du nord, avec *Oréos*, aux deux frères *Marino* et *Rizzardo*, le tiers central, avec la capitale, Négrepont ou Égripos, à *Guillaume* et *Albert*, les deux autres frères. Chaque prince en particulier prit le nom de *sextier*. Une clause de la convention arrêtait qu'à la mort d'un sextier, son collègue hériterait de sa part, à l'exclusion même des enfants du défunt.

En 1220, *Rizzardo* étant mort, *Marino* devint seul tiercier d'Oréos.

En 1246, *Carintana*, fille unique de *Rizzardo*, ayant épousé le prince *Guillaume d'Achaïe*, celui-ci, à la mort de *Marino*, contesta à son fils *Narzotto*, une moitié de sa seigneurie, au nom de la princesse sa femme, et s'efforça vainement de faire valoir les droits qu'il possédait sur les tierciers d'Eubée, depuis que sa suzeraineté avait été substituée à celle du roi de Salonique sur la Grèce et sur l'Archipel.

En 1255, *Carintana* mourut sans avoir donné d'enfants au prince d'Achaïe. Guillaume ne s'en décida pas moins à revendiquer, les armes à la main, ses prétendus droits sur la portion de l'Eubée qui avait appartenu à sa femme. Du même coup, il espérait forcer tous les autres seigneurs de l'île à reconnaître enfin sa suzeraineté. Telle fut l'origine de la longue guerre dite « des tierciers de l'Eubée », entre le prince d'Achaïe d'une part, de l'autre les deux tierciers d'Oréos et de Carystos, que vinrent bientôt soutenir la plupart des autres barons francs de la Grèce continentale, puis le mégaskyr d'Athènes en personne, enfin les Vénitiens, auxquels les tierciers prêtèrent derechef hommage. Le tiercier de Carystos était *Guillaume,* devenu seul maître de ce tiers de l'île par la mort de son frère *Albert*, mais qui avait consenti à en partager la souveraineté avec *Grapella*, fils de celui-ci.

Le prince d'Achaïe, ayant attiré les tierciers dans une embuscade, les fit traîtreusement emprisonner, mais la guerre n'en continua que plus violemment. La ville de Négrepont fut assiégée par Guillaume de Villehardouin, et l'île occupée presque en entier par les troupes du prince. Puis, ce fut le tour de la flotte vénitienne de venir assiéger Négrepont pendant treize mois, après lesquels la République fut quelque temps maîtresse de l'Euripe. La grande victoire de Karydi, remportée par le prince d'Achaïe, amena enfin la trève de Nikli, en 1258. Mais les deux tierciers prisonniers ne furent relâchés qu'en 1261 par le mégaskyr d'Athènes, leur ancien allié, devenu baile de Morée, durant la captivité de *Guillaume de Villehardouin*, prisonnier de Michel Paléologue, à Constantinople, après le désastre de Pélagonia.

*Guillaume*, de retour de son long exil, signa, le 14 mai 1262, une paix définitive avec les tierciers, qui étaient pour lors: *Narzotto dalle Carceri* pour Carystos, *Guillaume de Vérone* pour Oréos, et *Grapella* pour le tiers central, *Berta* et *Isabelle* ayant été dépossédées. Tous trois durent reconnaître le prince d'Achaïe pour leur seul et unique suzerain, au détriment de Venise.

*Guillaume de Vérone*, le plus puissant des tierciers, mourut en 1262. Son fils *Guillaume II*, devenu maréchal héréditaire de Morée par son mariage avec Marguerite de Neuilly, dame de Passava, lui succéda à Oréos. En 1264, ce fut le tour de *Grapella* de mourir; il ne laissait pas d'enfants et eut pour successeurs deux neveux de *Guillaume II d'Oréos*, deux frères, nommés *Grapozzo* et *Gaetano*. La même année mourut aussi le tiercier *Narzotto* de Carystos qui eut pour successeur son fils *Marino II*, sous la tutelle de sa mère *Felisa.* La jeune veuve s'éprit d'un certain chevalier *Licario* de Vicence et l'épousa secrètement. Expulsé d'Eubée pour ce fait, *Licario*, trahissant la cause des Francs, passa aux Grecs et se fit fort de conquérir, pour le compte de Michel Paléologue, l'Eubée, que Venise renonçait précisément à soutenir. C'était en l'année 1275 ; rendus présomptueux par les succès du mégaskyr Jean de la Roche sur les Grecs en Thessalie, les tierciers ne craignirent pas de prendre l'offensive contre les troupes impériales. Ils commencèrent par remporter une grande victoire navale dans le golfe de Démétrias, mais presque aussitôt après, ils se laissèrent surprendre et éprouvèrent, à leur tour, une sanglante défaite. Le tiercier *Guillaume II* fut tué, et le sextier *Gaetano* fait prisonnier avec une foule de chevaliers. *Giberto*, frère de *Guillaume II*, échappé presque seul à ce massacre, prit, dans ces graves circonstances, le commandement suprême, et courut défendre la capitale serrée de près par les

vainqueurs. *Licario*, grand amiral de la flotte byzantine, lui fit une guerre terrible et sans merci. L'île entière fut pillée et ravagée.

En 1276, *Licario* s'empara de l'inexpugnable Carystos malgré l'héroïque défense d'Othon de Cicons, gendre de *Ravano dalle Carceri*. Alors l'empereur érigea l'île d'Eubée en fief en faveur du renégat. Ville après ville, château après château, tombèrent aux mains de l'heureux aventurier. Il en fut de même des îles de Lemnos et Scopelos. Venise eut beau s'interposer, en 1277, en faveur des malheureux habitants de l'Eubée ; tout ce qu'elle obtint, fut la mise en liberté du sextier *Gaetano*. En 1278 enfin, Licario alla mettre de nouveau le siége devant la capitale de l'île. Attaqué par le tiercier *Giberto* et le mégasykr Jean de la Roche, il les battit et les fit prisonniers. Des secours arrivés de Nauplie le forcèrent cependant à lever ce siége un peu plus tard, mais l'Eubée presque entière resta plusieurs années en son pouvoir, pendant qu'il continuait à enlever les unes après les autres aux Vénitiens les îles de l'Archipel et de la Grèce méridionale. En 1279, il alla à Constantinople, emmenant ses prisonniers. L'un d'eux, le tiercier *Giberto*, y mourut de désespoir; de sa femme, une Navigajoso de Lemnos, ce malheureux avait eu deux fils, morts en bas-âge, et une fille *Béatrice*, son héritière, morte en 1328, après avoir épousé successivement son cousin le sextier *Grapozzo*, puis, vers 1303, *Jean de Noyers*, sire de Maisy. Ce dernier, à la date de 1306, figure comme sextier d'Eubée, du chef de sa femme. Il acquit rapidement une influence considérable dans les affaires de l'île. De son premier mariage, *Béatrice* avait eu un fils, *Pietro dalle Carceri*, lequel hérita d'un sixième d'Eubée à la mort de son père, et s'empara d'un autre sixième, en 1323, au préjudice du second mari de sa nièce, *Marie Pallavicini de Bodonitza*, fille de son frère *Gaetano*, mort en 1280. Ce second mari était, je l'ai dit au chapitre des marquis de Bodonitza, *André Cornaro*, seigneur de Scarpanto. A la mort de sa femme, en 1323, *André* prétendit vainement à ce sixième qui lui fut enlevé par *Pietro*. Enfin, en 1328, à la mort de sa mère *Béatrice, Pietro* hérita également du tiers de celle-ci et se trouva de ce fait seigneur des deux tiers d'Eubée qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée en 1340.

En 1278, les trois tierciers qui étaient alors : *Marino II*, mort peu de mois après, *Giberto de Vérone* qui n'était pas encore prisonnier de Licario, et *Leone dalle Carceri*, vice-tiercier au nom des deux frères *Grapozzo* et *Gaetano* qui résidaient à Naples, avaient prêté serment de fidélité à l'envoyé de Charles d'Anjou, comme prince d'Achaïe.

Nous venons de voir que vers la fin du XIIIe siècle, l'Eubée presque entière était passée aux mains des femmes ; c'étaient : *Marie*, fille de *Gaetano*, alors mariée à *Albert Pallavicini de Bodonitza*, *Alice* ou *Alix*, sœur de *Marino II*, mort sans postérité, mariée à *Georges Ier Ghisi*, le puissant seigneur de Tinos, enfin *Béatrice de Vérone*, fille de *Giberto*, mariée en secondes noces à *Jean de Noyers*. Ces circonstances étaient des plus favorables aux empiètements de Venise, qui, depuis l'hommage à elle prêté par *Ravano*, n'avait jamais cessé de regarder l'Eubée comme lui appartenant en propre. Aussi ce fut grâce à l'assistance des ducs ou bailes vénitiens d'Eubée, que les tiercières et leurs maris parvinrent enfin à déloger de l'île les Grecs de Licario. Cependant les Byzantins ne furent définitivement expulsés qu'en 1296, par *Boniface de Vérone*, de leurs dernières places fortes dans l'île, Carystos, Larmena et Métropyle. Ces trois châteaux, constituant le fief le plus considérable de l'île, devinrent la propriété de ce *Boniface*, mari de la fille d'*Othon de Cicons* et de *Felisa dalle Carceri;* ils restèrent en son pouvoir jusqu'à sa mort, arrivée en 1317 ; *Boniface* fut un des types les plus chevaleresques de la Grèce franque au moyen âge.

En 1311, les divers seigneurs et tierciers d'Eubée coururent, à l'exemple des autres barons francs, se ranger sous la bannière de Gauthier de Brienne et furent compris dans le grand désastre du Céphise. Le tiercier *Georges Ghisi*, mari d'*Alix dalle Carceri*, et seigneur de Tinos, le sextier *Albert Pallavicini de Bodonitza*, mari de *Marie*, furent tués. *Boniface de Carystos* fut fait prisonnier par les Catalans. Seul, le sire de Maisy, mari de la tiercière *Béatrice*, échappa à cette immense catastrophe.

Dès l'année suivante, la veuve d'*Albert Pallavicini*, *Marie*, épousa le seigneur de Scarpanto, *André Cornaro*, lui apportant en dot un sixième d'Eubée et le demi-marquisat de Bodonitza.

Les années qui suivirent furent marquées par une guerre longue et sanglante entre les tierciers appuyés sur Venise, et *Alfonse Fadrique*, gouverneur général des Catalans d'Athènes. *Boniface de Carystos*, trahissant les siens, fit cause commune avec les Catalans, qui finirent par triompher complétement. Alfonse fut même proclamé seigneur d'Eubée, et comme *Boniface* mourut sur ces entrefaites, il expulsa de Carystos le fils de ce dernier, *Thomas*, et joignit à ses vastes domaines cette place de guerre de premier ordre. Cependant Venise faisait les plus

grands efforts. Des troupes fraîches furent expédiées, et autant avaient été rapides les succès d'Alfonse, aussi prompts furent ses revers. Le 9 juin 1319, une trève définitive fut signée. Alfonse conservait Carystos pour lui et ses descendants; les tierciers étaient réintégrés dans leurs seigneuries, mais ils ne furent plus que les humbles sujets de la République. Quant aux anciens droits de suzeraineté de l'Achaïe, la princesse Mahaut, qui, pour lors, régnait en Morée, était certes bien impuissante à les faire valoir.

*Marie de Bodonitza* mourut en 1322, et nous avons vu déjà que, dès l'année suivante, son second mari, *Cornaro*, fut dépossédé par le tiercier *Pietro dalle Carceri*. *Cornaro* mourut presque aussitôt après. En 1326, ce fut le tour du tiercier *Jean de Noyers*, sire de Maisy; en 1328, ce fut celui de sa femme *Béatrice*, la propre mère de ce remuant *Pietro dalle Carceri*, fils de son premier mari *Grapozzo*. *Pietro* ou *Perulo* hérita de sa mère, et se trouva ainsi, tant par héritage que par la force des armes, seigneur des deux tiers d'Eubée, le troisième tiers ayant, je l'ai dit, passé dans la maison des Ghisi par le mariage de la tiercière *Alix* avec *Georges Ier Ghisi*, tué en 1311, auquel avait succédé son fils *Bartolomeo II*. Cette descendance s'éteignit en 1390, et à cette date ce dernier tiers d'Eubée fut définitivement occupé par les Vénitiens.

En dehors des Ghisi, les anciens « *dominatores* » ou tierciers d'Eubée, n'étaient donc plus représentés depuis 1328 que par le seul *Pietro dalle Carceri*. Mais à leur côté s'étaient élevées les grandes baronnies nouvelles de Carystos à *Alfonse Fadrique* et à ses descendants, et de Larmena. Ce dernier fief devint, de 1327 à 1331, la cause d'une guerre sanglante entre Venise et les Catalans. Le chef de ces derniers, *Alfonse Fadrique*, alla jusqu'à s'allier aux Turcs contre la République. Il avait gagné les deux tierciers à sa cause, et s'était fait prêter serment par eux au détriment de Venise; mais, effrayé par les immenses préparatifs que faisait en ce moment le duc titulaire Gauthier II de Brienne, en vue de reconquérir Athènes, il dut se résigner à conclure une trève, le 5 avril 1331, à Thèbes. Il conserva Carystos, mais dut restituer Larmena, que Venise s'annexa définitivement en 1335. Quant aux deux tierciers, ils retombèrent sous la suzeraineté tyrannique de la République, et, à partir de ce moment, les Vénitiens furent plus que jamais les maîtres véritables et presque absolus de l'île d'Eubée. Ils s'habituèrent chaque jour davantage à y régner en souverains incontestés par l'entremise de leurs bailes, et cela malgré les résistances des tierciers, surtout du plus puissant des deux, *Pietro dalle Carceri*.

En 1338, à la mort d'*Alfonse Fadrique*, la baronnie de Carystos passa à son fils aîné *Boniface Fabrique*. En décembre 1340, mourut le tiercier *Pietro*, seigneur « des deux tiers du territoire lombard de Négrepont. » Son fils mineur, *Giovanni dalle Carceri*, lui succéda, sous la tutelle de sa mère, et sous la protection de Venise. En 1341 enfin, mourut l'autre tiercier, *Bartolomeo II Ghisi*, qui eut pour successeur son fils *Georges II*, un des gendres d'*Alfonse Fadrique*.

En 1349, *Giovanni dalle Carceri* épousa *Fiorenza*, fille et héritière de Jean Ier Sanudo, duc de Naxos et de l'Archipel. En 1352, mourut *Georges II Ghisi*, auquel succéda comme tiercier d'Eubée, seigneur de Tinos, Mykonos, etc., son fils mineur, *Bartolomeo III*, sous la tutelle de sa mère *Simone d'Aragon*.

Le tiercier *Giovanni dalle Carceri* mourut en 1358. Il eut pour successeur, son fils *Nicolas*, sous la tutelle de sa mère *Fiorenza Sanudo*, devenue en 1362, à la mort de son père, duchesse de Naxos et de l'Archipel.

En 1365, *Boniface Fadrique* vendit définitivement sa seigneurie de Carystos aux Vénitiens, pour la somme de 6,000 ducats. Il lui restait l'île d'Égine, et d'autre fiefs et seigneuries de moindre importance.

La duchesse *Fiorenza* étant morte en 1371, son fils, le tiercier *Nicolas*, déjà maître de deux tiers d'Eubée, devint, à son tour, duc de Naxos et de l'Archipel. Il périt en 1383, assassiné à Naxos, de la main de son cousin par alliance, *Francesco Crispo*, seigneur de Milos; comme *Nicolas* mourait sans postérité, ce fut son propre assassin qui fut proclamé à sa place. Venise le laissa régner à Naxos comme duc de l'Archipel, jusqu'à sa mort arrivée en 1397; mais elle fit mettre sous séquestre les deux tiers d'Eubée, qui lui avaient appartenu. Quelques années auparavant, en 1385, était mort également l'autre tiercier, *Bartolomeo III Ghisi*. Il eut pour successeur son fils *Georges III*, dont Venise hérita en 1390, ainsi que je l'ai dit précédemment.

Ces deux événements, l'assassinat de *Nicolas dalle Carceri*, et la mort de *Georges III Ghisi*, sept ans après, rendirent Venise maîtresse absolument incontestée de l'île d'Eubée. Un tiers de l'île fut accordée par elle à *Januli d'Anoe* (Aunoy, Noyers ?) et à ses descendants; un autre tiers à *Marie Sanudo*, sœur utérine du tiercier assassiné *Nicolas*, et fille du second mariage de sa mère, *Fiorenza*, avec *Nicolo Sanudo Spezzabanda*. *Marie* épousa un *Sommaripa*, dont les descendants furent tierciers à côté de ceux de *Januli*, et, comme eux, sous la

haute suzeraineté de Venise, jusqu'à la conquête turque définitive, qui eut lieu seulement en 1470. Ce fut « le plus grand désastre qui eût jamais atteint Venise », disent les chroniqueurs contemporains.

De cette foule de seigneurs et tierciers d'Eubée, on ne connaît encore qu'un unique denier, faisant partie de la collection de M. Lambros et publié par lui, dans la *Pandore* d'Athènes (1). Ce denier a été frappé par Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe, entre 1255 et 1260, en qualité de tiercier d'Eubée, du chef de sa femme Carintana, fille et héritière de Riccardo dalle Carceri.

G — P' — A — C , *Gulielmus princeps Achaie.* Croix ancrée dont les branches prolongées séparent chaque lettre de la légende de la suivante.

ℵ + · NE · GRI · P ·, *Negripontis* pour *Nigripontis.* Dans le champ, le chiffre III surmonté d'un signe d'abréviation et exprimant le titre de *tertiarius. Gravée,* pl. XIII, 15.

Ce denier de bas billon a été retrouvé pour la première fois par M. Lambros chez un paysan de Chalcis, l'ancienne Négrepont, capitale de l'Eubée. Il est le premier, le seul monument connu jusqu'à ce jour, de la domination franque dans cette grande et belle île, et nous rappelle la fameuse et sanglante lutte soutenue par Guillaume de Villehardouin pour revendiquer les droits de sa femme sur un tiers de l'Eubée. Ce denier a du être frappé avant 1259 ou 1260, puisqu'à cette date, commença la longue captivité du prince d'Achaïe dans les prisons de Michel Paléologue. M. Lambros possède deux ou trois exemplaires de cette monnaie si rare. La collection de M. de Vogüé et la mienne en contiennent également chacune un exemplaire.

L'absence si complète de monnaies des tierciers d'Eubée, s'explique par la prépondérance de Venise dans l'administration de l'île; c'était la monnaie vénitienne qui y avait presque exclusivement cours; pour s'assurer de ce fait, on n'a qu'à consulter Pegolotti, Uzzano, et les documents administratifs ou diplomatiques concernant l'Eubée et conservés aux archives de Venise; toutes les transactions se font constamment en monnaie vénitienne.

On retrouve, en Grèce et dans tout le Levant, de très-nombreux deniers tournois copiés sur ceux des princes d'Achaïe ou des ducs d'Athènes, mais dont les légendes sont incorrectes ou plus souvent même barbares et totalement dénuées de signification. Ce sont des produits de faux monnayage dont l'existence s'explique facilement par la vogue même dont jouissaient les tournois des ateliers de Chiarenza et de Thèbes. Ces derniers durent être imités en quantités énormes dans toute sorte d'ateliers clandestins, et ce sont ces contrefaçons qu'on retrouve encore, et dont souvent on s'est efforcé vainement et à tort de déchiffrer les légendes, alors que celles-ci consistaient en un simple assemblage de lettres disposées au hasard, les unes à la suite des autres. Il faut ranger parmi ces imitations plus ou moins grossières, plus ou moins maladroites, les deniers qui figurent dans la *Numismatique des croisades* de M. de Saulcy : au n° 11 de la pl. XVI (denier attribué à Marie de Bourbon), au n° 12 de la même planche (une face

(1) T. X, février 1860, p. 481. Voyez aussi dans la *R. n.*, 1860, p. 153, un compte rendu de M. de Longpérier.

de ce denier est imitée grossièrement d'un denier des ducs d'Athènes, et l'autre face d'un denier de Chiarenza), aux nos 13 et 14 de la même planche, au n° 16 de la planche XV (les deux faces de ce denier sont imitées du revers des deniers de Chiarenza), aux nos 6 et 7 de la planche XIV (deniers regardés par M. de Saulcy, comme représentant les plus anciens produits monétaires de l'atelier de Chiarenza (1); une des faces est imitée d'un denier français, l'autre d'un denier de Chiarenza), aux nos 11 et 12 de la pl. XVIII, au n° 9 de la même planche (denier attribué à Jean de Gravina comme seigneur de Corfou, grossière imitation des deniers ordinaires de ce prince), au n° 10 de la même planche (denier attribué à un comte d'Ithaque et Céphalonie), au n° 21 de la planche XVII.

Il existe, dans les collections, de nombreux exemplaires de ces produits fort variés de faux monnayage. J'ai jugé inutile d'en faire graver un ou deux exemples; le nombre des variétés est considérable et n'a eu d'autres limites que le caprice, la négligence, ou l'ignorance des faussaires. Tant qu'une indication quelconque ne nous aura pas révélé les noms des divers ateliers où ces falsifications ont été fabriquées, elles ne présenteront que peu d'intérêt.

Le *Catalogue Thomsen*, sous le n° 1591 (*Seconde partie*, t. I), cite le denier suivant, imité d'un des tournois de Guy II de la Roche : + GI · I BVD AEXS : , et au revers I · S BAGDRVIIGI ·

Il faut, selon moi, ainsi que je l'ai dit précédemment, ranger dans la même catégorie : 1° les prétendus deniers tournois frappés à Chiarenza par Guy II de la Roche (de Saulcy, pl. XVII, 18) (2), 2° peut-être bien aussi les prétendus deniers frappés à Thèbes par le prince Guillaume d'Achaïe durant l'exil du mégaskyr Guy Ier (de Saulcy, pl. XIV, 17) (3). Ce sont, à mon avis, de simples produits de faux-monnayage, sur lesquels un copiste ignorant ou maladroit a combiné tantôt le revers, tantôt le droit d'un denier d'Achaïe avec la face opposée d'un denier des ducs d'Athènes (4).

(1) Voyez p. 314.

(2) Voyez p. 340.

(3) Voyez p. 314.

(4) On sait qu'il faut retirer à la numismatique de l'Orient latin, pour les restituer à celle de l'Italie, les deniers tournois, dits de Campobasso, frappés au xve siècle seulement, par Nicolas II de Monforte, comte de Campobasso, dans le royaume de Naples (province de Molise), de 1450 à 1462. La vogue des deniers tournois devait être bien grande encore dans la portion orientale de la Méditerranée et jusque dans le royaume de Naples, pour qu'un dynaste italien se prit à les imiter ainsi, plus d'un siècle après que les ateliers de Chiarenza et de Thèbes avaient cessé d'en produire. Il est vrai que, depuis lors, les ateliers vénitiens avaient repris l'émission de cette monnaie, bien que sous un type quelque peu différent. On retrouve parfois en Orient, mais surtout à Naples, les deniers tournois du comte de Campobasso.

Quelques-uns de ces deniers de Campobasso présentent des particularités bizarres qui montrent bien à quel point c'était là un monnayage d'imitation, monnayage parfois fort maladroit. Ainsi, sur un d'entre eux, qui porte au revers la légende NICOLA CONN, on lit au droit + FLORENS · P · ACh · (*Catalogue de la collection Thomsen*, seconde partie, t. Ier, 1873, pl. III, n° 1565). C'est encore là une combinaison malhabile d'un denier du prince Florent d'Achaïe avec le type ordinaire de l'atelier de Campobasso. Sur un autre exemplaire cité dans un catalogue de vente de M. Sambon de Naples, le nom de *Nicolas* est accouplé avec celui de *Clarentia* qui figure sur la face opposée. C'est toujours le même fait qui se répète avec des variantes. Sur un troisième, le nom de *Nicolas* est répété sur chaque face, (A. de Barthélemy, *R. n.*, 1862, pl. XIV, n° 7). Ces deniers incorrects sont peut-être des produits d'ateliers secondaires imitant eux-mêmes maladroitement l'atelier de Campobasso. Les deniers de Campobasso sont de fort mauvais billon. Lazari en cite deux (*Rivista della numismatica*, t. Ier, 1874, p. 39) qui portent, l'un le nom de Montfort à côté de celui de Campobasso, l'autre, ce seul nom de Montfort : *Nicola com. de Montfort*.

# DESPOTES D'ÉPIRE

Au moment où les croisés de 1204 se partageaient les immenses dépouilles de l'empire d'Orient, un prince de la famille impériale, Michel l'Ange Comnène Ducas, mettant à profit l'anarchie qui régnait dans les provinces non encore occupées par les Latins victorieux, résolut de se tailler immédiatement une principauté parmi ces débris de la puissance byzantine, et de s'y installer assez solidement pour pouvoir de suite se défendre contre les nouvaux maîtres de Constantinople. Il jeta son dévolu sur l'Épire et y fonda le despotat de ce nom dont il fut le premier despote sous le nom de Michel Ier.

## MICHEL Ier L'ANGE COMNÈNE

1205-1214

Michel l'Ange Comnène était le fils naturel de Jean l'Ange, un des fils de Constantin et de Théodora Comnène, cousin des empereurs Isaac et Alexis III Comnène. Ce Jean l'Ange, dit Comnène, avait été créé sébastocrator par l'empereur Isaac II, ce qui ne l'avait pas empêché de soutenir l'usurpation du frère de ce dernier, Alexis III. Il avait été gouverneur d'Épire et de Thessalie et avait épousé une *Ducæna* ou princesse de la famille des Ducas, dont il avait eu quatre fils : Isaac, mort devant Constantinople; Théodore, Constantin et Manuel. Avant eux, il avait eu un fils naturel qui était le Michel dont nous parlons. Celui-ci, avant de créer son despotat, avait été gouverneur du Péloponèse et avait épousé une princesse de la famille impériale. Ce ne fut que plus tard que Michel prit le titre de despote; il commença par porter celui, plus modeste, de *toparque*. Ses débuts furent prudents; il chercha d'abord à s'attacher à la fortune naissante du marquis de Montferrat. Déçu de ce côté, il se retourna rapidement, et, sous prétexte d'aller châtier les révoltés de Nicopolis, qui avaient assassiné son beau-frère Sennachérim, gouverneur d'Étolie et d'Acarnanie, il s'empara de ces provinces, alors absolument dégarnies de troupes et dépourvues de toute espèce d'autorité constituée; entraînant à sa suite une foule de mercenaires et d'aventuriers, il poussa rapidement ses conquêtes et proclama aussitôt son indépendance; sa puissance s'étendit en peu de temps sur la vieille Épire, l'Acarnanie, l'Étolie, la Phthiotide, la Doride, la région septentrionale du Parnasse, sur tout le littoral de l'Adriatique et du golfe de Lépante, depuis la ville de ce nom jusqu'à Durazzo. A ces vastes territoires, il faut ajouter encore toute la portion occidentale de la Thessalie jusqu'aux limites du royaume de Boniface de Montferrat. Arta (l'Arta, ou Larta, comme on l'écrivait au moyen âge), l'ancienne Ambracie, située tout près du golfe de ce nom, ou golfe d'Anaktorium, devint la capitale du nouveau despotat, dont les villes principales furent Bellagrada (Bérat), Joannina et Bonditza (Vonizza).

En même temps, Michel, qui était devenu veuf, épousa en secondes noces, une fille de l'illustre famille des *Mélisseni*, que certains auteurs ne considèrent pas comme sa femme légitime. Il en eut un fils, Constantin, qui, longtemps après sa mort, devait lui succéder sous le nom de Michel II. Non content de s'être fait une part si belle aux dépens du vieil empire byzantin, Michel Ier se déclara, de par l'investiture impériale qui lui avait jadis été conférée, chef légitime du Péloponèse, et s'allia contre les envahisseurs francs en ces parages, avec le patrice Léon Sgure ou Sguros, despote de Nauplie, ennemi acharné des Latins. Les efforts de Michel furent tout d'abord dirigés contre ces envahisseurs de la péninsule, le champenois Champlitte et son associé Villehardouin. Le despote passa le golfe de Patras, à la tête d'une armée, et se joignit aux Grecs qui résistaient encore; mais les alliés furent culbutés par la cavalerie franque dans une bataille livrée à Kondura, près du cap Schienò. Michel repassa précipitamment le détroit et courut cacher sa honte à Arta, pendant que les vainqueurs poursuivaient la conquête du Péloponèse. On ne le revit plus en ces contrées; mais sa haine contre les Latins ne fit que s'accroître, et il demeura pour eux un adversaire redoutable.

Lorsqu'en 1208, Léon Sguros mourut, tous les Grecs encore indépendants du Péloponèse, regardèrent le despote comme le chef naturel et le champion reconnu de la résistance nationale contre l'étranger. Michel hérita, en conséquence, à la mort de Sguros, de ses redoutables forteresses d'Argos, de Corinthe et de Nauplie; il en confia la garde à son propre frère Théodore, qui devait les défendre longtemps encore contre toutes les attaques des soldats de Villehardouin.

Il semble cependant qu'à un moment, Michel ait tenté de se rapprocher des Francs ou ait été forcé de le faire; car on le voit, en 1209, prêter hommage à Henri d'Angre, l'empereur latin de Constantinople, et donner sa fille en mariage à Eustache, le frère de celui-ci. Mais, en tous cas, cette trêve fut de peu de durée, et le perfide despote, peu soucieux des liens du vasselage, recommença presque aussitôt, et, en particulier, contre le royaume voisin de Salonique, ses dangereuses et incessantes attaques. Ce royaume était alors en proie à cette longue et terrible anarchie qui suivit la mort de Boniface de Montferrat, et signala la minorité troublée de son faible successeur. Michel, poussé par l'espoir de se rendre maître de Salonique, ne négligea aucune occasion de nuire aux Latins. En 1210, il s'empara traîtreusement du connétable Buffa et le fit mettre en croix avec ses compagnons. Il avait à sa solde des mercenaires francs qui allèrent ravager la Macédoine et mettre les villes principales à feu et à sang.

Michel se montra plus prudent du côté de Venise, dont le voisinage l'inquiétait fort, d'autant que tous les territoires dont il avait formé son despotat étaient précisément échus à la République, lors du grand partage de 1204, et que seules des préoccupations plus sérieuses avaient jusque-là empêché les Vénitiens de réclamer à main armée ce qui leur revenait ainsi par le droit de victoire. En outre, la puissante République possédait le port de Durazzo, qui confinait au despotat, et elle venait même de jeter les bases d'une première occupation de Corfou, occupation qui fut du reste fort éphémère. Avec ces citadelles de Corfou et de Durazzo, Venise commandait tout le littoral de l'Adriatique. Michel le comprit si bien que, pour avoir la main libre du côté du Péloponèse et de Salonique, il offrit de prêter serment à la République pour tout le despotat. Bien qu'elle ne se fiât guère à cette suzeraineté illusoire, Venise accepta, et, le 20 juin 1210, Michel fit hommage à la République pour lui et ses successeurs. En 1211, devant la menace commune de l'invasion bulgare sous la conduite de Boris et de Stresa, Michel fit sa paix avec les Latins de Salonique et s'allia avec eux contre ces féroces ennemis. Les coalisés battirent les Bulgares dans les plaines de Pélagonia, et la Macédoine et l'Épire se trouvèrent délivrées du plus grand danger. En 1214, Michel périt à Bérat, assassiné au milieu de son sommeil par un de ses familiers.

## THÉODORE L'ANGE COMNÈNE

1214-1230

A la mort de Michel Ier, son fils naturel, Constantin, était encore en bas âge, ses deux filles légitimes étaient mariées, l'une à Eustache, frère de Henri d'Angre, l'autre à un des *Mélisseni;* mais ses trois frères, Théodore, Manuel et Constantin, étaient encore en vie. Théodore, l'ancien châtelain de Corinthe, d'Argos et de Nauplie, l'ennemi

acharné des Latins, prince énergique, cruel et belliqueux, prit aussitôt possession du despotat, au préjudice de son neveu Constantin, et n'eut plus qu'une pensée, agrandir à tout prix le territoire conquis par son frère, aux dépens de tous ses voisins, Latins, Bulgares, Serbes et Albanais. Ses projets ambitieux réussirent au-delà de ses désirs. Il conquit l'Albanie, la Pélagonie, les villes d'Achrida (Achridos) et de Prilapon, avec leurs territoires. Bientôt Durazzo et Corfou eurent le même sort. Enfin, nous allons voir le royaume même de Salonique tomber aussi aux mains de l'entreprenant despote. Svatoslav, roi des Bulgares, autrefois si redoutés, devint son vassal et épousa chaudement ses intérêts. Svatoslav, avait même épousé, en secondes noces, la fille du grand chartulaire Pétraliphas, dont la sœur était la femme de Théodore.

Au printemps de 1217, Pierre de Courtenai, le nouvel empereur latin de Constantinople, après s'être fait sacrer à Rome par le pape Honorius III, quitta l'Italie pour gagner sa capitale. En vue de se faire reconnaître par la république de Venise, il s'était engagé à faire rentrer celle-ci en possession de Durazzo, qui avait été prise par Théodore ; il se décida, en conséquence, à aborder sur la côte orientale de l'Adriatique, espérant, une fois Durazzo pris, pouvoir gagner par terre Constantinople.

Pierre envoya en Morée sa femme et ses quatre filles, qui devaient y attendre l'annonce de son heureuse arrivée, et s'embarqua à Brindisi avec une petite armée. Il vint mettre le siége devant Durazzo et échoua complètement. Alors il prit la résolution fatale de traverser avec sa suite tout le territoire de cet ennemi qu'il venait d'irriter par une imprudente agression contre sa plus importante conquête. Théodore, dissimulant sa haine, lui fit demander une entrevue sur les bords du Skoumbi, en Albanie. Là, le despote jura de faire sa paix avec l'empereur, et de le soutenir contre tous ses ennemis, surtout contre Lascaris, le redoutable empereur de Nicée. Une nouvelle entrevue eut lieu, cette fois dans le camp épirote, où Pierre avait eu l'imprudence de se rendre. Fait prisonnier, couvert de blessures, chargé de chaînes, il vit massacrer toute son escorte. Lui-même subit probablement un sort analogue ou succomba à ses blessures, car il disparut pour toujours; on ignora sa fin véritable, et sa famille et ses sujets ne purent jamais savoir exactement ce qu'était devenu le malheureux prince. Longtemps, sa veuve le crut simplement le prisonnier de Théodore; elle assiégea de ses plaintes le pape Honorius qui excommunia le traître, et prêcha, le 28 juillet de cette même année, la croisade contre lui. Tout se prépara pour une attaque générale contre l'Épire. Déjà Venise faisait des armements formidables, brûlant de reprendre Durazzo. Alors, Théodore, affectant une feinte soumission, offrit au pape, par lettre du mois de janvier 1218, de reconnaître la suprématie du Saint-Siége. La colère d'Honorius s'apaisa aussitôt, et le souverain pontife interdit l'ouverture des hostilités contre le despotat.

En 1222, le malheureux et éphémère royaume latin de Salonique agonisait dans la plus complète anarchie intérieure, pressé sur ses frontières par les Épirotes, les Bulgares, et la puissance chaque jour grandissante des empereurs de Nicée. Le jeune roi Démétrius s'en était allé mendier des secours auprès du roi de Hongrie, pendant que sa mère, la régente Marguerite, s'efforçait de maintenir à Salonique une ombre de pouvoir. Théodore, jugeant l'instant propice, attaqua, à l'improviste, le royaume sans défense. En un moment, tout le territoire jusqu'aux portes d'Andrinople, avec Philippopolis, Christopolis, etc., fut conquis. Salonique même n'opposa aucune résistance, malgré les courageux efforts de la régente, et Théodore se trouva maître sans conteste de tout le pays qui s'étendait de l'Adriatique au royaume bulgare. Il quitta le titre de despote pour celui d'empereur, fondant sur les ruines du royaume latin l'empire de Salonique, dont la durée devait être tout aussi éphémère.

Théodore se fit couronner par Démétrius, le métropolitain bulgare d'Achrida, nomma des grands dignitaires de l'empire, des despotes pour gouverner ses provinces, des sébastocrators pour conduire ses armées, et fit frapper, disent les chroniqueurs contemporains, de la monnaie impériale, à l'imitation de celle des empereurs de Nicée. Puis, il se hâta de fortifier ses nouvelles frontières et avant tout Durazzo, seconde ville de son empire. Il se prépara ensuite à envahir la Thessalie pour y détruire les baronnies et le système féodal qui y avaient été introduits par les Francs de la conquête. En même temps, jetant ses vues ambitieuses jusque sur Constantinople, il poussait chaque jour ses conquêtes de ce côté avec l'aide de son beau-frère, le roi Svatoslav. Sa puissance s'étendit au nord jusqu'aux portes de Byzance ; mais quand il voulut entrer à Andrinople, il s'y heurta à Jean Lascaris Vatatsès, l'empereur de Nicée, qui venait précisément de s'emparer de cette ville. Ce fut le premier choc des deux jeunes empires grecs, et la lutte qui s'ensuivit, donna quelque répit aux Latins de Byzance et de Thessalie. Théodore, à force d'intrigues, réussit à gagner les habitants d'Andrinople, qui lui ouvrirent leurs

portes et chassèrent les troupes de Lascaris. Constantinople et ses faubourgs arrêtaient seuls encore l'ancien despote victorieux. Pour resserrer les liens qui l'unissaient déjà à ses sauvages voisins, les Bulgares, Théodore fit épouser à son frère, le sébastocrator Manuel, Marie, fille naturelle de leur nouveau roi, Jean Asan. En même temps, il entretenait sur le littoral de l'Adriatique et de la mer Égée, une incessante guerre de piraterie contre les flottes vénitiennes qui cherchaient à reprendre l'île de Corfou, depuis si longtemps convoitée par la République.

Cependant, le pape avait prêché la croisade contre l'usurpateur, en faveur de l'infortuné Démétrius de Montferrat. Les Latins de Byzance attendaient de leur côté la première occasion favorable pour attaquer Théodore ; l'empereur de Nicée le voyait de fort mauvais œil, et Venise, regrettant toujours Durazzo, lui vouait une haine mortelle. Tous ces dangers qui semblaient menacer le jeune empire n'eurent aucune suite. Démétrius ne rentra jamais à Salonique, et, en 1228 même, un traité de paix fut signé entre Venise et Théodore. Le 11 décembre de la même année, l'empereur de Salonique concluait une trêve d'un an, à partir du 14 septembre précédent, avec Narjaud de Toucy, régent de Constantinople, agissant au nom des barons de l'empire. Enfin, et presque au même moment, l'habile Théodore concluait, le premier de tous les princes grecs, un traité d'étroite amitié avec l'empereur Fréderic II d'Allemagne, par l'entremise de son beau-frère, le comte palatin Matteo de Zante, vassal du grand Hohenstaufen.

Tant de succès aveuglèrent Théodore et lui inspirèrent une confiance qui lui fut fatale. Au mépris des traités qui le liaient à la nation bulgare, il lui déclara la guerre, envahit son territoire, et marcha d'Andrinople sur Zagora vers la mer Noire, à la tête de ses Grecs, de ses Épirotes, de ses mercenaires Francs, et des auxiliaires que lui avait fournis son nouvel allié d'Allemagne. Jean Asan l'attendit de pied ferme avec ses Bulgares et ses Comans. Les Grecs furent affreusement battus à Klokotinitza, sur l'Hèbre, en avril 1230, et Théodore fut fait prisonnier. Les vainqueurs s'avançant avec furie, s'emparèrent d'Andrinople, de Didymotichon, de Seres, etc., transformant en un désert de ruines, la Thrace, la Macédoine, la Pélagonie et la Grande Vlaquie, jusqu'aux frontières de l'Albanie et de l'Illyrie. L'empire de Salonique, tout entier, devint le champ de carnage de la nation bulgare. Jean Asan qui avait d'abord traité son captif avec quelques égards, finit par lui faire crever les yeux.

## MANUEL

1230-1237

Un frère cadet de Théodore, Manuel, qui avait épousé la fille de Jean Asan, avait échappé au grand désastre. Il courut à Salonique, prit le titre d'empereur pendant la captivité de son frère, et réussit à apaiser son terrible beau-frère qui retira ses troupes et regagna son royaume.

Menacé par l'empereur de Nicée, Manuel conclut, en 1232, une alliance avec les Latins ; il fit acte de soumission au pape pour les affaires de l'Église, et reconnut même, paraît-il, la suzeraineté du prince d'Achaïe.

Vers 1237, le despotat d'Épire, qui seul nous intéresse ici, échappa à Manuel et fut définitivement détaché de l'empire de Salonique ainsi qu'on le verra ci-dessous.

A partir de cette date de 1237, l'histoire de l'empire de Salonique proprement dit, se détache entièrement de celle du despotat d'Épire, pour se confondre avec celle des empires de Byzance et de Nicée; nous n'avons plus à nous en occuper ici.

Manuel l'Ange, et, après lui, Théodore, rendu à la liberté, puis le fils de celui-ci, Jean l'Ange Comnène, occupèrent successivement le trône impérial de Salonique, pendant quelques années encore, jusqu'au moment où Jean III Vatatsès mit fin à leur puissance, en réunissant Salonique à l'empire de Nicée, qui allait bientôt redevenir l'empire même de Byzance.

## MICHEL II

1237-1271

Constantin l'Ange, fils naturel de Michel Ier d'Épire, s'était retiré en Morée avec sa mère, après la mort violente de son père, en 1214, fuyant l'usurpation de son oncle Théodore. Il passa seize ans en exil, mais

après 1230, à la nouvelle de la défaite et de la captivité de Théodore, il reparut dans les états de son père et se mit en devoir de reconquérir le despotat. Il se rendit d'abord en Thessalie, faiblement occupée par les Bulgares victorieux, et y épousa la belle et pieuse Théodora Pétraliphas, fille du sébastocrator Jean, beau-frère de l'empereur Théodore, et gouverneur impérial de la Thessalie du nord. Le succès favorisa l'entreprise du jeune prince; après la Thessalie ou Vlaquie, il occupa l'Acarnanie, et, en 1237, Corfou, puis toute l'Épire proprement dite. On ne sait si, en agissant de la sorte, il allait directement contre la volonté de son oncle Manuel l'Ange, le nouvel empereur de Salonique, ou bien, au contraire, s'il n'était point soutenu par celui-ci, et considéré par lui comme un véritable vassal. Ambitieux et débauché, Constantin, délaissant la pieuse Théodora et l'enfant qu'elle venait de lui donner, vivait en concubinage avec une certaine Gangréna, dont il eut deux fils, Théodore et Jean; mais devant les menaces de ses barons qui s'apprêtaient à lui refuser l'hommage, il dut bientôt reprendre son épouse légitime, à laquelle il demeura dès lors fidèle, du moins officiellement.

C'est à l'année 1237, qu'on peut faire remonter la fondation du second despotat d'Épire, par Constantin l'Ange, ou plutôt la résurrection de l'ancien despotat de Michel Ier, englobé depuis plus de vingt ans dans l'empire de Salonique. Constantin quitta son nom pour celui de Michel II. Il vécut en bonne harmonie avec l'empire de Salonique jusqu'à la destruction de celui-ci, en 1242. Le nouveau despotat devait subsister jusqu'en 1358, divisé en deux portions distinctes à partir de 1271. Son histoire, se détachant davantage de celle de Byzance, se confond de plus en plus avec celle des princes francs d'Achaïe et des divers souverains du royaume de Naples.

En 1241, Michel II Constantin, acheva la conquête de la Thessalie qui lui appartint, dès lors, presque tout entière, et conclut une alliance avec le vainqueur de Salonique, Jean Vatatsès de Nicée. Le gage de cette union fut une promesse de mariage entre le fils légitime de Michel, Nicéphore, et Marie Lascaris, petite-fille de l'empereur de Nicée. En 1250 encore, les deux princes étaient en excellents termes; ils entretenaient tous deux des rapports d'amitié avec Frédéric II d'Allemagne, mais bientôt la guerre éclata de nouveau entre le despotat et les Grecs de Nicée. Jean Vatatsès mourut le 30 octobre 1254, au moment où il venait de remporter sur Michel des avantages décisifs, de lui enlever l'Albanie et de lui imposer le traité de Larissa, par lequel il le dépouillait d'une foule de villes et de châteaux. En revanche, Vatatsès avait reconnu définitivement à Michel et à son fils Nicéphore, leur titre de despotes. Ce ne fut qu'au mois de septembre 1256, qu'on put célébrer le mariage de Nicéphore avec Marie Lascaris, la guerre entre les deux états ayant fait différer cette union. Les fêtes nuptiales eurent lieu à Salonique; à cette occasion, Michel II dut se résigner à céder aussi Durazzo, à son suzerain, le nouvel empereur de Nicée, Théodore II Lascaris, propre beau-père de Nicéphore. Furieux d'avoir été contraint à de pareilles concessions, Michel II, après avoir feint d'abord une vive amitié pour l'empereur, se révolta soudain, dès l'année suivante, et souleva l'Albanie. Complètement battu à Vodena (Vodhéna) par les troupes impériales, il réussit toutefois à se maintenir, et regagna même bientôt quelque terrain. Il s'empara de Prilapon et de plusieurs autres places, et lorsque Théodore II mourut, au mois d'août 1259, le despote Michel II régnait de nouveau en maître, des bords de l'Adriatique à ceux du Vardar.

Malheureusement pour Michel, un nouvel et redoutable ennemi venait de surgir, c'était Michel Paléologue, d'abord régent pour le nouvel empereur de Nicée, Jean Lascaris, puis usurpateur proclamé, à Magnésie, en décembre 1259, et qui ne songeait qu'à relever dans tout son éclat le nouvel empire de Constantin. Constantinople était sur le point de succomber; restait le despotat d'Épire, dont le voisinage était trop dangereux pour la fortune naissante des Paléologue. L'empereur jura la perte du despote, et Michel qui voyait approcher l'orage, chercha partout des alliances; vers la fin de cette même année 1259, il maria sa fille Hélène, une des plus belles femmes de son temps, au bâtard de Frédéric II, le roi des Romains Manfred, lequel s'efforçait de son côté de faire revivre les anciens droits de ses ancêtres normands sur le littoral oriental de l'Adriatique; il s'était même, dès 1257, emparé de quelques points de la côte d'Épire, profitant de ce que Michel était pour lors en guerre avec l'empire de Nicée. Hélène apporta en dot à Manfred, Durazzo que Michel avait réussi à reprendre, Vallona, Bellagrada, etc., etc. Cette union, en légalisant les récents empiètements de Manfred sur la côte d'Épire, fit de ce dernier un précieux allié pour le despote. Le mariage fut célébré en Italie, et Manfred confia la garde de ses places d'Épire, au grand amiral Chinardo. Presque en même temps, Anne Ange Comnène (Agnès pour les Francs), seconde fille du despote, fut donnée en mariage à Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe, veuf pour la seconde fois; elle eut pour dot la ville de Démétrias et son territoire (la Lichonie ou Likonie).

Outre ses deux filles et Nicéphore, son héritier présomptif, Michel avait encore eu de Théodora, deux fils, Jean et Michel. Enfin il avait, on le sait, deux bâtards, dont l'un, Jean, avait reçu l'investiture d'une portion de la Grande Vlaquie jusqu'à Beroë, avec les villes de Lidorikion et de Néopatras. Marié à la fille d'un riche archonte thessaliote, Jean menait grand train et fastueuse existence dans sa résidence de Néopatras.

Michel II, confiant dans l'appui des princes ses gendres, ne tarda pas à jeter le masque; dénonçant le traité de Larissa que lui avait imposé jadis Jean Vatatsès, il osa déclarer la guerre à son impérial suzerain. Michel Paléologue résolut d'en finir d'un coup avec ce remuant voisin, et fit marcher sur l'Épire une puissante armée. A l'appel du despote, Manfred lui envoya des troupes de secours; Villehardouin accourut en personne avec la chevalerie de Morée. De son côté, le bâtard Jean conduisit à son père les contingents de Thessalie. L'armée impériale était commandée par le sébastocrator Jean Comnène; non-seulement, celui-ci battit les Épirotes dans une première rencontre et occupa fortement toute l'Albanie; mais il parvint même, à force d'intrigues, à amener des dissensions entre les princes alliés; elles en arrivèrent à ce point que Michel et son fils Nicéphore quittèrent subitement le camp des coalisés, emmenant avec eux toutes leurs troupes. Jean Comnène, qui était au courant de ces faits, fondit aussitôt sur l'armée ennemie ainsi réduite, et la culbuta dans la plaine de Pélagonia (octobre 1259). Le prince d'Achaïe et Jean de Grande Vlaquie furent pris avec beaucoup de leurs chevaliers après une longue résistance. La Thessalie tout entière et une portion de l'Épire tombèrent au pouvoir des impériaux qui entrèrent dans Arta, la capitale du despotat.

Cependant, Michel et Nicéphore, se croyant trahis, avaient couru se réfugier dans les îles Ioniennes. Le bâtard Jean, trompant la surveillance de ses geôliers, réussit à les rejoindre et ranima leur courage. Soutenus par les soldats italiens de Manfred, ils débarquèrent inopinément en Acarnanie, reprirent Arta et expulsèrent rapidement du despotat les troupes grecques disséminées. Elles se concentrèrent sous les ordres de Jean Comnène, si longtemps victorieux, que la fortune trahissait enfin. Nicéphore lui infligea une sanglante défaite près de Trikoryphos (1260), et réussit à s'emparer de sa personne.

Après une trêve de quelques mois, les hostilités furent reprises, et l'empereur, plus décidé que jamais à en finir avec le despote, mit à la tête de ses troupes son propre frère, Jean Paléologue. L'Épire fut de nouveau envahie et mise au pillage (1262-1263). Un instant encore, l'empereur menacé par les Turcs Seldjoucides, consentit à faire la paix; mais, dès la fin de 1264, cette trêve fut rompue, le despotat fut occupé par les impériaux, et l'opiniâtre Michel, forcé de se soumettre (1265), dut prêter serment de fidélité à l'empereur, et livrer comme otage son second fils Jean, qui épousa, à Constantinople, la fille du sébastocrator Tornikes. Quant à Nicéphore, devenu veuf de Marie Lascaris, il se remaria avec Anne Paléologuina Cantacuzène, nièce de l'empereur, lequel le confirma, à cette occasion, dans son titre et sa dignité de despote. La paix ainsi rétablie de ce côté, dura jusqu'à la mort de Michel II.

Manfred périt en 1266, sous les coups des soldats de Charles d'Anjou. Sa veuve et ses trois fils furent enfermés dans les cachots des Angevins. Chinardo, gouverneur des possessions épirotes de l'infortuné prince souabe, s'y maintint quelque temps, s'efforçant de conserver ces territoires aux héritiers de Manfred. Mais Michel II, espérant rentrer ainsi en possession des villes jadis données par lui en dot à sa fille, le fit assassiner. Les projets du despote échouèrent toutefois, car les chevaliers de Chinardo, plaçant à leur tête Garnier Aleman, opposèrent une vive résistance aux Épirotes. Lorsqu'ils se virent accablés par le nombre, ils n'eurent d'autre ressource que de se donner à leur nouveau suzerain par droit de victoire, Charles d'Anjou, vainqueur et successeur de Manfred au trône de Naples. C'est ainsi que les ambitieux Angevins firent leur première apparition dans les affaires de ce despotat d'Épire, aux destinées duquel leur propre histoire allait être si intimement unie pour un temps.

Le 20 mars 1267, le roi Charles d'Anjou, confirma Garnier Aleman dans son poste de vicaire et capitaine général en Épire, avec résidence à Corfou. Quelques mois plus tard, le fameux traité de Viterbe, ayant mis le roi de Naples en possession de tous les droits des Courtenai sur l'empire de Constantinople, et par conséquent sur le territoire du despotat qui en faisait partie intégrante, celui-ci songea sérieusement à en faire la conquête. Garnier Aleman fut placé, par lui, sous l'autorité directe du prince d'Achaïe, devenu lui-même vassal de la couronne de Naples. Jean de Clari, puis Gazone Chinardo, frère du grand amiral, furent successivement capitaines généraux de la couronne de Naples, en Épire.

Cependant Michel II, en face de ce nouveau danger, se préparait à défendre vigoureusement l'héritage paternel deux fois reconquis par lui. Il s'allia à Venise, s'appuya sur tous les anciens partisans de Manfred, et

réussit même, en 1269, à reprendre Durazzo sur les Angevins. Une expédition dirigée l'année suivante contre cette place par Charles d'Anjou, échoua complètement. En même temps, les Albanais, secouant la suzeraineté napolitaine, se déclarèrent indépendants; ce ne fut qu'à la mort de Michel II, survenue en 1271, que le roi Charles, appuyé par le nouveau despote Nicéphore, parvint à les réduire à l'obéissance; en 1272, leurs chefs reconnurent le roi de Naples, pour leur seigneur légitime, et Gazone Chinardo prit le titre plus sonore de « vicaire et capitaine général du royaume d'Albanie.» Cette même année, Durazzo, qui avait également proclamé son indépendance à la mort du despote, fut de nouveau réduite par les troupes angevines; Arta redevint définitivement la première ville et la capitale incontestée du despotat (1).

A la mort de Michel II, survenue, je l'ai dit, en 1271, ses deux derniers fils légitimes, fixés tous deux à la cour des Paléologue, ne réclamèrent point leur part de l'héritage paternel. Il ne restait en présence que l'aîné de tous, Nicéphore, et le bâtard Jean. Ces deux princes se partagèrent l'ancien despotat, et ce fut ainsi que la maison des Ange se divisa en deux branches collatérales : celle d'Épire proprement dite, avec Nicéphore pour chef et premier despote, et celle de Grande Vlaquie ou Thessalie, dont le bâtard Jean fut le premier sébastocrator (2).

## NICÉPHORE Ier

1271-1296

Nicéphore Ier succéda à son père, en 1271. Tandis que le bâtard Jean recevait pour sa part la Grande Vlaquie, c'est-à-dire la Thessalie, la Phthiotide et la région du Parnasse, Nicéphore hérita de l'Épire, de l'Acarnanie, de l'Étolie, de la Dolopie, de la Thesprotie, de l'île de Leucade ou Ste-Maure, en outre de la possession purement nominale des îles des Orsini (Zante, Corfou, Céphalonie) et de tous les territoires qui avaient jadis appartenu à Manfred, et qui étaient tombés au pouvoir des Angevins, après le triomphe de Charles Ier. Le nouveau despote était cruel, craintif et sans intelligence. Il subit l'influence de sa femme, qui était, je l'ai dit, une nièce de Michel Paléologue, et chercha par tous les moyens à s'attirer les bonnes grâces de son puissant voisin, qui voyait d'un fort mauvais œil l'existence du despotat.

On a vu, d'autre part, quels progrès rapides avaient fait, en Épire et en Albanie, les armes de Charles d'Anjou, qui avait mis la main sur toutes les anciennes possessions de son malheureux rival Manfred. Dès 1276, Nicéphore, pour ne pas être trop vivement pressé de ce côté, dut également prêter serment de vasselage au roi de Naples. Il renouvela l'hommage, en 1279, entre les mains des envoyés du roi, en présence du nouveau capitaine général angevin pour l'Albanie, Hugues le Rousseau de Sully. La fille du despote fut envoyée comme otage en Italie. En retour, Charles promit son appui à Nicéphore contre les exigences grandissantes de Michel Paléologue. La guerre se poursuivit entre les impériaux et les Angevins jusqu'au mois d'avril 1281, où Hugues le Rousseau de Sully éprouva une sanglante défaite à Bérat. L'influence des Angevins reçut de ce désastre un échec sensible, et le faible Nicéphore, abandonné par son allié, se trouva à la merci de l'empereur, qui ne lui laissa guère qu'une ombre de souveraineté.

A la fin de 1284, le successeur de Michel Paléologue, Andronic II, se trouvait en guerre avec le sébastocrator de la Grande Vlaquie. Le fils de ce dernier marchait sur Salonique à la tête des troupes de Thessalie. Nicéphore, pour complaire à l'empereur, et à l'instigation de sa femme Anne, attira dans un piège le jeune prince son neveu, sous le fallacieux prétexte de lui donner sa fille en mariage, et le livra ensuite à Andronic. La fureur du sébastocrator Jean fut grande; il déclara la guerre à son frère, et envahit l'Épire qui fut dévastée. Nicéphore, encore une fois abandonné par les Paléologue, se rejeta dans les bras des Angevins. Il prêta de nouveau serment au roi de Naples et lui paya tribut. Charles le fit alors vigoureusement soutenir par Florent de Hainaut, prince

(1) Ce fut en 1273, que Gazone Chinardo triompha à Bérat, des derniers partisans de Manfred, et des derniers Albanais indépendants. La même année, il fut remplacé comme capitaine général du royaume d'Albanie, par Anseau de Cayeux, remplacé lui-même, en 1274, par Narjaud de Toucy, etc., etc.

(2) Voyez au chapitre des *Sébastocrators de la Grande Vlaquie.*

d'Achaïe, qui fut un instant capitaine général en Épire. Le sébastocrator dut évacuer le territoire envahi et signer une trève avec le despote.

Anne Paléologuina Cantacuzène, l'ambitieuse épouse de Nicéphore, rêvait de marier leur fille, la belle Ithamar ou Thamar, à l'héritier présomptif de la couronne impériale; elle avait amené son mari à instituer le jeune prince son héritier universel, à l'exclusion de Thomas, issu du premier mariage du despote; mais les projets d'Anne échouèrent devant l'orgueil byzantin; l'empereur refusa pour son fils la main de Thamar. Furieux de cet outrage, Nicéphore s'allia, en 1290, contre Byzance, avec son frère le sébastocrator. Mais se dernier se fit complètement battre par les impériaux qui occupèrent toute la Thessalie. Nicéphore, réfugié dans sa capitale, y fut aussitôt assiégé. Quatorze mille cavaliers et trois mille fantassins cernèrent Arta et Joannina d'Épire. Soixante-dix galères génoises, à la solde d'Andronic II, firent voile pour le golfe d'Arta. Dans cette extrémité, Nicéphore invoqua le secours du prince d'Achaïe, Florent de Hainaut, et de Riccardo Orsini, le puissant comte de Céphalonie. Les deux princes vinrent le rejoindre avec leurs troupes, après qu'il eût envoyé en otages, son fils Thomas au premier, sa plus jeune fille Marie au second. Les alliés culbutèrent les Grecs, les chassèrent des environs de Joannina, et délivrèrent encore une fois le territoire d'Épire (1294); puis, Florent et Riccardo, laissant le despote jouir de son triomphe, regagnèrent leurs états. Florent rendit aussitôt la liberté à Thomas; mais Riccardo, moins loyal, garda Marie; à forces d'intrigues, la jeune fille fut amenée à accorder sa main au fils aîné du comte, Jean Orsini.

Nicéphore, d'abord violemment irrité de cette alliance conclue sans son consentement, finit par s'y résigner, exigeant seulement que le jeune couple vint résider auprès de lui à Arta. Il fit à son gendre une réception magnifique. C'est ainsi que les Ange d'Épire s'allièrent à la famille franque des Orsini, comtes palatins de Zante et de Céphalonie.

Un parti bien autrement brillant était réservé à la fille aînée du despote, à la belle Thamar, que l'empereur avait jadis refusée pour son fils. Par l'entremise de Florent de Hainaut, et après de longues négociations, elle fut mariée, au mois de septembre 1294, à Philippe de Tarente, le fils de Charles II d'Anjou, lequel transmit, à cette occasion, à celui-ci tous ses droits sur l'empire de Romanie. Il fut stipulé que Philippe, et, après lui, ses descendants hériteraient de toute la souveraineté des Ange, si Thomas, le fils et l'héritier présomptif de Nicéphore, devenu le beau-frère de Philippe, venait à mourir sans postérité; de toute manière, Thomas devait être le vassal de son beau-frère. Les possessions effectives des Angevins de Naples sur le territoire d'Épire, étaient, à cette époque, fort diminuées, et se bornaient, depuis 1291, à Corfou et à quelques autres places. Les impériaux s'étaient emparés de Durazzo pendant la dernière guerre et l'avaient conservée. C'était donc un accroissement considérable de territoire que Thamar apportait en dot à son époux : quatre des plus fortes places du despotat, Lépante, Volochos, Angelokastron, Bonditza, outre une rente annuelle de cent mille hyperpres. C'est ainsi que l'Étolie tomba aux mains des « Latins vantards et schismatiques ». Un métropolitain latin fut installé à Lépante.

Au printemps de 1295, la guerre recommença entre la Thessalie et l'Épire. Les deux fils du sébastocrator Jean envahirent le despotat et l'occupèrent presque complètement. Nicéphore, appuyé cette fois par les troupes d'Andronic II, résistait avec énergie, lorsque la mort du sébastocrator Jean, en 1296, amena la fin de la lutte. Son fils aîné, Constantin, signa la paix avec l'Épire dans l'automne de cette même année. En décembre, Nicéphore mourut également, après un règne agité de vingt-cinq ans.

## THOMAS L'ANGE

1296-1310

Thomas, le fils unique de Nicéphore, âgé seulement de huit ans, lui succéda sous la tutelle de sa mère, l'habile et ambitieuse Anne Paléologuina (*Anna despina Comnena Dukissa*); ce fut le dernier souverain d'Épire de la maison des Ange. Dans les actes, il prenait les titres de : *Thomas, par la grâce de Dieu, grand despote de Romanie, prince de Vlaquie, seigneur d'Archangelos, duc de Vagénétie, comte d'Acheloos et de Lépante, seigneur du château royal de Joannina;* titres pompeux sans valeur réelle; car, en fait, le jeune prince était sous la dépen-

dance absolue de son puissant beau-frère, Philippe de Tarente. En effet, suivant le contrat de mariage de Thamar, celle-ci et, par suite, son époux, avaient, à la mort de Nicéphore, hérité d'une notable partie du despotat et de ses meilleures villes. Anne et son fils ne régnaient sur leur part fort diminuée que sous la haute suzeraineté du prince de Tarente. C'était en réalité le capitaine général de la couronne de Naples, qui commandait dans toute la portion du despotat que n'avaient encore point conquis les Serbes, dont les empiètements vers la frontière du nord devenaient chaque jour plus considérables.

En 1301 et 1302, il y eut de nouveau guerre entre le despotat et la Thessalie; le sébastocrator Constantin voulait se venger de sa tante, la princesse Anne, qui jadis avait fait livrer son frère Michel à l'empereur. Anne, soutenue par le capitaine général de la couronne de Naples, Renier de Montefoscolo, repoussa une première fois Constantin, qui recommença la guerre dès l'été de 1302. Le plus clair résultat de ces luttes fratricides fut de servir les intérêts des princes Angevins, qui voyaient avec joie leurs ennemis naturels s'affaiblir ainsi mutuellement, tandis que, d'autre part, l'empereur Andronic II était entièrement absorbé par sa lutte contre les Turcs Seldjoucides, et que vers le nord les Serbes, d'ordinaire si redoutables, avaient fort à faire à repousser les invasions des Tartares Nogaïs. La trace des efforts sourds mais constants des princes Angevins de Naples, en vue de prendre de plus en plus pied sur le sol de l'Épire, perce à chaque ligne dans la lecture des documents contemporains. Charles II et Philippe de Tarente, longtemps prisonniers des Espagnols, mais représentés à Naples par la princesse Thamar (ou Catherine, ainsi qu'elle est à cette époque désignée pour la première fois), ne négligeaient aucune occasion de se concilier les sympathies des hauts barons Épirotes, et de s'assurer, en cas de besoin, l'assistance de cette turbulente noblesse.

En 1303, mourut Constantin de Thessalie, l'agitateur perpétuel, le mortel ennemi de l'Épire. Anne, profitant des troubles amenés par cet événement et par la minorité du nouveau sébastocrator Jean II, voulut mettre la main sur la Thessalie, et fit occuper subitement par ses troupes, au commencement de 1304, les châteaux du Pinde et de Phanarion. Mais le mégaskyr d'Athènes, Guy II, désigné par Constantin mourant pour être le tuteur de son fils, accourut aussitôt avec une armée de cinquante mille combattants, chiffre énorme pour l'époque, et marcha droit sur Joannina, première place forte de la princesse d'Épire. Anne, épouvantée, conclut une paix immédiate, et restitua tous les châteaux dont elle s'était emparée.

Cependant, à Naples, Philippe de Tarente, dont le mariage avec Thamar avait eu l'ambition seule pour mobile, voyant que la prise de possession de l'Épire était chose moins facile qu'il ne l'avait cru tout d'abord, tourmentait la malheureuse princesse de mille manières, voulant la forcer à abjurer le rite grec pour rentrer sous le nom de Catherine de Tarente dans le giron de l'Église romaine. Il l'y contraignit en 1301, et, dès 1303, la rupture entre eux était devenue complète, bien qu'ils eussent eu cinq enfants, deux fils et trois filles. En même temps, Philippe favorisait par tous les moyens les Albanais catholiques d'Épire au préjudice des sujets du despote Thomas, qui professaient la religion orthodoxe. La princesse Anne, voyant clairement quels étaient les véritables projets de son gendre, se décida à se jeter encore une fois à la merci de l'empereur Andronic II. Dès que son fils eut atteint sa majorité légale de la quinzième année, elle s'empressa de lui faire prêter hommage à l'empereur et conclut avec ce dernier un traité d'alliance. Enfin, ce rapprochement fut bientôt consacré plus intimement encore par le mariage du jeune despote avec la fille de Michel IX, le fils aîné de l'empereur, associé par lui à l'empire. Anne s'engagea à livrer à Andronic les villes et territoires qui avaient jadis formé la dot de la princesse Thamar, et qui étaient présentement au pouvoir des princes de Naples. En retour, Andronic accordait à la princesse et à son fils l'investiture du despotat tout entier, dans toute l'étendue de ses limites primitives. Ceci, on le conçoit, ne faisait point l'affaire de Charles II d'Anjou et de son fils Philippe, qui se considéraient comme seuls légitimes suzerains de l'Épire. Ce dernier venait même à ce moment de recouvrer l'Albanie, laquelle, avec Durazzo enlevée un moment par les Serbes et que Philippe leur reprit deux ans après, constituait, on le sait, une portion de la dot de la princesse Thamar. Ce fut grâce aux sympathies que le prince de Tarente avait su se créer parmi la noblesse et le clergé, qu'il réussit à triompher ainsi définitivement des révoltés albanais. Depuis, il ajouta constamment à ses titres ceux de *despote de Romanie* et de *seigneur du royaume d'Albanie*.

A la nouvelle du traité conclu entre l'empereur et la princesse Anne d'Épire, Philippe et son père dépêchèrent à Arta une ambassade chargée de réclamer de la régente et de son fils, le serment de vasselage, sous peine de déchéance. Anne, secrètement encouragée par les Paléologue, refusa net, déclarant que son fils ne

reconnaissait d'autre suzerain que l'empereur, jurant qu'il ne se laisserait point, au mépris des traités, dépouiller par son beau-frère de l'héritage auquel il avait droit.

La guerre éclata sur-le-champ, et l'Épire se souleva tout entière à la voix de la princesse, contre les oppresseurs étrangers. L'armée napolitaine, commandée par le capitaine général Raymond de Candolle, envahit les terres du despotat, et Charles II donna ordre à ses deux puissants vassaux, Philippe de Savoie, prince d'Achaïe, et le comte Jean Orsini de Céphalonie, de venir se joindre à son lieutenant avec leurs propres troupes. Tous deux obéirent, et le comte Jean, bien que gendre de la princesse Anne et beau-frère du despote, plutôt que de désobéir aux commandements de son suzerain, n'hésita pas à tirer l'épée contre la famille de sa femme. Les deux princes et le capitaine général allèrent assiéger Arta pendant qu'Anne et Thomas se réfugiaient dans le château de Joannina; mais les Latins ne purent s'emparer de la capitale; leur échec fut si complet que, dès le mois de septembre 1304, ils durent se retirer honteusement, échappant avec peine à la poursuite des troupes épirotes. Les chefs vaincus rejetèrent la faute sur l'un d'eux, le comte Jean, qu'ils accusèrent d'avoir manqué d'énergie, malgré sa parfaite connaissance du pays. Jean Orsini se retira dans ses îles et y vécut jusqu'en 1317, au milieu d'agitations de tout genre.

Dès l'année suivante, en 1305, de nouveaux et grands préparatifs furent faits contre l'Épire, par le roi de Naples et ses vassaux. Mais Anne réussit à gagner à prix d'argent le plus puissant de ceux-ci, Philippe de Savoie, prince d'Achaïe, qui s'engagea à demeurer inactif. Accusé de trahison par ses suzerains, il ne parvint pas à se disculper au parlement de Corinthe, et fut déposé par le roi Charles, le 5 juin 1306. Philippe de Tarente poursuivit les immenses armements qui devaient, il l'espérait du moins, le rendre maître, non-seulement de l'Épire, mais encore de ce beau trône de Constantinople, but constant de l'ambition des princes Angevins depuis le traité de Viterbe.

Dans le courant de cette même année 1306, le prince de Tarente mit à la voile à la tête d'une flotte puissante; il passa en Morée où il se fit reconnaître par les barons; puis il vint aborder en Épire. Il y trouva la princesse Anne sur ses gardes; l'infatigable régente avait à la fois attiré dans son alliance, les Vénitiens qui ne cherchaient qu'un prétexte pour s'emparer de Corfou, les Serbes hostiles à tout agrandissement des Angevins sur la rive orientale de l'Adriatique, les Paléologue enfin, qui lui fournissaient des subsides et des troupes. Une épidémie meurtrière décima bientôt l'armée de Tarente, et sans avoir rien entrepris, il dut, couvert de honte, criblé de dettes énormes contractées par lui pour les frais de l'expédition, regagner les ports d'Italie. Il laissait quelques garnisons dans ses villes d'Épire. Un traité peu glorieux qu'il dut conclure aussitôt avec Anne et Thomas termina cette expédition malencontreuse.

Ces insuccès répétés avaient amené à son paroxysme la haine de Philippe pour sa femme, fille de sa pire ennemie. Il l'éloigna définitivement de sa cour, et, lorsqu'elle fut morte peu après, il se déclara son seul héritier, se préparant derechef, plus obstinément que jamais, à faire valoir sur l'Épire ses propres droits et ceux des fils qu'il avait eus de Thamar. On sait que depuis 1307 il régnait de fait en Achaïe, ce qui facilitait singulièrement ses entreprises contre le despotat voisin. Après de nouveaux et grands préparatifs, les hostilités éclatèrent avec violence.

En juin 1310, le nouveau duc d'Athènes, Gauthier de Brienne, ayant réclamé la tutelle du sébastocrator Jean II de la Grande Vlaquie, Anne d'Épire, grand'tante de ce dernier, d'une part, les Paléologue de l'autre, se posèrent en défenseurs du jeune prince, pour le mieux dépouiller plus tard, et firent occuper par leurs troupes les plaines de la basse Thessalie, Mais Gauthier avait à sa solde cette terrible Compagnie Catalane, qui allait bientôt lui coûter si cher. Grâce à ces bandes éprouvées, il put, en six mois, chasser ses ennemis de Thessalie, et les forcer à conclure la paix.

Revenons à la guerre qui se poursuivait, à ce même moment, entre l'Épire et Philippe de Tarente. Celui-ci, qui se maintenait avec peine à Corfou, à Durazzo et à Lépante, contre les Épirotes, avait en outre beaucoup à souffrir des incessantes révoltes des Albanais excités contre lui, tantôt par les Serbes, tantôt par les Byzantins. Quant à Thomas (qui avait enfin épousé sa fiancée, une autre Anne ou Anna Paléologuina) et à sa mère, ils s'étaient rejetés plus complètement que jamais dans les bras des Paléologue. Thomas avait prêté de nouveau serment, à l'occasion de son mariage, au grand-père de sa femme, le vieil Andronic II, et avait reçu de lui la promesse d'une forte armée de secours pour le soutenir contre les entreprises du prince de Tarente. Ce dernier, de son côté, avait épousé, en secondes noces, l'impératrice titulaire, Catherine de Valois, et avait, de ce fait,

consacré à nouveau ses prétentions sur Byzance; il avait nommé Charles de Tarente, le fils aîné qu'il avait eu de Thamar, son vicaire général en Épire (1313-1315), avec résidence à Durazzo (1).

L'armée de secours byzantine commandée par Jean Lascaris, fut accueillie avec joie par le despote Thomas ; il se joignit à elle avec tous les contingents épirotes disponibles. Les troupes de Philippe qui occupaient déjà une grande partie de l'Épire, durent reculer aussitôt. Les Byzantins s'emparèrent d'abord de Bonditza (Vonizza), puis ils allèrent assiéger Arta, qui était aussi tombée au pouvoir des Latins. La capitale de l'Épire allait succomber après un long siége, et déjà les troupes impériales se préparaient à se saisir de Corfou et de ce qui restait des possessions angevines, lorsque Venise se déclara soudain contre les Paléologue. Cette nouvelle rendit du courage aux défenseurs d'Arta; ils repoussèrent toutes les attaques de l'ennemi, et bientôt l'armée grecque, lassée et décimée par la maladie, dût évacuer les territoires conquis et quitter l'Épire en 1317. Thomas, demeuré seul en face de Philippe de Tarente, détesté de ses sujets pour sa tyrannie, ne put longtemps prolonger la résistance et dut faire la paix dès l'année suivante. Fort peu de temps après et dans le courant de cette même année 1318, il périt assassiné par son neveu, Nicolas Orsini, fils du comte Jean de Céphalonie, qui lui reprochait de refuser à sa mère, la comtesse Marie, laquelle était sœur du despote, sa part légitime de l'héritage paternel. Thomas n'avait pas eu d'enfants de la princesse Anne, sa femme. Quant à la première princesse Anne, l'ambitieuse régente, mère de Thomas, elle était morte quelque temps auparavant.

## NICOLAS ORSINI

1318-1323

Aussitôt après le meurtre de son oncle, le comte Nicolas de Zante et Céphalonie prit le titre de despote de Romanie et força la veuve de sa victime, Anne Paléologuina à l'épouser. Il devait régner cinq ans sur l'Épire. Sa femme mourut dès 1320. L'usurpation de Nicolas et les troubles qui en furent la suite furent le signal d'un commencement de démembrement du despotat; tous les ennemis accoutumés de l'Épire, les Serbes, lesByzantins, les Angevins de Naples s'efforcèrent de faire leur part dans ce bouleversement. Les troupes d'Andronic II et de Michel IX s'emparèrent de nouveau de Vallona et d'Arta. Joannina, la ville royale, avec son territoire, furent incorporés à l'empire grec, selon le vœu des habitants; ils prêtèrent serment aux deux empereurs qui leur accordèrent d'importantes franchises. De son côté, le fameux Uros de Serbie, s'emparait de l'Albanie; en 1319 déjà, il avait occupé Durazzo et une portion considérable du littoral.

Philippe de Tarente fit augmenter les fortifications de Lépante qui repoussa plusieurs attaques des Byzantins; il releva celles de Corfou. En même temps, il stimulait de toute façon le zèle dynastique de ses vassaux épirotes. Enfin, il fit sommer l'usurpateur Nicolas d'avoir lui à prêter serment pour l'Épire, entre les mains d'un représentant désigné à cet effet, et de faire également hommage pour Zante et Céphalonie, fiefs de la couronne de Naples, à son frère aîné, le roi Robert. Pour toute réponse, Nicolas, qui tenait un certain nombre des plus fortes places et des châteaux d'Épire, jugeant que son plus redoutable adversaire était l'empereur, se déclara son vassal. En retour, le vieil Andronic, oubliant le crime d'Orsini, le confirma dans ce titre de despote dont il s'était si traîtreusement emparé. Aussi, lorsque Nicolas reçut les dernières sommations de Philippe et du roi Robert, fort de l'appui de Byzance, il refusa net de prêter les serments exigés entre les mains du baile napolitain, Frédéric Trogisio. Pour se concilier davantage encore la faveur des Grecs et de ses propres sujets, il abjura la religion catholique et embrassa le rite orthodoxe.

L'astucieux despote ne garda sa foi à l'empereur qui lui avait restitué en 1320 sa forte place d'Arta, que tant qu'il y vit son intérêt, et aussi tant que sa femme vécut. Aussitôt après la mort de cette princesse, Nicolas, abandonnant le parti de Byzance qui lui pesait trop lourdement, rechercha l'alliance de Venise. Après de longues négociations, la République consentit à lui fournir des troupes et des subsides en quantité assez considérable

(1) On sait que, dans le cours de cette même année 1315, Charles de Tarente périt à la bataille de Montecatino; son frère Philippe, l'autre fils de Philippe de Tarente et de Thamar, prit, après la mort de Charles, le titre de despote de Romanie, et mourut également avant leur père, au mois de juin 1331.

pour qu'il pût songer à reconquérir tout l'ancien despotat des Ange, et avant tout, sa ville de Joannina. Nicolas marcha sur cette forteresse avec une nombreuse armée, après avoir enlevé les petits châteaux environnants; mais Joannina était parfaitement fortifiée et défendue; il fallut faire un siége en règle, et les habitants se défendirent avec désespoir contre l'odieux meurtrier. On en était là lorsque le plus jeune frère du despote, Jean de Céphalonie, également marié à une Paléologue, fit offrir à l'empereur de devenir son vassal pour Joannina, s'il consentait à lui donner cette ville en fief. L'empereur accepta et conféra à Jean le titre de despote à la place de Nicolas. Jean, levant alors le masque, se révolta contre son frère, et, trouvant que le dénoûment tardait trop au gré de ses désirs, il l'assassina de ses propres mains, en 1323, dans une entrevue, comme lui-même avait jadis assassiné leur oncle (1).

## JEAN ORSINI

1323-1335

Aussitôt après le meurtre de son frère, Jean s'empara de l'Épire et des îles, et prit le titre de despote sous le nom de Jean II de Céphalonie; il n'était que Jean Ier pour l'Épire. L'empereur, dont il avait reconnu la suzeraineté, le confirma dans sa dignité. Jean s'allia même bientôt plus étroitement à la famille impériale, en épousant une autre princesse, également appelée Anne Paléologuina, fille du protovestiaire Andronic. En même temps, il embrassait le rite grec et ajoutait à son nom ceux d'Ange Comnène, si populaires en Épire, espérant, par ces concessions habiles, se faire accepter par ses nouveaux sujets en qualité de légitime successeur des despotes de race byzantine. Pour attester sa ferveur de néophyte, il fit richement restaurer l'église de la Vierge Consolatrice d'Arta, et fit graver à l'intérieur et sur la porte principale, où on le voit encore actuellement, son nom de Jean Comnène.

Cependant, la maison d'Anjou n'abdiquait point ses prétentions sur l'Épire; elle avait tout fait pour déposséder le despote Nicolas, et elle put croire qu'elle atteindrait plus sûrement son but avec son successeur. Philippe de Tarente réclama aussitôt à Jean le serment de vasselage. Il refusa net, et, désireux d'en finir pour toujours avec cette suzeraineté étrangère en Épire, il prépara une attaque générale contre Corfou et les places qui conservaient encore des garnisons angevines. Robert de Naples et Philippe de Tarente chargèrent alors leur plus jeune frère, Jean de Gravina, prince d'Achaïe, d'aller soutenir en Morée et surtout en Épire, leurs droits menacés. Philippe nomma Jean son vicaire, et adressa à tous ses vassaux de la Morée, de l'Archipel et de l'Épire un appel pressant pour les engager à se ranger en masse sous la bannière de son frère. Les préparatifs de Jean de Gravina furent longs et considérables. Ce ne fut qu'en janvier 1325 qu'il put s'embarquer à Brindisi, avec une flotte nombreuse et une forte armée, rêvant de soumettre le despotat tout entier, de conquérir peut-être Byzance, comptant, pour le moins, conserver à son frère Philippe et à sa belle-sœur, l'impératrice Catherine, leur principauté d'Achaïe et leurs villes et châteaux d'Épire. Il aborda d'abord à Zante et à Céphalonie, qui furent occupées sans difficulté. Le despote Jean II, accouru pour défendre ses îles, dut se réfugier en hâte à Arta, attendant à toute heure l'attaque de l'ennemi. Mais en quittant Céphalonie, Gravina, cédant à des considérations d'ordre politique, dut se rendre d'abord à Chiarenza, où il avait à s'occuper des affaires de Morée. On sait comment sa brillante expédition échoua misérablement, et comment il dut, peu de mois après, regagner Naples sans avoir pu entreprendre une seule opération de quelque importance. Il avait à peine quitté Zante et Céphalonie, que le despote Jean, abandonnant son refuge d'Arta, rentrait sans coup férir en possession de ces îles, ancien patrimoine de sa famille.

A la mort d'Andronic II, en 1328, son petit-fils et successeur, Andronic III, enleva au despote Jean II, le gouvernement de Joannina. Jean II, irrité, rompit avec son suzerain et excita si bien la population de la ville, qu'elle se révolta contre l'empereur et se donna à lui.

(1) En 1322, les troupes de Philippe de Tarente, sous le commandement de son second fils, également nommé Philippe, investi du titre de despote de Romanie, avaient réussi à reconquérir Durazzo sur les Serbes.

En 1329, Philippe de Tarente prépara contre l'Épire une expédition nouvelle sous le commandement de son fils Philippe. Il s'agissait toujours et avant tout de reconquérir les places et territoires ayant jadis fait partie de la dot de la princesse Thamar, et qui, pour la plupart, étaient au pouvoir de Jean II, les Angevins ne possédant plus guère que Corfou et Durazzo, étroitement bloquées par les impériaux. Une foule de nobles épirotes et albanais, exilés par le despote ou fuyant sa tyrannie, s'étaient groupés à Naples, à la cour de Philippe, et l'entretenaient dans ses projets belliqueux. L'expédition si bien préparée avorta comme les précédentes ; mais Tarente en organisa aussitôt une nouvelle, bien plus considérable encore, placée cette fois sous les ordres de son gendre, marié à sa fille Béatrice, le brillant Gauthier II de Brienne, duc titulaire d'Athènes, fils de Gauthier Ier qui avait péri à la bataille du Céphise. Un accord fut conclu, au mois d'août 1331, entre le gendre et le beau-père ; il y fut stipulé que Gauthier, après avoir passé en Morée, irait attaquer l'Épire et le territoire de Joannina, et que le tiers des pays conquis lui appartiendrait en propre. Gauthier acceptait d'autant plus volontiers d'être le chef de cette expédition, qu'il y voyait un acheminement à la conquête de son propre duché, occupé par les Catalans. Sous le titre de vicaire général de Philippe en Romanie, il s'embarqua vers la fin de ce même mois d'août, ne doutant pas qu'il ne vînt facilement à bout de tant d'ennemis à la fois, Byzantins, Catalans d'Athènes, Épirotes et Serbes ; il comptait sur les dissensions qui les divisaient entre eux. En effet, le despote Jean, bien qu'ayant épousé une princesse de la cour impériale et adopté la religion grecque, s'était, nous l'avons vu, brouillé avec l'empereur Andronic, et les troupes byzantines, massées sur la frontière, serraient de près le territoire du despotat. Gauthier d'Athènes commença par s'emparer sans peine de l'île de Leucade, de la forteresse de Vonizza, et d'une foule d'autres places moins importantes. Il marcha alors sur Arta qui ne fit qu'une courte résistance. Jean II demanda à traiter et se déclara prêt à reconnaître la suzeraineté du prince de Tarente, comptant bien échapper au moins du même coup à la lourde suprématie de Byzance. Il dépêcha à Naples, à cet effet, le chevalier Nicolas Cassidi de Céphalonie. Mais, sur ces entrefaites, Philippe de Tarente était mort, le 23 décembre 1331, quelques mois après son second et dernier fils, et ce fut au roi Robert de Naples, que le chevalier épirote vint prêter serment de fidélité au nom de son maître. Robert accorda son pardon au despote et le reconnut pour le légitime héritier des Ange d'Épire, ne conservant pour lui-même que les places encore tenues par les troupes napolitaines et un fort illusoire droit de suzeraineté sur le despotat. Après la conclusion de la paix, Gauthier de Brienne passa en Thessalie ; mais, impuissant à vaincre les Catalans, il dut regagner l'Italie vers la fin de 1332.

La mort de Philippe de Tarente avait été l'origine à Naples de contestations des plus graves, auxquelles mit fin une convention signée le 17 décembre 1332, et ratifiée par le pape le mois suivant. Par ce traité, Jean de Gravina, cédant à l'impératrice Catherine et à son fils, le roi Robert, sa principauté d'Achaïe, obtenait en échange et sous la suzeraineté de Robert, les territoires plus ou moins possédés par les Angevins dans le despotat, c'est-à-dire le royaume d'Albanie et le comté de Duras ou Durazzo. Gravina prit aussitôt les titres de duc de Durazzo et de seigneur du royaume d'Albanie. Il y eut, en conséquence, en Épire, à partir de 1333, en-dehors des Grecs impériaux qui occupaient une foule de points importants : un despotat sous Jean II de Céphalonie, un duché de Duras sous Jean de Gravina, et un despotat de Romanie avec Lépante et Corfou pour places principales, sous Robert de Naples, héritier de Philippe de Tarente, à la fois suzerain du duc de Duras, son oncle, et du despote d'Épire. Vers le nord, l'Épire était chaque jour exposée davantage aux entreprises des Serbes et aux incursions des tribus albanaises demeurées indépendantes.

Jean II Orsini, qui avait perdu l'île de Leucade et la place de Vonizza, cédées aux Angevins par la paix de 1331, voulut se dédommager d'un autre côté ; profitant de la mort de l'archonte Étienne Gabrielopoulos, seigneur d'une portion de la Thessalie, il mit, en 1333, la main sur Stagoi, Trikkala, Phanarion, Damasis, Elason et quelques autres de ses villes ; mais il avait à peine achevé cette conquête, que les impériaux, commandés par l'empereur en personne, pénétrèrent à leur tour dans le pays, chassèrent les garnisons épirotes et occupèrent toutes les villes dont elles étaient maîtresses. Ce fut peu de temps après ces derniers événements que Jean II, *le despote d'Acarnanie*, comme l'appellent les chroniqueurs byzantins, expia le fratricide auquel il devait son élévation. Sa femme, Anne Paléologuina, soit qu'elle craignît pour ses propres jours, soit que l'ambition l'y poussât, l'empoisonna en 1335, et s'empara du pouvoir au nom de son fils mineur, le despote Nicéphore II.

# NICÉPHORE II

1335-1358

La nouvelle régente, Anne, était une femme aussi ambitieuse et énergique que l'avait été la première princesse Anne, la veuve de Michel II. Mais la position du despotat était bien trop précaire pour qu'elle pût encore être modifiée heureusement, fût-ce à force d'énergie, et Nicéphore II, qui devait régner jusqu'en 1358, ne fut, la plupart du temps, malgré les efforts de sa mère, qu'un souverain purement nominal. Au moment de son avénement, le belliqueux Andronic III venait encore d'envahir et de soumettre, avec l'aide des mercenaires turcs à sa solde, cette sauvage Albanie, où n'avait pénétré aucun souverain de Byzance depuis l'époque de Manuel Comnène. Les chefs Albanais qui refusèrent d'obéir furent passés par les armes. La régente, voyant qu'il n'y avait pas à hésiter, dépêcha au camp impérial de Bérat une ambassade chargée de prêter serment pour elle et pour son fils, et de demander en même temps pour Nicéphore la main d'une fille de Jean Cantacuzène, le tout-puissant grand domestique. Andronic III mit pour condition que la régente se démettrait préalablement en sa faveur de la tutelle de son fils. Anne se soumit, non sans hésitation. Les fiançailles furent célébrées. L'empereur mit garnison dans les villes de son pupille et nomma un gouverneur impérial d'Épire, Théodore Synadenos, avec résidence alternative à Joannina et à Arta. Andronic III repartit alors pour Byzance, heureux d'avoir enfin de nouveau réuni à l'empire les anciennes provinces demeurées si longtemps indépendantes sous le sceptre des Ange.

La paix fut de courte durée ; Nicéphore, bien qu'âgé de quatorze ans à peine, s'aperçut vite que le but unique des Paléologue était de le déposséder entièrement. Probablement à l'instigation de sa mère, il résolut de se soustraire par la fuite à l'incommode tutelle impériale, et, en 1338, il réussit à se réfugier à Patras, où l'impératrice Catherine de Valois, alors de séjour dans cette ville, lui fit un accueil favorable, fière de voir à sa merci le souverain de cette terre d'Épire, où la famille d'Anjou possédait tant et de si grands intérêts. Elle alla jusqu'à fiancer Nicéphore à une de ses filles, et fit réunir, à son intention, une flotte et des troupes de secours. A partir de la fuite du jeune prince, les Grecs se regardèrent comme seuls maîtres en Épire, en Étolie, et en Acarnanie. L'ex-régente Anne fut exilée à Salonique. Bientôt enfin le joug byzantin pesa si fort sur toutes ces populations qu'une vaste conspiration se forma en faveur de Nicéphore, aussi bien en Étolie qu'en Albanie. Nicolas Basilitzès proclama Nicéphore dans la ville d'Arta et emprisonna le gouverneur impérial Synadenos. En même temps les villes de Rogus, Thomokastron, et d'autres encore, se soulevaient et ouvraient avec enthousiasme leurs portes au despote, accouru avec le lieutenant de Catherine, Loisio Caracciolo. Une portion des villes d'Épire resta cependant fidèle à l'empereur. Andronic envoya d'abord une première armée de secours, puis il vint en personne, au printemps de 1339, avec le grand domestique Cantacuzène et de nombreux mercenaires albanais et catalans. Arta fut assiégée, mais résista si bien que les impériaux durent se retirer. Ils allèrent alors investir Rogus qui se défendit jusqu'au commencement de l'année suivante, et ne fut prise que par la trahison du gouverneur.

Cantacuzène marcha alors de nouveau contre Arta, et, cette fois, il fut assez heureux pour s'en emparer; les vainqueurs commirent d'atroces vengeances, puis l'empereur, qui venait d'être gravement malade, alla encore assiéger Thomokastron, où s'était enfermé Nicéphore. Une flotte napolitaine, sous le commandement d'Amelio de San-Severino, capitaine général de la couronne de Naples en Épire, vint au secours du despote. Mais ici encore l'habileté de Cantacuzène triompha d'une courageuse résistance ; il sut persuader à la population de la ville que Catherine de Valois ne serait pas toujours en état de la protéger contre l'empereur; il jura de traiter le jeune despote comme son fils et de le marier définitivement à sa fille Marie, avec laquelle Nicéphore n'était que fiancé. Ces promesses portèrent leur fruit; Nicéphore dut capituler au mois d'octobre de cette même année 1339; il reçut le vain titre de *panhypersébaste*, épousa Marie, et suivit l'empereur à Salonique pendant que le grand échanson impérial, Jean l'Ange, s'installait à Arta, en qualité de gouverneur impérial d'Épire et de Thessalie.

Cependant Andronic III, déjà mourant, devait vivre assez longtemps encore pour voir la plus grande partie

de ses récentes conquêtes lui échapper de nouveau. Avant la fin de l'année 1340, le grand tsar serbe Stepan Dusan ou Étienne Douchan, s'empara de toute la portion nord-ouest du despotat jusqu'à Joannina, et force fut même à l'empereur de lui céder régulièrement par traité ces rapides conquêtes. Andronic III mourut le 15 juin 1341. Sa mort fut le signal d'une complète anarchie et d'un bouleversement général. Des révoltes éclatèrent en Albanie, en Étolie, en Acarnanie, en Locride. Elles furent étouffées par le gouverneur Jean l'Ange. Un complot organisé en Acarnanie par l'ex-régente Anne, échoua également, et la princesse, jetée en prison, ne conserva la vie que parce que son fils avait épousé la fille de Jean Cantacuzène.

L'ancien grand domestique, qui briguait, on le sait, depuis longtemps l'empire, fut proclamé, le 8 février 1347, sous le nom de Jean VI. Aussitôt empereur, il se hâta de confirmer son gendre Nicéphore dans ses dignités de despote et de *panhypersébaste*, dignités dérisoires, car le vrai maître du despotat était pour l'heure le tsar de Serbie. Étienne Douchan, bien qu'il eût évité pour l'instant de toucher aux possessions que les Angevins de Naples avaient encore en ces parages, avait, en effet, démesurément agrandi ses États aux dépens de l'empire grec et de son vassal le despote. Castoria, Joannina, Arta même, étaient devenues des villes serbes, et, dès le mois d'octobre 1345, Étienne Douchan s'intitulait *roi de Serbie, de Dioclée, de Chelm, de Zenta, d'Albanie et de tout le littoral, co-possesseur d'une portion considérable du royaume de Bulgarie et seigneur de presque toute la Romanie*; en 1350, il ajoutait à tant de titres celui de *despote d'Arta*, et négociait avec Venise qui cherchait à se faire céder par lui cette ancienne capitale de l'Épire, en même temps qu'elle s'efforçait de traiter avec les Angevins de Naples pour acquérir Corfou, Céphalonie, Zante, Buthroton, et le reste de leurs possessions en ces parages. La guerre de Venise avec Gênes interrompit, du reste, brusquement ces diverses négociations. Vers cette époque donc, presque tout l'ancien despotat obéissait, bien qu'impatiemment, au joug des Serbes; il en fut ainsi jusqu'à la mort du grand tsar en 1355. Un traité régulier, conclu avec l'empereur en 1350, avait même légalisé cette prise de possession par les Slaves de l'Étolie et de l'Acarnanie, et le propre frère du tsar, Siméon Uros, avait été nommé gouverneur de ces provinces, tandis que le césar Grégoire Preliub commandait pour lui à Joannina. Quant aux droits du despote Nicéphore II, il n'en était plus question; il vivait à Ænos, en qualité de gouverneur impérial des villes de Thrace, situées sur la côte de l'Hellespont, et sa mère Anne, remise en liberté par l'empereur, s'était remariée au Bulgare Jean Asan Comnène, gouverneur serbe de Kanina et Bérat, également investi du titre de despote de Romanie,

La mort d'Étienne Douchan, le 26 décembre 1355, marqua la fin de l'éphémère grandeur de l'empire serbe. Ce fut, sous le règne de son faible successeur, Étienne Uros, un écroulement général. L'année précédente, Jean Cantacuzène avait dû quitter le trône de Byzance pour prendre l'habit monacal. A la place du grand édifice autocratique élevé par Douchan, la féodalité s'établit dans son ancien empire, sous la forme de huit États indépendants qui s'élevèrent sur des ruines, à côté d'une foule de principautés et de seigneuries moins importantes. Le territoire même de l'ancien despotat d'Épire devint la proie de plusieurs personnages différents; c'étaient : Thomas Preliub; Siméon Uros, en Étolie et en Acarnanie; le Bulgare Jean Asan et sa femme, l'ex-régente d'Épire, à Bérat et à Kanina; Alexandre Gioric, à Vallona, etc., etc. Ce dernier prit également le titre de despote d'Épire que Venise lui reconnut, ainsi qu'à son fils et successeur Georges, dépossédé par Balscha en 1372.

Tant de bouleversements inspirèrent à Nicéphore II l'espoir de reconquérir l'héritage paternel. Abandonnant Ænos et son gouvernement de Thrace, il pénétra en Thessalie au printemps de 1356 et soumit facilement toute la contrée. La population l'acclama comme son prince légitime. Il marcha alors sur l'Étolie, s'empara d'Arta et repoussa Siméon Uros jusqu'à Castoria. Puis, à la tête de ses mercenaires turcs, il voulut dompter les Albanais redevenus indépendants; mais il fut vaincu par eux aux environs d'Acheloos, et périt avec la plupart des siens. Sa veuve, Marie Cantacuzène, réfugiée en Morée, alla terminer ses jours au couvent de Sainte-Marthe, à Constantinople.

Ainsi périt en 1358, sous le sabre des Albanais, après avoir été gouverné successivement par deux dynasties, l'une grecque, l'autre d'origine italienne, l'ancien despotat d'Épire. Le chef de l'armée victorieuse, Charles ou Karl Thopia, prit le titre de roi de toute l'Albanie; bientôt même il ajouta à ses vastes possessions le comté de Durazzo. Joannina resta aux empereur Grecs. Arta, Rogus, Angelokastron devinrent les résidences d'archontes albanais. Depuis cette date de 1358, les destinées de l'Épire, de la Thessalie, de toute la Grèce continentale et septentrionale, se détachent absolument de celles de l'Attique et de la Morée franque.

Les monnaies des despotes d'Épire ont dû être fort nombreuses; elles sont cependant encore à peine connues.

## MICHEL Ier

L'étude de la numismatique des despotes d'Épire et de leurs voisins, les sébastocrators de la Grande Vlaquie, est encore dans l'enfance. Leurs monnaies, dont la plupart durent être frappées aux types byzantins, sont encore confondues pêle-mêle dans le chaos des pièces attribuées indistinctement et avec plus ou moins de critique, aux empereurs de Constantinople. Cependant M. Lambros, avec sa sagacité habituelle, a déjà réussi à extraire de cet amas, quelques pièces de cuivre qu'il a attribuées avec grande apparence de raison au premier despote d'Épire, à Michel l'Ange Comnène (1).

Le despote Michel et saint Démétrius debout, de face, vus à mi-corps, tenant entre eux une croix nimbée. Michel tient de la main droite un sceptre. Saint Démétrius tient de la gauche une épée. Dans le champ, au-dessus de la tête du despote $\frac{X}{M}$

℞ L'archange Michel debout, de face. Dans le champ, la lettre X.

Cuivre. Χρονικὸν ἀνέκδοτον Γαλαξειδίου, pl. I, 1. *Gravée,* pl. XIII, 21.

Cette pièce de cuivre est fort mince, et, bien qu'elle offre de grandes analogies avec les pièces contemporaines d'origine sûrement byzantine, elle s'en distingue nettement par une fabrique toute différente. Elle n'a certainement pas été frappée à Byzance. Sur un exemplaire mieux conservé du Cabinet de Berlin, on voit, à côté du saint, les lettres A · ΔΗ pour Ἅγιος ΔΗμήτριος, et, au revers, à droite de l'archange, les mêmes lettres $\frac{X}{M}$. Ce sont donc bien les effigies, au droit, de saint Démétrius, et, au revers, de l'archange Michel, reconnaissable à ses grandes ailes d'ange. La présence du prince des anges sur la monnaie d'Épire, rappelait à la fois le nom de cette famille des Ange dont il était le patron, et dont Michel descendait, et le nom même du prince.

Deux autres exemplaires de la même monnaie, mais de coin quelque peu différent, figurent dans l'ouvrage de M. Sabatier (2), où ils sont faussement attribués à Michel VIII Paléologue; de plus, Sabatier avait pris l'effigie de saint Démétrius pour celle de la Vierge, et avait cru lire MP . ΘV . , là où il y a certainement le nom de ce saint.

Une autre monnaie de cuivre au même type, également attribuée par M. Sabatier à l'empereur Michel VIII, et qui est figurée au n° 12 de la même planche LIX, doit certainement aussi être restituée à Michel Ier ou à Michel II d'Épire. En voici la description :

$\frac{M}{X}$ L'archange Michel debout, de face, tenant de la main droite un château à trois tourelles (le château d'Arta ?)

℞ O AΓ · XMIIA, pour ὁ ἅγιος Μιχαήλ. Buste de face du despote Michel.

M. Sabatier décrit l'effigie du revers comme étant celle de saint Michel. M. Lambros fait remarquer l'absence des ailes traditionnelles; en outre, l'effigie est barbue, ce qui ne convient nullement à la représentation du prince des anges, lequel figure d'ailleurs déjà sur le côté opposé de la monnaie. M. Lambros en conclut que le buste du revers est celui d'un des despotes de la maison des Ange, soit Michel Ier, soit Michel II.

(1) Lambros, *Monnaies de Michel Ier, despote d'Épire,* dans la *Pandore,* vol. V, p. 237, et dans le Χρονικὸν ἀνέκδοτον Γαλαξειδίου de M. Sathas, Athènes, 1865, p. 229.

(2) Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines,* t. II, pl. LIX, nos 10 et 11.

M. Lambros possède dans sa collection, une bulle du despote Michel Ier, qu'il a publiée à la suite des monnaies que je viens de décrire; j'en ai publié moi-même une autre de toute beauté, bulle de grand module appartenant au Cabinet des médailles (1).

On ne possède aucune monnaie frappée en qualité de despote d'Épire, par Théodore, le frère et le successeur de Michel Ier. Toutes celles qu'on connaît de lui ont été frappées après son élévation au trône impérial de Salonique. Ce sont des monnaies *impériales,* se rattachant par conséquent à la numismatique purement *byzantine,* et non plus en aucune manière à la numismatique de l'Orient latin. Il en est de même des monnaies attribuées aux deux successeurs de Théodore, sur le trône de Salonique, Manuel et Jean l'Ange. Toutes ces monnaies de l'empire de Salonique ont été classées plus ou moins heureusement par M. Sabatier, dans son *corpus* de la numismatique byzantine (2). Un certain nombre de pièces, attribuées par lui à l'empire de Nicée, doivent en outre être restituées à Salonique.

On ne connaît encore aucune monnaie certaine du despote Michel II d'Épire, mais il se pourrait que quelques-unes des monnaies décrites ci-dessus, et attribuées à Michel Ier, appartiennent plutôt à ce règne.

On ne connaît également aucune monnaie des despotes Nicéphore Ier, qui a dû cependant en frapper de fort nombreuses, pendant son règne si prolongé, ni de ses successeurs, Thomas l'Ange et Nicolas Orsini. M. Lambros a publié trois bulles de plomb fort intéressantes, appartenant, l'une à Nicéphore Ier (3), les autres, au despote Nicolas et à sa mère, la comtesse Marie Orsini, fille de Nicéphore (4).

## JEAN II ORSINI

C'est à M. Lambros que revient l'honneur d'avoir publié les premières monnaies connues de Jean II Orsini de Céphalonie, devenu despote d'Épire, par le meurtre de son frère sous les murs d'Arta (5). Ces monnaies, frappées précisément dans cette ville, sont fort rares encore dans les collections, et, chose curieuse, ce sont des deniers tournois copiés exactement sur ceux des princes d'Achaïe. Cette imitation des pièces latines avait évidemment pour but de faciliter les rapports commerciaux de l'Épire avec l'Italie et surtout avec la Morée, et ces monnaies étranges constituent une preuve nouvelle, à la fois de l'intimité des relations qui unissaient à cette époque les populations du despotat aux populations voisines d'origine si différente, et de la prédominance de l'influence latine dans ces contrées.

Il existe de nombreuses variétés de ces deniers tournois, variétés, du reste, fort voisines les unes des autres et se rapportant à autant d'émissions différentes. Les A des légendes sont le plus souvent dépourvus de barre transversale. Les C et les E sont parfois gothiques. Les légendes elles-mêmes sont souvent incorrectes.

+ IOhS DESPOTVS, *Johannes Despotus.* Croix.

℟ DE ARTA CASTRV, *Castrum de Arta.* Châtel tournois.

Variété avec + IOhS · DESPOTVS, et au ℟ DE ARTA CASTRV. Le châtel est entre les différents I et O. *Gravée*, pl. XIII, 16.

(1) *Musée archéologique*, t. II, p. 125.
(2) Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines*, t. II, p. 300-306.
(3) *Numismatische Zeitschrift*, Vienne, t. III, p. 487, pl. XI, 1; article reproduit dans la *R. n.*, de 1869-70, p. 184, pl. IX, n° 1.
(4) *Ibid.*, pl. XI, 2 et 3.
(5) Lambros, *Numismatische Zeitschrift*, Vienne, t. III, p. 499 et suiv., pl. XII.

Variété avec + IOhS · DESPOTVS, et au ℟ DE ARTA CASTRV. Mêmes différents I et O. Sous le châtel, un point.

Variété avec + IOhS · DESPOTVS ·, et au ℟ DE ARTA CASTRV. Mêmes différents I et O. Même point.

Variété avec + IOhS DESPOTVS, et au ℟ DE ARTA CASTR. Mêmes différents I et O.

— + IOhS DESPOTVS, et au ℟ DE ARTA RƎASR. Mêmes différents I et O.

— + IOhS · DESPOTVS, et au ℟ DE ARTA CASTRV. Dans le champ, à la droite du châtel, un B.

Variété avec + IOhS DESPOTVS, et au ℟ DE ARTA CASR. Dans le champ, à la droite du châtel, un B.

— + IOhS DESPOTVS, et au ℟ DE ARTA CASTRV. Dans le champ, à la droite du châtel, un B renversé.

Variété avec + IOhS · DESPOTVS, et au ℟ DE ARTIS CAS. Dans le champ, à la gauche du châtel, un B renversé.

Variété avec + IOhS DESPOTVS, et au ℟ DE ARTA CASTR. Dans le champ, à la gauche du châtel, un E.

— + I · OVS DCVPOTVS, et au ℟ DE ARTA CASTRV. Dans le champ, à la gauche du châtel, un E; à sa droite, un point.

Variété avec + IORS · DESPOTVS, et au ℟ DE ARTA · CASTRV. Dans le champ, à la gauche du châtel, un O; à sa droite, une petite tête casquée regardant à gauche. Au-dessous du châtel, une rosette.

Variété avec + IOhS DESPOTVS, et au ℟ DE ARTA CASTRV. De chaque côté du châtel, trois points ainsi disposés .·.

Variété avec + IOhS DESPOTVS ·, et au ℟ légende indéchiffrable. Sous le châtel, un croissant.

— + IOhS · DESPOTVS, et au ℟ DE ARTA CASTRV. Sous le châtel, un croissant. *Cabinet de l'Ermitage* à Saint-Pétersbourg.

Plusieurs autres variétés insignifiantes.

On ne connaît encore aucune monnaie du dernier despote d'Épire, Nicéphore II. Il semble impossible qu'on ne retrouve pas un jour des deniers tournois à son nom et à celui du despote Nicolas, prédécesseur de Jean.

# SÉBASTOCRATORS DE LA GRANDE VLAQUIE

## JEAN Ier L'ANGE COMNÈNE

1271-1296

A la mort du despote Michel II d'Épire, en 1271, son fils bâtard, Jean l'Ange, hérita de la Thessalie ou, plus généralement, de tous les territoire connus au moyen âge sous le nom de Mégalovlaquie ou Grande Vlaquie (Vlaquie, terre de Vlaquie, terre des Vlaques), avec la Pélasgie, la Phthiotide, la Locride et le versant septentrional du Parnasse, en un mot tout le pays compris entre l'Olympe au nord, et le Parnasse au sud. Jean prit les titres de despote et de sébastocrator de Thessalie ou de Grande Vlaquie, et fixa sa résidence à Néopatras, l'ancienne Hypate. Les Francs désignèrent communément ce prince, ainsi que ses successeurs, sous le nom de *duc de Patra,* ou, en ajoutant l'article, *duc de la Patra, de la Patre,* en italien *della Patra.*

Les chroniqueurs dépeignent Jean Ier comme un prince guerrier et ambitieux, sans cesse en lutte avec les Paléologue qui venaient de rentrer à Constantinople, sans cesse cherchant à agrandir sa souveraineté à leurs dépens, d'autant qu'il vivait en bonne harmonie avec son autre voisin, son frère Nicéphore, le nouveau despote d'Épire, et ne pouvait rien entreprendre de ce côté. Aussitôt après son avénement, il rechercha l'alliance du duc d'Athènes et des seigneurs francs de Négrepont, ennemis acharnés des Byzantins; mais Michel Paléologue, qui, pour lors, se souciait peu d'avoir une nouvelle guerre sur les bras, réussit à calmer quelque peu son fougueux voisin. Il demanda et obtint même la main de la fille de Jean pour son propre neveu, fils de sa sœur, Andronic Tarchaniota, gouverneur impérial de l'Orestiade et des autres districts de l'Hæmus. Andronic fut créé connétable à cette occasion, et Jean, son beau-père, reçut officiellement le titre de sébastocrator, que conservèrent ses successeurs. Mais ce répit fut de courte durée, et bientôt Jean recommença à s'unir avec ostentation à tous les ennemis des Paléologue, et à rechercher l'alliance des Francs. En 1273, on le voit échanger des ambassades avec Charles d'Anjou, qui ne cachait point ses projets sur Constantinople. En un mot, il ne cherchait qu'une occasion de rompre avec l'empereur. Elle se présenta bientôt. Andronic Tarchaniota, irrité contre Michel Paléologue qui lui avait préféré son plus jeune frère pour la dignité de grand domestique, appela les barbares Comans dans la province dont il était gouverneur, et se réfugia chez son beau-père, qu'il n'eut pas de peine à décider à la guerre contre Byzance. Jean, se croyant sûr de l'appui des Latins et de son frère, le despote d'Épire, séduit par l'espoir

de s'emparer de Joannina, qui appartenait à Byzance depuis 1264, refusa catégoriquement de livrer à l'empereur son gouverneur rebelle, et se jeta avec ses troupes sur les terres de l'empire. Aussitôt, une flotte et une armée nombreuse, commandées par le frère même de l'empereur, Jean Paléologue, et par le maréchal Alexis Cavallarios, vinrent ravager le littoral de la Thessalie et envahir son territoire. Jean, livré à ses propres forces, alors qu'il comptait sur de nombreux alliés, dut faire une prompte retraite et se réfugier dans son château de Néopatras, où bientôt les impériaux le bloquèrent étroitement. Comme il allait être forcé de capituler, ne voyant point les Latins arriver à son secours, il prit un parti audacieux. Par une nuit obscure, il se fit descendre le long des murs de la forteresse, traversa, déguisé en paysan, le camp ennemi, feignant de chercher un bœuf égaré, et réussit de la sorte à gagner Thèbes, résidence du mégaskyr Jean de la Roche. Il le conjura de marcher au secours de sa ville, lui offrant la main de sa seconde fille, la belle princesse Hélène l'Ange. Jean de la Roche, atteint d'une maladie goutteuse qui lui laissait peu d'espoir de vivre, refusa pour lui cette union, mais offrit à sa place son propre frère, Guillaume de la Roche, sire de Livadie. On fixa les conditions du mariage, on signa l'accord des fiançailles, et le mégaskyr, emmenant avec lui trois cents chevaliers d'élite, marcha en hâte avec le sébastocrator à la délivrance de Néopatras. La valeur franque eut raison de l'armée assiégeante dix fois supérieure en nombre. Les Grecs et leurs auxiliaires turcopoles furent culbutés et massacrés; un petit nombre seulement repassa avec les chefs la frontière de Thessalie (1275). Le butin des Francs fut immense. La Grande Vlaquie, délivrée d'un seul coup, respira quelque temps, pendant que les Byzantins tournaient leur fureur contre les tierciers d'Eubée, unis au mégaskyr contre l'empereur. En 1278 seulement, le sébastocrator reprit les armes; allié au duc d'Athènes, aux tierciers, et soutenu par les troupes napolitaines de Charles d'Anjou, il recommença les hostilités contre l'empire. A la sanglante bataille de Pharsale, l'armée impériale, bien qu'encore très-supérieure en nombre, fut défaite, et son chef Jean Synadenos fut fait prisonnier. A ce moment même, Michel Paléologue, cédant aux instances du pape Jean XXI, venait de reconnaître la suprématie de l'Église de Rome. Jean l'Ange et son frère le despote en profitèrent pour se poser hardiment en champions de la Grèce orthodoxe contre l'empereur schismatique. Les troupes mêmes envoyées contre Jean l'Ange, passèrent de son côté, et de nombreux personnages d'importance, fidèles à la foi de leurs pères et fuyant la persécution de Byzance, cherchèrent asile auprès de lui. Par ses soins, un concile, réuni à Néopatras en 1279, désavoua l'union à l'Église romaine, excommunia l'empereur, le patriarche, et tous ceux qui avaient embrassé sa cause. Les métropolitains de Trikkala et de Néopatras furent durement persécutés. La guerre se ralentit quelque peu pour un temps, mais, en 1282, Jean et son fils aîné, le belliqueux prince Michel, envahirent de nouveau le territoire impérial, au moment même où Michel Paléologue qui se préparait à tirer d'eux une vengeance éclatante, mourait au milieu des préparatifs de guerre (décembre 1282.) Avant d'expirer, l'empereur avait cependant réussi à déchaîner sur les terres de son adversaire une invasion de Tartares Nogaïs. Son successeur, Andronic II, non-seulement rappela ceux-ci, mais il essaya par tous les moyens, par la flatterie comme par les menaces, de s'attacher le sébastocrator qui ne songeait qu'à de nouvelles attaques contre les Byzantins. Les efforts du nouvel empereur furent vains. En 1284, Jean, entraînant à sa suite les montagnards du Parnasse et de la Doride, déclara la guerre à l'empereur. Son fils Michel marcha sur Salonique. Andronic II, pour se débarrasser du jeune prince, eut alors recours à la trahison, et s'adressa dans ce but au despote Nicéphore d'Épire, oncle de Michel. Nicéphore, influencé par sa femme qui était une Paléologue, désireux de se ménager à son tour l'appui de l'empereur contre les Angevins de Naples, attira son neveu à sa cour, sous prétexte de lui donner une de ses filles en mariage. Michel, abandonnant son armée, accourut et fut livré chargé de chaînes à l'empereur qui le fit enfermer comme prisonnier d'État. Il mourut dix ans après, en 1295, en cherchant à s'évader.

A la nouvelle de la trahison de son frère Nicéphore, Jean l'Ange, dans sa fureur, tourna contre lui les armes qu'il sentait impuissantes contre Andronic. Le despote d'Épire, éperdu, se jeta dans les bras des Angevins de Naples, qui s'interposèrent aussitôt et réussirent à ménager un accord entre les deux frères. En 1290, Nicéphore et Jean contractèrent même une alliance contre l'empereur Andronic, mais le sébastocrator fut complétement battu dans la plaine de Zeitoun, et la Thessalie fut de nouveau occupée tout entière par les impériaux. Jean dut se réfugier à Arta, qui fut bientôt assiégée ainsi que Joannina, pendant que les Comans et autres mercenaires barbares à la solde d'Andronic, pillaient et brûlaient les campagnes d'Épire. Nicéphore et Jean se virent forcés de signer une paix humiliante.

La paix fut derechef troublée, et plus violemment que jamais, en 1295, par les fils mêmes du sébastocrator,

qui cherchèrent à détrôner le despote Nicéphore, leur oncle. L'un des deux jeunes princes était Constantin, communément appelé par les Latins : *le duc de la Patre*, ou encore *Ducas,* héritier présomptif de son père par suite de la captivité de son frère aîné Michel; l'autre est simplement désigné sous le nom d'*Ange* par les chroniqueurs. Constantin et son frère, jaloux de la puissance de la branche légitime des Ange d'Épire, attaquèrent leur oncle à l'improviste et vinrent, au printemps, mettre le siége devant Arta, malgré les efforts du capitaine général de Naples, Ponsard de Tournay. Presque tout le despotat tomba entre leurs mains ; ils s'emparèrent même d'Acheloos, d'Angelokastron, et de la grande place de guerre de Lépante, qui appartenait à Philippe de Tarente. En même temps les Serbes, profitant de tant de troubles, mettaient la main sur Durazzo. Nicéphore invoqua l'assistance de l'empereur; appuyé par les troupes impériales, il fit de vains efforts pour repousser les deux frères et reprendre ses forteresses perdues. La mort du sébastocrator Jean, en 1296, rappela brusquement les envahisseurs en Thessalie.

## CONSTANTIN L'ANGE

1296-1303

Constantin et son frère prirent tous les deux le titre de sébastocrator à la mort de leur père, mais ce fut l'aîné qui, en fait, fut le véritable souverain de la Grande Vlaquie ; le cadet semble n'avoir joué qu'un rôle des plus effacés. Bien que victorieux jusque là en Épire, Constantin, voyant qu'Andronic rassemblait de nouvelles troupes pour secourir Nicéphore, et peu soucieux de braver un tel orage au moment même de son avénement, se décida à faire la paix avec le despote. Il restitua les châteaux qu'il avait pris à son oncle, et, le 3 septembre, le traité conclu avec Nicéphore fut ratifié par Philippe de Tarente, auquel les territoires faisant partie de la dot de la princesse Thamar étaient garantis par un article spécial. Philippe s'engagea à ne plus combattre le nouveau sébastocrator et à lui laisser ses coudées franches contre Byzance, l'adversaire commun. Toutefois, Constantin devenu prudent, conclut également cette même année sa paix avec l'empereur, et obtint pour son frère la main de Théophanie d'Arménie (appelée Théodora par les Grecs), sœur de la jeune impératrice Marie (Rita). La princesse se mit en route pour rejoindre son fiancé, mais elle mourut en chemin à Salonique. Cet événement fatal mit un terme rapide aux velléités de rapprochement entre les Ange et les Paléologue, et bientôt ces relations plus amicales firent place à de nouvelles hostilités. En juillet 1299, l'empereur réclama la restitution de Démétrias, forteresse byzantine importante qui avait été cédée au sébastocrator, comme dot de Théophanie, et qui était retenue par lui malgré la mort de la princesse. Constantin refusa naturellement de rendre le château, et la guerre éclata plus acharnée que jamais. Le sébastocrator chercha à s'appuyer sur les Francs ; il fit un accueil favorable aux réclamations commerciales de Venise, jusque là fort mal écoutées par lui, et secourut les Francs de Morée et le capitaine général de Philippe de Tarente en Épire, contre les attaques des impériaux. Mais cette alliance avec les Latins dura peu, et, dès le printemps de 1302, nous retrouvons le turbulent sébastocrator qui venait de conclure une trêve avec Andronic, en guerre avec les Ange d'Épire et leurs alliés actuels, les Angevins de Naples. Constantin était l'ennemi juré de la régente d'Épire, Anne ; il n'avait pas oublié le rôle joué par cette princesse dans la trahison qui avait fait de son frère aîné le prisonnier des Byzantins. Chaque année avait été marquée pour lui par quelque entreprise contre le despotat, mais la guerre de 1302 fut la plus considérable ; elle servit du reste merveilleusement les intérêts des Angevins, qui ne pouvaient que gagner à cette lutte acharnée entre les deux rameaux de la famille des Ange. Les hostilités duraient encore, lorsque Constantin mourut en 1303. Son plus jeune frère devait être mort à cette date, ou du moins il ne jouait plus qu'un rôle complétement insignifiant. De son mariage avec Anne « Evagionasciti » Ducæna, le sébastocrator Constantin n'avait eu qu'un fils, encore enfant, qui lui succéda sous le nom de Jean II. A son lit de mort, il désigna pour servir de tuteur au petit prince, le fils de sa sœur, le mégaskyr Guy II d'Athènes, et recommanda à ses barons de lui prêter le serment de fidélité. Les forteresses devaient conserver des garnisons grecques ; pour tout le reste, la Thessalie devait être considérée comme la seigneurie même du mégaskyr, jusqu'à la majorité de Jean I.

## JEAN II L'ANGE COMNÈNE

1303-1318

Le nouveau sébastocrator était, je l'ai dit, un enfant; ce n'était pas sans raison que son père avait désigné pour être son tuteur le brillant et énergique duc d'Athènes. En effet, à peine Constantin avait-il rendu le dernier soupir, que tous les voisins de la Thessalie, l'empereur, le roi des Bulgares, la régente d'Épire qui brûlait de rentrer en possession de tant de châteaux enlevés au faible Nicéphore par les deux premiers sébastocrators, se préparèrent à détruire la chancelante souveraineté du petit prince. Les archontes thessaliens, demeurés fidèles à l'héritier de Constantin, dépêchèrent en hâte, à Thèbes, auprès du mégaskyr, et lui firent savoir les dernières volontés de leur maître. Ils le suppliaient de venir aussitôt prendre en main, à Néopatras, la défense et la direction du pouvoir. Guy, séduit par la perspective d'une lutte glorieuse, accepta sans hésiter ; il combla de présents les envoyés thessaliens, et convoqua tous ses barons, les seigneurs d'Eubée, celui de Salone, et une foule d'autres possesseurs de fiefs.

L'armée latine se réunit à Zeitoun ou Zeitun (Zituni, l'ancienne Lamia), château situé à la frontière de Vlaquie et qui appartenait au mégaskyr du chef de sa mère. Guy y reçut l'hommage de la noblesse de Thessalie. Il fut stipulé, comme l'avait dit Constantin, que Guy toucherait tous les revenus de la seigneurie de Grande Vlaquie jusqu'à la majorité de son pupille, et serait le seul seigneur véritable. Le mégaskyr franc jura d'observer rigoureusement les coutumes de ses nouveaux sujets de race grecque, et de laisser dans les forteresses les garnisons nationales qui s'y trouvaient. De Zeitoun, Guy gagna Néopatras avec son armée et les hauts feudataires de Thessalie. Il réorganisa l'administration et veilla aux intérêts de son pupille comme à ceux « d'un fils de roi », dit la *Chronique de Morée*. Il nomma les gouverneurs des villes et un maréchal de Vlaquie, pour présider aux affaires militaires; il adjoignit à ce fonctionnaire un preux chevalier latin, Jean le Flamenc. Quant au baile même de Vlaquie, celui qui devait gouverner le pays au nom du régent, ce fut le propre père de Jean le Flamenc, Antoine le Flamenc, seigneur de Karditza, marié à l'héritière de Bodonitza, la marquise Isabelle Pallavicini. Guy II retourna à Thèbes à la fin de l'année, lorsque toute la Thessalie eut été organisée *à la franque*. Le récit détaillé du *Livre de la Conquête* nous dit que son administration fut paternelle et que le pays fut, grâce à lui, et pendant tout le temps de sa vie, à l'abri des incursions et des entreprises des Byzantins et des Épirotes. Cependant, dès 1304, il est certain que la régente d'Épire fit subitement occuper par ses troupes un certain nombre de châteaux de Thessalie, entre autres ceux du Pinde et de Phanarion qui commandaient la route de Joannina. Guy, convoquant aussitôt ses chevaliers et rassemblant une armée formidable dont la *Chronique* fixe le nombre au chiffre énorme de cinquante mille combattants, marcha sur Joannina. Anne, épouvantée à l'approche de cette force immense pour l'époque, demanda la paix et restitua sur l'heure les châteaux qu'elle avait pris. Guy de la Roche, après avoir un instant songé à utiliser contre l'empire de Byzance, la belle armée qui le suivait, se décida sagement à congédier ses vassaux et ses mercenaires à Zeitoun, et, après avoir été passer quelques jours à Néopatras auprès de son pupille et y avoir réglé les affaires pressantes, retourna dans son duché.

Guy II mourut à Athènes, le 5 octobre 1308, à la fleur de l'âge. Il avait gouverné la Thessalie durant cinq ans. Sa mort fut une perte irréparable pour le jeune sébastocrator Jean l'Ange, sur lequel allaient fondre d'effroyables calamités. A peine ce prince avait-il pris personnellement en mains les rênes du pouvoir, qu'au printemps de 1309, la Thessalie fut envahie par la célèbre Compagnie Catalane. Ces terribles aventuriers, quittant enfin la Thrace dont ils avaient fait un désert, et attirés par l'espoir de pillages nouveaux, pénétrèrent dans le pays par le val de Tempé, et répandirent de tous côtés leurs menaçantes avant-gardes. Ils trouvèrent le jeune sébastocrator, nature débile et maladive, luttant avec peine contre les intrigues de la régente d'Épire qui recommençait à convoiter la Thessalie, depuis que ce pays n'était plus protégé par la vaillante épée de Guy de la Roche.

La mort du mégaskyr avait produit un trouble si profond dans toute la Grèce moyenne et continentale, que les Catalans espéraient bien en profiter pour se créer plus facilement de nouveaux quartiers d'hiver, et retrouver en ces contrées les plantureuses résidences de la Thrace et de la Macédoine. Ils ne rencontrèrent en Thessalie aucune résistance, et occupèrent des plaines fertiles et abondamment pourvues. Le valétudinaire Jean II, pour

se ménager un appui, s'était fiancé à Irène, fille naturelle de l'empereur Andronic, mais sa mauvaise santé lui interdisait l'espoir d'avoir un héritier, et déjà les archontes hésitants se demandaient quel serait leur futur souverain. « Votomite » (Botoniates ?), le nouveau maréchal de Vlaquie, émit alors l'avis de s'allier aux Catalans, pour repousser avec leur appui les prétentions que le nouveau mégaskyr d'Athènes, Gauthier de Brienne, élevait à l'endroit de la tutelle de Jean II, en qualité de successeur de Guy II, et aussi pour mieux pouvoir se défendre contre les Épirotes. Thibaut de Cépoy, chef de la Compagnie au nom de Charles de Valois, accueillit favorablement les ouvertures des archontes, traitant au nom de leur jeune prince. Un traité fut signé ; on se jura amitié réciproque, et Jean II paya d'avance de fortes sommes aux envahisseurs de sa seigneurie. Ainsi se passa l'hiver de 1309 à 1310, la Compagnie se comportant comme en pays conquis, pillant et réquisitionnant tout ce qu'on ne lui livrait pas à l'amiable. Bientôt ces exactions devinrent insupportables, Cépoy avait brusquement quitté ses indisciplinables soldats; ce fut donc avec une satisfaction sans bornes que Jean II et ses sujets apprirent au printemps que les Catalans allaient passer en Béotie et quitter leurs cantonnements de Thessalie. A cette date, en effet, la grande Compagnie, obéissant à l'invitation de l'imprudent mégaskyr d'Athènes, qui voulait s'en servir pour ses desseins ambitieux, franchit les Thermopyles, et traversa la Locride et la Béotie jusqu'à Thèbes, où elle trouva Gauthier de Brienne.

Si des malheurs inouïs allaient commencer pour le duché d'Athènes, les calamités n'étaient pas terminées pour la Thessalie. Dès que Gauthier de Brienne se vit à la tête d'une force aussi redoutable, il réclama, cette fois officiellement, la tutelle du mineur Jean II, et la seigneurie effective de Vlaquie, et s'en alla camper à Zeitoun avec ses terribles mercenaires. Sa demande fut repoussée grâce à la régente d'Épire et à l'empereur qui se posèrent en protecteurs du sébastocrator, comptant bien le dépouiller plus tard. Une armée byzantine alla occuper la Thessalie méridionale et barrer le chemin au mégaskyr, mais elle dut rapidement céder devant l'élan irrésistible des Catalans. Six mois suffirent à Gauthier pour conquérir la Phthiotide, pour battre partout les impériaux, et pour imposer la paix à l'empereur et à la princesse d'Épire. La Thessalie entière passa aux mains du duc d'Athènes. On sait comment les choses se terminèrent, et comment le prince se brouilla si vite avec la Compagnie. Les Catalans, d'abord retirés en Thessalie, en sortirent de nouveau pour attaquer leur ancien allié. La féodalité franque fut écrasée à la bataille du Céphise, le 15 mars 1311, et le vieux duché des la Roche et des Brienne passa aux mains des chefs des Almugaraves.

Lorsque l'orage catalan se fut ainsi quelque peu éloigné de la Thessalie, le faible Jean II qui avait dû fuir, revint dans ses États dévastés. Sans force contre des voisins aussi puissants et avides que l'étaient les nouveaux maîtres de l'Attique, il dut se mettre à la merci de la cour de Byzance; excité par les Grecs, il se posa même en héritier de Gauthier de Brienne et prit les titres de duc d'Athènes, de Patræ (Néopatras), de Grande Vlaquie et de Castoria. En 1315, son mariage avec Irène, la fille naturelle d'Andronic II, fut définitivement célébré, et, depuis cette époque, il ne fut plus, en Thessalie, qu'un simple lieutenant de l'empereur. Il eut de violents démêlés avec Venise et dut sans cesse lutter contre les prétentions et la turbulence de ses archontes mécontents. Il mourut sans postérité en 1318. Avec lui disparut, après quarante-sept années d'existence, le despotat de Néopatras, gouverné par le rameau illégitime des Ange. La fin de ce prince fut pour la Grande Vlaquie le signal d'une effroyable anarchie. La cour de Byzance, sous prétexte de défendre les droits de la veuve, les archontes de Thessalie qui voulaient leur indépendance, les Catalans, sous Alfonse Fadrique, se disputèrent ce malheureux pays. Longtemps, les ducs d'Athènes d'origine espagnole possédèrent une portion de la Thessalie et ajoutèrent à leur titre celui de « *dux Neopatrie* ». Puis vinrent les Albanais, puis de nouveau les Byzantins, puis les Serbes, jusqu'au moment où, au siècle suivant, ces provinces dévastées devinrent, comme le reste de l'empire, la proie des conquérants turcs.

Les monnaies des sébastocrators de la Grande Vlaquie sont encore à peine connues.

## JEAN Ier

M. Lambros a publié tout récemment (1) deux pièces de cuivre qu'il croit pouvoir attribuer à Jean Ier l'Ange, premier sébastocrator de Vlaquie, en raison de la présence d'une aile d'ange dans le champ du droit. Une de ces monnaies figure déjà dans l'ouvrage de Sabatier (2), mais l'auteur, qui prend l'aile d'ange pour une porte de ville, rapporte faussement cette pièce à Jean II Comnène, empereur de Constantinople.

IΩ ΔΕCΠO, pour Ἰωάννης δεσπότης. Le sébastocrator ou despote Jean Ier assis de face sur un trône, tenant une croix de la main droite et le *volumen* de la gauche; en haut, à droite, une dextre divine bénissant; dans le champ, à gauche, une aile d'ange.

℟ A · M pour ὁ Ἅγιος Μιχαήλ. Buste de l'archange Michel nimbé et de face, tenant de la main droite une épée nue, et de la gauche, le globe crucigère.

Cuivre. *Cabinet national* à Athènes. *Gravée*, pl. XIII, 22.

IΩ ΔΕCΠOTHCO. Jean l'Ange vu de face et debout, tenant le *labarum* de la main droite, et le *volumen* de la gauche; dans le champ, à gauche, une aile d'ange.

℟ MH P — ΘY. Buste de face et nimbé de la Vierge; dans le champ, de chaque côté, une petite croix.

Cuivre. C'est la pièce qui figure dans l'ouvrage de Sabatier. *Gravée,* pl, XIII, 23.

Ces monnaies sont frappées aux types purement byzantins. L'influence latine ne fut nullement prépondérante sous le règne de Jean Ier , dans le sébastocratorat de Vlaquie resserré entre l'Épire et les terres de l'empire. Il est donc naturel d'attribuer ces pièces plutôt à Jean Ier qu'à Jean II l'Ange, sous le règne duquel les Latins furent tout-puissants à Néopatras, d'autant que ce dernier prince a précisément monnayé aux types francs, ainsi que nous le verrons plus loin. D'autre part, s'il est certain que l'aile d'ange, placée dans le champ de la pièce, fait allusion au nom patronymique des Ange, il s'ensuit que ces monnaies pourraient aussi bien être attribuées à l'empereur de Salonique, de la même maison, qui s'appelait également Jean. C'est ici que M. Lambros fait intervenir avant tout la question de fabrique. Les pièces encore inédites de sa collection aussi bien que celles déjà publiées par Sabatier, et appartenant aux divers empereurs de Salonique, à Jean l'Ange, à son père Manuel, à son oncle Théodore, présentent une finesse particulière d'exécution et un degré de perfection artistique, dont celles dont nous nous occupons ici sont fort éloignées. En outre, si les empereurs de Salonique, à côté des effigies du Christ, de la Vierge, de saint Démétrius, patron de la ville, des saints Georges et Théodore, font souvent graver sur leurs nombreuses monnaies, celle de l'archange Michel, par allusion à l'origine de leur nom patronymique, l'aile d'ange n'y figure *jamais*. Ce type emblématique doit donc appartenir à quelque autre prince Jean de cette même maison, et non à Jean de Salonique, qui adopta les types monétaires de son père et de son oncle. Il est plus que probable que cet autre prince est bien ce Jean Ier de Néopatras, bâtard de Michel II, qui voulut peut-être, par l'apposition de l'aile d'ange, affirmer une illustre descendance, laquelle pouvait bien sembler quelque peu irrégulière.

Dans le même article de la *Revue numismatique* de 1869-1870, M. Lambros a publié une très-curieuse bulle de plomb du sébastocrator Jean Ier de Néopatras, bulle faisant partie de la collection Photiades-Bey.

On ne connaît encore aucune monnaie du sébastocrator Constantin l'Ange, ni de son plus jeune frère. Ce dernier, bien que sans autorité réelle, dut sans doute partager avec Constantin les principaux

(1) *R. n.*, 1869-1870, p. 188, pl. IX, 2, 3, 4.
(2) SABATIER, t. II, p. 198, n° 9, pl. LIII, 19.

priviléges apparents de la souveraineté, et figura probablement à côté de son aîné sur les monnaies encore inconnues aujourd'hui, qui furent certainement frappées par eux dans les ateliers de Néopatras.

## JEAN II

On connaît de nombreux deniers tournois frappés à Néopatras au nom du sébastocrator Jean II de Grande Vlaquie. Peu de monnaies du moyen âge ont donné lieu à plus de discussions. Leurs légendes, aujourd'hui parfaitement expliquées, ont longtemps été pour les numismatistes, une énigme véritable. Bien qu'elles ne portent que le nom patronymique des souverains de Vlaquie, *Angelus,* ces monnaies, calquées sur les tournois des ducs d'Athènes et des princes d'Achaïe, ont certainement été frappées par Jean II l'Ange, et non par quelqu'un de ses prédécesseurs. Et d'abord on connaît, nous venons de le voir, des pièces à types byzantins frappées par le premier de ceux-ci, le sébastocrator Jean Ier, et il est probable que ni ce prince, ni Constantin, son successeur, n'ont jamais monnayé à d'autres types. Ce fut sous Jean II que l'influence latine fut toute-puissante. Guy II d'Athènes, tuteur du jeune prince, dota la Grande Vlaquie d'institutions latines, et l'organisa *à la franque,* suivant l'expression de la *Chronique de Morée.* Le mégaskyr considérait justement la Thessalie, durant la minorité de son pupille, comme un simple annexe de son duché d'Athènes. Comme il faisait frapper des deniers tournois dans ses propres ateliers de Thèbes, de même il en fit frapper d'absolument semblables, à Néopatras, au nom de son pupille.

C'est donc à ce fait de la régence de Guy II de la Roche, en Thessalie, qu'on doit ces pièces extraordinaires, frappées à l'imitation du monnayage franc, au nom d'un descendant des Ange, de celui-là même que le *Livre de la Conquête* désigne d'ordinaire sous le nom générique de « *li Angele de la Patre* ». Pour compléter l'analogie, le nom même de l'atelier de Néopatras est écrit à la franque sur ces monnaies. J'ai dit que les Latins désignaient communément cette ville (aujourd'hui Patradjik), sous les noms de *Patra, Patræ,* ou *Patre,* et avec adjonction de l'article, *la Patra, la Patria, la Patre* ou *Nouvelle Patre,* ou bien encore, en confondant les deux mots, *Lapatra, Lapatria, Lapatre. Della Patra* qui figure au revers des deniers tournois de Jean II l'Ange, est la forme absolument correcte du génitif de *la Patra,* [denier de l'atelier] *de la Patra.* Sur un seul des tournois connus jusqu'à ce jour, le nom de Néopatras est écrit en latin, *Neopatrie,* génitif de *Neopatria.*

Répétons encore une fois, avec M. Lambros, qu'il est impossible d'attribuer ces deniers tournois à Jean Ier de Néopatras, ainsi qu'on l'a fait tout d'abord. Il est vrai que ce prince donna sa fille en mariage à un la Roche, et s'allia aux Francs contre les empereurs de Byzance. Mais, au fond, il était passionnément grec, et n'agissait ainsi que poussé par les nécessités de son ambitieuse politique. Comment admettre qu'un prince aussi fanatique, qui, pour la défense de la religion grecque orthodoxe, osa déclarer la guerre à Michel Paléologue et convoquer un concile, qui désavoua l'empereur réconcilié avec Rome, et l'excommunia, ainsi que le patriarche et tous les unitaires, comment admettre, dit M. Lambros, que ce prince ait pu subitement abjurer ses sentiments grecs, pour frapper des monnaies à légendes latines, monnaies qui appartiennent certainement à son petit-fils, sous le règne duquel la Thessalie fut une simple province franque, sous l'autorité du mégaskyr d'Athènes, régent au nom du jeune prince ?

Voici la description des deniers tournois connus de Jean II. Le prince y est généralement désigné sous le titre de *sebastocrator,* parfois sous le titre plus latin de *dux.* Ces deniers sont de belle fabrique et généralement d'assez bon billon.

+ ·.· ANGELVS · SAB' · C', *Angelus sabastocrator* (pour *sebastocrator*) *Comnenus;* un trèfle après la croix initiale. Croix.

℟ NEOPATRIE. Châtel tournois. *Gravée,* pl. XIII, 17.

+ ANGELVS · SAB' C. Croix.

℟ DELLA PATRA. Châtel.

Variété avec + ANGELVS SAB · C ·

— + ·ANGELVS SAB · C :, et au ℟ DELLA PATRA[II]. *Catal. Reichel,* t. IX, p. 487, vignette 125, aujourd'hui au *Cabinet de l'Ermitage.*

Variété avec + ANGELVS : SAB : C : , et au ℟ DELLA PATRA[I]

— + ⁘ ANGELVS ⁘ SABC ⁘ , et au ℟ ⁘ DALLA PATRA ⁘

— + ⁘ ANGELVS ⁘ SAB ⁘ C ⁘ , et au ℟ ⁘ DELLA PATRA.

— + ANGELVS SA · B : C : , et au ℟ DELLA PATRA[L]. *Ma collection. Gravée,* pl. XIII, 18.

— + ANGELVS SAB · C ·, et au ℟ DELLA PATER · A.

+ DVX · ANGELVS; une petite fleur de lis à la fin de la légende. Croix.

℟ DELA PATRIA ∘ . Châtel tournois. *Gravée*, pl. XIII, 19.

Variété avec + DVX ANGELVS : , même fleur de lis, et au ℟ DELLA PATRIA; de chaque côté du châtel, un croissant.

Plusieurs autres variétés sans importance.

Tous ces deniers sont fort rares. La forme *sabastocrator* pour *sebastocrator*, dit M. Fr. Lenormant (1), est dans la nature des altérations que l'on faisait alors subir aux mots grecs, pour les transcrire en latin, et n'a rien d'extraordinaire. Jean II et ses prédécesseurs sont à tout instant désignés par les chroniqueurs, par ce titre de *sebastocrator,* conféré au premier d'entre eux par l'empereur Michel Paléologue.

Feu K. Hopf, dans son histoire de la Grèce au moyen âge, cite la légende d'un de ces tournois qui serait ainsi conçue : ANGELVS DE SAB · D, et l'explique par *Angelus despotus sabastocrator dux* ou *Ducas.* M. Lambros, qui possède dans sa collection plus de quinze variétés de ces tournois de Jean II, correspondant à autant d'émissions différentes, n'a jamais rencontré cette légende sur aucun exemplaire. Il est probable qu'il y a là quelque confusion avec les deniers tournois frappés à Chiarenza, par Philippe de Savoie, et portant la légende *Philippus de Sab.,* etc.

(1) *R. n.*, 1864, p. 48.

# MONNAIES FRAPPÉES

# PAR LES PRINCES NAPOLITAINS

## DANS LEURS POSSESSIONS D'ÉPIRE DE LA GRÈCE CONTINENTALE ET DES ILES IONIENNES

### *a.* PÉRIODE SOUABE

(*Manfred, despote de Romanie, 1259-1266*)

Vers la fin de 1259, Michel II, despote d'Épire, donna sa fille, la belle princesse Hélène, en mariage à Manfred, bâtard de l'empereur Frédéric II, roi de Sicile depuis le mois d'août de l'année précédente. Manfred paraissait vouloir élever sur l'Épire des prétentions datant des anciennes conquêtes des princes normands de Sicile en ces parages ; il avait même fait occuper dès 1257, par ses troupes, plusieurs points de la côte orientale de l'Adriatique, entre autres l'île de Corfou, pendant que le despote guerroyait contre l'empereur de Nicée. Hélène apporta en dot à son époux de riches territoires et des places de premier ordre, Dyrrachion ou Durazzo, Vallona, Bérat, la montagne de Spinarza, tout le littoral maritime depuis Avlona jusqu'à Buthintro ou Buthroton, et cette union vint, en quelque sorte, légaliser les premières prises de possession de Manfred. Le prince souabe prit le titre de despote ou de seigneur (*dominus*) de Romanie, et confia la garde de ses places d'Épire au grand-amiral Chinardo, qui épousa une parente de Michel II et reçut en dot de sa femme le château de Kanina.

On connaît la fin tragique de Manfred, tué sous les murs de Bénévent, en 1266, dans une bataille livrée à Charles d'Anjou, qui venait lui ravir sa couronne. Le vainqueur fit enfermer à Nocera la veuve de Manfred et ses trois fils, et l'infortunée princesse mourut en captivité. Chinardo, dans ses places et ses îles d'Épire, défendit énergiquement les droits des héritiers de son maître ; mais, après quelques mois, il fut assassiné par ordre de Michel II, qui espérait ainsi rentrer facilement en possession de Kanina et aussi de toute l'ancienne dot de sa fille Hélène. Les chevaliers restés fidèles au parti de Manfred se donnèrent pour chef Garnier Aleman, et résistèrent aux entreprises du despote. Mais, accablés par le nombre, ils durent se résigner à appeler à leur secours le vainqueur de leur ancien prince, Charles d'Anjou, suzerain nouveau imposé par la conquête. Charles, par lettres du 20 mars 1267, confirma Garnier Aleman dans son poste, et le nomma son vicaire et capitaine général en Épire, avec résidence à Corfou, sous la suzeraineté directe du prince d'Achaïe, vassal de la couronne de Naples. C'est ainsi que la maison d'Anjou recueillit en Épire et à Corfou l'héritage de Manfred, et posa, pour la première fois, le pied dans ces contrées où elle devait se maintenir plus d'un siècle.

Manfred ou Mainfroy de Souabe fut donc pendant sept ans le souverain d'une portion de l'Épire. De son règne dans ces contrées on ne connaît qu'une seule pièce de cuivre, déjà publiée par M. de Saulcy, et qui est d'une extrême rareté. Elle a certainement été frappée, soit à Corfou, soit peut-être à Durazzo, mais plus probablement dans la première de ces places, où était la résidence du capitaine général; Manfred prend sur cette monnaie le titre de seigneur de Romanie.

+ ·MAYNFRIDVS · R · SICILIE. L'aigle éployée des Hohenstaufen.

℟ + · ET DOMINVS ROMANIE · Croix pattée, ornée de trois globules à chaque extrémité, cantonnée de quatre étoiles.

Cuivre. *Gravée,* pl. XIII, 25.

L'exemplaire unique qui a servi à la description de M. de Saulcy, et qui faisait partie de la collection Borrell, a été acquis par M. Rollin, à la vente de cette collection, en 1852, et cédé par lui au Cabinet des médailles.

Je ne sache pas qu'aucune collection particulière ou publique possède d'autres exemplaires de cette pièce si curieuse. Cependant, M. Fr. Lenormant, dans sa description d'un trésor de monnaies franques, trouvées à Éleusis, description publiée dans la *Revue numismatique* de 1864, mentionne une de ces pièces dont il ne m'a pas été possible de retrouver la trace.

### *b.* PÉRIODE ANGEVINE; DEPUIS LE TRIOMPHE DE CHARLES D'ANJOU SUR MANFRED, EN 1266 JUSQU'A LA CONQUÊTE VÉNITIENNE DÉFINITIVE EN 1386

Dans le chapitre consacré à l'histoire du despotat d'Épire, j'ai indiqué, à plusieurs reprises, quels furent à cette époque les divers territoires possédés par la maison d'Anjou-Naples sur la côte orientale de l'Adriatique, et quelles furent aussi ses prétentions bien autrement considérables sur une foule d'autres. A plusieurs reprises, j'ai également insisté sur cette intervention constante de Charles d'Anjou et de ses successeurs dans les affaires de l'Épire, et relaté les phases principales de cette action étrangère. Je me bornerai donc à rappeler ici les dates les plus importantes de l'occupation franco-italienne du littoral grec de l'Adriatique.

1266. Manfred est battu et tué, près de Bénévent, par Charles d'Anjou, qui fait emprisonner sa veuve et ses enfants.

1267. Charles d'Anjou, roi de Naples, met la main sur les possessions de Manfred en Épire et sur Corfou, et nomme Garnier Aleman son capitaine général en Épire.

Traité de Viterbe par lequel l'empereur Beaudouin II, chassé de Constantinople par Michel Paléologue, cède à perpétuité à Charles d'Anjou et à ses successeurs, la suzeraineté sur l'Achaïe, sur toutes les possessions du despote Michel II d'Épire, sur toutes les îles, sauf celles de la côte d'Asie, enfin sur le tiers des conquêtes à faire en commun sur les Paléologue, etc., etc. A partir de cette date, les Angevins de Naples considérèrent toujours l'Épire comme un pays vassal.

1268. Jean de Clari est envoyé par Charles d'Anjou pour prendre possession formelle de ses possessions épirotes; mais Michel II s'empare de Durazzo, et le fils de Chinardo se maintient à Bérat.

1271. Mort de Michel II; Charles d'Anjou profite de la minorité de son successeur Nicéphore pour intervenir plus énergiquement. Il se fait reconnaître comme roi par une notable partie des clans albanais, et reprend Durazzo et Bérat en 1272.

1274. Michel Paléologue s'empare de Bérat et de Buthintro (Buthroton).

1278. Hugues le Rousseau de Sully est nommé capitaine général et vicaire pour l'Albanie et l'Épire, c'est-à-dire Durazzo, Vallona, Buthroton, Syboton, Corfou, etc.

1279. Nicéphore, despote d'Épire, prête serment de vasselage entre les mains de l'envoyé de Charles d'Anjou.

1280. Grande guerre contre Michel Paléologue. Hugues le Rousseau de Sully prend Bérat à la tête de

forces imposantes. Bientôt après, il se laisse surprendre et mettre en déroute. Il est fait prisonnier. Les impériaux rentrent à Bérat, mais ils ne savent pas profiter de ce grand succès pour expulser définitivement les Angevins hors de l'Épire. Charles II d'Anjou s'allie à Venise ; tous deux font d'immenses préparatifs d'invasion, brusquement interrompus par les Vêpres siciliennes.

1289. Florent de Hainaut, prince d'Achaïe, est nommé vicaire et capitaine général du roi en Épire. Hugues Le Rousseau de Sully reste chargé de l'administration spéciale de Corfou (1290).

1291. La flotte grecque prend Durazzo et presque toutes les autres places angevines d'Épire. Les Albanais reconnaissent l'empereur Andronic. Corfou et les places situées sur la côte en face de l'île, restent seules au pouvoir des troupes napolitaines.

1294 (*septembre*). Philippe de Tarente, fils de Charles II d'Anjou, investi par son père de la suzeraineté sur l'Achaïe, l'Albanie, et les possessions de la couronne de Naples en Épire, épouse la belle Thamar ou Ithamar, fille du despote Nicéphore, laquelle lui apporte en dot la ville de Lépante, première place de guerre du despotat, avec Volochos, Angelokastron et Vonizza. Philippe s'engage à reconnaître, à la mort de Nicéphore, Thomas pour despote d'Épire, moyennant la cession de la Vagénétie et d'une forteresse. C'est ainsi que l'Étolie, presque tout entière, et la position si importante de Lépante, tombèrent aux mains des Angevins de Naples, et que Philippe de Tarente se trouva le maître réel du despotat.

1295. Constantin l'Ange et son frère, fils du sébastocrator Jean Ier de la Grande Vlaquie, attaquent le despote d'Épire et les troupes angevines. Ils prennent Angelokastron, Acheloos, Lépante même, et occupent presque tout le territoire du despotat. Mais, l'année suivante, ils sont rappelés en Thessalie par la mort de leur père, et Constantin, monté sur le trône de Vlaquie, restitue les forteresses prises sur les Napolitains, et retire ses troupes. Mort du despote Nicéphore. Ses plus belles provinces passent à sa fille Thamar, ou plutôt au mari de celle-ci, Philippe de Tarente ; le restant revient à son fils Thomas, sous la tutelle de sa mère Anne ou Anna, mais sous la suzeraineté effective du puissant beau-frère de Thomas, le « despote » Philippe, véritable maître de l'Épire, partout où les Serbes, qui venaient de s'emparer de Durazzo, n'avaient pas encore pris pied.

1304. Charles II d'Anjou renouvelle en faveur de Philippe de Tarente, la cession de 1294, en vertu de laquelle ce dernier est investi de la suzeraineté sur l'Achaïe, l'Attique, l'Albanie, l'Épire et la Vlaquie. Philippe prend les titres de despote de Romanie et de seigneur du royaume d'Albanie. Cette même année, les Albanais rebelles menaçent de nouveau son autorité. La régente d'Épire se jette dans les bras des Paléologue, fait prêter serment par son fils à l'empereur, et refuse l'hommage à Philippe de Tarente. La guerre éclate en Épire. Philippe de Savoie passe en cette contrée en qualité de capitaine général de Philippe de Tarente.

1305. Les Napolitains reprennent Durazzo.

1306. Philippe de Tarente, à la tête de forces considérables, se décide à passer en personne en Achaïe et de là en Épire. La régente s'allie aux Serbes, aux Byzantins, aux Vénitiens. L'expédition du prince de Tarente échoue, et Philippe rentre à Naples après avoir été forcé de signer la paix avec Anne et le despote Thomas.

1309. Thamar, que son mari avait contraint à abjurer et à prendre le nom latin de Catherine de Tarente, meurt à Naples. Philippe, se considérant comme son héritier universel, se prépare à conquérir toute l'Épire au nom des fils qu'elle lui avait donnés.

1314. Le despote Thomas prête de nouveau serment à l'empereur. Guerre entre les Grecs et les Napolitains.

1315. Philippe de Tarente nomme son fils aîné, Charles de Tarente, son vicaire en Épire, avec résidence à Durazzo. Le jeune prince meurt cette même année, en Italie, et son frère cadet, Philippe, prend après lui le titre de despote de Romanie.

1318. Les Napolitains prennent Spinarza et Vonizza, mais les impériaux leur enlèvent Vallona.

1319. Les Serbes reprennent Durazzo et presque toute l'Albanie. Le nouveau despote d'Épire, Nicolas Orsini, refuse de prêter serment à Philippe de Tarente.

1321. Philippe de Romanie, fils de Philippe de Tarente, passe en Épire, et l'année suivante, avec l'aide des Albanais, il reprend aux Serbes la ville de Durazzo.

1331. Expédition de Gauthier II de Brienne, duc titulaire d'Athènes, en Épire, au nom de Philippe de Tarente et de son frère aîné le roi Robert de Naples. Gauthier prend Arta. Le despote Jean Orsini se soumet et prête serment aux princes de Naples. Gauthier s'empare de l'île de Leucade.

Philippe de Tarente meurt le 26 décembre. Le second fils qu'il avait eu de Thamar, Philippe de Romanie, était également mort cette même année. Le fils aîné qu'il avait eu de sa seconde femme, l'impératrice Catherine, Robert de Tarente, lui succède dans son despotat grec, sous la suzeraineté du roi Robert de Naples, et sous la tutelle de l'impératrice. Dès l'année suivante, Catherine et son fils cèdent, à Jean de Gravina, frère cadet de Robert de Naples et de Philippe de Tarente, leurs possessions d'Épire et d'Étolie, le *royaume* d'Albanie, et la ville et le duché de Dyrrachion ou Durazzo, en échange de sa principauté d'Achaïe. En 1333, Jean de Gravina prend, en conséquence, les titres de duc de Durazzo et de seigneur du royaume d'Albanie. Catherine s'était réservée pour elle et son fils, Corfou, Lépante, Bonditza et Buthroton, avec le titre de despote de Romanie pour Robert et ses descendants.

1335. Les Byzantins rentrent en possession de l'Albanie. La régente d'Épire et son fils mineur Nicéphore II prêtent serment à l'empereur. Bientôt après, Nicéphore s'étant retiré en Achaïe auprès de l'impératrice Catherine, son despotat est incorporé à l'empire.

1335. Mort de Jean de Gravina, duc de Durazzo. Son fils aîné, Charles de Duras ou Durazzo, lui succède sous la tutelle de sa mère, à Durazzo, en Albanie, partout enfin, où les impériaux n'étaient pas encore rentrés en maîtres à la suite de ce premier effondrement du despotat d'Épire.

1337. Louis de Tarente, fils cadet de l'impératrice Catherine et de Philippe de Tarente, vient en Épire en qualité de vicaire général pour les deux lignes de la maison d'Anjou.

1339. L'empereur de Byzance réintègre Nicéphore II dans son despotat en qualité de vassal de l'empire.

1343-1345. Etienne Douchan, tsar des Serbes, conquiert le reste de l'Albanie et une grande partie de l'Épire.

1348. Charles de Duras est décapité à Aversa, par ordre de Louis de Hongrie. Sa fille aînée, Jeanne, hérite de son duché de Duras, sous la tutelle de sa mère (1348-1393). Duras, Corfou, et les châteaux situés sur la côte opposée en face de cette île, Lépante enfin, formaient à ce moment le dernier reste des anciennes possessions de la maison d'Anjou en ces parages. Les autres places avaient été prises par les Serbes, ou reconquises par les Byzantins.

1358. Fin du despotat d'Épire. Nicéphore II est vaincu et tué par les Albanais de Karl Thopia. Thopia prend le titre de roi d'Albanie.

1366. Jeanne de Duras épouse Louis d'Évreux, sire de Beaumont-le-Roger, lequel prend les titres de duc de Duras, de Gravina, etc.

1368. Karl Thopia s'empare de Durazzo, après un long siége, et met ainsi fin à la domination de la ligne cadette des Angevins de Naples sur le littoral oriental de l'Adriatique. A la mort de Jeanne de Duras, en 1393, comme cette princesse ne laissait aucune postérité, ses prétentions sur Durazzo et toute l'Épire firent retour à la branche aînée d'Anjou-Naples.

1378. Le chef albanais, Ghin Bua Spatas, prince d'Arta, s'empare de Lépante. Cette ville est reprise l'année suivante par Jean de Hérédia, grand maître de l'Hôpital, au nom de Jeanne et d'Othon de Brunswick. Mais, dès 1380, cette grande forteresse retombe aux mains de Bua, allié des Turcs, et est, dès lors, définitivement perdue pour la maison d'Anjou-Naples.

1380. La Compagnie Navarraise s'empare de Corfou et proclame Jacques des Baux.

1382. Les Corfiotes chassent les Navarrais et rentrent sous la domination de Charles III de Naples.

1386. Grâce à l'anarchie qui succède à la mort du roi de Naples, Charles III, Venise s'empare de Corfou. Le 28 mars, la bannière de saint Marc est dressée sur la citadelle. Corfou, dernier reste des possessions de la maison d'Anjou-Naples sur la côte d'Épire, cédée définitivement à Venise par la couronne de Naples en 1402, demeura sous l'autorité de la République jusqu'aux victoires de Bonaparte.

Durant les cent vingt années qui s'écoulèrent depuis la défaite de Manfred en 1266, jusqu'à la prise de Corfou par les Vénitiens en 1386, les divers princes des deux lignes de la maison d'Anjou-Naples ont

certainement fait frapper monnaie dans les trois principales places de leurs possessions épirotes, Durazzo, Corfou et Lépante. Cependant toute cette région est encore si peu explorée qu'on connaît à peine quelques-unes de ces pièces si curieuses; ce sont des deniers tournois de Philippe de Tarente, les uns frappés à Lépante et qui paraissent avoir été émis en quantité considérable, car ils se retrouvent communément, les autres frappés à Corfou et qui sont d'une extrême rareté. Il existe, dans les *Registri Angioini* encore si mal explorés des archives de Naples, divers documents concernant le seul atelier monétaire de Lépante, qui semble avoir été l'atelier principal de toutes les possessions angevines situées au nord du golfe de ce nom. Le nom de Lépante s'écrivait généralement par un N, *Nepantum*.

*a. Deniers tournois frappés à Lépante par Philippe de Tarente.*

Ces deniers de billon doivent tous être postérieurs à l'année 1294, date du mariage de Philippe avec Thamar l'Ange, laquelle lui apporta précisément en dot la place de Lépante. Ils sont d'une belle fabrique et de bon billon. J'ai dit qu'ils paraissent avoir été frappés en très-grande abondance.

✠ : PH'S · P · ACH' · TAR · D · R, *Philippus princeps Achaie, Taranti, despotus Romanie*. Croix.

℟ NEPANTI CIVIS · Châtel. Au-dessous, une fleur de lis, ou, d'autres fois, trois points. Une autre fleur de lis au commencement de la légende. *Gravée,* pl. XIII, 26.

Variété avec ✠ PHS · P · TAR · DESP ·

— ✠ PHS · P · TAR · DESP · A.

— ✠ PHS · P · TAR · DESP · La légende est précédée et suivie d'une fleur de lis accostée de deux points.

Variété de la précédente, sans fleur de lis à la fin de la légende.

Variété avec les deux fleurs de lis, mais au revers, NEPANTI CIVIS, ou bien d'autres fois ¹NEPANTI CIVIS^.

Variété avec ✠ Ph'S · P · TAR · DESP : , une fleur de lis après la croix initiale, et au ℟ ¹NEPANTI CIVIS · *Gravée,* pl. XIII, 20.

Variété avec ✠ Ph'S · P · TAR · DESP : , une feuille après la croix initiale, et au ℟ ¹NEPANTI CIVIS*

— ✠ : Ph'S · P · TAR · DESP : , et au ℟ ¹NEPANTI CIVIS.

— la légende du droit entre deux fleurs de lis, et au ℟ ʸNEPANTI CIVIS et un fer de lance ou une feuille après la légende.

— la légende du droit entre deux fleurs de lis, et au ℟ ∘ NEPANTI CIVIS.

— NEPANTI CIVIS ·, et une petite fleur de lis au revers.

Nombreuses autres variétés sans importance représentant autant d'émissions différentes.

Par acte du 10 février 1306 (1), nous voyons Philippe de Tarente affermer à Odoardo Bisca de Naples, en même temps que divers autres revenus de ses domaines de Grèce, le rendement de la monnaie de Lépante; ce revenu, avec celui de l'hôtel monétaire de Chiarenza, constituait une des principales richesses de la couronne de Naples en Romanie

Au chapitre des seigneurs de Salone (2), nous avons vu la défense faite par le duc Guy II d'Athènes à Thomas III de Stromoncourt, de continuer à monnayer dans sa ville de Salone, et la prière adressée par ce dernier au roi Charles II d'Anjou pour qu'il l'autorisât à faire frapper ces mêmes deniers dans l'atelier princier de Lépante. Cette permission lui fut très-probablement octroyée, car on connaît des deniers tournois de ce seigneur, frappés à l'imitation de ceux que Philippe de Tarente faisait fabriquer à Lépante à cette époque (3).

(1) *Reg. Ang.*, n° 163, fol. 16 v
(2) V. p. 349.
(3) *Ibid.*

*b. Deniers tournois frappés à Corfou par Philippe de Tarente.*

+ · PhVS · DEI · GRACIA · (une fleur de lis à la fin de la légende). Croix.

℟ CORFOI DOMINVS. Châtel tournois.

Saulcy, p. 170, pl. XVIII, 8. *Cabinet Fürstenberg.*

Variété avec + PhVS : DEI : GRA ·, et au ℟ CORFOI : DNS · (l'N est renversé). *Catalogue Thomsen*, n° 1592.

Variété avec + PhVS : DEI : GRA : , et au ℟ CORFOI ·:· DNS : (un point secret dans l'h du droit et un autre dans le C du revers). *Ma collection. Gravée,* pl. XIII, 24.

Variété avec + PhVS : DEI : GRA ∘∘ , et au ℟ CORFOI : DNVS : *Cabinet de l'Ermitage* à Saint-Pétersbourg.

Les deniers frappés par Philippe de Tarente à Corfou sont d'une extrême rareté; ils sont aussi introuvables que ceux frappés à Lépante sont abondants.

Quant aux deux deniers tournois décrits, l'un par Buchon (1), l'autre par M. de Saulcy (2), et considérés par ces auteurs comme ayant été frappés à Corfou au nom de Jean de Gravina, je crois avec MM. Lambros, Hopf (3) et V. Promis (4), que ce sont de simples produits de faux monnayage, appartenant à cette immense série de tournois falsifiés qui eurent cours dans tout le Levant à cette époque du moyen âge (5). En tout cas, il me paraît même difficile de retrouver sur ces monnaies la légende IOHS.. DESPOTES, telle que l'indique M. de Saulcy, et surtout le nom de Corfou.

## *c.* ILES IONIENNES

### *Corfou*

*Voyez au chapitre précédent.*

A partir de 1206, Corfou, après une éphémère occupation, en 1207, par un Dandolo et d'autres Vénitiens (6), appartint successivement aux despotes d'Épire, à Manfred, roi de Sicile et aux princes angevins de Naples; en 1386, elle devint définitivement possession vénitienne.

### *Céphalonie, Zante et Leucade.*

Les comtes palatins de Zante et Céphalonie comptèrent au moyen âge parmi les plus puissants vassaux de la principauté d'Achaïe. Deux familles différentes ont successivement porté ce titre; la première, celle des Orsini, finit, on le sait, par monter sur le trône d'Épire; la seconde, celle des Tocco ou Toccho, s'éleva sur les ruines mêmes du despotat, et régna sur les îles jusqu'à l'époque de l'occupation vénitienne, c'est-à-dire jusque vers la fin du quinzième siècle. Il est étrange qu'on n'ait encore retrouvé que si peu de monnaies de ces puissants dynastes insulaires. Toutes les recherches avaient même été vaines jusqu'à cette année, où j'ai eu la bonne fortune de retrouver, au Musée Britannique de Londres, le premier monument numismatique d'un de ces princes.

M. de Saulcy (7) a bien décrit un denier tournois d'un seigneur de Céphalonie et d'Ithaque, mais je crois, avec MM. Lambros et V. Promis, qu'il s'agit encore ici d'une de ces nombreuses falsifications de l'époque, à légendes plus ou moins fantaisistes, et M. de Saulcy avoue lui-même que la légende nominale de cette pièce est indéchiffrable; il me semble également difficile de retrouver au revers les noms d'Ithaque et de Céphalonie;

(1) Atlas, pl. XXXVIII, 10.

(2) SAULCY, *Num. des croisades*, pl. XVIII 9.

(3) *Griechische Geschichte*, t. Ier, p. 361.

(4) *Tavole sinottiche*, p. 58.

(5) V. p. 356.

(6) Voyez dans TAFEL et THOMAS, *op. cit.*, t. II, p. 54, la charte octroyée à cette occasion par Venise à ses nationaux inféodés par elle de cette île de Corfou.

(7) *Num. des croisades*, pl. XVIII, 10.

en tout cas, celui d'Ithaque ne devrait pas venir en première ligne, et le nom de Zante, par exemple, serait mieux à sa place sur un denier des Orsini ou des Tocco.

En l'absence de presque tout monument numismatique, appartenant à ces princes, je n'insisterai donc pas sur l'histoire des comtes de Zante et Céphalonie, et je me bornerai à noter la succession des divers titulaires, avec quelques faits principaux.

En 1185, *Margaritone de Brindisi* (peut-être Génois d'origine), comte de Malte et grand amiral de Sicile, seigneur de Durazzo (que les Grecs reprirent en 1194), fit la conquête des îles Ioniennes (1185-1194). Il est faux qu'il soit mort en 1195, prisonnier de l'empereur Henri VI. Ses deux filles avaient épousé, l'une, le comte palatin *Riccardo Orsini*, l'autre, le Génois *Leone Vetrano*, seigneur de Corfou de 1194 à 1206. Après cette dernière date, le despote Michel Ier d'Épire disputa quelque temps aux Vénitiens la possession de Corfou, et réussit bientôt à les en chasser.

*Mathieu* (1194-1238), fils du comte palatin *Riccardo Orsini*, fut le premier comte de Zante, Céphalonie et Leucade, issu de cette noble maison romaine.

*Riccardo* ou *Richard Orsini*, fils du précédent, capitaine général à Corfou de 1286 à 1289, et baile de Morée de 1297 à 1300 pour les Angevins de Naples, l'un des plus puissants seigneurs de la Grèce féodale, marié en secondes noces à Marguerite, dame de Matagrifon, seconde fille du prince Guillaume d'Achaïe; mort en 1304, à un âge très-avancé.

*Jean Ier Orsini*, fils du précédent, seigneur de Leucade dès 1295, comte palatin des trois îles en 1304, à la mort de son père, et marié à Marie Ange Comnène, fille du despote Nicéphore d'Épire; mort en 1317.

*Nicolas Orsini*, fils du précédent, devient despote d'Épire en 1318, par le meurtre de son oncle Thomas l'Ange, et réunit au despotat son comté insulaire (1).

*Marguerite Orsini*, dame de la moitié de Zante, sœur des despotes *Nicolas* et *Jean II Orsini*, avait épousé *Guillaume II Tocco*, gouverneur de Corfou pour la couronne de Naples, petit-fils de Guillaume Ier Tocco, chancelier de l'empereur Frédéric II. Dès 1328, elle avait été créée, par son frère le despote *Nicolas*, dame de la moitié de Zante.

En 1332, le duc titulaire d'Athènes, *Gauthier II de Brienne*, lors de l'expédition qu'il dirigea contre l'Épire au nom des Angevins de Naples, occupa Leucade et la place de Vonizza sur la côte épirote; il ajouta à ses titres celui de duc de Leucade, et installa en 1343, dans cette île, *Graziano Giorgio*, qui fut reconnu par la couronne de Naples comme seigneur héréditaire de Leucade. *Graziano* mourut en 1362, et cette même année, son fils *Bernardo* fut dépouillé de sa seigneurie de Leucade par le comte *Leonardo Tocco* de Zante et Céphalonie.

*Guillaume Tocco*, comte palatin de la moitié de Zante par son mariage avec *Marguerite Orsini*, meurt en 1335.

*Leonardo Ier Tocco*, fils du précédent, devient comte palatin de Zante et Céphalonie en 1357, duc de Leucade et seigneur de Vonizza en 1362, meurt vers 1381.

*Carlo Ier Tocco*, fils du précédent, duc de Leucade, comte palatin de Zante et Céphalonie, s'empare en 1405 de Natolico, Angelokastron et Dragomeste, en 1418 de Joannina et d'Arta, prend les titres de : *despote des Roméens, seigneur d'Épire, d'Étolie et d'Acarnanie*, occupe Chiarenza de 1421 à 1428, et meurt en 1429. En 1399, il avait donné Zante à son frère, *Leonardo II*, lequel mourut après 1314. Ses enfants furent adoptés par *Carlo Ier*; ce dernier n'avait que des bâtards, auxquels il donna l'Acarnanie, etc.

*Carlo II*, fils aîné de *Leonardo II*, succède en 1429 à son oncle *Carlo Ier*, comme duc de Leucade, comte palatin de Zante et Céphalonie, despote des Roméens, etc., etc. Les Turcs lui enlèvent Joannina en 1430. Il réside à Arta et meurt en 1448.

*Leonardo III*, fils du précédent, despote des Roméens, ne possède plus, en 1449, que Céphalonie, Zante, Leucade, Angelokastron, Vonizza et Varnazza, perd Angelokastron et Varnazza en 1460; en 1479, les Turcs lui enlèvent le reste de ses possessions; il s'enfuit à Naples. Son frère *Antonio* recouvre Zante et Céphalonie,

(1) Pour la suite de l'histoire des Orsini, voyez au chapitre des despotes d'Épire. Le dernier des Orsini, le despote Nicéphore II périt en 1358, vaincu par les Albanais, qui mirent ainsi fin au despotat d'Épire.

en 1481, et meurt deux ans après. En 1484, Venise occupe Zante et Céphalonie. En 1485, Céphalonie est cédée aux Turcs; elle est recouvrée par Venise en 1502.

On ne connaissait jusqu'ici aucune monnaie des divers souverains francs de Leucade, Zante et Céphalonie. A un voyage fait à Londres, cette année, j'ai découvert au *British Museum,* un précieux et jusqu'ici unique denier tournois frappé par un des princes de la maison de Tocco, sous la suzeraineté du roi Ladislas de Naples.

Voici la description de cette monnaie si curieuse et complétement inédite, qui inaugure la numismatique des vieux comtes palatins de Zante et Céphalonie.

REX LADIꝏLAVꝏ. Châtel tournois.

℟ · + IN * TOCChI ∘ . Croix. *Gravée,* pl. XIII, 27.

Le premier caractère de la légende du revers ressemble à s'y méprendre à un I; cependant, comme cette portion de la monnaie est légèrement usée, il se pourrait que ce fut un D, ce qui, au lieu de IN · TOCChI, ferait DN · TOCChI, pour *dominus Tocchi.*

Lorsqu'en 1396, le roi Ladislas de Naples, nomma Pierre de Saint-Exupéry, prince de Morée, Charles Ier Tocco, duc de Leucade, obtint le 4 septembre de cette même année (1), par l'entremise d'André Mano, son envoyé à Naples, que son duché serait séparé de la principauté de Morée, et placé sous la suzeraineté directe de la couronne de Naples. Ce privilége fut renouvelé par acte du 1er avril 1400. Certainement, la fabrication du denier tournois que je viens de décrire, et qui porte en toutes lettres le nom du roi Ladislas, remonte à cette période du règne de Charles Ier Tocco, et nous avons là un exemple nouveau de la faveur dont jouissait, dans le Levant, le denier tournois, puisque près d'un demi-siècle après la fermeture de l'atelier de Chiarenza, un atelier tout voisin reprenait la fabrication de cette même monnaie. Le roi Ladislas périt en 1414. C'est donc entre cette dernière date et l'année 1396, date de la séparation du duché de Leucade d'avec la Morée, qu'il faut placer l'émission du précieux denier que je viens de décrire.

## *Cérigo et Cérigotto.*

*Marc Vénier*, noble vénitien, s'empara en 1207 de Cérigo, l'ancienne Cythère, et devient la tige des marquis de Cérigo, vassaux de Venise.

*Bartolomeo Vénier*, fils du précédent, dépossédé par les Byzantins en 1275.

*Marco*, fils du précédent, rétabli à Cérigo en 1309. Il meurt en 1311. Ses quatre fils se partagent Cérigo, qui, dans la suite, appartint par moitié à Venise et à leurs divers descendants, jusqu'à la chute de la République en 1797.

On ne possède aucune monnaie des *Vénier,* marquis de Cérigo, ni des *Viari* qui furent marquis de l'île voisine de Cérigotto, et dont le premier fut *Jacques Viaro*, Vénitien, qui avait été seigneur de Gallipoli en 1205.

(1) *Registri Angioini*, n° 364 (1398-99), fol. 99-100. — Hopf., *Griechische Geschichte*, t. II, p. 105.

# SEIGNEURS LATINS DE L'ARCHIPEL

Le 12 avril 1204, Constantinople tombait aux mains des croisés français et vénitiens. Dès le mois de mars, on s'était partagé les dépouilles de l'empire byzantin. L'Archipel tout entier était échu à Venise. Mais la prise de la capitale n'avait point assuré la conquête du reste de l'empire; il fallait s'emparer une à une, et les armes à la main, de toutes ces dépouilles de la puissance des empereurs grecs. Le gouvernement des doges, pour ne point morceler ses forces en les employant au siége de chaque point isolé, eut alors recours à un moyen fréquemment mis en usage dans les coutumes féodales. Une proclamation fut publiée, portant que tout citoyen de Venise ou d'une ville alliée, qui s'en sentirait le courage et le désir, et qui réussirait à s'emparer à ses frais et à ses risques et périls d'une île ou d'un point quelconque de la mer Égée, dans les limites des territoires dévolus à la République (1), les posséderait et les gouvernerait à titre de fief héréditaire vassal de Venise, avec tous les droits régaliens communément attachés à la souveraineté. La nouvelle se répandit comme l'éclair dans les palais de Venise et parmi son ambitieuse noblesse. La jeunesse patricienne s'agita aussitôt; on réunit des troupes mercenaires, on équipa des navires, on fit tous les apprêts nécessaires à d'aussi aventureuses expéditions, et bientôt des flottilles nombreuses commandées par des nobles vénitiens ou lombards, par des cadets des plus grandes familles, sortirent de la Lagune pour gagner cette mer Égée où tous brûlaient de conquérir des seigneuries. Les aventuriers ne trouvèrent nulle part de résistance sérieuse, et toutes ces îles, abandonnées par les garnisons byzantines, accueillirent sans défiance les maîtres nouveaux qui devaient les protéger contre les horreurs de la piraterie auxquelles elles étaient sans cesse exposées. C'est ainsi que se fondèrent vingt dynasties nouvelles, vingt baronnies insulaires, qui furent certes une des conséquences les plus curieuses de la croisade de 1204, et dont quelques-unes, avec des alternatives diverses, se maintinrent jusqu'à la conquête turque. Les Ghisi eurent pour leur part les îles de Tinos, Mykonos, Skyros, Skopelos ou Scopelos, Skiathos, Stampalia, l'ancienne Astypalée, une portion de Céos et de Sériphos, dont les Michieli et les Giustiniani eurent l'autre moitié, les Navigajosi furent grands-ducs de Lemnos, les Vénier marquis de Cérigo, les Viari seigneurs de Cérigotto, les Barozzi souverains de Therasia et de Santorin, l'île volcanique aux vins capiteux; les Foscolo possédèrent Namfio; les Quirini eurent Amorgos, et les Dandolo Andros; les Sanudo furent ducs de Naxos et de Paros avec beaucoup de petites îles environnantes. Il n'y eût pas de rocher aride, pas d'îlot perdu, dans ce dédale d'îles qui réunit l'Europe grecque à l'Asie turque, qui n'eût son baron vénitien ou lombard.

Lors de la convention conclue à Ravennika, au printemps de 1210, entre l'empereur latin de Byzance, Henri d'Angre, et ses vassaux, le plus puissant de ces nouveaux barons, Marc Sanudo, duc de Naxos, qui avait fait infidélité à sa mère-patrie pour prêter serment au souverain franc, obtint de ce dernier la suzeraineté sur toutes ces seigneuries des îles, et s'intitula duc de l'Archipel et souverain de la Dodécanèse ou des douze îles. Plus tard, ses successeurs, avec les autres seigneurs de la mer Égée, devinrent les vassaux des princes d'Achaïe, mais les ducs de Naxos conservèrent toujours la prépondérance sur les autres familles princières de l'Archipel; eux et les Ghisi de Tinos constituèrent les plus florissantes dynasties de cette curieuse réunion de seigneuries qui eurent leur

(1) V. dans Tafel et Thomas, *op. cit.*, t. Ier, p. 464-493, les considérations sur la *Partitio regni græci*, et la description géographique minutieuse de la part attribuée à Venise.

époque de gloire et de splendeur véritable; l'historien Marino Sanudo, de la famille des ducs de Naxos, nous a laissé d'intéressants détails sur la vie agitée de ces personnages, moitié barons féodaux, moitié pirates, vie semée de luttes et de surprises, alternant avec les distractions fougueuses et les plaisirs les plus violents.

Plusieurs de ces principautés italiennes succombèrent vers 1270, lors des expéditions dirigées contre les Latins d'Orient par le célèbre renégat Licario, amiral de Michel Paléologue; celles qui survécurent à ce grand désastre ou qui se reconstituèrent après la nouvelle défaite des Grecs, périrent à leur tour, lorsque les Turcs, depuis longtemps maîtres de l'Anatolie et de la Grèce continentale, voulurent en finir avec ces misérables épaves de la puissance vénitienne. Le grand amiral Kheir ed-dyn Barberousse, en 1537, et Piali-Pacha, en 1566, furent les instruments inexorables de cette dernière et complète destruction.

C'est à K. Hopf que nous sommes redevables des notions principales sur les principautés italiennes de l'Archipel; avec une patience toute germanique, il est parvenu à réunir, sur ces innombrables dynasties dont l'histoire était inconnue, les documents les plus divers et les plus circonstanciés; il a dressé les tables généalogiques de toutes les familles seigneuriales des Cyclades et des Sporades. C'est M. Lambros, par contre, qui nous a fait connaître les quelques monnaies bien rares constituant jusqu'à ce jour les seules reliques numismatiques des barons vénitiens de l'Archipel; ce sont deux deniers frappés, l'un par Georges Ghisi, seigneur de Tinos, l'autre par Nicolas Sanudo, cinquième duc de Naxos et de l'Archipel. Plus tard, lorsque toutes ces petites îles auront été mieux parcourues, on fera sans doute des découvertes intéressantes. Il est presque inadmissible que tant de dynasties insulaires n'aient pas frappé monnaie pour les besoins de ces populations isolées, dont les communications avec les seigneuries voisines étaient le plus souvent fort difficiles en ces temps de piraterie et de guerres continuelles.

Je me bornerai ici, comme pour les baronnies de la Morée et de la Grèce continentale, à passer une rapide revue des plus importantes seigneuries de l'Archipel, insistant sur quelques faits notables, et rapportant, d'après K. Hopf, les noms des divers titulaires de chacune. Peut-être un jour ce tableau succinct des principaux barons latins de la mer Égée permettra-t-il à quelque chercheur heureux de classer leurs introuvables monnaies.

## DUCS DE L'ARCHIPEL

### *(Ducs de la Dodécanèse, ou Seigneurs de Naxos)*

Naxos, aujourd'hui Nixia, Naxia, Naxie, située à quelques lieues au sud de Délos et de Mykonos, est une des îles les plus riches et les plus fertiles de la mer Égée. Elle fut la résidence ordinaire des Sanudo, les plus puissants seigneurs francs de l'Archipel, et la ville même de Naxos fut, durant trois siècles, la capitale de leur duché de la Dodécanèse.

### *a. Maison des Sanudo.*

Ce fut en 1207, du consentement de la République, que *Marc Ier Sanudo*, patricien de Venise, s'empara des îles de Naxos, Milos, Paros, Syra, Délos, et de quelques autres Cyclades, leurs voisines. On ne possède que fort peu de renseignements historiques précis sur ce baron et sur ses deux premiers successeurs, les récits du P. Sauger (1), ne reposant sur aucun document sérieux.

*Marc Ier* régna probablement jusqu'en 1227. Aussitôt qu'il s'était senti solidement installé dans sa seigneurie insulaire, il avait secoué la suzeraineté de la mère patrie et s'était déclaré le vassal de l'empereur Henri d'Angre, lequel lui octroya en retour la suzeraineté sur toutes les îles de la mer Égée, sur ce qu'on désignait généralement sous le nom de *duché de la Dodécanèse* ou *royaume des douze îles*. *Marc Ier*, fixant sa résidence à Naxos, en prit le titre de *dux Naxi,* ou *duc de Naxie*. Il s'intitula également *dux Ægæi Pelagi*, et, par corruption, *Agio Pelagi*, *Arcipelagi*, *duc de l'Archipel*, ou encore *duc de la Dodécanèse*. Ses successeurs portèrent indifféremment l'un ou l'autre de ces titres.

*Marc Ier*, je l'ai dit, mourut vers 1227, sans qu'on connaisse exactement la date de cet événement; il

(1) Le P. Sauger, *Histoire nouvelle des anciens ducs et autres souverains de l'Archipel*, Paris, 1698-99.

laissait un fils, nommé *Angelo*, qui prêta serment à l'empereur Robert, puis à Jean de Brienne et à Baudouin II. Ce dernier, après la chute de l'empire latin, transmit la suzeraineté sur l'Archipel et sur le duché de Naxie au prince Guillaume d'Achaïe, qu'*Angelo* s'empressa de reconnaître. Le duc de Naxos gouverna près de trente-cinq ans ses îles en paix, et mourut en 1262. Son fils aîné, *Marc II*, dont la jeunesse s'était passée à la cour de Chiarenza, fut son successeur; le second, Marino, eut pour sa part Paros et Antiparos (1262-70).

*Marc II* fut le vassal de Guillaume de Villehardouin, puis de ses successeurs, les Angevins de Naples. Il adjoignit à son duché la grande île d'Andros, que lui disputa vainement Nicolas Quirini (1).

*Marc II*, décédé vers 1303, eut pour successeur son fils, *Guillaume*, seigneur de Syra (la Souda).

*Guillaume Ier*, duc de l'Archipel, de Naxos et d'Andros, mourut vers 1323. Son fils et successeur, *Nicolas Ier*, passa, auprès de Jean de Gravina, à Chiarenza, l'hiver de 1324 à 1325. Les Turcs profitèrent de son absence pour piller Naxos. *Nicolas Ier*, de retour dans son duché, chercha vainement à se débarrasser de ces terribles adversaires et à repousser leurs incessantes attaques. Dans l'espace d'un petit nombre d'années, ils emmenèrent en esclavage plus de quinze mille habitants chrétiens. *Nicolas*, que les Angevins ne pouvaient protéger, et que Venise abandonnait, se décida à se jeter dans les bras d'Andronic III Paléologue, dont il avait jadis été l'adversaire. Il se rendit à cet effet à la cour de ce prince avec une flotte de six navires et une suite de cent dix chevaliers; il offrit de riches présents, et prêta serment à l'empereur.

En 1332, le duc de Naxos réussit enfin à conclure une trêve avec les Turcs. Dès lors, il se montra pirate plus redoutable que les Infidèles eux-mêmes, et ne cessa d'attaquer et de piller les populations des îles voisines. En hostilité permanente avec leurs divers seigneurs, il leur fit un mal infini. Il s'empara, entre autres, de Santorin et de Therasia sur les Barozzi. Venise, comptant sur son appui en vue de la croisade qui se préparait contre les Turcs, le ménagea constamment, malgré son indigne conduite. Il avait épousé Jeanne, la fille de Hugues de Brienne, régent du duché d'Athènes, et de la seconde femme de ce personnage, la princesse Hélène l'Ange, dame de Karytæna, mais il n'en eut pas d'enfants. Il mourut en 1341. Son frère, *Jean Ier Sanudo*, lui succéda et réclama le protectorat de Venise, pour se défendre contre les incessantes attaques des flottes turques.

En 1349, *Jean Ier* maria sa fille et unique héritière, *Fiorenza*, à Jean dalle Carceri, seigneur de deux tiers de Négrepont (2). Il demeura fidèle à Venise, dans la guerre sanglante qu'elle soutint contre les Génois; ses îles furent pillées et ravagées par ces derniers; lui-même fut emmené captif à Gênes, et ne recouvra sa liberté qu'à la paix de 1355. Son gendre, Jean dalle Carceri, étant mort en 1358, la jeune veuve de ce dernier, *Fiorenza Sanudo*, devint régente des deux tiers de l'Eubée, au nom de leur fils *Nicolas dalle Carceri*.

*Jean Ier Sanudo* mourut en 1362; *Fiorenza* lui succéda, mais la jalouse Venise s'opposa à ce qu'elle se remariât avec un autre qu'un sujet vénitien. Comme elle résistait, elle fut transférée, par ordre de la République, en Crète d'abord, puis à Venise en 1364; elle y épousa son cousin, *Nicolas Sanudo*, dit *Spezzabanda*, seigneur de Gridia.

En 1371, la duchesse *Fiorenza* mourut, et son fils, *Nicolas II dalle Carceri*, déjà seigneur des deux tiers d'Eubée, lui succéda comme duc de l'Archipel, de Naxos et d'Andros, sous la tutelle du second mari de sa mère, *Nicolas Sanudo Spezzabanda*, lequel mourut, du reste, peu après 1374. Quant à *Nicolas II*, dès le mois d'avril 1383, il périssait assassiné à Naxos, de la main de *François Ier Crispo*, baron d'Astrogidis sur Négrepont, et seigneur de Milos. Comme le duc de l'Archipel ne laissait pas de postérité légitime, ce fut son propre meurtrier qui fut proclamé à sa place par la population de Naxos. Venise reconnut l'élection de *François Crispo*.

## *b. Maison des Crispo*

*François Ier Crispo*, duc de l'Archipel, 1383-1397; ce fut un corsaire redoutable; son gendre, Pierre Zeno fut seigneur d'Andros.

*Jacques Ier*, fils du précédent, 1397-1418; tributaire des Ottomans, il alla jusqu'en Angleterre implorer contre eux l'assistance des princes chrétiens; il mourut à Ferrare en 1418.

(1) Voyez au chapitre des Seigneurs d'Andros, p. 396.
(2) Voyez au chapitre des Seigneurs d'Eubée, p. 355

*Jean II*, frère du précédent, 1418-1437.

*Jacques II*, fils du précédent, 1437-1447, épouse la fille de Dorino Ier Gattilusio, seigneur de Mételin.

*Jean-Jacques (Giovanjacopo)*, fils posthume du précédent, meurt avant d'avoir atteint l'âge de six ans, 1447-1453.

*Guillaume II*, 1453-1463, arrière-grand-oncle du précédent, frère des ducs Jacques Ier et Jean II, meurt sans enfants.

*François II*, 1463-1463, neveu du précédent, fils d'un quatrième fils de François Ier Crispo, meurt l'année même de son avénement.

*Jacques III*, 1463-1480, fils du précédent.

*Jean III*, 1480-1494, frère du précédent, périt dans un soulèvement populaire causé par sa tyrannie.

*François III*, fils du précédent, 1494-1518; de 1494 à 1500, pendant la minorité de ce prince, la République de Venise administre en son nom le duché de l'Archipel; plus tard, *François III* fut pris par des corsaires turcs, et ne dut sa liberté qu'à l'intervention de Venise.

*Jean IV*, fils du précédent, 1518-1564, associe au pouvoir son fils, *François IV*, qui meurt avant son père entre 1545 et 1550; sous le long règne de *Jean IV*, la plupart des îles de l'Archipel furent conquises par les Turcs.

*Jacques IV*, fils du précédent, 1564-1566; ce prince, s'étant rendu à Constantinople pour s'y justifier auprès du sultan, son suzerain, des accusations portées contre lui par ses sujets, est jeté en prison, et Piali-Pacha, au nom de Sélim II, s'empare de toutes les îles qui lui restaient, Naxos, Andros, Céos, Sériphos, et quelques autres plus petites. *Jacques IV*, le dernier de ces ducs de l'Archipel, dont la puissance avait été autrefois si redoutable, mourut à Péra, en 1576, prisonnier du sultan.

De tous les puissants princes de l'Archipel, de tous les seigneurs de Naxos et de la Dodécanèse, on ne connaît aujourd'hui qu'un unique denier du duc Nicolas Ier, qui fait partie de la collection Lambros.

Lorsque les nombreuses îles de l'Archipel, antique domaine princier des Sanudo et des Crispo, auront été visitées au point de vue numismatique, on retrouvera certainement des deniers des autres ducs de Naxos.

Voici la description du denier du duc Nicolas Ier :

+ NIC[OL]AVS · DVX *, entre deux grènetis. Croix.

℟ + AGIOPEL' NIXE *, *Agiopel[agi et] Nixe* pour *Ægæi Pelagi et Naxi*, entre deux grènetis. Tête jeune du duc Nicolas, vue de face.

Lambros, *Zeitschrift für Numismatik*, Berlin, t. Ier, p. 193, pl. VI, 10. *Gravée*, pl. XIII, 28.

C'est avec raison que M. Lambros attribue cette pièce précieuse au duc Nicolas Ier, et non à Nicolas II qui régna de 1371 à 1383; à cette époque, on ne frappait plus monnaie dans la Grèce proprement dite; il devait en être, par conséquent, de même dans l'Archipel.

## SEIGNEURS D'ANDROS

Andros, autrefois consacrée à Bacchus, une des plus grandes et des plus riches parmi les Cyclades, forme comme la continuation méridionale de l'Eubée, dont elle n'est éloignée, à son extrémité la plus septentrionale, que de quelques milles à peine. Au moyen âge, les points les plus importants de l'île étaient : la capitale, Andros, le port de Gaurion, avec le fort château d'Ostodosia, « *Castello de Ostodosia* », sur l'îlot voisin de Gauronisi.

Lorsque Venise, à laquelle l'Archipel était échu lors du partage de 1204, eut offert d'ériger les diverses îles en fiefs pour ceux de ses concitoyens qui réussiraient à s'en emparer à leurs risques et périls, *Marino Dandolo*,

issu d'une des plus nobles familles vénitiennes, neveu du grand Henri Dandolo, choisit pour sa part de la curée, l'île d'Andros. Il s'en empara en 1207, et y fonda une seigneurie qu'il conserva jusqu'à sa mort, en 1233, et pour laquelle il prêta serment au plus puissant de ses nouveaux voisins, *Marc Sanudo*, duc de Naxos, investi par l'empereur Henri d'Angre, de la suzeraineté sur tout l'Archipel, lors de la convention de Ravennika, en 1210. *Marino* résida rarement dans son île qu'il administrait le plus généralement du fond de son palais de San Polo de Venise. Sous son administration, Andros se peupla si rapidement d'immigrants latins, que dès 1208, dans un bref en date du 13 février, le pape Innocent III put ériger un évêché catholique dans l'île. *Marino Dandolo* fut baile à Constantinople, en 1220, et comte et podestat vénitien à Zara, de 1223 à 1233. Cette même année, il fut assassiné sur la route de Zara à Venise, laissant, outre sa seigneurie d'Andros, une fortune considérable en biens de toutes sortes.

Comme *Marino* mourait sans héritiers directs, sa succession donna lieu à une querelle qui se prolongea près de soixante années. Seule, sa veuve *Jelisa* avait sur Andros des droits incontestables; mais, d'après les coutumes de Romanie, l'île devait retourner au suzerain direct d'Andros, au duc *Angelo Sanudo* de Naxos. Il en fut ainsi premièrement, et le duc de Naxos divisa l'île en deux fiefs, dont l'un fut donné à *Jelisa*, l'autre à *Jérémie Ghisi*, seigneur des îles de Skyros, Skiathos, etc. Mais *Jérémie Ghisi* dépouilla de sa part *Jelisa*, qui, mariée au noble vénitien *Giacomo Quirini*, implora l'intervention de Venise. De longues négociations s'ouvrirent, à la suite desquelles *Jelisa* fut réintégrée dans son fief. A sa mort, arrivée en 1262, et malgré les protestations de *Nicolas Quirini*, le fils qu'elle avait eu de *Giacomo*, le duc de l'Archipel, *Marc II Sanudo*, confisqua de nouveau à son profit l'île d'Andros tout entière, laquelle devint ainsi partie intégrante du duché de l'Archipel. Venise protesta, mais inutilement. Depuis lors, les ducs de l'Archipel ajoutèrent à leurs titres celui de *seigneurs d'Andros*, et s'intitulèrent *administrateurs fidèles des duchés de Naxos et d'Andros*.

Jusqu'en 1371, Andros partagea donc les destinées du duché de l'Archipel. Lorsqu'à cette date mourut la duchesse *Fiorenza Sanudo*, son fils du premier lit, *Nicolas II dalle Carceri*, seigneur des deux tiers d'Eubée, lui succéda comme duc de l'Archipel, et donna les îles d'Andros et d'Antiparos en fief à *Marie Sanudo*, sa sœur utérine, fille de *Fiorenza* et de son second mari, Nicolas Sanudo Spezzabanda. L'histoire d'Andros se sépara de nouveau de celle du duché même de l'Archipel.

*Marie Sanudo*, souveraine d'Andros, fut dépouillée de son île en 1384 par *François Crispo*, duc usurpateur de l'Archipel et meurtrier du duc *Nicolas II*, frère utérin de *Marie*. *Crispo* donna Andros avec Syra à son gendre, *Pierre Zeno*, fils d'André Zeno, ex-baile vénitien à Négrepont. Ce fut le 29 janvier 1385 que l'usurpateur installa son nouveau vassal. En 1389, il dédommagea la princesse *Marie* par la cession des îles de Paros et d'Antiparos, sous condition qu'elle épouserait un de ses fidèles, Gaspard de Sommaripa.

*Pierre Zeno*, seigneur d'Andros, joua un rôle considérable dans les événements de cette époque, et fut chargé par le gouvernement vénitien de missions nombreuses et importantes. Seul de tous les seigneurs d'Andros, il porta le titre de *duc* de cette île.

En 1414, *Marie Sanudo*, veuve de Gaspard de Sommaripa, céda ses îles de Paros et d'Antiparos à son fils aîné, *Crusino Ier de Sommaripa*. Elle mourut à Venise en 1426.

En 1427, *Pierre Zeno*, duc d'Andros, mourut chargé d'ans, dans tout l'éclat de sa puissance et d'une renommée méritée. Son successeur, *André Zeno*, fut aussi faible et maladif que lui-même avait été énergique et entreprenant, et à sa mort, arrivée en 1437, comme il ne laissait qu'une fille, Venise mit provisoirement son île sous séquestre, jusqu'à ce que les divers prétendants se fussent expliqués devant son tribunal, le duc régnant de l'Archipel, suzerain régulier d'Andros, ayant fait abandon de ses droits à la République. Ce ne fut que le 5 janvier 1440, que celle-ci se décida à reconnaître les droits de *Crusino Ier de Sommaripa*, déjà sire de Paros. Ce fils de *Marie Sanudo* et de Gaspard de Sommaripa fut, en conséquence, proclamé seigneur d'Andros. Ses descendants devaient régner encore plus d'un siècle sur cette île jusqu'à la conquête turque. Voici leurs noms par ordre chronologique :

*Crusino Ier de Sommaripa*, seigneur d'Andros et de Paros, 1440-1462, meurt dans un âge très-avancé, après avoir régné quarante-huit ans sur Paros et vingt-deux ans sur Andros.

*Dominique*, fils du précédent, 1462-1466.

*Jean*, fils du précédent, 1466-1468, tué par des corsaires turcs ; meurt sans héritiers directs.

*Crusino II*, frère du précédent, 1468-1500.

*Nicolas,* fils naturel du précédent, 1500-1506, meurt sans héritiers directs.

*François*, frère de *Crusino II,* 1506 ; expulsé en 1507 par Venise, qui met Andros sous séquestre.

*Albert*, fils de *Crusino II,* réintégré par Venise en 1514 ; meurt en 1523.

*Crusino III,* fils du précédent, vassal de la Porte, 1523-1539. En 1537, Kheir ed-dyn Barberousse s'empare de Paros sur le seigneur de cette île, Bernard Sagredo, allié aux Sommaripa.

*Jean-François,* fils de *Crusino III,* 1539-1566 ; dernier seigneur latin de l'île d'Andros qui est saccagée en 1566 par Piali-Pacha, en même temps que les dernières baronnies latines de l'Archipel.

Andros, Naxos et Milos furent données en fief par Sélim II à un de ses fidèles, le juif portugais, dom *Joaô Miguez*, qui s'intitula : *Joseph, duc de l'Archipel, seigneur de Naxos, Andros*, etc. Il mourut le 2 août 1579, et ses îles furent définitivement incorporées à l'Empire ottoman.

On ne connaît encore aucune monnaie des seigneurs latins d'Andros.

## LES MICHIEL OU MICHIELI, SEIGNEURS DE ZIA (CÉOS) ET SÉRIPHOS

Tandis que la plupart des îles de l'Archipel étaient conquises en 1207, par les Sanudo de Venise, et distribuées par eux en fiefs à leurs divers compagnons d'aventure, Zia (l'ancienne Kéos ou Céos) et Sériphos devenaient, la même année, la proie de quatre aventuriers d'origine également vénitienne ; chacun d'eux eut une part de leur territoire. Bien qu'ils eussent reconnu en principe la souveraineté des Sanudo, ils réussirent cependant à se faire, sous l'égide de Venise, une situation plus indépendante que celle de la plupart des autres dynastes de l'Archipel. Ils gouvernèrent leurs deux îles presque entièrement à leur bon plaisir, en octroyèrent des portions à qui bon leur sembla, les léguèrent ou les partagèrent à leur volonté entre leurs successeurs, si bien que des familles totalement étrangères arrivèrent, par succession féminine, à la domination de ces îles, tandis que la descendance masculine de la véritable maison seigneuriale continuait à prospérer tranquillement à Venise ou à Candie.

Ces conquérants de Zia et de Sériphos étaient : les deux frères *André* et *Jérémie Ghisi*, *Pierre Giustiniani* et *Dominique Michiel*. Je ne parlerai dans ce chapitre que des Michiel, très-ancienne famille patricienne de Venise, qui posséda, de 1207 à 1355, un quart de Zia et, de 1207 à 1537, l'île de Sériphos, d'abord en partie, puis en totalité (1).

Autant Zia était riante et fertile, dans l'antiquité comme à l'époque des croisades, autant Sériphos (au moyen âge, *Serfino* ou *le Serfene*, *Serfone*, *Serfino de la calamitate*) était pauvre, aride et rocailleuse. C'est encore actuellement la plus pauvre des Cyclades, comme Zia ou Zéa est peut-être la plus fertile.

Du premier des Michiel, seigneur de Zia et Sériphos, nous savons seulement qu'il fut un des quatre conquérants de 1207, qu'il s'appelait *Dominique*, et qu'il bâtit, à Zia, un des plus solides châteaux francs de l'Archipel. Ses deux fils, *Jean Ier* et *Marino Ier* (parfois nommé *Marc*), sont un peu mieux connus. Ils se partagèrent les seigneuries insulaires de leur père. Le premier, souvent nommé comte d'Arbe, parce qu'il gouverna l'île dalmate de ce nom, comme tuteur de deux de ses parents, fils mineurs de Pierre Michiel, fut podestat vénitien à Constantinople, puis comte ou baile de la République à Zara. Il mourut après 1243, laissant sa seigneurie à ses deux fils, *Ange* et *Marc*, lesquels furent dépossédés par les Grecs en 1269. Les descendants directs de ces deux personnages n'élevèrent jamais de prétentions sur les anciennes possessions de leur aïeul dans l'Archipel.

Quant à *Marino Ier*, le second fils de *Dominique*, lui aussi fut podestat à Constantinople. Il acquit deux fiefs de chevalier à Candie, et résida presque continuellement dans l'Archipel, parfois en qualité d'amiral de la flotte vénitienne. Il mourut en 1262. Un de ses fils, *Pierre Ier*, lui succéda dans ses possessions grecques de Zia et Sériphos. Mais, vers 1270, le célèbre grand amiral Licario enleva ces îles aux Latins avec une foule d'autres, et les replaça sous le joug de Michel Paléologue. *Pierre Ier*, ainsi dépossédé, fut envoyé plus tard à Constantinople en qualité de baile, et commanda de nouveau la flotte de Venise. Il mourut dans sa patrie. Son second fils, *Jean II*, héritier de ses droits, reconquit, en 1296, Sériphos sur les Grecs, pendant que les fils de *Marino II*, second fils de *Ma-*

(1) Pour les Giustiniani et les Ghisi, voyez à la page 398.

*rino Ier*, mort avant cette date, s'emparaient également de Zia. Les deux îles avaient passé vingt-sept années sous la domination byzantine, ou plutôt elles avaient été, pendant tout ce temps, de véritables repaires pour les corsaires grecs, génois et lombards. Aucune île de l'Archipel ne recélait, paraît-il, autant de pirates que Zia. Le retour des anciens seigneurs mit fin à ce triste état de choses, et, comme si les deux îles n'avaient jamais cessé de leur appartenir, les Ghisi, les Michiel et les Giustiniani se les repartagèrent exactement suivant les conventions primitives. La trève de dix ans, signée avec Byzance, le 7 mars 1303, reconnut à ces nobles Vénitiens la possession de Zia et de Sériphos. Mais les Ghisi, qui avaient sur les Michiel et les Giustiniani, presque toujours en résidence à Venise, l'avantage d'habiter le Levant, élevèrent subitement des prétentions à la possession unique des deux îles. Venise prit activement le parti de ses vassaux contre *Bartolomeo Ghisi* et son successeur *Georges Ier Ghisi*, et ses efforts furent couronnés de succès dès l'année 1304. L'année d'après, nous trouvons les Giustianini et les Michiel en tranquille possession de leur part des deux îles, lesquelles venaient, du reste, d'être terriblement pillées et dévastées par Roger de Flor et ses bandes catalanes, en 1303. *Bartolomeo* ou *Bertuccio Michiel*, l'aîné des fils de *Marino II*, résida presque continuellement, depuis 1305, dans son île de Zia, gouvernant pour son oncle la partie de Sériphos qui appartenait à ce dernier. Il mourut, après 1319, laissant à ses héritiers son quart de l'île de Zia, tandis que la descendance de son oncle *Jean II* se maintenait à Sériphos.

En 1355, les Michiel de Zia vendirent leur quart à Marc Premarino. Ceux de Sériphos se maintinrent jusqu'en 1537. A cette époque, *Tommaso Michiel*, qui avait fini par posséder cette île tout entière, en fut dépossédé définitivement par Kheir ed-dyn Barberousse.

Les Premarini, qui, dès 1328, avaient acheté aux Ghisi leur moitié de Zia et de Sériphos, se maintinrent aussi fort longtemps dans leur seigneurie. Ils en furent dépossédés vers 1540, avec leurs alliés les Gozzadini, par les ducs de Naxos, qui réunirent Zia à leurs domaines jusqu'à l'époque de la conquête turque.

On ne connaît encore aucune monnaie des Michiel de Zia et de Sériphos, ni des Premarini de Zia.

## LES GIUSTINIANI, SEIGNEURS DE ZIA ET SÉRIPHOS

*Pierre Ier*, premier seigneur d'un quart des îles de Zia et Sériphos, 1267.

*Frédéric Ier Castello*, cousin du précédent.

Zia et Sériphos sont reprises par le grand amiral Licario, et occupées par les Grecs jusqu'en 1296.

*Frédéric II*, fils de *Frédéric Ier*, 1296-1311.

*Marc* et *Jean*, fils du précédent, l'un à Zia, l'autre à Sériphos.

*Pierre* et *Giberto*, fils des précédents, l'un à Zia, l'autre à Sériphos.

*Marie* et *Jean II*, enfants des précédents. *Marie de Zia* épouse *Januli II da Corogna*, seigneur de Sifanto (1).

On ne connaît aucune monnaie des Giustiniani de Zia et Sériphos.

## LES GHISI, SEIGNEURS DE TINOS ET DE MYKONOS

(PUIS TIERCIERS DE NÉGREPONT)

Parmi les plus hardis de ces aventuriers vénitiens qui concoururent, sous la direction du grand Sanudo, à la conquête de l'Archipel, après le partage de 1204, se trouvaient les deux frères *André* et *Jérémie Ghisi*, d'une famille originaire d'Aquilée, alliée aux Dandolo. Ils eurent pour leur part, en 1207, les îles de Tinos (Tino, l'ancienne *Tenos*), Mykonos, Skyros *(Soro)*, Skiathos, Skopelos ou Scopelos et la moitié de Céos et de Sériphos; l'autre moitié de ces deux dernières îles appartenait aux Giustiniani et aux Michiel (2).

(1) Voyez au chapitre des Seigneurs de Sifanto, p. 403.

(2) Voyez p. 397.

Bientôt après, *Jérémie Ghisi* reçut en outre de l'empereur de Nicée la grande île d'Amorgos (Amorgo), que ce dernier avait refusé de céder à Marc Ier Sanudo. Pour se mettre à l'abri des réclamations de Marc, les deux frères se placèrent sous le protectorat direct de Venise. Ils ne tardèrent pas à compter parmi les plus puissants dynastes de l'Archipel, et furent les plus redoutables rivaux des Sanudo, première famille princière de la mer Égée. Eux et leurs descendants furent sans cesse en lutte d'influence avec les ducs de l'Archipel, et ils furent toujours énergiquement soutenus par la République de Venise.

*Jérémie Ghisi* reçut en 1233 d'Angelo Sanudo, duc de l'Archipel, la moitié d'Andros en fief; mais, ayant dépouillé Jelisa Quirini de l'autre moitié de cette île, il fut expulsé de sa nouvelle seigneurie par le duc, sur les réclamations de Venise. Il mourut sans postérité mâle vers 1251. Sa fille aînée, *Isabetta*, avait épousé son cousin *Philippe*, le dernier fils d'*André Ghisi*.

*André Ghisi*, mort en 1259, eut pour successeurs ses deux fils, *Bartolomeo Ier*, « le vieillard », et *Philippe Ier*, mari d'*Isabetta*. *Philippe*, personnage brillant et lettré, seigneur d'Amorgos, de Skyros, de Skiathos, de Skopelos, dépouilla momentanément de sa part d'héritage son beau-frère *Lorenzo Tiepolo*, marié à la seconde fille de son oncle et beau-père, *Jérémie*.

En 1276, malgré la force de la célèbre citadelle de Skopelos, *Philippe Ghisi* fut dépossédé par le terrible Licario, et les Grecs conservèrent ses îles pendant vingt ans, jusqu'en 1296. Lui-même fut d'abord emmené captif à Constantinople. Quant à son beau-frère *Tiepolo*, qu'il avait dépouillé, il était devenu doge de Venise dès 1268, et en 1283, son fils, *Jacques Tiepolo*, était rentré en possession de Skyros, Skiathos et Skopelos. *Bajamonte*, « le traître », fils de *Jacques*, fut dépouillé de ses îles en 1310 par Venise. En 1296, *Jean Ier Ghisi*, fils de *Philippe Ier* recouvra de son côté Amorgos. Mais à sa mort, arrivée en 1309, le duc de l'Archipel, *Guillaume Ier*, réunit Amorgos à son duché. De 1352 à 1368, les descendants de *Jean Ier* régnèrent de nouveau sur une portion d'Amorgos (1).

Revenons à la ligne principale des Ghisi, à ce *Bartolomeo Ier*, fils aîné d'*André*, le conquérant de Tinos et de Mykonos. Presque seul, parmi les seigneurs de l'Archipel, il parvint à conserver sa seigneurie insulaire en 1276, lors des terribles expéditions de Licario, le grand amiral de Michel Paléologue. Il eut de longues et continuelles querelles avec les ducs de l'Archipel. Il prêta, en 1290, serment d'allégeance à Florent de Hainaut, prince d'Achaïe, et mourut en 1303, à un âge très-avancé. Son fils et successeur fut l'illustre *Georges Ier Ghisi*, un des plus brillants chevaliers francs du Levant. Il avait été, du vivant de son père, châtelain de Kalamata, et, à cette époque, il avait été fait prisonnier par Roger de Loria. Marié en premières noces à l'héritière de Guy de la Trémouille, baron de Chalandritza, il épousa, en secondes noces, *Alix dalle Carceri*, tiercière de Négrepont, et devint ainsi seigneur d'un tiers de cette île. *Georges Ier Ghisi*, seigneur de Tinos, Mykonos, Céos et Sériphos, baron de Chalandritza, tiercier d'Eubée, tomba, comme tant d'autres, à côté de Gauthier de Brienne, à la déroute du Céphise, le 15 mars 1311. Il eut pour successeur, son fils mineur *Bartolomeo II Ghisi*, qui régna sous la tutelle de sa mère *Alix*, et d'abord conjointement avec son frère *Marino Ghisi*. *Bartolomeo II* fut grand amiral de la couronne de Naples et connétable de Morée. Il mourut en 1341. Son fils *Georges II*, châtelain de Saint-Omer de Thèbes, de 1327 à 1331, régna sur Tinos, Mykonos, et sur un tiers de Négrepont, jusqu'à sa mort arrivée en 1352. La veuve de *Georges II*, *Simone d'Aragon*, fut alors régente pour leur fils mineur, *Bartolomeo III*, qui régna seul depuis 1358 jusqu'en 1384. Puis vint *Georges III Ghisi*, fils de *Bartolomeo III* et de Théodora Asanina (fille d'Asan), qui mourut sans enfants au commencement de 1390. Son tiers d'Eubée et ses îles firent retour à Venise, à laquelle il les légua par testament. Tinos et Mykonos furent les dernières possessions de Venise dans l'Archipel, et ne lui furent enlevées qu'en 1718, par la paix de Passarowitz.

On possède un seul denier des seigneurs de Tinos; il a été publié par M. D. Promis en 1868 (2);

(1) Voyez p. 403.
(2) D. Promis, *Monete di zecche italiane inedite. Memoria seconda*. Turin, 1868, p. 40, pl. II, 22.

c'est un denier tournois copié sur ceux des ducs d'Athènes; on n'en connaît encore qu'un très-petit nombre d'exemplaires :

+ IORGIVS GISI. Croix.

℟ + THINE CIVIS[I]. Châtel. *Gravée*, pl. XIII, 29.

Il existe un exemplaire de ce denier au Cabinet royal de Turin; d'autres exemplaires font partie des collections Lambros, de Vogüé, Marignoli de Rome, etc.

Sur l'exemplaire de la collection Marignoli, il y a un point entre IORGIVS et GISI[II]

On parviendrait difficilement à attribuer ce précieux denier à l'un en particulier des trois seigneurs de Tinos qui portent le nom de Georges, si le différent semblable à un petit I, qui suit la légende du revers, ne fournissait un indice important. En effet, le même différent se retrouve, dans la légende THEBE CIVIS[I], sur les deniers tournois de Guillaume de la Roche, duc d'Athènes de 1276 à 1285. Le denier de Tinos n'est qu'une copie servile de ces deniers thébains, jusqu'à la légende THINE CIVIS[I] qui simule assez bien THEBE CIVIS[I]. De plus, le différent en question ne se retrouve sur aucun autre denier tournois frappé en Morée ou dans toute l'étendue du Levant; il est donc logique d'en conclure que ce denier signé Georges Ghisi est contemporain de ceux de Guillaume de la Roche, ou qu'il leur est, du moins, de très-peu postérieur. Feu D. Promis croit pouvoir l'attribuer, avec certitude, à Georges I[er] Ghisi qui régna de 1303 à 1311, et qui fut le plus brillant et le plus puissant des seigneurs de Tinos. La forme des lettres des légendes se rapporte parfaitement à cette époque. Puis, Georges II n'a guère régné sur Tinos que durant un petit nombre d'années. Quant à Georges III, la fabrication des deniers tournois avait presque absolument cessé en Orient, à l'époque de son règne; les quelques deniers qui nous restent de cette dernière période, ceux de Robert d'Anjou ou de Jean de Gravina, par exemple, sont d'un art trop barbare pour qu'on puisse considérer celui qu'a décrit M. Promis comme étant leur contemporain.

## LES BAROZZI, SEIGNEURS DE SANTORIN ET THERASIA, ET LES PISANI, SEIGNEURS DE SANTORIN, ANAPHE, NIOS ET ANTIPAROS

Santorin (l'ancienne Thira), célèbre par ses éruptions volcaniques dont l'une a séparé de l'île mère la petite île de Therasia, célèbre aussi par ses vins, a pris le nom sous lequel elle était connue au moyen âge, et sous lequel on la désigne encore aujourd'hui, de celui de sainte Irène de Salonique. Au quatrième siècle, les habitants, devenus chrétiens, choisirent celle-ci pour patronne de l'île. De sainte Irène on fit au moyen âge, par altérations successives, *Sancte* ou *Sancto Erini*, *Sancto Rini*, *Santorin*.

Les principaux lieux habités de l'île étaient au moyen âge : Pyrgos, forteresse presque imprenable, Santorin, capitale actuelle de l'île, alors portant encore son ancien nom de Thira, Épanomeria, Akrotiri (la Punta ou Ponta des Italiens), Nebrio, et enfin Skaros (aujourd'hui Palæo-Skaro). Bâti sur un haut rocher volcanique s'élevant à pic au-dessus de la mer, Skaros fut, durant trois siècles, le formidable château où résidèrent les seigneurs de Santorin. Il y avait encore dans l'île plusieurs autres très-forts châteaux.

Les premiers seigneurs francs de Santorin et Therasia appartenaient à l'illustre famille patricienne des Barozzi de Venise, famille qui subsiste encore aujourd'hui. Les deux îles, conquises en 1207, avec tant d'autres, par le grand Marc I[er] Sanudo, premier duc de l'Archipel, furent données en fief par lui à un de ses compagnons d'aventure, *Jacques Barozzi*, de la branche des Barozzi de San Mose. *Jacques I[er]* possédait de grands biens à Tyr de Syrie. Il dut mourir peu après 1244; l'aîné de ses quatre fils, *André I[er]*, qui lui succéda, reçut, en 1252, lors de la répartition qui suivit la conquête de Candie par Venise, deux fiefs de chevalier dans cette île. Une foule de seigneurs de l'Archipel obtinrent ainsi des fiefs candiotes, qui devinrent leur lieu de refuge lorsqu'ils se voyaient trop pourchassés par les Grecs, et aussi leur lieu de plaisance lorsque, las de leurs châteaux insu-

laires, ils cherchaient à retrouver quelque peu, dans cette grande et belle île, le genre de vie et les habitudes si chères de la mère-patrie.

De 1258 à 1261, *André Ier Barozzi* fut baile vénitien à Négrepont, puis il retourna à Venise. En 1263, à la tête d'une flotte de la République, il battit les Génois dans les mers de Sicile, et alla défendre à Saint-Jean d'Acre les intérêts de sa patrie contre cette redoutable rivale. En 1276, le terrible Licario reconquit, on le sait, au nom de Michel Paléologue, une foule des îles de l'Archipel. Santorin et Therasia furent du nombre. Enlevées à *André Barozzi*, elles demeurèrent jusqu'en 1296 sous la domination byzantine et devinrent un repaire de pirates grecs. *André Ier* s'efforça vainement d'intéresser Venise aux efforts qu'il faisait pour rentrer en possession de sa seigneurie. Il vivait encore en 1278, mais il dut mourir peu après cette date. Son fils aîné, *Jacques II*, surnommé le jeune (*il mozzo*), pour le distinguer de son grand-père, hérita de ses droits. En 1295, il fut nommé baile de Venise à Négrepont : il se fit apprécier de tous, dans ces hautes fonctions, par son extrême impartialité.

Lorsque, l'année suivante, les Ghisi, les Michiel et les Giustiniani entreprirent, contre l'empire grec, une véritable guerre de flibustiers, et lui reprirent Céos, Sériphos, Amorgos, et les autres îles qui avaient appartenu jadis à leurs familles, le baile de Négrepont les aida de tout son pouvoir, et parvint lui-même à rentrer en possession de Santorin et de Therasia. Par le traité du 7 mars 1303, Andronic II Paléologue reconnut et garantit les droits de ceux qu'il avait jusque-là considérés comme de simples aventuriers, et *Jacques II* put s'intituler plus régulièrement que jamais : *dominator insularum Sancte Erini et Thyrasie*. Cette seconde conquête de l'Archipel par les Italiens amena, on le sait, un bouleversement général dans les anciens rapports de suzeraineté et de vasselage qui unissaient entre eux les divers seigneurs latins de l'Archipel. Tous ceux qui venaient de rentrer en possession de leurs seigneuries, grâce au secours que leur avait donné Venise, ne voulurent plus reconnaître d'autre suzerain qu'elle, et se considérèrent comme dégagés de tous liens vis-à-vis des ducs de l'Archipel, dont ils avaient relevé jadis. Il en résulta des contestations répétées, d'autant que les Sanudo de Naxos, bien que patriciens de Venise, persistaient personnellement à ne pas reconnaître la suzeraineté de la République, se considérant comme vassaux des seuls princes d'Achaïe, auxquels l'hégémonie sur tout l'Archipel avait passé lors de la chute de l'empire latin de Constantinople. Ces frottements, ces luttes entre les ducs de Naxos et leurs feudataires, furent presque toujours défavorables aux premiers, grâce à l'appui prêté par Venise à leurs adversaires.

*Jacques II* n'était plus baile de Négrepont depuis 1297. De 1301 à 1303, il exerça les fonctions non moins importantes de *duc* (gouverneur) de Candie, et, de cette résidence, il s'occupa activement à repeupler ses îles de Santorin et de Therasia. Pendant ce temps, la haine des Sanudo pour celui qu'ils considéraient comme rebelle et félon, ne s'endormait point, et quand *Jacques II* quitta Candie, il fut pris par des corsaires au service du duc Guillaume de Naxos, et jeté dans les fers par ordre de ce dernier. L'énergique attitude de Venise, qui donna huit jours au duc pour relâcher son prisonnier, porta toutefois ses fruits, et *Jacques II* fut mis en liberté, dès le 16 novembre 1303. Depuis il résida presque continuellement à Candie. Il mourut en 1308. Sa veuve Auremplasa, lui survécut dix-neuf ans. Il eut pour successeur son fils aîné, *André II*, lequel, en 1310, sur la demande de Venise, fut compris dans la paix conclue avec Byzance, paix par laquelle les barons des îles reconquises en 1296, furent de nouveau confirmés solennellement dans leurs seigneuries. *André II* résida alternativement à Candie et dans ses îles grecques, qui eurent fréquemment à souffrir des attaques des corsaires turcs ou byzantins. Il s'intitulait d'ordinaire : *insularum Sancte Herini et Thirasie dominator, habitator Candide* (de Candie). Plus tard, il ajouta encore à ces qualifications celle d'*admiratus* (amiral) *imperii Romanie*, haute fonction qui lui avait été probablement conférée par l'empereur titulaire de Constantinople, Philippe de Tarente. Philippe, en effet, favorisait de tout son pouvoir les petits seigneurs de l'Archipel, et les soutenait contre les puissants ducs de Naxos, lesquels, comme ils ne reconnaissaient plus la suzeraineté de Constantinople, se refusaient à reconnaître la sienne qui en était la suite. Il cherchait donc à se faire regarder par tous ces petits dynastes comme leur chef immédiat, et les avait déliés de tout serment de vasselage à l'endroit des Sanudo. De là des hostilités sans cesse renouvelées entre les seigneurs du parti de Philippe et le duc Nicolas Ier de Naxos, hostilités qui remplirent presque sans interruption les dix dernières années du règne d'*André II* de Santorin. En 1325, Nicolas Ier, déjà en guerre avec Bartolomeo Ghisi, tiercier de Négrepont, seigneur de Tinos, etc., attaqua Santorin. Malgré l'intervention de Venise, la guerre se poursuivit avec acharnement jusqu'en 1331. A cette date, *André II* fut forcé de demander la paix et de prêter hommage à son vainqueur. Il mourut trois ans après, en 1334. Son fils et successeur, *Marino Ba-*

*rozzi*, ne devait régner qu'un an à Santorin; car, dès 1335, Nicolas Ier de Naxos reparut avec sa flotte devant l'île; il s'en empara, ainsi que de Therasia, et emmena en captivité deux frères de *Marino*. Quant à ce dernier, réfugié à Candie, il réclama l'intervention de Venise. Comme Nicolas Ier se refusa à restituer ses conquêtes, il fut mis au ban de la République, et ce ban ne fut levé qu'en 1352. Cependant *Marino* ne recouvra jamais ses îles; il vécut à Candie et vit se grouper autour de lui la plupart de ses anciens sujets échappés au joug de fer des Sanudo. Il devint un des principaux propriétaires de l'île, et mourut à la Canée, en 1359. Il fut le cinquième et dernier seigneur indépendant des îles de Santorin et Therasia, qui firent depuis lors partie des domaines des ducs de l'Archipel.

Nicolas Ier Sanudo fit si bien fortifier Santorin, sa nouvelle conquête, que cette île devint avec Naxos, Andros et Milos, une des « *principalia fortalicia* » de l'Archipel.

Santorin, avec toutes les autres possessions des Sanudo, passa, en 1383, au nouveau duc de l'Archipel, l'usurpateur et assassin *François Ier Crispo* de Milos, et après lui à ses successeurs. En 1418, *Jean II Crispo*, second fils et second successeur de *François*, donna Therasia à l'un de ses frères, *Marc Ier* de Nio, et Santorin au plus jeune de tous, *Nicolas* de Suda (Syra). Ces deux îles se trouvèrent ainsi de nouveau détachées du duché même de l'Archipel.

*Nicolas Ier Crispo*, qui règna sur Syra et Santorin de 1418 à 1450, joua un rôle prépondérant dans l'histoire de l'Archipel, durant cette longue période, et dans les luttes incessantes livrées par les Latins aux Turcs, chaque jour plus redoutables. Les deux principales familles vassales des Crispi à Santorin, étaient les Gozzadini de Bologne et les Argyri ou d'Argento.

En 1447, à la mort de son neveu, le duc Jacques II, *Nicolas Crispo* devint régent du duché de l'Archipel pour son fils posthume, Jean-Jacques Crispo. Il alla habiter le palais ducal de Naxos, et y mourut trois ans après, en 1450. De sa femme, une Comnène de Trébizonde, il avait eu sept filles et deux ou peut-être trois fils. *Antoine*, le plus jeune, eut Syra et mourut en 1476; l'aîné, *François*, hérita de Santorin et de la régence du duché de l'Archipel. Il figure dans les documents de l'époque avec les titres de « *gubernator* » de la mer Égée, de seigneur de Santorin, et de co-possesseur de Syra. En 1453, sa régence prit fin par la mort soudaine du petit duc de Naxos, âgé de cinq ans, et l'avénement de Guillaume Crispo de Namfio. Mais, à la mort de ce dernier, dix ans après, en 1463, *François*, qui était son neveu, se trouva être son héritier le plus direct. Il monta, sous le nom de *François II*, sur le trône de l'Archipel, auquel l'île de Santorin se trouva de nouveau réunie. *François II* mourut quelques mois après. Sous son successeur, le duc *Jacques III*, Santorin fut à tel point ravagée par les Turcs qu'elle ne compta plus que trois cents habitants. En 1479, *Jacques III* la céda à son gendre, le Vénitien *Dominique Pisani*. Plusieurs branches de l'illustre famille de ce nom régnaient sur diverses îles de la mer Égée, depuis la fin du xve siècle. Des fêtes somptueuses furent célébrées à l'occasion de cette cession, qui devait être non avenue au cas où il naîtrait à *Jacques III* un héritier mâle. Pisani prêta serment à son beau-père. Dès l'année suivante, lui et sa femme allèrent implorer à Venise l'assistance de la République contre les Turcs.

En 1483, le duc *Jacques III* mourut, et, comme il ne laissait que des filles, il eut pour successeur son frère *Jean III*. Celui-ci, invoquant la coutume en usage dans l'Archipel, déposséda de Santorin sa mère et le mari de celle-ci, et s'empara de l'île par la force. Venise prit en vain la défense des droits de Pisani, et ses plus vives réclamations furent, durant six années, constamment repoussées par l'intraitable Crispo. Ce ne fut que lorsque celui-ci eut absolument besoin de l'alliance de la République contre les Turcs, qu'il consentit à lui faire hommage, à se placer sous sa protection, et à dédommager, par le payement d'une rente annuelle, Pisani de la possession de son île de Santorin qu'il réussit ainsi à conserver.

*Jean III*, duc de l'Archipel, périt assassiné, le 1er juillet 1494. Comme il laissait des enfants mineurs, son duché fut mis sous séquestre par le gouvernement vénitien. En 1500 seulement, son fils *François III*, parvenu à sa majorité, entra en possession de l'héritage de son père. Il mourut en 1520. Son successeur, *Jean IV*, s'intitulait : seigneur de Naxos, Milos, *Santorin* et Syra. Santorin fut prise en 1540, avec une foule d'autres îles de l'Archipel, par Kheir ed-dyn Barberousse, puis restituée à *Jean IV*, moyennant un tribut annuel; enfin, en 1566, elle fut de nouveau prise par les Turcs et enlevée cette fois pour toujours à ses seigneurs chrétiens. En 1592, le duc *Jacques IV*, fils de *Jean IV*, en fit une fort inutile et dérisoire cession à Venise.

On ne connaît encore aucune monnaie des divers seigneurs de Santorin et Therasia.

## LES GHISI ET LES GRIMANI, SEIGNEURS D'AMORGOS, STAMPALIA ET SIFANTO

Amorgos, souvent appelée au moyen âge Morgo, Margo, Mergo, etc., etc., avait, à cette époque, pour villes principales, Amorgo, capitale de l'île, Giali (l'ancienne Ægiale), et Platy (près de l'ancienne Arkesine). Une foule d'îlots voisins dépendaient de l'île mère; c'étaient : Nikuria, Krambonisi, Keros et Antikeros, Heraklia (Raklia), Schinusa, Kuphonisi, Kinaros, Héliadhia, etc. A partir de 1207, les premiers seigneurs latins d'Amorgos, comme de la plupart des autres îles de l'Archipel, furent les Sanudo de Naxos; mais l'empereur de Nicée, Jean Vatatsès, l'ayant enlevée de force au duc Ange II, la donna bientôt après en fief au Vénitien *Jérémie Ghisi* son allié, co-seigneur de Tinos et Mykonos. *Jérémie* repeupla Amorgos dont les habitants s'étaient enfuis à Naxos, et rebâtit le château des Sanudo; ses héritiers conservèrent l'île jusqu'en 1269, époque à laquelle elle leur fut de nouveau reprise par les Grecs.

En 1296, lors des expéditions de flibustiers dirigées, avec l'appui du gouvernement de la République, par les nobles vénitiens, seigneurs des îles, contre les Grecs, leurs possesseurs actuels, Amorgos tomba au pouvoir de *Jean Ier Ghisi*, et la possession de sa seigneurie lui fut confirmée à la paix de 1303. Il mourut en 1309, et *Guillaume Ier Sanudo*, duc de Naxos, au nom des droits antérieurs de sa maison, s'empara d'Amorgos qui fit alors partie du duché de l'Archipel jusqu'en 1352, malgré les protestations des Ghisi. A cette date, un traité fut conclu, qui restitua à ces derniers un peu plus de la moitié de l'île; mais en 1368, à la chute du dernier des Ghisi, Jean III Zanachi, qui fut exécuté comme rebelle à la République, *Nicolas Spezzabanda*, régent de Naxos, réoccupa cette portion d'Amorgos ainsi que les îles voisines. Deux ans après, *Nicolas* céda un quart d'Amorgos à Venise. L'autre quart échut, en 1384, au fils que ce personnage avait eu de son second mariage, *Pierre Sanudo*, seigneur de Gridia et d'Andros. La veuve de celui-ci vendit ce quart, après 1421, à son gendre *Jean Quirini*, seigneur de Stampalia, qui acquit également en 1446, l'autre moitié d'Amorgos; celle-ci appartenait depuis 1310 aux Grimani.

*Guillaume Ier Sanudo* avait, en effet, dès 1310, donné en fief une moitié d'Amorgos aux Schiavi de Nio; ce fut cette moitié qui passa en 1352 aux Ghisi, tandis que l'autre passait à *Marc Ier Grimani*, grand marchand d'alun à Négrepont, et co-possesseur avec les Quirini, de Stampalia. *Jacques Ier*, fils unique et successeur de *Marc Ier*, figure dès 1348 comme seigneur de Stampalia et de la moitié d'Amorgos, « *signor dell'isola d'Astipalia e mita de la isola de Amorgo* ». Il conserva sa seigneurie sous la suzeraineté vénitienne, malgré le retour des Ghisi dans l'île et résida d'ordinaire à la Canée. En 1390, il fut convaincu de faux, condamné, et forcé d'abdiquer en faveur de ses fils *Marc II* et *Georges Ier*. *Marc II* résida presque toujours à Négrepont où il possédait des comptoirs importants. Il mourut avant 1429, laissant sa part de Stampalia et de la moitié d'Amorgos, à son fils naturel *François*. Quant à *Georges Ier*, il vécut à Venise et laissa sa part à son fils *Nicolas*.

En 1446, *François* et *Nicolas Grimani* vendirent leur moitié d'Amorgos aux Quirini, co-possesseurs de Stampalia. Les descendants de *Nicolas* continuèrent à régner sur leur moitié de cette dernière île. *François* était mort sans enfants en 1452. *Georges II*, fils de *Nicolas*, et les fils de *Georges II*, *Jacques II* et *Marino*, furent les derniers seigneurs latins de Stampalia. Leur île fut prise par Barberousse en 1537, et définitivement annexée à l'empire ottoman.

On ne connaît aucune monnaie des seigneurs latins d'Amorgos et Stampalia.

## LES QUIRINI, SEIGNEURS DE STAMPALIA ET D'AMORGOS

Stampalia, l'ancienne Astypalée, est l'île la plus fertile et la plus basse de l'Archipel. Au moyen âge, on y voyait : Stampalia, la capitale, Vathy, Polikastro, San Blasio, Hellada (Ellati), et Marmaria. Une foule d'îlots voisins dépendaient de cette seigneurie.

*Jean Ier Quirini*, premier châtelain vénitien de Modon et Coron, en 1205, accompagna, en 1207, Marc Sanudo à la conquête de l'Archipel. Il reçut en fief, du nouveau duc de Naxos, l'île de Stampalia qu'il fortifia, et colonisa. Il dut mourir peu après 1231. Son fils unique, *Jacques*, lui succéda, et épousa, en 1243, Jelise ou Jelisa, veuve de Marino Dandolo, seigneur d'Andros, et souveraine de la moitié de cette île. *Jacques Quirini* se distingua à la tête des forces vénitiennes. Il fut gouverneur de Zara en 1264, et mourut avant 1268. Son fils, *Nicolas Ier*, qui avait été baile de Venise à Saint-Jean d'Acre, lui succéda et réclama en vain, de Marc II Sanudo, la restitution de la moitié de l'île d'Andros, qui avait appartenu à sa mère Jelise, morte en 1262. Il fut légat de Venise à Bologne, puis de nouveau baile à Saint-Jean d'Acre, puis à Négrepont, enfin podestat de Padoue. Un peu plus tard, le terrible Licario lui enleva Stampalia. Retiré à Venise, il eut de longs démêlés avec les ducs de l'Archipel, et finit cependant par leur céder, pour une forte somme, ses droits sur une moitié d'Andros. En 1294, il reparut dans le Levant à la tête d'une flotte vénitienne. Banni de Venise en 1310, pour crime de conjuration, il mourut peu après dans un âge fort avancé, à Rhodes, où il s'était réfugié. Son fils aîné, *Nicolas*, bâtit à Venise le palais actuel des comtes Quirini-Stampalia. Un autre de ses nombreux enfants, *Jean II*, qui avait longtemps habité l'Achaïe et l'Eubée, et qui avait suivi son père en exil à Rhodes, parvint, lors des expéditions vénitiennes de 1310, à reconquérir, à la tête d'une flottille, l'ancien fief insulaire de sa famille. Il en conserva la majeure partie et céda le reste à *Marc Grimani*, son auxiliaire dans cette entreprise. Il se fit vassal de Venise et non des ducs de l'Archipel. De 1330 à 1332, il fut châtelain vénitien de Modon et Coron, et mourut peu après 1333. Ses fils, *Fantino Ier* et *Marc* (*Marcolino*), lui succédèrent. *Fantino* vécut à Venise, faisant gouverner par les Grimani d'Amorgos, sa part de l'île de Stampalia, alors presque dépeuplée et presque journellement désolée par les incursions des pirates. Ses trois fils, *Jean III*, *Nicolas II* et *Augustin Ier*, lui succédèrent; le premier se fit prêtre, le second mourut jeune et sans enfants, le troisième, *Augustin Ier*, hérita de ses deux frères. Il fut châtelain de Modon et Coron, de 1399 à 1403, et mourut très-âgé, en 1412. Le fils et successeur d'*Augustin*, fut l'illustre *Jean IV Quirini de Stampalia*, surnommé *Zanachi*, le plus célèbre de sa noble maison. De 1411 à 1418, il fut recteur ou comte vénitien pour les îles de Tinos et Mykonos, qui avaient fait retour à la République à la mort du dernier des Ghisi. Il s'occupa activement de repeupler son île de Stampalia, et y résida depuis 1418, après s'être fait confirmer dans son titre de comte, non-seulement par Venise, mais encore par le roi de Chypre. Ses armes, trois fleurs de lis, et celles de sa femme, Isabetta Magno, « *nobile d'Amorgo* » : neufs besants d'argent sur fond de sable, se voient encore sur les édifices de l'île de Stampalia. Cette seconde femme du grand Quirini était la fille d'Orio Magno et de Simone, veuve de Pierre Sanudo, seigneur de Gridia et d'un quart d'Amorgos. C'est ainsi que le comte de Stampalia hérita de cette portion de cette dernière île. En 1446, il acheta à la république de Venise l'autre quart, qui appartenait à celle-ci, pour la somme de mille hyperpres crétois, soit 205 ducats et 3 gros. La même année, il acquérait également la seconde moitié de la même île qui appartenait à Nicolas et François Grimani. Dès lors, il ajouta à son titre seigneurial de Stampalia, celui d'Amorgos, Il mourut vers 1451, laissant sa seigneurie aux deux fils qu'il avait eus de son premier mariage, *François Ier* et *Fantino II*. Ce dernier, prieur de l'Ordre de Saint-Jean, et, pendant longtemps, préposé à la commanderie de Cos et Nisyros, mourut en 1453 dans les cachots du grand maître. Son frère, après avoir été pendant quatre ans châtelain vénitien de Milissus et Galata, près de Lépante, se retira à Venise, et, à l'inverse de son père, qui avait presque constamment habité l'Archipel, il gouverna les îles de Stampalia et d'Amorgos du fond de son palais de Santa Maria Formosa. Il mourut avant 1462. Son fils aîné, *Nicolas III*, lui survécut et ne mourut qu'en 1521, après avoir probablement aussi survécu à ses trois fils. Il eut pour successeurs : d'abord son petit-fils, *François II*, puis le neveu de ce dernier, *Nicolas V*, lequel fut le dernier seigneur effectif de Stampalia et Amorgos; ces deux îles lui furent en effet enlevées, en 1537, par Barberousse. Par le traité du 2 octobre 1540, Venise les céda officiellement à la Porte avec quelques îlots voisins, Karos, Cozienbuche et Clesiaricha, et cela malgré les protestations de *Nicolas Quirini*. Depuis, Venise chercha à lui faire restituer par le sultan au moins Stampalia, mais elle n'y réussit pas. Amorgos et Stampalia continuèrent à faire partie de l'empire turc, auquel Stampalia appartient encore aujourd'hui.

On ne connaît aucune monnaie des Quirini et des Grimani de Stampalia et d'Amorgos. Les comtes Quirini-Stampalia de Venise, habitant le palais de ce nom, sont les descendants directs des Quirini du moyen âge.

## LES NAVIGAJOSI, GRANDS DUCS DE LEMNOS

On ne sait presque rien de la grande famille vénitienne, depuis longtemps éteinte, des Navigajosi, qui régnèrent au moyen âge sur la vaste île de Lemnos (Stalimene ou Stalimne), voisine des côtes de Thrace. Ce fut *Filocalo Navigajoso* qui s'en empara en 1207. Il était fort puissant, et Henri d'Angre lui conféra les titres de grand duc (*megaducha*), de grand amiral de Romanie, et de baron du nouvel empire latin. *Filocalo* éleva de nombreuses fortifications sur son île et mourut après un règne fort court. Son fils et successeur, *Léonard*, dut mourir avant 1260, époque à laquelle le nouveau *megaducha* était *Paul*, propre fils de *Léonard*. Il est fait fréquemment mention de ce seigneur entre 1261 et 1264. Lui et son frère *Philippe* entretenaient neuf galères et de nombreux hommes d'armes pour la défense de leur île, et donnaient asile à tous les pirates qui ravageaient les terres des Paléologue, redevenus maîtres de Constantinople.

Il existait entre Lemnos et Byzance une haine mortelle; aussi, lorsque le célèbre grand amiral Licario, auquel Michel Paléologue avait précisément conféré ce même titre de grand duc de Lemnos, entreprit contre les seigneuries de l'Archipel, sa vaste expédition de conquête, il se dirigea tout d'abord sur Lemnos. L'attaque des Grecs eut lieu en 1265; sept cents combattants défendaient le château principal, et la résistance se prolongea à tel point que l'empereur fit offrir au grand duc soixante mille hyperpres en échange d'une capitulation. Sur le refus de *Paul Navigajoso*, les hostilités reprirent de plus belle; mais le grand duc mourut presque subitement en 1267. Sa veuve, une fille d'Ange Sanudo, second duc de Naxos, se défendit quelque temps encore, puis, en 1268, abandonnant le château aux impériaux après trois ans de siége, elle se réfugia à Négrepont avec tout ce qu'elle put emporter. Ses filles l'accompagnèrent: deux d'entre elles épousèrent des tierciers d'Eubée.

Lemnos demeura aux mains des Grecs jusqu'à la conquête de Constantinople par les Turcs. La famille des Navigajosi, selon K. Hopf, s'éteignit vers 1350, probablement en 1342. Ses vaines prétentions sur Lemnos se transmirent aux familles des tierciers d'Eubée, des ducs de Naxos, et des marquis de Bodonitza.

On ne connaît encore aucune monnaie des grands ducs de Lemnos.

## LES FOSCOLO, SEIGNEURS DE NAMFIO

On ne sait presque rien des Foscolo de Namfio (Amphio, Aphios, anciennement Anaphe), sauf que Marc Ier Sanudo, ayant fait la conquête de cette île en 1207, et l'ayant réunie à son duché de l'Archipel, la donna presque aussitôt en fief à un de ses compagnons, *Léonard Foscolo*, originaire du *rione* de *Santa Croce* de Venise. Ce *Léonard* obtint, en 1211, des fiefs de chevalier à Candie; de 1226 à 1228, il fut châtelain vénitien de Modon et Coron; à sa mort, son île de Namfio passa à son fils, *André Foscolo*, et le fils de celui-ci, *Jean Foscolo*, se la vit enlever, en 1269, par un des lieutenants de Licario, *Jean dello Cavo*, originaire lui-même de Namfio, et qui ne craignit pas d'en chasser son ancien seigneur. *Jean Foscolo* se retira à Limisso de Chypre où le poursuivit la haine de *Jean dello Cavo*. Son fils et successeur, *Natale Foscolo*, alla résider à Négrepont, et sa descendance se répandit dans les îles des mers Égée et Ionienne, où elle s'est conservée jusqu'à ce jour. Namfio demeura aux mains des Byzantins jusqu'à l'année 1307, époque à laquelle elle leur fut enlevée par *Januli II Gozzadini*, fils de ce Januli Ier (*de Bononia*) qui fut à Négrepont, en 1280, le représentant d'Agnès dalle Carceri. Un des deux fils de *Januli II*, *François Ier*, hérita de ses biens de Négrepont, auxquels il ajouta bientôt l'île de Thermia et le château d'Akrotiri à Santorin, acheté aux ducs de Naxos. *Dominique*, le second, qui figure dans un document de 1338, sous le nom de « *Dominicus de Bononia* », comme un des principaux chevaliers de Négrepont, hérita de Namfio. L'importance de *Dominique* s'était fort accrue par le fait du mariage de sa fille, Balzana, avec *Pierre dalle Carceri*, seigneur des deux tiers de Négrepont et régent du duché de l'Archipel pour son fils du premier lit, *Jean*, fiancé lui-même à la propre héritière des Sanudo. Dans un acte de 1356, *Dominique Foscolo* est désigné sous le titre de « *tutor Nigropontis* ». Son fils, *Januli III*, ne jouit pas d'une moindre considération en Eubée et dans tout l'Archipel; en 1383, peu avant le meurtre du duc Jean dalle Carceri, on le voit figurant comme vicaire,

« *vicarius* », du duc de l'Archipel. Il fut aussi seigneur de Thermia. Son fils, *François II*, dut restituer cette dernière île à ses parents, *Ange* et *Nicolas Gozzadini*, et fit, en 1420, cession définitive de ses droits sur Namfio aux Crispi de Naxos, qui s'étaient emparés de cette seigneurie et l'avaient cédée en fief à une ligne collatérale (1).

On ne connaît aucune monnaie des seigneurs latins de Namfio.

## LES CORNARO, SEIGNEURS DE SCARPANTO

Scarpanto ou Skarpanto, l'ancienne Karpathos, fut, au moyen âge, l'extrême limite orientale de la] domination des nobles vénitiens dans l'Archipel. Avec les îlots voisins de Stasidha (au moyen âge, Saria) et de Kassos, elle forma pendant plus de deux siècles un petit état indépendant, gouverné par une des branches si nombreuses de l'illustre famille des Cornaro, branche établie à Candie. La capitale de Scarpanto était Olimbo (Ὄλυμπος), l'ancienne Arkesine, aujourd'hui Arkasso. Les points les plus importants, après la capitale, étaient les ports d'Agatho, de Porto Grato (Krato), de Porto Malonato (Tristonato), de San Teodoro, etc. Il y avait, en outre, dans l'île, à l'époque des Cornaro, cinq forts châteaux.

Scarpanto partagea longtemps les destinées de Rhodes, sa voisine. Après 1204, elle appartint aux Gabalas, puis, en 1246, à leurs suzerains, les empereurs de Nicée, qui, devenus empereurs de Constantinople, restèrent maîtres de l'île jusqu'en 1306; mais, depuis 1288, ils en partagèrent la domination avec les émirs turcomans de Carie. Durant tout ce temps, les Paléologue firent gouverner en leur nom Scarpanto et Kassos, comme ils le faisaient pour Rhodes, par des seigneurs vassaux. Ce furent, vers la fin du XIIIe siècle, les frères génois *André* et *Louis Moresco;* le premier avait succédé comme grand amiral de l'empire au célèbre Licario, et tous deux étaient les ennemis acharnés de Venise. Ils contribuèrent puissamment à la conquête de Rhodes sur les Turcs par les chevaliers de l'Hôpital, conquête qui ne fut achevée qu'au mois de novembre 1310; Venise, qui ne pouvait se consoler de laisser échapper cette perle de la Méditerranée, non contente d'avoir favorisé de tout son pouvoir une expédition de flibustiers organisée, en 1306, par les Barozzi et les Cornaro, contre Nisyros et Scarpanto, fit, deux ans plus tard, tous ses efforts pour s'emparer de Rhodes même. Elle n'y parvint point, mais l'expédition de 1306 eut du moins un résultat; car *André Cornaro*, un des plus illustres citoyens vénitiens de Candie, qui, en 1301, avait été député à Venise par la noblesse établie dans l'île, réussit, par un audacieux coup de main, à s'emparer de Scarpanto. Il s'en fit aussitôt proclamer seigneur. En 1309, *Louis Moresco*, l'ancien vassal de l'empire grec, dépossédé par lui, aborda dans l'île et chercha à y soulever une rébellion en faveur des Byzantins, mais il tomba aux mains de *Cornaro* qui le laissa mourir en prison. Dès lors, la seigneurie de Scarpanto, Saria et Kassos, passa entièrement aux mains de cette branche candiote des Cornaro. Vers 1312, ou au commencement de 1313, *André Cornaro*, veuf depuis longtemps, fit un mariage brillant. Il épousa Maria dalle Carceri, fille de Gaétan dalle Carceri et d'Agnès Navigajoso, héritière par son père d'un sextier de Négrepont, et veuve en premières noces d'Albert Pallavicini, troisième marquis de Bodonitza, tué à la déroute du Céphise. Albert Pallavicini avait pour héritière une fille unique et mineure, Guglielma. Il avait laissé, comme douaire à sa veuve, la moitié de son marquisat de Bodonitza, et le nouvel époux de Marie dalle Carceri put, en conséquence, ajouter à ses titres celui de « *dominator Sexterii Nigropontis et medietatis Bondonicie* (Bodonitza) ». A peine était-il débarqué en 1313 en Eubée, où sa présence était réclamée par le menaçant voisinage des Catalans, que Foulques de Villaret, à l'invitation de l'empereur Andronic, s'empara à son tour de Scarpanto et des îlots voisins, sous prétexte que les habitants l'en avaient prié pour pouvoir se mettre sous la protection de l'Ordre de Saint-Jean, et échapper aux perpétuelles attaques des pirates turcs. Venise prit si vivement en main la cause de son ressortissant, que, dès la fin de 1315, après de longues négociations, Foulques dut rendre Scarpanto à son ancien seigneur, lequel vivait pour lors en Eubée. En 1322, Marie dalle Carceri mourut sans avoir donné d'héritier à *André Cornaro*, qui dut, bien malgré lui, se résigner à remettre son sextier de Négrepont à Pierre dalle Carceri, le plus proche parent de la princesse défunte. Quant au demi-marquisat de Bodonitza, il fit retour à la princesse Guglielma Pallavicini.

(1) Pour les futurs seigneurs de Namfio, voyez au chapitre des Barozzi et Pisani de Santorin, p. 402.

*Andre Ier Cornaro* mourut l'année suivante, en 1323. Ses trois fils, *Alexis Ier*, *Marc Ier* et *Jean Ier*, n'élevèrent aucune prétention, ni sur le sextier d'Eubée, ni sur Bodonitza, et se partagèrent l'île de Scarpanto et leurs fiefs candiotes. *Marc* mourut de bonne heure ; *Alexis Ier* vécut à Venise, faisant gouverner sa part de Scarpanto par *Jean Ier*, et mourut en 1368, laissant quatre fils. Ceux-ci se partagèrent Scarpanto avec leur cousin *André II*, fils de *Jean Ier*, qui était mort en 1355. Ces quatre Cornaro s'appelaient : *André III*, lequel mourut peu après 1368, *Jean II*, mort sans enfants peu après 1389, *Nicolas II* et *Pierre Ier*.

*Pierre Ier* hérita successivement de ses trois frères, et laissa à son fils, *André V*, toute la part de son grand-père *Alexis Ier*. *André V*, représentant de la ligne aînée des Cornaro et principal possesseur de Scarpanto, fut un prince belliqueux, un citoyen vénitien dévoué à sa patrie, un trafiquant riche, habile et entreprenant. Il eut de nombreux démêlés avec *Michel III*, descendant d'*André II*, et chef de la ligne cadette des Cornaro de Scarpanto, et mourut presque centenaire peu après 1464. Ses fils, *Pierre IV* et *François III*, continuèrent à vivre en rivalité avec la branche cadette et ses représentants, *Pierre III*, *André VIII*, et *Jean V*, fils de *Michel III*. Ceux-ci, après avoir une première fois réussi à expulser *Pierre IV*, le firent assassiner en 1475, après qu'il eut été réintégré par Venise. Les trois frères meurtriers furent jetés dans les cachots de la République et y restèrent plus d'un an. Scarpanto tout entière fut donnée, par ordre de Venise, au fils unique de la victime, *André IX*, et les fils de *Michel III* n'obtinrent aucune restitution. La branche aînée des Cornaro de Scarpanto continua seule à régner sous la suzeraineté de Venise. *André IX* mourut après 1520. Ses fils, *Pierre VI* et *Louis*, et les quatre fils de son oncle, *François III*, *Antoine*, *Vincent* et *André X*, furent les derniers seigneurs latins de *Scarpanto*, qui tomba aux mains de Barberousse, en 1538. Toutes les réclamations de Venise, qui se refusa à céder officiellement cette île au sultan, lors de la paix de 1540, demeurèrent vaines; aujourd'hui, Scarpanto est encore aux mains des Turcs.

On ne connaît encore aucune monnaie des divers seigneurs latins de Scarpanto.

Parmi les nombreuses familles seigneuriales de l'Archipel dont l'importance fut trop faible pour que je puisse leur consacrer un chapitre spécial, je me contenterai d'indiquer les quelques noms suivants :

Les Schiavi, seigneurs de Nio et d'Amorgos de 1292 à 1352, époque à laquelle Nio fut réunie au duché de l'Archipel, et Amorgos donnée aux Ghisi :

Les Premarini de Céos, seigneurs de la moitié de cette île de 1328 à 1541, époque à laquelle ils furent définitivement chassés par les Turcs.

Les Castelli de Trévise, seigneurs de Thermia, de 1322 à 1336, époque à laquelle ils furent dépossédés par les Gozzadini de Namfio.

Les Gozzadini de Venise, seigneurs de Namfio, de 1300 à 1420, époque à laquelle Namfio fut cédée aux Crispo, — seigneurs de Sifanto, de 1456 à 1605, époque à laquelle ils furent chassés de cette île par les Turcs dont ils étaient tributaires, — seigneurs de Thermia, de 1330 à 1359, et d'une portion de Céos, de 1405 et 1456 à 1566.

Les Assanti d'Ischia, seigneurs de Nisyros, île voisine de Rhodes, de 1311 à 1385; ils étaient vassaux de l'Ordre de l'Hôpital, et ne doivent en conséquence pas avoir frappé monnaie.

Les la Corogna, seigneurs de Sifanto et d'une portion de Céos, de 1307 à 1456, époque à laquelle leurs seigneuries passèrent par mariage aux Gozzadini.

On ne connaît aucune monnaie de toutes ces familles seigneuriales secondaires de l'Archipel.

# LES GÉNOIS, SEIGNEURS DE CHIO

## *a.* LES ZACCARIA

*(Benoît Ier, Paléologue, Martin Ier et Benoît II)*

L'île de Chio fut comprise, lors du partage de 1204, dans la part échue aux empereurs latins de Constantinople. Elle leur fut enlevée, en 1247, par Jean Vatatsès de Nicée, et fut, depuis lors, gouvernée, au nom des empereurs grecs, par des stratéges impériaux. Cette île, par la richesse de ses produits, par ses vins fins, ses marbres de prix, mais surtout par la récolte du mastic, produit si recherché au moyen âge et qu'on recueillait exclusivement à Chio, cette île, dis-je, avait de tout temps excité la convoitise des trafiquants italiens, génois et vénitiens. Le mastic leur promettait une source de richesses presque infinie. Aussi, lorsque les Génois négocièrent avec Michel Paléologue le célèbre traité de Nymphée, signé au printemps de 1261, ils réclamèrent, avant tout, la faculté d'établir une colonie à Chio. L'empereur, qui devait beaucoup à ses nouveaux alliés, leur concéda dans l'île, un *palazzo* avec *loggia* pour leur consul, une église, des bains, un marché, des jardins et des maisons d'habitation pour les marchands. Le consul fut investi des droits les plus étendus sur ses concitoyens. Telle fut l'origine du premier établissement des Génois à Chio ; mais ce fut, pour lors, tout autre chose qu'une domination véritable de Gênes sur Chio, comme l'ont affirmé à tort presque tous les historiens nationaux.

En 1292, Chio fut pillée par Roger de Loria, et, en 1303, par les Catalans de Roger de Flor, puis par les Turcs d'Anatolie. A cette époque, la colonie génoise ruinée par tant de désastres, avait presque entièrement disparu. Andronic Paléologue, jugeant que ses stratéges n'étaient plus en état de défendre Chio contre les attaques de plus en plus fréquentes des Turcs, maîtres incontestés de presque toute l'Anatolie et de la plupart des îles, se décida à céder ce territoire en fief à quelque étranger puissant, qui fut en état de s'y faire respecter. Son choix tomba sur le Génois *Benoît Zaccaria*, amiral de France au service de Philippe le Bel, et pour lors, depuis 1288, seigneur des deux Phocées, en qualité de successeur de son frère Manuel ; ce personnage, dont la bravoure était célèbre en Orient comme en Occident, songeait depuis longtemps déjà à intervenir dans les affaires si troublées de la grande île, sa voisine, et à y mettre bon ordre à son profit, fût-ce les armes à la main. En 1304, un coup de main le rendit maître de Chio, de Samos et de Cos. Sa famille portait à Gênes le surnom de *di Castro* ou *di Castello*, du quartier où était située sa demeure ; elle y était considérée comme une des plus riches et des plus puissantes.

Le nouveau seigneur de Chio conclut aussitôt un arrangement avec l'empereur. Il lui prêta serment et reçut de lui en retour l'île de Chio en fief pour un espace de dix ans. La bannière des Paléologue devait continuer

à flotter sur les tours de Chio. Dès 1275, *Benoît* avait épousé une sœur de Michel Paléologue. Les richesses immenses que lui procuraient l'exploitation de l'alun de Phocée et la récolte du mastic de Chio, lui attirèrent, à plusieurs reprises, la jalouse inimitié des Vénitiens. Phocée avait été pillée par l'amiral Roger Morosini dès 1296. Chio fut plusieurs fois attaquée par les flottes vénitiennes, et ne dut son salut qu'aux fortifications nouvelles élevées par Zaccaria. Le prince de Chio mourut en 1307 ; son fils, *Paléologue Zaccaria*, lui succéda à Chio et à Phocée, après avoir obtenu de l'empereur une nouvelle prolongation de pouvoirs.

*Paléologue* mourut en 1314, et son beau-frère, Andreolo Cattaneo della Volta, dit *Paleologo*, gouverneur de Phocée depuis 1307, devint alors seigneur de ce lieu. Quant à Chio, elle échut aux deux fils de *Paléologue* (peut-être seulement ses neveux), *Benoît II* et *Martin*. *Martin*, déjà veuf d'une Ghisi, devint, en outre, vers 1324, seigneur des fiefs moréotes de Véligosti, Damala et Chalandritza (1), par son mariage avec Jacobine ou Jacqueline de la Roche, héritière de ces diverses seigneuries. *Benoît II* avait épousé Ginevra Doria.

*Martin* et *Benoît II* se brouillèrent entre 1319 et 1324, et *Benoît* dut quitter Chio. *Martin*, prince brave et hardi, régna seul, et obtint, en son nom seul, une confirmation impériale. Mais Andronic le Jeune, étant monté sur le trône de Constantinople, voulut chasser son vassal. Les habitants embrassèrent le parti du plus fort. *Martin* essaya de résister, mais il finit par succomber aux attaques des Byzantins. Une flotte de cent voiles reprit Chio pour l'empereur, dans l'automne de 1329, et emmena prisonnier le prince génois. Son frère, *Benoît*, qui avait trahi sa cause par désir de vengeance, fut nommé par l'empereur gouverneur de Chio ; mais il ne se contenta pas de ce poste, et voulut s'emparer de l'autorité tout entière. Repoussé par la garnison byzantine, il mourut de chagrin quelques jours après, en 1330.

*Martin* qui, le 26 mai 1315, avait été créé, par Philippe de Tarente et Catherine de Valois, empereurs titulaires de Constantinople, dont il avait gagné la faveur : *roi d'Asie-Mineure, despote et seigneur d'Œnussa, Marmora, Ténédos, Samothrace, Lesbos, Chios, Samos, Nicaria et Cos*, gémit longtemps dans les cachots de Constantinople ; il ne fut délivré qu'en 1338, grâce à l'intervention du Pape et du roi de France. Il périt le 15 ou le 17 janvier 1345, à l'attaque de Smyrne par les flottes chrétiennes coalisées (2).

## *b*. LA MAHONE *(Les Giustiniani)*

Après la chute des Zaccaria, en 1329, l'île de Chio fut gouvernée par le lieutenant impérial Léon Calothetos. En 1340, le mégaduc Alexis Apokaukos, en ce temps tout puissant, révoqua ce personnage pour le remplacer par un riche archonte chiote, Jean Cybo (*Kalo-janni Cibo*), sous l'administration duquel les Génois s'emparèrent pour la seconde fois de Chio et en restèrent cette fois les maîtres définitifs.

Durant les sanglantes querelles intestines qui désolèrent Gênes à cette époque, une faction vaincue s'était retirée et fortifiée, en 1331, à Roquebrune et Menton sur la côte ligurienne. Appuyée sur la maison souveraine locale des Grimaldi, elle équipa, en 1345, une flotte de trente galères, montée par 10,000 hommes. Le gouvernement de Gênes, dont les caisses étaient vides, eut recours, pour résister à cette attaque, à un moyen qui lui avait déjà réussi dans de semblables occasions. Il chargea un certain nombre de citoyens de prendre en main la défense commune, à leurs risques et périls, et moyennant promesse du payement des dépenses faites par eux. Vingt-neuf particuliers génois armèrent chacun une galère, la métropole s'engageant à les dédommager par la suite de toutes leurs dépenses et de tous les dommages encourus, leur assurant un revenu annuel considérable, leur faisant, en un mot, des avantages exceptionnels, qu'il serait trop long d'exposer en détail.

Les associés donnèrent le commandement de leur flotte à l'un d'eux, Simon Vignoso, marin de grande bravoure, de famille plébéienne. Le 19 janvier, le nouvel amiral reçut solennellement la bannière des mains du doge, sur la place publique, devant la cathédrale de Saint-Laurent, et, suivi d'une escorte imposante, il leva l'ancre avec 6,000 hommes de troupes. Les factieux de Monaco n'étaient pas préparés à cette attaque ; ils se réfugièrent à Marseille. Vignoso revint à Gênes ; il y annonça son triomphe et en repartit aussitôt pour aller défendre

(1) V. p. 325 et 328.

(2) V. pour la descendance de Martin Zaccaria, au chapitre des *Zaccaria de Damala*, p. 325.

la colonie génoise de Caffa contre les attaques des Tartares. Il parcourut la Méditerranée en triomphateur. A Négrepont, il trouva une flotte, composée de galères vénitiennes et de la Religion, qui se préparait à tenter la conquête de Chio sous le commandement du dauphin Humbert II. Vignoso revendiqua aussitôt cette île ainsi que les deux Phocées, comme propriétés génoises frauduleusement enlevées à leurs maîtres légitimes par les Byzantins, et déclara que c'était pour les reconquérir qu'il était venu dans les mers du Levant. Sans perdre de temps, voulant devancer à tout prix la flotte du dauphin, il mit à la voile directement pour Chio et y arriva le 15 juin. Les Grecs reçurent les Génois à coups de pierres et de flèches, si bien que Vignoso jura de ne se retirer qu'après avoir triomphé. Dès le lendemain, il investit par mer et par terre la capitale de l'île. Elle résista peu. Cybo, retiré dans la citadelle, dut capituler le 12 septembre, pour ne pas mourir de faim. Il devint citoyen génois. L'île entière tomba aux mains de Vignoso qui mit garnison dans la citadelle. Le 16 septembre, il repartit pour la Vieille-Phocée qui, le lendemain, fut prise d'assaut. Puis ce fut le tour de la Nouvelle-Phocée (*Foglia-Nuova*), dont le gouverneur, Léon Pétronas, capitula le 20 du même mois. Jean Cybo, l'ex-gouverneur byzantin de Chio, devint le gouverneur génois de la Nouvelle-Phocée. Après avoir repoussé une flotte grecque, Vignoso remit, le 9 novembre, à la voile pour Gênes, où il fut reçu en triomphe aux acclamations du peuple assemblé.

Gênes ne pouvant restituer aux armateurs de la flotte victorieuse les sommes dépensées pendant l'expédition, sommes évaluées à 203,000 livres, un accord fut conclu, le 26 février 1347, entre la ville et cette société, qui y figure pour la première fois avec son nom de Mahone. Par cet accord, Gênes, se réservant la suzeraineté directe sur Chio et les deux Phocées, et la faculté de s'y faire représenter par un podestat et des châtelains nommés par elle, en cédait la souveraineté utile, à savoir tous les revenus directs ou indirects, y compris le commerce du mastic, aux vingt-neuf Mahonais (*Mahonenses*) dont la flotte avait reconquis ces territoires. Les forteresses devaient demeurer aux mains de la République. Le contrat était valable pour vingt ans seulement; mais, au cas où Gênes se trouverait au bout de ce temps dans l'impossibilité de se libérer de sa dette envers les Mahonais, ceux-ci devaient continuer à posséder en toute propriété Chio et les deux Phocées, bien que toujours sous la suzeraineté de la métropole. Cette première société, connue sous le nom de Vieille Mahone, resta donc maîtresse de Chio. Gênes n'y entretint qu'un podestat, à titre de première autorité criminelle. Vignoso, nommé chef de la compagnie, y fixa sa résidence. Cependant les Grecs ne renonçaient pas facilement à une possession aussi riche. Après d'inutiles réclamations portées à Gênes, l'empereur Jean Paléologue parvint à gagner son ancien lieutenant Cybo, qui se souleva contre le chef de la Mahone et arbora la bannière impériale à Chio. Il allait triompher de Vignoso lorsqu'un secours inattendu de deux galères génoises vint sauver celui-ci. Cybo périt dans la lutte; mais les deux Phocée restèrent aux mains des Grecs (1348), et le gouverneur byzantin, Calothetos, s'y maintint longtemps avec l'aide des Turcs. Vignoso se couvrit encore de gloire en combattant contre les flottes de Venise. Il s'empara de Carystos et rapporta en triomphe à Chio les clés de Négrepont. La paix fut conclue en 1351, entre les deux Républiques. Cette même année, Vignoso s'empara de nouveau de la Nouvelle-Phocée. En 1358 seulement, une expédition organisée par la Mahone, reprit la Vieille-Phocée et en chassa pour toujours la famille de Calothetos. A cette époque, Vignoso était mort. Une nouvelle société, nommée la Nouvelle Mahone, se constitua, qui succéda en 1362 à la première. Elle se composait de douze citoyens de famille plébéienne, et l'exploitation de Chio lui fut concédée pour douze ans, les droits souverains de la métropole étant toujours réservés. Le 8 mars, la cession fut solennellement proclamée. La Nouvelle Mahone se donna une constitution, le 14 novembre de la même année, et prit le nom générique de *Giustiniani* sous lequel elle est principalement connue dans l'histoire. Les douze actionnaires, abandonnant leur anciens noms patronymiques, prirent en commun cette nouvelle désignation, sans qu'on sache bien aujourd'hui quelle en fut la première origine. En tout cas, ce nom de *Giustiniani* ne fut point primitivement à Gênes, comme on l'a cru, un nom de famille, mais bien celui d'une société par actions fondée pour l'exploitation de Chio et des deux Phocées. Par traité du 8 juin 1363, confirmé le 18 juin 1367, l'empereur de Constantinople céda définitivement aux Mahonais, contre un tribut annuel de 500 hyperpres, la souveraineté sur Chio, Samos, Nicaria, Œnussa, Santa Panagia, et les deux Phocées. A partir de cette date jusqu'à la conquête turque, les Mahonais demeurèrent les maîtres incontestés de ces riches domaines. La Nouvelle-Phocée, le plus souvent affermée à un Mahonais ou à quelque autre citoyen génois, devint à son tour une des premières places de commerce de l'Asie-Mineure.

En 1374, le contrat avec la Nouvelle Mahone expirait; mais Gênes, se trouvant toujours dans la même impossibilité de solder sa dette, conclut avec la société un arrangement qui abandonnait à nouveau à celle-ci la jouissance des revenus de l'île jusqu'en 1394, c'est-à-dire pour vingt nouvelles années. Le 28 juin 1385, la convention fut prorogée jusqu'au 21 novembre 1418, les Giustiniani restant souverains de l'île, à charge de payer une somme annuelle à la République, et celle-ci se réservant, jusqu'à ce dernier terme, le droit de se libérer par le payement intégral de la fameuse dette de 1346, et de rentrer ainsi en pleine possession de ses colonies.

Durant cet intervalle, de notables changements avaient eu lieu dans les affaires de Chio. En 1379, les Vénitiens avaient pris la Vieille-Phocée et brûlé les faubourgs de Chio. Puis vinrent les janissaires d'Amurat, qui enlevèrent Samos aux Génois et en firent un repaire de pirates. Après une tentative impuissante d'union contre les Turcs, les hostilités reprirent entre Venise et la Mahone.

Durant tout le règne de Bajazet Ier, ce fut une attaque incessante des Turcs contre les Giustiniani. La Nouvelle-Phocée et *Foglia-Vecchia*, que Venise avait restituée et que Jacques Gattilusio de Lesbos tenait en fief de la Mahone, ouvrirent leurs portes aux troupes ottomanes. Le désastre d'Angora ne fit que donner de nouvaux maîtres aux deux villes; le lieutenant mongol, Shah Rokh, en devint le seigneur. Même après l'expulsion des Tartares, l'affaiblissement des Giustiniani demeura tel, la puissance des émirs indépendants d'Asie-Mineure s'était si rapidement accrue, que force fut aux Génois de payer tribut à la fois aux Osmanlis et à Sarukhan, prince de Lydie, pour Chio et pour les deux Phocées.

Le gouvernement démocratique ayant été renversé à Gênes et remplacé par l'occupation française sous l'administration du fameux maréchal Jean Boucicaut, il y eut à Chio un soulèvement populaire, et, le 21 décembre 1408, les Giustiniani proclamèrent leur indépendance. Venise tenta de les appuyer; mais, avant qu'elle n'eût pu entreprendre quelque chose en leur faveur, l'amiral génois, Conrad Doria, à la tête d'une flotte nombreuse, parut devant l'île, le 18 juin 1409. La ville fut facilement occupée par les assaillants. La citadelle résista davantage et ne capitula que le 1er juillet, après une défense sanglante. Doria, vainqueur, proclama l'autorité française, mais il ne modifia rien à la situation respective de la commune de Gênes et de la Mahone. Cette insurrection malheureuse fut l'unique tentative d'indépendance faite par les Giustiniani, qui n'avaient, du reste, que fort peu à y gagner; ils jouissaient, en réalité, d'une autonomie à peu près complète.

En 1411, sept navires catalans attaquèrent Chio et la bombardèrent; mais, atteints dans leur retraite, ils furent défaits et rudement châtiés par les Chiotes. L'année suivante, une attaque des Osmanlis fut également repoussée avec l'aide des chevaliers de Rhodes.

Le 11 mars 1418, la convention avec Gênes fut encore prolongée pour une période de vingt-neuf années, jusqu'au 21 novembre 1447; le 17 décembre 1436, elle le fut de nouveau pour quarante années, jusqu'en 1476; le 19 novembre 1476, elle le fut jusqu'en 1505, puis jusqu'en 1507; en 1507 enfin, elle le fut pour deux ans, jusqu'au 11 novembre 1509. A cette dernière date, Gênes voulut payer sa dette, mais des difficultés s'élevèrent naturellement au sujet d'un règlement aussi ancien, entre les représentants de la métropole et les fondés de pouvoir (*gubernatores*) de la Mahone. De délai en délai, on en arriva à l'année 1512, où le gouvernement se décida à laisser encore Chio aux mains des Giustiniani, et à signer un nouvel accord pour trente ans, jusqu'au 15 juin 1542. En 1528 enfin, Chio fut définitivement abandonnée, *en toute propriété et pour toujours*, moyennant un tribut annuel de 2,500 *lires*, aux Giustiniani.

Récapitulons brièvement les événements les plus importants dont l'île de Chio fut le théâtre, à partir des premières années du XVe siècle, jusqu'à cette date de 1528, et à partir de cette année jusqu'au désastre final. En 1415, les Mahonais conclurent une ligue contre les Turcs avec les Vénitiens et les chevaliers de Rhodes; bientôt toutefois, ils durent se reconnaître de nouveau, ainsi que les autres seigneurs francs d'Asie-Mineure, les tributaires des Infidèles, et leurs envoyés prêtèrent serment à Smyrne au sultan Mohammed Ier. Les Giustiniani lui achetèrent leur indépendance au prix d'un énorme tribut annuel de 20,000 pièces d'or, pour la seule Nouvelle-Phocée, tant était grande encore à cette époque l'importance des mines d'alun de cette ville. La Nouvelle-Phocée était, en même temps, affermée par la Mahone au fameux Jean Adorno, qui joua un rôle fort important dans l'histoire du Levant. Il combattit, en 1422, aux côtés de son suzerain, le nouveau sultan Amurat II, et contribua plus que tout autre avec ses vaisseaux et ses hommes à la défaite du prétendant Mustapha. Son successeur, en 1424, comme fermier de Phocée, Percival Pallavicini, vécut également en bonne harmonie avec les sultans. Il en fut de même, du reste, des Mahonais en général, depuis 1415 jusqu'à la chute de Constantinople,

en 1453. Durant ce long intervalle, un seul événement important intéressa Chio, ce fut la guerre avec Venise, en 1431 et 1432. Venise, depuis longtemps en lutte acharnée avec Gênes, voulut, en opérant une diversion sur Chio, attaquer cette rivale dans les sources les plus importantes de sa prospérité. Le 11 novembre 1431, une flotte, commandée par l'amiral André Mocenigo, parut en vue de la capitale de l'île, et le bombardement fut aussitôt commencé. La résistance fut héroïque sous la direction du podestat Raphaël di Leonardo Montaldo. Un assaut furieux fut repoussé. Le 17 janvier 1432, les Vénitiens se retirèrent après avoir, dans leur rage de vengeance, dévasté horriblemement toutes les campagnes de l'île. La paix fut conclue quelques mois après.

En 1453, le célèbre Giustiniani, Jean Guillaume Longo, s'étant couvert de gloire à la défense de Constantinople, attira sur les siens la colère du vainqueur. La Mahone obtint toutefois deux nouvelles années de répit en augmentant de 2,000 livres son tribut annuel. Mais, en 1455, sous un prétexte inventé à plaisir, une flotte turque, commandée par Hamsa-Beg, aborda à Chio. La campagne fut brûlée, mais la ville, nouvellement fortifiée, résista, et les Turcs durent se retirer. Tremblants devant la vengeance du sultan, les Mahonais implorèrent en vain le gouvernement de la mère-patrie, le Saint-Siége et les princes d'Occident. Une nouvelle flotte turque, sous Iunus-Beg, fut dispersée par une tempête, ce qui n'empêcha pas ce dernier de s'emparer de la Nouvelle-Phocée, le 31 octobre, et de la Vieille-Phocée, deux mois après, le 24 décembre.

L'année suivante, nouvelle menace de destruction conjurée, cette fois encore, par d'énormes payements et par l'augmentation du tribut annuel lequel fut fidèlement soldé par la Mahone jusqu'en 1473. Aussi la colonie de Chio eut-elle à ce moment quelque répit, même après la prise de Mételin et la chute des Gattilusio, ses plus proches voisins et alliés. En 1473, en 1475, Mohammed menaça de nouveau Chio. En 1475, on abandonna aux Turcs Samos qu'on leur avait reprise; en 1481, on céda Nicaria aux chevaliers de Rhodes. En 1477, en 1479, nouvelles invasions des Turcs : des milliers d'habitants furent entraînés par eux en esclavage. En 1480, nouveau rachat de l'île, au prix de 10,000 pièces d'or. En 1495, une flotte turque fut repoussée par les habitants. On recommença à payer fidèlement et régulièrement le tribut au sultan jusque vers la moitié du XVI^e siècle. La catastrophe finale approchait. En 1558, Gênes, dégénérée et affaiblie, désavoua sa colonie pour ne pas se brouiller avec la Porte. Le dernier obstacle à la conquête définitive des Turcs était tombé.

En 1564, la Mahone, ruinée par les déprédations des corsaires et par les dépenses excessives que nécessitait cet état de guerre incessant, se trouva dans l'impossibilité de payer le tribut annuel et d'envoyer au grand-vizir les présents accoutumés. On commit, en même temps, l'imprudence d'accueillir à Chio des esclaves chrétiens fugitifs ; enfin, pour comble d'infortune, l'envoyé chargé de porter au sultan une portion du tribut destinée à l'apaiser, disparut avec l'or dont il était porteur.

Le 14 avril 1566, le capitan-pacha Piali, le plus célèbre des lieutenants de Soliman, aborda à Chio avec une flotte de quatre-vingts galères. La résistance fut nulle ; les douze gouverneurs de la Mahone, attirés dans une entrevue, furent pris et chargés de chaînes; puis les janissaires se précipitèrent sur la ville et la mirent au pillage. La bannière de saint Georges, jetée à terre, fut remplacée par le croissant; l'église métropolitaine fut transformée en mosquée. Piali fit publier que tout habitant fugitif serait puni de mort. Tous les plus riches Génois, avec les gouverneurs, leurs femmes, leurs enfants, furent transférés à Constantinople; les enfants durent abjurer et furent incorporés dans les janissaires. Dix-huit d'entre eux, qui voulurent conserver la religion chrétienne, furent égorgés le 6 septembre 1566. Chio devint une province de l'empire turc. Les chefs de la Mahone furent définitivement exilés en Crimée.

Tous les renseignements que les documents contemporains nous fournissent sur la monnaie frappée à Chio, tant par les Zaccaria, que plus tard par les Giustiniani de la Mahone, ont été exposés, résumés et discutés par feu M. D. Promis de Turin, dans sa longue et excellente monographie de l'ate-

lier monétaire établi par les Génois dans cette île (1). Le mémoire du savant conservateur du Cabinet royal des médailles de Turin est dans les mains de tous les numismatistes; le reproduire ici dans ses moindres détails serait donc une inutile répétition. Je me bornerai à insister sur les points essentiels et à donner la description de toutes les monnaies frappées à Chio, au moyen âge; beaucoup ont été retrouvées depuis la publication du travail de M. Promis.

Il règne encore de grandes obscurités sur le nom et la valeur relative des diverses monnaies frappées à Chio. Les opinions émises à ce sujet par feu M. D. Promis sont, en partie, erronées; ainsi, les nombreuses petites monnaies d'argent dont il a fait des carats, sont bien certainement, ainsi que l'a démontré M. Lambros, des quarts de *gigliato*. Le carat n'a jamais été une monnaie réelle, mais simplement une monnaie de compte ayant une valeur purement fictive.

## BENOÎT Ier ZACCARIA

On n'a pas encore découvert de monnaies du premier des Zaccaria de Chio, de l'énergique et entreprenant Benoît Ier; mais il en a certainement fait frapper. En effet, bien que conservant un semblant de dépendance vis-à-vis de l'empereur, Benoît fut à Chio un souverain véritable, et il a dû user de tous les droits attachés à la souveraineté. Un jour certainement on retrouvera la monnaie du premier prince franc de Chio; il est probable, comme le dit M. Promis, qu'elle a dû être frappée aux types du gros matapan ou du denier tournois.

L'expression « *hyperpres auri boni ad sagium Sii* », qui se rencontre dans les documents du temps, entre autres dans un acte de 1311, signé par le fils de Benoît Ier, ne désigne aucunement, ainsi que le fait judicieusement observer M. Promis, des hyperpres *frappés* à Chio, mais bien simplement des hyperpres *pesés au poids de Chio* (*sagium* pour *exagium, saggio,* poids, étalon). Il y avait l'hyperpre au poids de Chio (*ad sagium Sii* ou *Chii*), comme il y avait l'hyperpre *ad sagium Peyræ* (de Péra), *ad sagium Constantinopolis,* etc., etc.

## PALÉOLOGUE ZACCARIA

On ne connaît également encore aucune des monnaies frappées par Paléologue Zaccaria, le fils de Benoît Ier, durant le peu de temps qu'il fut seigneur de Chio.

## MARTIN ET BENOÎT II ZACCARIA

M. Lambros a publié, cette année, dans le tome II des *Mélanges de numismatique,* deux pièces d'or inédites, entièrement différentes l'une de l'autre, et uniques jusqu'ici, des frères Martin et Benoît II Zaccaria. Voici leur description :

+ M · & · B · ZACHARIE; *Martinus et Benedictus Zacharie.* Écu aux armes des Zaccaria qui portaient : *écartelé d'or et de gueules* (2).

℟ + CIVITAS · SYI *

Croix. 0gr.860. *Gravée,* pl. XIV, 1.

(1) D. Promis, *La zecca di Scio durante il dominio dei Genovesi.* Turin, 1865.

(2) D. Promis, *Ibid.*, p. 35, *note.*

+ M · & · B · ZACHARIAS · Croix.

℞ IC — XC. Le Christ assis sur un trône.

0gr.919. *Gravée,* pl. XIV, 4.

M. Lambros estime que ces deux pièces si précieuses sont, sans aucun doute, des quarts de ducat. En effet, elles sont toutes deux d'or fin, et pèsent, à quelques milligrammes près, précisément le quart du poids légal des ducats qu'on frappait à Gênes à cette époque, poids légal qui était, en moyenne, de 3gr.518.

M. Promis avait déjà, dans son mémoire sur les *Monnaies de Chio,* publié une monnaie d'argent des deux mêmes princes :

+ M & · B · ZACHARIE · Croix potencée, à branches légèrement ornées à leurs extrémités, cantonnée de quatre besants.

℞ + CIVITAS · SYI · Châtel à trois tours crénelées.

0gr.815. Promis, *l. c.,* p. 35, pl. I, 1. J'ignore à quel système cette pièce se rattache.

Le Cabinet des médailles possède un très-bel exemplaire de cette monnaie rarissime, exemplaire de coin différent, avec quelques légères variantes dans la légende et trois points sous le châtel. *Gravée,* pl. XIII, 30.

C'est par erreur que M. Promis a cru que cette monnaie était un carat. Je rappelle encore une fois que le carat n'a jamais été dans le Levant qu'une valeur fictive, mais point une monnaie réelle.

Le type du château à trois tours, qui devait être l'armoirie des Zaccaria *di Castro* ou *di Castello,* se perpétua en se modifiant légèrement, sur presque toutes les monnaies de Chio, et devint le blason même de cette île, sous la domination de la Mahone.

Dans le même article des *Mélanges de numismatique* que j'ai cité en commençant, M. Lambros a publié une pièce d'argent nouvelle et des plus remarquables, sur laquelle les deux frères Zaccaria s'intitulent les *serviteurs* de l'empereur, *servi imperatoris.* C'est l'équivalent latin du δοῦλος τοῦ βασιλέως des monnaies plus anciennes frappées à Rhodes par Léon Gabalas.

+ CIVITAS · SYI · M · & · B · ZA · Les murailles de Chio, surmontées de six tours.

℞ + SERVORVM · INPATORIS (le P est barré en signe d'abréviation). Croix cantonnée de globules.

1gr.450. *Collection Lambros. Gravée,* pl. XIV, 2.

Le cabinet des médailles du *British Museum* possède une variété très-dictincte de cette superbe monnaie. L'image de la ville de Chio présente des différences sensibles, et, au revers, la croix cantonnée de globules, est remplacée par une véritable croix de Jérusalem, absolument semblable à celle des gros et des demi-gros chypriotes. *Gravée,* pl. XIV, 3.

Ces deux monnaies, uniques jusqu'ici, correspondent, comme poids, aux gros d'argent de Gênes. J'ignore quel était leur nom véritable.

Enfin, Cumano avait publié, avant tous les autres, un autre type de monnaies des deux frères Zaccaria, calqué, celui-là, sur les fameux gros matapans de Venise.

Voici la description de cette pièce également unique, que M. Promis a omise dans sa monographie, bien qu'il ait cité le mémoire de Cumano dans sa préface :

M · & · B · Z · SVI · IMP (l' M est barré en signe d'abréviation). Le prince de Chio (probablement l'aîné des deux frères) debout à côté de saint Isidore qui lui tend une bannière. Derrière le saint, son nom, S · ISDOR' SYI. Le long de la hampe de la bannière, les lettres du mot DVX.

℞ Le Christ assis sur son trône, entre les sigles IC et XC.

Malgré toutes mes démarches, je n'ai pu réussir à me procurer le mémoire de Cumano, dans lequel ce gros unique est décrit et figuré. Je dois un calque de la vignette à l'obligeance infatigable de M. V. Promis de Turin; mais il m'est arrivé après l'achèvement des pl. XIII, XIV et XV; j'ai donc dû faire graver sur la dernière planche, parmi les pièces supplémentaires, cette monnaie des deux frères

Zaccaria. On verra qu'elle est en fort mauvais état de conservation; je ne sais ce qu'elle est devenue après la mort de Cumano.

La découverte des monnaies portant au revers la très-curieuse légende : *Servorum Imperatoris*, permet, comme le dit M. Lambros, d'affirmer que la série d'initiales qui remplace sur ce matapan le nom du doge vénitien, signifient : *Martinus et Benedictus Zaccarie servi imperatoris*, ou *Martini et Benedicti Zaccarie Servorum Imperatoris*, et non point, comme on le croyait jusqu'ici : *Martinus et Benedictus Zaccarie Sii vicarii Imperatoris*. L'empereur, dont les frères Zaccaria, s'intitulent ici les serviteurs, est Andronic Paléologue le Vieux.

M. Promis cite les légendes de deux autres monnaies frappées au nom des deux frères Zaccaria, dont il n'a pu avoir communication, et dont il ne connaissait même pas les dessins. Il n'en indique pas le propriétaire. Tout ce qu'il en connaît, c'est la légende du droit de chacune, indiquant les initiales des deux frères; sur l'une, on lit M · & · B · Z · SV · IMP ·, sur l'autre, les mêmes initiales, avec IMPR au lieu de IMP. Je crois, avec M. Promis, que ce doivent être là des gros matapans; ce sont des variétés de celui qui a été décrit par Cumano.

## MARTIN ZACCARIA, SEUL

Nous avons vu que Benoît Zaccaria, brouillé avec son frère, avait dû quitter Chio, laissant Martin seul chef du pouvoir. La confirmation de ce fait nous est donnée par l'existence d'un certain nombre de monnaies, toutes fort rares, sur lesquelles figure le nom du seul Martin Zaccaria; elles sont d'argent et de deux sortes, gros matapans et deniers tournois (*tornesi piccioli*), c'est-à-dire précisément les deux types de monnaies latines qui avaient, à cette époque, le plus de vogue en Orient, et que le prince de Chio fit, en conséquence, imiter.

Voici d'abord la description des matapans de Martin Zaccaria. Je rappellerai que l'hyperpre byzantin et le matapan vénitien étaient, à cette époque, dans le rapport de 12,5 ou 13 à 1, suivant le change, et que le gros matapan valait huit deniers tournois, soit quatre-vingt-seize de ces deniers à l'hyperpre.

M · Z · S · IMPATOR, *Martinus Zaccarie servus imperatoris*. Le prince de Chio debout, tenant le *volumen* de la main gauche, et recevant de la droite une bannière des mains de saint Isidore, patron de Chio, remplaçant ici l'effigie de saint Marc. Derrière le saint : S · ISIDORVS SYI, *Sanctus Isidorus Sii*. Le long de la hampe de la bannière, les lettres du mot DVX.

℞ Le Christ accoutumé des gros matapans, entre les sigles IC — XC ; près du genou droit, un différent monétaire ayant la forme de la lettre O ou d'un annelet.

1gr. 845, soit $\frac{2}{10}$ en moins que le poids légal du matapan vénitien; il s'agit, il est vrai, d'un exemplaire assez usé; quant au titre, il semble être le même que celui de la monnaie vénitienne. Promis, p. 36, pl. I, 3.

Variété avec M · Z · S · V · IMPA. Promis, p. 36, pl. I, 4. *Collection Marignoli* à Rome.

— M · Z · S · V · IMPATOR. *Ma collection. Gravée*, pl., XIII, 31.

Sur tous ces matapans, l'initiale S de *Servus* est munie d'un signe d'abréviation, et cette lettre est en outre séparée du V suivant par un point remplaçant les lettres qui manquent.

Passons maintenant aux deniers tournois de billon de Martin Zaccaria, qui sont une imitation de ceux de Chiarenza, dont ils ne diffèrent que par la légende et par la forme de la croix du revers.

✠ · M · ZACHARIE · Croix ancrée, terminée par trois besants à chaque extrémité.

℞ ✠ · CIVITAS · SYI · Châtel tournois.

0gr. 550. Le titre semble être le même que celui des tournois d'Achaïe, soit $\frac{2}{10}$ d'argent pur. Promis, p. 37, pl. I, 2. *Gravée*, pl. XIII, 32. Le Cabinet des médailles de Berlin possède un bel exemplaire de ce rarissime denier tournois.

Telles sont les seules monnaies connues jusqu'ici, frappées par la famille des Zaccaria, princes de Chio.

Lorsqu'en 1329, Chio fut retombée au pouvoir des Byzantins, il se peut que l'atelier monétaire ait continué à fonctionner sous la nouvelle administration impériale; mais nous n'avons aucun renseignement à ce sujet.

## LA MAHONE *(Les Giustiniani)*

Lorsque Simon Vignoso eut reconquis Chio pour le compte d'une puissante Mahone génoise, j'ai dit qu'une convention, signée, le 26 février 1347, avec la commune de Gênes, céda l'île en toute propriété à cette société, sous la suzeraineté de la métropole. Un article de cette convention réglait la question de la monnaie; au seul podestat de la Mahone à Chio, devait appartenir le droit de fixer le type, le poids et le titre des pièces à frapper, à condition toutefois que celles-ci porteraient les légendes accoutumées de la monnaie génoise, *Dux Januensium* et *Conradus Rex*. Il fut, en outre, enjoint aux Mahonais d'envoyer à leur nouvel atelier monétaire de Chio, un bon essayeur de Gènes. Toutes ces prescriptions furent renouvelées en 1373. C'était la Mahone qui devait bénéficier de tous les gains à provenir de la fabrication de la monnaie.

On ignore si Vignoso, demeuré quelque temps à la tête de l'administration à Chio, rouvrit aussitôt l'atelier monétaire, ou si, au contraire, cet atelier demeura encore quelque temps inactif. Toutefois, en s'en tenant au texte même de la convention de 1347, à savoir que sur les monnaies chiotes devaient figurer « *literæ monetæ januensis et figuræ ut deliberabitur per Potestatem* (le Podestat) *Syi et suum consilium, vel figura domini ducis Januensium, et quæ literæ dicant* Dux Januensium *et* Cunradus Rex », ou encore à la nouvelle convention de 1373, à savoir que ces monnaies devaient être « *cum literis et figuris monetæ Januæ, vel cum signis domini ducis Januæ* », on peut, avec M. Promis, attribuer à cette première période de l'occupation génoise et regarder comme les plus anciennes monnaies de la Mahone, un certain nombre de pièces chiotes portant l'effigie du doge, avec les légendes génoises mentionnées dans les ordonnances. Par leurs types, la forme des lettres, etc., ces monnaies appartiennent, du reste, manifestement à la seconde moitié du XIV^e^ siècle; elles sont toutes d'argent, et il est plus que probable que, durant cette première période, l'atelier de Chio ne frappa pas de monnaies d'or et s'attacha surtout à imiter les *gigliati* napolitains, si en vogue en Orient à cette époque, et que contrefaisaient également les ateliers de Rhodes, de Chypre, et ceux des princes turcomans d'Asie-Mineure.

Les plus anciennes monnaies connues de la Mahone sont, en effet, des *gigliati* d'une extrême rareté, copiés sur les pièces si connues de Charles II et de Robert de Naples. Pour M. Lambros, l'émission de ces monnaies remonte certainement à la période même de l'administration de Vignoso, c'est-à-dire aux toutes premières années de la fondation de la Mahone.

+ DVX · IANUENS · QVEN · DEVS · PTAGAT · Le doge, assis de face sur un trône, tenant, de la main droite, un sceptre surmonté d'une croix, et, de la gauche, le globe crucigère. Sa tête est recouverte du bonnet ducal de forme conique, avec deux bandelettes retombant sur les tempes. La légende figure sur les florins et les gros de Simon Boccanegra, doge de Gênes, de 1339 à 1345.

℟ + CVRADVS · REX · ROMANORVM · Croix ornée et fleurie, cantonnée de quatre besants et de quatre fleurs de lis, imitée de la croix des *gigliati* napolitains.

3^gr.^610. Promis, p. 39, pl. I, 5. Le Cabinet des médailles possède un bel exemplaire de ce *gigliato*.

Variété avec + DVX · IANVEN · QVEM · DVS · PTEGAT, et au ℞ + CONRADVS · REX · ROMANORVM · Grueber, *Numismatic chronicle*, 1872, p. 155, pl. IV, 10.

Variété avec + · DVX · IANVENS · QVEN DEVS · PTA, et au ℞ + CO'RADVS · REX * ROMANORVM · 3 gr. 814. Lambros, *Mélanges de numismatique*, t. II, n° 4. *Gravée*, pl. XIV, 5.

Variété avec + DVX · IANVEN · QOVEM DVS PTEGA, et au ℞ + CONRADVS · REX ROMANORVM · 3 gr. 610. Lambros, *Ibid.*, n° 5.

Variété avec + DVX · IANVEN · QVEN · DEVS · PTAGA, et au ℞ + · CORADVS · REX · ROMANORVM · 2 gr. 778. Lambros, *Ibid.*, n° 6. *Gravée*, pl. XIV, 7.

Variété avec + DVX · IANVEN · QOVEM . . . . . AT, et au ℞ + CONRADVS · REX ROMANOR · . . . . Le doge, au lieu du bonnet, porte la couronne, ce qui constitue une contrefaçon plus audacieuse encore des *gigliati* des rois de Naples. Promis, p. 39, pl. I, 6. *Cabinet de Copenhague. Gravée*, pl. XIV, 9.

« Le plus pesant des *gigliati* de Chio que nous connaissions, dit M. Lambros, dans son article des *Mélanges de numismatique* (t. II), est celui que j'ai décrit sous le n° 4, et qui pèse 3 gr. 814. Il résulte de ceci que les *gigliati* de Chio ont dû être frappés d'après le même système que ceux des grands maîtres de Rhodes, dont le poids légal était de 3 gr. 913. »

Le type du doge couronné semble le plus ancien. Sur les autres variétés, le doge est représenté coiffé d'un bonnet très-différent de celui des doges vénitiens, fort semblable, au contraire, au chapeau italien du xv^e siècle que l'on voit sur quelques grandes médailles de l'époque.

La tête du doge portant le même bonnet conique, encore plus nettement représenté, figure également sur de petites monnaies d'argent évidemment contemporaines des *gigliati* ci-dessus décrits, monnaies que M. Promis a appelées à tort des carats et qui sont sans aucun doute, comme l'a prouvé M. Lambros, en comparant les poids, des quarts de *gigliato*.

Il existe plusieurs variétés de ces charmantes et rarissimes petites pièces, variétés ne différant du reste que par des détails presque insignifiants.

DVX · IANVENSIVM · Buste de face du doge habillé de vair, coiffé du haut chapeau conique, avec deux pendants retombant sur les tempes; à l'exergue, une rosette.

℞ + CVNRADVS · REX. Croix potencée.

Promis, p. 40, pl. I, 7.

Variété avec un annelet en place de rosette. *Ibid.*, pl. I, 8.

Variété sans différent à l'exergue; le buste du doge et la croix sont de dimensions moindres. *Ibid.*, pl. I, 9.

Variété avec DVX · IANVENSIVN ·, et au ℞ + · CVNRADVS · REX · *Ma collection. Gravée*, pl. XIV, 10.

Plusieurs autres variétés insignifiantes.

Ces monnaies pèsent de 0 gr. 775 à 0 gr. 950. Ce sont donc bien, ainsi que j'ai dit, des quarts de *gigliato*. Leur titre est le même que celui des *gigliati*.

Une variété très-distincte est la suivante :

· DVX · IANVENSIVN · Le doge vu de face presque jusqu'aux genoux, coiffé du même haut bonnet, tenant de la main droite une fleur de lis, de la gauche, un sceptre.

℞ + CONRADVS · REX · Croix.

0 gr. 620. Quart de *gigliato*. Lambros, *Mélanges de numismatique*, t. II, n° 7. Cette monnaie, très-usée et percée de deux trous, a perdu de son poids primitif et n'a plus son poids légal. *Gravée*, pl. XIV, 8, d'après l'exemplaire unique appartenant à M. Lambros.

M. Promis s'est longuement attaché à démontrer que toutes les monnaies décrites ci-dessus, *gigliati* et quarts de *gigliato*, ne peuvent avoir été frappées qu'à Chio, bien qu'elles ne portent pas le nom de cette

colonie. On ne les retrouve, du reste, que dans le Levant, et particulièrement à Chio, à Smyrne, et dans les localités voisines.

Outre ces *gigliati* et leurs subdivisions, auxquelles on peut, jusqu'à un certain point, attribuer une date précise, la Mahone frappait encore, vers la même époque, des deniers tournois qui sont actuellement d'une excessive rareté.

CIVITAS · SIY ·· (un trèfle sépare les deux mots de la légende). Châtel tournois.

℟ + DVX IANVENSIVM · Croix.

Bon billon. 0gr.470. Lambros, *Mélanges de numismatique,* t. II, n° 8. Deux exemplaires connus, l'un dans la collection Lambros, l'autre dans ma collection. *Gravée,* pl. XIV, 20.

CIVITAS ∘ SII · Châtel tournois.

℟ + CVIRADVS · REX · Croix.

Mauvais billon. 0gr.450. Promis, pl. I, 13. *Gravée,* pl. XIV, 21.

La *zecca* de Chio a également frappé, dès la fin du XIVe siècle, des sequins copiés sur ceux de Venise. On connaît déjà un certain nombre de ces curieuses pièces d'imitation. M. Lambros en a publié plusieurs nouvelles, dans son dernier article du t. II des *Mélanges de numismatique.*

Ces sequins d'imitation frappés à Chio sont d'une rareté extrême, non point que l'atelier de la Mahone n'en ait, suivant toutes probabilités, fait frapper des quantités considérables, mais bien parce que la plupart de ces audacieuses contrefaçons ont certainement été détruites et fondues sur les réclamations des représentants de Venise dans le Levant. On sait que la République poursuivait avec la dernière rigueur ce genre de fraude qui portait au monnayage vénitien un préjudice considérable.

M. Lambros a classé avec sagacité les sequins chiotes connus jusqu'à aujourd'hui; je le suivrai pas à pas dans cette étude.

Dès la fin du XIVe siècle, et jusqu'au premier doganat de Thomas Frégose, c'est-à-dire jusqu'en 1415, ces imitations furent de pures, absolues et serviles contrefaçons des sequins vénitiens, reproduisant jusqu'aux noms des doges de Venise, ne se distinguant du prototype que par leur mauvaise exécution, l'orthographe fautive des légendes, l'abaissement du titre, titre détestable, composé d'un alliage d'or et d'argent. On connaît deux de ces premiers ducats de Chio, l'un porte le nom du doge Antoine Vénier, le second, plus moderne, porte celui de Thomas Mocenigo, qui fut doge de Venise, un an avant l'élévation de Thomas Frégose au trône ducal de Gênes.

Ce ne fut qu'à partir de ce premier doganat de Thomas Frégose qu'on commença à faire figurer, sur les sequins chiotes, le nom du doge de Gênes et celui de saint Laurent, patron de la ville. Ce nouveau genre d'imitation est un peu moins servile que le précédent; mais, ici encore, il y a une distinction à faire : les sequins chiotes frappés sous le premier doganat de Thomas Frégose, c'est-à-dire entre 1415 et 1421, portent encore au revers la légende ordinaire de ceux de Venise : SIT · TIBI · etc.; en outre, on n'aperçoit point encore à l'exergue du droit, l'initiale S, qui va devenir la caractéristique de l'atelier de Chio (*Sii*). Les mêmes particularités se retrouvent encore sur les sequins frappés à Chio, au nom de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, qui fut seigneur de Gênes, de 1421 à 1436, entre les deux premiers doganats de Thomas Frégose; sur ces sequins, par contre, le nom de saint Laurent est remplacé, j'ignore pour quelle raison, par celui de saint Pierre. Ce n'est qu'après que le duc de Milan fut expulsé de Gênes, ou plutôt même à partir des derniers temps du troisième doganat de Thomas Frégose, qu'on trouve, sur les sequins chiotes, à l'exergue du droit et au pied de la bannière que porte le saint, l'initiale de l'atelier, S, et au revers la légende : *Gloria in excelsis Deo et in terra pax,* remplaçant l'hexamètre traditionnel; toutefois

on retrouvera très-probablement un jour, dit fort bien M. Lambros, des sequins chiotes, frappés au nom du duc Philippe-Marie de Milan, pendant les dernières années de sa domination à Gênes, et portant l'initiale S; on en retrouvera vraisemblablement aussi de semblables, frappés pendant le second doganat de Thomas Frégose, qui ne dura qu'un an, ou pendant les premières années du troisième. Si jamais tous ces sequins se retrouvent, ils porteront, je le répète, au pied de la hampe de la bannière, l'initiale S, mais ils auront encore au revers la légende ordinaire des ducats de Venise; et voici sur quoi s'appuie cette conjecture. On connaît les autres sequins d'imitation, frappés sous le règne du même Philippe-Marie Visconti par les Génois de Péra, sur lesquels figure l'initiale P de cet atelier; or, si les Génois de Péra, qui, très-probablement, ainsi qu'on le verra au chapitre des monnaies de cette colonie, n'ont commencé à monnayer que vers la fin du règne de Philippe-Marie, époque qui correspond à l'abaissement extrême de l'empire byzantin, si les Génois de Péra, dis-je, ont éprouvé le besoin de faire figurer sur leurs sequins ce caractère particulier ce dut être, très-certainement, en vue de les distinguer des espèces en tous points identiques de l'atelier de Chio; sur les uns, on inscrivait un P, sur les autres un S. De même, dans un sens inverse, ce fut cette installation même de l'atelier de Péra qui dut déterminer aussitôt l'apparition de l'initiale distinctive correspondante sur les monnaies frappées par l'atelier plus ancien de Chio.

Voici donc ce qui est le plus probable : c'est que l'apposition de l'initiale caractéristique sur la monnaie chiote d'imitation s'est faite pour la première fois, à Chio comme à Péra, à l'époque du gouvernement du duc Philippe-Marie de Milan, et plutôt vers les dernières années de cette période. A partir de cette époque, et du *second* doganat de Thomas Frégose, on retrouve constamment l'initiale S, aussi bien sur les sequins frappés à Chio, au nom de ce doge, durant la dernière période de son gouvernement, que sur ceux de ses successeurs. Enfin, parmi ces sequins mêmes, frappés avec l'initiale S, au nom de Thomas Frégose, après la chute du gouvernement du duc de Milan à Gênes, il est encore une distinction à faire; les plus anciens, lesquels, du reste, n'ont pas encore été retrouvés, doivent très-probablement porter le nom du doge, représenté par de simples initiales, T ou T · C, pour *Tommaso* ou *Tommaso di Campo Fregoso,* et sur leur revers doit figurer encore la légende vénitienne traditionnelle : SIT TIBI ·, etc., comme cela a lieu sur les sequins contemporains de Péra; sur les plus nouveaux, frappés pendant les dernières années du troisième doganat, le nom de Thomas Frégose est écrit plus au long, et au revers on lit la légende : GLORIA IN EXCELSIS, etc., légende qui figurera dorénavant sur tous les sequins chiotes des successeurs de ce personnage.

Je passe à la description de ces divers sequins qui offrent tous un grand intérêt, et qui ne sont encore, pour la plupart, représentés dans les collections, que par des exemplaires uniques.

Je renvoie aux travaux de MM. Promis et Lambros pour l'exposé des raisons décisives qui s'opposent à l'attribution à un autre atelier que celui de Chio, de tous les premiers sequins qui ne portent pas encore l'initiale du nom de cette île. Je considère le fait comme suffisamment démontré pour être admis sans discussion (1).

*a. Sequins frappés à Chio avant le premier doganat de Thomas Frégose, c'est-à-dire avant 1415.*

Je répète que cette première série de sequins se compose de pures et simples imitations du sequin vénitien, avec les noms mêmes des doges de Venise et la légende traditionnelle du revers. Ces imitations sont incorrectes et de titre très-bas; on en connaît aujourd'hui au nom des doges : Antoine Vénier, 1382-1400, et Thomas Mocenigo, 1413-1423, c'est-à-dire copiés le plus correctement possible sur des sequins de ces personnages.

*Sequins au nom du doge de Venise, Antoine Vénier,* 1382-1400. — ANTO VENEO. Le doge agenouillé

(1) PROMIS, *l. c.*, p. 43-44, et LAMBROS, *Mélanges de numismatique*, t. II.

devant saint Marc qui lui remet une bannière. Derrière le saint, S M VEMETI. Le long de la hampe de la bannière, DVX. Entre le nimbe du saint et la hampe, trois globules placés en triangle.

℟ SIT T XPE DTA PIR—VTEGIS ISTE DVCAT. Le Christ dans une auréole elliptique.

3gr. 494. Lambros, *Mélanges de numismatique*, t. II, n° 9. *Collection Lambros*, *Gravée*, pl. XIV, 11.

*Sequins frappés au nom du doge de Venise, Thomas Mocenigo,* 1413-1423. — TOM · MOCENTO. Saint Marc debout, remettant une bannière au doge agenouillé devant lui. Derrière le saint, S M VENET. Le long de la hampe de la bannière, le mot DVX. Entre le nimbe du saint et la hampe, trois globules placés en triangle.

℟ SIT T XPE DAT Q TV—TODIS ISTE DVCAT. Le Christ dans une auréole elliptique.

3gr 437. Lambros, *Mélanges de numismatique*, t. II, n° 10. *Collection Lambros. Gravée*, pl. XIV, 12.

Ce sequin et le précédent ont été acquis à Smyrne par M. Lambros, en même temps que le plus ancien sequin de Thomas Frégose frappé à Chio, et un autre de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, frappé à Péra. Tous quatre sont pareils comme travail et composés d'un alliage d'or et d'argent.

Les trois globules placés entre le nimbe du saint et la hampe de la bannière, sont très-certainement, comme le dit M. Lambros, le point secret de l'atelier de Chio à cette époque, point secret qui fut, dans la suite, remplacé par l'initiale même du nom de la ville.

*b. Sequins frappés sous le premier doganat de Thomas Frégose, entre 1415 et 1421*

T · DVX IANVE. Le doge de Gênes agenouillé, recevant une bannière des mains de saint Laurent, patron de la cathédrale de Gênes (et non de Chio). Derrière le saint, S · LAVRETI · Le long de la hampe de la bannière, DVX.

℟ SIT T · XPE · DAT · Q · TV REGIS ISTE DVCAT. Le Christ dans une auréole elliptique, etc.

Promis, pl. I, n° 10. *Gravée*, pl. XIV, 13.

L'initiale T désigne certainement Thomas de Campo Fregoso qui fut doge de Gênes à trois intervalles différents, une première fois six ans, une seconde fois un an, une troisième de nouveau six ans; en réalité ce doganat peut être divisé en deux parties, une première de 1415 à 1421, antérieure à l'asservissement de Gênes au duc de Milan, une seconde de 1437 à 1443, postérieure à l'expulsion du gouvernement de ce prince; car le second et le troisième doganat de Fregoso ne furent séparés que par un intervalle de quelques heures.

M. Lambros possède un autre sequin du même type qui ne se distingue guère du précédent que par le changement insignifiant de quelques lettres dans la légende du revers, · SIT · T XPE DAT Q · T · REGIS IST DVCAT. L'auréole entourant le Christ ne contient que trois étoiles à droite et quatre à gauche. 3gr. 456. Lambros, *Mélanges de numismatique*, t. II, n° 11.

*c. Sequins frappés par l'atelier de Chio, entre 1421 et 1436, sous le règne de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan.*

D · MEDIOLANI, *Dux Mediolani*. Le duc de Milan agenouillé devant saint Pierre qui lui remet une bannière. Derrière le saint : S · PETRVS · Le long de la hampe de la bannière, DVX.

℟ SIT · T · XPE DAT QTV—REGS ISTE · DVCA · Le Christ dans une auréole elliptique; à sa droite, cinq étoiles et deux globules; à sa gauche, quatre étoiles.

3gr. 250. Lambros, *Mélanges de numismatique*, t. II, n° 13. *Collection Lambros. Gravée*, pl. XIV, 14.

Variété avec D · MADIOLA · Schweitzer, *Decade terza*, 1856, p. 65, et *Cabinet Bottacin* au Musée de Padoue.

— D · ME · DIOLAN, et au ℟ SIT T XPE DAT Q TV..... ISTE · DVCAT · Pas de globules dans l'auréole. 3gr. 525. Lambros, *Ibid.*, n° 12. *Collection Lambros.*

Variété avec D · MEDIOLA. *Collection Marignoli* à Rome.

Variété avec D · MEDIOLAN et · S · PETRVS, et au ℟ SIT · T · XPE · DATVS · · REGIS · ISTE · DVC' · *Ma collection.*

Ce sequin de travail assez barbare et de très-mauvais alliage, publié pour la première fois par M. Schweitzer, avait été attribué par lui à Jean Visconti, duc de Milan, 1349-1354 (1). M. V. Promis dans ses *Tavole sinottiche* (2), a considéré ces monnaies, vu leur fabrique et leur lieu d'origine presque constant, comme frappées par quelque dynaste inconnu dans une cité ou une île du Levant. C'est M. Lambros qui les a restitués à l'atelier de Chio, à l'époque de la souveraineté de Philippe-Marie Visconti, sur la ville de Gênes.

*d. Sequins frappés, entre 1437 et 1443, sous le troisième dogauat de Thomas Frégose, et plutôt vers les dernières années de cette période.*

T · D · CAMPOFRE. Le doge et saint Laurent. Derrière le saint, S · LAVRETI. Le long de la hampe de la bannière, DVX. Au pied de la hampe, un grand S.

℟ GLORIA I · EXCELS · DEO · ET I · TERRA PA · Le Christ dans une auréole elliptique.

3 gr. 500. Caucich, *Bullettino di numism. italiana. Serie prima*, 1866-67, p. 23, pl. II, 2. *Collection Marignoli* à Rome. *Gravée*, pl. XIV, 15.

Variété avec T · D · CAMPOFRA, et au ℟ GLORIA · I EXCELS : :· — ·: DEO ET · I TERRA PA. 3 gr. 474. Lambros, *Mélanges de numismatique*, t. II, n° 14. *Collection Lambros.*

Ces deux sequins sont d'un titre relativement élevé. Tous les suivants sont d'or très-mélangé d'argent.

*e. Sequins frappés à Chio, sous les divers successeurs de Thomas Frégose*

1° *Raphaël Adorno, doge de Gênes, de janvier 1443 à 1447.* — RAFAEL ADV · (pour *Adurnus*). Le doge et saint Laurent. Derrière le saint, S LAVRET. Le long de la hampe de la bannière, DVX. Au pied de la hampe, un grand S.

℟ GLORIA · I · EXCEL · DEO · ET I · TERRA [P]. Le Christ dans une auréole elliptique.

3 gr. Promis, pl. I, 11. Autrefois dans la collection Morel Fatio, aujourd'hui dans la mienne. *Gravée*, pl. XIV, 16.

2° *Janus Frégose, doge de Gênes, de 1447 à décembre 1448.* — IANVS · D · C · F ·, *Janus de Campo Fregoso.* Le doge et saint Laurent. Derrière le saint, S · LAVRET. Le long de la hampe de la bannière, DVX. Au pied de la hampe, un grand S gothique.

℟ · GLORIA I EXCE . . . DEO ET I TERA · P · Le Christ dans une auréole elliptique.

Lambros, *Mélanges de numismatique*, t. II, 15. L'unique exmplaire connu est aujourd'hui dans la *Collection Marignoli* à Rome. *Gravée*, pl. XIV, 17.

3° *Louis Frégose, doge de Gênes, de décembre 1448 au 4 décembre 1450.* — LODVIC · D · C · F · Le doge et saint Laurent. Derrière le saint, S LAVRET. Le long de la hampe de la bannière, DVX. Au pied de la hampe, un grand S.

℟ GLORIA IN ECE DEO ET I TERA · P · Le Christ dans une auréole elliptique.

Kunz, *Periodico di numism. e sfragistica*, t. III, p. 270, pl. XI. 7. L'exemplaire unique fait partie du *Cabinet Bottacin*, aujourd'hui au Musée de Padoue. *Gravée*, pl. XIV, 6.

4° *Pierre Frégose, doge de Gênes, du 8 décembre 1450 au mois de février 1458.* — PETRVS D C F, *Petrus de Campo Fregoso.* Le doge et saint Laurent. Derrière le saint, S LAVRETI. Le long de la hampe de la bannière, DVX. Au pied de la hampe, un grand S.

(1) SCHWEITZER, *Decade terza*, Trieste, 1856, p. 15, pl. II, n° 5.
(2) P. 119.

℟ GLORIA · I · EXCE · DEO · ET · I · TERRA. Le Christ dans une auréole elliptique.

*Musée de Copenhague* et *Musée Correr* à Venise. Promis, pl. I, 12. *Gravée,* pl. XIV, 18.

5° *Charles VII, roi de France, seigneur de Gênes, du mois de février 1458 au mois de mars 1461.* — M. Lambros a décrit, dans le même tome II des *Mélanges de numismatique,* un sequin de Chio, de la *Collection Marignoli* de Rome, qui, à la place du nom du doge, porte la légende *Comue Janue,* pour *Commune Janue* ou *Januensium,* ou encore *Januensis.* S'appuyant sur ce fait qu'à partir du premier doganat de Thomas Frégose, on connaît des sequins de tous les successeurs de ce personnage, jusqu'à l'époque du protectorat du roi Charles VII à Gênes, y compris même des sequins au nom du duc Philippe-Marie de Milan, M. Lambros croit pouvoir attribuer à la période française à laquelle je viens de faire allusion, ces sequins frappés non plus au nom d'un doge, mais à celui de la commune même de Gênes. Le personnage agenouillé aux pieds de saint Laurent serait dans ce cas, le roi de France, seigneur de Gênes. L'hypothèse ingénieuse de M. Lambros me paraît justifiée; il serait, en effet, difficile d'attribuer à une autre période de l'histoire de Gênes au XV^e siècle, ce sequin à légende caractéristique. Mais ce qui vient confirmer d'une manière particulièrement intéressante cette manière de voir, c'est la découverte que j'ai faite tout récemment d'un nouveau sequin portant également le nom de la *commune de Gênes,* avec la particularité caractéristique suivante: les lettres du mot DVX, lettres traditionnelles du sequin vénitien, qui figurent sur tous les sequins d'imitation de Chio, sur celui même de la Collection Marignoli que j'étudie en ce moment, et qui y sont placées pour les besoins du trompe-l'œil, sont, sur mon sequin, par une exception unique, remplacées, le long de la hampe de la bannière, par les trois lettres CLI. Au premier abord, on pourrait prendre la seconde lettre pour un U ou un V, mais la comparaison avec la première lettre du nom de saint Laurent, prouve qu'il s'agit incontestablement d'un L. Or, que peuvent signifier ces trois lettres, sauf une abréviation de CaroLI, le nom du roi Charles VII, qui figure en personne sur ce sequin, agenouillé aux pieds du saint patron de Gênes? Je rappelle, que sur toutes les autres imitations du sequin de Venise frappées dans le Levant, lorsque les lettres du mot DVX sont remplacées par des caractères différents, ceux-ci ont constamment un sens *déterminé,* ainsi: M · R ·, *Magister Rhodi,* D · M ·, *Dominus Metelini,* etc., etc. Je le répète, je ne vois pas d'autre explication possible des trois lettres CLI, d'autant plus qu'elles concordent parfaitement avec les conclusions précédemment posées par M. Lambros. Le sequin que j'ai eu la bonne fortune d'acquérir peut donc passer à bon droit pour une des pièces les plus extraordinaires de cette série numismatique de l'Orient latin, si riche en surprises. Qui se serait attendu à voir le nom et l'effigie du roi Charles VII, le roi de Bourges, figurer sur une monnaie frappée aux lointains rivages de la mer Égée?

Voici la description des deux sequins dont je viens de parler:

COMVE IANVE. Le roi Charles VII agenouillé aux pieds de saint Laurent qui lui remet une bannière. Derrière le saint, S · LAVRENTI. Le long de la hampe de la bannière, DVX. Au pied de la hampe, un grand S gothique.

℟ GLORIA · I · EXCELSI DEO · ET · I · TERRA PAX. Le Christ dans une auréole elliptique.

Lambros, *Mélanges de numismatique,* t. II, n° 16. *Collection Marignoli* à Rome. *Gravée,* pl. XIV, 19.

COMVE IANVE. Même type. Derrière le saint, S · LAVRETI. Le long de la hampe, CLI. Au pied de la hampe, un grand S.

℟ GLORIA · I · EXCEL DEO · ET · I · TERRA P. Le Christ dans une auréole elliptique.

Inédit. *Ma collection. Gravée,* pl. XIV, 25.

Avant d'en finir avec les pièces d'or de Chio, je donne ici la liste des doges ou souverains de Gênes, dont on a retrouvé jusqu'ici des sequins d'imitation frappés dans cette île au XV^e siècle.

Thomas Frégose, premier doganat . . . . . 1415-1421

| | |
|---|---|
| Philippe-Marie Visconti, duc de Milan. . . . . | 1421-1436 |
| Thomas Frégose, troisième doganat. . . . . | 1437-1443 |
| Raphaël Adorno . . . . . | 1443-1447 |
| Janus Frégose. . . . . | 1447-1448 |
| Louis Frégose. . . . . | 1448-1450 |
| Pierre Frégose. . . . . | 1450-1458 |
| Commune de Gênes (protectorat du roi Charles VII de France). . . . . | 1458-1461 |

De 1415 à 1461, la série est donc complète: il ne manque que les ducats frappés pendant les dernières années du gouvernement de Philippe-Marie Visconti de Milan, et ceux frappés sous le second doganat et pendant les premières années du troisième doganat de Thomas Frégose.

Outre ces monnaies, *gigliati* et quarts de *gigliato*, deniers tournois, sequins d'imitation, dont on peut, jusqu'à un certain point, fixer l'âge avec précision, la Mahone en a fait frapper encore un grand nombre d'autres, qui, cette fois, portent toutes, sans exception, le nom même de Chio, lequel ne figure pas sur les précédentes, sauf toutefois à l'état de simple initiale sur quelques-uns des derniers sequins. Toute cette nouvelle série de monnaies est d'époque postérieure aux *gigliati* et aux deniers tournois décrits précédemment. Toutes sont frappées à peu près aux mêmes types, mais il existe entre elles de très-notables différences de style et de fabrique; de plus, les formes très-diverses des lettres des légendes appartiennent à des époques fort distinctes. Ces monnaies sont fort difficiles à classer exactement aux diverses époques du xv^e^ siècle et du commencement du xvi^e^. Toutes, je le répète, portent le nom de Chio, *Civitas Sii* ou *Chii;* en outre, on y voit constamment figurer le château à trois tours, devenu le blason de la colonie génoise; mais il y a, au sujet de ce château, comme aussi pour l'orthographe du nom de Chio, certaines distinctions à faire, sur lesquelles M. Lambros a habilement insisté dans son dernier mémoire des *Mélanges de numismatique*. En effet, il est important de remarquer qu'on commença par écrire le nom de Chio par un S, *Civitas Sii;* les sequins portant cette initiale en font foi. On employait encore cette orthographe en 1460, date approximative de l'émission du dernier sequin que nous possédions de Chio. Par contre, sur les monnaies frappées dans cette même île, entre 1466 et 1477, au nom du duc de Milan, Galéas-Marie Sforza, monnaies que je vais décrire à une des pages suivantes, on trouve déjà la nouvelle orthographe *Chii*. Donc, suivant toute probabilité, ce changement a dû s'opérer entre ces années 1460 et 1466. De même, le blason de Chio, devenu celui des Giustiniani de la Mahone, était primitivement le château à trois tours qui remontait au temps des Zaccaria. L'empereur Sigismond, par privilége en date de 1413, ajouta aux trois tours, une aigle couronnée et éployée qui surmontait le château. Mais cette addition, comme le fait remarquer M. Lambros, n'a dû se faire que beaucoup plus tard sur les monnaies, contrairement à ce que croit M. Promis. En effet, l'aigle ne figure pas encore sur ces mêmes monnaies dont je viens de parler, frappées dans l'île, cinquante ans plus tard, au nom de Galéas-Marie Sforza de Milan. Il est donc presque certain que toutes les monnaies sur lesquelles on trouve l'aigle éployée, n'ont été frappées qu'après 1477.

De ces deux données, l'orthographe du nom de Chio et la présence ou l'absence de l'aigle, on peut, en conséquence, tirer certaines inductions fort utiles pour fixer l'âge approximatif de toutes ces monnaies sans date; et ces deux indications vont nous permettre d'ébaucher une sorte de classification chronologique des monnaies chiotes, qui nous restent à décrire. Quelques-unes des plus modernes sont datées.

On possède un certain nombre de renseignements contemporains sur les monnaies frappées par la Mahone de Chio à partir de la seconde moitié du xv^e^ siècle; les Archives de Gênes contiennent, en outre, quelques documents relatifs à leur fabrication, et principalement à leur incessante altération.

Voici le résumé rapide des principaux parmi ces témoignages datant de l'époque, tels qu'ils ont été rapportés par M. Promis, dans sa monographie :

A l'année 1440, Giovanni da Uzzano (1), dit qu'entre Gênes et Chio, le change se calculait en florins, d'une part, et en ducats vénitiens, de l'autre, et que « *i fiorini genovesi calcolati circa 4 1/2 peggio di quelli di Scio, vi si spendevano per caratti 58 in 59* ». Un siècle auparavant, nous savons, par le témoignage de Pegolotti, qu'il ne fallait que 48 carats pour un de ces mêmes florins (florins génois de compte et non florins effectifs).

*Deux décembre* 1458 : décret du doge décriant un gros de Chio, de coin nouveau, portant, d'une part, le blason accoutumé de la Mahone, de l'autre, *une figure d'homme tenant une croix*. Ce gros de type si particulier n'a pas encore été retrouvé ; ce devait probablement être une imitation des monnaies des chevaliers de Rhodes sur lesquelles l'effigie du grand maître est, il est vrai, agenouillée devant la croix, au lieu de tenir cette croix à la main. Peut-être même était-ce une imitation des aspres à type nouveau du grand maître contemporain, Jacques de Milly, sur lesquels figure au revers l'effigie du Précurseur, *tenant une croix,* ou plutôt une bannière à hampe crucigère.

En 1467, sentence arbitrale délivrée à Gênes : 100 ducats de Chio sont estimés 120 florins.

*Quinze septembre* 1479 : ordonnance des gouverneurs de la Mahone, siégeant à Gênes, décriant, sur les instances de divers trafiquants, tous les *gigliati* frappés à Chio jusqu'à cette date, ordonnant qu'ils seront retirés de la circulation dans l'espace d'un mois et mis à la fonte, ordonnant de frapper désormais à la *zecca* de Chio des ducats *(ducati larghi)* de même poids et de même titre que ceux de Venise et de Gênes, décriant les ducats anciens au profit des nouveaux, réglant le titre des nouveaux *gigliati* à frapper et leur rapport avec le ducat (onze *gigliati* au ducat), disant que les types ordinaires de la Mahone seront maintenus sur la nouvelle monnaie, spécifiant enfin que pour tous les contrats conclus antérieurement, le ducat de Chio ne sera calculé qu'à 68 carats, que pour tous ceux à venir, le règlement se fera pour les trois quarts de la somme à payer en *gigliati,* et pour le quart restant en carats, au taux de 80 ducats par *ducato largho*. Il ressort bien du texte de ce précieux document, rapporté tout au long par M. Promis, à la fin de son mémoire, que la *zecca* de la Mahone avait altéré à la fois, et à un point extrême, le titre de la monnaie d'or et celui de la monnaie d'argent, qu'on ne voulait plus entendre parler à Gênes des détestables ducats de Chio, et, qu'en raison de leur mauvaise qualité, on les cotait dans l'île même à 20 carats au-dessous de ceux qu'on y importait de l'extérieur, etc., etc.

Cette tentative faite pour ramener au titre primitif la monnaie chiote tant d'or que d'argent, ne semble du reste pas avoir réussi, si l'on s'en rapporte au témoignage d'un acte passé à Gênes, le 5 mai 1480, et rapporté par M. Promis ; dans ce document, les ducats de Chio sont encore placés, à l'endroit des ducats de bon poids de Gênes, presque exactement dans le même rapport d'infériorité qu'auparavant.

Il semble donc que les Mahonais aient abusé à un point véritablement inouï de la falsification de la monnaie. Leurs ducats, leurs *gigliati*, étaient à tel point exécrables et contenaient une quantité si réduite de métal précieux, que personne n'en voulait et qu'il fallait sans cesse les décrier à Gênes. Poussés par l'avidité du gain, et plutôt encore par la détresse financière causée par les grands frais de la défense contre les Turcs, les gouverneurs (*rettori*) de la Mahone ne se contentèrent même pas d'altérer la monnaie d'or et d'argent ; ils allèrent, d'après ce que nous apprennent d'autres documents, jusqu'à fabriquer de la fausse monnaie véritable. Émise comme contenant une certaine quantité d'argent, celle-ci était en réalité de cuivre pur. En effet, une ordonnance en date du 7 juillet 1484, qui nous a été conservée, décrète la mise à la fonte de ces pièces de cuivre dans un espace de quinze jours, et met dans ce but à la disposition du podestat la somme de trois mille *ducati larghi*. Mais pas plus que les précédentes, cette ordonnance ne semble avoir eu de résultat utile, car on voit les plaintes des trafiquants se renouveler presque aussitôt ; ils affirment qu'il suffirait d'une somme de 5,000 à 6,000 ducats pour retirer toute cette détestable monnaie.

(1) *Della decima fiorentina*, t. IV, p. 134.

En conséquence, le doge, par décret du 13 août de la même année, en prohibe le cours d'une manière absolue, sous peine d'une amende du double de la valeur.

Pas plus cet ordre que les précédents, ne produisit d'effet sensible. En effet, quinze ans plus tard, la monnaie de Chio était si complétement décriée, que le gouvernement de Gênes, convaincu que si on n'y portait un remède énergique, le commerce de l'île se trouverait ruiné à jamais, ordonnait, par décret du 29 avril 1499, qu'aucune transaction ne pourrait se faire désormais en ducats de Chio. On interdisait jusqu'au nom même de cette monnaie; tous les contrats conclus antérieurement en ducats de Chio devaient être réduits en *ducati larghi*. Il était stipulé, en outre, que la *zecca* de Chio ne pourrait plus frapper désormais que des ducats de bon poids, qu'ils fussent au type vénitien ou à tout autre. La main d'œuvre était réduite à un carat par ducat.

Comme tous les précédents, le décret de 1499 n'eut aucun résultat sérieux; en effet, dès l'année 1509, nous trouvons une nouvelle ordonnance, signée le 8 février par le gouverneur du roi de France à Gênes, portant que — bien que le ducat de Chio n'existât plus que de nom, puisqu'on n'en voyait plus jamais dans la circulation, — on continuait cependant comme auparavant à se servir de cette monnaie dans les transactions, au grand détriment des affaires; toute ordonnance antérieure était, en conséquence, annulée, et toutes les transactions à venir devaient se faire en *aspres turcs,* au taux de 27 aspres pour un ducat de Chio, et de 52 aspres pour un *ducato largho;* seuls, les payements inférieurs à 300 aspres pouvaient être faits en menue monnaie, au taux de deux carats et 1/2, soit quinze deniers génois, pour un aspre; au cas où les Turcs viendraient à modifier le poids ou le titre de leurs aspres, on aurait à rechercher aussitôt combien de ces aspres nouveaux il irait à la livre génoise, et les payements devraient se faire sur cette base.

Du document précédent, il résulte qu'à cette époque le ducat de Chio était estimé 27 fois 2 1/2 carats, soit 67 carats et 1/2, plus une légère fraction, exactement la même valeur qu'en 1499. Du même document, dit encore M. Promis, on peut conclure que depuis fort longtemps, à cette époque, et probablement déjà depuis la prise de Constantinople, qui avait à un si haut point modifié la situation politique des diverses colonies franques de la mer Égée, on ne frappait plus de ducats à Chio. Cependant le nom de ces ducats chiotes' se perpétua fort longtemps en Orient, et ils continuèrent à y avoir cours au moins jusqu'au milieu du XVI^e siècle; M. Promis cite, à la page 55 de son mémoire, deux documents à l'appui de ce fait : l'un est un tarif vénitien de 1543, où les ducats de Chio sont estimés avec ceux de Rhodes à $7\frac{6}{10}$ livres de Venise; l'autre est le traité conclu en 1558 entre Soliman II et la république de Gênes . le sultan y autorise les Génois à faire frapper à Gênes pour le commerce de l'Orient : « *ducati sultanini, o altre sorte di quelli vorranno, cost de'veneziani come i sciotti, o vero delle loro stampe* ».

L'ordonnance de 1509 est la dernière où il soit fait mention de la monnaie de Chio; il est possible qu'il n'y ait plus eu depuis lors de modifications nouvelles, ou plus probablement encore, comme le dit M. Promis, il est probable que le gouvernement de la métropole, pour ne pas se brouiller avec le sultan, évita, sur ce point, comme sur tous les autres, de paraître entretenir des relations quelconques avec les Mahonais, qu'elle abandonnait ainsi à leur propre sort.

*1° Monnaies pour le moins antérieures à l'année 1466, sur lesquelles le nom de Chio est encore écrit par un* S.

Les nombreuses petites pièces d'argent que je vais décrire, sont toutes frappées aux mêmes types et avec les mêmes légendes, bien que datant d'époques différentes; elles paraissent avoir été, pendant de longues années, la monnaie courante la plus ordinaire de la colonie génoise; pour M. Promis, ce seraient des carats; je crois, avec M. Lambros, que ce sont plutôt des quarts de *gigliato.*

Bien qu'ayant tous plus ou moins perdu de leur poids légal, par suite du frottement et de l'usure des siècles, ces quarts de *gigliato* semblent cependant avoir été frappés au même titre que les monnaies

d'argent décrites précédemment; ils pèsent, en moyenne, 0gr.700. Les quatorze premières variétés ont été publiées par M. Promis (1).

+ * CIVITATE : * : SI. Le château à trois tours.

℟ + * CVMRADVS * R · · · * . Croix potencée avec ou sans deux besants à chacune de ses extrémités. *Gravée,* pl. XIV, 22.

Variété avec + * CIVITATES * VI * , et au ℟ + *CVMRADVS *REX *

— + · CVRADVS * REX * au revers.

— + CIVITAS · SIV ·, et le châtel fort grossièrement dessiné; au-dessous un trait; au ℟ + · CVMRADVS · REX.

Variété avec + CVNRADVS REX ·, et au ℟ + CIVITAS SII.

— + CIVITAS SIV ·, et au ℟ + · CVNRADVS · REX ·

— + CIVITAS · SIV, et au ℟ + · CVMRADVS · REX · Un besant sur chacune des tours latérales, et un sous le château.

Variété avec + CIVITAS * SI * , et au ℟ + CVNRADVS · REX.

— + CIVITAS · SII ·, et au ℟ + CONRADVS · REX ·.

— + CIVITAS · SII ·, et au ℟ + CONRAD · VS · RES.

— + CIVITAS · SII ·, et au revers, également + CIVITAS · SII · ·

— + CIVITAS * REX, et au ℟ + CVNRADVS REX. *Ma collection.*

— + CIVITAS * REX, et au ℟ + CONRADVS · REX.

— + CIVITAS * REX, et au ℟ + CONRADVS : REX :

— + · CIVITAS · SIV ·, et au ℟ + · CVNRADVS · REX · *Ma collection. Gravée,* pl. XIV, 24.

— + CVNRADVS REX, et au ℟ + CIVITAS · SII. *Ma collection. Gravée,* pl. XIV, 23.

— + CIVITAS * SI . . ., et au ℟ + CVNRADVS REV. *Ma collection.*

M. Lambros possède une variété sur laquelle le nom de Chio est écrit SIX.

Plusieurs autres variétés avec différences sans importance.

Toutes ces petites monnaies représentent autant d'émissions différentes; elles varient considérablement, je le répète, tant sous le rapport de la forme des lettres, que de celle du châtel et de la croix.

Bien que quelques-unes de ces pièces portent le mot REX, à la place de SII, elles appartiennent certainement à la même série; cette transposition de mots est le fait d'une simple négligence du graveur.

### 2° *Monnaies frappées à Chio, pendant la domination de Galéas-Marie Sforza, duc de Milan, à Gênes entre 1466 et 1477.*

Toutes les monnaies précédentes paraissent avoir été frappées par les Mahonais, avant 1466, par conséquent avant l'asservissement de Gênes sous l'autorité de Galéas-Marie Sforza, duc de Milan. De cette dernière phase de l'histoire de la république, il ne nous reste, en ce qui concerne la monnaie de Chio, que des pièces d'une extrême rareté; M. Promis en a publié une seule, et j'en possède une seconde quelque peu distincte. Toutes deux sont d'argent et portent le nom de Galéas-Marie, successeur en 1466 de son frère François Sforza, et chassé de Gênes en 1477, à la suite d'un mouvement populaire. Les Mahonais avaient reconnu la souveraineté de ce prince.

Voici la description de ces deux pièces si précieuses. M. Promis les appelle, à tort, des gros de deux carats. Ce sont les premières monnaies chiotes sur lesquelles figure l'orthographe *Chii*, qui va désormais remplacer la forme plus ancienne *Sii, Syi,* ou même *Siy*.

+ C · R · R · CIVITAS * CHII * , *Conradus rex Romanorum, Civitas Chii.* Le château à trois tours.

℟ + GALEAZ · M · S · D · IANVE. *Galeas Maria Sfortia, dominus Janue.* Croix.

(1) PROMIS, pl. II, nos 14-27.

1 gr. 448. Promis, pl. III, 37. *Gravée,* pl. XV, 2.

+ CIVITAS * CHI : entre deux grènetis. Le château de Chio.

℟ + GALIAZ · * M ∘ D ∘ IAÑĒ. *Galeas-Maria, dominus Janue.* Croix cantonnée de globules.

1 gr. 70. Schlumberger, *Les Principautés franques d'Orient d'après les plus récentes découvertes de la numismatique,* p. 111. *Ma collection. Gravée,* pl. XV, 5.

3° *Monnaies frappées à Chio, après l'expulsion de Gênes, en 1477, du duc Galéas-Marie de Milan.*

Sur les monnaies que j'ai décrites avant celles de Galéas-Marie, duc de Milan, le nom de Chio est, je l'ai dit, écrit avec un S, *Sii* ou *Syi.* A partir des monnaies frappées au nom de ce prince, l'orthographe *Chii* remplace constamment l'ancienne. Il faut, par conséquent, classer seulement à la suite de ces dernières pièces et après la date de 1477, toutes les monnaies fort nombreuses sur lesquelles le nom de la ville de Chio est écrit de cette seconde manière.

La plus ancienne pièce de cette nouvelle série paraît être la monnaie suivante, d'argent fin, qui est un *gigliato* pour M. Lambros, un gros pour M. Promis.

+ : CIVITAS : * : ChII : Le château à trois tours.

℟ + : CONRADVS ✠ REX · R' · Croix potencée.

2 grammes. Promis, pl. III, 28. *Collection Franchini,* à Gênes. *Gravée,* pl. XV, 1.

Ce type a certainement, je le répète, été frappé après 1477, mais à une date très-voisine de celle-ci, et avant l'époque à laquelle la Mahone fit ajouter sur ses monnaies l'aigle impériale, qui lui avait été octroyée, nous l'avons vu, dès 1413, par privilége de l'empereur Sigismond, en la personne de François Giustiniani Campi, chef actuel de la Mahone, mais qui ne figure cependant point encore sur les monnaies frappées, entre 1466 et 1477, au nom du duc de Milan.

Cette monnaie de Chio est d'une rareté excessive comme la plupart des pièces suivantes; M. Promis la croit avec raison, ainsi que plusieurs de celles qui nous restent à décrire, l'œuvre de graveurs italiens de premier ordre; il se pourrait que les coins aient été gravés à Gênes même.

Les pièces suivantes portent l'aigle impériale et l'orthographe *Chii;* elles ont donc été frappées après 1477, et après la pièce précédente sur laquelle ne figure encore que le seul château à trois tours. Ce château, surmonté maintenant de l'aigle éployée, va demeurer le type constant de toutes les monnaies de la Mahone qui me restent à décrire, à l'exception des seuls deniers tournois, dont le champ n'est pas assez vaste pour contenir ces emblèmes, devenus le blason même des Giustiniani de Chio.

+ ⁘ CIVITAS ⁘ * ⁘ ChII ⁘ Le château à trois tours, surmonté d'une aigle naissante, couronnée et éployée.

℟ + ⁘ CONRADVS ⁘ REX ⁘ R' ⁘ Croix potencée.

3 gr. 3. Promis, pl. III, 29. *Gravée,* pl. XV, 3.

Variété sans rosette dans la légende du droit, et avec un besant au second canton de la croix du revers. Promis, pl. III, 30. Magnifique exemplaire dans la *Collection Marignoli,* à Rome.

Variété de dimensions un peu moindres et du poids de 3 gr. 10, avec ou sans rosette entre ChII et les deux annelets terminaux. Promis, pl. III, 31. Magnifique exemplaire, de coin un peu différent, au *British Museum* (un seul annelet après ChII). *Gravée,* pl. XV, 4.

Variété avec + CONRADVS ∘ REX ∘ R' au revers. *Ma collection.*

M. Promis croit que ces pièces d'une si belle exécution sont des gros; il fait remarquer qu'elles ont été frappées exactement au même poids que les gros purement génois, émis à cette même époque; ce devait être, dit-il, dans le but d'assurer à ces pièces chiotes, le libre cours dans la mère-patrie, et de permettre leur emploi dans les transactions entre Génois et habitants de Chio. Ce qui tendrait, selon lui, à

confirmer cette hypothèse, c'est que ces gros sont précisément les seules pièces de Chio, qui se retrouvent de temps à autre sur le territoire même de Gênes, à côté des anciennes pièces génoises proprement dites. Pour M. Lambros, toutes ces monnaies sont, non des gros, mais bien des *gigliati*.

Voici maintenant de petits deniers de billon de la même époque, frappés au type si connu du châtel tournois. On en possède quelques variétés ne se distinguant guère les unes des autres, que par leurs différents monétaires.

CIVI * TAS * CHII * Châtel tournois.

℟ + CONRADVS * REX * R · Croix potencée.

Promis, pl. III, 32.

Variété avec CIVITAS * CII * , et au ℟ + CONRADVS · REX. Promis, pl. III, 33.

— CIVITAS : * : CHII : * : , et au ℟ + CONRADVS * REX · R · Un point sous le châtel. Promis, pl. III, 34.

Variété avec CIVITAS * CHII * , et au ℟ + CONRADVS · REX · R · Promis, pl. III, 35.

— CIVITAS * CHII * , et au ℟ + CONRADVS · REX · *Ma collection. Gravée*, pl. XIV, 27.

Le poids moyen de ces petites pièces est de 0gr.442 ; en les supposant au titre d'un douzième d'argent fin, ce qui est vraisemblable, cela ferait pour chacune environ 0gr.037 de ce métal. M. Promis en conclut que ce devaient être des demi-deniers tournois. Je crois que ce sont plutôt des deniers tournois d'époque relativement moderne, et par conséquent, de valeur très-réduite.

4° *Monnaies frappées vers les toutes dernières années du* XVe *siècle, ou plutôt même vers le commencement du* XVIe.

*a.* — + CIVITAS · CHII · Le château à trois tours, surmonté de l'aigle naissante, éployée et couronnée.

℟ + CONRADVS · REX · R · Croix potencée, dont chaque extrémité est terminée par deux besants.

Arg. 2gr.60. Promis, pl. III, 38.

Variété avec + · CIVITAS · CHII ·, et au ℟ + CONRADVS · REX · ROMA . . . *Ma collection.*

Variété avec + + CIVITAS · CHII ·, et au ℟ . . . . . REX · RO · Pas de besants aux extrémités de la croix. 2gr.40. Promis, pl. III, 39.

Variété avec + · CIVITAS · CHII ·, et au ℟ [+] · CONRADVS · REX · ROMA · 2gr.34. Lambros, *Mélanges de numismatique*, t. II, n° 17. *Gravée*, pl. XV, 7.

M. de Vogüé possède un exemplaire à ce type, sur lequel figure au droit une très-curieuse contre-marque représentant le même château de Chio, de dimensions plus réduites. *Gravée*, pl. XV, 8.

*b.* — + · CIVITAS · CHII · Le château à trois tours, surmonté de l'aigle naissante, éployée et couronnée.

℟ + · CONRADVS · REX · RO · Croix.

Arg. 0gr.915. Promis, pl. III, 40. Monnaie de même type et de même époque que les précédentes, mais de diamètre et de poids très-inférieurs. Un bel exemplaire au Cabinet des médailles du *British Museum. Gravée*, pl. XV, 6.

Il est difficile, dans l'état actuel de nos connaissances, de dire quels étaient les noms et les valeurs relatives de toutes ces diverses monnaies. Les hypothèses de M. Promis à ce sujet sont quelque peu hasardées, d'autant que le savant italien a constamment pris pour une monnaie effective le carat, qui n'était, à Chio comme ailleurs, qu'une simple monnaie de compte.

5° *Monnaies portant les initiales du podestat en fonctions.*

Toutes les monnaies qui nous restent à décrire sont marquées aux initiales de celui des Giustiniani qui remplissait à Chio, au moment de leur émission, les fonctions de podestat annuel. Ces initiales sont constamment au nombre de deux : celle du prénom de chaque titulaire, et un I pour *Justinianus*, suivant

l'orthographe de l'époque; jamais il n'est fait mention du propre nom patronymique de chaque podestat; tous disparaissent sous cette uniforme désignation de *Giustiniani*. Les deux initiales dont je viens de parler, nous permettent, pour la première fois, de classer par années ces monnaies de Chio, puisqu'on connaît, grâce aux recherches de K. Hopf, la série des divers podestats avec les années où ils furent en fonctions (1). M. Lambros vient même de retrouver une de ces monnaies à initiales, sur laquelle la date figure; enfin, il faut faire une autre exception pour les dernières monnaies frappées à Chio, avec les initiales de Vincent Giustiniani, dernier magistrat suprême de l'île; celles-ci portent toutes la date de l'année 1562, où ce personnage fut en fonctions.

*a. Monnaie de billon, frappée en 1483.*

✠ CIVITAS CHII (entre la croix et le mot CIVITAS et entre ce mot et CHII, un ornement composé de deux petits croissants superposés). Le château à trois tours, surmonté de l'aigle naissante, entre les initiales L · I ·, que M. Promis croit être celles de *Lorenzo Giustiniani Banca*, podestat en 1483.

℟ ✠ CONRADVS REX R (après chaque mot de la légende, même ornement qu'au droit). Croix bifurquée et fleurie.

Promis, pl. III, 41. Très-mauvais billon. Certains exemplaires pèsent 0gr. 675, d'autres seulement 0gr. 445. *Gravée*, pl. XIV, 28.

*b. Monnaies de cuivre, frappées à partir de 1483.*

A partir de 1483 et jusqu'en 1562, on ne trouve plus guère que des monnaies de cuivre pur, et plus même de monnaies de billon. Ces pièces de cuivre sont évidemment ces monnaies si audacieusement altérées, auxquelles font allusion les ordonnances citées plus haut, entre autres celle de 1484, et que la Mahone, en pleine détresse financière, persistait à faire frapper, malgré les pressantes injonctions et les défenses formelles du gouvernement de la métropole. Toutes ces monnaies de cuivre, véritable fausse monnaie, frappée en guise de pièces d'argent, sont d'un travail grossier.

1° ✠ · CIVITAS · CHII. Le champ est divisé en deux portions, par une ligne verticale; dans la première, figure le château à trois tours, surmonté de l'aigle naissante; dans la seconde, le châtel tournois. A l'exergue, les initiales B . I. qui sont celles de *Battista Giustiniani Campi*, qui fut podestat de 1487 à 1488.

℟ ✠ CONRADVS · REX · ROMA · Croix potencée.

4gr. 580. Promis, pl. IV, 42. *Gravée*, pl. XV, 11.

Variété avec la ligne verticale du droit se prolongeant entre les deux initiales de l'exergue, et avec ROMAN au revers, en place de ROMA. 4gr. 500. *Ma collection.*

Variété avec l'aigle sans couronne. 4gr. 400. Promis, pl. IV, 43.

Quelques autres variétés sans importance.

2° ✠ CIVITAS · CHII · Le château à trois tours, surmonté de l'aigle naissante, éployée et couronnée, entre les initiales N . I.

℟ ✠ · CONRADVS · REX · ROMANOR · Croix.

2gr. 100 à 3gr.. Promis, pl. IV, 44.

Variété avec ✠ · CONRADVS · REX · ROMANO · au revers. 4gr. 500. Promis, pl. IV, 45. *Gravée*, pl. XV, 12.

L'initiale N peut se rapporter à trois des podestats chiotes du XVIe siècle, *Nicolas di Andriolo Giustiniani Campi*, podestat en 1512 et 1538, *Nicolas di Vicenzo Giustiniani Garibaldi*, podestat en 1528, et *Nicolas di Silvestro Giustiniani Campi*, podestat en 1504.

3° Même type et même légende, avec les initiales D . I, qui sont celles de *Dominique di Gio. Antonio Giustiniani Campi*, podestat en 1529.

(1) HOPF, *Chroniques gréco-romanes inédites* (tableaux généalogiques des pages 503-520).

℟ + CONRADVS · REX · RO · Croix.

4gr. 400. Promis, pl. IV, 46.

Variété avec + · CONRADVS · REX · ROMA · au revers. 5gr. 420. Promis, pl. IV, 47. *Gravée*, pl. XV, 13.

Quelques légères variétés.

4° Même type et même légende, avec les initiales IB (en monogr.) et I.

℟ + · CONRADVS · REX · ROMANORV · Croix légèrement ornée.

2gr. 600. Promis, pl. IV, 48. Plusieurs coins différents. *Gravée*, pl. XV, 14.

Les initiales IB. I, dit M. Promis, peuvent se rapporter à plusieurs podestats du XIVe siècle, entre autres à *Giambattista di Brizio Giustiniani Forneto*, podestat en 1507 et 1521, et à *Giambattista di Urbano Giustiniani Negri*, podestat en 1517.

5° Même type et même légende, avec les initiales F. I, qui sont celles de *Francesco di Lorenzo Giustiniani Banca*, podestat vers 1520.

℟ + · CONRADVS · REX · RO · Croix légèrement ornée.

4gr. 605. Promis, pl. IV, 49.

Variété avec + ∘ CONRADVS ∘ REX ∘ R ∘. 3gr. 300. *Ma collection. Gravée*, pl. XV, 15.

Deux autres coins différents.

Depuis 1483, nous n'avons vu à Chio que des monnaies de cuivre. Une monnaie d'argent, acquise dernièrement par M. de Vogüé, fait exception à cette règle; elle a été frappée sous l'administration du podestat précédent; en voici la description :

+ + CIVITAS + CHII +. Le château à trois tours, surmonté de l'aigle éployée, entre les initiales F · I.

℟ + + CONRADVS + REX + ROMA +. Croix.

Inédite. *Gravée*, pl. XV, 10.

La pièce suivante est encore de cuivre; puis nous allons revenir aux pièces d'argent avec le dernier podestat de Chio, en 1562.

6° Même type et même légende que les précédentes pièces de cuivre, avec les initiales L. I, et à l'exergue le millésime 1548.

℟ + ∘ CONRADVS · REX · ROMANOR ∘ Croix.

3gr. 260. Lambros. *Mélanges de numismatique*, t. II, n° 18. *Gravée*, pl. XV, 16.

C'est la seule pièce de cette série de monnaies de cuivre portant les initiales des podestats, sur laquelle on lise un millésime. J'ignore quel était le podestat en fonctions en 1548, dont le prénom commençait par un L. M. Lambros croit devoir classer à ce même personnage la petite pièce de billon, portant les mêmes initiales L. I, qui a été attribuée par M. Promis à Lorenzo Giustiniani Banca, podestat en 1483 (1). Dans l'hypothèse, d'ailleurs fort probable de M. Lambros, le millésime aurait été omis sur cette petite pièce, par suite du défaut d'espace.

Je répète que toutes ces monnaies de cuivre, qui ont été prises à tort par M. Promis pour des *carats*, sont mal gravées et encore plus mal frappées. On découvrira certainement encore beaucoup de variétés nouvelles, portant les initiales des très-nombreux personnages qui ont exercé les fonctions de podestat de Chio entre les années 1480 et 1566.

*c. Monnaies d'argent, portant la date de 1562, les dernières frappées à Chio sous la domination génoise.*

1° + · CIVITAS · CHII. Le château à trois tours surmonté de l'aigle naissante, entre les initiales V et I. A l'exergue, le millésime 1562.

℟ + · CONRADVS · REX · RO · Croix.

6gr. 500. Diamètre, 0m030. Promis, pl. IV, 50.

(1) Voyez à la page précédente.

Variété avec + CIVITAS · CHII, et au ℟ + CONRADVS · REX · ROMA. 5 gr. 850. Lambros, *Mélanges de numismatique*, t. II, n° 19. *Gravée*, pl. XV, 18.

2° Même type, même légende, mêmes initiales et même millésime.

℟ + · CONRADVS · REX · ROMANO · Croix fleurie, de type différent.

4 grammes. Diamètre, 0 m 022. Promis, pl. IV, 51.

Variété avec + · CONRADVS · REX · ROMAN · *Ma collection. Gravée*, pl. XV, 17.

— + · CIVITAS · CHII, et au ℟ + · CONRADVS · REX · ROMA · 3 gr. 950. Lambros, *Mélanges de numismatique*, t. II, n° 20.

3° Même type, même légende, mêmes initiales et même millésime.

℟ + · CONRADVS · REX · ROMA · Croix un peu moins ornée que la précédente.

2 grammes. Diamètre. 0 m 019. Promis, pl. IV, 52. *Gravée*, pl. XV, 19.

Il existe, de cette monnaie, un coin différent au *Cabinet des médailles*.

4° Même type, même légende, mêmes initiales et même millésime.

℟ + CONRADVS · REX RO · Même croix que la précédente.

1 gr. 555, Diamètre, 0 m 017. Promis, pl. IV, 53. *Gravée*, pl. XI, 21.

Variété avec ROM · au lieu de RO · au revers. 1 gr. 600. Diamètre, 0 m 018. *Ma collection*.

Toutes ces pièces d'argent, belles et d'une exécution fort soignée, en comparaison de celle des pièces de cuivre précédentes, portent les initiales de *Vincenzo di Tommaso Giustiniani*, dernier podestat de la colonie génoise de Chio avant la conquête turque. Nous ignorons également quels étaient les noms, les valeurs relatives de ces monnaies et le système auquel elles se rapportaient.

Je ne puis me dispenser de mentionner, en terminant, deux belles monnaies ou plutôt médailles d'époque postérieure, frappées certainement en Italie, bien après la chute du gouvernement des Giustiniani à Chio, peut-être par ordre d'un de leurs nombreux descendants, en commémoration de la domination de ses ancêtres sur cette île lointaine des côtes d'Asie. De ces deux médailles, l'une porte le blason des Giustiniani admirablement gravé, et les légendes CIVITAT · CHIO · MONET · IVSTINIANA et CORADVS REX ROMANORVM; l'autre est un simple agrandissement, avec une plus grande perfection dans l'exécution, de la plus grande des monnaies d'argent frappées en 1562, aux initiales du podestat Vincent Giustiniani, qui est gravée au n° 18 de la pl. XV. Il existe, de ces deux beaux coins relativement modernes, des exemplaires d'argent et des exemplaires de bronze; M. Promis a fait figurer le premier seulement, au n° 54 de sa planche IV; je les ai fait graver tous deux, aux numéros 20 et 23 de la planche XV, d'après les beaux exemplaires du Cabinet des médailles.

M. Promis a encore fait graver, au n° 55 de sa dernière planche, une pièce de cuivre muette, qu'il appelle « *una tessera* », et qui appartient à M. Lambros; elle a été retrouvée dans l'Archipel, et M. Promis la croit frappée à Chio au xv^e siècle. Sur une des faces de cette *tessère*, on voit un château à trois tours crénelées (celui des Giustiniani ?), entouré de cinq rosettes; sur la face opposée, figure une croix potencée, cantonnée également de rosettes. Une petite contremarque, sur laquelle M. Promis croit distinguer un Γ, est appliquée sur un des côtés de cette pièce, qui pèse 1 gr. 070. *Gravée*, pl. XV, 22.

# LES GATTILUSIO

## SEIGNEURS DE MÉTELIN ET D'ÆNOS DE THRACE

En 1354, Jean V Paléologue, chassé de Constantinople, à la suite de sa brouille avec son beau-père, Jean Cantacuzène, vivait retiré à Ténédos, songeant aux moyens de se venger de son rival et de remonter sur le trône de Byzance. Il réussit à attacher à sa cause un riche Génois, *Francesco Gattilusio* (*Gatuluxius, Gattiluxius, Gatteluxius, Gateluxius*, etc., etc.), qui espérait profiter de l'anarchie générale causée par la lutte des deux empereurs et par la grande guerre entre Gênes et Venise, pour se tailler une seigneurie dans le Levant, à l'exemple de ses compatriotes de Chio. Depuis quelque temps, à la tête de deux galères, il courait l'aventure dans les mers de l'Archipel, en compagnie de Raphaël Doria. Jean Paléologue lui promit, au cas où il l'aiderait à rentrer dans sa capitale, la main de sa sœur, Marie Paléologue, avec la riche île de Lesbos pour dot. On sait comment l'entreprise des deux associés réussit pleinement contre toute espérance. Vers la fin de l'année 1354, Jean Paléologue et ses partisans, montés sur les galères du Génois, s'introduisirent par ruse dans Constantinople, après s'être emparés d'une des portes de la ville. L'usurpateur, Jean Cantacuzène, forcé d'abdiquer, dut se retirer dans un cloître sous le nom de frère Joasaph. Le vainqueur, remonté sur le trône impérial, tint la parole donnée à son allié, et c'est ainsi que *Francesco Gattilusio* devint en même temps le beau-frère de l'empereur et le seigneur de l'île de Lesbos ou Mételin, ainsi qu'on la nommait au moyen âge, du nom de sa capitale, l'ancienne Mytilène. Lesbos, qui, une fois déjà, avait appartenu à des Latins, les Cattaneo (1), était, cette fois, détachée pour toujours de l'empire grec. *Francesco Gattilusio* établit sa résidence à Mytilène, et régna de 1355 à 1376, sous la suzeraineté des Paléologue.

Lorsque Rome fit, en 1356, un suprême effort pour ramener l'Église grecque à l'obédience, elle mit son plus ferme espoir dans le nouveau seigneur de Mételin, qui s'entremit activement pour amener une réconciliation entre son impérial beau-frère et le pape. Dès 1354, il avait écrit à Innocent VI, pour lui annoncer que Jean Paléologue songeait à abjurer la religion orthodoxe et à embrasser le rite romain.

*Francesco Gattilusio* eut de fréquents démêlés avec les Vénitiens de Négrepont. Nous verrons plus loin qu'en 1357, Venise se plaignit amèrement à Gênes de ce que le seigneur de Mételin frappait, dans son île, des ducats imités de ceux de Venise, mais d'un titre inférieur. Ces plaintes n'empêchèrent point, nous le verrons également, les successeurs de *Francesco* de continuer à copier servilement la monnaie vénitienne.

En 1366, le seigneur de Mételin et le comte de Savoie donnèrent leur appui à l'empereur contre les Turcs.

En 1369, *Francesco* accompagna en Italie l'empereur son beau-frère, et assista à son abjuration solennelle.

(1) V. plus loin, au chapitre des Seigneurs de Phocée.

En 1372, il fut convié par le pape, au congrès de Thèbes, où les princes chrétiens devaient s'entendre pour combiner une action commune contre les Turcs. En 1373, il acheva la construction de la grande forteresse de Lesbos, où l'on distingue encore aujourd'hui l'écusson des Gattilusio. Le pape lui écrivit de nouveau, en 1374. D'après M. Lambros, il mourut en 1376.

On voit que l'on ne sait encore que fort peu de chose sur le règne du premier des Gattilusio. Il en est à peu près de même de ses successeurs.

*Jacques Ier Gattilusio* succéda à son père *Francesco*. En 1383, il fournit des secours à la flotte vénitienne qui alla saccager et dépeupler Ténédos.

En 1384, *Nicolas Gattilusio* (*Nicolo*, *Nicoletto*), qui était venu rejoindre en Orient son frère *Francesco*, apparaît à son tour, comme seigneur d'Ænos de Thrace. Cette ville et le territoire environnant jusqu'à l'Hèbre, s'étaient donnés à lui, en 1383, après les effroyables massacres ordonnés en Thrace par le sultan Amurat. *Nicolas* mourut en 1409, encore en possession de sa seigneurie, mais tributaire des Turcs.

Après le désastre de Nicopolis, *Jacques Ier* et *Nicolas Gattilusio* s'entremirent aussi activement que généreusement pour racheter le comte de Nevers, fils du duc de Bourgogne, et d'autres grands seigneurs français captifs des Turcs; ils firent au comte un accueil empressé lors de son passage à Mytilène.

*Francesco II Gattilusio* succéda à *Jacques Ier* vers cette même année 1396. Il dut prêter serment au sultan et lui payer tribut, et sut vivre en paix avec ses divers voisins de l'Archipel, les chevaliers de Rhodes, les Vénitiens, et la république de Gênes.

A la mort de *Nicolas Ier* d'Ænos, en 1409, son fils, *Palamède*, lui succéda comme second seigneur d'Ænos.

Quant à *Francesco II*, il mourut dès 1400. *Dorino Ier Gattilusio*, son frère, lui succéda comme quatrième seigneur de Lesbos.

Vers la même époque, *Palamède* d'Ænos acquit l'île de Samothrace en fief de l'empereur Jean VIII; en 1436, il y fit construire un château où se voient encore les armes des Gattilusio; il acquit également Imbros. De son côté, *Dorino* obtint, en fief de la couronne de Byzance, les grandes îles de Lemnos et de Thasos; il bâtit un fort château à Thasos.

*Dorino Ier*, presque constamment tributaire des Turcs, repoussa avec énergie les tentatives faites par eux, pour en finir avec la seigneurie de Lesbos. Il acquit des Mahonais de Chio la ferme héréditaire de la Vieille-Phocée (*Phocea* ou *Foglia Vecchia*). Pendant une de ses absences, la princesse sa femme défendit victorieusement Lesbos contre une attaque des Turcs. Chargé d'ans, *Dorino Ier* abdiqua en 1449; il mourut six ans après; sa fille, Ginevra, avait épousé Jacques II Crispo, duc de Naxos; son fils aîné, *Domenico* (*Dominique*) *Gattilusio*, marié à une Giustiniani de Chio, lui succéda en 1449.

*Palamède*, seigneur d'Ænos, mourut en 1455, la même année que *Dorino*, et eut pour successeur son fils, *Dorino II Gattilusio*.

Dès 1452, à la mort du sultan Amurat II, *Domenico Gattilusio*, le nouveau seigneur de Mételin, croyant le moment venu de secouer le joug de la Porte, avait refusé le tribut annuel, et dirigé contre le littoral turc une expédition de piraterie, qui fit aux musulmans un mal énorme ; ceux-ci devaient bientôt la faire cruellement expier au seigneur italien. En juin 1455, Hamsa-Beg attaqua les îles de *Domenico*, à la tête de forces considérables. Le château de Kokkino, à Lemnos, allait être pris d'assaut, lorsqu'il fut sauvé par l'intrépidité d'une femme; *Domenico* n'en fut pas moins forcé de se soumettre et de payer au vainqueur un tribut plus considérable qu'auparavant, pour Lesbos, Thasos, et Lemnos. Ces deux dernières îles, jadis tenues en fief de l'empereur par les Gattilusio, leur appartenaient en propre, depuis la prise de Constantinople par Mohammed II, qui leur en avait même formellement reconnu la possession en 1453. Cependant *Domenico* dut bientôt livrer au sultan, Thasos et la Vieille-Phocée, et aller en personne porter le tribut à la cour de Mohammed. De son côté, *Dorino II d'Ænos* se vit forcé de payer le tribut pour sa seigneurie continentale et pour l'île d'Imbros.

Dès l'année suivante, le sultan dirigea une nouvelle expédition contre les possessions des deux branches des Gattilusio. Les Latins furent attaqués par terre et par mer. Ænos fut prise le 24 janvier 1456; quelques jours après, ce fut le tour de l'île de Samothrace, puis de celles d'Imbros et de Lemnos, apanage de *Nicolas*, frère de *Domenico*. Seule, l'acropole de Lemnos demeura au pouvoir du seigneur génois. A Lesbos, ce fut à peine si la puissante citadelle de cette île put résister à l'assaut des Turcs.

En 1457, à l'occasion de la croisade tentée contre les Turcs, Venise réussit à occuper les quatre îles de

Lemnos, Thasos, Samothrace, et Imbros, et les céda au cardinal-légat, Louis Scarampi, patriarche d'Aquilée, chef de la flotte chrétienne. Avec l'aide des chevaliers de Rhodes, ce prélat défendit ces îles deux ans durant, jusqu'au mois d'octobre 1459, époque à laquelle les Turcs les reprirent définitivement.

*Domenico Gattilusio* de Mételin fut assassiné en 1459, par son propre frère, l'ambitieux *Nicolas II* de Lemnos, qui l'accusait traîtreusement d'avoir voulu livrer sa seigneurie aux Turcs. L'usurpateur régna par la terreur; les partisans de *Domenico* furent massacrés ou emprisonnés; ni les femmes, ni les enfants ne furent épargnés. Mais le meurtrier devait vite expier ses crimes. Attaqué par l'immense armée du grand vizir Mahmoud-Pacha, il se défendit vingt-sept jours dans sa capitale avec cinq mille soldats. La trahison d'un bâtard de *Dorino Ier* le força à capituler. Il fut étranglé par ordre du sultan. Lesbos devint le théâtre de massacres épouvantables; la population presque entière fut transportée sur les marchés d'esclaves de Constantinople. Depuis ce jour, Lesbos est demeurée partie intégrante de l'empire turc.

Avec *Nicolas II* s'éteignit la ligne principale des Gattilusio; ses droits passèrent à *Dorino II* d'Ænos, qui se retira à Gênes. Par testament du 3 décembre 1488, ce personnage constitua son parent, Marco di Oberto Doria, héritier des territoires de Lesbos, Ænos, Samothrace, Thasos, la Vieille-Phocée, etc., etc.; c'était, du reste, l'héritage purement fictif d'une seigneurie toute nominale (1).

On ne possède aucun document concernant la monnaie des Gattilusio, sauf celui qui contient la plainte de Venise, au sujet des sequins imités par le premier d'entre eux. On ne connaît ni le nom des monnaies en usage à Mételin et à Ænos, pendant le temps de leur domination, ni leur titre, ni le système suivant lequel elles furent frappées. Il semble que les seigneurs de Mételin aient possédé deux ateliers monétaires, l'un dans leur capitale, et un autre à *Foglia Vecchia*, pendant le temps qu'ils furent en possession de cette dernière ville. Quant aux seigneurs de la branche cadette, leur atelier monétaire devait être à Ænos même.

(1) Pour ce rapide résumé de l'histoire des *Gattilusio*, j'ai suivi l'ordre chronologique adopté par M. Lambros dans le chapitre suivant. Je transcris ici, à titre de renseignement, le tableau généalogique que K. Hopf a dressé des deux branches seigneuriales des Gattilusio d'Orient, tableau qui présente quelques différences notables avec l'ordre suivi par M. Lambros.

LIGNE DE LESBOS OU MÉTELIN

*Francesco Gattilusio*, 1355-1401.

*Jacques Ier*, 1401-1427.

*Dorino*, 1427-1449; investi par l'empereur de la possession de Lemnos et Thasos avant 1434; investi de la seigneurie de la Vieille-Phocée par les Mahonais; abdique en 1449; meurt en 1455.

*Domenico* (surnommé Κυριακός, *Ciriaco*, par les Grecs), 1449-1458; confirmé par le sultan en 1453 dans la possession de Thasos et Lemnos; perd *Foglia Vecchia* ou la Vieille-Phocée et Thasos, en 1455 et 1456.

*Nicolas II*, apanagé de Lemnos de 1449 à 1455, dépossédé par les Turcs, devient seigneur de Lesbos en 1458, par le meurtre de son frère *Domenico;* il est étranglé par les Turcs en 1462; Lesbos est réunie à l'empire turc.

LIGNE D'ÆNOS DE THRACE

*Nicolas Ier* (*Nicoletto*), frère de *Francesco*, 1384-1409.

*Palamède*, 1409-1455; investi d'Imbros et Samothrace avant 1436.

*Dorino II*, 1455-1456; dépossédé par les Turcs en 1456; se retire à Gênes.

# LES MONNAIES

## DES GATTILUSIO, DE MÉTELIN ET D'ÆNOS

*(Mémoire rédigé spécialement pour cet ouvrage, par M. Lambros, d'Athènes.)*

La série des monnaies des Gattilusio, seigneurs de Lesbos, est, plus que toute autre, une preuve éclatante des résultats obtenus par ceux qui s'adonnent à l'étude des monnaies frappées dans le Levant, au moyen âge, par les divers conquérants de race franque. Il y a trente-cinq ans à peine, on ne connaissait encore aucune monnaie de ces princes; ce fut en 1842 que M. Friedlænder, le savant directeur actuel du *Cabinet* de Berlin, publia le premier deux monnaies de cuivre de Dorino Ier Gattilusio; il ne put les déchiffrer, vu leur mauvaise conservation et l'étrangeté de leurs types entièrement inconnus jusque là (1). Sept ans après, M. de Köhne publiait deux nouvelles monnaies d'argent, qu'il classait avec raison à Jacques Ier Gattilusio; en même temps, il attribuait au même prince une troisième monnaie trop mal conservée pour qu'on puisse la classer à ce règne d'une manière certaine (2). A cette même époque, M. Friedlænder recevait de M. Borrell, de Smyrne, diverses autres monnaies des Gattilusio; après les avoir étudiées avec soin, il les publia en 1851, dans un mémoire remarquable, où il fit figurer également les deux monnaies de Jacques Gattilusio, déjà retrouvées par M. de Köhne (3). Ce travail du savant numismatiste berlinois comprend, en somme: une monnaie de cuivre de François Gattilusio, trois monnaies d'argent de Jacques Ier, un ducat d'or et deux pièces de cuivre de Dorino; toutes ces monnaies y sont décrites et figurées: en outre, deux monnaies fort mal conservées, une de cuivre de Jacques Ier et une d'argent de Dorino Ier, sont simplement décrites sans être figurées.

Quelques années plus tard, M. Schweitzer publiait un ducat de Jacques Gattilusio (4), ducat dont je suis, bientôt après, devenu possesseur. En 1868, feu M. D. Promis, dont la mort a été une perte si grande pour la science, publiait, de son côté, une monnaie de cuivre de Jacques Ier, un ducat et une monnaie de cuivre de Dorino Ier, une monnaie de cuivre de Nicolas, et une cinquième monnaie muette appartenant probablement aussi à un des Gattilusio (5). La même année, le P. Norbert Dechant a publié

(1) *Zeitschrift für Münz-Siegel und Wappenkunde*, t. II, Berlin, 1842, p. 381.
(2) *Mémoires de la Société d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg*, t. III, 1849, p. 479-492.
(3) *Beitræge zur ælteren Münzkunde*. Pinder et J. Friedlænder. Berlin, 1851.
(4) *Notizie peregrine di numismatica e d'archeologia. Decade terza*. Trieste, 1856.
(5) *Monete di zecche italiane inedite. Memoria seconda*. Turin, 1868.

à Vienne, une monnaie d'argent de Jacques Ier, légèrement différente de celles qui étaient déjà connues; il a décrit, en même temps, cinq autres monnaies des Gattilusio, malheureusement trop mal conservées pour pouvoir offrir quelque intérêt (1). Enfin, M. G. Schlumberger a publié, l'année dernière, une autre monnaie d'argent du même Jacques Ier, fort intéressante et entièrement nouvelle (2).

Ce sont là les seules monnaies des Gattilusio, publiées jusqu'à ce jour, seize en tout. Comme ma collection en contient plusieurs autres entièrement inédites, je les décris dans le présent mémoire, en y joignant la description de toutes celles décrites jusqu'à aujourd'hui par les auteurs que je viens de citer. Le lecteur aura ainsi sous les yeux, la monographie la plus complète possible de cette intéressante série monétaire que des découvertes nouvelles viendront certainement enrichir encore.

## FRANCESCO Ier GATTILUSIO

1355-1376

Francesco Gattilusio, à peine devenu seigneur de Lesbos, se hâta de frapper monnaie et de contrefaire les ducats de Venise. Sur la plainte de l'envoyé vénitien, Rafaino Coresini, le sénat de Gênes adressa, le 8 août 1357, une lettre énergique à Gattilusio, pour lui faire part des réclamations suivantes : Coresini, au nom de la république vénitienne, se plaignait de ce que le seigneur de Lesbos avait fabriqué à Mételin : « *monetam auream ducato protinus apparentia consimilem, immo verius sub ducati Venetiarum communis proprio stigmate, quantumcumque in qualitate, materia et quantitate diversam* ». La lettre sénatoriale ajoutait que les Vénitiens se montraient fort irrités de cette audacieuse contrefaçon d'une monnaie dont le monopole leur avait été concédé par privilége impérial, et que les Génois rougissaient de ce qu'un acte pareil avait eu un de leurs concitoyens pour auteur; ils engageaient, en conséquence, le sire de Mételin à suspendre incontinent la fabrication de cette monnaie (3).

Il est fort douteux que Gattilusio ait été convaincu par ces remontrances du gouvernement de la république; j'estime, au contraire, qu'il dut continuer à fabriquer de ces ducats d'imitation, même après la réception de la lettre de Gênes, puisque nous verrons que son fils Jacques et son petit-fils Dorino en ont également fait frapper. Jusqu'à aujourd'hui cependant, on n'a retrouvé aucun des ducats de Francesco; on ne connaît même de lui aucune monnaie d'argent; voici les monnaies de cuivre qui lui appartiennent, et qui, seules, sont connues jusqu'à ce jour :

✠ FRANCIS[CVS] GATILVXIVS. Dans le champ, un cercle encadré de dix arcs de cercle, renfermant le blason des Gattilusio, formé d'écailles superposées.

℟ ✠ DOMINVS METELINI *7* D. Dans le champ, un cercle encadré de dix arcs de cercle, renfermant le blason des Paléologue, à savoir une croix cantonnée de quatre briquets en forme de B.

✠ FRANCISCVS * GATILVXIVS. Cercle encadré de huit arcs de cercle, renfermant le blason des Gattilusio, comme sur la monnaie précédente.

℟ ✠ DOMINVS * METEL . . . . . D. Cercle encadré de neuf arcs de cercle, renfermant le blason des Paléologue, comme sur la monnaie précédente. *Gravée,* pl. XVI, 1.

✠ FRANCISCVS GATILVXI. Cercle encadré de huit arcs de cercle unis entre eux par des trèfles; dans le cercle, le blason des Gattilusio.

℟ ✠ DOMINVS * METELINI* 7. Cercle encadré de huit arcs de cercle, comme sur la première monnaie décrite; dans le cercle, le blason des Paléologue. *Gravée,* pl. XVI, 2.

(1) *Kreuzfahrer-Münzen welche in der Münzsammlung des Stiftes Schotten in Wien aufbewahrt sind.* Vienne, 1868, p. 31.
(2) *Revue archéologique*, 1875, p. 257.
(3) Bern. Nani. *De duobus imperatorum Rascie nummis.* Venise, 1752, p. 25. *Commemoriali*, vol. V, fol. 265.

+ FRANCISCVS * GA . . . . . Cercle encadré de dix arcs de cercle, renfermant le blason des Gattilusio.

℟ + DOMINVS * METELINI * 7. Cercle encadré de dix arcs de cercle, renfermant le blason des Paléologue. *Gravée*, pl. XVI, 3.

+ F · G · DOMINVS. Le blason des Paléologue.

℟ + METELINI : Écu aux armes des Gattilusio. *Gravée,* pl. XVI, 4.

+ F · G · DOMINVS. Même type.

℟ + METELINI :· Même type. *Gravée,* pl. XVI, 5.

Un exemplaire mal conservé du premier type décrit avait été classé par M. Friedlænder à Francesco II Gattilusio, et M. Promis a adopté cette attribution; mais, puisque nous savons que Francesco Ier se hâta de frapper des ducats, dès qu'il fut devenu seigneur de Lesbos, et que, d'autre part, son règne a duré vingt et un ans, il me semble qu'il n'y a vraiment aucun motif pour ne pas attribuer à ce dernier les monnaies que je viens de décrire, et pour les classer plutôt à Francesco II, dont le règne n'a duré que quatre ans.

On a vu que, sur ces monnaies du premier des Gattilusio, figuraient, au droit, le blason de sa famille, et, au revers, celui des Paléologue, qui est une croix cantonnée de quatre briquets; Francesco Ier, fier de son mariage avec Marie, sœur de l'empereur Jean V Paléologue, s'était, en effet, empressé d'ajouter à ses armes les emblèmes de son impérial beau-frère. MM. Friedlænder et de Köhne ont émis avec moi l'opinion que les symboles en forme de B qui cantonnent cette croix des Paléologue étaient des briquets (1), et cette opinion a été généralement admise. Il y a quelque temps cependant, M. Schlumberger, dans son récent mémoire sur les monnaies rhodiotes du XIIIe siècle (2), a, à propos de mon travail sur les monnaies des Gabalas, exprimé des doutes sur cette interprétation des B. MM. A. de Barthélemy et Riant, consultés par lui, avaient été également d'avis que le briquet pouvait difficilement figurer comme emblème héraldique dès le XIIIe siècle, et qu'il ne pouvait guère remonter avec cette signification au-delà de l'époque à laquelle il fut adopté comme tel par la maison de Bourgogne, c'est-à-dire un peu avant le milieu du XVe siècle. M. Schlumberger estime que si les B des Paléologue ont été pris pour des briquets, c'est qu'on avait perdu de vue leur véritable signification primitive. Il croit, en conséquence, que Codinus et autres, induits en erreur par de faux récits et par cette ressemblance des B avec le briquet, se sont trompés dans leur description du blason des Paléologue. Sans se déclarer définitivement convaincu, M. Schlumberger n'hésite donc pas à se ranger plutôt de l'opinion qui considère les symboles en question, comme étant de simples B et non des briquets. Plus tard, M. Sathas, dans une lettre adressée à M. Schlumberger (3), lettre qui n'est que le résumé d'un travail plus considérable, préparé pour le *Bulletin de l'Institut de correspondance hellénique,* où il n'a pas encore paru, M. Sathas, dis-je, a examiné à nouveau cette question des quatre B; se basant sur l'existence d'une amphore consacrée par Justinien II à l'église de Saint-Démétrius, à Salonique, sur laquelle figure la croix cantonnée des quatre briquets, il a également cherché à démontrer par des preuves historiques que ces symboles, qui sembleraient ainsi remonter jusqu'au VIIe siècle, sont bien des B, et qu'ils font allusion à la τετραβασιλεία fondée à Byzance à l'époque de l'empereur Héraclius; pour lui, les briquets mentionnés par Codinus devaient avoir une forme différente. Le professeur Paparrhigopoulos, dans un mémoire qui doit également être inséré dans le *Bulletin de l'Institut hellénique,* s'est attaché à démontrer, l'histoire en main, le défaut des arguments invoqués par M. Sathas; je ferai remarquer, de mon côté, que les preuves que ce dernier a tirées de l'examen

(1) Voyez ma dissertation sur les monnaies des frères Gabalas : Πανδώρα, t. XII, p. 100-101.
(2) *Revue archéologique,* 1876, pages 233 et 305.
(3) *Ibid.,* 1877, p. 92.

des monnaies, sont également erronées, puisque les B ne figurent sur aucune monnaie antérieure aux Paléologue (1).

M. Sathas, on l'a vu, admet le témoignage de Codinus; mais il prétend que les briquets dont parle celui-ci, et qui cantonnaient la croix sur la bannière des Paléologue, étaient constitués par la réunion de trois Π, initiale de Πῦρ (feu), et ressemblaient ainsi à un trident, ou à un E renversé; comme preuve à l'appui, il cite d'abord une monnaie de Michel VIII et d'Andronic II Paléologue (2), sur laquelle figurent quelques caractères incertains, ressemblant à des E, puis une autre pièce, au revers de laquelle on voit une croix cantonnée, cette fois, de quatre E; or, de ces deux monnaies, la première est une de ces nombreuses falsifications que les orfèvres fabriquaient en Orient, en guise de Κωνσταντινάτα, et qu'on suspendait au cou des enfants, comme amulettes; la seconde est une pièce indéterminée, dont les quatre X du droit et les quatre E du revers signifient simplement : Χριστέ Ἐλέησον, répété quatre fois.

Après cet exposé de l'opinion contraire, la preuve de celle que je soutiens pourrait être considérée comme faite, si je parvenais à résoudre les deux points suivants : 1° le briquet a-t-il été employé comme emblème, avant l'époque à laquelle il fut adopté par la maison de Bourgogne ? 2° quelle était la forme du briquet au XIIIe siècle, lorsque les Paléologue en ont fait, selon moi, leur emblème, je ne sais encore à la suite de quelles circonstances ? Je crois être aujourd'hui en état de répondre à ces deux questions d'une manière satisfaisante.

Parmi les membres de l'illustre maison des Acciaiuoli, qui remontait au XIIe siècle, un des plus célèbres fut Dardano Acciaiuoli. Il avait été trésorier du roi de Naples, et, dès les premières années du XIVe siècle, il avait rempli les plus hautes charges à Florence; il fut directeur de la *Zecca* de cette ville en 1317 et 1318. Or ce Dardano avait pris pour emblème, l'*acciaiuolo* ou briquet, lequel désignait, à la fois, son propre nom patronymique et le prénom de son grand-père. Dans le livre officiel de la *Zecca* de Florence, publié par Orsini, où Dardano est mentionné avec les autres officiers monétaires, on lit, en effet, cette note au sujet des monnaies frappées sous son administration, dans le cours de l'année 1318 : « *quorum tempore coniati fuerunt floreni de auro, signati signo acciaiuoli in presenti facie picto* », et plus bas : « *item eorum tempore coniati fuerunt floreni Guelfi de argento novi, valor. triginta den. parvorum pro quolibet floreno argenti, signati signo acciaiuoli in presenti facie suprapicto* (3). » En outre, sur la marge du livre, l'*acciaiuolo* est figuré comme un ꝟ à boucles non fermées; sur les gros d'argent, il l'est comme un Ꝟ ordinaire, exactement comme sur les monnaies des Paléologue. Or, personne ne soutiendra que l'*acciaiuolo* ne soit pas le πυρεκβόλον ou briquet; nous voici donc assurés que le briquet a été employé comme emblème héraldique, dès le commencement du XIVe siècle, et qu'il avait bien la forme d'un B. Nous pouvons en conclure que les symboles figurés sur les monnaies des Paléologue sont bien également des briquets, et, pour ma part, je ne doute pas un instant que ces briquets cantonnant la croix ne soient ceux que Codinus mentionne comme figurant sur la bannière impériale. Comme la croix ainsi cantonnée ne figure sur aucun monument byzantin antérieur à l'époque des Paléologue, on ne peut qu'attacher une médiocre importance au témoignage isolé de cette amphore du VIIe siècle, mentionnée par M. Sathas. Ne pouvant contester l'existence de cet *ex-voto* de Justinien, je croirais volontiers que ce vase, détérioré par un usage de six siècles et plus, aura été l'objet d'une restauration à l'époque des Paléologue, et que c'est alors qu'on y aura fait figurer les symboles impériaux de la famille régnant à Byzance.

(1) [Je n'ai pas besoin de faire remarquer que les opinions exprimées ici par M. Lambros lui sont entièrement personnelles. M. Lambros étant mon hôte, avait droit à la plus entière liberté d'appréciation. Pour ce qui me concerne, j'ajouterai seulement, à propos du fameux briquet, que si les nouveaux arguments du savant numismatiste athénien ne m'ont pas encore convaincu, ils m'ont tout au moins ébranlé. *G. S. Décembre* 1877.]

(2) Voyez SABATIER, t. II, pl. LIX, 16.

(3) IGN. ORSINI, *Storia delle monete della Repubblica Fiorentina*. Florence, 1760, p. 26.

## JACQUES GATTILUSIO

1376-1396

IACOB · CATELV. Un saint debout, tenant de la main gauche le livre des Évangiles, et, de la droite, une bannière qu'il remet au seigneur de Lesbos, agenouillé devant lui; derrière le saint, D · METELINI; le long de la hampe de la bannière, le mot DVX.

℟ SIT T · XPE DAT QV — REGIS TE DVCAT. Le Christ dans une auréole elliptique, avec cinq étoiles à droite, et quatre à gauche.

Ducat d'or. 3 gr. 493. Schweitzer, *Notizie peregrine di numismatica e d'archeologia. Decade terza.* Trieste, 1856, p. 45, pl. I, 2. *Gravée,* pl. XVI, 6.

Ce ducat, publié par M. Schweitzer, était la propriété de M. Gazzoletti, qui me l'a cédé en 1857 : le dessin que j'en publie aujourd'hui a été très-exactement copié sur la monnaie même; toutefois, en le comparant avec celui qu'en a donné M. Schweitzer, il semble qu'on ait sous les yeux deux pièces différentes; force m'est donc d'admettre que le dessin de M. Schweitzer n'était pas exact.

IACOB · GATELV. Même type que sur la monnaie précédente; derrière le saint, D · METELINI; le long de la hampe, DVX.

℟ · SIT · T · XPE DA QV — REGIS · TE DVCAT. Le Christ dans une auréole elliptique, avec neuf étoiles.

Ducat d'or. 3 gr. 525. *Gravée,* pl. XVI, 7.

✠ IACBOVS GATELVXIVS. *Agnus Dei* à gauche, soutenant une bannière de sa jambe droite de devant.

℟ ✠ IACOB : D : METELINI. Le blason des Paléologue.

Arg. 1 gr. 142. Friedlænder, *Beitræge zur ælteren Münzkunde,* p. 35, pl. III, 1, et *ma collection. Cabinet des médailles de Paris. Gravée,* pl. XVI, 8.

✠ IACBOVS GETELVXIVS. *Agnus Dei* à gauche, avec la bannière.

℟ ✠ DOMINVS * METELINI. Le blason des Paléologue.

Arg. 1 gr. 048. *Gravée,* pl. XVI, 9.

✠ IACOBVS * GATILVXIVS. *Agnus Dei* à gauche, avec la bannière.

℟ DOMINVS * METELINI. Le blason des Paléologue.

Arg. Köhne, *Mémoires de la Soc. arch. de Saint-Pétersbourg,* 1849, pl. XIV, 5, et Friedlænder, *Beitræge,* etc., pl. III, 2.

✠ IACOBV * GATELVX. Le blason des Paléologue.

℟ ✠ AGNVS * DEI QVI * *Agnus Dei* à gauche, avec la bannière.

Arg. 1 gr. 173. Cette monnaie a été publiée par le P. Norbert Dechant d'après un exemplaire incomplet; l'exemplaire de ma collection, que je publie aujourd'hui, est parfaitement intact. *Gravée,* pl. XVI, 10.

✠ IACOB' D : METELIN : L'emblème des Paléologue.

℟ ✠ AGNVS : ɑEI QVI : *Agnus Dei,* comme sur les monnaies précédentes.

Arg. 1 gr. 138. *Gravée,* pl. XVI, 11.

✠ IACOB' D · METELN. Le blason des Paléologue.

℟ ✠ QVI AGNVS · DEI * . *Agnus Dei,* comme sur les monnaies précédentes.

Arg. 1 gr. 165. *Gravée,* pl. XVI, 12.

✠ IACOBVS * GATELV. Grand Y entre deux rosettes.

℟ + AGNVS : DEI : QVI · TOL · *Agnus Dei.*

Arg. Schlumberger, *Revue archéologique*, 1875, pl. XXV, 13. *Gravée*, pl. XVI, 13.

+ AGNVS * DEI * (AIVVA) * NOS · *Agnus Dei.*

℟ + DOMINVS * METELINVS. L'emblème des Paléologue.

Arg. 1gr. 138. Köhne, *Ibid.*, pl. XIV, 6. Friedlænder, pl. III, A, 3, et *ma collection. Gravée*, pl. XVI, 14.

+ AGNVS DEI * AIVVA * NOS * . *Agnus Dei.*

℟ + DOMINVS * METELINV * . Le blason des Paléologue.

Arg. 1gr. 190. *Gravée*, pl. XVI, 15.

+ AGNVS * DEI * AIVVA * NOS. *Agnus Dei.*

℟ DOMINVS * METELINV ∘ Le blason des Paléologue.

Arg. 1gr. 190. *Gravée*, pl. XVI, 16.

+ ANGVS * D MI N Z ME, pour *Agnus Dei miserere nos et me. Agnus Dei.*

℟ + DOMINVZ * METETI * Le blason des Paléologue.

Arg. 0gr. 983. *Gravée*, pl. XVI, 17.

+ AGNVS * DEI QVI * A. *Agnus Dei.*

℟ + DOMINVS * METELIN. Le blason des Paléologue.

Arg. 1gr. 105. *Gravée*, pl. XVI, 18.

+ AGNVS : ꝯEI * . *Agnus Dei.*

℟ + DOMINVS * METELINVS * . Le blason des Paléologue.

Arg. 1gr. 158.

+ AGNVS : ꝯEI * . *Agnus Dei.*

℟ + DOMINVS * METELINV ∘ . Le blason des Paléologue.

Arg. 1gr. 164. *Gravée*, pl. XVI, 19.

+ AGNVS : ꝯEI * . *Agnus Dei.*

℟ + D · METELINI * . Le blason des Paléologue.

Arg. 1gr. 216. *Gravée*, pl. XVI, 20.

+ IACOBVS * GATELVXE. Grand Y entre deux rosettes.

℟ + DOMINVS * METELINI · . Le blason des Paléologue.

Cuivre. *Gravée*, pl. XVI, 21.

+ IACOBVS * GATELVXE * . Grand Y entre deux rosettes.

℟ + DOMINVS * METELINI : Le blason des Paléologue.

Cuivre.

+ IACOBVS * GATELVXE. Grand Y entre deux rosettes.

℟ + DOMINVS * METELINI : Le blason des Paléologue.

Cuivre. D. Promis, *Monete di zecche italiane inedite*, 1868, p. 32, pl. II, 13.

+ IACOB [VS] * GATELVXE * . Grand Y couronné entre deux trèfles.

℟ [+] DOMINVS * METELINIS. Le blason des Paléologue.

Cuivre. *Gravée*, pl. XVI, 22.

+ IACOBVS * GAT[ELV]XES · Grand Y entre deux rosettes.

℟ [+ IACOBVS * ] GATELVXIS. Le blason des Paléologue.

Cuivre. *Gravée*, pl. XVI, 23.

+ IACOB [VS * GATELV] XIE. Le blason des Paléologue.

℟ *METELINI × DOMINVS. Grand Y couronné entre deux rosettes.

Cuivre. *Gravée*, pl. XVI, 24.

## FRANCESCO II GATTILUSIO

1396-1400.

On ne connaît encore aucune monnaie de Francesco II Gattilusio; celles qui lui ont été attribuées par MM. Friedlænder et Promis ont été classées par moi au règne de Francesco Ier.

## DORINO GATTILUSIO

1400-1449.

### 1° *Monnaies frappées à Mételin.*

DORINVS · GTA · Un saint debout, tenant de la main gauche le livre des Évangiles, et de la main droite une bannière qu'il remet au prince de Lesbos agenouillé devant lui. Derrière le saint, D METELI; le long de la hampe de la bannière, DVX.

℟ · SIT · T · RE DAT Q TV R — EGIS ITE DVCAT. Le Christ dans une auréole elliptique, avec neuf étoiles.

Ducat d'or. D. Promis, *Monete inedite*, etc. 1868, p. 33, pl. II, 14. *Cabinet royal de Turin. Gravée*, pl. XVI, 25.

DORINVS GTE . Même type. Derrière le saint, · D · METELI · Le long de la hampe de la bannière, DVX.

℟ SIT T RE DAT Q TVR — REIS ISTE DVCAT · Le Christ dans une auréole elliptique, avec neuf étoiles.

Ducat d'or. J'ai vu ce ducat, il y a plusieurs années, au Cabinet impérial et royal de Vienne, classé parmi les monnaies incertaines. *Gravée*, pl. XVI, 26.

+ DORINVS TOMINVS · Le blason des Paléologue.

℟ + AXVS * DEI QI * MI N. *Agnus Dei* à gauche, avec la bannière.

Arg. 0 gr. 673. *Gravée*, pl. XVI, 27.

+ DOMINVZ * GATELVXE . Dans le champ, un grand D gothique, entre deux étoiles.

℟ + DOMINVZ * METELI [NI]. Le blason des Paléologue.

Cuivre. *Gravée*, pl. XVI, 28.

[+ DOMI] NVZ * METE [LINI] . Grand D gothique, entre deux étoiles, comme sur la monnaie précédente.

℟ + DO [MINVS] METE'II . Le blason des Paléologue.

Cuivre. *Gravée*, pl. XVI, 29.

+ DORINVS * GATELVXIS . Le blason des Paléologue.

℟ Aigle à deux têtes, éployée, couronnée, surchargée en cœur de l'écu des Gattilusio; vers le bas, à gauche, la lettre D.

Cuivre. *Gravée*, pl. XVI, 30.

* DORINVS + DOMINVS . Le blason des Paléologue.

℟ Aigle à deux têtes, comme sur la monnaie précédente; au bas. D — M. pour *Dominus Metelini*.

Cuivre, *Gravée*, pl. XVI, 31.

+ DORINVS * DOMINVS M. Le blason des Paléologue. Même revers.

Cuivre. *Gravée*, pl. XVI, 32.

+ DORYNOVS DOMYNOS M. Le blason des Paléologue. Même revers.

Cuivre. *Gravée*, pl. XVI, 33.

+ DORINVS * DOMINS * (les I sont barrés). Le blason des Paléologue. Même revers.

Cuivre. *Gravée*, pl. XVI, 34.

[+] DORINVZ * DOMINOS * (le second I est barré). Même type. Même revers.

Cuivre.

+ DORINVS * TOMIN (les deux I sont barrés). Même type. Même revers.

Cuivre, *Gravée*, pl. XVI, 35.

+ DORINVS * DATENVE * Même type. Même revers.

Cuivre. *Gravée*, pl. XVI, 36.

+ DOMINVS * METEMIN. Même type. Même revers.

Cuivre. *Gravée*, pl. XVII, 1.

[+ DOMI] NVS * METENVI · Même type. Même revers.

Cuivre.

+ DORINVS * DA..... * (l'I est barré). Même type.

℞ Aigle à deux têtes comme sur les monnaies précédentes, mais au bas, les lettres D — R, pour Do Rinus.

Cuivre. *Gravée*, pl. XVII, 2.

[+ D] ÕRINVS * DOMINVS (les I sont barrés). Même type.

℞ Aigle à deux têtes, avec les lettres D — R.

Cuivre. *Gravée*, pl. XVII, 3.

+ DOMINVS * METENVS (l'I est barré). Même type. Même revers.

Cuivre. *Gravée*, pl. XVII, 4.

+ DORINVS..... TETVE * . Même type. Même revers.

*Gravée*, pl. XVII, 5.

2° *Monnaies frappées à Phocée.*

DORINVS · GAT et deux autres caractères illisibles. Un saint debout, tenant de la main gauche le livre des Évangiles, et, de la droite, une bannière qu'il remet au seigneur de Lesbos, agenouillé devant lui. Derrière le saint, · D · FOLIE · Le long de la hampe de la bannière, DV.

℞ · SIT · T · XE · DAT · Q · TV—REGIS · ISTE DVCA · Le Christ dans une auréole elliptique avec neuf étoiles.

Ducat d'or. Friedlænder, p. 41, pl. III, A, 4. Ce ducat faisait partie de la *Collection Borrell*. *Gravée*, pl. XVII, 6.

+ DORINVS · GATELX · Dans le champ, grand D gothique entre deux globules.

℞ + DOMINVS FOLIE. Le blason des Paléologue.

Cuivre. Friedlænder, p. 42, pl. III, A, 5, et *ma collection*. *Gravée*, pl. XVII, 7.

+ DORINVS · G · T · L · V · Grand D gothique entre deux globules.

℞ + DOMIN [VS] FOLE. Le blason des Paléologue.

Cuivre, *Gravée*, pl. XVII, 8.

+ DORINVS · GATELV · Le blason des Paléologue.

℞ + DOMINVS FOLIE. Grand D gothique entre deux globules.

Cuivre. *Gravée*, pl. XVII, 9.

## DOMENICO GATTILUSIO

1449-1459.

+ D · DOMINICVS · G · D · M ·, pour *Dominus Dominicus Gattilusius Dominus Metelini*. Le blason des Paléologue.

℟ + ANIVS DEI. *Agnus Dei* à gauche, avec la bannière.

Arg. 0 gr. 608. *Gravée*, pl. XVII, 10.

+ D · DOMINICVS · G · D · M · Grand D gothique.

℟ + DOMINVS * METELIN. Le blason des Paléologue.

Cuivre. Friedlænder, p. 47, pl. III, A, 7.

+ · D · DOMINICVS : G : D : M : Grand D gothique.

℟ + DOMINVS * METELINO. Le blason des Paléologue.

Cuivre. *Gravée*, pl. XVII, 11.

[+ D] DOMINICVS G.... Grand D gothique.

℟ + DOMINO METELI. Le blason des Paléologue.

Cuivre. *Gravée*, pl. XVII, 12.

## NICOLAS GATTILUSIO

1459-1462.

+ NYƆOLAOYS * TO MY, pour *Nicolaus Dominus Mytileni*. Grand N gothique.

℟ NYƆOLAOYS * DO MY, pour *Nicolaus Dominus Mytileni*. Le blason des Paléologue.

Cuivre. D. Promis, p. 34, pl. II, 16, et *ma collection*. *Gravée*, pl. XVII, 13.

+ NICOLAVS G * D · M · Grand N gothique.

℟ + DOMINO * METEL. Le blason des Paléologue.

Cuivre. *Gravée*, pl. XVII, 14.

## MONNAIES INDÉTERMINÉES ATTRIBUÉES AUX GATTILUSIO

Il existe encore un certain nombre de monnaies, appartenant selon toute probabilité aux Gattilusio, qui sont muettes, et qu'il est, par conséquent, impossible d'attribuer à un de ces princes ou à un de leurs ateliers en particulier. J'ai jadis émis l'opinion qu'elles avaient probablement été frappées par la branche des Gattilusio qui occupait Ænos de Thrace, et c'est la classification qui a prévalu depuis dans les collections; mais ce n'est là qu'une simple hypothèse qui n'est nullement démontrée; force nous est, en conséquence, de laisser ces pièces parmi les indéterminées, tant qu'on n'en aura retrouvé aucune qui vienne jeter quelque lumière nouvelle sur cette question encore obscure. J'ajouterai que deux de ces monnaies, conservées au Cabinet des médailles de Vienne, ont précisément été rapportées de l'île de Samothrace, qui fit partie des domaines des Gattilusio d'Ænos.

Voici la description de ces pièces énigmatiques :

Le blason des Paléologue entouré de quatre étoiles et de douze globules.

℞ Châtel tournois, comme sur les deniers tournois d'Achaïe et du duché d'Athènes; de chaque côté une étoile entre six globules; sous le châtel, une croix entre deux globules.

Arg. 0gr. 724. *Gravée*, pl. XVII, 15.

Le blason des Paléologue entouré de quatre rosettes et de douze globules.

℞ Châtel comme sur la monnaie précédente, de chaque côté une étoile entre deux globules.

Cuivre. *Gravée*, pl. XVII, 16.

Le blason des Paléologue entouré de quatre rosettes et de douze globules.

℞ Châtel comme sur les monnaies précédentes; de chaque côté une rosette entre six globules; au-dessus du châtel, deux autres rosettes; au-dessous, une croix.

Cuivre. *Gravée*, pl. XVII, 17.

M. Schlumberger possède un exemplaire à ce type, au droit duquel figure une contremarque profonde et très-nettement empreinte, en forme d'étoile à huit rais. *Gravée*, pl. XVII, 18.

Grand Y gothique entre trois rosettes.

℞ Le blason des Paléologue entouré de quatre étoiles et de douze globules.

Cuivre. *Gravée*, pl. XVII, 19.

Grand Y gothique entre trois rosettes, trois étoiles, et un certain nombre de globules.

℞ Le blason des Paléologue entouré de quatre étoiles et de huit globules.

Cuivre. *Gravée*, pl. XVII, 20.

# SEIGNEURS DES DEUX PHOCÉES

En 1275, Michel Paléologue donna en fief au Génois *Manuel Zaccaria*, la ville de Phocée, située non loin des ruines de l'ancienne métropole de Marseille, à l'entrée et sur la rive septentrionale du golfe de Smyrne. Les Italiens appelaient au moyen âge cette localité : *Foglia* ou *Folia*, et les Grecs *Fokia*. Phocée, grâce à ses exploitations d'alun, dont se fournissaient tous les teinturiers d'Occident, devint pour *Zaccaria* et ses descendants, la source d'une immense fortune. Au temps de *Manuel*, il n'existait qu'une Phocée. Bientôt après, les continuelles pirateries des Turcs déterminèrent les seigneurs francs de cette ville à élever, à une certaine distance, un château, pour s'y retirer en cas d'attaque imprévue. Autour de cette forteresse, se groupa une ville nouvelle, qui devint rapidement très-considérable, et qui prit, pour se distinguer de la première, le nom de *Foglia-Nuova* (Nouvelle-Phocée); l'ancienne prit celui de *Foglia-Vecchia* (Vieille-Phocée). Aujourd'hui encore on retrouve les murailles franques de la Nouvelle-Phocée. Ramon Muntaner rapporte, à l'année 1308, que les Zaccaria de Phocée entretenaient plus de 3,000 ouvriers dans leur mines d'alun. Les deux Phocées devinrent un des principaux comptoirs du Levant.

*Manuel Zaccaria*, mort en 1288, eut pour héritier dans sa seigneurie, son frère, le célèbre *Benoît Zaccaria*, devenu prince de Chio en 1304. *Benoît* nomma gouverneur de Phocée, son neveu *Tidisio* (*Ticino*), fils de *Manuel*. Les sommes que le prince de Chio et ses successeurs retirèrent, à cette époque, des mines d'alun furent presque fabuleuses.

A partir de 1304, l'histoire des deux Phocées se confond en partie avec celle de Chio ; à la mort de *Benoît Zaccaria*, en 1307, son fils et successeur, *Paléologue*, se brouilla avec *Ticino* et nomma gouverneur à sa place, *Andreolo Cattaneo della Volta*, mari d'Eliana, la sœur de *Paléologue*. *Ticino* réussit un moment à s'emparer de Phocée, avec l'aide des Catalans de Gallipoli, mais il ne put s'y maintenir et se retira à Thasos. *Andreolo Cattaneo*, de simple gouverneur, devint seigneur de Phocée en 1314, à la mort de son beau-frère *Paléologue*.

En 1329, Andronic le Jeune, après avoir chassé les Zaccaria de Chio, attaqua Phocée et s'en empara, pendant une absence de *Cattaneo*, grâce à la trahison du gouverneur Arrigo Tartaro. Mais l'empereur victorieux, satisfait de l'habile et prompte soumission de *Cattaneo*, laissa à ce dernier sa seigneurie en fief relevant de l'empire.

*Andreolo*, mort deux ans après, en 1331, eut pour successeur, son fils, *Domenico Cattaneo*, qui s'empara sur les Grecs de l'île de Mételin en 1333, et y établit sa résidence, laissant une simple garnison à Phocée. Andronic Paléologue marcha contre son vassal rebelle, réoccupa Mételin, et alla assiéger Phocée avec l'aide de son allié, le fameux Saroukhan de Magnésie. En 1336, *Domenico* dut céder; il restitua Mételin à l'empereur, et ne conserva plus Phocée qu'à titre de simple usufruitier. Quatre ans après, en 1341, il fut chassé par la population grecque qui proclama l'empereur seul seigneur de l'île; un *mégadux* prit au nom de celui-ci possession de la ville. De 1341 à 1358, les gouverneurs byzantins de Phocée furent: *Léon Pétronas*, *Jean Cyrbo*, *Léon Calothetos* et son fils *Jean Calothetos*, lequel se proclama pendant quelque temps baron de Phocée. En 1345, le fameux *Vignoso* s'était emparé des deux Phocées, en même temps que de l'île de Chio, au nom de la Mahone; mais les Génois furent

chassés de ces deux villes dès 1348. Ils rentrèrent définitivement dans la Nouvelle-Phocée en 1351, et dans la Vieille-Phocée, seulement en 1358. Depuis cette date, pendant plus d'un siècle, les deux Phocées firent partie intégrante des possessions de la Mahone de Chio, jusqu'à la conquête turque de 1455; les Giustiniani y entretinrent des gouverneurs, ou bien ils affermèrent en toute propriété les deux cités à divers personnages; c'est ainsi que *Dorino Gattilusio* de Lesbos et son fils *Domenico* furent successivement fermiers et administrateurs héréditaires de la Vieille-Phocée, sous la suzeraineté des Mahonais; on vient même de voir que ces deux princes prirent sur leurs monnaies le titre de « *dominus Foglie* ». En 1455, les Turcs enlevèrent définitivement la Vieille-Phocée à *Domenico Gattilusio*, et la Nouvelle-Phocée au gouverneur des Giustiniani, Paride Giustiniani Longo.

On ne connaît encore aucune des monnaies que les Zaccaria, et, après eux, les Cattaneo, ont certainement fait frapper dans les deux Phocées. Il se pourrait même que les gouverneurs byzantins, presque indépendants, du milieu du XIVe siècle, entre autres les deux Calothetos, aient monnayé, à l'instar des Gabalas de Rhodes; peut-être un jour retrouvera-t-on des monuments numismatiques leur appartenant. Quant aux monnaies frappées à *Foglia-Vecchia* par *Dorino* et *Domenico Gattilusio*, elles viennent d'être décrites au chapitre des Gattilusio de Mételin.

# COLONIE GÉNOISE DE PÉRA [1]

La prise de Constantinople par les Latins, en 1204, en portant à son comble la puissance de Venise, avait, tout au contraire, placé les Génois, leurs rivaux séculaires dans le Levant, dans une condition d'infériorité absolue. Les établissements génois disséminés dans toute l'étendue de l'empire se trouvèrent subitement réduits à un état des plus précaires. Cependant ils continuèrent à subsister sous les empereurs latins de Constantinople, ainsi que nous l'apprennent les divers traités de 1218, 1228, 1251, conclus entre Venise et Gênes, et dans lesquels il est fait mention des Génois habitant Constantinople, de leurs « *consules, vicecomites*, *rectores*, etc. ». Mais les Génois étant assujettis pour leurs marchandises aux droits d'entrée et de sortie, et les Vénitiens ne payant plus aucune de ces taxes, on conçoit quel devait être l'avantage de ces derniers, d'autant que leur influence prépondérante dans tous les conseils de l'empire, leur assurait déjà le monopole presque complet des principaux marchés, et avant tout de celui de Constantinople.

La rivalité, ainsi créée par les événements entre les deux républiques, s'accrut peu à peu à un point extraordinaire. Aussi, lorsqu'à la suite de la lutte sanglante dont la possession de l'église de Sainte-Saba, à Acre, fut la cause déterminante, les Génois eurent été expulsés de cette ville par les Vénitiens, ils n'hésitèrent point, dans leur rage de vengeance, à conclure avec Michel Paléologue, qui se préparait à porter le dernier coup à l'empire latin de Constantinople, le célèbre traité de Nymphée. Ce traité, signé dans l'année 1261, marqua une ère nouvelle dans l'histoire des républiques italiennes ; il eut pour résultat, non-seulement le renversement de l'empire latin de Byzance, mais encore un nouveau revirement dans l'ordre des suprématies dans le Levant, revirement favorable à Gênes, qui reprit pour un temps la place tenue par Venise depuis 1204. Parmi les clauses de ce traité, si favorable au commerce génois, il y en avait une interdisant la navigation de la mer Noire à tous ceux qui ne seraient point les amis des Génois ou des Pisans leurs alliés. Je me bornerai à énumérer dans ce chapitre les faits concernant la seule colonie génoise de Péra.

Le 25 juillet 1261, Michel Paléologue s'emparait de Constantinople et y restaurait l'empire grec ; du même coup tomba la suprématie vénitienne dans le Levant. En récompense de leur active coopération, les Génois reçurent en don des vainqueurs, l'église de Sainte-Marie de Constantinople, possédée jusque-là par les Vénitiens, avec les bazars et le cimetière attenant, plus le terrain devenu vacant par la destruction du château vénitien, « *solum castri Venetorum, quod est in ipsa civitate* ». Ce furent les Génois qui démolirent eux-mêmes la forteresse de leurs adversaires, au son de la musique et des trompes ; des pierres furent envoyées comme trophée à Gênes. En outre, ce fut au tour des Génois d'obtenir l'exemption absolue de toute taxe commerciale. Tels furent les points principaux de ce traité de Nymphée qui donna aux Génois, dans l'Archipel, le Bosphore et la mer Noire, l'influence toute puissante qui si longtemps avait appartenu aux Vénitiens. D'innombrables émigrants quittèrent Gênes, attirés par tant de priviléges. Mais, dès 1264, une rupture complète éclata entre Michel Paléologue et ses anciens alliés. On avait rapporté à l'empereur que Guillaume Guercio, podestat génois de Constantinople, d'accord

(1) Pour un aussi bref résumé de l'histoire de la colonie génoise de Péra, j'ai cru préférable de me servir de l'ouvrage de M. Heyd sur les colonies italiennes dans le Levant, ouvrage que j'ai déjà cité dans le cours de ce livre, plutôt que des travaux plus récents, mais infiniment plus détaillés, de MM. Desimoni, Belin, M. de Launay, et Paspati.

avec Manfred de Sicile, avait projeté de remettre Constantinople au pouvoir des Latins. Guercio ne nia point le fait, et l'empereur bannit incontinent de la capitale tous les Génois et les Italiens. Il leur assigna pour résidence la ville d'Héraclée (*Érékli* sur la mer de Marmara, entre Sélimbria et Rodosto). Pendant trois ans, toutes les tentatives pour faire revenir Michel sur sa décision, furent vaines, et la réconciliation n'eut lieu qu'en 1267, lorsque l'empereur effrayé de l'alliance de Venise avec Charles d'Anjou, se décida à envoyer une ambassade à Gênes.

Il est probable que le décret d'expulsion reléguant les Génois à *Érékli* fut levé à cette occasion; toutefois l'empereur ne les admit plus dans Constantinople même, bien qu'il l'eut fait pour les Pisans et les Vénitiens, beaucoup moins nombreux, il est vrai. Le nouveau quartier assigné aux Génois, fut le faubourg de *Galata*, séparé de Byzance par la Corne d'Or; ce fut là le commencement de la grande colonie génoise de ce nom.

Galata et son faubourg supérieur, Péra, offraient des avantages merveilleux pour le commerce; le port était de premier ordre, et les Génois, jusque là presque constamment cantonnés dans Byzance même, purent d'autant mieux s'étendre dans cette nouvelle résidence, que le gouvernement impérial fit rentrer dans l'enceinte de la capitale, les habitants grecs de Péra. Les colons génois habitèrent une longue rangée de maisons construites sur la plage, sans que le gouvernement impérial leur permît de les entourer de murailles. Tels furent les humbles débuts de ce qui devait bientôt être une cité génoise véritable, entourée de murs, de tours et de fossés, et qui souvent devait tenir tête à la grande métropole byzantine elle-même.

Péra devint dès lors le véritable centre des établissements génois dans toute l'étendue du territoire de l'empire. A cette époque, la distinction entre Péra et Galata, comme formant deux quartiers distincts, n'existait point encore. Le quartier franc supérieur, aujourd'hui appelé Péra, n'était pas habité; le faubourg qui descendait de là jusqu'à la Corne d'Or était désigné, comme de nos jours, sous le nom de Galata; c'était du moins ainsi que l'appelaient les Grecs; les Latins se servaient de préférence du nom de *Péra*, qui veut dire : *plus loin, au-delà*, pour désigner cette partie de Constantinople située *au-delà* de la Corne d'Or. L'historien Sauli a écrit une excellente histoire de cette colonie génoise de Galata.

Tant que durèrent les entreprises de Charles d'Anjou contre Michel Paléologue, ce dernier, désireux de se concilier l'affection de ses voisins génois, pour ne pas avoir à redouter de les voir se tourner contre lui, en cas de siége de Constantinople, s'ingénia à les contenter. Les Génois demeurèrent donc ses alliés jusqu'à sa mort, arrivée dans l'année 1282. Ce fut une grande perte pour Gênes qui lui devait sa récente prépondérance. Toutefois, son fils Andronic II, au début de son règne, continua la tradition paternelle, et soutint les Génois dans leurs luttes contre Venise, luttes qui devinrent plus violentes que jamais, vers les dernières années du XIII^e siècle. Les Vénitiens, furieux de se voir fermer la grand route commerciale du Nord, par le Bosphore et la mer Noire, dirigèrent cette fois leur principale attaque contre Péra et contre l'autre colonie génoise, Caffa. Péra, n'ayant pas encore de murailles, force fut à ses habitants de se retirer dans Constantinople, avec leurs familles et leurs biens, pendant que les troupes vénitiennes, débarquées au milieu de l'été de 1296, brûlaient et saccageaient leurs demeures. Elles s'attaquèrent ensuite à Constantinople, mais elles durent se retirer devant la vigoureuse résistance de la population, aidée par les Génois. Bientôt même, les Pérotes tirèrent du pillage de leur ville, une vengeance éclatante, et dans un combat de rues, le baile vénitien, Marco Bembo, fut massacré par eux, avec presque toute la noblesse vénitienne de Constantinople. Le menu peuple se réfugia à Venise. Grâce à cette destruction de la colonie vénitienne de Byzance, la commune de Péra reprit un nouvel essor. Les deux républiques firent la paix en 1299, mais il n'en fut de même qu'en 1303, entre les Vénitiens et Andronic Paléologue.

Les Génois de Péra étaient, dit Ramon Muntaner, si en faveur auprès de l'empereur, qu'ils virent d'un fort mauvais œil l'arrivée des fameux aventuriers catalans mandés par lui pour combattre les Turcs. Ils entrèrent aussitôt en lutte avec les nouveaux venus, mais ils eurent le dessous; trois mille Génois furent massacrés, et ce fut à grand peine qu'on parvint à empêcher les vainqueurs de saccager entièrement Galata. Dès lors, les Pérotes, pour lesquels l'éloignement des Catalans était devenu une question de vie ou de mort, mirent tout en œuvre pour brouiller les aventuriers avec l'empereur. Un amiral génois combattit contre la flotte catalane, dans la mer de Marmara, et fit prisonnier leur chef, Bérenger d'Entenza; un autre alla assiéger avec les Grecs leur ville retranchée de Gallipoli, qui résista victorieusement. Cependant le commerce de Péra souffrait grandement d'un tel état de choses, et la paix finit par se rétablir entre la colonie et les Catalans. Bientôt, du reste, ceux-ci quittèrent les rives de la Propontide, pour aller porter plus loin leurs massacres et leurs ravages.

Quant aux Génois, ils retirèrent du moins de la gênante présence de ces aventuriers, un grand avantage. Après l'assaut de 1303, pendant lequel ils n'avaient pu opposer aux assaillants qu'un parapet construit à la hâte avec des matériaux de tout genre, l'empereur Andronic leur permit d'élever autour de leur ville, une muraille véritable avec créneaux et fossés. Il leur concéda, en outre, un nouveau et vaste territoire, sur la pente de la colline. L'espace occupé par Péra eut, dès lors, la forme d'un rectangle quelque peu irrégulier, à partir de la tour de Galata, située sur la Corne d'Or, en face de la pointe du Sérail, et qu'il ne faut pas confondre avec la haute tour actuelle de ce nom, placée entre Péra et Galata. Sur la rive de la Corne d'Or, la longueur du terrain occupé par la riche colonie, mesurait 339 pas, soit quatre fois la largeur, qui n'était que de 75 à 90 pas. Tel était l'espace dans lequel les Génois étaient entièrement maîtres chez eux. Ils élevèrent rapidement leurs murailles, firent entrer les eaux de la mer dans les fossés, et crénelèrent leurs maisons.

Pour les détails de l'administration intérieure à Péra, je renvoie le lecteur à l'ouvrage de M. Heyd, principalement aux paragraphes concernant les *Statuts* décrétés en 1300, 1304 et 1317, par la métropole, en faveur de sa florissante colonie. Je rappellerai seulement que le pouvoir suprême était exercé par un podestat nommé par la métropole et chargé par elle de veiller à l'exécution de ses décrets. Ce fonctionnaire commandait non-seulement aux Génois de Péra, mais encore à tous ceux qui étaient établis dans toute l'étendue de l'empire grec. Aussi s'intitulait-il : « *Potestas Januensis in Imperio Romanie* », ou bien encore : « *Potestas Januensium in Imperio Romanie conversantium* ». Il représentait la métropole auprès de l'empereur, et, aux cérémonies de la cour de Byzance, il avait rang immédiatement après le grand-amiral. Il exerçait, soit directement, soit par l'intermédiaire de son vicaire, l'autorité administrative et judiciaire suprême sur tous ses compatriotes, et était assisté d'un conseil majeur, d'un conseil mineur, et pour les affaires commerciales, d'un conseil spécial, dit *officium mercanciæ*. En 1308, on lui adjoignit un « *abbate del popolo* », sorte de tribun du peuple.

Les premières années du XIVe siècle virent, en réalité, l'apogée de la puissance des Génois en Romanie. Ils possédaient à Galata, un vaste quartier bien fortifié, précisément au point où se concentrait tout le vaste commerce de l'empire avec les immenses régions du Pont-Euxin, quartier qu'on ne pouvait plus regarder comme un des faubourgs de Constantinople, mais qui en était absolument isolé, tant au point de vue politique, qu'au point de vue des transactions commerciales. La position des Vénitiens à Constantinople était alors toute différente et bien autrement humble et précaire. Bien loin de posséder un quartier fermé de murs, ils étaient soumis à une foule de vexations. Ils s'en consolaient par la possession de la riche île de Négrepont. On a dit avec raison que ce que Galata était pour les Génois, Négrepont l'était pour les Vénitiens.

Après de longues luttes, le pouvoir à Gênes était passé, en 1318, aux mains du chef des Guelfes italiens, le roi Robert de Naples. Mais les Génois de Galata avaient pris parti pour l'empereur Andronic, adversaire déclaré des princes Angevins; ils restèrent Gibelins et furent soutenus par l'empereur contre la métropole. Les Gibelins, bannis de Gênes, affluèrent à Péra. Une flotte guelfe, sous les ordres de l'amiral Pierre Grimaldi, alla attaquer, en 1323, la colonie rebelle, mais les assaillants trouvèrent Galata si bien défendue par ses vastes fortifications et par le courage de ses habitants, appuyés par les troupes grecques, qu'ils n'osèrent donner l'assaut. L'expédition, détournée de son but primitif, alla misérablement échouer à Sinope.

En 1328, les murailles de Galata résistèrent à un nouvel assaut donné, cette fois, par les Vénitiens, sous le commandement de l'amiral Giustiniano Giustiniani. Cependant, après un blocus de plusieurs semaines, les Génois durent signer une paix quelque peu onéreuse ; mais ce siége même servit à démontrer au gouvernement impérial l'importance de la colonie génoise, car l'importation de grains et de poisson salé ayant été suspendue pendant les hostilités, Constantinople souffrit aussitôt d'une forte disette.

Andronic II ayant été peu après détrôné par son neveu, Andronic III, prince belliqueux qui releva la marine grecque, tant négligée par son prédécesseur, une ère nouvelle commença pour l'empire. Un des premiers actes du nouveau souverain fut de reprendre l'île de Chio à la famille génoise des Zaccaria. Sa politique devint moins défiante à l'égard des Vénitiens. Ces faits, puis aussi la prise de Lesbos par le seigneur génois de Phocée, et la joie qu'en montrèrent les Italiens de Péra, les brouillèrent complétement avec l'empereur. Les Génois ayant élevé leurs murailles plus haut qu'il n'avait été convenu, et ayant bâti en-dehors du territoire qui leur avait été assigné, Andronic fit brûler ces constructions nouvelles et bloqua si bien Galata, que ses habitants, réduits à l'extrémité, durent implorer la merci de l'empereur. De nouvelles victoires d'Andronic, sur les Génois de Lesbos et de Phocée, ne firent qu'augmenter la défiance et la haine réciproques. Les Génois allèrent jusqu'à entrer

en négociations avec le sultan Orkhan, qui s'apprêtait à mettre le siége devant Constantinople. Ce fait suffit à montrer à quel point avait périclité la bonne entente jadis scellée par le traité de Nymphée.

La mort d'Andronic III fut, on le sait, le signal d'une longue lutte entre Jean Cantacuzène, d'une part, Apocaucus et l'impératrice-mère, la princesse Anne, de l'autre, lutte qui mit l'empire à deux doigts de sa perte. Les Génois en profitèrent pour reprendre Chio, et la puissance de la colonie de Péra s'agrandit à tel point, qu'ayant un jour à se plaindre des Grecs, ses habitants supprimèrent simplement l'envoi de leurs denrées sur les marchés de la capitale. Byzance se vit aussitôt menacée d'une nouvelle disette, et l'impératrice-régente dut satisfaire à toutes les exigences de ses incommodes voisins. Du reste, au milieu de toutes ces querelles des divers compétiteurs à la couronne, les Pérotes conservèrent constamment un maintien ambigu, soutenant tantôt un parti, tantôt l'autre. En 1347, Jean Cantacuzène finit par l'emporter. A cette époque, l'importance du commerce de Galata était telle que les revenus de sa douane étaient sept fois plus considérables que ceux de la douane même de la capitale. Cantacuzène ayant cherché à attirer à Constantinople les commerçants des autres nations, et voulant augmenter la force de la marine grecque, cela déplut aux Pérotes, et comme l'empereur refusait de leur céder le sommet de la colline de Péra, ils lui déclarèrent la guerre dans l'été de 1348, et engagèrent aussitôt les hostilités en incendiant les maisons grecques élevées sur cette rive de la Corne d'Or, les navires dans le port, et tous les magasins des deux rivages, ainsi que les arsenaux de Byzance. Ils s'emparèrent également de toute la colline qui les dominait et dont ils avaient vainement demandé la concession à l'empereur, et y élevèrent à la hâte d'immenses murailles et une haute tour qui commanda tous les environs. Les matériaux avaient été depuis longtemps préparés en secret, et tous les habitants, nobles et vilains, hommes et femmes, travaillèrent jour et nuit avec un véritable enthousiasme. Les troupes grecques, peu nombreuses en ce moment à Byzance, ne purent mettre aucun obstacle à ce travail. Déjà les Génois, pensant tenir la capitale par la disette, croyaient en avoir rapidement raison, mais ils se heurtèrent à une résistance qu'ils ne soupçonnaient guère. Un assaut, livré par eux en automne avec l'aide de leurs compatriotes de Chio, fut énergiquement repoussé, et l'arrivée de l'empereur, demeuré longtemps malade à Didymotichon, acheva de relever le courage des Grecs. Les Pérotes offrirent de signer la paix, mais sans vouloir restituer le terrain conquis.

L'hiver donna quelque répit à Cantacuzène. Au printemps, il prit à son tour l'offensive; mais l'amiral génois détruisit la flotte grecque, la panique se mit parmi les impériaux, et l'empereur dut abandonner formellement aux Génois le terrain dont ils s'étaient violemment emparés.

Après ces événements, la politique génoise s'acharna plus que jamais à atteindre deux buts principaux : empêcher à tout prix la reconstitution d'une marine grecque, combattre par tous les moyens le relèvement des Vénitiens en Orient et surtout dans la mer Noire, but constant de leurs efforts. La nouvelle guerre entre les deux républiques éclata en 1350; elle fut terrible, et prit des proportions inouïes; elle ensanglanta tout l'Orient. Venise chercha partout des alliés. En 1351, vingt-cinq galères vénitiennes, arrivées de nuit, sous le commandement de Nicolas Pisani, furent sur le point de s'emparer de Galata. Par leur attitude insolente, les Pérotes rejetèrent Jean Cantacuzène dans l'alliance vénitienne. D'accord avec le roi d'Aragon, il fut convenu que Galata serait détruit et ses murailles rasées. La guerre se concentra dans la mer Noire et le Bosphore. Grecs et Vénitiens assiégèrent Galata par terre et par mer. Seule, l'approche d'une immense flotte génoise, sous le commandement de Paganino Doria, put sauver la ville menacée. La lutte suprême n'eut lieu qu'en 1352, aux îles des Princes, tout près de Constantinople.

Le 13 février, les Génois furent attaqués par les flottes grecque, catalane et vénitienne. La bataille se poursuivit le soir sous Galata, en face du point occupé actuellement par le palais de Béchik-Tach. Cent cinquante bâtiments luttèrent dans cet étroit espace; on se battit toute la nuit jusqu'au matin. Les Pérotes s'étaient couverts de gloire, la moitié de leurs hommes valides avaient péri. Chaque parti s'attribua la victoire; la vérité est qu'elle demeura indécise. Cependant, le lendemain, les Vénitiens et les Catalans, trop affaiblis, durent se retirer.

Cantacuzène ne pouvait lutter seul contre les Génois, qui, d'accord avec les Turcs, maîtres de toute la rive asiatique, s'apprêtaient à assiéger la capitale; il dut signer avec eux une paix spéciale et humiliante, et confirmer de nouveau aux Pérotes la possession du terrain conquis par eux sur la colline de Galata et celle du château qu'ils y avaient construit (*castrum Sanctæ Crucis*). La guerre se poursuivit entre Gênes et Venise, et, cette même année, une flotte vénéto-catalane reparut devant Péra; mais elle dut se retirer sans avoir pu tenter aucune attaque. La terrible défaite des Génois, le 29 août 1353, près de l'île de Sardaigne, à Alghero, les força d'ac-

cepter le joug du duc de Milan, Jean Visconti. Grâce à l'appui de leur nouveau maître, ils purent reprendre l'offensive, et, le 4 novembre 1354, Doria s'empara de toute la flotte vénitienne, près de Junch (*Navarino Vecchio*), sur la côte de Morée; il emmena plus de cinq mille prisonniers à Galata. La nouvelle de ce grand désastre produisit à Venise une impression foudroyante; la paix fut signée le 1er juin 1355, et le commerce du Levant, si longtemps interrompu, reprit de plus belle.

Lorsque Jean Cantacuzène voulut évincer définitivement du trône, son pupille, Jean Paléologue, les Génois prirent fait et cause pour ce dernier, alors retiré à Ténédos. Grâce à l'appui du Génois Francesco Gattilusio et aux intrigues des Pérotes, Paléologue triompha de son rival; il rentra dans Constantinople, donna la main de sa sœur et la seigneurie de Lesbos à Gattilusio, et combla de faveurs les Génois de Péra. De longues années de paix suivirent ces événements et imprimèrent au commerce une extension de plus en plus considérable.

Cependant les Turcs étaient devenus les maîtres des Dardanelles et de la mer de Marmara; ils pouvaient à leur gré interrompre tout transit entre l'Occident d'une part, Constantinople et la mer Noire de l'autre. La glorieuse expédition d'Amédée VI de Savoie (1366-67) n'avait pu les faire reculer. En 1375, Venise venait de se faire céder par l'empereur, l'île de Ténédos; les Génois, pour ne pas laisser tomber aux mains de leurs rivaux, une position de cette importance, n'hésitèrent pas à provoquer une révolution dans Byzance même. L'empereur fut détrôné par son fils aîné, Andronic, et jeté en prison avec le baile et les marchands vénitiens de Constantinople. L'usurpateur donna à ses alliés génois, l'île de Ténédos, origine du litige, et un territoire nouveau pour agrandir leur quartier de Galata; mais la garnison de Ténédos, qui tenait pour l'empereur détrôné, repoussa les troupes génoises et se donna aux Vénitiens. La dernière grande guerre entre les deux Républiques éclata; elle se poursuivit avec des phases plus diverses et plus extraordinaires que toutes les précédentes. La fortune parut d'abord favorable à Venise, mais, en 1379, la flotte génoise, victorieuse de la flotte vénitienne, parut à l'entrée de la Lagune, s'empara de Chioggia, et joignit ses efforts à ceux des autres adversaires de Venise, qui l'attaquaient par la terre ferme. La fortune de la république semblait près de sombrer; mais, soudain, tout changea de nouveau de face : les Génois furent définitivement repoussés et la paix signée à Turin, le 8 août 1381. Ténédos fut dépeuplée pour qu'elle ne pût appartenir à aucun des deux adversaires; cette île infortunée ne conserva aucun habitant; au dire des voyageurs, elle était encore déserte au XVe siècle. Pendant cette guerre, le vieil empereur, soutenu par les Turcs et les Vénitiens, avait chassé l'usurpateur, après un triomphe de trois ans. Jean Paléologue et son second fils, Manuel, associé au trône, étaient naturellement fort mal disposés envers les Génois; ils avaient, en conséquence, engagé aussitôt les hostilités contre les Pérotes; mais ceux-ci se défendirent si bien et firent tant de mal aux deux empereurs et aux Turcs, leurs alliés, que tous se virent forcés de traiter. La paix de 1381 réconcilia définitivement les Génois avec le vieil empereur, mais non point avec son fils aîné, qui l'avait jadis détrôné.

Tant de dissensions entre les Latins d'Orient favorisaient les incessants progrès des Turcs; les Génois, de leur côté, étaient fort intéressés à vivre en bonne harmonie avec ces redoutables voisins, et le plus ordinairement ils réussissaient à demeurer en paix avec eux; la meilleure preuve de ces relations amicales est le traité qui fut signé, le 8 juin 1387, entre les ambassadeurs de Gênes et le sultan Amurat Ier, et par lequel furent réglées les relations entre trafiquants Turcs et Génois à Péra et dans les différents ports musulmans. Peu importait d'ailleurs aux Génois que les Turcs s'emparassent d'une portion plus ou moins considérable du territoire de l'empire grec, pourvu qu'ils pussent y commercer en toute liberté.

Cet état de choses relativement pacifique se modifia brusquement à la fin du XIVe siècle, lorsque Bajazet se fut emparé de Salonique et de son territoire, et fut venu bloquer Constantinople, dont la chute parut prochaine. La position devenait fort critique pour les diverses colonies italiennes du Levant. On s'agita fort par toute l'Europe; mais le désastre de Nicopolis, survenu le 28 septembre 1396, fit avorter soudain l'espoir d'une intervention efficace. Les flottes de Gênes et de Venise ne parvinrent pas à opérer une diversion utile. Le siége de Constantinople fut poussé plus activement que jamais.

L'empereur Manuel, successeur de son père, le vieux Jean Paléologue, obtint du roi de France, Charles VI, un corps auxiliaire, sous le commandement du maréchal Boucicaut. Celui-ci, aidé des contingents de Gênes, de Venise, de l'Hôpital, et des Gattilusio de Lesbos, parvint enfin à repousser les assaillants, dans le cours de l'année 1399.

Malgré les galères laissées par Venise et Gênes pour la défense de Galata, les Turcs allaient infailliblement revenir à la charge, lorsque la grande défaite de Bajazet, à Angora, le 28 juillet 1402, par les troupes de

Timour vint encore donner aux habitants de Constantinople quelques années de répit. Le podestat de Galata et le gouvernement impérial s'étaient, par la voie de Trébizonde, mis en relations avec le grand khan mongol, et lui avaient fait dépeindre leur misérable condition, l'excitant à attaquer le sultan et offrant de lui payer le tribut que jusque là Galata et Byzance avaient payé à Bajazet. De son côté, Charles VI de France avait fait presser Timour dans le même sens. Une ambassade mongole était même venue à Péra, et un missionnaire dominicain avait porté à Constantinople et à Gênes, les lettres du khan. La bannière du khan fut hissée sur les tours de Galata. Et cependant, même après la grande défaite d'Angora, les Génois, poursuivant leur politique cauteleuse, prêtèrent encore aide aux fugitifs turcs. Constantinople et Galata payèrent à Timour le tribut convenu; une ambassade grecque et génoise partit de Péra et de Constantinople pour aller saluer le vainqueur qu'elle trouva bien disposé en faveur des chrétiens.

Sous la conduite de princes énergiques, les Turcs se relevèrent rapidement de leur défaite, et les Génois durent s'efforcer à nouveau de vivre avec eux sur le même pied de bonne entente qu'autrefois. Sous le règne d'Amurat II, successeur de Mohammed Ier, les Pérotes se trouvaient en relations si étroites avec ce prince, qu'il alla jusqu'à leur fournir les matériaux et l'argent nécessaires pour élever à Galata une forte tour sur laquelle on devait graver le chiffre du sultan. Le gouvernement de la métropole s'opposa toutefois à cette concession suprême, et cependant, Gênes, affaiblie au dernier point par les discordes civiles et la domination étrangère, se voyait à ce moment même forcée d'abandonner à peu près ses colonies à leur propre sort, et de se désintéresser presque complétement des affaires du Levant.

En 1434, à la suite d'un différend au sujet de la taxe à percevoir par l'empereur, à Galata, l'amiral génois Carlo Lomellino, revenant d'une expédition en Crimée, donna l'assaut à Constantinople, avec l'aide des Pérotes. Il fut repoussé et dut regagner en hâte l'Adriatique. Les gens de Galata continuèrent la lutte, et les deux villes se bombardèrent réciproquement par dessus la Corne d'Or. Bientôt Galata eut le dessous et se vit à son tour assiégée; ses habitants durent faire une soumission absolue, payer les frais de la guerre et prêter hommage à l'empereur Jean, en dressant sur leurs murailles la bannière impériale.

L'heure dernière était enfin sonnée; après avoir préludé à ses opérations par la construction de ce fameux fort de Roumili-Hissar qui devait exiger un péage de tout navire allant dans la mer Noire ou en revenant, Mohammed II commença, le 6 avril 1453, le siége même de Constantinople, bien qu'à l'occasion de son récent couronnement, il eût encore donné les plus grandes assurances de paix aux diverses ambassades qui lui avaient apporté l'hommage et les vœux des chrétiens d'Orient; parmi celles-ci, on remarqua surtout celles des Génois de Lesbos, de Chio et de Galata. Gênes et Venise comprirent toute la portée fatale de la décision si brusquement prise par le sultan. Constantinople et son faubourg étaient devenus une seconde patrie pour plusieurs milliers de leurs concitoyens, et les deux républiques y avaient des intérêts immenses, et y possédaient des biens inestimables, tant en propriétés publiques que privées. Constantinople aux mains des Turcs, c'était la mer Noire fermée à jamais, la ruine de tout commerce dans le Levant. Aussi les deux républiques mirent-elles tout en œuvre pour venir en aide à l'empereur Constantin XIV, et lui procurer l'assistance des forces d'Occident. Une flotte vénitienne partit en hâte; mais elle devait arriver trop tard. Les équipages de cinq autres navires vénitiens qui se trouvaient de passage, embossés à l'entrée de la Corne d'Or, prirent part à la défense avec tous ceux de leurs concitoyens établis à Constantinople. Quant à l'attitude des Génois de Galata, de beaucoup d'entre eux du moins, elle demeura plus qu'équivoque; bien qu'ils eussent obtenu de la métropole des troupes et du matériel de guerre, ils envoyèrent dire au sultan qu'ils entendaient conserver avec lui l'antique amitié qui avait si longtemps uni les deux peuples, et qu'ils resteraient fidèles aux anciens traités d'alliance. Mohammed accueillit favorablement leurs ambassadeurs; cependant il fit surveiller leur faubourg par un corps de troupes pendant le siége de la capitale; cette conduite était du reste justifiée par l'attitude de beaucoup de Pérotes, qui, de jour, fraternisaient avec les Turcs, et, de nuit, passaient à Constantinople, et prenaient part à la défense. Quand le sultan se fut convaincu de cette conduite pleine de duplicité, il ne se gêna plus pour couler à fond les navires des Génois et brûler leurs maisons. Lorsque les assiégés tentèrent d'incendier les navires turcs introduits par la voie de terre dans le fond de la Corne d'Or, les Génois de Galata, qui, peut-être bien, avaient aidé les Turcs dans cette première opération, trahirent les préparatifs des Grecs et furent cause que l'entreprise avorta. Par contre, les Génois de la métropole et ceux de Chio, commandés par des Cattaneo, des Gattilusio, et surtout par l'héroïque Jean Giustiniani Longo, se comportèrent admirablement et contribuèrent de tout leur pouvoir à la défense.

Quand enfin Constantinople eut été prise d'assaut, beaucoup de Pérotes s'enfuirent sur les navires chrétiens restés dans le port, malgré les assurances que leur donna l'envoyé du sultan; de ces fugitifs, un grand nombre se noyèrent ou furent pris; ceux qui restèrent à terre dépêchèrent au sultan une ambassade sous la conduite du podestat, qui devait lui remettre les clés de Galata. Ces envoyés furent favorablement accueillis, et, pendant qu'on saccageait Byzance, le faubourg génois demeura sauf. Par la suite, le sultan fit désarmer les Pérotes et démolir leurs fortifications du côté de la terre, mais en partie seulement. Par convention du 2 juin, il fut permis aux Pérotes de conserver leurs demeures, leurs magasins, comptoirs, moulins, vignes, etc., à condition qu'ils payeraient au sultan un impôt de capitation. Mohammed, convaincu de l'importance qu'il y avait pour son empire, à conserver intacte la riche colonie génoise, alla jusqu'à faire rechercher les fugitifs à Chio et dans les îles, et à les faire réintégrer de force à Galata. Les Pérotes obtinrent la faveur d'élire leurs chefs, de célébrer leur culte, sans toutefois faire sonner de cloches, de continuer enfin à exercer par terre et par mer leur commerce d'importation et d'exportation, sans payer de taxes d'aucun genre.

C'est à M. Lambros (1) que revient l'honneur d'avoir découvert tout récemment les premières monnaies connues qui aient été frappées par les Génois dans leur florissante colonie de Péra. Ce sont, comme celles de Chio, d'audacieuses contrefaçons des sequins vénitiens, portant les noms du patron et des divers doges et seigneurs de Gênes, à la place de ceux de saint Marc et des doges de Venise. Ces contrefaçons sont aujourd'hui d'une extrême rareté, pour cette raison, sans doute, que les représentants de Venise dans le Levant durent en poursuivre la destruction par tous les moyens en leur pouvoir. Il est, il est vrai, possible que beaucoup de ces pièces si curieuses, qui ne se distinguent guère des sequins vénitiens proprement dits que par l'adjonction d'une simple initiale et par la différence des légendes du droit, échappent à l'examen très-superficiel de la plupart des chercheurs de médailles dans le Levant.

Il paraissait si improbable que les Génois eussent frappé monnaie sur un sol qui ne leur a jamais appartenu en propre, et où ils étaient simplement tolérés par les empereurs grecs, que feu D. Promis affirmait encore, en 1865, dans son mémoire sur l'atelier monétaire de Chio, que jamais la cour de Byzance n'aurait supporté pareille atteinte à ses droits, de la part d'étrangers établis dans un faubourg même de la capitale; le savant italien niait, en conséquence, de la manière la plus formelle, l'existence d'une monnaie quelconque, frappée par les Génois de Péra. Il n'est, du reste, pas fait la moindre allusion à cette monnaie, dans aucune des nombreuses chartes octroyées par les empereurs grecs aux colons génois de la rive opposée de la Corne d'Or. Bien plus, dans les *Statuts de Péra,* rédigés en 1304 (2), figure une clause qui interdit expressément aux représentants du gouvernement génois, de battre monnaie dans la colonie en quelque lieu que ce soit. La vérité est, très-probablement, que la fabrication des sequins d'imitation à Péra, constitua toujours une opération de nature quelque peu clandestine.

Voici la description des deux sequins pérotes publiés en 1872 par M. Lambros; il n'en a pas été découvert d'autres depuis; ce sont des imitations absolument analogues à celles que fabriquaient à la même époque les Génois de Chio, avec cette simple différence que l'initiale S de *Sii* est remplacée au pied de la hampe de la bannière, par la lettre P, initiale de Péra.

F MA MEDIOLA · D · ET COIS' · IA ·, pour *Filippus Maria Mediolani dux et Communitatis Janue.* Le duc de Milan, seigneur de Gênes, agenouillé devant un saint qui lui tend une bannière; le long de la hampe de la bannière, DVX; au pied de la hampe, un grand P gothique.

(1) Lambros, Ἀνέκδοτα νομίσματα κοπέντα ἐν Πέρᾳ ὑπὸ τῆς αὐτόθι ἀποικίας τῶν Γενουησίων. Athènes, 1872.

(2) Voyez dans V. Promis, *Statuti della Colonia genovese di Pera.* (Miscellanea di Storia Italiana. Turin, 1871, XI, pages 513 et suiv.)

℟ SIT · T · XPE · DAT · Q TV REGIS · ISTE · DVCAT · Le Christ dans une auréole elliptique, comme sur les sequins de Venise. *Gravée*, pl. XVII, 21.

T · C · DVX IAN, pour *Thomas Campofregosus dux Janue.* Le doge génois Thomas Frégose, agenouillé devant saint Laurent, patron de Gênes, qui lui tend une bannière; derrière le saint, S · LAVRENTI; le long de la hampe de la bannière, DVX; au pied de la hampe, un grand P gothique.

℟ SIT · T · XPE DAT Q · REGIS ISTE DVC · Le Christ dans une auréole elliptique. *Gravée,* pl. XVII, 22.

Ces deux sequins se trouvent aujourd'hui au Cabinet royal de Turin. Ce sont bien là des contrefaçons absolument serviles des sequins de Venise, dont les types si connus sont minutieusement reproduits, avec cette différence, je le répète, que les noms des divers chefs de la république génoise et de saint Laurent y sont substitués à ceux des doges vénitiens et de saint Marc. En outre, et comme il fallait s'y attendre, au lieu d'être d'or fin comme les sequins de Venise, ceux-ci sont faits d'un alliage d'or et d'argent.

Le premier de ces sequins porte le nom de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, lequel fut seigneur de Gênes de 1421 à 1436; M. Lambros est d'avis qu'il a dû être frappé vers les dernières années de cette période. Le second sequin porte le nom de Thomas Frégose, une première fois doge de Gênes, avant la domination milanaise, de 1415 à 1421, et de nouveau à partir de 1436 jusqu'en 1443, époque à laquelle il fut définitivement renversé par la conjuration des Fieschi.

Mais la particularité la plus caractéristique de ces sequins consiste dans l'apposition au pied de la hampe de la bannière, de ce P gothique qui désigne certainement l'atelier de Péra, comme l'initiale S placée identiquement au même point sur les sequins d'imitation frappés à l'atelier de Chio, désigne ce dernier. Les sequins d'imitation des Génois de Péra et de Chio sont donc absolument conformes, jusque dans la manière de désigner les ateliers respectifs. M. Lambros pense que le sequin au nom de Thomas Frégose doit avoir été frappé durant son second doganat, de 1436 à 1443, et plutôt vers le commencement de cette période, et comme on connaît des sequins frappés à Chio à une époque quelque peu antérieure, le savant archéologue estime que c'est précisément de ce dernier atelier monétaire que celui de Péra dut apprendre, sous le gouvernement du duc Philippe-Marie de Milan, à frapper ces monnaies d'imitation; on substitua simplement un P à l'S de Chio, pour différencier les produits de chaque atelier.

Il est fort probable qu'on retrouvera tôt ou tard d'autres monnaies d'imitation, émises par l'atelier de la florissante colonie génoise de Péra.

# COLONIE GÉNOISE DE CAFFA [1]

L'ancienne Théodosie, située sur la côte méridionale de Crimée, sur le Bosphore Cimmérien, avait pris, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, le nom de Caffa; elle avait été détruite par les Huns, puis rebâtie; petite et sans importance, elle partagea le sort de la Crimée, envahie par différents peuples barbares, jusqu'au temps où elle devint une colonie génoise, bientôt riche et puissante. Les premières origines de cet établissement commercial des Italiens dans la mer Noire, sont fort obscures, et le plus ancien signe certain de son existence nous est fourni par un document qui ne remonte pas au-delà de l'année 1289. Mais, M. Heyd prouve fort savamment qu'il existe des présomptions assez fortes pour permettre de fixer avec une quasi-certitude la date précise de la fondation de la colonie génoise, au milieu du XIIIe siècle, plutôt même avant qu'après, par conséquent encore au temps des empereurs latins de Constantinople, et peu après la conquête de la Crimée par les Tartares, événement qui eut lieu vers 1230. Ce fut sans doute du consentement de ces nouveaux conquérants que les premiers colons génois s'installèrent à Caffa. Ils ne s'y fortifièrent que petit à petit, dans le but de se protéger contre les sauvages dominateurs de la Chersonèse Taurique.

Au moment de l'établissement des Génois, il existait, je l'ai dit, sur l'emplacement de l'ancienne Théodosie, une localité, probablement sans importance, et que les historiens grecs nomment déjà « Καφᾶς ». Les Génois y furent attirés par l'excellence du port, abrité contre les vents du nord, si redoutables dans la mer Noire, et situé presque à l'entrée de cette mer d'Azof par où passait tout le commerce du Nord et de l'Asie centrale. Les nouveaux colons installèrent rapidement à Caffa un vaste et important commerce d'exportation de pelleteries, de grains et de poisson salé; de leur côté, ils importaient des étoffes, des drogues de toutes sortes, et tous les produits si variés de la civilisation d'Occident, avidement recherchés par toutes ces populations d'origine mongole, établies dans le sud-est de la Russie, et jusque vers les frontières de la Chine. En outre, le territoire même de Caffa était d'une fertilité extraordinaire. Parmi toutes les cultures qui y prospéraient, les Génois s'adonnèrent de préférence à celle de la vigne. Le consul, magistrat suprême de la colonie, ne pouvait siéger au tribunal pendant toute la durée des vendanges.

Les progrès de la jeune colonie furent donc fort rapides, grâce à sa situation privilégiée; les événements politiques lui vinrent également en aide pour une forte part. On sait, en effet, que la révolution de 1261, qui substitua les Paléologue aux princes latins sur le trône de Constantinople, contribua d'une manière extraordinaire par tout l'Orient, à la fortune des Génois, fidèles alliés du nouvel empereur. Les Vénitiens, leurs rivaux malheureux, durent déserter en foule les rivages de la mer Noire, et tout le profit en revint aux Génois qui s'emparèrent de la plupart de leurs navires et livrèrent les équipages fugitifs à la vengeance de Michel Paléo-

(1) Ce résumé de l'histoire de la colonie génoise de Caffa est emprunté presque en entier, comme le résumé précédent de l'histoire de Péra, au mémoire de M. le prof. Heyd, traduit en italien par M. le prof. Müller, sous le titre : *Le Colonie commerciali degli Italiani in Oriente nel medio evo* (2 vol., Venise, 1866-68), ouvrage excellent auquel j'ai déjà fait d'autres emprunts dans le cours de ce travail.

logue. Par le célèbre traité de Nymphée, l'empereur s'était, on le sait, engagé à exclure du Pont-Euxin, tous les Vénitiens, au profit des Génois et de leurs alliés, Pisans et autres. On conçoit quel avantage dut retirer de cet événement la colonie de Caffa. Pendant quelque temps ses progrès furent immenses, incessants, et les navires génois, sillonnant de plus en plus nombreux les eaux de la mer Noire, en détournèrent facilement les Grecs, qui avaient alors bien trop d'embarras sur les bras pour pouvoir songer à rétablir sérieusement leur empire sur d'aussi lointains rivages. C'étaient les Génois de Caffa qui fournissaient l'immense capitale byzantine de grains et de poisson salé, et plus d'une fois Constantinople et les côtes de la mer Noire et de la Propontide se virent menacées de disette quand les négociants de Caffa cessaient pour quelque raison d'expédier vers le Bosphore leurs flottes périodiques de ravitaillement. Quant aux Pisans, qui possédaient dans les régions du Pont-Euxin, le seul comptoir de *Porto Pisano*, sur la mer d'Azof, au nord-ouest des bouches du Don, à peu près au point où s'élève aujourd'hui Taganrog, ce n'étaient point non plus pour les Génois des rivaux bien redoutables. Mais l'empereur se brouilla vite avec ses alliés; les clauses du traité de Nymphée ne furent plus observées et bien peu d'années après la conquête de Byzance, les Vénitiens reparurent dans la mer Noire, où ils se contentèrent d'abord de jouer un rôle fort effacé. Leur principal comptoir fut Soldaja (Sudach, Scioltadia) en Crimée, quelque peu à l'orient de Caffa; en 1287, la république y établit un consul chargé de veiller aux intérêts de ses nationaux dans toute l'étendue de la Gazarie *(terre de Gazarie)*. Ce nom donné à cette époque à la Crimée rappelait la place considérable qu'occupaient dans la péninsule les populations de race chazare.

En 1296, l'amiral vénitien, Jean Soranzo, pour satisfaire aux jalousies de ses compatriotes de Soldaja, attaqua Caffa avec vingt-cinq galères et la prit d'assaut, malgré une énergique résistance. Mais, dès l'année suivante, les rigueurs de l'hiver le contraignirent à retourner à Venise, où il ramena sa flotte fort réduite. Les Génois réoccupèrent aussitôt Caffa, et la paix de 1299, entre les deux républiques, allait permettre à la colonie de se relever, lorsqu'une nouvelle catastrophe vint fondre sur elle. Toctaï ou Toctagou, khan tartare du Kiptchak et de Crimée, apprenant que les gens de Caffa faisaient activement le commerce des esclaves tartares, qu'ils vendaient aux musulmans d'Égypte, les fit brusquement attaquer en 1308. Caffa fut prise et saccagée; les habitants parvinrent cependant à échapper au massacre, en se réfugiant sur leurs navires. Toctaï, vainqueur, fit démolir de fond en comble la malheureuse cité.

Uzbek ou Ouzbek, neveu et successeur de Toctaï, permit, en 1316, aux Génois de faire relever leur ville détruite. La métropole s'imposa à cet effet, de lourdes charges, et un nouvel impôt fut même établi sur la navigation de la mer Noire. De nombreux priviléges furent accordés à Caffa, pour détourner les négociants génois des ports voisins, où il ne leur était permis de séjourner qu'un temps fort court, sous peine d'une lourde amende. Un conseil spécial, composé de huit membres *(sapientes)*, l'*officium Gazariæ*, fut institué à Gênes, en 1313, et spécialement investi des affaires de Gazarie, c'est-à-dire de Crimée et de sa principale colonie, Caffa. Le même conseil jugeait souverainement des affaires des autres colonies génoises de la Tana (au fond de la mer d'Azof) et de Trébizonde, ainsi que des relations avec la Perse, enfin des établissements de la côte septentrionale d'Asie-Mineure. Cette junte suprême décrétait pour ces colonies les lois et les ordonnances, veillait au développement du commerce, et nommait aux fonctions principales. Ses ordres avaient force de loi à l'égal de ceux du gouvernement de la république, et pour faire respecter ses décisions, elle disposait d'une force armée de quatre cents citoyens tant nobles que gens du peuple. Chaque année, l'*officium Gazariæ* choisissait parmi les notables de Gênes, le nouveau consul de Caffa, et recevait son serment après dépôt préalable d'un fort cautionnement. Ce magistrat recevait à son départ les instructions les plus minutieuses, et gouvernait souverainement avec des pouvoirs illimités, et avec l'aide d'un grand conseil des vingt-quatre, également renouvelable chaque année, et qui élisait dans son sein un conseil mineur. Il était rigoureusement interdit au consul annuel de nouer aucune relation de vassalité avec le khan des Tartares ou avec sa femme *(imperator, imperatrix Caffæ)*. Toute cette organisation, connue sous le nom de *Statuts de Caffa*, figure dans la constitution décrétée en 1316 par l'*officium Gazariæ*, constitution qui paraît n'avoir été qu'une réédition d'un document antérieur, datant de 1290, et dont la trace est aujourd'hui perdue. L'*officium Gazariæ* exista jusqu'en 1528.

En 1317 ou 1318, le pape Jean XXII fit de Caffa le siége d'un évêché, auquel il assigna un immense diocèse qui s'étendait de Beroë en Bulgarie, jusqu'à Saraï, sur le Volga, et de la mer Noire au pays des Ruthéniens. Le premier évêque fut le missionnaire franciscain Girolamo. La cathédrale de Caffa était sous le vocable de sainte Agnès. Les Arméniens, émigrés en grand nombre à Caffa après l'horrible dévastation de leur pays

par les Mongols, avaient également leur évêque dans cette ville. Il s'y trouvait aussi des communautés grecque, juive et musulmane,

Caffa eut à cette époque une importance véritablement exceptionnelle. Elle centralisait le commerce d'exportation et d'importation d'une grande partie de l'Asie. Dès les premières années du xv^e siècle, Schiltberger y comptait vingt et un mille maisons, en comprenant les faubourgs. Dix ans plus tard, les Génois écrivant au pape, au sujet de leur colonie criméenne, affirmaient que sa population était peut-être plus considérable que celle même de Constantinople. La ville se composait d'un *castrum burgi* habité probablement par la population italienne, et *d'anteburgi* ou faubourgs entourant de toutes parts le *castrum*, et réservés aux Tartares. A peu d'heures de Caffa, vers l'Occident, dans une large vallée, s'élevait la résidence des émirs tartares, lieutenants en Crimée des souverains du sol. La ville même s'appelait *Crimea*, ou de son nom plus répandu, Solgat (*Solcati*). Les ruines de cette cité, qui fut vaste et florissante, occupent encore aujourd'hui une vaste étendue de terrain et portent le nom d'Eski-Krim (*Crimea Vecchia*). On conçoit de quelle importance était cette ville de Solgat pour les Génois et les habitants de Caffa en particulier. Ils y entretenaient un consul nommé par celui de Caffa. Les émirs de Solgat étaient, en effet, les souverains immédiats, au nom du khan, du terrain même sur lequel était construite la ville génoise, et de tout le pays environnant. Ils avaient bien plus directement affaire aux Génois que ce chef suprême dont la résidence était fort lointaine. Les transactions étaient des plus actives entre les deux villes. Toute l'exportation du Nord et de l'Asie, en particulier, arrivait à Caffa par la voie de Solgat, et passait ensuite à Byzance, à Samsoun, à Trébizonde, à Sinope, etc., d'où elle gagnait l'Europe occidentale, l'Égypte, la Syrie et la Perse; pour l'Europe, c'était principalement le commerce des pelleteries; le grain des plaines de la Russie méridionale était, je l'ai dit, plus spécialement destiné à Byzance, ainsi que le poisson salé, fourni en immense quantité par les grands fleuves des mers d'Azof et Caspienne. Caffa exportait aussi du bois pour les navires, du sel, etc. Malheureusement elle faisait également le commerce des esclaves pour l'Égypte, qui recrutait ses mamelouks parmi les jeunes gens de races tartare, tcherkesse ou russe. Toutefois, ces malheureux, enlevés à leurs familles par ces trafiquants éhontés, n'appartenaient jamais à la religion chrétienne. Ce commerce, qui alimentait les bazars du Kaire, rendit le nom des Génois de Caffa infâme au moyen âge. La métropole tolérait ce scandale pour ne pas s'attirer l'inimitié du sultan d'Égypte.

Il y avait encore en résidence à Caffa un lieutenant spécial du khan qui percevait le tribut et certaines autres taxes, en échange desquelles les colons génois étaient considérés comme les alliés du souverain tartare. Le commerce de la colonie avec l'Asie centrale reçut, on le conçoit, une grave atteinte de la fondation de la Tana, ainsi nommée du fleuve Tanaïs (le Don), comptoir fort important, situé quelque peu au sud de l'embouchure de ce cours d'eau. Cette ville nouvelle permettait aux convois de marchandises d'éviter l'immense détour le long des côtes de la mer d'Azof; les Orientaux l'appelaient Azak, Azak-Tana; c'est l'Azof d'aujourd'hui. D'après M. Heyd, les Génois la fondèrent entre les années 1316 et 1332; à cette dernière date fut également établie en ce point une colonie vénitienne, après concession octroyée par Usbek-Khan. La Tana devint rapidement un des premiers comptoirs italiens pour l'Asie, grâce surtout à la ruine totale de ceux de Syrie, d'Égypte et d'Arménie. Je n'insisterai pas sur les autres établissements bien moins importants que les Italiens possédaient encore sur les côtes de la mer d'Azof et de la mer Noire.

En 1343, à la suite du meurtre d'un Tartare par un Vénitien de la Tana, le khan Djani-Beg, fils et successeur d'Usbek, mort en 1340, depuis longtemps jaloux de la prépondérance des trafiquants latins, saisit ce prétexte pour attaquer la colonie des bouches du Don. Il la prit et la saccagea de fond en comble, puis il marcha sur Caffa, à la tête d'une armée considérable. Il s'y heurta à une résistance vigoureuse. Dans une sortie de nuit, les assiégés détruisirent ses machines de guerre et lui tuèrent cinq mille hommes. Il dut regagner sa Horde, en février 1344. Caffa dut ainsi son salut à l'héroïsme de ses habitants; mais la Tana était perdue, et l'empire grec souffrit immédiatement d'une disette prolongée. Il y eut famine de grain et de poisson salé à Byzance, manque total de drogues et de soies en France et en Italie. Gênes et Venise interrompirent tout rapport avec le khan et ses sujets qui avaient voulu relever pour leur compte les entrepôts de la Tana. Cette crise ne fit du reste du tort qu'aux seuls Vénitiens, car tout le commerce de ces régions reflua sur Caffa.

En 1345, nouvel assaut de Caffa par les Tartares, qui furent encore repoussés. En 1347, Venise, pour pouvoir rentrer à la Tana, fit une paix séparée avec Djani-Beg, lequel lui assigna de nouveau un quartier dans la ville rebâtie, mais à des conditions moins avantageuses que jadis. Bientôt après, les Génois, redoutant cette

concurrence, durent suivre l'exemple de leurs rivaux et se décider à traiter également avec le khan. Ils obtinrent, du reste, un arrangement meilleur que celui des Vénitiens. Ce fut à la même époque que Gênes fit également occuper les deux rives du Bosphore à son extrêmité orientale, pour pouvoir monopoliser encore plus complétement le commerce de la mer Noire. En outre, on saisit et confisqua tous les navires vénitiens en route pour la Tana. La guerre s'ensuivit et dura avec acharnement l'espace de cinq ans. La grande défaite des Vénitiens à la bataille du Bosphore, en février 1352, entraîna la défection de l'empereur Jean Cantacuzène, leur allié, qui fit sa paix avec Gênes, dès le mois de mai. Venise ne posa les armes qu'en juin 1355, et, par traité, s'engagea à payer à sa rivale victorieuse la somme de deux cent mille florins d'or. Ce ne fut qu'après 1358 que la navigation de la mer Noire redevint libre pour tous.

Après les deux siéges de Caffa, en 1344 et 1345, les Génois s'étaient hâtés de compléter les fortifications de leur précieuse colonie ; les travaux furent surtout poussés avec activité sous le consulat de Goffredo di Zoagli, en 1352 et 1353. En 1361, les Turcs de Sinope vinrent assiéger Caffa et furent vaillamment repoussés. Les Génois, non contents de ce succès, songèrent à faire des conquêtes. Profitant des troubles qui avaient éclaté dans le Kiptchak à la mort du khan Birdi-Beg, ils s'emparèrent, le 13 juillet 1365, sous le consulat de Bartolomeo di Jacopo, de l'opulente et puissante Soldaja mongole, et conquirent en même temps dix-huit villes de son territoire.

Le 6 septembre 1380, à la grande bataille de Koulikowo, où Dmitri Donskoï, grand duc de Russie, remporta sa première victoire sur les Infidèles, il y eut dans les rangs du terrible Mamaï, le grand khan du Kiptchak, des gens de Caffa, combattant contre les chrétiens. Puis, les rusés Génois, abandonnant Mamaï vaincu, conclurent avec son vainqueur Toktamisch, représenté par le khan de Solgat, le traité fort avantageux du 28 novembre 1380. Par ce traité, écrit en dialecte tartare, et traduit en italien le 28 juillet 1383, le nouveau khan concédait aux Génois le droit de fortifier Caffa, et de conserver toute la région dite de Gothie (*Gothia*) qu'ils avaient conquise, région habitée par des Goths chrétiens, et qui s'étendait de Soldaja (*Soldadia*) jusqu'à Balaklava (alors *Cembalo*). Il devait y avoir un consul et un évêque génois à Soldaja. Le khan se réservait le droit d'entretenir, comme auparavant, deux fonctionnaires à Caffa, un juge pour les Tartares domiciliés dans la colonie, et un préposé à la réception des taxes dues par les Génois, soit 3 o/o de la valeur de toutes les marchandises. De leur côté, les Génois s'engageaient à demeurer les fidèles alliés du khan.

Le traité de 1380 n'empêcha point les hostilités de renaître un peu plus tard; mais, dès le 12 août 1387, une paix nouvelle fut conclue entre les Génois et Toktamisch. Le représentant de celui-ci, Cotluboga, khan de Solgat, promit, au nom de son maître, de faire de nouveau frapper à Solgat et dans les autres villes du khanat, de la monnaie de bon aloi. Gênes, par ce traité, conservait ses belles conquêtes de 1380 : Soldaja et toute la Gothie, depuis cette ville jusqu'à Cembalo (Balaklava), avec les places maritimes de Scuti (aujourd'hui Uscut), d'Alusta, les deux Lambat (*Lampades*), Parthenit, Ursuf, et Jalta; c'était une terre fertile à l'extrême, riche surtout en vignobles. Les Génois relevèrent les fortifications byzantines de tous ces petits ports. La Gothie fut gouvernée par un *capitaneus Gotiæ*, avec des consuls dans les localités principales.

Tant que Gênes conserva Caffa, sa domination ne fit que se développer le long du littoral comme dans l'intérieur même de la péninsule, où cependant elle ne posséda jamais le célèbre château de Mangup, capitale véritable du pays de Gothie, suivant Dubois de Montpéreux. Vers l'Orient, le territoire de la colonie s'agrandit notablement; Gênes acquit Kertch (*Vosporo*), mais on ignore à quelle époque précise. Telle était, à la fin du moyen âge, la puissance de Gênes en Crimée, bien différente de ses humbles débuts. Les Tartares étaient refoulés de toute la partie méridionale de la péninsule, où les colons génois vivaient au milieu d'une population en partie grecque, en partie d'origine gothe. Ils ne possédaient cependant point Inkermann, qui appartenait encore aux Grecs. La capitale de cet état colonial fut toujours Caffa, dont le consul prenait le titre pompeux de *Console di tutta la Gazaria*, ou *di tutti i Genovesi dimoranti in Gazaria*, parfois même ceux plus magnifiques encore de *Console di tutto il mar Nero*, *Consul Caffæ et totius maris majoris et imperii Gazariæ*. En 1398, l'*officium Gazariæ* augmenta considérablement les prérogatives de ce magistrat. Les fortifications de Caffa étaient d'une puissance extraordinaire ; il en était de même de celles de la grande forteresse de Soldaja et de la ville de Cembalo.

Le grand conquérant Timour, après avoir écrasé Toktamisch, khan du Kiptchak, détruisit la Tana, massacrant la population et emmenant les survivants en captivité. La malheureuse ville se releva; mais Astrakhan avait péri; Saraï, résidence du grand khan, avait été incendié; il n'y avait plus de route de caravanes, plus de

commerce possible avec l'Asie centrale; il ne resta plus que celui avec le nord de la Russie; et ce n'étaient là que les préludes de nouveaux désastres. Pulad-Beg, nouveau khan du Kiptchak, mit à sac, en août 1410, la Tana, à peine renaissante. Son successeur, Timour-Khan occupa la malheureuse ville et y favorisa les Génois, au préjudice des Vénitiens. Après Timour-Khan vint Cherim-Birdi (*Likebardo*), qui reprit encore une fois d'assaut la Tana, à la tête de cent mille hommes. Six cent quarante négociants génois furent massacrés.

Timour avait laissé Caffa en-dehors de sa route; mais elle n'en avait pas moins subi le contre-coup de ses effroyables destructions, bien qu'elle eût été délivrée de ce fait du voisinage dangereux de Toktamisch, qui avait dû s'enfuir jusqu'en Lithuanie. Edegu, lequel, à la faveur de ces événements, avait réussi à s'emparer du pouvoir et à régner sur la plus grande partie du Kiptchak, marcha contre Caffa, où s'était réfugié un des fils de Toktamisch. Il réduisit la colonie génoise à une telle extrémité, que les habitants durent prier le fugitif de chercher un autre asile, et se virent réduits à implorer une paix onéreuse. Peu après, les Tartares de Crimée se séparèrent du khanat de Kiptchak, qui marchait rapidement à une ruine complète. Ils formèrent un khanat particulier dont la capitale était, à ce que croit M. Desimoni, Kirkor, aujourd'hui Tchoufout-Kalé, près de Baghtchi-Seraï, et qui eut pendant de longues années, une existence propre.

Le premier de ces *khans de Crimée,* Hadgi-Ghéraï, fut l'ennemi acharné de Caffa. Vers la même époque, en 1433, les Grecs de Cembalo (Balaklava) chassèrent les Génois et se donnèrent à un prince de la famille impériale de Constantinople, *Alessio*, seigneur grec de Théodori (Inkermann), dernière possession des Byzantins en Crimée. *Alessio* résidait dans la forteresse de Mangup, et avait repris, paraît-il, aux Génois, une portion du littoral méridional de la Gothie. Gênes, lorsqu'elle reçut toutes ces nouvelles, était déjà en guerre avec l'empereur de Constantinople, Jean VIII. Cependant, dès 1434, une flotte, commandée par Carlo Lomellino, et portant 6,000 soldats, débarqua en Crimée. Elle eut bientôt fait de réduire de nouveau Cembalo sous la domination de Gênes. Lomellino ne fit que passer à Caffa et marcha droit sur Solgat, qui était restée une des villes principales du nouveau khan de Crimée; mais l'armée génoise, surprise par les Tartares de Hadgi-Ghéraï, éprouva une effroyable défaite. Lomellino, échappé à grand peine, se réembarqua avec les malheureux restes de sa malencontreuse expédition. A la suite de cette catastrophe, les Génois de Crimée devinrent tributaires du khan.

La prise de Constantinople par les Turcs, allait porter un coup plus terrible encore à Caffa et aux autres colonies italiennes de la mer Noire. Les châteaux du Bosphore, tombés aux mains des Infidèles, étaient devenus pour eux, la clé de la mer Noire. Le trésor de Gênes était épuisé. Le 15 novembre 1453, c'est-à-dire peu de mois après la conquête de Constantinople, le gouvernement de la république céda en toute propriété la colonie de Caffa et toutes les autres possessions génoises de la mer Noire, au célèbre *Uffizio di S. Giorgio*, plus connu sous le nom de Banque de Saint-Georges (1).

D'après la convention de 1453, tout, dans la colonie, dut relever de ce grand établissement financier : les lois, les fonctionnaires, les juridictions, etc., etc. La banque était représentée par une junte de huit *protecteurs*. Une ancienne société de créanciers publics (*compera di Gazaria*), qui possédait de grands intérêts à Caffa, s'était depuis longtemps fondue dans la Banque de Saint-Georges.

Comme on redoutait une attaque immédiate des Turcs contre Caffa, les *protecteurs* se hâtèrent d'y envoyer des secours, dès le commencement du mois d'août, sur deux bâtiments qui furent arrêtés au Bosphore par les Turcs. Un nouvel armement, aussitôt préparé, atteignit heureusement Caffa, qui reprit quelque courage, mais le péril était si grand que la Banque avait une peine extrême à trouver des fonctionnaires ou des soldats qui consentissent à se rendre en Crimée. Il fallut augmenter dans des proportions considérables tous les appointements, et faire encore divers autres avantages aux fonctionnaires; il fallut, en somme, faire d'immenses sacrifices qui pesèrent lourdement sur les revenus de la société. Heureusement que le sultan différa d'attaquer Caffa, se contentant pour l'heure d'exiger un tribut annuel de 4,020 écus, qui fut payé, pour la première fois, six mois après la prise de Constantinople. Le commerce de Caffa avait presque subitement cessé, et, en outre du tribut annuel, nous voyons qu'en 1458, le déficit de la colonie fut, pour cette seule année, de 492,000 aspres, soit 37,000 livres (2).

(1) Voyez dans Heyd, t. II p. 148 (édition italienne du prof. Müller), les détails sur l'origine et la puissance de cette célèbre association de créanciers de l'État.

(2) Il allait 13 aspres et 3/10 à la livre génoise.

Bientôt Gênes dut se résigner à envoyer ses secours à sa colonie par la longue et difficile voie de terre. On releva les fortifications de Caffa, après la prise de Trébizonde par les Turcs en 1462 ; on fit demander des mercenaires au roi de Pologne, Casimir. En 1468, Caffa expédia des ambassades suppliantes au Saint-Père et aux puissances occidentales.

Mohammed II ne songea à conquérir définitivement les côtes de la mer Noire, qu'après avoir subjugué la Morée et étendu d'autre part son empire jusqu'au Danube. Il s'empara d'abord de la colonie génoise de Samastri ou Amastride (1461), et, aussitôt après, de l'émirat de Sinope et de l'empire de Trébizonde. En 1462, il possédait tout le littoral méridional de la mer Noire, et toutes les colonies italiennes y avaient été anéanties. Caffa était devenue plus que jamais son humble tributaire.

En 1474, les Caffiotes furent assez imprudents pour se mettre en mauvais termes avec leurs voisins tartares. De graves difficultés surgirent au sujet de la nomination du fonctionnaire mongol, qui, sous le nom de *capitano della campagna*, rendait la justice à ses nombreux compatriotes établis dans les faubourgs de Caffa. Le khan régnant de Crimée, Mengheli-Ghéraï, fils de Hadgi-Ghéraï, cédant à l'influence de certains fonctionnaires génois, débouta injustement de cette place, le titulaire actuel, un noble tartare, Éminek-Beg, qu'on disait vendu aux Turcs. Éminek alla porter plainte à Constantinople, et réclamer le secours du sultan qui ne demandait qu'une occasion d'intervenir et d'en finir avec Caffa.

Le 31 mai 1475, une flotte formidable, commandée par le grand vizir Chedük-Ahmet-Pacha, parut subitement devant Caffa, et débarqua quarante mille hommes avec une nombreuse artillerie. La majeure partie de la population tartare fit cause commune avec les Turcs, et le khan Mengheli-Ghéraï, presque abandonné par les siens, se retira dans Caffa avec quinze cents cavaliers restés fidèles. Dès le 4 juin, la brèche fut faite aux vieilles murailles de la cité génoise. Le 6, la capitulation fut signée. Un énorme impôt de capitation, représentant pour chaque habitant plus de la moitié de la valeur de ses biens, fut imposé aux vaincus. Tous les étrangers, tous les jeunes gens, furent emmenés en esclavage, au nombre de plusieurs milliers. Une foule de négociants furent mis à la torture. Sept cents des plus notables furent décapités. Le 8 juillet enfin, tout ce qui restait d'habitants latins de Caffa reçut l'ordre de s'embarquer. Ils devaient être transportés à Constantinople, et, le 12 juillet, cet ordre impitoyable fut mis à exécution. Les émigrants forcés furent installés dans un quartier spécial de la capitale. Les historiens racontent que le grand vizir emmena avec lui 30,000 prisonniers.

Quant au khan qui était également tombé aux mains des Turcs, après avoir passé par toutes les angoisses de la mort, il finit par être renvoyé par le sultan en Crimée pour gouverner cette province, en qualité de vassal.

Les Turcs achevèrent rapidement la conquête de la péninsule. Soldaja soutint cependant un long siége ; la faim seule obligea ses habitants à capituler ; la garnison, retirée dans le château, se laissa massacrer plutôt que de se rendre. Cette même année, la Tana succomba également ; le nom même de cette ville disparut à toujours pour faire place à celui d'Azof.

Aujourd'hui, Caffa a repris son ancien nom de Théodosie.

---

Le mérite d'avoir retrouvé l'origine des monnaies frappées au moyen âge par les Génois de Caffa revient à M. Soret. Depuis sa découverte, on n'a connu pendant fort longtemps, de cette colonie, que de petites monnaies d'argent, d'aspect uniforme, nommées aspres, ayant le plus grand air de famille avec les monnaies contemporaines des khans du Kiptchak et de ceux de Crimée. Dans un travail tout récent, M. Yurgiewicz, d'Odessa, a publié un certain nombre de pièces de cuivre, qu'il appelle des *follis*, et qui ont également été frappées par les colons italiens de Crimée.

Les curieuses monnaies de Caffa sont presque toutes bilingues ; il en est du moins presque toujours

ainsi pour les aspres (1). Le type à peu près constant de ces derniers est : sur une face, le portail génois (*janua*) avec le nom de Caffa et les initiales du consul annuel ; sur la face opposée, le *tamga* ou chiffre des khans tartares du Kiptchak (2), ou celui des khans de Crimée, avec une légende énumérant les noms et titres du khan régnant, écrite en caractères arabes, ordinairement fort mal formés, parfois absolument barbares. Ces aspres qui constituent, je le répète, la très-grande majorité des pièces connues de Caffa, sont, en général, en fort mauvais état de conservation, et il est, le plus souvent, très-difficile de déchiffrer exactement les initiales consulaires du droit et les légendes arabes du revers. Le passage suivant d'un auteur du XVII^e siècle, fait allusion à cette monnaie commune aux Génois et à leurs voisins tartares de Crimée : « *Duces græcos qui Mangopiæ* (Mangup) *et Ingermeni* (Inkermann), *ac Italos Genuenses qui Iamboldi et Caphæ incolebant, tum populos in peninsula reliquos invenerat, cum quibus amicitiam, pacem et pacta, donec a Turcis devicti belloque attriti illi fuere, Chanorum predecessores incorrupte et constanter coluere, et* monetam *multis annis communem, quam ego vidi, habuere* » (3).

D'après MM. Desimoni (4) et Yurgiewicz, les deux types différents du *tamga* qu'on remarque sur les aspres auraient l'origine suivante : un plus ancien qu'on pourrait appeler le *tamga* carré, à angles droits et à deux branches, se rapporte à la période où un seul khan tchoukchide régnait des bords du Volga jusqu'en Crimée ; c'est le *tamga* des khans du Kiptchak ou de la Horde d'or ; un autre plus moderne, à angles arrondis, en forme d'M gothique, appartient à une époque postérieure, lorsque le vaste empire des khans du Kiptchak s'étant divisé en plusieurs seigneuries, Hadgi-Ghéraï eut fondé en Crimée une dynastie spéciale, dynastie qui se maintint dans ce pays jusqu'à la fin du XVIII^e siècle ; ce second *tamga* est donc celui des khans mêmes de Crimée. L'emblème tartare avait fait donner aux aspres de Caffa un nom spécial. On les appelait *aspri danga,* ou par corruption *d'anca,* pour les distinguer des aspres de Trébizonde, des aspres turcs, etc., monnaies de valeur, du reste, toute différente, et qui n'avaient que le nom de commun avec les petites pièces génoises de Caffa.

Le poids de l'aspre caffiote varie de 0 gr. 84 à 0 gr. 90, mais, pour les pièces neuves et régulièrement frappées, il devait être au moins de 0 gr. 95, 1 gramme, ou même 1 gr. 10. D'une masse d'argent pesant un *sommo*, poids génois que Pegolotti évalue à huit onces et demie de Gênes, on fabriquait deux cents à deux cent deux aspres ; le poids légal de l'*aspro* était donc bien de $\frac{1}{24}$ d'once génoise, soit 1 gr. 10. Ce fait est intéressant, parce que c'était là précisément aussi le poids du denier génois (*denaro genovino*) primitif, et plus tard également celui du *sezino* ou *mezzo soldo* de même provenance. Chose plus remarquable encore, c'était aussi à très peu de chose près, le poids des *denghi* russes contemporains, et peut-être même de ceux de Lithuanie, sur lesquels figure, on le sait, un emblème qui n'est que l'imitation du portail génois (5).

Il est fait mention de demi-aspres dans un document génois du 26 juin 1426, au sujet d'une amende infligée par le consul Pierre Fieschi à un individu « *qui splevit* (*sprevit*) *medios asperos* » (6). M. Desimoni croit également avoir retrouvé dans d'autres documents des archives de Gênes, diverses allusions à des

(1) On a beaucoup disserté sur l'étymologie du mot *aspre*. Voici ce qu'on lit à ce nom, dans le dictionnaire de Littré : « L'*aspre* « est une monnaie d'argent. Les Latins nommaient *nummus asper*, une monnaie âpre, c'est-à-dire non usée par le frottement, en d'autres « termes fraîchement frappée. On a là une des plus curieuses mutations de sens qu'une langue puisse offrir. *Asper nummus* signifie en « latin une monnaie qui sort de la fabrique ; le mot *asper* passe dans le grec avec le sens de monnaie, ἄσπρος, puis il prend le sens spécial « de monnaie d'argent ; et comme l'argent est blanc, il arrive à exprimer la blancheur, de sorte que, par une déduction qu'on suit net- « tement, *asper* devient synonyme de blanc, et ἄσπρος, en grec moderne, signifie *blanc*. »

(2) M. de Köhne fait remarquer que les armes de la ville même de Caffa rappellent de fort près les *tamga* des princes tartares. « Elles consistent, dit-il, en une sorte de brisure de la porte génoise ; cette porte est sans degrés ; son pied droit est muni d'une prolongation s'élevant vers le milieu de la pièce. L'architrave est surmoutée d'un demi-tourteau ou demi-besant ; au pied gauche, est fixé un croissant tourné à gauche. »

(3) Martin Broniovius, *Descriptio Tartariæ*. Lyon, 1630, p. 283.

(4) *Archivio Storico Italiano*, vol. XIX, 1874.

(5) Köhne, *Mém. de la Soc. d'arch. et de numism. de Saint-Pétersbourg*, t. I^er, 1847, p. 353 et suiv.

(6) *Archives de Gênes*. Fragment du Cartulaire de la *Masseria di Caffa*, pour les années 1425 et suivantes (car. 92).

pièces encore plus infimes, ne valant plus que le quart d'un aspre, *quarti d'aspri*, mais, pas plus que les demi-aspres, ces pièces n'ont encore été retrouvées. Le document de 1426 ne ferait-il point plutôt allusion à quelque pratique défendue, consistant, suivant un exemple fréquent au moyen âge, à couper en deux la monnaie, ici les aspres, pour se procurer de la sorte des pièces divisionnaires, de la menue monnaie d'appoint.

C'est encore M. Desimoni qui a reconnu dans les petites pièces de cuivre inédites de Caffa, publiées en 1872 par M. Yurgiewicz, les *folleri* ou *follis* de la colonie génoise. Pegolotti parle, en effet, de *folleri* de cuivre, dont il allait seize à l'aspre, et qui étaient frappés par les souverains de la Perse. Comme à la même époque, dans toute la Russie, les petites pièces de cuivre, même celles à légende bilingue, s'appelaient *puli*, qui n'est qu'une corruption de *folleri*, M. Desimoni en conclut que les pièces de cuivre caffiotes de même valeur et frappées d'après le même système monétaire, devaient porter un nom analogue à *follis*, *folle*, *pulo*. Ces termes, comme du reste toutes les autres désignations monétaires de ce monde gréco-barbare, n'étaient que des corruptions plus ou moins complètes des désignations byzantines primitives. C'était, en somme, l'ancien *follis* des empereurs grecs, dont les Arabes avait fait *fels* ou *fuls*, et les Arméniens, *pogh*.

Dans les *Statuts de Péra et de la Gazarie*, conservés aux Archives de Gênes, les aspres bilingues caffiotes portent encore parfois l'épithète de *baricati*. La même expression se retrouve dans le traité, encore inédit, conclu entre Gênes et l'empereur de Trébizonde, en 1314, et conservé aux mêmes Archives. Selon M. Desimoni, l'origine de ce terme ne serait autre que le nom même de Bereke-Khan, qui régna de 1256 à 1266. Ce fut le premier khan du Kiptchak qui embrassa la foi musulmane, et précisément à cause de cette circonstance, il aurait été le premier à faire placer sur ses monnaies des légendes en langue arabe.

Je rappellerai encore que les aspres caffiotes ont la plus grande analogie, un véritable air de famille, avec les mêmes monnaies d'argent frappées par les khans du Kiptchak et ceux de Crimée pour leurs propres États (1). Je ne crois pas qu'on ait encore retrouvé dans les Archives de Gênes la trace des conventions qui durent être conclues entre ces divers princes et les Génois de Caffa, au sujet de la circulation de cette monnaie bilingue, destinée à faciliter les transactions entre les colons italiens et la population tartare. On sait que les grands ducs de Russie ont frappé dans le même but de nombreuses pièces également bilingues. Du reste, la monnaie même des khans tartares devait certainement circuler en immense quantité sur les marchés de Caffa et des autres villes génoises de la Gazarie, et ce fut certainement pour assurer à leurs aspres le même privilége en pays tartare que les Caffiotes copièrent le monnayage mongol, et placèrent des légendes en caractères arabes au revers de leurs propres légendes latines. Il devait très-probablement aussi y avoir là un fait de vassalité à l'endroit du khan, dont les Caffiotes étaient les tributaires pour le sol même sur lequel s'élevait leur cité.

Les plus anciens aspres bilingues de Caffa auxquels on puisse assigner une date certaine, ne remontent pas au-delà du règne de Devlet Birdi-Khan, khan du Kiptchak en 1427 et 1428. On en possède quelques-uns qui portent le nom de ce prince, et un beaucoup plus grand nombre qui portent celui de Hadgi-Ghéraï-Khan, premier khan de Crimée, mort en 1475. On ne connaît actuellement aucun aspre caffiote portant le nom d'autres princes tartares du Kiptchak ou de Crimée. Quant aux initiales des consuls génois, on croit en avoir identifié un certain nombre, mais cela n'a pas été possible pour toutes, la liste de ces magistrats étant malheureusement fort incomplète, surtout pour ceux du XIV^e^ siècle (2).

(1) Les monnaies purement tartares de la Crimée sont décrites dans la *Recensio num. muhammed.* de Frœhn.

(2) Voici, à titre de renseignement, la liste encore fort incomplète de ces consuls, telle, à peu près, qu'elle a été donnée, il y a plusieurs années déjà, par M. de Köhne, dans le *Musée Kotchoubey*, t. I^er^, p. 314 :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paolino Doria | 1289. | Goffredo di Zoagli | 1352-1353. |
| Conrado de Roccio | 1316. | Simone dell'Orto | 1356. |
| Petrano dell'Orto | 1339-1340. | Leonardo Montaldo | 1357. |
| Dondidio de Giusto | 1342-1343. | Bartolomeo di Jacopo | 1365. |

Les plus anciens aspres de Caffa auxquels on puisse assigner une date certaine sont donc, je le répète, ceux qui portent le nom de Devlet Birdi-Khan, khan du Kiptchak, en 1427 et 1428. La monnaie publiée par M. Yurgiewicz, avec le nom du sultan Pulad, qui fut khan du Kiptchak, de 1407 à 1410, est simplement une pièce russe avec légende tartare imitée. Mais les documents contemporains retrouvés par M. Desimoni nous fournissent de nouveaux et importants renseignements sur un monnayage plus ancien. Ainsi, dans les *Registri della Masseria di Caffa* conservés aux archives de Gênes, il est fait mention, dès 1420, d'un hôtel des monnaies en pleine activité, établi à Caffa et appartenant aux Génois, et, comme les « *aspri di Caffa* » sont également déjà mentionnés dans une pièce de l'année 1409, ayant trait à un héritage qui remonte à 1396, M. Desimoni croit pouvoir fixer l'ouverture de cette *Zecca* de Caffa, à l'intervalle compris entre cette année 1396 et l'année 1381. Il est, en effet, presque certain, que les Génois n'ont pas frappé monnaie en Crimée, avant cette dernière date, et que, jusqu'à cette époque, ils ont dû se servir uniquement de la monnaie des souverains tartares. En effet, les *Statuts de Péra* de 1304 et ceux *de Gazarie* de 1316, interdisent formellement aux représentants du gouvernement génois dans la colonie,

| | |
|---|---|
| Giuliano di Castro..... | 1370. |
| Aimone Grimaldi..... | 1373, 10 sept.—1374, 11 oct. |
| Eliano di Camilla..... | 1374-1375. |
| Giannone del Bosco..... | 1380, mars—1381, 10 mars. |
| Giuanisio de' Mari..... | 1381, 11 mars — 1382, 10 mars. |
| Pietro Cazano..... | 1382, 11 mars. |
| Meliaduce Cattaneo..... | 1383. |
| Giacomo Spinola..... | 1384. |
| Pietro Cazano (la seconde fois) | 1385. |
| Benedetto Grimaldi..... | 1385-1386. |
| Giovanni degli Innocenti..... | 1387. |
| Nicolo Giustiniani Banca..... | 1391. |
| Eliano Centurione Becchignioni | 1392-1393. |
| Antonio de' Marini..... | 1399. |
| Constantino Lercari..... | 1404. |
| Giacomo Doria..... | 1409. |
| Giorgio Adorno..... | 1410, 9 juil. — 1411, 24 oct. |
| Antonio Spinola..... | 1411, 25 oct. — 1412. |
| Paolo Lercari..... | 1413. |
| Battista de' Franchi Lusardo. | 1415. |
| Girolamo Giustiniani Moneglia | 1415-1416. |
| Giacomo Adorno..... | 1417-1418. |
| Leonardo Cattaneo..... | 1418-1419. |
| Quilico Gentile..... | 1419-1420, 7 juillet. |
| Manfredo Sauli..... | 1420, 8 juil. — 1421, 7 juil. |
| Girolamo Giustiniani Moneglia (la seconde fois)..... | 1422, 9 oct. — 1423. |
| Antonio Cavano Vincenti.... | 1423-1424. |
| Battista Giustiniani..... | 1424. |
| Pietro Fieschi, comte de Lavagna..... | 1424, 8 oct. — 1425, 7 oct. |
| Francesco de' Vivaldi..... | 1425, 8 oct. — 1426. |
| Pietro Bondenaro..... | 1427. |
| V..... M..... | 1427-1428. |
| (D'après les monnaies portant ces initiales et le nom de Devlet Birdi-Khan.) | |
| Gabriele Giustiniani Recanello | 1428-1429. |
| Luigi Salvago..... | 1429. |
| Battista Fornari..... | 1434. |
| Paolo Imperiale..... | 1438. |
| Teodoro Fieschi..... | 1441, 14 mars — 1442. |
| Giovanni Navone..... | 1446, 13 juin — 1447. |
| Antonio de' Franchi Tortorino | 1447. |
| Antonio Maria Fieschi..... | 1448. |
| Teodoro Fieschi (la 2de fois)... | 1448-1449. |
| Giovanni Giustiniani Longo.. | 1449-1450. |
| Borduele de' Grimaldi..... | 1453. |
| Demetrio de' Vivaldi..... | 1453, 24 janv. — 1454. |
| Paolo Raggi..... | 1454-1455. |
| Tommaso de Domoculta..... | 1455, 25 avril — 1456, 9 déc. |
| Antonio Lercari..... | 1456, 10 décembre — 1457, 9 déc. |
| Damiano de' Leone..... | 1457, 10 décembre — 1458, 29 août. |
| Bartolomeo Gentile..... | 1458, 30 août — 1459. |
| Martino Giustiniani..... | 1459-1460, 29 août. |
| Luca Salvago Nepitelli..... | 1460, 30 août. |
| Azzolino Squarciafico..... | 1460-1461. |
| Raffaele Lercari..... | 1462. |
| Raffaele di Monterosso..... | 1462. |
| Gerardo Lomellino..... | 1463, 1er janvier — 1463, 7 déc. |
| Baldassaro Doria..... | 1463, 8 décembre — 1464, 3 nov. |
| Gregorio de Reza..... | 1464, 12 nov. — 1465, 11 déc. |
| Alaone Doria..... | 1466. |
| Giovanni Renzo della Gabella | 1466-1467, 11 janvier. |
| Calocero (Calochio) de' Guizolfi | 1467, 12 janvier. |
| Gentile de Camilla..... | 1468, 1er février — 1469, 29 février. |
| Carlo Cicogna..... | 1469, 1er mars — 1470, 31 mars. |
| Alaone Doria (la seconde fois). | 1470, 1er avril. |
| Filippo Chiavroia..... | 1471. |
| Goffredo Lercari..... | 1472. |
| Erasto Giustiniani..... | 1472. |
| Battista Giustiniani Oliverio.. | 1473. |
| Antoniotto della Gabella..... | 1474..... 1475, 6 juin. |
| Oberto Squarciafico..... | 1475..... 1476. |
| Giuliano Gentile Falomonica. | 1476-1477. |
| Galeazzo de Levanto..... | 1477. |

de battre monnaie en quelque lieu que ce soit, et, dans le traité conclu, en 1387, entre le khan du Kiptchak et les Génois (1), nous avons vu que ceux-ci imposent encore à ce prince, par l'entremise de l'émir de Solgat, l'obligation de « faire de nouveau frapper de la monnaie de bon aloi, comme elle l'était auparavant, et cela en quantité suffisante pour les besoins du commerce »; il n'est aucunement question dans ce document, d'une monnaie spéciale frappée par les Génois. En outre, en s'aidant de la comparaison de la valeur des aspres de Crimée, avec celle des diverses monnaies génoises, on s'aperçoit que, jusque vers la fin du XIVe siècle, les aspres dont il est fait mention, et qui, selon M. Desimoni, sont des aspres simplement mongols, pèsent 1 gr. 40, peut-être même 1 gr. 70, tandis que le poids des aspres génois de Caffa n'a jamais dépassé, ainsi que je l'ai dit, 1 gr. 10. Il semble donc bien que, dans ces documents de la fin du XIVe siècle, il ne s'agisse encore que de la monnaie même des khans, et non point encore des aspres chrétiens bilingues que nous étudions aujourd'hui.

Peu à peu, les aspres de Caffa perdirent de leur valeur. Quelques-unes de ces monnaies, dont le titre est encore élevé, remontent probablement aux dernières années du XIVe siècle, c'est-à-dire à l'époque même de l'ouverture de l'atelier monétaire de Caffa. Mais dès 1423, un document officiel nous apprend que le titre des aspres caffiotes n'était plus que de 61 centièmes d'argent fin; entre 1450 et 1475, il était descendu à 50 centièmes. Cette diminution graduelle du titre, commune à l'histoire monétaire de tous les pays, n'est peut-être nulle part plus sensible que pour l'aspre caffiote; tandis que, dit M. Desimoni, vers les dernières années du XIVe siècle, un *sommo* d'aspres valait cinq ducats d'or, il n'en valait déjà plus que quatre au commencement du XVe; plus tard il n'en valut plus que trois, puis deux et demi, et enfin deux seulement dans le cours du XVIe siècle. Comme, d'autre part, le poids du *sommo* était demeuré invariable, cette dépréciation énorme de la valeur de l'aspre avait bien pour cause unique, la baisse du titre, puisque, pendant tout ce temps, le rapport du *sommo* aux aspres, pas plus que celui de l'or à l'argent fin, n'avaient sensiblement diminué. Quant à cette expression de *sommo* qu'on voit ici employée, elle désigne la base monétaire en usage en Crimée et à la Tana au moyen âge; le *sommo,* valeur fictive comme le marc d'Europe, avait à peu près le même poids.

J'ai déjà dit qu'il allait treize aspres de Caffa et trois dixièmes à la livre génoise (1).

Je passe à la description des monnaies de la colonie génoise de Caffa, publiées jusqu'à ce jour; je ne saurais assez dire que l'histoire de ces monnaies est encore presque tout entière à faire, qu'elle présente une foule de points obscurs, et qu'elle ne saurait être traitée à fond que par un archéologue ayant à sa disposition un nombre considérable de ces pièces, généralement si mal conservées.

Flaon entièrement fruste. Sur une face, il existe une surfrappe, représentant le portail génois dans un grènetis.

Cuivre. Diamètre, 12 millim.. Köhne, *Revue belge de numismatique,* 1875, p. 405, pl. IX, 2. *Collection Kibaltitch.* Demi-aspre? Fin du XIVe siècle? Pour M. de Köhne qui a publié cette pièce de cuivre de dimensions relativement considérables, ce serait la division de l'aspre d'argent de l'époque la plus ancienne. Au lieu de frapper une monnaie de cuivre spéciale, on se serait contenté de marquer d'une surfrappe aux armes de Gênes les pièces de cuivre étrangères, circulant sur le territoire de la colonie. *Gravée,* pl. XVII, 23.

(1) Sil. de Sacy, *Notices et extraits,* XI, p. 62.
(2) V., entre autres, Heyd, t. II, p. 151 (éd. ital. du prof. Müller).

M. Yurgiewicz a bien voulu me communiquer dernièrement le dessin d'une pièce de cuivre retrouvée à Théodosie, depuis la publication de son dernier travail, et qui me semble rentrer dans la catégorie du flaon précédent. C'est un morceau de cuivre, de forme très-irrégulière, de dimensions moindres que le précédent, marqué sur une face du portail génois dans un double grènetis. Le poids en est de 50 grains. M. Yurgiewicz y voit un simple morceau de métal pris au hasard pour essayer le marteau. Je crois plutôt à une monnaie véritable, de fabrique très-grossière. *Gravée,* pl. XVII, 24.

*Aspres.* — Les aspres d'argent, qui composent la très-grande majorité des pièces frappées par les Génois à Caffa, se divisent en deux classes distinctes, la première, de beaucoup la plus nombreuse, avec des légendes bilingues, la seconde avec des légendes purement latines.

*a. Aspres à légendes bilingues.* — Les aspres à légendes bilingues peuvent eux-mêmes se subdiviser en deux classes caractérisées par la forme spéciale du *tamga* tartare qui figure au revers. J'ai déjà insisté sur les différences qui distinguent le *tamga* à deux branches réunies à angle droit par une barre transversale souvent surmontée elle-même d'un pal ou pyramide, et le *tamga* à trois branches dont deux extérieures courbes, ressemblant à un M gothique. J'ai dit que les aspres portant le premier *tamga* paraissent devoir se classer à l'époque où les seuls khans tchoukchides étaient en rapport avec les Génois de Caffa, tandis que ceux qui portent le *tamga* à trois branches ont été frappés après 1428, date de la fondation du khanat particulier de Crimée.

Rien, je le répète, n'est plus obscur encore que cette étude des aspres bilingues, malgré les travaux consciencieux de MM. Grigoriew, de Kohne, Yurgiewicz et autres. Ces divers auteurs ne sont entièrement d'accord, ni sur le sens exact des légendes arabes du revers, ni sur la signification des initiales qui, au droit, suivent ou précèdent le nom de Caffa; on considère généralement ces dernières comme les initiales des consuls annuels, mais dès qu'on veut procéder à l'application de ce principe, les difficultés abondent; la plupart de ces initiales n'ont pu même encore être identifiées d'une manière quelque peu certaine avec les noms consulaires. Il est vrai, comme on peut s'en assurer en consultant le tableau que j'ai donné à la page précédente, qu'on ne possède pas encore une liste bien complète des consuls de Caffa.

La raison des divergences des auteurs sur l'attribution des aspres bilingues est fort simple. Ces monnaies existent encore en fort petit nombre dans les collections, et sont presque exclusivement reléguées dans les collections russes, en particulier dans le cabinet de la *Société d'histoire et d'antiquités d'Odessa;* de plus, elles sont, en général, fort mal frappées et fort mal conservées, et portent des légendes arabes du plus mauvais style, parfois même si corrompues qu'il est presque impossible d'admettre qu'elles n'aient pas été gravées par des ouvriers italiens, totalement ignorants de l'écriture arabe; ces légendes si barbares sont, en outre, presque toujours incomplètes, soit qu'elles aient disparu par le frottement des siècles, soit à cause de l'irrégularité du flaon et du défaut de précision de la frappe. Sur dix aspres, il en est souvent plus de la moitié sur lesquels on ne parvient à déchiffrer que les titres de *sultan* ou de *khan*, sans parvenir à lire le nom même du titulaire. Enfin, d'une part, la moitié au moins des travaux parus sur les aspres caffiotes sont écrits dans la langue russe qui n'est accessible qu'à bien peu d'érudits; de l'autre, plusieurs des auteurs qui se sont occupés de ces petites pièces ne paraissent pas avoir eu une connaissance suffisamment exacte de l'écriture arabe; ils sont parfois arrivés dans la lecture d'une même légende à des résultats presque diamétralement opposés.

Pour ce qui me concerne, je me suis trouvé dans un grand embarras, placé entre des attributions souvent contradictoires, n'ayant en mains que des matériaux de seconde main, puisque les éléments véritables du procès, ces monnaies qu'il aurait fallu aller chercher si loin, me faisaient presque totalement défaut. En effet, si j'ai réussi à me procurer tous les travaux parus jusqu'à ce jour sur la numismatique

de Caffa, il n'en a pas été de même pour les monnaies qui m'ont absolument manqué; je n'en ai eu qu'un bien petit nombre entre les mains; le Cabinet des médailles en possède une seule, celui de Turin, deux ou trois, la collection Lambros, trois; j'en possède deux pour ma part; et encore, parmi celles de ces pièces que j'ai pu étudier en nature, la plupart, par une sorte de fatalité, portaient des légendes arabes mutilées ou en partie effacées. J'ai vainement tenté de me procurer de bonnes empreintes des monnaies conservées dans les collections de Russie. En présence d'un pareil état de choses, bien que j'aie pu compter pour le déchiffrement des légendes arabes sur l'appui inestimable de M. de Longpérier, force m'a été de renoncer à présenter une monographie améliorée des aspres caffiotes; j'ai dû m'en tenir aux travaux de numismatistes plus favorisés, accepter leurs attributions, faire graver les types d'après leurs dessins presque toujours très-imparfaits, et cela sans rien y changer, faute de moyens de critique suffisants, renoncer enfin, le plus souvent, à donner raison à l'un plutôt qu'à l'autre; en un mot, j'ai dû me borner à présenter les résultats acquis, sans les discuter, sans chercher même à expliquer quelques contradictions flagrantes. Je demande surtout grâce pour les gravures que j'ai données. Je le répète, pour cette partie de mon travail, par suite des circonstances spéciales que je viens d'énumérer, j'ai dû m'en tenir à faire reproduire servilement les dessins des auteurs qui ont traité de la monnaie de Caffa. Je me suis borné au strict nécessaire et aux types capitaux.

Je passe à la description des aspres bilingues connus jusqu'à ce jour. J'ai dit qu'on pouvait les diviser naturellement en deux séries d'après la forme du *tamga*.

Les aspres bilingues de la première série portent, au revers, dans un cercle de grènetis ou dans un cercle linéaire, le *tamga* tchoukchide à deux branches. Dans le *tamga*, on voit tantôt trois points, tantôt un point, une feuille de trèfle, etc., etc. Parfois on voit, en outre, un certain nombre de points autour du *tamga*. Sur la même face de la monnaie, figure une légende arabe qui est presque toujours celle du sultan Devlet-Birdi-Khan, lequel a régné en l'an 831 de l'Hégyre, soit 1427-1428 de J.-C., et dont on connaît des monnaies purement tartares frappées à Astrakhan, à Saraï Dshedid et à Urda (dans le camp de la Horde). Sur un certain nombre de ces aspres bilingues de la première série, on a cru pouvoir déchiffrer les noms d'autres khans tchoukchides, voisins immédiats de Devlet-Birdi-Khan, mais les auteurs ne sont pas d'accord.

Au droit de ces aspres bilingues de la première série, figure, comme sur tous les aspres caffiotes, le portail génois dans un grènetis; parfois le portail est accosté d'un ou plusieurs points; presque toujours il renferme, en outre, divers signes monétaires : un ou plusieurs points, une étoile, une feuille de trèfle, etc., etc. La légende de ce côté est toujours le nom de Caffa écrit en général : CAFA, précédé ou suivi de deux, parfois de quatre initiales. Les lettres du nom de Caffa et les initiales qui complètent la légende sont souvent séparées les unes des autres, tantôt par des croisettes, tantôt par des étoiles, des points, des rosettes, des annelets. Voici toutes les formes distinctes de cette légende du droit publiées jusqu'à ce jour, avec les attributions proposées aux divers consuls génois; je répète que je ne discute point, je transcris simplement.

+ V + M + CAFA. — Köhne, *Musée Kotchoubey*, t. Ier, p. 310, n° 1. Pièce mal lue par Frœhn (*Rec. num. muhammed.*). On pourrait, dit M. de Köhne, rapporter le V à Francesco de' Vivaldi, consul en 1425 et 1426, mais la lettre M resterait inexpliquée. Sur cette pièce, rognée précisément au point important, M. de Köhne n'aurait-il point pris par erreur pour l'extrémité d'un V, l'extrémité d'un D, et n'aurions-nous pas affaire à une simple variété du type suivant? *Gravée*, pl. XVII, 25, d'après la vignette du *Musée Kotchoubey*.

* D * M * C * A * F * A. — Köhne, *Ibid.*, p. 311, n° 2.

D + M + CAFA + — Nombreuses variétés. — Blau, *Die orientalischen Münzen des Museums der K. hist.-arch. Gesellsch. zu Odessa*, p. 87, nos 2962, 2962 *a, b, c*, 2963, 2964. — Yurgiewicz, *Monnaies génoises, etc., frappées à Caffa*, nos 9, 10, 11. — *Gravée*, pl. XVII, 26.

M · D · CAFA. — Blau, *Ibid.*, p. 87, nos 2961, 2961 *a, b.* — Grigoriew, p. 11, n° 6, pl. I, 4. — Köhne, *Ibid.*, n° 4.

* M D C . . . — Yurgiewicz, *Ibid.*, n° 17.

D · V · CAFA. — Köhne, *Ibid.*, n° 3. — Blau, *Ibid.*, nos 2954-2957 *a.*

D · V + M · D · CAFA, ou D V * M D CAFA, etc., etc. — Blau, *Ibid.*, p. 87, nos 2958-2960. — Yurgiewicz, *Ibid.*, nos 14, 15, 16. Au revers, MM. de Köhne (*Revue belge de num.*, 1875, p. 403) et Yurgiewicz lisent le nom de Hadgi-Ghéraï, et malgré la forme du *tamga,* ils attribuent les initiales D . V . à Demetrio de' Vivaldi, consul de 1453 à 1454. M. Blau assigne à ces pièces une époque plus reculée, et y lit encore le nom d'un khan tchoukchide, peut-être Ahmet-Khan. *Gravée,* pl. XVII, 27.

On ne connaît aucun consul auquel puissent se rapporter les initiales D . M ou M . D .

Les initiales M . D . ne signifieraient-elles point *Moneta di* Caffa, ou encore *Masseria di* Caffa. Cela paraît plus naturel que le *Magnificus Dominus* proposé par M. Yurgiewicz.

On remarquera que sur la dernière variété décrite, ces mêmes initiales M . D ., au lieu d'être seules à accompagner le nom de Caffa, sont précédées des deux autres lettres D . V . Cela ne semblerait-il point indiquer, en tout cas, si l'on prend ces deux dernières lettres pour des initiales consulaires, qu'il faut chercher une autre explication pour M . D. ?

La plupart des aspres précédents portent, je le répète, au droit le nom du khan Devlet-Birdi, dont le règne fut cependant fort court. Pour expliquer ce fait, on a proposé d'admettre (à tort, suivant moi) qu'après la mort du khan, son nom se serait perpétué un certain temps sur les monnaies de Caffa; il existe en numismatique de nombreux exemples de faits analogues, à commencer par la monnaie de Gênes elle-même sur laquelle a figuré pendant des siècles le nom de l'empereur Conrad.

Les aspres bilingues de la seconde série présentent la même disposition du droit et du revers que les précédents; seulement le *tamga* est celui des khans de Crimée, en forme d'M gothique, parfois surmonté d'un petit trait horizontal, parfois doublé d'un trait courbe, souvent flanqué de deux ou de quatre points, etc., etc. Quant à la légende arabe, elle se rapporte uniformément à Hadgi-Ghéraï-Khan, premier khan de Crimée, mort vers 1473. Cette légende, très-souvent fort incomplète et presque illisible, offre diverses variantes; une des plus fréquentes est celle-ci : *Le sultan suprême Ghéraï-Khan.* Sur ces aspres de la seconde série le non de Caffa s'écrit le plus souvent avec deux F.

Voici l'énumération des diverses légendes latines connues qui figurent au droit des pièces de ce second type, autour du portail génois.

+ : C : A : F : F : A : B : G : — Plusieurs variétés. — Soret, *Lettre au comte Castiglioni,* p. 24, nos 16, 17. — Grigoriew, nos 6, 7, 8. — Köhne, *Mém. de la Soc. arch. de St-P.*, t. Ier, p. 357, et *Musée Kotchoubey,* nos 5, 6, 8. — Savélieff, p. 231. — Yurgiewicz, nos 18, 19, 20 et 20bis. — Blau, nos 2965-2967. — Les initiales B . G . seraient celles de Bartolomeo Gentile, consul en 1458. *Gravée,* pl. XVII, 28, d'après Grigoriew.

+ : C : A : F : F : A : BG9 (le signe qui termine la légende, et que je représente tant bien que mal par le chiffre 9, est probablement un différent monétaire). Cette légende semble une simple variante de la précédente. — Grigoriew, p. 13, fig. 5. — Savélieff, p. 232. — Köhne, *Musée Kotchoubey*, n° 7. — *Gravée,* pl. XVII, 29, d'après Grigoriew.

+ C : A : F : F : A : Y : Y: — Nombreuses variétés. — L'encadrement du portail génois est presque toujours formé de quatre arcs de cercle de grènetis. — Savélieff, p. 229. — Grigoriew, n° 9. — Köhne, *Musée Koutchoubey,* nos 9, 10, 11, et *Mém. de la Soc. arch. de St-P.*, t. Ier, p. 358, pl. XX, 1. — Yurgiewicz, nos 12, 13. — Blau, nos 2968-69. — *Cabinet des médailles.* — *Collection Lambros.* — *Cabinet d'Iéna.* — Les initiales Y . Y . paraissent être celles de Jean Giustiniani Longo, *Yohannes Yustinianus,* consul de Caffa en 1449; c'est le même qui, quatre années plus tard, prit une part glorieuse à la défense de Constantinople contre les Turcs. *Gravée,* pl. XVII, 30, d'après un exemplaire du *Cabinet d'Iéna.*

M. de Köhne, dans la *Revue belge de numismatique* de 1875, p. 405, a décrit, malheureusement sans donner les figures, sauf une exception, six aspres inédits du Cabinet de l'Ermitage de Saint-Pétersbourg. Sur tous ces aspres, figurent le *tamga* criméen et la légende arabe de Hadgi-Ghéraï. Voici les légendes latines du droit de ces six aspres, telles que les donne M. de Köhne.

F C . . . . .

. . . . G : I : R : G · *Gravée,* pl. XVII, 31, d'après la *Revue belge.*

✠ ∘ G ∘ C . . . AC ∘

· CAFF · C · ·

. . . . . FE ·

. . . . . Y · Z

M. de Köhne a tenté, sans grand succès, d'identifier toutes ces initiales avec des noms consulaires de Caffa; il vaut mieux attendre, pour faire cette recherche, d'avoir sous les yeux quelques exemplaires mieux conservés.

Le Cabinet royal des médailles de Turin possède un aspre inédit, d'un type qui diffère de tous les précédents. Le portail génois est cantonné de quatre lettres qui constituent toute la légende. Deux de ces lettres sont malheureusement presque effacées; sous le portail on distingue un C, à sa droite un A, à sa gauche l'extrémité d'un F; ces lettres semblent bien appartenir au nom de Caffa. Au revers, on voit le *tamga* des khans de Crimée et une légende arabe malheureusement presque effacée. *Gravée,* pl. XVII, 32.

Il faut rattacher aux aspres bilingues les plus anciens, frappés sous les khans tchoukchides, la pièce de cuivre suivante :

Le portail génois, entre les quatre lettres du nom de CAFA, placées en croix; le tout dans un grènetis.

℞ Le *tamga* des khans tchoukchides, avec des traces d'une légende arabe circulaire.

Cuivre. *Follis?* Yurgiewicz, n° 6. *Gravée,* pl. XVII, 33. Il est impossible de préciser l'âge de cette pièce.

Par contre, il faut rattacher aux aspres bilingues plus modernes, frappés sous Hadji-Ghéraï, premier khan de Crimée, les rarissimes pièces de cuivre dont voici la description :

CAF . . . . . Le portail génois, dans un encadrement formé de quatre arcs de cercle de grènetis; dans le champ, cinq points.

℞ Le *tamga* criméen dans un cercle linéaire.

Cuivre. *Demi-follis?* Yurgiewicz, n° 5. *Gravée,* pl. XVII, 34.

✠ · C . . . . . G Y. Le portail génois, dans un grènetis.

℞ Le *tamga* criméen, dans un cercle linéaire.

Cuivre. *Demi-follis?* Inédite. Communiquée par M. Yurgiewicz. Poids : 22 grains. *Gravée,* pl. XVII, 35.

Les initiales G . Y sont peut-être celles de Gabriel Giustiniani *(Yustinianus),* consul en 1428, époque à laquelle Hadgi-Ghéraï Khan s'installa en Crimée. En effet, m'écrit M. Yurgiewicz, ce personnage devait déjà être établi en Crimée à cette époque, puisqu'il est mentionné dans l'*Histoire de Casan,* comme allié de Djelal-ed-dyn (1412) (1).

[✠ · C] · A · F · [A · . . . .] Le portail génois.

℞ . . . . . * · * · . . . Le *tamga* criméen.

Cuivre. *Demi-follis?* Poids : 25 grains. Inédite. Communiquée par M. Yurgiewicz. *Gravée,* pl. XVII, 36.

Sur cette petite pièce, les initiales consulaires sont malheureusement effacées.

(1) V. Hammer, *Geschichte der G. Horde,* p 398.

Il faut faire une place à part à la pièce de cuivre suivante :

+ CAFFA · Y Y · Dans un encadrement de grènetis, formé de quatre arcs de cercle, le portail génois; dans le portail, une feuille de trèfle; dans le champ, trois points.

℟ Le *tamga* des khans tchoukchides, entouré d'un cercle de gros grènetis; dans le *tamga*, on distingue un objet ressemblant à une fleur ou à une étoile.

Cuivre. *Follis?* Yurgiewicz, n° 7. Köhne, *Revue belge de numismatique,* 1875, p. 403, pl. IX, 1. *Collection Kibaltitch. Gravée,* pl. XVIII, 1, d'après Yurgiewicz.

Pour M. de Köhne, ce rarissime *follis* de cuivre porte les initiales du même consul Jean Giustiniani Longo, que les aspres décrits plus haut, avec cette différence qu'il est purement latin, et non bilingue; je ferai observer que le *tamga* est celui qu'on attribue d'ordinaire aux khans tchoukchides, ce qui rendrait difficile cette attribution à un consul en fonctions en 1449.

*b. Aspres à légendes uniquement latines.* — Ces aspres paraissent être d'une excessive rareté. Le seul exemplaire que je connaisse est inédit et se trouve au Cabinet des médailles de Turin; le *tamga* tartare n'y figure pas; c'est une monnaie purement chrétienne.

+ D · G ·.· G · Le portail génois dans un grènetis.

℟ · C · A [: F · A ·]. Croix pattée dans un grènetis; les branches de la croix coupent le grènetis et séparent les unes des autres les quatre lettres de la légende. *Gravée*, pl. XVIII, 2.

J'ignore à quel consul se rapportent les initiales du droit,

Voici enfin la description des précieuses pièces de cuivre qui furent frappées à Caffa après que cette colonie eût été cédée à la Banque de Saint-Georges, laquelle en resta maîtresse depuis l'année 1453, jusqu'à la conquête turque. en 1475.

Saint Georges nimbé, galopant à gauche, combattant le dragon; le tout dans un cercle linéaire.

℟ Le portail génois dans un double cercle linéaire; dans le portail, un trèfle.

Cuivre. *Follis?* Yurgiewicz, n° 3. *Gravée*, pl. XVIII, 3.

Même saint Georges combattant le dragon; le tout dans un cercle linéaire.

℟ Le *tamga* des khans de Crimée, surmonté d'un trait; le tout dans un cercle linéaire.

Cuivre. *Demi-follis?* Yurgiewicz, n° 4. *Gravée*, pl. XVIII, 4 (1).

(1) La pièce de cuivre figurée par M. Yurgiewicz, au n° 8 de sa planche unique, serait, d'après M. de Köhne (*Revue belge de num.*, 1875, p. 404), un simple fels tartare en mauvais état de conservation.

De même, les deux petites pièces de cuivre au type de saint Georges, figurées par M. Yurgiewicz, aux n^es 1 et 2 de la même planche, seraient, d'après M. de Köhne, de simples pièces russes.

# MONNAIES FRAPPÉES PAR VENISE

## POUR SES COLONIES DU LEVANT

(*Levante veneto*)

Je n'ai à traiter ici que des monnaies frappées par Venise pour ses colonies du Levant, pendant la seule période du moyen âge, c'est-à-dire depuis 1204, date des premières conquêtes de la république en Orient, jusqu'au commencement du XVI^e siècle. Je laisserai entièrement de côté tout ce qui concerne les comptoirs des Vénitiens en Syrie, comptoirs où des monnaies d'or et d'argent ont bien été frappées par ceux-ci, mais pour le compte des rois de Jérusalem et des autres princes francs établis sur la côte. J'ai traité de ces monnaies dans la première division de mon travail. En résumé, le véritable *Levant vénitien* (*Levante veneto*) a compris, à partir de 1204, outre les comptoirs de Constantinople et des côtes de la Thrace et de la Macédoine, le beau royaume de Candie (1207-1669), quelques îles de la mer Égée, enfin les possessions de Morée, c'est-à-dire Coron et Modon de Messénie, avec leurs territoires; bien plus tard, il comprit encore le duché d'Argos et Nauplie, et d'autres portions de la péninsule grecque, entre autres l'Attique pour un temps, puis encore la riche Négrepont, et à partir de 1386, les îles Ioniennes, enfin, en 1467, le royaume de Chypre, et un moment même la ville de Salonique, de 1423 à 1430.

Je n'ai pas à rappeler ici la vogue immense qu'eut, dans tout le Levant, au moyen âge, la monnaie vénitienne proprement dite. Les sequins, les matapans, les *soldini* ou *marchetti* de Venise, et les imitations nombreuses qui en furent faites, furent la monnaie courante de tout l'Orient commerçant. Bien qu'il soit possible, ainsi que je l'ai dit dans le cours de cet ouvrage (1), que les Vénitiens aient frappé monnaie pour l'empire de Constantinople et pour le royaume de Salonique, pendant la durée de la domination latine dans ces contrées, cette monnaie ne dut cependant jamais être fabriquée *spécialement* pour le Levant; ce dut être la monnaie vénitienne ordinaire. Pour ce qui est des îles Ioniennes, ce ne fut que bien après 1500, aux XVII^e et XVIII^e siècles, que Venise frappa pour elles un numéraire spécial; quant aux nombreuses monnaies émises par Venise pour ses riches possessions de la rive orientale de l'Adriatique, au nord

(1) Voyez page 274 et suivantes.

de Corfou, monnaies, du reste, presque toutes d'une époque postérieure, elles sortent entièrement du cadre géographique que je me suis tracé, et dans lequel je n'ai fait rentrer, à l'extrême nord, le despotat d'Épire, qu'en raison de ses nombreuses relations avec les Francs de la conquête, et parce que la fondation même de cet état fut une suite directe de la quatrième croisade.

En résumé, on peut considérer comme spécialement frappées par Venise pour ses colonies du Levant *pendant l'époque médiévale*, les monnaies suivantes :

1° Une nombreuse série de deniers tournois (*tornesi piccioli* ou *torneselli*), qui paraissent avoir été frappés pour l'ensemble des colonies de la république dans le Levant, plus spécialement toutefois pour la Morée et la grande île de Crète, et surtout en vue de remplacer dans les comptoirs d'Orient, les deniers tournois d'Achaïe qui y avaient acquis une vogue considérable. Ces monnaies ont été frappées durant la seconde moitié du XIVe siècle et au siècle suivant.

2° Les *grossetti a navigare*.

3° Une série de monnaies frappées spécialement pour le royaume de Chypre, et dont je n'ai pas à m'occuper ici, puisqu'elles ont été décrites, pages 205 et suivantes, à la suite des autres monnaies chypriotes.

Toutes ces monnaies paraissent avoir été frappées à la *Zecca* même de Venise, et non point dans les diverses colonies auxquelles elles étaient destinées; elles y étaient transportées directement de la métropole.

## *Deniers tournois frappés pour le Levant.*

Les deniers tournois d'Achaïe et d'Attique, sortis des ateliers de Chiarenza et de Thèbes, eurent dans le Levant une vogue extrême. Leur fabrication cessa à Athènes vers 1310, quelques années plus tard à Chiarenza, vers la moitié du règne agité de Robert d'Anjou. Il n'est pas étonnant, lorsque la production de cette monnaie si en faveur vint à diminuer, que Venise, soucieuse des intérêts si considérables qu'elle possédait en Grèce et dans l'Archipel, ait songé à faire frapper pour ces contrées et plus particulièrement pour la Morée, de petites pièces de même valeur et à peu près de même aspect, en leur conservant leur nom de tournois (*tornesi piccioli* ou *torneselli*). Telle fut l'origine véritable des tournois vénitiens frappés pour le Levant pendant plus d'un siècle.

Ces petites monnaies, presque inconnues il y a trente ans, ont été sérieusement étudiées pour la première fois par M. Cumano, de Trieste, dans une lettre datée d'Athènes, au mois de mars 1850, et adressée par lui au journal l'*Istria* de sa ville natale (1), et plus tard, par feu Lazari, dans son excellente monographie numismatique des diverses possessions vénitiennes.

La lettre de M. Cumano visait une trouvaille considérable de ces petites pièces, mélangées à de nombreux tournois des princes d'Achaïe et d'Attique, et à quelques-uns même d'origine française, trouvaille faite en Morée en 1849. Ces deniers vénitiens ont tous le même type uniforme, et si on leur donna le nom de tournois, ce fut surtout pour perpétuer la vogue de ceux d'Achaïe, car le type du revers est fort différent; seule, la croix du droit rappelle absolument celle des véritables tournois; elle est pattée et entourée d'une légende indiquant le nom et le titre du doge régnant. Au revers, figure, en place du châtel et dans un cercle linéaire, le type ordinaire du lion ailé vu de trois-quarts, avec la légende uniforme : *Vexillifer Veneciar'*. ou *Venetiar'*. (pour *Vexillifer Venetiarum*). Nous verrons toutefois ce type varier au XVe siècle, après le doganat de Thomas Mocenigo.

(1) L'*Istria*, année V, n° 11.

Le titre et le poids des tournois vénitiens étaient les mêmes que ceux des tournois de Chiarenza; on sait que la valeur de ces derniers nous est donnée par Pegolotti, du moins pour le XIV^e siècle (1). Ces laides petites monnaies de billon pèsent en moyenne 1 gr.; leur diamètre est d'environ 0m017. On en connaît de presque tous les doges qui se sont succédé depuis André Dandolo (1342-1354), le premier qui paraisse en avoir fait frapper, jusqu'à François Foscari (1423-1457). Le doganat d'André Dandolo correspond précisément à l'époque présumée de la fermeture de l'atelier de Chiarenza, fermeture qui eut bien peut-être en partie pour cause la concurrence écrasante des ateliers vénitiens.

Les documents vénitiens et les archives de l'hôtel des monnaies de la république contiennent de nombreux passages relatifs aux « *torneselli del Levante* »; je citerai, d'après Lazari, les principaux d'entre eux, aux règnes des doges correspondants.

Les tournois vénitiens sont fort rares dans les collections, bien moins cependant qu'avant la grande trouvaille de 1849. Leur type est si uniforme, que je me suis borné à faire graver ceux de quatre des doges qui en ont fait frapper.

*André Dandolo,* 1342-1354.

+ : ANDR : DANDVLO : DVX : Croix pattée dans un cercle linéaire.

℟ + VEXILIFER VENECIAR'. Le lion de saint Marc, accroupi et vu de trois quarts.

Un exemplaire cité par Cumano porte, par suite d'une erreur matérielle, le type du revers répété sur ses deux faces.

André Dandolo, je l'ai dit, semble être le premier doge sous le règne duquel on ait fabriqué de ces tournois vénitiens.

*Marino Faliero,* 1354-1355.

On ne connaît pas encore de deniers tournois de ce doge, et les archives de Venise ne contiennent aucun document relatif à la fabrication de ces monnaies pendant la durée très-courte de son administration.

*Jean Gradenigo,* 1355-1356.

+ : IOAN : GRADENIG : DVX : Même croix.

℟ Même type du revers et même légende.

*Jean Dolfin,* 1356-1361.

+ IO · DELPHYNO · DVX. Même croix.

℟ Même type du revers et même légende. *Gravée*, pl. XVIII, 5.

*Laurent Celso,* 1361-1365.

· + · LAVR · CELSI · DVX. Même croix.

℟ Même type du revers et même légende.

*Marc Cornaro,* 1365-1367.

+ · MARC' CORN · DVX. Même croix.

℟ Même type du revers et même légende. *Gravée*, pl. XVIII, 6.

(1) V. p. 312.

*André Contarini*, 1367-1382.

✠ · ANDR' QTAR' DVX · Même croix.

℟ ✠ VEXILIFER · VENETIAR'· Même type du lion accroupi. *Gravée*, pl. XVIII, 7.

Variété avec ✠ VEXILIER VENETA, et au ℟ ✠ ANDR · QT · A · R · D · V · X.

C'est au règne de ce doge que Lazari a retrouvé dans le *Capitolare delle Broche*, les plus anciennes allusions à la fabrication des deniers tournois vénitiens dans les ateliers mêmes de la métropole.

Ainsi, une délibération du grand conseil, en date du 24 août 1376, octroie un permis d'absence à un certain Filippo Bon, *scriba ad tornesellos;* par une autre décision du même conseil, en date du 23 mai 1377, le salaire des *ourerij dei torneselli* est augmenté; le 27 août de la même année, nouveau permis d'absence accordé à Dionisio Maser, *scrivan ai torneselli;* le 16 septembre 1381 enfin, décision réduisant le salaire du *pesatore ad tornesellos*.

Les tournois de Contarini sont beaucoup plus communs que ceux des doges prédédents.

*Michel Morosini*, 1382.

✠ MIChL' MAVROC' DVX. Même croix.

℟ Même type et même légende du droit que le précédent. *Gravée*, pl. XVIII, 8.

*Antoine Vénier*, 1382-1400.

✠ ANTO' · VENERIO · DVX. Même croix.

℟ Même type et même légende du droit que le précédent. *Gravée*, pl. XVIII, 9.

Variété avec la légende du droit incorrecte reproduite sur les deux faces; œuvre de quelque atelier d'imitation ou de quelque faussaire. *Ma collection. Gravée*, pl. XIX, 28.

Les tournois de ce doge sont relativement plus communs.

Dans le *Capitolare delle Broche*, on trouve une délibération en date du 13 janvier 1384, *style vénitien*, soit 1385, prise *in Pregadi*, ordonnant : « *Emi argentum et rame et alia necessaria, et fieri tornesellos. Factis quoque et habitis per provisores dictis tornesellis, debeant subito, sicut habebunt ipsos, ordinare, dare, et consignare dictos tornesellos camerariis nostri comunis, qui camerarii teneantur et debeant recipere et conservare dictos tornesellos ac scribere per ordinem et distincte receptionem ipsorum sicut faciunt alios introitus nostri comunis, de quibus quidem tornesellis dominium nostrum disponere debeat prout pro nostro comuni melius et utilius apparebit* ».

Une autre délibération, émanant cette fois du Sénat, et enregistrée le 25 du même mois de janvier, porte : « *Quod in Cecha (Zecca) nostra cuduntur marchæ XII. milia tornesellorum annuatim pro quibus comune nostrum recipit de utilitate ad summam IIII m. Vadit pars pro comodo et bono agendorum nostrorum quod istæ marchæ XII. m., sicut cudentur de tempore, ponantur apud provisores nostri comunis. Quæ marchæ XII. m. ascendunt ad summam ducatorum XIIII. m.* » Ce document est une preuve de l'immense quantité de deniers tournois qui fut frappée sous le doganat d'Antoine Vénier.

En 1394, toujours sous ce même doge, on lit, dans les registres du grand conseil, les noms des ouvriers qui fabriquaient les coins pour les *deniers tournois* et autres monnaies d'argent de la république... « *Laurentio et Marco fratribus Bernardi Sexto intajatoribus feramentorum monetæ qui operantur pro faciendis grossis, soldinis, parvulis et tornesis.* »

*Michel Steno*, 1400-1413.

· ✠ · MIChAEL · STEN' · DVX. Même croix.

℟ Même type et même légende du droit que le précédent.

Les documents concernant la fabrication des tournois, sous l'administration de ce doge, sont nom-

breux dans les archives de la république. Ainsi, dans une délibération du Sénat, en date du 25 septembre 1404, il est question du *massarius tornesiorum;* dans une autre, émanant du grand conseil, et datée du 18 mars 1410, il est fait mention d'un certain *Jacobellus Nigro, scriba ad officium monetæ tornesellorum.*

*Thomas Mocenigo,* 1413-1423.

+ TOM MOCENIGO DVX. Même croix.

℟ Même type et même légende du droit.

Bien que les deniers tournois de ce doge soient fort rares, il est constant que, sous son règne, l'hôtel des monnaies de Venise continua à en fabriquer avec la même activité qu'au temps d'Antoine Vénier. En effet, et grâce encore au *Capitolare delle Broche,* nous savons que la charge du *massarius tornesiorum,* supprimée en 1404, fut rétablie le 30 avril 1416, non pas toutefois avec son ancienne dénomination; on se borna à adjoindre un troisième *massaro* aux deux *massari dell' argento* qui étaient déjà en fonctions.

Le trésor retrouvé en Morée en 1849 a dû être enfoui sous le doganat de Thomas Mocenigo, puisqu'il ne s'y trouvait pas un seul tournois des successeurs de ce doge.

On remarquera que la légende uniforme du droit varie légèrement à un moment donné. D'André Dandolo à Marc Cornaro, elle est toujours VEXILIFER VENECIAR'; d'André Contarini à Thomas Mocenigo, elle devient VEXILIFER VENETIAR', par un T au lieu d'un C. A partir du successeur de Mocenigo, François Foscari, elle se modifie entièrement pour devenir la légende ordinaire de la monnaie vénitienne : S · MARCVS · VENETI ·

*François Foscari,* 1423-1457.

+ FRA · FOSCARI · DVX. Croix ornée, différente de celles des tournois précédents.

℟ + · S · MARCVS · VENETI · Même type du lion accroupi. *Gravée,* pl. XVIII, 10.

Dans le *Capitolare delle Broche,* on lit, à la date du 20 décembre 1424, l'ordre d'acheter « *rame per far tornesi e pizoli da Venesia* ».

Lazari ne cite qu'un seul exemplaire de ce rare denier tournois, exemplaire mal conservé provenant de l'ancienne collection Pasqualigo, et actuellement déposé à la Marciana.

M. Caucich, dans le *Bullettino di numismatica italiana* (t. III, p. 5), a publié une variété de ce denier, sur laquelle les légendes sont rétrogrades et de plus incorrectes : + · XVD · IRACSIOF · ARI (pour ART), et au ℟ + · ITEMEV · SVCRAM · I · C'est très-probablement une contrefaçon de quelque atelier du Levant.

*Pascal Malipiero; Cristoforo Moro; Nicolas Tron; Nicolas Marcello; Pierre Mocenigo; André Vendramin; Jean Mocenigo; Marc Barbarigo;* 1457-1486.

On ne connaît, de tous ces doges, ni un denier tournois, ni un document quelconque faisant allusion à la fabrication de ces monnaies sous leurs règnes. Il se peut que la masse énorme de tournois frappée sous les doges précédents ait été jugée suffisante pour les besoins du commerce vénitien dans le Levant; en tous cas, ils étaient certainement fort abondants dans les colonies de Venise, au temps de ce doge, puisque des spéculateurs génois avaient, en 1476, projeté d'en retirer de l'île de Candie pour une somme considérable afin d'en extraire l'argent, ce que la Seigneurie de Venise ayant appris, ordre fut expédié, le 29 mai de cette même année, par le conseil des Dix, au résident vénitien à Candie, d'empêcher à tout prix cette exportation des « *turnesii Levantis.* »

*Augustin Barbarigo,* 1486-1501.

Le 28 août 1487, le conseil des Dix enregistrait l'ordonnance suivante : « *Che j ourieri di qua in avanti*

*abino marcheti quatro per marcha de tornexi si come j aveano da prima* ». On reprit donc cette année la fabrication des tournois vénitiens abandonnée depuis quelque temps.

Quatre années plus tard, le 13 juillet 1491, le même conseil des Dix ordonnait ce qui suit : « *E simelmente sia fato di tornexi a la suma e valor de ducati zento-zinquanta per la città de Modon, de quali el popullo e i zitadini patiscono massima nezessita, e le monede nezessarie per i diti tornexi da esser fati siano tegnude per la zita de Modon* ».

Ces nouveaux deniers tournois doivent être, dit Lazari, de petites monnaies au nom du doge Augustin Barbarigo, pesant environ $0^{gr}.37$, de dimensions beaucoup plus petites que les tournois plus anciens, du diamètre de $0^{m}011$ environ, et qui, sur une face, portent une croix avec le nom du doge, et sur l'autre, le type habituel du lion de saint Marc accroupi dans un cercle linéaire, avec la légende + · S · MARCVS · VENETI·, ou parfois + · SANCTUS · MARCUS · V · *Gravée*, pl. XVIII, 11.

### *Léonard Lorédan*, 1501-1521.

C'est au règne de ce doge que se rapporte la dernière mention retrouvée par Lazari dans les archives de la *Zecca* vénitienne, concernant la fabrication de ces petites monnaies, qui, pendant si longtemps, furent le numéraire courant du commerce vénitien dans le Levant. Un décret du conseil des Dix, en date du 31 mai 1505, porte : « *Quod auctoritate hujus Consilii captum et deliberatum sit quod cudi debeant in Cecha nostra ad præsentem usque ad summam ducatorum mille tornesiorum, necessariorum pro fabricis locorum nostrorum partium Orientis, et quod dentur extra, sicut deliberabitur per Dominium nostrum cum Collegio, juxta opportunitatem locorum prædictorum* ».

Ce passage prouverait, à lui seul, d'une manière évidente, l'existence des deniers tournois au nom de Léonard Lorédan. Lazari les a retrouvés, et ils sont en tous points semblables à ceux d'Augustin Barbarigo. Ils ont le même poids, le même titre; la seule différence consiste naturellement dans la légende du droit qui est ici : LEO · LAVREDAN · DVX.

## *Grossetti per navigare.*

Sous le doganat du même doge Augustin Barbarigo, on frappa, spécialement pour le commerce du Levant, une autre monnaie qui vint partager en Orient la vogue séculaire du tournois vénitien. Cette monnaie d'argent s'appelait, de sa destination même : *grossetto per navigare* (littéralement : *petit gros pour naviguer, pour le commerce maritime*). Lazari a retrouvé l'ordonnance de fabrication, en date du 16 mars 1498; je la trancris d'après l'extrait qu'il en a donné : « *Quod auctoritate hujus Consilii captum sit et ita concedatur licentia, civibus et mercatoribus nostris tantum, possendi ponere in Cecha nostra argenta ad summam in totum marcharum sex mille cuneandarum in grossetis ad rationem librarum XXXIII pro qualibet marcha, quæ capiat numerum centum sexaginta quinque grossetorum, quæ omnis pecunia sit pro navigando tantum. Stampa vero ipsorum grossetorum ex omnibus illis, quæ per Capita ordinabuntur, magistris stamparum habeant elligi et fieri, sicut videbitur et ordinabitur per Serenissimum Principem Dominum nostrum et Capita hujus Consilii* ».

Cette ordonnance du conseil des Dix nous donne la valeur et le poids du *grossetto per navigare*. En effet, le marc devant contenir 33 livres, soit 165 *grossetti*, il en résulte que le *grossetto* équivalait à quatre *soldi* vénitiens; on le prit, du reste, très-rapidement pour la valeur encore supérieure de cinq sous, soit d'un demi-*marcello*. Le poids du *grossetto* était de $6^{karats},351$. Quant aux types : celui du droit est le même que celui de la *lira moceniga*, mais de proportions moindres; celui du revers, par contre, est celui du *marcello* de Pierre Mocenigo, mais également en proportions réduites.

S · M · VENETI — · AVG · BARBADIGO. Saint Marc, debout à gauche, tendant une bannière au doge agenouillé. Le long de la hampe de la bannière, le mot DVX.

℟ GLORIA · TIBI · SOLI. Le Rédempteur, assis de face sous un dais, sur un trône richement orné, tenant de la main gauche le livre des Évangiles, et bénissant de la droite. Le Christ est placé entre les sigles IC et XC. A l'exergue, les initiales · I · P · du *massaro* (maître de la monnaie).

Arg. 20 milim. Lazari, p. 75, pl. VI, 32. *Gravée,* pl. XVIII, 12.

Les pièces de cuivre de 15, 30, 32, 60 tournois, etc., frappées au XVII^e siècle par Venise pour ses colonies, ne rentrent plus dans le cadre de ce travail, pas plus que l'hyperpre d'argent frappé à la même époque pour l'île de Candie et récemment retrouvé par M. Papadopoli, pas plus que bien d'autres monnaies vénitiennes dont Lazari a longuement raconté l'histoire.

J'ai dit que toutes les monnaies coloniales de Venise étaient frappées à la *Zecca* de la métropole. Il existe cependant une ordonnance du grand conseil, en date du 7 mars 1305, indiquant la volonté ou du moins l'intention du gouvernement de la république d'établir des ateliers monétaires dans ses colonies moréotes de Coron et de Modon, et cela en vue de remédier à la mauvaise qualité de la monnaie qui circulait à cette époque dans la principauté voisine d'Achaïe. C'est évidemment dans ces ateliers qu'on avait dû primitivement décider de frapper les tournois vénitiens, dont la fabrication ne commença que bien des années plus tard, et cela à la *Zecca* même de la métropole, nous ignorons pour quelles causes. Voici ce document : « *Millesimo trecentesimo quinto, die VII marcii. Cum per principem Achaie et alios de Romania fiat talis moneta propter quam redditus nostri Comunis Coroni et Modoni sunt valde deteriorati, et etiam mercatores inde recipiunt magnum prejuditium et sinistrum; capta fuit pars quod per nostrum Comune debeant cudi in Corono et Modono illæ monetæ quæ videbuntur Domino Duci, Conciliariis, Capitibus de XL et Provisoribus esse meliores pro nostris negociis de inde* ». (Extrait du registre *Magnus,* appartenant au grand conseil, p. 10; *Archives générales de Venise.*)

S'il faut en croire Lazari, il n'existe pas, dans les archives de Venise, un seul autre document concernant ces ateliers projetés des deux colonies vénitiennes de Messénie. Il est même plus que probable, que, pour une cause qui nous échappe, l'ordonnance que je viens de transcrire, ne fut jamais mise à exécution. Il serait bien extraordinaire, en effet, qu'il ne restât pas une seule pièce frappée à Modon et à Coron, au nom du doge Pierre Gradenigo, en fonctions à l'époque de cette ordonnance, et à celui de ses successeurs jusqu'à André Dandolo. Et cependant, il n'existe pas une seule monnaie de Pierre Gradenigo, de Marino Giorgi, de Jean Soranzo, de François Dandolo ou de Bartolomeo Gradenigo, à laquelle on puisse appliquer le nom de tournois, et à laquelle son type et sa fabrication puissent faire attribuer une origine autre que celle de l'atelier même de Venise. Lazari a passé en revue, à ce sujet, les diverses monnaies de ces doges; je me contente d'accepter ce qu'il en a dit et de croire, d'après lui, qu'aucune de ces monnaies, fort différentes du type tournois, n'a pu être frappée à Coron ou à Modon, en vue de faire concurrence aux deniers d'Achaïe et d'Attique, ainsi que le voulait l'ordonnance de 1305. J'ai dit qu'à partir d'André Dandolo, lequel se trouve précisément être le premier doge dont on ait retrouvé des tournois, il existe la preuve certaine qu'on frappait ces monnaies à Venise et non ailleurs.

Je répète, en terminant, qu'en-dehors de Cattaro il n'existe pas, au moyen âge, trace d'un seul atelier monétaire en activité dans les possessions vénitiennes.

Les quelques monnaies vénitiennes frappées à Candie même sont des pièces obsidionales du XVII^e siècle. Pendant tout le moyen âge, il n'y eut pas de numéraire spécial pour ce joyau des colonies vénitiennes; les hyperpres byzantins, les sequins, les matapans, les gros de Venise et les tournois du Levant y étaient la monnaie courante (1). Les premières monnaies frappées spécialement pour Candie à la *Zecca* de Venise, ne remontent pas au-delà de 1632, trente-huit ans avant la conquête définitive de l'île par les Turcs.

(1) « *Candia.— Vi correno ducati Veneziani. — Evvi una moneta che si chiamano perperi, e a questa moneta si fa mercato d'ogni cosa, e 4 perperi fanno un ducato, e soldi 30 in 32 sono un perpero, e 4 tornesi sono un soldo di quella moneta.* » — UZZANO, p. 10.

# MONNAIES D'IMITATION

## A LÉGENDES LATINES

### FRAPPÉES PAR LES PRINCES OU ÉMIRS TURCOMANS DU SAROUKHAN (*Lydie*)

### D'AIDIN (*Ionie*), ET DE MENTESCHE (*Carie*)

Les monnaies à légendes latines et à types chrétiens des princes musulmans de l'Asie-Mineure rentrent dans le cadre du présent travail. Servilement imitées des pièces chrétiennes qui servaient au commerce du Levant au moyen âge, elles ont été frappées dans le but exprès de faciliter les transactions entre les sujets des princes turcomans et ces Génois, ces Vénitiens, ces Chypriotes, tous ces Francs d'Orient, dont j'ai entrepris d'écrire l'histoire numismatique. Destinées à circuler entre les divers Latins du Levant et les sujets musulmans de ces princes, elles n'ont aucun rapport avec les pièces purement arabes, frappées pour l'usage exclusif de ces derniers par ces mêmes princes. Ce sont, en sens inverse, les analogues des imitations des dinârs et des dirhems arabes, frappées aux XII^e^ et XIII^e^ siècles par les Vénitiens, à Acre et dans les autres villes de Syrie.

Lorsque le grand empire turc d'Iconium, fondé par les sultans Seldjoucides, eut été détruit par les envahisseurs mongols, et que son dernier souverain, Ala-ed-dyn III, fut mort en 1299, les Kharismiens, descendus des montagnes de l'Asie centrale avec d'autres peuplades turcomanes, occupèrent cet immense territoire. Les provinces situées sur la côte de l'Asie-Mineure, le long de la mer Égée et de la Méditerranée, se morcelèrent pour former dix États indépendants, gouvernés par autant de princes turcomans. Neuf d'entre ces derniers donnèrent leurs noms aux provinces qu'ils gouvernaient. A l'heure qu'il est, ces noms servent encore à désigner ces mêmes provinces. Les plus renommées de ces souverainetés furent alors celles de Karaman et de Saroukhan, gouvernées par les princes de ce nom; voici comment Pachymère s'exprime à leur sujet (1) : « Κατέσχον οὖν ὁ μὲν Καρμάνος Ἁλισούριος τὰ πλείω τῆς μεσογείου Φρυγίας καὶ ἔτι τὰ μέχρι Φιλαδελφείας καὶ τῶν ἔγγιστα πάντων ἀπὸ τῆς περὶ Μαίανδρον τὸν ποταμὸν Ἀντιοχείας· τὰ δ'ἐχεῖθεν μέχρι Σμύρνης καὶ τῶν ἐντὸς παραλίων τῆς Ἰωνίας ἕτερος ὄνομα Σαρχάνης ».

Ces émirs musulmans des côtes d'Asie furent en rapports constants avec les Latins et les Grecs; ils contractaient des traités avec les empereurs de Byzance; leurs villes, leurs ports de mer étaient journellement fréquentés par de nombreux marchands génois, vénitiens, chypriotes; parmi leurs plus proches voisins, on comptait surtout les Génois de Chio, ceux de Mételin et de Phocée. En un mot, les sujets de ces princes étaient en

(1) Édition de Bonn, t. II, p. 589.

relations commerciales des plus étroites et des plus constantes avec les peuples latins qui s'étaient établis en Asie. Il n'est donc pas étonnant que pour faciliter les transactions avec les Occidentaux, ils aient songé à faire frapper monnaie à l'imitation des types en usage chez ces derniers. Ainsi se trouve expliquée l'existence de ces pièces si curieuses, à types latins, à légendes latines, frappées par des émirs de la côte d'Asie-Mineure, et qui ne sont que d'exactes imitations des fameux *gigliati* des rois de Naples, lesquels jouissaient à cette époque d'une vogue presque exclusive en Orient. On ne connaît encore qu'un fort petit nombre de types différents de ces précieuses monnaies; elles paraissent être fort rares; la seule trouvaille de quelque importance qui en ait été faite provient des fouilles d'Éphèse, entreprises par M. Wood. Les *gigliati* des émirs de Lydie et d'Ionie y ont été retrouvés pêle-mêle avec un grand nombre de *gigliati* purement napolitains ou des grands maîtres de l'Hôpital; le trésor tout entier a été décrit par M. Grueber, dans le *Numismatic Chronicle* de 1872. La première monnaie de ce genre qui ait été publiée, un *gigliato* de Saroukhan, prince de Lydie, découvert à Rhodes en 1845, et décrit par M. Friedlænder en 1851, faisait également partie d'un petit trésor presque exclusivement composé, outre quatre *gigliati* des grands maîtres, de *gigliati* napolitains du roi Robert, et aussi de quelques *gigliati* d'origine également orientale, mais à légende inintelligible, peut-être frappés par les mêmes princes turcomans, et sur lesquels je reviendrai plus loin. Pour l'instant, je veux simplement attirer l'attention sur ce mélange des *gigliati* napolitains et asiatiques, mélange bien fait pour affirmer leur destination commune, et pour expliquer la raison d'être véritable de ces curieuses pièces d'imitation.

Les seuls *gigliati* turcomans publiés jusqu'à ce jour sont ceux de trois princes, l'un de Lydie ou Saroukhan, le second d'Aïdin ou Ionie, le troisième de Mentesche ou Carie. Les *gigliati* napolitains, dont ces pièces sont des imitations très-exactes, furent pour la première fois frappés, on le sait, par Charles II d'Anjou (1285-1309). Les successeurs de ce prince, et surtout son fils Robert (1309-1342), en firent fabriquer des quantités très-considérables, et pendant des siècles, ces pièces, d'un titre excellent, eurent une vogue immense sur tout le littoral méditerranéen, et particulièrement en Orient où, comme le dit M. Lambros, on les préférait même aux gros matapans de Venise, et où on les retrouve encore fréquemment. Les sequins ou ducats de Venise et les *gigliati* napolitains constituaient au XIVe siècle la monnaie courante peut-être la plus en faveur dans les mers du Levant. Les *gigliati* furent copiés, on le sait, par les rois de Chypre, par les Génois de Chio, par les grands maîtres de l'Ordre de Saint-Jean à Rhodes; ils l'ont été naturellement aussi par les princes musulmans de la côte de l'Asie-Mineure, dont le commerce tout entier était aux mains des trafiquants latins.

Les *gigliati* des princes turcomans sont de simples imitations de bon argent, et sans altération de titre. Ce ne sont pas des produits de faux-monnayage, mais bien des pièces destinées à faciliter les échanges internationaux.

On savait déjà, par les historiens musulmans, que les princes d'Aïdin (Ionie) jouissaient du droit de frapper monnaie; ils rapportent, en effet, que celui d'entre ces princes qui fit hommage à Bajazet se vit en même temps forcé de renoncer à ce privilége (1). Les neuf autres princes d'Asie-Mineure, et pas seulement ceux du Saroukhan ou ceux de Lydie et de Mentesche, dont nous connaissons aussi des *gigliati*, durent pareillement frapper monnaie, car ils jouissaient dans leurs principautés d'une indépendance absolue, et le droit de monnayage avec la prière officielle ont toujours constitué, chez les musulmans, les signes apparents de la souveraineté. Un jour ou l'autre, on retrouvera des *gigliati* de la plupart de ces souverains. Quant aux monnaies purement arabes de ces deux principautés, je crois qu'on n'en a retrouvé encore qu'un petit nombre.

Il se pourrait fort bien d'ailleurs, ainsi que le fait remarquer M. Friedlænder, que tous ces petits princes n'aient usé de leur droit de frapper monnaie qu'à partir de l'année 1326 environ, et cela pour ne pas se laisser distancer sur ce point par Orkhan, l'un d'entre eux; celui-ci, disent en effet les chroniqueurs, fut à cette époque le premier qui fit frapper monnaie à son nom en Asie-Mineure, où jusque là circulaient uniquement les espèces des anciens sultans Seldjoucides d'Iconium.

## PRINCES OU ÉMIRS DU SAROUKHAN (*ancienne Lydie*)

Celui des dix princes turcomans qui s'empara de la Lydie, et d'une portion de l'Ionie s'appelait Saroukhan

(1) HAMMER-PURGSTALL, *Osmanische Geschichte*, passage cité par M. Friedlænder dans les *Beitræge zur ælteren Münzkunde*, p. 56.

(Sarou-Khan, Sarcan). Il donna son nom à sa principauté. Encore aujourd'hui, l'ancienne Lydie s'appelle le Saroukhan. Un chroniqueur contemporain Schehâb-ed-dyn, dit que Saroukhan régnait à Kas-Kerdik (Magnésie du Sipyle); un peu plus loin, le même écrivain décrit en détail cette principauté du Saroukhan, ayant pour capitale la ville du même nom, bornée vers la mer par l'île génoise de Mételin, au nord-ouest par la principauté sœur de Iakschi, au sud par celle de Tingislou, et qui comptait quinze villes, vingt châteaux-forts et dix mille cavaliers d'élite. Le frère de Saroukhan, Ali-Pacha régnait à Nicée (1).

Saroukhan soutint des guerres nombreuses contre tous ses voisins et accrut considérablement sa puissance. Le duc de Naxos, les Génois de Chio et de Phocée, les Gattilusio de Mételin lui payèrent tribut pour éviter les ravages de ses corsaires.

Tous ces princes turcomans étaient les ennemis naturels des empereurs grecs. Sans cesse leurs navires et leurs troupes portaient le pillage et l'incendie sur les rivages d'Europe et d'Asie, et parmi les îles de la mer Égée. Mais, dans leur voisinage, grandissait avec une foudroyante rapidité la puissance d'Orkhan, fils d'Osman, sultan des Turcs, alors établi en Bythinie, et leur indépendance se trouva bientôt gravement menacée. Ils conclurent alors de fréquentes alliances contre l'ennemi commun avec ces mêmes empereurs qu'ils avaient si souvent combattus. C'est ainsi qu'en 1327, lors de la quatrième invasion des Osmanlis en Europe, Saroukhan de Lydie et Aïdin, prince d'Ionie, conclurent à Phocée, avec Andronic III Paléologue, une alliance défensive contre le tout-puissant Orkhan. L'historien Cantacuzène affirme même qu'à cette occasion Saroukhan reconnut la suprématie de l'empereur grec.

Lorsqu'en 1335, le Génois Dominique Cattaneo, seigneur de Phocée, voulut, avec l'aide de Gênes, secouer la suzeraineté byzantine, Saroukhan et Mohammed-Beg, fils et successeur d'Aïdin, envoyèrent à l'empereur des vaisseaux qui l'aidèrent à faire rentrer dans l'obéissance son vassal rebelle. Dans cette guerre, Saroukhan, dont les Génois avaient, peu auparavant, fait prisonnier le fils, Soliman, qu'ils retenaient en otage avec vingt-quatre autres nobles, offrit pour sa part à l'empereur, vingt-quatre vaisseaux, de nombreuses troupes de terre, et tous les approvisionnements nécessaires à l'entretien de l'armée impériale. De pareils exemples nous témoignent de ce que devait être à cette époque la puissance du prince de Lydie.

Cependant, six ans plus tard, en 1341, Saroukhan, rompant ses traités avec l'empire grec, envoyait sa flotte, sous le commandement de Iakschi (le Τιαξής des historiens grecs), piller et ravager les côtes de la Grèce. Iakschi fut battu par les troupes du régent Cantacuzène, qui vinrent à leur tour dévaster les terres de Saroukhan, et le forcèrent à faire la paix et à se tenir enfin tranquille.

Lorsqu'en 1344, les galères du Saint-Siége, de Venise et de l'Hôpital vinrent attaquer Smyrne et détruire la flotte du prince d'Aïdin, le voisin de la Lydie, celui-ci, pressé d'aller retrouver en Europe son allié, Jean Cantacuzène, dut se résigner à prendre avec ses troupes la route de terre. Il dut, en conséquence, traverser le pays de Saroukhan, et, pour obtenir l'autorisation nécessaire, il se vit forcé de céder au prince de Lydie (Σαρχάνης ὁ Λυδίας σατράπης, comme l'appelle l'historien Cantacuzène) une bande de territoire frontière.

Soliman, le fils de Saroukhan, accompagna Omar-Beg dans son voyage à Constantinople. Le jeune prince avait déjà visité une première fois la cour impériale. Cette fois il tomba malade en route, et mourut à Apamée. Le prince d'Aïdin, dans la crainte que Saroukhan ne crut que son fils avait été la victime d'un empoisonnement, retourna sur le champ en Asie et courut calmer la colère de son puissant voisin. Il semble qu'il n'y ait point réussi, car, presque aussitôt après, dès 1346, nous voyons Saroukhan embrasser avec ardeur le parti de l'impératrice Anne et du jeune empereur, Jean VII Paléologue, contre son ancien allié, Jean Cantacuzène, que soutenait toujours secrètement le prince d'Aïdin. Saroukhan envoya à Jean VII des troupes de secours. Omar-Beg, bien que demeuré fidèle à Cantacuzène, feignit de son côté d'amener des renforts à Saroukhan, mais il profita de l'occasion pour mélanger ses propres troupes à celles du prince de Lydie; il réussit de la sorte à les débaucher du service de l'impératrice-régente; elles firent défection au moment de la lutte, et, malgré la colère de Saroukhan, embrassèrent ouvertement la cause de Cantacuzène.

On ne sait guère autre chose sur le compte de Saroukhan. On ignore même la date précise de sa mort. La principauté qu'il avait fondée subsista jusqu'à la fin du XIVe siècle, de plus en plus ébranlée et affaiblie par la puissance voisine et sans cesse grandissante des fils d'Osman. Comme on ne connaît encore de monnaies à

(1) *Notices et extraits des manuscrits*, t. XIII, pages 339 et 368.

légendes latines d'aucun des successeurs de Saroukhan en Lydie, je me dispenserai d'insister sur l'histoire de ces princes. Je dirai seulement qu'en 1389, lorsque le terrible Bajazet se fut emparé de Philadelphie, dernier vestige de la domination byzantine en Asie-Mineure, le prince régnant d'Aïdin reconnut la suprématie du vainqueur. Quant à celui de Lydie, ou du Saroukhan, qui se nommait Chisr ou Chidhr, et qui était sans doute le fils ou le petit-fils du premier Saroukhan, il fut expulsé par le sultan victorieux, qui réunit cette seigneurie à l'Empire ottoman avec toutes les principautés voisines.

Timour-Lenk, vainqueur de Bajazet, rétablit pour quelque temps Chisr dans sa souveraineté; mais le malheureureux prince fut bientôt après renversé de nouveau par Mohammed Ier, qui le fit périr.

En 1426, Amurat Ier dépossédа définitivement les princes du Saroukhan et d'Aïdin, et s'empara de leurs seigneuries. J'ignore quel était le nom de ce dernier prince du Saroukhan, successeur de Chisr.

M. Friedlænder a publié en 1851 les premiers *gigliati* connus de Saroukhan, prince de Lydie (1). Ces monnaies sont demeurées fort rares. La trouvaille d'Éphèse, dont j'ai parlé plus haut, a fait toutefois connaître plusieurs variétés nouvelles, ne différant du reste que par d'imperceptibles transformations de la légende. Voici la description des principales variétés dont j'ai eu connaissance.

+ · MONETA · QVE · FIT · IN · MANGLASIA · DE; *Moneta que fit in Manglasia* (pour *Magnesia*) *de*. Saroukhan, la couronne en tête, assis de face sur un trône supporté par deux lions, tenant le sceptre et le globe crucigère.

℟ + VOLVNTATE · SARCANI · DNI · DIC LOCI; *Voluntate Sarcani Domini dicti loci*. La croix ornée des *gigliati* napolitains.

Friedlænder, *Beitræge zur ælteren Münzkunde*, p. 52, vignette.

Variété avec + · VOLVNTATE · SARCANI · DNI · DICT · LOCI, au revers. *Cabinet des médailles. Gravée*, pl. XVIII, 13.

Variété avec + VOLVNTATE · SARCANI · DNI · DICT · LOCI, au revers. *Numismatic Chronicle*, l. c., p. 150, n° 1.

Variété avec + · MONETA : QVE : FIT : MANGLASIE : O . , et au ℟ + : DE : VOLUNTATE : DNI : EIVSDEM : OI : (OI pour LOCI). On voit que sur cette variété le nom de Saroukhan fait défaut.

Variété de la précédente avec + : MONETA : QVE : FIT : MNGLASIE : O : , et au ℟ + : DE : VOLVNTE : DNI : EIVSDEM ·:· OI : *Cabinet des médailles. Gravée*, pl. XVIII, 14.

Variété avec + · MONETA · MANGLASIE · SARCANI, et au ℟ + DE · VOLVNTATE · DNI · EIVSDEM, *Numism. Chr.* p. 150, n° 1.

Variété avec + MONETA · QVE · FIT · MANGLASIE · O, et au ℟ + DE · VOLVNTE · DNI · EIVSDEM · O *Ibid.* p. 150, n° 2.

Variété avec + MONETA : QVE : FIT : MNGLASIE : O : , et au ℟ + DE · VOLVNTE : DNI · EIVSDEM : OI . *Ibid.*. p. 150, n° 3.

Variété avec + MONETA · MANGLESIE · SARCANI, et au ℟ + DE · VOLVNTATE · DNI EISD' · LOCI· *Ibid.* p. 150, n° 4, pl. IV, n° 8

(1) PINDER et FRIEDLÆNDER, *Beitræge zur ælteren Münzkunde*, pages 52 et suivantes.

Variété avec + MONETA · QVE · FIT · MANGLASIE : , et au ℟ + DE · VOLUNTATE · DNI · EIVSDEM. Plusieurs autres variétés insignifiantes.

Les *gigliati* de Saroukhan ont certainement été frappés entre les années 1299, date du début de son règne en Lydie, et 1345, la dernière année où il soit fait mention de ce prince dans les chroniqueurs contemporains; il ne dut guères vivre au-delà de cette date, puisque, à ce moment déjà, son règne durait depuis quarante-six ans. Si même, comme le croit M. Friedlænder, les princes turcomans d'Anatolie n'ont commencé à monnayer qu'avec Orkhan, en 1326, la période à laquelle il faudrait rapporter les pièces de Saroukhan, s'étendrait seulement entre cette dernière date et 1345. Du reste, cette date de 1326, tout aussi bien que celles de 1299 et de 1345, concorde parfaitement avec les âges des autres monnaies retrouvées en même temps que celles de Saroukhan, et qui appartiennent toutes à la première moitié du XIVe siècle.

On remarquera sur ces pièces curieuses, évidemment fabriquées pour le prince musulman par des ouvriers latins, probablement d'origine italienne, la précision de l'imitation; les lettres gothiques sont absolument identiques; le mot MONETA, qui figure à la place précise du ROBERTVS des pièces angevines, présente avec ce dernier mot une analogie sensible, bien faite pour tromper des yeux distraits ou inexpérimentés.

*Manglasia,* lieu où ces pièces ont été frappées, ainsi que nous l'indiquent leurs légendes, n'est autre que la vieille et célèbre Magnésie du Sipyle, capitale du Saroukhan, aujourd'hui encore chef-lieu du vilayet de ce nom. L'altération de *Magnesia* en *Manglasia,* dit M. Friedlænder, est certainement le fait des ouvriers italiens qui ont fabriqué ces *gigliati* et donné au nom de la capitale de l'émir une forme plus en rapport avec la langue qu'ils parlaient. Magnésie du Sipyle, qu'il ne faut pas confondre avec Magnésie du Méandre, n'est jamais désignée sous ce nom de *Manglasia* dans les chroniqueurs byzantins, qui la nomment Μαγνησία πρὸς Σιπύλῳ, κοινῶς Μανισσά, ou encore Μανησιά; les Latins, d'autre part, la nommaient *Manessie, Magnisa, Magnisi, Manissa;* mais — et ceci prouve la justesse de l'observation de M. Friedlænder — on trouve dans la traduction italienne anonyme du chroniqueur Ducas, une altération du nom de Magnésie, presque identique à celle qui figure sur les monnaies; la capitale médiévale de la Lydie y est, en effet, souvent désignée sous le nom de *Manghesia,* parfois sous ceux de *Mandezia* ou *Mandasio.*

Magnésie, encore populeuse aujourd'hui, est, comme je l'ai dit plus haut, le chef-lieu actuel du vilayet du Saroukhan. Ce fut une ville puissante au moyen âge, et la résidence favorite de l'émir *Sarkan;* son successeur Chisr, avant de mourir, demanda à y être enterré auprès de ses pères.

Je ne dois pas oublier d'ajouter que, dans une lettre à M. Langlois, insérée dans la *Revue archéologique* de 1855 (1), feu Soret a décrit un très-curieux *gigliato* de Saroukhan, faisant partie de sa collection, *gigliato* fort distinct des précédents, sur lequel le nom de Magnésie est écrit correctement *Magnesia;* en outre, sur cet exemplaire, la couronne du prince est surmontée de cinq perles et non de trois fleurs de lis. Voici les légendes de cette pièce : MONETA MAGNESIE · SARCANI, et au ℟ : DE · VOLVNTATE · DNI · EIVSDEM.....; on voit qu'elles sont fort correctes et diffèrent assez sensiblement des précédentes.

## PRINCES OU ÉMIRS D'AÏDIN (*Ionie*) OU DE THÉOLOGOS (*Éphèse*)

Après le Saroukhan, une des plus puissantes principautés musulmanes fondées en Asie-Mineure, au commencement du XIVe siècle, fut, sans contredit, celle d'Aïdin. La plus grande partie de l'ancienne Ionie, avec une

(1) *R. arch.*, t. XXII, p. 388

portion de la Lydie, forment encore aujourd'hui le vilayet de ce nom. La capitale de cet émirat était Théologos, l'ancienne Éphèse. Ce nom nouveau, abréviation d'Ἅγιος Θεολόγος, en honneur de sa célèbre église de Saint-Jean-Théologue, était devenu celui de la vieille métropole d'Ionie; les Turcs, grâce à leur manière de prononcer le γ et le θ en firent Ajasoluk ou Ajasolouk (Aïasolouk), qui est encore aujourd'hui le nom du misérable village, bâti près des ruines d'Éphèse. Théologos fut au moyen âge, sous les princes d'Aïdin, une capitale puissante et un centre commercial important. Les marchands italiens, de leur côté, avaient transformé le nom byzantin d'Haghios Théologos, qu'ils ne pouvaient prononcer facilement, en celui d'Altoluogo; et ce nom même, par suite de cette tendance aux à peu près qui caractérise tant de désignations de cette époque, se trouvait également en rapport avec la situation élevée de ce lieu, bâti sur une colline non loin de la ville antique. Il y eut un moment, au moyen âge, où, grâce à sa position avantageuse, Éphèse fut si florissante, qu'on la regardait comme un des comptoirs principaux de l'Asie-Mineure. Elle était en relations étroites avec les Génois de Phocée, de Chio, de Mételin, et avec les Vénitiens, qui y avaient leur consul particulier.

M. Lambros a publié à Athènes, en 1870, et dans la *Revue numismatique* de la même année (1), le premier exemplaire connu des précieux *gigliati* anonymes frappés à Théologos; il avait attribué cette pièce au même émir Saroukhan, dont j'ai décrit au chapitre précédent les monnaies frappées à Magnésie du Sipyle. Trompé par les témoignages erronés des chroniqueurs byzantins qui désignent indistinctement sous le nom de Λυδίας καὶ Ἰωνίας ἡγεμών ou σατράπης, Saroukhan de Lydie, et son contemporain, Omar-Beg d'Aïdin ou d'Ionie, et qui donnent même plus souvent ces titres au premier qu'au second de ces princes, le savant numismatiste avait cru que le Lydien Saroukhan avait également régné sur l'Ionie, et qu'en conséquence, cette monnaie anonyme, frappée à Éphèse, devait lui être restituée. Le professeur Karabacek, dans un curieux article de la *Revue numismatique* de Vienne (2), a refait, d'après les chroniqueurs, l'histoire des princes turcomans d'Aïdin ou d'Ionie, et rectifié l'erreur dans laquelle les historiens byzantins avaient induit M. Lambros. La confusion s'explique par le fait que les Byzantins, conservant les noms des anciennes provinces asiatiques, appliquaient à l'occasion le nom de chacune de ces provinces à chacun de leurs divers débris, produits du morcellement géographique qui suivit la conquête du pays par les dix fondateurs des dynasties turcomanes. Ainsi, dans ce cas particulier, Saroukhan de Lydie a bien régné sur une faible portion de l'Ionie, au nord du golfe de Smyrne; nous avons même vu qu'en 1345, le prince d'Aïdin se vit forcé de lui céder un territoire contesté, qui faisait partie de cette ancienne province. Voilà pourquoi les chroniqueurs byzantins ont souvent donné à Saroukhan, le titre de souverain d'Ionie, bien qu'il fût avant tout le souverain de la Lydie et ne possédât qu'une faible étendue de territoire dans la première de ces deux provinces.

La plus grande partie de l'Ionie, avec les villes de Smyrne et d'*Éphèse*, constitua par contre, l'apanage de la dynastie d'Aïdin, qui régna également sur une partie de l'ancienne Carie, et même sur une petite portion de la Lydie, ce qui n'a pas peu contribué à augmenter encore la confusion des récits contemporains; ajoutons enfin qu'au dire de Cantacuzène et d'autres écrivains byzantins, les limites de tous ces petits États indépendants et morcelés varièrent à tout instant, jusqu'à l'époque de leur bien éphémère consolidation. En tous cas, la ville même d'Éphèse, où tous nos *gigliati* ont été frappés, n'a certainement jamais fait partie de l'émirat de Saroukhan. Les écrits byzantins, sur ce point, s'accordent entièrement avec les sources d'origine turque. Éphèse a constamment fait partie de la principauté d'Aïdin, dont elle était la capitale.

L'hypothèse de M. Lambros, d'une suzeraineté de Saroukhan sur les princes d'Aïdin, ne repose également pas sur une base historique. Bien au contraire, les chroniqueurs turcs insistent sur l'autonomie absolue des dix principautés et sur leur complète indépendance les unes d'avec les autres. Chacun de ces dynastes, et plus qu'aucun autre celui d'Aïdin (Ionie), est constamment désigné comme *sultan indépendant*. Jean Villani va jusqu'à donner à son contemporain, Omar-beg, troisième prince d'Aïdin, le titre de *Soldano de' Turchi*.

Les détails qui suivent sur les princes d'Aïdin, constituent le résumé des savantes recherches de M. Karabacek, puisées à des sources historiques, souvent bien confuses et encore fort insuffisantes.

Aïdin subsista à l'état de principauté indépendante pendant un espace de cent trente ans, de l'an 700 à l'an

(1) *R. n.*, 1869-1870, p. 335.
(2) *Numismatische Zeitschrift*, t. II. Vienne, 1870-71, pages 525 à 538.

830 de l'hégyre, soit de l'an 1300, date de la fondation des principautés turcomanes d'Asie-Mineure, jusqu'à l'an 1426, date de la destruction des émirats d'Aïdin et du Saroukhan, par le sultan Amurat.

Le premier prince d'Aïdin, qui donna son nom à sa principauté et fut le chef de sa dynastie, est désigné par les chroniqueurs turcs sous le nom d'Aïdin-Beg. Les Byzantins le nomment Αἰτίνης, Ἀΐτινης ou Ἀτήν. Cantacuzène le cite pour la première et dernière fois, à l'année 1329. A cette date, une longue maladie l'empêcha de se rendre de sa personne à Phocée pour la conclusion de l'alliance préparée entre lui, Saroukhan de Lydie, et l'empereur Andronic le Jeune, alliance dont j'ai déjà parlé au chapitre des princes du Saroukhan. Il est probable qu'Aïdin-Beg succomba bien peu de temps après à la maladie qui le minait, puisque dès 1333 il est fait mention de son successeur.

Ce successeur était son propre fils, Mohammed-Beg, qui, en 1333, reçut à Birgi (Pyrgos), la visite du célèbre voyageur Ibn-Batoutah. A cette date, deux des fils de ce prince, Chidhr-Beg et Omar-Beg étaient émirs ou gouverneurs au nom de leur père, à Éphèse et à Smyrne. Le plus jeune, Soliman, venait de fuir les États paternels, à la suite d'une querelle avec Omar, et s'était réfugié auprès de son beau-père, Orkhan-Beg, prince turcoman de Mentesche (Carie et Lycie). Les trois frères sont nommés par Cantacuzène : Χετήρ, Ἀμούρ et Σουλαϊμάσας.

Omar-Beg succéda au plus tôt en 1341, à son père Mohammed. Les Byzantins le nomment Ἀμούρ, Ὀμούρ, Ὁμούρ, ou encore, Ἀμούρπεκις. Trompés par l'influence et la réputation que ce prince, tout jeune encore, avait su acquérir, du vivant même de son père, comme émir de Smyrne et amiral des flottes byzantines, les chroniqueurs sont tombés à son sujet dans une erreur très-naturelle, et l'ont appelé *prince* ou *seigneur* de Smyrne, d'Éphèse et d'autres villes d'Ionie, bien avant la mort de son père, et bien avant qu'il ne lui eût succédé sur le trône d'Aïdin.

Isa-Beg fut le successeur d'Omar, dont il était probablement le fils, peut-être seulement le neveu. C'était, paraît-il, un prince instruit et amoureux de la science. Il fit publier de nombreux ouvrages, entre autres celui du célèbre médecin Hadji-Pacha, originaire d'Aïdin.

En 1390, le terrible Bajazet, sultan des Osmanlis, mit fin à l'existence de la plupart des dix principautés indépendantes d'Anatolie. Isa-Beg, trop faible pour résister, avait pris le parti de se soumettre aussitôt; il obtint même bientôt la restitution d'une portion de sa principauté. Mais la prière officielle et la monnaie, attributs directs de la souveraineté, se firent dorénavant à Aïdin, au nom du sultan victorieux. Isa-Beg, *Aïdin-Oglou* (le fils d'Aïdin), ainsi que l'appellent les chroniqueurs, dut accepter ces conditions, sous peine d'être à jamais expulsé d'Ionie. En outre, Bajazet le transféra de sa résidence princière d'Aïasolouk à celle de Tîre. Bientôt même, tant de soumission ne suffit plus, et Bajazet, déposant derechef son vassal, l'exila à Nicée. Isa-Beg mourut peu après dans cette ville; ce dut être certainement avant la chute de son ennemi; car, après le désastre d'Angora, en 1402, quand Timour eut écrasé Bajazet, ce furent les deux fils d'Isa-Beg, Isa (Ἐσές) et Omar ou *Omour* (Ὀμούρ), réfugiés auprès du khan mongol, qui furent rétablis par ce dernier, en Ionie. L'*Aïdin-Oglou* restauré sur son trône, que mentionnent à nouveau les chroniqueurs, est précisément ce fils aîné d'Isa-Beg, qui portait le même nom que lui.

Isa II mourut presque immédiatement après, en 1403. Son frère *Omour*, qui lui succéda, eut à lutter aussitôt contre un rival redoutable. C'était le smyrniote Dschuneid que Bajazet avait nommé prince d'Ionie, après l'expulsion définitive d'Isa I^er^, et qui avait été lui-même expulsé par les fils d'Isa, restaurés par Timour. Cette fois, Dschuneid fut vainqueur et mit *Omour* en fuite. Cependant ce dernier réussit à reprendre Éphèse presque aussitôt après et conclut avec son adversaire, un traité par lequel il lui donnait la main de sa fille et le commandement suprême de ses troupes. La mort subite d'*Omour*, à la fin de cette même année 1403, mit de nouveau Dschuneid en possession incontestée de la principauté d'Aïdin. L'histoire subséquente de ce héros musulman ne nous intéresse pas directement, puisque je ne traite ici que de la dynastie même d'Aïdin. J'ajouterai seulement que Ducas (1) fait mention, à la date de 1421, d'un prétendant nommé Mustafa, fils d'*Omour* et petit-fils d'Isa-Beg I^er^, qui se fit proclamer prince d'Aïdin. Mais, dès 1423, ce personnage fut vaincu et massacré par Dschuneid dans la plaine de Mesaulion, à six heures d'Éphèse (2).

Lorsque Dschuneid eut été assassiné dans un guet-apens, en 1425, c'en fut fait pour toujours de l'autonomie

(1) *Éd. Bonn.*, p. 173.

(2) Voici la table chronologique des princes d'Aïdin, telle qu'elle résulte des premières recherches de M. Karabacek,

de la principauté d'Aïdin, mais ce ne fut qu'à la fin de la guerre de Caramanie, l'année suivante, que le territoire de l'émirat fut définitivement réuni à l'empire turc, dont il ne fut plus qu'une simple province. Aujourd'hui, Smyrne est la capitale du riche et fertile vilayet d'Aïdin, qu'arrose l'ancien Méandre et où s'élève dans une plaine superbe, à quelques heures de chemin de fer de Smyrne et d'Éphèse, la populeuse et commerçante cité d'Aïdin. Au pied de la colline où se dressent les masures de l'Aïasolouk actuelle, se voient les ruines superbes d'une mosquée. Cet édifice était autrefois un des plus beaux ornements de la Théologos des princes d'Aïdin, de cette ville où furent frappés les beaux *gigliati* dont je vais donner la description. La plupart des variétés décrites ci-dessous proviennent de la trouvaille faite à quelques pas de cette mosquée, lors des fouilles faites par M. Wood sur l'emplacement du célèbre temple de Diane.

*Gigliati d'Omar-Beg, troisième prince d'Aïdin.* — + : MONETA · QUE · FIT · IN · ThEOLOGOS; *Moneta que fit in Theologos.* Omar-Beg couronné, assis sur un trône supporté par deux lions; il tient le sceptre et le globe crucigère.

℟ + : DE MANDATO DNI : EIUSDE LOCI :·: ; *De mandato domini ejusdem loci.* La croix fleuronnée, cantonnée de quatre fleurs de lis, des *gigliati* napolitains.

Variété avec + MONETA · QUE FIT · IN · ThEOLOG, et au ℟ + : DE : MANDATO : DNI : EIUSDE : LOC *Numismatic chronicle,* l. c., p. 151, n° 1, pl. IV, n° 9.

Variété avec + MONETA QUE : FIT : IN · ThEOLOGO, et au ℟ + : DE : MANDATO : DNI : EIUSDE : LOCI : *Ibid.,* n° 2.

Variété avec + MONETA · QUE · FIT : IN : THEOLOGO :, et au ℟ + : DE · MANDATO : DNI : EIUSDE · LOCI :: *Ibid.,* n° 3.

Variété avec + MONETA QUE : AIT : IN : ThEOLOGO :, et au ℟ + : DE : MANDATO : DNI : EIUSDE : LOCV : *Ibid.,* n° 4.

Variété avec + MONETA · QVE : FIT · IN · ThEOLOGOS ·, et au ℟ + : DE : MANDATO : DNI : EIVSDE : LOCI ·.· *Ibid.,* n° 5. *Ma collection. Gravée,* pl. XVIII, 15.

Variété avec + : MONETA QUE · FIT · IN ThEOLOGOS :, et au ℟ + DE · MANDATO · DNI EIUSDE . LOC · *Ibid.,* n° 6.

Variété avec + MONETA : QUE · FIT : IN : ThEOLOGOS :, et au ℟ + : DE : MANDATO : DNI : EIUSDE : LOCI : *Ibid.,* n° 7.

Variété avec + : MONETA : QUE : FIT : IN : ThEOLOGOS :, et au ℟ + : DE : MANDATO : DNI . EIUSDEN : LOCI : *Ibid.,* n° 8.

Variété avec + : MONETA : QUE : FIT : IN : ThEOLOGOS ·, et au ℟ + · DE · MANDATO DNI EIUSDE: LOCI · (un trèfle avant la croix initiale). *Ibid.,* n° 9.

que je viens de résumer, et des nouvelles découvertes exposées par le savant orientaliste dans son tout récent article de la *Numismatische Zeitschrift,* Vienne, t. IX, 1877, p. 207, découvertes qui n'ont fait que confirmer les précédentes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Aidïn-Beg | 1300-1329-33. | Isa-Beg II | 1402-1403. |
| Mohammed-Beg, fils du précédent. | 1329-33-1341. | *Omour* (Omar II?) | 1403. |
| Omar-Beg, fils du précédent | 1341-1348. | *Usurpation de Dschuneid* | 1403-1425. |
| Isa-Beg, fils du précédent | 1348-1390 (L'oncle d'Isa-Beg, Chidhr-Beg, est gouverneur de Théologos). | Mustafa-Beg, prétendant | 1421-1423. |

Variété avec + MONETA QUE FIT · IN : ThEOLOGOS, et au ℟ + · DE · MANDATO : DNI : EIUSDEN · LOCI · *Ibid.*, n° 10.

Variété avec + MONETA QUE FIT · IN : ThEOLOGOS, et au ℟ + · DE · MANDATO DNI EIUSDE · LOC · *Ibid.*, n° 11.

Variété avec + MONETA QUE : FIT : IN · ThEOLO · GO · S, et au ℟ + DE : MANDATO : DNI : EIUSDEN : LOCI · *Ibid.*, n° 12.

Variété avec + · MONETA : QUE : FIT : IN · T....., et au ℟ + : DE : MANDATO : DNI EIUDE LOC · I · *Ibid.*, n° 13.

M. Karabacek classe à Omar-Beg, troisième prince d'Aïdin, tous ces *gigliati* anonymes frappés à Théologos. Je crois devoir reproduire à ce sujet les savantes considérations de l'orientaliste viennois.

« L'attribution des *gigliati* de Théologos, dit M. Karabacek, ne souffre aucune difficulté lorsqu'on connaît la véritable histoire des princes d'Aïdin. Je les classe à Omar-Beg, le troisième de ces personnages, et c'est grâce à l'indication qu'elles portent de la ville d'Éphèse comme étant le lieu où elles ont été frappées, que j'arrive à cette conclusion. Et d'abord, cette désignation de l'atelier de Théologos prouve d'une manière indubitable qu'il s'agit de monnaies des princes d'Aïdin. Il y eut bien, en 1308, un usurpateur, Saisàn, beau-fils du seigneur de Mentesche, qui s'empara, à cette époque et pour un instant, d'Éphèse,et en chassa Aïdin-Beg, mais il ne peut être ici question de ce personnage, puisque les dix principautés d'Asie-Mineure, selon la judicieuse remarque de M. Friedlænder, n'ont dû commencer à frapper monnaie qu'après 1326, date du premier monnayage d'Orkhan. Je puis même fournir une nouvelle et fort importante preuve à l'appui de cette opinion de M. Friedlænder. Le premier des princes de Caramanie (une des dix principautés turcomanes) qui ait exercé le droit de frapper monnaie, fut précisément le troisième de sa race, le troisième Karaman, Iakschi-Beg, *contemporain d'Orkhan*, de Saroukhan et aussi d'Omar-Beg, et à cette époque le plus puissant des dix princes. Ceci étant établi, on pourrait encore penser pour nos *gigliati* à Mohammed-Beg, prédécesseur immédiat d'Omar-Beg, qui mourut bien après 1326. Mais à ce moment, c'était encore Smyrne qui était la résidence des princes d'Aïdin, et Éphèse n'avait qu'une bien faible importance. C'est donc à Smyrne qu'on aurait frappé monnaie au nom de Mohammed. Ce fut, par contre, Omar qui installa définitivement à Théologos la capitale de la principauté, et il me semble, toute autre preuve étant laissée de côté, que l'analogie de ces *gigliati* anonymes avec ceux de Saroukhan frappés à Magnésie, est assez complète pour qu'on puisse établir que tous ces petits dynastes frappaient monnaie plutôt dans la ville même de leur résidence habituelle. Nous aurions donc pour époque précise de l'émission des *gigliati* de Théologos, la période qui s'étend entre 1344 et 1390, puisque ce fut à partir de cette première date, après la prise du château de Smyrne par les flottes chrétiennes coalisées, que la résidence des princes d'Aïdin fut transférée à Éphèse. Quant à la date de 1390, c'est, on le sait, celle de la déposition d'Omar-Beg par Bajazet. Le commencement de cette période correspond à peu près à la fin de celle que M. Friedlænder a assignée à l'émission des monnaies de Saroukhan (1327-1345). Il est, du reste, possible de rétrécir bien davantage encore les limites que nous cherchons à restituer et d'établir un rapport encore plus direct entre les monnaies qui nous occupent et celles de Saroukhan. Par un heureux hasard, je possède dans ma collection trois pièces musulmanes d'argent inédites, retrouvées près de Smyrne. Elles sont d'Isa-Beg, successeur d'Omar-Beg; elles portent déjà des légendes arabes, et ont été frappées en 1348 (748 de l'hégyre), dans la résidence princière de Théologos ou Aïasolouck. Or, Omar-Beg, on le sait par Nicéphore Grégoras, mourut de mort violente, cette même année 1348, frappé d'une flèche, sous les murs de Smyrne qu'il cherchait à reprendre sur les Latins, et cet événement, d'après le récit du chroniqueur byzantin, dut se passer tout au commencement de l'année. Nous arrivons donc forcément à cette conclusion que très-probablement les *gigliati* de Théologos ont tous été frappés entre 1344 et 1347 inclusivement. Les monnaies à légendes arabes d'Isa-Beg sont peut-être une preuve qu'aussitôt après la mort d'Omar-Beg, les circons-

tances qui avaient introduit à Aïdin l'usage de la monnaie à types latins avaient cessé d'être prédominantes ».

## PRINCES OU ÉMIRS DE MENTESCHE (*Carie*)

M. le professeur Karabacek a publié, dans la *Revue de numismatique de Vienne* de cette année (1), un *gigliato* inédit, qu'il attribue à un des princes de Mentesche, une des dix principautés turcomanes de l'Asie-Mineure.

L'exemplaire qui a servi à M. Karabacek pour sa description, et dont il ne possède actuellement qu'une empreinte, est aujourd'hui égaré; de plus, le coin avait glissé sur les deux faces de la monnaie, ce qui rendait obscurs divers détails de la légende. J'ai eu le bonheur de retrouver, depuis la publication du savant orientaliste viennois, trois autres exemplaires de ce précieux *gigliato,* parmi les *incerta* de la célèbre trouvaille d'Éphèse, qui sont au Cabinet des médailles du *British Museum,* à Londres (2); les légendes en sont parfaitement lisibles, et les deux dernières lettres de celle du revers sont I · E, et non point L · I comme l'avait cru M. Karabacek.

Voici la description de ces *gigliati :*

+ MANDAV ·.· IT DOM : INVS PA : LATIE. Le prince assis de face sur un trône, etc. Type ordinaire des *gigliati.*

℟ + hA · NC MONETAM F : I : ER : IT · VRCN : I · E · Croix ornée des *gigliati. Gravée,* pl. XVIII, 16.

Variété avec ⁝ + MANDAVIT D : ONINVS PAL · A * TI · E, et au ℟ + hAMC MONETEM FIRIT VR . . NIE.

Variété avec ·:+ MA : NDAVIT DOMIINVS LALAT · IC, et au ℟ + hAMC MONETAM FIERIT V . . . . E.

Les trois *gigliati* précédents sont ceux de Londres. Sur son exemplaire, M. Karabacek a lu : + NA : NOALITO : ONINVS PALA * TI : C :, et au ℟ + hANC MONCT . . . FICRIT VRCNLI.

La légende du droit doit être restituée comme il suit : *Mandavit dominus Palatie;* quant à celle du revers, il semblerait qu'on doive lire : *Hanc monetam fieri Urcanie;* mais sur toutes les monnaies, il existe un *t* avant *l'n* d'*Urcanie.* M. Karabacek propose, en conséquence, de lire : *Hanc monetam fieri jussit,* etc. Mais, dans ce cas, la légende du revers ne ferait plus suite à celle du droit et le mot *mandavit* ne se rapporterait à rien. Il y a là une petite difficulté à résoudre.

Du reste, la lecture de toutes ces légendes est quelque peu laborieuse. L'artiste fort inexpérimenté et peu lettré, qui a gravé les coins, a établi entre les diverses lettres d'un même mot, des divisions entièrement arbitraires; en même temps, il a mis des N gothiques au lieu des M, et vice-versâ, placé les V gothiques à rebours, transformé les D en O, et négligé de graver la petite barre transversale des E, ce qui en fait des C.

Le nom du prince dont l'effigie figure au droit de ces *gigliati* est, selon M. Karabacek, Urkhan ou Orkhan; le nom de l'atelier monétaire est Palatia.

Palacia ou Palatia (aujourd'hui *Balâth, Palatscha, Pallattia*), qui tire son nom des ruines voisines de l'ancienne Myus de Carie, est située au sud de la rive gauche du Méandre, à une faible distance de l'embouchure de ce fleuve. Cette ville fut, au XIVe siècle et au commencement du XVe, avec sa voisine Théologos, une des principales places de commerce de la côte d'Asie-Mineure. Elle exportait en Égypte de l'alun, de la cire, du miel, du safran, du sésame; les Vénitiens et les Génois y entretenaient un com-

(1) *Numismatische Zeitschrift,* Vienne, 1877, p. 200, vignette
(2) V. *Numismatic Chronicle,* 1872, p. 120-156.

merce de transit considérable. Les Vénitiens y avaient même un consul et une église de Saint-Nicolas. En 1403, ils avaient obtenu un privilége du seigneur de ce lieu, privilége que M. Karabacek croit avoir été une simple confirmation d'un traité antérieur, conclu vers 1348, entre la république et *lo Signor de la Palatia* (1).

Depuis le commencement du XIVe siècle, Palatia fit partie des possessions d'un des dix princes turcomans d'Asie-Mineure, l'émir Mentesche, le Καρμάνος ou Καραμάνος Μανταχίος ou Μανταχία des historiens byzantins, lequel, à l'exemple des neuf autres émirs, donna son nom à sa seigneurie; celle-ci comprenait une notable portion de la Carie, d'où le nom de princes de Carie donné parfois à ses émirs; le territoire qui la constituait a également conservé jusqu'à nos jours ce nom de Mentesche, qui est encore aujourd'hui celui du *liva* turc correspondant (*Liva-i Mentesché* ou *Mentesché-îli*, le pays de Mentesche). Mais Palatia n'était point la capitale même de l'émirat de Mentesche; elle n'en fut que le port et le comptoir principal, et ceci explique peut-être pourquoi le prince y faisait frapper la monnaie destinée à faciliter les transactions avec les Francs. La véritable résidence des émirs de Mentesche était Milâs, que Ducas (2) appelle la métropole de Carie. Ce fut dans cette ville que le célèbre voyageur arabe Ibn-Batoutah fut, en 1333, reçu avec pompe par le prince régnant Orkhan-Beg, propre fils de Mentesche, le fondateur de la principauté (3).

Le récit d'Ibn-Batoutah est malheureusement unique allusion contemporaine que nous possédions sur le compte de ce prince Orkhan, auquel M. Karabacek attribue les *gigliati* décrits plus haut. Les autres écrivains arabes ne le mentionnent même pas; l'histoire universelle de Muneddschimbâschî, dont le manuscrit est à Vienne, source si précieuse, et en général fort précise, ne donne sur les princes de Mentesche, que des indications dont l'inexactitude est démontrée à la fois par le récit d'Ibn-Batoutah, et par l'étude des monnaies à légendes arabes frappées par eux. En effet, Muneddschimbâschî parle d'un Elias-Beg, dont il fait le troisième prince de Mentesche, et cependant quatre monnaies à légendes purement arabes, frappées par ce prince, en 804, 805 et 818 de l'hégyre, le désignent comme le fils d'un Mohammed qui n'est nullement mentionné par l'historien oriental. Force nous est donc, au sujet d'Orkhan-Beg, de nous en tenir au précieux récit d'Ibn-Batoutah et à l'entrevue de 1333; ils nous suffisent pour identifier le prince dont l'effigie est gravée sur les *gigliati* que nous étudions avec le noble hôte du voyageur arabe. M. Karabacek avait cru voir dans les deux lettres LI qui suivent le nom du prince, une corruption du titre de *Beg*, soit *Li* pour *Bi*, *Bei*, *Beg*. J'ai déjà dit que les deux dernières lettres étaient un I et un E, et non un L et un I.

Quant à l'omission de la lettre *a* dans le nom du prince, *Urcn* pour *Urcan*, M. Karabacek énumère, sur les *gigliati* aujourd'hui définitivement classés des émirs de Magnésie et de Théologos, des omissions et abréviations tout aussi irrégulières, omissions et métamorphoses fort habituelles aux graveurs italiens que les émirs d'Asie-Mineure employaient très-vraisemblablement à la fabrication de ces monnaies d'imitation.

M. Karabacek s'est donc cru absolument autorisé à attribuer les *gigliati* que je viens de décrire à Orkhan-Beg, prince de Mentesche, vers 1333, à peu près contemporain des émirs Omar-Beg de Théologos et Saroukhan de Magnésie, auteurs des deux autres séries déjà connues de *gigliati* d'imitation. Je ferai une seule remarque au sujet de cette attribution : l'examen des trois *gigliati* de Londres prouve que la dernière portion de la légende du revers est bien positivement *Urcnie* pour *Urcanie*, et non *Urcnli* pour *Urcanli*, dont M. Karabacek proposait de faire *Urcan-Beg;* or, *Urcanie* ressemble fort à un nom de ville. Il y a dans l'étendue de l'empire musulman, tant en Europe qu'en Asie, plusieurs *Orkhanie*. Je n'ai pu m'assurer s'il en existait une sur le territoire de l'ancienne seigneurie de Mentesche. On

(1) *Liber commemorialis*, VIII, f. 376 *r*. (*Archives impériales et royales de Vienne.*)
(2) *Édit. Bonn.*, p. 76.
(3) *Kitâb rihla Ibn-Batoutah*, le Kaire, t. Ier, p. 177.

m'objectera que les deux dernières lettres de la légende du revers ne font peut-être point partie du mot précédent, et qu'il faut séparer les lettres IE d'URCN, comme le faisait M. Karabacek quand il croyait qu'il fallait les lire LI, et je conviens que l'arbitraire du sectionnement des légendes est tel sur ces monnaies que rien ne s'oppose à cette manière de voir; mais alors, que faire de ces deux lettres IE et comment les interpréter? Je livre ces inconnues aux méditations des numismatistes. Avons-nous affaire à des monnaies anonymes frappées par un prince de Mentesche, qui s'intitule simplement *seigneur de Palatia;* ce prince s'appelle-t-il Orkhan; ou bien le nom propre du revers se rapporte-t-il à une ville du nom d'*Orkhanie?* Autant de questions intéressantes que l'examen de quelques pièces nouvelles permettra certainement de résoudre d'une manière satisfaisante.

En-dehors des imitations plus soignées et à légendes correctes, frappées par les princes turcomans d'Aïdin, de *Manglasia,* de Mentesche, ou par leurs voisins génois de Chio, on retrouve encore parfois en Orient, des *gigliati* d'imitation fort grossière, sortis probablement d'ateliers secondaires. Ces *gigliati* portent toujours les types accoutumés du prince assis de face sur son trône, et de la croix ornée du revers; mais ces types sont souvent fort dégénérés, et, en outre, comme il arrive si fréquemment dans ce cas, les légendes sont incorrectes, indéchiffrables; ce sont de maladroites copies, suites de lettres plus ou moins déformées, pseudo-légendes vides de sens, œuvre inintelligente d'ouvriers grossiers ou totalement ignorants des caractères latins et du sens des mots de cette langue. Il sera toujours difficile de découvrir dans quel atelier du Levant (probablement des côtes d'Asie-Mineure ou des îles voisines) ces imitations imparfaites ont été fabriquées. Je pencherais volontiers pour un ou plusieurs ateliers musulmans de même famille que ceux d'Aïdin ou de Mentesche.

La description la plus détaillée de ces pièces d'imitation à légendes indéchiffrables serait insuffisante. Je me borne donc a faire graver, aux n^os^ 17 et 18 de la planche XVIII, deux exemplaires qui donneront une idée de ce genre de reproduction. Le premier *gigliato*, gravé au n° 17, est inédit et se trouve au Cabinet des médailles de Marseille; le dessin m'en a été gracieusement communiqué par M. Laugier, l'aimable conservateur de cette collection; le second, gravé au n° 18, fait partie de ma propre collection, et m'est venu de Rhodes; un troisième, qui appartient à M. Henri Morin de Lyon, a été publié par M. Carpentin dans la *Revue de numismatique* de 1860 (1); un quatrième fait également partie de ma collection et a été acquis par moi à Smyrne; enfin, un autre exemplaire figure sous le n° 3984 dans le grand ouvrage de M. Poey d'Avant sur les monnaies féodales de France.

La plupart de ces *gigliati*, véritable fausse monnaie, sont plus minces et plus légers que le lis d'argent ordinaire, bien que souvent de diamètre plus considérable.

M. Carpentin avait cru que le *gigliato* publié par lui pouvait bien être une imitation italienne. M. de Longpérier, dans un article inséré à la page 57 du même tome de la *Revue de numismatique*, repousse cette manière de voir, et s'exprime sur ce point dans les termes suivants : « Je ne vois pas que la monnaie gravée sous le n° 6 de la planche II, soit une imitation italienne du lis d'argent de Robert. Les seigneurs du moyen âge avaient à leur disposition tant de ressources lorsqu'il s'agissait de composer une légende analogue à celle d'une monnaie qu'ils voulaient contrefaire, qu'on pourrait à bon droit trouver extraordinaire qu'ils se fussent contentés d'une série inintelligible de caractères. Si, au contraire, nous admettions que cette contrefaçon a pour auteur des Grecs, des Arabes ou des Turcs, habitant les îles de la Méditerranée, les côtes de l'Asie-Mineure ou de la Syrie, la mauvaise forme donnée aux caractères, leur défaut complet de sens s'expliqueraient facilement. On sait quel cours le *lis d'argent* du roi de Sicile et

(1) *R. n.*, 1860, p. 45, n° 7, pl. II, 6.

de Jérusalem avait dans tout l'Orient, et nous savons, par les monnaies des Saroukhan et autres, que les musulmans ont contrefait le *lis d'argent* sans s'inquiéter des croix et des fleurs de lis que porte le modèle. Si un prince aussi considérable que le fut Saroukhan, a pris le soin de faire composer, par quelque Européen, une légende latine, il n'en devait pas être de même chez des contrefacteurs de bas étage, forcés de se contenter d'une apparence d'inscription. En examinant le lis d'argent publié par M. Carpentin, on reconnaîtra que le revers conserve encore assez bien la trace de la légende originale; on peut s'en assurer en plaçant la série de caractères empreinte sur ce revers en regard de la légende adoptée par Robert :

hONOR · REGIS · IVDICIV · DILIGIT
IOIO BCOBS IIDICBI DICRII

C'est bien ainsi qu'on peut se représenter le résultat obtenu par un copiste grec, arabe ou turc. »

Cette dernière remarque de M. de Longpérier peut s'appliquer aux légendes de tous les autres *gigliati* d'imitation que j'ai pu étudier, tant ceux que j'ai fait graver sur la planche XVIII, que ceux que je n'ai pu faire reproduire.

M. Lambros m'a dit avoir possédé un *gigliato* d'imitation à pseudo-légendes, copié sur les *gigliati* des grands maîtres de l'Hôpital, frappés à Rhodes.

# ADDITIONS & RECTIFICATIONS

*Page 4.* — Je dois à l'extrême obligeance de M. le comte de Mas Latrie l'indication d'un certain nombre de seigneuries franques de Syrie, qui ne sont pas mentionnées dans l'énumération du chapitre CCLXX de la *haute cour*, et dont ne parle pas Du Cange dans ses *Familles d'outremer*. J'ai accueilli avec reconnaissance la savante communication de l'éminent auteur de l'*Histoire de l'île de Chypre*, et je m'empresse de la publier ici à titre de renseignement des plus importants. Les seigneuries qui m'ont été indiquées par M. de Mas Latrie sont les suivantes :

Araibe et Zekanin.
Asbais.
Azot.
Besmedin.
La Chambrelaine.
Le Château-Neuf.
Le Daron.
Le Génido.
Montfort.
Le Grangerin.
Le Manuet.
Le Soudin.
Gibel Accar.
Le Souf et Gézin.
Mergelcolon et Gédin.
Radouf.
Saint-Georges de Labana ou de La Baene.
Le Bouquiau.
Le Saor (*Le Sépulcre?* pour M. de Longpérier).
Ravendel.

M. de Mas Latrie doit donner des détails inédits sur toutes ces seigneuries et sur plusieurs autres, totalement oubliées ou à peine mentionnées par Du Cange, dans un mémoire sur la Syrie féodale, qu'il prépare pour les publications de la Société de l'Orient latin, et qui paraîtra prochainement.

*P. 4.* — Dans l'énumération du chapitre CCLXX de la *haute cour,* on lit à l'article de la seigneurie de *Sur*, ces mots : *a orres,* dont je n'avais pas d'abord compris le sens. La phrase est ainsi conçue : « *La seigneurie de Sur a orres court et coins et justice. Et à Sur a court de borgesie et justice* ». Dans une note, le comte Beugnot (1) dit que le mot *orres* ne se trouve pas dans le manuscrit C. Dans les cinquante-huit articles mentionnant les droits des diverses seigneuries, celui de *Sur* ou Tyr est le seul où l'on trouve le mot *orres;* ce mot doit être pour *ores* et signifier maintenant; c'est une allusion à la persistance de l'activité de l'atelier monétaire de Tyr, jusqu'à l'époque même où ont été rédigées les *Assises* de la Haute Cour, c'est-à-dire à peu près au moment où les Montfort frappaient les petites monnaies de cuivre que j'ai décrites à la page 129. Ce mot *orres,* s'appliquant à la seule seigneurie de Tyr, semble bien indiquer qu'à cette époque l'unique atelier féodal de cette ville était encore en activité en Syrie; et ce renseignement est entièrement d'accord avec ceux que nous fournissent les monnaies elles-mêmes.

*P. 6, ligne 4.* — A côté du sequin vénitien dont la vogue fut si grande, le florin circulait également en Syrie au XIVe siècle. Nous en avons la preuve dans un témoignage contemporain, dont je dois la connaissance à l'obligeance de M. le professeur Karabacek, de Vienne. Dans la chronique manuscrite de l'historien Abou'lmahacen (mort en 1469), qui appartient à la *Bibliothèque impériale et royale de Vienne* (t. II, fol. 410, v.), se trouve le passage suivant : « Alors Es-Sâlimî ordonna de frapper des dinârs du « poids d'un mithkâl. Il espérait ainsi faire disparaître de la circulation le *dinâr el-Ifrinti* (le florin), mon- « naie qui était fabriquée par les Francs et qui portait des emblèmes chrétiens ».

Cet Es-Sâlinî était un émir mamelouk; son nom complet était : Seif ed-dyn Il boghâ ibn Abdoullâh es-Sâlimî ez-Zâhirî. Il s'empara en 1390 du fameux château du Saphed, voisin de Ptolemaïs, au nord du lac de Tibériade. Les florins ont donc circulé en abondance dans cette région vers la fin du XIVe siècle. C'est une indication intéressante et nouvelle. Cette forme arabe pour désigner le florin est également inédite. Pour faciliter la prononciation de l'*f*, on l'a fait précéder par un *i* prosthétique. Dans les sources *turques* du XVe siècle, les florins, m'écrit M. Karabacek, sont en général appelés *flourije*, au singulier *flouri*.

*P. 8.* — Je crois toujours plus fermement que le mot *rabuinus, rabouin,* dérive de l'arabe, et qu'il était employé par les Latins de Syrie dans le sens de *quart,* de *quart de besant :* par exemple, *tres bisantii et unus rabuinus*, trois besants et un quart. En effet, dans les énumérations des chartes, des chroniques, etc., etc., cette expression *rabuinus* est constamment employée simultanément avec ces autres expressions, *dimidius, tertia pars,* etc. Je rapporterai l'unique exemple suivant : dans le t. Ier de Paoli, au n° CXC, dans un inventaire des revenus de l'Hôpital Saint-Jean à Jérusalem, je trouve successivement trois rentes désignées comme suit : *septem bisantii et unus rabuinus; — quinque bisantii et dimidius; — unus bisantius et tertia pars alterius bisantii.*

C'est donc à tort, selon moi, que le comte Beugnot, à la page 175 (note *c*) du t. II de son édition des *Assises de Jérusalem,* assigne au *rabouin*, qu'il prend pour une sorte de monnaie, la valeur d'un tiers de besant environ.

*P. 22.* — Sur une variété inédite du type *d* des monnaies de Baudouin II d'Édesse, la croix figure dans la main droite du comte, et l'épée nue dans la main gauche. Voyez au n° 2 de la planche XIX

(1) *Assises de Jérusalem*, éd. Beugnot, t. Ier, p. 421, *note* 1.

(*supplémentaire*), un bel exemplaire de cette variété, appartenant au Cabinet des médailles du *British Museum*. Sur cette monnaie, on distingue encore quelques traces du type *b* des monnaies du même Baudouin II, décrites à la page 21.

*P. 43.* — J'ai reçu de Beyrouth une monnaie anonyme inédite, et fort intéressante, que je crois devoir rapporter à la principauté d'Antioche et aux premiers temps de l'occupation latine. Au droit, figure le buste nimbé de saint Pierre, le patron d'Antioche, portant une croix sur l'épaule gauche, entre deux monogrammes, l'un composé d'un O renfermant un A, pour O ΑΓΙΟC, le second formé par les lettres du mot ΠΕΤΡOC. Au revers, figure une croix dans un encadrement de huit arcs de cercle. Dans chaque canton de la croix, figurent trois besants. *Gravée* au n° 1 de la dernière planche (pl. XIX).

*P. 44.* — J'ai reçu les empreintes de deux nouveaux exemplaires de la curieuse monnaie de cuivre portant le titre de *grand-émir* en grec. Je crois maintenant que la véritable légende est O ΜΕΓΑC ΑΜΗΡΑC ΓΑΖΗ. Malgré la présence, sur une face de la monnaie, de la figure du Christ nimbé, je ne serais pas surpris que ce fût là une pièce de la même série que la pièce bilingue si extraordinaire, publiée tout récemment par le Dr Mordtmann *senior* dans la *Morgenlændische Zeitung*, et attribuée par lui à Danoun ou Dsou'lnoun, prince de Sivas et Malathiya, de la famille de Danischmend. J'ai vu tout dernièrement un exemplaire à fleur de coin de cette dernière pièce, dont les légendes *grecques* étaient : sur une face, O ΥΙΕ ΤΟΥ ΜΕΛΗΚ ΜΑΧΑΜΑΤΗ, et sur l'autre, O ΜΕΓΑ ΑΜΗΡΑC ΔΑΝΟΥΝΗC. Je ferai remarquer, en outre, qu'Adler avait déjà décrit cette pièce au siècle dernier, mais qu'il l'avait classée fort à tort à un empereur grec de Constantinople (1).

Dsou'lnoun ou Danoun (Δανούνης) fut, en 1174, dépouillé de ses États par le sultan d'Iconium (2).

J'espère reparler un jour de ces monnaies portant le titre de *grand-émir*.

*P. 44.* — Sur les monnaies de cuivre de Tancrède au type de saint Pierre, le quatrième caractère de la légende du droit n'est point un T simple, mais bien un monogramme formé par la combinaison d'un T et d'un R, O ΠΕΤ̅ΡOC.

*P. 45.* — Sur les monnaies de Tancrède au type de l'effigie coiffée du turban, la légende du droit présente diverses variantes; elle est parfois : K̅E̅ BOHΘ ΤΩ CΩ, ou C ΔOYA, ou ΔOYAΩ, etc., etc.

*P. 84.* — J'ai reçu de Syrie, trop tard pour pouvoir les faire figurer dans le corps de l'ouvrage, deux exemplaires d'un denier extraordinaire et de type entièrement nouveau, que je classe provisoirement au royaume de Jérusalem, sans pouvoir jusqu'ici lui donner une attribution plus certaine. Cette question d'attribution soulève même tant de points intéressants, difficiles à élucider avant d'avoir sous les yeux des exemplaires à légendes complétement intactes, que je me bornerai aujourd'hui à donner la description pure et simple de la pièce en question :

(1) J.-G. Chr. Adler. *Collectio nova num. Cuficorum, etc., e museis Borgiano et Adleriano.* (Ed. secunda supplem. aucta.) Altona, 1795, p. 179, pl. VII, n° cxvi.

(2) Ed. Dulaurier, *Recherches sur la chronologie arménienne technique et historique*, t. Ier, 1859, p. 374, *notes*.

Grande croix à double traverse horizontale, dite croix patriarcale, élevée sur un piédestal à deux degrés. De chaque côté, une grande palme et une étoile.

℟ SIꓭ.VꓤꓭC | · ꓭ] : V. Croix pattée dans un grènetis.

Denier de bon argent. 0gr.95. *Gravée,* pl. *supplémentaire* XIX, 3.

On voit que la légende unique du revers est renversée. Le dernier mot est facile à lire : c'est CRVCIS. Avant lui, il y a place pour trois lettres; la première est un V très-visible sur les deux exemplaires que je possède; la seconde paraît être un E; la troisième est malheureusement effacée sur les deux exemplaires. De toutes les interprétations qui se présentent à l'esprit, la plus simple est VER[Æ] CRVCIS, et je dois dire que M. de Longpérier, qui a bien voulu étudier avec moi cette pièce précieuse, est assez de cet avis. J'ajoute que ces deniers sont de très-bon argent et remontent certainement aux premiers temps de l'occupation franque en Syrie, ce qui ne fait qu'augmenter l'intérêt qu'ils présentent. Parmi les hypothèses possibles, je me bornerai à signaler les deux suivantes : *monnaie de la croisade,* frappée pour les besoins mêmes de la grande armée de Godefroy de Bouillon; *monnaie du patriarche de Jérusalem,* lorsque Daimbert prétendit, au nom de l'Église, à la souveraineté même du royaume de Terre-Sainte. Le type du droit est remarquable; l'absence totale de légende, la prépondérance de la croix patriarcale ont une raison d'être évidente. On pourrait songer encore, pour expliquer la légende du revers, à *Victoria Crucis*, à *Urbs Crucis,* à *Via Crucis*, etc., etc.

*P. 84.* — M. de l'Écluse a bien voulu disposer en ma faveur d'une curieuse petite pièce de cuivre qui me semble également appartenir à la numismatique franque de Syrie, mais que je n'ai pu parvenir à déchiffrer. J'ignore quel est son lieu d'origine; ce n'est donc que tout à fait hypothétiquement que je la classe à la numismatique des croisades et spécialement à celle des rois de Jérusalem. En voici la description :

Deux longues croix dans un grènetis. Ces croix séparent trois caractères gothiques, dont le premier, celui de gauche, est effacé; celui du milieu paraît être un E et celui de droite un X. Au-dessus de la lettre médiane il semble qu'il y ait un quatrième caractère plus petit, ressemblant à un G, indiquant peut-être le nom du roi; car les deux caractères inférieurs visibles sont évidemment les deux dernières lettres du mot REX.

℟ + GR . . . . Étoile à six rais dans un grènetis. Le dernier caractère de la légende semble être un C ou un E.

Cuivre noir. 0gr.80. *Ma collection.*

Je rappelle que l'étoile à six ou huit rais figure sur de nombreuses monnaies tripolitaines, sur des pièces de la seigneurie de Sidon, et sur la petite pièce à légende *Turris Davit.*

*P. 84.* — Je dis, au dernier paragraphe de cette page, qu'on ne connaît encore aucune monnaie du brillant Conrad de Montferrat, qui a bien certainement fait frapper monnaie à Tyr. Depuis, j'ai reçu un denier de billon plus intéressant encore que les précédents, que je crois pouvoir attribuer à ce prince, et qui doit avoir été frappé par lui en qualité de roi de Jérusalem. Ce denier, malheureusement fort mal conservé, porte au droit un type entièrement nouveau, et qui est bien un des plus remarquables de la numismatique des croisades. Le champ tout entier est occupé par une vaste composition des plus étranges pour l'époque, de style assez barbare, représentant le Saint-Sépulcre, flanqué de deux anges qui semblent le couronner; il n'existe aucune trace de légende. Le revers est malheureusement presque effacé; cependant on y distingue encore quelques lettres du nom de Conrad : CVN . . D' . . . La

légende entière doit être CVNRAD' REX. C'est à l'inépuisable obligeance de M. de Longpérier que je dois l'explication de ce denier précieux entre tous. Je l'ai fait graver au n° 4 de la dernière planche (pl. XIX).

*P. 136.* — J'ai omis de dire que, dans la *Revue belge de numismatique* de 1875, p. 274, pl. VI, 2, M. Chalon a décrit un des dinars d'imitation, portant les initiales B et T. Cette pièce appartient au musée de la ville de Leyde.

*P. 140.* — Depuis le tirage de ma feuille 18, la *Revue critique* a publié, dans son n° 41 du 13 octobre 1877, p. 209, un article sur le récent mémoire de M. Lavoix, dans lequel l'auteur propose de lire, sur les monnaies chrétiennes d'Acco, *tedjelloud,* au lieu de *tedjessoud*. Je dois dire qu'aucune des monnaies que j'ai pu examiner n'autorise à accepter cette modification.

*P. 143.* — On ne connaissait jusqu'ici, parmi les pièces frappées par les chrétiens de Syrie avec légendes arabes, que des monnaies d'or et d'argent. Voici une monnaie de cuivre qui rentre dans la même série; elle est conservée au Cabinet des médailles; M. Lavoix ne l'a point fait figurer dans son récent mémoire. Sur une face, on voit une grande croix sans trace de légende; au revers, on lit une légende arabe, où figure le nom d'Acco, avec cette particularité, que l'*élif* coupe la partie horizontale du *kef* au lieu d'être lié à cette lettre, comme cela devrait avoir lieu régulièrement. *Gravée* au n° 6 de la dernière planche (pl. XIX).

*P. 143.* — Le Cabinet des médailles possède deux exemplaires d'une curieuse petite pièce d'argent, sur laquelle figure, au droit, une *croix* à branches terminées par un triple renflement, cantonnée par quatre objets difficiles à déterminer (peut-être de petits châteaux?). Au revers, on distingue une légende arabe, qui n'a pu encore être déchiffrée. J'ignore absolument si ces pièces arabo-chrétiennes proviennent de Syrie. J'ai fait graver la mieux conservée des deux, au n° 7 de la dernière planche (pl. XIX). C'est une manière d'attirer sur ces monnaies certainement intéressantes, l'attention des numismatistes.

*P. 143.* — Le Cabinet des médailles possède une pièce d'or au type de l'*Agnus Dei*, qui provient de Syrie, et qui est malheureusement en fort mauvais état de conservation. Le tréflage rend la lecture des légendes fort difficile. Celles-ci, au droit comme au revers, sont inscrites dans deux cercles concentriques.

✠ AGNVS DEI Q[VI TOLLIS PECCATA] MVNDI. L'agneau symbolique avec la bannière.

℟ C[hRISTVS VINCIT ChRIS]TVS REGN[AT] ChRISTVS IMPERAT. Croix.

Or pâle. *Gravée*, pl. XIX, 9.

J'ignore absolument à quel atelier il faut rapporter cette pièce curieuse. La provenance, la coloration et l'aspect du métal, un certain cachet particulier me font pencher pour un atelier syrien. L'agneau symbolique figure, à diverses époques, je le rappelle, dans la numismatique de l'Orient latin, sur de petites pièces des comtes de Tripoli, sur des pièces des Gattilusio de Mételin et des derniers grands maîtres de Rhodes.

*P. 180.* — Le mot *kharouba* ne se trouve pas dans les lexiques arabes, mais on le rencontre dans les auteurs du moyen âge. M. de Sacy, dans une lettre écrite à Tychsen en 1796, dit qu'il signifie certainement une espèce de monnaie de la grosseur d'un grain de *kharoub*. Le pluriel est *khararib*.

*P. 243.* — J'ai fait graver au n° 19 de la planche *supplémentaire* (pl.ᵉ XIX), le gros de Foulques de Villaret, qui appartient à M. Lambros. Depuis, j'ai également reçu de M. de Vogüé, un dessin de son exemplaire que j'ai fait reproduire au n° 21 de la même planche. Vu la rareté extrême de cette pièce capitale, ce n'était pas trop de deux bonnes reproductions. Les légendes sont bien telles que je les ai données à la page 242, sauf qu'au revers il y a IOhIS, et non IOhI. Il y a bien IhERIL'. L'exemplaire de M. de Vogüé pèse 3gr 95, et le demi-gros de la même collection dont je parle aussi à la page 243, pèse 1gr. 97; il a donc un poids sensiblement supérieur à celui que je possède.

*P. 266.* — Le P. Norbert Dechant a publié, dans les *Wiener numismatische Monatshefte,* t. IV, p. 312, n° 6. une petite monnaie de cuivre fort mal conservée. qui fait partie de la collection du *Séminaire écossais de Vienne.* Le Dr Grote, avait déjà décrit une monnaie analogue dans ses *Blætter für Münzkunde,* t. II, 1836, p. 11. Sur la face principale, la légende est presque effacée; on déchiffre seulement les cinq premières lettres du mot *Philippus;* dans le champ, figure un grand N couronné, entre deux annelets. Au revers, la légende a entièrement disparu; le champ est occupé par une croix cantonnée de quatre annelets. Le P. Norbert Dechant a attribué cette monnaie au grand maître Philibert de Naillac; le Dr Grote l'a donnée à Philippe Villiers de l'Isle-Adam. L'une et l'autre attribution me paraissent entièrement fausses. La pièce est beaucoup plus moderne que l'époque de Philibert de Naillac. L'N n'a rien à faire avec le nom de l'Isle-Adam: enfin la couronne n'a aucune raison d'être sur une monnaie des grands maîtres de l'Hôpital.

J'ai reçu de Smyrne un denier au type tournois, de fabrique très-soignée, mais dont les légendes sont malheureusement fort altérées. Au droit, les deux ou trois premières lettres ont disparu; puis viennent un N, un E, un S suivi, je le crois, d'un Y, presque effacé, puis d'une ou deux autres lettres que je ne puis identifier; chaque lettre est séparée de la suivante par une ou deux étoiles. Au revers, on trouve successivement un G, un caractère qui paraît être un N, un autre qui semble être un C retourné. puis un E, puis peut-être un T suivi d'un M, et de trois autres lettres illisibles. Si la lettre qui suit l'S du droit est bien un Y, il serait possible que ce denier fut d'origine chiote; mais il faut attendre pour en décider qu'on ait retrouvé un exemplaire mieux conservé. En tous cas, la fabrique de cette monnaie est beaucoup trop soignée, pour qu'on puisse songer un instant à une pseudo-légende sans signification. *Gravée,* pl. XIX, n° 22.

*P. 435.* — Je possède dans ma collection un certain nombre de monnaies ou d'empreintes de monnaies des Gattilusio de Mételin, qui ne sont point signalées par M. Lambros, mais comme ce sont, pour la plupart, des variétés presque insignifiantes, je m'abstiens de les décrire séparément. Je mentionnerai cependant, vu son extrême rareté, un exemplaire légèrement différent du sequin de Jacques Gattilusio, qui se trouve dans la collection Marignoli à Rome. Dans cette même collection, figurent un certain nombre de monnaies des Gattilusio en très-bel état de conservation; mais ce sont, pour la plupart, d'insignifiantes variétés des types décrits par M. Lambros.

Parmi les nombreuses imitations des matapans de Venise, qu'on retrouve dans le Levant, œuvres plus ou moins barbares d'ateliers secondaires, ou même d'obscurs faux monnayeurs, il est une série spéciale qui se distingue par une certaine élégance dans la fabrication, et surtout par la présence au droit de la monnaie, soit dans le champ, aux pieds d'un des personnages, soit dans la légende, d'un ou deux Θ grecs. Ces caractères représentent certainement l'initiale, soit de l'atelier monétaire, soit du prince ou du seigneur, peut-être un *Théodore*. J'ai fait graver au n° 27 de la dernière planche (pl. XIX), un exemplaire de ma collection, portant deux Θ, un aux pieds du personnage de gauche, l'autre au commencement de la légende du même côté, légende dont les autres lettres représentent tant bien que mal le nom du doge Laurent Tiepolo. M. C. Kunz a fait figurer un exemplaire presque semblable dans le *Periodico di num. e sfragistica italiana,* t. II, pl. III, 4; sur la même planche, il a gravé quatre autres matapans, copiés sur ceux des doges Laurent Tiepolo et Jean Dandolo, mais sur lesquels ne figure plus le Θ; ils font, ainsi que le premier, partie de la célèbre collection Bottacin, aujourd'hui au musée de Padoue. Tous ces matapans de poids extrêmement variable, sont évidemment des imitations d'origine orientale. Le secret de leur origine, dit M. Kunz (p. 76), réside peut-être dans la dernière lettre L du nom du doge, car cette lettre est, le plus souvent, séparée des précédentes par un point ou un accent.

J'ai fait graver aux n^os^ 25 et 26 de la dernière planche (pl. XIX), deux très-curieux sequins d'imitation à pseudo-légendes indéchiffrables, qui font partie de la collection de M. de Vogüé et qui ont été acquis par lui en Orient.

Je dois à la gracieuse obligeance de M. V. Egger, professeur au lycée d'Angers, le don d'une pièce de cuivre fort intéressante qui lui a été envoyée d'Orient; je l'ai fait graver au n° 24 de la dernière planche (pl. XIX, *supplémentaire*), bien que j'ignore si elle fait réellement partie de la série dont je m'occupe. Peut-être est-ce une pièce purement byzantine? Mais elle pourrait aussi avoir été frappée par quelque prince franc de la première croisade. En tous cas, j'ai tenu à la faire graver pour la faire connaître; ce sera peut-être un moyen d'arriver à la classer définitivement. Je n'ai jamais vu de pièce semblable ou même voisine. Au droit figure le buste nimbé de la Vierge avec des traces des sigles accoutumés $\overline{\text{MH}}$, $\overline{\text{ΘV}}$. Au revers, une petite croix centrale est environnée de quatre grands caractères grecs, dont deux Φ, un troisième paraissant être un O de forme carrée plutôt qu'un Π, et un quatrième paraissant être un X, ou peut-être le monogramme $\overline{\text{OY}}$ grossièrement figuré.

Tous les numismatistes connaissent les étranges monnaies scyphates de cuivre, pour la première fois publiées, je le crois, par le baron Marchand, dans sa vingtième lettre datée du mois de novembre 1826, qui portent sur chaque face deux effigies princières, parées de la couronne et de la robe royale. Le personnage de gauche tient une longue croix et celui de droite, un globe crucigère. Aux pieds de chacun, on aperçoit une croix, et parfois une ou deux étoiles auprès de leur tête. Au-dessus du personnage de droite, se trouvent les lettres CO ou OƆ; à la gauche du second sont les deux lettres S . L. Tous les exemplaires, presque sans exception, sont percés d'un trou et ont dû être portés au cou comme médailles de sainteté, à cause des nombreuses croix qui y figurent et qui font prendre à première vue les deux personnages pour deux saints couronnés. Grâce à cette circonstance, la face convexe de la monnaie a été si bien usée par le frottement, que le type a, en général, presque entièrement disparu de ce côté; cependant on en distingue généralement des traces assez nettes pour pouvoir s'assurer qu'il est identique à celui de la face concave mieux conservée.

Ces curieuses monnaies ont été attribuées, par Marchand, à Conrad de Montferrat, le glorieux défenseur de Tyr et à sa femme, la reine Isabelle. Plus tard, M. de Saulcy, dans la *Revue numismatique* de 1838, a proposé l'attribution aux deux princes croisés, Conrad III de Hohenstaufen, portant le globe impérial, et Louis VII, portant simplement la croix; les lettres CO devant, selon lui, signifier CO*nradus*, et les lettres SL, L*udovicu*S. Toute séduisante que fût cette hypothèse, il semble que M. de Saulcy ait eu de bonne heure des doutes sur sa valeur réelle, puisqu'il n'a pas compris cette monnaie dans sa *Numismatique des croisades*, publiée en 1847. En tous cas, aujourd'hui, M. de Saulcy a complétement abandonné cette opinion et cela pour une raison grave. *Toutes ces pièces*, qui sont relativement communes, proviennent de l'Italie méridionale et en général de Naples; jamais aucune n'a été directement envoyée de Syrie ou retrouvée en Orient. Les six exemplaires de ma collection proviennent de Naples où je les ai recueillis à différentes époques. C'est pour cette raison que je crois devoir me rallier complétement et jusqu'à plus ample informé, à l'hypothèse attribuée à M. de Longpérier par M. Langlois, et rapportée par ce dernier dans ses notes rectificatives à la lettre vingtième, dans la réédition des lettres de Marchand, parue en 1851. Suivant cette manière de voir, on pourrait lire comme il suit les quatre lettres de la légende : CO*mes* SaL*erni*, et, par conséquent, on pourrait classer ce type aux incertaines de Salerne. Le fait que ces pièces se rencontrent exclusivement au sud de l'Italie, serait d'un grand poids pour la vérité de cette attribution. M. V. Promis n'a point fait figurer cette monnaie dans ses excellentes *Tavole sinottiche* des monnaies italiennes. Dans l'état actuel de la question, je me crois cependant fondé à retrancher de la numismatique de l'Orient Latin ces curieuses monnaies scyphates, pour les restituer à la numismatique italienne. Si jamais même une de ces pièces se retrouvait en Orient, il ne faudrait y voir qu'un de ces faits si communs de monnaies médiévales apportées en Syrie par les conquérants de la croisade, Français, Italiens ou Allemands.

# INDEX DES PLANCHES

*Les chiffres des premières colonnes indiquent les nos de la planche, et ceux des secondes les nos des pages.*


Pl. I

| | |
|---|---|
| 1 | 18 |
| 2 | 19, 28 |
| 3 | 19 |
| 4 | 20 |
| 5 | » |
| 6 | 21 |
| 7 | » |
| 8 | » |
| 9 | » |
| 10 | » |
| 11 | 22 |
| 12 | » |
| 13 | » |
| 14 | » |
| 15 | » |
| 16 | 23 |
| 17 | » |
| 18 | » |

Pl. II

| | |
|---|---|
| 1 | 28 |
| 2 | » |
| 3 | » |
| 4 | 43 |
| 5 | 44 |
| 6 | » |
| 7 | 45 |
| 8 | 46 |
| 9 | » |
| 10 | 47 |
| 11 | 48 |
| 12 | 49 |
| 13 | » |
| 14 | » |

Pl. II

| | |
|---|---|
| 15 | 49 |
| 16 | 50 |
| 17 | » |
| 18 | 51 |
| 19 | » |
| 20 | 52 |

Pl III

| | |
|---|---|
| 1 | » |
| 2 | » |
| 3 | » |
| 4 | 53 |
| 5 | » |
| 6 | » |
| 7 | 54 |
| 8 | 55 |
| 9 | » |
| 10 | 40 |
| 11 | 56 |
| 12 | 57 |
| 13 | » |
| 14 | » |
| 15 | 58 |
| 16 | » |
| 17 | 59 |
| 18 | » |
| 19 | 85 |
| 20 | » |
| 21 | 87 |
| 22 | » |
| 23 | 88 |
| 24 | 87 |
| 25 | 88 |
| 26 | 89 |

Pl. III

| | |
|---|---|
| 27 | 91 |
| 28 | 92 |
| 29 | » |
| 30 | 93 |
| 31 | » |

Pl. IV

| | |
|---|---|
| 1 | 101 |
| 2 | » |
| 3 | 102 |
| 4 | » |
| 5 | » |
| 6 | 103 |
| 7 | » |
| 8 | » |
| 9 | » |
| 10 | » |
| 11 | » |
| 12 | » |
| 13 | » |
| 14 | 104 |
| 15 | » |
| 16 | » |
| 17 | » |
| 18 | 105 |
| 19 | » |
| 20 | » |
| 21 | 106 |
| 22 | » |
| 23 | 105 |
| 24 | 106 |
| 25 | » |
| 26 | » |
| 27 | » |

Pl. IV

| | |
|---|---|
| 28 | 107 |
| 29 | 110 |

Pl. V

| | |
|---|---|
| 1 | 112 |
| 2 | » |
| 3 | 114 |
| 4 | » |
| 5 | » |
| 6 | 115 |
| 7 | » |
| 8 | » |
| 9 | » |
| 10 | 118 |
| 11 | » |
| 12 | 119 |
| 13 | 125 |
| 14 | 128 |
| 15 | 129 |
| 16 | 134 |
| 17 | » |
| 18 | » |
| 19 | 135 |
| 20 | » |
| 21 | » |
| 22 | 136 |
| 23 | » |
| 24 | » |
| 26 | » |
| 27 | 140 |
| 28 | 141 |
| 29 | 142 |
| 30 | » |
| 31 | 141 |

Pl. VI

| | |
|---|---|
| 1 | 184 |
| 2 | 183 |
| 3 | 185 |
| 4 | 186 |
| 5 | » |
| 6 | » |
| 7 | » |
| 8 | 187 |
| 9 | » |
| 10 | » |
| 11 | » |
| 12 | » |
| 13 | 188 |
| 14 | 189 |
| 15 | 190 |
| 16 | » |
| 17 | » |
| 18 | 191 |
| 19 | » |
| 20 | 192 |
| 21 | » |
| 22 | » |
| 23 | 193 |
| 24 | » |
| 25 | 194 |
| 26 | » |
| 27 | 195 |
| 28 | » |

Pl. VII

| | |
|---|---|
| 1 | 205 |
| 2 | 195 |
| 3 | » |
| 4 | 196 |

Pl. VII

| | |
|---|---|
| 5 | 196 |
| 6 | 197 |
| 7 | » |
| 8 | » |
| 9 | » |
| 10 | 198 |
| 11 | » |
| 12 | » |
| 13 | » |
| 14 | 199 |
| 15 | 201 |
| 16 | 200 |
| 17 | » |
| 18 | 201 |
| 19 | » |
| 20 | » |
| 21 | » |
| 22 | 202 |
| 23 | 203 |
| 24 | » |
| 25 | 204 |
| 26 | » |

Pl. VIII

| | |
|---|---|
| 1 | » |
| 2 | 205 |
| 3 | 203 |
| 4 | 206 |
| 5 | » |
| 6 | » |
| 7 | » |
| 8 | » |
| 9 | » |
| 10 | 207 |
| 11 | 208 |
| 12 | 207 |
| 13 | 202 |
| 14 | 208 |
| 15 | 212 |
| 16 | 220 |
| 17 | 215 |
| 18 | » |
| 19 | 216 |
| 20 | » |
| 21 | » |
| 22 | » |
| 23 | 218 |
| 24 | » |
| 25 | » |
| 26 | » |

Pl. VIII

| | |
|---|---|
| 27 | 218 |
| 28 | 219 |
| 29 | » |
| 30 | » |
| 31 | » |

Pl. IX

| | |
|---|---|
| 1 | » |
| 2 | 221 |
| 3 | 220 |
| 4 | 219 |
| 5 | » |
| 6 | » |
| 7 | 221 |
| 8 | 220 |
| 9 | 221 |
| 10 | 220 |
| 11 | 218 |
| 12 | 243 |
| 13 | » |
| 14 | 245 |
| 15 | » |
| 16 | 242 |
| 17 | 244 |
| 18 | 245 |
| 19 | » |
| 20 | 248 |
| 21 | 249 |
| 22 | 245 |
| 23 | 248 |

Pl. X

| | |
|---|---|
| 1 | 246 |
| 2 | 247 |
| 3 | » |
| 4 | 251 |
| 5 | 250 |
| 6 | » |
| 7 | 251 |
| 8 | » |
| 9 | 252 |
| 10 | 253 |
| 11 | 254 |
| 12 | » |
| 13 | 247 |
| 14 | 255 |
| 15 | » |
| 16 | 257 |
| 17 | » |
| 18 | » |
| 19 | 258 |

Pl. X

| | |
|---|---|
| 20 | 259 |
| 21 | 261 |
| 22 | 258 |
| 23 | 259 |
| 24 | 261 |
| 25 | 363 |

Pl. XI

| | |
|---|---|
| 1 | 260 |
| 2 | » |
| 3 | 262 |
| 4 | » |
| 5 | 261 |
| 6 | 262 |
| 7 | 263 |
| 8 | » |
| 9 | » |
| 10 | 264 |
| 11 | 265 |
| 12 | 264 |
| 13 | » |
| 14 | 265 |
| 15 | 266 |
| 16 | 265 |
| 17 | 268 |
| 18 | 266 |
| 19 | » |
| 20 | 267 |

Pl. XII

| | |
|---|---|
| 1 | » |
| 2 | » |
| 3 | » |
| 4 | 268 |
| 5 | » |
| 6 | 312 |
| 7 | 313 |
| 8 | » |
| 9 | » |
| 10 | » |
| 11 | » |
| 12 | 314 |
| 13 | » |
| 14 | » |
| 15 | » |
| 16 | 315 |
| 17 | » |
| 18 | » |
| 19 | 316 |
| 20 | 317 |
| 21 | » |

Pl. XII

| | |
|---|---|
| 22 | 318 |
| 23 | 317 |
| 24 | 318 |
| 25 | 319 |
| 26 | 321 |
| 27 | » |
| 28 | 325 |
| 29 | 326 |
| 30 | 337 |
| 31 | » |
| 32 | 338 |
| 33 | 319 |
| 34 | 320 |
| 35 | 321 |

Pl. XIII

| | |
|---|---|
| 1 | 338 |
| 2 | » |
| 3 | » |
| 4 | 339 |
| 5 | » |
| 6 | » |
| 7 | » |
| 8 | 340 |
| 9 | » |
| 10 | » |
| 11 | 341 |
| 12 | » |
| 13 | 349 |
| 14 | » |
| 15 | 356 |
| 16 | 374 |
| 17 | 382 |
| 18 | 383 |
| 19 | » |
| 20 | 388 |
| 21 | 373 |
| 22 | 381 |
| 23 | » |
| 24 | 389 |
| 25 | 385 |
| 26 | 388 |
| 27 | 391 |
| 28 | 395 |
| 29 | 400 |
| 30 | 414 |
| 31 | 415 |
| 32 | » |

Pl. XIV

| | |
|---|---|
| 1 | 413 |
| 2 | 414 |
| 3 | » |
| 4 | » |
| 5 | 417 |
| 6 | 421 |
| 7 | 417 |
| 8 | » |
| 9 | » |
| 10 | » |
| 11 | 420 |
| 12 | » |
| 13 | » |
| 14 | » |
| 15 | 421 |
| 16 | » |
| 17 | » |
| 18 | 422 |
| 19 | » |
| 20 | 418 |
| 21 | » |
| 22 | 426 |
| 23 | » |
| 24 | » |
| 25 | 422 |
| 26 | 426 |
| 27 | 428 |
| 28 | 429 |

Pl. XV

| | |
|---|---|
| 1 | 427 |
| 2 | » |
| 3 | » |
| 4 | » |
| 5 | » |
| 6 | 428 |
| 7 | » |
| 8 | » |
| 9 | » |
| 10 | 430 |
| 11 | 429 |
| 12 | » |
| 13 | 430 |
| 14 | » |
| 15 | » |
| 16 | » |
| 17 | 431 |
| 18 | » |
| 19 | » |
| 20 | » |
| 21 | » |
| 22 | » |

Pl. XV

23 431

Pl. XVI

1 436
2 »
3 437
4 »
5 »
6 439
7 »
8 »
9 »
10 »
11 »
12 »
13 440
14 »
15 »
16 »
17 »
18 »
19 »
20 »
21 »
22 »
23 »

Pl. XVI

24 440
25 441
26 »
27 »
28 »
29 »
30 »
31 »
32 »
33 442
34 »
35 »
36 »

Pl. XVII

1 »
2 »
3 »
4 »
5 »
6 »
7 »
8 »
9 »
10 443
11 »

Pl. XVII

12 443
13 »
14 »
15 444
16 »
17 »
18 »
19 »
20 »
21 454
22 »
23 464
24 465
25 466
26 »
27 467
28 »
29 »
30 »
31 468
32 »
33 »
34 »
35 »
36 »

Pl. XVIII

1 469
2 »
3 »
4 »
5 472
6 »
7 473
8 »
9 »
10 474
11 475
12 476
13 481
14 »
15 485
16 487
17 489
18 »

Pl. XIX
(*supplémentaire*)

1 493
2 »
3 494
4 495
5 494

Pl. XIX

6 495
7 »
8 191
9 495
10 202
11 207
12 220
13 221
14 »
15 »
16 220
17 »
18 221
19 243
20 218
21 496
22 »
23 414
24 497
25 »
26 »
27 »
28 473

# TABLE DES MATIÈRES

PAGES

PRÉFACE . . . . . I

BIBLIOGRAPHIE NUMISMATIQUE DE L'ORIENT LATIN. . . . . VII

INTRODUCTION.

## PREMIER GROUPE

LES PRINCIPAUTÉS DE SYRIE ET DE PALESTINE . . . . . 3

Comtes d'Édesse . . . . . 10

Seigneurs de Marach ou Marès. . . . . 26

Princes d'Antioche . . . . . 29

Rois de Jérusalem . . . . . 60

Comtes de Tripoli. . . . . 94

Fiefs ou baronnies secondaires du royaume de Jérusalem. . . . . 108

Comtes de Jaffa, puis de Jaffa et d'Ascalon, p. 108. — Seigneurs de Tabarie (Tibériade) et princes de Galilée, p. 110. — Seigneurs de Sagète ou Sidon, p. 112. — Seigneurs de la Terre de Montréal ou d'Outre-Jourdain, p. 115. — Seigneurs d'Arsur. — Seigneurs de Barut ou Baruth (Beyrouth), p. 116. — Seigneurs de Bélinas. — Seigneurs du Bessan. — Seigneurs de la Blanchegarde, p. 119. — Seigneurs du Caimont. — Seigneurs de Caïphas. — Seigneurs ou Princes de Césaire, p. 120. — Le Château-Pèlerin. — Seigneurs de Gibelet. — Seigneurs d'Ibelin, puis d'Ibelin et Rame, p. 121. — Seigneurs de Margat. — Princes ou seigneurs de Naplouse. — Seigneurs de Rame. — Seigneurs de Saint-Abraham, p. 122. — Seigneurs de Scandelion. — Seigneurs de Toron, p. 123. — Princes de Tyr, p. 125.

Monnaies d'imitation arabe frappées par les Francs de Syrie et de Palestine . . . . . 130

LE ROYAUME DE CHYPRE . . . . . 144

Monnaies frappées en Chypre pendant l'occupation vénitienne . . . . . 205

Occupation génoise à Famagouste . . . . . 209

Thibaut (*Tibat*) de Gor'igos . . . . . 212

SEIGNEURS OU DYNASTES DE RHODES, *à partir de la croisade de 1204, jusqu'à la conquête de l'île par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*. . . . . 214

Léon Gabalas. — Jean Gabalas, p. 215. — Seigneurs de Rhodes de 1250 à 1309, p. 216.

GRANDS MAITRES DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM A RHODES . . . . . 222

## SECOND GROUPE

EMPEREURS LATINS DE CONSTANTINOPLE. . . . . 271

ROIS DE SALONIQUE . . . . . 278

PAGES

LES PRINCIPAUTÉS ET SEIGNEURIES FRANQUES, FONDÉES EN GRÈCE ET DANS L'ARCHIPEL, A LA SUITE DE LA CROISADE DE 1204 . . . . . 285

Princes d'Achaïe . . . . . »

Hautes baronnies franques de Morée . . . . . 323

Barons de Patras, p. 323. — Barons d'Akova ou Matagrifon. — Barons de Karytæna ou Skorta, p. 324. — Barons de Véligosti et Damala, p. 325. — Barons de Gritzena, p. 326. — Barons de Géraki et Nivelet. — Barons de Nikli. — Barons de Passava (puis de Passava, Lisaréa et Moréna). — Barons de Kalavryta, p. 327. — Barons de Vostitza. — Barons de Chalandritza. — Barons d'Arkadia. — Barons de Saint-Sauveur (puis de Saint-Sauveur et Arkadia), p. 328.

Ducs d'Athènes . . . . . 329

Ducs d'Athènes d'origine française, p. 329. — Ducs d'Athènes et de Néopatras d'origine espagnole, puis leurs successeurs d'origine florentine (les Acciaiuoli) jusqu'à la conquête turque, p. 342.

Autres baronnies franques de la Grèce continentale . . . . . 347

Seigneurs, puis comtes de Salone, p. 347. — Seigneurs d'Égine. — Co-seigneurs de Thèbes. — Marquis de Bodonitza, p. 350. — Seigneurs de Larissa ou Larsa. — Seigneurs de Vélestino; Seigneurs de Thèbes de Thessalie, etc., etc., p. 351

Seigneurs (Tierciers) de Négrepont ou d'Eubée . . . . . 352

DESPOTES D'ÉPIRE . . . . . 358

SÉBASTOCRATORS DE LA GRANDE VLAQUIE . . . . . 376

MONNAIES FRAPPÉES PAR LES PRINCES NAPOLITAINS, DANS LEURS POSSESSIONS D'ÉPIRE, DE LA GRÈCE CONTINENTALE ET DES ILES IONIENNES . . . . . 384

Période souabe, p. 384. — Période angevine, p. 385. — Iles Ioniennes (Corfou, Céphalonie, Zante et Leucade. — Cérigo et Cérigotto), p. 389.

SEIGNEURS LATINS DE L'ARCHIPEL . . . . . 392

Ducs de l'Archipel, p. 393. — Seigneurs d'Andros, p. 395. — Les Michiel ou Michieli, seigneurs de Zia (Céos) et Sériphos, p. 397. — Les Giustiniani, seigneurs de Zia et Sériphos. — Les Ghisi, seigneurs de Tinos et de Mykonos (puis tierciers de Négrepont), p. 398. — Les Barozzi, seigneurs de Santorin et Therasia, et les Pisani, seigneurs de Santorin, Anaphe, Nios et Antiparos, p. 400. — Les Ghisi et les Grimani, seigneurs d'Amorgos, Stampalia et Sifanto. — Les Quirini, seigneurs de Stampalia et d'Amorgos, p. 403. — Les Navigajosi, grands ducs de Lemnos. — Les Foscolo, seigneurs de Namfio, p. 405. — Les Cornaro, seigneurs de Scarpanto, p. 406. — Familles diverses, p. 407.

LES GÉNOIS, SEIGNEURS DE CHIO . . . . . 408

Les Zaccaria, pages 408 et 412. — La Mahone (les Giustiniani), pages 409 et 416.

LES GATTILUSIO, SEIGNEURS DE MÉTELIN ET D'ÆNOS DE THRACE . . . . . 432

LES MONNAIES DES GATTILUSIO (*par M. Lambros, d'Athènes*) . . . . . 435

SEIGNEURS DES DEUX PHOCÉES . . . . . 445

COLONIE GÉNOISE DE PÉRA . . . . . 447

COLONIE GÉNOISE DE CAFFA . . . . . 455

MONNAIES FRAPPÉES PAR VENISE POUR SES COLONIES DU LEVANT (*Levante Veneto*) . . . . . 470

MONNAIES D'IMITATION A LÉGENDES LATINES, FRAPPÉES PAR LES PRINCES OU ÉMIRS TURCOMANS DU SAROUKHAN (*Lydie*), D'AÏDIN (*Ionie*) ET DE MENTESCHE (*Carie*) . . . . . 478

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS . . . . . 491

INDEX DES PLANCHES . . . . . 499

TABLE DES MATIÈRES . . . . . 503

ERRATA . . . . . 505

# ERRATA

Page v, ligne 23, *au lieu de* Marcy, *lire* Marsy.
Page 9, ligne 11, *au lieu de* premiers, *lire* princes.
Page 11, ligne 21, *au lieu de* Balac, *lire* Balak.
Page 14, ligne 4, — —
Page 18, ligne 32, *au lieu de* tenant la croix, *lire* tenant l'épée.
Page 24, ligne 42, *au lieu de* Courtenay, *lire* Courtenai.
Page 27, ligne 10, *au lieu de* Balac, *lire* Balak.
Page 28, ligne 12, *au lieu de* pl. II, *lire* pl. II, 1.
— ligne 35, *au lieu de* pl. II, 3, *lire* pl. I, 2.
— ligne 42, *ajouter* gravée, pl. II, 3.
Page 33, lignes 3, 21, 25 et 26, *au lieu de* Ilghazi, *lire* Al-Ghazi.
Page 35, ligne 16, *au lieu de* Montferrand, *lire* Montferrant.
Page 37, ligne 5, *au lieu de* 1149-1159, *lire* 1153-1159.
Page 49, ligne 35, *au lieu de* Βαϊμοῦνδου, *lire* Βαϊμούνδου.
Page 65, ligne 22, *au lieu de* 1130, *lire* 1131.
Page 66, lignes 20, 36 et 38, *au lieu de* Montferrand, *lire* Montferrant.
Page 96, ligne 25, — — —
Page 99, ligne 12, *au lieu de* Narjot, *lire* Narjaud.
Page 100, ligne 17, — —
Page 102, *les mots* gravée, pl. IV, 4 *doivent être transportés de la* ligne 28 *à la* ligne 30.
Page 104, lignes 7, 31 et 33, *ajouter une croix au commencement de chaque légende.*
Page 105, ligne 4, *supprimer la croix initiale de chaque légende.*
Page 106, ligne 22, *au lieu de* cuivre de très-mauvais billon, *lire* denier de très-mauvais billon.
Page 108, *supprimer la note* 1.
Page 110, lignes 8 et 9, *la description du droit de la monnaie s'applique au revers, et réciproquement.*
Page 111, ligne 19, *au lieu de* Otton, *lire* Othon.
Page 112, ligne 17, *ajouter* gravée, pl. V, 2.
Page 118, ligne 34, *ajouter une croix au commencement de la légende.*
Page 119, ligne 4, — —
Page 121, ligne 41, *au lieu de* fils de, *lire* fils du.
Page 127, ligne 12, *au lieu de* propriété, *lire* co propriété.
Page 136, lignes 42 et 43, *le besant de Daher n'a pu être gravé ; en conséquence, le n° 25 de la pl. V a été supprimé.*
Page 138, ligne 2 de la note 1, *au lieu de* infra, *lire* intra.
Page 168, ligne 41, *au lieu de* 1298, *lire* 1398.

Page 182, ligne 1 de la note 6, *au lieu de Diet.* Rodriguez, *lire* D. Rodriguez.
Page 183, ligne 5, *au lieu de* argent, *lire* or.
Page 188, ligne 24, *au lieu de* Chypri, *lire* Cypri.
Page 195, ligne 8, *ajouter une croix au commencement de la légende.*
Page 208, ligne 16, *supprimer la virgule entre* aurum *et* consumpsisset.
— ligne 40, *au lieu de* (1), *lire* (2).
Page 214, ligne 12, *au lieu de* Carpathos, *lire* Karpathos.
Page 225, ligne 4, *au lieu de* sur Omar-Beg, émir d'Aïdin, *lire* sur l'émir d'Aïdin.
Page 234, ligne 38, *au lieu de* en espagnol, *lire* en italien.
— ligne 26, *au lieu de* Simie, *lire* Syme.
Page 246, ligne 24, *au lieu de* Déodat, *lire* Dieudonné.
Page 247, ligne 17, *ajouter* gravée, pl. X, 13.
Page 253, ligne 36, *au lieu de* Joannes, *lire* Johannes.
Page 258, ligne 23, *au lieu de* espagnole, *lire* italienne.
Page 269, ligne 9, *au lieu de* Seldjoucides, *lire* Turcomans.
Page 278, ligne 9, *au lieu de* Mégares, *lire* Mégare.
Page 295, ligne 14, *au lieu de* Bartolommeo, *lire* Bartolomeo.
Page 300, ligne 40, *au lieu de* Almugavares, *lire* Almugaraves.
Page 311, ligne 6, *au lieu de* de Grande-Vlaquie, *lire* de la Grande-Vlaquie.
Page 315, ligne 1, *au lieu de* Bartolommeo, *lire* Bartolomeo.
Page 334, ligne 49, *au lieu de* comte, *lire* seigneur.
Page 374, ligne 14, *au lieu de* des despotes, *lire* du despote.
Page 400, ligne 7, *au lieu de* Gisi[II], *lire* Gisi.
Page 411, ligne 16, *au lieu de* Sarukhan, *lire* Saroukhan.
Page 426, ligne 18, *ajouter* gravée, pl. XIV, 26.
Page 428, ligne 34, *au lieu de* gravée, pl. XV, 6, *lire* gravée, pl. XV, 6 et 9.
Page 447, ligne 13, *au lieu de* Sainte-Saba, *lire* Saint-Saba.
Page 465, ligne 19, *au lieu de* de Kohne, *lire* de Köhne.
Page 492, ligne 20, *au lieu de* Es-Sâlinî, *lire* Es-Sâlimî.

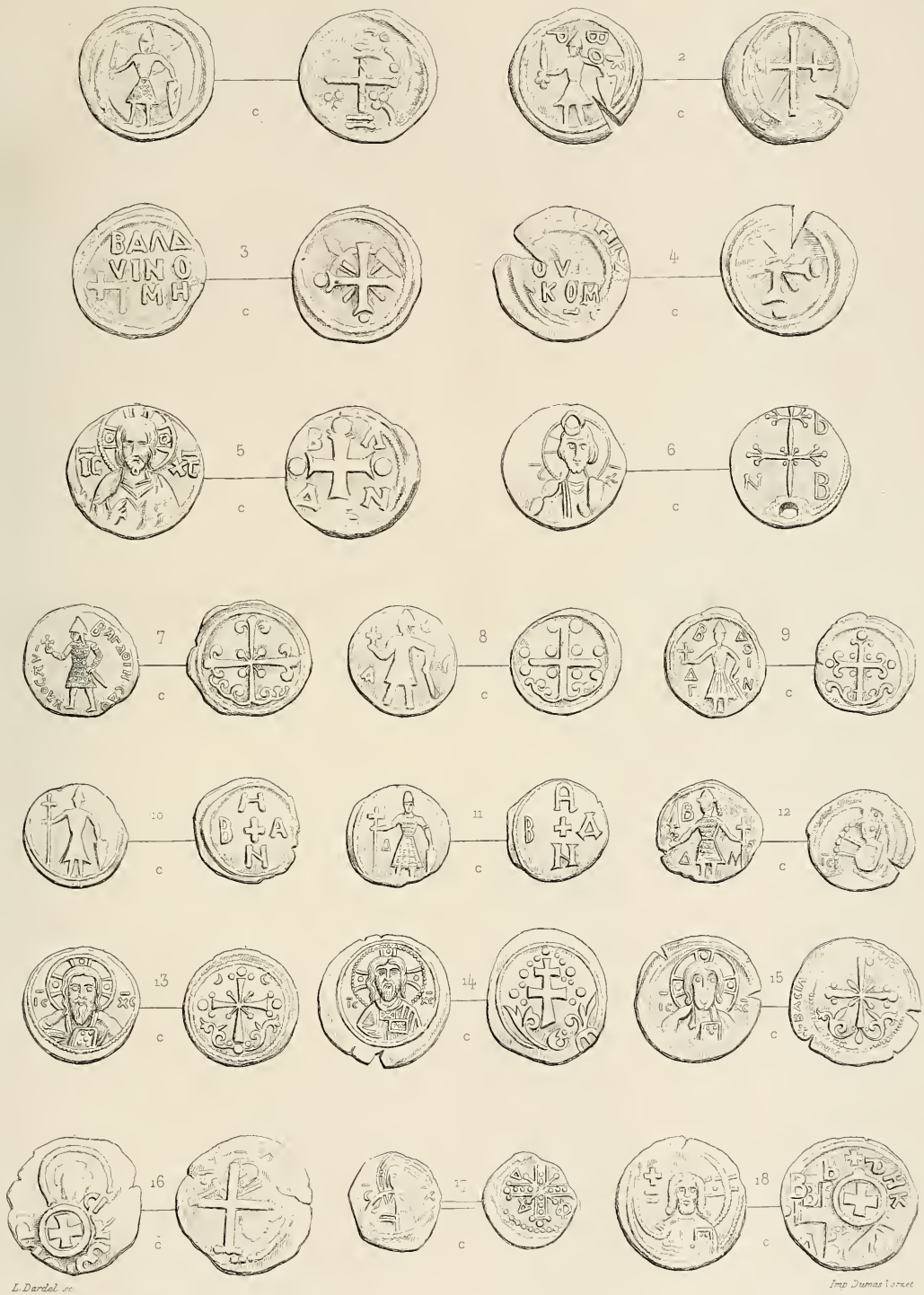


L. Dardel sc. Imp. Dumas Vorzet

LES COMTES D'ÉDESSE

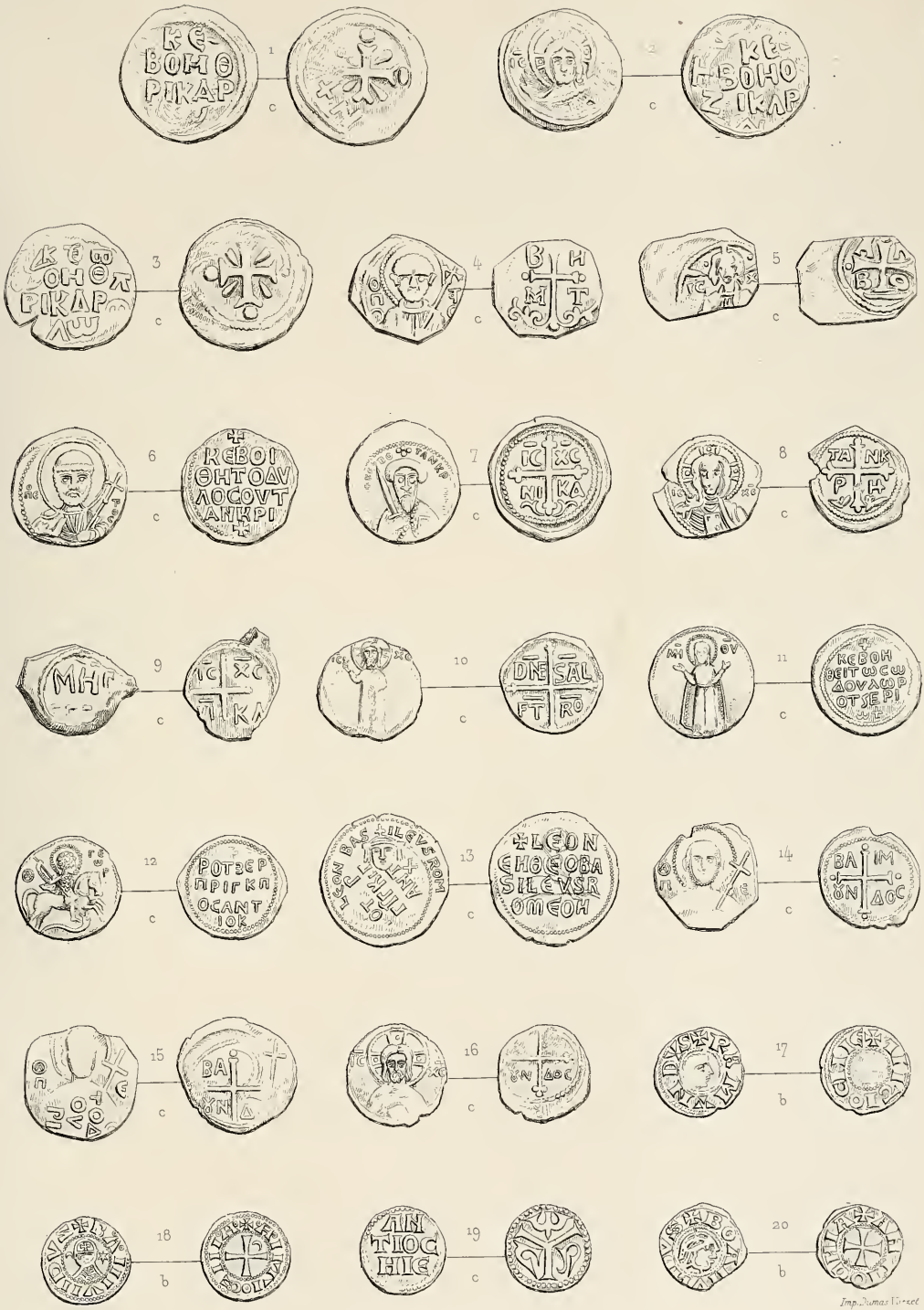


L. Dardel sc.

Imp. Dumas Vizzet

LES SEIGNEURS DE MARACH. LES PRINCES D'ANTIOCHE

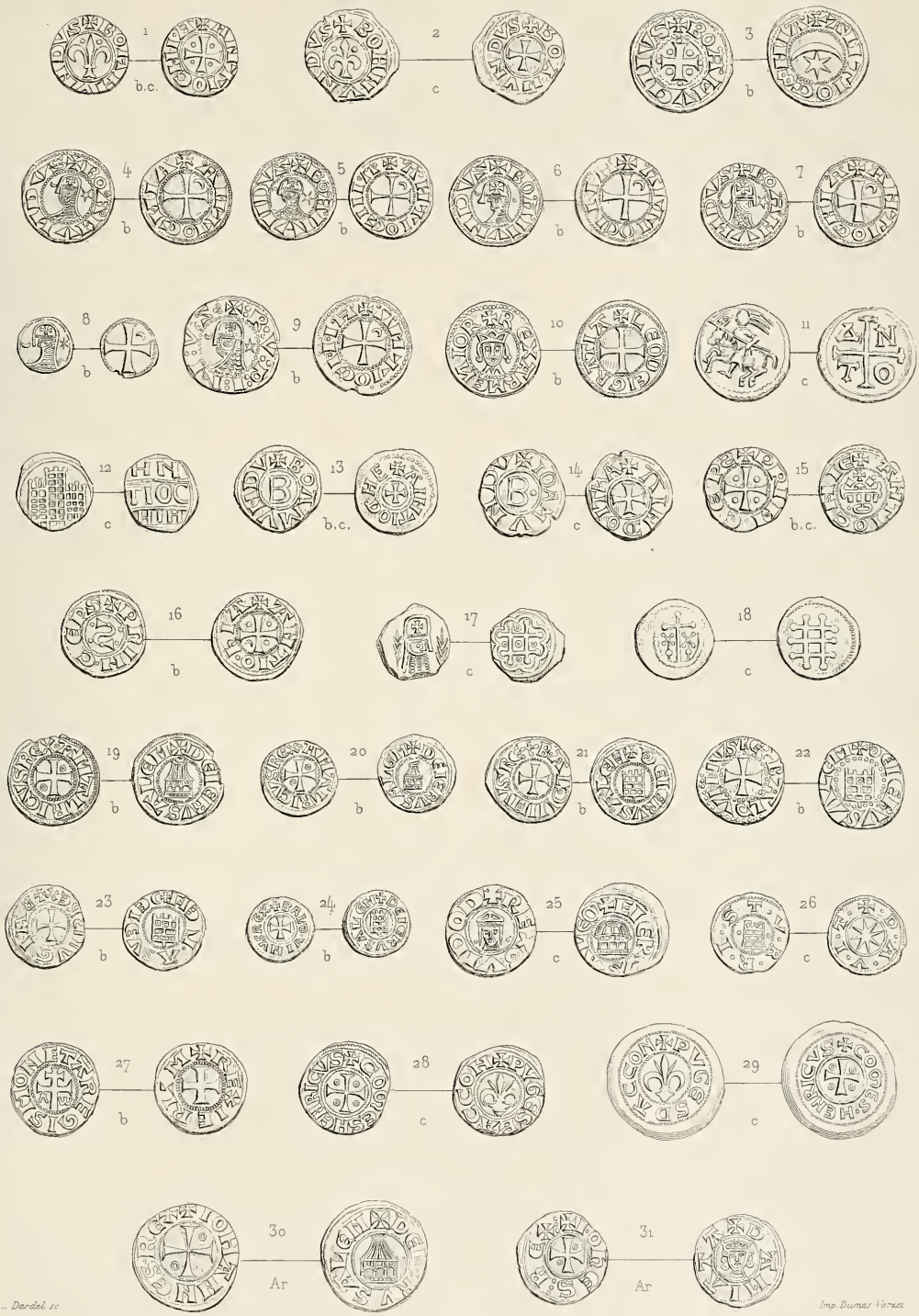


L. Dardel sc

Imp. Dumas Vörzet

LES PRINCES D'ANTIOCHE. LES ROIS DE JERUSALEM

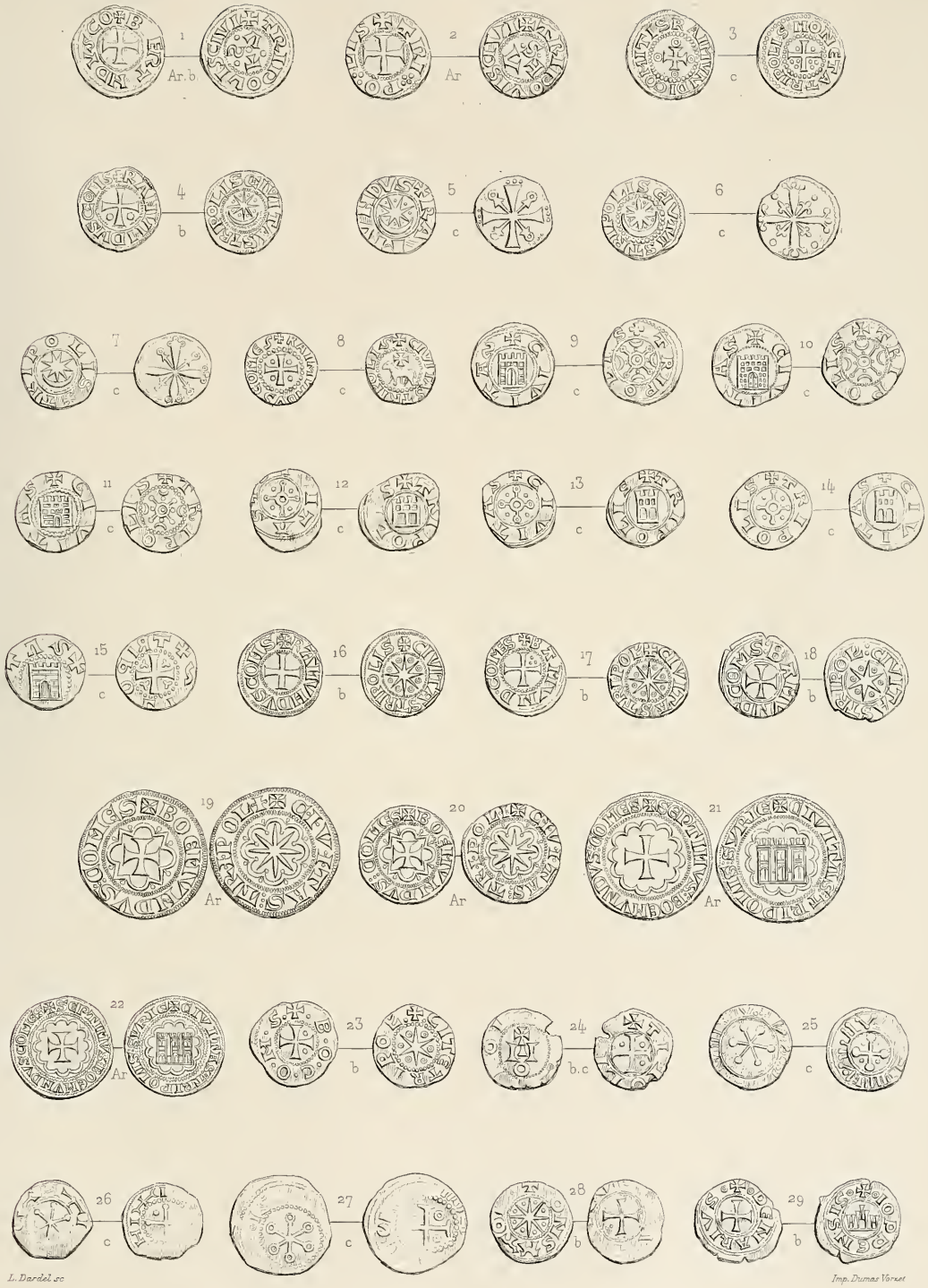


L. Dardel sc

Imp. Dumas Vorzet

LES COMTES DE TRIPOLI LES COMTES DE JAFFA ET D'ASCALON.

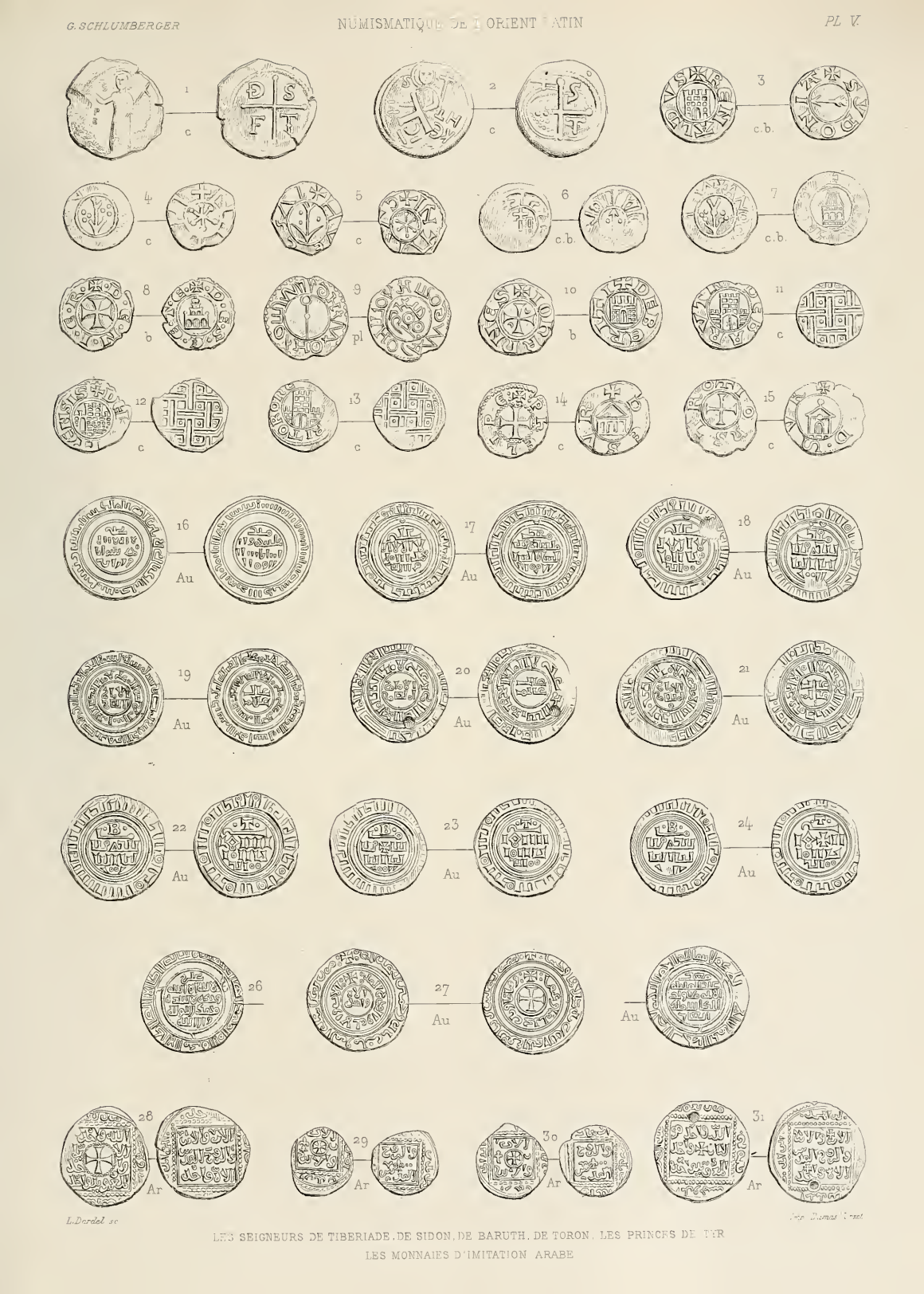


L. Dordel sc

Imp. Thomas Frères

LES SEIGNEURS DE TIBERIADE, DE SIDON, DE BARUTH, DE TORON, LES PRINCES DE TYR
LES MONNAIES D'IMITATION ARABE

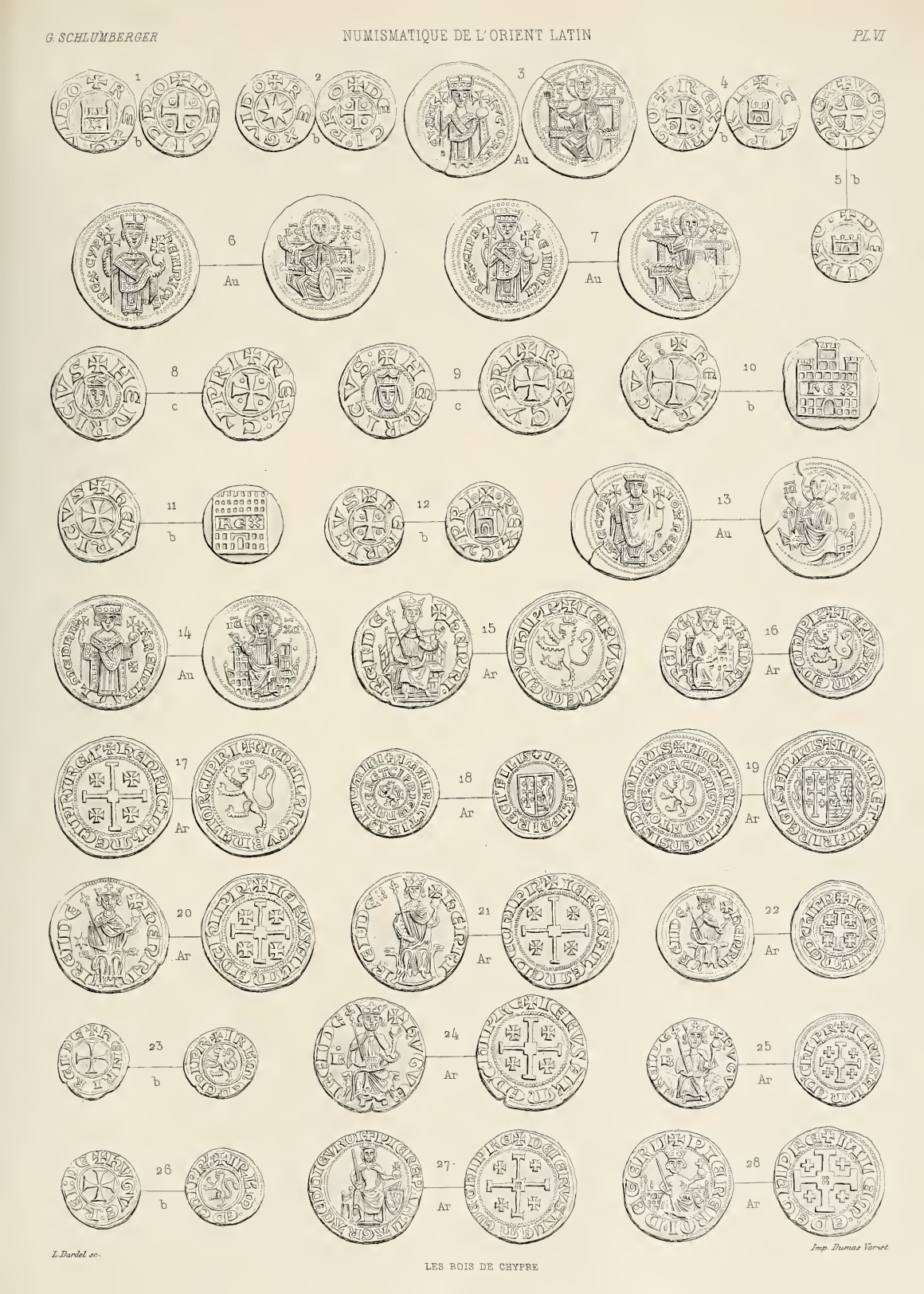


L. Dardel sc.

Imp. Dumas Vorset

LES ROIS DE CHYPRE

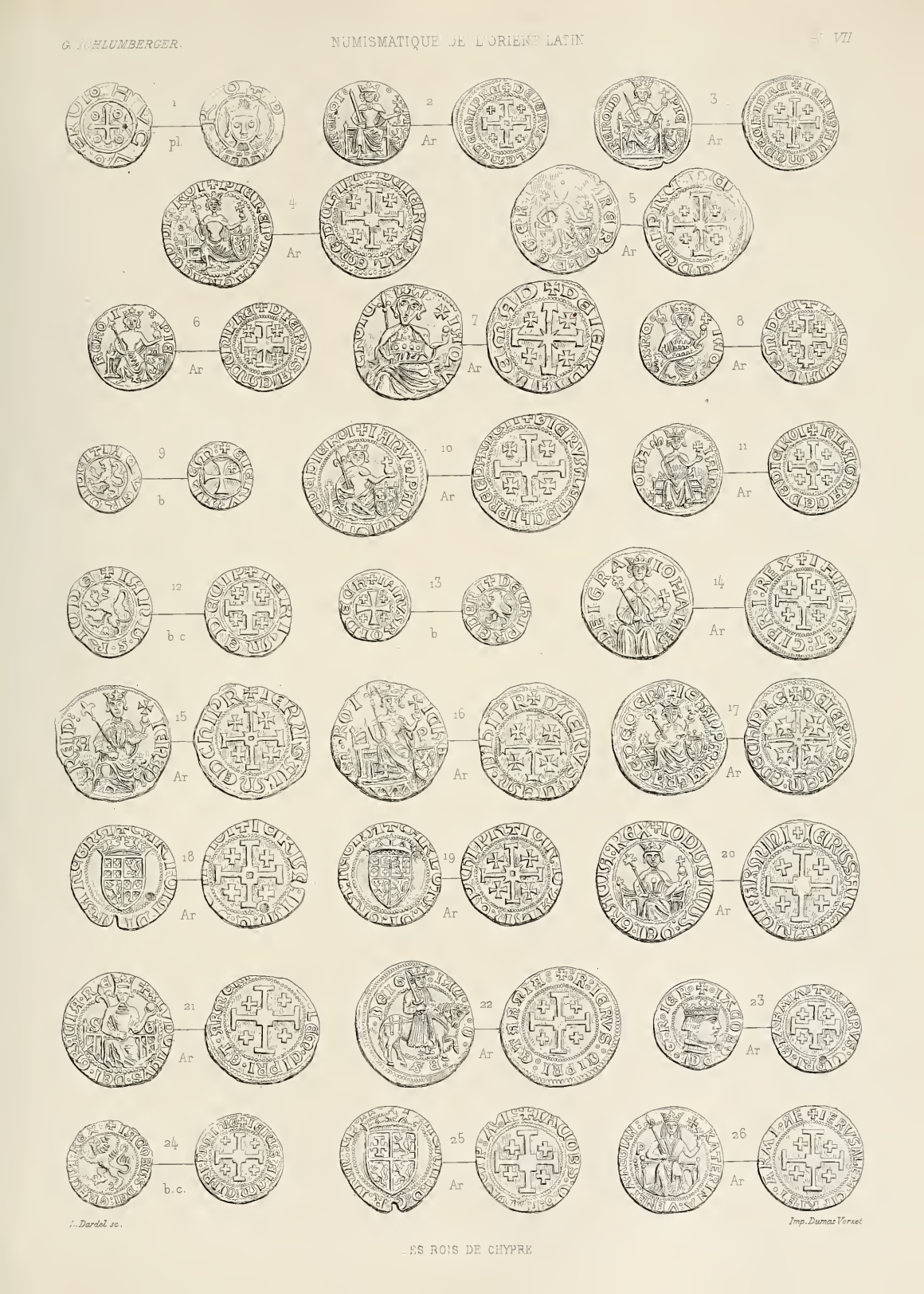


L. Dardel sc. Imp. Dumas Vorset

LES ROIS DE CHYPRE

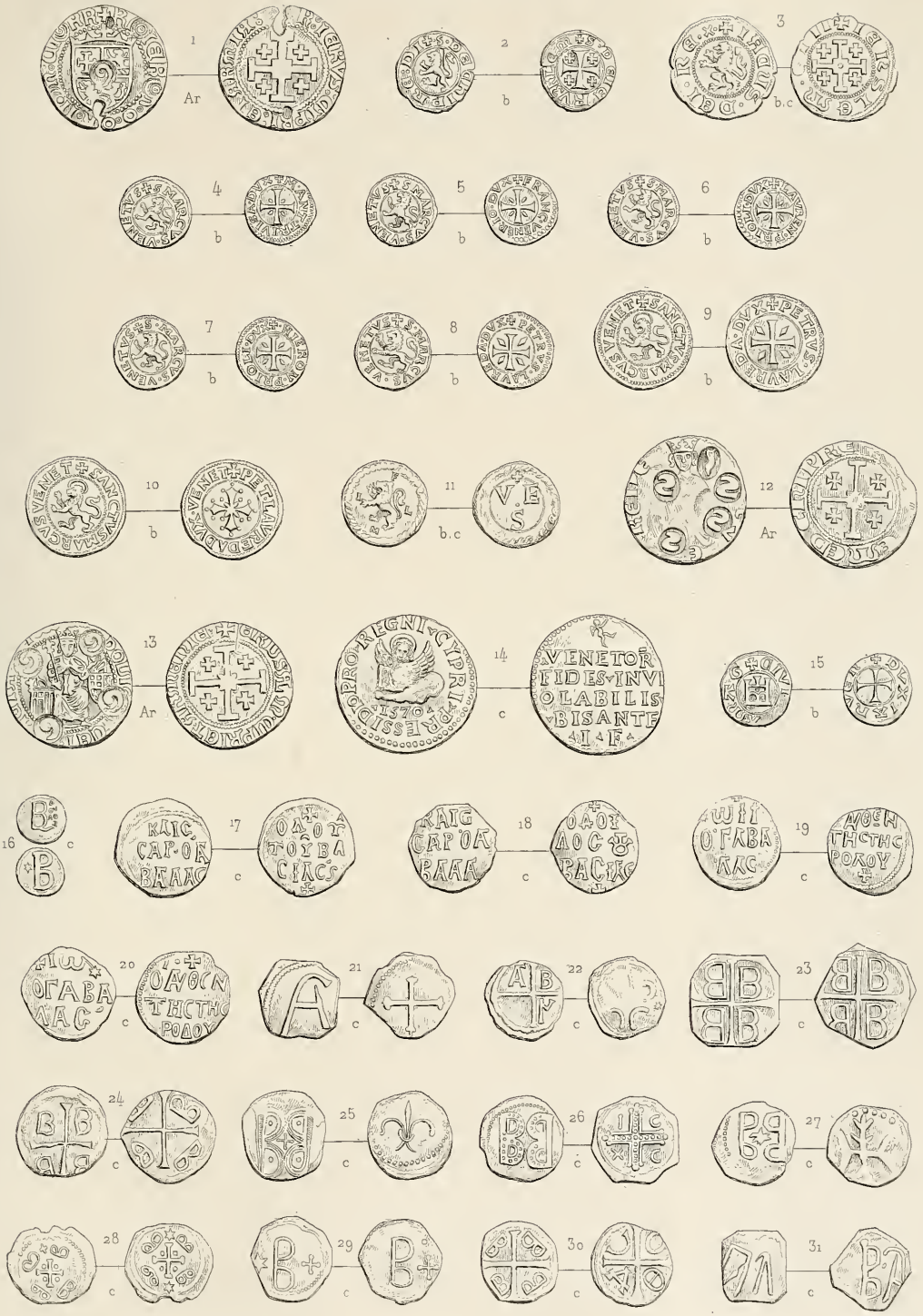


L. Dardel sc. Imp. Dumas Vorzet

LES ROIS DE CHYPRE. LES GÉNOIS ET LES VÉNITIENS DANS L'ÎLE DE CHYPRE
LES SEIGNEURS DE RHODES AU XIIIe SIÈCLE

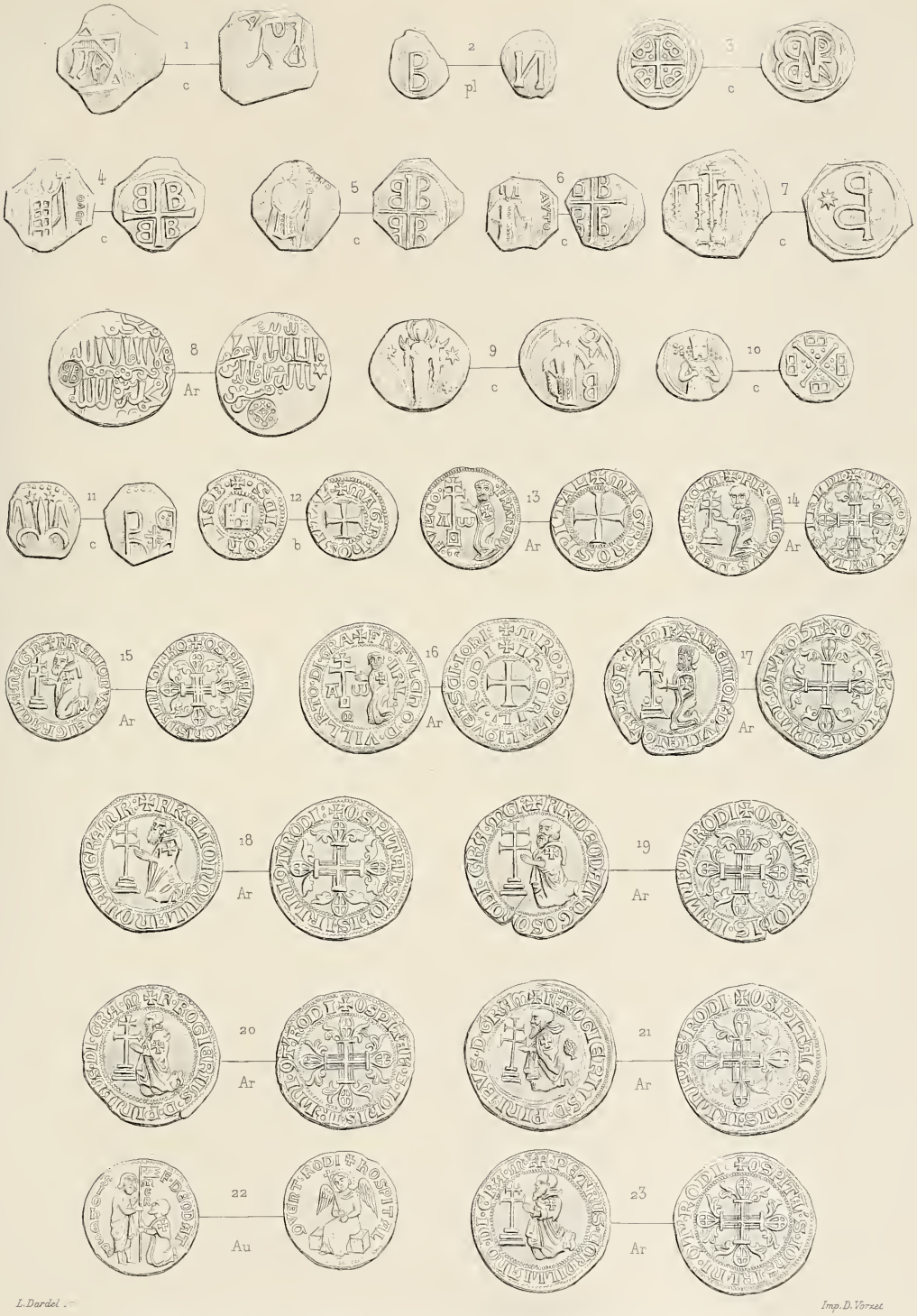


L. Dardel

Imp. D. Vorzet

LES SEIGNEURS DE RHODES AU XIIIme SIÈCLE. LES GRANDS MAITRES DE L'ORDRE DE St JEAN DE JERUSALEM À RHODES

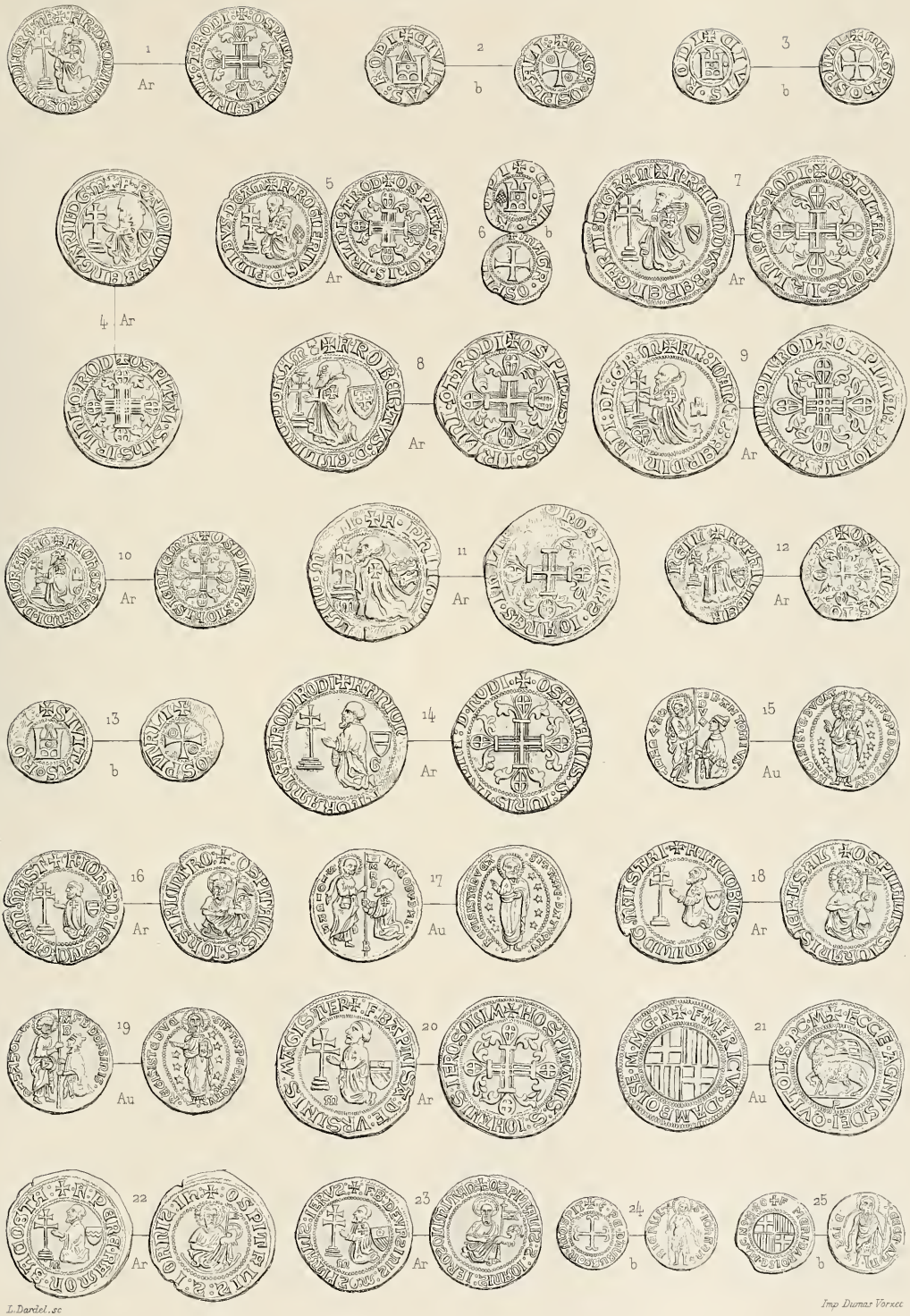


L. Dardel, sc

Imp. Dumas Vorzet

LES GRANDS MAITRES DE L'ORDRE DE S^T JEAN DE JÉRUSALEM A RHODES

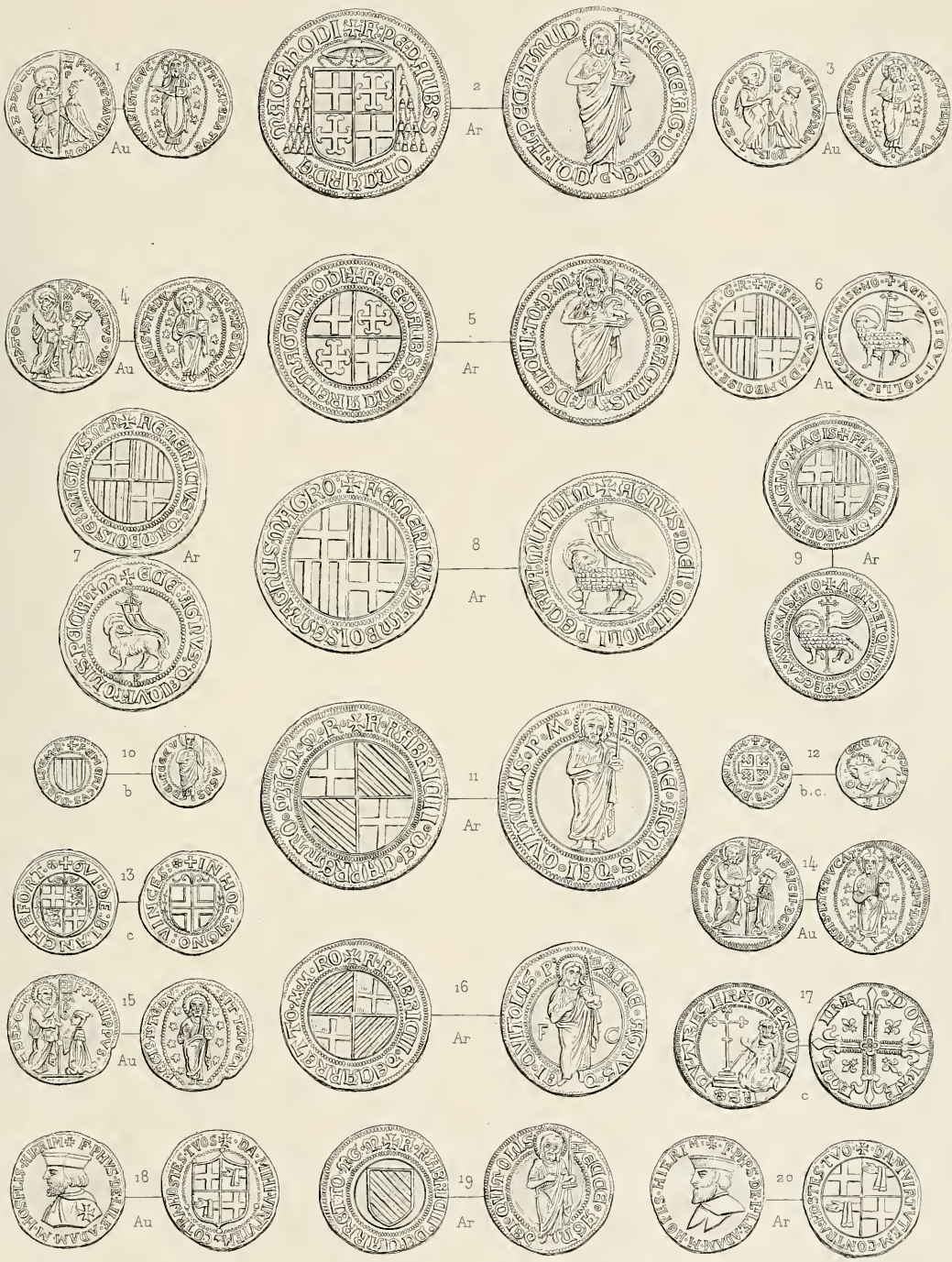


L. Dardel sc

Imp. Dumas Vorzet

LES GRANDS MAITRES DE L'ORDRE DE St JEAN DE JÉRUSALEM À RHODES.

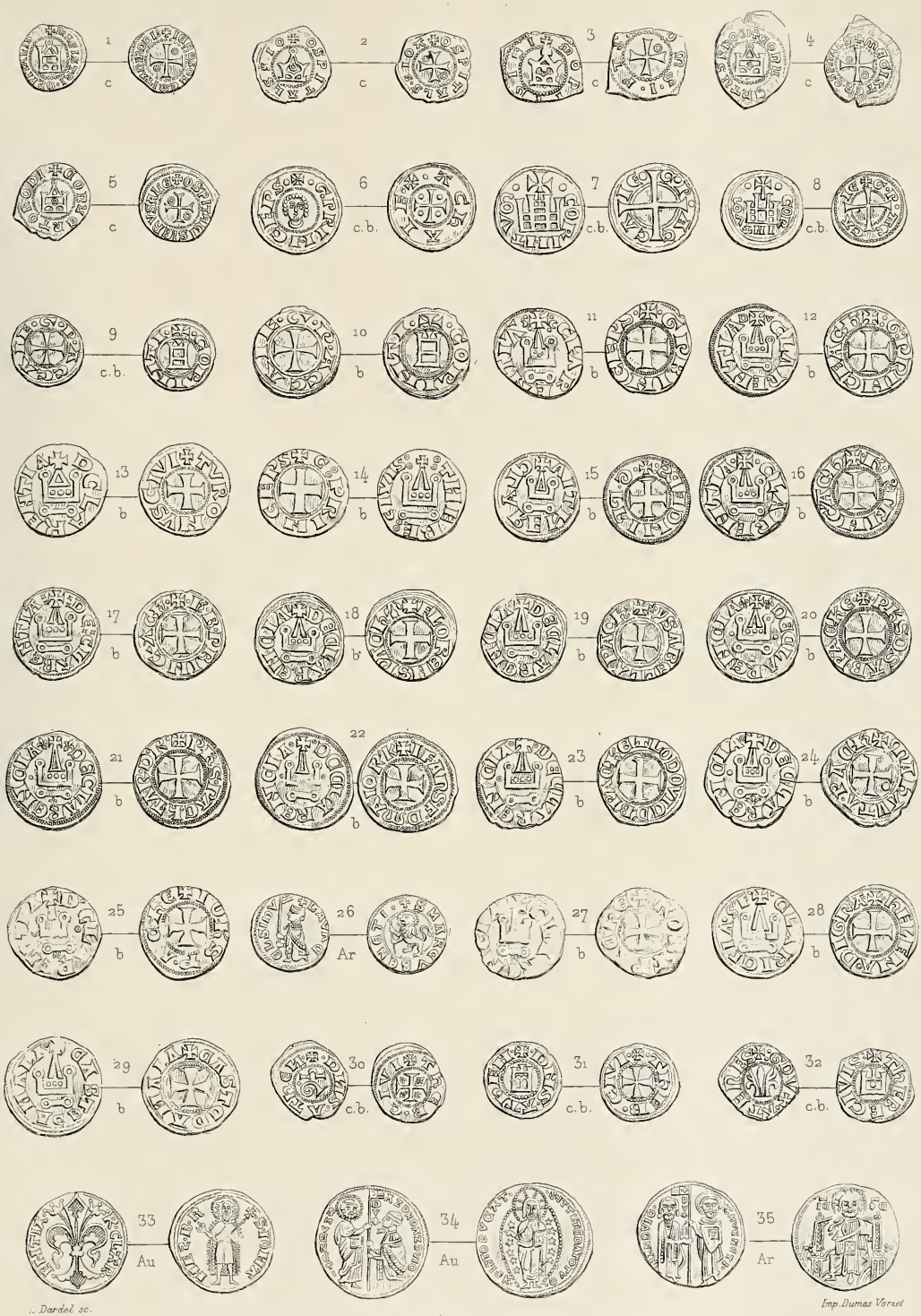


L. Dardel sc. Imp. Dumas Vorzet

LES GRANDS MAITRES DE S^T JEAN DE JÉRUSALEM À RHODES. LES PRINCES D'ACHAÏE.
LES BARONS DE KARYTÆNA ET DE DAMALA. LES DUCS D'ATHÈNES.

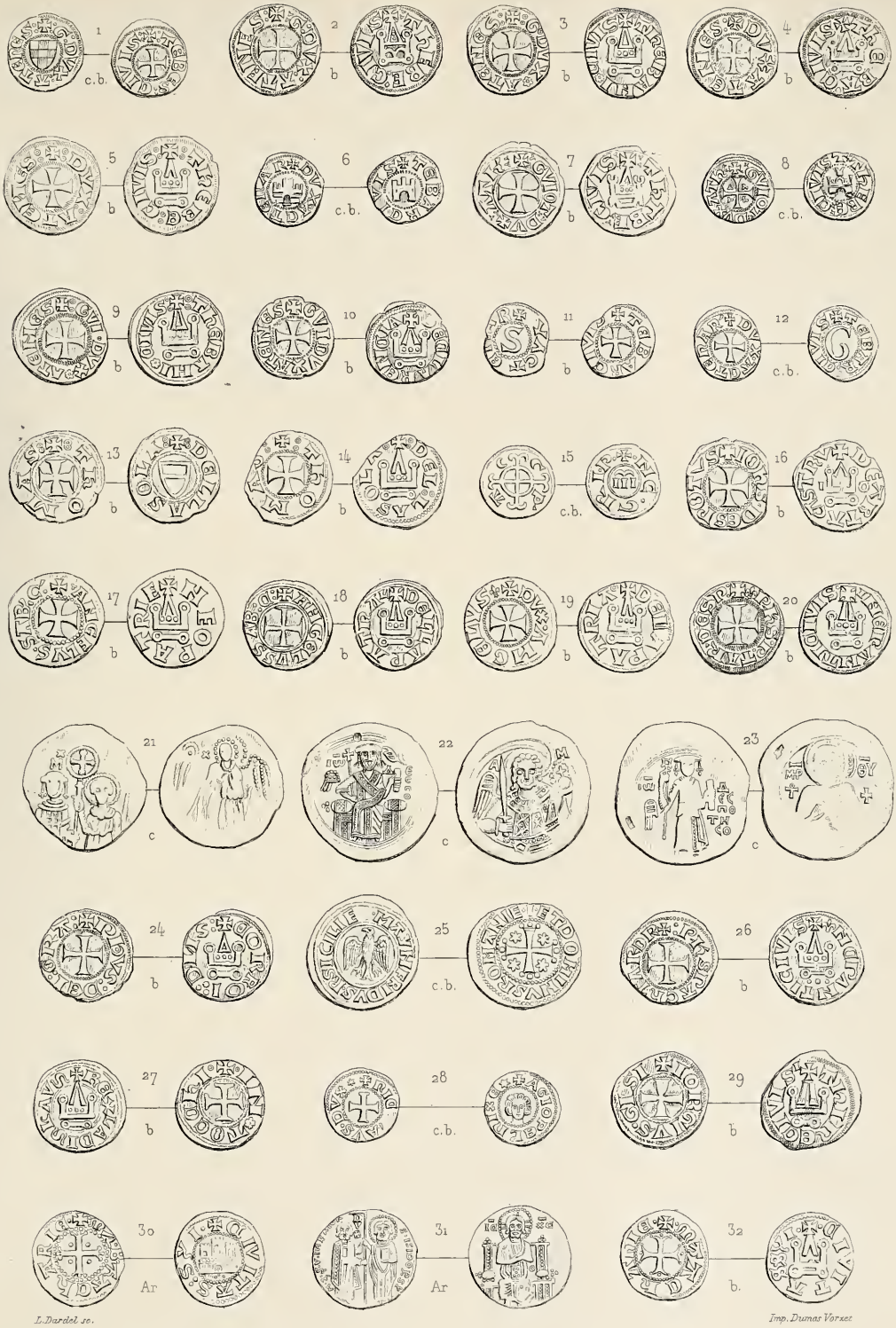


L. Dardel sc. Imp. Dumas Vorzet

LES DUCS D'ATHÈNES. LES COMTES DE SALONE. LES TIERCIERS DE NÉGREPONT. LES DESPOTES D'ÉPIRE.
LES SÉBASTOCRATORS DE LA GRANDE VLAQUIE OU DUCS DE NÉOPATRAS. LES DESPOTES DE ROMANIE.
LES COMTES PALATINS DE ZANTE ET CÉPHALONIE. LES DUCS DE L'ARCHIPEL. LES SEIGNEURS DE TINOS.
LES ZACCARIA. PRINCES DE CHIO.

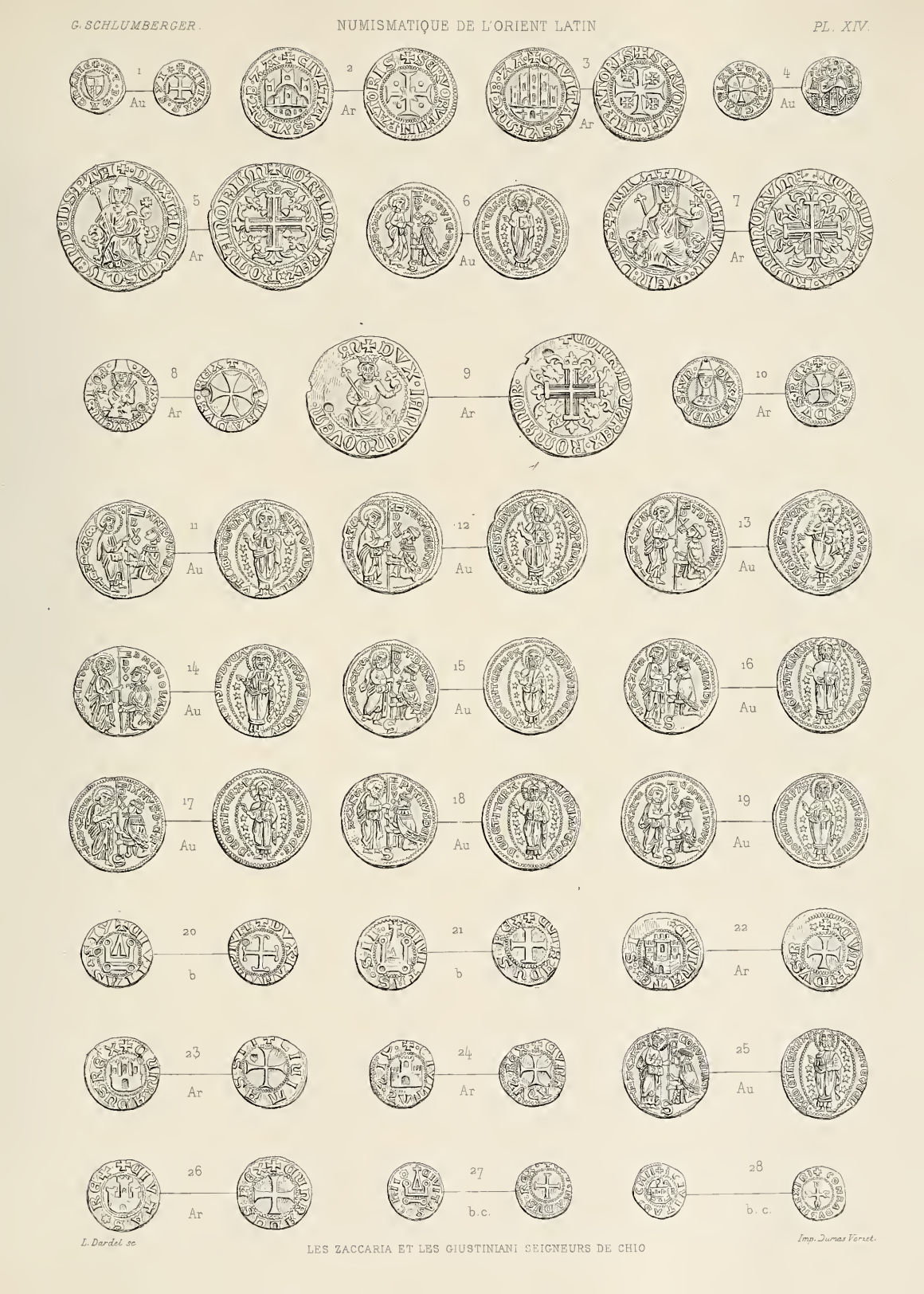


L. Dardel sc

LES ZACCARIA ET LES GIUSTINIANI SEIGNEURS DE CHIO

Imp. Dumas Vorzet.

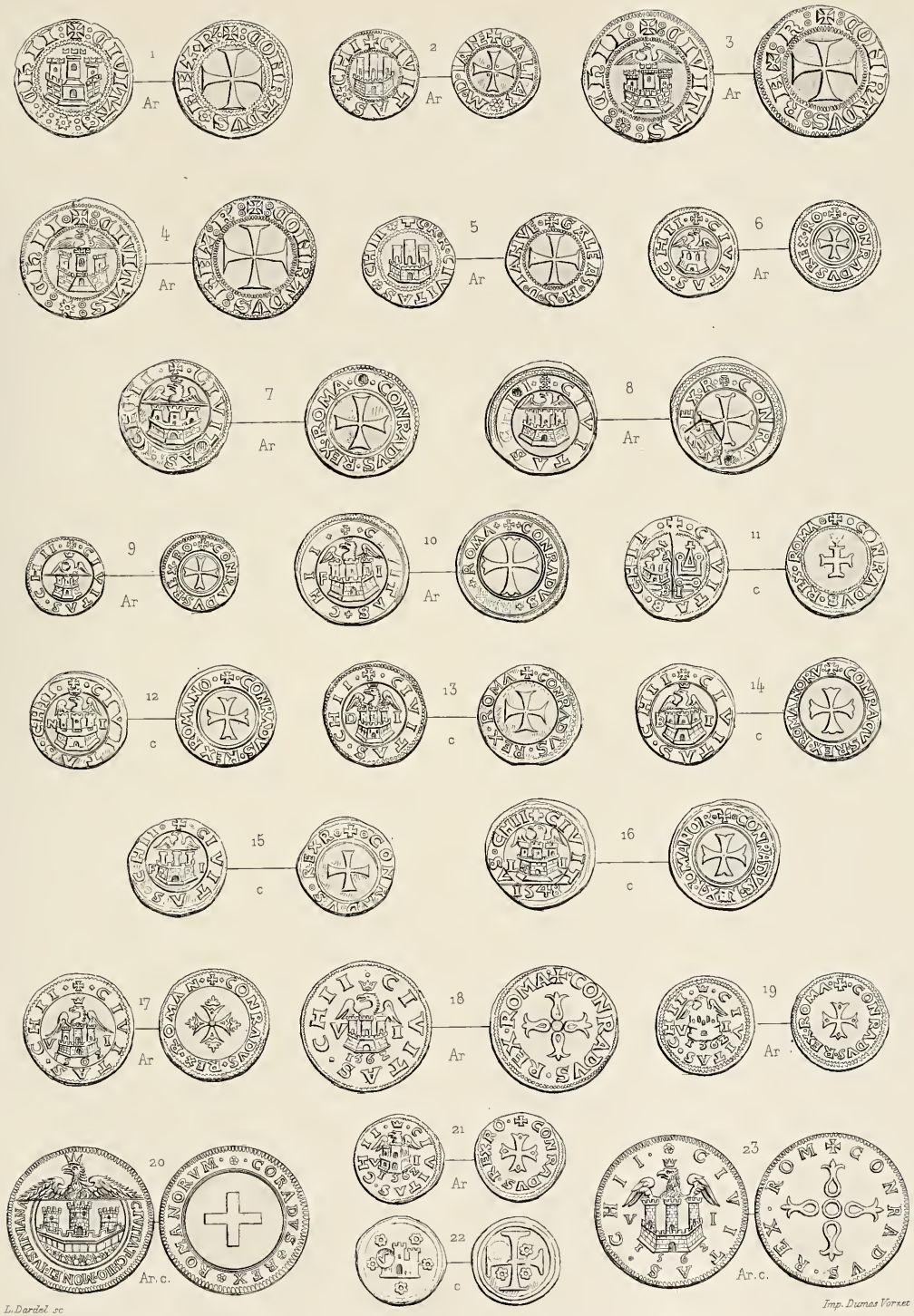


L. Dardel sc

Imp. Dumas Vorzet

LES GIUSTINIANI SEIGNEURS DE CHIO.

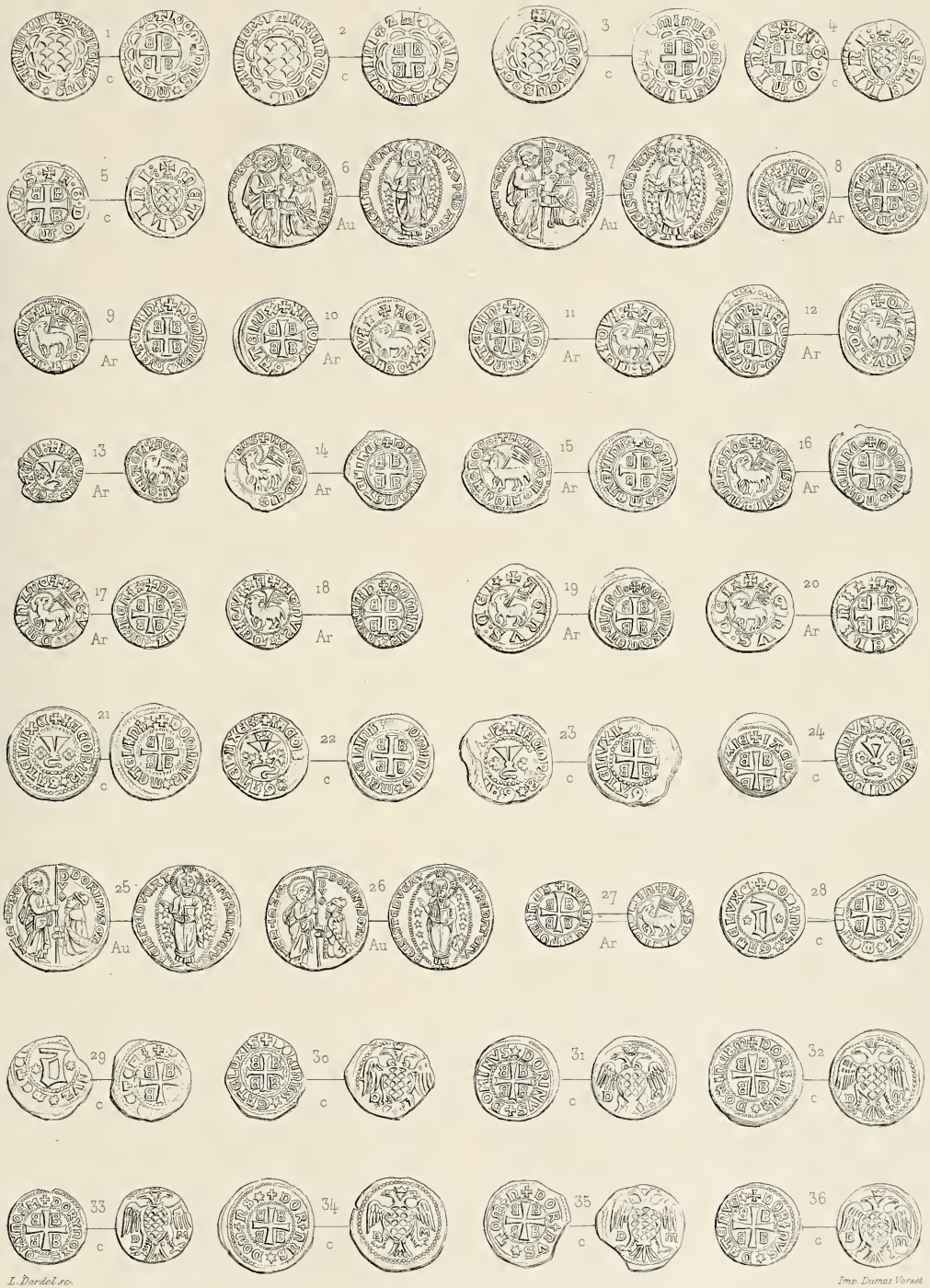


L. Dardel sc. Imp. Dumas Vorzet

LES GATTILUSIO, SEIGNEURS DE MÉTELIN.

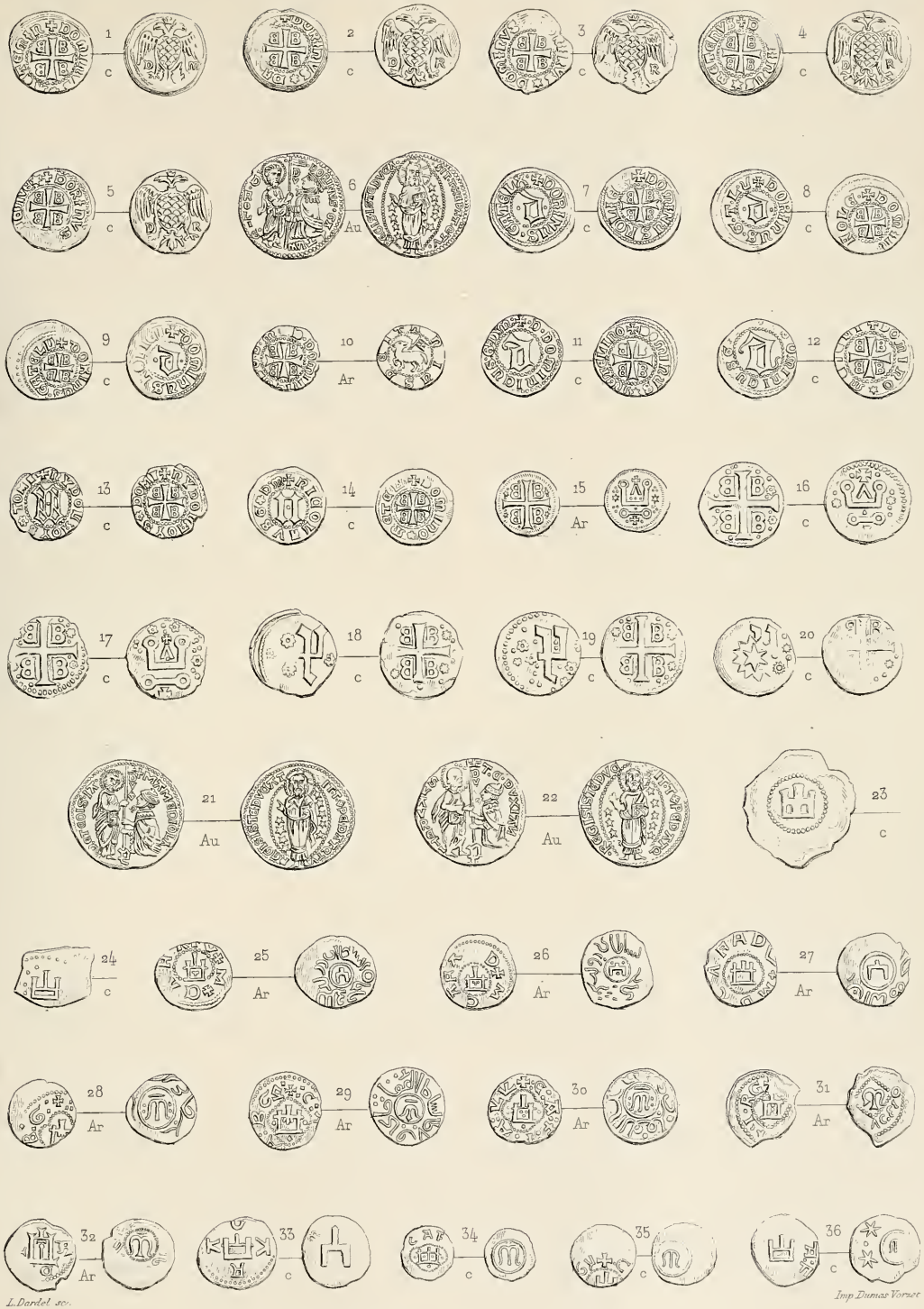


L. Dardel sc. Imp. Dumas Vorzet

LES GATTILUSIO DE MÉTELIN. LES GÉNOIS DE PERA ET DE CAFFA.

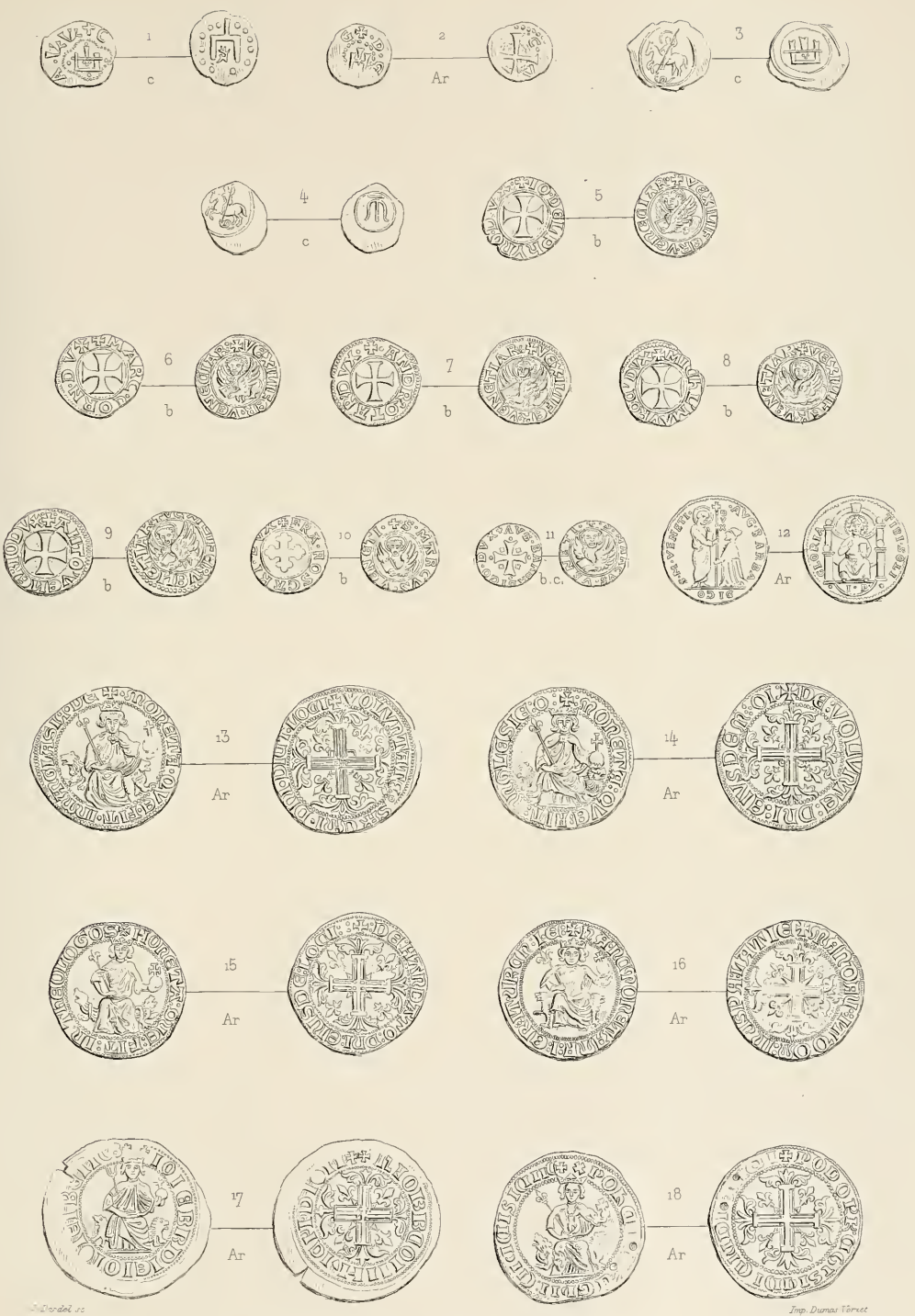


Dardel sc. Imp. Dumas Tôrret

LES GÉNOIS DE CAFFA. MONNAIES VÉNITIENNES POUR LE LEVANT.
MONNAIES D'IMITATION DES PRINCES MUSULMANS D'ASIE-MINEURE

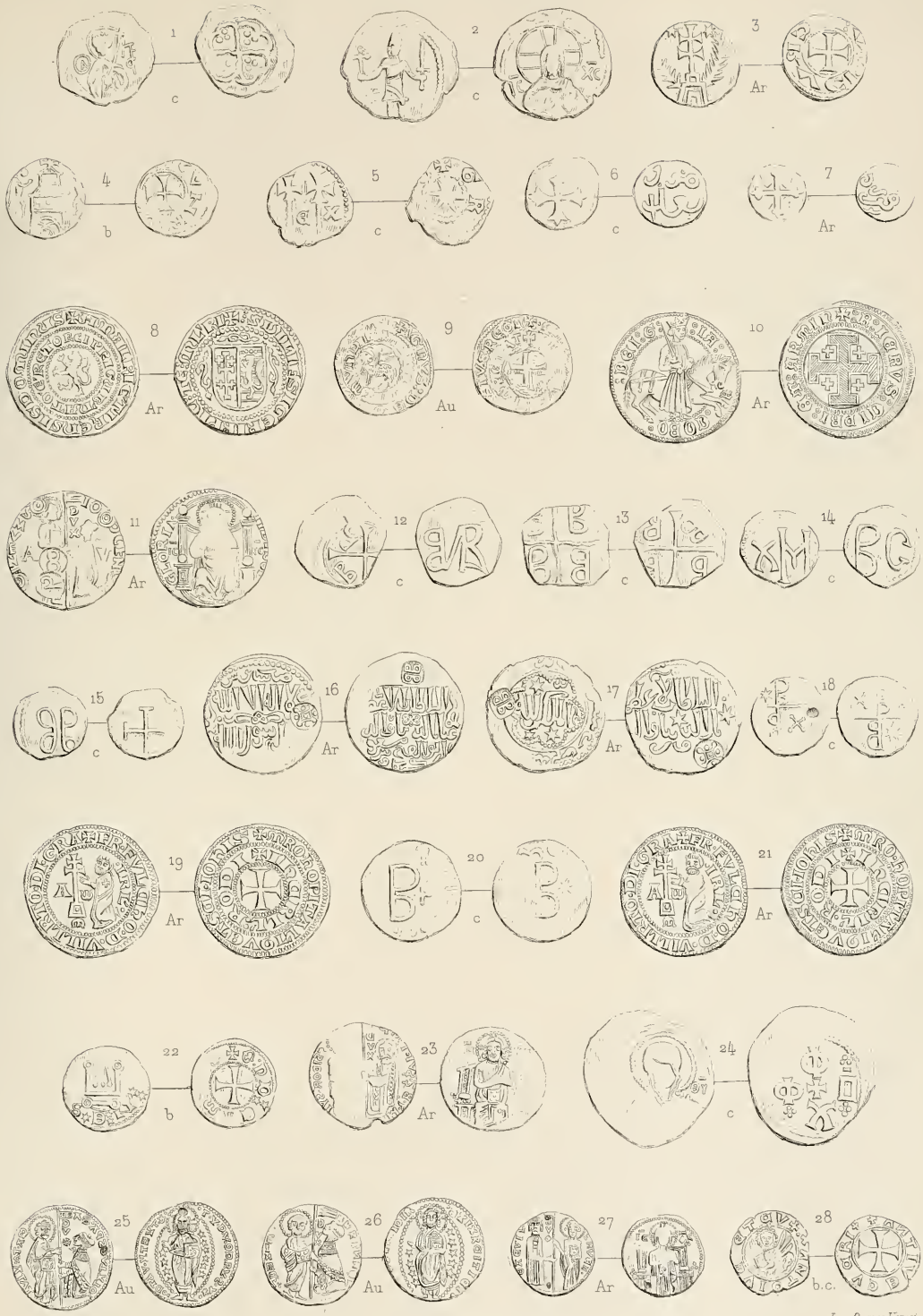


L. Dardel sc. Imp. Dumas Vorsel

PLANCHE SUPPLÉMENTAIRE

BOSTON PUBLIC LIBRARY
3 9999 06561 529 4

DEC 24 1914